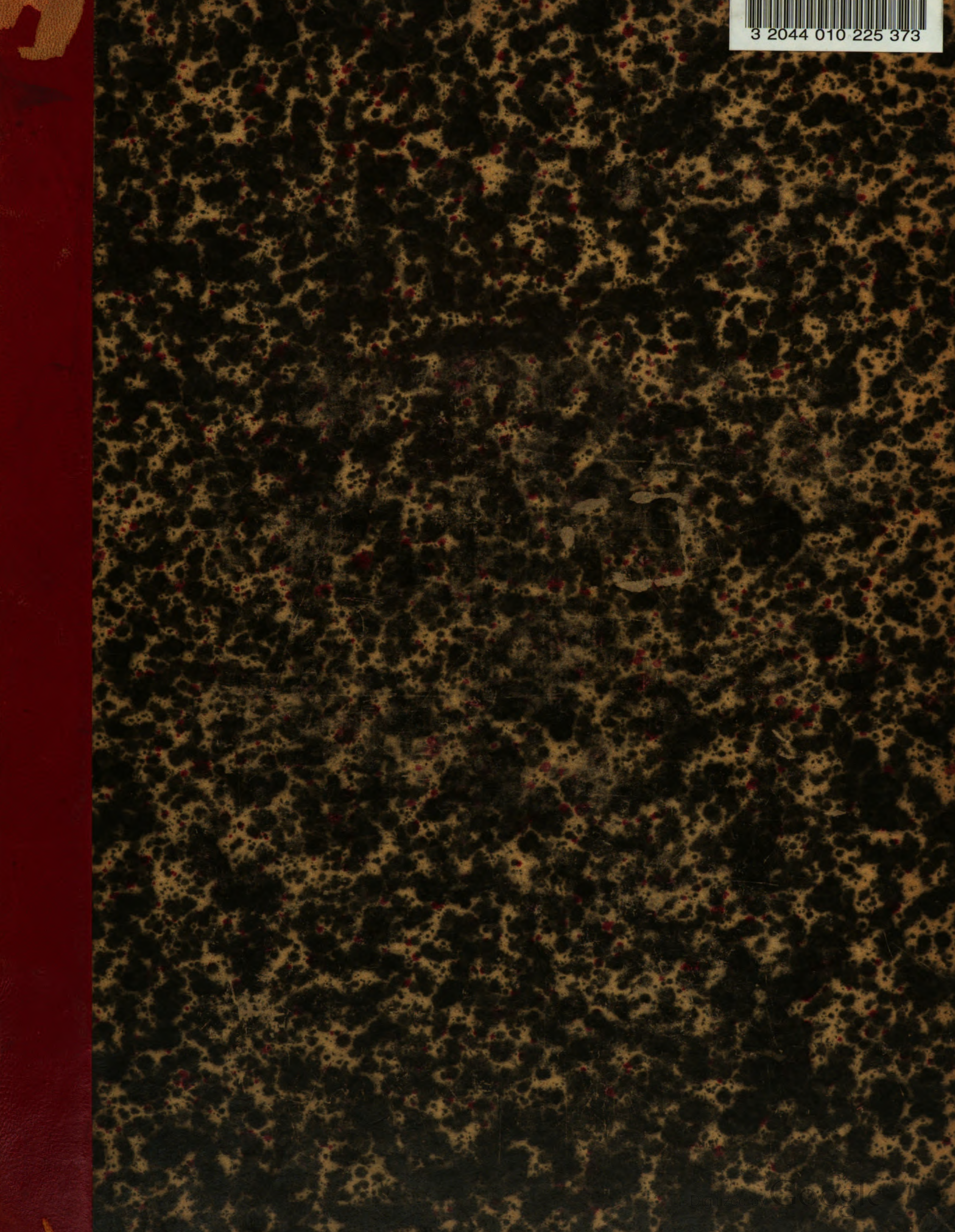
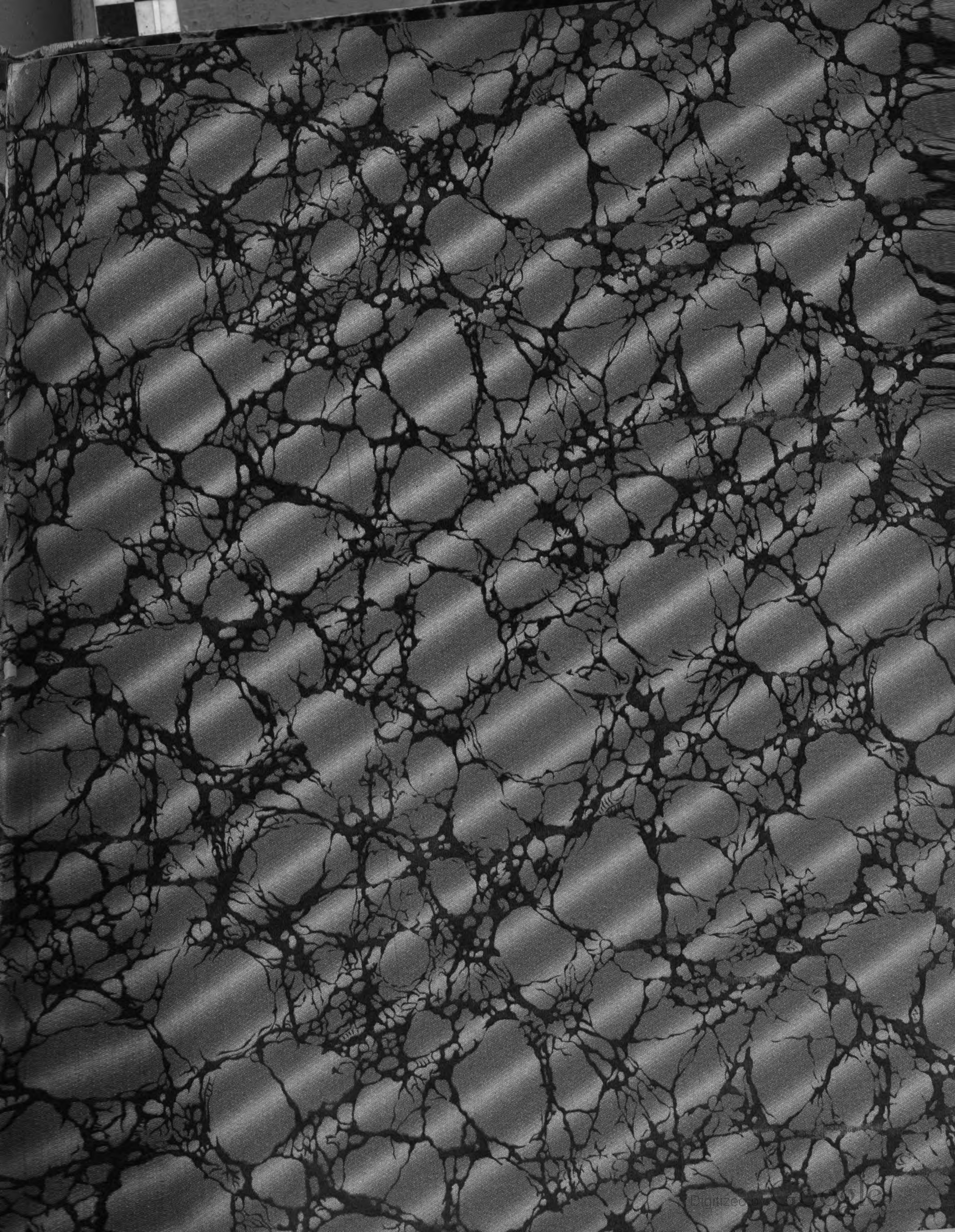






COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

HAUTE-SAÔNE. — TOME V.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

rédigé par MM. DUNOYER DE SEGONZAC et ECKEL, Archivistes.

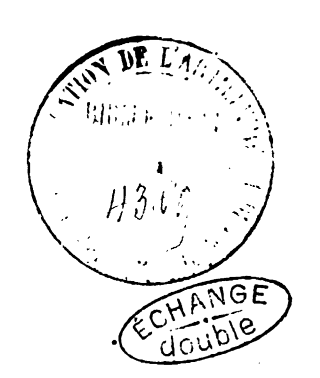
HAUTE-SAONE

M. G. MARINGER, Préfet

M. H. RICHARD, Secrétaire Général

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — Séries G, H.

TOME CINQUIÈME



VESOUL

IMPRIMERIE L. CIVAL

1901

INTRODUCTION

Le présent volume contient l'analyse des documents constituant les fonds ecclésiastiques : série G (clergé séculier) et série H (clergé régulier). La série G (199 articles), ainsi que les articles 1 à 81 de la série H ont été inventoriés par M. Dunoyer de Segonzac, et le reste de la série H (art. 82 à 1081), par M. Eckel.

Série G

Les paroisses comprises aujourd'hui dans le département de la Haute-Saône, à très peu d'exceptions près, ont toujours dépendu de l'archevêché de Besançon. La série G, qui contient les divers fonds intéressant le clergé séculier (évêchés et chapitres, séminaires, collégiales, églises paroissiales et chapelles) n'offre, par conséquent, qu'une importance relative, et c'est à Besançon qu'il faut chercher beaucoup de documents concernant l'administration des paroisses du département.

Églises collégiales.— La partie de la Franche-Comté qui a formé le département de la Haute-Saône comptait, avant la Révolution, quatre églises collégiales, celles de Champlitte, de Gray, de Ray-sur-Saône et de Vesoul.

Les fonds concernant les trois premiers de ces établissements (G, 1-30 *bis)* sont peu importants ; il convient de signaler néanmoins les statuts du chapitre de Gray, fondé en 1319 par Philippe le Long, roi de France, à l'instigation de sa femme Jeanne de Bourgogne (G, 25).

Les pièces provenant de l'ancien chapitre de Vesoul (G, 30 *ter*-101) offrent plus d'intérêt. — Le siège du chapitre se trouvait originairement à Calmoutier (canton de Noroy-le-Bourg) (1) et n'a été transféré à Vesoul qu'en 1656, époque à laquelle le prieuré du Marteroy, fondé en 1092 par Gilbert, vicomte de Vesoul, lui fut réuni ; les titres de ces deux établissements se confondirent, et dès lors il n'est plus question que du chapitre

(1) La date de la fondation du chapitre de Calmoutier est inconnue ; le plus ancien document qui le mentionne est une charte d'Anséric, archevêque de Besançon, de 1133.



de Vesoul. Les archives départementales possèdent notamment un curieux inventaire des titres du prieuré du Marteroy datant de 1480 (G, 30 *ter*), plusieurs terriors et reconnaissances de biens (G, 31-34), deux registres des délibérations du chapitre, de 1613 à 1619 et de 1672 à 1790 (G, 35), plusieurs manuels des rentes et revenus (G, 37-40), etc. A mentionner encore une série de pièces concernant la ville de Vesoul (G, 81-88, 97-101), ainsi que, en particulier, l'hôpital de cette ville (G, 81).

Églises paroissiales. — Les différents petits fonds des églises paroissiales (G, 102-195) sont, en général, de peu d'importance. Ils contiennent presque exclusivement des titres de fondations ou donations, des reconnaissances de biens, des traités ou pièces de procédure entre le curé et les habitants au sujet des droits curiaux, etc.; on y trouve également de nombreuses déclarations des biens et revenus des cures faites en 1790, accompagnées de la fixation du traitement du curé et, dans plusieurs cas, de l'acte de prestation du serment civique par ce dernier. — Parmi les documents offrant quelque intérêt, il faut citer : pièces concernant le prieuré de Saint-Didier à Autrey-les Gray, précédemment établi à Verfontaine (1) (G, 105-107); ces pièces remontent à 1156; — trois liasses de procédures intentées par le sieur Bolot, curé de Faucogney, à divers particuliers au sujet des droits curiaux (G, 118-120); — pièces concernant le prieuré de Fouvent à partir de 1207 (G, 123); — confrérie de la Croix à Gray (G, 125-129) : registres des délibérations et comptes; — familiarité de l'église de Gray (G, 131-156) : statuts, livre des délibérations, comptes, fondations, livre des cens, procédures; — nombreuses pièces de procédure entre les curés de Lure et divers particuliers (G, 158-163); — pièces concernant la cure de Pesmes (G, 170-172) : fondations, ventes, procès entre l'archevêque de Besançon et l'abbaye de Corneux au sujet du patronage de la cure; — id. de la cure de Scey-sur-Saône (G, 177-179), notamment un curieux manuscrit du curé Henriot (vers 1750), contenant les règles d'après lesquelles ce dernier se proposait de se guider et d'exercer son ministère, etc.; — pièces concernant le prieuré du Moutherot (2) (G, 182-185), comprenant notamment deux terriers, avec énumération des droits et privilèges du prieuré, ainsi que des titres concernant les confréries de l'Immaculée Conception et de Saint-Joseph, cette dernière établie à Traves par les missionnaires de la compagnie de Jésus en 1680; — pièces concernant la confrérie de la Croix établie en l'église paroissiale de Vesoul (G, 192-194), et en particulier le livre des délibérations de la confrérie. On y a joint les statuts des confréries de l'Immaculée Conception et de Saint-Sébastien.

Chapelles. — Ces quelques fonds (G, 196-199) ne présentent qu'un intérêt tout à fait secondaire et nous pouvons nous dispenser de les énumérer ici.

Série H

La série H, comprenant les fonds des divers établissements religieux possédés par le clergé régulier, offre un intérêt bien plus considérable. Les documents qu'elle contient forment ensemble 1,081 articles; mais malheureusement, ce n'est là qu'une petite partie des richesses qu'elle devrait renfermer si les nombreuses guerres dont la Franche-Comté eut à souffrir, l'incurie et même la destruction systématique n'avaient singulièrement réduit leur

(1) Aujourd'hui hameau de la commune de Broye-les-Loup.

(2) Aujourd'hui hameau de la commune de Traves.

importance. Je n'en veux pour preuve que le fait que les fonds des anciennes abbayes de Luxeuil et de Lure, fondées toutes deux au VIIe siècle, ne contiennent aujourd'hui, le premier que trente pièces antérieures à l'an 1300, et le second à peine quinze. Cependant, telle qu'elle existe, la série H renferme encore de nombreux documents du plus haut intérêt, tant pour l'histoire proprement dite de toute la région comtoise que pour la connaissance de l'administration intérieure des abbayes et couvents, ainsi que de la vie sociale et économique des siècles passés.

Les divers fonds dont se compose la série H sont répartis en quatre grandes subdivisions : 1°) ordres et communautés d'hommes; 2°) ordres et communautés de femmes ; 3°) ordres militaires religieux ; 4°) hospices et maladreries. — Nous allons passer en revue ces fonds en mentionnant ce que chacun d'eux renferme d'intéressant.

I. — ORDRES ET COMMUNAUTÉS D'HOMMES

1) *Commanderie d'Aumonières* (H, 1-26). — Aumonières (1) était, à l'origine, un prieuré dépendant de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois; le prieuré d'Aumonières devint, vers le milieu du XVIIIe siècle, une commanderie de l'ordre de Malte. Il existe, dans le fonds d'Aumonières, un intéressant état du prieuré en 1697, mentionnant tous les droits possédés par l'établissement dans plusieurs villages, notamment à Pierrecourt (H, 1). A signaler, dans ce fonds, de nombreuses et longues procédures concernant les seigneuries de Pierrecourt et du Magny (H, 19-21, 23-26) ainsi que le terrier de Pierrecourt (H, 16).

ORDRE DE CITEAUX : Abbayes d'Acey, de Bellevaux, de Bithaine, de La Charité, de Cherlieu, de Clairefontaine et de Theuley.

2) *Abbaye d'Acey* (H, 27-40). — La plus grande partie du fonds de l'abbaye d'Acey (2) se trouve aux archives du Jura ; les quatorze liasses analysées dans ce volume contiennent presque exclusivement des titres de propriétés, notamment des reconnaissances de biens. Le cartulaire de l'abbaye est déposé à la bibliothèque nationale (n° 5863 du fonds latin). Une copie de ce cartulaire a été faite par M. Lex, ancien archiviste de la Haute-Saône, et offerte aux archives de ce département; cette copie prendra place dans un supplément aux archives départementales antérieures à 1790, qui paraîtra ultérieurement.

3) *Abbaye de Bellevaux* (H, 41-215). — L'abbaye fondée à Bellevaux (3) en 1119 par des moines de Morimond fut la plus importante des abbayes cisterciennes établies sur le territoire actuel de la Haute-Saône; elle possédait des biens et des droits dans la plupart des villages de la région entre Besançon et Vesoul. — Le fonds de Bellevaux est, de son côté, le plus considérable des fonds d'abbayes conservés aux archives de la Haute-Saône. Il contient notamment : une belle série de bulles pontificales depuis 1131 (H, 43-45) ; — le terrier général de l'abbaye, de 1557 (H, 52) ; — les comptes généraux des recettes et dépenses depuis 1611 (H, 56-60) ; — les registres de la justice abbatiale, depuis 1626 (H, 66-80). En outre, il y a à mentionner parmi les pièces intéressant spécialement diverses communes, les terriers d'Aubertans, de 1600 environ (H, 86, de Chambornay-lez-Bellevaux, de 1650 (H, 124), de Cirey-lez-Bellevaux, entre 1555 et 1731 (H, 145), d'Échenoz-le-Sec, de 1710

(1) Aumonières, commune de Pierrecourt.
(2) Acey, commune d'Ougney (Jura).
(3) Bellevaux, commune de Cirey-les-Bellevaux.

(H. 151) et de Rioz, de 1548 et 1559 (H, 187-188) ; — d'intéressantes procédures, entre l'abbaye et les habitants de Chambornay (1746-1752) (H, 130-132), et de Valleroy (Doubs) (1762-1779) (H, 208-211), concernant les droits de justice des religieux; — enfin le dénombrement détaillé de la directe de l'abbaye à Échenoz-le-Sec, dressé en 1776 (H, 152-155).

4) *Abbaye de Bithaine* (H, 216-234). — Ce fonds ne contient guère que des titres de propriétés. A signaler les registres de recettes et dépenses de l'abbaye, de 1773 à 1790 (H, 219 et 220).

5) *Abbaye de La Charité* (H, 235-245) (1). — Il ne subsiste aux archives de la Haute-Saône qu'une petite partie du chartrier de La Charité; on y peut mentionner trois terriers des possessions de l'abbaye, de 1731, 1756 et 1757 (H, 237 et 237 *bis*) (2).

6) *Abbaye de Cherlieu* (H, 246-341). — Le fonds de l'abbaye de Cherlieu (3), quoique assez considérable, est loin d'avoir l'importance de celui de Bellevaux. A signaler : cartulaire du XVIe siècle (H, 246), contenant les transcriptions de 92 titres, de 1127 à 1209; — journaux des recettes et dépenses de l'abbaye, de 1730 à 1738 et de 1783 à 1790 (H, 252 et 253) ; — les terriers de Montureux-lez-Baulay, de 1625 à 1788 (H, 310 et 311), Preigney, de 1722 (H, 318), Saponcourt, de 1723 (H, 323) et Venisey, de 1738 à 1788 (H, 336 et 337); — diverses procédures engagées au sujet des droits de l'abbaye sur le territoire de Besançon, à Chauvirey et à Saponcourt (H, 258-263, 275-277, 325-329).

7) *Abbaye de Clairefontaine* (4) (H, 342-394). — On peut mentionner dans le fonds de l'abbaye de Clairefontaine (5) une série de bulles pontificales, depuis 1151 (H, 344), puis les terriers d'Anchenoncourt, de 1570 (H, 355) et de Senoncourt, de 1582 et de 1620 (H, 390), ainsi que les pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Polaincourt concernant les droits seigneuriaux de l'abbaye en ce lieu (H, 379 et 380).

8) *Abbaye de Theuley* (H, 395-426). — Le fonds de l'abbaye de Theuley (6) n'offre guère de titres intéressants, à part quelques bulles pontificales, depuis 1228 (H, 396) ; le reste consiste presque uniquement en titres de propriétés.

Ordre de Saint-Benoît : Abbayes de Bèze, de Faverney, de Lure et de Luxeuil; prieurés de Fontaine-lez-Luxeuil et de Morey.

9) *Abbaye de Bèze* (H, 427-432). — La presque totalité du fonds de l'abbaye de Bèze se trouve aux archives de la Côte-d'Or; les archives de la Haute-Saône ne possèdent que six liasses de pièces, consistant presque exclusivement en titres de propriétés.

(1) La Charité, commune de Neuvelle-lez-la Charité.

(2) Un arpentement du territoire de la ferme d'Eucourt (commune de Francourt) accompagné des reconnaissances des habitants, de 1719, a été découvert après l'impression du fonds de La Charité parmi des titres provenant d'autres fonds; il prendra place dans un supplément à la série H.

(3) Cherlieu, commune de Montigny-lez Cherlieu. — Voir *abbé Besson*, Mémoire historique sur l'abbaye de Cherlieu. Besançon, 1847, in-8° ; — *abbé Châtelet*, Les monuments de l'abbaye de Cherlieu. Besançon, 1885, in-8°.

(4) Voir *Brulley*, Étude d'histoire sur le cartulaire de l'ancienne abbaye de Clairefontaine de l'ordre de Cîteaux. Vesoul, s. d. in 8°.

(5) Clairefontaine, commune de Polaincourt.

(6) Theuley, commune de Vars.

10) *Abbaye de Faverney* (1) (H, 433-577). — Il existait autrefois à Faverney une abbaye de femmes fondée vers le milieu du VIIIe siècle ; mais il ne subsiste aux archives de la Haute-Saône aucun vestige de ce premier établissement, à l'exceptions de quelques copies insignifiantes d'actes conservées dans le cartulaire. Ce n'est qu'à partir de la restauration de l'abbaye en 1132, par Ansèric, archevêque de Besançon, et sa transformation en abbaye d'hommes, que commence la série de documents se rapportant à ce monastère. Il y a lieu de mentionner avant tout le cartulaire abbatial (H, 435-439), œuvre moderne, rédigée au XVIIIe siècle sur des feuilles volantes ou de petits cahiers : ce cartulaire ne compte pas moins de 460 copies de pièces des années 767 à 1786 et la provenance de chaque pièce est indiquée à la fin. En outre, le fonds de Faverney renferme de nombreux documents concernant les amodiations générales des biens et revenus de l'abbaye, de 1580 à 1733 (H, 442-448), la nomination des abbés (H, 452 et 453), les professions de foi des frères (H, 454), les comptes et journaux des recettes et dépenses depuis 1498 (H, 461-468), les tenues de la justice abbatiale, de 1578 à 1710 (H, 469 et 470), etc. Parmi les pièces concernant divers villages en particulier, on peut mentionner les terriers de Buffignécourt, en 1631 et 1691 (H, 495), de Mersuay au XVIIIe siècle (H, 548) et de Venisey, en 1740 (H, 557) ; puis des tenues de la justice abbatiale à Arbecey, de 1589 à 1696 (H, 478-481), Baulay, de 1580 à 1710 (H, 487 et 488), Buffignécourt, de 1589 à 1675 (H, 496-498) et Menoux, de 1589 à 1681 (H, 538) ; enfin de très nombreuses pièces de procédures de l'abbaye avec les habitants de Faverney (H, 516-527) et surtout avec les habitants de Venisey, concernant les droits de justice dans ce village, de 1636 à 1717 (H, 559-565). — A la suite du fonds de l'abbaye de Faverney, viennent se ranger les titres provenant du prieuré de Fontaine-lez-Luxeuil, dépendant de Faverney (H, 566-577).

11) *Abbaye de Lure* (2) (H, 578-600). — Le fonds de l'abbaye de Lure, malgré la haute antiquité de ce monastère, est relativement fort peu important. On ne peut guère y mentionner que le diplôme original de la fondation de l'abbaye donné en 959 par le roi Otton Ier d'Allemagne (3) (H, 581), un terrier général des possessions de l'abbaye, de 1572 (H, 583) et un procès entre l'abbaye et les habitants du hameau de Saint-Antoine (territoire de Plancher-les-Mines) au sujet de la propriété de la forêt de ce lieu, de 1613 à 1730 (H, 585-588). A signaler également quelques pièces intéressantes concernant les mines de Ronchamp et de Plancher, qui permettent de faire remonter l'exploitation de celles-ci jusqu'à la première moitié du XVe siècle (H, 599).

12) *Abbaye de Luxeuil* (4) (H, 601-679). — Le chartrier de l'antique abbaye fondée à la fin du VIe siècle par saint Colomban, n'a passé qu'en petite partie dans les archives de la Haute-Saône ; ce dépôt ne possède, provenant de Luxeuil, qu'à peine quatre-vingts liasses ou registres, et les titres les plus anciens, à part quelques mauvaises copies, ne sont pas antérieurs au XIIe siècle. La bibliothèque nationale possède le cartulaire de l'abbaye ; une copie se trouve à la bibliothèque publique de Besançon. — Il y a à signaler dans le fonds de

(1) Mémoire sur l'abbaye de Faverney, par un bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe. Besançon, 1771, in-8°. La bibliothèque municipale de Vesoul possède le manuscrit encore inédit d'une histoire de Faverney, par D. Odilon Bebin, prieur de l'abbaye, composé en 1670.

(2) *Abbé Besson*, Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure. Besançon, 1846, in-8°.

(3) On sait qu'Otton Ier ne fut couronné empereur que le 2 février 962. Ce diplôme est le plus ancien document que renferme le dépôt de la Haute-Saône.

(4) Voir *Baumont*, De Luxoviensium abbatium potestate et quomodo Luxoviensis terra commitatui Burgundiæ adjuncta fuerit. Nancy, 1894, in-8° ; — *le même*, Étude historique sur l'abbaye de Luxeuil (590-1790). Luxeuil, 1896. Baumont donne la bibliographie.

Luxeuil : amodiations et baux des biens et dîmes, de 1567 à 1787 (H, 605-611) ; manuels des tailles, rentes et revenus, de 1512 à 1790 (H, 612-616) ; registres mortuaires de l'église Saint-Martin de Luxeuil, de 1745 à 1791 (H, 627 630) ; protocole du tabellionage de la terre de Luxeuil, de 1586 à 1733 (H, 634-637) ; nombreux titres concernant les moulins de Vesoul, dont la possession était réclamée par l'abbaye (H, 673-676) ; — quelques titres, du reste assez récents et peu intéressants, concernant l'ancien prieuré d'Annegray, dont la fondation par saint Colomban est antérieure à celle de Luxeuil (H, 677-679).

13) *Prieuré de Morey* (H, 680-744). — Le prieuré de Morey a été fondé en 1657 par Claude-François Lulier, président au parlement de Dôle. Ce fonds, tout moderne, n'offre que peu d'intérêt ; il y a néanmoins quelques titres remontant à 1320 concernant des biens possédés, dans la suite, par le prieuré. Dans cet ordre, on peut signaler le terrier des possessions de Jean d'Aigremont à Melin, de 1537, et de Jean de Faletans, au même endroit, en 1584 (H. 706), ainsi que le dénombrement général de la terre de la Rochelle, fourni en 1611 à Clériadus de Vergy, comte de Champlitte et gouverneur de Bourgogne (H, 736).

Ordre de Prémontré : Abbaye de Corneux.

14) *Abbaye de Corneux* (1) (H, 745-849). — L'abbaye de Corneux, fondée en 1133 par Raimbaud, moine de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, comme simple prieuré, fut rattachée, l'année suivante, à l'ordre de Prémontré et ne tarda pas à prendre un grand développement. Le fonds de Corneux est un des plus considérables qui soient conservés dans les archives de la Haute-Saône. — Il convient de mentionner avant tout une série de bulles pontificales depuis 1141 (H, 748 et 749), parmi lesquelles est à signaler une bulle d'Honorius III, de 1217, portant confirmation générale et détaillée de tous les privilèges de l'ordre de Prémontré ; une autre, de Clément IV (1265), est également intéressante par l'énumération des biens et possessions de l'abbaye. Viennent ensuite : livres et journaux de recettes et dépenses de l'abbaye depuis 1773 (H, 754-760) ; registres des tenues de la justice abbatiale, de 1507 à 1668 (H, 761-765) ; terriers des biens de l'abbaye à Morogne (2), en 1605 (H, 802), et Saint-Broing, en 1665 (H, 823) ; un curieux procès entre l'abbaye et les habitants de Gray au sujet du droit de nomination du principal et des régents du collège et des « recteurs d'école » de la ville, du xviie siècle (H, 793 et 794) ; d'autres procédures entre les religieux et les habitants de Nantouard et de Velesmes concernant l'exercice des droits seigneuriaux par l'abbaye (H, 805-808 et 841-846) ; pièces concernant la petite abbaye de Belchamp (3) unie à Corneux depuis le xviie siècle (H, 848 et 849).

En ce qui concerne les divers petits fonds des couvents établis sur le territoire de la Haute-Saône, nous nous bornerons à une brève nomenclature de ces établissements en mentionnant, s'il y a lieu, les titres intéressants.

15) *Augustins de Champlitte* (H, 850-858).

16) *Prieuré de Marast* (H, 859). — Terrier des possessions du prieuré à Melecey et Villargent. — La presque totalité du fonds de Marast se trouve aux archives du Jura, où il est inventorié sous les cotes G, 664 à 840, 865 à 872 (4).

(1) Corneux, hameau de la commune de Saint-Broing.

(2) Morogne, hameau de la commune de Chenevrey.

(3) Belchamp, hameau de la commune de Vougeaucourt (Doubs).

(4) C'est par erreur qu'il a été dit (p. 325) que le prieuré de Marast dépendait du couvent de Champlitte ; il était rattaché depuis 1611 à la collégiale de Notre-Dame de Dole.

17) *Capucins de Gray* (H, 860), *Gy* (H, 861), *Luxeuil* (H, 862) et *Vesoul* (H, 863).

18) *Cordeliers de Chariez* (H, 864-866), *Gray* (H, 867-886) et *Provenchère* (H, 887). — Bulles pontificales du XIIIe siècle en faveur du couvent de Gray (H, 867) et terrier du même établissement (H, 872).

19) *Minimes de Rupt-sur-Saône* (H, 888-892). — Terrier des biens du couvent (H, 891).

20) *Tiercelins de Chemilly* (H, 893-899).

21) *Carmes déchaussés de Gray* (H, 900-917) et de *Marnay* (H, 918-927). — Rentiers des deux couvents (H, 904 et 921).

22) *Dominicains de Montbozon* (H, 928-932).

II. — ORDRES ET COMMUNAUTÉS DE FEMMES

1) *Abbaye de Colonge* (H, 933-938). — L'abbaye de Colonge (1) dépendait du diocèse de Langres (2); sa fondation est certainement antérieure à l'année 1195, date du plus ancien titre de son chartrier qui soit parvenu jusqu'à nous. Les pièces de ce fonds n'offrent, du reste, aucune importance.

2) *Abbaye de dames nobles de Montigny* (3) (H, 939-955). — L'abbaye de Montigny, fondée en 1287 (4) par Héloïse de Joinville, vicomtesse de Vesoul, n'a fourni que peu de documents aux archives de la Haute-Saône. On ne peut guère citer parmi eux que des procès-verbaux de visites des bâtiments, de 1712 à 1790 (H, 942), plusieurs manuels des rentes, depuis 1721 (H, 944 et 945), et un registre des tenues de la justice abbatiale, de 1740 à 1755 (H, 946).

3) *Annonciades de Champlitte* (H, 956-961), *Gray* (H, 962-977) et *Vesoul* (H, 978-999). — Terrier des biens du couvent de Vesoul, de 1710 (H, 980), et comptes des recettes et dépenses depuis 1613 (H, 981 et 982).

4) *Carmélites de Gray* (H, 1001).

5) *Congrégation de Notre-Dame de Conflans-en-Bassigny* (H, 1002-1006). — Curieux registre des recettes et dépenses du couvent depuis 1771.

6) *Tiercelines de Gray* (H, 1007-1018). — Registre des délibérations de la communauté, de 1690 à 1788 (H, 1008), et registres des dépenses depuis 1720 (H, 1009 et 1010).

7) *Ursulines de Gray* (H, 1019-1030) et *Vesoul* (H, 1031-1046). — Manuel des cens et rentes du couvent de Vesoul, de 1763 à 1784 (H, 1033) et livres des recettes et dépenses depuis 1747 (H, 1034 et 1035).

8) *Visitandines de Champlitte* (H, 1047) et *Gray* (H, 1048-1058). — Manuel des cens et rentes du couvent de Champlitte, de 1636 à 1687 (H, 1047), et de celui de Gray, de 1643 à 1790 (H, 1052), registres des prises d'habits et professions de foi depuis 1736 (H, 1049-1051) et livre des dépenses et recettes du couvent de Gray depuis 1776 (H, 1053).

(1) Colonge, hameau de la commune d'Essertenne.

(2) Il y a là une erreur à signaler dans le *Gallia christiana*, t. XV, col. 140, qui range Colonge parmi les abbayes dépendant du diocèse de Besançon.

(3) Voir *abbé Vannier*, Histoire de l'abbaye royale de Montigny-lez-Vesoul. Vesoul, 1877 in-8°.

(4) Et non 1286, comme il est dit par erreur dans l'inventaire (p. 346).

III. — ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX

Ordre de Malte

1) *Commanderie de Sales et Montseugny* (H, 1059-1073). — Ce fonds, à part un inventaire général des titres et un registre de décompte des cens et revenus de 1450 à 1460 (H, 1,059), est composé d'une série de terriers des biens de la commanderie, dont le plus ancien remonte à 1508. A signaler surtout les reconnaissances générales et particulières des droits et biens en huit volumes, dressées de 1777 à 1784, pour le commandeur Antoine Chauvet de la Villatte (H, 1066-1073).

2) *Commanderie de La Villedieu-en-Fontenette* (H, 1074). — Dénombrement des terres et droits appartenant à la commanderie à La Villedieu et Meurcourt, en 1681.

IV. — HOSPICES ET MALADRERIES

1) *Hôpital de Champlitte* (H, 1075).

2) *Hôpital de Gray* (H, 1076).

3) *Hôpital de Saint-Loup-sur-Sémouse* (H, 1077).

4) *Hôpital de Vesoul* (H, 1078 et 1079).

5) *Charité de Luxeuil* (H, 1080 et 1081).

Vesoul, le 16 février 1901.

L'Archiviste de la Haute-Saône,
Aug. ECKEL.



Département de la Haute-Saône

INVENTAIRE SOMMAIRE

des

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE G

(Archevêchés. — Chapitres métropolitains. — Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés. — Évêchés. — Chapitres épiscopaux. — Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des Évêchés. — Séminaires. — Églises collégiales. — Églises paroissiales et leurs fabriques. — Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.).

G. 1. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 6 pièces et 1 cahier in-folio, 20 feuillets, papier: 2 sceaux.

1373-1534. — *Chapitre de Champlitte.* — Inventaire des titres et papiers du chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Champlitte, déposés aux archives du district de Champlitte. — Frère Girard de Belmont, prieur du prieuré de Comblanc, ordre de Saint-Pierre-de-Bèze, diocèse de Langres, affranchit deux hommes, sujets du prieuré (1375). — Vente de deux pièces de prés par Antoine Denizot à Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte (1424). — Bulle du pape Eugène IV par laquelle, à la sollicitation d'Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte, il érige en église collégiale la chapelle de Saint-Christophe à Champlitte (1439). — Antoine de Vergy publie la bulle d'Eugène IV et constitue le chapitre de Champlitte avec une dotation de 200 francs; de cet acte, il résulte que l'érection de la chapelle Saint-Cristophe en église collégiale fut le résultat d'un vœu que fit Antoine de Vergy lorsqu'il eut été fait prisonnier après le meurtre du duc Jean de Bourgogne à Montereau et qu'il craignait pour ses jours (1439). — Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel et seigneur de Champlitte, neveu d'Antoine de Vergy, ordonne à ses receveurs de faire délivrance aux chanoines de Champlitte de bâtiments pour faire leur résidence, lesquels bâtiments seront francs et quittes de droits; — exécution de ce mandement par les receveurs (1442). — Perrin de Coing, écuyer, donne quittance de 66 florins d'or à lui payés par les exécuteurs testamentaires de Jean Bonjon, prévôt du chapitre de Champlitte (1445). — Lettres de modération accordées par les chanoines de Champlitte à Jean Bleigney, possesseur d'une vigne sur laquelle le fondateur d'un anniversaire avait assis une rente de cinq gros payable à l'église Saint-Christophe, et ladite vigne se trouvait avoir beaucoup perdu de sa valeur (1450). — Fondation d'un anniversaire par Marguerite Bémol en l'église collégiale de Champlitte (1453). — Contestation entre le chapitre de Champlitte, d'une part, Claude de Rye, abbé de Saint-Pierre-de-Bèze, et Jean de Rochebaron, prieur de Champlitte, de l'autre, au sujet des dîmes du vin et du blé (1455). — Paul II, pape, accepte la résignation de sa cure que fait Pierre de la Ferté, curé de Recologne, et nomme à cette cure Jean Cannes (1476). — Plusieurs nominations à ladite cure de Recologne: la présentation appartenait au chapitre de Champlitte (1482-1509). — Accord entre Marc, seigneur de Ray et

Courcelles, et Jean Trippoteaul, curé de Membrey, au sujet d'héritages mainmortables dont les prédécesseurs de Jean Trippoteaul s'étaient emparés, et que ledit Jean prétendait faire partie de la fondation de l'église ou lui avoir été légués, tandis que Marc de Ray soutenait qu'ils lui devaient revenir en vertu de la coutume du comté de Bourgogne (1501). — Lettres de modération des dîmes de la paroisse de Margilley par les chanoines de Champlitte (1510). — Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, approuve l'union des deux églises paroissiales Notre-Dame de Membrey et Saint-Pierre de Volon avec l'église collégiale Saint-Cristophe de Champlitte et la confusion de leurs droits, sous réserve que chacune de ces églises paiera à lui et à ses successeurs vingt sous estevenans de revenu annuel ; — approbation de Guillaume de Vergy, seigneur de Montferrand, de Claude de Vergy, seigneur de Fouvent, des autres membres de la famille ; — règlement des difficultés provenant des droits que Nicolas Thiébaulot, clerc de Langres, prétendait avoir sur l'église de Membrey, (1512-1520). — Claude de Ray, chevalier, seigneur de Ray, renonce au droit de patronage qu'il prétendait avoir en la cure de Membrey au profit des chanoines de Champlitte (1519). — Bulle de Léon X qui prononce la réunion des églises de Membrey, de Volon et de la collégiale de Champlitte (1519). — Claude et Guillaume de Vergy donnent aux chanoines de Champlitte 40 francs de rente à prendre sur les tailles de la seigneurie de la Rochelle en complément d'une obligation de 160 francs de rente que leur père avait contractée à l'égard desdits chanoines et dont il avait acquitté seulement 120 francs (1519). — Les chanoines de Champlitte présentent Simon Matherot pour desservir la chapelle érigée en l'honneur de la Vierge dans l'église collégiale de Champlitte, poste qui était vacant et dont la présentation leur appartenait (1520). — Le chapitre de Langres autorise le sieur Pierre Morel, chapelain de la chapelle Saint-Antoine en l'église collégiale de Langres, à recouvrer une somme de 15 francs qui était placée sur des héritages à Champlitte et dont la rente, vu l'éloignement des deux villes, était d'un recouvrement fort onéreux (1534).

G. 2. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier ; 2 plans.

1556-1778. — Procuration donnée par Antoine Mongenet, prêtre, à Simon Ragus (1556). — Les chanoines de Champlitte présentent Didier Gauthier pour le poste de chapelain de la chapelle de la Vierge : François Richardot, évêque de Nicopolis, suffragant d'Arras, chanoine de l'église Saint-Jean à Besançon, est prévôt du chapitre de Champlitte (1560). — Procuration donnée par les chanoines de Champlitte aux vicaires de Membrey pour la poursuite de leurs droits curiaux (1565). — Nomination d'un chanoine (1573). — Déclaration des vignes sises sur le territoire de Montarlot et qui doivent la dîme du vin aux chanoines de Champlitte (1577), avec une requête des mêmes chanoines, de 1636, relative à l'arpentement dudit Montarlot. — Déclaration des meix, maisons et héritages qui appartiennent au chapitre sur le territoire de Champlitte (1594). — Reconnaissance du territoire de Champlitte, et « descente » des dîmes dues aux chanoines et au comte de Champlitte (1599). — Reconnaissance des héritages sis sur le territoire de Margilley et qui paient la dîme au chapitre de Champlitte (1603). — Contestation entre les chanoines de Champlitte et les habitants de Francourt (Francourt dépendait de la cure de Volon) au sujet de journées de labourage que devaient lesdits manants sur les terres de la cure (1608). — Prise de possession de la cure de Leffond et de ses dépendances par les chanoines de Champlitte (1636). — Extrait du livre terrier des reconnaissances générales du comté de Champlitte, concernant les biens possédés par le chapitre (1669). — Fragment du livre des fondations du chapitre de Champlitte (1672). — Le chapitre de Champlitte condamné à payer 300 francs 11 gros au sieur Jérôme Normand, chanoine (1677). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Leffond (1696). — Fondations testamentaires par Claude Vouhier et François Oudeau, prévôts du chapitre (1707-1715). — Prise de possession du vicariat de Champlitte par le chanoine Crétenet (1715). — Contestations entre les chanoines et le sieur Arvisenet au sujet d'une maison canoniale (1720) ; — idem et les habitants de Champlitte, Margilley et Montarlot, au sujet d'une redevance de foins (1744). — Plan de deux pièces de terre situées sur le territoire de Champlitte et appartenant au chapitre (1736). — Déclaration du roi touchant le recouvrement des droits d'amortissement dus par les communautés ecclésiastiques dans le comté de Bourgogne (1694), et collection des quittances d'amortissement du chapitre de Champlitte (1715-1741). — Distributions faites aux chanoines du produit du casuel et des fondations pendant les années 1745, 1751, 1786, 1788. — Dessin du chœur de l'église collégiale de Champlitte avec un mémoire des réparations à y faire et plusieurs lettres touchant ces réparations (1766-1771).

G. 3. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 sceau.

1443-1703. — Pièces concernant les droits curiaux, les corvées dues au curé, les dîmes. — Transaction entre messire Guillame de Vergy, prieur du prieuré de Champlitte, ordre de Saint-Benoît, et le chapitre de Champlitte-le-Château, par laquelle les deux tiers des dîmes sont attribués au chapitre (1445). — Transaction entre Claude de Rye, abbé de Saint-Pierre-de-Bèze, ordre de Saint-Benoît, et Jean de Rochebaron, prieur de Champlitte-la-Ville, d'une part ; le chapitre de Champlitte-le-Château, d'autre part, au sujet des dîmes de Champlitte, Margilley et Courtesoult (1454). — Transaction entre Jean Bertrand, de Champlitte, et Guy Petit, de Fouvent, tous deux prêtres, tous deux affirmant leur droit à la possession de la cure de Volon et des droits en dépendants (1482). — Transaction entre les chanoines de Champlitte (Othenin de Vergy, prévôt)

et les frères Gevrey, aussi chanoines de Champlitte, au sujet d'une maison que le chapitre avait vendue aux dits frères Gevrey (1502). — Transaction passée en la Cour du Parlement à Dôle entre Jean de Ruffey, curé de Membrey, Vaîte et Brotte, et ses paroissiens, au sujet des droit curiaux et particulièrement des dîmes (1515). — Transaction entre les chanoines de Champlitte et les héritiers Lecourt au sujet d'une rente due au chapitre pour la fondation d'un anniversaire : les héritiers cèdent au chapitre trois quartiers de pré, à charge par les chanoines de dire annuellement sept messes basses, deux le jour de la translation de saint Nicolas pour Jean Lecourt le jeune, et cinq la veille des fêtes de Notre-Dame pour Jean Lecourt le vieux (1518). — Transaction entre le chapitre et les échevins de Champlitte au sujet d'une maison où les habitants avaient installé leur vicaire et qu'ils prétendaient leur appartenir (1526). — Transaction entre le chapitre et le vicaire de Champlitte pour l'échange de la maison où réside le vicaire contre une autre maison (1527). — Antoine de Ray affranchit certains héritages mainmortables mouvant de la seigneurie de Bay, et appartenant à la cure de Membrey (1535). — Traité entre les habitants de Volon et de Francourt et le chapitre de Champlitte au sujet des droits curiaux (1535). — Accord entre le chapitre de Champlitte et Jeanne Goutote touchant les fondations faites en l'église dudit lieu par feu maître Jean Goutote (1535). — Accord entre Claude Thiébaulot, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste dans l'église paroissiale de Champlitte, et Thibault Mestret, ténementier d'un meix sur lequel ledit Thiébaulot prétendait percevoir un cens de huit gros (1542). — Traité entre le chapitre de Champlitte et les habitants de Molay, Cintrey, la Rochelle, et Preigney, au sujet des « charruages » dus aux trois saisons aux curés desdites paroisses (1555). — Transaction entre messire Jean Greusset, dit Richardot, prévôt du chapitre de Champlitte, et ledit chapitre, au sujet d'une maison canoniale que le prévôt prétendait lui appartenir en propre (1563). — Traité entre le chapitre de Champlitte et demoiselle Antoine de Cuguyen, dame de Tromarey et de Montarlot, touchant la dîme du vin à Montarlot (1583). — Traité entre le chapitre de Champlitte et Guillaume de Périne, prieur de Champlitte-la-Ville, touchant les dîmes de Champagnole (1588). — Traité entre le chapitre et les héritiers de feu Pierre Rebilier, au sujet d'une fondation de quatre messes faite par ledit Rebilier dans son testament (1609).— Traité entre le chapitre et les hériters de feu Guillaume Bavelier, chanoine, au sujet d'une fondation imposée aux héritiers par ledit Bavelier (1658).— Autre traité au sujet d'une fondation de feu Nicolas Simonnot, chanoine (1659). — Transaction entre le chapitre et Pierre Arvisenet, docteur en droit, au sujet d'une rente (1665). — Le sieur Guillaume Febvre, secrétaire général des troupes, achète un certain nombre de créances sur la communauté de Velesmes dont il devient l'unique créancier (1671). — Traité entre le chapitre et le comte de Champlitte concernant la dîme des corvées de Chauverembert, et autres pièces sur le même sujet (1622-1700). — Traité entre le chapitre et demoiselle Anne Bernard, veuve du sieur Pierre Moderet, au sujet d'une fondation dudit Moderet (1703).

G. 4. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1373-1457. — Constitutions de cens et acensements. — Rolandet, de Champlitte, et sa femme constituent à titre de cens un demi-muid de vin, mesure de Champlitte, au profit de Jean dit *Philissicot* (1373).— Constitution à titre de cens de douze pintes de vin rouge, bon et pur, par Guillaume Poichot au profit du prieur de Champlitte (1374). — Arrêt du parlement de Dôle au profit de l'église de Champlitte contre Giraud Poncel et d'autres habitants de Margilley au sujet d'une constitution de cens (1402). — Acensement de vignes et maisons sises à Champlitte par Antoine Bataillet, curé dudit lieu, à Jean Brun (1405). — Constitution d'un cens de quatre gros par Thiébault au profit de messire Gilles Bauchin, prêtre de Champlitte (1407). — Constitutions de cens : entre Guillaume Desvardes, écuyer, et Oudot Gigans, de Montot (1417) ; — entre le curé de Champlitte et Gilles Pailler (1418) ; — — entre le curé de Champlitte et Jean de Combeaufontaine (1418) ; — entre l'église de Champlitte et Jacquette Varnot (1421) ; — entre l'église de Champlitte et Sibylle Esbroichiot (1428) ; — entre l'église de Champlitte et Huguenin du Magny (1438) ; — entre le chapitre de Champlitte et Simon Dubanc, bourgeois dudit lieu (1439) ; — entre le chapitre et Denisot Picard, de Champlitte-la-Ville (1439) ; — entre le chapitre et Perrin Missot (1440) ; — entre le chapitre et Pierre Rebillet (1440) ; — entre le chapitre et Jean Vidalet (1443) ; — entre le chapitre et Guillaume Poissenet (1446) ; — entre le chapitre et Gilot Chignerel (1447) ; — entre le chapitre et plusieurs habitants de Champlitte (1450) ; — entre le chapitre et Étienne Clerget (1452) ; — entre le chapitre et Girard Ponssot (1457) ; — etc.

G. 5. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

1458-1502. — Constitutions de cens et acensements : entre le chapitre de Champlitte et Perrenot Longey (1458) ; — entre le chapitre et Robert Ginot (1459) ; — entre le chapitre et Jean de Serres (1463) ; — entre la fabrique de Volon et plusieurs habitants (1466) : — entre le chapitre de Champlitte et Huguenin Grongnot (1468) ; — entre le chapitre et Gilles Vidalet (1468) ; — entre le chapitre et Jean Droualllet (1480) ; — entre Guyot Maréchal et Simon Jambe-de-fer, de Brousse (1481) ; — entre le chapitre de Champlitte et Alix Picardet (1482) ; — entre le chapitre et Jeanne Rebilier (1488) ; — entre le chapitre et Girard Gevrey, chanoine de Champlitte (1491) ; — entre le chapitre et Jean Chobet, prêtre (1492) ; — entre le chapitre et Gilot Meschine (1494) ; — entre le chapitre et

Pierre Coirotot (1496); — entre le chapitre et Girard Caillet, de Margilley (1498); — entre le chapitre et Henri Perrin (1499); — entre le chapitre de Champlitte et Humbert Valot (1500); — entre le chapitre et Étienne Varnet (1501); — entre Guillaume de Vergy et Jean Caillet (1502); — etc.

G. 6. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1511-1687. — Constitutions de cens et acensements : entre Simon Quartarret, prêtre, et Jean Roger, marchand à Champlitte (1511); — entre le chapitre de Champlitte et Jean Mourel (1514); — entre le chapitre et Claule Gevry (1514); — entre le chapitre et Jean Poncret (1515); — entre le chapitre et Jean Bretegnot (1515); — entre le chapitre et Jean Ponsot (1517); — entre Pierre Arvisenet, marchand à Champlitte, Thomas Damandre, écuyer, et Catherine de Buffignécourt, sa femme (1520); — entre le chapitre de Champlitte et Jacques Rebilier, de Margilley (1521); — entre le chapitre et Pierre Regnault (1523); — entre le chapitre et Guillaume Breuillard, de Margilley (1523); — entre Guillaume de Vergy et plusieurs habitants de Gastey (1527); — entre Guillaume Potier et Jean Courbel, de Champlitte (1529); — entre le chapitre de Champlitte et André Mailley (1531); — entre le chapitre et Richard Valot (1535); — entre le chapitre et Laurent Brassault (1541); — entre le chapitre et Richard Carbouchier (1547); — entre le chapitre et Richard Picardet (1562); — entre le chapitre et Julien Bacquot (1589); — entre le chapitre et Pierre Arvisenet (1603); — entre le chapitre et Claude Robert 1620); — entre Anne Labotte, veuve Rebilier, et Claude Masson (1662); — entre le chapitre de Champlitte et Claude Briard (1687); — etc.

G. 7. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1294-1707. — Constitutions de rentes : par Meingarde, femme de Girart, dit le Carcain, au profit de l'église de Champlitte (1294); — par Philippe, duc de Bourgogne, au profit du chapitre de Champlitte (1465); — par noble Thomas d'Amandre, au profit du chapitre de Champlitte (1499); — par Claude de Vergy, seigneur de Champlitte, au profit du chapitre (1529); — par François Mailley, vigneron, au profit du chapitre (1547); — par Jean Normand, au profit du chapitre (1569); — par Claude Gotote, chanoine de Champlitte, au profit du chapitre (1572); — par Claude Tisserand, au profit du chapitre (1582); — par Jean Fourcauldot, au profit du chapitre (1585); — par Didier du Cellier, vigneron, au profit du chapitre (1612); — par Nicolas Flamanchot, au profit du chapitre (1614); — par Claudine Bourgauldot, au profit de Simon Valahu, bourgeois de Gray, et Jeannette Bucquet, sa femme (1618); — par Pierre Roland, au profit du chapitre (1620); — par Humbert Berger, au profit du chapitre (1624); — par François Debars, au profit du chapitre (1626); — par Huguette Tabourel, au profit du chapitre (1627); — par Jean Rebilier, au profit du chapitre (1635); — par les habitants de Mont, au profit du chapitre (1670); — par Laurent Jobard, au profit du chapitre (1680); — par Pierre Guyot, au profit du chapitre (1680); — par Étienne Nageotte, au profit du chapitre (1707); — etc.

G. 8. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1377-1596. — Ventes et acquisitions. — Vente d'un cens par Ysabelle Labourel à l'église de Champlitte (1377); — d'une maison, par Huguenin le Charmelet à Nicolas, dit Aulemenet (1390); — d'une maison, par Henri Rolandet au sieur Clarambault, prêtre à Champlitte (1414); — d'une vigne, par Jean Bauchetet à Guy Broye, curé de Percey-le-Grand (1437); — d'une vigne, par Jacques Sintey le Gros à Jean Bougnon, curé de Champlitte (1438); — d'une vigne, par Marie Picardet à Jean Bougnon (1438); — de terres, prés, vignes, par plusieurs habitants de Champlitte à Jean Bougnon (1438); — d'un pré, par Étiennette Varnot à Jean Bourrelet, prévôt du chapitre de Champlitte (1451); — d'un pré, par Perrenot Girardin à Jean Breusard (1453); — de deux prés, par Hugues Arvisenet, curé de Mornay, au chapitre de Champlitte (1471); — d'un pré, par Jacques Bonchard, de Margilley, à Guillaume Gérardin, chanoine de Champlitte (1488); — d'une vigne, par Guillaume Courtoisier, de Percey-le-Grand, à Guillaume Gérardin, chanoine (1494); — d'un pré, par Étienne Gurcelet à Guillaume Gérardin (1501); — de quatre-vingts journaux de terre, par Guillaume de Vergy au chapitre de Champlitte (1511); — d'une maison, par messire Odot de Saqueney, prêtre, au chapitre de Champlitte (1516); — d'un pré, par le sieur Boutechou, chanoine, au chapitre de Champlitte (1527); — d'un pré, par Jean-Baptiste Dantre à Nicolas Mathey, chanoine (1537); — de deux prés, par Guillaume Rebilier au chapitre de Champlitte (1581); — d'une terre, par Pierre Hudelle à Claude Chapuis, de Bétoncourt (1596); — etc.

G. 9. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1405-1767. — Ventes et acquisitions. — Vente d'un pré, par Jean Gourdan, notaire, au chapitre de Champlitte (1605); — d'un jardin, par Jean Odinot, armurier, au chapitre de Champlitte (1606); — d'une terre, par Huguette Drouallet à Pierre Caillet, bourgeois de Champlitte (1608); — d'une maison canoniale, par Claude Demoigne, chanoine, à Nicolas Simonnot, aussi chanoine (1612); — d'une chènevière, par Joachim Drouaillet, apothicaire, à Chrétienne Blondel (1628); — d'un pré, par demoiselle Jacques Drouaillet au chapitre de

Champlitte (1635); — d'une maison canoniale, par le sieur Perdrix au chapitre de Champlitte (1666); — d'un pré, par Claude Rebilier au chapitre (1670); — d'un pré, par les demoiselles Lantheleret au chapitre (1699); — d'une coupe de bois, par Augustin Larquandet au chapitre (1767). — Échanges de terres, prés, vignes et maisons, entre : Thiébaud Jobard, de Franois, et Jean Humbert, curé dudit lieu (1405); — entre le chapitre de Champlitte et Jean Petit, de Volon (1518); — entre le chapitre et divers habitants de Volon (1530-1575-1584); — entre le chapitre et Martin Thorey (1671). — Donations : d'un pré, par Antoine de Vergy à Hugues Lugnot (1431); — d'un pré, par les héritiers de Jean Bourrelet au chapitre de Champlitte (1468); — d'un pré, par Jeanne Gurrelet au chapitre (1501); — d'un pré, par Nicolas le Court au chapitre (1524); — d'une terre, par Jeanne Treboullet au chapitre (1691); — etc.

G. 10. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 3 sceaux.

1445-1724. — Testaments. — Testament de Jean Boujon, prévôt du chapitre de Champlitte (1445); — de Philippote Asselin, femme de Jean Pétot (1456); — d'Huguenin Sucot, de Champlitte (1459); — de Gillotte Ribonignet (1468); — de Jean Pacquillot, prêtre (1473); — de Huguette Dubanc (1500); — de Guillaume Gérardin (1501); — de Jean Goutote, chanoine (1535); — de Jean Bavelier (1546); — de Jean Pétret, notaire (1547); — de Pierre Baudoin, chanoine (1552); — de Léonard Béralin (1566); — de Simonne Choleret (1571); — de Catherine Maillard, de Membrey (1572); — de Jean Guillemon (1587); — de Marguerite Bacquet (1589); — de Jean Targis, curé de Saint-Martin sous Beaumont (1590); — de Claudine Fouynot (1626); — de Bonne Drouallet (1632; — de Jeanne Rebilier (1724). — Tous ces testaments contiennent des fondations pieuses.

G. 11. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1349-1549. — Fondations religieuses. — Perrinette le Gastinet constitue une rente annuelle de cinq sous au profit de l'église de Champlitte pour un anniversaire (1349). — Guillaume Pourchot donne trois gros de cens annuel et perpétuel à l'église de Champlitte pour la fondation d'un anniversaire (1373). — Hugues de Saqueney, écuyer, donne seize gros de cens annuel et perpétuel au curé et aux chapelains de Champlitte pour la fondation d'un anniversaire (1378). — Isabelle Giraud constitue une rente de 5 gros au profit du prieur de Champlitte pour un anniversaire (1378). — Fondations d'anniversaires au moyen de constitutions de rentes, contitutions de cens, donations, etc. par: Marguerite Laynerot (1397); — Hugues de Greviney cordier à Champlitte, et sa femme Jeanne (1410); — Perrinette Legey (1411); — Jean Bomote, bailli de Jean de Vergy, seigneur de Champlitte (1415); — Gillette, femme de Guillaume Raondet (1416); — la veuve de Jean Aymonnet (1418); — Thiébaud Gamignot (1418); — Jean Perrin (1418); — Pierrette Rolandet (1418); — Alice, fille de Guillaume Meuret (1428); — Jean de Rosey (1430); — Jacques Myget (1430); — Jeanne Perron (1431); — Pernotte Granon (1436); — Pierre Guyot (1438); — Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte (1439); — Huguenin Lucquot (1440); — André Grandvillain (1441); — Étienne Rebilier (1452); — Jean Grandvillain (1456); — Viénot Barbier (1456); — Girard Choleret et Mariole, sa femme (1465); — Bonne de Neufchâtel, dame de Montferrand, veuve de messire Antoine de Vergy (1466); — Guillaume de Vergy, en exécution du testament de sa femme Marguerite de Vergy (1485); — Jean de Salins, de Vesoul (1487); — Thévenin Valot (1494); — Thévenin Petiet (1496); — Geoffroy le Court, de Margilley (1503); — Jacques Robelot (1512); — Léonard Lambelin (1516); — Jean Cornu (1518); — Jean Richard, de Ray (1518); — Guillaume de Vergy (1520); — Alophe Boutechou (1522); — Antoinette Breullard (1526); — Jean Goutote, chanoine (1528); — Richard de Trestondans, seigneur de Percey-le-Petit (1533); — Guillaume Varnerot, prévôt du chapitre de Champlitte (1549). — Sauf indication contraire, les auteurs de toutes ces fondations habitent Champlitte. Jusqu'à 1439, les fondations sont faites au profit de l'église de Champlitte; à partir de 1439, date de la création du chapitre, elles sont faites au profit du chapitre.

G. 12. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1558-1740. — Fondations pieuses au profit du chapitre de Champlitte, par : Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel (1558); — Nicolas Mathey, chanoine (1560); — Jeanne Guilminot, veuve Gaudot (1563); — Claude de Clermont (1564); — Garnier Logey (1565); — Nicolas Quarthault, prêtre (1570); — Jeanne Fourcault (1581); — Étienne Bacquot (1583); — Berthaud Maistret, chanoine (1584); — Antoine Philipponnoy, chanoine (1584); — André Drouallet, marchand (1585); — Guillaume Balin (1587); — Jean Richardot (1588); — Guillaume Paulot (1595); — Jeanne Drouallet (1598); — Claude Grasset, huissier au Parlement de Dôle (1599); — Antoine Arvisenet (1600); — Nicolas Symonot, chanoine (1601); — Pierre Martin (1605); — Jacqueline Locard (1607); — Claude Dornier, chanoine (1608); — Jeanne Rebilier (1632); — Jean Meuillet (1634); — Madeleine de Bauffremont, comtesse de Champlitte (1650); — Nicolas Maillier, prévôt du chapitre de Champlitte (1656); — Claude Pauthelier (1661); — Pierre Moderet (1675); — François Gourdan, chirurgien (1683); — Marguerite Cottenet (1691); — Nicolas Bacquet, conseiller au parlement de Besançon (1699); — Nicolas Cretenet (1702); — Jeanne Lamarche (1708); — Jean-Baptiste Drouallet, chanoine (1717); — Huguette Drouallet (1740).

G. 13. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin, 14 pièces, papier ; 2 sceaux.

1447-1734. — Sentence prononcée par le bailli de Champlitte au profit du chapitre dudit lieu contre Étienne Coquardot au sujet d'une rente de 6 gros (1447). — Sentence arbitrale rendue à Gray touchant les droits réciproques du chapitre de Champlitte et du prieur de Champlitte-la-Ville (1455).— Transaction par-devant l'officialité de Langres entre les chanoines de Champlitte et les chapelains qui prétendaient avoir même rétribution que les chanoines (1460). — Sentence du bailliage de Gray déclarant que la transcription d'un arrêt du Parlement de Dôle contre messire Jean de Fribourg vaudra comme l'original (1462). — Sommation adressée à dame Marguerite de la Roche-Guyon par les chanoines de Champlitte d'avoir à exécuter la vente de la seigneurie de Volon à eux consentie par feu messire Jean de Vergy, son mari (1464). — Plainte de Guyot Petit, nommé curé de Volon, contre un sieur Belin Droualiet qui lui disputait la possession de cette cure (1479).— Mandement de nouvelleté touchant les dîmes du chapitre de Champlitte (1509). — Mandement de Louis XII touchant une amende due au chapitre de Champlitte (1510). — Habitants de Volon condamnés à l'amende (1549). — Sentence partageant les dîmes de plusieurs pièces de terre entre le chapitre de Champlitte et Nicolas Droualiet, prieur de Champlitte-la-Ville (1552). — Sentence au profit du chapitre contre Jacques Virelet au sujet d'une pièce de terre (1555). — Arrêt du parlement de Dôle prononcé entre le chapitre de Champlitte, Claude de Vergy, baron dudit lieu, Antoine Mougenot et Charles d'Escars, abbé commendataire de Bèze, touchant la cure de Courtesoult et le vicariat perpétuel de Champlitte (1558). — Mandement de nouvelleté touchant les prés qui appartiennent au chapitre sur le territoire de Percey-le-Grand (1560). — Autres mandements concernant des propriétés du chapitre (1561-1565). — Arrêt du parlement de Dôle touchant les droits curiaux de la cure de Membrey (1570) — Arrêt du parlement de Dôle touchant les jours de charrue que les habitants de Volon et Francourt doivent à leur curé (1608). — Reconnaissance de prés appartenant au chapitre de Champlitte, sur le territoire de Montigny (1609). — Sentence touchant les dîmes d'Achey (1617). — Saisie sur les biens de Jean Droualiet (1634) ; — de Claude Boniface et Claudine Bourgaudet (1659). — Sentence de l'officialité de Besançon au sujet du sieur Claude Duhamel, prêtre intrus en la cure de Leffond, par laquelle le chapitre de Champlitte est déclaré patron de cette cure (1663). — Mandement de terrier pour le chapitre de Champlitte (1737).

G. 14. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1501-1740. — Pièces de procédure peu importantes. — On remarque : difficultés entre le chapitre de Champlitte et les titulaires des cures de Membrey et Franois (1633-1639); — contestation entre le sieur Jean Logre, nommé prévôt du chapitre par bulle pontificale à la suite de la résignation de sa charge faite au profit dudit Logre par Claude Rouhier, précédent prévôt, et le sieur François Oudeau, chanoine, élu prévôt par le chapitre (1685-1715); — difficultés entre le chapitre et le sieur Henri France, prêtre, desservant l'église de Montarlot (1688); — entre François Lyon, vicaire perpétuel de Champlitte, et certains particuliers de Champlitte qui refusaient de payer la rétribution en gerbes de froment à laquelle ledit Lyon avait droit à raison de deux messes annuelles qu'il célébrait pour la conservation des récoltes (1694-1698); — difficulté entre Jacques Perrotet et Antoine Barberot, prévôt de Champlitte, au sujet de l'amodiation des prés de Percey-le-Grand (1740) ; — etc.

G. 15. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1566-1737. — Pièces de procédure. — Jours de justice tenus à Gray (1566) ; — à Vesoul (1653). — Procédure entre le chapitre de Champlitte et le sieur François Lyon, vicaire perpétuel, au sujet de sa portion congrue et des dîmes qu'il prétendait avoir droit de percevoir ; la contestation se termine par un accord à l'amiable : le sieur Lyon se désista du droit qu'il prétendait également de dire la messe dans l'église collégiale, de certains droits honorifiques, préséance aux processions, porter l'étole dans les enterrements; il obtint le droit de dire des messes basses et la perception des droits mortuaires (1683-1701) ; à cette affaire se rapportent plusieurs déclarations royales sur les portions congrues (1629). — Rôle des tailles dues au chapitre pour l'année 1667 à la Rochelle. — Extrait du registre des baptêmes, mariages et décès de Champlitte pour l'année 1695. — Mémoires et consultations sur les droits et prérogatives du chapitre de Champlitte (1731-1737).

G. 16. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ; 2 sceaux.

1441-1798. — Procédure entre le chapitre de Champlitte et la saunerie de Salins au sujet d'une rente de 500 fr. assignée au chapitre sur cet établissement (1441-1573) ; — arrêt du parlement de Dôle (1443) : Jean de Vergy consent à ce que le chapitre touche la rente de 50 fr. sur Salins jusqu'à l'entier paiement d'une somme de 500 fr. ; — les commissaires de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnent que le chapitre de Champlitte sera préféré pour le paiement de la rente à Marguerite de la Roche-Guyon, veuve de Jean de Vergy (1462); — arrêt du parlement de Dijon touchant la collocation de ceux qui possèdent des rentes sur la saunerie de Salins (1483) ; — plusieurs requêtes adressées par le chapitre à la Chambre des

Comptes de Dôle, et tendant au paiement de la rente de 50 francs (1573). — Procédure entre le chapitre et les sieurs Jean Laveret et Anne Mauclerc au sujet de la propriété d'une vigne (1699-1728).

G. 17. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1743-1760. — Procédure entre le chapitre de Champlitte et le sieur Augustin Gourdant, vicaire perpétuel à Champlitte, au sujet de la portion congrue à laquelle ce dernier prétendait avoir droit en vertu des déclarations royales de 1686 et 1690 (1743-1760). — Procédure entre les sieurs Claude Grand, bachelier de Sorbonne et Alexandre Gourdant, clerc tonsuré, nommés tous deux chanoines de Champlitte, et le sieur Raillard, prévôt du chapitre, qui leur refusait l'institution canonique (1751-1760).

G. 18. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1591-1781. — Procédure entre les chanoines de Champlitte et le sieur Antoine Barberot, prévôt du chapitre, qui s'arrogeait sur eux un droit de juridiction et de correction, et prétendait par contre ne pas s'acquitter de plusieurs fonctions, telles que celles de diacre, auxquelles ses prédécesseurs s'étaient soumis sans réclamation (1738-1740). — Procédure entre le chapitre de Champlitte et le sieur Bouly, fermier de M. de Toulongeon à la forge de Crochot, au sujet des dîmes en vin du territoire de Margilly (1594-1781). Production de sentences rendues à Gray confirmant le droit des chanoines.

G. 19. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1770-1779. — Procédure entre le chapitre de Champlitte, le prieur de Champlitte-la-Ville et M. de Toulongeon, d'une part ; les habitants de Champlitte-la-Ville et Margilley, d'autre part. Il s'agissait de savoir qui supporterait les frais des réparations à faire au chœur et aux chapelles collatéralles du chœur de l'église de Champlitte-la-Ville et Margilley (1770). — Procédure entre le chapitre de Champlitte et M. de Toulongeon : le chapitre contestait à M. de Toulongeon le droit de percevoir les dîmes sur cinq pièces de terre, demandait l'exécution d'engagements, relatifs à certaines maisons canoniales dont la jouissance avait été laissée à M. de Toulongeon, et l'exécution d'autres engagements relatifs à la part de M. de Toulongeon dans les dépenses du chapitre (1775-1779).

G. 20. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1443-1761. — Procédure entre le chapitre de Champlitte et François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, au sujet d'une rente de 24 francs vendue audit chapitre (1560-1582) ; — entre le chapitre et les habitants de Montarlot au sujet des dîmes (1564). — Sommation faite au prieur de Champlitte-la-Ville de fournir un vicaire pendant la nuit (1587). — Procédure entre le chapitre et les sieurs Claude Normand, médecin, et Étienne Normand, apothicaire, au sujet d'une maison appartenant à feu Jérôme Normand, en son vivant chanoine (1689) ; — entre le chapitre et les fermiers des dîmes de Champlitte (1695) ; — entre le chapitre et les habitants de Champlitte-la-Ville et Margilley, au sujet des dîmes (1443-1761). Parmi les titres joints à cette affaire on remarque une sentence du bailliage d'Amont en faveur du chapitre de Champlitte au sujet des dîmes et du patronage des églises de Champlitte-la-Ville et Champlitte-le-Château ; — deux lettres de modération des dîmes de Margilley par le chapitre (1510 et 1612).

G. 21. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1560-1630. — Procès entre le chapitre de Champlitte et les habitants de Montarlot au sujet des dîmes, particulièrement des dîmes des grains et du vin. Léonel d'Andelot, seigneur de Montarlot, intervient dans le procès.

G. 22. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier ; 2 sceaux.

1604-1786. — Procès entre le chapitre de Champlitte et le sieur Henri France, vicaire à Montarlot en 1686, qui soutenait : 1° Que Montarlot formait une cure, non une vicairie ; — 2° qu'à ce titre, le chapitre lui devait la portion congrue de 300 francs accordée aux curés par l'édit royal du 29 janvier 1686.

G. 23. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1392-1788. — Procédure entre le sieur Maillier, prévôt du chapitre de Champlitte, et le sieur Henri France, au sujet du droit de patronage et de présentation à la chapelle Saint-Nicolas érigée en l'église collégiale Saint-Christophe de Champlitte (1678-1680). Parmi les titres produits on remarque : constitution de rente en faveur de l'église de Champlitte par Gilet Paillet (1392) ; — acensement d'une vigne appartenant à Jean Boujon, curé de Champlitte (1438) ; — copie collationnée de l'acte de fondation du chapitre (1439) ; — lettres de cléricature du sieur Maillier (1625) ; — fondation de la chapelle Saint-Nicolas (1664). — Procédure entre le chapitre et les officiers municipaux de Champlitte au sujet des offrandes du pain et du vin que le chapitre soutenait avoir le droit d'exiger

de tout maître d'hôtel aux quatre fêtes principales de l'année (1727-1733.) — Procédure entre le chapitre et Félicien de Sommievre, procureur général de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de Champagne (1728).

G. 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1439-1788. — Procès entre le chapitre et les officiers municipaux de Champlitte au sujet de la reconstruction de l'église collégiale. Le chapitre demandait qu'on se bornât à réparer l'église existante ; les officiers municipaux, soutenus par M. de Toulongeon qui avait besoin de l'emplacement de l'église pour s'agrandir, proposaient une reconstruction totale sur un nouveau terrain (1780-1788). Au dossier sont jointes une copie de l'acte de fondation du chapitre et une copie de la bulle d'érection de l'église collégiale (1439).

G. 25. (Liasse.) — 16 pieces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 3 sceaux.

1196-1784. — *Chapitre de Gray.* — Fondation du chapitre de Gray par Philippe, roi de France, à la prière de sa femme, Jeanne, comtesse de Bourgogne, dame de Salins (1319). Le roi établit neuf prébendes à sa nomination et quatre clercs pour aider les chanoines. Il leur donne 300 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur les fours de Gray jusqu'au temps où la rente serait remplacée par les fonds de terre d'une valeur équivalente. — Copie du susdit acte de fondation exécutée en 1733. — Statuts du chapitre de Gray (1326. — Original et plusieurs copies). Il y a 31 articles, dont voici l'intitulé : 1. *De residentia personali et de penis absentium* : les peines qui consistent en amendes varient suivant la durée des absences ; — 2. *Qui debeant esse mores canonicorum* : ils doivent se comporter « *decenter et honeste* », ne pas hanter les tavernes ni les lieux suspects, s'abstenir des jeux et danses ; — 3. *Habitus decens ferri debet ;* — 4. *Canonici hebdomadarii et clerici* : chaque chanoine et chaque clerc à tour de rôle sans en excepter le prévôt, sera « *hebdomadarius* » ; — 5. *Hebdomadarius seu regens chorum* : vu le petit nombre des chanoines, l' « *hebdomadarius* » sera chargé du service de l'église ; — 6. *De clericis et eorum officio* : les clercs sont soumis aux chanoines, sont de semaine à leur tour, sonnent les cloches ; — 7. *Continuatio de officio clericorum* : ils préparent tout ce qui est nécessaire à la célébration de l'office divin, et répondent la messe ; — 8. *De ingressu et egressu capellæ* : ne pas arriver en retard et ne pas sortir avant la fin des offices ; — 9. *De processionibus* : il y aura procession autour de la chapelle à certains jours de fêtes déterminés ; — 10. *De anniversario fundatricis* : on célébrera chaque année, d'une façon particulière, l'anniversaire de la reine Jeanne ; — 11. *De quatuor aliis anniversariis* : on célébrera annuellement quatre autres anniversaires, tant pour ladite fondatrice que pour les autres fondateurs ; — 12. *De anniversariis canonicorum defunctorum* : l'anniversaire de chaque chanoine défunt sera célébré par un office solennel, à moins qu'il ne tombe en temps pascal ; — 13. *De modestia et devotione servanda in officio divino ;* — 14. *De infirmis et peregrinis* : on établit les cas légitimes d'absences par suite de maladie ; — 15. *De quibusdam legitimis absentiæ causis* : ce sont les mariages, morts, anniversaires des parents, amis, voisins ; — 16. *De discordia inter fratres orta* : l'assemblée du chapitre statuera sur le sort des coupables ; — 17. *De capitulis generalibus* : le prévôt et ses successeurs auront pouvoir de tenir deux chapitres généraux par an ; — 18. *Statuta in capitulo legenda et secretum servandum* : dans chaque chapitre général, il sera donné lecture des statuts ; — 19. *De procuratore capituli* : le prévôt peut chaque année, en chapitre général, nommer un procureur pour vaquer aux affaires de la communauté, lequel procureur est tenu de prendre conseil du chapitre ; — 20 *De vacantia prepositure* : en cas de vacance de la prévôté ou d'absence du prévôt, le procureur en remplit les fonctions ; — 21. *De excessibus canonicorum* : règles pour leur répression ; — 22. *De examine noviter receptorum* ; cet examen qui précédera l'admission, portera sur la grammaire, la lecture, le chant, « *et aliis disciplinis quas decet unum ecclesiasticum scire* » ; — 23. *Ad quid teneantur novi provisi* : ils paient au procureur pour les réparations et ornements de la chapelle un marc d'argent d'une valeur d'au moins quinze livres estévenants s'il s'agit d'un chanoine, cinq livres estévenants s'il s'agit d'un clerc ; — 24. *Continuatio obligationum noviter provisorum* : si le nouveau prévôt ou chanoine n'est pas prêtre, il prêtera serment de s'efforcer de parvenir à la prêtrise ; — 25. *De sigillo capituli* : le chapitre possédera un sceau unique, portant en exergue : « *sigillum capituli capellæ castri Graiani* » avec un contre-sceau ; — 26. *De registris et archivis* : on tiendra un cartulaire des actes intéressant le chapitre : sceau, cartulaire, titres originaux, seront gardés sous une double serrure ; — 27. *De secreto servando* : le secret sera absolu sur tout ce qui se passe à l'intérieur du chapitre ; — 28. *Pro observatione et firmitate statutorum* : le prévôt et ses successeurs auront pouvoir de modifier les statuts ; — 29. *Quod quisque canonicorum debet fundare anniversarium ;* — 30. *De stagiis seu noviter receptorum probatione* : le noviciat durera six mois ; — 31. *De auctoritate prepositi circa executionem statutorum.* Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, approuva les statuts en 1677. La fondation du chapitre de Gray avait été ratifiée expressément par la reine Jeanne et approuvée par Vital, archevêque de Besançon, en 1323. — Eudes, duc de Bourgogne, et sa femme Jeanne de France modifient la perception de la rente de 300 livres accordée au chapitre de Gray. Cette rente se percevait 240 livres sur la tannerie de Gray et 60 livres sur les fours de Gray, et elle passait par l'intermédiaire des officiers publics. Les chanoines demandèrent à la percevoir

par eux-mêmes ce qui était, d'ailleurs, conforme à l'acte de leur fondation. Eudes le leur accorde : il leur donne tous les fours et moulins de Gray = 120 livres ; le four et le moulin de Santans = 80 livres ; les émoluments de la « ménage » de Gendrey = 60 livres, les fours et moulins de Champvans = 40 livres. Le duc augmente la rente de 20 livres à prendre sur les tailles de Velesmes pour que les chanoines soient tenus de prier pour lui et sa famille (1334). — Philippe, duc de Bourgogne, maintient le chapitre de Gray contre les habitants dudit lieu en possession du droit de prélever un pain sur dix dans les fours de Gray (1402). — Lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, accordant aux chanoines et prévôts du chapitre de Gray le droit de couper toute sorte de bois dans les forêts de Gray et de Velesmes (1450). — Sur la requête des chanoines de Gray qui représentaient que, par suite des guerres, leurs rentes, et notamment celles qu'ils tiraient des halles de Gendrey, avaient été considérablement diminuées, Maximilien, roi des Romains, et Philippe, duc de Bourgogne, leur concèdent l'établissement d'une foire à Gendrey, qui se tiendra le jour de saint Thomas avant Noël et où ils jouiront des mêmes droits et privilèges que sur celles qui existaient déjà (1494). — Philippe, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne, confirme tous les privilèges accordés au chapitre de Gray par ses prédécesseurs (1503). — Confirmation semblable par Charles-Quint (1531). — Charles-Quint convoque le chapitre de Gray à la réunion des trois États du comté de Bourgogne, à Dole (1534, avec la signature autographe : Charles). — Procès-verbal concernant le droit de prendre du bois dans les forêts de S. M. pour l'entretien et la réparation des halles de Gendrey (1554). — Charles-Quint concède aux chanoines de Gray le privilège de présenter trois sujets à chaque vacance dans les quatre clergies établies au chapitre de Gray (1546). Les chanoines avaient fait observer que les clercs nommés par l'empereur, sans présentation, ne savaient, la plupart du temps, ni lire, ni écrire, et qu'ainsi tout le poids de l'office divin retombait sur les chanoines (original et deux copies de 1710 et 1733). — Brevet de Louis XIV accordant à M. de Moncault, gouverneur de Besançon, seigneur de la ville et château de Gray, le droit de nomination, sa vie durant, aux canonicats du chapitre de Gray, à l'exception du prévôt dont la nomination reste réservée au roi (1706). M. de Moncault s'était appuyé sur un mandement de Philippe d'Hochberg, maréchal de Bourgogne, seigneur de Gray, du 22 janvier 1484, justifiant que les seigneurs de Gray étaient ordinairement fondateurs dudit chapitre. — Lettres de MM. Le Tellier et Voysin relatives à une contestation entre M. de Moncault et les chanoines au sujet de leur droit de présentation (1710-1712). Il fut décidé que les brevets de nomination porteraient que le titulaire avait été pris sur les trois sujets présentés par les chanoines. — Lettre du cardinal de Fleury (1733) relative à une nouvelle contestation au sujet du même droit et confirmation par Louis XV de la concession de Charles-Quint avec prescription de mentionner dans les brevets le droit de présentation des chanoines (1734). — Individus poursuivis pour avoir coupé des arbres dans le bois de La Vaivre appartenant à Sa Majesté et acquittés parce que ces arbres avaient été coupés sur l'ordre de M. le prévôt du chapitre de Gray pour la réparation des moulins dudit Gray (1549). — Philippe II, roi d'Espagne, confirme les privilèges et immunités accordés au chapitre de Gray par ses prédécesseurs (1556). — Copie de titres intéressant le chapitre de Gray et qui sont : — concession de dix bichets de froment à prendre sur l'aminage de Gray, faite par Othon, comte de Bourgogne, à Robert de Fouvent (1126) ; — confirmation de la susdite concession par Béatrice, comtesse de Bourgogne (1126) ; — fondation du chapitre (1319) ; — donation faite par Jean Robert au chapitre de Gray des dix bichets de froment donnés à Robert de Fouvent (1325) ; — Eudes, duc de Bourgogne, modifie la perception des 300 livres de rente du chapitre et les augmente de 20 livres sur le domaine de Gray (1334) ; — concession au chapitre de 10 livres de rente par Marguerite de France, comtesse de Bourgogne (1363) ; — autre concession de 23 livres 17 deniers estevenants de rente faite par la même (1379) ; — Philippe d'Hochberg, maréchal de Bourgogne et seigneur de Gray, ordonne à ses receveurs de payer la rente de 56 livres 17 deniers à laquelle ont droit le prévôt et le chanoine de Gray (1484) ; — Albert, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, et Isabelle-Clara-Eugenia, infante d'Espagne, considérant les désastres et ruines occasionnés par la guerre et notamment par l'armée que commandait le connétable de Castille en la ville de Gray, considérant que les enfants n'ont pu « estre bien instruits aux bonnes lettres par le deffaut d'avoir esté pourvus de doctes régents, que pour cela nécessairement il a convenu mendier la doctrine à grands frais çà et là hors de ladite ville à tous ceux qui en ont voulu gouter quelque chose, de quoy conséquemment a pu résulter que ladite ville n'auroit produit tant de bons esprits et sçavants personnages qu'il est nécessaire pour notre service et pour l'administration du publique, ...voulans aucunement soulager lesdits de Gray en leurs urgentes affaires, avons consenti que doresnavant une des prébendes de nostre chapelle au château de Gray dont le revenu peut valoir par commune année deux à trois cens livres sera donnée et conférée à celuy que les mayeur et échevins de ladite ville à ce choisiront bon, docte et vertueux, pourvu qu'il soit homme d'église et puisse desservir la prébende comm'il convient, et lequel à chaque vacance ils nous présenteront... » (1600).

G. 26. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 1 sceau.

1560-1763. — Statuts (1) de la *Familiarité* de Gray, avec

(1). Ces statuts sont analysés partiellement dans les *Recherches historiques sur la ville de Gray au comté de Bourgogne*, par Crestin. Besançon, 1788, in-8°, p. 109.

l'approbation de Claude de la Baume, archevêque de Besançon (1560). — Contestation entre le chapitre de Gray et l'abbé de Corneux, curé de Gray, au sujet de la translation du service divin de l'église du château desservie par les chanoines dans l'église paroissiale dudit Gray (1560-1564). — Lettres de convocation du chapitre de Gray à la réunion des trois États à Dole (1626-1632). — Pièces concernant une contestation entre le chapitre de Gray et les archiducs d'Autriche, Albert et Isabelle, qui réclamaient pour leur cousin, le prince d'Orange, la relique du chef de sainte Élisabeth de Hongrie, conservée par lesdits chanoines et qui, selon la tradition, leur avait été donnée par Jeanne, comtesse de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, roi de France (1586-1621). La contestation finit par la remise de la relique au prince d'Orange (1). Voici les principales pièces : Les chanoines et prévôt du chapitre de Gray reconnaissent avoir reçu de Messieurs de la Chambre des Comptes à Dôle la relique du chef de sainte Élisabeth de Hongrie (1586) ; — Ferdinand de Longvy, « dictus de Rye », archevêque de Besançon, autorise le chapitre à disposer d'une parcelle de la relique en faveur du comte de Fontenoy (1611) ; — « Raisons sur lesquelles sont fondés les vénérables prévost, chanoines et clercs de la chappelle Madame sainte Élisabeth, assise au chasteau de Gray, pour dénier la restitution du chef de ladite sainte aux agens de Monsieur le prince d'Orange, que l'on supplie tres humblement leurs AA. SS. ou Messieurs ses ministres d'exactement veoir, examiner et peser » ; — lettre des archiducs contenant leur réclamation au nom du prince d'Orange (1617) ; — plusieurs lettres des archiducs se plaignant des retards du chapitre et exigeant la restitution sans délai (1617) ; — commission donnée par le prince d'Orange à Jean d'Accoste pour recevoir la relique (1617) ; — récépissé de Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange (1617) ; — plusieurs lettres de M. Maire, agent du chapitre à Bruxelles, à M. Mairot, prévôt de la chapelle royale à Gray (1617) ; — Ferdinand de Longvy approuve la restitution de la relique au prince d'Orange (1617) ; — le chapitre de Gray écrit au prince d'Orange qu'il confie la relique au sieur Moyne, chanoine, pour la lui porter ; — « inventaire des relicques, sanctuaires, habitz, ornemens et libvres qui se trouvent présentement en la chappelle collégiale du chasteau de Gray » (1620) ; — lettre de l'archevêque de Besançon au chapitre de Gray lui annonçant que l'archiduchesse Isabelle à qui la relique avait été cédée par le prince d'Orange, fait cadeau au chapitre d'un fragment des os de sainte Élisabeth renfermé dans un précieux reliquaire, réception solennelle du susdit reliquaire ; lettre de remerciement des chanoines à l'archiduchesse (1621). — Note abrégée des principales donations et fondations en faveur du chapitre (1699). — Autres fondations particulières (1671-1715). — Recès de l'assemblée du clergé du comté de Bourgogne, convoquée par Antoine de Grammont, archevêque de Besançon, en 1671. Étaient présents : les abbés de Saint-Paul de Besançon, de Montbenoît, de Goailles, de Saint-Vincent de Besançon, de Cherlieu, de la Charité, de Balerne, d'Acey, de Corneux ; les prieurs de Grammont, de la Madeleine de Salins, de Pesmes, d'Autrey, de Fontaine, de Jussey, de Lons-le-Saunier, etc. ; les doyens de Luxeuil, de Faverney, de Rougemont, de Baume, de Salins, etc. L'assemblée vota un don gratuit de 30,000 livres. — Règlement des droits réciproques entre les chanoines et le prévôt du chapitre de Gray, avec l'approbation de l'archevêque de Besançon (1693). — Délibération capitulaire des chanoines de Gray qui nomment le chanoine du Tremblois pour représenter le chapitre à l'assemblée du clergé (1693). — Recès de l'assemblée du clergé du comté de Bourgogne, convoquée par Antoine de Grammont, archevêque de Besançon (1693). Parmi les assistants, on remarque : François d'Emskerque, abbé de Goailles, Ignace Froissard de Broissia, abbé de Cherlieu ; François de Jouffroy, abbé de la Grâce-Dieu, etc. M. de Lafond, intendant de la province, vient dire qu'ayant représenté à S. M. que l'édit sur « les enregistratures et les amortissemens » faisait du bruit dans le clergé, le roi et M. de Pontchartrain avaient déclaré que si le clergé votait une somme considérable pour les frais de la guerre, l'édit ne serait jamais appliqué en Franche-Comté. Dans ces conditions, l'assemblée vote 150,000 livres. — Armoiries peintes du chapitre de Gray, enregistrées par Charles d'Hozier à l'Armorial général de 1696 : d'azur à un S. Jean-Baptiste posé à dextre, et un roi couronné et joignant les mains à senestre, le tout d'or dans une niche à l'antique, de même. — Délibération du chapitre de Gray qui nomme le sieur Broch, prévôt du chapitre, pour le représenter à l'assemblée du clergée (1701). — Procuration semblable pour le chanoine de Desney (1712). — Requête des chanoines de Gray « contenant que Philippe-le-Long, Roy de France, désirant que la chapelle qu'il avoit dans son château de la ville de Gray fut desservie avec plus de révérence, sa piété le porta d'y fonder en l'an 1319 un chapitre composé d'un prévôt, huit chanoines et quatre clercs auxquels il assigna pour le paiement de leurs prébendes 300 livres tournois qui furent ensuite remplacé en fonds de terre, et pour donner au prévôt chef du chapitre établi en cette chapelle une marque de distinction particulière et luy assurer un revenu plus considérable, il luy confia le sceau royal et le décora du pouvoir de sceller tous les actes qui se passeroient dans le bailliage d'Amont, composé des villes de Gray, Vesoul, Marnais, Pesme et autres villes, non compris plus de douze cent villages, avec attribution des droits attachez au scel. Depuis cette fondation, les prévôts de l'église collégiale de Gray ont perçu sans interruption les émoluments du scel comme le seul fonds attaché à leur bénéfice et qui en faisoit le seul revenu jusqu'en l'année 1697 qu'il y a plu au Roy de supprimer par édit du mois de novembre 169 (*sic*) les offices de gardes scels pour en créer de nouveau, et de les réunir ensuite à son domaine par une déclaration du 6 may 1697. Le Roy se réserva alors d'in-

(1). L'historique de cette contestation a été fait et toutes les pièces justificatives publiées dans le *Chapitre du château de Gray et le chef de sainte Élisabeth de Hongrie*, par Marlet. Vesoul, 1869, in-8°.

demniser les propriétaires qui seroient dépouillez du scel, mais le sieur Broch, précédent prévôt, ne suivit point cette indemnité en sorte que le chapitre de Gray, par sa négligence, se trouve privé du droit de scel qui lui appartenoit depuis près de quatre siècles... » Les chanoines réclament à titre de dédommagement une pension de 3000 livres (1714).— Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes accordant au chapitre de Gray le droit de committimus aux requêtes du Parlement de Besançon (1726). — Observations de François de Grimaldi, archevêque de Besançon, à la suite de sa visite du chapitre de Gray (1729). Elles ont trait particulièrement aux heures et à la façon dont on doit réciter les offices. — Bref de Clément XII accordant des indulgences à ceux qui visiteront la chapelle du chapitre de Gray et y rempliront certains offices de piété (1737). — Observations sur les contestations de préséance élevées entre le chapitre de l'église royale de N.-D. d'Arbois et la familiarité de l'église paroissiale de Saint-Just de ladite ville (vers 1730). Le chapitre de l'église royale et collégiale N.-D. d'Arbois fut fondé en 1385 par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et Marguerite de Flandre, sa femme. — Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon, « dans le cours de notre visite générale, nous étant transporté dans l'église collégiale de Gray, nous l'avons trouvée dans toute la solidité et propreté convenable, soit à l'égard du tabernacle et des vases sacrés et de tout ce qui en dépend tant en dedans qu'en dehors ; nous avons aussi visité la sacristie qui nous a paru abondamment fournie de linges, ornemens et de tout ce qui est nécessaire à la célébration des saints mystères : et pour ce qui est des vénérables prévost, chanoines et suppots de ladite église, nous avons reconnu avec joye qu'ils ont conservé le sacré dépôt de la foi, la pureté des mœurs, l'amour de la discipline, l'exactitude à l'office divin et à leurs devoirs, avec une sage économie de leur temporel, ce qui nous a engagé à les louer comm'ils l'ont mérité, à les exhorter à une sainte et constante persévérance, et à confirmer leurs statuts... » (1760). — Bonaventure Vandrimey, chanoine de Gray, expose que son âge et ses infirmités ne lui permettant plus de desservir son canonicat aussi bien que par le passé, il désirerait, sous le bon vouloir de S. M., postuler en cour de Rome des bulles de coadjutorerie en faveur du sieur Claude Marçon, prêtre de ladite ville (1763).

G. 27. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 22 pièces et 2 cahiers, 48 et 56 feuillets, papier; 1 fragment de sceau.

1320-1783.— Donations et concessions.— Philippe, duc de Bourgogne, octroie licence aux chanoines du chapitre de Gray de construire un moulin à foulon avec les 300 livres à eux léguées par sa tante, la duchesse d'Autriche, sous condition d'être converties en une rente perpétuelle qui servirait à payer des messes; dans leur requête, les chanoines représentaient « que audit lieu de Gray a bien environ cinquante mestiers de drapperie qui n'ont point de fouleur audit lieu, mais leur convient aler fouler leurs draps à une, deux, trois ou quatre lieues loing de ladite ville de Gray et en ont très grant dangier et leur est grant peine et à très grant travail d'aler si loing, et si en sont plusieurs fois en grans perilz de leurs personnes et drapperies par le temps qui court à cause de la guerre; auquel lieu de Gray les diz supplianz aient sur la rivière de Saône deux molins où il a très bonne place et lieu très convenable pour faire et édiffier ung très bel et bon fouleur ensemble un tireur pour lesdiz draps, lesquelz fouleur et tireur pourroient valoir par communes années trente livres estévenans et plus de rente... » (1433). — Donation à cause de mort de tous ses biens meubles et immeubles que fait Claude Cabrey, de Port-sur-Saône, pelissonnier, à sa femme Françoise Greny, et à son cousin-germain Hippolyte Guybard, corroyeur à Vesoul (1638). — Clairot Mugney, de Chargey, fonde un anniversaire à perpétuité dans l'église des Cordeliers à Gray, et y consacre une rente de 3 livres rachetable par un capital de 50 livres (1700). — Ventes et acquisitions. Catherine d'Aichey, fille d'Aymonin d'Échevannes, écuyer, et de Marguerite de Villesalignon, ratifie la vente de la seigneurie d'Apremont faite par sa mère au chapitre de Gray pour la somme de 200 florins et un anniversaire (1375). — Vente d'une pièce de terre par Petitot du Bief, de Gray, à Jean Biellet (1456). — Ventes de terres et maisons par plusieurs habitants de Gray au chapitre de Gray en échange de deux anniversaires (1466).— Acquisition par le chapitre de Gray de tous les droits que la familiarité de Gray possédait sur une maison ayant jadis appartenu à Guillemette, veuve de Jean Landouci, châtelain de Gray (1470). — Jean Génevoys vend une pièce de vigne à Ralier, meunier de Chargey (1568). — Achat de pièces, de terres et de vignes par Jeanne, Pierre et Étienne Laceverre, frères et sœur, de Chevigney, sur dame Claudine Laceverre, femme de Guillaume Clérot (1594). — Rentes. Jeanne, reine de France et de Navarre, mande à ses receveurs de Bourgogne de payer la rente de 300 livres due au chapitre de Gray et d'y joindre annuellement 20 livres pour leur luminaire (1320). — Marguerite, fille de France, comtesse de Flandre et de Bourgogne, assigne au chapitre de Gray une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres estevenans sur le tabellionage de Gray (1363). — Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, seigneur de Gray, enjoint à ses receveurs dans cette seigneurie de payer au chapitre la rente de 56 livres 17 deniers estevenans qui se répartit ainsi : 46 livres 17 deniers sur les tailles de Velesmes, et 10 livres sur le tabellionnage de Gray (1484). — Jean des Bordes, bourgeois de Gray, reconnaît devoir aux curé et chapelains de l'église paroissiale dudit lieu la somme de 8 livres de rente annuelle et perpétuelle (1486).— Colombe, femme de Thomy Caillot, décédé à l'hôpital du Saint-Esprit à Gray, fait abandon à l'hôpital de tous les biens meubles et immeubles de son mari en acquittement d'une rente qu'il

devait (1487). — Constitution d'une rente de 35 livres au capital de 500 livres au profit de Jean Robert, de Gray, sur ladite ville représentée par son vicomte maïeur Jean-Baptiste Barberot et ses échevins (1630); — idem de 28 livres au capital de 400 livres (1633). — Constitution d'une rente de 5 livres 3 gros au capital de 75 livres au profit d'Étienne Roussel, de Percey-le-Grand, sur François Reignet (1630). — Constitution de rentes au profit du sieur Pierre Courbeton sur la ville de Gray : Sanson Hugon, vicomte maïeur (1638). — Cens et acensements. Nicolas, dit Guillot, le Tierre, bourgeois de Gray, achète du chapitre de Gray moyennant 40 livres un cens de 40 sous tournois (1399). — Regnault Convert, d'Essertenne, acense un meix à Perrenot Dornier, de Gray, pour 18 deniers estevenans (1432). — Huguenin Nauller, dit Cordelet, prend à cens du chapitre de Gray une pièce de terre sise à Apremont (1488). — Monsieur, frère du roi, seigneur de Gray, abandonne au chapitre à titre d'acensement un vaste terrain situé entre le chœur de l'église collégiale et les ruines du château de Gray, pour servir de lieu de sépulture aux chanoines, sous l'obligation de l'enclore de murs et de payer deux sols de cens annuel et perpétuel (1777). Le plan du terrain est annexé. — Baux. Conditions sous lesquelles le chapitre de Gray amodie les moulins banaux à lui appartenant sur la rivière de Saône, avec les amodiations (1680-1689-1698-1727-1754-1756-1759-1765-1773). Le prix du bail est en moyenne de 4,000 livres par an. En 1773, il est de 6,800 livres; en 1698, il était de 1,450 mesures de froment et 22 livres par an. — Rapport d'experts contenant visite et reconnaissance des moulins banaux de Gray (1783). — Bail par le chapitre de Gray des mesures de four à Apremont (1761-1769-1778). Le rendage annuel est en moyenne de 300 livres. — Titres divers concernant Apremont. Sentence de Guillaume, sire de Belmont, bailli du comté de Bourgogne, qui adjuge au chapitre de Gray contre les frères Maigrotey une pièce de terre dite champ de la Porte, sise au territoire d'Apremont (1378). — Sentences de Jean, seigneur de Ville-sur-Arc et de Coire, bailli du Comté de Bourgogne, prononçant sur des mainmises d'héritages que les chanoines de Gray prétendaient avoir été aliénés sans autorisation par leurs hommes mainmortables d'Apremont (1385). — Affranchissement de certains héritages d'Apremont par les chanoines de Gray (1418). — Sentence adjugeant une mainmise d'échoite aux chanoines de Gray contre les héritiers d'un de leurs hommes mainmortables d'Apremont, nommé Jean Hugon (1440). — Déclaration des cens dus à Apremont aux chanoines de Gray, des héritages sur lesquels ils sont assis, et des noms de leurs ténementiers (1473); — idem. (1540 et 1593). — Rôle des tailles (1589). — Pierre de Vaudrey, gruyer du comté de Bourgogne, ordonne de délimiter certains bois sis à Apremont, appartenant aux chanoines de Gray, et dans lesquels divers habitants, s'autorisant du manque de bornes, allaient prendre du bois (1540).

G. 28. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 80 pièces, papier ; 2 sceaux et un fragment de sceau.

1320-1750. — Testaments. Extrait du testament de Pierre Lasnet, bourgeois de Gray, contenant des fondations pieuses (1524); — idem, de Pierre Bigot, marchand à Gray (1548). — Arrêt du Parlement de Dôle prononçant contre Luc de Saint-Mauris, procureur général à ladite cour, et en faveur du chapitre de Gray, que le sieur Guillaume Roussel, prêtre, pourra faire son stage de chanoine et jouir des fruits de sa prébende, nonobstant le stage commencé par le sieur Pierre Mairot (1595). — Arrêts du Conseil d'État du Roi portant confirmation pour les habitants de la Franche-Comté du droit de ne pouvoir être traduits en justice hors de leur province et ailleurs que devant leurs juges naturels (1710-1733). On y a joint deux extraits d'arrêts du Conseil d'État, l'un de 1675, l'autre de 1684, et un extrait du ***Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*** par Jean Pétremand, docteur ès droits, tous confirmatifs du privilège des Franc-Comtois. — Arrêt du Conseil sur requête, accordant à Messieurs du chapitre de Gray le privilège d'être inhumés dans un caveau construit dans la nef de leur église (1734). Une déclaration du 10 mars 1777 rendue au sujet des inhumations les priva de ce privilège, et c'est alors que les chanoines demandèrent et obtinrent de Monsieur, frère du roi, à titre d'acensement la jouissance d'un terrain situé entre l'église et les ruines du château. — Mandements. Mandements d'Eudes, duc de Bourgogne, et de Robert, sire de Châtillon, prescrivant de payer aux chanoines de Gray les quatre livres estevenans fondées en leur faveur à titre d'aumône par le comte Eudes de Bourgogne, et qu'ils doivent toucher la fête de Sainte Élisabeth, — avec la quittance des chanoines (1338-1339). — Analyse de plusieurs mandements émanés : de la reine Jeanne, en 1320, et concernant les réparations de la chapelle du chapitre ; — de Marguerite de France, comtesse de Flandre et de Bourgogne, en 1377, et concernant les réparations du clocher ; — de l'empereur Maximilien, pour toucher 120 livres sur le trésorier de Vesoul ; — de Philippe d'Hochberg, maréchal de Bourgogne, en 1484, concernant les réparations de la chapelle; — idem de l'archiduc Philippe, en 1503 ; — idem de Charles-Quint, en 1550 ; etc. — Mandement de Jean, duc de Bourgogne, relatif à certaines successions maimortables que réclamait le chapitre de Gray (1415). — Mandement de Charles-Quint relatif à une contestation entre le chapitre et les habitants de la ville de Gray au sujet des fours et moulins bannaux (1541). — Apremont. Amodiations du four d'Apremont (1513-1750). — Abonnements par la communauté d'Apremont de la redevance de four (1701-1714). — Quelques pièces de procédure relatives : à la mauvaise exécution d'une amodiation du four (1590) ; — à des fours construits dans des

maisons particulières au mépris du monopole du four banal (1649). Le chapitre de Gray possédait seulement la moitié du four d'Apremont ; l'autre moitié changea plusieurs fois de propriétaire. Elle appartenait, en 1649, aux RR. PP. Jésuites de Besançon et à Louis de Cussemenet, dit de Dornon, seigneur de Montrichier, grand-prévôt de Bourgogne.

G. 28 *bis*. (Liasse.) — 28 pièces parchemin ; 90 pièces, papier ; 3 plans.

1293-1790. — Eudes, duc de Bourgogne, concède au chapitre de Gray l'autorisation de construire un moulin sur la Saône (1335). — Publication du testament de Huet Morandet, chanoine de Gray (1337). — Constitution d'un cens de vingt sous estevenans au profit du chapitre de Gray par Bertrand Quaillez (1339). — Le comte de Montbéliard autorise les chanoines de Gray à mettre des barreaux pour prendre le poisson devant leur moulin sur la Saône (1362). — Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, fait donation au chapitre de Gray de la somme de 300 livres (1374). — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant de payer au chapitre de Gray la somme de 300 livres qui lui avait été léguée pour fondation d'anniversaire par Catherine d'Autriche, duchesse de Bourgogne (1437). — Pêcheurs poursuivis pour avoir construit des barrages en bois qui gênaient le bon fonctionnement des moulins du chapitre (1444). — Charles-Quint confirme les privilèges du chapitre de Gray (1541). — Le meunier d'Arc condamné pour avoir été prendre du grain chez les habitants de Gray et l'avoir fait moudre dans son moulin ; on lui interdit de revenir à Gray (1627). — Arrêt maintenant le droit de banalité du chapitre sur les moulins de Gray et condamnant le sieur Antoine Aragon pour avoir moulu en d'autres moulins que ceux de Gray (1627). — Requête des chanoines de Gray adressée à l'intendant et demandant : 1° que le vin destiné à leur usage soit affranchi de toute espèce d'impositions ; 2° que les gens qui viennent des villages voisins moudre dans leurs moulins banaux de Gray n'aient rien à payer ni à l'entrée ni à la sortie ; 3° que les fermiers desdits moulins soient exemptés du logement des gens de guerre (1684). — Benoît XIII accorde des indulgences spéciales à l'église collégiale de Gray sous l'invocation de saint Jean-Baptiste (1729). — Plans de prés appartenant au chapitre. — Pièces concernant les moulins et fours banaux de Gray : Amodiations d'un moulin sur la Saône (le moulin Sebelot) consenties par le chapitre de Gray au profit de Jeannette d'Auxon (1379 et 1387) ; — de Perrenot Petit (1470) ; — Henri Juguedey (1475) ; — traité entre le chapitre de Gray et Antoine Billebaut dit Gaumichon, admodiateur des moulins dudit chapitre, au sujet des ouvrages et réparations que le sieur Billebaut est tenu de faire auxdits moulins (1512) ; — amodiation des moulins de la Saône consentie par le chapitre de Gray au profit d'Antoine Roux dit Parisot (1524) ; — d'Étienne Deroz (1530) ; — Perrenot Fayot, de Pesmes (1547) ; — Nicolas Boret (1556) ; — Nicolas Voisin (1575) ; — Jean Grandguyot (1585) ; — Jean Chastenet (1595) ; — Claude Delacourt (1599) ; — Thomas Lacordaire, de Champlitte (1634) ; — Jacques Pourcheret (1649) ; — Martin, veuve Pourcheret (1658). — Amodiation des prés appartenant au chapitre de Gray (1673). — Titres et papiers destinés à servir auprès de l'administration de 1790 à la fixation du traitement des chanoines de Gray d'après les revenus qu'ils possédaient, soit comme chanoines, soit comme chapelains de chapelles particulières ; on peut citer : copie de l'acte de fondation par le comte Eudes de Bourgogne de la chapelle érigée au château d'Ornans sous l'invocation de saint Georges (1293) ; — note au sujet des prés du château d'Ornans ; — copie de la déclaration de S. A. S. l'infante Isabelle prononçant l'union de la chapelle du château d'Ornans et de celle de la Chambre des Comptes à Dôle (1629), avec l'approbation de Ferdinand de Longvy, archevêque de Besançon (1631) ; — arrêt de la Chambre des Comptes condamnant les ténementiers du moulin d'Ornans à payer une redevance à la chapelle de ladite cour (1769) ; — prise de possession du prieuré de Saint-André-le-Désert au diocèse de Mâcon par Jean-Baptiste Fariney, chanoine de Gray (1786) ; — fondation d'une chapelle en l'église Saint Hilaire de Pesmes par Catherine Buchon (1724) ; — bail des revenus de la chapelle de Neuveville-sous-Châtenois consenti, par Joachim Huchet, chanoine de Gray (1780) ; — baux de terres et prés consentis par Louis Versigny, chanoine de Gray (1784-1786) ; — déclarations générales et particulières des biens du chapitre de Gray, requêtes et suppliques de plusieurs chanoines (1790).

G. 28 *ter*. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 105 pièces et 1 cahier, 36 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1320-1775. — Délibérations du chapitre de Gray au sujet de la vente de maisons appartenant au chapitre (1688 et 1696). — Fondations au profit du chapitre de Gray par Catherine, duchesse d'Autriche (1425) ; — par Jean Froment, docteur ès droit (1590). — Cahier contenant : 1° le relevé des anniversaires fondés en l'église collégiale et royale du château de Gray ; — 2° le relevé des visites des archevêques de Besançon où l'on a marqué la visite : en 1704, de Joseph de Grammont ; — en 1729 de François de Grimaldi ; — en 1740, de Pierre de Grammont ; — en 1760, de Clériadus de Choiseul-Beaupré ; — 3° deux marchés pour l'entretien et réparation des écluses (1775) ; — 4° la copie de titres destinés à prouver que toutes espèces de réparations à la chapelle du château de Gray incombent aux souverains ; ce sont : un mandement de Jeanne, reine de France et de Navarre, enjoignant au receveur du comté de Bourgogne de payer au chapitre de Gray la redevance qui lui avait été assignée sur les fours de Gray (1320) ; — mandement de Marguerite, comtesse de Bourgogne, enjoignant au trésorier

dudit comté de faire exécuter à ses frais diverses réparations au clocher de la chapelle du château de Gray (1377) ; — mandements analogues de Charles VI (?) (1416) ; — de Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, seigneur de Gray (1484) ; — de l'archiduc Philippe le Beau (1503) ; — lettre sans signature, datée de Bruxelles, concernant une redevance de 300 livres (1550) ; — requête présentée par le chapitre de Gray à la Chambre des Comptes de Dôle au sujet du paiement d'une somme de 400 livres qui lui avait été accordée pour réparations à l'église (1614) ; — 5° catalogue des chanoines du chapitre de Gray de 1460 à 1775, avec la date des réceptions. — Vente d'un pré par Lugnot Garaude, bourgeois de Gray, à Girart de Vyl, chanoine dudit lieu (1344) ; — d'un champ, par Perrenot-Dargillières au chapitre de Gray (1355) ; — d'une maison, par Regnault Raymondin, chanoine, au chapitre de Gray (1357) ; — d'un cens, par Huguenin Guillot au chapitre de Gray (1362) ; — d'un pré, par le même aux mêmes (1365) ; — de tout ce qu'elle possède à Apremont en hommes, femmes, héritages et droits quelconques, par Marguerite de Ville-Salignon, damoiselle, fille de Simon de Ville-Salignon et de Jeanne d'Apremont, au chapitre de Gray (1374) ; — d'un terrain, par le chapitre de Gray à Étienne Bacquot (1620) ; — de terres sises à Montagney, par Christophe Baussaire à Louise Febvre (1717) ; — d'un chasal, par François Joly à Claude Gouvier (1727) ; — d'un capital de rente par Anatole Gault à Bonaventure Vandrimey, chanoine de Gray (1736) ; — d'une maison, par Claude Gouvier à Bonaventure Vandrimey (1755). — Acensement d'un moulin sis à Champvans consenti par Jean Chapusot, chanoine de Gray (1417). — Acensement du four banal de Sampans consenti par le chapitre de Gray (1698). — Acensement d'une vigne consenti par Joseph Buthoz (1711). — Constitutions de rentes entre Michel Viennot et Pierre Boisselot, notaire à Gray (1590) ; — les habitants de Champlitte et Claude Perrenelle (1631) ; — les habitants de Denèvre et Hilaire Avenne (1663) ; — les frères mineurs et le chapitre de Gray (1727) ; — Jean-Baptiste Deguerre et Étienne Leguin (1730) ; — Nicolas Dubois, ancien curé de Chambornay, et le chapitre de Gray (1741) ; — Charles Desniot, boulanger, et le chapitre de Gray (1748). — Pièces d'un procès entre le chapitre et les maîtres drapiers de Gray, lesquels, en vertu d'anciens usages, réclamaient la libre disposition de foules à fouler le drap établies dans les moulins du chapitre (1578). — Pièces d'un procès entre le chapitre de Gray et Claude Marlot, capitaine d'artillerie au service du roi, qui, en cette qualité, prétendait : 1° construire une poudrière sur la Saône à proximité d'un moulin du chapitre et en utilisant leur écluse ; 2° avoir dans sa maison un four particulier et se soustraire ainsi au four banal (1632-1642).

G. 29. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 187 pièces, papier.

1377-1752. — Contestations entre le chapitre et divers particuliers de Gray au sujet de la banalité de four (1640-1658). — Pièces d'un procès entre le chapitre de Gray et Claude Lance, amodiateur des moulins du chapitre, qui se refusait à procéder aux réparations devenues nécessaires (1691). On y a joint un certain nombre de visites desdits moulins (de 1576 à 1689) et quelques rapports de maçons et charpentiers sur les réparations à faire (1690). — Contestation entre le chapitre et François Grisard qui avait construit un four dans sa maison au mépris du droit de banalité (1698). — Procès entre le chapitre de Gray et Claude Chassey, meunier du moulin du comte à Battrans, qui venait chercher des grains à Gray malgré le droit de banalité du chapitre (1699). — Contestation entre le chapitre et le chanoine Baulart au sujet d'un mur mitoyen (1712). — Contestation entre le chapitre et le magistrat de la ville de Gray au sujet d'une taxe spéciale sur le blé vendu dans les moulins banaux de Gray, et Didier Mouchet, procureur du roi (1752) : un incendie avait éclaté dans un des fours banaux ; le procureur exigeait qu'on les fît voûter, et les chanoines répondaient que, vu la disposition des fours, cela était impossible (1752). — Procédure entre le chapitre de Gray et Jean-Baptiste Fabri, comte d'Autrey, les chanoines soutenant que ledit Fabri en qualité de seigneur engagiste du domaine de Gray et d'ayant-droit de présentation aux canonicats vacants, était tenu de faire toutes les réparations nécessaires à la chapelle dudit château (1751). Voici les principaux titres produits à l'instance : Marguerite, comtesse de Bourgogne, ordonne à Thiébaud Vincent, de Poligny, trésorier du comté, de fournir aux frais des réparations de la chapelle royale du château de Gray (1377) ; — Maximilien, roi des Romains, accorde 120 livres au chapitre de Gray pour les réparations de la chapelle (1416 ?) ; — lettre de Jean de Vandenesse aux chanoines concernant une somme de 300 livres qui leur était concédée pour achat d'ornements (1550) ; — diverses requêtes des chanoines au roi et à la Chambre des Comptes, touchant les réparations de la chapelle (1608-1614) ; l'une d'elle mentionne une tempête (septembre 1608) qui a brisé toutes les vitres de la chapelle ; — la Chambre des Comptes de Dole mande au greffier Tricornot de délivrer aux chanoines la somme de 400 livres en vertu d'une concession de l'archiduc Albert (1614) ; — répartement des frais occasionnés par la visite pastorale à Gray de Ferdinand de Longvy, archevêque de Besançon (1614) ; — quittance de 400 livres donnée par les chanoines au greffier Tricornot, et compte de l'emploi desdites 400 livres (1615) ; — compte de l'emploi d'une somme de 800 livres accordée pour la réparation de la chapelle par leurs AA. SS. (1620) ; dans une correspondance jointe au compte, les chanoines disent avoir dépensé 1242 livres en plus des 800 livres qui leur étaient octroyées.

G. 29 *bis*. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1707-1767. — Pièces d'un procès entre le chapitre de



Gray et messire François Pivot, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Saxe, habitant Rigny-Fontaine, dans la banlieue de Gray, au sujet d'un four construit par ledit Pivot dans sa maison (1752-1767). On a joint le bail des fours banaux de Gray consenti par le chapitre en 1739. — Procès intenté par le chapitre de Gray contre Jean-Baptiste Lamarche, procureur au siège présidial de Gray, nommé curateur à la succession abandonnée de Marcel Vassau, ancien fermier des moulins banaux, pour résiliation du bail conclu avec ledit Vassau et paiement de créances, de frais de réparations aux usines, etc. (1764). — Procédure relative au remboursement du capital de la rente de 300 livres que les chanoines possédaient sur les fours et moulins de Gray, ledit capital estimé à 6,000 livres ; un édit de décembre 1764 avait ordonné le remboursement de toutes les rentes de ce genre sur le pied du denier vingt (1707-1767).

G. 29 *ter*. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 162 pièces, papier ; 2 plans.

1334-1787. — Procédure entre le chapitre, la boulangerie et les officiers municipaux de Gray (1776-1787). Une déclaration royale en date du 3 juin 1775 ayant suspendu la perception des droits d'octroi sur les grains et farines, le chapitre de Gray en profita pour réclamer contre les boulangers la confirmation de son monopole de la mouture des grains et de la cuisson des pâtes dans les moulins et fours banaux de Gray. Les boulangers répliquaient qu'il était bien vrai que la jouissance des moulins et fours banaux avait été attribuée au chapitre par ses titres de fondation, mais qu'elle lui avait été attribuée pour un revenu de 300 livres. Or, le chapitre tirait des fours plus de 3,000 livres (les amodiateurs prélevaient un pain sur vingt), et des moulins plus de 1,200 mesures de blé (on prélevait une mesure sur 24). En outre, le pain était mal cuit, les valets étaient mal payés, la cuisson avait lieu à des heures incommodes, les hautes eaux arrêtaient fréquemment le service des moulins. Une sentence du bailliage de Gray (31 janvier 1776) maintint pourtant le chapitre en possession de son droit de banalité. Une autre difficulté provenait de ce que les chanoines concluaient à la démolition de tous les fours particuliers, même ceux des fermiers de la boulangerie, et les officiers municipaux prétendaient que ces fours avaient existé de temps immémorial moyennant une redevance de 54 écus au four banal. Une transaction intervint le 21 janvier 1777 : les chanoines recevaient cinq pour cent sur le prix de ferme des fours de la boulangerie, leur banalité ne devant reparaître et s'exercer d'une manière absolue qu'en cas de suppression de la boulangerie de Gray. Quelques contestations accessoires relatives à la démolition de fours particuliers, à la constatation de l'état dans lequel le fermier Josselin avait laissé les fours banaux, conduisirent la procédure jusqu'en 1787. Cette procédure se rattachait à plusieurs anciennes contestations et de nombreux titres furent produits. Voici les principaux : Plans des fours de Gray levés en 1752 ; — copie du titre de fondation du duc Eudes de Bourgogne (1334) ; — Humbert de Jonquerres, bourgeois de Gray, fait un échange de terrains avec le prévôt des chanoines afin que le four de la rue de la Vannoise soit transporté plus loin de sa maison et à une distance telle qu'il n'y ait plus danger d'incendie ; — Pierre dit Valons, tabellion de la cour de Gray, vidime une charte de la reine Jeanne ordonnant aux habitants de Gray de moudre à ses moulins banaux (1365) ; — Philippe, duc de Bourgogne, maintient le chapitre de Gray contre les habitants en possession du droit de percevoir un pain sur dix au four banal (1402) ; — Perrenot de Saint-Mauris, gouverneur du tabellionage de Gray, certifie que les trois fours banaux de Gray appartenant au chapitre donnent annuellement un revenu moyen de 30 à 40 livres, et que les moulins donnent au même titre 30 bichets de blé de qualité moyenne, qui peut valoir 8 gros le bichet, ce qui fait 20 livres par an (1402) ; — Marguerite, duchesse de Bourgogne, confirme au chapitre le droit de percevoir un pain sur dix (1404) ; — contestation entre le chapitre et les frères mineurs du couvent de Gray au sujet de la banalité de four (1406) ; — interdiction de construire des fours particuliers préjudiciables aux fours banaux (1457) ; — sentence au profit du chapitre contre Claude Piquant, pâtissier, qui ne cuisait pas au four banal (1539) ; — sentence au profit du chapitre contre des particuliers de Champvans qui avaient construit des fours chez eux (1540) ; — mandement de nouvelleté du Parlement de Dôle qui maintient le chapitre en la jouissance des fours et moulins de Gray (1541) ; — arrêt du Parlement de Dôle concernant la liberté de la navigation de la Saône et le passage des écluses des moulins (1565) ; — autre arrêt portant règlement pour la perception des droits dûs aux fours et moulins banaux de Gray (1565) ; — diverses sentences concernant des fours particuliers à Gray (1570 et 1638), avec une « déclaration des particuliers ayant des fours en leurs maisons dans lesquels ils cuisent indifféremment toutes sortes de pastes et pastons levées et non levées contre la banalité des fours » du chapitre de Gray ; — requête du chapitre contre les meuniers étrangers qui viennent chercher du grain à Gray (1590) et condamnation du meunier d'Arc pour ce fait (1627) ; — procédure entre le chapitre et les Ursulines de Gray (1631) ; — arrêt du Parlement réglant l'étendue que peut avoir chaque four dans les maisons des particuliers pour cuire des pâtes non levées (1631) ; — divers particuliers poursuivis pour n'être pas venus moudre au moulin banal, n'avoir pas fait cuire au four banal, ou avoir refusé de payer le droit de four (1639-1666) ; — extrait de sentence rendue au siège de Gray au profit du chapitre touchant la ruelle du four d'en bas contre le sieur Darche (1658) ; — arrêt du Parlement ordonnant la destruction des fours particuliers des Mères de la Visitation, des Annonciades et des Carmélites (1660) ; — arrêt du Parlement

au profit du chapitre contre le magistrat de la ville de Gray concernant la perception des droits de four et les moulins banaux (1663); — instance au sujet des réparations à faire au mur mitoyen entre un four et une maison particulière (1675); — traité entre l'abbé de Corneux, le sieur Duban, curé de Gray, et le chapitre concernant l'union de la cure et du chapitre (1696). « Comme il soit que les révérends prévost et chanoines... ayent prétendu de faire une translation de leur chapitre dans l'église paroissiale dudit Gray pour y faire la desserte de leurs bénéfices avec plus de décence et pour la plus grande gloire de Dieu par un plus grand concours de peuple qui assistera doresnavant à leurs offices, à raison que leur église n'est point du tout fréquentée parce que l'accès en est fort difficile pendant huit ou neuf mois de l'année et le chemin bien souvent impraticable pendant les pluyes, glaces ou gelées de l'hiver, et que, d'ailleurs, lad. église est fort malsaine et qu'ainsy lesd. sieurs sont obligés, pendant tout l'hiver d'y entretenir du feu à cause de la grande humidité ce qui ne se peut faire qu'avec beaucoup d'indécence, et que pendant l'esté lad. église estant fort petite, l'on y souffre beaucoup pendant les grandes chaleurs, veu mesme que quand l'on y donne de l'air ou quand l'on y tient tout fermé, l'on y est encore plus incommodé par une fraîcheur souterraine qui ruine la santé desdits sieurs chanoines et perd tous leurs ornemens, et comme le plus grand obstacle à cette translation peut provenir de la part des sieurs curés qui ne voudroient point céder le pas auxdits sieurs prévôt et chanoines... » Le sieur Duban, curé, consentait à résigner sa cure à condition de recevoir un canonicat alors vacant dans le chapitre. En outre, comme le curé était présenté par l'abbé de Corneux, il fallait obtenir le consentement de ce dernier. Le consentement fut accordé moyennant certaines redevances, et la translation opérée; — traité d'abonnement entre le chapitre de Gray et plusieurs particuliers des Perrières qui reçoivent le droit de construire un four dans leurs maisons moyennant une redevance annuelle de 30 sous par ménage (1713); — accord entre le chapitre de Gray et noble Antoine Barberot, conseiller honoraire au bailliage de Gray, au sujet de détériorations à la toiture d'une écurie provenant du mauvais état dans lequel les chanoines laissaient les chéneaux du four banal (1729); — jugement des requêtes du palais au profit du chapitre contre les bourgeois de Gray, portant confirmation du droit de prélever un pain sur vingt dans les fours banaux (1736); — visites des moulins banaux de Gray (1745-1756); — mémoire: « Les fours à Vesoul sont banaux; il y en a trois, situés en différents endroits de la ville. Ils appartiennent à Mademoiselle de la Baulme d'Occors-Montrevel et sont affermés conjointement, pour la somme annuelle de 4,100 livres, pour neuf ans, à des fermiers solidairement obligés. Il n'y a point de banalité pour les moulins; les habitants et bourgeois de Vesoul font moudre leurs grains où ils veulent. Le droit de cuisson du pain se paye aux fours banaux de Vesoul sur le pied du seizième pour le pain blanc et le pain riflé, et du vingtième pour le pain bis, et par chacune quarte ou mesure de froment pesant soixante livres que l'on fait cuire, deux deniers outre les droits cy-dessus. Ladite quarte ou mesure de forment pesant 60 livres s'est vendue à Vesoul au marché du jeudy 13 février 1749 sur le pied de 5 livres 8 sous suivant la qualité du froment; le prix de la quarte d'orge sur le pied de 2 livres 18 sous à 3 livres. La livre de pain blanc est présentement taxée à Vesoul à 3 sous et celle de pain bis à 2 sous. Il y a présentement à Vesoul en quartier l'état major et quatre compagnies du régiment Colonel général de la cavalerie de la Cornette blanche... » Suivent des détails sur la mouture des grains et la cuisson des pâtes du régiment; — arrêt du Parlement condamnant les habitants des Perrières, banlieue de Gray, à payer 30 sols par feu aux fermiers des fours banaux suivant le traité consenti par eux à ce sujet en 1713 (1750); — jugements de la chambre des requêtes du palais du Parlement de Besançon qui font défense : 1° aux meuniers étrangers de venir chercher du grain à Gray; 2° aux boulangers étrangers de venir y vendre du pain (1764-1766); — bail de la boulangerie de Gray : Claude Seurot, fermier (1768); — contestation entre l'abbé de Corneux et le chapitre de Gray au sujet de deux fours particuliers construits dans la maison du Petit Corneux : on convint qu'un des deux serait démoli, que l'abbé ne pourrait cuire dans l'autre que pour lui et ses religieux et seulement quand il séjournerait dans ladite maison du Petit Corneux (1774).

G. 30. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1768-1782. — Pièces d'un procès entre Jean-Baptiste Jobard, curé d'Avilley, prieur de Dampierre-sur-Salon, et les héritiers de feu Jean-Baptiste Mugnier, en son vivant aussi prieur de Dampierre, desquels ledit Jobard réclamait la remise en bon état des bâtiments dudit prieuré (1768-1782). — Procès entre le chapitre de Gray et Simon Renaud, fermier des moulins banaux, dont le chapitre avait fait saisir les biens faute de payer son fermage (1781).

G. 30 *bis*. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 66 pièces et 1 registre in-f°, 80 feuillets, papier.

1341-1790. — *Chapitre de Ray.* — Inventaire des titres et papiers du chapitre de Ray dressé par la municipalité dudit lieu en 1790. — « Copie collationnée à une autre copie collationnée par l'official de Besançon le 29 novembre 1497 aux originaux des titres de fondation du chapitre de Ray de 1341, d'approbation d'iceluy par l'official le 20 juillet 1343, et d'union à l'église paroissiale de Ray par le pape Clément. » Gauthier de Ray et Cunégonde de Blamont, sa femme, « considérans et reguerdans les saintes orisons que l'on dit en sainte

Église lesquelles profitent ès mors et ès vis », fondent le chapitre avec six chanoines, ce chiffre pouvant être dépassé, dont l'un sera doyen des autres. Gauthier de Ray veut qu'ils « ayent église, cloiches, livres, calices, chappes, draps d'or et de soyes, chasubles, tuniques, dramatiques, et autres ornements d'autel, reliques » ; qu'ils portent sur l'habit du siècle « suppelis et aumuces » en été, chappes noires en hiver. Ils chanteront les heures canoniales à haute voix ; ils seront astreints à la résidence au moins quarante semaines par an ; leur nomination appartiendra aux sires de Ray ; ils seront soumis à l'archevêque de Besançon qui pourra les visiter seulement une fois par an au moment de sa visite pastorale dans les autres églises du diocèse ; ils lui paieront à son passage vingt sous estevenans et il ne pourra exiger d'eux rien de plus. Ils seront eux et leurs biens sous la sauvegarde des seigneurs de Ray. Le chapitre reçoit une dotation consistant principalement en rentes et dîmes à Membrey, en terres sur le territoire de Ray. — Statuts donnés à l'église collégiale de Ray par Ferdinand de Longvy, dit de Rye, archevêque de Besançon (1614). — Reconnaissances faites par divers particuliers censitaires du chapitre de Ray (1785). — Pierre de Membrey, doyen du chapitre de Ray, fait donation audit chapitre de tous les biens qu'il possède à Brotte (1360). — Vente du four de Recologne faite par les habitants dudit lieu au chapitre de Ray (1478). — *Baux et accensements* : du four de Bétoncourt (1662) ; — du four de Ferrière (1691) ; — du four de Recologne (1759) ; — d'un droit de parcours pour trois bœufs dans les prairies de Ray et de Ferrière (1781) ; — des dîmes sur les corvées de Membrey (1784) ; — de terres et maisons appartenant au chapitre (1780-1790). — Traité entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Ray au sujet de sa portion congrue (1698) ; — entre le chapitre de Ray et la communauté de Brotte au sujet du four banal (1758). — Les habitants de Vannes sont condamnés à payer une redevance de seigle au chapitre de Ray (1762). — Partage des biens délaissés par François de Vergy (1592). — Comptes des biens et revenus du chapitre de Ray (1769-1790).

G. 30 *ter*. (Registre.) — 1 registre in-4°, 161 feuillets, papier.

Vers 1480. — *Chapitre de Vesoul.* — « Ancien dénombrement des tiltres du prieurey du Marteroy. » Parmi les documents analysés dans cet inventaire, on distingue : pièces relatives à un procès entre le prieur du Marteroy, Guillaume de Versay, et les chapelains de Vesoul au sujet des anniversaires dus à l'église de Vesoul (1426, f° 1) ; — analyse de procès entre les prieurs du Marteroy et les prêtres chapelains de Vesoul (f°s 1-6) ; — analyse de procès entre le prieuré et divers habitants de Vesoul (f°s 7-10) ; — amodiations, échanges, entre le prieuré et les habitants de Vesoul (f°s 10-27) ; — titres concernant les tailles de Vesoul (f° 27) ; — accensements (f° 34) ; — anniversaires (f° 37) ; — cens de Coulevon (f° 56) ; — treuil banal de Coulevon (f° 66 v°) ; — privilèges du prieuré du Marteroy (f° 71 v°) ; — patronages des cures (f° 76) ; — etc. — Le registre est broché dans une charte sur parchemin de l'officialité de Mâcon relative à Jean de Féliens, ancien aumônier du monastère de Saint-Pierre de Mâcon (1494).

G. 31. (Registre.) — 1 registre in-4°, 157 feuillets, papier.

1488. — « Cy commence le livre rentier du dénombrement que font et baillent par déclaration les hommes et subjects de la seigneurie du prioré du Marteroy soubs le chastel de Vesoul à noble et religieuse personne messire Jehan de Féliens, prieur dudit prioré, des maisons, cultiz, vergiers... » Suivent les reconnaissances rédigées par Jean Fyancié, tabellion de Vesoul.

G. 32. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 247, 40 et 46 feuillets, papier.

1507-1790. — « Terrier et reconnoissances des sujets, terres, cens et redevances apartenantes au prieurey du Marteroy de l'an 1507. » Jacques de Veyre, prieur. — « Inventaire et analyse succincte des chartes, titres et papiers du ci-devant chapitre de Vesoul qui doivent être conservés sous le rapport du recouvrement, du maintien des propriétés et de la destination à l'instruction et au progrès des sciences et des arts » (1790 ?).

G. 33. (Registre.) — 1 registre in-4°, 290 feuillets, papier.

1671. — Terrier et reconnaissance des biens que le chapitre de Vesoul possède à Liévans, Colombe et Dampvalley. Le chapitre possède la haute, basse et moyenne justice, avec droit d'instituer des officiers pour l'exercer. Les habitants ne peuvent s'assembler en corps de communauté sans l'autorisation du chapitre ; ils doivent les dîmes, un certain nombre de corvées pour la fenaison, la moisson, etc. Les échevins soumettent au chapitre leurs taxes du pain et du vin, produisent par intervalle le registre des baptêmes, mariages et décès, afin qu'on vérifie s'il est bien tenu.

G. 34. (Registre.) — 1 registre in-4°, 735 feuillets, papier.

1739. — Terrier et reconnaissance des biens que le chapitre de Vesoul possède à Calmoutier, Colombotte, Dampvalley et Saulx. Outre les droits énumérés pour la commune de Colombe, le chapitre possède le droit de faire poser un carcan attaché à un poteau pour s'en servir contre les délin-

quants ; il possède une prison ou « fond de fosse » pour mettre les malfaiteurs ; il a four, huilerie et moulin banal, droit exclusif de chasse et de pêche sur tout le territoire, la pêche cependant étant permise aux habitants de Colombotte dans certaines limites ; etc.

G. 35. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 1 registre in-folio, 51 et 302 feuillets ; 8 pièces, papier.

1613-1790. — Registre des délibérations du chapitre de Calmoutier (1), contenant : délibérations et correspondance au sujet des négociations qui précédèrent la translation du chapitre à Vesoul (1613) ; — mémoire composé par Claude Chappusot, doyen du chapitre, contenant un projet de règlement pour les chanoines (1613) ; — visite de l'église collégiale de Calmoutier par l'archevêque de Corinthe (1613) et statuts donnés par lui au chapitre, relatifs : à la révérence due au doyen, à l'articulation nette du chant des psaumes, à la punition de ceux qui s'absentent ou qui usent de femmes impudiques, à la réunion hebdomadaire du chapitre, etc. ; — contestation avec des sujets mainmortables de Colombe (1614) ; — convocation du chapitre aux états généraux du comté de Bourgogne à Dôle (1614) ; — Jean Aymonet nommé procureur du chapitre (1614) ; — Claude Chappusot, doyen du chapitre, considérant que « Calmoutiers n'est beaucoup éloigné de lieux hérétiques et où se fait le prêche de la maudite secte de Calvin », sollicite et obtient de l'archiduc Albert la permission et licence de suivre pendant neuf ans un cours entier de théologie à l'université de Louvain pour être à même de combattre l'hérésie ; voici le début de sa requête : « expose en toute humilité messire Claude Chappusot qu'ayant été élevé dès son bas âge aux lettres humaines et philosophie, il se seroit depuis addonné à l'estude des drois canons et civils où il auroit tellement profité qu'ayant esté passé docteur esdites facultés tant de philosophie que de jurisprudence il auroit esté reçu au nombre des advocats de vostre parlement du comté de Bourgogne où il auroit exercé ladite charge par quelques années au contentement de tous, mais par après, dégousté des affaires du monde et poussé de dévotion et du zèle du service de Dieu, il se seroit dédié à l'église et y ayant prins des saints ordres, il auroit esté fait curé de Port-sur-Saône où par fréquents cathéquismes et prédications il auroit instruit le peuple de sa cure en tout ce qu'est du devoir d'un bon chrestien... » (1615) ; — Claude Chappusot avait également obtenu l'autorisation de jouir pendant son absence des revenus du doyenné : le chapitre contesta cette décision, affirmant que le défaut de résidence n'avait jamais été toléré chez un chanoine, que le doyen possédait ses titres de docteur en théologie de l'université de Paris, où il était même qualifié de « doctissimus », qu'au surplus le peuple n'exigeait pas une doctrine tant relevée, et qu'enfin les habitants de Calmoutier étaient, grâce à Dieu, instruits dans la foi catholique et pas du tout entourés ni voisins « d'aucuns lieux suspects d'hérétiques ». On ajoutait que le doyen ayant déjà dépassé quarante ans aurait plus besoin de repos après neuf années d'études qu'il ne serait capable de supporter « le faix de prédicateur ». Un procès s'engagea devant le Parlement et resta sans solution. L'archevêque de Besançon intervint sans plus de succès. Alors commença la série des requêtes du sieur Chappusot, des réponses du chapitre, jusqu'en 1619 où l'archiduc Albert, irrité de l'obstination du chapitre, ordonna à M. de Thomassin, premier président au Parlement de Dôle, de lui imposer le paiement des revenus du sieur Chappusot ; — amodiation du moulin de Calmoutier (1616) ; — « cy après ne sera accordé par aucun des dits sieurs doyen et chanoines à hommes et femmes la sépulture et inhumation en ladite insigne église collégiale sinon en payant pour la fabricque d'icelle, mesme avant l'inhumation du corps, sçavoir pour chascun chefs d'otel deux francs, pour ceux n'estans chefs d'ostel et allans à la table Dieu dix huit gros, pour les enfants vingt sols. » (1617) ; — délibération au sujet des pains portés à l'offertoire à Toussaint, Noël et Pâques : on décide qu'ils ne seront pas reçus s'ils ne sont entiers et semblables aux miches que chaque particulier est accoutumé de faire pour son ménage (1617). — La première suite de délibérations du chapitre va de l'année 1613 à l'année 1619 ; la seconde va de l'année 1672 à l'année 1790 et contient principalement : — assignation des biens composant chaque prébende (1672) ; le chapitre se compose alors de François Brouhard doyen, Pierre de Lacourvé, Nicolas Lambelin, Balthazar Maraudet, Jacques Aymonet, Pierre Mirdonde, Ignace de Mongenet et Jean Foillenot ; — diverses modifications aux règlements du chapitre (f° 10) ; — le chanoine de Mougenet nommé maître des cérémonies (f° 13) ; — Claude Corrisel, prêtre familier de Vesoul, nommé vicaire de la paroisse de Pont (f° 19) ; — le chanoine Maraudet nommé curé de Vesoul (f° 23 v°.) ; — Jean de Mesmay nommé chanoine (f° 25 v°) ; — «... les sieurs chanoines ont pris résolution de faire faire deux bastons d'argent pour le décor et ornement de leur église et chapitre, pour servir aux sieurs leurs choristes, de la grosseur et longueur qu'il sera convenu avec le sieur Clerc, citoyen de Besançon et maistre orfebvre en ladite ville, de la pesanteur de douze marcs les deux qui seront marqués au coing de Besançon, et qui se briseront par le milieu et se desmonteront à vif, sur l'un desquels sera posé le portrait en relief de notre Dame tenant son Jésus entre ses bras, et sur l'autre celuy de saint George à cheval tenant une espée ou une lance en sa main aussi en relief... » (f° 35) ; — transaction entre le chapitre et la fami-

(1) En 1656, le prieuré du Marteroy fut réuni au chapitre de Calmoutier, et ce chapitre lui-même fut transféré à Vesoul, de sorte que les titres de ces deux établissements se confondent et qu'il n'est plus question, à partir de 1656, que du chapitre de Vesoul. La question de transférer à Vesoul le chapitre de Calmoutier était agitée depuis 1610, et les négociations sérieuses avaient commencé en 1651. (*Histoire du prieuré de Saint-Nicolas de Marteroy et de l'insigne chapitre de N.-D. de Calmoutier*, par l'abbé Vannier, Vesoul, 1884, in-8°.)

liarité de Vesoul; François Lampinet, doyen en 1681 (f° 37); — réception du chanoine Camus (f° 48); — réception du chanoine Langroingnet (f° 63); — nomination d'un vicaire perpétuel à Vesoul (f° 66); la bulle d'Alexandre VII qui prononçait l'union du prieuré du Marteroy et du chapitre de Calmoutier chargeait en même temps le chapitre de desservir la cure de Vesoul; — François Boillot, sous-vicaire annuel, en rébellion contre le chapitre (f° 68); — institution du chanoine Jacquot (f° 91); — nomination du chanoine Foillenot (f° 104); — etc.

G. 36. (Registre.) — 1 registre in-folio, 233 feuillets et 2 pièces, papier.

1715-1785. — Registre des contrats consentis par les chanoines de Vesoul dans les communes de Calmoutier, Colombe, Saulx, Creveney, Brotte, Liévans, Dampvalley, Vellefaux, Pusy, Colombotte. Ce registre renferme uniquement la suite des approbations données par le chapitre à des contrats de vente et d'échange entre les habitants des communes énoncées ci-dessus.

G. 37. (Liasse.) — 15 cahiers, 109, 58, 12, 26, 47, 44, 37, 32, 40, 37, 27, 32, 31, 35 et 21 feuillets, papier.

1533-1629. — Pièces de recettes et dépenses : comptes des receveurs du prieuré du Marteroy, plus tard chapitre de Vesoul, pour 1533-1534, 1610; — compte des revenus du chapitre de Calmoutier (1551); — manuel des biens et revenus du prieuré du Marteroy pour 1550-1594-1597-1599-1606-1610-1614-1616-1618-1619-1620-1629. Le revenu du prieuré du Marteroy est de 584 livres en 1539, de 536 livres en 1610. Les dépenses s'élèvent pour les mêmes années à 423 livres et 234 livres.

G. 38. (Liasse.) — 4 pièces et 7 cahiers, 97, 93, 60, 45, 46, 86 et 54 feuillets, papier.

1656-1791. —Manuel des revenus du prieuré du Marteroy (1656); — compte des revenus du chapitre de Vesoul présenté par le chanoine de Mougenet (1674); — par le chanoine Lampinet (1682); — pour l'année 1686; — pour 1707; — pour 1713; — pour 1764; — pour 1777; — pour 1785; — état estimatif des revenus du chapitre de Vesoul (1791). La ville de Vesoul payait au chapitre une somme de 57 livres pour l'abonnement de la dîme en grains et en vin sur son territoire. Parmi les revenus du prieuré du Marteroy on distingue : produit des prés sis à Vesoul, Charmoille, Grattery, Pusey, Pusy, Noidans, Frotey, Coulevon, Vaivre; — cens fonciers et en nature; — location de maisons curiales; — redevances diverses : par exemple les habitants d'Échenoz-la-Méline payaient un abonnement annuel de 30 livres pour se racheter de la dîme; — location des maisons et terres appartenant au prieuré sur le territoire de Vesoul; — dîmes en vin, en grain, etc.

Au chapitre des dépenses figurent les enfants de chœur, le marguillier, le travail des vignes, les frais de voyages, etc. Le revenu s'élève en 1674 à la somme de 1156 livres; en 1713, à la somme de 1269 livres. On compte pour les dépenses 223 livres et 473 livres.

G. 39. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 23 pièces et 3 cahiers, 66, 143 et 52 feuillets, papier.

1462-1786. — « Manuel des rentes et biens appartenants à Messieurs les familiers de l'église collégiale de Saint-Georges de Vesoul » (1727). Parmi les débiteurs de rentes on distingue la confrérie de Sainte-Anne, de Vesoul; les communautés d'Anchenoncourt, d'Auxon, de Baignes, de Dampierre, de Dampvalley, de Noroy l'Archevêque, de Provenchères, de Saulx; le chanoine de Mougenet, en qualité de chapelain de la chapelle des Agapites; les héritiers de noble François Damedor, de Mollans; les confrères de Saint-Éloi; Lucot, curé de Rosières; les confrères du Saint-Sacrement, etc. — Simon Perrot, institué chapelain de la chapelle érigée en l'honneur de Notre-Dame dans l'église collégiale de Vesoul (1462). — Nicolas Moulardet institué chapelain de ladite chapelle (1463). — Perrenote la Gaillarde assignée en paiement de rentes dues à la susdite chapelle (1464). — Antoine de Damas, prieur du Marteroy, présente un candidat pour la chapelle de la sainte Croix érigée en l'église de Vesoul (1507). — Compte rendu par Jean Regard et Michel Chareton, fabriciens de l'église Monsieur saint Michel de Villers-les-Pots, des dépenses qu'ils ont faites pour achever la grande et la petite chapelle qui furent commencées en 1547, au mois de mars (1547). — Claude Faivre, familier de Vesoul, institué chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste dans l'église de Vesoul (1630). — Jean Foillenot, chanoine de Vesoul, nommé chapelain de ladite chapelle (1669). — Antoine de Grammont, archevêque de Besançon, ordonnne la destruction des trop nombreux autels qui remplissaient l'église de Vesoul, gênaient les fidèles par leur disposition incommode et devenaient un sujet de scandale par la négligence qu'on apportait à les décorer. Il y avait des autels en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste, de sainte Barbe, de saint Antoine, des saints Crépin et Crépinien, Côme et Damien, de saint Vincent, de saint Éloi, de saint Denis (1681). — Antoine de Grammont prononce l'union de la chapelle Notre-Dame, située dans l'église paroissiale de Vesoul, et de la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Valentin, située à l'hôtel de ville *(in domo civica)* avec l'office de chantres du chapitre, les susdits chan-

tres obtenant dès lors la perception et la jouissance des revenus des deux chapelles (1682). — Claude Florentin, prêtre, euvoyé en possession de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste dans l'église de Vesoul (1731). — Enquête *de commodo et incommodo* sur la réunion des chapelles au chapitre de Vesoul (1741). Cette réunion avait été demandée par le chapitre composé à cette époque de François Lampinet, doyen, Antoine Camus, Richard Foillenot, René Lyautey, Gabriel Buretel, François Castanier, Xaxier Duplessis, Ignace de Mougenet, Pierre Lyautey. François Deroche, curé de Pont, doyen rural de Luxeuil, reçut de l'archevêque de Besançon la mission de procéder à l'enquête. Tout d'abord, le chanoine Duplessis déclara s'opposer à la réunion de la chapelle Saint-Étienne parce que, d'après le titre de fondation, le prieur du Marteroy était obligé de nommer un membre de la famille Hudelot, s'il s'en trouvait, pour desservir cette chapelle. Or lui Duplessis descendait de la famille Hudelot. Voici d'ailleurs les chapelles dont on demandait la réunion : Chapelle Saint-Étienne et chapelle Notre-Dame, desservies toutes deux par le chanoine de Mougenet ; chapelle Saint-Éloi, desservie par le chanoine Camus ; autre chapelle Saint-Éloi, desservie par le chanoine Foillenot ; chapelle Saint-Nicolas, desservie par le doyen Lampinet ; chapelle Saint-Valentin, desservie par le sieur Flavigny, curé de Vaivre ; chapelle Saint-Pierre, desservie par Claude Fournier, prêtre familier de Vesoul ; chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, desservie par le sieur Florentin, prêtre ; plus les chapelles de Saint-Jean-Porte-Latine, de la Sainte-Trinité, de la Vierge et de tous les Saints, de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Anne, de Saint-Vincent, qui étaient dépourvues de chapelains. Toutes ces chapelles étaient à la nomination du chapitre. Parmi les desservants, étaient favorables à la réunion : le doyen Lampinet : les revenus de sa chapelle consistaient en 48 livres pour herbes de pré, 6 quartes de froment et autant d'avoine, mesure de Port-sur-Saône, 5 livres d'argent provenant d'acensements ; charges nulles ; — le chanoine de Mougenet : les revenus de la chapelle Saint-Étienne, dans l'église de Vesoul, consistaient en 46 ouvrées de vignes ; charges : 84 mesures annuellement ; les revenus de sa chapelle Notre-Dame, dans l'église de Villeparois, consistaient en six ouvrées de vignes, trois fauchées de pré, rapportant 50 livres ; charges : un nombre de messes équivalant au tiers du revenu ; — le chanoine Foillenot : les revenus de sa chapelle consistaient en trois fauchées de pré, trois ouvrées de vigne, rapportant 50 livres ; charges nulles ; — le curé Flavigny : les revenus de sa chapelle consistaient en 34 ouvrées de vignes, deux fauchées de pré, une maison ; charges : 1 messe par semaine ; — le chanoine Camus : les revenus de sa chapelle consistaient en 4 fauchées de pré rapportant 60 livres ; charges : des messes pour le tiers du revenu. Étaient au contraire opposés à la réunion : le chanoine Duplessis ; Claude Fournier, prêtre familier : les revenus de sa chapelle consistaient en sept ouvrées de vignes ; charges : cinq messes annuelles et 20 sous pour le don gratuit. Le sieur Florentin fit défaut. Les principaux témoins appelés à déposer dans l'enquête furent : Antoine Faivre, conseiller à la Chambre des Comptes à Dôle ; Claude Fyard, président honoraire au présidial de Vesoul ; Claude Delage de Cordemoy, chevalier, seigneur d'Oricourt ; Jean Lyautey, avocat en Parlement, etc. Le chapitre, se fondant sur le petit nombre de ses membres et l'âge avancé de la plupart d'entre eux, proposait avec le revenu des chapelles réunies de fonder deux ou plusieurs offices de chantre dans l'église de Vesoul. Voici, d'après la déclaration du doyen, quel était l'état des revenus et des charges du chapitre : chaque chanoine possédait en revenu 80 quartes de froment, autant d'avoine, 150 livres d'argent, un casuel de peu de valeur. Sur ce revenu, il devait prendre de quoi payer la location d'une maison, le don gratuit, l'entretien d'un marguillier, et souvent la poursuite de procès. En outre, le corps du chapitre était chargé d'entretenir deux vicaires perpétuels, de desservir Villeparois, d'entretenir les chœurs des églises de Calmoutier et de Vesoul, d'entretenir deux fours et trois moulins banaux. — Décret de l'archevêque de Besançon, Antoine de Grammont, portant réunion au chapitre de Vesoul ou suppression des chapelles sus-mentionnées, et ordonnant que leurs revenus serviront à l'entretien de quatre chantres ; lettres patentes de Louis XV approuvant le décret de l'archevêque de Besançon (1742). — Comptes des recettes et dépenses des chapelles réunies au chapitre (1742-1754-1756-1776-1786). Ces comptes mentionnent uniquement les recettes et dépenses relatives aux biens-fonds possédés par les chapelles. Il y a seulement un article pour les messes célébrées annuellement dans la chapelle.

G. 40. (Liasse.) — 86 pièces et 3 cahiers, 31, 60 et 64 feuillets, papier.

1461-1592.— Manuel des tailles et censes du chapitre de Calmoutier (1461). — Liste des reconnaissances particulières de Calmoutier et Colombotte : indique un certain nombre de reconnaissances de 1527 à 1605. — Manuel des tailles de de Quincey (s. d.). — Déclarations et dénombrements de biens relevant du chapitre de Calmoutier, présentés par Claude Balland, Jean Bernet, Guillemette Gally, Georges Valin, Jean Champyon, etc. (1527). — Rôle des tailles et censes dus au prieuré du Marteroy (1591 — broché dans une bulle d'Innocent VIII, datée de 1491, qui accorde à Jean de Féliens, chanoine du monastère Saint-Pierre de Mâcon, ordre des Augustins, une pension annuelle sur les revenus de l'aumône dudit monastère). — Autres dénombrements de biens relevant du chapitre de Calmoutier (1558-1567). — Manuel des tailles et cens, tant d'argent que de graines, dus au prieuré du Marteroy (1570). — Autres dénombrements de biens relévant du chapitre de Calmoutier (1580-1591). — Manuel des cens du

prieuré du Marteroy (1591). — Rôle des tailles dues au chapitre de Calmoutier (1592). — Autres reconnaissances et dénombrements (1592).

G. 41. (Liasse.) — 14 pièces et 2 cahiers, 131 et 95 feuillets, papier.

1584-1766. — Reconnaissances de biens relevant du chapitre de Calmoutier (1643-1646). — État des revenus du chapitre de Calmoutier (1650). On y voit figurer des droits de patronage pour les cures de Saulx, Genevrey, Moffans, Dambenoit, Gouhenans, Mollans, Montcey, Dampvalley, Colombe, Baulay, Calmoutier. — Rôle des tailles dues au chapitre de Calmoutier (1661-1682). — Transaction entre le chapitre et les habitants de Calmoutier au sujet des tailles qu'ils doivent audit chapitre, montant à la somme de 43 livres 8 engrognes (1746). — Rôle des tailles dues au chapitre de Vesoul dans le territoire de Calmoutier (1766). — Livres des anniversaires fondés en l'église Saint-Georges de Vesoul (1584-1585 et 1655-1657). On voit figurer dans le premier livre les familles de : noble Antoine Jacquot, docteur en droit, et noble Adrien de Salives (f° 5) ; Guillaume de Mougenet, docteur en droit (f° 11) ; Claude Belin, docteur en droit (f° 23) ; noble François Maubouhan (f° 27) ; Simon Bonvalot, docteur en droit (f° 46) ; Gaspard Durand, docteur en droit (f° 74) ; noble François Sonnet (f° 110) ; etc. Dans le second livre, les familles de : messire Antoine de Fleurey (f° 4) ; noble Étienne de Mesmay (f° 10) ; noble François Lulier (f° 19) ; messire Balthazar Marandet (f° 29) ; etc.

G. 42. (Liasse.) — 16 pièces et 1 cahier, 144 feuillets, papier.

1465-1778.— Jours de justice.— Extraits des jours tenus au prieuré du Marteroy par Jean de Féliens, prieur dudit prieuré (1465-1494). — Jours de justice tenus au prieuré du Marteroy (1550-1556). — Jours de justice tenus à Calmoutier (1629 ; — 1635-1649 ; — 1650-1653; — 1654-1656 ; — 1659-1663 ; — 1664-1670 ; — 1671-1673; — 1674 ; — 1676-1678). On ne trouve dans ces jours de justice que des délits ruraux tout à fait insignifiants : bestiaux conduits sur le champ du voisin, arbres et moissons endommagés, quelques délits de chasse, une ou deux rixes, etc.

G. 43. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 26 pièces, papier; 1 sceau.

1278-1649. — L'officialité de Besançon vidime une lettre de 1281 par laquelle Eudes, archevêque de Besançon, prononce l'excommunication contre tous les malfaiteurs qui arrêtent, tuent, dépouillent, gardent en captivité les personnes ecclésiastiques, et contre tous ceux qui leur prêtent secours (1414). — Hugues de Vesoul, doyen du chapitre de Calmoutier, promulgue une décision de l'assemblée capitulaire portant que chaque chanoine, prêtre, clerc ou laïque, sera tenu de donner à sa réception douze livres pour célébrer son anniversaire dans l'église dudit chapitre (1300). — « Nous Regnaus de Bar, filz jadis de bonne mémoire monsieur Érard de Bar, qui fut, et Ysabeaux de Villars, dame de Montaigu, faisons sçavoir à tous que comme nostre procureur heust poursuigu les habitants des villes de Collomostier et de Collombotte, hommes de l'église Nostre Dame de Collomostier, de et sur ce que li dit homme de ladite église estant de nostre garde ancienne en nostre grand préjudice contre raison s'estoient mis en la guarde du Roy de France et faict mettre pannoncel réal en ladite ville de Collomostier, et sur ce iceux hommes de ladite église heust faict convenir première fois, seconde fois, tierce fois, quarte et quinte fois d'abondant pardevant nostre baillif rendus afin que li despiz faictz à nous et en nostre préjudice de faire guarde sus guarde nous fut amendez compétemment et sur ce li dit homme de ladite église ne soient comparu suffisamment par lesdites journées, ençois ayent estez mis en deffaut et réputez contumaux, de quoy plusieurs procès hont estés faicts contre leur et donné au profit de nostre dit procureur . . », le chapitre se portant comme médiateur obtient que Regnaud de Bar, tant en réparation de l'injure commise à son égard que pour les dépens des procès et défauts, se contentera de 200 écus d'or, sur lesquels ledit Regnaud reconnaît en avoir reçu cent dont il quitte le chapitre, et il lui fait don des cent autres pour augmenter le service divin. En outre : « ... aucuns hommes de ladite église, hommes taillables, exploitables, justiciables, de morte main et de serve condition qui jà sont de anciain droit de nostre ancienne guarde, lesquels nous et noz gens avions pris et retenu en nostre commandise et bourgoiserie au préjudice de leur dite église, si comme disoient li dessus ditz doyen et chappitre, comme de droit ne les puissions retenir, avons rappelé et ostez de nostre dite commandise et bourgoiserie, retenu avons tant seulement nostre ancienne guarde et de droit d'icelle sur iceux... » (1345). — Copies authentiques d'un acte par lequel Marguerite, fille de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, après avoir rappelé que son aïeul Othon, comte de Bourgogne, en échange des droits que l'abbaye de Luxeuil possédait sur les villes de Pouloigne, Autrey, Villers près Montjustin, concéda à ladite abbaye la rente annuelle et perpétuelle de 30 bichots de froment à prendre sur les moulins et fours de Vesoul, à charge pour lui et ses successeurs de surveiller à ce que la susdite rente fût toujours payée dans son intégrité, constatant que les moulins de Vesoul tombent en ruine faute d'entretien, renonce à tous ses droits sur lesdits moulins qui désormais appartiendront à l'abbaye de Luxeuil francs et quittes de toute redevances, sauf pourtant celle qui est due au prieuré du Marteroy (1365. — Les copies sont de 1367).

A ce titre sont joints les titres suivants : Jean de Vesoul, frère de Hugues de Vesoul, donne au prieuré du Marteroy la vingt-quatrième partie des moulins situés au-dessous de Vesoul à Breuil (1278) ; — Hugues, sire de la Rochelle, déclare avoir fait livrer au prieuré du Martoroy 29 émines de blé provenant de la rente qui leur est due par les moulins de Vesoul (1292). — Contestation entre Antoine de Damas, prieur du Marteroy, et Claude Vireloux, de Vesoul, au sujet d'une vigne (1409). — « Ce sont les faits contenus aux escriptures de noble et religieuse personne messire Jehan de Féliens, prieur du Marteroy, contre révérend père en Dieu messire Jehan Joffroy, cardinal, évesque d'Alby (s. d. vers 1464). Procès au sujet d'un moulin dont chacune des deux parties était coseigneur (V. *Hist. du prieuré du Marteroy*, par Vannier, p. 131).— Statuts donnés au prieuré du Marteroy par le prieur Jean de Féliens (1474. — Analysés en détail par Vannier, p. 134), contiennent des détails très précis sur la nourriture des religieux. — Jean de Féliens, prieur du Marteroy et aumônier du monastère Saint-Pierre de Mâcon, en sa qualité de curé de Vesoul nomme pour maîtres d'école à Vesoul, Nicolas Maillard et Geoffroy, clerc d'Aboncourt (1472-1476). — Le chapitre de Calmoutier nomme Regnauld Dondot à l'office de marguillier (1493). — Lettres patentes de Charles-Quint confirmant les privilèges du prieuré du Marteroy (1532). — Siméon Perrot, prieur du Marteroy, nomme Guillaume Duchetey pour desservir la chapelle de Saint-Valentin fondée à l'hôpital de Vesoul (1565). — Pièces relatives au règlement des droits curiaux de la cure de Vesoul (1580-1581). Un vicaire institué par Étienne de Mesmay, prieur du Marteroy et curé de Vesoul, se montra « tant rude » dans la perception des droits curiaux, dit la requête des Vésuliens au Parlement de Dôle, que les dits Vésuliens voyant que certains d'entre eux avaient même été contraints, pour acquitter leurs prestations, « à vendre des meubles de ceux auxquels ils succédoient », se décidèrent à faire une convention avec ledit vicaire, « contraire à ce que de toute ancienneté a été observé. » Voici le résumé du règlement des droits curiaux qui fut proposé par le prieur et qu'on finit par adopter avec quelques modifications : le curé se contentera pour les baptêmes de ce qui lui sera offert gratuitement en retenant toutefois les cierges portés à l'église; le curé enregistrera le nom de l'enfant, de ses père et mère, parrain et marraine, le jour de sa naissance et de son baptême, et il aura cinq sols pour l'enregistrement ; un extrait de naissance sera payé 15 sous par les riches, 10 par les médiocres, 5 par les moindres ; le mayeur et les échevins seront obligés de faire faire les extraits des baptêmes, morts et mariages arrivés pendant l'année, à raison de 5 sous par extrait; les femmes relevant de couches feront dire une messe qu'elles paieront 10 sols, où les riches et médiocres offriront le pain et le vin, comme de coutume, et les moindres, un pain; chaque fois que le vicaire fera l'eau bénite dans la maison des « gessants », le tarif sera de 5 sols ou de 2 sols et demi, riches et médiocres, ou moindres; le tarif pour les lettres testimoniales ou certificats *de bono statu* sera de 15 sols ou 10 sols ; — pour les fiançailles : 15, 10 et 5 sols; — pour le droit d'espousailles : 6 livres, 4 livres et 2 livres, plus 45 sous ou 30 sous pour les trois pâtés qui lui sont dus, deux le jour des noces, un le lendemain ; — pour une publication de bans ou de monitoires : 10 sous; — pour les lettres *de recedo* : 6 livres, 4 livres, 2 livres ; — idem pour le droit de mortuaire avec offerte de 3 livres ou de 30 sous outre le pain et le vin, etc., etc. — Les habitants d'Auxon, Pusy, Pusey, Charmoille, Colombier, Échenoz, Comberjon, Grattery, etc., assignés à la requête de Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy, pour le paiement de leurs dîmes (1588). — « Ceux qui veuillent être admis et reçu pour chanoines en l'église collégiale Nostre Dame de Colomostier doibvent guarder et observer ce qui s'ensuyt: Premièrement, doibvent apourter dehue et vaillable attestation *de moribus et vita* (si bien desjà ilz n'estoient cougneu bien vivant et morigénés par les sieurs doyen et chanoines pour lors desja capitulans); doibvent aussi estre de franche et libre condition et exempts de la mainmorte ; — *Item*, doibvent payer *in primis et ante omnia* et avant que d'estre institué chanoine, la somme de douze escuz d'or et de pois pour estre employez à une chappe ou aultre ornement pour le décore et service de Dieu et de ladite église ou bien en aultre usage et négoce d'icelle, voire encore ny ayans desjà satisfaict son devancier chanoine et il est tenu et doit payer pour le double ; — de mesme aussi doibvent payer pour *l'osculum pacis* réallement et de faict et comme devant dix escuz au soleil et de pois ; — de plus, encore dix escuz pour son *jocundum et adventum* pour estre distribués aux sieurs doyen et chanoines pour lors desservans en ladite église, et ce tant pour les bonnets que ganz dehus à ung chacun de mesdits sieurs, et auxquels *osculum pacis*, bonnets et ganz ny ayans satisfaict son devancier seront tenu les payer doublement ; — et au serviteur et merreglier de ladite église et chappitre, quarante solz tournois ; — doibvent de plus trois repas auxdits sieurs doyen et chanoines pour lors desservans, l'ung à la prinse de possession, l'autre venant à se représenter pour faire son estage qu'est au premier jour de l'an auquel jour est le chapitre général de ladite église, et le tiers lorsqu'ils célébreront leur premier tour de la messe en ladite église, et le tout sans superfluités et excès; — *item*, se debvront représenter aux vespres du derrier jour de décembre affin d'estre admis et receu audit estage de trois mois continuels *et absque ulla morosa dilatione*, sinon et à quoy deffaillans ne pourront estre admis et receus pour celle année, ains attendront jusques à l'aultre suigante, et ainsi de toutes les aultres années y deffaillans; et pendant qu'ils feront leurdit estage ne percevront aucune chose du revenu et proufit de ladite église, fors qu'en célébrant à son tour messe de la sepmaine que leur écherra, et en faisant l'office comme l'ung des aultres ils recevront autant que l'ung des aultres sieurs desservans et s'ils participeront aux distributions des anniversaires qui tomberont ; —

leur estage faict, ils pourront si bon leur semble aller à leur négoce et affaires pour quelques temps seulement, et..... venir faire leur dévocion et le service en ladite église comme lung des aultres pendant quoy ils prendront leur habitude et résidence actuelle audit lieu de Colomostier » (s. d.). — Transaction entre Paris Breulard, doyen de Calmoutier, et ses chanoines au sujet du paiement des droits qui étaient dus au doyen lors de sa prise de possession (1594). — Réclamations du chapitre de Calmoutier contre le rôle des impositions (1597). — Lettre de Ferdinand de Longvy, archevêque de Besançon, à l'archiduchesse Claire-Isabelle-Eugénie pour lui désigner Joseph Toitot, comme le sujet le plus digne d'être prieur du Marteroy (1612. — Cf. Vannier, p. 177)). — « Les accensements faicts par le sieur révérend prieur du Marteroy et curé de Vesoul de plusieurs places qu'estoient en friche, scituées tant au finaige de Vesoul, Eschenod la Meline, que Noydant, à plusieurs particuliers desdits lieux » (1614). — Fondation de l'anniversaire du chanoine Montereux (1617). — Le vicaire général de Besançon dispense Claude Bourgeois, chanoine de Calmoutier, de se rendre à l'assemblée générale du chapitre, eu égard à ce que les Suédois occupaient Lure et de là se répandaient en courses et pillages dans le pays (1639). — Mémoire pour Claude Baalin, doyen du chapitre de Calmoutier, contre ses chanoines, au sujet de leurs droits respectifs (1647). — Claude Faivre, Nicolas Lambelin, Balthazar Maraudet et Pierre Guyottet, prêtres familiers de l'église Saint-Georges de Vesoul, nommés chanoines de Calmoutier (1649).

G. 44. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 92 pièces, papier; 1 plan; 1 sceau.

1649-1788. — Pièces concernant l'union du prieuré du Marteroy et du chapitre de Calmoutier (V. Vannier, p. 254) : — Traité entre le chapitre de Calmoutier et la familiarité de Vesoul au sujet de l'union du chapitre et du prieuré du Marteroy (1649) ; — traité entre l'archiduc Léopold et la ville de Vesoul au sujet de ladite union (1651) ; — lettres patentes de Philippe IV prononçant ladite union (1651); à ce titre sont joints les procurations et ratifications de Christophe Duplan, prieur du Marteroy, et des chanoines de Calmoutier, les ratifications de l'archevêque de Besançon et du magistrat de la ville de Vesoul ; — acte de prise de possession de l'église de Calmoutier, d'une part, de l'église de Vesoul, d'autre part (1651) ; — traités faits entre les doyen et chanoines du chapitre de Vesoul : 1° concernant les offices divins, où et en quelle forme ils seront célébrés; 2° concernant les prérogatives des chanoines (1652-1654) ; — bulle du pape Alexandre VII prononçant l'union du chapitre et du prieuré (1656), avec fulmination et exécution de ladite bulle (1661) par Jean d'Orival, official de Besançon. — « Mémoire instructif touchant le prieuré du Marteroy uni au chapitre de Vesoul » (s. d.). Ledit mémoire fut composé à l'occasion d'un procès entre le chapitre et le sieur Bureaux, seigneur de Pusy, touchant leurs droits respectifs dans le village de Pusy. Les droits du chapitre remontaient à son fondateur, Gilbert, sire de Faucogney. — Lettre de l'archiduc Léopold convoquant le chapitre de Vesoul à la réunion des troits états de Dôle et délibération du chapitre pour choisir un mandataire (1654). — Analyse des pièces produites par le chapitre de Vesoul dans un procès (s. d.). La plus ancienne pièce analysée est de 1345, la plus récente de 1600. — Vente d'une maison et de ses dépendances par le chapitre de Calmoutier à Jean Adon (1662). — Délibération du chapitre de Vesoul maintenant les règles de l'ancien chapitre de Calmoutier pour les chanoines nouvellement admis (1663). — Requête du chapitre contre les magistrats de Vesoul qui logeaient des soldats chez les chanoines au mépris de l'exemption de logements militaires accordée au clergé par le duc de Duras (1674). — Commission de maître des enfants de chœur du chapitre pour Nicolas Marlier (1683). — Permission du vicaire général pour détruire l'autel de la chapelle Saint-Valentin (1683). — Armoiries peintes du chapitre de Vesoul pour l'armorial de 1696 : d'azur, à la Vierge de carnation vêtue d'or dans une niche de même. — Indulgences accordées par Innocent XII et Clément XI à ceux qui visiteront à certains jours l'église Saint-Georges, de Vesoul et y rempliront certaines conditions (1700-1702). — « *Ex libro quinto decadis historicæ de re christiana Sequanorum* » rédigé par le P. André, ex provincial des Carmes : extrait concernant la fondation du chapitre de Calmoutier qu'il place entre 813 et 839 (1711). — Procédure entre le chanoine Lyautey et le sieur Raillard (1711-1726). — Visite de l'église Saint-Georges de Vesoul par Joseph de Grammont, archevêque de Besançon (1715). Il ordonne la démolition de deux autels comme indécents, incommodes et obscurs, de réparer les confessionaux existants et en augmenter le nombre, il exhorte les confréries à rester fidèles à leurs statuts. — Le chapitre demande l'autorisation de dire la messe capitulaire à basse voix, les jours ouvriers, sous l'obligation d'assister aux messes chantées par la familiarité (1716).— Consentement du chanoine de Mongenet, vicaire perpétuel à Vesoul, à l'union de ladite vicairie au chapitre (1726). — Lettres patentes de Louis XV autorisant le chapitre à supprimer la vicairie perpétuelle qui avait été établie en vertu de la déclaration royale de 1686, portant que les cures unies à des chapitres devraient être desservies par des curés ou vicaires perpétuels (1726).— Répartement de la taille due au chapitre de Vesoul sur le village de Calmoutier (1745). — Quittances des droits d'amortissement (1749). — Plan de la prairie de Vesoul (1763). — Droits des lods et ventes payés au chapitre de Calmoutier (1762-1764). — Livre des « eschuctes » du chapitre de Vesoul (1762-1765). — Rôles des poules dues au chapitre de Vesoul dans les lieux de Calmoutier, Dampvalley et Vesoul (1762-1784). — Convocation du chapitre aux états de Franche-Comté à Besançon (1788).

G. 45 (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 65 pièces, papier; 2 sceaux.

1245-1792. — *Commune d'Adelans.* — Par-devant l'official de Besançon, Huguenin dit Pons, d'Adelans, se reconnaît homme taillable des doyen et chapitre de Calmoutier (1330). — Amodiation des dîmes d'Adelans appartenant à feu Bastien Morel, d'Adelans. — Les habitants d'Adelans interpellés par le chapitre de Calmoutier au sujet du paiement de la dîme (1635). — *Andelarre et Andelarrot.* — Ventes et acquisitions : vente de deux pièces de terre sises à Andelarre par Guillemette le Bourgoiset à Jean Ponssot (1396); — d'un meix sis à Andelarrot, par Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, à Henri Ferriot (1431); — d'une portion d'héritage, par Jeanne Bonvalot à autre Jeanne Bonvalot, sa sœur (1579); — de terres, par Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy, à Claude Guillemot (1599); — d'une portion de maison sise à Andelarrot, par François Marnot à Claude Marnot, son frère (1604). — Acensements : Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, accense un meix à Henri Ferriot (1431); — Jean de Féliens, prieur du Marteroy, accense à Jean du Jardin les biens de feu Henri Ferriot, d'Andelarrot (1489); — Jean de Féliens accense à Jacques Tinneloup le meix *au Rouge* sis à Andelarrot (1494). — Jacques de Vellefaux, chevalier, donne en aumône perpétuelle au prieur et à l'église du Marteroy six mines de froment, cinq pains et cinq poules que le curé d'Andelarre était tenu de payer annuellement audit Jacques (1245). — Le prieur du Marteroy fait donation à maître Hugues dit *Panaillon*, clerc d'Andelarre, de ses deux frères, Étienne et Gérard, qui étaient hommes taillables et exploitables du prieuré avec leurs manses et les dépendances, plus une redevance en argent, en pains et en poules, due par le curé d'Andelarre, à condition que tous ces biens feront retour audit prieuré au jour de la mort ou de l'entrée en religion dudit maître Hugues (1277). — Messire Guillaume dit *prêtre Robert*, chapelain en l'église de Calmoutier, donne à ladite église trois sols estevenants de rente annuelle pour célébrer son anniversaire (1335). — Guillaume, curé d'Andelarre, se reconnaît obligé à payer annuellement au prieur du Marteroy douze deniers, six mines de froment, cinq pains et cinq gelines (1397). — Jean Darnat, de Noidans, et Huguenote, sa femme, reconnaissent être hommes mainmortables, taillables et justiciables du prieuré du Marteroy (1427). — Jacques Darnat, de Noidans, se porte caution pour son frère Jean qui avait promis au prieur Guillaume de Verfay de construire une maison dans un délai donné (1427). — Jean Laivey, d'Andelarrot, cède une portion de sa maison à Othenin Bonvalot, de Noidans, son gendre (1535). — Procédure : Jeannette Laivey, femme d'Othenin Bonvalot, s'était mise avec tous ses biens sous la sauvegarde royale, et le prieur du Marteroy soutenait que ces biens étaient mainmortables, dépendant de l'abbaye (1556). — Feuille d'impositions pour les confrères de Notre-Dame à Andelarre (1647). — Extrait du registre d'arpentement du territoire d'Andelarre (1688). — Traité entre le chapitre de Vesoul et Jeanne Rebillet, femme Martelot, concernant une maison mainmortable amodiée sans le consentement du chapitre (1689). — Antoine Rebillet, curé d'Andelarre, fonde dans l'église dudit lieu une bénédiction du Saint-Sacrement (1717). — État détaillé de tous les fonds et droits attachés ci-devant à la cure d'Andelarre et autres pièces relatives à une requête du sieur Petitperrin, curé dudit lieu, réclamant le premier quartier de sa pension pour 1791. — *Augicourt.* — Transaction sur procès entre Jacques d'Augicourt et Guillaume, prieur du Marteroy, portant cession à ce dernier d'un meix appelé le meix Quetuel, moyennant le paiement de 60 sous estévenans et dix émines de froment (1261). — Acensement fait par Guillaume, prieur du Marteroy et curé de Vesoul, à Guillemin, fils de Huguenin, prévot de Vesoul, de ce qu'il possédait à Augicourt au rendage annuel de cinq sous à la Saint-Martin d'hiver (1265). — *Autrey-les-Cerre.* — Reconnaissance par Jean Lochet, de Noroy, d'un pré sis au territoire d'Autrey, censible envers le chapitre de Calmoutier (1597). — *Auxon.* — Ventes et acquisitions : vente de deux pièces de terre sises à Auxon, par Guillaume Thierry à Guillemin Regnant (1438); — d'une pièce de terre, par Jean Benoit à André Cahors (1543); — d'une pièce de terre, par Thévenin Bournet à Huguenin Benoit, d'Auxon (1561); — d'une pièce de terre, par Jean Benoit à Antoine Marchand (1597); — d'une pièce de terre, par Anne Bornet à André Port (1599); — d'une pièce de terre, par Françoise Monnin à André Pierre (1613); — d'un pré, par Joseph Toitot, prieur du Marteroy, à Claude Demouge, d'Auxon (1621); — de pièces de terre, par François Benoit à Claude Vuillemot (1630); — par Christophe Duplan, prieur du Marteroy, à Philippe de Sonnet, seigneur d'Auxon, de tout ce que le prieuré possédait à Auxon (1662); — d'une pièce de terre, par François Froquenin à Anne Bornet (1697); — etc. — Contestation entre le prieur du Marteroy et Garnier, de la Villeneuve, au sujet de pièces de terre et de prés (1291). — Hugues de Vesoul, doyen du chapitre de Calmoutier, reconnaît tenir du prieuré du Marteroy le patronage des cures d'Auxon et de Pusey avec les droits qui y sont attachés, et plusieurs meix sis à Charmoille, Chariez et Vesoul (1296). — Humbert, curé d'Auxon, reconnaît que le droit de patronage de la cure d'Auxon appartient au prieur du Marteroy, et que ledit prieur a droit de prélever deux parties de toutes les offrandes et redevances portées à l'église paroissiale (1302). Le curé Humbert s'était montré récalcitrant pour le paiement de certaines redevances, mais en 1300, il avait été contraint de se soumettre par une sentence de l'official de Besançon. Dans une nouvelle reconnaissance faite en 1323 par le curé, le prieur n'a plus droit qu'au tiers des offrandes. — Autre reconnaissance des droits du prieur du Marteroy par Jean de

Moillet, curé d'Auxon (1344). — Transaction sur procès entre le sieur Huguenin, de Villers, et Antoine de Chandeye, prieur du Marteroy, au sujet de la succession du sieur Perrin, d'Auxon (1399). — Reconnaissances du droit de patronage et des autres droits du prieuré du Marteroy sur la cure d'Auxon, par Girard de Commires, Nicolas Moillard et Nicolas Clerc, curés (1423-1491-1510). — Reconnaissance faite par André Cahors des fonds par lui possédés sur le territoire d'Auxon, dépendant de la directe du prieuré du Marteroy (1538). — Nicolas Clerc résigne la cure d'Auxon en faveur de Jean Clerc, son neveu (1539). — Inventaire des biens de feu le sieur Girard, d'Auxon, exécuté par la justice du prieuré du Marteroy (1555). — Enquête par-devant Guillaume Mougenet, lieutenant local à Vesoul, à la requête du prieur du Marteroy, contre Jean Pezard, d'Auxon, au sujet de la succession prétendue par ledit prieur du sieur Claude Pezard (1594). — Fondation par Claudine Vuillemot de deux messes hautes de *requiem* qui seront célébrées annuellement dans l'église paroissiale d'Auxon (1669). — Autre fondation d'une haute messe de *requiem* par Jeanne du Paquiz (1679). — Transaction entre les habitants d'Auxon et Antoine Lopinot, leur curé, au sujet de l'estimation du fixe et des fonds de la cure (1728). — Liste des terres dépendant de la cure d'Auxon. — Requêtes des habitants et du curé d'Auxon à l'archevêque de Besançon et à l'intendant du comté de Bourgogne relatives à des réparations à faire à l'église, au cimetière et au presbytère, délibérations des habitants au même sujet, reconnaissance et devis des travaux, quittances des ouvriers (1782-1790). — Inventaire des titres de la cure d'Auxon (1790). — Compte que rend Joseph Barbey, curé d'Auxon, des revenus et charges de son bénéfice pendant l'année 1790. — Serment civique dudit Barbey (1791). — Prestation de serment du sieur François Pothey, élu canoniquement et institué curé d'Auxon (1792).

G. 46. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 56 pièces, papier ; 4 sceaux.

1230-1788. — *Avilley.* — Procuration donnée par Messieurs du chapitre de Calmoutier à Claude Mandray, prêtre et chanoine, leur confrère, pour traiter avec Madame d'Achey, dame d'Avilley, touchant le rachat d'une cense annuelle de 10 gros due par Madame d'Achey pour certains héritages mainmortables du chapitre, dont elle était devenue propriétaire (1679). — *Baulay.* — Aubry, chapelain du Port, et Besançon de Baulay, prêtre, cèdent à l'archevêque de Besançon le droit de patronage de l'église de Baulay (1230). — Guillaume, archevêque de Besançon, cède au chapitre de Calmoutier le droit de patronage sur l'église de Baulay, sous condition que le chapitre célébrera annuellement son anniversaire à perpétuité (1256), et le chapitre amodie les redevances dépendant du droit de patronage à Jacques, curé de Baulay, moyennant une rente annuelle de vingt sous estévenans (1258). — Correspondances touchant le recouvrement de la redevance due au chapitre de Calmoutier par les curés de Baulay : entre le chapitre et Nicolas Brisot, curé de Baulay (1573-1584) ; — entre le chapitre et Thibaut Annel, curé (1687) ; — entre le chapitre et le sieur Courbet, curé (1736). — *Besançon.* — Constitution d'un cens annuel de soixante sous assis sur un champ et une vigne à la Combe, territoire de Besançon, au profit du chapitre de Calmoutier sur maître Pierre Clarete et Étiennette, sa femme, de Besançon (1322). — Constitution d'une rente annuelle de douze livres au capital de 200 livres au profit du chapitre de Calmoutier sur Jean Michel, citoyen de Besançon (1324). — *Vidimus* de l'acensement par le chapitre de Calmoutier à Jean de Ville dit *Routier*, et Huguenette, sa femme, fille d'Henri Martenet, d'une pièce de terre arable sise à la Combotte-Saint-Paul, territoire de Besançon (1362). — Cession d'une pièce de terre au chapitre de Calmoutier par Gauthier Truchet, de Baume (1402). — Acensement perpétuel fait par le chapitre de Calmoutier à Guillemin dit *Aissaillis*, citoyen de Besançon, de deux pièces de terre, sises à l'Estourau, territoire de Besançon (1426). — Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu et d'Amance, concède à messire Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, et à ses successeurs leur affouage et usance du mort bois pour ledit prieuré dans tous les bois de Bougnon, à charge de célébrer annuellement un anniversaire pour ledit seigneur et ses ancêtres (1422). — Vente d'un meix sis à Bougnon par Étienne Guillemin au prieuré du Marteroy (1486). — *Bouhans.* — Procédure entre le chapitre de Calmoutier et Jean Girard, curé de Bouhans, au sujet du patronage de la cure (1579). — *Brotte.* — Déclaration et reconnaissance des héritages que le chapitre de Calmoutier tient et possède à Brotte pour les années 1581, 1621, 1623, 1680, 1699, 1754, 1763, 1778, 1779. — Jean d'Aucelle approuve la vente au chapitre de Calmoutier de tous les droits possédés par son frère, Jacques, seigneur d'Aucelle, sur la seigneurie de Brotte (1340) ; — ratification de la même vente par Érard et Andruin, fils de Jacques d'Aucelle (1377). — Vente d'immeubles par Antoine Joly, de Citers, à Jacques Pequegnot, maire de Betoncourt-les-Brotte (1754). — Requête du chapitre de Calmoutier relative à une cense bi-annuelle de dix quartes d'avoine à eux due par la communauté de Brotte (1759). — Constitution d'une rente de 15 livres au capital de 153 livres au profit d'Antoine Paris sur Claude Pequegnot (1770). — Vente de terres par le chapitre de Calmoutier à Joseph Franc, de Brotte (1775); — id. par Claude Varon, de Brotte, à Jacques Parin, de Baudoncourt (1777) ; — id. par le chapitre à Étiennette Lagirard (1780) ; — id. par Philibert Lagirard à Nicolas Bourgogne (1783) ; — id. par Françoise Joffroy à Joseph Jacquet (1784) ; — id. par le chapitre à Claude Varon (1785) ; — id. par Françoise Lagirard à Antoine Bourgogne (1788).

G. 47. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 49 pièces et 2 cahiers, 70 et 51 feuillets, papier; 1 plan.

1383-1782. — *Calmoutier.* — Terrier de la seigneurie de Calmoutier dressé à la requête de Jean François de Lavier, colonel de dragons, co-seigneur à Calmoutier (1677); — on reconnaît audit seigneur le droit de moyenne et basse justice, avec faculté d'instituer des agents pour l'exercer, un four banal, un certain nombre de corvées et redevances. — Suite des reconnaissances générales et particulières de la communauté de Calmoutier : — reconnaissances de différents particuliers au profit de MM. Sonnet et de Mathay (1544); — dénombrement donné par Pierre Balin au chapitre de Vesoul, où il reconnaît que ledit chapitre possède exclusivement la haute, basse et moyenne justice (1584); — reconnaissance d'Antoine Guiot, d'Autrey-les-Cerre (1591); — de Thibaut Luchet (1591), — d'Étienne de Lavey, pour des fonds dépendant de la justice et seigneurie de l'archevêque de Besançon (1623); — des sujets de la terre de Calmoutier, qui relevaient du chapitre (1632); — de Simonne Thégon (1675); — de François Gentil (1753); — de Jean Fariney (1782); — etc. — Protocole des contrats passés par-devant le sieur Moudon, notaire dans les villages de Calmoutier, Dampvalley, Colombotte, Colombe et Liévans (1541-1545); — noms des parties : Jean Riotet, chanoine (testament); Antoine Poinsot, chanoine (donation); Étienne Robot (vente); Guillemin Gally (vente); Nicolas Bonetot (vente); etc. — Jean dit *Vuila*, de Liévans, condamné pour bestialité par la justice du chapitre de Calmoutier, est livré à la justice du seigneur de Neuchâtel à qui seul appartient le droit d'exécution (1383, cf. Vannier, p. 217). — Jean Nicolin, chanoine de Calmoutier, est nommé curé de l'église paroissiale dudit lieu (1501). — Fondation de l'anniversaire d'Étienne Labrun, chanoine (1594). — Institution par messieurs du chapitre de Calmoutier d'un procureur d'office en leur justice (1613). — Reprise de fief et hommage fourni par Étienne de Lavier, co-seigneur à Calmoutier, à Christophe de Rye de la Palud, marquis de Varambon, seigneur suzerain de Calmoutier, à cause de sa seigneurie de Montaigu (1619); — autre reprise de fief par Jean-François de Lavier (1678); — Rôle des dîmes du chapitre de Calmoutier pour 1630. — Extrait du procès-verbal de la visite de l'église de Calmoutier faite par l'archevêque de Besançon (1651). — Règlements des droits curiaux entre les habitants de Calmoutier et Georges Flavigny, leur curé (1676). — Extrait des amendes adjugées en la justice de Calmoutier (1680). — Traité entre le chapitre de Calmoutier, et François Pequignot, vicaire perpétuel audit lieu, au sujet de sa portion congrue (1692). — Délimitation de canton de bois entre M. de Lavier et le chapitre de Vesoul (1698). — Règlement des frais de tutelle des enfants de Jean Amidieu, de Voray (1704). — Rôles des tailles dues au chapitre de Vesoul par les habitants de Calmoutier (1713). — Plan de l'ancienne église de Calmoutier. — Arpentement des bois de Brosse, territoire de Calmoutier, fait par Claude Py, de Creveney (1722). — Marché et quittance du four de Calmoutier appartenant au chapitre de Vesoul (1769).

G. 48. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 21 pièces, papier; 3 sceaux.

1133-1782. — Donations : — Anséric, archevêque de Besançon, donne au chapitre de Calmoutier le moulin situé sur la rivière la Colombe (1133). — Aubry, curé de Saint-Bénigne, donne au chapitre de Calmoutier tous ses biens situés au lieu dit Miserolles (1257). — Hugues, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, donnent à l'église de Calmoutier pour l'entretien perpétuel d'une lampe 30 sous estevenans de rente (1265); requête du chapitre relative au recouvrement de ladite rente (1531). — Guillaume, archevêque de Besançon, donne au chapitre de Calmoutier trois sous estevenans de rente et un champ destiné à être converti en vigne, pour y récolter du vin de messe (1266). — Jean, sire de Faucogney et vicomte de Vesoul, confirme toutes les donations faites par lui et ses prédécesseurs au chapitre de Calmoutier (1260); avec un *vidimus* de ladite confirmation par l'officialité de Besançon (1268). — Transaction entre Jean, connétable de Bourgogne, chevalier, et son fils Richard, damoiseau, d'une part; le chapitre de Calmoutier, d'autre part, par laquelle les premiers cèdent au chapitre la propriété d'un certain nombre d'hommes et de meix en échange de 28 livres estevenans (1292). — Simon de Verchamp, prêtre, et Henri de Verchamp, son frère, damoiseau, constituent une rente perpétuelle de 10 sous estevenans au profit du chapitre de Calmoutier pour fonder l'anniversaire de Philippe de Coz, chantre à Besançon, dont les dits Simon et Henri sont les héritiers (1315). — Jeannette, femme de Guy d'Ormoy, donne au chapitre de Calmoutier, pour fonder son anniversaire, cinq soudées de terre à prendre sur ce qu'elle possédait à Rougemont (1330). — Convention entre plusieurs particuliers de Calmoutier et messieurs du chapitre pour l'établissement d'un garde forestier dans les bois communaux dudit Calmoutier (1342). — Contestation entre le chapitre de Calmoutier et Henri de Montjustin au sujet de la succession de Gérard de Montjustin, curé dudit lieu et chapelain de l'église de Calmoutier, lequel avait légué au chapitre tout ce qu'il possédait à Calmoutier, Mollans, Épenoux et Colombotte (1345). — Fondation de l'anniversaire de Henri, dit *Pincenel* (1353). — Donation faite par noble dame Margot d'Esmoncourt et Henri d'Esmoncourt (Amoncourt), son fils, chanoine de Calmoutier, au chapitre de tout ce qu'ils ont acquis d'Huguenin de Ferrières, écuyer, à Calmoutier et à Dampvalley en hommes, femmes, tailles, censes, rentes, corvées, justice haute, basse et moyenne, etc., avec la ratification

de ladite donation par Guillaume et Thibaut d'Oricourt, neveux de la donatrice (1357). — Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, fille du roi de France, donne à l'église collégiale de Calmoutier une rente perpétuelle de 10 livres pour fonder un anniversaire pour son cousin, Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu en exécution de son testament (1374). — Thibaut, sire de Neufchâtel, et Marguerite de Bourgogne, sa femme, donnent au chapitre de Calmoutier une rente perpétuelle de 100 livres pour fonder un anniversaire (1380). — Transaction sur procès entre le chapitre de Vesoul et le sieur Antoine Rouget, d'Échenoz, par laquelle ledit Rouget cède au chapitre plusieurs pièces de terre sises au territoire de Calmoutier (1761). — Transaction entre le chapitre et Jean-Baptiste Véjux, de Calmoutier, portant cession d'un champ audit Véjux (1768). — Acensements : — Acensement fait par le chapitre de Calmoutier à Clément et Georges Dondot, de la place où était autrefois le moulin de Chanterenne avec l'usance du cours d'eau au rendage annuel de 60 sous estevenans (1500). — Acensement fait par le chapitre à Jean Pierre, dit Lorrain, et Perrenette Dalin, sa femme, d'un chazal sis à Calmoutier (1500). — Acensement perpétuel fait par le chapitre à Julien Bouvier, chanoine, d'un meix et chazal sis à Calmoutier, au rendage annuel de six sous estévenans (1577). — Acensement perpétuel du moulin de Calmoutier fait par le chapitre à Jean Vinot, de Grattery, au rendage annuel de 57 quartes de froment et 60 livres de chanvre (1614). — Plusieurs acensements du moulin de la Ville, sis à Calmoutier, appartenant au chapitre, au rendage annuel de 51 quartes de froment, mesure de Port-sur-Saône, une poule et 40 livres de chanvre (1596-1682). — Autre acensement du moulin de Chanterenne (1659). — Acensement d'un chazal à Calmoutier (1680). — Acensement du bois de la Croix fait par le chapitre à Edme Reulland (1682). — Acensement d'un canton de bois, par le chapitre à Charles Ponasse, de Fontenoy-la-Ville (1696) ; — d'un canton de terre appelé la Brone de Chaudenay, par le chapitre à à Sébastien Lallemand (1699) ; — d'un canton de bois, par le chapitre à Jacques Jacquet, de Dampvalley (1700) ; — d'un canton de bois, par le chapitre à Nicolas Bulland (1715) ; — des vignes, par le chapitre à Alexandre Poissenot (1782).

G. 49. (Liasse.) — 127 pièces papior.

1536-1781. — Baux. — Série de baux des fours banaux de Colombotte et Calmoutier (1633-1773). — Bail consenti pour deux ans par le chapitre de Calmoutier à Jean Vivier et Antoine Teulié, de Vesoul, du droit de pêche dans la baie banale du moulin de la Ville (1689). — Bail consenti pour six ans par le chapitre à Claude Vigny, des émoluments et revenus du droit de chasse sur les territoires de Calmoutier et Colombotte (1709). — Baux de la grande dîme de Calmoutier consentis par le chapitre (1635-1764). En 1689, le rendage était de 245 quartes, mesure de Vesoul, moitié froment moitié avoine, bonne graine bien vannée ; en 1764, elle était de 238 quartes de blé, autant d'avoine. — Baux de la dîme du canton de Miserolles, territoire de Calmoutier (1725-1779). — Baux de quelques cantons des terrains communaux de Calmoutier consentis par la communauté des habitants (1756-1773). — Requête présentée au chapitre par les habitants de Calmoutier qui demandaient les droits de pêche, d'affouage, de morte et vive pâture et de chasse sur le territoire de Calmoutier (1536). Il leur fut répondu qu'ils n'avaient aucun droit de chasse ni de pêche depuis le moulin, qu'ils avaient droit d'affouage dans les bois communaux, non dans les bois banaux. — Procès-verbal de visite par les officiers du chapitre de Vesoul des dégradations commises dans les bois communaux de Calmoutier (1722). — Procès-verbal d'estimation pour le chapitre d'une échute à Calmoutier (1780). — Partage des biens de Françoise Bernard, veuve Fouquet, entre Jacques et Françoise Fouquet, ses enfants (1781).

G. 50. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 1 sceau.

1301-1788. — Traité entre les habitants de Calmoutier et ceux de Velleminfroy au sujet de la propriété d'un bois appelé la Forestelle (1301). — Procès entre le chapitre de Calmoutier et noble François de Lavier ou Lavey, au sujet de la qualification de seigneur de Calmoutier que prenait ce dernier et de la haute justice qu'il prétendait sur une partie du territoire (1723). Au procès sont joints : la généalogie de la famille de Lavier ; — un répartement des tailles dues au sieur de Lavier à Calmoutier (1617) ; — une reprise du bief par Étienne de Lavier (1619). — Échanges. — Échange de terres entre Guillaume de Mugnairs, chanoine, curé de Quincey, et Étienne Bobot (1530) ; — de terres, vignes et prés, entre le chapitre et Guillaume Alizon, de Vaivre (1585) ; — de terres, entre Claude Henryet et Françoise Cochin (1695) ; — de terres, entre Claude de Lavier et Georges Chardon (1727) ; — de terres, entre Antoine Viney et Claude Maire (1759) ; — de terres, entre Étienne Joly et Pierrette Besançon (1759) ; — entre Claude Bernard et Jacques Fouquet (1761) ; — entre Françoise Besson et Jean Besson (1768) ; — entre Jean Boigegrain et Françoise Balland (1769) ; — entre François Magnin et Jeanne Joly (1770) ; — entre François Bruleport et Pierre Mouget (1773) ; — entre Nicolas Loyel et Simon Véjux (1773) ; — entre François Ferrand et Jean Juif (1779) ; — entre Barbe Vinon, veuve Gaudinet, et Xavier Loyel (1783) ; — entre Jeanne Mercié et Augustin Semonin (1787) ; — entre Augustin Bertoy et Pierre Bernard (1788) ; — etc.

G. 51. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier ; 3 sceaux.

1282-1758. — Ventes. — Thibaut de Faucogney vend

au chapitre trois hommes avec leurs meix situés à Colombotte (1282). — Pierre, curé de Montcey, vend un chazal à Perrin, fils d'Isabelle de Calmoutier (1289). — Gérard de Chariez, damoiseau, avec le consentement de son curateur, Renaud dit *Cherrate*, de Mailleroncourt, vend plusieurs hommes avec leurs meix au chapitre de Calmoutier (1294). — Aimé de Ville, chevalier, vend au chapitre tout ce qu'il possède à Calmoutier en hommes, femmes et meix (1332). — Pierre, fils de Guy Malebarbe, de Calmoutier, vend au chapitre un cens de six sols estévenans (1352). — Perrin de Calmoutier vend à Hugues de Chariez, prêtre, une maison sise à Calmoutier (1357). — Jean dit *Grosoiz*, prêtre, vend une maison à Jean dit *Grabuce*, de Calmoutier (1362). — Jeannette dite *Groigne* vend une maison à Isabelle de Calmoutier (1377). — Ventes de terres, prés, cens, maisons, entre : Jeannette de Montcey et le chapitre (1394) ; — entre Jean Clerc et le chapitre (1574) ; — entre Françoise Oudot, femme Joliet, et le chapitre (1584) ; — protocoles des ventes passées devant les notaires Oudot et Luctet dans les territoires de Calmoutier, Colombe, Dampvalley, Colombotte, Frotey, Dambenoît, Liévans, Adelans (1583-1615) entre : Adrien Valin et Jean Miller ; — entre Guillemette Boley et Margueritte Perrin ; — entre Jean Brulleport et Michel Roussel ; — entre Léger Mongin et Jacques Perrenot, etc. ; — suite des ventes entre : le chapitre et Claude Gentil (1653) ; — le chapitre et Georges Ferry (1655) ; — le chapitre et Jacques Prudhon (1658) ; — le chapitre et Nicolas Véjux (1687) ; — Claude Dachot et Pierre Faivre (1699) ; — Georges Chardon et Claude Bernard (1722) ; — Jean Pelletier et Claude Lavé (1754) ; — Jean Richard et Claudine Violier (1754) ; — Jacques Monin et François Semonin (1755) ; — Jeanne Thomassin et François Lanoir (1756) ; — Anne Mourot et Étiennette Jenty (1757) ; — Philippe Basson et Françoise Balland (1757) ; — Thérèse Violier et François Cabus (1758) ; — Pierre Dumont et Vincent Girard (1758) ; — etc.

G. 52. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1759-1767. — Ventes de terres, prés, cens, maisons, entre : Antoine Druhot et Marguerite Vivier (1759) ; — Étienne Courtot et Claude Bérard (1759) ; — Pierre Boigegrain et Paul Moziel (1759) ; — Antoine Bernard et Étienne Joly (1760) ; — Pierrette Rappey et Joseph Ferrand (1760) ; — Jeanne Besançon et Étienne Yvon (1761) ; — Jean Folquet et Pierrette Ferrand (1761) ; — Jean Paclet et François Carillon (1762) ; — Claude Projean et Sébastien Noël (1762) ; — Claude Levain et Pierre Chambard (1763) ; — Pierrette Mercier et Élisabeth Garret (1763) ; — Jeanne Charbonnier et Étienne Vinot (1763) ; — Margueritte Gay, femme Briffaut, et Joseph Gay (1764) ; — Étienne Joly et Pierre Monge (1764) ; — Jacques Monin et Sébastien Laurent (1764) ; — Jean Toillon et Thérèse Violier (1765) ; — Jacques Véjux et François Cabus (1765) ; — Geneviève Portey et Claude Bernard (1765) ; — Étienne Logey et Michel Balland (1766) ; — Jean-Baptiste Briffaut et François Py (1766) ; — le chapitre de Calmoutier et François Cabus (1766) ; — Georges Marmot et Sébastien Clément (1767) ; — Claude Soyeux et Anne Viney (1767) ; — Antoine Maire et Claude Gentil (1767) ; etc.

G. 53. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1768-1775. — Ventes de terres, prés, cens, maisons, entre : Jacques Rapin et Pierre Cautenet (1768) ; — François Carrey et Claude Naudenot, chanoine (1768) ; — Catherine Bernard et Marie Faivre (1768) ; — Denis Boisot et Antoine Maire (1769) ; — Nicolas Galmiche et Simon Véjux (1769) ; — Charlotte Beautemps et Gabrielle Bernard (1770) ; — Marie Pillot et Claude Millot (1770) ; — Françoise Gousset et Vincent Thomas (1770) ; — Jean Toillon et Élisabeth Garret (1771) ; — François Solguerre et Ignace Rigault (1771) ; — Pierrette Druhot et Jeanne Colombot (1771) ; — Anne Tisserand et Sébastienne Vèze (1771) ; — Guy Dubois et Simon Viney (1772) ; — Élisabeth Garret et Augustin Ferrand (1772) ; — François Vivier et Mathieu Brion (1772) ; — Odot Semboley, avocat en Parlement, et Joseph Véjux (1772) ; — Jean Magnier et Louis Maudenot, chanoine (1773) ; — Denis Boisot et Antoine Cabus (1774) ; — Léonard Maire et Jeanne Bernard (1774) ; — Béatrix Pol et Étienne Maire (1775) ; — Jeannette Patenaille et François Brulleport (1775) ; — etc.

G. 54. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1776-1780. — Ventes de terres, prés, cens, maisons, entre : Vincent Girard et Gertrude Reverchon (1776) ; — Claudine Fouquet et Adrien Besançon (1776) ; — Joseph Ferraud et Françoise Noël (1776) ; — Joseph Porte et Nicolas Galmiche (1777) ; — Xavier Ratte, chanoine, et Germain Lanoir (1777) ; — Pierre Monin et Françoise Rousselet (1777) ; — Jean Thurey et Georges Euvrard (1778) ; — Jeanne Gaudenet et Simon Véjux (1778) ; — Joseph Mongin et Pierrette Druhot (1778) ; — Adrien Besançon et Claude Bernard (1779) ; — Simon Richard et Claudine Véjux (1779) ; — Mathieu Loyé et Nicolas Vinot (1780) ; — Bonaventure Gentil et Catherine Richard (1780) ; — Étienne Monge et Michel Buland (1780) ; — François Daguerre et Pierre Arnoux (1780) ; — etc.

G. 55. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1781-1784. — Ventes de terres, prés, cens, maisons,

entre : Jean Ponsot et Vincent Monnin (1781); — Adrien Besançon et Augustin Berthot (1781); — Jean Froment et Françoise Thomas (1781); — Jacques Rosey et Étienne Jacquet (1782); — Étienne Rousseau et Pierre Gentil (1782); — Thérèse Baland et Pierre Cheviet (1782); — Étienne Pillot et Augustin Berthot (1783); — François Buland et Jean Amidieu (1783); — Étienne Besançon et Jean-Baptiste Magnin (1783); — François Buland et François Cheviet (1784): — Joseph Pique et Jean Rousseau (1784); — Claude Maire et Jean Favère (1784); — Élisabeth Thivalot et François Juif (1784); — Claude Cuchelet et Augustin Berthot (1784); — etc.

G. 56. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1785-1789. — Ventes de terres, prés, cens, maisons, entre : François Girard et Marie Ratte (1785); — Adrien Besançon et Pierre Doullier (1785); — Jean Cuchelet et François Toillon (1785); — Étienne Bertrand et Augustin Berthod (1786); — Pierre Bernard et Claude Billeguer (1786); — François Renaud et Marie Pelletier (1786); — Jean-Baptiste Magnin et Simon Gérard (1786); — Jean-Baptiste Malterre et Augustin Berthod (1787); — Claude Damassus et François Boigegrain (1787); — Nicolas Vèze et Joseph Diderot (1787); — Marguerite Michelot et Nicolas Cautenet (1788); — Étienne Noir et Nicolas Galmiche (1788); — Étienne Bertrand et Prothard Jannin (1788); — Marie Véjux et Marguerite Guilley (1789); — etc.

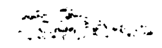
G. 57. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier ; 1 plan ; 5 sceaux.

1235-1782. — *Chariez*. — Le prieur et l'église du Marteroy donnent à Girard de Chariez, pour y construire une maison, le meix appelé *Braie*, et ledit Girard donne ladite maison au chapitre pour la prendre après son décès (1235). L'acte est passé devant Amédée, abbé de la Charité, et Humbert, archidiacrede Beaujeu. — Contestation entre Guillaume, prieur du Marteroy, et Jacquot, fils de feu Henri de Port, au sujet de la propriété d'une vigne sise à Chariez (1268). — Horois, écuyer, sire de Chemilly (Chemeylle), donne au prieuré du Marteroy un domaine sis à Chariez (1268). — Le prieuré du Marteroy concède à Girard, curé de Chariez, pour sa vie seulement, la jouissance d'une maison, d'un domaine et de plusieurs redevances (1274). — Guyot de Chariez, écuyer, fils de Viénot de Chariez, petit-fils d'Aymon de Clermont, chevalier, et de dame Adeline de Chariez, confesse être débiteur envers l'église du Marteroy d'un cens annuel de deux sous (1278). — Béatrix de Comberjon, veuve de Perrenet le Courvoisier, de Chariez, reconnaît qu'elle est bourgeoise taillable et exploitable de l'église du Marteroy et qu'elle tient de ladite église plusieurs pièces de terre, prés et vignes (1298). — Jacquez, dit *Rogroz*, de Port-sur-Saône, cède au prieur du Marteroy tous ses droits sur une pièce de vigne sise à Chariez (1299). — Traité sur procès entre Perrenot, de Chariez, dit *Platerez*, et le prieur du Marteroy, au sujet de l'échute de Lambert, de Chariez, portant que l'échute restera audit prieur qui s'engage à nourrir et élever dans l'état ecclésiastique Huguenin, fils dudit Perrenot (1302). — Quoquille, de Chariez, bourgeoise de l'église du Marteroy, et ses enfants, vendent au prieuré une maison sise à Chariez (1308). — Étiennot dit *le Gaignaz*, de Chariez, vend deux pièces de vigne pour huit ans à Jean de Pusy, prêtre du Marteroy (1312). — Constitutions de cens au profit du prieuré du Marteroy, par Girard dit *Meillace* et Girard dit *Rousselaz*, de Chariez (1323). — Reconnaissance de biens que Jean Pilliaz, de Chariez, tient du prieuré du Marteroy (1340). — Aymonin de Chariez, reconnaît tenir pour cinq ans, du prieur du Marteroy, une maison sise à Chariez (1345). — Jean, fils d'Huguenot le Mançon, vend un domaine sis à Chariez à Jacques Coquillet (1364). — Acensement d'une maison à Chariez appartenant au prieuré du Marteroy (1367). — Transaction par laquelle Jean Petit, de Chariez, abandonne une vigne au prieuré du Marteroy (1382). — Contestation entre le prieur du Marteroy et le sieur Guillaume, de Vesoul (1385). — Jacquot, d'Échenoz le-Sec, abandonne une maison au prieuré du Marteroy (1390). — Procès entre Fromond, de Longmont, prieur du Marteroy, et Richard, de Vesoul, dit *Genevreuil*, au sujet de la propriété de vignes sises à Chariez (1392-1394). — Amodiation du moulin d'Amoncourt, près Chariez, par le prieuré du Marteroy à Besançon, de Charmoille (1406); — amodiation du moulin Dessus, près Chariez, par le chapitre de Calmoutier à François Jacquot (1502); — contestation entre le chapitre de Vesoul et le meunier de Calmoutier au sujet du paiement d'un cens de 12 livres (1666). — Testament de Jean Roussel, de Chariez, contenant un legs de plusieurs héritages au profit du prieuré du Marteroy (1442). — Jean de Féliens, prieur du Marteroy, accense une maison à Jean Rosselot, de Chariez (1488). — Acensement d'une vigne appartenant au prieuré (1499). — Enquête concernant un cens de 4 sous estevenans dû annuellement au prieur du Marteroy sur une maison située à Chariez (1500). — Constitution de rente au profit du chapitre de Calmoutier (1523). — Reconnaissance de biens appartenant à Jeannette Jacquot et Catherine Labelet, de Chariez (1551). — Rôle des tailles et cens dus au prieuré du Marteroy par les habitants de Chariez (1622). — Transaction entre Christophe Duplan, prieur du Marteroy, et François, de Grattery, au sujet d'une redevance en froment et avoine (1649). — Acensement d'une maison à Chariez (1650); — de vignes sises à Chariez (1653). — Nicolas Tissotte, de Chariez, transforme en un cens annuel de vingt sous une redevance en

froment et avoine qu'il devait à Jacques Aymonet, chanoine (1670). — *Charmoille.* — Donations d'une partie des dîmes de Charmoille au chapitre de Calmoutier (1276-1298). — Parisot, fils d'Aymonin de Charmoille, engage une pièce de terre à Guillaume, prieur du Marteroy, pour la somme de six livres (1306). — Autre engagement de pièces de terre par Jacquot, fils d'Othenin de Charmoille, pour la somme de vingt sous estévenans (1311); — id. par Jeannin de Charmoille (1311). — Nicolate, fille d'Euvrard de Charmoille, vend une pièce de terre au prieuré du Marteroy (1312). — Jean de Pusy confesse être redevable d'un cens annuel de neuf deniers au prieuré du Marteroy (1421). — Acensement de pièces de terre au profit du prieuré du Marteroy (1374); — id. (1471); — id. (1506); — id. (1634); — id. (1693); — id. (1706-1721). — Déclaration des biens appartenant au chapitre de Vesoul, à Charmoille (1710). — Baux du domaine du chapitre de Calmoutier, à Charmoille (1714-1770). — Ventes de terres entre Pierre Pusy er Pierre Châtelard (1760). — entre Catherine Banne et Pierre Châtelard (1760). — Reconnaissance des biens que Hubert Martinet, de Charmoille, tient du chapitre de Vesoul (1762). — Plan d'un champ sur le territoire de Charmoille, lieu dit *en Champey* (1782).

G. 58. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1271-1787. — *Colombe et Colombier.* — Anciens rôles des tailles dues par les habitants de Colombe au chapitre de Calmoutier (1587-1602-1659). — Arpentement d'un canton de terre donné par le seigneur de Colombe aux habitants de Colombe et Essernay en échange d'autres terrains (1737). — Thiébaud de la Jonchère, écuyer, reconnaît tenir du prieuré du Marteroy une pièce de vigne sise sur le territoire de Colombier (1490). — Reconnaissances de fonds sis à Colombe, relevant de la seigneurie mainmortable du chapitre de Calmoutier, par Denis Morel, Claude Roy, Claude Petit (1559); — Renobert Sirodet (1582). — Louis Cordier (1591). — Procès-verbal de plantation de bornes dans différents prés à Colombier à la requête du chapitre de Vesoul et de Pierre-Alexis de Rotailley, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Villers-Pot (1784). — Testament de Thibaude, femme de Moinne, de Colombier, contenant un legs de 50 sous au prieuré du Marteroy, un legs de trois sous au chapitre de Calmoutier, un legs de deux sous et plusieurs meubles à l'église de Pont (1290). — Donation de terres et vignes faite au prieuré du Marteroy par Simon de Colombier et sa femme (1290). — Amodiations des dîmes appartenant au chapitre de Vesoul à Colombe, Essernay et Villers-le-Sec (1605-1669-1677-1744-1766-1769). — Juste Richardot, de Montcey, prend à bail des fonds appartenant au chapitre de Vesoul, moyennant la somme de 40 livres viennoises la perception des grosses et menues dîmes du territoire de Villers-Pots (1271). — Perrin Gelet achète une maison et un jardin à Colombier (1444). — Vente d'une maison sise à Colombe, par le chapitre de Calmoutier à Claude Magnin, de Dammartin (1648); — de pièces de terre, par Jacques Blanc à Joseph Millot (1737); — id. par Antoine Vuillemin à Joseph Millot (1746); — id. par François Blanc à François Millot (1760). — Vente de fonds dépendant de la directe du chapitre de Vesoul (1757-1782). Noms des parties : Jacques Goux et Louis Pichet, de Colombe; Jean Oudot, Jean Belpoil, Joseph Theurey et Joseph Jamaitot, d'Essernay, etc. — *Colombotte.* — Rôle des tailles de Colombotte (1608); — comptes rendus des revenus temporels, tailles et censes que le chapitre de Vesoul possède à Colombotte (1634 et 1653); — rôles des tailles de Colombotte et d'une partie du territoire de Calmoutier (1759-1787). — Arpentement du canton de bois appelé le Tillet, territoire de Colombotte (1719). — Reconnaissances de fonds situés à Colombotte et dépendant de la directe du chapitre de Vesoul par : Antoine Viney et Paul Moziel (1753); — Bonaventure Levain (1754); — Thibaut Menney et Pierre Rhode (1781); — Jean Vivier (1782).



G. 59. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 135 pièces, papier; 3 sceaux.

1264-1765. — Ventes. — Henri de Colombe, damoiseau, fils de feu Renaud de Colombe, chevalier, vend à Robert, curé de Saulx et chanoine de Calmoutier, moyennant la somme de cent sous estevenans un cens annuel de cinq sous estevenans (1264). — Jean de Saint-Julien, chevalier, vend trois hommes avec leurs meix sis à Colombotte au chapitre de Calmoutier (1282). — Adrien de Châtenois, damoiseau, vend deux pièces de terre sises à Colombotte au chapitre de Calmoutier (1317). — Vente d'une pièce de terre par Mélanie, veuve de Gautier de Colombotte, à Henri Jarrenet (1397). — Vente d'un pré par Aymonin dit *Bougel*, de Colombotte, à Henri Jarrenet (1400). — Vente d'une pièce de terre par Huguenin à Étienne Sareguet (1443). — Vente de prés par Ponsot, de Châtenois, au chapitre de Calmoutier (1454). — Ventes de prés, terres, maisons, entre : Guyot Chastroux et Claude Corot (1617); — Simon Chasnel et Nicolas Champion (1630); — François Bobot et Georges Bennet (1635); — le chapitre de Calmoutier et François Perrenin (1653); — Claude Tisserand et Jeanne Carré (1655); — le chapitre et Claude Jouffroy (1655); — Pierre de la Courvée, chanoine, et Pierre Cochin (1662). — Vente du moulin du Tillet par Mathieu Figard à Charles Ménigoz (1698). — Ventes de terres, prés, maisons, entre : les habitants de Calmoutier et Maurice Lassus (1718); — entre Jean Nicolas et Pierrette Moziel (1754); — Jacques Jamey et Nicolas Vaucon (1755); — Marguerite Ménigoz et François Menuey (1757); — Louis Nicolas et Marguerite Bertrand (1758); — Antoine Vivier et Claude Perrenot (1758); — Mathieu Boigegrain et Paul Moziel (1758); — Claude Lucaire et Étienne

Chaudey (1759) ; — Claude Balland et Antoine Henriot (1760); — Marcel Toillon et Claude Levain (1760) ; — Claude Richardot et Nicolas Ponsot (1760) ; — Dominique Porte et François Louis (1762); — Vincent Durand et Charles Rigaud (1762) ; — Jean Lhéritier et Sébastien Laurent (1763); — François Pelletier et Louis Nicolas (1763) ; — Pierre Chambard et Claude Levier (1764); — Jean Colson et François Louis (1765); — etc.

G. 60. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1765-1782. — Ventes de terres, prés, maisons, entre : Oudot Lamboley et Nicolas Mouzé (1765) ; — Jeanne Gentil et Anne Moziel (1766) ; — Jeanne Levain et Pierrette Philippe (1767) ; — Claude Gentil et Ignace Viney (1768) ; — François Joffroy et Adrien Besançon (1768); — Jean Gaudinet et Adrien Besançon (1769) ; — Claude Joyeuse et Jean Semonin (1769) ; — Françoise Bernard et Nicolas Balland (1770) ; — Jacques Boiron et Joseph Gaudinet (1771) ; — Pierre Cautenet et Vincent Durand (1771) ; — Anne Faivre et Jean-Baptiste Briffaut (1771) ; — Anne Fijeon et Jean Vivier (1772) ; — Claude Meuney et Ignace Viney (1772); — Françoise Colombot et Simon Viney (1772); — Jean Moziel et Françoise Marmot (1773) ; — Jean Vidier et Nicolas Tousset (1774); — Jean Poirotte et Claude Viney (1775) ; — François Bourlot et Étienne Vanneron (1775) ; — Jean Fariney et Gertrude Reverchon (1776) ; — Marguerite Michelot et Françoise Thomas (1777) ; — Étienne Jeannin et Jacques Viney (1778) ; — Ignace Vigney et Simon Gérard (1779) ; — Claude Nicolas et Anne Mougin (1779) ; — Joseph Garnier, avocat en Parlement, seigneur de Montcey, et Joseph Bouchet (1780) ; — le chapitre de Vesoul et Antoine Varenne (1781); — Claude Cadet et Nicolas Tousset (1781) ; — Denis Tiffon et François Brulleport (1782); — etc.

G. 61. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 177 pièces, papier.

1260-1789. — Ventes de terres, prés, maisons, entre Marguerite Petit et Jean Vivier (1783); — Claude Viney et Louis Bouchet (1783) ; — Noël Jamey et Pierre Gentil (1784) ; — Joseph Fariney et Jean Vivier (1785) ; — Charles Rigaud et François Gaudinet (1785); — Pierre Douillien et Louis Jacob (1786) ; — Pierre Ardiot et Jacques Monnin (1786); — François Ménigoz et Claude Salette (1787); — François Journot et Anne Burget (1787) ; — Claude Bourlot et Nicolas Galmiche (1787); — Simon Véjux et Louis, Baunand (1788); — Jean Cordier et Mathieu Boigegrain (1789); — Échanges de prés, terres, maisons, entre : le chapitre de Calmoutier et Alard de Châtenois , chevalier (1260) ; — le chapitre et Claudine Petitot (1591); — Pierre Boigegrain et Claude Meuney (1759); — les habitants de Colombotte et Nicolas Parot (1769); — Jacques Viney et Jacques Noir (1771); — Étienne Vanneson et François Semonin (1773) ; — Jean Poirotte et Pierrette Viney (1777); — François Ferrand et Thibaud Meuney (1779); — François Brulleport et Thibaud Meuney (1782). — Acensements du moulin du Tillet, sis à Colombotte appartenant au chapitre de Calmoutier (1593-1619-1653-1682). — Acensements du moulin de Chanterenne et du bois du Tillet (1691-1692). — Acensement perpétuel au profit du chapitre sur Claude Viney d'un canton de bois sis à Colombotte (1714), et diverses autres pièces, saisies de fruits, baux, etc., concernant ledit Viney (1707-1784). — Traité par lequel Perrenot de Calmoutier cède au chapitre de Calmoutier un meix avec ses dépendances sis à Colombotte (1272). — Traité au sujet du pâturage entre les habitants de Colombotte et ceux de Châtenois (1349). — Donation de deux fauchées de pré faite au chapitre par Jacques Maire (1418). — Constitution d'un cens de quatre blancs au profit du chapitre (1530). — Claude François de Rye permet à Martin de Mugnan, écuyer, son maître d'hôtel, de prendre possession d'une pièce de pré « eschutte et advenue » audit seigneur de Rye à Colombotte (1560).

G. 62. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1684-1776. — Plusieurs particuliers de Colombotte reconnaissent le droit exclusif que possède le chapitre de Vesoul de faire porter tous mésus et délits commis sur le territoire devant les officiers de sa justice (1684). — Marché pour la construction d'un canal couvert et pavé autour du four de Colombotte (1752). — Baux du four banal de Colombotte au profit du chapitre de Vesoul (1748-1776). — Le prix du bail varie de 80 livres à 140 livres. — Baux de la dîme du bois dit le canton du Tillet et des champs dépendant du moulin du Tillet au profit du chapitre de Vesoul (1747-1769). — Baux de la grande dîme de Colombotte, au profit du chapitre (1748-1769).

G. 63. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 3 sceaux.

1284-1682. — *Comberjon.* — Girard le Chapus, de Comberjon, reconnaît qu'il est homme taillable et exploitable du prieuré du Marteroy, que tout ce qu'il tient de ses père et mère est taillable et exploitable dudit prieuré, et particulièrement certains héritages qu'il énumère (1303). — Fromond de Longmont, prieur du Marteroy, accense plusieurs pièces de terre à Guillemin Raymonet, de Comberjon (1304). — Philippe d'Anglures, prieur du Marteroy, accense une pièce de terre à Vinot Grappin, de Comberjon (1340). — Acensement

d'un meix sis à Comberjon, appartenant au prieuré du Marteroy (1489). — Constitution d'un cens annuel de douze deniers au profit du prieuré du Marteroy par Amoingard de Comberjon (1284). — Autre constitution de cens au profit dudit prieuré par Jean de Large (vers 1300). — Constitution d'un cens annuel de cinq sous estevenans au profit du prieuré par Guillaume Voillin (1334). — Constitution d'un cens de deux quartes d'avoine au profit du prieuré du Marteroy (1386). — Constitution d'un cens de trois sous estevenans au profit du prieuré par Perrenot Perrin (1420). — Autre cens de huit sous au profit du prieuré par Antoine Broussin (1494). — Fondation d'une messe dans l'église de Villeparois par Simon et Huguette Jaquelot, de Comberjon (1562). — Aymonin dit *Moignicz*, de Faverney, donne au prieuré du Marteroy tout ce qu'il possédait sur les grosses et menues dîmes de Comberjon (1287). — Agnès le Crueille, de Colombier, vend au prieuré du Marteroy un meix sis à Comberjon (1289). — Reconnaissance d'héritages relevant du prieuré à Comberjon (1336). — Jeannette le Prévost abandonne une pièce de terre au prieuré (1339). — Étienne de Comberjon, ayant reçu de son frère et de sa belle-sœur 10 livres estévenans à l'occasion de son mariage, renonce en leur faveur à sa part d'héritage (1340). — Guillemin de Comberjon donne tous ses biens au prieuré du Marteroy (1358). — Antoine Véjux vend un chazal audit prieuré (1389). — Vente de pièces de terre par Jeanne Breulin, de Comberjon, à Marguerite Vuillemey (1587). — *Coulevon*.— Testament de Jean de Vesoul, léguant une vigne, deux pièces de terre, et un pré sis à Coulevon, au prieuré du Marteroy (vers 1300). — Traité entre Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, et Jean Rousselot, au sujet du treuil ou pressoir banal de Coulevon (1429). — Traité entre Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy, et plusieurs particuliers de Vesoul au sujet des dîmes de Coulevon (1593). — Élection du chanoine Guillaume Balyet par le chapitre de Calmoutier (1600). — Le parlement de Dôle enregistre la nomination au canonicat de Pierre de la Courvée (1638). — Procès entre le chapitre de Calmoutier et les habitants de Coulevon au sujet de prés sis sur le territoire dudit lieu, dont les habitants réclamaient la propriété contre le chapitre (1677-1681).

G. 64. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin, 24 pièces, papier; 8 sceaux.

1263-1776. — Donations : Thibaud de Marteroy, dit de Coulevon, chevalier, et Béatrix, sa femme, donnent au prieuré du Marteroy tout ce qu'ils possèdent à Auxon, le tout approuvé par Jean de Pusel, chevalier, frère de ladite Béatrix (1263). — Huet, bourgeois de Vesoul, donne au prieuré du Marteroy un meix sis à Coulevon (1271). — Jean de Charmoille dit *Bavet*, écuyer, « pour raison de la sépulture de sa femme », qui gît au cimetière du Marteroy, donne au prieuré du Marteroy diverses redevances dues audit Jean à Coulevon (1333). — Donation d'une vigne au prieuré du Marteroy (1472). — Ventes : vente d'une vigne et d'une maison par Philippe d'Anglures, prieur du Marteroy, à Perrin Meigny (1345) ; — d'une pièce de terre, par le prieuré du Marteroy à Guillemin Tournier (1413) ; — d'héritages sis à Coulevon, chargés de tailles et cens vis-à-vis le prieuré du Marteroy (1494) ; — de pièces de terre, par Jean Muirel à Jean Clerc (1538) ; — d'un pré, par François Sonnet à Nicolas Demongenet (1622). — Reconnaissances d'héritages et constitutions de cens : reconnaissance d'héritages sis à Coulevon, par Perrenot de Coulevon (1311) ; — id. par Bernier de Coulevon, à 7 sous 6 deniers estévenans de cens (1320) ; — id. par Jacques Boileau, à 4 sous de cens (1324) ; — id. par Vuillemin, à 2 sous 8 deniers de cens (1328) ; — id. par Jean Blanchard, à 6 deniers de cens (1328) ; — id. par Jeannin Morel, à 18 deniers de cens (1338) ; — id. par Jean Mouret, à 5 sous de cens (1340) ; — id. par Simonnette Jeude (1340) ; — id. par Guillemette Maselier, à 2 sous de cens (1398) ; — id. par Colette Baguerel, à 2 deniers de cens (1420) ; — id. par Béatrix de Montier, à 2 sous de cens (1429); — id. par Vuillemin Juglin, à 2 sous de cens (1429); — id. par Pierre Girardin, à 3 sous 6 deniers de cens (1464) ; — id. par Mathieu Doisot, à 5 sous de cens (1494) ; — id. par Jacques Cartier, à 8 sous de cens (1551). — Acensements de pièces de terre par le prieuré du Marteroy : à Jean Laguerre (1342) ; — à Sibille Cornel (1395) ; — à Marguerite le Gaucherdet (1421) ; — à Jean de Colombotte (1424) ; — à Nicolas le Rossols (1454) ; — à Perrin Picquet (1464) ; — à Viennot Quotier (1480) ; — à Antoine Fatenet (1488) ; — à Pierre Crader (1493) ; — à Nicolas Bruant (1498) ; — à Jeanne Ponsot (1648) ; — à Pierre Belin (1737) ; — à Sébastien Debouche (1739) ; — à Lambert Michelot (1767) ; — à Louis Michelot (1776) ; — etc. — A la requête de Jacques de Roche, chanoine de Besançon, Formond de Longmont, prieur du Marteroy, autorise les enfants de feu Jacques le Boitoux, écuyer, à recueillir les biens provenant de sa succession, sis au finage de Coulevon, qui auraient dû faire retour au prieuré (1395).

G. 65. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 cahiers, 44 et 144 feuillets, et 126 pièces, papier ; 1 plan ; 1 sceau.

1271-1784. — *Dambenoît*. — Jean de Saint-Julien, chevalier, donne à l'église et au chapitre de Calmoutier la moitié des dîmes en grain et en vin de Dambenoît (1271), avec l'approbation d'Aymonin, damoiseau, sire de Faucogney, et de Thierry de Mollans, damoiseau. — Hugues de Velleguindry, doyen du chapitre de Calmoutier, dans le but de faire d'urgentes réparations à son église et d'acquitter des dettes précédemment contractées pour d'autres réparations, vend à Jean de Montjustin et Thibaud de Noroy, chanoines, pour leur vie seulement, tous les revenus dépendant du droit de

patronage de l'église de Dambenoît et d'Adelans (1311). — Transaction sur procès entre le chapitre de Calmoutier et Guillaume Gans, curé de Dambenoît, au sujet du droit de patronage de la cure dudit lieu (1528). — Nicolas Gans, curé de Dambenoît, écrit au chapitre de Calmoutier au sujet du paiement de la redevance due pour le droit de patronage (1576). — Deux autres lettres sur le même sujet (1683-1702). — *Dampvalley*. — Plan de plusieurs maisons du village de Dampvalley. — Livre des reconnaissances des habitants de Dampvalley, faites au profit du chapitre de Calmoutier (1601). — Rôle des tailles et cens dus par les habitants de Dampvalley au chapitre de Vesoul (1672). — Extrait de l'arpentement du territoire de Dampvalley, en forme de partage entre Joseph Guay et Edme Millot, d'une part ; Jean Rapin, Claude et Jean Blanc, Dominique Bazin, Toussaint Suchet, d'autre part (1709). — État de toutes les pièces de terre que le chapitre de Vesoul possède en mainmorte sur le territoire de Dampvalley (1778). — État de tous les héritages, maisons, jardins, vergers, sis à Dampvalley, de la directe du chapitre de Vesoul. — Reconnaissances particulières de biens possédés à Dampvalley et relevant du chapitre de Vesoul, par Jeanne Guillemot (1779) ; — Françoise Simonin (1780) ; — Joseph Rosey (1779) ; — Jacques Millot (1784) ; — etc.

G. 66. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 169 pièces, papier.

1556-1788. — *Dampvalley*. — Échanges de biens entre noble François Vincent, docteur en droit, seigneur de Montjustin, et Joseph Guay, de Dampvalley (1663) ; — Dominique Baisin et Jean Rapin (1700) ; — Jean Millot et Aimé Belpoil (1771). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Guillaume Jolyet et Nicolas Bardot (1556) ; — Étienne Chardot et Jeanne Cournot (1610) ; — le chapitre de Vesoul et Joseph Guay (1658) ; — Oudot Reuchot et Jean Suchet (1713) ; — Joseph Millot et Vincent Basin (1714) ; — Joseph Millot et Pierre Rapin (1738) ; — le chapitre de Vesoul et François Vigny (1752) ; — Joseph Bauquier et Joseph Raime (1757) ; — Hyacinthe Roland, seigneur de Dampvalley, conseiller à la maîtrise de Vesoul, et Laurent Rapin (1759) ; — Louis Ballon et Jean-Baptiste Jacquet (1760) ; — François Charbonnier et Georges Millot (1761) ; — Anne Richardot et François Mal, recteur d'école à Dampvalley (1762) ; — le chapitre de Vesoul et François Fariney (1766) ; — Pierre Gillot et Juste Rapin (1766) ; — Jeanne Oudot et François Blanc (1768) ; — Joseph Mourrey et Christophe Brion (1771) ; — Joseph Rosey et Joseph Blanc (1773) ; — Clément Millot et Antoine Véjux (1786) ; — Ferdinand Valton et François Blanc (1779) ; — Jean-Baptiste Laforêt et Claude Lion (1781) ; — François Honduer et Joseph Jobard (1784) ; — Charles Guillemin et Claude Lion (1787) ; — François Blanc et Claude Lion (1788) ; — etc.

G. 67. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 2 sceaux.

1270-1788. — *Échenoz-la-Meline*. — Jean le jeune, bourgeois de Vesoul, donne une maison au prieuré du Marteroy (1270). — Guillaume, prieur du Marteroy, donne à Henri de Faucogney la moitié des revenus dépendant du droit de pâturage de l'église de Pont (1312). — Le prieur du Marteroy donne deux pièces de vigne à Richard des Baux, pour sa vie seulement (1342). — Philippe, duc de Bourgogne, amortit les biens possédés par le chapitre de Calmoutier à Échenoz (1395). — Transaction entre Jean Damedor, bourgeois de Vesoul, et le chapitre de Calmoutier, au sujet d'une pièce de vigne que ledit Damedor possédait à Échenoz et que le chapitre affirmait relever de sa seigneurie (1443). — Jeannette Bourelier donne une vigne et deux pièces de terre au prieuré du Marteroy (1489). — Reconnaissance de biens sis à Échenoz et dépendant de la cure de Pont (1661). — Balthazar Marandet, chanoine, donne au chapitre de Vesoul la somme de 1,000 livres pour poursuivre la revision d'un arrêt touchant le règlement des dîmes d'Échenoz (1683). — Le chapitre de Vesoul accorde au sieur Deroche, curé de Pont, l'autorisation de défricher des vignes sises à Échenoz afin d'augmenter la dotation de la cure de Pont (1690). — Constitutions de cens établis sur des propriétés au profit du prieuré du Marteroy, par : Étienne Paissemeignaz (1282) ; — Perrenot Tenairs (1292) ; — Guillemette Tiremantel (1304) ; — Perrenot Flagelot (1338) ; — Amonigars Bretenot (1339) ; — Henri de Faucogney (1346) ; — Othenin Moigenez (1410) ; — Guillemette le Maillart (1423) ; — Jeannette le Begecet (1431) ; — Odot Calcul (1439) ; — Jean Layney (1441) ; — Jacquot Mourel (1459) ; — Huguenin Curié (1512) ; — les héritiers de Claude Faivre (1648) ; — Jacques Jacquinot (1668) ; — François Joly (1770). — Gérard de Calmoutier, bourgeois de Vesoul, vend une maison sise à Échenoz au chapitre de Calmoutier (1371). — Guillaume Fournier achète une pièce de terre à Jean de Villers, prêtre à Vesoul (1488). — Jacques Bridant vend un domaine à Augustin Berthot (1788). — Acensements de vignes au profit du chapitre de Calmoutier (1483-1649-1714). — Échange de vignes entre le prieuré du Marteroy et Marguerite Colombot, d'Échenoz (1652). — Baux de fonds sis à Échenoz et appartenant au prieuré du Marteroy (1629-1690). Noms des amodiateurs : Claude Cordier, Léonard Clerc, Jacques Rouget, François Deroche, Gabriel Boillez, Toussaint Jacquinot. — Bail des revenus de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste à Vesoul consenti par Claude Florentin, chapelain de ladite chapelle, à trois vignerons d'Échenoz (1752-1764).

G. 68. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 sceau.

1276-1768. — *Échenoz-le-Sec*. — Jean de Féliens,

prieur du Marteroy, cède un meix à Jean et Huguenin Querray, d'Échenoz-le-Sec, à charge de payer annuellement trois sous de taille (1468). — François Carray vend une pièce de terre à Antoine de Thurey, écuyer (1543). — Guillaume Burnetaux vend une maison à Marc Maréchal (1587). — François Pirolez vend un meix à Léonard Preste (1656). — *Épenoux.* — Reconnaissances des héritages sis à Épenoux et relevant du prieuré du Marteroy (1599-1689). — Dénombrement d'une partie du territoire d'Épenoux (vers 1600). — Procès au sujet de la justice d'Épenoux entre Jean de Féliens, prieur du Marteroy, et Simon de Vesoul, écuyer (1495); — entre Jacques Perrot, prieur du Marteroy, et Guy de Vesoul, écuyer (1556). — Richard, chevalier, seigneur de Passavant, donne un meix sis à Épenoux au prieur du Marteroy (1280). — Gilbert Pater, bourgeois de Vesoul, reçoit 9 livres estévenans du prieuré du Marteroy et comme garantie de paiement engage un meix sis à Épenoux (1290). — Autre engagement semblable par Simonnette Boillot (1296). — Transaction entre le prieuré du Marteroy et les héritiers de Simon de Frotey au sujet de la propriété de la tierce partie du moulin d'Épenoux dit le moulin des Planches, avec un mandement du duc de Bourgogne qui maintient le chapitre en possession de la tierce partie dudit moulin (1400); plus une vente dudit moulin (1276). — Nomination de procureurs par les habitants d'Épenoux (1424). — Jean Verne, d'Épenoux, reconnaît qu'il est homme du prieuré du Marteroy et que ses biens en relèvent (1427). — Jean de Féliens fait reconnaître que Jean Verne, d'Épenoux, et ses enfants sont sujets mainmortables du prieuré du Marteroy (1462). — Ventes de terres et maisons entre : le prieuré du Marteroy et Girard Valey (1488); — Martin Girard et Claude Petit (1580); — Claude de Tornier et Jacques Marchand (1612); — le chapitre de Vesoul et Toussaint Lutin (1656); — Pierre Ligny et Simonne Rebillet (1753); — Jacques Chaudey et Jean-Pierre Liez (1768).

G. 69. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 2 sceaux.

1266-1769. — *Frotey.* — Thibaud de Vesoul, chevalier, vend au prieuré du Marteroy, les meix de Lambert et Hugues de Frotey, avec leurs dépendances (1267). — Reconnaissance faite par Jean Loyson, de Vesoul, de deux fauchées de pré sises à Frotey, lieudit à La Maladière; il déclare que s'il meurt sans hoirs, lesdites deux fauchées feront retour à l'église du Marteroy (1268). — Thibaud de Vesoul donne au prieuré du Marteroy un pré sis à Frotey (1276). — Perrenot, dit Oiselay, et Béatrix, sa femme, vendent au prieuré du Marteroy tout ce qu'ils possèdent à Frotey, Colombe et La Demie (1277). — Testament d'Hugues de Vesoul, doyen de Calmoutier, par lequel il lègue au prieuré du Marteroy un pré à Frotey et deux prés à Vesoul (1306). — Acensement d'un pré fait par Hugues de Vègue, prieur du Marteroy, à Jean Parisel, de Frotey, au rendage annuel de douze deniers estévenans (1319). — Échange de prés entre Richard Laydolet, de Frotey, et le prieuré du Marteroy (1335). — Richard, de Vesoul, donne au prieuré du Marteroy un pré sis à Frotey et tout ce qu'il possède sur le territoire de Vesoul (1374). — Échange entre Guillaume de la Guiche, commandeur de la maison de Salles, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Formond de Longmont, prieur du Marteroy, par lequel le commandeur, en échange d'une maison à Chariez, donne au prieuré : le meix de Jean Morel, de Frotey, ainsi que la justice, domination et seigneurie sur les possesseurs dudit meix, qui sont tenus présentement par les enfants dudit Morel, à cinq sous estévenans de rente annuelle ; — un cens de quatre sous estévenans dû annuellement par les hoirs de feu Thierry le Cordier et Jeannette Grenier, assigné sur une vigne à Vesoul (1390). — Les chanoines du chapitre de Calmoutier remettent à différents particuliers de Frotey : 1° une amende de trois sous pour avoir coupé du bois indûment ; 2° l'amende pour n'avoir pas payé le huitième de la dîme du vin qui appartient à Frotey audit chapitre (1425). — Sentence arbitrale rendue entre Guillaume de Vesoul, écuyer, et Alix, sa sœur, femme de Jean Purnelle, de Pierrefontaine, d'une part, et le chapitre de Calmoutier, d'autre part, qui maintient ce dernier en possession du droit de percevoir par indivis la huitième partie des dîmes du vin à Frotey (1425). — Constitution de six deniers de cens sur un pré et une pièce de terre à Frotey, payables à chaque fête Saint-Nicolas, sous peine de trois sous estévenans d'amende, par Guillemin Despons au profit du prieuré du Marteroy (1429). — Jean Pictot, de Villeparois, et Béatrix, sa femme, vendent deux pièces de terre sises à Frotey, à Bernard Colombotte, de Moncey (1437). — Sentence du bailliage de Vesoul, qui maintient le chapitre de Calmoutier en possession du droit de percevoir le huitième des dîmes du vin à Frotey (1440). — Humbert de Quincey, écuyer, cède au chapitre de Calmoutier tout ce qu'il possédait en droit et seigneurie sur l'hoirie de Pierre de Quincey, à Frotey et Navenne (1464). — Acensement perpétuel de prés sis à Frotey, fait par Jean de Féliens, prieur du Marteroy, à Jean Aubert (1492). — Jean de Féliens vend plusieurs fonds de terre sis à Frotey, à Henri Montoille (1494). — Procès entre le prieuré du Marteroy et Isabelle Lordière, de Frotey, au sujet d'une dîme de vin (1556). — Sentence du bailliage de Vesoul, qui condamne Louis Richard et consorts à payer au prieuré du Marteroy la dîme d'une gerbe par journal sur le canton du territoire de Frotey, appelé Champ-Renard (1594). — André Doillenot, de Frotey, vend deux ouvrées de vignes à Étienne Martel (1604). — Sentence du bailliage de Vesoul, qui maintient le prieuré du Marteroy en possession de percevoir la dîme d'une gerbe par journal sur le Champ-Renard (1679). — Amodiation d'une terre à Frotey au profit de la comtesse de Grammont, dame de Frotey (1692). — Assigna-

tion donnée sur la requête du chapitre de Vesoul à Edme Michelot, demeurant aux Rêpes, pour avoir fauché les premiers fruits d'un pré appartenant audit chapitre, dans la prairie de Frotey (1693). — Arpentement du Champ-Renard, territoire de Frotey (1722). — Louis Fyard, président au présidial de Vesoul, vend une vigne à Joseph Lordier, de Frotey (1769). — *Grattery.* — Jean d'Aroz, chevalier, donne au prieuré du Marteroy tout ce qu'il possède à Grattery, excepté une fauchée de pré (1236). — Dannette du Marteroy, sœur d'Étienne, chevalier, jadis gouverneur (*villicus*) de Vesoul, donne au pieuré du Marteroy tout ce qu'elle possède à Grattery (1257). — Inventaire de titres intéressant le prieuré du Marteroy (le plus ancien daté de 1265, le plus récent de 1317). — Jeannette de Cye, femme d'Aimé de Cye, vend au prieur du Marteroy plusieurs pièces de terre sises à Grattery (1307). — Reconnaissance de tailles dues au prieuré du Marteroy sur plusieurs pièces de terre sises à Grattery (1408). — Acensement d'un pré sis à Grattery au profit du prieuré du Marteroy (1446). — *Gouhenans et Clairegoutte.* — Guillaume, archevêque de Besançon, fait savoir que Humbelin, chanoine de Calmoutier, a résigné entre ses mains le droit héréditaire que lui et ses prédécesseurs avaient sur les églises de Gouhenans et Clairegoutte, et ledit Guillaume transmet ce droit à titre d'aumône au chapitre de Calmoutier (1246); — autre charte par laquelle Guillaume donne audit chapitre lesdites églises avec leurs dépendances (1246). — L'official de Besançon fait connaître que les frères Gérard et Guillaume, fils de messire Jean de Noroy l'aîné, chevalier, ont approuvé la donation faite au chapitre de Calmoutier par Humbert, leur oncle, curé de Quers, de sa part des revenus et produits du patronage et de la collation des églises de Gouhenans et de Clairegoutte (1280). — Eudes, archevêque de Besançon, confirme la concession du droit de patronage des églises de Gouhenans et Clairegoutte et toutes les autres concessions faites au chapitre de Calmoutier par ses prédécesseurs (1299). — Balet de Cicon, curé de Gouhenans, reconnaît et confesse publiquement par-devant l'official de Besançon que le chapitre de Calmoutier possède le droit de patronage et collation de l'église de Gouhenans (1313); — autre reconnaissance semblable par le curé Jean Quarret (1445); — autre, par le curé Hugues Barry, qui paie annuellement 5 livres pour le droit de patronage (1577); — autre, par le curé Gaspard Ménétrier, qui paie la même somme (1702).

G. 70. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces et 2 volumes in-4°, 112 et 155 feuillets, papier.

1445-1775. — *La Demie.* — Perrin Lélut, de La Demie, prend à cens du prieuré du Marteroy une vigne et deux champs (1445). — Acensement du meix Chaudey sis à La Demie au profit du prieuré du Marteroy (1467). — *La Villeneuve.* — Échange de prés entre Charles, marquis de Saint-Mauris, et le chapitre de Vesoul (1770). — Bail du pré de l'Étang sis à La Villeneuve, appartenant au chapitre de Vesoul (1773). — Jugement sur requête de l'intendant de Saint-Ferjeux, exemptant le chapitre de Vesoul de la somme à laquelle il avait été taxé dans le rôle des vingtièmes pour un pré sis à La Villeneuve (1775). — *Liévans.* — Terriers de la communauté de Liévans dressés à la requête du chapitre de Vesoul par Jean-Baptiste Briffaut et François Lamare, notaires royaux (1703-1748). A la suite des reconnaissances se trouve le rôle de la taille. On reconnaît au chapitre le droit de haute, moyenne et basse justice, avec pouvoir d'instituer des officiers pour l'exercer, le droit de vérifier les taxes du pain et du vin établies par les échevins, le droit de dîme, le droit à un certain nombre de corvées. Les habitants sont obligés de comparaître à la proclamation des sentences de la justice du chapitre, de faire monstrée et revue d'armes, de produire à la justice le livre des enfants baptisés pour reconnaître s'il est en bonne forme. Ils paient la taille et le droit de lods et ventes.

G. 71. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 27 pièces et 7 cahiers, 43, 68, 37, 51, 47 et 30 feuillets, papier; 1 plan.

1262-1764. — *Liévans.* — Série des reconnaissances des sujets du chapitre de Calmoutier dressées en 1552; — en 1671: Pierre Roland, Jean Bourguignet et Antoine Clerc, notaires; avant les reconnaissances, on mentionne les droits seigneuriaux du chapitre comme dans le terrier de 1703; — en 1686; — en 1703: Antoine Briffaut, notaire; — en 1736: François Attalin, notaire; — en 1752. — Rôles des tailles dues à Liévans au chapitre de Calmoutier, dressés en 1563, 1577, 1586, 1607, 1726. — Accord entre le chapitre de Calmoutier et plusieurs habitants de Liévans au sujet de terres qu'ils tenaient du chapitre et que ledit chapitre assurait avoir le droit de leur retirer à volonté pour les cultiver lui-même (1262). — Mandement de garde qui maintient le chapitre de Calmoutier en possession du droit de faire voiturer le foin des prés du chapitre à Liévans jusqu'à Calmoutier (1531). — François Fine, de Liévans, partage ses biens entre ses enfants (1635). — Le chapitre de Vesoul, seigneur de Liévans, institue Étienne Monnin en qualité de maire de Liévans (1680). — Plan d'une partie du canton derrière les Vaudot, territoire de Liévans (1736). — Le chapitre de Vesoul consent à l'affranchissement de Pierre Rouget, sujet mainmortable de Liévans (1757). — Certificats de paiement des amendes de la justice de Liévans (1763-1765). — Transaction entre le chapitre de Vesoul et Jean-François Lanoir concernant la propriété d'un pré à Liévans (1764).

G. 72. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 152 pièces, papier.

1678-1788. — *Liévans.* — Amodiations de la seigneurie

de Liévans appartenant au chapitre de Vesoul (1673-1773). Le prix d'amodiation est de 100 livres en 1678, de 288 livres en 1773. — Donation de biens par Barbe Mole, de Liévans, à Charles et Simon Mole, ses frères (1779). — Partage des biens de feu Claude Loyel entre le chapitre de Vesoul et Barbe Loyel, femme Euvrard (1754). — Échanges de biens entre : Vincent Gérard et Claudine Nappey (1767) ; — Bonaventure Euvrard et Jacques Monnin (1771) ; — Georges Vinon et Nicolas Loyez (1777) ; — Nicolas et Claude Vinon (1788). — Ventes de terres, prés, maisons, entre : Pierre Rondot, de Liévans, et François Véjux, de Noroy (1696) ; — Claude Burtey, recteur d'école à Mollans, et Étienne Loyez (1752) ; — Ursule Véjux et Nicolas Vinon (1753); — Jean Monnin et Claude Euvrard (1755) ; — Pierre Convert et François Millet (1755) ; — Léonard Rondot et Jeanne Thomassin (1756) ; — Jeanne Thomassin et Nicolas Besançon (1756) ; — Adrien Langard et Léonard Rondot (1757) ; — François Faivre et Xavier Loyez (1758) ; — Jean Gaudinet et Christine Monnin (1759) ; — Joseph Mole et Louis Loyez (1760) ; — Jeanne Besançon et Claude Convert (1761) ; — Jeanne Besançon et Simon Véjux (1761) ; — Jacques Loyez et Étienne Vinon (1762) ; — François Euvrard et Claude Thévenot (1762) ; — Joseph Martin et François Theurey (1763) ; — Élisabeth Loyez et Bonaventure Arnoux (1764) ; — Xavier Loyez et Joseph Villemey (1764) ; — Claude Monin et Xavier Véjux (1765) ; — le chapitre de Vesoul et Joseph Villemey (1766) ; — etc.

G. 73. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1767-1789. — ***Liévans.*** — Ventes de terres, prés, maisons, entre : Xavier Véjux et Jean Euvrard (1767) ; — Claude Monnin et Georges Vinon (1767); — Françoise Monnin et Joseph Villemey (1768) ; — Pierre Chapoutot et Joseph Villemey (1769) ; — Joseph Martin et Barbe Lansard (1770) ; — Jean Gaudinet et Claude Véjux (1771) ; — Léonard Rondot et Françoise Faivre (1771) ; — Louis Loyez et Germaine Lanoir (1772) ; — Joseph Martin et Nicolas Loyez (1773) ; — Charles Mercier, de Faverney, avocat au Parlement, et Nicolas Besançon (1774) ; — Nicolas Véjux et Joseph Véjux (1774) ; — le chapitre de Vesoul et Adrien Véjux (1775) ; — Antoine Mercier et François Theurey (1776) ; — François Rondot et Georges Vinon (1776) ; — Barbe Lanoir et Simon Véjux (1777) ; — Élisabeth Loyez et François Froissard (1778) ; — Georges Euvrard et Xavier Belot (1778) ; — Françoise Vinon et Jean Pomot (1778) ; — Claude Gaudinet et Françoise Loyez (1779) ; — Anatole Froment et Claude Daguenet (1780) ; — Bonaventure Arnoux et Pierre Arnoux (1780) ; — Étienne Lanoir et François Martin (1781) ; — Simon Mole et Léonard Rondot (1781) ; — Charles Mole et François Millet (1782) ; — Simon Mourey et Nicolas Besançon (1783) ; — Xavier Laforest, huissier royal à Mollans, et Nicolas Besançon (1783) ; — Étienne Roussel et Georges Vinon (1783) ; — Léonard Loyez et Jeanne Lanoir (1783) ; — le chapitre de Vesoul et Toussaint Placet (1784) ; — Joseph Theurey et Nicolas Loyez (1785) ; — Nicolas Besançon et Jeanne Jeanneney (1787) ; — Claude Chapelet et Georges Vinon (1788) ; — Germaine Lanoir et Françoise Simon (1789).

G. 74. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 62 pièces, papier; 3 sceaux.

1255-1778. — ***Moffans.*** — Correspondance entre le chapitre de Vesoul et le sieur Juilly, curé de Moffans, au sujet du paiement du droit de patronage (1685-1688). — ***Mollans.*** — Donation par Hugues de Vesoul, doyen du chapitre de Calmoutier, et par les chanoines dudit chapitre, d'une rente annuelle et perpétuelle de 60 livres estévenans assignées sur les revenus du patronage de la cure de Mollans à dom Jean de Montjustin, chantre de l'église Saint-Étienne de Besançon (1294). — Mandement du bailli d'Amont qui maintient les chanoines du chapitre de Calmoutier dans le droit de présentation et de patronage de la cure de Mollans et les place sous la sauvegarde et protection du roi, duc et comte de Bourgogne (1577). — Reconnaissance faite par Jacques Grandjean, de Mollans, coéchevin, Sébastien Euvrard, Blaise Goulot, notaire, et Guillaume Saint, des dîmes dues à Mollans, lesquelles se partagent entre le prieur de Marast pour la moitié, et sur l'autre moitié les chanoines de Calmoutier prennent deux parts, l'abbé de Bithaine prend une part; les seigneurs de Chatenoy et Florimond prennent la vingt-quatrième partie de la totalité (1600). — Paiement du droit de patronage de la cure de Mollans au chapitre de Calmoutier (1603). — Reconnaissance par le sieur Goulloy d'une pièce de terre sise à Mollans, relevant du chapitre de Calmoutier (1604). — Anne de Longueval, veuve de noble Ferdinand de Mollans, abandonne ses droits et prétentions sur la seigneurie de Mollans à Claude de Mâcon, femme du seigneur de Romans et Prépavin (1629). — Le chapitre de Vesoul cède à François Damedor tous les droits qu'il pouvait prétendre sur le lieu et territoire de Mollans moyennant la somme de 300 livres payables par annuités de 15 livres (1661). — Amodiations des dîmes de Mollans, Adelans, Genevreuille et Amblans, au profit du chapitre de Calmoutier (1634-1699). — Procès entre le chapitre de Vesoul, le curé de Mollans et les habitants de Mollans, au sujet de la portion congrue dudit curé (1711). — ***Montcey.*** — Rôle de la taille de Montcey (vers 1600). — Donations : Marguerite de Blamont, comtesse de Ferrette et dame de Montaigu, donne au chapitre de Calmoutier cent soudées de terre à prendre sur ce qu'elle avait eu pour sa dot à Montcey (1303). — Autre donation de plusieurs meix audit chapitre et d'un cens annuel de 4 sous par Hugues de Lavier (1399). — Autre donation au chapitre d'un cens annuel de trois petits blancs par Catherine, fille de Jean le Poisserel, de Colombier (1407). — Ventes : vente de terres par Perrin Chigaz, de

Montcey, au sieur Jovent, chanoine de Calmoutier et curé de Vellefaux (1286). — Vente de plusieurs meix faite au chapitre de Calmoutier par Jeannette, fille de Guillaume de Montcey (1334). — Vente d'un cens audit chapitre par Jean Mathey, de Montcey (1400). — Vente d'une vigne par Hugues de Lavier à Jean Richard (1406). — Vente d'un cens annuel de 20 sous assis sur plusieurs fonds à Montcey par Jeannette Hortel, de Gouhenans, à Jean Ménestrier, de Liévans (1439). — Baux de terres sises à Montcey, appartenant au chapitre de Vesoul (1689, 1697, 1731, 1759). — Constitutions de cens entre : Guillaume de Vesoul, curé de Vellefaux, et Perrenot Furbiaiz (1334); — le chapitre de Calmoutier et Jean Mancho (1359); — ledit chapitre et Guillemette Angelier (1368); — ledit chapitre et Perrin Pluspoint (1384); — le chapitre et Jean le Buscher (1388); — le chapitre et Jeannette Talemantier (1390); — le chapitre et Jean de Lavier (1393); — le chapitre et Étienne Girard (1397); — le chapitre et Jean Charaz (1397); — le chapitre et Jean d'Aymery (1398); — le chapitre et Jean Mathey (1400); — le chapitre et Guillemette le Cordelier (1428); — le chapitre et Étienne Jeannot (1458); — le chapitre et Guillaume Perceval (1471); — le chapitre et Jean Chelot (1532); — le chapitre et Jean Simonin (1587); — etc. — ***Montigny***. — Traité sur procès par lequel Aymon de Cye, damoiseau, fils de Eudes, chevalier, cède au prieur du Marteroy tout ce qu'il prétendait sur certaines dîmes à Montigny, Vauchoux, Scye, ainsi qu'un cens de trente deniers et cinq pains dû par l'église dudit Scye (1255). — Traité entre le prieur du Marteroy en qualité de patron de l'église de Montigny et le curé dudit lieu, où l'on voit que le prieur aura deux parts des offrandes et le curé la troisième, de même pour tous les autres droits de baptême, mariage, etc. (1258). — Traité entre les dames Clarisses de Montigny et le prieur du Marteroy portant que ledit prieur aura la moitié des offrandes de leur église (1296). — Pierre, curé de Montigny, prend, en amodiation du prieuré de Marteroy, deux parts de toutes les offrandes en argent, pains, froment, cierges, etc., portées à l'église des religieuses Clarisses de Montigny (1301). — Amodiation des dîmes d'un canton de terre à Montigny au profit du prieuré du Marteroy (1677-1685). — ***Navenne***. — Hugues Clerc, bourgeois de Vesoul, fait donation au prieuré du Marteroy d'un cens annuel de quinze sous (1288). — Constitutions de cens au profit dudit prieuré (1494 et 1627). — Baux de prés sis à Navenne appartenant au chapitre de Vesoul (1676-1778).

G. 75. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1247-1789. — ***Noidans***. — Constitution d'un cens annuel de cent sous au profit du prieuré du Marteroy (1496). — ***Noroy-le-Bourg***. — État des cens dus par différents particuliers au chapitre de Vesoul (1560, 1680, 1789). — Procès entre le chapitre de Calmoutier et Jeanne Poinsot au sujet d'un acensement (1577). — Reconnaissance des fonds possédés à Noroy sous la justice de l'archevêque de Besançon par noble Étienne de Lavey (1624). — Baux d'un droit appartenant au chapitre de Vesoul et qui consistait à prendre un chariot de foin, appelé le chariot Notre-Dame, sur un pré de Noroy appartenant à l'archevêque de Besançon (1586-1785). — Partage des biens de feu Jean Monnin (1763). — ***Pont***. — Richard de Vesoul, damoiseau, donne au prieuré du Marteroy tout ce qu'il possède sur les territoires de Colombe, Villers-le-Sec et Pont (1262). — Reconnaissance d'un meix qu'Alix, veuve Resochet, tient du prieuré du Marteroy (1276). — Transaction entre le doyen de Besançon et le prieuré du Marteroy au sujet du droit de pâturage de la cure de Pont et des revenus qui y étaient attachés (1312). — Reconnaissance des fonds et droits appartenant au curé de Pont sur les territoires d'Échenoz, Navenne, Noidans et Vessul (1661). — Ventes de terres entre François Grand, François Forestié, Jean Fleury et le chapitre de Vesoul (1729-1734). — Pièces concernant le moulin de Pont : Lancelot de la Gelière, écuyer, seigneur de la Bastie, diocèse de Lyon, prend en amodiation de son frère germain Jean de la Gelière, prieur du Marteroy, le moulin de Pont (1418). — Autre amodiation par Jean Gravalat, de Vesoul (1430). — Sentence de l'officialité de Besançon qui adjuge le moulin de Pont et une fauchée de pré sise sur le Rupt au prieur du Marteroy (1470). — Amodiation du moulin de Pont par Pierre Clerc (1493). — Jean Clerc, de Pont, reconnaît tenir le moulin de Pont de Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy, à charge de payer quatorze quartes de from^ent et un présent de poisson (1594). — Autre lettre de reconnaissance du moulin de Pont par Servois Boban (1633). — En échange de pièces de terre et de vignes, Pierre Thévenin cède à Guillaume Guyottet, marchand de Vesoul, tous ses droits sur le moulin de Pont (1634). — Amodiation du moulin de Pont faite par le chapitre de Vesoul à Claudine Billeguey, moyennant une redevance de quatorze quartes de froment, mesure de Vesoul, et un service de poisson valant trois sous estévenans (1657). — Transaction entre le chapitre de Vesoul et Antoine Grivet touchant l'acensement du moulin de Pont (1683). — Suite des acensements du moulin de Pont par le chapitre de Vesoul (1721-1735). — Vente du moulin de Pont par Léopold Savel à Jean-Baptiste Chauvey (1785). Il était alors censable envers le chapitre de la somme de 164 livres et de huit poulets. — ***Provenchère***. — Jean et Guillaume Pariset abandonnent au prieuré du Marteroy tous les biens provenant de la succession de leur sœur Sibylle, sis à Provenchère (1332). — Claire Mailart, femme d'Alexandre Jacquin, demeurant à Amoncourt, abandonne au prieuré du Marteroy tout ce qu'elle possède à Provenchère (1441). — Vente par le prieuré du Marteroy à Guillemin Rozé du meix d'Étienne de Provenchère au rendage annuel de cinq gros de taille (1486). — ***Pusey***. — Jean, sire de Faucogney, autorise le prieuré du Marteroy à toucher la dîme de la paroisse de Pusey jusqu'à ce qu'ils se soit payé de la somme

de 30 livres à lui due par Eudes de Pusey (1247). — Guillaume, prieur du Marteroy, amodie à Jean, curé de Pusey, pour sa vie seulement, les revenus du droit de patronage de l'église du Marteroy qui appartenaient au prieuré (1309). — Transaction entre Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, et Huguenin Belenet, de Vesoul, au sujet de réparations à faire à une maison sise à Pusey et dans la dépendance du dit prieuré (1437). — Vente d'un pré sis à Pusey par Catherine Argan à Jean Farinet, d'Échenoz (1448). — Arthur de Bourbon, protonotaire du Saint-Siège et curé de Pusey, résigne cette dernière qualité entre les mains de Jean de Féliens, prieur du Marteroy (1466). — Difficultés entre le chapitre de Calmoutier et Jean Courtois, curé de Pusey, au sujet de la dîme (1673).

G. 76. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 3 plans.

1223-1767. — *Pusy*. — Inventaire des titres et papiers de messieurs du chapitre de Vesoul concernant les biens, justice et droits seigneuriaux dudit chapitre au lieu de Pusy, Épenoux et dépendances (1654). — Déclaration et dénombrement des meix, maisons, prés, terres, vignes, appartenant au prieuré du Marteroy, près Vesoul (1517). — Dénombrement de la terre et seigneurie de Pusy, fourni en 1607 par Ferdinand de Longvy, dit de Rye, archevêque de Besançon. — Dénombrement des seigneuries de Laroche et Sauvigney que possède sur le territoire de Pusy demoiselle Jeanne Sonnet, femme de noble Antoine Millot, sieur de Gesne (1630). — Les habitants de Pusy reconnaissent la seigneurie mainmortable de Claude de Rye, chevalier de Saint-Jacques (1628). — Reconnaissances des biens possédés à Pusy par : Claude Breuillin (1674); — François Carmes (1705); — Claude Voillot (1723); — Georges Pichery (1732). — Extrait de l'arpentement général du territoire de Pusy, contenant l'état des terres appartenant au chapitre de Vesoul avec plusieurs plans (1767). — Transaction entre Othenin de Végennes, écuyer, et le prieuré du Marteroy, au sujet du champ Saint-Martin, sis à Gressoux, territoire de Pusy (1302). — Mandement de nouvelleté impétré par messire Jean de Féliens, prieur du Marteroy, touchant l'usage du bois qui appartenait audit prieuré dans le Gros-Bois de Pusy (1491). — Jacques Patoux, curé de Pusy, reconnaît que le patronage de son église appartient au prieuré du Marteroy (1519). — Mandement de terrier obtenu par Joseph Toitot, prieur du Marteroy, pour les biens que le chapitre possédait à Pusy (1614). — Contrat de mariage entre Jean Petit et Anne Donzelet (1625). — Le vicaire général de Besançon confirme au prieuré du Marteroy le droit de patronage de la cure de Pusy (1637). — Partage de la succession de Jean Sériot, de Pusy, entre ses enfants (1661). — Contestation entre les habitants de Pusy et le chapitre de Vesoul au sujet d'un droit de regains (1677). — Adjudication des premiers fruits d'un pré sis à Pusy, appartenant au chapitre de Vesoul (1724). — Acensements de biens sis à Pusy, appartenant au prieuré du Marteroy, par les nommés : Gillette Viennot (1283); — Thiébaud Chaconne (1412); — Othenin de Végennes (1430); — Vuillemin Bobelin (1448); — Simon Vuillemey (1461); — Jean Pichelle (1492); — Guillaume Guiselin (1493); — Jean Maréchal (1705). — Donations : Henri, vicomte de Vesoul, donne au prieuré du Marteroy le droit d'affouage dans les bois de Pusey et Pusy (1223); est jointe une sentence du bailliage d'Amont qui maintient le prieuré en possession de prendre du bois pour l'affouage et pour l'usage de ses vignes dans les bois de Pusy (1492); — Jean Chevalier, maire de Vesoul, et Élisabeth, sa femme, donnent au prieuré du Marteroy quatre meix sis à Pusy (1279); — Jacques Boillot, d'Épenoux, donne plusieurs pièces de terre sises à Pusy au prieuré du Marteroy (1321). — Amodiations de terres et prés sis à Pusy appartenant au chapitre de Vesoul par Antoine Fleury, Claude Valley, Michel Plasset, Étienne Daguin, Jean-Baptiste Miélin, Pierre Vuillemet (1673-1717). — Échanges de terres, prés, vignes, entre : Jacques Guéritot, de Pusy, et Jean Rebardey, de Vesoul (1576); — Nicolas Jobelin et Nicolas Baude (1607); — Claude Buthier et Claude Marchand, d'Épenoux (1658); — Claude Deport et Antoine Villemot, d'Auxon (1668); — Jean Baude et Pierre Baude (1663); — Pierre Valey et Toussaint Cusin (1668); — Étienne Blandin et Claude Breuillin (1677); — Michel Plassat et Pierre Ponnet (1693); — Nicolas Marchand et Claude Deport (1705). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : le prieuré du Marteroy et Jacques Regnaut (1362); — Claudine Vuillemey et Guillaume Cathin (1382); — Perrin Fourneret et Jean de Féliens, prieur du Marteroy (1482); — Jeanne Vuillemey et Jean Fourneret (1573); — Claudine Vuillemey et Jean Fourneret; — Jean Petit et Claude Martelet (1584); — Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy, et Claude Marchand (1596); — Pierre Tornier et Antoine Clerc (1606); — Claudine Vuillemey et Claude Toilley (1610); — Antoine Deport et Nicolas Fleurey (1631); — Adrien de Salives, seigneur de Genevrey, Autrey, Pusy, etc., et Nicolas Tournier (1650); — Barbe Marchand, femme Bardenet, et Pierre Guiotte, chanoine de Vesoul (1657); — Laurent Rebardey et Pierre Donzelet (1673); — Françoise Billerey et Marguerite Leduc (1682); — Louis Breuillin et Pierre Bardenet (1685); — Claude Deport et le chapitre de Vesoul (1700); — François Baude et Pierre Breuillin (1717); — Claude Michel et Pierre Baude (1724); — Antoine Theurey et Nicole Perrinot (1732); — Claude Marchand et Georges Pichery (1732); — Nicolas Labbé, de Vesoul, et Jean-Baptiste Bureau, seigneur de Pusy, conseiller honoraire à la Chambre des Comptes, à Dôle (1761); — Ursule Noirot et François Marchand (1766); — etc.

G. 77. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 89 pièces et 2 cahiers, 8 et 30 feuillets, papier; 1 sceau.

1277-1775. — *Quincey et Frotey.* — Inventaire des plus anciens titres intéressant Quincey et Frotey et dont voici l'énumération : f° 1. — Vente d'un champ par Guillemin Berthon (1292); — vente d'une vigne par Étienne Gelebert (1292); — vente d'un champ par Perrin Jacquet (1292); — f° 2. — Vente de deux vignes par le même (1290); — Pierre de Quincey, chevalier, reprend en fief une vigne d'Agnès, abbesse de Remiremont (1277); — f° 3. — Constitution de cens par Étienne Martin au profit de l'abbesse de Remiremont (1373); — Jeanne d'Apremont, abbesse de Remiremont, concède à Cunégonde d'Héricourt, doyenne de la même abbaye, la faculté de retraire et racheter plusieurs héritages relevant de l'abbaye qui avaient été aliénés par Jean le Doyen, de Breurey (1392), avec l'acte de retrait desdits héritages ; — f° 6. — Reconnaissance des droits de l'abbesse et du chapitre de Remiremont sur les villages et territoires de Boverey et Marconay, diocèse de Besançon (1344); ces droits consistent en corvées et redevances soit en argent, soit en nature, poisson, gibier, etc. — Girard Frostenet, de Colombier, vend un meix au prieuré du Marteroy (1336). — Reconnaissance des terres et droits appartenant à l'abbesse et au couvent de l'église Saint-Pierre de Remiremont sur le territoire de Quincey (1548). — Jean Chodey vend une pièce de terre à Marguerite de Choiseul, grande aumônière du chapitre de Remiremont (1562). — Reconnaissance de terrains appartenant sur le territoire de Quincey au chapitre de Remiremont (1579). — Compte que rend François Doyen de tous les revenus du chapitre de Remiremont à Quincey et autres lieux (1590). — Reconnaissance de quelques pièces de terre à Quincey (1605). — Accord entre Pierre de la Courvée, chanoine de Calmoutier, et Claude Choupot, touchant une vigne sise à Quincey (1643). — Saisie des biens de Jean Fontenié, de Frotey (1664). — Reconnaissance d'un terrain chargé d'une rente foncière envers le chapitre noble de Remiremont (1704). — Visite de biens amodiés par le chapitre de Remiremont à Jacques Garneret et Louis Reuchet, de Quincey (1709). — Procès contre le sieur Jacques, au sujet d'un passage que ses fermiers avaient pratiqué dans une chenevière du chapitre de Quincey (1760). — Reconnaissance des fonds de terre amodiés du chapitre de Remiremont par François Dumont (1775). — Pièces concernant le *breuil* du chapitre à Frotey (le breuil était une prairie) : Procès entre les dames du chapitre de Remiremont et Pierre de Cult, écuyer, seigneur de Cemboing, au sujet du breuil de Frotey (1557-1569); le chapitre prétendait en avoir la propriété entière et absolue, sans servitudes d'aucune sorte, et néanmoins, en l'année 1557, le sieur de Cult était venu avec un chariot « d'environ vingt-huit à vingt neuf pieds de longueur et de largeur plus spacieux que chariot ordinaire en ce comté de Bourgogne » ; sur ledit chariot traîné par dix bœufs, le sieur de Cult avait chargé et emporté une grande quantité de foin. — Les dames du chapitre de Remiremont font sommer les habitants de Frotey d'avoir à mettre en ban la prairie du Breuil (1720); avec une requête desdites dames, un jugement du bailliage d'Amont et d'autres pièces de procédure relatives à la mise en ban et à l'interdiction de parcours sur le Breuil. Dans une lettre, on prie l'intendant de faire défense aux habitants de Frotey « de plus s'assembler dans le pré pour y faire chaune, y danser ou autrement gaster l'herbe. » Dans une autre lettre, il est parlé d'un feu que les habitants allumaient tous les ans dans ce pré, la veille de la Saint Jean-Baptiste. — Pièces concernant les vignes de Frotey et Quincey : Simon de Quincey, chevalier, reconnaît que Guillaume, prieur du Marteroy, lui a concédé pour la vie la jouissance des fruits de plusieurs vignes sises à Quincey et Frotey (1301). — Simon de Quincey donne au prieuré du Marteroy une vigne dite *à la Corre*, territoire de Quincey (1311). — Transaction entre Hugues, prieur du Marteroy, et Simon de Quincey, au sujet de certains biens que le prieur réclamait pour son église (1317). — Jean Gonain, de Frotey, donne plusieurs prés et vignes au prieuré du Marteroy (1333). — Pierrette Belin, de Quincey, reconnaît qu'elle est taillable et exploitable du prieuré du Marteroy pour les terres et vignes qu'elle possède (1339) — Reconnaissance de biens que Jean Cachon, de Quincey, tient du prieuré du Marteroy (1420); — id. par Perrin du Vent (1420). — Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, abonne plusieurs vignes de Quincey (1426). — Accord entre Guillaume de Verfay et Guillaume Royer, chapelain de la chapelle Saint-Étienne, fondée dans l'église de Vesoul par messire Pierre Cudelet, au sujet des dîmes de Quincey (1439). — Échange de vignes entre Renaud, seigneur de Lapice, et le prieuré du Marteroy (1441). — Sentence de Poinsot de Chastenoy, demeurant à Colombier, prévôt de Montaigu, au profit de Catherine de Saint-Albin, religieuse de Remiremont, confirmant un droit de passage qu'elle avait pour se rendre à la vigne de la Corre (1451). — Vente de terres et vignes par Jacques Carchonnet au prieuré du Marteroy, et abornement d'une pièce de vigne (1486). — Vente de vignes par Thomas Lallemand, de Quincey, à Nicolas d'Apremont, docteur en médecine, et Guyonne Sonnet, sa femme (1560). — Vente d'une pièce de vigne par Jean Moingin, de Quincey, à Marguerite de Choiseul, dame de Remiremont (1565). — Difficulté entre Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy, et Antoine Ponsot, de Quincey, au sujet de l'amodiation d'une vigne (1597). — Amodiation de la vigne de la Corre (1613 et 1642); difficultés entre le chapitre de Vesoul et les amodiataires (1648). — Plusieurs marchés pour faire travailler et défricher les vignes (1654-1656). — Lettre portant que les vignes de Quincey ont été négligées en l'année 1674 à cause de la guerre et que les prés n'ont pas été fauchés. « Les vignes ont été négligées partout à cause de la

guerre : le monde est bien pauvre par ici ; ils n'ont pas fait une seule fosse par ici. Il y a environ neuf ou dix jours que l'armée des dragons d'environ trois mille chevaux logea dedans la prairie de Frotey... Mesme les champs ne sont pas labourés et on ne peut pas labourer environ demie lieue à l'entour de Vesoul à cause des soldats. Besançon et Dôle sont rendus à l'obéissance du Roi de France. Mercredi passé, Salins s'est rendu aussi. Jeudi prochain, nous attendons l'armée qu'estoit devant Salins, environ 5 mille, nous ne savons si c'est pour aller devant Luxeu, ou bien s'il veille joindre les dragons. Nous avons encore 5 compagnies à Vesoul. » — Amodiations des vignes de Frotey (1709-1711). — Cens et acensements : Jeannette Perrenot et Jeannette Berbis acensent un meix de Formond de Longmont, prieur du Marteroy (1370). — Accord entre Jean Guiat, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Vesoul, et les habitants de Quincey par lequel ces derniers s'engagent à payer au chapelain un cens annuel de vingt sous estévenans (1426). — Contestation entre les dames religieuses de Remiremont et Jacques de Montmartin, seigneur de Loulans, au sujet d'un cens de vingt sous que le chapitre prétendait percevoir sur un four sis à Frotey, appartenant audit Montmartin (1456). — Constitution d'un cens de trente sous rachetable pour une somme de 30 livres par Humbert de Quincey, écuyer, au profit du chapitre de Calmoutier (1464). — Acensements consentis par Guillaume Basin, de Vesoul, licencié en droit, seigneur de Montoillotte (1528). — Cens de deux livres de cire dû aux dames religieuses de Remiremont sur une maison à Frotey (1570). — Reconnaissance de quelques menus cens en cire ou en argent dus au chapitre de Remiremont par les habitants de Quincey (1579 et 1704). — Visite du pressoir de Quincey appartenant au chapitre de Remiremont, et sommation au sieur François Parisot, amodiataire dudit pressoir, d'avoir à y faire exécuter plusieurs réparations (1615). — Amodiations de tous les biens que le chapitre de Remiremont possédait à Quincey et Frotey (1416, 1516, 1546, 1672-1738). Voici les noms des principaux amodiataires : Jean de Girecourt, prêtre et chanoine de Remiremont (Henriette d'Amoncourt, abbesse en 1416) ; Nicolas Joffroy (Jeanne de Vienne, prébendière en 1516) ; Marguerite de Choiseul, grande aumônière du chapitre de Remiremont ; Joseph Thouvenel (la princesse de Salm, abbesse en 1675 ; Gabrielle de Villers, grande aumônière) ; François Clément, bourgeois de Vesoul, praticien (1720) ; etc.

G. 78. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces et 1 volume, petit in-4°, 384 feuillets, papier.

1300-1768. — *Rioz.* — Reconnaissance de quelques héritages relevant du prieuré du Marteroy (1539). — *Saulx.* — Robert, curé de Saulx, reconnaît le patronage du chapitre de Calmoutier et énumère les redevances auxquelles le chapitre a droit en cette qualité (s. d. vers 1300). — Le bailli d'Amont vidime deux lettres, l'une en date de 1229, contenant donation des dîmes de Noidans au chapitre de Calmoutier par Aymon, vicomte de Vesoul, sire de Faucogney ; l'autre, en date de 1053, contenant amodiation par le chapitre de Calmoutier de ses dîmes de Saulx à l'abbaye de Bithaine ; ledit vidimus (1445) destiné à servir dans un procès entre le chapitre et l'abbaye de Bellevaux. — Constitution d'un cens de six sous estévenans par Jean Dondot, de Calmoutier, au profit du chapitre (1508). — Requête du chapitre de Calmoutier, relative à la non-exécution d'un traité par lequel l'abbaye de Bithaine, en recevant la jouissance des dîmes de Noidans, s'était engagée à payer au chapitre une redevance annuelle de quatre bichots de froment en avoine (1471). — Enquête relative à un procès sur les dîmes de Saulx, Châtenoy, Châteney et Creveney, entre Gaspard Thomassin, abbé de Bithaine, d'une part ; les habitants desdits lieux et Claude de la Baume, archevêque de Besançon, et Antoine d'Oiselay, chevalier, baron de Villeneuve, leurs seigneurs temporels, d'autre part (1579). Grégoire XIII nomma pour juge commissaire Jean d'Oiron, prieur de N.-D.-de-Vaux, près Poligny Il s'agissait de savoir si l'abbaye de Bithaine avait droit de percevoir les dîmes sur les territoires des villages sus-nommés. (Ce volume se compose de plusieurs fragments entièrement disjoints, de sorte qu'il existe plusieurs lacunes ; en outre la fin de l'enquête manque). — État des fonds et des fondations de la cure de Saulx (1739). C'est une simple énumération des terres dépendant de la cure. — Ventes de fonds de terre sur le territoire de Saulx dans la seigneurie directe du chapitre de Vesoul (1764 et 1766). — Traité entre le chapitre de Vesoul et le marquis de Saint-Mauris par lequel ce dernier, en échange de la reconnaissauce absolue de son droit seigneurial sur Saulx et Creveney, cède au chapitre un pré de dix fauchées sis à la Villeneuve (1767). — Vente de fonds sur le territoire de Saulx, dans la seigneurie du chapitre de Vesoul, par Philippe Py à Antoine Py (1768).

G. 79. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 4 sceaux.

1256-1781. — *Scey-sur-Saône.* — Robert de Choiseul, sire de Traves, donne au prieuré du Marteroy la vingtième partie des revenus de ses terres de Scey (1300). — Mandement de Jean, seigneur de Ville-sur-Arce, bailli du comté de Bourgogne, confirmant le prieuré du Marteroy dans la possession du droit de percevoir la dîme sur le territoire de Scey (1387). — Requête de Jean de Féliens, prieur du Marteroy, relative à la perception des dîmes de Scey (1476). — Contestation entre le prieuré du Marteroy et Claude Leignier, curé de Scey, au sujet de la perception des dîmes de Scey (1537). — *Scye.* — Ulric de Scye, damoiseau, seigneur de Chemilly, renonce en faveur du prieuré du Marteroy, à tout ce qu'il pouvait prétendre sur les dîmes de l'église de Scye et sur quelques autres re-

devances ecclésiastiques qu'Aymon de Scye, damoiseau, fils d'Eudes de Scye, chevalier, et de dame Guiette, revendiquait contre l'église du Marteroy (1256). — Autre donation de biens au prieuré du Marteroy par Garin de Scye, chevalier (1279). — Milon donne à l'église Saint-Nicolas tout ce qu'il possède en alleu à Scye, à condition que les prêtres de l'église de Scye en jouiront moyennant un cens de six deniers, et célébreront une messe par semaine pour ledit Milon et ses ancêtres (s. d., XIIIe s.). — Guillaume de Scye, prêtre, reconnaît au nom d'Aymon, curé de Scye, le droit de patronage du prieuré du Marteroy sur l'église dudit lieu pour lequel droit il est payé annuellement au prieuré la somme de 13 livres 4 sous 9 deniers (1283). — Reconnaissance du droit de patronage par Pierre, curé de Scye (1298), et amodiation par ledit Pierre des droits de patronage moyennant la somme de 12 livres pour trois ans (1301).— Autres amodiations semblables par le même (1308); il reconnaît que le prieur du Marteroy est en possession immémoriale de percevoir sept parts des dîmes de la seigneurie de Scye, la moitié des dîmes du Ruz de Vellemoz, trois parts des dîmes de Vauchoux, trente deniers et cinq pains de cens le jour de la Toussaint et six deniers de cens à la saint Martin ; – amodiations par Gérard, curé (1311-1314); — par Jean de Crène, curé (1337). — Reconnaissance du droit de patronage par Jean d'Arbois, dit *Éniaudres*, curé ; il avoue les redevances suivantes dues au prieuré : deux parts sur toutes les offrandes portées à l'église du Marteroy, deux parts sur toute pitance excédant la somme de douze deniers, deux parts sur toutes « les confessions et les absolutions », trois sous estevenans et six pains sur les offrandes de la fête de la Toussaint, six deniers de cens à la saint Martin d'hiver (1344). — Jean de Courlabon nommé curé de Scye (1367 ?). — Amodiation des droits de patronage par Henri Nadenat, curé de Scye (1438). — *Servigney et Genevrey*. — Le chapitre de Calmoutier acense à titre perpétuel à Guillemin Besançon, de Mailleroncourt, plusieurs fonds de terre sis tant à Servigney qu'à Genevrey, au rendage annuel de quinze sous de taille (1355) ; — autre acensement des mêmes fonds à Perrin Moulans et Étienne Rotisset (1438). — *Vaivre*. — Jacques Mignotin, de Vesoul, fait donation au prieuré du Marteroy d'une pièce de pré sise dans le pâquis de Vaivre (1270). — Jeannette Bonnet, de Vesoul, constitue un cens annuel de vingt-cinq sous assis sur une vigne à Vaivre au profit du prieuré du Marteroy, pour fonder son anniversaire (1283). — Autre constitution d'un cens de trois sous pour fonder son anniversaire, par Jean de Mailley au profit du prieuré du Marteroy (1295) ; — autre, par Étienne Gelebert (1299). — Échange de vignes entre le prieuré du Marteroy et Hugues de Chariez, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, dans l'église de Vaivre (1369). — Testament de Guillaume de Vaivre, écuyer, contenant constitution d'une rente de vingt sous au profit du prieuré du Marteroy, pour fonder son anniversaire (1479). — En exécution du testament de Marguerite de Faletans, veuve de Guillaume de Vaivre, et pour fonder son anniversaire, Étienne de Faletans, seigneur de Réalmont, héritier de ladite demoiselle, constitue au profit du prieuré du Marteroy un cens annuel de cent sous estevenans (1491). — Antoine de Vaivre, écuyer, se reconnaît débiteur envers le prieuré du Marteroy d'un cens de dix sous estevenans, moitié d'un autre cens de vingt sous légué au prieuré par feu Guillaume de Vaivre. (1503). — Arpentement d'un pré sis au finage de Vaivre, lieu dit *en Brassoux*, dépendant des chapelles réunies au chapitre de Vesoul (1773). — Acensements de terres, vignes, prés, entre le prieuré du Marteroy et Hugues d'Andelarre, clerc (1279); — id. et Béatrix de Comberjon (1303) ; — id. et Jean de Veure, curé de La Demie (1311); — id. et Étiennette de Neurey (1332); — id. et Étienne Maillefer (1411) ; — id. et Guillemin le Glorget (1419); — id. et Guillemin Chicardet (1419); — id. et Sybille Cervelle (1422); — id. et Richard Pelletier (1422); — id. et Jacques Pelletier (1444); — id. et Richard Phelippet (1474); — et Jean de Jully, chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, en l'église paroissiale de Vesoul (1483); — id. et Jean Jacquemard (1488); — id. et Jean Jacollot (1496); — id. et Viennot, de Conflans (1509). — Baux de vignes, prés, fonds de terre, sis à Vaivre, consentis par le prieuré du Marteroy à Perrin Matherot, (1509); — à Jean Rousselet (1650); — à Jacques Faveret (1673); – à Georges Patenaille (1684); — à Claude Jeanneney (1703); — à Nicolas Colombier (1725); — à Charles Roussel (1731); — à François Jacquot (1737); — à Étienne Lombardet (1746); — à Nicolas Fleutiaux (1756); — à Antoine Paulin (1760); — à Antoine Chevrier (1769); — à Nicolas Bridan (1772-1781); — etc.

G. 80. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 1 sceau.

1350-1783. — *Vellefaux*. — Étienne le Fèvre, de Vellefaux, vend une part de maison à Jean le Fèvre, son oncle (1362). — Mandement de terrier du territoire de Vellefaux pour le prieur du Marteroy, avec une reconnaissance de biens de Nicolas Pageot (1538). — Échange de maisons entre Jean Boillet et Maimbeuf Boillet (1621). — Extrait du rentier du territoire de Vellefaux pour le prieuré du Marteroy (1633). — Vente d'une maison par le prieuré du Marteroy à Jean Petit (1648). — Mandement de garde contre le sieur Étienne Chassignet, curé de Vellefaux (1665). — Ventes de terres et maisons entre Barbe Maime et Guillaume Piroley (1768) ; — entre Gabriel Chapuis et Jean Petit (1782); — entre Claude Pussot et Guillaume Piroley (1782); — entre Anne Lyautey et Claude Brocard (1783). — *Villeparois*.— Reconnaissances de quelques habitants de Villeparois vis-à-vis le prieuré du Marteroy (1535), avec une reconnaissance générale (1684). Les commissaires élus par les habitants déclarent : « qu'il y a sept habitants et cinq manants ; — que il y a quatre charrues tournantes ; — que il y a neuf cents quatre vingts quartes de terres, dont un



tiers est en friche, et lesdits habitants en possèdent seulement en propriété cent quartes, le seigneur en ayant à luy deux cents quartes, et le surplus appartient aux estrangers et deffo-rains, et dont il y en a plus de la moitié situé sur des roches et presque infertiles, les autres ne estans pas d'un grand rapport ; — que il y a cinquante faux de prels dans la prairie dudit lieu, dont seize appartiennent au seigneur et le surplus aux estrangers, à la réserve de deux faux qui sont en propriété auxdits habitants ; — que il y a deux cents ouvriers de vigne rière le vignoble dudit lieu, dont il n'y en a que cinquante en état et desquels le seigneur en possède vingt-cinq et le surplus aux habitants et estrangers ; — que noble Camille Ferrufin est seigneur dudit Velleperrot et toute justice, haulte, moyenne et basse ; — que les sieurs chanoines de Vesoul ont la disme de vingt-un sur tout le finage avec une courvée de seize quartes ; — que il y a cent arpents de bois qui appartiennent audit seigneur, lesdits habitants n'en ayant aucuns, sinon quelques rappailles de sept à huit arpents ; — que il y a douze chevaux et douze bœufs, dont le seigneur en a quatre chevaux et autant de bœufs ; — que il y a trente-six vaches, dont lesdits habitants en retiennent les deux tiers en commande ainsi que des chevaux et des bœufs. » — Pièces sur la dîme : Isabelle Moirasse, de Colombier, engage la quatrième partie des grosses et menues dîmes de Villeparois au prieuré du Marteroy en échange d'un prêt de cent sous estévenans (1277). — Contestation entre Pierre d'Andelot, prieur du Marteroy, et plusieurs habitants de Villeparois, au sujet de la dîme (1535-1544). — Requête de Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy, relative aux dîmes de Villeparois (s. d. vers 1600). — Traité entre le prieur du Marteroy et le sieur Antoine Lopinot, curé d'Auxon, par lequel celui-ci s'engage à desservir la cure de Villeparois moyennant le droit de percevoir certaines redevances (1695). — Extrait du testament de Hugues, prévôt de Vesoul, par lequel il donne au prieuré du Marteroy deux meix et leurs dépendances sis à Auxon, et un autre meix à Villeparois (1282). — Contestation entre le prieuré du Marteroy et plusieurs habitants de Villeparois au sujet d'une succession mainmortable (1480). — Pierre d'Andelot, prieur du Marteroy, obtient contre messire Philippe Moissonnier, qui fait défaut, l'autorisation de faire desservir par ses religieux la cure de Villeparois (1527). — Double fondation de trente sous dans l'église de Vesoul et de pareille somme dans celle de Villeparois faite par Louis de Mongenet, en son vivant lieutenant local au bailliage d'Amont, siége de Vesoul (1552). — Constitutions de cens entre : le prieuré du Marteroy et Jean Huguenot (1332) ; — id. et Perrenot Villequet (1355) ; — Jean d'Epenoux, curé de Pont, et Jean Pillet (1408); — le prieuré du Marteroy et Jeannette Clamort (1415) ; — id. et Jean Charmoille (1450) ; — l'église de Villeparois et Jean Bruant (1536) ; — id. et Georges Grenier (1543); — le prieuré et Jean Monier (1629). — Ventes de terres, prés, maisons, entre : Jacques Aillez, bourgeois de Vesoul, et Étienne, prieur et curé de Vesoul (1271); — le prieuré du Marteroy et Perrenot Barbe (1428); — id. et Nicolas Charmoille (1488); — Jean Parisot et Jean Outhenin (1626) ; — Charles David et Charles Laisné (1711). — Baux des dîmes de Villeparois appartenant au chapitre de Vesoul (1703-1770). — *Villers-le-Sec.* — Transaction par laquelle Pierre, *mayeur* de Quincey, renonce en faveur du chapitre de Calmoutier à son droit sur les dîmes de Villers-le-Sec (1250). — Hugues, prévôt de Vesoul, donne au prieuré du Marteroy un sujet de Villers-le-Sec nommé Huguenin (1269). — Jeannette le Ventre, de Villers-le-Sec, donne une pièce de terre au prieuré du Marteroy (1312). — Guillaume Frogoz donne au prieuré du Marteroy une maison avec ses dépendances sises à Quincey et tout ce qu'il possède à Villers-le-Sec (1342). — Marguerite la Béguine, de Villers-le-Sec, donne au chapitre de Calmoutier un cens de douze deniers (1398). — Reconnaissance au profit du prieuré du Marteroy de deux sous estevenans de taille assis sur une pièce de terre à Villers-le-Sec (1586).

G. 81. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 3 sceaux.

1280-1749. — *Vesoul.* — Pièces concernant l'hôpital de Vesoul : L'officialité de Besançon vidime une bulle du pape Clément VII (s. d.) confirmant tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs et par les princes laïques aux frères hospitaliers de la Charité de Notre Dame (1384). — Jean Sardon, licencié ès lois, fonde l'hôpital de Vesoul (1442). Il donne les instructions les plus précises pour sa construction, les matériaux à employer, la hauteur des murailles, ordonne de réserver un logement pour le chapelain, d'avoir une bonne femme « chariteuse » pour prendre soin des lits et linges et gouverner les pauvres. Après avoir parlé de la disposition des pièces, des dortoirs, il passe à la chapelle, ordonne qu'il y ait un calice et un autel garnis de joyaux, ainsi que des aubes, des chasubles et des livres liturgiques; il y fonde deux messes pour feu messire Jean de Monciel, prêtre. Il donne la collation de l'hôpital au prieur du Marteroy, curé de Vesoul, qui sera tenu à une visite annuelle (1). Voici l'énumération des livres que Jean Sardon donne à l'hôpital : « *cantica canticorum*, Ecclesiastes, et plusieurs épistres, et l'appocalipce, touz glosés... ung aultre livre en pargemin où sont plusieurs traictiés, le premier appellé : *Liber retractationum sancti Augustini* ; le second : *epistole Yvonis Carnotensis* ; le tiers : *exameron Bede presbyteri super genesis* ; ... deux volumes en papier appelez : *de vita Christi secundum vitam evangelicam*, où sont quatre livres entiers esdits deux volumes, le second, le tiers, le quart et le quint, et y fault le premier dont j'ay desja pluseurs quayés lesquelx j'ay escript de ma propre main à Dijon ; ... ung petit livret en papier appellé le dyalogue cardinali Bona Ventura ; .. ung aultre livre en pargemin appellé : *Martulogium* ; ... ung volume en pargemin appellé : le livre *de virtutibus et vitiis* ;. .

(1). Cf. Vannier, p. 122.

ung volume en pargemin couvert de rouge rayé où sont les psalmons de toutes les dominées de l'année, des festes annaulx sollennées, de pluseurs sains et sainctes, pluseurs notables collations et distinctions ; ... ung volume en pargemin où sont les douze livres des douze prophètes en texte et en glose ; ... un volume en pargemin couvert de rouge appellé *la Martiriainne*, faisant mention de l'encommencement du monde et des papes et empereurs et des choses et miraicles qui sont esté faits en leur temps et coité par nombre de années ; ... ung volume en pargemin contenant la vie de pluseurs appostres et de pluseurs sains ; ... ung volume en pargemin appellé Ysaye en texte et en glose ; ... (id.) appellé Thobie ; . . (id.) appellé *Summa confessorum.* » — Le bailli d'Amont maintient contre Jean de Villers, prêtre, le prieur du Marteroy en possession du droit de collation à l'hôpital de Vesoul et des autres droits portés dans l'acte de fondation (1489). — Jean de Féliens, prieur du Marteroy, reçoit la démission de Jean de Villers, recteur et gouverneur de l'hôpital de Vesoul, et le remplace par Jean Lorfaivre (1494). — Hugues de Féliens, chanoine du Marteroy, est nommé recteur de l'hôpital de Vesoul (1505). — Hugues de Féliens provoque une enquête sur les droits et revenus de l'hôpital (1506). — Antoine de Damas, prieur du Marteroy, présente Pierre Perrenon à l'archevêque de Besançon pour remplacer Hugues de Féliens, décédé, comme recteur de l'hôpital (1507). — Siméon Perrot, prieur du Marteroy, nomme Guillaume Duchatey recteur de l'hôpital (1565). — Ignace de Mongenet, chanoine de Calmoutier, est nommé chapelain de la chapelle Saint-Valentin fondée en l'hôpital de Vesoul (1671). — Ignace de Mongenet demande à ce qu'on réduise le nombre des messes qu'il était obligé de célébrer, qui était de deux par semaine, et à ce qu'il lui soit permis de les dire dans l'église paroissiale (1679). — *Fondations et pièces concernant les chapelles.* — Fondation de cent sous estevenans de rentes au profit du prieuré du Marteroy pour l'anniversaire de Sibylle la *Corderotte* (1282). — Hugues, prévôt de Vesoul, donne un moulin qu'il possédait devant l'église de Pont pour fonder la chapelle de Saint-Vincent au Marteroy (1282). — Guillemin Boitoux donne au Marteroy plusieurs pièces de vigne et plusieurs cens pour fonder la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine (1321); accompagné d'une transaction entre Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, et les prêtres chapelains de Vesoul au sujet de la portion que devaient avoir dans les revenus de l'église de Vesoul le vicaire et le marguillier nommés par le prieur du Marteroy (1430). — Marguerite de Lambrey donne dix livres estevenans de rente annuelle (1) pour doter la chapelle de la Trinité fondée par elle dans l'église paroissiale du Marteroy (1335). — Robin Gautherot et Marguerite de Marigny, sa femme, fondent dans l'église de Vesoul la chapelle de Saint-Nicolas (1407). — Jean de la Gelière, prieur du Marteroy, nomme Simonin de Coulevon chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Vesoul (1414). — Jean de Féliens nomme Nicolas Moulard, d'Aboncourt, chapelain de la chapelle Notre-Dame à Vesoul (1462). — Charles de Cournon, prieur du Marteroy, nomme Pierre Damdls chapelain de la chapelle sainte Anne (1529). — Denis Peuldey nommé chapelain de la chapelle Notre Dame (1572). — Étienne Laboing nommé chapelain de la chapelle saint Pierre (1583). — Pierre Parigal fonde un messe par semaine au profit du prieuré du Marteroy (1588). — Le chapitre et la familiarité de Vesoul constituent une rente de cent livres pour créer un office de chantre commun aux deux corps (1682). — Fondation de trois messes qui se célébreront chaque semaine dans l'église paroissiale de Vesoul par Guillemin Hudelot (1686). — Jean Foillenot, chanoine de Vesoul, donne et lègue au chapitre une faux de pré à condition qu'une messe solennelle sera célébrée tous les ans le 17 juillet, que six cierges seront placés sur l'autel, et six livres distribuées aux prêtres assistants (1704). — Mémoire des fonds dépendant du prieuré du Marteroy à Vesoul, Frotey, Coulevon, Pusy, Pusey, Vaivre, Navenne, Noidans, Échenoz, Charmoille et Villeparois, et partage des fonds attachés aux chapelles, le tout à l'occasion de l'union du chapitre de Calmoutier et du prieuré du Marteroy (1652-1683). — *Donations.* — Jeannette Réguine donne au prieur du Marteroy une maison à Vesoul et six journaux de terre (1230). — Maclet de Trève, bourgeois de Vesoul, et sa femme, donnent au prieuré du Marteroy tous leurs biens meubles et immeubles (1273). — L'officialité de Besançon vidime le testament (2) daté de 1271 d'Étienne de Vesoul, archidiacre de Flavigny, chanoine de Besançon, contenant plusieurs legs à l'abbaye de Luxeuil, un legs de 20 livres tournois à la fabrique de Vesoul, etc. (1275). — Agnès de Vesoul donne au prieuré du Marteroy la rente annuelle d'une émine de froment blanc payable au mois de mai sur le moulin du Breuil de Vesoul (1277). — L'officialité de Besançon vidime le testament daté de 1284 de Jean de Vesoul, contenant plusieurs legs au prieuré du Marteroy, aux pauvres de Vesoul, etc (1287). — Le prieur du Marteroy donne une vigne à Guillaume le Provincial, de Vesoul, en considération des services rendus par ledit Guillaume au prieuré (1291).— Othenin Clars, de Vesoul, donne tous ses biens au prieuré du Marteroy (1293). — Jean de Vesoul donne 10 livres estevenans de rente annuelle au prieuré du Marteroy pour fonder son anniversaire (1307). — Guillaume de Verneul, prieur du Marteroy, délaisse en forme de donation plusieurs héritages à Viénot Dron pour sa vie durant (1315). — Jacques de Vesoul donne au prieuré du Marteroy un cens de quarante sous (1316). — Autre donation d'un cens de 10 sous par Isabelle de Vesoul (1334) ; — d'un cens de 70 livres par François Justront (1339) ; — d'un cens de 15 sous pour l'anniversaire de Guillemette Thierry (1346). — Thierry de Navenne, écuyer, ratifie la donation de deux meix avec toutes leurs appartenances faite au prieuré du Marteroy par Jacques, fils de Thierry de Vesoul, chevalier (1352). — Donation d'un cens de 7 sous audit prieuré par

(1) Cf. Vannier, p. 88.

(2) Cf. Vannier, p. 65.

Jean le Faivre, de Colombe (1373). — Isabelle Mabiley donne une pièce de terre au prieuré (1419); — autre donation d'un champ par Marguerite Berbet (1431); — d'une vigne. par Jean Regnault (1476); — de cinq ouvrées de vigne par Jeannette Barband (1534). — François, comte de Salives, seigneur de Valerois-le-Bois, donne au chapitre de Vesoul son droit de nommer à l'office de maître des enfants de chœur dans l'église de Vesoul (1749).

G. 82. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

1266-1788. — Pièces concernant la dîme : Henri de Faucogney, vicomte de Vesoul, atteste que le patronage de la cure de Pont appartient exclusivement au prieuré du Marteroy, ainsi que les dîmes de vin dans les vignobles de Noidans et d'Échenoz (1312). — Contestation entre Philippe d'Anglures, prieur du Marteroy, et Jean Triquois, de Vesoul, au sujet des dîmes en vin d'Échenoz-la-Meline et Comberjon (1350). — Règlement des dîmes, mortuaires et autres droits curiaux, à la suite d'une contestation entre la communauté de Vesoul et le prieuré du Marteroy (1581).— Traité entre le prieuré du Marteroy, d'une part; le Magistrat de la ville de Vesoul et les habitants d'Échenoz-la-Meline, d'autre part, par lequel la dîme du grain et du vin est abonnée à 80 livres payables chaque année le 11 novembre (1628). — Contestation entre ledit prieuré et les habitants d'Échenoz au sujet de la dîme (1655). — Hugon de Flagey emprunte 6 livres viennoises au prieuré du Marteroy et lui donne en gage deux sujets avec leurs biens (1266). — Jacques Aillez emprunte cent sous estevenans à Huguenet Roidet, bourgeois de Vesoul, et lui donne en gage une pièce de vigne (1283). — L'officialité de Besançon vidime une bulle non datée par laquelle Jean XXII menace d'excommunication tous les seigneurs et autres personnes qui molesteront les pauvres et orphelins (1321). — Sentence arbitrale concernant la portion que le vicaire et le marguillier de Vesoul doivent prendre sur les revenus de la familiarité (1421). — Jean de Féliens, prieur du Marteroy, ratifie un traité conclu entre Jean Baulbuhyn, chanoine, et Pierre de Citey au nom de son père Jean de Citey, écuyer, touchant une rente de vingt sous (1491). — Contestation entre Pierre d'Andelot, prieur du Marteroy, et Nicolas Bucheron, recteur d'école à Vesoul (1535). Le prieur du Marteroy nommait le recteur d'école et devait en recevoir deux livres d'épices et un service de poisson valant deux gros pendant le carême, deux cierges à chaque fête de saint Nicolas. — Siméon Perrot, prieur du Marteroy, cède à messire Charles Sonnet, seigneur de Gésincourt et de Gevigney, le cens annuel de 6 livres sur une maison à Vesoul en échange de deux faux de prés (1559). — Transaction entre Pâris Brulard, doyen du chapitre de Calmoutier, et ses chanoines au sujet du droit de juridiction du doyen, de sa participation aux revenus, etc. (1594). — Traité entre le prieuré du Marteroy et le chapitre de Calmoutier relatif à l'union de ces deux corps : interviennent la familiarité et le Magistrat de Vesoul (1649). — Traité entre le chapitre de Vesoul et le sieur Lampinet, doyen, concernant les droits respectifs des parties (1681). — Transaction portant partage particulier entre François Garret et les héritiers de Françoise Simonin (1780). — *Testaments.* — Testament d'Étienne de Vesoul, archidiacre de Flavigny (1282 — Cf. G. 81 et Vannier p. 65). — Testament d'Agnès Gebuin, de Faverney, contenant plusieurs legs au prieuré du Marteroy, à la maladrerie et à l'église de Vesoul, etc. (1288). — Testament de Perrenot, de Vesoul, contenant entre autres le legs au prieuré du Marteroy d'un cens de six sous qui lui était dû par ledit prieuré (1296). — Testament de Berthod, prêtre de Vesoul, par lequel il lègue au prieuré du Marteroy la somme de quarante sous estévenans (1325). — Testament de Hugues, prévôt de Vesoul, contenant legs à l'hôpital et à la maladrerie de Vesoul du moulin de Pont et de tout ce que ledit Hugues possédait à Auxon et à Villeparois (1357). — Testament de Michel Oboband, de Vesoul, portant fondation d'une messe annuelle pour son anniversaire dans l'église du Marteroy (1592). — Extrait du testament de Reine de Salives contenant un legs aux enfants de chœur de l'église de Vesoul (1593). — *Reconnaissances.* — Reconnaissance faite par Hugues, prévôt de Vesoul, de plusieurs terres qui doivent faire retour après sa mort au prieuré du Marteroy (1277). — Guillaume Provincial reconnaît avoir et tenir pour sa vie du prieuré du Marteroy une vigne et un pré sis à côté de la rivière de Drujeon (1290). — Jacques Clerc, de Vesoul, reconnaît tenir pour sa vie seulement du prieuré du Marteroy une maison et une vigne sises à Vesoul, plus le droit de percevoir 29 émines de blé sur les moulins de Vesoul et deux muids de vin sur les dîmes dudit Vesoul (1297). — Jacques Perdrisel reconnaît tenir du prieuré du Marteroy une vigne sise à Vesoul (1310). — Les frères Bunart se reconnaissent hommes taillables et corvéables du prieuré du Marteroy, et fournissent reconnaissance de leurs biens (1325). — Reconnaissance de terres que Viennot Chapuis tient du prieuré (1326). — Reconnaissance d'une maison sise à Vesoul, que Perrin Henrisey tient du prieuré (1538). — Reconnaissance de différents cens dus sur un pré et sur un champ du territoire de Vesoul (1591). — Échanges de vignes, prés, terres, maisons, entre : le prieuré du Marteroy et Oudot Mercier (1304); — id. et Étienne Martin, de Quincey, chevalier (1370); — id. et Jeannette Thiébaud (1464); — id. et Jean Coignier (1464); — id. et Michel Boband (1585); — id. et Oudot Mercier (1649); — le chapitre de Vesoul et noble Claude Tranchant, seigneur de Borrey, vicomte mayeur et capitaine de la ville de Vesoul (1681); — le Magistrat de Vesoul et Jean Flavigny, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Valentin (1748); — Étienne Jannin et Paul Faivre (1788).

G. 83. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 2 sceaux.

1271-1789. — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : le prieuré du Marteroy et Perrenot Oiselier (1279) ; — id. et Guillemot Sourdels (1334) ; — id. et Simonin *le Pate* (1351); — id. et Jean Benoit (1425); — id. et Humbert Rosselet (1446); — id. et Pierre Aubertin (1499); — Noël Devaux et Jean Varaudet (1518); — Étienne Bouquet et Jean Dausot, prêtre (1549); — Philippe Rousselot et Charles Bernard (1564); — Richard Lapostret et Claude Matelle (1589); — Balthazar Guyottet et Jacques Bellenet, procureur au bailliage d'Amont (1701); — Claude Flavigny, avocat au Parlement, et Germain Gavaille (1741); — Joseph Guyot et Étienne Nivois (1762); — Marguerite Mauvais et Jean Poiset (1766); — Anne Burguy et Claudine Vivier (1789); — etc. — Baux des vignes possédées à Vesoul par le prieuré du Marteroy et de la dîme des vendanges qui lui était due (1496, 1574, 1580, 1705-1788). — Pièces concernant le moulin de Pontalchier : Guérin Chalvet vend à Étienne, prieur du Marteroy, la sixième partie du moulin de Pontalchier (1271). — Autre vente de la sixième partie dudit moulin par Guillaume Sanaget audit prieuré (1283). — Autre vente semblable par Huet Legrand (1288). — Guillemin le Barbelet vend au prieuré un pré voisin du moulin (1419). — Bail du moulin consenti par Guillaume de Verfay (1437); — id., par Jean de Féliens (1493). — Contestation entre le prieuré et le sieur Antoine Dubief (1502). — Bail du moulin consenti par Pierre d'Andelot (1526). — Le chapitre de Vesoul cède le moulin à Arnaud Bardin qui s'engage à le rebâtir et à payer 35 livres de cens annuel (1661). — La communauté de Vesoul achète le moulin à Arnaud Bardin, en prenant à sa charge la redevance annuelle de 35 livres et d'un chapon, payables au prieuré (1666). — Baux du moulin consentis par la ville de Vesoul (1694, 1709, 1747). — Constitutions de rentes entre Marguerite Ysabeau et Catherine Pharisien (1660); — par le chapitre et la familiarité de Vesoul pour créer un office de chantre commun aux deux corps (1682); — entre Paul Fyard et Claude Valdajoz (1686); — Sébastien Seguin, notaire, et Jacques Goux (1705); — Jean Clerc, prêtre familier de Vesoul, et Mathieu Menigoz (1720).

G. 84. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau.

1280-1489. — Constitutions de cens et acensements entre : le prieuré du Marteroy et Huguenot Sanvez (1280); — id. et Jeannin le Maceclef, bourgeois de Vesoul (1280); — id. et Perrenot Deschamps (1285); — id. et Parisot Duirons (1301); — id. et Jean Gabriel (fondation d'anniversaire) (1338); — Étienne, curé de Polaincourt, chapelain de la chapelle Sainte-Madeleine à Vesoul, et Thierry Petit (1350); on y a joint un état des revenus de ladite chapelle ; — le prieuré du Marteroy et Berthoud Faurdellez (1367); — id. et Jeannin de Navenne (1376); — id. et Perrin le Broquenet (1403); — id. et Antoine Velleprat (1403); — Pierre Jacquin, chapelain de la chapelle Sainte-Madeleine, et Jean Michel (1405); — les chapelains de la chapelle Saint-Éloi et Philippe Girard (1406); — le prieuré du Marteroy et Jacques Donzelet (anniversaire) (1420); — id. et Huguenot Joffroy (1422); — id. et Jean Desgranges (1424); — id. et Huguenin du Vent (1430); — id. et Jean Donzelet (1439); — id. et Perrin Ferry (1444); — id. et Viennot Vatet (1445); — id. et Jean Corne (1450); — id. et Antoine Jontey 1458); — id. et Girard de Bainveulle (1462); — id. et Jean Combergeon (1464); — id. et Sibylle Petit (1474); — id. et Adeline Bousset (1480); — id. et noble Guillaume de Balay (1482); — Jean de Jully, chapelain de la chapelle Sainte-Madeleine, et Viennot Damedor (1483); — le prieuré du Marteroy et Huguenin-Rousselet (1484); — id. et Jean Rouhier (1488); — id. et Viennot Kraube (1489); — etc.

G. 85. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1496-1782. — Saisie et vente des biens de plusieurs habitants de Vesoul qui ne payaient pas les cens dus au prieuré du Marteroy (1496). — Constitutions de cens et acensements entre le prieuré du Marteroy et Pierre Kraube, de Noidans (1496); — id. et Simon Damedor, bourgeois de Vesoul (1498); — id. et Isabelle Leroux (fondation d'anniversaire) (1503); — id. et Jean Florin (1503); — id. et Claude Vireloux (1506); — Étienne Gellay, chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, et Louis Malbouhans (1515); — Guillaume Peuldey et Aymel Faisant (1536); — Nicolas Perrenot, chevalier, seigneur de Granvelle, et Claude Greslemont (1549); — le prieuré du Marteroy et Claudine de Mongenet, veuve Barbier (1561); — le prieuré du Marteroy et Denis Argent (cens de trois pintes d'huile) (1576); — André Peuldey et Georges Faivre (1581); — le prieuré du Marteroy et Huguenin Loquetet (1589); — id. et Georges Girard (1592). — Reconnaissance de plusieurs cens dus audit prieuré par Antoine de Biez (1618). — Requête présentée au bailli d'Amont par Christophe Duplan, prieur du Marteroy, pour être payé d'un cens de 5 livres 2 gros à lui dû sur treize ouvrées de vignes sises au finage de Vesoul (1647). — Acensement entre le chapitre de Vesoul et Nicolas Breuillard (1656); — id. et Nicolas Chagenot (1658); — Jacques Aymonet, chanoine de Vesoul, et Claude Froment (1659); — Nicolas Lambelin, chanoine de Vesoul, et François Agnelot (1663); — le chapitre de Vesoul et François Ballay, chirurgien (1666); — le chapitre de Vesoul et Jean Cuon (1677); cet acensement commence ainsi : « Comm'il soit que les guerres ayant commencés en l'an mil six cent trente six ayent causé la désertion et abandonnement des

ouvriers et laboureurs, et par ce moyen quantité de foisenes (?) et ruines à tous les labourages voisins de la ville de Vesoul, mesme aux vignes dépendantes du priorey de saint Nicolas du Marteroy dudit lieu, et que les sieurs doyen, chanoines et champitre de Calmoutier transférés audit Vesoul depuis l'union dudit chapitre avec ledit priorey ayent par tous les moyens les plus advantageux à ce corps taschés de les faire redresser et restablir ainsy qu'ils auroient fait pour plus grande partie tant par accensement perpétuel qu'autres traités de semblable nature, y en restant néanmoins encore environ quatre ouvriers..... »; — le chapitre de Vesoul et Jacques Gaulthier (1685); — id. et Jean Baptiste Perrenot (1685); — la chantrerie de Vesoul et Toussaint Chevance (1692); — Pierre Bichelet, de Besançon, et Pierre Mourelle (1700); — le chapitre de Vesoul et Ignace Gourgeon (1708); — id. et François Fillon (1711); — Ignace de Mougenet, chanoine, chapelain de la chapelle Saint-Étienne, et Thomas Patenaille (1714); — rôle des cens du bois de la Croix (1715); — le chapitre de Vesoul et Étienne Galmiche (1716); — id. et Pantaléon Vincent (1722); — id. et Étienne Canot (1722); — Ignace Gauthier et Claudine Drouhot (1736); — le chapitre de Vesoul et Pierre Vincent (1766); — id. et Nicolas Charlot (1782); — etc.

G. 86. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 25 pièces et 1 cahier, 18 feuillets, papier; 1 sceau.

1409-1783. — « *Rôle* des bourgeois, habitants et résidents en la ville de Vesoul, divisé en trois, sçavoir : un tiers de riches, un tiers de médiocres, et un tiers de pauvres » (1714). S'ensuivent les riches : le président Fyard ; le président Favière; de Mongenet, lieutenant général; Broch, lieutenant général criminel; Raillard, lieutenant particulier; Jaunon, lieutenant assesseur criminel; Foillenot, conseiller doyen; de Valleroy, Carmentrand, Faivre, Bouquet, Thiébaud, Vuilleret, Labbé, de Lespine, Besancenot, Vincent, Charles, tous conseillers ; Fyard, premier avocat du Roi ; Champion, procureur du Roi; Mirdoudel, second avocat du Roi; Coulon, greffier civil; Bailly, greffier criminel ; Midoz, officier en la chancellerie; Tanmichon, lieutenant particulier des eaux et forêts; Lengroignet de Chargey, procureur du Roi à la maîtrise; de Montessuy ; de Guenilley ; de Purgerot; de Contréglise ; Tisserand, prêtre; Renouard, cordonnier; Vinot, cabaretier; Choupet, apothicaire; Rouge, chirurgien; Richardot, Grégoire, médecins; Flavigny, maire ; Arsonnet, Thiadet, Faivre, chirurgiens ; Salivet, subdélégué; Guérin, libraire; Touvet, imprimeur ; de Labrosse ; de Longueville ; Tranchant ; d'Oricourt ; Duverguy, capitaine de dragons ; Dogue, officier ; d'Autray, capitaine ; de Villeneuve, officier ; de Cabasson, de Montagnac, de Fulcony, officiers, etc., etc. — *Arrêts* du Parlement et jugements de l'intendant : arrêt du Parlement de Dôle qui maintient le chapitre de Vesoul dans le droit de tenir en banc les prés de Chandeney, jusqu'à la fête de la Nativité Notre-Dame (1582). — Arrêt du Parlement de Dôle qui autorise et confirme la transaction intervenue le 7 juin 1593, au sujet des dîmes dues à Coulevon au prieur du Marteroy, curé de Vesoul (3 décembre 1593). — Arrêt du Parlement de Dôle ordonnant, d'une part, aux chanoines du chapitre de Calmoutier transféré à Vesoul, de faire desservir la cure dudit Calmoutier, et d'autre part, ordonnant aux habitants dudit lieu de payer un supplément de portion congrue (1660). — Arrêt du Parlement de Besançon qui déclare le sieur Michel Petin, receveur des pensions des invalides, non fondé à se faire payer la somme de 150 livres que le prieuré du Marteroy devait annuellement pour la subsistance et l'entretien des pauvres officiers et soldats de l'hôpital royal des Invalides, attendu que par suite des conditions de son traité d'union avec le chapitre de Calmoutier, ledit prieuré a cessé d'être de nomination royale (1681). — Enregistrement et insinuation au greffe du Parlement de Besançon de la transaction intervenue entre François Lampinet, doyen du chapitre de Vesoul, et ses chanoines, au sujet de leurs droits respectifs (1681). — Arrêt du Parlement de Besançon maintenant contre le chapitre de Vesoul François de Lavier, seigneur en partie à Calmoutier, en possession d'une pièce de terre appelée Miserey, sise audit Calmoutier (1686). — Claude de Lafond, intendant de Franche-Comté, nomme des arbitres entre les habitants de Calmoutier et le chapitre de Vesoul (1689). — Arrêt d'enregistrement du décret d'union de neuf chapelles au chapitre de Vesoul et des lettres patentes confirmatives dudit décret (1779); on y a joint des extraits des registres de la chambre archiépiscopale de Besançon mentionnant toutes les nominations de chapelains depuis 1514. — Jugement sur requête de M. de Lacoré, intendant de Franche-Comté, qui décharge les chanoines du chapitre de Vesoul ainsi que leurs fermiers des sommes auxquelles ils ont été répartis dans les rôles de l'abonnement des vingtièmes et remboursement des offices pour les biens possédés par ledit chapitre à Liévans et Colombotte (1783). — Transaction intervenue entre Christophe Duplan, prieur du Marteroy, curé de Villeparois, et les habitants dudit lieu au sujet du règlement des droits curiaux (1653). — *Sentences du bailliage d'Amont :* sentence qui adjuge au prieuré du Marteroy une vigne de quinze ouvrées dite la vigne dame Alix (1409). — Sentence du bailliage de Vesoul qui condamne Jean Belcorps à payer dix sous de taille au prieuré du Marteroy pour le meix Vilain, sis à Coulevon (1439). — Sentence par laquelle l'abbaye de Bithaine est condamnée à payer au chapitre de Calmoutier une redevance annuelle de quatre bichots, moitié froment et avoine, mesure de Vesoul, pour les dîmes de Vaivre et de Noidans (1448). — Sentence du bailliage d'Amont condamnant les habitants de Calmoutier à payer deux florins au chapitre à titre d'indemnité pour des fougères qu'ils avaient brûlées (1463. Cf. Vannier, p. 226). — Sentence arbitrale condamnant les habitants de Calmoutier qui avaient émis la prétention de jouir du droit de pêche dans la rivière qui traverse Calmoutier (1466. Cf. Vannier, p. 228).

G. 87. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau.

1491-1531. — Sentence de décret qui charge une maison sise à Vesoul de trois sous de cens envers le prieuré du Marteroy (1491). — Sentence qui charge de dix sous de cens envers le prieuré du Marteroy le meix appartenant à Oudot Bellecouture (1496). — Sentence qui charge de deux sous de cens envers le prieuré la maison de Hugues Bonvalot (1500). — Sentence qui condamme Anne Sautier, femme d'Étienne Melet, à payer annuellement dix florins d'or au chapitre de Calmoutier le jour de fête de la Nativité Notre-Dame (1511).— Sentence du bailliage de Vesoul qui tranche au profit du chapitre de Calmoutier les difficultés survenues entre ledit chapitre et les frères Dondot, fermiers du moulin de Chantereine (1531) ; — avec l'amodiation dudit moulin (1526).

G. 88. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1539-1694. — Sentence d'Odo Martin, lieutenant général du bailliage d'Amont, établissant que le droit de haute justice sur les territoires de Colombotte et Calmoutier appartient exclusivement au chapitre de Calmoutier, qu'il en est de même pour le droit de banalité dans les bois communaux, pour la perception des amendes forestières, pour les droits de chasse et pêche sur le territoire, etc. (1539). — Sentence de l'officialité de Besançon qui condamne Pierre de Saquenay, écuyer, seigneur de Villeparois, à laisser le prieuré du Marteroy percevoir la dîme audit Villeparois (1557). — Sentence du bailliage de Vesoul prononçant que le droit de haute, moyenne et basse justice sur tout le territoire de Calmoutier appartient au chapitre ; accordant aux habitants de Montcey contre les habitants de Calmoutier le droit de morte et vaine pâture sur le canton de terre appelé Miserey, sauf que les habitants de Calmoutier ont aussi le droit de le mettre en ban dans le temps des semailles du blé d'automne (1560). — Sentence au profit du chapitre de Calmoutier contre les frères Doudot, fermiers du moulin de Chantereine, qui ne payaient pas leur cens (1560). — Suzanne Thiébauld, héritière *ab intestat* de feu messire Jacques de Salives, seigneur de Poyans, et en procès avec la famille de Salives au sujet de cette succession, fait transcrire une sentence arbitrale intervenue en 1547 entre Hugues de Salives, Adrien de Salives et Hugues Marmier, chevalier, au sujet de la succession d'Antoine de Salives (1560). — Sentence condamnant plusieurs habitants de Brotte à payer tous les deux ans au chapitre de Calmoutier dix quartes d'avoine, mesure de Charlemagne (1566). — Mandement de nouvelleté qui maintient le chapitre de Calmoutier en possession du droit exclusif de haute, moyenne et basse justice sur le territoire de Colombotte contre M. de Percevaux (1584). — Sentence au profit du prieuré du Marteroy touchant un cens de neuf sous d'argent et cinq boisseaux de froment dû audit prieuré sur le champ Girard à Coulevon (1591). — Mandement de terrier pour le chapitre de Calmoutier sur les territoires de Calmoutier, Colombotte, Liévans, Dampvalley, etc. (1598). — Procès entre la confrérie des tailleurs et couturiers de la ville de Vesoul érigée sous le nom de madame sainte Anne et Hypolite Blondeau, maître tailleur audit Vesoul (1600). « Ledit demandeur nous a remonstré que, sont passés cinquante ans, les maîtres tailleurs et cousturiers de ce lieu avoient érigé et institué entre eulx une confrérie en l'honneur et révérance de Madame sainte Anne comme aussi avoient faict plusieurs beaux et notables statuts qu'ils avoient juré d'observer entre eulx et faire observer par tout ceulx se meslant dudit art et profession de tailleur et cousturier ce qu'ils ont faict jusques à présent que ledit défendeur se meslant et faisant profession dudit estat, ayant à cest effect dressé boutique, il auroit esté interpelé à la part desdits maîtres pour prendre et recepvoir d'eulx le serment en tel cas requis et pour luy faire lecture des articles portés par leurs dits statuts affin de les observer cy après de poin en poin et de payer une libvre de cyre aplicable au prouffit de ladite confrérie et le pasté dehu auxdits maîtres, ce qu'il auroit refusé faire ; qu'est l'occasion pour laquelle ledit demandeur l'a fait citer... » Le défendeur se soumit avant le prononcé de la sentence. S'ensuivent les statuts des couturiers jurés à Vesoul : « Premièrement : seront tenus tous cousturiers dudict Vesoul présens et advenir garder l'honneur, prouffit et utilités, et éviter le dommage l'ung de l'aultre, et icelluy advertir l'ung l'aultre ; — Item : n'entreprendront l'ung que l'aultre en manière que ce soit ; — Item : ne soubstrairont les serviteurs l'ung à l'aultre, ne les induyront à porter dommaiges à leurs maîtres ; — Item : ne seront tenus lesdits cousturiers ne aulcuns d'eulx mectre en coupe alcune pièce de drap de laquelle les lisières seront levées ou que l'on aura faict quelque commencement comme croyée ou aultrement sans le vouloir et consentement de celuy qui aura faict le commencement audit drap s'il n'y a excuse péremptoire ; — Item : si aulcuns desdits cousturiers dudit Vesoul faict quelques abis de drap ouquel y ayent pièces mises au contrepoip sera ravivez par les compaignons cousturiers ; — Item : si iceulx maîtres cousturiers dudit Vesoul font habis de satin, velor d'ostade, de sarges, de camelots ou dammas, qui ne soit cirez et les pièces mises comme il s'apartient, seront ravivez comme dessus ; — Item : si aulcuns estrangers demande la bouticque de l'ung des compaignons cousturié dudit Vesoul à ung cousturié, ne sera tenu enquoyer pourquoy s'est, ne luy dire qui luy fera bien ses habits s'il en veult faire, ains sera tenu de plain saul luy montrer la bouticque dudit cousturié sur peinne d'estre ravivez comme dessus ; — Item : se aulcungs cousturiers estrangers venoient demeurer audit Vesoul seront tenus avant que d'ouvrer de leur mestier audit Vesoul payer leurs bienvenues aux cousturiers dudit Vesoul et faire le serment en tel cas requis ; —

Item : le premier cousturier dudit Vesoul qui offencera le contraire des choses dessus dites sera ravivez comme dessus ; — Item : tous cousturiers qui se passeront maîtres payeront une libvre de cyre pour la confrérie de madame sainte Anne fondée par les compaignons cousturiers dudit Vesoul. Tous lesquels articles cy devant déclairés ont esté passés le... . jour de novembre .... 1532. » — Mandement de nouvelleté qui maintient le chapitre de Calmoutier contre le curé dudit lieu en possession du droit d'instituer un marguillier pour aider à desservir l'église paroissiale, lequel marguillier a droit pour ses peines d'emporter la pinte de vin qui est offerte par les nouveaux mariés à la messe du curé le lendemain de leurs noces et d'emporter le pain qui est offert de même par les femmes qui relèvent de gésine (1610). — Mandement de terrier pour le chapitre de Calmoutier (1660). — Contestation entre le chapitre de Vesoul et noble Camille Constance, seigneur de Villeparois, au sujet des dîmes dudit lieu (1694).

G. 89. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 113 pièces et 2 cahiers, 20 et 93 feuillets, papier.

1517-1785. — *Procédures.* — *Auxon et Épenoux.* — Pièces d'un procès entre le chapitre de Vesoul et le sieur Vaucherot, propriétaire à Épenoux, concernant un ruisseau qui traversait le territoire d'Auxon et Épenoux et dont le sieur Vaucherot avait détourné le cours (1785). On y a joint un cahier contenant plusieurs copies de titres de propriété : plusieurs ventes entre le prieuré du Marteroy et des habitants d'Auxon (1517) ; — marché entre ledit prieuré et Richard Pouterie pour reconstruire une partie du moulin de Pontalchier (1517) ; — amodiation dudit moulin (1517); — amodiation de la vigne de la Corre (1517); — donation de terres par le prieuré à Jacques Chichet, prêtre (1517) ; — plusieurs acensements, tous de 1517, etc. — *Brotte.* — Procès entre le chapitre de Vesoul et le sieur Philibert Lagirard, de Brotte, concernant une maison vendue par ledit Lagirard qui dépendait de la seigneurie du chapitre (1776). — *Calmoutier.* — Difficultés entre le chapitre et les habitants (1540) ; — Nicolas Bonbot condamné à être battu de verges jusqu'au sang et au bannissement pour vol de blé chez les chanoines (1570) ; — François Thomas poursuivi pour avoir battu et mordu Bastien Nappey (1655) ; — difficultés entre le chapitre et les habitants de Calmoutier au sujet de réparations à faire à l'église dudit lieu (1692-1783) ; — procès entre le chapitre de Vesoul et Antoine Druhot, de Calmoutier, au sujet de la saisie des biens dudit Druhot (1746) ; — arrêt du Parlement de Besançon qui renvoie des fins de la poursuite sans amende ni dépens le sieur Bouvez, garde du chapitre de Vesoul à Calmoutier, traduit en justice par le procureur du Roi à la maîtrise des eaux et forêts de Vesoul sous l'accusation d'avoir reçu de l'argent de plusieurs habitants de Calmoutier et les avoir laissés conduire leurs bestiaux au pâturage sur des terrains interdits (1755) ; — le chapitre réclame la saisie des biens de Marguerite Roussel, veuve Bullant, demeurant au bois de la Croix, débitrice de 15 quartes de blé, autant d'avoine et 9 livres en argent (1767).

G. 90. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 100 pièces et 2 cahiers, 52 et 53 feuillets, papier ; 1 plan.

1452-1788. — Pièces du procès entre le chapitre de Vesoul et François de Lavier, seigneur de Calmoutier, au sujet des droits de haute, moyenne et basse justice, des droits de chasse et de pêche, de la perception des amendes et autres droits seigneuriaux que le chapitre prétendait être seul à exercer (1680-1750). Il y eut un arrêt du Parlement de Besançon en 1724, un autre en 1750 ; le Conseil d'État avait été saisi de l'affaire en 1739. Enfin une correspondance de 1788 témoigne que les droits respectifs des deux parties n'étaient pas encore clairement définis. — Titres joints au procès : le prévôt de la justice de Montaigu renvoie plusieurs causes devant la justice du chapitre de Calmoutier (1452) ; — le procureur de la justice de Calmoutier réclame contre l'emprisonnement de Jean Jacontot, de Dampvalley, par la justice de Montaigu (1486) ; — sentence du bailliage d'Amont relative aux droits seigneuriaux du chapitre de Calmoutier (1539) ; — dénombrement fourni par François Sonnet, écuyer, seigneur d'Auxon, à Léonard Chabot, comte de Charny (1581) ; — sentence rendue contre les habitants de Colombotte au sujet des tailles par eux dues au chapitre de Calmoutier (1587) ; — enquête par le comte de Charny, seigneur de Montaigu, contre le chapitre de Calmoutier, au sujet du droit de haute justice à Calmoutier (1588) ; — reconnaissance générale des droits et possessions de M. de Lavier au lieu de Calmoutier (1678).

G. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier.

1594-1659. — *Colombe.* — Pièces d'un procès entre le chapitre de Calmoutier et Guillaume Jacotot concernant l'échute de Jean Arnaud décédé sans hoirs dans une maison mainmortable de la seigneurie dudit chapitre à Colombe (1608). — Fragments de procédure concernant des cens dus au chapitre de Calmoutier (1614-1659). — Pièces d'un procès au bailliage de Vesoul entre le chapitre de Calmoutier, d'une part ; Antoine de Salives, seigneur de Villersvaudey, et Guillaume de Salives, seigneur de Colombe, d'autre part, au sujet de la succession de Pierre Sirondet, curé de Velleguindry, prétendue par ledit chapitre parce que le sieur Sirondet était né leur sujet originel dans une maison de leur seigneurie mainmortable de Colombe (1616-1620). On y a joint : mémoire des biens de feu Henri Sirondet (1594) ; — donation de biens entre vifs par Pierre Sirondet à Guillaume Sirondet, son frère (1596).

G. 92. (Liasse.) — 108 pièces et 2 cahiers, 41 et 114 feuillets, papier.

1492-1783. — *Colombotte.* — Les frères Toillon, poursuivis pour avoir pêché à la trouble dans la rivière de Colombotte (1682). — Pièces d'un procès concernant le ruisseau qui fait mouvoir le moulin du Tillet, territoire de Colombotte, dont le cours avait été détourné pour le lavage des minerais des forges de Mailleroncourt-Charette (1713-1781). — *Coulevon.* — Procès entre Jean de Féliens, prieur du Marteroy, et Jean Berresol, bourgeois de Vesoul, au sujet de cens assis sur plusieurs maisons et héritages sis à Coulevon (1492). — Pièces d'un procès entre le chapitre de Vesoul et les habitants de Coulevon : ces derniers sont condamnés par le bailliage de Vesoul à payer au chapitre la redevance annuelle d'une quarte de seigle et de trois gros d'argent (1651). On y a joint des mercuriales du prix des grains sur le marché de Vesoul depuis 1637. — *Dampvalley.* — Pièces d'un procès entre le chapitre de Vesoul et Joseph Guay, de Dampvalley, au sujet de la seigneurie du chapitre sur une maison et un meix sis à Dampvalley (1686) : le bailliage de Vesoul donna gain de cause au chapitre. — Pièces d'un procès entre le chapitre de Vesoul et M de Courcelle au sujet de l'échute de M. Renaudin, curé de Frotey ; le procès se termina par une transaction le 14 mai 1782. — Procès entre le chapitre et la famille Varlet, au sujet de la seigneurie du chapitre sur différents fonds sis à Dampvalley (1783). — *Fallon.* — Inventaire des biens laissés par Gabriel, comte de Grammont, seigneur de Fallon sur la succession duquel sont ouverts plusieurs procès (1675).

G. 93. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 130 pièces et 1 cahier, 45 feuillets, papier.

1340-1753. — *Liévans.* — Procès entre les habitants de Liévans et Claude Regnault, procureur d'office en la prévôté de Montjustin, au sujet du droit que prétendaient avoir lesdits habitants de nommer des forestiers dans leurs bois (1661). On a joint une sentence de la gruerie de Bourgogne relative au même objet (1619), et plusieurs renvois de la justice de Montjustin devant la justice de Calmoutier (1460-1493). — *Mollans.* — Pièces d'un procès entre le chapitre de Calmoutier et le sieur Viney au sujet d'un cens de trente deux gros douze engrognes que ledit Viney devait au chapitre à cause de plusieurs pièces de terre qu'il possédait à Mollans (1615). — *Montcey.* — Procès entre le chapitre de Vesoul et Nicolas Vaire, de Montcey, qui avait usurpé un champ appartenant audit chapitre, lieu dit *au Rougelot* (1740-1753). On a joint une constitution de cens par Perrin le Maçon, de La Demie, au profit de Simonin Coutenot, de Vesoul (1340). — *Montigny.* — Fragments de procédure entre les dames Clarisses de Montigny et le prieur du Marteroy au sujet des dîmes de Montigny (1589). — *Noidans.* — Procès au bailliage de Vesoul entre les frères Chavirey et le prieur du Marteroy concernant la taille de 14 engrognes due audit prieuré sur le meix Morel, de Noidans (1536). — Procès entre le chapitre de Calmoutier et les frères Miélin concernant une saisie faite sur les biens desdits Miélin (1552). — Procès entre le chapitre de Vesoul et Antoine Charbonnier, de Noidans, au sujet de la saisie d'une maison sise à Andelarrot (1688). — *Noroy-le-Bourg.* — Procès concernant le droit du chapitre de Vesoul de faire charger à plaisir annuellement un chariot de foin, appelé le chariot Notre-Dame, dans le pré du Grand-Breuil de Noroy appartenant à l'archevêque de Besançon (1687).

G. 94. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 6 sceaux.

1276-1766. — *Pont* — Pièces relatives à la cure de Pont et contestations soulevées à l'occasion du droit de patronage : l'officialité de Besançon vidime la reconnaissance faite en 1276 par Henri de Pont, prêtre, et Helvis, sa sœur, d'une rente annuelle de 5 sous estevenans par eux due au prieuré du Marteroy à cause de la moitié des revenus du droit de patronage de l'église de Pont cédée à leurs ancêtres par le prieuré (1686) ; — Mathiote, fille d'Étienne Rachat, de Pont, damoiseau, abandonne au prieuré du Marteroy la moitié des revenus du droit de patronage de l'église de Pont (1310) ; — reconnaissance de terres et cens parmi lesquels la moitié de tous les revenus du droit de patronage de l'église de Pont que Henri de Faucogney, doyen de Besançon, tient en fief du prieuré du Marteroy (1313 ?) ; — Lancelot de Cherlieu, prieur du Marteroy, confirme la nomination d'Étienne de Vègues, comme curé de Pont, ladite nomination faite par le précédent prieur Hugues de Vègues, frère d'Étienne, qui y avait ajouté le don des revenus du droit de patronage et des revenus du moulin de Pont (1333) ; — Richard, prévôt de Vesoul, reconnaît le droit de propriété du prieuré sur le moulin de Pont, amodié par le prieuré à lui et à son fils Richard, curé de Pont, à charge de l'entretenir en bon état, do payer une redevance en grains, et sous condition que le moulin ferait retour après leur mort audit prieuré (1342) ; — sentence arbitrale condamnant Richard dit Genevreuil à se désister du patronage de l'église de Pont et à en laisser au prieuré du Marteroy la pleine possession (1392) ; — pièces du procès entre Richard Genevreuil et le prieuré (1399-1400) : après la sentence arbitrale de 1392, ledit Richard persista dans son usurpation du droit de patronage ; le procès fut repris et porté devant le Parlement de Dôle ; Richard essaya inutilement de traîner l'affaire en longueur en faisant plusieurs fois défaut ; il voulut sans plus de succès contester la compétence du parlement, et de guerre lasse, consentit en 1400 à une transaction : il se

désistait absolument de ses prétentions, reconnaissait le droit de propriété du prieuré, et en retour conservait tous les revenus qu'il avait touchés depuis l'origine du procès ; du consentement des deux parties, un arrêt consacra ce dénouement ; — contestation entre Guillaume de Verfay, prieur du Marteroy, et Perrin Gros, d'Échenoz, au sujet de la dîme (1437) ; — Pierre Craidet, curé de Pont, amodie du prieuré les revenus du droit de patronage (1468) ; — contestation entre le prieuré du Marteroy et l'abbaye de Bithaine au sujet des dîmes de Pont (1483) ; — lettres patentes de Charles VIII, roi de France, ordonnant à Thiébaud Laurent, curé de Pont, de lever la sentence d'excommunication par lui portée contre deux serviteurs de Jean de Féliens, prieur du Marteroy, qui avaient pris sur l'ordre de leur maître deux parts dans les oblations de la cure de Pont (1484) ; — Jean Margez, curé de Pont, reconnaît le droit de patronage du prieuré du Marteroy (1494) ; — autre reconnaissance par Thomas Gentillet, vicaire de Pont, fondé de pouvoirs du curé Margez (1506) ; — François Bonvalot, administrateur du diocèse de Besançon, institue Siméon Perrot curé de Pont (1546) ; — Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, duchesse de Bourgogne, autorise l'union de la cure de Pont au prieuré du Marteroy (1599) ; — Jean Dorothée, évêque de Nicopolis, abbé de Faverney (1), prononce ladite union (1600) ; — Jean Clerc, de Pont, demande au bailli d'Amont, pour lui et ses enfants, une lettre d'affranchissement *en forme de désaveu* de la seigneurie du Marteroy ; Joseph Toitot, prieur, donne son consentement, et Nicolas Jacquinot, lieutenant général du bailliage, déclare le sieur Clerc, homme franc, bourgeois lige de son A.S. Isabelle-Eugénie, et décharge ses enfants de la macule de mainmorte (1615) ; — amodiations du moulin de Pont (1616-1645) ; — traité entre le chapitre de Vesoul et Pierre Renault, prêtre, pour la desserte de la cure de Pont (1652) ; — observations du sieur Poinsot, vicaire de Pont, sur l'union du prieuré du Marteroy et du chapitre de Calmoutier (1652) ; — conditions sous lesquelles on amodie le luminaire de l'église de Vesoul (s. d.) ; — procès entre le chapitre de Vesoul et les habitants de Navenne, Échenoz et Noidans, paroissiens de l'église de Pont, au sujet de la desserte de ladite église et de la rétribution payée par les paroissiens (1676-1683) ; — Antoine Jeanneney, diacre d'Échenoz, nommé vicaire de Pont (1677) ; — Pierre Vuillot, nommé vicaire de Pont (1681) ; — requête du chapitre de Vesoul disant que « il y a environ vingt ans il seroit arrivé un grand concours de peuples à une image miraculeuse de Nostre Dame située en la roche de Soleborde, finage d'Échenoz-la-Meline, proche Vesoul ; dans le commencement de laquelle dévotion ils auroient joui en qualité de curé dudit lieu d'Échenoz de l'administration de ladite image et des oblations qui s'y faisoient par le fait de leur vicaire amovible de Pont » ; maintenant un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, du couvent de Martincourt, en Lorraine, se dit chapelain de la chapelle érigée en l'honneur de ladite image et prétend leur en enlever la direction ; ils réclament un mandement d'assignation qui leur est accordé (1684) ; — le chapitre de Vesoul cède au sieur François Deroche, nommé par S. M. vicaire perpétuel de Pont, les droits curiaux de ladite église (1686) ; — requêtes des habitants d'Échenoz-la-Meline demandant la translation de l'église paroissiale de Pont dans leur village (1751-1765) ; — décret de Clériadus de Choiseul, archevêque de Besançon, permettant la construction d'une église à Échenoz, et ordonnant la démolition de l'ancienne église de Pont (1766).

(1) Cf. Vannier, p. 173.

G. 95. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 109 pièces, papier.

1484-1768. — *Pusy.* — Pièces d'un procès entre le chapitre de Vesoul et le sieur Jean-Baptiste Bureau, seigneur de Pusy, conseiller à la Chambre des Comptes de Franche-Comté (1762-1778). Le sieur Bureau, cherchant à étendre sa seigneurie de Pusy, s'était attaqué à plusieurs particuliers qui relevaient directement de la justice du prieuré du Marteroy, et il avait fini par contester même la seigneurie du prieuré à Pusy. Titres joints au procès : procuration donnée par les chanoines du Marteroy (1499) ; — sentence de la justice du Marteroy relative à une saisie de biens à Pusy (1592) ; — contrat de mariage de Claude Fournier et Claudine Marchand (1606) ; — plusieurs ventes entre le prieuré du Marteroy et des habitants de Pusy (1484-1764), parmi lesquels : Étienne Dontey et Claude Serit (1764) ; Zacharie Fidon et François Baude (1727) ; Jacquot Bardenet et Jean Boillot (1619) ; Nicolas Maillard, prêtre, et Jacques Granche (1484) ; — plusieurs reconnaissances de biens (1663-1762), faites par Philippe Marchand (1663) ; Nicolas Bardenet (1753) ; Pierre Colombot (1762) ; Jean Mallarme (1762) ; — baux au profit du chapitre (1738-1760).

G. 96. (Liasse.) — 37 pièces et 11 mémoires imprimés, papier.

1762-1768. — Suite du procès entre Jean-Baptiste Bureau, seigneur de Pusy, et le chapitre de Vesoul.

G. 97. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 89 pièces et 4 mémoires imprimés, 1 cahier, 105 feuillets, papier.

1466-1731. — *Quincey et Frotey.* — Pièces d'un procès au bailliage de Vesoul entre le chapitre de Vesoul, d'une part, et Jean Lordière, d'autre part, au sujet d'un cens de 12 sous estévenans dû annuellement audit chapitre par ledit Lordière sur un meix sis à Quincey et d'un autre cens de 20 sous dû sur un pré sis à Frotey (1551). — Adjudication des dîmes en grain de Frotey et Coulevon pour 1731. — *Vellefaux.* — Procès

entre le prieuré du Marteroy et madame de Grammont, veuve de feu Antoine de Joux, dit de Grammont, concernant la justice sur une maison sise à Vellefaux (1625). — *Vesoul.* — Enquête sur la prétention émise par Jean de Féliens, prieur du Marteroy, de percevoir la sixième partie des revenus du moulin du pré Saint-Martin à Vesoul (1466). — Procès par devant l'officialité de Besançon entre Claude de Bauffremont, abbé de Balerne, chanoine et grand chantre de l'église métropolitaine de Besançon, et Joseph Toitot, curé de Vesoul et prieur du Marteroy, au sujet d'un cens de 2 livres estevenans dû par le curé de Vesoul au grand chantre de Besançon (1600). — Procès entre François Lampinet, doyen du chapitre de Vesoul, et ses chanoines au sujet des droits respectifs des deux parties (1680). — Procès entre le chapitre et le Magistrat de la ville de Vesoul (1697-1731). Le Magistrat avait fait démolir l'ancienne église pour en construire une nouvelle; chaque chanoine y avait contribué selon ses ressources et l'état de sa fortune particulière, mais le Magistrat prétendit en outre que la construction du chœur devait rester à la charge du chapitre en sa qualité de gros décimateur. Le chapitre contesta cette prétention, mais se vit condamné au Parlement et finit par consentir à une transaction: le Magistrat reçut une somme de 7,000 livres et se chargea de la construction du chœur; les chanoines continuèrent à percevoir leurs dîmes comme par le passé. Parmi les pièces produites pour justifier de l'emploi des dîmes se trouve un traité entre le chapitre et le sieur Claude Saltel, orfèvre, pour la façon d'une croix d'argent (1606).

G. 98. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 121 pièces et 1 cahier, 44 feuillets, et 2 mémoires imprimés, papier.

1492-1740. — Suite du procès entre le chapitre et le Magistrat de la ville de Vesoul, au sujet de la construction du chœur de la nouvelle église (1727-1731). — Pièces d'un procès entre le chapitre de Vesoul, d'une part, et Claude Champion, procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Vesoul, d'autre part, au sujet de différentes anticipations faites par les fermiers du chapitre sur les fonds dudit sieur Champion sis sur le territoire de Vesoul, canton des Aberges (1728-1740). On y a joint : plusieurs pièces des procès intentés: par Jean de Féliens, en 1464, contre le meunier du pré Saint-Martin, à Vesoul, et son propriétaire, Jean Jouffroy, cardinal archevêque d'Albi, au sujet d'une redevance prétendue sur ledit moulin; en 1492, contre les prêtres et chapelains de la familiarité de Vesoul, au sujet de la dîme prétendue sur leurs revenus; — par Hugues de Féliens contre Guy Bourdon, prêtre (1501); — par les habitants de Vesoul contre Étienne de Mesmay, au sujet des droits curiaux (1582); — lettres patentes de Philippe II accordant à François Cordier le droit de rebâtir au pied de la Motte de Vesoul sa maison brûlée avec les fortifications par Tremblecourt (1625); — amodiation des terres du comte de Vaudrey (1688); — plusieurs contrats de vente entre les familles Clerc et Grangenet (1701-1706); — vente de terres par le marquis de Rozen au sieur Champion (1740).

G. 99. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 121 pièces et 2 cahiers, 48 et 46 feuillets, papier; 1 sceau.

1404-1748. — Suite du procès entre le chapitre de Vesoul et le sieur Champion (1729-1740). — Pièces d'un procès entre le chapitre et la familiarité de Vesoul (1699-1733). Par suite de la réunion du chapitre de Calmoutier et du prieuré du Marteroy, le doyen du chapitre de Vesoul était devenu curé dudit lieu. Il était assisté, pour desservir la cure, d'un vicaire perpétuel créé en 1686 et d'un second vicaire amovible créé en 1727. Les prêtres familiers de Vesoul étaient obligés d'assister à tous les offices de la paroisse, et devaient servir de diacres et sous-diacres à toutes les grand'messes chantées par le curé Comme l'on avait coutume de célébrer trois grand'-messes aux enterrements, le curé prit un jour le parti de faire dire les deux premières par ses vicaires; il devait dire la troisième et faire ensuite la cérémonie des obsèques. Le sieur Champion, prêtre familier, se trouvant en tour pour faire les fonctions de diacre et sous-diacre à ces grand'messes, trouva indigne de lui de servir sous de simples vicaires. Son exemple fut suivi par ses confrères et de là naquit un procès qui s'étendit à tous les privilèges honorifiques que prétendaient respectivement le chapitre et la familiarité. Voici les titres joints au procès : contestation entre le prieuré du Marteroy et la familiarité de Vesoul (1404); — Charles-Quint rappelle que les Souverains Pontifes ont accordé à lui et à ses prédécesseurs le droit de nomination aux couvents, chapitres, prélatures, etc. du comté de Bourgogne, et il interdit aux religieux de procéder à de nouvelles élections en cas de vacance sans avoir obtenu le consentement impérial (1551); — Jacques Picquet, nommé chanoine de Calmoutier (1621); — contestation entre Joseph Toitot, prieur du Marteroy, et les habitants de Villeparois (1626) : ces derniers soutenaient que le prieur du Marteroy, en sa qualité d'amodiateur de la cure de Villeparois, était tenu de toute ancienneté à donner aux habitants de Villeparois chaque année, le jour de la Pentecôte, deux pains de froment par feu, lesdits pains communément appelés *michettes*; — Ignace de Mongenet nommé chanoine de Vesoul (1677); — mandement de terrier pour le chapitre de Vesoul (1748).

G. 100. (Liasse.) — 52 pièces, 2 cahiers, 50 et 61 feuillets, papier; 7 mémoires imprimés.

1732-1760. — Suite du procès entre le chapitre et la familiarité de Vesoul.

G. 101. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 64 pièces et 1 cahier, 138 feuillets, papier; 3 mémoires imprimés.

1721-1790. — Fragments de procédures entre les religieuses Annonciades de Vesoul et diverses personnes, plus particulièrement au sujet de créances qu'elles ne recouvraient pas (1771-1790). On y a joint : contrat d'entrée en religion de Claire Jacques, de Vesoul, fille de François Jacques, avocat en Parlement (1721);— constitution de rente entre ledit avocat Jacques et le sieur Marichal, notaire à Purgerot (1729). — Contestation entre le chapitre de Vesoul et l'abbé Cordier, qui se prétendait chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, érigée en l'église paroissiale de Vesoul (1779). — *Villeparois.* — Procès entre Siméon Perrot, prieur du Marteroy, et Pierre de Sacquenay, écuyer, seigneur de Villeparois, au sujet du droit de dîme sur le territoire dudit lieu, lequel par sentence de l'officialité de Besançon, fut confirmé et attribué exclusivement au prieuré (1557). — Adjudication des dîmes du territoire de Villeparois (1731).

ÉGLISES PAROISSIALES

G. 102. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 83 pièces et 3 cahiers, 34, 95 et 40 feuillets, papier.

1470-1790. — *Achey.* — Dénombrement en forme de terrier de tous les meix, maisons, prés, terres et vignes sis sur le territoire d'Achey, dans la justice et seigneurie mainmortable du prieuré de Fouvent-le-Château (1624). — Rôle de la taille seigneuriale d'Achey due au prieuré de Fouvent (1661). — Rôle des fondations de la cure d'Achey (s. d. vers 1600). — Fondations au profit de la cure d'Achey : par Jean Bourgoiset (1663) ; — par Vallier Delarnotte (1684) ; — par Jean Camus (1731); — par Jeanne Rousselot (1736). — Ventes de terres et prés entre Jeanne Rousselot et Charles Bourgoiset (1716); — Claude Guichard et Jean Bourgoiset (1754); — Étienne Gérard et Pierre Ramousset (1775). — *Aillevillers.* — Henriot, curé d'Aillevillers, considérant que plusieurs héritages dîmables à la cure demeuraient incultes parce que la dîme se prélevait de dix parts l'une, la fixe pour son temps seulement de quinze parts l'une (1710). — Ventes d'immeubles au profit du sieur Henriot (1727-1736). — Fondation au profit de l'église d'Aillevillers par Claude Lamboley (1748). — Arpentement des fonds de la cure d'Aillevillers (1758). — Règlement des droits curiaux de la cure d'Aillevillers (1770). — État de la population et des revenus de la cure d'Aillevillers (1790). Le village d'Aillevillers comprenait 627 âmes. — *Ailloncourt.* — Fondations au profit de la cure d'Ailloncourt par : François Colletey (1626); — Didier Franc (1628); — Claude Vienaux (1695); — Claude Folley (1700); — Françoise Chappuis (1713); — Claude Chermand (1714); — Claude Parisot (1724); — Pierre Franc (1742). — Échange de vignes entre Pierre Flocquet, curé d'Ailloncourt, et dom Urbain Chastel, prieur du monastère Saint-Pierre de Luxeuil (1719). — Vente d'immeubles entre Jean Barberot, curé d'Ailloncourt, et Nicolas Parisot (1744). — Bail d'un pré appartenant à François Valot, curé d'Ailloncourt (1789). — Tableau des habitants de la communauté d'Ailloncourt (1790). — Déclarations des fonds, revenus et charges de la cure d'Ailloncourt (1726 et 1790). — *Ainvelle.* — Reconnaissance des droits seigneuriaux, dîmes, cens et autres redevances appartenant à noble Nicolas Racle, seigneur de Fouchécourt, aux lieux et finages d'Ainvelle, Briaucourt et la Pisseure (1618). — Autre reconnaissance de 1672 : les habitants reconnaissent au révérend abbé et seigneur de Luxeuil le droit de dîme dans plusieurs cantons du territoire sur toutes les graines qui se lient excepté le millet; une redevance annuelle de 2 livres pour le patronage de la cure; ils reconnaissent être sujets mainmortables dudit abbé, ses justiciables en toute justice, haute, moyenne et basse, dépendant du bailliage de Luxeuil; ils reconnaissent à l'abbé un four et un moulin banaux, plusieurs corvées de faux et charrues, le droit de pêche et de chasse. — Autre reconnaissance des droits seigneuriaux de Claude Pusel, seigneur de Boursières et d'Ainvelle, conseiller honoraire au Parlement (1745). — Pièces concernant la cure : Traité entre Étienne Huguet, curé d'Ainvelle, et les habitants de Francalmont, hameau de la commune d'Ainvelle, au sujet de la desserte de la chapelle de Francalmont (1470, copie). — Traité entre Pierre Ligier, de Besançon, curé d'Ainvelle, et les habitants de Francalmont, par lequel les droits curiaux que le traité de 1470 avait fixés à 8 gros et deux gerbes par chef de famille sont ramenés à une quarte de froment, mesure de Luxeuil, toujours par chef de famille; le curé s'engage à chanter vêpres et grand'messe à certains jours de fêtes, faire l'eau bénite, bénir les croix du cimetière, les semences, baptiser, confesser, et en général administrer les sacrements, etc. (1611). — Traité entre Georges Pusel, de Luxeuil, bailli de Faucogney, seigneur d'Ainvelle, et Claude Decombe, curé dudit lieu, au sujet des dîmes (1694) : Georges Pusel avait acheté la seigneurie d'Ainvelle en 1691, à son oncle, M. de la Roche, et quand il avait voulu entrer en jouissance des dîmes qui y étaient attachées, ils s'était heurté aux prétentions du curé.— Règlement des droits curiaux de Francalmont (1708).— Fondations au profit de la cure d'Ainvelle par : Christophe Robert (1726); — Marguerite le Clerc (1729); — Jean Blancpied (1730). — Constitution de rente au profit de Claude Charpillet, curé d'Ainvelle (1775). — Échange entre ledit Charpillet et les habitants d'Ainvelle (1777). — Arpentement des biens que possède ledit Charpillet, dépendants de la cure



d'Ainvelle et sis sur le territoire de Francalmont (1775). — Déclaration de ce que ledit Charpillet perçoit dans la communauté d'Ainvelle avec un état de la population dudit lieu (1790). « Le village d'Ainvelle est composé de 68 feux ou ménages ; la population, tant d'hommes que femmes et enfants, se porte à 289 âmes. Le village de Francalmont est composé de 59 feux ou ménages, y compris deux moulins dont l'un est éloigné à environ une demie lieue du chef lieu et l'autre à environ une lieue, ce second de très difficile accès à cause de différentes rivières qu'il faut traverser pour y aborder et principalement de la rivière de Lanterne qui est sans ponts sur le territoire, très rapide et non guéable dans les crues d'eau. La population se porte à la quantité de 276 âmes » — Inventaire des papiers et titres de la cure d'Ainvelle (1790).— *Alaincourt.* — Nicolas Aujot envoyé en possession des biens de François Gallois (1694). — Échanges de prés entre les habitants d'Alaincourt et le docteur Maire (1702);— entre Laurent Courtaillon, curé d'Alaincourt, et le sieur Dubuisson, marchand à Vauvillers (1742). — Fondations au profit de l'église d'Alaincourt, par Nicolas Dumarchier (1667). — François Bresson (1709) ; — Claude Brouttechoux (1747). — État des fondations à acquitter dans l'église d'Alaincourt dressé le 1er janvier 1776. — État des fonds, revenus et charges de la cure d'Alaincourt (1790). — Copie moderne d'une ancienne inscription gravée sur le portail de l'église d'Alaincourt (1).

G. 103. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 59 pièces et 1 cahier, 155 feuillets, papier.

1590-1790. — *Ambiévillers.* — Fondations religieuses au profit de la cure d'Ambiévillers, par Claude Thomassin et Jean Duglay (1696-1724).— Arpentement des biens de la cure d'Ambiévillers (1756). — Prestation du serment civique par le curé (1790). — *Ancier.* — Prestation du serment civique par Jean Bergeret, curé d'Ancier (1792).— *Saint-Andoche.* — Prise de possession de la cure de Saint-Andoche par Joseph Robert, curé (1786). — *Angirey.* — Jean, seigneur de Sauvigney, chanoine de Besançon, fait donation à la cure de Sauvigney de toutes les grosses et menues dîmes d'Angirey (1406, copie). — Fondation au profit de l'église de Sauvigney-les-Angirey par Antoine de Baumotte, écuyer, gouverneur de Saint-Loup-le-Château (1560). — Fondations au profit de l'église d'Angirey par : Jean Jarrot (1609) ; — Françoise Faucillon (1681) ; — Claude Ravey (1686) ; — Pierre Meuriot (1688) ; — noble Joseph Baulant, seigneur d'Angirey (1734). — Claude Faucillon, d'Angirey, achète une maison à l'abbé de Corneux (1691). — Constitution de rente au profit de François Bousson, curé d'Angirey (1708).— Jean-Baptiste Fourrier, vicaire d'Angirey, envoie une requête contenant que la paroisse d'Angirey a pour annexe Sauvigney, où l'on fait tous les offices paroissiaux, que la desserte en est fatigante à raison des chemins qui sont impraticables et de la distance de trois quarts d'heure d'un lieu à l'autre, que de temps immémorial il y eut des vicaires dans cette paroisse, et il demande qu'on en rétablisse l'institution (1791). — Plusieurs requêtes de Jean Lambert, curé d'Angirey, qui demande le règlement définitif de son traitement (1791). — État des fonds, revenus et charges de la cure d'Angirey (1791). — *Anjeux.* — Reconnaissances des biens-fonds dépendants de la cure d'Anjeux (1652-1703-1714). — Requête de Joseph Chiffert, curé d'Anjeux, relative à l'exécution de la fondation de Claude Marchand (1714). — État des fondations de l'église d'Anjeux (1742). — Joseph Chiffert achète un terrain aux habitants d'Anjeux (1719). — Bail des dîmes d'Anjeux fait par l'abbé de Luxeuil (1769) ; — des dîmes de Corre, fait par le curé d'Anjeux (1784). — Déclaration des fonds, revenus et charges de la cure d'Anjeux (1790). — *Saint-Albin.*— Registre de la cure de Saint-Albin. Le premier feuillet porte la mention des communions pascales : « anno Domini 1743, 355 ad sacram synoxim pro debito paschali accesserunt in hac parochia parociani. Anno Domini 1751, trecenti et sexaginta et novem parociani communionem paschalem receperunt. » En 1757, 354 communiants, « quatuor aliis non accedentibus » ; 360 en 1759, six abstentions ; 373 en 1760 ; 377 en 1762 ; 372 en 1772. — Au feuillet suivant on trouve : « *Qualitates sacerdotis* : sacerdos fit : almus, a peccatis segregatus, rector et non raptor, speculator et non spiculator, dispensator et non dissipator, pius in judicio, justus in consilio, devotus in choro, stabilis in ecclesia, sobrius in mensa, tacens in foro, prudens in lætitia, purus in conscientia, assiduus in oratione, humilis in congregatione, virilis in tentatione, patiens in adversitate, dives in virtutibus, misericors in actibus, sapiens in sermone, verax in prædicatione. — Sic accepi a viro conspicuo et doctissimo. Oudot, curatus de Sancto Albino. » — Viennent ensuite : « Articles contenant la charge et debvoir des fabriciens et échevins » ; lesdits articles approuvés en 1590 par l'archevêque de Besançon. On leur recommande de garder fidèlement et révéremment les ornements de l'église, on règle le service du linge et du luminaire, on leur prescrit d'assister les jours solennels aux premières et secondes vêpres et à la messe, on fixe le moment des quêtes et de la distribution du pain bénit. — Vient ensuite : « la vie de Monsieur saint Albin, évesque d'Angers le premier jour de mars dès la primitive église, il y a plus de mille ans, escripte en latin par sainct Fortuné prestre » ; suivi de : « *de vita sancti Theobaldi confessoris.* » — S'ensuit le règlement des droits curiaux de l'église paroissiale de Saint-Albin et le règlement des dîmes (1590) ; puis, jusqu'au folio 38, divers traités concernant les dîmes entre le curé de Saint-Albin et les habitants des hameaux de Chassey, Ovanches, Bucey-les-Traves. Au folio 27 on trouve : « ledict curé estant à Dôle, au logis de l'ung des plus apparents, il entendit parler de la lon-

(1) Plusieurs interprétations ont été proposées pour cette inscription. On les trouvera dans les *Mémoires de la commission d'archéologie de la Haute-Saône*, tome I, p. 97.

gueur d'une lieue et de la contenance d'ung journal de terre en ce païs et conté de Bourgongne et de l'aulne de Provins de laquelle l'on use maintenant dont il print l'extraict que s'ensuyt : la lieue au conté de Bourgongne contient cinquante portées de longueur, chascune portée contient douze cordes, chascune corde contient douze aulnes de Provins, et contient l'aulne deux pieds et demy de longueur ;.. , ainsi contient ladite lieue de distance dix huict mil pieds de long, et le pied doibt contenir douze poulces... Le journal de terre contient trois cent soxante perches de neuf pieds et demy la perche qui vaillent quatre cent cinquante et six toises ; le journal de vigne semblablement, la soixture de prel aultant. L'arpent de bois quatre cent quarante perches neuf pieds et demy la perche qui vaillent cinq cent dix sept toises et tier de toise ; ainsi il y a soixante et une toises et demy plus en l'arpent qu'au journal. » — Le reste du cahier est consacré aux fondations et anniversaires en l'église de Saint-Albin depuis 1592 jusqu'à 1766 ; on y remarque parmi les fondateurs : Nicole Barbier ; Jean Turremiche ; Jean Lochard et Artaud Billet, vicaires de la paroisse ; Thiébault Oudot, curé ; Pierre Paillotey ; Huguette Miley, etc. — Procès entre le curé et les habitants de Saint-Albin au sujet des droits curiaux (1754). — Plan d'un pré appartenant à la cure (1782). — Compte des revenus de la cure, prestation du serment civique et requête du curé relative à la fixation de son traitement (1790).

G. 104. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1524-1790. — *Apremont.* — Reconnaissance des bâtiments de la cure, requête du curé relative à la fixation de son traitement, inventaire des titres et papiers de la cure (1790). — *Arc.* — Traité entre Jean Joffroy, curé d'Arc, et les habitants au sujet des droits curiaux (1524). — Autre traité semblable touchant la dîme (1590). — Contrat de mariage d'André Gevrey et Pierrette Fley (1657). — Déclarations des biens, revenus et charges de la cure d'Arc (1710-1742). — Procès entre Jean Mongin, curé d'Arc, et les habitants au sujet de réparations de la maison curiale (1725). — *Argillières.* — État des fonds et revenus du vicariat d'Argillières (1761). — *Aroz.* — Déclaration des biens et revenus de l'église d'Aroz; fixation du traitement du curé (1790). — *Arpenans.* — Contestation entre Pierre Foulon, curé d'Arpenans, et les habitants au sujet des revenus fixes de la cure (1667). — Guillaume Joligand est nommé curé d'Arpenans (1741). — Ordonnance du Roi concernant les milices (1756). — Compte que rend Pierre Sémonin, échevin de la communauté d'Apenans, de son administration pendant l'année 1763. — Répartement des frais de voiture pour le service du Roi, des tailles, de la capitation, des vingtièmes, des frais de milices gardes-côtes, etc. sur les habitants d'Arpenans pour l'année 1763. — Requête de Jean Maigrot, curé d'Arpenans, relative aux réparations de la cure (1769). — Joseph Clément, recteur d'école, non reconnu par les habitants d'Arpenans (1782). — *Autet.* — Extrait du testament de Clériadus de Vergy, comte de Champlitte (1621). — Arrêt du Parlement au profit de Nicolas Demongeot, curé d'Autet, contre les habitants concernant les droits curiaux (1738). — Fondations au profit de la cure d'Autet par Françoise Leblanc (1724); — par Barbe Peusselet (1760); — par Claude Quatranvaux (1780); — par Barbe Michel (1788). — Reconnaissance des fonds de la cure d'Autet (1675 et 1790). — *Autoreille.* — Fondations au profit de la cure d'Autoreille par Jean Charvois (1612) et Claude Boissenot (1738). — Estimation et compte des revenus de la cure (1790).

G. 105. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces et 5 cahiers, 214 43, 41, 82, 47 feuillets, papier.

1271-1790. — *Autrey* (1). — Inventaire des titres et papiers concernant le prieuré de Saint-Didier d'Autrey (1790). — Mémoire concernant le prieuré d'Autrey, pour servir d'instruction aux prieurs dans les temps à venir pour la conservation des droits et intérêts de ce bénéfice (1712). On rappelle la fondation du prieuré à Vertfontaine par une colonie de chanoines réguliers, ordre de Saint-Augustin, venus de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon ; le prieur est chargé de desservir la cure d'Autrey, et bientôt par suite des guerres, le prieuré lui-même est transporté à Autrey (1240); les religieux meurent ou rentrent à Dijon « à cause du malheur des temps »; le prieur reste seul chargé des soins la paroisse d'Autrey, et ne pouvant y suffire, il consent à ce qu'on institue des vicaires pour les chapelles de Broye et de Poyans : les conditions de ce nouvel état de choses furent réglées dans plusieurs transactions de 1360 à 1400. Le mémoire continue en discutant l'origine et le bien fondé de tous les droits du monastère, patronages, dîmes, etc. — Dénombrement de la seigneurie d'Autrey appartenant à noble dame Éléonore de Thomassin, veuve de Claude de Vergy (1610). — Copie du dénombrement de la comté et baronnie d'Autrey avec ses dépendances exécutée sur l'original conservé à la Chambre des comptes de Dôle, ledit original rédigé en 1692 pour servir à messire Louis de Fabry de Moncaut, comte et baron d'Autrey, gouverneur de Besançon, et dame Catherine d'Aubarède, son épouse. Voici l'énumération des localités qui figurent dans ce dénombrement : Autrey, Lœuilley, Poyans, Savoyeux, Montot, la Maison du Bois, Vertfontaine, la Rochette, la Ferté sous Beaumont, Pradigne, Estrabonne, Renève, Montrandon, le Puy, Feurg, Vauconcourt, Montureux, Mornay, Pierrecourt, Leffond, Soing, Mantoche, Arc, Saint-Andoche, Genevrières. Parmi les redevances dues au seigneur on remarque l'obligation de fournir du linge pour le lit du portier du château ; le seigneur possède la haute, moyenne et basse justice sur le territoire d'Autrey, avec un signe patibulaire à quatre piliers.

(1) Cf. *Histoire d'Autrey*, par l'abbé Mouton, Gray, 1868, in-8°, p. 263.

— Rentier de la fabrique de l'église Saint-Didier d'Autrey (1735). — Manuel des biens, revenus et charges du prieuré d'Autrey (1678-1751). — État des fondations de l'église d'Autrey (1742). — Girard, abbé de Saint-Pierre de Bèze, prend en amodiation de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon les dîmes de Nantilly (1271, copie). — Traité entre l'abbaye Saint-Pierre de Besançon et l'abbaye Saint-Étienne de Dijon au sujet de la dîme de Saingne (1287, copie). — Hugues Chrétiennot, prieur d'Autrey et seigneur de Vertfontaine, affranchit les habitants de Vertfontaine de la servitude de mainmorte (1457). — Observations sur l'histoire de l'abbaye Saint-Étienne imprimée à Dijon en 1696. — Traité entre le prieur d'Autrey et les habitants de Vertfontaine au sujet du four banal dudit lieu (1678). — Bail à ferme des revenus du prieuré d'Autrey consenti par le chanoine de Mongenet, prieur (1787).

G. 106. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier ; 3 sceaux.

1156-1751. — Copie des titres suivants : bulle du pape Adrien IV qui confirme le droit de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon sur plusieurs églises et chapelles parmi lesquelles l'église d'Autrey (1156) ; — Garnier, évêque de Langres, avec l'approbation d'Évrard, archidiacre de Dijon, et de Guy, abbé de Bèze, confère à l'abbaye Saint-Étienne la collation et la juridiction entière sur l'église d'Autrey (1195) ; — bulle du pape Célestin III, confirmant l'acte précédent (1197, copie et original). — Autre copie des titres suivants : Manassès, évêque de Langres, étend la juridiction des chanoines du prieuré de Vertfontaine sur la paroisse d'Autrey (1181) : cette juridiction avait d'abord été restreinte aux chapelles de Poyans et de Broye ; — Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Étienne de Dijon, vend au sieur Hugues Chrétiennot, chanoine dudit monastère et prieur d'Autrey, la succession de feu messire Jean de Gray, autrefois prieur dudit Autrey, moyennant la somme de 12 livres (1438, copie et original) ; — Alexandre de Pontailler visite l'église d'Autrey en présence de Hugues de Chrétiennot, des religieux du prieuré et des paroissiens, et prescrit un certain nombre d'améliorations (1446, copie et original) ; — acte de protestation de Hugues Chrétiennot, prieur d'Autrey, pardevant le bailli dudit lieu, tendant à ce que les lettres de licence prises de l'évêque de Langres par Jean Blainchot, vicaire d'Autrey, pour l'exercice de ses fonctions de vicaire audit lieu, ne puissent nuire ni préjudicier à l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, attendu que par traité conclu entre ledit abbé et l'évêque de Langres, le droit de conférer les pouvoirs aux vicaires d'Autrey appartient au seul abbé ; à quoi le sieur Blainchot a répondu que ce qu'il avait fait, on le lui avait fait faire en prison et malgré lui (1448, copie et original) ; — sentence de l'official de Langres, qui condamne Jean Cordier, d'Autrey, à payer à Hugues Chrétiennot vingt deniers comme droit mortuaire pour avoir enseveli l'enfant dudit Cordier (1454, copie et original) ; — règlement des droits du prieur d'Autrey sur les habitants dudit lieu, ses paroissiens (1455, copie et original) ; — sentence du bailliage de Gray, qui déboute les abbés et religieux de l'abbaye de Theuley de l'opposition qu'ils avaient formée à la saisie faite de la part de Hugues Chrétiennot sur les effets délaissés par feue la nommée Alixon, sa paroissienne, afin d'être payé de ses droits mortuaires, lesquels effets lesdits abbé et religieux de Theuley prétendaient leur appartenir par droit d'échute, attendu que ladite Alixon était leur sujette mainmortable (1465, copie et original). — Bulle du pape Urbain VIII instituant Jacques Outhenin, curé de Jonvelle, en qualité de prieur d'Autrey, sans obligation de résidence (1639). A la suite des représentations de la communauté d'Autrey, cette obligation fut plus tard rétablie. — Accord entre le prieuré d'Autrey et les habitants de Vertfontaine au sujet de la coupe des bois dudit lieu et de l'attribution du prix des coupes (1678). — Transaction entre Bernard Favière, prieur d'Autrey, et Jean de Ferrière de Sauvebœuf, abbé et baron de Bèze, au sujet d'une rente de cinq bichots, moitié froment et avoine, payable annuellement audit prieuré sur les dîmes de Bouhans, qui appartenaient à l'abbaye de Bèze (1681). — Gille, veuve de Hugues de Vergy, dame d'Autrey, donne au prieuré d'Autrey, du consentement de son fils Guillaume de Vergy, une sujette avec ses fils et tout son tènement (1223). — Jean d'Autrey, clerc, donne tous ses biens à l'abbaye Saint-Étienne de Dijon (1307). — Constitution d'une rente de 12 sous au profit du prieur d'Autrey pour la fondation d'un aniversaire (1359). — Ventes de maisons, terres, prés, vignes, entre : Barthélemy Barberet et Jean Goudart (1458) ; — Jean Froment et Joseph Gacherin (1462) ; — Jean Gaillardet et Jacquinot Vaulchevinot (1473) ; — Jean Chamblay et Jean Godard (1476) ; — Jean Coussy le vieux et Jean Coussy le jeune, son fils (1480) ; — Henri Perret et Jean Coussy (1482) ; — Jacquot Paris et Jacquinot Vautherin (1483) ; — Jean Barbier et Jean Coussy (1487) ; — etc. — Échanges de terres entre : Thévenin Barberet et Jean Goudart (1446) ; — Henriette Barbier et Jean Coussy (1481). — Acensement du four banal d'Autrey appartenant au prieuré (1689). — Enquête au sujet d'une rente de deux émines de froment due au prieuré d'Autrey sur l'éminage dudit lieu (1465). — Le Parlement de Dôle confirme une sentence de l'officialité de Lyon intervenue entre le prieur d'Autrey et Étienne Piard, vicaire de Fragnet, on ne dit pas sur quel sujet (1543). — Délibération des habitants de Vertfontaine concernant le règlement des droits d'usage dans les bois d'Autrey à la suite d'un procès avec le comte de Moncaut, seigneur d'Autrey (1705). — Contestation entre Claude Bouhier, vicaire général de Langres, et Bernard Favière, son neveu, prieur d'Autrey, qui voulait démembrer le prieuré de la cure (1721). — Arrêt du Parlement autorisant Louis Simon à se mettre en possession du prieuré d'Autrey (1723). — Procès entre Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, et le sieur Philibert Favière, qui se prétendait prieur d'Autrey

(1733). — Procès entre Claude Bouhier, évêque de Dijon, et Nicolas Gilbert, prieur d'Autrey, qui ne voulait pas s'adjoindre un vicaire malgré l'étendue de la paroisse, sous prétexte que dans sa nomination du Parlement il n'en était point question (1751).

G. 107. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 163 pièces et 1 cahier, 46 feuillets, papier; 2 plans.

1207-1790, — Pièces d'un procès entre Bernard Favière, prieur d'Autrey et les habitants d'Autrey et de Vertfontaine, contre Louis de Fabry de Moncaut, seigneur d'Autrey, au sujet de la propriété d'un canton des bois d'Autrey vulgairement appelé *Boncourt* (1700-1714). On y a joint : extrait de la fondation du village de Vertfontaine par Hugues de Vergy (1207); — extrait de la vente de la moitié du village et territoire de Vertfontaine faite par Hugues de Vergy à l'abbaye Saint-Étienne de Dijon (1290); — reconnaissance de l'étang de Vertfontaine que Henri de Vergy, chantre de Besançon, tient pour sa vie durant de l'abbaye Saint-Étienne (1300); — le curé de Poyans reconnaît le patronage du prieur d'Autrey (1363); — amodiation de prés appartenant au prieuré d'Autrey (1446); — testament de Jean d'Aranguty, dit Martin, écuyer, homme d'armes, natif du pays d'Espagne, « province de Guy pouisque » (Guipuzcoa), demeurant à Fresne-Saint-Mamès (1494) : il fonde une messe perpétuelle dans l'église paroissiale de Bèze, ladite messe assignée sur le quart des dîmes d'Autrey qui lui appartenait. — Remboursement du capital d'une rente due par les fondateurs de la chapelle N.-D. de Pitié en l'église d'Autrey, à cause d'un édit royal qui avait créé des rentes sur les deniers des tailles et autres impositions (1724). — Procès entre Léonard Langrognet, prieur d'Autrey, et Marc Beuraud, vicaire perpétuel, au sujet de plusieurs droits curiaux et dîmes que ledit Beuraud prétendait lui appartenir (1751-1760). — Le sieur Champion, curé d'Autrey, réclame des réparations à la cure (1790). — *Avrigney.* — Fragment d'un terrier d'Avrigney (s. d. vers 1600). — Fondations de messes au profit de la cure d'Avrigney par : Françoise Ridvet (1604); — Jeanne Ponceot (1615); — Claude Grand, dit Courchetet (1637); — Jean Ridvet (1694); – Jeanne Amyot (1717); — Claudine Goliard (1768); — etc. — Arrêt du Parlement qui règle les droits curiaux de la cure d'Avrigney (1751). — Requêtes des curés d'Avrigney relatives à la fixation de leur traitement avec un inventaire des titres et papiers de la cure (1790).

G. 108. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 147 pièces, papier.

1183-1790. — *Bard-les-Pesmes.* — Fondation de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement en l'église de Bard les-Pesmes par Étienne Henry (1712). — Inventaire des titres et papiers de la cure de Bard, et pièces relatives au traitement du curé (1790). — *Bay et Sornay.* — Union des cures de Bay et Sornay (1406, copie). — Testament d'Antoine Viénot (1683). — Requête des habitants de Bay et Sornay portant que depuis 1406 leur cure est desservie par un religieux de l'abbaye de Corneux à laquelle appartient le droit de collation; deux religieux sont actuellement occupés à cette desserte; ils demandent que ce nombre soit maintenu (1717). — État des fondations de l'église de Sornay (1790). — Inventaire des titres et papiers de la cure de Bay et pièces relatives au traitement du curé (1790). — *Beaujeu.* — Achat d'une maison sise à Beaujeu par Jean Courdier, notaire royal, bourgeois de Gray (1726). — Bail des dîmes attachées à la cure de Beaujeu (1789). — État des revenus de la cure de Beaujeu (1790). — Inventaire des titres de la cure et pièces relatives au traitement du curé (1790). — *Beaumotte-les-Montbozon.* — Fondations au profit de la cure de Beaumotte par : Antoine Perrot (1604); — Claude Guillot (1618); — François Henri (1689). — Reconnaissance des terrains dépendant de la cure de Beaumotte (1690). — Traité entre Claude Maistre, curé de Beaumotte, et ses paroissiens, au sujet des droits curiaux (1698). — Transaction sur procès entre Christophe Gousty, curé de Beaumotte, et Claude Boutterin, au sujet d'anticipations de terrains (1740). — Autre traité touchant les droits curiaux (1760). — Prestation du serment civique par le curé de Beaumotte; déclaration des revenus de la cure (1790). — *Beaumotte-les-Pin.* — Inventaire des titres de la cure et déclaration des charges et revenus (1790). — *Belchamp.* — Thierry, archevêque de Besançon, consacre l'église de Belchamp à la suite d'une difficulté élevée à ce sujet entre les chanoines de Montbéliard et les frères de Belchamp (1183). — *Besnans.* — Prise de possession de la cure de Besnans par le sieur Vuillier (1760). — Transaction entre les habitants de Besnans et ledit Vuillier au sujet de sa portion congrue (1765). — Liquidation du traitement du sieur Vuillier (1790). — *Bonnevent.* — Déclaration des biens dépendant de la cure de Bonnevent (1692). — Fondations au profit de la cure de Bonnevent par : Gaspard Voris (1711); — Jean-Baptiste Chicaud (1718); — François Glorget (1736). — Échange de vergers entre M. de Villers et le curé de Bonnevent (1726). — Fixation du traitement du curé de Bonnevent (1790). — *Borey.* — Fondations au profit de la cure de Borey par : Marguerite Rondot (1590); — Antoine Bay (1591); — Claude Doillenot (1603); — Jean Magery (1607); — Martin Gaugey (1613); — Roch Voillet (1627). — Transaction entre le curé et les habitants de Borey au sujet des droits curiaux (1737). — Bail de fonds dépendant de la cure de Borey (1766). — Déclaration des revenus de la cure et fixation du traitement du curé (1790). — *Bougnon.* — Arpentage des biens dépendant de la cure de Bougnon (1700). — Mémoire des réparations à faire à la cure (1772). — Déclaration des revenus de la cure et pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *Bouhans.* — Acte d'option de sa portion congrue par Claude Chassignolle, curé de Bouhans (1657). —

— Baux de fonds dépendant de la cure de Bouhans (1698 et 1782). — Le sieur Vuillemot nommé curé de Bouhans (1764). — Déclaration des fonds dépendant de la chapelle de l'Immaculée-Conception érigée en l'église de Bouhans (1790). — *Boult.* — Fondation au profit de l'église de Boult par noble demoiselle Claude de Cerdasse, dame de Chaux (1537); — id. par les frères Chauldot (1612). — Transaction entre François Poursel, curé de Boult, et les paroissiens, au sujet de la portion congrue (1690). — Échanges de terres entre Hugues Laire, curé de Boult, et Gaspard Lanchamp (1731); — entre le même et Jacques Goulard (1735). — État des paroissiens de la cure de Boult (il y en a 1076), état des revenus de la cure, prestation de serment civique par le curé, pièces relatives à la fixation de son traitement (1790). — *Bourguignon-les-La Charité.* — Fondations au profit de la cure de Bourguignon par Antoine Macherey (1673); — Blaise Baudry (1690); — François Vienney (1696); — Denis Guennet (1699); — Antoine Simon (1711); — Pierre Mailley (1757). — Requête de Claude Blanchot, curé de Bourguignon, relative au complément de sa portion congrue (1786). — Déclaration des fonds dépendant de la cure de Bourguignon, et pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790).

G. 109. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1552-1790 — *Bresilley.* — Traité entre les habitants de Bresilley et le sieur Claude Robin, curé dudit lieu, au sujet du règlement des droits curiaux (1735). — Clériadus de Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon, prescrit plusieurs réparations à l'église de Bresilley (1760). — Résignation de la cure de Bresilley par le sieur Martin Vorget en faveur de Jacques Bartholomot (1783). — Règlement des droits curiaux entre les habitants de Bresilley et le sieur Claude Mathias, curé (1789). — État des revenus de la cure de Bresilley et pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *Breurey-les-Faverney.* — Fondations au profit de la cure de Breurey par : Nicolas Caboz, prêtre (1552); — Simon Millot, ancien curé de Mersuay (1606); — Delotte Jouffroy (1629); — Guillaume Baroy (1631); — Anne Caboz (1634); — Antoine Patheret (1638); — Françoise Desrahon (1682); — Charles François (1710); — etc. — Acensements de fonds dépendant de la cure de Breurey (1577 et 1736). — Ventes de terres, vignes et maisons, entre : Claude Roussel et Jean Pinard (1654); — Jean Pinard et Nicole Guérin (1668); — Jean Pinard et François Dubois (1675); — Claude François et Nicole Guérin (1682). — Échange de terres entre Benoît Raillard et Joachim Hymette, curé de Breurey (1692). — Inventaire des biens de Nicole Guérin (1689). — Inventaire des titres et papiers de la cure de Breurey et Mersuay (1787). — État des paroissiens de la cure de Breurey (il y en a 1011), état des revenus de la cure, prestation de serment civique du curé et pièces relatives à la fixation de son traitement (1790). — *Saint-Broing.* — État des paroissiens (il y en a 206), et pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *Broye-les-Loup.* — Abonnement pour la corvée de charrue due par les habitants à la cure (1786). — Bail des fonds dépendant de la cure (1787). — *Broye-les-Pesmes.* — Règlement des droits curiaux (1459, 1679 et 1688). — État des fondations et anniversaires qui se célèbrent en la cure de Broye-les-Pesmes (s. d. vers 1600). — Testament de Noël Burillard (1663). — Fondations au profit de la cure de Broye par : Jeanne Verne (1689); — François Perron (1713); — François Oudin (1715); — Charles Roussel (1723); — François Ferret (1729); — Jeanne Masson (1731); — etc. — Bail de la dîme de Broye consenti par Claude des Courvières, curé (1787). — Bulle du pape Pie VI instituant Claude des Courvières en qualité de curé de Broye, et lettres patentes de Louis XVI confirmant cette institution (1786). — Déclaration des fonds dépendant de la cure de Broye (1692 et 1790). — Inventaire des titres de la cure de Broye et pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *Brussey.* — Déclaration des fonds dépendants de la cure de Brussey (1661 et 1790). — Inventaire des titres et papiers de la cure, déclaration des revenus et pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790).

G. 110. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1528-1790. — *Bucey-les-Gy.* — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Henri Coulon et Jacques Henri (1557); — Jean Cugnot et Claude Guimbaud (1652); — François Billardet, curé de Bucey, et Pierre Monichon (1714); — Pierre Bauquard et Étienne Pyot (1717); — Claude Brullard et Marguerite Fournier (1741); — etc. — Fondations au profit de l'église de Bucey par : Françoise Huot (1573); — Étienne Besançon (1599); — Antoine Regnauld (1614); — Jean Rigney (1623); — Claude Coulon (1684); — Anne Gerbelot (1692); — Claude Patanchet (1693); — Hugues Pidenet (1712); — Jeanne Rigney (1718); — Barbe Brulard (1736); — Claude Bourelié (1738); — fondation de l'adoration du Très Saint Sacrement dite la Prière des quarante heures, par Ferdinand Rigney, avocat au Parlement, seigneur à Vellefrey (1738); — Joseph Charpillet (1755); — Jeanne Euvrard (1766); — etc. — Échange de vignes entre le curé de Bucey et Claude Pidancet (1693). — Acensement du moulin de Vellefrey (1764). — Inventaire des titres et papiers de la cure de Bucey, déclaration des revenus et reconnaissance de la cure (1790). — *Buffignécourt.* — Déclaration des fonds dépendant de la cure. — *Bussières.* — Achat de pièces de terre par Claude Verseaud, curé de Bussières (1623). — Achat de vignes par Rose Maly (1663). — Testament du curé Claude Verseaud (1631). — Jean Clerget donne une vigne à la cure de Bussières (1669). — Compte de la fabrique de l'église de Bussières pour l'année 1743. — François Ferreux, curé de Bussières, nommé chapelain de la chapelle Sainte-Anne, érigée en l'église paroissiale

dudit Bussières (1779). — Fondations au profit de l'église de Bussières par : Jean Pernin (1528) ; — ReynaudMielet (1564) ; — la communauté de Bussières (1632) ; — Jean Grandperrin (1662) ; — Nicolas Gérard, curé de Bussières (1663) ; — Rose Maly (1673) ; — Élisabeth Jeannenet (1679) ; — Jeanne Callot (1728) ; — Joseph Duret « ayant pris party dans les gardes de » Sa Majesté prussienne » (1737) ; — Pierre Bonnet (1769) ; — François Mourgeon (1777) ; — etc. — Inventaire des titres de la cure de Bussières concernant Brulot, et état des fondations de ladite cure (1760). — Inventaire des titres et papiers de la cure, état des revenus, prestation du serment civique par le curé, et pièces relatives à la fixation de son traitement (1790).

G. 111. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 102 pièces et 1 cahier, 35 feuillets, papier.

1537-1790. — *Calmoutier.* — Déclaration des fonds appartenant à la cure de Calmoutier (1692). — Transaction entre Claude Laussard, vicaire perpétuel de Calmoutier, et le chapitre de Vesoul, au sujet des droits curiaux (1695). — Fondation de six messes en l'église de Calmoutier par Antoine Prévost (1719). — Ventes de terres entre Auguste Joly et Claude Gentil (1741) ; — entre Jean Charbonnier, curé de Calmoutier, et Louise Bouret (1753). — État des fondations et des messes qui doivent être célébrées dans l'église de Calmoutier (1766). — Guillaume Clerc, nommé curé de Calmoutier (1788). — Mémoire des messes pour la confrérie des morts (1790). — État des fonds et revenus de la cure de Calmoutier, état de la population (808 habitants), pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *Cerre-les-Noroy.* — Fondations au profit de la cure de Cerre-les-Noroy par : Guillemotte Parat (1537) ; — Jean Vinot (1574) ; — Étienne Virondet (1574) ; — Nicolas Raillard (1582) ; — Guillemin Vinot (1586) ; — Jeanne Martin (1612) ; — Jeanne Liébeau (1626) ; — Claude Martin (1660) ; — Hugues Arnoux (1692) ; — Jeanne Bernard (1713) ; — Françoise Grosjean (1725) ; — etc. — Testament de Jacques Ruotte, curé de Cerre (1715). — Échange de terres entre Pierre Greuillard, curé de Cerre, et François Jeanroy (1721). — Déclaration des fonds dépendant de la cure de Cerre (1668), et bail desdits fonds (1785). — Pièces relatives à la fixation du traitement du curé, et déclaration des revenus de la cure (1790). — *Chambornay-les-Bellevaux.* — Fondation au profit de la cure de Chambornay par Jeanne Voillot (1705). — Baux des fonds dépendant de la cure (1788). — État de la population de Chambornay (1,107 habitants). — État des revenus de la cure et pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *Chambornay-les-Pin.* — Livre des fondations de la cure de Chambornay (1733). — Fondations au profit de ladite cure par : François Curié (1669) ; — Marguerite Raillard (1714) ; — Jeanne Euvrard (1719) ; — Nicolas Doilley (1743) ; etc. — Testament de Claude de Pin, prieur de Chambornay (1674). — Ventes de terres entre Jean Huillard, curé de Chambornay, et Pierre Treneaux (1676) ; — Antoine Paillard, curé de Chambornay, et Joseph de Lorme (1709) ; — Nicolas Dubois, curé, et Charles de Calvy, capitaine de cavalerie, seigneur de Chambornay (1728) ; — Nicolas Dubois et Claude Andrey (1735). — Décret qui érige l'église de Sauvagney en succursale de la paroisse de Chambornay-les-Pin (1772). — Échange de terres entre Henri Janson, curé de Chambornay, et Joseph Roux (1775). — Inventaire des titres et papiers de la cure de Chambornay, état des fonds et revenus, pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *Champlitte.* — Constitutions de rente entre : Antoine Barbier et Nicolas Raillard (1602) ; — Nicolas Raillard et le chapitre de Champlitte (1622) ; — Nicolas Raillard et les religieuses Annonciades de Champlitte (1627). — Prise de possession par le sieur Louis France de la chapelle Saint-Nicolas érigée en l'église de Champlitte (1770). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 112. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1543-1790. — *Champtonnay.* — Jugement de Claude de Lafond, intendant de la province, portant qu'une redevance due au curé de Champtonnay par suite d'une fondation n'entrera point dans l'estimation des revenus fixes de la cure (1692). — Fondation au profit de la cure de Champtonnay par Jeanne Cune (1694). — Requête du sieur Bavouret, curé de Champtonnay, tendant à être déchargé de la capitation pour une pièce de vigne qu'il possède en propre (1708). — État des fondations de la cure, inventaire des titres, reconnaissance de la cure (1790). — *Champvans.* — Inventaire des titres de la cure, déclaration des fonds et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — *Chancey.* — Fondation au profit de l'église de Chancey par : Marguerite Serchet (1639) ; — Claude Brigandet (1682) ; — François Jeunet (1711) ; — Claude Gautier (1711) ; — Claudine Berreur (1713). — Catalogue des messes fondées en l'église de Chancey (1759). — Partage de biens entre les héritiers Voux (1692). — Règlement des droits curiaux (1698). — Échange de vignes entre François Bigandet et Claude Petit (1699). — Vente de vignes entre François Jeunet et Pierre Garnier (1710). — Quittances des droits d'amortissement pour les fondations en l'église de Chancey (1728-1743). — Inventaire des titres de la cure, déclaration des fonds et revenus, pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790). — *La Chapelle-Saint-Quillain.* — Inventaire des titres de la cure, déclaration des revenus, fixation du traitement du curé (1790). — *Charcenne.* — Inventaire des titres de la cure et déclaration des fonds et revenus (1790). — *Charentenay.* — Jugement de Claude de Lafond, intendant de la province, touchant la portion congrue d'Étienne Beurtel, curé de Charentenay (1692). — Déclaration des fonds dépendant de la cure de Charentenay (1687 et 1790) ; — inventaire des titres de la cure (1790). — *Chargey-les-Gray.* — Déclaration des

biens de feu François Gobin (1648). — Compte d'Étienne Gelin et Nicolas Rameaux, échevins de la communauté de Chargey pour l'année 1694. — Fondations au profit de l'église de Chargey par : François Sebillet (1663) ;— par François Rochefrette (1696). — Acensements de terre consentis par François Bernardin (1698) ; — Nicolas Michel, curé de Chargey (1701). — Transaction entre Pierre Perron, curé de Chargey, et les religieuses Annonciades de Gray au sujet d'un mur de clôture à une vigne dépendant de la cure (1736). — Baux des fonds appartenant à la cure de Chargey (1738, 1759 et 1768). — Procès entre Pierre Régis, curé de Chargey, et Marguerite Diez, veuve Guyot, au sujet de la propriété d'une pièce de pré (1741-1760) ; on y a joint un arrêt du parlement de Dôle ordonnant au bailli d'Amont de faire bonne et brève justice sur les réquisitions du curé de Chargey concernant ses droits (1543). — Inventaire des titres, déclaration des fonds et revenus de la cure de Chargey (1790).

G. 113. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1615-1790. — *Chariez.* — Contrat de mariage de Jeanne Séguin et Jacques Liébeaud (1615). — François Séguin donne tous ses biens à Jeanne Séguin, sa sœur (1622). — Fondation au profit de l'église de Chariez par François Froment (1685). — Augustin Liébeaud nommé chapelain de la chapelle Saint-Gengulphe érigée en l'église paroissiale de Chariez (1742). — Zacharie Colombot résigne la cure de Chariez (1775). — Baux des fonds de la cure de Chariez (1789). — Inventaire des titres de la cure, déclaration des fonds et revenus (1790). — *Chassey-les-Montbozon.* — Fondations au profit de la cure de Chassey par : Jacques Lamiet (1678) ;— Jacques Jannon (1685); — la communauté de Chassey (1699) ; — Grégoire Guenot (1711) ; — Étienne Chonet (1713). — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Chassey (1692 et 1790). — Prestation de serment civique du curé et pièces relatives à la fixation de son traitement (1790). — *Chaumercenne.* — Fondations au profit de la cure de Chaumercenne par : Jacquette Courboillet (1677) ; — Gaspard Courboillet (1694) ; — Jean Oudot (1712) ; — Claude Robert (1716) ; — Jean-Claude Quelle (1717) ; — Anne Chrétien (1747); — Anne Guyotte (1759). — Transaction entre Jean Collinet, curé de Chaumercenne et de la Résie-Saint-Martin, et les habitants desdits lieux, au sujet des droits curiaux (1698). — Achat de vignes par le curé Collinet (1714). — Bail des fonds de la cure de Chaumercenne (1788). — Inventaire des titres de ladite cure, déclaration des fonds et revenus (1790). — *Chaux-les-Port.* — Constitution de rente au profit des frères Carteret (1704). — Baux des fonds appartenant à la cure de Chaux (1786). — Déclaration des fonds et revenus de ladite cure (1710-1790). — *Chenevrey.* — Fondations au profit de la cure de Chenevrey par : Jean Ballyet (1663) ; — Catherine Clerget (1685) ; — Jean Boissenot (1692) ; — Jean Maire (1711) ; — François Dorget (1728) ; — Jeanne Clerget (1748). — Inventaire des titres de la cure de Chenevrey, déclaration des fonds et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — *Choye.* — Contestation entre Antoine Valageot, curé de Choye, et les habitants au sujet de l'estimation des revenus fixes de la cure (1746). — Déclaration des revenus de ladite cure (1790). — *Cognières.* — Défrichement d'une pièce de terre appartenant à la cure (1737). — Bail de fonds dépendant de la cure (1776). — Inventaire des titres de la cure, état des fonds et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — *Colombe.* — Transactions entre les curés et habitants de Colombe au sujet du règlement de la portion congrue et des droits curiaux (1690, 1716 et 1756). — Fondations au profit de l'église de Colombe par : Noël Lordier (1676) ; — Denis Nicod, curé dudit lieu (1622) ; — Pierre Millot (1706) ; — Odo Chauvey (1728) ; — Jacques Grosjean (1729). — Vente de terres entre Pierre Millot et la communauté de Colombe (1716). — Mémoire des revenus de la cure de Colombe (1790).

G. 114. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1373-1790. — *Colombier.* — Fondations au profit de la cure de Colombier par : Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu (1373) ; — Jacquette la Boytouse (1373) ; — Girard le Quaigneté (1379) ; — Guillemin Brullin (1380) ; — Mathias Perreney (1430) ; — Jean Aymat (1463) ; — Guillaume Voty (1566) ; — Jean-Baptiste Nicolin, chanoine de Strasbourg (1629). — Plusieurs règlements des droits curiaux (1555-1773). — Joseph Clerc, curé de Colombier, nommé chapelain de la chapelle Saint-Nicolas érigée en l'église paroissiale dudit lieu (1788). — État des revenus de la cure de Colombier, et fixation du traitement du curé (1790). — *Colombotte.* — Pensions constituées au profit de Louis Servain et d'Étienne Chaudey par leurs parents pour les aider à entrer dans l'état ecclésiastique (1763-1787). — *Combeaufontaine.* — Procès-verbaux de distribution de la sixième partie des bois et communaux de Combeaufontaine au profit de François Duban, chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, prieur du Montherot, et, en cette qualité, seigneur de Combeaufontaine (1730). — *Confracourt.* — Fixation des droits d'amortissement dus par l'église de Confracourt (1725). — Fondation au profit de ladite église par Jeanne Grante (1725). — *Courcuire.* — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Courcuire (1682-1700-1783-1790). — Inventaire des titres de ladite cure (1790). — *Courtesoult.* — Constitutions de rentes entre : Nicolas Vernoy et l'église de Gray (1546) ; — noble François Baulart et la communauté de Courtesoult (1668) ; — Nicolas Coland, curé de Frasnoy et la communauté de Courtesoult (1674) ; — François Baulart et la communauté de Courtesoult (1675). — *Cresancey.* — Fondations au profit de l'église de Cresancey par : Antoine Resy (1653) ; — Jacqueline Boulle (1666) ; — François Veffond (1711) ; — noble Ferdinand Salahu, seigneur de Noiron (1711) ; — Antoine Guelle (1727). — Accensement d'un meix consenti par Nicolas de Gy, curé de Gray,

à Isabelle de Cresancey (1384). — Échange de terres entre Charles Bourgoin, curé de Cresancey, et Nicolas Millot (1729). — L'abbé de Noiron cède un champ à François Faullé, curé de Cresancey (1752). — Prise de possession de la cure de Cresancey par Antoine du Choulle de la Pelletière à la suite de la résignation de François Folley, précédent curé (1778). — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Cresancey (1678 et 1790). — Inventaire des titres de la dite cure (1790). — *Cromary*. — Fondations au profit de la cure de Cromary par : Guillame Redoutey (1617); — Claude Bernard (1619, testament); — Jeanne Mulot (1619) ; — Claude Masson (1620) ; — Henri Bernard (1627, testament) ; — Antoine Léonard, notaire de Cromary (1632, testament) ; — Oudot Bazard (1635) ; — Antoinette Léonard (1637, testament) ; — Jean Mulot (1637) ; — Nicolas Charmoillenet, notaire de Cromary (1639, testament) ; — Pierre Gellier (1653) ; — accord entre Guillaume Maublant, ancien curé de Cromary, et Claude Bernard au sujet de la fondation de Claudine Redoutey (1666) ; — fondation par Jeanne Coulomb (1675) ; — requête présentée à l'official de Besançon et jugement de l'officialité en date de 1696 au sujet de la fondation faite en 1619 par Jean Mourelot ; — fondation par Jean-Baptiste Deborney (1714). — Requête des habitants de Cromary pour obtenir règlement des droits curiaux (1613). — Échange de prés entre Denis Roy, ancien curé de Cromary, et Claude Règle, de Buthier, notaire (1629). — Plusieurs déclarations des biens et revenus de la cure de Cromary (1600-1790). A celle de 1692 est annexé l'état des fondations faites par Guillaume Maublant, ancien curé de Cromary.

G. 115. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 117 pièces et 1 cahier, 44 feuillets, papier ; 10 plans.

1455-1790. — *Cugney.* — État des fondations de l'église de Cugney (1455, copie). — Fondations au profit de ladite église par : Étienne Belet (1636) ; — Jean Demenceot (1683) ; — Hugues Blanchard (1690) ; — Claude Magdelaine (1690) ; — la communauté de Cugney (1698). — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Cugney, inventaire des titres, fixation du traitement du curé (1790). — *Cult.* — Fondation au profit de la cure de Cult par Marie Claudon (1748). — Achat d'une pièce de terre pour l'église de Cult (1725) ; — *idem* pour le sieur Landry, curé dudit lieu (1763). — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Cult (1790). — *Denèvre.* — Déclaration des droits, fonds et revenus qui appartiennent à noble seigneur Geoffroy de Saint-Belin, trésorier de Langres, prieur du prieuré Notre-Dame du Saint-Sépulcre de Fouvent, au lieu de Denèvre (1601). — Plusieurs plans de terrains sis sur le territoire de Denèvre (s. d.). — Rôles des tailles dues à Denèvre au prieuré de Fouvent (1603). — Déclaration des fonds appartenant à la cure de Denèvre (1675). — Traité entre Jean de Lièvre, curé de Denèvre, et ses paroissiens au sujet de la portion congrue (1684). — Autre traité sur le même sujet entre ledit curé de Lièvre et Louis Anisson, chanoine de Carpentras, prieur de Dampierre-sur-Salon (1690). — Règlement par experts de la quantité de gerbes que peut raisonnablement porter un chariot (1694). — Achat d'un pré par François Grand (1716). — Règlement des droits curiaux pour Denèvre et Delain (1736). — Requête de Claude Fèvre, curé de Denèvre, tendant à ce qu'il soit procédé à la reconnaissance d'une pièce de pré qu'il désirait entourer d'une clôture (1775). — Procès-verbal du refus de payer une dîme en nature pour les sieurs prieur de Dampierre et curé de Denèvre et Delain contre plusieurs particuliers desdits lieux (1776). — Baux de fonds dépendant de la cure de Denèvre (1775-1784). — Procès entre Claude Fèvre, curé de Denèvre et Delain, et ses paroissiens, au sujet de la dîme (1777). — Inventaire des titres de la cure de Denèvre (1790). — *Échenoz-la-Meline.* — Fondations au profit de l'église d'Échenoz par : Claude Lannevey (1599) ; — Guillaume Bertrand (1609) ; — Jacques Rebillet (1637) ; — fondation de la confrérie Notre-Dame du Mont-Carmel érigée en l'église de Pont par Antoine Delorme, de Navenne (1688) ; — Claude Maire (1689) ; — Antoinette Outhenin (1692) ; — Jeanne Belin (1727). — Constitution de rente au profit de François Deroche, curé de Pont (1721). — Reprise de fief faite à la Chambre des Comptes de Dôle par Jean-François Raillard, avocat au Parlement, habitant la ville de Vesoul, seigneur de Gevigney et Noroy, du fief qu'il possède à Jussey, relevant de S. M. (1756). — Choix d'un emplacement pour la construction d'une nouvelle église à Échenoz (1767). — États de la population de la paroisse d'Échenoz : 799 habitants à Échenoz, 294 à Navenne, 608 à Noidans ; — déclaration des fonds et revenus de la cure d'Échenoz, fixation du traitement du curé (1790). — *Échenoz-le-Sec.* — Fondation au profit de la cure par Vincent Lenoir (1677). — Déclaration des fonds et revenus de la cure (1672 et 1790) ; fixation du traitement du curé (1790).

G. 116. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 165 pièces, papier.

1486-1763. — *Esmoulins.* — Pièces de plusieurs procès entre le curé et les prêtres familiers de l'église paroissiale de Gray, d'une part, et différents particuliers d'Esmoulins, d'autre part, au sujet d'un moulin, dit le moulin de Brussey, sis au-dessous d'Esmoulins, appartenant pour un tiers à la familiarité et pour les deux autres tiers à Madame d'Aubigny ; — procès avec François Viennot : ledit Viennot avait un jardin borné par le ruisseau du moulin ; il s'avisa de planter une haie sur le bord de l'eau, fortifia la haie par des palissades, et finit par anticiper sur le lit au point de modifier le cours du ruisseau (1688) ; — procès avec Louis Ducret : en 1745, les prêtres familiers avaient fait bail pour leur moulin de Brussey avec François Dudon ; le sieur Dudon vient à mourir, et sa veuve Barbe Barbey, convole en secondes noces avec un particulier qui continue à s'acquitter exactement comme feu Dudon vis-à-vis des familiers ; mais ce second époux meurt aussi, Barbe

Barbey le remplace au plus vite et Louis Ducret, troisième meunier, refuse de payer la redevance fixée par le bail primitif de 1745 ; — procès avec François Gouvier (1763), qui, de son autorité privée, avait fait subir au moulin diverses transformations, etc. Parmi les pièces jointes à ces divers procès on peut citer une série d'amodiations du moulin de Brussey, ou moulin Dessous, de 1486 à 1750 ; une série d'amodiations du moulin Quénétan, ou moulin Dessus, appartenant aussi aux familiers, depuis 1700 ; de nombreux mémoires et devis des réparations à effectuer dans l'un ou l'autre de ces moulins, et plusieurs procès-verbaux de visites et reconnaissances annexés soit aux amodiations, soit au devis de travaux ; deux traités entre la familiarité de Gray et le sieur Oudot Demoulins qui lui contestait la propriété de la tierce partie du moulin Brussey (1486-1490) ; un autre traité avec Madame d'Aubigny pour bien déterminer quelle était la portion des bâtiments et des revenus du moulin comprise dans le tiers appartenant à la familiarité (1736).

G. 117. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1379-1790. — *Esprels.* — Pièces d'un procès entre le chapitre de Dôle et les habitants d'Esprels (1720-1738). Le chapitre de Dôle partageait la seigneurie d'Esprels avec le marquis de Grammont. Une ordonnance rendue en 1724 par le Grand-Maître des Eaux-et-Forêts adjugea au dit marquis la sixième partie de tous les bois, marais, landes, et autres terrains communaux d'Esprels. Les chanoines demandèrent que cette ordonnance leur fut commune avec M. de Grammont, mais les habitants s'opposèrent à cette prétention. Le Parlement de Besançon, prononçant sur appellation, rendit le 25 juin 1737 un arrêt qui condamnait entièrement la communauté d'Esprels. Voici les pièces jointes au procès : Traité entre le prieur de Marast et Humbert d'Esprels, homme dudit prieuré, pour régler les droits d'usages dans les bois du prieuré (1379) ; — acensement de trois journaux de terre consenti par le prieur de Marast à Jean Prévostet (1471) ; — les habitants d'Esprels poursuivis par le prieur de Marast pour avoir coupé du bois vif dans leurs bois (1506) ; — enquête sur les droits du prieuré dans les bois d'Esprels (1559) ; — les habitants d'Esprels condamnés pour coupage de bois vif (1565) ; — reconnaissance des droits qui appartiennent à Esprels au prieuré de Marast (1657) ; — le chapitre de Dôle obtient de faire procéder à la visite d'un canton de bois sur le territoire d'Esprels (1703). — Inventaire des titres qui peuvent établir le droit qu'avaient les chanoines de Dôle dans les bois d'Esprels (1790). — Fixation du traitement du curé d'Esprels (1790). — *Faverney.* — Fondations au profit de la cure de Faverney par : Jacques de Ferroulx, sieur de Bolligney (1622) ; — Urbain Boudon (1631) ; — Jeanne Oudel (1637) ; — Catherine Jouvard (1764). — Arpentement des biens de la cure de Faverney (1748). — Claude Barrey nommé chapelain de la chapelle N.-D. de Pitié érigée en l'église paroissiale de Faverney (1738) ; — *idem* Jacques Besse, curé de Choye, nommé chapelain (1778). — Baux des biens dépendant de la chapelle N. D. de Pitié (1735 et 1774), avec un arpentement desdits biens (1763). — État de la population de Faverney (1,296 habitants), prestation du serment civique par le curé et fixation de son traitement (1790). — *Faveroix.* — François de Grimaldi, archevêque de Besançon, ordonne à Pierre Prélat, curé de Faveroix, de payer une pension à Joseph Malleret, ancien curé dudit lieu (1730).

G. 118. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces et 14 mémoires imprimés, papier.

1738-1790. — *Faucogney.* — Fragments de divers procès intentés par Simon Bolot, curé de Faucogney (1738-1773). Voici, d'après les mémoires imprimés, l'indication de ces procès : 1° procès contre Nicolas Taillon, habitant le hameau des Comtes, qui refusait de payer une dîme de chanvre due au curé de Faucogney par les habitants dudit hameau (1740) ; — 2° procès entre les officiers municipaux de Faucogney au sujet de la portion congrue et des droits curiaux (1739-1767) ; — 3° procès contre les prêtres familiers de l'église de Faucogney au sujet des prérogatives du curé, préséance, dispense d'assister à certains offices, etc. (1747) ; — 4° procès contre le sieur Duplessis au sujet de bancs et tombes placés sans droit dans l'église de Faucogney (1750) ; — 5° procès contre les habitants des hameaux de Beulotte, Breuche-le-Grand, la Saulotte et la Praye, qui prétendaient enlever au curé de Faucogney, pour l'exercer eux-mêmes, le droit de nommer leur desservant (1764). — Rôle de la population de Faucogney (1,033 habitants), état des fonds et revenus de la cure (1790).

G. 119. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1737-1777. — Suite des procédures intentées par le sieur Bolot, curé de Faucogney.

G. 120. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 66 pièces et 3 mémoires imprimés, papier.

1725-1790. — Suite des procédures intentées par le sieur Bolot, curé de Faucogney (1725-1777). Voici quelques pièces annexées : Transaction entre Pierre de Combe, curé de Faucogney, et les habitants de Beulotte-Saint-Laurent et Breuches, au sujet des droits curiaux (1725) ; — testament de Bernard Richardot, curé de Faucogney (1735) ; — règlement d'offices de la familiarité de Faucogney (1743) ; — François Thomas, curé de Morteau, fait donation de deux contrats de

rente aux pauvres filles de Faucogney (1759). — *Filain.* — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Filain (1693 et 1790). — Prestation du serment civique par le curé et fixation de son traitement (1790).

G. 121. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1638-1790. — *Fleurey-les-Faverney.* — Fondations au profit de l'église de Fleurey-les-Faverney par : Joseph Bonnier, curé du dit lieu (1698); — Jean Gérard (1707) ; — Joseph Thomas (1712, testament) ; — Nicolas Febvre (1742) ; — Claude Marichal, maire d'Amoncourt (1748). — Vente de terres par Louis Comte, curé de Fleurey (1740). — Baux de fonds dépendant de la cure de Fleurey (1783-1790). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Fleurey (1693 et 1790). — Fixation du traitement du curé (1790). — *Fleurey-les-Morey.* — Fondations au profit de la cure de Fleurey par : Antoine Amyot (1679); — Nicole Soyer (1681); — François Martin, curé de Fleurey (1684) ; — Dominique Guyard (1696) ; — Étienne Garnier, curé dudit lieu (1776). — Constitution de rente entre Daniel Sauvageot, curé de Fleurey, et Nicolas Calland (1742) ; — entre Étienne Garnier et Joseph Molique (1782). — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Fleurey (1671 et 1739). — *Fondremand.* — Traité entre François Petitcuenot, curé de Fondremand, et ses paroissiens, au sujet des droits curiaux (1713). — Abonnement de certaines redevances dues à la cure de Fondremand, consenti par François Cochard, curé (1767). — Consultation des avocats Passeret et Ordinaire au sujet des droits curiaux de Fondremand (1772). — Déclaration des fonds, revenus et dîmes de la cure de Fondremand (1790). — *Fontaine-les-Luxeuil.* — Acensement d'un pré consenti par Antoine de Vienne, vicaire de Fontaine (1504). — Fondations au profit de l'église de Fontaine par : Claude Chandelier (1620); — Jeanne Charrière (1674) ; — Claude Parisot, curé de Fontaine (1676) ; — Barbe la Girarde (1677) ; — Guillaume Jangey (1679). — Françoise Grancolin (1711) ; — Claude Julié (1745). — Traité entre Joseph Dorin, curé de Fontaine, et ses paroissiens, au sujet de la portion congrue et des droits curiaux (1756). — Contestations au sujet de la dîme entre les habitants de Fontaine et Claude Parisot, curé (1638); — *idem* et Pierre Joram, curé (1695) ; — contestation entre le prieur et les religieux du prieuré de Fontaine, d'une part; Françoise Lagneau, d'autre part (1770). Les religieux avaient permis à ladite Lagneau de s'établir dans une maison qui leur appartenait. Cette femme, qui exerçait la profession de lavandière, se fit remarquer par une conduite équivoque. Les religieux voulurent alors reprendre leur maison : Françoise Lagneau refusa de déguerpir. — Déclaration des biens et revenus de la cure de Fontaine (1684, 1738, 1790). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 122. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 38 pièces et 1 cahier, 65 feuillets, papier.

1529-1790. — *Fontenois-les-Montbozon.* — Fondations au profit de la cure de Fontenois par : Claudine Vernier (1611) ; — Nicolas Rigoullot (1621) ; — Aimé de Grilley, sieur de Ville (1621) ; — noble Humbert de Graillier (1659) ; — Antoine Jobard (1667, testament) ; — Hilaire Barrey (1671) ; — Claude Grelot (1675) ; — Pierrette Boilley (1683) ; — Jeanne Boichard (1687) ; — François Chappusot (1715) ; — Claude Buisson (1718) ; — Richard Bougnez (1771). — Échange de prés entre Léonard Paris, doyen de Luxeuil, et François Renault, curé de Fontenois (1604) — Ventes de terres, prés, vignes, entre : Étienne Fleuryot et Bernard Seragel (1627) ; — François Pescheur, curé de Fontenoy, et Guillaume Fleuryot (1681) ; — *idem* et Gaspard Peton (1681) ; — Thiébaud Grandgirard, curé de Fontenois, et François Coutelle (1732). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Fontenois (1666 et 1790). — *Fontenois-la-Ville.* — Transaction entre frère Jacques Guatyneau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Ville-Dieu en Fontenette, et les habitants de Fontenois, au sujet de la seigneurie d'un bois appelé communément le *Bois bannal* (1529). — État de la population de Fontenois (770 habitants), déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Fougerolles.* — Amodiation d'un pré appartenant à la cure (1717). — État de la population de Fougerolles (4,323 habitants), déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Fouvent.* — Terrier de la communauté de Fouvent rédigé par le notaire Henriot pour noble Geoffroy de Saint-Belin, prieur du prieuré de N. D. du Saint-Sépulcre à Fouvent (1601). Appartiennent au prieuré la moyenne et basse justice ; le droit d'établir juges, procureurs et sergents ; le droit de lever une taille annuelle de 7 livres. — Rôles des cens dus au prieuré de Fouvent (1603 et 1661).

G. 123. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 146 pièces et 1 cahier, 27 feuillets, papier.

1207-1789. — *Fouvent.* — Livre de la justice du prieuré de Fouvent (1575). Ne contient que des délits ruraux sans importance . — Plusieurs rôles des tailles dues au prieuré de Fouvent, certains accompagnés de requêtes du prieur relatives à des habitants qui refusaient de payer la taille (1606-1770). — David de Choiseul réclame la haute justice sur la communauté de Fouvent (1611). — Ventes de terres, prés, vignes, entre : Jean Horry et Jean Gillot (1622) ; — Jean Duvaux et Pierre Cugnot (1631) ; — Guyette Amyot et Louise Soyer (1635) ; — Claude Verney et Hubert Valauchot (1718). — Transaction entre Claude Bouche, prieur de Fouvent et

de Saint-Symphorien d'Aubigny, demeurant à Paris, et Nicolas Chatochet, bourgeois de Dijon, au sujet de l'amodiation des revenus du prieuré de Fouvent (1669). — Échange de domaines et portions de seigneuries entre messire Jean le Bault, prieur de Fouvent, et noble Dominique Huot, seigneur de Lavoncourt, lieutenant général du bailliage de Gray (1729). — Procédures diverses et pièces jointes à ces procédures : Extrait des titres qu'a produits le prieur de Fouvent pour faire voir qu'il a droit de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue dudit prieuré, et droit d'usage dans les bois de la baronnie de Fouvent. Contient l'indication de plusieurs titres, le plus ancien de 1244, le plus récent de 1632. On a joint le texte de deux donations au prieuré de Fouvent, l'une par Henri, seigneur de Fouvent (1207); l'autre, par Clémence, dame de Fouvent, et Henri, sénéchal de Bourgogne (1244), lesdites donations portant sur les droits de justice et d'usage des bois dans le territoire dudit Fouvent. — Henri de Mornay, prieur de Fouvent, réclame contre la saisie de plusieurs sujets dudit prieuré faite par Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et sire de Fouvent (1311, copie). — Contestation entre Eude de Cromary, prieur de Fouvent, et Guy de Châtillon, seigneur du Fay, sur ce que Humbert de Poinson, bailli de Fay, avait, au mépris des droits du prieuré, exercé la justice le jour de la foire qu'on appelle la *Juliaine* et condamné une femme à mort pour maléfice (1331, copie). A la suite de ce titre se trouve la copie d'une contestation entre Pierre de Massey, prieur de Fouvent, et Madame de Ray (1308). — Contestation entre Pierre de Massey, prieur de Fouvent, et Thomas Milleton, marchand, amodiateur des revenus temporels dudit prieuré, qui demandait la remise de tous les titres concernant le temporel du prieuré (1568). — Contestation entre Marc de Bauffremont, prieur de Fouvent, qui prétendait avoir droit d'usage dans les bois du territoire pour son chauffage et celui du four banal de Fouvent, et Antoine de Choiseul, seigneur en partie dudit Fouvent ; François de Vergy, comte de Champlitte ; Jean de Bauffremont, seigneur de Clairvaux ; Claude de Pontailler, seigneur en partie dudit Fouvent (1584). — Simon Bouchard, tissier en toile, demeurant à Fouvent, poursuivi en responsabilité à cause d'une grande quantité de poires volées par son fils dans la vigne d'Antoine Noirot, bourgeois de Gray (1622). — Contestation entre Joachim de Vienne, dit de Bauffremont, et Louis Auger, prieur de Fouvent, au sujet du droit d'usage dans les bois pour le chauffage du four banal (1631). — Claude Bouche, prieur de Fouvent, fait annuler pour cause de violence la promesse qu'il avait été obligé de faire au sieur Jean Raillard, lequel, ayant été amodiateur des revenus du prieuré, et ayant conservé, même lorsqu'il n'exerçait plus cette charge, le dépôt de tous les papiers, refusait de les rendre si ce n'est contre le paiement d'une somme de 260 livres (1670). — Extrait des registres du parlement de Dôle : « Veu par la cour le procès criminel fait par le bailli de Fouvent à la requête du procureur fiscal demandeur et accusateur contre le cadavre et mémoire de deffuncte Jacquette Pistollet, femme de François Levasseur, maître chirurgien à Langres ; sentence rendue par ledit juge le 27 juin 1672 par laquelle ladite Pistollet auroit esté deuement atteinte et convaincue de s'estre noyée de propos délibéré et causé elle-mesme sa mort, ordonné que le cadavre seroit délivré et traisné sur une claye par les rues et places publiques dudit Fouvent au desboict de la justice duquel le crime a esté commis, et ensuitte le cadavre jetté à la voirie, condamné en trois cens livres d'amande vers le seigneur sur laquelle les despens du procès seront préalablement pris, le surplus des biens consfisqué au proffict dudit sieur » ... Sur l'appellation interjetée par Didier Villemot, curateur créé au cadavre et parent de la défunte, la cour mit la sentence au néant et déchargea la mémoire de ladite Pistollet de la condamnation portée contre elle (1673). — Contestation entre Claude Bouche, prieur de Fouvent, et Pierre Marinel, chanoine de Langres, archidiacre de Bassigny, qui prétendait se faire payer des visites faites dans l'église de Savigny dépendant dudit prieuré (1673). — Claude Bouche demande l'autorisation de couper 24 pieds de chêne dans les bois de Fouvent pour reconstruire le prieuré ruiné par les guerres (1680). — Mandement de terrier pour le prieuré (1681). — Procès entre Claude Bouche et Jérôme Guercy, curé de Savigny, au sujet de sa portion congrue et de la perception des dîmes dans sa paroisse (1668-1704).

G. 124. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1587-1790. — *Frasne-le-Château.* — Fondations au profit de la cure de Frasne par Étienne Colin (1729) ; — par François Rousselet (1767). — Baux de fonds dépendant de la cure (1787-1790). — État de la population de Frasne (1,481 habitants), inventaire des titres et papiers de la cure, déclaration des fonds et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — *Franois.* — Fondations au profit de la cure de Franois par : François Sirodot (1678, testament) ; — Bernarde Gence (1698) ; — Laurent Jobard (1701) ; — François Guyot (1702) ; — Étienne Person (1703); — Louise Maistre (1721) ; — Jean Courdier (1736). — Déclaration des fonds et revenus de la cure (1790). — *Fresne-Saint-Mamès.* — Fondations au profit de la cure de Fresne par : Reine Joffrin (1696); — Nicolas Mathey (1702); — Claude Petit (1702); — Jacques Gentil (1708). — Règlement des droits curiaux (1728). — Déclaration des fonds et revenus de la cure (1790). — *Fretigney.* — Fondation au profit de l'église de Fretigney par Jeanne Pyot (1684). — Déclaration des revenus de la cure et fixation du traitement du curé (1790). — *Frotey.* — Fondations au profit de la cure de Frotey par : Anne Perrenot (1587); — Denis Lecod (1620) ; — Jean Magnin (1669) ; — Jean Goulot (1670); — Hugues Faivre (1670); — Antoine Reuchet (1671); — Jacques Poirel (1675); — Jeanne Gauthier (1680); — Anne

Bourguignet (1727); — Gérard Drouhin (1731); — Barbe Reuchet 1748). — Achat de terres par Jacques Mourel (1675). — Échange de terres entre Jacques Bourguignet, curé de Frotey, et Louis Reuchet (1690). — Inventaire des livres et papiers remis par le sieur Mongenet, ancien curé de Frotey, au curé Raillard (1774). — Procès entre François Lampinet, seigneur de Navenne, et plusieurs habitants de Frotey, au sujet d'anticipations de terrains (1788). — Déclaration des revenus et fondations de la cure de Frotey (1630,1753 et 1790). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 125. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 39 pièces et 1 registre in-4°, 257 feuillets, 4 pièces intercalées, papier.

1592-1790. — *Genevrey.* — Reconnaissance des biens que Guillaume Dumet, de Servigney, possède dans la seigneurie de Faucogney (1661, copie). — Traité au sujet de la portion congrue entre les habitants de Genevrey, Servigney et Betoncourt, et messire Claude Jacquel, leur curé (1688). — Fondations au profit de l'église de Genevrey par : François Cœurdacier (1672); — Philippe Girardot (1675) ; — Ferdinand Dumet (1678) ; — Claude Péquignot (1680); — Joseph de Salives, seigneur de Genevrey (1692) ; — François Givez (1704); — Claude Jacquey (1711) ; — Claude Beauchamps, curé de Genevrey (1713) ; — Henriette Melins (1713) ; — Marguerite Guégain (1715). — Ventes de terres, prés, vignes, entre : Claude Pequegnot et Charles Daroz, curé de Genevrey (1740); — Charles Daroz et Henri Bourquin (1740). — Déclaration des revenus de la cure de Genevrey et état de la population (1790) : « la paroisse de Genevrey est composée de trois villages, Genevrey, Servigney et Betoncourt ; la population de Genevrey est de 570 âmes : celle de Servigney, de 320 ; celle de Betoncourt, de 133. » — *Gézier.* — Pierre Clerget reconnaît être redevable de la somme de 100 livres envers messire Jean Froissard, seigneur de Broissia (1688). — Extrait du testament de Marie de Montaigu, femme de Jérôme de Calvy, seigneur de Gézier, contenant fondation au profit de l'église de Gézier (1696). — Requête de Nicolas Parrod, curé de Gézier, relative à l'usurpation de vignes appartenant à la cure (1699). — Fondations au profit de l'église de Gézier par : Agathe Regnault (1722) ; — Antoine Darne (1732). — Inventaire des titres de la cure de Gézier, déclaration des biens et revenus, état des fondations, fixation du traitement du curé (1790). — *Grandfontaine.* — Jean Accarias nommé curé de Grandfontaine (1758). — *Grandvelle.* — Vente de pièces de terres sises au Perrenot (1626). — *Gray.* — Livre de la confrérie de la Croix à Gray, écrit en forme de cartulaire et contenant : en tête, une sorte d'avis « au lecteur bénévole » où les confrères de la confrérie du Très Saint Crucifix exposent les motifs pieux qui les ont portés à s'unir en association ; — ordonnances et statuts de la confrérie (f° 4) ; voici les points traités : de la réception des frères ; de l'habit ; de l'élection des prieur, procureur et autres officiers ; de l'obéissance ; des exercices particuliers des confrères ; des jours de réunion ; la confession et la communion ; les processions ; de la peine qu'encourent les désobéissants et ceux qui ne se veulent corriger ; des différends des confrères ; des hôpitaux, sépultures, et autres œuvres de miséricorde ; du tronc ; de certains jours de fête ; de la visite et sépulture des confrères ; du lieu où ils tiendront leurs acoutrements et feront leurs dévotions ; du maître de la chapelle et du chant ; quand on portera le Saint-Sacrement aux malades ; de la correction fraternelle ; des dames confréresses ; suivent les noms des premiers confrères et confréresses, où figurent les familles de Vergy, de Bauffremont, de Ray, de Vandenesse, d'Achey, de Pontarlier, de Santans, etc. ; — confirmation de la confrérie en 1592 par Ferdinand de Longvy, archevêque de Besançon (f° 7, v°) ; — autorisation du Parlement (f° 8, v°); autorisation du conseil de la ville de Gray (f° 9) ; — élection des premiers officiers en 1592 : Jean de Santans est nommé prieur ; liste ces confrères (f° 10) ; — compte de recettes et dépenses (f° 11) ; — réceptions de confrères (f° 12); — amendes sur les confrères qui manquent aux offices (1604, f° 14) ; — suite des délibérations de la confrérie relatives aux points suivants : élection d'officiers (f° 16) ; — donations à la confrérie (f° 16, v°) ; — inventaire des meubles remis entre les mains des marguilliers (f° 17) ; — remontrances aux confrères (f° 20) ; — élection d'officiers (f° 21); — liste des confrères (f° 35) ; — liste des confréresses (f° 42) ; — la confrérie obtient à Rome l'autorisation d'avoir un autel privilégié en sa chapelle (1615, f° 48) ; — la confrérie choisit le comte de Champlitte pour son protecteur (f° 63) ; — règlement des préséances entre les confrères (f° 96) ; — inventaire des meubles et titres de la confrérie (f° 99) ; — hoirie de Claudine Fougnot acceptée par la confrérie sous bénéfice d'inventaire (f° 111) ; — le sieur Picquand, chirurgien, rétrocède à la confrérie les biens à lui donnés par Étiennette Bonnet (f° 116) ; — supplément à l'inventaire des meubles (f° 125) ; — bref du Pape Urbain VIII concernant l'autel privilégié de la confrérie (f° 159, v°) ; — réception de confrères et confréresses (f° 174) ; — nouvel inventaire des meubles et ornements d'église de la confrérie (f° 191) ; — etc. La dernière délibération contenue dans le registre est de 1686. Ces délibérations ont ordinairement rapport à des réceptions de confrères, des points de discipline, l'observation des statuts et règlements, les comptes de recettes et dépenses. Les élections d'officiers et les listes de confrères reviennent fréquemment.

G. 126. (Registre.) — 1 registre in-4°, 277 feuillets, 1 pièce intercalée, papier.

1689-1772. — Second registre des délibérations de la confrérie de la Croix. Voici la copie d'une table des délibérations intercalée à la fin du registre : « délibération remettant

le sieur Samson Bouzeau au nombre des confrères, à charge par lui de se conformer aux règles et statuts et à payer une somme de 9 livres pour les pauvres, du 24 mars 1690 (fº 4, vº) ; — autre, pour faire contraindre par voye de justice les confrères qui doivent leurs confrairies, du 14 septembre 1710 (fº 14, vº) ; — autre, portant association entre les confrères pour faire dire des messes pour les confrères décédés, du 11 avril 1712 (fº 21, vº) ; — autre, pour nommer un sous-prieur et de ne point faire de brigue pour l'élection des officiers, du 14 août 1712 (fº 28) ; — autre, portant que personne ne sera reçu confrère s'il ne se fait inscrire dans le catalogue de l'association, du 13 mai 1713 (fº 34) ; — autre, portant que les confrères seront revêtus de leur sac pour faire l'élection des officiers, du 13 août 1716 (fº 36, vº) ; — autre, au sujet d'une insulte faite au sieur Petiet, prieur, par le sieur Pernot, médecin, du 29 juillet 1714 (fº 46, vº) ; — autre, portant qu'il ne sera point donné de voix aux évangélistes pour estre prieur ou conseiller lorsqu'on procédera aux élections, du 12 août 1714 (fº 48); — autre, qu'il sera pris information par-devant le sieur prieur sur le fait de J.-B. Dubois, confrère, pour cause de scandale, du 12 juillet 1716 (fº 60) ; — autre, pour faire annuellement quatre nouveaux conseilliers, du 10 août 1725 (fº 102) ; — autre, qui porte que ceux qui doivent des annuels seront avertis par affiches ou catalogues qui seront mis dans plusieurs endroits de la confrairie et la quantité qu'ils en doivent, du 23 novembre 1725 (fº 104) ; — autre, qui fixe les réceptions à 12 livres, du 15 mai 1728 (fº 112) ; — autre, pour recevoir des consœurs, du 31 mars 1747 (fº 164) ; — autre, du 18 août 1747, qui porte que ceux qui voudront se faire recevoir se feront enregistrer chez le sieur receveur (fº 166, vº) ; — autre, au sujet de la réception des consœurs, du 26 avril 1748, dérogée par une autre, du 14 septembre suivant (fºs 167, vº, et 173, vº); — autre, du 10 avril 1750, portant qu'il ne sera reçu aucune personne qui aura esté domestique (fº 180), interprétée par une autre, du 16 avril 1756 (fº 201); — autre généralle, par laquelle il est dit : 1º que lorsqu'un confrère sera mort, pour faire dire des messes, le fonds desdites messes sera pris sur-le-champ chez le receveur ; 2º que les confrères et consœurs qui ne payeront pas trois années de suite leurs annuels et trois messes, quoy qu'à eux demandé, seront privés lors de leur décès des prières et messes ordinaires, du 17 septembre 1751 (fº 189, vº) ; — autre généralle, portant : 1º règlement pour la réception des confrères, sçavoir : 6 livres jusqu'à 30 ans ; depuis 30 à 40, 9 livres ; depuis 40 à 50, 12 livres ; et depuis 50 au dessus à l'arbitrage du conseil, sauf aux femmes dont les maris sont confrères, elles ne payeront que la moitié ; 2º qu'il ne sera fait aucune aliénation des biens de la confrairie qu'au préalable elle n'ait estée consentie par une assemblée générale, et ceux qui sont aliénés seront remplacés au plus tost ; 3º enfin que les messes seront payées par les confrères et consœurs à raison de 3 sols 6 deniers l'une, du 27 mars 1766 (fº 244) ; — autre, pour payer les annuels le jeudy saint au lieu du 14 septembre, du 13 avril 1767 (fº 253) ; — autre, qui fait deffence : 1º d'admettre aux processions aucuns enfants, ny personne, à moins qu'il ne soit admis à la fréquance ; 2º que les postulants seront tenus de donner leurs requestes à la Chambre du Conseil, du 11 mars 1769 (fº 264) ; — convention avec le sieur Marie pour aumônier (fº 23) ; convention avec le sieur Gardien pour aumônier (fº 40) ; — attestation du reliquaire, du 8 avril 1763 (fº 232, vº) ; — convention avec le sieur Bourdelet, maître de musique, du 9 août 1755 (fº 199) ; — marchefs avec le sieur Cototte, prêtre (fº 237); — reconnaissances faites par le sieur Valageot (fºs 205 et 264, vº), — transaction avec Françoise Fournier (fº 175). »

G. 127. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 21 pièces et 5 cahiers, 22, 36, 46, 44, 75 feuillets, papier.

1597-1790. — Bulle du pape Clément VIII confirmant l'érection de la confrérie de la Croix et accordant aux confrères des indulgences spéciales (1597). — Bulle du pape Paul V accordant un autel privilégié et des indulgences spéciales aux confrères de la Croix (1615). — Alexandre, cardinal évêque d'Albano, agrège la confrérie de la Croix de Gray à la confrérie du Saint-Crucifix érigée à Rome en l'église Saint-Marcel avec communauté réciproque des indulgences et autres gains spirituels (1623, en tête, une miniature représente le Christ crucifié). — Monseigneur de Durfort, archevêque de Besançon, autorise les confrères de la Croix à donner la bénédiction le matin et le soir le jour de fête Saint-Laurent (1784). — Devis pour la construction de la boiserie et autres ouvrages à faire à la salle de la confrérie de la Croix (1784) — Recettes des prestations des confrères et confréresses de la Croix (1788-1791). C'est une simple liste de noms, avec un chiffre en regard qui indique le nombre dû de prestations. — Comptes de recettes et dépenses de la confrérie de la Croix (1629-1725). Voici les noms des receveurs : Claude Rousset (1629) ; recette : 161 livres ; dépenses : 175 livres ; — François Girard (1671) ; recette : 361 livres, provenant des quêtes, cotisations, et du revenu des propriétés ; dépense : 289 livres ; — Vincent Fauvelet (1676) ; — Claude Courdier (1697) ; parmi les dépenses, on remarque 100 livres payées à un tailleur et à une couturière pour frais d'apprentissage ; 45 livres au syndic des P. P. Capucins pour avoir prêché pendant une année dans l'église de la confrérie ; 36 livres à un prêtre maître de musique ; etc. ; — Philippe Lacordaire (1701) ; — Didier Martin (1717) ; — etc.

G. 128. (Liasse.) — 15 pièces et 6 cahiers, 24, 16, 15, 20, 40, 14 feuillets, papier.

1725-1762. — Comptes de recettes et dépenses de la confrérie de la Croix. Voici les noms des receveurs : Ferdinand Poulleau (1725) ; recette : 846 livres ; dépense : 950

livres ; — Charles Sauvageot (1737) ; — Claude Marçon (1742) ; recette : 1,671 livres ; dépense et reprise : 1,216 livres ; — Guillaume Rondot (1744) ; — Louis Balivet (1747) ; — Denis Aubertin (1749) ; — Agapit Cornot (1753) ; — Nicolas Mugnier (1755) ; — Marius Fonard (1758) ; — Christophe Valageot (1759) ; — Joseph Chevillet (1762) ; recette : 2,251 livres ; dépense et reprise : 2,316 livres.

G. 129. (Liasse.) — 19 pièces et 2 cahiers, 26, 46 feuillets, papier.

1763-1793. — Comptes de recettes et dépenses de la confrérie de la Croix. En 1763, la recette se monte à 1,889 livres ; la dépense et la reprise montent à 1,897 livres. En 1793, la recette est de 3,218 livres, la dépense est de 1,965 livres. Ces comptes ne renferment pas d'articles intéressants : les recettes se composent invariablement des cotisations des membres, de termes de rente, de la vente des grains récoltés par la confrérie ; les dépenses ont toujours pour objet divers travaux exécutés aux bâtiments de la confrérie, des frais de procédure, des achats de bois, charbon, ornements d'église. Presque tous les comptes mentionnent des sommes importantes pour le paiement de frais d'apprentissage.

G. 130. (Liasse.) — 2 cahiers in-8° et in-4°, 40 et 98 feuillets, 1 pièce intercalée, papier.

1684-1758. — Manuel des rentes, cens et revenus de la confrérie du Saint-Crucifix, à Gray (1684-1698) ; — *idem* (1701-1758). Parmi les débiteurs, on remarque : la ville de Gray ; Jean Renambert, curé d'Arc ; noble Claude Demougin, doyen des avocats de Gray ; Jean Febvre, de Velesmes ; Claude Seurey, de Beaujeu ; Léonard Masson, de Luxeuil ; le sieur Mugnier, directeur de la poste de Gray ; Guillaume Sirebey, de Pesmes ; etc.

G. 131. (Liasse.) — 1 cahier, 14 feuillets, parchemin ; 43 pièces, 1 cahier, 45 feuillets, papier ; 1 plan.

1560-1790. — Livre des statuts de l'église paroissiale N. D. de Gray, contenant : 1° Statuts donnés au curé et aux prêtres familiers de ladite église par Claude de la Baume, archevêque de Besançon (1560). Les articles de ces statuts concernent l'érection en familiarité du corps des prêtres paroissiaux, le choix d'un lieu de réunion, les égards que les prêtres se doivent mutuellement, leur contenance extérieure, l'élection d'un procureur et d'un receveur et les devoirs de ces deux dignitaires, l'assistance aux offices, les fondations, la célébration des messes, la conservation des archives, la manière dont se feront les votes, les réceptions au sein de la familiarité et les obligations des nouveaux admis, le serment d'observer les statuts, les peines à infliger aux négligents, les différends entre familiers, la juridiction du supérieur. — 2° Approbation des susdits statuts par l'archevêque Ferdinand de Rye en 1592. — 3° Supplément aux susdits statuts à la suite de la visite pastorale de Mgr de Rye (1614). — 4° Mgr Claude d'Achey modifie l'article 9 des statuts concernant la charge du procureur (1644). — 5° Supplément aux statuts à la suite de la visite de Mgr d'Achey (1682). — 6° Ordonnance du vicaire général de Besançon relative au port des rochets par les prêtres familiers (1684) et au classement des comptes dans les archives (1686). — Supplément aux statuts à la suite de la visite pastorale de Mgr Joseph de Grammont (1704). — 8° *Idem* à la suite de la visite de Mgr François de Grimaldi (1729). — 9° *Idem* à la suite de la visite de Mgr Antoine de Grammont (1740). — 10° *Idem* à la suite de la visite de Mgr Clériadus de Choiseul (1760). — Pétition des avocats, procureurs, notables et bourgeois de Gray, s'élevant contre la prétention émise par les chanoines dudit lieu d'unir à leur corps la cure de Gray (1696). — Requête des prêtres familiers de l'église paroissiale de Gray demandant à l'archevêque de Besançon d'approuver la fondation de plusieurs bénédictions du Saint-Sacrement à certains jours de fêtes (1740). — Plusieurs pièces relatives à la requête des familiers tendant à faire réduire à seize leur nombre réglementaire (1742-1747). — Plan de trois pièces de pré appartenant, partie aux prêtres familiers, partie à l'hôpital de Gray (1746). — État des biens et revenus des prêtres familiers de Gray, déclaration des biens et revenus de la cure, pièces relatives à la fixation du traitement du curé (1790).

G. 132. (Registre.) — 1 registre in-4°, 162 feuillets, papier.

1659-1725 — Livre des délibérations de la familiarité de Gray. On remarque dans ces délibérations : Samson Rouhier, nommé procureur de la familiarité (p. 5) ; reconstruction du moulin de Brussey (p. 7) ; félicitations envoyées à M. de Montault qui venait de recevoir la dignité archiépiscopale (p. 12) ; réception de messire Antoine Cadot (p. 13) ; les familiers décident d'aller en corps aux portes de la ville recevoir le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas (p. 25) ; réparations à la chapelle de MM. de Gastey (p 29) ; fondation de Jean-Baptiste Bernard, chapelain des mères Annonciades (p. 47) ; réception de Sébastien Drouallet (p. 51) ; fondation de Claudine la Ratte (p. 63) ; réception de François Lyon (p. 77) ; fondation de Claude Baudouin (p. 103) ; « notate hoc prodigium, scilicet media hyeme magna rugiisse tonitrua, id est vigesima sexta die mensis decembris festo sancti Stephani prothomartyris cum coruscationibus sicut media aestate aestuante, anno millesimo sexcentesimo octogesimo tertio, multis hoc mirantibus » (p. 103) ; fondation de François Cadot, curé de Gray (p. 155) ; réception de Nicolas Dubois (p. 169) ; décès de Mgr Antoine de Grammont (p. 179) ; « ad perpetuam

rei memoriam, nouveaux termes qui autrefois n'estoient point in usu : capitation, francaleux, don gratuit, imposition, amortissement, etc. » (p. 203, à la date de 1703); anniversaire de Jeanne Balin (p. 223); réception d'Anatole Bacquet (p. 272); etc.

G. 133. (Registre.) — 1 registre in-4°, 177 feuillets, papier.

1726-1790. — Livre des délibérations de la familiarité de Gray. On remarque dans ces délibérations : mort du sieur Louyset, prêtre familier « remarquable par son zèle pour les malades et les criminels condamnés au supplice » (p. 22); perte d'un procès important contre le sieur Poncelin, bourgeois de Gray (p. 38); fondation de Christine Pelletier (p. 45); plusieurs résolutions prises en chapitre général touchant le nombre des assemblées, la construction d'un buffet pour les archives, le secret des délibérations, le bornage des prés de la familiarité, etc. (p. 52); état des obligations du clerc de l'église paroissiale de Gray (p 55); règlement pour la ponctuation des absences des familiers (p. 68); règlement concernant la tenue d'un chapitre tous les premiers jeudis du mois, le serment des dignitaires, les peines dont sont punies les invectives, l'attitude à conserver quand on est à genoux dans la stalle, la récitation des offices, le règlement des places selon l'antiquité de la réception, l'établissement d'un censeur pour les fautes commises pendant les cérémonies, etc. (p. 90); nomination d'un député pour procéder à l'élection des notables conformément à l'édit du mois de mai 1765 (p. 113); prise de possession de la cure de Gray par Antoine Bouhelier (p. 115); visite de Mgr Clériadus de Choiseul (p. 126); le cardinal de Choiseul mort le 7 janvier 1774; Mgr de Rans, évêque de Rosy, suffragant de Besançon, nommé administrateur du diocèse par le chapitre; mandements au sujet de la maladie et de la mort de Louis XV, au sujet de la mort de Clément XIV (p. 128); visite de Mgr de Grammont (p. 129); mort de M. de Villersvaudey (p. 130); Raymond de Durfort devient archevêque de Besançon en 1775 (p. 133); canons des conciles d'Aix-la-Chapelle (816), de Sens (1528) et de Bourges (1584), touchant les maîtres de musique, organistes et enfants de chœur (p. 134); mandement pour le sacre de Louis XVI (p. 135); etc.

G. 134. (Liasse.) — 7 cahiers, 47, 45, 52, 54, 56, 68, 68 feuillets, papier.

1485-1560. — Comptes des rentes, cens et revenus de la cure et de la familiarité de Gray. Parmi les fondateurs et débiteurs on trouve : Jean Delicey, bourgeois de Gray; les Cordeliers dudit lieu; Pierre Robert; Huguenin Chalou; Jacques Boutechou, licencié ès lois; Huguenin Charnois; Antoine Bleigney; etc. Les anniversaires sont énumérés selon l'ordre du calendrier, chacun placé dans le mois où il se doit célébrer. Vient ensuite le compte des revenus des biens-fonds de la cure, terres, prés, etc. Le même ordre est suivi dans tous les comptes jusqu'en 1790. Certains mentionnent en outre quelques dépenses et quelques quittances.

G. 135. (Liasse.) — 5 cahiers, 54, 25, 79, 81 et 46 feuillets, papier.

1598-1723. — Comptes des rentes, cens et revenus de la cure et de la familiarité de Gray. Parmi les fondateurs et débiteurs on trouve : la communauté de Gray; la communauté de Saint-Vallier; la communauté de Saint-Loup; la confrérie de Saint-Sébastien, à Gray; Jean-Baptiste Bagnelle, avocat au Parlement; les communautés de Nantilly, de Longevelle, de Beaujeu, de Chargey; Jean-Baptiste Poncelier, apothicaire; Claude Grillon; Pierre de Gevigney de Poincte; Madeleine Arvisenet; la confrérie de Saint-Roch, à Gray; Guillaume Demougin, conseiller honoraire au bailliage et présidial de Gray; les P. P. Jésuites de Gray; la confrérie de la Nativité N. D. (tailleurs d'habits), à Gray; Antoine Inglois, seigneur de Champougier; Philippe Garnier, chirurgien; etc.

G. 136. (Liasse.) — 7 cahiers, 59, 58, 46, 46, 42, 75, 51 feuillets, papier.

1724-1732. — Comptes des rentes, cens et revenus de la familiarité de Gray. Parmi les fondateurs et débiteurs on trouve : messire Henri de Fabry, comte et baron d'Autrey, colonel du régiment de la Farre; les mères Carmélites de Gray; François de Gevigney de Pointes; Jean Versigny, de Gray; Claudine Hudelot; Claude Raillard; les P. P. Jésuites de Gray; François Hugon, docteur ès droits; les communautés de Saint-Vallier, de Velloreille-les-Choye; Charles Voituret; etc. A la page 116 du compte de 1730, on trouve l'inventaire d'un certain nombre de titres de propriété intéressant la familiarité.

G. 137. (Liasse.) — 5 cahiers, 69, 65, 50, 61, 71 feuillets, papier.

1733-1736. — Comptes des rentes, cens et revenus de la cure et de la familiarité de Gray.

G. 138. (Liasse.) — 6 cahiers, 52, 45, 36, 61, 53, 57, feuillets, papier.

1737-1742. — Comptes des rentes, cens et revenus de la cure et de la familiarité de Gray.

G. 139. (Liasse.) — 8 cahiers, 23, 31, 32, 36, 33, 25, 37, 30 feuillets, papier.

1742-1751. — Comptes des rentes, cens et revenus de la cure et de la familiarité de Gray.

G. 140. (Liasse.) — 7 cahiers, 20, 21, 19, 31, 35, 25, 25 feuillets, papier.

1752-1760. — Comptes des rentes, cens et revenus de la cure et de la familiarité de Gray.

G. 141. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1761-1789. — Comptes des rentes, cens et revenus de la cure et de la familiarité de Gray.

G. 142. (Liasse.) — 101 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1387-1781. — Partage des biens de feu Perrenot Jobin, bourgeois de Gray (1397). — Différend entre Jean de Chalon, recteur des écoles de Gray, chapelain de la Chapelle Notre-Dame, et le curé de Gray (1499). — Contrat de mariage de Marguerite Pierre et Jean Belot, de Gray (1602). — Contrat de mariage de Jean Louiset, de Dôle, et Anne Gothotte (1604). — Constitution de rente entre Henri Taillard et Grégoire Guillaumey (1617). — Traité entre la confrérie de la Croix et Nicolas Chassignolle, procureur au siège de Gray, au sujet d'un mur mitoyen (1641). — Extrait du testament du sieur Balahu contenant un legs à la confrérie de la Croix (1653). — Traité entre Antoine Louyset et Laurent Loppin au sujet d'une succession (1655). — Traité entre la confrérie de la Croix et Bénigne Balahu, seigneur de Noiron, touchant la propriété d'un pré (1660). — Contrat de mariage entre Claude Érard et Françoise Dumarchief (1665). — Partage des biens de Claudine Seurelet (1675). — Transaction entre la confrérie de la Croix et Jaquette Rougeret au sujet de l'hoirie de Jeanne Chicheret (1684). — Traité entre les P. P. Carmes de Gray et le sieur Nicolas Joly au sujet de l'admission d'un novice (1684). — Traité entre la confrérie de la Croix et l'hôpital de Gray au sujet d'un échange de terrains (1724). — Traité entre la confrérie de la Croix et Pierre Chapuis, hôtelier, au sujet d'un mur mitoyen (1737). — Traité entre la confrérie et Christophe Valageot au sujet d'une fenêtre de la sacristie qui donnait sur la cour dudit Valageot (1756). — Convention entre les P. P. Mineurs couventuels et les perruquiers de Gray pour célébrer la fête de saint Louis, patron desdits perruquiers (1771). — Traité entre la confrérie et Claude Lebeuffe au sujet d'un mur mitoyen (1781). — Échanges de terres, prés, vignes, maisons, entre la familiarité de Gray et : Jacques Boutechou (1457) ; — Anne Lincey et Claudine Plampon (1601) ; — François Mahuet et les P. P. de Saint-François (1690) ; — Guillaume Martin et les héritiers de M. de Champrougier (1691) ; — Christine Sebillet et Jacques Baudon (1748). — Authentique et certificat de Monseigneur Hugon, vicaire général de Besançon, pour la relique du bois de la vraie croix appartenant à la confrérie de la Croix de Gray (1726). — Fondations de messes au profit de l'église de Gray par : Gautier Thiébaut (1387) ; — Huguenin Guerney (1418) ; — François Agnus (1428) ; — Guy Gelenier (1435) ; — Odette de Cizolles (1471) ; — Jean Magny (1492) ; — Louis Barrat (1499) ; — Antoine Gauthiot (1506) ; — Guy Desmoulins (1508) ; — Antoine Bleigney (1520) ; — Perrenot Frotey (1521) ; — Françoise Gauthier (1527) ; — Claude Robert (1529) ; — Jean Lion (1529) ; — Didier Viennot (1531) ; — Jean Magnenet, chanoine à Gray (1537) ; — Guillemette Bleioney (1538) ; — Jean Caillet (1541) ; — Claudine Bovier (1543) ; — Samsonet Maréchal (1545) ; — Claudine Tranchet (1550) ; — Jean Champvans (1552) ; — Nicolas Morel (1555) ; — Girard Cuderet (1561) ; — Pierre de Crusille, chanoine de Gray (1561) ; — Mademoiselle de Villers (1562) ; — Guyon Batoillet (1564) ; — Benoit Bertrand (1565) ; — Jacquette de Vandenesse (1573) ; — la ville de Gray (1577) ; — Anne de Poligny, dame de Gâtey (1580) ; — Antoine de Lasvet, seigneur de Prantigny (1583) ; — Chrétien Garnier (1587) ; — Guillemette Largeot (1588) ; — Simon Marmier, chevalier, comte de Salleneuve (1589) ; — noble dame Louise de Montessus (1591) ; — Claudine Maistre (1595) ; — Anne de Salins, femme de Philibert de Coligny (1596) ; — la confrérie de Saint-Nicolas (1598) ; — etc.

G. 143. (Liasse.) — 116 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1600-1689. — Fondations au profit de l'église de Gray par : François Marrenet, prêtre (1600) ; — Claude Folletet, conseiller au Parlement (1600) ; — la confrérie de la Croix (1606) ; — Anne de Marandet, dame de Lomond (1609) ; — Jean Perron, prêtre (1610) ; — Hugues Arbel (1614) ; — Anne Colette (1617) ; — Georges Maudinet (1623) ; — Anne Hugon (1623) ; — Jean Polin (1628) ; — Marguerite Petitvuillemin (1628) ; — Anne Viennot (1628) ; — Jean Voillard (1630) ; — Jeanne Jaquin (1630) ; — Nicolas Tricornot (1632) ; — François Combelon (1632) ; — Étienne Barberot, chanoine (1634) ; — Jeanne Grignet (1636) ; — Catherine Dardot (1636) ; — Jeanne Sebillot (1636) ; — Louis Pignier (1636) ; — Nicolas Drouaillet (1637) ; — Claudine Neveux (1639) ; — la confrérie de Saint-Yves (1640) ; — Perrenot Oudeau (1640) ; — Claudine Calanne (1641) ; — Claude Maréchal (1643) ; — fondation de la confrérie de N. D. la Libératrice par le baron de Savoyeux, gouverneur de Gray (1643) ; — Nicole Marquis

(1643); — Bonne Thibaulot (1645); — Catherine Bertod (1648); — Oudette Martin (1651); — Marguerite Pierrotte (1652); — Jeanne Robert (1656); — Jeanne Briselaine (1657); — Claude Hubert (1663); — Jean Talouhet, lieutenant local au siège de Gray (1663); — Jean Jobelot (1666); — Perrenette Samson (1669); — François Tubœuf (1672); — Pierre Girardin, capitaine au régiment Lyonnais (1674); — Colombe Paguelle (1675); — Rose Duban (1677); — Marguerite Poyet (1680); — Étienne Fidon (1680); — règlement des fondations de la confrérie de Sainte-Barbe (1680); — Jeanne Blegney (1681); — Jeanne Gomichon (1687); — Pierre Landrichet (1687); — Claude Bauhoudin (1689); — etc.

G. 144. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1690-1783. — Fondations de messes au profit de l'église de Gray par : Claude Courtot (1690); — François Mahuet, docteur en médecine (1690); — Perrenotte Arnoux (1690); — Hugues Bourgogne (1690); — Nicolas Maillard (1690); — Jean Prodhon (1691); — Claude Marchand (1691); — Pierre Cadot, curé de Gray (1694); — Jean Balin, chanoine (1696); — Jeanne Bled, veuve de noble Antoine Jobelot, seigneur de Montureux (1701); — François Oudeau (1702); — Jean-Baptiste Duban (1702); — Jean Guilampoz, prêtre familier (1702); — Simon de Prouillard dit de Saint-Martin, capitaine de cavalerie (1701); — Daniel Drouaillet, prêtre familier (1704); — Anne Odinot (1707); — Pierre Brenot (1709); — Françoise Onam (1710); — la confrérie de Sainte-Barbe (1711); — Louis Laborey, chanoine de Besançon (1712); — Bonaventure Jobelot, vicaire général de Besançon (1713); — Anatole Malgérard (1714); — la confrérie de Saint-Éloi (1714); — François Petitjean (1714); — le Magistrat de Gray (1718); — Anatole Louiset, prêtre familier (1719); — état des fondations de l'église paroissiale de Gray (1721); — Antoine Martin (1725); — Claude Berthier (1732); — Christine Peltier (1736); — François Devillars (1739); — Nicolas Duboy, prêtre familier, ancien curé de Chambornay (1743); — les filles de la confrérie de la Présentation de la Sainte-Vierge (1747); — Pierrette Boudot (1760); — Bénigne Legoux, capitaine au régiment de Bourbon, cavalerie (1774); — Hubert Bonnefoy (1783); — etc.

G. 145. (Registre.) — 1 registre in-4°, 168 feuillets, papier.

1713. — « Liber officiorum fundatorum in parochiale ecclesia Grayacensi sub titulo beatæ Virginis Mariæ assumptæ. — Graiaci MDCCXIII. » Sur le feuillet en regard du titre un portrait — sans doute l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont — gravé par P. de Loisy, sous lequel on a écrit : « Regente diocesim bisuntinam hoc pio Antistite factum fuit arregulamentum fondationum ecclesiæ parrochialis de Grayaco. — Obiit anno 1698. » Au feuillet suivant le titre, on trouve : « A domino Francisco Bonaventura Jobelot, vicario generali, factum fuit, istud arregulamentum super suplicatione et responsis anno Domini 1687. — Obiit anno 1712. » Le volume contient, selon l'ordre du calendrier, la liste de toutes les messes, de tous les anniversaires fondés en l'église de Gray, avec l'indication du jour auquel ils doivent être célébrés. On a collé un grand nombre de petites gravures représentant des blasons épiscopaux ou des traits de la vie des saints.

G. 146. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1391-1536. — Constitutions de cens et acensements par : Thiébaud Sébelot (1391); — les chapelains de l'église paroissiale de Gray (1397); — Humbert Geoffroy (1404); — les chapelains de Gray (1425); — Perrenot Frotey (1448); — les chapelains de Gray (1459); — Jean Perchet (1468); — Jean de Lacey (1471); — Jean Chisseret (1473); — la veuve de Jacques Joffroy (1475); — François Blegney (1478); — Jean Gabiot (1480); — Gérard Masson (1484); — Étienne de Vanne, prêtre familier (1485); — Nicolas Aubry, curé de Bouhans (1485); — Gérard Millière (1485); — Marguerite Ponnet (1486); — Henri Morisot (1486); — Odo Perche (1486); — Claude Courvoisier (1487); — Besançon Derviches (1493); — Jacques Richard (1500); — Pierre Compagnard (1505); — Jean Pouteret (1505); — François Ponceot (1506); — Henri Tisserandot (1508); — Thévenin Bigard (1508); — Guillaume Collette (1508); — Nicolas Avene (1509); — le sieur Gautier, chirurgien (1514); — Pierre Thierry (1521); — Jean Bourgaudey (1523); — Claude Arvisenet (1529); — Adrien de Salives (1536); — etc.

G. 147. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1537-1789. — Constitutions de cens et acensements par : Simon Tatoillet, prêtre familier (1537); — Jean Sergent (1537); — Huguenin Garnerey (1538); — Jean Bardo (1538); — François Duban (1549); — Guillaume Ducatronge (1550); Guillaume Bleigney (1552); — Marguerite Foynot (1555); — Jacques Guillampoz (1556); — Jean Jonardet (1566); — Nicolas Petitvillemin (1568); — Guillemette Borland (1574); — Guillaume Chappuis (1588); — Jean Renaudot (1590); — Jean Tricornot (1603); — Nicolas Briselaine (1605); — Jean Broichot (1609); — François Normandet (1610); — Claude Gardiain (1625); — Françoise Truchot (1628); — Claude Bovier (1638); — les P. P. Jésuites de Gray (1668); — Léonard Drouaillet (1690); — les P. P. Carmes déchassés de Gray (1697) : — Claude Fustier, avocat au Parlement (1714); — Anatole Mathey (1722); — Guillaume Bergier (1733); — Jean-Baptiste Tricornot du Trembloy, major au régiment de Rouergue (1739); — François Charlet (1739); — Maurice Robinet (1741); — Louis

Martin, lieutenant au régiment de Saxe, infanterie allemande (1744) ; — Claude Poncelin, apothicaire à Gray (1745); — Philippe Guichon, ancien officier d'artillerie (1755) ; — Françoise Mahuet (1764) ; — Antoine Fremy, écuyer, seigneur d'Argillières (1770) ; — Étienne Burette (1783); — Maurice Frotey (1789) ; — etc.

G. 148. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 15 pièces et 7 cahiers, 38, 44, 46, 34, 25, 17, 20 feuillets, papier.

1436-1740. — Livre des cens, rentes et autres redevances dues aux curés et chapelains de l'église paroissiale de Gray (1488, 1683, 1699, 1706). — Déclaration des prés appartenant aux prêtres familiers de Gray, avec l'indication de ceux auxquels ils sont amodiés et des prix d'amodiation (1648, 1677, 1695). — Constitutions de rentes entre : Jean de Membrey, boucher à Gray, et Jacques de Beaujeu, abbé de Corneux (1436) ; — les frères Mineurs de Gray et Antoine Demandre, seigneur de Montureux et de Frasne (1482) ; — Claude Ponceot, prêtre, et la familiarité de Gray (1554) ; — Claude Verney et Pierre Petitot (1561) ; — Jean Chaulmont, secrétaire du comte de Champlitte, et les habitants dudit Champlitte (1595) ; — Guillemette Collette et la familiarité de Gray (1610); — Claude Peletier et Jean Voland (1615) ; — Nicolas Mossire et Denis Billey (1619) ; — Guillaume Bichet et la familiarité de Gray (1628) ; — Marguerite Pierrotte et Étienne Perrelet (1628); — Mathieu Huot et Jeanne Gremeau (1630) ; — Catherine Humbert et Pierre Lambert (1633) ; — Pierre Villemin et les habitants de Champlitte (1634) ; — Nicolas Chassignolle et les habitants de Nantilly (1640); — Maurice Renaudot et la familiarité de Gray (1656); — Antoine Hubert et Jean Millardet (1660); — Colombe Pagnelle et plusieurs habitants de Nantilly (1672); — Nicolas Joly, procureur au siège de Gray, et Balthazard Ducraier (1679) ; — Anatole Bacquet et Anne Chapuis (1698) ; — la confrérie de la Croix et François Patissier (1711); — les P. P. Cordeliers de Gray et Simon Arbaletier (1740); — etc.

G. 149. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1499-1789 — Baux de terres et maisons consentis par les chapelains de Gray (1527) ; — *idem* (1540) ; — *idem* (1684); — *idem* (1691-1774). — Baux des prés appartenant à la confrérie de la Croix à Gray (1772-1789). — Baux des prés appartenant aux prêtres familiers de Gray (1499, 1672, 1688, 1726-1777).

G. 150. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1354-1789. — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Jean de Reuilly et la familiarité de Gray (1504) ; — la confrérie de la Croix et Perrenot Sebillot (1532) ; — Pierre Chenuot et Jean Quierdet (1535) ; — Jean Brenot et la familiarité de Gray (1570) ; — Pierre Cardonnat et Simon Ponnier (1595) ; — Pierre Vaulchard et la confrérie de la Croix (1598); — noble Philippe de Layvet, seigneur d'Essertenne et Prantilly, et Claude Chamberland (1601) ; — Jeanne Cuenin et la familiarité de Gray (1636) ; — Claude Devillars et la familiarité (1657) ; — Maurice Perrot et la familiarité (1659) ; — Guillaume Forestier et Guillaume de Momby, baron et seigneur dudit lieu (1664) ; — Louise Mitenne, et Claude Rousselot (1702); — François Baroux, seigneur de Larrest, et Guillaume Boyer (1703) ; — Louis Chouliet et Guillaume Geliot (1719) ; — Pierre Fremy et François Ledvey (1726) ; — François Cuynet, perruquier, et Paul Conni (1758) ; — Jeanne Darche et Nicolas Leffond (1782) ; — François Poitry et François Springaux (1789); — etc. — Saisie des biens de feu Pierre de Cirolles à la requête de la familiarité des Frères mineurs de Gray, etc. (1487). — Hugues Clerget abandonne plusieurs maisons à la familiarité à charge de célébrer une messe perpétuelle (1506). — Traité au sujet de la construction d'un mur entre la familiarité et Bénigne Ramaille (1559). — Visite de la maison qu'habitait Charles Poncelin, prêtre familier (1785). — Donations à la familiarité par Jean Charreton et Nicolas de Cintrey (1504-1523). — Autre donation par Claude Thibaulot à Pierre Bonnier, chirurgien à Gray (1615). — Testament de Pierre Pontenet, de Gray, contenant fondation de la chapelle Sainte Catherine en l'église de Gray (1354, copie). — Testaments de : Françoise Largeot (1495) ; — Adèle Charenapret (1509) ; — Jean Choleret (1554) ; — Colombe Maignenet (1587) ; — Jean Froment (1589) ; — Jacques Guillampoz (1607); — Girard Blegney (1614) ; — Antoine Jacquinot (1615) ; — Jean Garnier (1618) ; — Anne Poyet (1618); — Jean Bavonche (1620) ; — François Loppin (1708).

G. 151. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 cahier, 44 feuillets ; 138 pièces, papier.

1458-1736. — Procédures concernant les sieurs d'Aubigny, Ballade, Baulart, Bourdot, Blanchet, Carrouge (du), Charité (dames de la), Darc, Darche, Dujard, Fournier. — Procès entre le curé et la familiarité de Gray et Nicolas Perreney, seigneur d'Aubigny, au sujet du moulin de Bressey, près d'Esmoulins (1732-1736). La familiarité de Gray possédait un tiers de ce moulin ; M. de Lafond, beau-père de M. d'Aubigny, possédait les deux autres tiers. Il s'agissait de régler les droits respectifs des deux propriétaires. On a joint une requête des familiers relative à des difficultés analogues (1588). — Transaction entre les familiers et François Ballade au sujet d'une amodiation de prés (1728). — Procès entre la familiarité et Ferdinand Baulart, seigneur de Feurg, au sujet d'une donation (1621). — Contestation entre la familiarité et François Billet au sujet d'une créance (1769). — Jean Bourdot

usurpe des biens appartenant aux P. P. Jésuites de Gray sur le territoire de Choye (1601). On a joint un bail de vignes consenti par les Jésuites au même endroit (1697). — Procès entre la familiarité et les frères Bouvier au sujet d'un cens (1565). — Procès entre la familiarité et Claude Branchet, boucher à Gray, au sujet d'un cens établi sur la maison dudit Branchet (1578). — Règlement de la succession de François du Carrouge (1655). — Transaction entre la familiarité et les dames de la charité de Gray au sujet d'une rente (1700), avec le titre de donation de cette rente par Charlotte de la Baume, baronne de Beaujeu (1693). — Transaction entre la familiarité et Christophe Darc, curé de Gray, au sujet des droits curiaux (1641). — Deux sentences concernant un cens de quatre livres de cire établi sur la maison de M. Darche, à Vadans (1560 et 1640). — Procès entre la familiarité et Claude Dujard, seigneur de Montarlot, au sujet d'une fondation faite en l'église de Gray par Anne Richard, veuve du sieur Remi Dujard (1721-1724). — Procès entre la familiarité et Simon Fournier, arpenteur-géomètre, au sujet de la propriété d'une pièce de terre (1732) On a joint : un échange de terres entre Jean Champonois et Richard Boissenot (1458) ; — une donation de terres faite par Jeanne Richard aux Cordeliers de Gray (1515); — deux baux de terres consentis par les familiers (1551-1690); — une transaction entre les dames de la Visitation Sainte-Marie et Anne Alterier au sujet de l'hoirie de sœur Jeanne Alterier (1637) ; — la donation de tous ses biens à la familiarité par Jean Guillampoz (1702) ; — une fondation de messes par Anne Verney (1711).

G. 152. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1368-1785. — Procédures concernant les sieurs : Esmoulins (commune d'), Garnier : — Fragments de procès entre les prêtres familiers de Gray et divers habitants du village d'Esmoulins au sujet du moulin de Bressey (1589-1785). Le seul important de ces procès est celui que les familiers soutinrent en 1589 contre Odette d'Esmoulins, femme de Charles Belin, avocat au bailliage d'Amont, qui se prétendait propriétaire du moulin de Bressey. Comme pièces jointes on peut citer : Guy de Malans, seigneur de Champvans, lieutenant du gruyer de Gray, vidime à l'occasion d'une contestation de titre par lequel Philippe, duc de Bourgogne, accorde en 1368 à Regnaut Robot, sieur de la motte d'Esmoulins, le droit de couper du bois dans la vaivre pour les réparations du moulin de Bressey (1556) ; — mémoire des papiers concernant le moulin de Bressey. — Saisie des biens de Camille Garnier (1753).

G. 153. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

1498-1784. — Procédures concernant les sieurs : Gray (officiers municipaux de), Hugon, Joly, Metenet, Millet, Oultrey, Perchet, Petiet. — Procès entre la familiarité et les officiers municipaux de Gray au sujet de la nomination du maître de musique (1784) : le curé et les familiers contestaient au corps municipal le droit d'intervenir dans cette nomination, se fondant sur ce que l'acte de fondation de la maîtrise par M. de Marmier en 1535 ne mentionnait nullement cette intervention ; les officiers municipaux se fondaient sur une possession de deux siècles. Parmi les titres annexés on peut citer : requête présentée au Parlement par le sieur Pierre Martin, docteur en médecine à Gray, au sujet de l'exécution des fondations faites en 1435 par Guy Gelenier (1548) ; — contestations entre la familiarité et divers particuliers au sujet de l'exécution de plusieurs fondations (1553) ; — sentence qui condamne la familiarité à célébrer plusieurs offices fondés en l'église paroissiale de Gray et plusieurs fondations particulières parmi lesquels la fondation de quatre enfants de chœur et d'un maître de chant par Hugues de Marmier (1535), et les fondations des confrères tailleurs (1706) ; — une série de marchés entre la familiarité et les maîtres de musique depuis 1718. — Procès entre la familiarité et noble homme Antoine Hugon, bourgeois de Gray, au sujet de la propriété d'un pré (1545). — Contestation entre la familiarité et Bonaventure Joly, notaire à Gray, au sujet d'une créance (1702-1725). — Les prêtres familiers de Gray colloqués sur les biens de feu Pierre Metenet, prêtre (1498). — Contestation entre la familiarité et François Millet, prieur de Port-sur-Saône, au sujet de la succession de Hugues Millet (1641). — Contestation entre la familiarité et Pierre Oultrey (1544). — Contestation entre Nicolas Perchet, receveur des tailles au bailliage de Gray, seigneur engagiste de Velesmes, et le chapitre de Gray qui lui réclamait vingt neuf années des arrérages d'une rente fondée en 1334 au profit dudit chapitre par Eudes, duc de Bourgogne (1768). — Contestation entre la familiarité et le sieur Léon Petiet, garde-marteau en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Gray, au sujet de la vente d'un terrain (1726).

G. 154. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 142 pièces, papier.

1722-1741. — Pièces du procès entre la familiarité de Gray et le sieur Claude-Emmanuel Poncelin ; en 1722, les familiers qui étaient propriétaires de deux maisons contiguës sises en la rue du Bourg, à Gray, entre le sieur Poncelin d'une part, et le sieur Duban d'autre, formèrent le dessein de les rebâtir ; avant de faire aucune démolition, ils requirent le sieur Poncelin de procéder à la reconnaissance des lieux ; sur son refus, ils l'assignèrent au bailliage de Gray, et de là naquit le procès qui roula sur une pure question de mur mitoyen. Un seul titre annexé : copie du traité passé en 1559 entre la familiarité et Bénigne Ramaille au sujet d'un mur mitoyen.

G. 155. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1648-1741. — Procédures concernant les sieurs : Poncelin, Rouget, Thiébaud : — Suite du procès entre la familia-

rité et le sieur Poncelin (1722-1741). — Saisie des biens de François Rouget, chirurgien à Gray (1648). — Procès entre la familiarité et Marguerite Thiébaud, veuve Chaignet, au sujet d'une rente (1740).

G. 156. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 64 pièces; 2 cahiers, 152 et 46 feuillets, papier.

1530-1729. — Procédures concernant les sieurs : Saint-Seigne (de), Versigny, Veuchey, Willemin : — Acquisitions d'héritages sur les finages et territoires de Rigney, Chargey, Choye, Gy et Gray, par Laurent de Saint-Seigne, bourgeois de Gray (1530). — Procès entre la familiarité et le sieur Versigny au sujet d'une créance (1729). — La familiarité fait saisir les biens de Michel Veuchey qui ne payait point les arrérages d'une rente (1739-1746). On a joint la constitution de cette rente en 1686, et la cession qui en fut faite aux familiers en 1692 par Antoine Chevillet, propriétaire primitif. — Procès intenté contre les sieurs Jean Willemin, Perrin, André Petitjean, Madeleine Trudelle, Claude Lallemant, tous habitants d'Esley, à la suite des accusations de sortilège portées contre eux par Didière Pelletier, brûlée comme sorcière le 29 avril 1596. La procédure comprend les interrogatoires des accusés, — les faits articulés contre eux consistent en maladies données à des hommes ou à des bestiaux, en sorts jetés sur des terrains qui étaient devenus stériles, etc., — les confrontations avec les témoins, les procès-verbaux de la question infligée à Madeleine Trudelle, André Petitjean, Demange Perrin, les accusés couchés « sur une échelle posée sur deux tréteaux, au dessus un tour avec des cordages, le tour médiocrement bandé », enfin le jugement qui renvoya les sieurs Perrin et Petitjean, se contentant de leur recommander d'éviter à l'avenir les injures et menaces et de recourir aux voies ordinaires de justice contre ceux dont ils auraient à se plaindre (1596).

G. 157. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 152 pièces et 1 cahier, 82 feuillets, papier.

1460-1790. — *Guiseuil.* — Règlement des droits curiaux (1679). — Monitoire pour opérer la reconnaissance des terres, vignes, prés, dîmes, redevances, etc. appartenant à la cure de Guiseuil (1685). — Amodiation de terrains dépendant de la cure (1701). — Accord entre le curé de Guiseuil et le sieur Buretet, de Chassey, au sujet de la dîme de Maussans (1711). — Extraits d'arrêts du Conseil d'État relatifs aux droits d'amortissement (1722). — Achat de terrains au profit de la confrérie du Saint-Sacrement (1724). — Fondations au profit de l'église de Guiseuil par : Catherine de Maussans (1624); — la confrérie du Rosaire (1692); — Pierre Boitouret, seigneur de Poinçon, à Loulans (1694); — état des fondations de Guiseuil. — État de la population (207 habitants à Ormenans, 118 à Maussans, 92 à Verchamp, 47 à Guiseuil, 54 à Munans, 117 à Cenans, 354 à Loulans) et déclaration des biens et revenus de la cure de Guiseuil (1790). — *Gy.* — Partage de biens entre les frères Jean et Chrétien Garnier (1589). — Copie d'anciens titres dont la transcription authentique en cour de parlement avait été autorisée en 1587 par Philippe II sur requête de la familiarité de Gy : à l'occasion de la construction d'un hôpital à Gy auquel sera adjoint une chapelle, Quintin, archevêque de Besançon, déclare que toutes les fondations pieuses dans la paroisse de Gy devront être faites au profit du curé et de la familiarité (1460); — contestation entre Guillaume de Mailleroncourt, écuyer, et les prêtres familiers de Gy au sujet de savoir si ces derniers, en cas de péril grave, étaient tenus de faire la garde autour du château (1497); — traité entre le curé, les vicaires et les prêtres familiers, au sujet de leurs droits respectifs (1547). — Fondation de la chapelle Saint-Symphorien en l'église paroissiale de Gy (1678). — Bail du prieuré de Nobles consenti par le sieur Febvre, curé de Gy et prieur de Nobles (1787). — Procès-verbaux d'inventaires des titres de la cure et de la familiarité de Gy, déclaration des biens de la cure de Gy (1790). — *Hautevelle.* — Fondation au profit de l'église d'Hautevelle par Nicolas Massey, curé dudit lieu (1718). — Convention entre le prieur et les religieux de l'abbaye de Faverney et le curé d'Hautevelle touchant les dîmes et la portion congrue du curé (1776). — Déclaration des biens de la cure d'Hautevelle (1790). — *Hugier.* — Testament de Simon Febvre (1704); — de François Desgros (1705). — Fondations au profit de l'église d'Hugier par : Jean Mussy (1705); — Denise Calanne (1711); — Anne Berreur (1729). — Livre contenant les quittances des rentes dues par la communauté d'Hugier au sieur Duban, de Besançon ; aux P. P. Jésuites de Besançon ; aux prêtres familiers de Gray ; au sieur Savary et à Madame Balin, de Gray. On a ajouté la liste des gardes des bois, des échevins et commis d'Hugier (1760-1790). — *Hurecourt.* — Reconnaissance des rentes, dîmes, corvées que les habitants d'Hurecourt doivent à leurs seigneurs qui sont : François Baudouin, prévôt des chanoines de Champlitte, prieur de Fontaine, les seigneurs de Vauvillers et de Demangevelle, Philibert de Charmoille, sieur de Melincourt, Antoine d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt. — Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, érige en paroisse la commune d'Hurecourt qui dépendait auparavant de Mailleroncourt (1752). — État de la population d'Hurecourt (179 habitants), déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Igny.* — Supplément de portion congrue accordée au sieur Andriot, curé d'Igny, par l'officialité de Besançon (1672). — Fondation au profit de l'église d'Igny par François Boulanger (1717). — Testament de Claude Viennet (1735). — Ventes de terres et vignes entre François Boisot, curé d'Igny, et François Billardet (1724); — *idem* et Pierre Lagrange (1727). — Inventaire des titres, déclaration des biens et revenus de la cure d'Igny,

fixation du traitement du curé (1790). — *La Demie.* — Traité entre Jean-Baptiste Camus, ancien curé de La Demie, et Jean Cochard, son successeur, au sujet d'uue pension (1747). — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Lambrey.* — Liquidation des revenus de la cure de Lambrey (1689). — *Larians.* — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *La Villedieu.* — Fondations au profit de la cure de La Villedieu par : Françoise Camus (1744) ; — Marguerite Henriot (1748). — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *La Villeneuve.* — Fondations au profit de l'église de La Villeneuve par : Claude Rebillet (1711) ; — Pierre Benoit (1712) ; — Jacques Bernard (1713) ; — Pierre Lionnet (1713) ; — Jean Gauthier (1719) ; — Michel Neveu (1723) ; — Françoise de Mougenet (1732) ; — état des fondations de l'église de La Villeneuve. — Quittances de droits d'amortissement (1739). — Déclaration des biens et revenus de la cure (1790). — *Lavoncourt.* — Fondations au profit de l'église de Lavoncourt par Jean Fluchot (1709) ; — par Didière Poullain (1724). — Fondation d'une chapelle à Renaucourt par Anne Pelletier (1717). — *Leffond.* — Testament d'Élisabeth Droppet (1623). — Fondations au profit de l'église de Leffond par : Odot Saulet (1701) ; — Antoine Marcel (1707) ; — Didier Gilbert (1737) ; — état des fondations. — Déclaration des biens et revenus de la cure (1790). — *Le Val-Saint-Éloi.* — Fondation au profit de l'église du Val par Claude Olivier (1718). — Fixation du traitement du curé (1790). — *Saint-Loup.* — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790).

G. 158. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 175 pièces, papier.

1423-1741. — *Lure.* — Donation de diverses terres à l'église paroissiale de Lure par Jeannette *la Geberde* (1423).— Requête de Nicolas Roussel relative au droit de sépulture, qu'il possède dans une chapelle de l'église paroissiale de Lure, et que la fabrique prétend lui enlever (1697). — Procès entre Nicolas Hennemand, curé de Lure, et les frères Boband au sujet de l'acquittement d'une rente (1693-1705) — Procès entre Ferdinand Parisot, curé de Lure, et le maire, les échevins et la communauté dudit lieu, au sujet des droits dus à l'église paroissiale, particulièrement des droits de charrue, et des droits dépendant de l'ancienne dotation de l'église (1708-1711). — Fragments de nombreux procès intentés par le sieur Parisot (1711-1741), parmi lesquels : procès contre Jean-Jacques Mougey au sujet de la mise en possession hypothécaire d'une maison (1712) ; — procès contre l'abbaye de Lure au sujet des dîmes (1716) ;— procès contre les habitants de Vouhenans qui refusaient de remettre au sieur Parisot les clefs et ornements sacerdotaux malgré la décision du vicaire général de Besançon chargeant le sieur Parisot de la desserte provisoire de l'église de Vouhenans (1722) ; — procès contre Michel Brette, marchand à Lure, qui prétendait avoir fait l'acquisition d'une place propre à poser ou deux bancs ou deux tombes dans la nef de l'église paroissiale (1733). — Citons à part : règlements des droits curiaux des cures de Saint-Loup, Luxeuil, Vy-les-Lure et Lure (1680-1710) ; — compte des revenus fixes de la cure de Lure en 1708 ; — enquête sur les motifs de séparation (injures et mauvais traitements) invoqués par Françoise Bourquin contre Claude Barbier, son mari, le sieur Parisot étant commissaire enquêteur (1709) ; — requête des magistrats municipaux de Lure à l'archevêque de Besançon ; ils représentent que des particuliers inconnus se sont emparés des titres et papiers concernant les droits, privilèges et immunités de la ville de Lure ; on ne peut découvrir les détenteurs de ces titres, et ceux qui les connaissent ne veulent pas les dénoncer : les magistrats sollicitent un monitoire dans l'espérance que la crainte des censures ecclésiastiques déterminera une révélation (1709) : le monitoire est annexé ; — distribution des deniers provenant de la vente des meubles de feu Nicolas Hennemand, curé de Lure (1709) ; — bulle de Benoît XIII accordant des dispenses de mariage à Germain Burtot et Pierrette Thiébaud (1726) ; — délibération du conseil de ville de Lure nommant le sieur Mougenot pour remplacer le sieur Simonin et apprendre le latin aux jeunes gens (1735) : « sur quoy s'est présenté par devant lesdits sieurs du Magistrat ledit sieur Mougenot, lequel promet et s'oblige d'enseigner pendant un an la langue latine à tous les jeunes gens de la ville et ceux des étrangers qui se présenteront, auquel luy sera payé chaque mois et par chaque écolier, sçavoir : quinze sols par chaque écolier de la ville et vingt sols par chaque étranger, et pour gage il luy sera payé des revenus de cette ville pour une année entière la somme de cent livres qui est vingt-cinq livres par chaque quart d'an, ayant été expressément réservé de la part desdits sieurs du magistrats qu'au cas qu'ils ne se trouvent pas contents et satisfaits dudit sieur Mougenot ou qu'il y eût quelques plaintes contre luy la présente convention ne subsistera que trois mois tant seulement ; et qu'il se fera agréer par Monsieur le Grand Prieur et Messieurs les curés à peine de nullité des présentes, et qu'il aura un grand soin de faire fréquenter les sacrements surtout celui de la pénitence à tous les écoliers chaque mois, que tous les fêtes et dimanches il les fera trouver aux offices de la paroisse, et qu'il fera le catéchisme à tels jours que Monsieur le curé lui désignera chaque semaine ; sera encore tenu et obligé d'accomplir la fondation faite par un ancien abbé de Lure, comme la chose s'est pratiquée du passé, et il fera sa classe dans une des chambres de la maison de ville, laquelle il sera obligé de faire ballier tous les samedys. »

G. 159. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 184 pièces, papier.

1603-1746. — Suite des procédures intentées par le sieur Parisot (1708-1745). A celles indiquées plus haut il faut joindre : procès contre les garçons de la congrégation érigée à

Lure sous l'invocation de l'Immaculée-Conception (1716) : les garçons de Lure avaient coutume d'exiger un droit des nouveaux époux, ce qui produisait fréquemment des rixes et querelles sans parler des désordres dans les cabarets où l'on allait boire l'argent prélevé ; à la suite d'une mission, en 1715, les garçons prirent la résolution de ne plus rien exiger et de remettre au curé ce qui leur serait librement donné, mais la résolution fut de courte durée, et de là plainte du curé ; — procès contre Nicolas Singlin au sujet d'une créance (1719) ; — procès contre les habitants de Froideterre et Magny-Vernois qui déniaient au curé le droit d'envoyer ses cochons à la glandée dans les bois communaux (1727-1745) ; — vers 1730, le curé Parisot fut remplacé par un sieur Parisey. Parmi les titres annexés, on trouve : statuts de la familiarité de Pontarlier ; — visite de l'église et paroisse de Lure faite par Pierre Chevroton, procureur fiscal de Besançon (1603) ; — fondation d'une messe de *Requiem* en l'église de Lure par Jeanne Fournier (1635) ; — rôles des cens dus à la familiarité de Lure (1673-1677-1678-1698) ; — ventes de terres et maisons entre : Nicolas Breton et David Jenglin (1659) ; — Ignace Lordier et la familiarité de Lure (1714) ; — Antoine Garnier et Rodolphe Élion (1720) ; — constitutions de rentes au profit de : Jeanne Élion (1660) ;— de Barbe Destrabourg (1746) ;— testaments de : Claude Tisserand (1637) ; — de Jean Hugler (1683) ; — de Barbe Vinochey (1688) ; — de Jeanne Singlin (1691) ; — de Nicolas Liéval (1733) ; — inventaire des linges et ornements sacerdotaux de l'église Saint-Martin de Lure (1708) ; — liste des reliques contenues dans la châsse de l'église Saint-Martin ; — inventaire des titres et papiers de la Charité de Lure ; — bulle de Clément XII accordant des dispenses de mariage à Joseph Richard et Anne Siblot (1736).

G. 160. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 147 pièces, 1 cahier, 24 feuillets, papier.

1670-1777. — Procès intenté par Nicolas Devaux, curé de Lure, contre Claude Singlin et en général contre les bourgeois de Lure (1751-1756) : il s'agissait du paiement d'une redevance prétendue par le curé, appelée la *quartote* et consistant en une quarte de blé due annuellement par chaque ménage. — Procès intenté par Joseph Vuillemot, curé de Lure, contre Augustin Bachelet (1768-1773) : en 1685, la dame Vinochey fonda par testament la Charité de Lure ; elle demandait que le curé eût un droit de surveillance et d'intervention dans les affaires de cet établissement ; néanmoins le bailli de Lure nomma en 1768 un régisseur qui fut le sieur Bachelet, sans en référer au curé, et en outre ledit régisseur refusa de soumettre ses comptes au curé, d'où protestation. Titres annexés : bulle de Clément X nommant Claude Voisey, curé de Fontenois (1670) ; — inventaire détaillé des titres et papiers de la familiarité de Lure (1750). — Procès intenté par Joseph Vuillemot contre Élisabeth Singlin, veuve Placiard, au sujet d'une créance (1777).

G. 161. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 99 pièces, 1 cahier, 82 feuillets, papier.

1751-1777. — Procès entre Joseph Vuillemot, curé de Lure, et le chapitre dudit lieu au sujet de la dîme (1771-1775). On a joint un arrêt du Parlement de Besançon qui règle l'emploi des amendes pour contravention aux règlements de police dans les cabarets et en attribue le tiers à la fabrique de la paroisse (1772). — Procès entre Joseph Vuillemot et les officiers municipaux de la ville de Lure au sujet de la quartote (1751-1777) : la première contestation au sujet de la redevance en grains appelée *quartote*, fut soulevée en 1709 par la ville de Lure contre le curé Hennemand ; l'instance fut reprise et continuée en 1712 par le curé Parisot et ses successeurs jusqu'à Joseph Vuillemot qui reprit vers 1764.

G. 162. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1765-1777. — Suite du procès entre le curé Vuillemot et la ville de Lure.

G. 163. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 60 pièces, papier.

1765-1781. — Suite du procès entre le curé Vuillemot et la ville de Lure. — Lettre du sieur Champagnole, prêtre, relative à des démarches qui avaient pour but de lui faire obtenir la cure de Lure (1781).

G. 164. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1628-1790. — *Mailleroncourt-Saint-Pancras.* — Fondations au profit de l'église de Mailleroncourt par : Jeanne Bernard (1638) ; — Claude Chazeraud (1657) ; — Étienne Regnauld (1665) ; — Françoise Martineau (1669) ; — Roch Faguelin (1671) ; — Dominique Rossignol (1681) ; — Claude Michelin (1689) ; — Jeanne Chazeraud (1690) ; — Étienne Boband (1698) ; — Pierre Renauld (1702) ; — Germain Godard (1717) ; — François Noël (1733). — Constitutions de rente entre : Laurent Hélirion et Pierre Lory (1671) ; — la communauté de Mailleroncourt et Claude Vuillemot, prieur et seigneur de Fontaine (1685) ; — François Thérion et Claude Lambert, curé de Mailleroncourt (1690) ; — Claude Lambert et Jean de Prédurand (1708) ; — Mathieu Cordier et le sieur Mulin, curé de Mailleroncourt (1734). — Ventes de terres entre : Thiébaud de Bricolin et Jean Jacquottey (1638) ; — Claude Lambert et Catherine Esculier (1716) ; — Simon Perrin, curé de Fontenoy-la-Ville, et François Perrin (1736). —

Échanges : entre Pierre Guillemin et Jean-Baptiste Girardin, curé de Mailleroncourt (1770); — entre ledit Girardin et Claude Thérion (1775). — Baux de biens dépendant de la cure de Mailleroncourt (1749-1783-1789). — Testament de Marguerite Thierry (1688). — Bref de Clément XI accordant des indulgences spéciales à ceux qui visiteront l'église de Mailleroncourt et y réciteront certaines prières (1716); — bref de Benoit XIV étendant le nombre des jours où se pouvaient gagner ces indulgences (1743). — Quittances de droits d'amortissement (1730-1748). — Transaction entre Claude Lambert, curé de Mailleroncourt, et les habitants de Betoncourt, au sujet d'une fondation (1725). — Convention entre les habitants de Mailleroncourt et Barbe Chenard, maîtresse d'école (1752): elle s'oblige à tenir l'école pendant toute l'année, excepté quinze jours pendant la saison des foins et quinze jours pendant la saison des moissons, auquel temps elle pourra prendre vacances; elle promet de bien enseigner les filles, leur faire le catéchisme tous les dimanches, tenir l'église proprement et recoudre les linges et ornements d'icelle quand il en sera besoin; pour rétribution de quoi elle aura trois sols par mois pour chaque fille apprenant à lire, et quatre sols pour chaque fille apprenant à lire, écrire et l'arithmétique; en outre, elle aura la somme de 72 livres, tant pour son gage que pour sa location de maison. — Abornement d'un pré dépendant de la cure (1769). — Procès entre Jean-Baptiste Girardin, curé de Mailleroncourt, et ses paroissiens, au sujet de détériorations causées à un chemin, au lit d'un ruisseau, et procès avec les habitants d'Hurecourt au sujet de la desserte de leur église (1728-1772). — Inventaire des titres de la cure de Mailleroncourt (1783-1790), déclaration des biens et revenus (1742-1790), fixation du traitement du curé (1790).

G. 165. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 35 pièces et 1 cahier, 32 feuillets, papier.

1524-1790. — *Mailleroncourt-Charette.* — Création d'un vicaire de la paroisse de Mailleroncourt (1781). — État de la population de Mailleroncourt (330 âmes) et de Neurey (343), déclaration des biens et revenus de la cure (1790). — ***Mailley.*** — Fondations au profit de la cure de Mailley par : Claude Millardet (1621);— Claude Pahin (1632);— Adrienne Partyot (1636);— Jean Chapitel (1636); — Nicolas Lambeuf, (1649); — Nicèce Mercière (1650);— Pierre Voillard (1653);— Marie-Célestine de Ray (1660); — Claude Bec, capitaine de Montaigu (1663); — Pierre Beaul, curé de Mailley (1673);— Simon Gevrey (1690); — François Chevillet, curé de Mailley (1693); — Claude Parrot (1701). — Livre contenant la liste des anniversaires fondés en l'église de Mailley, le nom des fondateurs, la date des fondations (1712). Sur l'un des feuillets de parchemin qui forment la couverture se trouve une fondation faite en 1524 par Jean Patyot. Au folio 4, on lit : « L'année 1709, tous les blés, vignes, furent entièrement perdus par la gelée; presque tous les noyers périrent; on fut obligé de resemer les champs, au mois d'avril, d'orges et d'avoines. Le blé, jusqu'à la moisson, valoit 12 livres la quarte et celle d'orge autant; cependant, quoiqu'on ne ramassât point de blé, le printemps ayant été fort pluvieux, on fit une moisson d'avoine et d'orge si abondante et si bien conditionnée qu'on vécut à très bon marché. L'on ne pourra jamais croire les maux qui furent causés par un malheur qui fut universel, mais d'ailleurs l'on peut dire qu'il fut réparé par une bénédiction du ciel si abondante que les terres remplantées de menues graines rendoient presque au centuple, je veux dire qu'un journal d'orge rendoit cette année-là trois fois autant de grains qu'à l'ordinaire, et toute terre se trouva propre pour cette graine et l'avoine de même. Il n'en fut pas la même chose des vignes : il y restoit encore quantité de vin de l'année 1707 qui avoit été très copieuse; pour l'année 1708 on en fit très peu, de sorte qu'il valut vingt écus la pièce, et fut encore cher l'année suivante jusqu'à 1711 qui fut très abondante. Qui n'auroit cru que la province seroit déserte pour plusieurs années; cependant le blé, à la première moisson qui suivit, ne valoit la quarte de Vesoul pesant 60 livres que 35 sols. Dieu veuille s'il lui plaît nous préserver d'un semblable malheur. *Amen.* » — Achat de vignes par plusieurs particuliers de Mailley à Jeanne Guillard (1654); — d'une pièce de terre, par François Devilliers, de Vesoul, à Pierre Beaul, curé de Mailley (1664); — de vignes, par Didier Chevillet à Georges Chevillet, son frère (1686). — Envoi en possession de la cure de Mailley pour le sieur Parrot (1737).— Échanges de terres : entre la marquise de Tavanne et Pierre Beaul, curé de Mailley (1663); — entre M. de Mesmay, seigneur de Mailley, et François Parrot, curé dudit lieu (1743); — entre François Parrot et Charles Fourier (1759); — entre François Parrot et Jeanne Millardet (1783). — Raymond de Durfort, archevêque de Besançon, confère au sieur François Renaud, de Citers, pour un an seulement, le pouvoir de prêcher et d'entendre les confessions, sauf celles des nonnes, en qualité de vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur (1787). L'acte porte le renouvellement de ces pouvoirs jusqu'en 1790. Il énumère aussi : 1° *Quinam censeri debeant incapaces absolutionis*; 2° *Casus reservati in diocœsi Bisuntina a quibus sine expressa licentia confessarius absolvere non potest*, qui sont au nombre de quinze : inceste, adultère, sodomie et bestialité, vol sacrilège, parjure, falsification d'un acte public, blasphème, homicide et incendie volontaires, emploi de la magie, coups au père et à la mère, relations avec une religieuse, etc. — État de la population de Mailley (1,015 paroissiens), déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790).

G. 166. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 104 pièces et 1 cahier, 81 feuillets, papier.

1530-1790. — *Maizières.* — Livre des fondations de

la cure de Maizières (1667-1720..., 4 feuillets seulement sont remplis). — Fondation d'Anne Belotte (1660). — Vente d'un pré par Catherine Greuillet à Jean-Baptiste Lambert, curé de Maizières (1670). — Bail des grosses et menues dîmes de Maizières consenti par le prieur et les religieux de l'abbaye de la Charité (1768). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Maizières, fixation du traitement du curé (1790). — ***Malans***. — Calendrier manuscrit avec l'indication d'un certain nombre de fondations (vers 1600). — État des fondations de l'église de Malans et déclaration des fonds et droits qui dépendent de la cure dudit lieu (1659). — ***Mantoche***. — Règlement des droits curiaux (1530). — État des messes et anniversaires fondés dans l'église de Mantoche avec la liste des redevances dont les paroissiens sont chargés envers le curé (1665). — Fondations de Denis Fourney (1661) et de François Roux (1687). — Déclaration des revenus de la cure de Mantoche (1790). — ***Marnay***. — Fondations au profit de la cure de Marnay par : Claude Pierron, curé de Marnay (1611); — François de Santans, chanoine et grand archidiacre du chapitre de Besançon (1694); — Antoine Plattey (1705); — Baptiste Euvrard (1720); — Bonaventure Bauffey (1726). — Échange de terres entre le curé de Marnay et François Jobelot, docteur en médecine (1711). — Achat d'une vigne par le curé et les chapelains de Marnay à Claude Platey (1705); — d'une maison par lesdits curé et chapelains à Noël Girardot (1720). — État des biens acquis à la cure de Marnay depuis 1695 (1733). — Prise de possession de la cure de Marnay par Joseph Maire (1776). — Inventaire des titres de la cure, déclaration des biens et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — ***Melincourt***. — État des fondations de la cure de Melincourt et fondation de Nicolas Faivre (1681). — Déclaration des biens de la cure (1691); — procès-verbal d'estimation des revenus fixes de ladite cure (1702). — Inventaire des titres de la cure de Melincourt, déclaration des biens et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — ***Menoux***. — Ventes de biens : entre Claude Grivel et Antoine Bahovel (1608); — entre la cure de Menoux et Antoine Calley (1667); — entre ladite cure et les frères Hanricquel (1670). — Fondations au profit de l'église de Menoux par : François Mougenot (1657); — Claude Blampiec (1675); — Desle Aubry (1692). — Testament de Mougeotte Perrier (1663). — Déclaration des biens de la cure de Menoux (1650-1694). — Mémoire des biens, fondations, redevances de ladite cure (1698). — Transaction entre l'abbaye de Faverney et Joachim Hymette, curé de Menoux, au sujet d'un supplément de portion congrue (1706). — Baux de biens dépendant de la cure (1783-1789). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 167. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 97 pièces et 2 cahiers, 23 et 36 feuillets, papier.

1562-1790. — *Mercey-sur-Saône*. — Fondations au profit de l'église de Mercey : par Nicolas Thomassin, seigneur de Villeparois (1576); — par Clériadus Thibault (1653). — Échange de vignes entre François de Dompmartin, curé de Mercey, et dame Bénigne de Thomassin (1658). — Vente d'un meix par les héritiers Henryon à Claude Willemot, curé de Mercey (1725). — Fondation de la confrérie de N.-D. du Mont-Carmel par François Grandgérard (1700). — Baux de la dîme des fruits à Mercey consentis par le curé (1785-1790). — Inventaire des titres de la cure, déclaration des biens et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — ***Mondon***. — Fondation de la chapelle de la Vierge en l'église paroissiale de Mondon par François Simard, prêtre (1586). — Arpentement des biens dépendant de la chapelle de Mondon (1685). — Claude Villequey nommé chapelain de la chapelle de Mondon (1776). — ***Montdoré***. — Fondations au profit de l'église de Montdoré par : Nicolas Gossin (1611); — Jean Mignon (1637); Nicolas Jacquetel (1685); — Gabriel Partageon (1699); — Marcelline Laurent (1707); — Pierre Laurent (1740). — Visite de la cure de Montdoré et déclaration des biens de ladite cure (1790). — ***Montagney***. — Visite et reconnaissance des batiments curiaux, inventaire des titres de la cure, déclaration des biens et revenus, fixation du traitement du curé (1790). — ***Montarlot***. — Fondations au profit de l'église de Montarlot par : Étienne de Montarlot, écuyer, seigneur dudit lieu (1562); — Charlotte Vernier (1630); — André Meurgey, greffier au Parlement de Besançon (1681); — François Faulin (1699); — Gabriel Page (1728); — Bruno Mairot (1731); — Artus Charquillon (1734); — dame Cécile de Montarlot (1737). — Mémoire des biens curiaux de Montarlot (1678). — Achat d'un meix par Sébastien Vayrte, curé de Montarlot (1709). — Ordonnance de l'intendant Charles de la Neuville portant condamnation contre le curé de Montarlot qui n'acquittait pas les droits d'amortissement (1721). — Procès au sujet de la fondation de feu Jean Mairot (1732). — Règlement des droits curiaux (1762). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Montarlot, fixation du traitement du curé (1790). — ***Montcey***. — Fondations au profit de l'église de Montcey par : Pierre Palin (1693); — Nicolas Rappin (1715); — Claude Chaudey (1721). — Bonaventure Buretel, écuyer, demande à être maintenu dans le droit de percevoir la moitié de la dîme des fruits à Chassey (1790). — Déclaration des revenus de la cure de Montcey (1790). — ***Montigny-les-Dames***. — Fondations au profit de l'église de Montigny par : Étienne Hudelot (1657); — Nicolas Guignard (1677); — Claude Rondot (1681). — Liquidation et fixation des revenus de la cure de Montigny (1693). — Extrait du registre des professions de l'abbaye royale de Montigny contenant les professions de Benoîte de Chaillot de Dampierre, fille d'Ignace, marquis de Chaillot, à son décès président à mortier au Parlement de Besançon, et de Jeanne de Villersvaudey; — Élisabeth de Sonnenberg de Talleville, fille de Jacques de Sonnenberg, brigadier des armées du Roi, conseiller d'État de la ville et du canton de Lucerne; Charlotte de Trembloye étant abbesse au moment de ces professions (1774). — Baux de terres dépendant de la cure de Montigny (1774-1785). — Re-

quête de dame Alphonsine du Vivier-Solignac, ci-devant chanoinesse au chapitre de Montigny, relative à son traitement (1790). — Déclaration des revenus de la cure de Montigny, prestation du serment civique et fixation du revenu du curé (1790).— ***Montjustin.***— Ventes de terres entre : François Pelleteret et Simon Chevalley (1692); — Juste Lambelin et Claude Ruotte (1722) ; — Germain Pavret et François Véjux (1735). — Joachim Humbert nommé curé de Montjustin (1737). — Baux de terrains dépendant de la cure de Montjustin (1731-1740). — Bulle de Clément XIII accordant des indulgences particulières à l'église de Montjustin (1759). — Fondations au profit de l'église de Montjustin par : Claudine Menigauld (1614); — Jean Belot (1756). — Catalogue des messes et anniversaires fondés en l'église de Montjustin (1779). — Déclaration des revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790).

G. 168. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 88 pièces et 1 cahier, 16 feuillets, papier.

1606-1790. — ***Mont-le-Franois.*** — Fondations au profit de l'église de Mont-le-Franois par : Élisabeth Lesvoillier (1627); — Antoine Amyot (1654); — Didier de Villars (1660); — Claudine Colanot (1665) ; — Jean Guienet (1670); — François Sirodot (1678); — Jean Maistre (1686); — Françoise Regnaud (1689); — François Choisot (1694); — Claude Demougin (1700); — Jean Deschalotte (1704); — Jean Drouhin (1710); — Jean-Baptiste Drouaillet, chanoine à Champlitte (1717). — Échanges de terres entre : Antoine Ratte, curé de Mont, et Simon de la Marche (1656); — Christin Drouaillet, curé de Mont, et Marguerite Regnauld (1682); — *idem* et François Guyot (1690); — *idem* et Claire Regnauld (1694). — Traité entre Jean-Baptiste Drouaillet, curé de Mont, et la communauté dudit lieu, au sujet des messes de vœux, messes de trépassés et processions (1668). — Achat de terres par Christin Drouaillet (1710). — Déclarations des fonds et revenus de la cure de Mont (1657-1684-1790). — Procès entre Jean-Baptiste Carmouche, curé de Mont, et deux habitants dudit lieu qui refusaient de payer la dîme des grains (1782). — ***Mont-les-Étrelles.*** — Fondations au profit de la cure de Mont par : Claude Romand, curé dudit lieu (1712); — Nicolas Charpillet (1718); — Antoine Poix (1725); — Louise Langrogne (1735). — Déclaration des fonds et revenus de la cure de Mont (1710). — Contrat de mariage de François Hézard et Marguerite Girod (1724). — Inventaire des titres de la cure de Mont, prestation du serment civique, fixation du traitement du curé (1790). — ***Montot.*** — Fondation de l'église de Montot par Marc de Beaujeu, baron et seigneur de Montot, et déclaration des fonds et revenus de la cure (1606). — Constitutions de rente entre Charlotte de Choiseul, femme de Louis de Guierche de Grozon, comte de Beaujeu, et Charles Arbelot (1695); — entre ledit comte de Beaujeu et plusieurs habitants de Montot (1701-1703). — Mémoire justificatif des répétitions et réclamations de fonds appartenant à la cure de Montot que présente le sieur Bouvard, curé dudit lieu (1779). — Bail de fonds appartenant à la cure (1786). — ***Montureux et Prantigny.*** — Fondations au profit de l'église de Montureux par : Oudette Willerey (1655); — Valentin Hugard (1660); — Étienne Hubert (1666); — Claude Clairollet (1668); — Anne Fanoret (1740); — Claude Giboulet (1711) ; — la communauté de Montureux (1763). — Échange de terres entre Claude Giboulet et Joseph Fauché, curé de Montureux (1721). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 169. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 63 pièces et 2 cahiers, 82 et 110 feuillets, papier.

1600-1790.— ***Neuvelle-les-La Charité.***— Manuel des revenus et des fondations de la cure de Neuvelle rédigé par Claude Catherin, curé (1690). — Fondations au profit de l'église de Neuvelle par : Jean-Baptiste Thiébaud (1689); — Claude Quivogne (1690); — Hugues le Blanc (1690) ; — Barbe Creusserey (1691); — Claudine Febvret (1701) ; — Jean Moussard (1702); — François Masson (1726); — Claude Charvet (1781). — Déclaration des revenus de la cure de Neuvelle, prestation du serment civique, fixation du traitement du curé (1790). — ***Neuvelle-les-Champlitte.*** — Fondations au profit de l'église de Neuvelle par : Jean Texier (1799); — Pierrette Morisot (1716) ; — Claude Jouvelet (1738); — Claude Lemolle (1740) ; — Claude Bazinet (1740) ; — Hugues Pernot (1744) ; — Claude Boisseaux (1753). — Déclaration des revenus de la cure de Neuvelle (1790). — ***Noiron.*** — Déclaration des biens de fondation de l'église (1790).— ***Noroy-le-Bourg.***— Fondations au profit de l'église de Noroy par : Laurent Billard (1600); — Simonne Roussel (1675); — Jacques Roussel (1709); — Claudine Menier (1712) ; — Claudine Demougin (1779). — Règlement des droits curiaux (1728). — Achat de terres par François Arsonnet, curé de Noroy (1757-1770). — État de la population de Noroy (1,075 habitants), déclaration des revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — ***Oiselay.*** — Livre des anniversaires fondés en l'église d'Oiselay, rédigé par Servois Perrenin, curé dudit lieu (1603). On trouve à la page 71 le règlement des droits curiaux. — Déclaration des revenus de la cure d'Oiselay, fixation du traitement du curé (1790). — ***Onans.***— Déclaration des revenus de la cure d'Onans (1790).— ***Oyrières.***— Rachat de la rétribution d'une fondation en l'église d'Oyrières par Louis Robert, prêtre familier à Auxonne (1786). — ***Palise.*** — Inventaire des titres de la cure de Palise (1715).

G. 170. (Liasse.) — 86 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 2 sceaux.

1250-1740. — ***Pennesières.*** — Convention entre le curé

de Quenoche et les habitants de Pennesières au sujet de la desserte de leur église (1766). — Fixation du traitement du curé (1790). — *Pesmes*. — Fondations au profit de l'église de Pesmes par : Guillemot dit *Beligney* (1350); — Marguerite de Vergy, dames de Pesmes (1388); — Huet de Champagnolot (1399); — Jean Ponceart (1401); — Agnès de Salins (1403); — Girard Michelot (1417); — Guillemin dit *Paippes* (1419); — Arbelet Digenot (1419); — Hubert Cognet (1420); — Huguenin Drouhet (1421); — Oudot Caillet (1423); — Hugues Moniat, prêtre (1423); — Jean Menuet (1426); — Isabelle Blanchon (1427); — Vienot Quaisel (1428); — Jeannette Bribet (1428); — Claude Grignet (1430); — Pierre Gallois (1433); — Huguenin Guenichart (1435); — Jean Pechoux (1438); — Regnaude Boulangier (1445); — Guillaume Suserat (1452); — Huguenin Pugeot (1459); — Isabelle Pochart (1461); — Simon Broudiot (1468); — Jean Corne (1470); — Vienot Richon (1473); — Jean Brodeux (1475); — Perrin Vayron (1478); — Jean Danderot (1479); — Denise Piton (1485); — Jeannette Drouhet (1498); — etc.

G. 171. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1446-1789. — Fondations au profit de l'église de Pesmes par : Jean de Montoiche (1500); — Claude Belpoy (1502); — Jean Vayron (1504); — Jean Vaulcy, notaire (1507); — Jean Syot, prêtre (1515); — Jean Cornedat (1519); — Guillaume Lalouhier (1520); — Antoine de Villes (1520); — Marguerite Bellot (1521); — Henri Grignet (1522); — Marguerite Bossard (1534); — Jeanne Couchard (1535); — Marguerite Davadant (1546); — Jeanne Parchandet (1552); — Jean Boisset (1557); — Laurent Mairot (1584); — Anatole Vayron (1584); — Pierre Ancelle (1585); — Anne Brumand (1601); — Guillaume Aubert (1601); — Richarde Rolland (1616); — Jeanne Labourey (1616); — Jeannette Richard (1619); — Claude Thubois (1621); — Pierrette Girardot (1624); — Claude Masconnay (1645); — Jeanne Aubelet (1697); — François Luxeul (1721); — Jacques Dupoirier (1730); — etc. — Constitutions de rentes entre : les chanoines de Champlitte et Guillaume Chevry (1446); — Jean Paigel et les prêtres chapelains de Pesmes (1448); — Jean Masvet et les chapelains de Pesmes (1563); — Simonne Bartholomot et les prêtres familiers de Pesmes (1611); — Louise Duchamp et les prêtres familiers de Pesmes (1616); — Jean Girard et les prêtres familiers (1627); — etc. — Baux de terrains dépendant de la cure de Pesmes (1732-1789). — Échanges de terres entre : la familiarité de Pesmes et Jean Gaul (1504); — *idem* et Antoine Bridet (1530); — *idem* et Catherine Mairot (1559); — *idem* et Pierre de Landriano (1598); — Claude Mol, de Pesmes, et Hugues Aubert, curé de Champagney (1610). — Sentence du bailliage d'Amont adjugeant un héritage à la familiarité de Pesmes (1488). — Autre sentence maintenant la familiarité en possession de terrains qui lui étaient disputés (1565). — Transaction entre la familiarité et Jean-Baptiste Mol, avocat au bailliage de Gray, au sujet d'une pièce de terre (1731).

G. 172. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

1282-1790. — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : le curé de Pesmes et Dannot Belle-aventure (1352); — Jean Cholat et la familiarité de Pesmes (1422); — Gautier Rousselot et la familiarité de Pesmes (1451); — Jeannette Drouhet et la familiarité de Pesmes (1461); — la familiarité et Odenot Hennequin (1466); — *idem* et Jean Fleuriot (1467); — *idem* et Jacquenot Millet (1468); — *idem* et Perrenot Pouchard (1469); — *idem* et Jeannette Lunetier (1474); — Jean Guillemin et Hugues Fyot (1479); — la familiarité de Pesmes et Antoine Purgerot (1483); — *idem* et Antoine Bridet (1486); — *idem* et Jean Lombard (1490); — *idem* et Jean Clerot (1501); — *idem* et Huguenin Lusignot (1505); — *idem* et Jacques Luynot (1516); — *idem* et Claude Monnin (1583); — *idem* et Jeanne Maitret (1630); — *idem* et Charles de la Baume, marquis de Saint-Martin (1655); — *idem* et François Guenot (1706); — *idem* et Thérèse Boussemard (1723); — *idem* et Charles Besse (1725); — *idem* et Anne Bouchin (1726); — *idem* et Antoine Galluc (1729); — *idem* et Jean-Baptiste Mol, avocat du Roi au bailliage de Gray (1731). — Pièces d'un procès au sujet du droit de patronage de l'église de Pesmes (1595-1630) : ce droit de patronage était revendiqué par l'archevêque de Besançon et par l'abbé de Corneux ; il y eut en 1595 quelques difficultés promptement résolues, mais en 1615, la cure de Pesmes étant vacante, Nicolas Vernerey, abbé de Corneux, présenta pour la remplir au vicaire général de Besançon le sieur Pierre de Guillot; le vicaire général refusa l'institution, et peu après le sieur Louis Mol fut pourvu du bénéfice de Pesmes par l'archevêque; mais Pierre de Guillot avait obtenu à Rome une bulle d'institution, et il avait obtenu du Parlement de Dôle l'autorisation de prendre possession de sa cure; le sieur Mol y était déjà installé, d'où procès, terminé par un accord respectif en 1620 : le sieur Guillot demeurait paisible possesseur de la cure, le sieur Mol était déchargé de la restitution des fruits par lui perçus. Le droit de l'abbé de Corneux se trouvait ainsi confirmé. Mais la discussion recommença entre leurs successeurs, Mougeon Vigoureux et Pierre Lapostole (1630). Titres annexés : quittance de 53 livres donnée par Garnier, chevalier, seigneur de Pesmes, au couvent de Corneux (1282); — amodiation par l'abbaye de Corneux du droit de patronage de la cure de Pesmes (1400); — acensement d'un meix sis à Pesmes et appartenant à l'abbaye de Corneux (1418); — institutions de curés à Pesmes faites sur la présentation de l'abbé de Corneux (1540-1559); — inventaire des titres de la cure de Pesmes (1621); — monitoire pour le recouvrement de titres enlevés et cachés concernant le patronage de la cure de Pesmes (1630). — Requête des habitants de Chassey pour demander leur séparation de la paroisse de

Pesmes; ils veulent former une paroisse indépendante (1716) : la requête fut accordée. — Correspondance entre l'abbaye de Corneux et l'archevêché de Besançon relative au droit de patronage de la cure de Pesmes (1759). — Claude Viennet résigne la cure de Pesmes en faveur d'Étienne Belle, son vicaire (1780). — Inventaire des titres de la familiarité, compte des biens et revenus de la cure de Pesmes, fixation du traitement du curé (1790).

G. 173. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 220 pièces, papier.

1661-1790. — *Pierrejux.* — Fondations au profit de l'église de Pierrejux par : Jeanne Rouhier (1683); — Didier Bideau (1736); — Antoine Violet (1738). — Bail de la dîme attachée à la cure de Pierrejux (1789). — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Pin-l'Émagny.* — Inventaire des titres et papiers de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Pomoy.* — Pièces d'un procès entre François Liébaud, curé de Pomoy, d'une part; Odo Vuillemey et Jeanne Bolet, mari et femme, d'autre part (1762-1764) : Jeanne Bolet avait adressé des injures au curé, et son mari, requis de la réprimer, avait répondu par des paroles méprisantes ; Jeanne Bolet fut condamnée à se rétracter et à payer 10 livres de dommages-intérêts. — Difficultés entre le sieur Liébaud et des habitants de Pomoy au sujet de saisies de fruits, de créances, etc. (1779). — *Pont.* — Règlement des droits curiaux de la cure de Pont (1661).

G. 174. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 104 pièces et 2 cahiers, 28 et 66 feuillets, papier ; 1 plan.

1366-1790. — *Pontcey.* — Fondations au profit de l'église de Pontcey par : Perrin Paiquoz (1366); — Gauthier de Chemilly, moine de l'abbaye de Faverney (1407) ; — Pierre Sirolat (1408) ; — Henri Bougnon (1437) ; — Jacques Michel (1444) ; — Jean Maire (1517) ; — Isabelle Grant (1530) ; — Jean Rolet (1534); — Sébastien Ponsot (1553); — la confrérie du Rosaire (1651) ; — Pierre Thévenin (1679) ; — Marguerite Bernard (1732). — Achat de terres par Mathieu Cart, curé de Pontcey (1739). — Échanges de terres (1767-1775). — Compte des biens, état des revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790) — *Port-sur-Saône.* — Statuts de la confrérie de l'Immaculée Conception (s. d.).— Fondations au profit de l'église par Claudine Cailley (1618) ; — par Jacqueline Lallemand (1636). — Vente d'un champ par Pierre Guillemin à François Piroley (1635). — Achat d'une terre par Claude Faguelin, curé de Port-sur-Saône (1710). — Inventaire des titres et papiers de la cure et de la familiarité de Port-sur-Saône (1733). — Jugement de l'Intendant qui ordonne aux habitants de Port-sur-Saône de payer la portion congrue au sieur Claude Trélut, leur curé, de quart en quart et d'avance (1742). — A la suite d'une sentence prononcée contre eux au bailliage de Vesoul, les habitants de Port-sur-Saône relâchent et abandonnent à leur curé les fonds curiaux (1770). — Baux de biens appartenant à la familiarité de Port-sur-Saône (1769-1789). — Déclaration des biens et revenus de la cure (1688 et 1790), fixation du traitement du curé (1790). — *Presle.* — Fondation au profit de l'église de Presle par Pierre Faivre (1729). — Quittances de droits d'amortissement pour ladite église (1731). — Arrêt du Parlement qui condamne frère Antoine Chauvet de la Villette, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Villedieu-en-Fontenette, et l'abbé de Raze, prieur de Grandson, ainsi que leurs successeurs, à payer annuellement, en qualité de décimateurs de Presle, au sieur Guérin, curé dudit lieu, et à ses successeurs, pour la portion congrue, deux rentes, l'une de 175 livres pour le commandeur, l'autre de 250 livres pour le prieur (1775). — Fixation du traitement du curé de Presle (1790). — *Provenchère.* — Déclaration des terres prétendues novales par le sieur Bresson, curé de Provenchère (1753). — Contestation entre l'abbaye de Luxeuil et la communauté de Provenchère au sujet de la propriété d'un pré (1772). — Bulles du pape Pie VI relatives à la résignation de la cure de Provenchère, par Pierre Fourrier en faveur de Jean Bonvalot, et résignation dudit Fourrier (1781). — Bail des fonds curiaux (1782). — Arpentement des bois de la baronnie de Devilly appartenant à dame Antoinette de Capisuchy, douairière de Louis, marquis de Foudras (1783). — Plan des bois de Provenchère. — Déclaration des revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Pusey.*— Fondations au profit de l'église de Pusey par : Claude Grangeret (1636); — Jacques Guilletot (1647); — Jeanne Bridenet (1649); — Claude Mathey (1658); — Jeanne Clément (1726). — Échange de prés entre la confrérie du Rosaire et Étienne Martelot (1712). — Ventes de terres, prés, maisons, entre : Antoine Sornet et Alexandre de Fejan (1708); — Étienne Martelot et l'église de Pusey (1712); — Adrien Renotte et Jacques Gruet (1716); — Catherine Bardenet et Anne Constant (1732) ; — Louis Lépinier et François Blandin (1752). — Fixation du traitement du curé de Pusey (1790). — *Pusy.* — Fondations au profit de l'église de Pusy par : Barbe Jobelin (1607) ; — Marguerite Marchant (1637) ; — Marguerite Donzelet (1671) ; — Françoise Grangeret (1671) ; — Pierre Bardenet (1685); — Cathelin Daviot (1692); — François Besancenot (1692) ; — Thomas Millet (1735) ; — Claude Vuillemot (1742). — Livres contenant les fondations et biens de l'église de Pusy, plus la liste des confrères et consœurs de Saint-Joseph (1693-1736). — Ventes de terres, prés, maisons entre : François Besancenot et Jacques Baudouin (1705) ; — Jacques Gray et Claudine Vuillemot (1743); — Alexandre Berthet et François Coupriant (1768). — Jean-Baptiste Daguenet nommé curé de Pusy (1775). — Pierre Colombot et sa femme constituent une pension à leurs fils Claude et Zacharie, entrés dans l'état ecclésiastique (1777-1785). — Déclaration des biens de la cure de Pusy, fixation de traitement de curé (1790).

G. 175. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 152 pièces et 1 cahier, 20 feuillets, papier.

1620-1790. — *Quenoche.* — Règlement des droits curiaux (1668). — Reconnaissance des fonds curiaux avec leur estimation (1668). — Constitution de rente (1671). — Vente de prés par Pierre Dhyet à Antoine Pauthard (1708). — Échange de terres entre François Pauthier et Élisabeth Périard (1723). — Fondations au profit de l'église de Quenoche par : Françoise Chapitey (1727) ; — Élisabeth Cornaud (1728). — Règlement des droits curiaux (1759). — Traité entre les paroissiens de Quenoche et leur curé pour l'érection de deux succursales, l'une à Pennesières et l'autre à Ruhans (1766) ; — décret de Clériadus de Choiseul, archevêque de Besançon, autorisant l'érection desdites succursales (1767). — Prise de possession de la cure de Quenoche par le sieur André Vausse (1788). — Arpentement des fonds de la cure de Quenoche, déclaration des biens et revenus, tableau de la population de Quenoche et des sept autres communautés composant la paroisse (Pennesières, Ruhans, Dhyet, Courboux, Millaudon, La Villedieu, Anthon), fixation du traitement du curé (1790). — *Quers.* — Fondations au profit de l'église de Quers par : Deslotte Molle (1710) ; — Martin Borrey (1715) ; — François Ribaud (1719) ; — Jacques de Petitepierre (1721). — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste de Montigny, écuyer, et Jeanne Varanchet (1719). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Quers (1666 et 1790), état de la population (2,171 âmes), fixation du traitement du curé (1790). — *Quincey.* — Fondations au profit de l'église de Quincey par : Pierre Garret (1710) ; — Catherine Poirot (1713) ; — Jeanne Jacquot (1720). — État des fondations de ladite église (1714). — Vente de terres par Jean Charbonnier à François Magnin (1718). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Quincey, fixation du traitement du curé (1790). — *Recologne.* — Déclaration des biens dépendant de la chapelle Notre-Dame érigée en l'église de Recologne (1620). — *Renaucourt.* — Extrait de l'arpentement du territoire de Renaucourt (1660). — Note des papiers remis par M. Le Beau, prieur de Fouvent, au sieur Davilley, lieutenant au bailliage de Gray (1730). — Reconnaissance d'une maison que possédait à Renaucourt messire Augustin de Mazan, vicaire général de l'archevêché de Tours, prieur de Fouvent (1771). — *Rigny.* — Fondations au profit de l'église de Rigny par : Antoine Drouhet (1678) ; — François Jacquart (1719) ; — Claude Bossal (1728) ; — Pierre Brossier (1731) ; — Jean Goux (1738). — État des fondations (1790). — *Rioz.* — Fondations au profit de l'église de Rioz par : Jean Polarchet (1624) ; — Chrestin de Rioz (1635) ; — Jean Damalise (1639) ; — Claudine Dumoulin (1669) ; — Barbe Berger (1670) ; — Richard Lasvey (1671) ; — Bénigne Faivre (1678) ; — Bénigne Challemin (1680) ; — Louis Clerget (1682) ; — François Vallot (1683) ; — Antoine Paillot (1691) ; — Laurent Millardet (1699) ; — Claude Poignet (1741). — Déclaration des fonds curiaux (1690). — Accensement d'un verger (1721). — Fixation du traitement du curé, état de la population de Rioz : « Cette paroisse est composée de deux municipalités ; la première forme seule le village de Rioz qui est le chef-lieu ; la seconde est formée des villages d'Anton, Vieilles-Granges et Traitiés-Fontaine, et de deux hameaux appelés la Bourotte et les Granges-Millardet. Il y a dans cette paroisse 230 feux ; Rioz en contient 159. Anton, qui en est éloigné de près d'une lieue, en a 22 ; les Vieilles-Granges, éloignées de près de 3/4 de lieue, en ont 20 ; Traitiés-Fontaines, éloigné de près d'une demie lieue, en contient 25, et les deux hameaux, éloignés de même d'une demie lieue, en ont chacun deux. Ces cinq endroits ont des chemins impraticables par les mauvais temps, ce qui rend très pénible le travail du service divin » (1790). — Inventaire des titres de rentes remis au citoyen receveur de l'enregistrement et des domaines à Rioz par le citoyen Clerget, vérificateur de la régie nationale dans le département de la Haute-Saône (1790).

G. 176. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 66 pièces et 1 cahier, 56 feuillets, papier.

1563-1790. — *Roche.* — Sentence de la justice de Roche qui condamne les habitants dudit lieu à payer les cens dus au prieuré de Fouvent (1623). — Déclaration des héritages sis à Roche, dépendant du prieuré de Fouvent (1623). — Baux de biens dépendant de la cure de Roche (1735-1782). — *Roche-sur-Linotte.* — Contestation entre Nicolas Vuilleguel, curé de Roche, et Étienne le Goux, au sujet de la dîme (1563). — Acensement consenti par Pierre Chrétin, curé de Roche (1583). — Fondations au profit de l'église de Roche par : Françoise Jolyot (1668) ; — Françoise Maire (1680). — Reconnaissance et déclaration des biens de la cure de Roche (1669 et 1790), fixation du traitement du curé (1790). — *Ruhans.* — Fixation du traitement du curé (1790). — *Raze.* — Fondations au profit de l'église de Raze par : Philippe Petit (1684) ; — Claude Marnillet (1698) ; — Claude Langrognet (1702) ; — Anne Chichet (1702). — État de la population de Raze (542 habitants en 1790). — *Rosey.* — Fondation au profit de la cure de Rosey par Léonard Piaget (1724). — Ventes de terres, prés, maisons, entre : Bonne Droz et Christophe Normand (1658) ; — Frédéric Championnet et Jacques Butte (1683) ; — François Viendray et Claude Valeur (1683) ; — Pierre Masson et Claude Bressand (1699) ; — Jean Baverel et Nicolas Maire (1724). — Cahier de notes concernant la confrérie des Trépassés établie à Rosey (1693) : ce cahier contient seulement la liste des confrères et l'indication de quelques donations faites à la confrérie. — Inventaire de titres concernant la chapelle des Ames du Purgatoire de Rosey (1723). — Quittances de droits d'amortissement (1724-1748). — Sentence du présidial de Vesoul au profit de Jean Baveret, ancien curé de Rosey, contre ses débiteurs qui ne le payaient pas (1766). — Claude

Vuillequey, nommé chapelain de la chapelle des Ames du Purgatoire (1769). — Baux consentis par ledit Vuillequey (1787-1788). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Rosey, fixation du traitement du curé (1790). — *Rupt.* — Fondations au profit de l'église de Rupt par : Pierre Guérin, curé dudit lieu (1629); — Jean Douallet (1659); — Antoine Estienney (1674); — François Berthod (1678); — Claude Dubois (1685). — Règlement des droits curiaux (1688). — Échange de terres entre l'église de Rupt et Jeanne de Saumery, femme de Louis de Clermont, marquis de Monglas, (1709). — Arpentement des biens de la cure de Rupt (1751). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 177. (Liasse.) — 43 pièces et 7 cahiers, 95, 51, 34, 24, 20, 12, 8 feuillets, papier.

1676 1780. — *Sauvigney-les-Pesmes.* — Baux de biens dépendant de la cure (1783-1788). — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Savoyeux.* — Extraits de l'arpentement des biens du territoire de Savoyeux concernant : les biens de la cure (1676); les biens de la chapelle Saint-Nicolas (1720). — Règlement des droits curiaux (1685). — Fondations au profit de l'église de Savoyeux par Claude de Mandre, dame de Savoyeux, douairière de Bernard de Montessus (1715); — par Jean Thibaulot (1726). — *Scey-sur-Saône.* — Cahiers de comptes des curés de Scey-sur-Saône (1740-1780). Le premier, rédigé par le curé Hanriot, offre seul quelque intérêt ; il renferme la liste des sommes dues pour droits mortuaires avec les noms des débiteurs; l'état des sommes recueillies par quête ou autrement pour la décoration de l'église, et l'état des dépenses faites pour le même objet ; les dépenses faites par le curé Hanriot dans un voyage à Besançon, où la communauté l'avait envoyé pour une affaire concernant ses bois; l'indication de quelques dépenses personnelles : « J'ay mis en pension Étienne Hanriot, mon neveu, chez demoiselle Barret, à Besançon, rue Saint-Paul, sur le pied de dix livres par mois et quinze mesures de blé par an, mesure de Besançon. » — « Catherine Grand est entrée le 2e octobre 1755 en qualité de domestique pour le gage de 24 livres par an, et depuis je luy ai donné 4 livres pour une juppe et un tablier de droguet. » — Il y a même l'indication du linge appartenant au curé, compris dans une lessive en 1754. — Les autres cahiers, sans exception, concernent les biens fonciers de la cure, et se bornent à énumérer, aussi sèchement que possible, les noms des tenanciers et la contenance des terres qu'ils cultivent.

G. 178. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1663-1790. — Papiers ayant appartenu à un curé de Scey qui sortait du séminaire vers 1750. Ces papiers comprennent une suite de sermons pour les différentes fêtes de l'année, un règlement de vie que s'était tracé le curé étant encore séminariste, la manière de bien faire les instructions chrétiennes, un petit manuel du confesseur, un autre manuel des devoirs d'un curé; voici les points principaux qui sont traités : comment un pasteur doit régler sa famille et quel règlement il doit s'imposer à lui même; moyens pour établir le bon ordre et la piété dans une paroisse; de l'instruction; du prône; du catéchisme; des conférences; de la visite de la paroisse; de la messe et des autres offices; de la conduite au tribunal de la pénitence; de la bonne intelligence entre le curé et le vicaire ; des congrégations d'hommes et de femmes, particulièrement des associations charitables pour le soulagement des malades et des morts; de la prière en commun à l'église; de la décoration de l'église; de la sanctification des fêtes ; du retranchement des abus qui se commettent dans les prétendus voyages de dévotion ; de la prudence pour apaiser les divisions et brouilles des communautés ; du soin des enfants, particulièrement pour la première communion; du maître et de la maîtresse d'école ; des fiançailles et du mariage; des pères et mères; des échevins et autres commis; des fabriciens; des gens de guerre ; des malades; des vieillards et des pauvres ; du secret en tout ce qui regarde la conduite de la paroisse. Enfin, il y a un cahier d'extraits de divers auteurs, Bossuet, Montesquieu, Bayle, Marivaux, Fénélon, et des pensées personnelles : « Les bossus ne sont agréables en société que quand ils sont les premiers à rire de leur figure. » — « La politique est limitrophe de la duplicité. » — « Idées rembrunies quand on travaille sur une cour. » — « Les intentions que l'on suppose sont presque toujours plus injurieuses que les véritables ; » etc. — Mémoire rédigé par le sieur Cadot, curé de Scey sur-Saône, contenant la manière dont se célèbrent les cérémonies religieuses audit Scey, l'énumération des confréries avec leurs offices particuliers, et quelques autres coutumes (1663). — Indulgences particulières accordées à l'église de Scey par les papes Clément XI et Clément XIII (1719-1761). — Claude Hanriot nommé curé de Scey (1749). — Droit de posséder un banc dans l'église, acheté par divers habitants de Scey (1753). — Réparations à l'église de Scey et contestation entre les habitants et l'architecte, qui avait excédé le devis estimatif (1755). — Quittances pour le sieur Hanriot, curé de Scey (1757-1763). — Observations pour le synode de 1765. « Nous sommes informés que les statuts de notre diocèse à l'égard des petites écoles sont communément assez mal observés. Parmy les maîtres, il y en a qui fréquentent les cabarets, qui sont libertins, qui à peine s'approchent des sacrements une fois l'an, ce qui est d'un très mauvais exemple. MM. les curés doivent les avertir et ensuite les changer, de concert avec les communautés, s'ils ne se corrigent pas. Nous voulons que les maîtres et maîtresses d'école instruisent deux fois la semaine la jeunesse de la doctrine chrétienne, qu'ils conduisent leurs écoliers et écolières à la messe de paroisse, aux vespres et au catéchisme, et qu'ils

veillent à ce que les uns et les autres s'y comportent avec modestie. Il seroit à propos que les maîtres et maîtresses des petites écoles établies dans cette ville et dans les autres villes de notre diocèse eussent la même attention, et que tous portassent la jeunesse confiée à leurs soins à fréquenter les sacrements au moins aux grandes festes de l'année. La fréquente visite des petites écoles est très particulièrement recommandée à MM. les curés. Ils doivent aussi prendre garde que les enfants des hameaux dépendant de leur paroisse se rendent à l'école du maître principal au lieu de rester sous des maîtres particuliers, ignorants, souvent inconnus et déréglés, qui enseignent sans approbation. » Les autres articles concernent : les pèlerinages hors du royaume que l'on n'encourage pas ; les ouvrages hérétiques qu'il faut chercher et détruire ; les dispenses de mariage ; la bonne tenue des registres paroissiaux ; la fréquence des incendies : on engage les curés à recommander plus de prudence à leurs paroissiens, désormais on refusera les autorisations de quêter ; l'obligation pour les curés de ne refuser les sacrements à aucun de leurs paroissiens ; la communion pascale ; les vols de bois dans les forêts royales. — Mandement du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, faisant appel à la charité publique pour les habitants de Pesmes (1773) : « Le 22 du mois de septembre, 63 maisons de la ville de Pesmes, habitées par plus de 80 familles, ont été réduites en cendres par un incendie, et si promptement, que les habitants y ont perdu toute leur récolte et presque tous leurs meubles et effets ; le clocher même de l'église paroissiale a été détruit par les flammes, les cloches ont été fondues, et le toit de l'église très endommagé. » — Claudine Héry « ayant eu la faiblesse de recevoir, sous l'espoir du mariage, la cour et les assiduités de Jacques Duc, celuy-cy l'a abusée au point de former un commerce criminel duquel est résulté la grossesse de ladite Claudine » ; elle vient de mettre au monde un enfant mâle et somme le séducteur de s'en charger (1788). — Inventaire des titres de rentes de la cure de Scey, déclaration des biens et revenus, fixation du traitement du curé (1790).

G. 179. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1680-1788. — Partage des biens entre la famille Simon (1680). — Règlement des droits curiaux (1705). — Procès entre la communauté de Scey-sur-Saône et François Nobis, son curé (1711-1722) : les revenus fixes de la cure de Scey s'élevaient à 164 livres ; une sentence de l'officialité de Besançon les porta à 264 livres ; les habitants refusèrent de se soumettre à la sentence, d'où procès. — Adjudication des bois du quart en réserve de Scey et adjudication de la reconstruction de l'église paroissiale dudit lieu (1738). — Claude Hanriot, curé de Scey, réclame contre une saisie opérée sur les biens du sieur Nobis, son prédécesseur (1750). — Délibération des habitants de Scey au sujet de la vente de places et sièges dans leur église (1750). — Contestation entre les habitants de Scey et François Marca, marchand sculpteur, auquel ils avaient commandé un autel (1753). — Adjudication de la construction du clocher de l'église de Scey (1755). — Devis des réparations à faire à l'église et au presbytère (1769). — Mémoire des feux et ménages de Scey, inventaire des titres de la cure (1788).

G. 180. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 28 pièces et 1 cahier, 73 feuillets, papier.

1582-1790. — *Scye et Grattery.* — Fondations au profit des églises de Scye et Grattery par : Françoise Millot (1587) ; — Nicolas Rousselet (1623) ; — Claude Renaudin (1630) ; — Bastien Minebaut (1631) ; — Étienne Vautherin (1632) ; — Thévenin Petit (1632) ; — Sébastien Guarnot (1633) ; — Humbert Barré (1634) ; — Françoise Bachanyet (1636) ; — Claude Matherey (1636) ; — Étienne Picquard (1637) ; — François Hudelot (1693) ; — François Noinot (1708) ; — Jean Rigaud (1738). — Échanges de terres entre : Étienne Ainotte et Antoine Vaulcheret, curé de Scye (1592) ; — Étienne Vautherin et Claude Bachant (1628) ; — Nicolas Ferry et Joseph Colombot (1718). — Ventes de terres entre : Étienne Vautherin et Jean Byot (1629) ; — Nicolas Cussey et Antide Ponnot (1713). — Nicolas Pelletier choisi comme gerbier du curé de Scye (1634). — Interpellation des habitants de Scye, Grattery et Vauchoux, à Claude Marchand, leur curé, au sujet de réparations à faire au presbytère (1669). — Déclaration des biens de la cure de Scye (1677). — Constitution de rente au profit de la confrérie du Saint-Rosaire (1682). — Traité entre Louis Marchand, curé, et ses paroissiens, pour le règlement des droits curiaux (1685). — Bornage de prés dépendant de la cure (1688). — Requête des habitants de Grattery à l'intendant : ils se plaignent de n'avoir plus depuis cinq ans un maître d'école particulier ; le curé de Scye n'en veut pas d'autre que celui de Scye (1688). — Contestation au sujet des droits curiaux entre Nicolas Ferry, curé de Scye, et ses paroissiens (1736). — Règlement des droits curiaux, Claude Paget étant curé de Scye (1747). — Bail de biens dépendant de la cure (1788). — Compte des biens et revenus de la cure de Scye, fixation du traitement du curé (1790). — *Selles.* — Constitution de rente au profit d'Antoine Nobis, curé de Selles (1691). — *Seveux.* — Compte des biens et revenus de la cure (1790). — *Soing.* — Terrier de la commune de Soing contenant la déclaration et reconnaissance des biens possédés par chaque habitant (1582 ; incomplet du commencement et de la fin). — Fondation au profit de l'église de Soing par Jean Picard (1719). — Pouvoirs sacerdotaux donnés par l'archevêque de Besançon à Pierre Belgrand, curé de Soing (1788). — État de la population (952 habitants), état des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Suaucourt.* — Fondations au profit de l'église de Suaucourt par : François de

Trestondans, chevalier, seigneur de Suaucourt (1683); — Jeanne Marbey (1697); — Maurice Lapre (1736); — Antoinette Hugard (1745); — Claude Gay (1746). — Arpentement d'une pièce de terre dépendant de la cure de Suaucourt (1696). — Règlement des droits curiaux (1751). — Déclaration des biens de la cure (1790).

G. 181. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1585-1790. — *Tavay.* — Vente d'une pièce de terre appartenant à Frédéric, comte de Montbéliard (1585); — *idem* appartenant à Pierre Ryetet (1591). — Procès entre Joseph Busson, curé d'Héricourt, administrateur de la cure de Tavay, et le prince de Montbéliard, au sujet de la perception des dîmes dans plusieurs hameaux qui dépendaient de Tavay (1699-1718). — *They.* — Fondations au profit de l'église de They par : Michel Fretet (1622); — Pierre Poix (1691); — Claude Thate (1698); — les frères Jacquez (1711). — Révélations sur monitoire touchant les biens de fondation de l'église de They (1692). — Testament de Claude Faivre (1720). — Dispenses de mariage pour Claude Briettet, qui avait eu des relations avec Françoise Briettet sa parente (1745). — Déclaration des biens et revenus de la cure de They (1673 et 1790), fixation du traitement du curé (1790). — *Thiénans.* — Fondations au profit de l'église de Thiénans par : Claude Sirotot (1684); — Philiberte Escailler (1687); — Claude Besancon (1691); — Pierre Borrey (1698); — Étienne Legrin (1738); — mémoire des fondations de l'église de Thiénans (1727). — Abornement de biens dépendant de la cure de Thiénans (1684). — Constitution de rente au profit d'Antide Cornet (1696). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Thiénans, reconnaissance et estimation des biens nationaux sis sur le territoire dudit lieu (1796). — *Tincey.* — Règlement des droits curiaux (1666). — Arpentement des terres de la cure (1684). — Fondations au profit de l'église de Tincey par : Pierrette Normand (1710); — Jeanne Collin (1723). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 182. (Volume.) — 1 volume in-4°, 649 feuillets, papier.

1548. — *Traves.* — Terrier du prieuré du Moutherot, comprenant les communautés de Traves et de Combeaufontaine (1548). Pierre d'Andelot, prieur. Le volume comprend le mandement de terrier émané de l'empereur Charles-Quint, l'énumération des droits et privilèges du prieuré. Le prieur possède une église avec deux autels; le prieur est tenu d'y célébrer chaque semaine trois messes basses aux jours qui lui conviendront; le curé de Traves est tenu d'y célébrer la messe les dimanches et jours de fête; le prieur fournit une partie du luminaire, les paroissiens fournissent l'autre partie et doivent en outre maintenir la nef en bon état. Un cloître est attenant à l'église, et il est flanqué à l'une de ses extrémités d'une vieille tour carrée en pierres, à l'autre d'un corps de maison construit en bois. Devant le cloître s'étend un jardin. Le prieur possède la haute, moyenne et basse justice; il a four banal et droit exclusif de pêche dans la Saône; on lui doit des corvées de charrues, des redevances en grains, le droit de « gruotte » sur les viandes de boucherie; il a le droit de percevoir les dîmes et les tailles dans plusieurs villages voisins.

G. 183. (Volume.) — 1 volume in-folio, 190 feuillets, papier.

1721. — Terrier du prieuré du Moutherot. Les droits du prieuré sont énumérés comme dans le terrier de 1548. On voit néanmoins que les habitants de Combeaufontaine protestèrent contre certaines prétentions du prieur François Duban, notamment en ce qui concernait l'exercice de la totale justice, la perception de la dîme et l'obligation de cuire au four banal : la contestation fut portée successivement devant le bailliage de Vesoul et devant le parlement de Besançon; celui-ci, par deux arrêts successifs rendus en 1729, maintint le prieur en possession de ses droits. En 1730, un jugement du grand-maître des Eaux et Forêts adjugea au prieur la sixième partie des bois, prés et communaux de Combeaufontaine, Villers-Vaudey, Confracourt, Traves, Raze, Vesoul, le Moutherot, Mailley, Bucey-les-Traves, Vy-le-Ferroux, Chantes, Chemilly, Aroz, Vy-les-Rupt, Ovanches et Chassey-les-Scey.

G. 184. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces et 2 cahiers, 86 et 59 feuillets; 2 plans, papier.

1502-1780. — Inventaire des titres et papiers de l'église et cure de Traves (1716). Cet inventaire est détaillé; il donne l'analyse assez étendue de chaque pièce. Des notes marginales, ajoutées probablement en 1790, permettent de constater que dès cette époque, un certain nombre des titres portés dans l'inventaire avaient disparu. — Procès-verbal contenant inventaire des titres et papiers concernant le prieuré du Moutherot, la visite et reconnaissance des bâtiments, usines et forêts dépendant dudit prieuré vacant par le décès de messire Joseph d'Olivet, chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, conseiller clerc au Parlement (1780). — Inventaire des titres et papiers de la confrérie de l'Immaculée Conception, fondée à Traves. — Reconnaissance des terres dépendant de ladite confrérie (1502). — Contestation entre Jeanne de Toulongeon, dame de Traves, et frère Antoine Comtet, prieur du Moutherot, au sujet d'une redevance sur le moulin de Traves (1524). — Interpellation aux bouchers de Traves de la part d'Étienne Regnaud, prieur du Moutherot, touchant les « gruottes ou fressures » de toutes les grosses bêtes « ar-

moilles » tuées à Traves, et que ledit Regnaud déclarait appartenir à son prieuré (1612). — Supplément de portion congrue adjugé au sieur Antoine Tisserand, curé de Traves (1665). — Règlement des droits curiaux (1675). — « Association érigée en l'honneur de saint Joseph pour le secours des agonisants et establie dans le lieu de Traves par les révérends pères missionnaires de la Compagnie de Jésus, le révérend père recteur de Vesoul, Philippe de Langeron, Claude-Adrien Renauld, et Jacques-Joseph Talbert, le huitiesme avril 1680. » Suit le règlement de la confrérie. On indique d'abord le but qu'elle se propose et on justifie le choix de saint Joseph comme patron. Il faut que les confrères, pour exciter leur dévotion, fassent peindre saint Joseph agonisant, et ce tableau sera placé dans un endroit décent de l'église. On conseille la communion les jours de fêtes principales, « mais indispensablement le jour de la Saint-Joseph, et ce jour-là ils assisteront à la messe le cierge à la main, qu'ils tiendront allumé dès l'Évangile jusque après la communion, de laquelle ils s'approcheront, ayant ainsy le cierge allumé, et séparés du reste du peuple, les hommes les premiers et les femmes après. » « Chaque confrère sera obligé d'avoir un cierge bénit en son particulier, et lorsqu'on sonnera pour donner les derniers sacrements à quelqu'un, ils y accourront avec leurs cierges ; et s'ils sont trop esloignés et ne le peuvent faire commodément, ils diront à l'heure mesme trois Pater et trois Ave Maria pour le secours des moribonds. » On nommera un préfet pour veiller à ce que la communion se fasse régulièrement, à ce qu'il n'y ait aucune débauche le jour de la fête qui devra être consacré tout entier à la dévotion; on règle minutieusement l'ordre des cérémonies pour ce jour-là. L'exhortation à la visite des malades et l'indication de quelques pratiques pieuses devant le tableau de saint Joseph terminent le règlement. — Déclaration et reconnaissance des biens dépendant de la cure de Traves, estimation des revenus fixes de la cure, contestation entre le curé et ses paroissiens au sujet desdites reconnaissances et estimation (1687-1706). — Plans des bois de Traves (1736). — Plusieurs déclarations des biens et revenus de la cure (1650-1765).

G. 185. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1463-1790. — Fondations au profit de l'église de Traves par : Humbert Beliot (1463) ; — Jeanne Barbet (1526) ; — Pernette Abelt (1533) ; — Didier Turremiche (1563) ; — François Grand (1612) ; — Girard de Baillieu (1636) ; — Claude Pierrard (1637) ; — Étienne Ferryot (1668) ; — Marguerite Bardey (1688) ; — Charlotte Fèvre (1699) ; — Catherine Comte (1707) ; — Claude Gautherot (1709) ; — Richard Guiot (1723) ; — Marguerite Carteron (1736). — Déclaration des fondations de la cure de Traves. — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : François Grand et Marguerite Lavey (1594) ; — *idem*, et Jeanne Monin (1596) ; — *idem*, et François Comte (1596) ; — Jacquette Picquard et Antide Martel (1596) ; — François Grand et Antoinette Mariotte (1597) ; — *idem*, et Henri Mequin (1600) ; — *idem*, et Henri Lochard (1601) ; — *idem*, et Jean Perroillet (1603) ; — *idem*, et Claude Comte (1608) ; — Claude Pusel et Alix Belbis (1620) ; — Charlotte Febvre et René Chatrey (1699); — etc. — Échanges de terre sentre : François Grand et Marc de Beaujeu, seigneur de Montot (1592) ; — François Grand et Claude Jolyot (1596) ; — *idem*, et Élisabeth Giponnet (1598) ; — *idem*, et Louise Petit (1611) ; — *idem*, et Nicolas Comirey (1611); — Antoine Tisserand, curé de Traves, et noble Pierre Buretel, avocat fiscal au siège de Vesoul (1672) ; — *idem*, et Claude Goux (1692); — etc. — Noble François Gentot, écuyer, en nom et comme procureur de messire Jacques de Toulongeon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, amodie à Jacques Millet les revenus de la terre et seigneurie de Traves (1575).— Messire Jacques de Toulongeon amodie les revenus de la seigneurie de Traves à noble Pierre Grégoire, commis des forges de Vy-le-Ferroux, sieur de Raze (1586). — Reconnaissance des bâtiments du prieuré du Moutherot (1770). — Baux du moulin de Combeaufontaine, du droit de four et des dîmes au même lieu, relevant du prieuré du Moutherot (1781-1788). — *Tromarey*. — Fondation de la bénédiction du Saint-Sacrement en l'église de Tromarey par messire Joseph, comte de Vaudrey (1703). — Autre fondation par Maurice Rabbe (1724). — Baux des biens dépendant de la cure (1786). — Inventaire des titres et papiers de la cure, déclaration des biens et revenus, fixation du traitement du curé (1790).

G. 186. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 84 pièces, papier; 1 sceau.

1628-1790. — *Vadans*. — Fondations au profit de l'église de Vadans par : Frédéric Pariset (1683) ; — Jeanne Molandre (1686) ; — Jean Verney (1689); — noble Charles de Montereux, écuyer (1698) ; — Nicole Girardot (1710); — Guillaume Noirot (1716) ; — Georges Trecelier (1759). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Marguerite Renevier et Frédéric Pariset (1679) ; — la confrérie de l'Immaculée Conception et Jean-Baptiste Bougelot (1690) ; — Joseph Michel et Jeanne Curot (1757) ; — Nicolas Michel et Claude Passard (1765). — Échanges de terres entre : Marguerite Renevier et Claude Darche (1673) ; — Claude Corneille, curé de Vadans, et Jean Barbay (1679) ; — Jean-Baptiste Bachet, curé de Vadans, et Jean-Baptiste de Montereux, écuyer, seigneur de Chauvigney (1730). — Acensements consentis par les curés de Vadans (1686-1696). — Reconnaissances de cens dépendant de l'église de Vadans (1756-1772). — Partage de biens entre la famille Renevier (1628). — Constitution de rente au profit des sœurs Renevier (1679). — Accord entre demoiselle Claudine Tramu et les sieurs Legoux et Pariset au sujet des biens provenant de la succession de feu Frédéric Pariset, mari de ladite demoiselle

(1686). — Déclaration et reconnaissance des biens appartenant à : François Renevier (1661) ; — Claudine Tramu (1685) ; — Jean Verney (1693). — Procès entre Jean-Baptiste Bachet, curé de Vadans, et ses paroissiens, au sujet du règlement des droits curiaux (1758). Au procès sont joints : une sentence de l'official de Besançon condamnant les habitants de la Grande-Résie (qui dépendaient de la paroisse de Vadans) à payer certaines redevances à leur curé (1665) ; — deux règlements des droits curiaux (1685-1710). — Déclaration des biens de la confrérie de l'Immaculée Conception (1770). — Déclaration et reconnaissance des biens de la cure de Vadans (1665, 1670, 1685, 1790) ; inventaire des titres et papiers (1770-1790) ; fixation du traitement du curé (1790).

G. 187. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 66 pièces et 1 cahier, 70 feuillets, papier.

1594-1790. — *Vaivre.* — Livre contenant la reconnaissance et déclaration des biens dotaux de la cure de Vaivre, plus l'indication de quelques biens de fondations (1682). — Livre de la confrérie du Saint-Rosaire (1705). Débute par la commission de frère Henri Mathey, religieux de Besançon, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, chargé de rétablir dans le village de Vaivre ladite confrérie que d'autres religieux du même ordre avaient anciennement instituée avant les guerres de 1636. Suit la liste de tous les membres de la confrérie avec l'indication de la somme donnée par chacun lors de sa réception : trois sols, un écu, une livre, etc. — Compte des revenus de la cure de Vaivre, fixation du traitement du curé (1790) — *Valay.* — Règlement des droits curiaux (1678). — Transaction entre : messire Jacques de Lallemand, commandeur de Salles, d'une part ; Claude Normandet, curé de Valay, et les habitants dudit lieu, d'autre part, au sujet de la dîme d'une gerbe par journal que ledit commandeur prétendait avoir droit de lever sur le territoire de Valay (1711). — Bail des fonds curiaux (1786). — Compte des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Vallerois-le-Bois.* — Fondation de la chapelle de la Trinité par Jean de Vaudrey et Béatrix de Grammont, sa femme (1594). — Ventes de terres entre : François Thévenin, curé de Vallerois, et Pierre Lambouley (1735) ; — Jeanne Pique et Alexandre Thévenin (1762) ; — Marie David et Alexandre Thévenin (1765). — Noms des insolvables du hameau de Baslières pour 1790. — État des fonds de la cure de Vallerois, fixation du traitement du curé (1790). — *Vannes.* — Fondations au profit de la cure de Vannes par : Pierre Caney (1705) ; — Nicolas Cossinet (1705) ; — Jacques Logre, conseiller au présidial de Gray (1705). — Fixation du traitement du curé (1790). — *Varogne.* — Fondation au profit de l'église de Varogne par messire Antoine Fyard, docteur ès droits, décédé le 15 janvier 1787, où est rappelée une fondation antérieure faite par messire Jacques Fyard, père dudit Antoine ; — autres fondations par : Claude Monneret (1669) ; — Jacques Coppre (1683) ; — Claude Lodie (1688) ; — Noël Goudot (1690) ; — Claudine Valey (1698) ; — Claude Cordier (1709) ; — Claude Rossel (1714) ; — Claude Mourey (1775). — Échanges de terres entre : Adrien Bœuf et Simon Aymonnet, curé de Varogne (1714) ; — Claude Morey et Jean Bœuf (1746). — Baux de biens dépendant de la cure (1787-1788). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Varogne, fixation du traitement du curé (1790). — Procès verbal de l'élection du curé, et prestation du serment civique par l'élu (1792). — *Vars.* — Estimation du revenu fixe des églises d'Oyrières et de Vars (1695). — Fondation au profit de l'église de Vars par les enfants de François Vittenet (1736). — Bail de biens dépendant de la cure d'Oyrières (1778). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 188. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 38 pièces et 2 cahiers, 92 et 88 feuillets, papier.

1602-1790. — *Vauconcourt.* — Fondations au profit de l'église de Vauconcourt par : Hugues Maitre (1684) ; — François Samson (1720) ; — Nicole Crevoisier (1745) ; — Jean Vautherin (1762) ; — Hugues Bardey (1765) ; — Sébastien Birien (1776). — État des fondations de la cure. — Constitutions de rente entre : Claudine Boudot et Jean Valetet (1690) ; — Pierre Febvre et Philippe Nobis, curé de Vauconcourt (1699) ; — Nicolas Flajoullot et l'église de Vauconcourt (1710) ; — Jean Bardey et l'église de Vauconcourt (1747) ; — Étienne Cuchot, curé de Vauconcourt, et François Corcelle (1761). — *Vauvillers.* — Livre des fondations de l'église de Vauvillers et Montdoré. Contient : un inventaire des rentes et immeubles appartenant à la cure de Vauvillers (1624) ; — un traité concernant la dîme de Montdoré (1613) ; — l'énumération des fondations faites en l'église de Vauvillers de 1612 à 1760 ; elles sont reproduites soit par extrait soit *in extenso*, et l'on y voit figurer les familles Cadier, Cuchot, Vuillemez, Sergent, de Lavoncourt, de Lyvron, de Bassompierre, de Vienne, Prunez, Demongenet, Barillot, Villiers, du Glay, Véron, Cuisenier, Ougier, Gauthier, Bouvenot, Belosse, Toutejoye, Borgelot, Gérard, Soignié, Prévost, Goussot, Viard, Langlois, Guinemand, Thiellemand, Cuchet, Laurent, Partageon, Thévenot, Cabos, Breney, Sauvageot, Pigeot, Verdey, Jacquinot, Magnien, Mathieu, Huguenin, Mercier, Rousselot, Tassard, Balay, Maldesienne, du Taitre, Godard, Jacquottey, Curie, Percevaux, Lamard, Prodez, Simonnot, Renaudot, Champion, Poisot, Balandré, Raclet, Beloz, Courtaillon, Morelle, Clerc, Maire, Humbert, Lecomte, Depoisson, de Thomassin. La liasse comprend les originaux de plusieurs de ces fondations. — Livre où sont inscrits les noms de ceux qui doivent des rentes à l'église de Vauvillers, avec mention du paiement des arrérages (1700-1716). — Constitutions de rentes entre : Jean Jacquottey et Jean Gauthier (1639) ; — Nicolas Claude et Jacquette Baillot (1661). — Échanges de terres entre : Jean

Devilliers et Catherine Vuillemey (1603); — Jeanne Mercier et Jeanne Vuillemey (1621); — Claude Gérard et Gaspard Parisey, curé de Vauvillers (1700); — le marquis de Clermont-Tonnerre, seigneur de Vauvillers, et Charles Garret (1742). — Ventes de terres entre : Claude Viard et la cure de Vauvillers (1649); — Joseph David et Claude Robin (1720). — Reconnaissance des biens provenant de la succession du sieur Michelin (1657). — Supplément de portion congrue accordée par Gaspard de Clermont-Tonnerre, maréchal de France, à la cure de Vauvillers (1769). — Fixation du traitement du curé de Vauvillers (1790.)

G. 189. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 44 pièces, papier; 1 sceau.

1343-1790. — *Velesmes*. — Girard dit Braccons, Jean dit Burnelle, Guyot dit Joutelet, et Poncete, fille d'Aubriot dit Peleteret et femme de Perron dit Goutenet, vendent chacun un cens annuel à frère Eudes de Besançon, chanoine de Corneux, curé de Velesmes (1343). — Ventes de terres entre frère Jean Robert, curé de Velesmes, et Henri Regnier (1440). — Vente d'un cens par André Choppreу à frère Nicolas Jacquin, curé de Velesmes (1529). — Vente de terres entre ledit Jacquin et Guillaume de Velotte (1531); — *idem*, et Ponceot Potelet (1532); — frère Jean Magistel, curé de Velesmes, et Jean Balahu (1549); — François Boulle, curé de Velesmes, et plusieurs habitants dudit lieu (1601); — Jacques Clerc, curé de Velesmes, et Étienne Poulot (1613); — Claude Renevier, curé de Velesmes, et Jean Challon (1631). — Huguenin de Mairey, écuyer, seigneur d'Échavanne, et Alix d'Aveny, sa femme, fondent un autel en l'église de Velesmes (1438). — Nicolas Jacquin, curé de Velesmes, réclame et obtient l'héritage complet de Guillaume Prestet (1522). — Jeannette Colote « considérant et regardant les doulceurs, amours, nourriture et bon traitement et mariaige » qu'elle doit à sa bien aimée mère Perrenette Viennot, fonde son anniversaire en l'église de Velesmes (1525). — Inventaire des pièces fournies par Jean Magistel, curé de Velesmes, dans un procès contre ses paroisiens (1556). — Jean Buquetey, curé de Velesmes, réclame des biens qu'il prétend appartenir à la cure (1582). — François Boulle nommé curé de Velesmes (1595); — *idem*, pour Nicolas Vernerey (1615). — Les religieux de l'abbaye de Corneux demandent que le père de frère Claude Renevier continue, selon sa promesse, à subvenir à l'entretien de son fils jusqu'à ce que celui-ci soit en âge d'être prêtre (1620). — Claude Renevier nommé curé de Velesmes; sa prise de possession (1627). — Contestation au sujet de la possession et jouissance de la cure de Corneux entre Claude Renevier et Louis Nélaton, curé nommé par Nicolas Vernerel, abbé de Corneux (1627). — Inventaire des acquisitions des curés de Velesmes (1632). — Révélations sur monitoire touchant les biens de la cure de Velesmes (1632). — Fondation d'un petit ermitage à Velesmes par frère Claude Poncet (1634); on y a joint une requête des habitants de Velesmes à l'intendant (1693) : ils disent que deux des frères ermites de Montjeux sont venus récemment se joindre à celui de Velesmes, que tous trois travaillent de concert à agrandir l'ermitage; ils prient l'intendant de s'y opposer, parce que ces gens-là ne vivent que d'aumônes, et la communauté étant très pauvre serait hors d'état de soutenir la charge de leur quête. — Accord entre le sieur Renevier, curé de Velesmes, et Claude Guyotte au sujet des coups de charrue et autres droits curiaux (1655). — François Agnus, de Gray, religieux de Corneux, nommé curé de Velesmes (1657). — Testament de Joachim-Alexandre de Marmier, chevalier, baron d'Augier, contenant fondation au profit de l'abbaye de Corneux (1663). — Reconnaissance et estimation des réparations à faire à la maison presbytérale de Velesmes (1790). — Pièces d'un procès entre Jean Magistel, curé de Velesmes, et ses paroissiens au sujet des droits curiaux, particulièrement des droits mortuaires (1538-1556). Le Parlement de Dôle rédigea en 1556 un règlement des droits curiaux, mais dès 1587, Jean Buquetey, curé de Velesmes, était obligé de réclamer contre l'inobservation du règlement. On a joint au procès : une fondation au profit de l'église de Velesmes par Nicolas Magistel (1551); — un extrait de livre mortuaire de l'abbaye de Corneux contenant les noms de tous les curés de Velesmes avec la date de leur décès sauf les trois plus anciens: Renaud de Gy; — Odon de Beaujeu et Jacques de Gy; — Nicolas de Faverney (1401); — Jean Robert (1406); — Simon Petit (1473); — Jean Villet (1500); — Guillaume Fleurot (1514); — Gérard Faucogney (1511 *sic*); — Nicolas Jacquin (1534); — Jean Magistel (1564); — Sulpice Hébert, lequel étant curé, fut élu abbé de Corneux; — Jean Buquetey; — François Boulle, élu aussi abbé de Corneux; — Claude Faivre (1607); — Jacques Clerc (1615); — Nicolas Clémensot (1624); « tous lesquels sieurs curés dudit Velesmes sont toujours esté tirés de l'abbaye de Corneux, portent l'habit blanc et religieux profés d'icelle, se disent chanoines réguliers en suite des privilèges de l'ordre de Prémonstré, sans que jamais il y ayt heu aulcuns prestres séculiers qui ayent tenus ladite cure en qualité de curé mais bien en qualité de vicaire en l'absence desdits curés. » — Jean Buquetey (*Aliàs :* Bugnotey) nommé curé de Velesmes (1576). — Pierre Courtejoye, vicaire à Velesmes, réclame le paiement de plusieurs messes à Claudine Borde (1598).

G. 190. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 131 pièces, papier.

1235-1788. — Pièces d'un procès entre dom Jérôme le Blanc, abbé de Corneux, et les habitants de Velesmes au sujet d'un droit de dîme que l'abbé prétendait avoir sur lesdits habitants (1629-1636). On a joint au procès : donation par Raynaud de Viset à l'abbaye de Corneux de tous les droits

qu'il possède dans la paroisse de Velesmes (1235) ; — Jean Ponceot donne à l'abbaye de Corneux le moulin de Bèse sis à Velesmes (1366, copie) ; — Huguenin Malcourrant vend à l'abbaye de Corneux la sixième partie du moulin de Bèse (1374, copie) ; — Oudot de Saint-Loup donne à l'abbaye de Corneux la moitié du moulin de Bèse (1386, copie) ; — vente d'un cens par Gérard Millière à Jean Robert, curé de Velesmes (1430) ; — Jean Gradoz condamné à payer la dîme à l'abbaye de Corneux (1501) ; — Nicolas Jacquin nommé curé de Velesmes (1511). — Rôles de la dîme de Velesmes (1516-1616). — Prise de possession de la cure de Velesmes par Nicolas Clémensot (1615). — Les habitants de Velesmes demandent pour leur curé l'autorisation de célébrer la messe sur un autel provisoire pendant la reconstruction du chœur (1636). — Claude Renevier, curé de Velesmes, réclame à ses paroissiens le montant de plusieurs réparations à l'église et à la maison curiale (1642-1649). — Inventaire de pièces de procédure concernant l'abbaye de Corneux (1667). — *Velle-le-Châtel.* — Fondations au profit de l'église de Velle-le-Châtel par : François Vautherin (1630) ; — Jeanne Piroley (1653) ; — Claudine Masson (1692) ; — Claude Normand (1693) ; — Guillaume de la Planche (1712) ; — Claudine Marchand (1721). — Règlements des droits curiaux (1531, 1612, 1667). — Baux de biens dépendant de la cure (1783-1788). — Pièces d'un procès entre François Bouvier, curé de Velle-le-Châtel, et plusieurs de ses paroissiens, qui lui refusaient la dîme de cent gerbes l'une sur toutes espèces de grains qui se lient et de cent livres de vendange par paroissien (1788).

G. 191. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 79 pièces et 1 volume, 208 feuillets, papier.

1602-1790. — Cahier contenant : les baptêmes (f°s 2-69 et 104), les confirmations (f° 70), les mariages (f°s 75-102), les mortuaires (f°s 120-159) de la paroisse de Velle-le-Châtel, de 1709 à 1722 ; les fondations (f°s 160-167), de 1709 à 1713 ; un calendrier des fondations (f° 202). Mention d'un enfant naturel (f° 16, v°), d'un enfant trouvé (f° 50) ; pas de familles notables. — État de la population de Velle-le-Châtel (184 personnes), déclaration des biens et revenus curiaux (1686 et 1790), fixation du traitement du curé (1790). — *Velleclaire.* — Inventaire des titres de la cure ; — délibération des habitants sectionnant le territoire de la commune en trois parties (1790). — *Vellefrie.* — Fondation au profit de l'église de Vellefrie par Claude Antoine, curé dudit lieu (1695). — Règlement des droits curiaux (1712). — La communauté de Vellefrie, vu l'éloignement de son église, fonde une chapelle au milieu même du village (1735). — Prestation du serment civique et fixation du traitement du curé (1790). — *Velleguindry.* — Ventes de terres entre : Pierre Syrondet, curé de Velleguindry, et Claude Parisot (1602) ; — Louis Boucard, coseigneur à Velleguindry, et Jean Pahin (1673) ; — Ferdinand Parrot, curé de Velleguindry, et Joseph Santot (1763). — Fondations au profit de l'église de Velleguindry par : Jean Guillard (1663) ; — Nicolas Jeangirard, curé dudit lieu (1712) ; — Mathieu Bonnot (1713) ; — Aimé Mougin (1717) ; — Jean Fauret (1718) ; — Guillaume Mirey (1720) ; — Joseph Robert (1734) ; — Mathieu Sautot (1739) ; — Étienne Voillot (1764) ; — Claudine Denoix (1781). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Velleguindry, fixation du traitement du curé (1790). — *Vellexon.* — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Velloreille-les-Choye.* — Constitution de rente au profit des P. P. Jésuites de Gray sur François Nepveux, de Velloreille (1698). — *Venère.* — Amodiation des héritages dépendant de la confrérie de l'Immaculée Conception (1691). — Fondation au profit de l'église de Venère par Jean Règle (1693). — Les confrères de l'Immaculée Conception cèdent leurs biens de confrérie au curé de Venère à charge par lui de célébrer tous leurs offices (1697). — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Vereux.* — Fondations au profit de l'église de Vereux par : Claude Roydet (1688) ; — Nicolas Sauvageot (1708) ; — Anne Berthiot (1716) ; — Jacques Jacquin (1735) ; — Hélène Meillardet (1739). — Déclaration des biens de l'église de Vereux (1790).

G. 192. (Volume.) — 1 volume in-4°, 236 feuillets et une pièce intercalée, papier.

1728-1791. — *Vesoul.* — Livre des délibérations de la confrérie de la Croix, établie à Vesoul. On y remarque : paiement de frais d'apprentissage (f° 4, v°) ; — Madeleine Bally expose qu'elle a eu le malheur de perdre son mari il y a quinze ans, « qui ne lui a laissé pour consolation que plusieurs enfants et beaucoup de dettes » ; elle sollicite les aumônes de la confrérie afin de faire entrer sa fille aux Bernardines d'Annecy (f° 4, v°) ; — aumônes et paiement de frais d'apprentissage (f° 7) ; — liste des dignitaires de la confrérie (f° 11) ; — statuts de la confrérie (f° 30, v°) ; ils concernent : l'âge des confrères, on ne reçoit personne au-dessus de cinquante ans ; les attributions du receveur et des sacristains ; le règlement des processions et cérémonies ; — délibération où l'on décide la célébration d'une messe chaque jour de l'année à la chapelle de la confrérie (f° 38) ; — l'archevêque de Besançon autorise la conservation du Saint-Sacrement jour et nuit dans le tabernacle de la chapelle de la confrérie (f° 48) ; — mission prêchée à Vesoul en 1747 (f° 51) ; — inventaire des meubles de la confrérie (f° 55) ; — réception d'un reliquaire donné par le P. Rousselot, jésuite, missionnaire du roi de Pologne Stanislas (f° 64) ; le reliquaire contenait un morceau de la vraie Croix, un morceau du voile de la Vierge et un morceau du manteau de saint Joseph, sur lequel reposa N. S. Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem ; — autre inventaire de meubles de la confrérie (f° 87) ; — fondation de M. Houllier

conseiller au bailliage de Vesoul, pour faire apprendre un métier à un garçon ou à une fille indigente (f° 108); — on trouve en outre dans le registre de nombreuses requêtes d'indigents qui sollicitent des secours, un certain nombre de donations ou fondations en faveur de la confrérie, les élections régulières des dignitaires, et les comptes des receveurs.

G. 193. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1590-1787. — Fondation au profit de la confrérie de la Croix par Nicolas Jacquinot, sieur d'Auxon (1629). — Catalogue des confrères et consœurs de la confrérie de la Croix (1771). — Mémoire des rentes dues à la confrérie. — Cahiers des recettes et dépenses de la confrérie (1738-1787, avec des interruptions). Plusieurs de ces cahiers contiennent simplement la liste des confrères avec la mention qu'ils ont ou non payé leur cotisation. D'autres forment un compte détaillé des recettes et dépenses. Parmi ces dernières on remarque : paiements de frais d'apprentissage, de frais de sépulture ; honoraires du chapelain ; frais de prédication ; travaux à la chapelle de la confrérie ; secours aux pauvres et aux prisonniers, etc. — Pièces d'un procès entre Léonard Cramans, d'une part et Jean-Jacques Fréby d'abord, bientôt remplacé par Antoine Patenaille, de Vesoul, d'autre part, tous trois clercs tonsurés, tous trois se disant chapelains de la chapelle érigée en l'honneur de saint Gengulphe dans l'église de Chariez (1655-1661). Titres annexés : Nicolas Girard nommé chapelain de la chapelle Saint-Gengulphe (1590) ; — *idem*, pour Nicolas Grand (1605) ; — *idem*, pour Pierre Ravenet (1616) ; — *idem*, pour Jean Gradoz (1617) ; — *idem*, pour Jean-Jacques Freby (1653) ; — *idem*, pour Antoine Patenaille (1661) ; — testaments de Jacques Liébault, de Vesoul (1662) ; — de Jeanne Seguin (1666) ; — extrait du Pouillé général du diocèse de Besançon concernant la chapelle de Saint-Gengulphe ; mémoire des biens dépendant de ladite chapelle. — Procès entre Pierre Champion, prêtre familier de Vesoul, et François Liébaud, au sujet du droit de collation de la chapelle Saint-Gengulphe (1742).

G. 194. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1462-1790. — Fondation au profit de l'église de Vesoul par Claude Courvoisier. — Contrat de mariage de Jean Tranchant, de Vesoul, notaire, et Odette Durand (1550). — Constitution de rente entre François Mathey et Melchior Mercier (1618). — Procès relatif à un testament par lequel Jeanne Roland, de Vesoul, instituait comme héritiers les pauvres de ladite ville, legs que le Parlement avait déclaré nul parce que la charité de Vesoul n'avait pas été autorisée par lettres patentes du roi (1728). — Titre clérical du sieur François Durget, de Vesoul (1785). — *Vezet.* — Fondations au profit de l'église de Vezet par : Jean de Grammont, seigneur de Vezet (1462) ; — Antoine, seigneur d'Oiselay (1590) ; — Jean Rouhier (1630) ; — Christophe Veinier (1696). — Vente de terres entre Guillaume Gousserey et la confrérie de l'Immaculée Conception (1536). — Saisie des biens de Jeanne Breuchet (1617). — Contestation entre Antoine Chaudot, curé de Vezet, et l'abbaye de la Charité, au sujet des fonds curiaux (1702). — Statuts des confréries de l'Immaculée Conception de la Vierge et de saint Sébastien érigées dans l'église paroissiale de Vezet (1709). Les mêmes statuts sont communs aux deux confréries. L'admission est prononcée par le conseil de la confrérie à la suite d'une demande adressée par le candidat au curé de la paroisse ou au prieur de la confrérie. Le membre admis paiera une cotisation, fera uue confession générale et jurera de se conformer aux statuts. Les noms des confrères seronts inscrits sur un registre. Chaque confrère sera bâtonnier à son tour. On nommera chaque année, à la pluralité des voix, un prieur et un conseil de quatre membres chargés de veiller à tout ce qui concerne le bon état de la confrérie. Le conseil et le prieur, d'accord avec le curé, choisiront un sacristain. Les confrères s'efforceront d'avoir une dévotion particulière pour la Vierge ; ils devront s'abstenir de chants et de paroles impures, vivre en paix et bon accord, sans dispute ni différend. Ils fréquenteront les sacrements aux principales fêtes de l'année. On choisira chaque année un confrère chargé de visiter les confrères malades et de leur porter des secours s'ils sont indigents ; de même pour les consœurs. La confrérie assistera en corps à l'enterrement de chacun de ses membres et fera célébrer des messes pour eux. — Pièces d'un procès entre Christophe Maizier, curé de Vezet, et les religieux de l'abbaye de la Charité, qui avaient mis la main sur certains fonds de la cure de Vezet (1740-1776). — État de la population de Vezet (534 habitants), déclaration des fonds et revenus de la cure (1659 et 1790), fixation du traitement du curé (1790). — *Villeparois.* — Compte des revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Villers-le-Sec.* — Constitution de rente entre les habitants de Villers le-Sec et noble Antoine Mercier (1649). — *Villers-Pater.* — Acensement consenti par Gaspard de Grammont, évêque d'Aréthuse, seigneur de Villers-Pater (1710). — Fixation du traitement du curé (1790).

G. 195. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 90 pièces et 1 cahier, 35 feuillets, papier.

1559-1790. — *Villers-les-Luxeuil.* — Fondations au profit de l'église de Villers par : Guillaume Tamis (1559) ; — Jean Franc (1612) ; — Huguette Tornoillot (1627) ; — Claude Baynet (1628) ; — Nicolas Bernard (1678) ; — Claude Griset (1693) ; — Claudine Carthier (1710) ; — Pierre Vimaire (1710) ; — Étienne Luzet (1711) ; — Anne Laurent (1728) ; — Claude Valot (1735) ; — Hugues Thomas (1737) ; — Henri Vacquin (1740) ; — Louise Rousse (1741) ; — Françoise Chanton (1754).

— Vente de terres entre Humbert Crétenot et Guillaume Mirodier (1628). — Contrat de mariage de Philibert Queney et Marie Chocquey (1739). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Villers, fixation du traitement du curé (1790). — *Villers-sur-Port.* — Déclaration des biens et revenus de la cure de Villers (1561), et à la suite une liste des fondations qui doivent se célébrer dans la paroisse (1778). — Fondations au profit de l'église de Villers par Denis Romanet (1669) ; — Nicolas Renauldot (1684). — Déclaration des biens et revenus de la cure de Villers, fixation du traitement du curé (1790).— *Volon.* — Fondations au profit de l'église de Volon par Louis Robert (1695) ; — la communauté de Volon : elle fonde la bénédiction du saint Sacrement (1729) ; — déclaration des fondations de la cure de Volon (1790).— *Voray.*— Fondations au profit de l'église de Voray par : Guillemette Bourgoin (1609); — Jean Thomassin (1622) ; — Jean Maillard, curé de Voray (1623) ; — Jean Bryet, notaire (1624) ; — Claude Sain (1634) ; — Françoise Pequegnot (1638) ; — Thévenette Mahuet (1657) ; — Marguerite Grosperrin (1663) ; — Antoine Beuretey (1663) ; — Nicole Sergent (1668) ; — Simon Baland, prêtre (1680) ; — Jean Grueret (1684) ; — Jeanne Sain (1692) ; — Thérèse Fretet (1715) ; — Nicolas Escarmet (1723) ; — Claude Péquignot (1740). — Achat d'une pièce de terre par Jean Maillard, curé de Voray (1607). — Révélations sur monitoire concernant les biens de la cure de Voray (1651). — Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790). — *Vy-le-Ferroux.* — Déclaration des biens et revenus de la cure (1738 et 1790), fixation du traitement du curé (1790). — *Vy-les-Filain.* — Fondations au profit de la cure de Vy par Nicolas Thomas (1730) ; — Jean Barbier (1731).— Déclaration des biens et revenus de la cure, fixation du traitement du curé (1790).— *Vy-les-Rupt.*— Règlement des droits curiaux (1708). — Révélations en suite de monitoire concernant les biens curiaux (1710). — Cession de terres à la cure de Vy-les-Rupt par la communauté dudit lieu moyennant décharge de l'obligation de compléter chaque année la portion congrue du curé (1747). — Déclaration des fondations qui doivent se célébrer chaque année dans l'église de Vy-les-Rupt (1790).

CHAPELLES.

G. 196. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 193 pièces et 1 cahier, 95 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1612-1790. — *Arc-les-Gray.* — Extrait du testament de Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, contenant fondation de messes pour le repos de son âme en la chapelle de Sainte-Cyre à Arc. (1631). — Jean Bouveret est nommé chapelain de la chapelle de Sainte-Cyre (1631).— Certificat donné par le chapitre de Gray à Jean Bouveret, duquel il résulte que, pendant les guerres de l'année 1636 à 1645, il a fait les dessertes *in divinis* ordonnées par les fondateurs de la chapelle Sainte-Cyre qui sont deux messes basses par semaine et une grande messe le jour de la fête de Sainte-Cyre (1645). — Certificat des PP. Cordeliers de Gray, duquel il résulte que pendant 13 mois Jean Bouveret a dit en leur église les messes auxquelles il est tenu pour sa desserte de la chappelle Sainte-Cyre (1647). — Arrêt du Parlement de Dôle, qui condamne Claire de Bauffremont, comtesse de Fleix, et la comtesse de Champlitte à payer 700 écus au sieur Bouveret pour quatorze années de desserte de la chapelle de Sainte-Cyre (1647). — Jean-Baptiste Mugnier, prieur de Dampierre-sur-Salon, chanoine de Gray, est nommé chapelain de Sainte Cyre (1737) ; — Id. pour Georges Bizot (1773). — *Auvet.* — Simon Michel, prêtre du diocèse de Besançon, fonde sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de saint Michel une chapelle dans l'église de Montureux (1725) ; — laquelle sur la requête dudit Michel, devenu curé d'Auvet, est transportée en l'église d'Auvet (1732). — Jean-Baptiste Michel, novice, faisant son séminaire en la maison de saint Lazare, à Paris, est nommé chapelain de la chapelle d'Auvet (1784). — Bail de biens dépendant de ladite chapelle (1790). — *Auvillars.* — Bail du revenu de la chapelle de Saint-Jean (1788). — *Beaumotte.* — Fondation au profit de la chapelle Sainte-Anne par Ignace Amyot (1727). — *Breurey-les-Faverney.* — Prise de possession de la chapelle Saint-Antoine par Joseph Thiébaud (1784). — Déclaration des fonds de la chapelle Saint-Antoine (1790). — *Bucey.* — Bail des fonds dépendant de la chapelle Notre-Dame (1781).— *Buthier.* — Fondation d'une messe en l'église de Buthier par Claude Bonneret (1618) ; — Id. par Marguerite Gotot (1637). — Fondation de la chapelle Sainte-Anne par François de Scey, chevalier, seigneur de Buthier (1629). — *Charcenne.* — Charles Jacoutot nommé chapelain de la chapelle Saint-Antoine (1783).— *Chariez et Lavans.* — Antoine Rainguel nommé chapelain de la chapelle Saint-Nicolas (1737) ; — Id. pour François Moussu (1742). — Louis Collinot nommé chapelain de la chapelle de Saint-Pierre apôtre (1783) ; — déclaration des biens de ladite chapelle et fixation du traitement du chapelain (1790). — Déclaration des biens de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste (1784). — Bail des biens de la chapelle Notre-Dame (1785). — Baux des biens de la chapelle Saint Antoine (1783-89). — Requête du sieur Colard, directeur au séminaire de Besançon, relative à son traitement en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Antoine érigée à Chariez et de la chapelle Saint-Nicolas érigée à Lavans-les-Dôle (1790). — *Choye.* — Jacques Besse, curé de Choye, est nommé chapelain de la chapelle de la Vierge Marie à Choye (1776) ; — de la chapelle de N. D. de Pitié à Faverney (1778) ; — de la chapelle de Sainte-Catherine à Choye (1784) — Baux des biens de la chapelle de la Vierge Marie (1783-85) ; — de la chapelle de Sainte-Catherine (1785). —

Colombier. — Ventes de terres entre Barbe Parricquel et Nicolas Froment (1612) ; — Jean Daval et Claude Euvrard (1631); — Barbe Euvrard et Laurent Froment (1657). — Échange de terres entre Georges Flavigny, curé de Sainte-Marie en Chanois, et Jean Chapoutot, notaire à Colombier (1681). — Inventaire des titres de fondation de l'église de Colombier. — Reconnaissances des biens dépendant de la chapelle de Saint-Jean et Saint-Denis (1696 et 1740) ; — baux de ces mêmes biens (1740-1753). — Mémoire concernant la nomination de l'abbé Breuillier en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Jean et Saint-Denis (1759). — Déclaration des biens dépendant de la chapelle du château de Montaigu et de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine à Colombier ; — correspondance au sujet de ces déclarations (1790). — *Conflandey*. — Déclaration des biens de la chapelle du Rosaire (1790). — *Coulevon*. — Bail des biens de la chapelle Saint-Nicolas (1782). — *Cromary*. — Testament de Nicolas Maublant, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Besançon contenant fondation d'une chapelle à Cromary (1701). — Partage de biens entre les membres de la famille Mulot (1702). — Bernard Perrey nommé chapelain de la chapelle de la Vierge Marie ; sa prise de possession (1775) ; — baux de biens dépendant de la chapelle Saint-Georges (1778-1790) — *Échenoz-la-Meline*. — Innoncent XI accorde des indulgences particulières à la chapelle de N.-D. de Solborne (1629). — Claude Chassignot, curé de Vellefaux, fonde douze messe en la chapelle de Solborde (1665). — Traité entre François d'Autriche, chapelain de Solborde, et les habitants d'Échenoz, concernant les biens-fonds de la chapelle (1698). — Sébastien Deroche nommé chapelain de Solborde ; sa prise de possession (1743). — Reconnaissance des fonds et bâtiments de la chapelle de Solborde (1790).

G. 197. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1455-1704. — *Faucogney*. — Fondation d'un anniversaire pour le repos de l'âme de messire Henri *le Peut*, chevalier, jadis bâtard de Faucogney, en l'église Saint-Martin dudit lieu; la fondation et faite par Jeanne de Faucogney, dame de Poncey (1455. — (L'église Saint-Martin était l'église paroissiale de Faucogney ; la chapelle de Saint-Georges était une simple chapelle où les prêtres familiers célébraient la messe ; elle devint église paroissiale en 1712). — Extrait du testament de Françoise de Baulcourt, veuve de Georges Guignotin, contenant fondation d'un anniversaire en l'église Saint-Georges de Faucogney (1523). — Fondations d'anniversaires en l'église Saint-Georges par : Jean Convoy (1523); — Philippe Mesieur (1524) ; — Jean Sarrasin (1545) ; — Jean Courdier (1560); — Gérard Grosjean, prêtre (1562); — Béatrix Gillot (1575) ; — les habitants de Faucogney (1582); — Pierre Corol (1587); — Claude Hunyon (1589); — François Chapusot (1591); — Marie Faivre (1592); — Anne d'Hennezel (1606); — Jean Henrion (1613); — Nicolas Grosjean, docteur ès droit (1615); — la municipalité de Faucogney (1621); — Thiébaut Parisot (1623); — Claude Beugnoz (1625); — Valentin Grandgirard (1626); — la confrérie du Rosaire (1632); — Henriette Janney (1633); — Élisabeth Leutot (1640); — la confrérie de Saint-Éloi (1651); — Mougin Vaulthier (1657); — Catherine Simonnin (1658); — les confréries du Mont Carmel et du Saint-Scapulaire (1660); — Élisabeth Martin (1663); — Giraud Pathiot (1669); — Jeanne Philippe (1670); — Jean Décombe (1670); — Françoise de Poitiers, veuve de Messire Laurent-Théodule de Grammont, baron et seigneur de Melisey (1671); — Claude d'Hausigny (1678); — Claude Vichoux (1680); — Humbert Boffy (1682); — Jean Menestrey (1685) ; — Bonaventure Bolot (1688); — Claude Grandmougin (1694); — Claude Oudot (1704); — etc.

G. 198. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1527-1790. — Fondations d'anniversaires en l'église Saint-Georges, de Faucogney, par : Claude Tuaillon (1707); — les confrères de Saint-Crépin (1711); — François Bouton (1711); — les demoiselles Courtois (1730); — Jean-Baptiste Henrion, écuyer, seigneur de Magnoncourt, lieutenant des maréchaux de France, et Alexis Henrion, seigneur de Franchevelle, conseiller maître des comptes en la cour souveraine à Dôle (1733); — Nicolas Jobelin, de Malbouhans (1734); — Nicolas Cordelier (1739); — les jeunes filles de la conférence (1743). — Échanges de terres entre Parisot Thierry, bourgeois de Faucogney, et Béatrix Jean (1471); — Jean Bouton et Nicolas Perreney (1570); — échange d'étangs entre : Jacques Sayrotte, curé de Faucogney, et la familiarité dudit lieu (1651); — Ventes de pièces de terre entre : Vaubert Godey et Étienne Tavel (1527); — Monicaud Varon et le curé de Faucogney (1589); — Jean Monney et Jean Maire, prêtre (1594); — Jean Chaon et la familiarité de Faucogney (1616); — la familiarité de Faucogney et Claudine Loigerot (1641); — id., et Georges Porcy (1647). — Antoine de Santans, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, est nommé chapelain de la chapelle Saint-Georges (1596). — Affranchissement de la macule de mainmorte accordé par Andréas d'Autriche, cardinal de la sainte Église romaine, évêque de Constance, marquis du saint Empire, prince commendataire perpétuel de Lure et de Murbach, à Claude Demesy, de Servance, prêtre (1599). — Constitutions de rentes entre : la familiarité de Faucogney et Nicolas Menigal (1550); — id. et Jean Jacquet (1622); — Mathieu Bernon et Pierre Deschamps (1626); — la familiarité et la communauté de Faucogney (1638). — Acensement d'étangs dépendant de la chapelle Saint-Georges (1624). — Transaction entre la familiarité de Faucogney et les frères Genet, au sujet de la propriété d'un champ (1641). — Statuts

de la familiarité de Faucogney (1668). C'est une délibération modifiant et développant certains articles des statuts, entre autres celui qui portait que nul prêtre ne serait admis dans la familiarité s'il n'était fils de bourgeois de Faucogney. — Transaction entre la familiarité et le curé au sujet de la bénédiction du Saint Sacrement (1676). — Règlement pour le service des fondations homologué par l'archevêque de Besançon (1685). — Transaction entre le curé et la familiarité au sujet de la fondation faite par Bernard Richardot, docteur en théologie, ancien curé de Faucogney (1744). — Inventaire des contrats de rentes constituées en faveur de la familiarité de Faucogney (1750).— Saisie des biens de la famille Duhurtoux (1759). — *Flagy*.— Fixation du traitement de Simon Fyard, chanoine de Besançon, chapelain de la chapelle érigée à Flagy, sous l'invocation de N.-S. descendant de la Croix (1799). — *Fresne-Saint-Mamès*. — Déclaration des biens dépendant de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, et bail de ces mêmes biens (1768-1771). — *Frotey*. — Pierre Juif, clerc tonsuré, prend possession de la chapelle érigée à Frotey, sous l'invocation de Notre-Dame (1784); — baux de biens dépendant de ladite chapelle (1784); — fixation du traitement dudit Juif (1790). — *Grandvelle*. — Charlotte Chapusot, fonde une chapelle à Grandvelle (1707). — *Gray*. — Étienne Saule, nommé chapelain à la chapelle de Sainte-Élisabeth (1546). — Acensement des vignes qui dépendent de la chapelle Saint-André (1680). — Acensement des terres qui dépendent de la chapelle de l'Immaculée Conception (1785). — *Gy*. — Bail des revenus de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul (1782). — Simon Pouleau, nommé chapelain de la chapelle de Saint-Claude et Saint-Michel ; sa prise de possession ; bail des revenus de ladite chapelle (1785). — *Jussey*. — Bail de fonds dépendant de la chapelle Saint-Antoine (1787). — *Lavanget*. — Antoine Sinègue, nommé chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean l'Évangéliste (1717). — *Marnay*. — Extrait baptistaire d'Antoine Trudelle (1736). — Prise de possession de trois des sept chapelles érigées et unies en l'église paroissiale de Marnay, par Noël Vuillemot (1762) ; — Antoine Trudelle (1764); — Silvestre Garniron (1765). — *Menoux*. — Déclaration des droits seigneuriaux qui compètent et appartiennent sur le territoire de Contréglise, à Henri de Chassey, dans laquelle déclaration est mentionnée la chapelle de Sainte-Barbe à Menoux, ce qui en prouve l'ancienneté (1584, copie). — Bail de biens dépendant de la chapelle Sainte-Barbe (1635). — Claude Bonnot, nommé chapelain de Sainte-Barbe ; sa prise de possession (1782). — Ignace Cochard prononce les quatre vœux entre les mains du recteur du collège de la Compagnie de Jésus, à Gray (1754); il est nommé chapelain de Sainte-Barbe (1785); au moment de sa prise de possession, en 1786, le sieur Cochard était prêtre familier à Colombier. — Déclaration des biens et revenus de la chapelle Sainte-Barbe (1590 et 1770); fixation du traitement du sieur Cochard (1790). — *Montagney*. — Hugues Beleney, de Montagney, fonde et dote la chapelle Sainte-Anne (1665).— Raymond Beleney, patron de la chapelle, abandonne les biens qui en dépendent à son fils Nicolas, lequel, s'il ne veut être d'église, rendra lesdits biens après trois ans (1691). — Permission accordée par les habitants de Montagney de faire faire une porte à la chapelle Sainte-Anne sur le cimetière (1699). — Vente d'une portion de maison par Étienne Beleney, chapelain de Sainte-Anne (1713). — Testament d'Étienne Beleney, curé de Bard (1723) — Mémoire pour le sieur Fourcault, patron de la chapelle familière de Sainte-Anne (1790).

G. 199. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 95 pièces et 1 cahier, 43 feuillets, papier.

1405-1790. — *Montjustin*. — François Madelaine nommé chapelain de la chapelle Saint-Antoine (1782) et de la chapelle de Rochefort (1784); baux de biens dépendant desdites chapelles (1789); fixation du traitement du sieur Madelaine (1790). — Déclaration des biens dépendant de la chapelle Saint-Antoine et fixation du traitement de Jean Monnin, chapelain (1790). — *Motey*. — Bail des revenus de la chapelle Saint-Nicolas (1782). — *Onay*. — « Copie du titre original en parchemin de la fondation de la chapelle d'Onay faite par François Baulart, chanoine honoraire de l'église collégiale et royale de Gray, et actuellement chapelain de ladite chapelle en cette année 1732 ». Bail de fonds à Velesmes, dépendant de la chapelle d'Onay (1789). — *Ornans*. — Traité entre les membres de la famille Philibert, au sujet de l'exécution de l'anniversaire fondé en la chapelle Sainte-Catherine par feu Charles Philibert, écuyer (1512). — Contestation entre Luc de Chassagne, ancien chapelain, et Quentin Job, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, au sujet d'un cens en froment dû à ladite chapelle (1631). — Vente des biens provenant de la succession des frères Baron, parmi lesquels une pièce de terre chargée d'un cens de 8 livres 8 gros envers la chapelle Sainte-Catherine (1648). — Acensements de biens dépendant de ladite chapelle (1652, 1676, 1696). — Liste des cens dus à la chapelle Sainte-Catherine, de laquelle est collateur Claude de Chassagne, seigneur de Torpot, et chapelain l'abbé Perrey (1779). — Claude Pequegnot achète une pièce de terre chargée de redevances envers la chapelle Sainte-Catherine (1635); — vente de terres chargées de redevances analogues entre Claude Grillon et Germain Besson (1779). — Constitution de rente au profit de la chapelle Sainte-Catherine (1720). — Règlement du nombre des messes que le chapelain de Sainte-Catherine est obligé de célébrer (1772). — Bernard Perrey, nommé chapelain de Sainte-Catherine (1777). — Reconnaissance d'héritages faite par Joseph Cardey au profit de la chapelle de Sainte-Catherine (1778). — État des biens et revenus de ladite chapelle (1790). — Constitution de rente au profit de la chapelle Sainte-Anne (1720). — Xavier Simonin de Deservillers, lieutenant général du bailliage d'Ornans, re-

connaît qu'il est chargé d'une rente annuelle de 73 livres au profit de la chapelle Sainte-Anne (1771).— État des charges et revenus de la chapelle Sainte-Anne (1776). — Jean-Baptiste Outhenin, docteur en théologie, curé d'Avrigney et doyen de Gray, nommé chapelain de la chapelle Sainte-Anne (1776). Jean-Baptiste Outhenin était prieur du prieuré de N.-D. de Ballac, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Nantes ; il échangea son prieuré contre la chapellenie de Sainte-Anne d'Ornans, mais comme les revenus en étaient beaucoup moins élevés que ceux du prieuré, le chapelain qui devenait prieur, Mathieu Simonin de Vermondans, s'engagea à payer au sieur Outhenin, une pension annuelle et viagère de 600 livres. Cet arrangement fut approuvé en cour de Rome. — Rôle des impositions de la chapelle Sainte-Anne pour la part du chapelain dans le don gratuit (1777-1780). — État des biens et revenus de la chapelle Sainte-Anne. — Délibération de la Chambre ecclésiastique du Comté de Bourgogne tendant à obtenir une nouvelle déclaration des revenus ecclésiastiques (1780).— Arpentement des fonds de la chapelle Sainte-Anne. — *Pesmes.* — Baux de biens appartenant à la chapelle du Saint-Sépulcre (1783-1785). — *Port-sur-Saône.* — Charles Noirot, nommé chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste (1789). — *Raze.* — François Simonin, nommé chapelain de la chapelle du Saint-Rosaire (1779). — Extrait mortuaire dudit Simonin ; — déclaration des revenus de la chapelle du Rosaire (1790). — *Thiénans.* — Fondation au profit de la confrérie du Saint-Sacrement par Antide Cornet (1696); — id. par Jacques Delacreuse (1739). — Joseph Millerin est nommé chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine, laquelle était à la nomination du marquis de Raigecourt-Gournay, comte du Saint Empire, grand sénéchal de Remiremont (1789). — État des biens de ladite chapelle (1788) — *Velloreille.* — Bail de fonds dépendant de la chapelle Saint-Antoine. (1790). — *Vesoul.* — Marguerite Chisset fonde la chapelle de l'Immaculée-Conception. — Contestation au sujet des limites de deux pièces de terre entre François Clerc, curé de Chariez, chapelain de la chapelle Saint-Paul, à Vesoul, et Jean Marchand, notaire de Charmoille (1623). — Étiennette Jouhier cède à Pierre Frère sa part du droit de collation à la chapelle Saint-Paul (1624). — Antoine Sylvestre, curé de La Demie, nommé chapelain de la chapelle Saint-Paul (1673). — Échange de terres entre Antoine Sylvestre et Antoine Bardenet (1674). — Règlement des offices de la chapelle Saint-Paul (1712). — Claire Canot donne le droit de collation de la chapelle Saint-Paul à noble Anatole Lyautey, conseiller secrétaire du Roi, et à dame Madeleine Canot, son épouse (1733). — Charles Lyautey, nommé chapelain de la chapelle Saint-Paul (1787); — fixation de son traitement (1790). — Fondation de la chapelle de Saint-Agapit, par Vuillemin Hudelot, bourgeois de Vesoul (1405). — Augustin Valley, nommé chapelain de Saint-Agapit; sa prise de possession (1766); fixation de son traitement et déclaration des biens de la chapelle (1790). — Georges Flavigny, nommé chapelain de la chapelle de Saint-Valentin (1725). — Bail des biens de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste (1786).—Claude Buret prend possession de la chapelle Notre-Dame, érigée dans la prison de Vesoul (1784); fixation de son traitement (1790). — François Pathiot, nommé chapelain de la chapelle Sainte-Anne (1789); déclaration des biens de ladite chapelle(1790). — *Villersexel.*— Jacques Pactet et Pierre Bonhetier, de Dôle, transmettant à Luc Tribouley, greffier en la justice de Faucogney, leur droit de propriété sur la chapelle de N.-D. de Pitié, à Villersexel.

FIN DE LA SÉRIE G.

Département de la Haute-Saône.

INVENTAIRE SOMMAIRE

des

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

Commanderie d'Aumonières (1).

H. 1. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 27 pièces et 5 cahiers, 39, 25, 29, 35, 30 feuillets, papier ; 3 sceaux ; 1 plan.

1219-1772. — Plan de la maison d'Aumonières (s. d.). — L'abbé de Saint-Antoine de Vienne nomme frère Guillaume de Vaugelle commandeur d'Aumonières (1436) ; — id. pour Pierre Hyel (1540) ; — id. pour Jacques Fouchay (1580) ; — id. pour Renaud Varnay (1605). — Cahier contenant des nominations de commandeurs faites par l'abbé de Saint-Antoine de Vienne, général de l'ordre, dans toutes les commanderies que l'ordre possédait en Europe, à Chambéry en Savoie, à Valence en Espagne, à Besançon, à Froidevaux, à Alcheem dans le Palatinat, à Monte-Santo en Italie, etc. (1549-1628). — Arrêt du Parlement de Paris qui dispense la maison d'Aumonières de recevoir aucun oblat ou frère lai (1569). — Les religieux d'Aumonières font saisir les biens de Gaspard Gomyot, marchand des environs de Langres, qui leur devait 1200 livres (1574). — Accord entre frère Jean de la Tour, commandeur d'Aumonières, et les frères Mougin, amodiateurs des biens temporels de l'abbaye, qui réclamaient un rabais pour le dommage causé par la grêle notamment sur le territoire de Pierrecourt (1581). — Requête de Louis de Lansac, commandeur d'Aumonières, pour être autorisé à faire prendre copie de pièces intéressant ladite maison et qui étaient produites dans un procès entre deux anciens amodiateurs des biens temporels d'Aumonières (1586). — Accord entre la maison d'Aumonières et les héritiers de feu Étienne Gresier, en son vivant amodiateur des biens temporels de l'abbaye (1588). — Mandement de terrier pour frère Louis de Lansac (1590). — Compte que rend François Floriot des revenus de la maison d'Aumonières pour 1601. — Traité entre la maison d'Aumonières et Germain Partinsot, curé de Bussières, amodiateur de biens appartenant à ladite maison (1614). — Rôle des dîmes que la commanderie d'Aumonières perçoit sur la grange du Creusot, sur le four de Courtesoult, sur les frais de justice de Courtesoult, sur les territoires de Delain, de Bourguignon, d'Argillières, etc., avec la liste des cens et tailles dus à la commanderie (1627). — État de la maison Saint-Antoine d'Aumonières envoyé au chapitre général (1697). « Cette maison est une des plus anciennes maisons de l'ordre ; elle est située aux extrémités de Champagne, au diocèse de Langres, à trois lieues de Gray ; l'hôpital est dans le Comté, au delà du grand chemin de Langres à Besançon, faisant séparation desdites provinces de Champagne

(1) Ordre de Saint-Antoine de Viennois, qui se consacrait au soulagement des infirmes. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Aumonières devint la propriété de l'Ordre de Malte.

et de Comté. Dans son établissement, Messieurs de Vergy, seigneurs de Fouvent et de Champlitte, avoient donné une partie des terres adjacentes à ladite maison, sous une petite redevance annuelle avec laquelle ils s'estoient retenus les droits de justice et de garde gardienne, lesquels droits par succession des temps avoient esté acquis par Monsieur Piétrequin, lieutenant particulier à Langres, en acquérant la seigneurie de Gilley ; on s'est enfin rédimé desdits droits après un grand procès au règlement de Paris et ensuite s'estre obligé envers ledit sieur Piétrequin de la somme de 2000 livres de principal lequel a esté acquitté entièrement en 1693 du revenu de Bussières. Elle possède des terres seigneuries, et plusieurs droits et prérogatives dans la Champagne et dans les deux Bourgognes. » Les religieux ont droit de haute, moyenne et basse justice sur leurs terres sises du côté de Champagne avec droit d'instituer des officiers pour l'exercer. Le comte et la comtesse de Champlitte ont droit de garde gardienne sur les biens sis dans le comté de Bourgogne ; ils peuvent, en outre, faire exercer la justice au devant de l'hôpital d'Aumonières deux fois l'année, les jours de Saint-Antoine et de la Madeleine ; les religieux donnent à dîner aux officiers ces deux jours-là. Le jour de la fête de la Circoncision, les religieux paient 2 livres 8 gros qu'on appelle les étrennes du prévôt de Champlitte, et ce pour les droits d'usage dans le bois de Groslières et sur le territoire de Champlitte. On voit que les religieux cultivent eux-mêmes une certaine étendue de terres, qu'ils en tirent environ deux tiers de blé, un tiers d'avoine, et un peu d'orge. La cure de Pierrecourt est unie à la maison d'Aumonières de sorte que le supérieur de ladite maison est curé d'Aumonières. Les religieux possèdent les dîmes de Pierrecourt, non comme dépendances de la cure, mais par suite d'acquisitions sur diverses personnes. La dîme des grains se paie selon les héritages, de quinze, de treize, ou de onze gerbes l'une ; la dîme du vin se paie de seize pintes l'une ; celle des agneaux, un sur dix, et les religieux fournissent deux béliers ; chaque ménage doit par an deux « menevets » de chanvre. Les religieux possèdent en haute, moyenne et basse justice la seigneurie de Pierrecourt : un tiers de cette seigneurie fut acheté en 1675 au sieur Michon, les deux autres tiers furent achetés en 1686. Cette seigneurie, sise dans le comté de Bourgogne, relève en partie de la baronnie d'Autrey, et comporte les droits suivants : 40 livres de taille annuelle, droit d'instituer des officiers de justice, d'ériger deux piliers de justice, et de percevoir les amendes ; droit de banalité du four, les habitants donnent une miche sur dix-huit qu'il font cuire ; droit des éminettes, qui consiste en ce que chaque habitant de Pierrecourt doit donner quatre mesures d'avoine, mesure de Champlitte, pour le droit de prendre du bois mort et mort bois, et de couper le mort surle vif dans le bois de Groslières ; en pratique, il n'existe pas de four banal, et les habitants remplacent le droit de four par une redevance en grain ou en argent. Les religieux possèdent la grange d'Andrevin acquise en 1520 par le commandeur de Rochefort, une redevance en grain sur les dîmes d'Argillières, et ils sont tenus de fournir les pains pour la communion dans cette paroisse ; ils possèdent plusieurs redevances sur le moulin de Saint-Andoche avec droit d'y moudre les grains nécessaires pour leur consommation. Ils possèdent en toute justice, haute, moyenne et basse, sauf le droit d'exécution capitale, la seigneurie de Courtesoult, acquise en 1457 par le commandeur de Vaugelle, de messire Jean de Vergy et dame Marguerite de la Rocheguyon, sa femme, avec tailles, cens, droit d'instituer des officiers de justice, corvées de faucille et de charrue, redevance d'une poule par habitant au jour de Carême prenant, droit de banalité de four, dîmes de grains et de vin. Ils possèdent la grange du Creusot, amodiée pour une redevance de 84 penaux, froment ; autant d'avoine ; 6 chapons à Noël ; 2 poulets à la Saint-Jean-Baptiste ; 4 gros d'argent. Ils possèdent la grange de Saint-Martin, la grange de Rougemont, où le fermier paie 105 livres, 68 penaux de froment et autant d'avoine, un porc gras, 8 chapons, 20 livres de beurre et 3 quartes de pommes et poires. Les religieux possèdent enfin un certain nombre de cens et revenus divers. Leurs charges consistent en paiement d'intérêts pour sommes empruntées ; gages de trois valets avec les habits, souliers et chapeaux, estimés à 160 livres ; entretien de la sacristie ; provision d'huiles, de cierges, de chandelles ; frais de voyage, de perception de dîmes, de culture des terres, de blanchissage et racommodage de linge, d'entretien des bâtiments, d'impositions, etc. La maison possède une provision de blé, vin, orge et avoine, provenant de ses récoltes ; du sel plus qu'il n'en faut ; cinq cochons dans le saloir et la moitié d'un cochon vieux ; 60 pintes d'huile douce de navette et quinze livres de chandelle ; trente livres de fromage ; 34 aunes de droguet pour faire deux tours de lit ; quinze aunes de toile et vingt-cinq livres de fil. Il y a dans les écuries trois grosses juments, trois poulains et deux hongres âgés de six ans ; trois truies et cinq cochons ; trente-huit moutons, brebis et agneaux ; dix-huit vaches, sur lesquelles dix de trois ans qui ont fait leurs veaux, plus une vache d'un an, une vache de deux ans, deux génisses et huit veaux. La basse-cour et les pigeonniers sont garnis de poules et de pigeons. — État des biens, des revenus, des charges, des dettes actives et passives de la maison d'Aumonières (1745-1750). — Lettres patentes du roi de France confirmant tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs à la commanderie Saint-Antoine de Viennois (1560). — Enquête, sur le fait miraculeux de plusieurs soldats qui avaient maltraité à Châtillon-sur-Seine une image de saint Antoine, et qui périrent de mort violente ou misérable (1578). L'enquête est faite à la requête de Louis de Lansac, abbé de Saint-Antoine de Vienne. — Testament de Guillemette Guillaume (1629). — Certificat constatant que Claude Barbet est pensionnaire à l'hôpital et maison d'Aumonières depuis plus de douze ans et qu'il y a constamment résidé (1638). — Description des reliques de saint Antoine, renfermées dans un reliquaire, à Aumonières (1659). — Brefs de Clément IX et de Clément X

révoquant les exemptions d'impôts accordées aux congrégations religieuses (1668-1670). — *Fondations* : — Répertoire des titres et documents concernant les messes et anniversaires fondés en l'église d'Aumonières. — Fondations de : Guillaume de Vaugelle, commandeur d'Aumonières (1454) ; — Claude Bellant (1455) ; — Louis XI, roi de France (1467) ; — Didier Croissot (1662) ; — Philippe de la Baume, baron de Beaujeu (1686) ; — la comtesse de Champlitte (1703) ; — Nicolas Maire (1704). — Contrats de mariage entre : Richard Bardelet et Claude Penoullot (1596) ; — Nicolas Jacquemart et Françoise Deverre (1624) ; — Nicolas Bourlée et Françoise Cronsiot (1625) ; — Pierre Cronsiot et Marguerite Jacquemard (1632) ; — Nicolas Maistret et Alix Cronsiot (1633) ; — Pierre Cronsiot et Claudine Labourel (1637).

H. 2. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 2 sceaux.

1219-1741. — *Donations*. — Richard de Dampierre donne aux religieux d'Aumonières le droit de moudre en son moulin de l'étang de Delain (1219) ; — le même leur donne le libre usage des bois, des champs et des pâturages sur toute sa terre de Dampierre (1223). — Hugues, évêque de Langres, fait connaître qu'Eudes de Mont, chevalier, approuve et ratifie toutes les donations que ses ancêtres ont faites à la maison de Saint-Antoine d'Aumonières (1225). — Richard de Dampierre donne à la maison d'Aumonières tout ce qu'il possède sur le territoire de Dampierre avec le droit de moudre et le dégrain à son moulin de l'étang de Delain (1230). — Reine, femme de messire Renaud de Sartènes, donne à la maison d'Aumonières sa maison de Rougemont avec tout le finage dudit lieu et une famille de sujets à Champlitte (1235). — Guillaume, évêque de Langres, fait savoir que Renaud et Guillaume, comtes de Bourgogne, Guy, sire de Fouvent, et ses fils, et Guy, sire de Jonvelle, donnent à la maison d'Aumonières le plein usage des bois, des eaux, des champs, des pâturages, sur les territoires de Pierrecourt, Champlitte, Larrey et Courtesoult (s. d.) ; — Clémence, dame de Fouvent, confirme l'acte précédent en ce qui concerne les territoires de Larrey et Courtesoult (1244) ; — Guy, évêque de Langres, vidime les deux titres susdits (1263). — Mention d'une donation d'héritages faite aux religieux d'Aumonières par Richard, seigneur de Montot, chevalier (1249). — Pons, écuyer, cède aux religieux tout ce qu'il possède à Frânois et sur le territoire dudit lieu (1254). — Jean de Champlitte, chevalier, donne aux religieux tout le fief qu'il possédait à Pierrecourt et que Hubert *le Oliers* tenait de lui (1254). — Jean et Huguenin des Ormes, de Champlitte, donnent aux religieux tout ce qu'ils possèdent dans les dîmes de Pierrecourt et de Mont Saint-Martin (1272). — Belin Routier, fils de feu Girard de Belleneuve, donne lui et ses biens à Dieu et aux religieux d'Aumonières (1274). — Jean des Barres, seigneur de Champlitte en partie, reconnaît qu'aux religieux d'Aumonières compète et appartient le droit d'usage sur les territoires de Champlitte, Pierrecourt, Larrey et Courtesoult (1282). — Jean Houlier, prêtre originaire de Pierrecourt, donne aux religieux une vigne sise au territoire de Pierrecourt en s'en réservant seulement l'usufruit jusqu'à sa mort (1288) ; — en considération de ladite donation et de plusieurs autres, ledit Houlier est rendu participant à tous les gains spirituels des religieux d'Aumonières, lesquels s'engagent en outre à le vêtir, à le nourrir, et lui donnent la jouissance des menues dîmes de Pierrecourt (1290). — Vidimus de la donation de la dîme des vignes de Pierrecourt par Jean de Vergy aux religieux d'Aumonières (1290). — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, donne à frère Nicolas de Bussières, commandeur d'Aumonières, et à ses religieux, la dîme de toutes les vignes qu'ils possédaient à Champlitte, Pierrecourt, Aumonières, Courtesoult, et le droit d'usage dans les bois de Champlitte (1290). — Odin Sarcelin, de Dampierre, donne aux religieux d'Aumonières vingt sous de cens annuel (1302). — Dominique de Pierrecourt, clerc, donne aux religieux tout ce qu'il possède sur les revenus, rentes, dîmes dudit lieu de Pierrecourt (1308). — Jean Belot donne une pièce de terre aux religieux, moyennant laquelle donation il est dispensé de la redevance annuelle d'un muid de vin (1317). — Perrenot Bonnet procureur d'Étiennette, sacristaine de la maison de Remiremont, reconnaît avoir reçu des religieux d'Aumonières un muid de froment et un muid d'avoine qu'ils devaient annuellement à ladite Étiennette à titre de cens (1368). — Donation de plusieurs héritages par Perrenet Pernon à la maison d'Aumonières (1391). — Simon Guidot donne aux religieux d'Aumonières un pré sur le territoire de Bourguignon (1399). — Perrenot Miroudot donne vingt sous de rente aux religieux (1434). — Guillaume Lambert leur donne quinze deniers de cens (1439) ; — autre donation d'un gros de cens par Jean Constechier (1444) ; — id. par Jean Brulet (1444). — Donation de ses biens à cause de mort par Gertrude Degrenan à Nicolas Bourbe, son mari (1450). — Donation de biens entre vifs entre François Marie et Claudine Deverre, mari et femme (1636). — Marguerite de Lénoncourt donne le tiers de la seigneurie de Pierrecourt aux religieux d'Aumonières à charge de lui payer certaines redevances et célébrer à perpétuité son anniversaire (1662). — François Pertuisot donne un meix à la commanderie d'Aumonières (1668). — Donation de biens par Élisabeth Deverre aux religieux (1686). — *Acensements* : Plusieurs habitants de Pierrecourt acensent une terre à frère Étienne, dépensier de la maison de Saint-Antoine de Vienne, et aux religieux de ladite maison (1235). — Acensement d'héritages par le commandeur d'Aumonières à : Richard Bourlée (1393) ; — id. à Jean Petit (1395) ; — id. à Richard Febvre (1412) ; — id. à Henri de Grenand (1418). — Les religieux d'Aumonières acensent aux habitants de Pierrecourt les eaux de la fontaine de la Praye sise sur le territoire de Pierrecourt et les autorisent à en conduire les eaux où bon leur semblera moyen-

nant un cens de deux livres de cire (1451). — Acensement d'héritages par : le commandeur d'Aumonières à Perrenot Brerey (1489) ; — id. à Jean Chardenet (1513) ; — id. à Nicolas de Grenand (1544) ; — id. à Guillaume Caubet, notaire (1556); — id. à Claude Maître (1622) ; — id. à Jean Chanteclaire (1627) ; — id. à Noël Cornuel (1685) ; —id. à Mammès Marchiset (1703) ; — id. à Jacques Bellandrin (1706) ; — id. à François Maistre (1723) ; — id. à François de Grenand (1741).

H. 3. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 3 sceaux.

1259-1603. — *Acquisitions*. — Les religieux d'Aumonières achètent le droit de dîme sur plusieurs pièces de vignes appartenant auxdits religieux (1259). — Girard de Pierrecourt vend six émines de blé, moitié froment et avoine, aux religieux d'Aumonières (1260). — Ventes de terres, vignes, prés, maisons, entre : les religieux d'Aumonières et Robert Potvilain (1273); — Huguenin Malechère et Garnier, sergent d'Arc (1292); — les religieux d'Aumonières et Perrenot Ligmonces (1297); — id. et Isabeau Viennot (1301); —id. et Perrenon Paiges (1302); —id. et Humbert de Pierrecourt (1305); — Étiennette *le Converset* et Jean de Bessancan (1352); — Perrenot Thibaud et Richard Pecquignot (1440); — les religieux d'Aumonières et Charles de Vergy (1447). — Étienne de Mailleroncourt, écuyer, et Agnès d'Yvoire, sa femme, vendent aux religieux d'Aumonières tout ce qui leur appartient en dîmes, rentes, terres, bois, seigneurie, justice, etc., sur le territoire de Pierrecourt (1450). — Jean de Ray, seigneur de Beaujeu, vend aux religieux d'Aumonières la seigneurie de Magny, sur le territoire de Pierrecourt (1460). — Suite des ventes ordinaires entre : Marguerite Tabellion et Jean Joubert (1466); — Simon Loyaulté et Jean Burnecet (1480); — Clément Belin et les religieux d'Aumonières (1510). — Claude et Guillaume de Vergy vendent la seigneurie de Pierrecourt à Adrien de Salives, conseiller au parlement de Dôle (1528). — Suite des ventes ordinaires entre : les religieux d'Aumonières et Antoine Maçon (1531); — Nicolas Fenouillot et Pierre Guillot (1550); — Antoine Poncet et Thomas Simonnot (1557); — Gaspard de Saulx, écuyer, et Didier Fenouillot (1572); — Jean Verdot et Pierre Guillaume (1580); — Mongeot Bardelet et Blaisette Lambelot ; — Pierre Guillaume et Jeannette Licquel (1584); — Mongeot Bardelet et Jeanne Bratel (1590); — Michelle Honchard et Pierre Ganneguel (1597); — Richard Bardelet et Poncet Lambelot (1603); — etc.

H. 4. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 87 pièces, papier.

1604-1771. — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Richard Bardelet et Poncet Lecourt (1604); — Antoine Bouchard et Jeannette Troussot (1605); — Nicolas Bourlée et François Guillaume (1608); — Richard Bardelet et Jacques Girardot (1610); — Nicolas Bourlée et Didier Hugard (1613); — Nicolas Bardelet et François Guérin (1614); — Claude Husson et Nicolas Bardelet (1620); — Richard Jacquemard et Martin Moreley (1623); — Nicolas Jacquemard et Bénigne Maîtret (1624); — Augustin Champlitte et Claude Bouvard (1629); — Jacques Fardel et François Parisey (1630); — les enfants de Nicolas Maire et Nicolas Clerget (1635); — Hugues Symonne et Gabriel Joubert (1649). — Les religieux d'Aumonières achètent les biens de feu François Maire, de Pierrecourt (1660). — Vente entre les religieux d'Aumonières et Pierre Beljon (1682). — Acquisition sur décret du tiers de la seigneurie de Pierrecourt par les religieux d'Aumonières (1685). — Suite des ventes ordinaires entre : les religieux d'Aumonières et Jean Maistret (1686); — id. et Jacques Pertuisot (1706) ; — id. et Jeanne Cornibert (1710). — Demoiselle Rose-Hyacinthe de Pra vend la seigneurie de Pierrecourt aux religieux d'Aumonières (1714). — Suite des ventes entre : les religieux d'Aumonières et Jean Belligeon (1717); — id et Oscar Marchelet (1717); — id. et Françoise Lacordaire (1718); — id. et Pierre Henri (1748); — — id. et Claude Michel (1771); — etc.

H. 5. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1244-1731. — *Transactions*. — Hugues, seigneur de Munet, renonce à toutes les querelles et procès qu'il avait contre la commanderie d'Aumonières (1244). — Transaction entre les religieux d'Aumonières et Guillaume Fourcaud, damoiseau, fils de feu Foulques de Beneuvre, chevalier, au sujet de l'usage dans les bois de Larrey, Courtesoult et Cornot (1268). — Transaction entre les religieux d'Aumonières et Tiennot Chastelain au sujet de l'héritage de Belin de Bogirel (1278). — Accord entre les religieux d'Aumonières et Jean Girardot, de Pierrecourt, au sujet de la redevance d'une poule due par ledit Girardot à cause d'une maison qu'il possédait (1446). — Accord entre Nicolas Boulle et Clémence de Grenand au sujet de la succession d'Hélène de Grenand (1597). — Accord entre Nicolas Boulle et Pierre Audry au sujet de la propriété d'une maison (1606). — Reconnaissances d'emprunts faits par dame Catherine de Saulx, veuve de messire Hugues de Playnes, seigneur de Courcelles, à messire Pierre de Bazan, seigneur de la Motte (1615). — Accord entre les frères Bardelet et Hugues Maire, leur beau-frère, au sujet de la dot de Nicole Bardelet (1632). — Traité entre les religieux d'Aumonières, d'une part, Marguerite Maire et Antoinette de Lamarche, d'autre part, au sujet de pièces de terre à elles acensées par les religieux (1658) — Traité entre les religieux d'Aumonières et Claude Bouveret, au sujet d'un contrat de rente (1659). — Accord entre les religieux d'Aumonières et Nicolas Marchiset, au sujet de la propriété d'une maison (1664). —

Transaction entre les religieux et François Sonois, au sujet de la propriété d'une pièce de terre (1685). — Traité entre Jean et Claude Maistret au sujet d'un cens de cent vingt pintes de vin (1723). — Traité entre les religieux d'Aumonières, François Maret et François Barbier au sujet de la propriété de pièces de terre (1731). — Échanges de terres, prés, vignes, maisons, entre : Renaud Huelle et Claude Michelet (1379); — Nicole Bardelet et Pierre Luquel (1548); — les frères Bardelet et Jean Maistrel (1556); — François Bourlée et Thomas Aubertin (1578); — Mougeot Bardelet et François de Lamarche (1583); — Pierre Gauvaignot et Guillemin Parise (1610); — Nicolas Jacquemard et François Garin (1628); — Huguenin Picard et les frères Bardelet (1631); — les religieux d'Aumonières et Marc Lacordaire (1667); — id et Gaspard Bouveret (1708); — id. et Pierre André (1722). — Constitutions de rentes et de cens entre : Jean Jobert et les religieux d'Aumonières (1444); — les religieux et Jean Doirel (1444); — id. et messire Jean, seigneur d'Igny (1455); — Pierre Loyaulté et Jean Agnus (1468); — Claude Grusset et Pierre Gauvaignot (1609); — Didier Hugard et Nicolas Marchiset (1631); — Martin Sonois et François Marie (1660); — les religieux d'Aumonières et Claude Degrenand (1717).

H. 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1461-1776. — *Baux.* — Baux de terres, vignes, prés, maisons, entre : les religieux d'Aumonières et plusieurs particuliers de Pierrecourt (1461) ; — Étienne Cusenne et Auger Boitotte (1580) ; — Jean Deverre et Richard Bardelet (1617) ; — les religieux d'Aumonières et Jean Jobert (1664) ; — Nicolas Sonnois et Claude de Vesoul, chevalier, seigneur de Raincourt (1667) ; — les religieux d'Aumonières et Jean Maistret (1675) ; — id. et Antoine Frasnoy (1677) ; — id. et Claude Rupt (1690) ; — id. et François Chardon (1699) ; — id. et Jacques Chevalier (1702) ;— id. et Pierre Belligeon (1702) ; — id. et Georges Tanier (1703) ; — id. et François Barbier (1710) ; — id. et Jean-Baptiste Marchiset (1712) ; — id. et Antoine Degrenand (1720) ; — id. et Étienne Martin (1721); — id. et Jean Maistret (1722) ; — id. et Catherine Balassard (1723); — id. et François Matherot (1732) ; — id. et Jeanne Poulevon (1734) ; — id. et Claude Bouguerel (1736) ; — id. et François Jobert (1740) ; — id. et Jacques Charriot (1745) ; — id. et Louis Bouguerelle (1745) ; — id. et Claude Guyenet (1750) ; — id. et Claudine Poulenot (1762); — id. et Nicolas Maréchal (1766); — id. et Jean François Toupy (1766) ; — id. et Jeanne Jouquet (1767) ; — id. et Nicolas Cornibert (1768) ; — id. et Noël Argenton (1768); — id. et Nicolas Simon (1776) ; — etc.

H. 7. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1517-1781. — Contestation entre les religieux d'Aumonières et la dame de Genevrière concernant un échange de prés (1665). On a joint plusieurs contrats d'échange concernant les prés en question (1569-1615). — Procès entre les religieux d'Aumonières et la direction des Aides de Langres (1682-84) : 1° les commis des Aides avaient émis la prétention de visiter les caves des habitants de Bussières et de faire inventaire de la quantité de vin qui s'y trouvait renfermée ; les habitants s'opposèrent à cette visite parce que des lettres patentes accordées par le roi Louis XI à la commanderie d'Aumonières et confirmées par ses successeurs avaient déclaré la seigneurie de Bussières exempte de tailles, aides et gabelles, sous condition de foi et hommage que le roi se retenait, et à la charge pour les religieux de faire à perpétuité une procession autour de leur église d'Aumonières et de célébrer une messe haute du Saint-Esprit pour la prospérité de Louis XI et de ses successeurs ; — 2° procès concernant l'usage du sel : « le prieuré d'Aumonières, ordre de Saint-Antoine, fut autrefois un hôpital établi par un seigneur de la maison de Vergy sur la grande route de Langres à Besançon pour y recevoir les voyageurs et soulager les malades qui se trouvoient avoir besoin de secours ; cette considération engagea en 1246 Jean, duc de Bourgogne, à leur accorder six charges de sel faisant environ 864 livres de sel à prendre par chacune année ès salines de Salins. Ce prieuré est à une lieue et demie de la ville de Champlitte sur les confins des provinces de Champagne et du Comté, le grand chemin qui y passait autrefois, sépare les deux provinces et partage le lieu qui est aujourd'hui un petit hameau. L'habitation des religieux est sise sur la partie de France ; elle est composée d'un prieur, de deux religieux, un frère, un cuisinier, quatre vallets et une servante qui font en tout dix personnes ; ces religieux font valoir partie de leurs terres par ces domestiques et ont à cet effet une charrue de cinq chevaux, un troupeau de dix-huit vaches et un troupeau de moutons . . . . Il résulte de tout ce que dessus que tous les habitants de ce hameau, y compris les religieux de l'abbaye et leurs domestiques, composent quarante neuf personnes, dont 25 se trouvent sur terre de Champagne et les 24 autres sur terre de Comté; les uns et les autres usent néantmoins de sel blanc et deffendu ; le prieur, qui ne peut avec le petit nombre de ses religieux et de ses domestiques consommer à beaucoup près la quantité de 288 pains de sel que la charité et la piété des ducs de Bourgogne avait accordée à cette fondation, leur en fournit à 9 sols le pain qui pèze 3 livres comme ils l'ont eux-mêmes déclaré, et débite ainsy au préjudice des fermes de Sa Majesté l'excédent de sa provision à ces habitans qui ne pouvant non plus eux mêmes consommer le tout en font des versements dans les villages de Champagne dont ils sont à proximité. Il paroitroit donc juste et nécessaire de remédier à cet abus d'autant que le motif qui a engagé les ducs de Bourgogne à accorder le don gratuit dont est question ne subsiste plus puisque l'on ne reçoit plus aucun malade dans cet hôpital et qu'il ne passe aucun voyageur dans le lieu qui est devenu comme un désert environné de bois et où à peine l'on voit aujourduy les anciens vestiges du grand chemin

qui y étoit autrefois. » Le mémoire concluait en proposant de contraindre les religieux à prendre leur sel au grenier de Montsaujon, dans l'élection de Langres, quitte à leur faire une réduction sur le prix du sel comme on avait fait dans un cas semblable pour les nonnes de Bussières. Voici les pièces jointes au procès : inventaire des titres concernant les privilèges de la maison d'Aumonières pour l'usage du sel blanc et l'exemption des aides et gabelles ; — sentence de l'élection de Langres concernant l'exemption de traites foraines pour les religieux d'Aumonières (1517) ; — quittances des six charges de sel prises à Salins par les religieux d'Aumonières (1580-1586) ; — bulle de Clément VII et lettres patentes de Charles IX exemptant d'impôts les religieux de Saint-Antoine en considération des services qu'ils rendent aux malades (1523 et 1571) ; — lettres patentes de Louis XIV confirmant les privilèges de l'ordre (1648) ; — monitoire au sujet de l'observation desdits privilèges (1661) ; — bulle d'Alexandre VII enjoignant à l'archevêque de Sens et aux évêques de Troyes et de Langres de faire publier un monitoire pour obtenir des révélations sur ceux qui avaient spolié les biens d'Aumonières (1662) ; — extrait de l'état des charges de salines de Salins (1677) ; — tarif des droits d'aides pour l'élection de Langres (1687) ; — Istrope Charleret nommé salpêtrier et chargé de rechercher le salpêtre sur les bailliages de Gray et Vesoul (1690) ; — lettres patentes confirmant les privilèges des habitants de Bussières et du hameau de Belmont (1716) ; — opposition par les religieux à une contrainte donnée par le directeur des aides de Langres pour le paiement de certains impôts (1731).

H. 8. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier ; 1 sceau.

1286-1698. — *Communes. — Saint-Andoche.* — Transaction entre les religieux d'Aumonières et Jean, fils de feu Huon, chevalier, seigneur de Saint-Andoche, au sujet des dîmes dudit lieu (1304). — Nicolas de Saint-Martin, écuyer, et demoiselle Louise de Saint-Martin, sa sœur, fondent deux anniversaires en l'église Saint-Antoine d'Aumonières, pour le paiement desquels ils assignent au couvent sur le moulin et fouleur de Saint-Andoche, appelé le moulin du Vivier, la rente annuelle de cinq sous d'argent, douze penaux de froment, et la mouture de tous les grains portés audit moulin, avec cette clause que si le possesseur du moulin le laissait un jour tomber en ruine et privait, par conséquent, les religieux de leur revenu, ceux-ci auraient le droit de se mettre en possession et jouissance dudit moulin (1454). Or, en 1670, un certain Pierre Duval, maître de forges, demeurant à Farincourt, alors propriétaire du moulin, s'avisa de le transformer en un fournier, d'où un procès qui se continua, avec les divers propriétaires qui se succédèrent jusqu'en 1698. — Adjudication des dîmes de Saint-Andoche appartenant à la commanderie d'Aumonières (1588 et 1616). — *Argillières.* — Guillaume de Ray, damoiseau, sire d'Argillières, s'engage à acquitter la redevance annuelle d'un demi-muid de blé, mesure de Fouvent, que son père Jean, chevalier, sire de Ray, avait donné à la commanderie d'Aumonières (1286). — Guillaume de Cicon, chevalier, seigneur d'Argillières, pour attirer la protection de Dieu sur lui, sur Catherine de Harencourt, sa femme, sur les habitants d'Argillières, et pour participer et être associé aux prières, oraisons, aumônes qui se feront dans toutes les églises catholiques, donne à la commanderie d'Aumonières la rente annuelle d'un bichot de froment valant douze quartes, mesure d'Argillières, assigné sur les dîmes dudit lieu, et confirme la rente de deux bichots de froment que son père, Didier de Cicon, avait déjà donnée à ladite commanderie. Frère Jean de Rochefort, commandeur de la Maison-Dieu et hôpital d'Aumonières, accepte la donation (1486). Elle fut acquittée fidèlement par les successeurs de Guillaume de Cicon jusqu'à Charles-Emmanuel de Pra, seigneur d'Argillières, qui refusa, en 1676, de payer la rente. Les religieux firent saisir chez les fermiers le blé qui leur était dû et obtinrent au bailliage de Dijon sentences confirmatives de leur droit, mais alors M. de Pra leur chercha chicane sur la valeur réelle et la capacité de la quarte, et sur le point de savoir si la quarte équivalait au penal (1679-1685).

H. 9. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 65 pièces et 1 cahier, 107 feuillets, papier.

1292-1775. — *Champlitte.* — Inventaire des titres et papiers touchant les vignes, maisons et cens possédés par la commanderie d'Aumonières à Champlitte. — Manuel Alfer (?), lombard, donne quittance à frère Nicole, commandeur d'Aumonières, de tout ce qu'il avait emprunté à la table de Champlitte (1292). — Copie des lettres de reprise de fief et hommage faite aux commandeur et religieux d'Aumonières par Simon, curé de Beaujeu, d'un fief à Champlitte que Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, avait donné auxdits commandeur et religieux (1293). — Lettre d'affranchissement de tailles au profit de la commanderie d'Aumonières (1445). — Habitants de Champlitte poursuivis par le commandeur d'Aumonières parce qu'ils n'acquittaient point le cens de leurs vignes (1590). — Déclaration des droits qui compètent à la comtesse de Champlitte sur la commanderie d'Aumonières (1658). — Rôles des cens en vin dus à la commanderie d'Aumonières par les possesseurs de pièces de vignes dans le village et sur le territoire de Champlitte (1621-1775). On indique le nom du censitaire et le nombre de pintes de vin qu'il doit payer.

H. 10. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 2 sceaux.

1255-1737. — *Champlitte* (suite). — *Donations.* — Humbelin Jarriez, clerc de Champlitte, voulant entrer en la

religion de Saint-Antoine, donne à Odon, son fils, pour portion héréditaire, une maison sise à Champlitte-le-Château (1255). — Jean de Champlitte, dit Tècle, clerc, donne deux pièces de vigne à la maison hospitalière Saint Antoine d'Aumonières (1275).— Thierry de Montbéliard, chevalier, seigneur de Champlitte en partie, donne à frère Étienne de Belleneuve, maître de la maison d'Aumonières, et à ses religieux, le plein usage pour eux et leurs bestiaux, des bois, des pâturages, des eaux, des champs arables ou non arables, sur les territoires de Champlitte et Pierrecourt (1282).—Jeanne, dame de Champlitte, femme de Henri de Montbéliard, donne à la maison d'Aumonières plusieurs pièces de vigne et deux maisons (1284). — Girardot Bourrelier donne à la maison d'Aumonières une pièce de vigne sur laquelle était assis un cens annuel d'un muid de vin qu'il devait à ladite maison : moyennant cette donation, on le tient quitte du cens et d'une somme de huit livres tournois à lui prêtée par les religieux (1292). — Pierre Rascones donne à la maison d'Aumonières le libre passage sur un terrain lui appartenant (1293). — Jean de Vergy donne à la maison d'Aumonières le fief que Simon, curé de Beaujeu, tenait dudit Jean, plus un homme de Champlitte avec son meix et ses autres biens (1293). — Frère Guillaume de Hauteville, commandeur d'Aumonières, fait savoir qu'un inconnu, poussé par une sincère dévotion, a donné 150 livres tournois au monastère pour acheter 15 livres de rente qui serviront à payer un religieux chargé de célébrer chaque jour une messe pour l'âme du donateur et de ses parents : Pons, abbé du monastère de Saint-Antoine de Vienne, approuve la donation (1326). — Marie de Clermont d'Amboise, comtesse de Champlitte, fait donation à la commanderie d'Aumonières du droit de garde qui lui appartenait sur ladite commanderie et de la haute, moyenne et basse justice sur cent arpents de bois dans la forêt de Groslière (1703). — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, confirme l'échange de deux sujets avec leurs biens fait entre le commandeur d'Aumonières et Geoffroy de Cye, écuyer (1303). — *Ventes.* — Frère Étienne, maître de la maladrerie de Champlitte et *fratres ejusdem tam leprosi quam sani,* pressés par l'obligation de payer leurs dettes, vendent deux pièces de vignes à la maison d'Aumonières (1256). — Vente de vignes entre Jean la Teste, clerc de Champlitte, et Pierre Gauz, aussi clerc : la vente est passée devant Étienne, prieur de Champlitte, et devant Aymon, doyen de Bèze; elle est approuvée par Guillaume de Villefrancon, seigneur des contractants (1269). — Vente d'une vigne par Guillemote Rebullior à la maison d'Aumonières (1269). — Ventes de vignes entre : Bellete Suaire et Jean Clerc (1271); — la maison d'Aumonières et les enfants de Guillot de Pierrecourt (1302). — Étienne Cucron vend une maison à frère Jean Sausine, prieur et gouverneur de la maison d'Aumonières (1314); — id. par Henri Tasneret à frère Guillaume de Vaugelle, commandeur de la maison d'Aumonières (1451). — *Fondations.* — Odon Garrelin donne à la maison d'Aumonières vingt sous tournois de rente pour fonder son anniversaire (1302). — Fondation de l'anniversaire de : Gauthier, sire de Ray (1351); — Jean Faivre (1444); — Guillaume de Vaugelle, commandeur d'Aumonières (1456); — Jacques de Lamps, commandeur d'Aumonières (1540); — François Deshastes, religieux d'Aumonières (1633); — Nicole Bardelet (1663) — Transaction entre Guillaume de Vaugelle, commandeur d'Aumonières, et les héritiers de Simonin Aymonot : Guillaume de Brion, prédécesseur de M. de Vaugelle, avait acensé à Simonin Aymonot une maison en ruine sous condition de la remettre en bon état, ce que ledit Simonin n'avait point fait (1436). — Constitutions de cens entre : Humbert de Brion, commandeur d'Aumonières, et Simon Petiet, boucher à Champlitte (1423); — Berthod Petittot et la maison d'Aumonières (1440); — la maison d'Aumonières et Jean Fèvre (1441); — id. et plusieurs particuliers de Champlitte (1451); — id. et Antoine Denis (1724); — id. et Jean Fourcadot (1737); — id. et François Petitjean (1737). — Acensement d une vigne consenti par les religieux d'Aumonières à Renebault Labivault, marchand (1428); — id à plusieurs particuliers de Champlitte (1461). — Acensement d'une redevance de vingt-quatre pintes de vin due à la commanderie d'Aumonières (1659) — Acensement de vignes consenti par : les religieux d'Aumonières à Jean Maistret (1686); — id. à Simon Macquelot (1692).

H. 11. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1244-1751. — *Champlitte* (suite). — L'abbé de Saint-Antoine de Vienne approuve une donation faite à la maison d'Aumonières (1454). — Déclaration portant que les hommes de la maison d'Aumonières ont droit de prendre leur affouage dans les bois du comte de Champlitte (1522). — Accord entre le commandeur d'Aumonières et Jean Parise, touchant les différends qu'ils avaient au sujet de pièces de terres cultivées par ledit Parise pour le compte des religieux (1543). — Vidimus et collation des titres concernant le droit d'usage de la maison d'Aumonières dans les bois de Champlitte, Larrey et Courtesoult (1560). Ces titres sont : Clémence, dame de Fouvent, reconnaît que la maison d'Aumonières possède le droit d'usage dans les bois de Larrey et Courtesoult (1244) ; Guy, évêque de Langres, vidime l'acte précédent (1263) ; — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, concède à la maison d'Aumonières le droit d'usage dans les bois de Champlitte (1276) ; — Thierry de Montbéliard concède aux religieux l'usage des bois sur les territoires de Champlitte et Pierrecourt (1282) ; — Jean des Barres, seigneur en partie de Champlitte, concède l'usage des bois pour ce qui le regarde (1282) ; — Guillaume, évêque de Langres, fait connaître que les seigneurs de Fouvent et les comtes de Bourgogne ont accordé à la maison d'Aumonières le libre usage des bois de Larrey et Courtesoult (s. d.) ; — traités concernant l'usage de ces bois (1266-1270). — Pièces concernant la ferme de Rougemont ; série des baux de ladite ferme consentis par la maison d'Aumonières (1655-1767). — Contes-

tation entre Charles de Vergy, seigneur de Champlitte, et Guillaume de Vaugelle, commandeur d'Aumonières, touchant certains cens établis sur la grange de Rougemont et les terres en dépendant. — Procès entre Guillaume de Vaugelle, d'une part ; les habitants de Champlitte et Jean, comte de Fribourg et Neufchâtel, seigneur de Champlitte, d'autre part, touchant la propriété de terres qui dépendaient de la ferme de Rougemont (s. d.). — Contestation entre la maison d'Aumonières et François Chanteclaire au sujet de la propriété de pièces de terres voisines de la grange de Rougemont (1619-1625). — Contestation entre Diane de Lorraine, comtesse de Champlitte, et la maison d'Aumonières, au sujet du paiement du droit de lods et ventes dû à ladite comtesse sur la vente d'une pièce de terre (1662). — Diverses requêtes des religieux d'Aumonières tendant à faire exempter leurs fermiers de Rougemont de plusieurs impositions, notamment de l'aide réclamée pour le mariage de la princesse de Lillebonne (1691-1693).—Jugement de l'intendant du comté de Bourgogne, qui condamne le fermier de Rougemont à contribuer aux charges de la communauté de Margilley, s'il veut user de l'affouage dudit lieu (1692). — Procuration donnée par les habitants de Pierrecourt et de laquelle il résulte que la grange de Rougemont n'est pas située sur le territoire de Pierrecourt, mais sur celui d'Aumonières (1693). — Transaction entre les religieux d'Aumonières et le Magistrat de la ville de Champlitte, au sujet du droit de parcours sur le territoire de Champlitte pour les fermiers de Rougemont (1694). — Contestation entre les fermiers de la grange de Rougemont et Jean-François Lyon, curé de Champlitte (1703) : le curé affirmait que la ferme de Rougemont faisait partie de la paroisse de Champlitte, les fermiers prétendaient appartenir à la paroisse de Pierrecourt. — Procès entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Margilley, qui s'attribuaient le droit d'user des bois de Rougemont (1740). — Certificat des officiers du bailliage de Champlitte, prouvant que Nicolas Villemot, fermier de Rougemont, supporte sa part de toutes les impositions de la commune de Margilley (1743). — André Nancey, échevin de Margilley, reconnaît avoir reçu du commandeur d'Aumonières la somme de neuf livres à laquelle il était imposé pour le rétablissement de la chapelle de Margilley (1751).

H. 12. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 3 sceaux.

1273-1721. — *Chargey-les-Gray.* — Inventaire de plusieurs titres concernant la seigneurie de Chargey, appartenant à la maison d'Aumonières. Ce sont : Hugues de Dampierre, sire de Chargey, donne à la maison d'Aumonières plusieurs hommes avec tous leurs biens (1273) ; plusieurs vidimus dudit titre ; — plusieurs lettres d'acensements (1410-1447) ; — traité entre Guillaume de Vaugelle (*alias* Vaugelay), commandeur d'Aumonières, d'une part ; Étienne de Mailley, chevalier, seigneur de Maizières, et Antoine de Mandre, écuyer, seigneur de Chargey, d'autre part, où l'on règle les différends survenus entre les parties touchant les clauses de la donation de Hugues de Dampierre (1446); — plusieurs registres des tenues de justice à Chargey (1541-1594). — Fragments des tenues de justice à Chargey (1541, 1580 et 1586). Ne mentionnent aucun fait important. — Reconnaissance des terres, cens, rentes, appartenant à la commanderie d'Aumonières à Chargey (1622). Original de la donation de Hugues de Dampierre (1273) ; avec un vidimus de 1311. — Original du traité mentionné plus haut entre Guillaume de Vaugelle et les sieurs de Mandre et de Mailley (1446). La contestation roulait principalement sur le droit de haute, moyenne et basse justice vis-à-vis de ceux qui habitaient les meix donnés par Hugues de Dampierre. Ce droit fut maintenu à la commanderie — Copie de l'affranchissement de la commune de Chargey (1660). Jean de Joux de Watteville, marquis de Conflans, seigneur de Chargey, et sa femme, Desle de Bauffremont, affranchirent les habitants de Chargey, moyennant le paiement d'une dîme annuelle et aux conditions suivantes : les personnes des habitants devenaient franches ainsi que leurs biens et leur postérité; ils sont assimilés pour les privilèges aux francs bourgeois de Dôle, Gray, Salins, et peuvent, comme eux, disposer de leurs biens par testament, donation ou autre mode ; les biens sont déchargés de la macule de mainmorte et de toutes redevances et prestations seigneuriales ; les habitants sont déchargés des corvées, sauf : guet et garde, monstrée d'armes, érection de signe patibulaire ; les biens venus par échute au seigneur conserveront la macule de mainmorte, mais ils la perdront en changeant de propriétaire ; les habitants restent chargés du droit de lods et ventes ; ils ont le droit de prendre du bois mort dans les forêts seigneuriales, mais seulement pour leur usage, sans pouvoir en vendre ni en distribuer. — Guillaume de Brion, commandeur d'Aumonières, acense les biens que ladite commanderie possèdait à Aumonières (1410). — Humbert, abbé de Saint-Antoine de Vienne, approuve divers contrats d'acensements passés par Guillaume de Vaugelle (1447). — Déclaration faite au marquis de Watteville par les religieux d'Aumonières de ce qu'ils possèdent à Chargey (1721).

H. 13. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 1 plan.

1266-1756. — *Courtesoult.* — Reconnaissance générale des droits, tailles, cens, dîmes et rentes, dus à la commanderie d'Aumonières par les habitants de Courtesoult (1621). Les religieux possèdent à Courtesoult la haute, moyenne et basse justice, avec droit d'instituer des officiers pour l'exercer, avec une prison et un pilori ; ils ont un four banal, on leur paye le droit de lods et ventes, un certain nombre de redevances, et on leur doit des corvées de faucille et de charrue. — Déclaration de quelques héritages sur le territoire de Courtesoult (1684). — Distribution des héritages de Courtesoult

d'après l'arpentement général (1686). — Arpentement du bois de Courtesoult appartenant aux religieux d'Aumonières, avec un procès-verbal du quart en réserve (1704). — Accord entre les religieux d'Aumonières qui prétendaient avoir le libre et plein usage du bois du Cornot, territoire de Courtesoult, et Perron Digne, qui s'y opposait (1266). — Sibylle, veuve de messire Pierre d'Igny, Étienne et Guillaume, fils dudit Pierre, et Alix, femme dudit Étienne, reconnaissent qu'aux religieux d'Aumonières compète et appartient le droit d'usage dans les bois de Larrey, Courtesoult et Cornot avec droit de vaine pâture pour les bestiaux ; le tout confirmé par Jean de Vergy comme seigneur féodal desdits lieux (1270). — Jean de Cornot, chevalier, seigneur de Frasne vend à la maison d'Aumonières trente-cinq arpents du bois du Cornot ; l'abbé de Saint-Antoine de Vienne approuve la vente (1326). — Règlement du droit de four (1521). — Transaction entre frère Jacques de Lamps, commandeur d'Aumonières, seigneur temporel de Courtesoult, et messire Claude de Saulx, chevalier, seigneur de Pierrecourt, au sujet d'une pièce de terre que l'on disait être du territoire de Courtesoult, l'autre du territoire de Pierrecourt (1565). — Les religieux d'Aumonières affranchissent les habitants de Courtesoult moyennant une redevance annuelle de 80 francs et six chapons (1577). — Transaction entre Françoise Bourgoiset et Clément Marie au sujet de la propriété d'une pièce de terre (1612). — Fragment de tenues de justice à Courtesoult pour 1651. — Donation de biens par Claude Bourgoiset à la commanderie d'Aumonières (1675). — Les religieux d'Aumonières autorisent les habitants de Courtesoult à construire des fours particuliers en leurs maisons moyennant le paiement d'une redevance (1693). — Constitution de cens au profit de la commanderie d'Aumonières par Andriot Bouchard (1443). — Acensement du bois du Creusot par les religieux d'Aumonières (1535). — Acensements de terres sur le territoire de Courtesoult consentis par la maison d'Aumonières (1635, 1686 et 1692). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre la commanderie d'Aumonières et Adeline Mutel (1291). — Jean de Vergy et Marguerite de la Rocheguyon, sa femme, vendent à la commanderie d'Aumonières tous les droits qu'ils possèdent à Courtesoult (1457). — Suite des ventes entre : Jean Bourgoiset et Claude Bouchard (1594) ; — François Travelet et les frères Bourgoiset (1608) ; — Pierre Floriot et Marc de Lamarche (1630) ; — Humbert Vallon et noble François Baulart, vicomte mayeur de la ville de Gray (1675) ; — les habitants de Courtesoult et Laurent Clerc (1693) ; — la commanderie d'Aumonières et Claude Caissel (1706); - Charles Gaulard et Jeanne Morelle (1730). — Adjudications de coupes de bois au profit de la commanderie d'Aumonières (1740-56).

H. 14. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 136 pièces, papier.

1444-1769. — *Courtesoult* (suite). — Amodiations des amendes et revenus en tout genre de la justice de Courtesoult (1583, 1634 et 1661). — Amodiations du four de Courtesoult (1634, 1667-1668). — Amodiations des dîmes de Courtesoult (1671). — Amodiations de terres consenties par la commanderie d'Aumonières à : Jean Milley, recteur d'école à Courtesoult (1686) ; — Dimanche Clément (1691) ; — Étienne Bassand (1693) ; — Jean Pollenot (1700) ; — François Barbier (1750) ; — Pierre Ménard (1769). — Constitutions de rentes entre : Claude Husson et Jean Bourgoiset (1621) ; — les Annonciades de Champlitte et Claude Bourgoiset (1665). — Jean Grand donne un cens de quatre blancs et cinq deniers à la maison d'Aumonières (1444). — Échanges de terres entre : Claude Bourgoiset et Nicolas Barbier (1659) ; — la maison d'Aumonières et Christophe Villemot (1735) ; — idem et Jean Fleuriot (1736). — Sentence arbitrale rendue entre les habitants de Courtesoult au sujet de leurs droits respectifs de parcours et vaine pâture sur le territoire dudit lieu (1532). — Saisie des biens d'Abel Baudry et Blaisette Sonnois, sa femme (1655). — Procuration donnée par Claude Bourgoiset et où le nom du procureur est laissé en blanc (1680). — Contestation entre la commanderie d'Aumonières et les habitants de Courtesoult, au sujet d'une coupe de bois (1688). — Saisie des biens de Michel Bouton, échevin de Courtesoult (1702). — *Ferme du Creusot.* — Marc Day, grangier de la grange du Creusot, près Courtesoult, confirme et complète la donation de ladite grange à ses gendres et belles-filles (1530). — Contestation entre les grangiers de la grange du Creusot et les religieux d'Aumonières qui exigeaient que lesdits grangiers portassent jusqu'à la maison d'Aumonières les redevances de grain (1543). — Transaction entre les religieux d'Aumonières et les grangiers du Creusot, d'où il résulte que lesdits grangiers n'ont jamais été de mainmorte (1553). — Consultation établissant les droits qui appartiennent à la maison d'Aumonières sur la ferme du Creusot (1578). — Grangiers du Creusot poursuivis en reconnaissance de leurs terres par les religieux d'Aumonières (1586). — Reconnaissance d'un cens annuel de 14 bichots de blé dû par les grangiers du Creusot à la commanderie d'Aumonières (1588). — Procès concernant la redevance de grain payée par le fermier du Creusot (1628) ; — la ferme du Creusot appartient à la paroisse et au territoire de Courtesoult ; — elle confine à celui d'Achey ; — le 8 mai 1460, Guillaume de Vaugelle, commandeur d'Aumonières, la donna à titre de cens annuel et perpétuel à Pierre Hugard, pour lui et ses successeurs, à charge de payer annuellement à la commanderie douze bichots moitié froment et avoine ; — parmi les facultés accordées audit Hugard se trouvait, en outre, le droit de prendre son usage en bois mort et mort bois dans la forêt de Naulot, sous condition de ne pas toucher aux arbres fruitiers ; — quelques années après, les fermiers obtinrent l'autorisation de couper indifféremment toutes sortes de bois, moyennant le paiement de deux autres bichots ; — la redevance totale se montait donc à quatorze bichots, qui se payèrent selon la mesure de Fouvent jusqu'en 1628, où Sébastien Baulart éleva une contestation et voulut

substituer à cette mesure une autre mesure moindre. — Fixation des limites de la ferme du Creusot, et procès entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Courtesoult au sujet de la part d'impositions que lesdits habitants prétendaient mettre sur le Creusot (1704-1751).

H. 15. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1231-1770.— *Courtesoult* (suite). — Fragments des jours de justice tenus à Courtesoult (1570-1585) : – particuliers condamnés à l'amende pour avoir vendu du vin sans permission. — Pièces d'un procès entre les religieux d'Aumonières et Marguerite de Lamarche, au sujet de l'arpentement de Courtesoult (1685) : les religieux en avaient profité pour établir leurs droits sur certaines pièces de terres que possédait ladite Marguerite. — Procès entre les religieux d'Aumonières et François de Lamarche, qui refusait de payer les droits du four banal (1693). — Procès verbal contre Lucas Basset, dont on a surpris les bestiaux pâturant dans les champs d'autrui (1694). — Information contre Claude Caisel, accusé d'avoir volé et dégradé des arbres dans les bois de Courtesoult (1699). — Procès entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Courtesoult, qui refusaient de payer les tailles seigneuriales dues auxdits religieux (1673-1704). — Procès entre les religieux d'Aumonières et le sieur Alexandre Mandinet, greffier de la justice de Delain, qui prétendait avoir été nommé par le bailli de la baronnie de Fouvent, lieutenant dans les seigneuries et justice de Pierrecourt et Courtesoult, et qui contestait la haute justice des religieux sur le bois du Faullot (1702). — Marché pour la coupe du bois de Courtesoult (1717). — Nicolas Milleton, de Courtesoult, condamné à l'amende pour avoir conduit ses vaches sur un terrain qui ne lui appartient pas (1764). — *Delain.* — L'abbé de Saint-Antoine de Vienne approuve une transaction passée entre les religieux d'Aumonières et des particuliers de Delain (1561). — Contestation entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Delain, au sujet d'une anticipation de limites dans le bois des Vossières (1692). — Extrait des amendes prononcées pour dégradations dans les bois du Faullot et des Vossières, avec un procès-verbal desdites dégradations (1693-1702). — Le fermier du seigneur de Delain demande aux religieux d'Aumonières la permission de faire tirer de la lave dans le bois du Faullot (1747). — Procès-verbal de limitation des bois de Delain (1770). — *Fouvent.* — Hugues Milet, de Saint-Andoche, engage aux religieux d'Aumonières tout ce qu'il possède dans les dîmes de Fouvent, Saint-Andoche et autres lieux (1231). — Henri et Guy, fils de Clémence, dame de Fouvent, ratifient la donation d'un sujet avec ses biens, faite par leur mère à la commanderie d'Aumonières (1241). — Clémence, dame de Fouvent, donne aux religieux d'Aumonières la dîme de toutes les vignes qu'ils avaient acquises sur le territoire de Champlitte et la dîme de leurs terres de la grange de Rougemont, le tout pour fonder son anniversaire qui se célèbrera également à Aumonières et à Saint-Antoine de Vienne (1257). — Parisot, de Fouvent, donne à la maison d'Aumonières la somme de 40 livres tournois (1288). — Acensement par les religieux d'Aumonières de maisons sises à Fouvent (1398, 1483 et 1486-1487). — Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, vend à la maison d'Aumonières la rente annuelle de quinze bichots moitié froment et avoine (1435). — Contestation entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Fouvent, au sujet du droit de parcours sur le territoire dudit lieu, pour les bestiaux des grangers de la commanderie (1506) ; — par sentence arbitrale, les religieux furent autorisés à conduire à la vaine pâture, sur le territoire de Fouvent, les bœufs trahants et brebis, non les autres animaux, seulement jusqu'au bois de la Vendue et sans entrer dans le bois ; ils pouvaient également les conduire à l'abreuvoir sur la rivière de Saint-Andoche, mais sans s'arrêter en chemin (1506). — Vente de terres entre Chaumette Taborel et Jean Bogner (1581). — *Larret.* — Jean Saur, de Larrey, fonde son anniversaire en l'église des religieux d'Aumonières (1444). — Les religieux achètent des terres à Larrey (1551).

H. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 cahiers et 2 volumes, 20, 20, 20, 192 et 218 feuillets, papier.

1618-1662. — *Pierrecourt* (1). — Projet d'inventaire des titres et documents de la commanderie d'Aumonières (s. d.). Renferme seulement l'analyse, d'ailleurs développée, de ceux qui concernent Pierrecourt. — Terrier de la communauté de Pierrecourt (1618). Il est rédigé sur la requête des religieux d'Aumonières ; outre Pierrecourt, il comprend encore l'énoncé des possessions de la commanderie à Dampierre, Chargey, Delain, Bourguignon, Arc, Gray, Rougemont, Champfouchier, Courtesoult, Champlitte ; 116 feuillets sur 192 sont consacrés à Pierrecourt, et il faut tenir compte des tables alphabétiques. Les religieux, outre leurs possessions en terres, n'ont droit qu'à un assez petit nombre de redevances, qui consistent, pour la plupart, en dîmes sur les produits de la terre. Le mandement de terrier, sur parchemin, est inséré dans le volume. — Arpentement du territoire de Pierrecourt, fait sur la requête des habitants dudit lieu (1629-1662). Dame Catherine de Saulx et demoiselle Catherine Berbisy sont dames de Pierrecourt et perçoivent les tailles sur le territoire.

H. 17. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 85 pièces et 3 cahiers, 69, 48 et 42 feuillets, papier ; 2 plans.

1301-1772. — *Pierrecourt* (suite). — Copie de l'arpentement du territoire de Pierrecourt (s. d.). — Autres arpentements dudit territoire (1687-1688). — Plans de deux pièces de

(1). Aumonières est un hameau de la commune de Pierrecourt.

terre sur ledit territoire (s. d.). — Plan de la maison d'Aumonières (s. d.). — Guy de Fontette, chevalier, engage aux religieux d'Aumonières pour la somme de 20 livres estévenans sa part des dîmes de Pierrecourt (1227); semblable engagement fait par ledit Guy en 1230 pour la somme de 30 livres. — Transaction entre les religieux d'Aumonières et Mathelie, dame de Fouvent, fille de feu Odon Alemant, chevalier, au sujet des dîmes de Pierrecourt (1257). — Jean Joliot, de Pierrecourt, écuyer, donne un pré à Perrenet Guyotet (1292). — Contestation sur la propriété d'une pièce de vigne entre les religieux d'Aumonières et la communauté de Pierrecourt (1301). — Henri de Vergy, sire de Fouvent, abandonne aux religieux d'Aumonières les dîmes et terres qu'il possédait sur le territoire de Pierrecourt (1311) — Dénombrement de la seigneurie du Magny fourni par Geoffroy de Louviers à Bernard de Ray (1401). — Aveu et dénombrement de la seigneurie du Magny sur le territoire de Pierrecourt, fourni par Philippe de Moland, écuyer, à Bernard de Ray, seigneur de Beaujeu (1426). — Dénombrement de la seigneurie de Beaujeu fourni par Bernard de Ray à la Chambre des comptes du Comté de Bourgogne (1427). — Dénombrement de la seigneurie de Pierrecourt fourni par Charles de Vergy (1427). — Compromis entre Guillaume de Vergy, seigneur d'Autrey, Guillaume de Ray, seigneur de la Ferté, les chanoines de Fouvent et les religieux d'Aumonières, au sujet des dîmes, rentes, terres et seigneurie de Villers, territoire de Pierrecourt (1455). — Reprise de fief de la moitié du four banal de Pierrecourt faite à Guillaume de Vergy par Marguerite de Rocourt (1501). — Les fils d'André Fargonssil, écuyer, et de feue Marguerite de Rocourt ratifient la vente de la moitié du four banal de Pierrecourt faite par leur père à noble homme maître Gérard Varnerot, bailli de Rigny (1518). — Reprise de fief de ladite moitié faite par Gérard Varnerot à Guillaume de Vergy (1519). — Reprise de fief de l'autre moitié faite par les Fargonssil à François de Vergy (1534). — Edme Jullien, écuyer, seigneur de Versugy, vend la moitié du four banal de Pierrecourt à messire Claude de Saulx et Christine de Vergy, sa femme (1562). — Les religieux d'Aumonières abonnent les habitants de Pierrecourt pour le four banal (1692). — Reprise de fief et permission de prendre possession de la terre et seigneurie de Pierrecourt pour messire Adrien de Salives, conseiller au Parlement de Dôle, qui avait acheté ladite seigneurie à Claude et Guillaume de Vergy (1528).— Reconnaissances de terres fournies par les religieux d'Aumonières (1590). — Accord entre les habitants d'Argillières et ceux de Pierrecourt pour le vain pâturage (1606). — Reconnaissances de biens fournies par plusieurs particuliers du Pierrecourt (1618-1621).— Dénombrement de la seigneurie de Pierrecourt fourni par dame Catherine de Saulx au baron d'Autrey (1620). — Reconnaissance de biens par noble Antoine Darquevault (1621). — François et Claude Bonnet, amodiateurs de la seigneurie de Pierrecourt pour Mlle des Barres, reconnaissent avoir été payés d'une redevance en froment par plusieurs de leurs créanciers qui sont énumérés (1629). — Transaction entre demoiselle Marthe de Berbisy, veuve de Charles Desbarres, en son vivant trésorier général des finances du roi de France au duché de Bourgogne, et messire Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, au sujet des éminottes d'avoines dues par les habitants de Pierrecourt (1630). — Saisie des biens de Marc Deverre, de Pierrecourt, à la requête de noble Christophe Huet, avocat au siège de Gray (1648). — Déclaration de biens par François Maire (1655). — Dénombrement de la seigneurie de Pierrecourt, fourni par messire Claude de Vesoul, seigneur de Raincourt (1659). — Accord entre les religieux d'Aumonières et plusieurs particuliers de Pierrecourt au sujet de cens dûs à la commanderie (1662). — Saisie de biens advenus par succession à Richard Bardelet sur la requête des religieux d'Aumonières (1665). — Transaction entre les religieux d'Aumonières et François Pertuisot au sujet des hoiries de plusieurs habitants de Pierrecourt (1669) — Traité entre les religieux d'Aumonières et Michel Faitou, de Pierrecourt, au sujet de la propriété de pièces de terre (1670). — Dénombrement d'un tiers de la seigneurie de Pierrecourt fourni au baron d'Autrey par Sébastien Michon, commandeur de Ruffey, vicaire général d'Aumonières (1675); — autres fournis par les religieux au baron d'Autrey et au comte de Champlitte (1686-1716). — Lettres patentes autorisant les religieux d'Aumonières, qui possédaient un tiers de la seigneurie de Pierrecourt, à faire l'acquisition des deux autres tiers (1677). — Transaction entre la commanderie d'Aumonières et les habitants de Pierrecourt au sujet de la levée des dîmes (1683). — Accord entre les religieux d'Aumonières et plusieurs particuliers de Pierrecourt au sujet de la propriété d'un pré (1686). — Copie de la bulle d'union de la cure de Pierrecourt à la commanderie d'Aumonières (1690). — Débornement de cent arpents de bois appartenant à la commanderie d'Aumonières dans la forêt de Groslières (1694); — délivrances de futaies et récolements des assiettes au bois de Groslières (1748-1756).— Acte de foi et hommage donné par les religieux d'Aumonières pour la seigneurie de Pierrecourt au comte et à la comtesse de Champlitte (1700). — Transaction entre les religieux d'Aumonières et les chanoines de Fouvent aux sujet des dîmes de Pierrecourt (1712). — Traité entre les religieux et le comte de Moncault, baron d'Autrey, au sujet de la remise auxdits religieux de la portion de la seigneurie de Pierrecourt relevant du château d'Autrey (1715).— Traité entre les religieux et la comtesse de Champlitte au sujet de la délimitation de la seigneurie de Pierrecourt et des droits appartenant aux religieux dans ladite seigneurie (1715). — Traité entre les religieux d'Aumonières et Gaspard Bouveret au sujet de pièces d'héritages affranchies de la dîme (1717). — Traité entre les religieux et messire Henri de Fabry, comte et baron d'Autrey, au sujet du droit de chasse sur la terre de Pierrecourt (1722). — Déclaration des terres que possédent les religieux d'Aumonières sur le territoire de Champlitte et dont jouissent François Petit et Jean-Baptiste Belligeon (1741). — Charles Balan, cabaretier à Pierrecourt, déclare

n'avoir déposé son fumier contre la muraille du jardin des religieux d'Aumonières qu'en vertu d'une simple tolérance (1772).

H. 18. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 65 pièces, papier; 1 sceau.

1215-1769. — *Pierrecourt* (suite). — Papiers concernant Richard Bardelet, de Pierrecourt : vente de terres entre les frères Bardelet (1616); — constitution de rente sur Richard Bardelet (1627); — vente de terres entre Richard Bardelet et Élisabeth Farney (1630); — contestation au sujet de pièces de terre acensées par la commanderie d'Aumonières au sieur Marie de Pierrecourt ; Bardelet s'y trouve mêlé comme parent dudit Marie (1659); — les religieux d'Aumonières réclament la saisie des biens de feu Richard Bardelet, sous prétexte qu'il ne les possédait qu'à titre d'acensement (1665).— Titres concernant le bois de Dialosse : Girard d'Autrey, chevalier, donne aux religieux de l'hôpital du Saint-Esprit, de Dijon, la terre et seigneurie de Dialosse (1215, copie). — Transaction entre l'hôpital du Saint-Esprit et la commanderie d'Aumonières au sujet du droit d'usage dans le bois de Dialosse (1345); — autre transaction sur le même sujet (1499). — Enquête au sujet des droits susdits d'usage (1400); le premier témoin entendu, Huguenin le Génie, est âgé de cent ans. — Sentence arbitrale entre les religieux du Saint-Esprit et ceux d'Aumonières au sujet du droit de pâturer les porcs dans le bois de Montaubert (s. d.). — Débornement entre les finages d'Aumonières et Pierrecourt, et celui de Dialosse (1690). — Pièces de procès entre les religieux du Saint-Esprit et ceux d'Aumonières au sujet des droits prétendus par ces derniers sur le bois de Dialosse (1539, 1718, 1732). Les religieux d'Aumonières possédaient dans le bois de Dialosse le droit de glandée pour les porcs, de vaine et vive pâture pour les autres bestiaux, le droit de couper des pesselis et tuteurs de vignes. Ces droits leur furent confirmés par un arrêt du Parlement de Bourgogne du 20 mars 1539. Néanmoins de nouvelles difficultés s'élevèrent en 1718 et 1732, notamment à l'occasion de coupes et ventes de bois faites par les religieux du Saint-Esprit. — L'official de Langres nommé juge des contestations qui intéressent la commanderie d'Aumonières (1461). — Le bailli de Champlitte renvoie Girard Chenot, de Courtesoult, des fins de la poursuite intentée contre lui par le procureur du seigneur de Champlitte pour avoir coupé du bois dans la forêt de Groslières ; cette sentence résulte de la preuve faite par les religieux d'Aumonières que leurs hommes de Courtesoult et Pierrecourt ont droit d'usage dans ledit bois (1482 et 1542).— Sentence du juge du comté de Champlitte établissant le droit d'usage des habitants de Pierrecourt dans les bois de Groslières (1619). — Mandement de terrier pour la communauté de Pierrecourt (1632). — Enquête au sujet des bornes d'un chemin sur le territoire de Pierrecourt (1683). — Mandement de terrier pour les religieux d'Aumonières (1721). — Arrêts du Conseil concernant des coupes de bois dans la forêt de Groslières qui appartenait à la commanderie d'Aumonières (1725-1747). — Arrêt du Conseil qui permet aux religieux d'Aumonières la vente d'un arpent de bois pris sur la réserve appelée le Pré Ruot (1769).

H. 19. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 161 pièces papier; 5 plans.

1532-1758. — *Pierrecourt* (suite). — Titres concernant la seigneurie du Magny: Transaction entre la commanderie d'Aumonières, les habitants de la seigneurie du Magny et les habitants de Pierrecourt, par laquelle ces derniers reçoivent droit d'usage dans les bois du Magny sous réserve de n'en pas mésuser et de n'exercer leur droit que sous le consentement du commandeur d'Aumonières (1532). — Vente de bois du Magny faite par les habitants de Pierrecourt à François Pertuisot (1646).— Transaction sur procès entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Pierrecourt par laquelle lesdits habitants reçoivent le droit d'usage dans les bois du Magny pour bâtir et réparer leurs maisons en cas de nécessité bien reconnue en faisant marquer les bois dont ils auraient besoin du marteau de la commanderie, et demandant permission de les couper ; le droit d'affouage au bois mort et mort bois ; le droit pour chaque ménage de conduire trois porcs à la glandée ; d'autre part, si les habitants coupent du bois sans autorisation, ils seront passibles de dommages-intérêts, et ils abandonnent aux religieux une partie de leurs communaux à titre d'indemnité pour les dégradations passées (1661).— Plans des bois du Magny (1693 1700). — Particuliers poursuivis pour avoir coupé du bois sans autorisation (1673-1699). — Amodiation de terres en friche par les religieux d'Aumonières et les habitants de Pierrecourt au sujet de la marque des porcs qui vont à la glandée (1700). — Procès-verbal touchant l'abatis d'arbres causé par l'orage dans les bois du Magny (1716).— Arbres abattus par le vent (1739). — Procès-verbaux de l'assiette des bois, règlements des coupes, plans (1734-1758). — Procès entre les religieux d'Aumonières et Claude Dujard, seigneur de Pierrecourt en partie, qui réclamait la propriété de la seigneurie du Magny (1703-1711); — un arrêt du 31 mars 1703 déclara que ladite seigneurie, bien que située sur le territoire de Pierrecourt, était indépendante de la seigneurie de Pierrecourt, et appartenait en toute justice, haute, moyenne et basse, à la commanderie d'Aumonières. — Pièces d'un procès entre les religieux d'Aumonières et Claude Dujard, seigneur de Montarlot, au sujet des bois de la seigneurie du Magny, territoire de Pierrecourt (1715). La seigneurie du Magny appartenait à la commanderie d'Aumonières; quelques particuliers de Pierrecourt ayant coupé des pieds de chêne dans les bois de Soicherot, du pré Ruot, du Breuillet, M de Montarlot, en qualité de sei-

gneur de Pierrecourt, les fit poursuivre pour dégradation; les religieux intervinrent en soutenant que ces bois faisaient partie de la seigneurie du Magny, et ne relevaient nullement de la justice de Pierrecourt. — Procès entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Pierrecourt (1706-1722) : M. de la Martinière, commissaire de la Marine, ayant fait couper 700 pieds de chêne dans les bois du Magny, les habitants de Pierrecourt prétendirent enlever les branchages en vertu de leur droit d'usage; les religieux s'y opposèrent, attendu que le droit d'usage des habitants portait seulement sur le bois mort.

H. 20. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 159 pièces, papier; 1 sceau.

1272-1722. — *Pierrecourt* (suite). — Suite du procès entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Pierrecourt au sujet du bois du Magny (1719-1722). — Titres concernant la ferme de Saint-Martin : Jean des Ormes, de Champlitte, et Huguenin, son frère, donnent à la commanderie d'Aumonières les grosses et menues dîmes de la grange de Saint-Martin; la donation est garantie par Étienne, prêtre (1272). — Aymon de Dampierre dit des Ormes, fils de feu Perrinet, de Champlitte, écuyer, donne à la commanderie d'Aumonières tous les droits de dîme qu'il possédait sur la grange de Saint-Martin (1285). — Acensement de la grange de Saint Martin consenti par les religieux d'Aumonières à Jacques Arraigebois (1411). — Acensement de pièces de terres sur le territoire de Saint-Martin entre les religieux d'Aumonières et Jean Rousselot (1440); — id. et Jean Defretes (1455). — Acensement de la grange de Saint-Martin consenti par les religieux d'Aumonières à André Drouaillet (1553); — id à Mougin Guyot (1556). — Acensement de vignes au territoire de Saint-Martin (1622). — Humbert Arraigebois vend à Huguenin Arraigebois tout ce qu'il possède sur le territoire de Saint-Martin (1501). — Marc Bouchard vend aux religieux d'Aumonières la cinquième partie de la grange de Saint-Martin (1540). — Mathieu Monnet vend la grange de Saint-Martin à Didier Bruant (1613). — La commanderie d'Aumonières achète la grange de Saint-Martin (1615). — Denis Raillard condamné à faire rebâtir incessamment la grange de Saint-Martin (1677). — Mandement de garde qui maintient les religieux d'Aumonières en possession de la grange de Saint-Martin (1683). — Contention entre les religieux d'Aumonières et le sieur Dujard, au sujet de la propriété de la grange de Saint-Martin (1703). — Arpentement du territoire de Saint-Martin (1712). — Pièces d'un procès entre les religieux d'Aumonières, d'une part; François André et plusieurs autres particuliers de Pierrecourt, d'autre part (1687-1693). La communauté de Pierrecourt représentée par ses échevins intervint dans l'instance. En 1689, les religieux d'Aumonières avaient obtenu au Parlement de Besançon un arrêt qui leur permettait de faire procéder à l'arpentement général du territoire de Pierrecourt; quelques particuliers, entre autres François André, réclamèrent contre les officiers chargés de l'arpentement, assurant qu'ils étaient tous à la dévotion des religieux. En outre, on contesta sur l'étendue de terre que contenait un journal. Ces prétentions furent soutenues par le corps des habitants. On a joint au procès un mandement de terrier de 1549.

H. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 98 pièces, papier.

1680-1693. — *Pierrecourt* (suite). — Suite du procès entre les religieux d'Aumonières et plusieurs habitants de Pierrecourt au sujet de l'arpentement (1687-1693). — Pièces d'un procès entre les religieux d'Aumonières, et Antoinette d'Averton, comtesse de Belin, baronne d'Autrey, au sujet de la tierce partie de la seigneurie de Pierrecourt (1680-1684). Cette tierce partie, vendue par autorité de justice, avait été achetée par les religieux d'Aumonières; elle relevait de la baronnie d'Autrey, et, en 1680, Antoinette d'Averton réclama la commise à son profit, sous prétexte que la reprise de fief n'avait pas été exercée selon les règles. L'affaire se termina par la condamnation des religieux.

H. 22. (Liasse.) — 2 pièces et 1 cahier, 58 feuillets, parchemin; 76 pièces et 1 cahier, 73 feuillets, papier.

1617-1724. — *Pierrecourt* (suite). — Pièces d'un procès entre Philippe et François de la Baume, d'une part; Henri-Emmanuel Hurant, marquis de Vibraye, d'autre part au sujet de la terre de Montmirail qui avait été vendue par feu Catherine de la Baume à feu Jacques Hurant, mais dont ledit Hurant n'avait jamais été mis en possession (1662-1680). — Pièces d'un procès entre les religieux d'Aumonières et Marie Mahuet (1716-1724). Les religieux réclamaient la propriété d'environ 60 arpents de terre, appelés la *Visenne,* sis sur le territoire de Champlitte, qu'ils prétendaient usurpés par ladite Mahuet. Le Magistrat de Champlitte intervint dans l'instance et prit fait et cause pour Marie Mahuet. On a joint au procès : Dénombrement de la terre et seigneurie de Pierrecourt fourni par messire Charles Desbarres, chevalier, trésorier général des finances du Roi de France en Bourgogne, à messire Philibert-Emmanuel de Savoie, baron d'Autrey, dans lequel se trouve compris le domaine de Visenne (1617); — messire Claude de Vesoul, seigneur de Pierrecourt, amodie la terre de Visenne à François Comtet et Nicolas Perron (1662). — Déclaration des redevances seigneuriales dues par la communauté de Champlitte à Béatrix, duchesse de Lorraine et de Bar, et Henriette de Cusance, sa sœur, dames et comtesses dudit Champlitte (1662); — bail de la terre de Visenne consenti par les religieux d'Aumonières (1700); — visite et reconnaissance de ladite terre (1716).

H. 23. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 87 pièces et 1 cahier, 86 feuillets, papier.

1457-1703. — *Pierrecourt* (suite). — Plusieurs procès concernant la seigneurie de Pierrecourt. L'extrait suivant d'un des mémoires présentés par les parties servira de résumé pour l'ensemble de ces contestations : « Au mois d'août 1675, les religieux de St-Antoine d'Aumonières acquirent par décret fait d'autorité du bailliage de Gray sur les biens de dame Marguerite de Lenoncour, veuve du sieur de Voisey, le tiers de la seigneurie de Pierrecourt; ils le payèrent 4500 livres, et en conséquence du nantissement le commissaire au décret les envoya en possession. — Dame Antoinette d'Averton, veuve douairière et héritière bénéficiaire de messire René d'Averton, comte de Belin, baron d'Autrey, en qualité de dame dudit lieu, prétendit que ces religieux n'avaient pas valablement fait les devoirs de fief ; elle se pourvut par-devant la cour, et conclut à ce que la commise du tiers de la seigneurie de Pierrecourt fut déclarée ouverte à son profit en qualité de dame d'Autrey de la seigneurie duquel lieu relève en fief Pierrecourt, et ce faute d'avoir présenté leurs lettres d'achat et fait les devoirs de fief envers elle, à la restitution des fruits et levées qu'ils auroient perçus dudit tiers depuis leur indue entremise. Elle conclut subsidiairement à ce qu'ils fussent condamnés de lui présenter de nouveau leurs lettres d'achat afin de pouvoir user de ses droits. — La cour, par arrêt du 15 novembre 1685, les condamna, en conséquence de la permission par eux obtenue de S. M. au mois de juillet 1677, de tenir et posséder en fief la tierce partie de la seigneurie de Pierrecourt mouvante de la seigneurie d'Autrey, présenter à ladite dame d'Averton, ou autre ayant charge d'elle, dans six mois après signification, les lettre d'acquisition par eux faite en l'an 1675, afin de par ladite dame, user de son droit ou autrement comme elle trouveroit convenir.— Elle usa du droit de retenue, et maître Nicolas Joly, procureur au bailliage de Gray, au nom et comme agent et procureur spécial de cette dame, fit cession, par contrat du 20 novembre de la même année, à messire Charles-Emmanuel de Pra, comte de Peseux, du droit de retenue de la tierce partie de la seigneurie de Pierrecourt, en remboursant lesdits sieurs religieux d'Aumonières du prix de leur achat et de tous frais, impenses et améliorations, à l'entière décharge de ladite dame ; elle ratifia cette cession par acte du second décembre suivant, reçu de Nicolas Bouët, notaire royal à Averton. — Dès 1678, le sieur de Peseux avait acheté les deux autres tiers de la terre et seigneurie de Pierrecourt vendus par décret fait d'autorité du bailliage de Gray pour le prix et somme de 4000 livres, monnoye du Royaume; après son décès, messire Antide de Pra, dit de Balay-Saulx, son père, comme ayeul et légitime administrateur des corps et biens d'Antide Marie de Pra, comte de Sulemauve, Claude-Louis et Clériadus de Pra, Marie-Gabrielle et Catherine de Pra, tous enfants et héritiers de messire Charles-Emmanuel de Pra, seigneur de Peseux, et procreés du corps de dame Gabrielle de Choiseul, et Rose-Josèphe-Hyacinthe, filledu dit Emmanuel de Pra-Peseux, procréée de son mariage avec dame Bénigne Demandre , vendit audits sieurs religieux d'Aumonières les deux tiers de ladite terre et seigneurie de Pierrecourt qui avoient appartenu audit messire Charles-Emmanuel de Pra, et ce tout en conséquence du décret fait sur les biens des sieurs de Vesoul et Desbarres que du droit de retenue qui lui en avoit été octroyé par les seigneurs et dame d'Autrey ; il se départit aussi au nom que dessus du droit de retenue de l'autre tiers en faveur des religieux d'Aumonières, leur cédant toutes actions qui en pouvoient résulter, et consentit qu'ils en jouissent comme ils avoient fait auparavant, et tout de même que s'il n'y eut eu aucune contestation sur ce sujet, le tout moyennant le prix et somme de 4800 livres, monnoye du Royaume, et quelques dettes qu'ils lui remirent (contrat du 21 mars 1686). — Il manqua quelques formalités aux devoirs de fief qu'ils firent ; monsieur le comte de Moncault, adjudicataire de la terre et seigneurie d'Autrey, en prit occasion de leur intenter procès par devant la cour, laquelle rendit arrest le 14 juillet 1701 par lequel lesdits religieux furent condamnés à se désister et départir au profit de mondit sieur de Moncault en vertu du retrait féodal que la cour déclara lui appartenir de la portion de biens dont il s'agissoit chargé de fief envers lui. — Monsieur de Moncault céda à Claude Dujard, seigneur de Montarlot, conseiller doyen au bailliage et siège présidial de Gray, son droit de retenue ; quelques années après, demoiselle Rose-Josèphe-Hyacinthe de Pra, fille naturelle et légitime de messire Charles-Emmanuel de Pra, tant de son chef que comme cessionnaire des droits appartenant à ses frères et sœurs, se pourvut par devant la cour contre le traité du 21 mars 1686 et conclut à ce qu'elle fut reçue opposante à l'arrêt du 10 may de la même année portant homologation dudit traité, à ce qu'il fut déclaré nul et de nulle valeur, le sieur Dujard condamné à se désister et départir à son profit de la terre et seigneurie de Pierrecourt apppartenant au seigneur de Peseux au temps de sa mort, moyennant la soumission qu'elle faisoit de le rembourser des sommes qu'il feroit voir à la suite avoir utilement payé au profit et à la décharge de l'hoirie dudit sieur de Peseux ; il intervint arrest sur cette contestation le 28 janvier 1712, par lequel le sieur Dujard fut condamné à se désister et départir au profit de ladite demoiselle des parts et portions de la terre et seigneurie de Pierrecourt, en ce qui la concernoit, tant de son chef comme fille naturelle et légitime dudit sieur Charles Emmanuel de Pra que comme cessionnaire de Marie-Antide, Claude et Louis Clériadus de Pra, aussi fils naturels et légitimes dudit Charles-Emmanuel, co-héritiers de Marie-Gabrielle de Pra, religieuse en l'abbaye de Poulengy, et ce moyennant le remboursement des sommes que ledit sieur Dujard justifiera avoir duement payé à la décharge dudit Charles-Emmanuel de Pra ». Néanmoins les procédures continuèrent encore sur le fait d'estimer les dépenses et améliorations faites pour le domaine de Pierrecourt de façon à pouvoir fixer la somme définitivement remboursable à M. de Montarlot. Cette estimation

servit de prétexte pour appeler en cause les religieux d'Aumonières. — On a vu plus haut (H. 34) le procès avec la dame d'Averton ; la présente liasse renferme le procès avec M. de Moncault (1699-1703), auquel on a ajouté la copie d'un aveu et dénombrement de la terre de Pierrecourt (1457).

H. 24. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 121 pièces, papier.

1710-1717. — *Pierrecourt* (suite). — Pièces du procès au sujet de la seigneurie de Pierrecourt (Cf. H. 23) entre demoiselle Hyacinthe de Pra de Peseux et Claude Dujard, seigneur de Montarlot, les religieux d'Aumonières intervenus en la cause.

H. 25. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 129 pièces, papier.

1548-1715. — *Pierrecourt* (suite). — Pièces d'un procès entre les révérends pères Augustins de Champlitte et Claude Dujard, seigneur de Montarlot, au sujet de la propriété d'un pré qui avait été cédé aux Augustins, moitié à prix d'argent, moitié pour une fondation, et que M. de Montarlot assurait dépendre de la seigneurie (1708) ; — les Augustins réclament contre M. de Montarlot, en qualité de seigneur de Pierrecourt, le paiement d'une redevance de treize francs assignée sur le four banal de Pierre-court, qui leur avait été payée jusqu'en 1702 par les religieux d'Aumonières (1708) ; ils produisent à l'appui la copie d'une sentence du bailliage de Gray et d'un arrêt du Parlement de Dôle (1548-1549) maintenant leurs droits contre Nicolas Martin et Jacques Dorge, écuyer, possesseurs du four de Pierrecourt. — Pièces d'un procès entre les religieux d'Aumonières et Charles-Emmanuel de Pra, comte de Peseux, au sujet de la justice de Pierrecourt (1670-1685) : les religieux étaient seigneurs de Pierrecourt pour un tiers, M. de Peseux pour les deux autres tiers ; un arrêt du Parlement de Besançon rendu le 10 juillet 1682 disposa que M. de Peseux ferait tenir la justice pendant deux années consécutives, et les religieux la troisième année, les amendes et profits devaient être partagés dans la même proportion ; mais M. de Peseux fit des difficultés pour exécuter l'arrêt.

H. 26. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces et 10 plans, papier.

1558-1690. — *Pierrecourt* (suite). — Titres joints au procès d'Aumonières et M. de Peseux au sujet de la justice de Pierrecourt : vente par autorité de justice et à la requête de dame Catherine de Saulx de la terre et seigneurie de Pierrecourt (1596) ; — autre vente par autorité de justice de deux tiers de la seigneurie de Pierrecourt (1617) ; — autre vente d'un tiers de ladite seigneurie (1675) ; — prise de possession de la terre de Pierrecourt par M. de Peseux (1678) ; — la dame d'Averton cède à M. de Peseux son droit de retenue sur la terre de Pierrecourt (1680). — Contestation entre les religieux d'Aumonières et les habitants de Pierrecourt au sujet des dîmes de vin et arrêt du Parlement de Dôle qui tranche la question en faveur des religieux (1558). — Jean-Baptiste Bernardin poursuivi par les religieux d'Aumonières pour usurpation d'un champ (1686). — Habitants de Pierrecourt poursuivis pour avoir conduit des porcs sur les terres de l'abbaye d'Aumonières (1690). — *Vantoux.* — Plusieurs plans de bois et pièces de terres (vers 1680). — *Velloreille-les-Choye.* — Déclaration des biens de Desle Chevillet (s. d.).

Abbaye d'Acey (1)

H. 27. (Volumes.) — 2 volumes in-folio, 87 et 182 feuillets, papier.

1790. — Inventaire général des titres de l'abbaye d'Acey concernant les biens sis dans le district de Gray : communes de Bresilley, Bard, Sallerange, Neuvelle, Vitreux, Fontenelay, Granges, Montagney, Chancey, Chaumercenne, La Résie-Saint-Martin, Morogne, Avrigney, Charcenne, Courcuire, Pesmes, Gray, Apremont, Champvans, Malans, Motey, Chevigney, Sornay, Corneux, Choye, Preigney.

H. 28. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces et 1 cahier, 121 feuillets, papier.

1564-1690. — Inventaire des contrats de ventes soumis à l'approbation de l'abbaye d'Acey pour prélèvement du droit de lods et ventes (1608-1617). — Amodiation des revenus temporels de l'abbaye au profit de Louis Maréchal, de Valay (1614). — Compte des mêmes revenus que rend ledit Maréchal (1619). — Cahier contenant les comptes de Louis Maréchal de l'an 1608 à l'an 1620. — *Commune d'Acey.* — Échange entre Guillaume et Jean Thiboillet par lequel ce dernier reçoit une terre sise sur le territoire d'Acey, lieu dit *Sur-la-Vaivre,* en échange d'une portion de meix à Bresilley, lesdits fonds relevant de la seigneurie mainmortable de l'abbaye d'Acey (1564). — Vente de terres censables envers l'abbaye d'Acey par les frères Regnaud, de Pesmes, aux frères Champon, de Pagney (1577). — Vente d'une maison par Pierre Reple à Jean Ponssot (1580). — Vente d'héritages de la seigneurie mainmortable de l'abbaye d'Acey par Humbert Jacquot le vieux à Jean Jacquot le jeune

(1) La plus grande partie du chartrier abbatial d'Acey est conservée aujourd'hui aux Archives du Jura. La Bibliothèque nationale possède le cartulaire (n° 5683 du fonds latin).

(1584). — Reconnaissance par Antoinette Javel, veuve Martin, d'héritages relevant de la seigneurie d'Acey (1599). — Arrêt de la Chambre de justice rendu contre messire Gaspard de Blicterswich, baron de Monteley, par lequel il est condamné à présenter à Laurent Outhenin, abbé d'Acey, les lettres d'achat de la grange de Fontenelay qui relevait de la seigneurie de l'abbaye (1674).— Reconnaissance d'héritages tenus par Jacqua *(sic)* Martin, veuve Boudrot, de Bresilley (1690).

H. 29. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 3 sceaux.

1215-1728. — *Avrigney.* — Reconnaissances d'héritages sis sur le territoire d'Avrigney, relevant de la seigneurie directe de l'abbaye d'Acey, tenus par : Audot Carterot (1417); — Girard Amyot (1443) ; — Jean Chatrenet (1508) ; — Jean Chaudot et Perrenin Marquis (1510) ; — Jean Maitret (1514) ;— Nicolas Quoisardel (1518) ;— Jacques Bauley (1518).— Copie du terrier d'Avrigney avec la liste des tailles et cens dus à l'abbaye d'Acey (1518). — Suite des reconnaissances particulières par : Hugues Roussel (1521) ;— Jeannette Bourrelier (1549); – Monin Tisserand (1549); — Jean Lambert (1549); —Jeannette Fretigney (1549).— Tenue de justice par les officiers de l'abbaye d'Acey qui constate les droits de cens et autres prestations seigneuriales appartenant à ladite abbaye à Avrigney et Courcuire (1506). — Autres tenues de justice relatives au même objet (1565 et 1584). — Manuel des tailles et cens dus à l'abbaye d'Acey dans les villages d'Avrigney, Courcuire, Pin, Monclaire, Émagny et autres lieux voisins pour les années 1563 et 1564. — Vente des terres, prés, vignes, maisons, entre : l'abbaye d'Acey et Hugues de Monclaire (1276) ; — Pierre de Louhans, abbé d'Acey, et Jeanne Fournay (1506) ; — l'abbaye d'Acey et Jean Lancard (1513) ; — Antoine Bouderot et Pierre Morel (1521) ; — Laurent Prouchet et Claude Bertrand (1521) ; — Laurent de Rancey, abbé d'Acey, et Perrenot Lambert (1522) ; — Jean Lambert et Sibylle Grand (1544) ; — Pierrette Charlottet et Martine Comte (1574) ; — Claude Bauley et Guillemette Grand (1586) ; — Antoinette Moitret et Jean Ridvet (1587) ; — Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, abbé d'Acey, et Pierre Louvet (1593) ; — Jean Marteron et Nicolas Tisserand (1595) ; — Thiébaud Picornot et Jean Daniel (1599). — Étienne de Monclaire, chevalier, donne deux meix à l'abbaye d'Acey, pour fonder son anniversaire (1294). — Donation faite par l'abbaye d'Acey à Perrenot Villotet d'un meix sis à Avrigney, et venu par échute à l'abbaye, sous condition d'acquitter les prestations et redevances dont ledit meix se trouve chargé envers l'abbaye (1380). — Cahier contenant : la copie d'un acte par lequel Guillaume de Charcenne, chevalier, donne à l'abbaye d'Acey une redevance en froment et avoine à prendre sur la dîme d'Avrigney et le moulin de Charcenne (1215) ; — un rôle des particuliers d'Avrigney pour la perception de la dîme, et des reconnaissances du droit de dîme de l'abbaye au village de Charcenne (1514 et 1549).— Claude Grand, prêtre, donne à son frère Jacques les biens qu'il posssédait à Avrigney (1722). — Acensement d'un meix consenti par Jean de Rouvre, abbé d'Acey, à Perrenot Larché (1418). — Reconnaissance d'un cens dû par Richard Vuillemot à l'abbaye d'Acey (1426). — Acensement de deux meix par Guillaume Pillardet à Jeannot Fretigney (1462). — Acensement d'un meix par l'abbaye d'Acey à Étienne Fretigny (1524). — A la suite de l'intervention de Robert de Milly, bailli, et du sieur Geffroy, procureur du comté de Bourgogne, Huguenin de Saint-Julien se désiste des droits qu'il prétendait sur deux meix sis à Avrigney, et en retour frère Besançon, abbé d'Acey, au nom de son abbaye, lui accorde une prébende en nourriture, logement et habillement, semblable à celle dont jouit chaque moine de l'abbaye d'Acey (1316). — Sentence de l'official de Besançon qui adjuge à l'abbaye d'Acey l'échute de plusieurs particuliers d'Avrigney, sujets mainmortables de ladite abbaye, et qui ordonne à ceux qui s'étaient emparés de ces biens, de s'en dessair (1415). — Perrenot Perrot cède à Germain Perrot, son frère, tout ce qu'il possédait à Avrigney, mouvant de l'abbaye d'Acey (1416). — Jean Pillardet, d'Avrigney, avec l'approbation de Jacques de Dyon, abbé d'Acey, s'associe Pierre Marquis, de Pelousey, pour cultiver ses biens (1494). — Sentence rendue en la justice d'Avrigney qui déclare la commise encourue au profit de l'abbaye d'Acey sur une portion de meix dont Sibylle Grand et son fils avaient pris possession sans le consentement des religieux bien que ledit meix relevât de leur seigneurie (1541). — Antoine Foillenot, lieutenant du bailli d'Amont au siège de Gray, confirme une sentence par laquelle les officiers de la justice de l'abbaye d'Acey à Avrigney avaient condamné Jean Grand à une amende de 100 sols pour avoir proféré un blasphème (1544). — Ferry Grand et sa femme condamnés à l'amende pour avoir pris possession d'un meix sans avoir présenté l'acte d acquisition au consentement du chapitre (1551). — Échange des terres entre Catherine et Marie Grand (1572). — A la requête de François de Rye, archevêque de Césarée, abbé d'Acey, Jean Pariset reçoit une sommation de présenter l'acte d'acquisition d'une maison sise à Avrigney, dans la seigneurie du chapitre (1624). — Mémoire à consulter pour l'abbé d'Acey au sujet de l'échute par lui prétendue des biens d'un sieur Grand, d'Avrigney (1728).

H. 30. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier ; 2 sceaux.

1218-1721. — *Bard.* - Reconnaissances d'immeubles mouvant de la totale justice et seigneurie de l'abbaye d'Acey par : Anatole Barberet (1599) ; — Pierre Martin (1680) ; — Antoine Jacquot (1695). — En présence de Hugues, chevalier, seigneur de Pesmes, Guillaume, seigneur de Bard, aussi chevalier, abandonne à l'abbaye d'Acey moyennant sept livres

estévenants le droit qu'il avait de se faire livrer une vache à chaque mutation d'abbé (1278).— Extrait du testament de Perrenet de la Résie, damoiseau, par lequel il lègue à l'abbaye d'Acey, où il choisit sa sépulture, son lit garni, son meilleur habit, son plus beau cheval, toute l'armure servant à sa personne, et tout ce qui lui appartient dans les grosses dîmes de Bard (1312). — Renaud, abbé de Cherlieu, vidime un traité passé entre les religieux de l'abbaye d'Acey, d'une part ; Guillaume, seigneur de Bard, écuyer, fils de feu Girard de Bard, chevalier, d'autre part ; par lequel ledit Guillaume cède à l'abbaye un certain nombre de meix qu'il possède à Bard et qu'il tient en fief de l'abbaye, un cens de 4 livres de cire, le droit de réprimer les délits et exactions, en retenant seulement l'exercice du droit de haute justice et d'exécution capitale ; en retour, les religieux le tiennent quitte des redevances d'un muid de vin et d'une livre et demie de cire qu'il leur devait annuellement, ainsi que de toutes les actions réelles ou personnelles qu'ils pouvaient avoir contre lui à raison de querelles, injures, etc. (1318, copie). — Traité passé entre l'abbaye d'Acey et Pierre Prost, curé de Bresilley, au sujet de la perception des dîmes en grain dans le village de Bard et sur les territoires voisins (1535). — Original et copie de la reprise de fief faite entre les mains de messire Louis de Rye, abbé d'Acey, par damoiselle Marguerite de Cluny, veuve d'Étienne de Falerans, écuyer, de tout ce qu'il possédait dans la seigneurie de Bard, mouvant en fief de ladite abbaye d'Acey (1547). — Extrait du registre des amendes prononcées contre divers particuliers du village de Bard pour délits ruraux, de 1664 à 1721, par les officiers de l'abbaye d'Acey. — Ventes de terres, vignes, maisons, entre : l'abbaye d'Acey et Perrin Jouhanne (1469); — id. et Pierre Noirot (1477) ; — Isabelle et Claude Belenet (1522) ; — Nicolas Sorney et Jean Jacquot (1585). — Amodiation d'une partie des dîmes de Bard, consentie par : l'abbaye d'Acey à Guillaume Pariset, curé de Bresilley (1513) ; — id. à Claude Chaucheroiche (1676). — Arrêt du Parlement de Dôle qui condamne Guillaume de Bard à reprendre en fief de l'abbaye d'Acey ce qu'il possédait au village de Bard, à en faire foi et hommage à ladite abbaye, et lui enlève le droit de corvée sur les habitants de Bard (1401). — Sentence de Jean Galaudet, lieutenant du bailli d'Amont, par laquelle l'abbaye d'Acey est maintenue dans le droit de percevoir la moitié des grosses dîmes de froment et d'avoine dans le village et sur le territoire de Bard, l'autre moitié appartenant au curé de Bresilley (1447). — Sentence de la justice de Bresilley qui condamne la communauté de Bard à payer un cens de neuf blancs assigné sur une vigne mouvant de la seigneurie de l'abbaye d'Acey, acquise par ladite communauté (1494). — Procès verbal d'exécution d'un mandement de nouvelleté par lequel l'abbaye d'Acey est maintenue dans la jouissance de la moitié de la dîme de deux gerbes par journal sur le territoire de Bard, l'autre moitié appartenant au curé de Bresilley qui la prétendait tout entière (1528). — Contestation entre demoiselle Anne Mallarmé, veuve de noble Samson Hugon, d'une part ; l'abbaye d'Acey, Mathieu de Flisque, gentilhomme genevois, seigneur de Bard, Anne de Falerans, dame de la Roche, Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, et plusieurs autres, au sujet de la haute, moyenne et basse justice sur les hommes et sujets de ladite abbaye à Bard, et du droit de chasse sur le territoire dudit lieu (vers 1560). — Contestation entre l'abbaye d'Acey et les seigneurs de Bard au sujet d'un cens de quatre livres de cire dont plusieurs termes arriérés étaient dus à l'abbaye (vers 1560). — *Bresilley*. — Gauthier, abbé d'Acey, du consentement de ses religieux, accorde à Guillaume de Bresilley et à sa femme le droit de sépulture dans le cimetière de l'abbaye moyennant quoi ledit Guillaume donne à l'abbaye une faux et demie de pré et renonce à toutes les querelles qui existaient entre eux (1218). — Affranchissement par désaveu de Huguenin et de Catherine Guiochot, originaires de Pesmes, habitant à Bresilley ; ils abandonnent à l'abbaye d'Acey tous les biens immeubles qu'ils possèdent à Bresilley et le prix des deux tiers de leurs meubles (1478). — Reconnaissances de biens sis sur les territoires d'Acey et Bresilley, mouvant de la seigneurie de l'abbaye, par : Oudette Germain (1518) ; — Nicole Barberet (1521) ; — Claude Vataget (1549); — Jacquette Bizot (1599) ; — Nicolas Jacquot (1599) ; — Jeannette Barberet (1599) ; — François Chevillet (1599) ; — Guillaume Ridvet (1599) ; — Étienne Guiotte (1599); — etc. — État des terres labourables du territoire de Bresilley (1547). — Extrait du terrier de Bresilley (1584).

H. 31. (Liasse.) — 43 pièces et 1 cahier, 95 feuillets, papier.

1599-1749. — *Bresilley* (suite). — Reconnaissances de biens sis sur les territoires d'Acey et Bresilley, mouvant de la seigneurie de l'abbaye, par : Guillaume Clerc ; Jean Jacquot ; Jean Robert ; Jeannette Barberet ; Guillaume Ridvet ; Gilles Humbert ; François Hudelot ; François Chevillet ; Jacquette Bizot ; Antoine Javel ; Étienne Guyotte (1599) ; — François Brevol (1600) ; — Jacques Monnot (1600) ; — Jean Fourney (1678) ; — Antonin Jacquot (1682) ; — Pierre Monnot (1691); — Daniel Sauvageot (1692); — Guillaume Mougin (1692); — Denis Jobard (1693) ; — Pierre Fourcault (1693) ; — Jacques Bourrelier (1693); — Sébastien Annelot (1695); — Jean Régnier (1695) ; — Suzanne Bretet (1696) ; — Pierre Maire (1697) ; — Antoine Faullet (1698) ; — François Roz (1749) ; — etc. — Déclaration faite par plusieurs particuliers au sujet d'un fossé qui avait été fait au bas de l'écluse du moulin de Bresilley, ce qui pouvait en opérer la ruine et nuire considérablement audit moulin (1681). — Extrait du terrier de Bresilley (vers 1690).

H. 32. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 40 pièces et 2 cahiers, 57 et 55 feuillets, papier.

1240-1690. — *Bresilley* (suite). — Plusieurs particu-

liers de Bresilley condamnés par les officiers de l'abbaye d'Acey pour n'avoir pas payé leurs cens (1573). — Tenues de justice des officiers de l'abbaye d'Acey à Bresilley (1584-1586); ne mentionnent que des délits sans importance. — Divers extraits des tenues de justice (1667-1677). — Transaction sur procès entre Guillaume de Bresilley, dit de Sarnages, et les deux fils d'Humbelin Esquiryo, Hugues et Girard, par laquelle ledit Guillaume les décharge de toutes corvées, et en retour ils s'engagent à lui payer 65 sous estévenans, et à délaisser le meix qu'ils habitaient, avec une pièce de terre ; la convention est approuvée par l'abbé d'Acey et par Guy de Sermayne, chevalier, seigneur dudit Guillaume (1240). — Transaction sur procès entre Jean de Rouvre, abbé d'Acey, et les habitants de Bresilley, sujets de ladite abbaye, par laquelle ces derniers ont reconnu devoir deux corvées sur les terres de l'abbaye, l'une pour la moisson du froment, l'autre pour la moisson de l'avoine (1410). — Compromis entre l'abbaye d'Acey et Jean d'Aumont, seigneur en partie de Bresilley, pour terminer le procès pendant entre les parties au sujet de la directe qu'elles prétendaient respectivement sur une faux et demie de pré en la prairie de Bresilley (1518). — Compromis entre Françoise de Mailley, veuve de messire Jean d'Aumont, et l'abbaye d'Acey, au sujet de l'échute d'Étienne Bongarçon, de Bresilley (1521). — Transaction entre Claude Avril et Jean Thieboillet, au sujet de la propriété d'une maison (1557). — Transaction entre Jean-Baptiste Monnot et Pierre Jacquot, au sujet d'une donation faite aux Monnot par Jeanne Jacquot (1614). — Traité par lequel messire François de Croye, abbé d'Acey, en exécution de la déclaration du Roi, touchant les portions congrues, abandonne à Sébastien Mérand, curé de Bard et Bresilley, pour supplément de sa portion congrue, les dîmes de grains dues à l'abbaye par les habitants de Bard (1690). — Ventes de maisons, terres, prés, vignes, entre : Girard *le Lacière* et Guyot Qualat (1343) ; — Catherin Girardot et Guillemin Chiabeaul (1370) ; — Thiébaute Blandin et Guyot Gluchot (1380) ; — Étienne Ronchet et Huguenin Guiochot (1415); — Jean Gaudey et Petitjean Gaudey, son neveu (1451); — Oudot Gaudey et Jean Barberet (1471) ; — Jacques Albet, abbé d'Acey, et Girard Gouteret (1476) ; — Humbert Jobert et Claude Jacquot (1497); — l'abbaye d'Acey et Jean Roussotte (1511) ; — Simon Bongarçon et Claude Grossot (1515); — Laurent de Rancey, abbé d'Acey, et Pierre Morel (1518) ; — Jean Poligney et Antoine Barberet (1521) ; — Guillaume Parisot et Pierre Proz, curé de Bresilley (1530) ; — Hugues Barberet, prêtre, et Pierre Morel (1543); — Antoine Fourain et Pierre Morel (1555) ; — Colombe et Jean Thieboillet (1560) ; — etc.

H. 33. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 3 sceaux.

1405-1734. — *Bresilley* (suite). — Ventes de maisons, terres, prés, vignes, entre : Claude Ballyet et Jean Thieboillet (1561) ; — Louise Gaudot et Jean Thieboillet (1562) ; — Jean Amyot et François Belleney (1572) ; — Claude de Santans et Claude Babouin (1583) ; — Claude Bongarçon et Claude Boudret (1583) ; — Ferry Sornay et François Chissey (1583) ; — Anatole Gouteret et Jacques Fourain (1584); — Antoine Gallepin et Étienne Berterain (1586) ; — Antoine Monnot et Jacques Champon (1587) ; — Claudine Domptey et Claude Rebourg (1588); — Claude Bourdault et Jacques Ganneret (1591); — François de Rye, abbé d'Acey, et Michel Dupuis (1599) ; — l'abbaye d'Acey et Claude André (1656) ; — id. et Pierre Martin (1675) ; — id. et Jean Regnier (1702) ; — demoiselle Marguerite Polonot et Philippe Colin (1702) ; — etc. — Acensements de terres, vignes, prés, consentis entre : Étienne de Salins, abbé d'Acey, et Jean Ponssot (1405) ; — l'abbaye d'Acey et Huguenin Guiochot (1412); — id et Jean Fourain (1468) ; — id. et Jean Barberet (1468) ; — id. et Étienne Bouderot (1468) ; — id et Jean Ganneret (1484) ; — Vincent de Bard, abbé d'Acey, et Girod de Bresilley (1491) ;— Pierre de Louhans, abbé d'Acey, et Jean Roussotte (1511) ; — l'abbaye d'Acey et Étienne Belvet (1568) ; — id. et Antoine Cretin (1606) ; — id. et Jean Terrey (1697) ; — bail de la dîme des vignes de Chassagne, à raison d'une pinte de moût de vendange par ouvrée moyennant 33 livres annuellement (1734). — Échanges de terres, vignes, prés, entre : Guyot Regnier et Humbert Thieboillet (vers 1430) ; — Jean et Oudot Gaudey (1456) ; — Jean Gaudey et Simon Barberet (1458) ; — Étienne Fourain et Jeannette Gaudey (1462) ; — Guillaume Barberet et Claude Richard (1515) ; — Jean Thieboillet et Hugues Barbier (1563) ; — Martin Romoy et Pierre Barraux (1568) ; — Humbert Jacquot et Anatole Barberet (1572) ; — Guyot Jacquot et Laurent Roy (1590) ; — Nicolas Jacquot et François Brevot (1607). — Constitution de rente au profit de l'abbaye d'Acey (1528). — Partage de biens entre la famille Avril, de Bresilley (1534). — Donation d'un meix, sis à Bresilley, faite par Jean Thieboillet à ses fils Claude et Laurent (1562).

H. 34. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 33 pièces et 2 cahiers, 39 et 52 feuillets, papier ; 3 sceaux.

1421-1587. — *Bresilley* (suite). — Arrêt rendu au Parlement de Dôle pour homologuer une transaction entre l'abbaye d'Acey et les habitants de Bresilley au sujet des tailles dues à l'abbaye (1421). — Procès entre l'abbaye d'Acey et les habitants de Bresilley au sujet d une imposition spéciale mise sur lesdits habitants ; il s'agissait d'une partie de la somme de 75 livres à laquelle l'abbaye avait été taxée par une aide au souverain, et le duc de Bourgogne lui avait permis de répartir cette somme sur tous les sujets de l'abbaye (1442) — Procès entre l'abbaye d'Acey et les sieurs Gouteret, de Bresilley, ses sujets mainmortables, lesquels avaient détruit la maison où ils étaient tenus de résider (1460). — Enquête faite à l'instance de l'abbaye d'Acey contre les habitants de Bresilley et

Tervay, qui contestaient les droits de justice, seigneurie et mainmorte de l'abbaye sur une partie desdits lieux (1462). — Mandement de garde par lequel l'abbaye d'Acey est maintenue dans la jouissance de tous droits de justice et mainmorte sur ses hommes et sujets de Bresilley (1465). — Enquête faite dans un procès entre la dame d'Aumont et l'abbaye d'Acey, au sujet des droits de ladite abbaye à Bresilley, notamment à cause de l'échute des biens d'Étienne Bongarçon (1522). — Traité entre l'abbaye d'Acey, d'une part; Françoise de Mailley, dame d'Aumont, et ses enfants; les habitants de Bresilley, d'autre part, concernant le partage des fruits provenant des pâquis et communaux de Bresilley (1527); — sentence arbitrale rendue par Jean de Rupt, chambellan de l'impératrice Marguerite, et Quantin Le Veaul, pour la part de l'abbaye d'Acey; Hugues Bernard, seigneur de Grandvaux, et Jean de Mongin, pour la part de Françoise de Mailley, dame d'Aumont, et ses enfants, où l'on règle : 1° les difficultés résultant du traité passé en 1469 entre l'abbaye d'Acey et les habitants de Bresilley au sujet de la part qui revient à l'abbaye dans le prix des fruits des pâquis communaux; 2° le droit d'autoriser les habitants de Bresilley à s'assembler et donner des procurations : ce droit est refusé à l'abbaye et attribué exclusivement à la dame d'Aumont; 3° certains empiétements de l'abbaye sur les terres des habitants de Bresilley; 4° le droit de justice et de seigneurie de l'abbaye (1527). — Mandement de garde obtenu au Parlement de Dôle par l'abbaye d'Acey pour être maintenue en possession de la moitié des dîmes de Bard, laquelle moitié était réclamée par le curé et plusieurs particuliers de Bresilley (1528). — Exécution d'un mandement de nouvelleté obtenu au Parlement de Dôle par l'abbaye d'Acey contre le sieur d'Aumont, seigneur en partie de Bresilley, par lequel les religieux sont maintenus en possession de plusieurs meix, maisons et héritages mouvant de toute leur seigneurie au village et sur le territoire de Bresilley, en justice, haute, moyenne et basse, avec la mainmorte, pour l'exercice de laquelle ils ont le droit d'instituer des officiers qui connaîtront de tous crimes, délits et mésus (1547). — Sentence par laquelle les particuliers de Bresilley possesseurs de fonds plantés en vignes ou destinés à l'être dans le canton dit *au champ Ravaa*, payeront à l'abbaye d'Acey huit engrognes par journal au lieu de la dîme en vin qu'ils payaient précédemment (1577). — Enquête faite dans un procès entre Claude de Bauffremont, abbé d'Acey, et Jean d'Aumont, maréchal de France, seigneur en partie de Bresilley, qui contestait à ladite abbaye les droits de haute, moyenne et basse justice sur leurs hommes et sujets, terres et héritages audit Bresilley (1584). — Procès entre l'abbaye d'Acey et Jean d'Aumont pour établir que Jean Jacquot, de Bresilley, était sujet mainmortable de l'abbaye (1585). — Sentence du bailliage de Gray confirmant l'abbaye d'Acey dans la haute, moyenne et basse justice à Bresilley (1587).

H. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1582-1790. — *Bresilley* (suite). — Sentence provisoire rendue au bailliage de Gray entre Claude de Bauffremont, abbé d'Acey, opposant, et Claude Robert, curé de Bresilley, impétrant en barre et saisie, par laquelle il a été fait mainlevée d'une portion de la dîme de Bresilley, du consentement du seigneur abbé (1591). — Procès entre l'abbaye d'Acey et divers particuliers de Bresilley au sujet de l'échute de Jeannette Boudrot, veuve Recordey (1634). — Sommation faite par les religieux d'Acey à Jacques Martin à l'effet d'avoir le tiers du prix de l'échute à lui vendue par l'abbé d'Acey (1664). — Jugement rendu en la justice de l'abbaye d'Acey par lequel Jean-Baptiste Roussel, de Gray, et Claudine Lemoine, sa femme, sont condamnés à se désister au profit de M. de Croye, abbé d'Acey, d'une grande quantité de pièces de terres labourables, prés et vignes, sis sur les territoires de Bresilley et Neuvelle, comme appartenant audit abbé par droit d'échute (1718). — Sommation faite par l'abbé d'Acey à Claude et Joseph Martin d'abandonner une vigne dont ils s'étaient emparés au préjudice dudit abbé (1728); — sommation semblable à Pierre Jacquot (1728); — à Jean Lanbertans (1728). — Pièces d'un procès entre Philippe de St-André-Vercel, abbé d'Acey, et Jeanne Morel, veuve de Nicolas Jacquot, au sujet de l'échute dudit Jacquot (1734). — Procès entre M. de Vercel, abbé d'Acey, et Joseph de Bereur, chevalier, maréchal de camp des armées du roi, grand bailli d'Amont, au sujet du droit de justice à Bresilley (1738). — Procès entre Jean-Baptiste Mourgeon et Madame de Pétremand qui prétendait au droit de commise sur plusieurs fonds à Bresilley; M. de Vercel est mis en cause (1741). — Procès entre l'abbaye d'Acey et la communauté de Bresilley au sujet d'un pré dit le *pâquis d'Amont* (1778-1790). On a joint deux transactions entre l'abbaye et le village concernant ledit pâquis (1582-1685).

H. 36. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 80 pièces, papier; 2 sceaux.

1225-1752. — *Champvans.* — Jean, archevêque de Besançon, confirme les donations suivantes : Guillaume, seigneur d'Apremont, donne à l'abbaye d'Acey tout ce qu'il possède dans l'église de Champvans, excepté les dîmes qui consistent en droits de patronage, droits sur les oblations, droits d'enterrements, etc; — Hugues, fils d'Humbert de Montmirey, chevalier, donne à l'abbaye le droit de patronage de l'église de Pointre et tout ce qu'il possède dans ses revenus; — Guillaume, seigneur de Charcenne, donne à l'abbaye deux bichots de froment et d'avoine à prendre sur les dîmes de Charcenne, et un bichot de froment à prendre sur le moulin dudit lieu; — Gilbert de Montmirey, chevalier, donne à l'abbaye la tierce partie des dîmes de blé et d'avoine à Frasne; — Urri de Roche-

fort, pour le salut de l'âme d'Hermengarde, sa femme, donne à l'abbaye le droit de pâturage sur le territoire de Tervay ; — Matelie, femme d'Étienne de Montmirey, chevalier, donne un cens de trois sous à prendre chaque année le jour de la Toussaint sur ses hommes de Voflenges ; — Guillaume de Montmirey donne un cens annuel de quatre sous, payable la veille de Noël, assigné sur sa terre de St-Étienne ; — Humbelin, forestier de Pesmes, pour le salut de l'âme de son fils Gilles, donne un manse sis à Pesmes, avec ses dépendances ; — Hugues de Montmirey donne deux pièces de pré et le droit de pêche dans l'Ognon depuis Sornay jusqu'au pré de Neuvelle ; — Guillaume, seigneur d'Apremont, donne un sujet à Montclerc, et quatre bichots de blé à prendre sur les moulins dudit lieu, moitié à la Saint-Remi, moitié avant le Carême (1225 ; avec un vidimus de ladite confirmation par Antoine de Vergy, archevêque de Besançon (1516). — Girard, prêtre de Champvans, donne à l'abbaye d'Acey la moitié de la troisième partie de l'église de Champvans et de ses dépendances qui lui appartenait en vertu d'une donation de Guillaume, seigneur d'Apremont ; — plusieurs particuliers de Champvans donnent également à l'abbaye les droits qu'ils possèdent sur ladite église (1225). — A la requête des habitants de Champvans et d'Élisabeth d'Hunolstein, veuve de Guillaume de Villeneuve, seigneur de Champvans, l'archevêque de Besançon sépare la communauté de Champvans de la paroisse d'Apremont et érige une cure à Champvans dont la nomination est attribuée à l'abbé d'Acey (1696). On a joint la démission de la cure de Champvans remise entre les mains de l'abbé d'Acey par Joseph Patet, curé d'Apremont. — *Charcenne.* — Guillaume de Charcenne donne à l'abbaye d'Acey la redevance annuelle de deux bichots moitié froment et avoine (1225). — Plusieurs particuliers de Choye s'engagent à payer aux abbayes d'Acey et de Corneux la dîme de tous les grains qu'ils récolteront sur le territoire de Charcenne à charge auxdites abbayes de venir la réclamer à domicile (1571). — *Chaumercenne.* — Reconnaissances de biens mouvant de la seigneurie de l'abbaye d'Acey, sis sur le territoire de Chaumercenne, faites par : Guyot Ponssot (1446) ; — Jean Ponssot (1460) ; — Girard Magnin (1461) ; — Jean Petitot *alias* Grosrichard (1490) ; — Guillemin Pesset (1494) ; — Claude Guyotte (1494) ; — Guillemin Bassand (1494) ; — Jean Magnin dit Montrambert (1494) ; — plusieurs particuliers de Chaumercenne (1518), avec extraits des terriers de 1516 et 1518 ; — Jean Bongarçon (1522). — Déclaration des fonds de Chaumercenne censables envers l'abbaye d'Acey (1550). — Dénombrement que fournit à M. de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, Geneviève de la Baume, femme de Valentin de la Roche, des biens qu'elle possède à Chaumercenne (1584). — Extrait du terrier de l'abbaye d'Acey, contenant les fonds qui en dépendent à Chaumercenne avec les tailles et cens dont ils sont chargés. — Sentence rendue en la justice de l'abbaye d'Acey et condamnant plusieurs particuliers de Chaumercenne à passer reconnaissance envers l'abbaye des meix et fonds qu'ils possèdent audit lieu (1631). — Dénombrement des terres que possède à Chaumercenne M. de Villers-Vaudey, seigneur dudit lieu (vers 1700). — Suite des reconnaissances envers l'abbaye par : les frères Courboillet (1702) ; — Henri Guyotte (1702) ; — Daniel Sauvageot, receveur des épices du présidial de Gray (1702) ; — Pierre Jacquin (1733) ; — extraits des terriers de l'abbaye d'Acey et autres pièces servant à prouver le droit de seigneurie et mainmorte de ladite abbaye à Chaumercenne (1752). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Perrin Pourchey et Guillemin Cordelier (1457) ; — Étiennette Poisson et Jeannette Cordelier (1496) ; — Guillaume Jeannot et Antoine Guyotte (1503) ; — l'abbaye d'Acey et Jean Bongarçon (1516) ; — Nicole Barberet et Perrenette Magnin (1521) ; — Jean Rosot et Claude Beauney (1533) ; — Jean Perrin et Étienne Mignot (1559) ; — id. et Thomas Courboillet (1583) ; — Michel Oudot et Pierre Perreney (1586) ; — Jean Perreney et Pierre Guyotte (1621). — Adjudications et délivrance de meix, maisons et héritages sis à Chaumercenne, venus par échute à l'abbaye d'Acey (1655). — Mémoire des échutes venues à ladite abbaye dans le cours du dix-septième siècle (1665). — Ventes entre : noble Pierre Mairot, de Dôle, et Marc Barre (1670) ; — François Gachot et Barthélemy Blanchot (1699) ; — Joseph Mourey et Daniel Sauvageot (1708) ; — l'abbaye d'Acey et Jean Baptiste Jacquin (1749).

H. 37. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 64 pièces et 1 cahier, 87 feuillets, papiers ; 5 sceaux.

1231-1753. — *Chaumercenne* (suite). — Échanges de terres, prés, vignes, entre Étienne Haym et Marie Gosset (1349) ; — Claude Guyotte et Claude Goguel (1504) ; — Jeanne Ponssot et Jacques Ganneret (1593) ; — Charles Sauvageot, receveur des consignations au bailliage de Gray, et Gabrielle Froment (1752). — Sentence du bailli de la terre de Choye qui donne mainlevée à l'abbaye d'Acey de la mainmise faite par les seigneurs de Choye sur les biens et droits appartenant audit lieu à l'abbaye (1445). — Sentence du bailli de Pesmes qui adjuge à l'abbaye d'Acey les meix, maisons et autres biens sis à Chaumercenne, composant la succession et échute de Jean Fenoillot (1445). — Sentence arbitrale rendue entre dom Pierre de Salins, abbé d'Acey, et Étienne Ponceot, curé de Chaumercenne, par laquelle le curé est condamné, tant pour lui que pour ses successeurs, à fournir annuellement à l'abbaye deux éminottes de pois, mesure de Pesmes, livrables en la cure de Chaumercenne le jour de la Nativité Notre-Dame, et ce pour tous droits que l'abbaye pouvait prétendre sur la dîme dudit lieu ; l'abbaye est condamnée à fournir au curé et à ses successeurs le pain nécessaire pour la célébration de la messe et la communion de ses paroissiens (1446). — Enquête faite en un procès qui était pendant au siège de Gray entre Jean de Bresilley, religieux de l'abbaye

d'Acey, tant en son nom que des autres religieux et de l'abbé, et noble dame Guillemette de Vienne, dame de Neufchâtel et de Pesmes, au sujet de la succession échute du sieur Ponssot, curé de Chaumercenne (1468), avec un arrêt du Parlement de Dôle qui adjuge ladite échute à l'abbaye (1473). — Inventaire des titres produits par les religieux d'Acey dans un procès qu'ils avaient au Parlement de Dôle contre noble dame Guillemette de Vienne et contre demoiselle Bonne de Neufchâtel, femme de Jean de la Baume, seigneur de Bonrepos, au sujet des droits de ladite abbaye à Chaumercenne (1473). — Arrêt rendu au Parlement de Dôle entre demoiselle Nicole de Boigne, femme de Renault de la Baume, écuyer, en qualité d'héritière de Jeanne de Scey, appelant d'une sentence rendue au bailliage d'Amont, et l'abbé et les religieux d'Acey, par lequel arrêt la sentence dont appel a été confirmé, et en conséquence lesdits abbé et religieux ont été maintenus dans le droit de haute, moyenne et basse justice sur leurs hommes et sujets de Chaumercenne, et sur les meix, maisons et héritages en dépendant (1473). — Acensements de terres et meix consentis par : l'abbaye d'Acey à Viennot Marescot (1324) ; — Jeannot Cassen à Girard Ponssot moyennant un cens de sept sous dont ledit Cassen fit don à l'abbaye d'Acey (vers 1330) ; — Aymé de Rochefort, abbé d'Acey, à Henri Herbey (1380) ; — Renault de la Baume, écuyer, seigneur de Chaumercenne, à Jean Bonney (1468). — Gérard de Chaumercenne se désiste de toutes les contestations et procès qu'il avait intentés à l'abbaye d'Acey et confirme les donations faites à l'abbaye par ses prédécesseurs (1231). — Guillemette Ponssot donne à messire Étienne Ponssot, curé de Chaumercenne, les droits qu'elle possède sur deux prés sis dans la prairie de Broye (1464). — Partage de biens entre les frères Ganneret (1508). — Extrait authentique d'une fondation de messes en la chapelle de la Trinité fondée dans l'église paroissiale de Chaumercenne ; en même temps les sieurs Guyotte, auteurs de la fondation, patrons et collateurs de la chapelle, augmentent sa dotation (1549). — Permission donnée par messire Guillaume de Granson, seigneur de Pesmes, à Jean et Étienne Ponssot, de Chaumercenne, d'avoir un four en leur maison et d'y cuire leurs pains et pâtes sans rien payer audit seigneur (1624). — État des cens perçus par l'abbaye d'Acey à Chaumercenne et à Bard-les-Pesmes (1629). — Cinq lettres écrites par l'abbé de Corneux à l'abbé d'Acey au sujet des cens en grains et en argent que l'abbaye de Corneux doit à l'abbé d'Acey (1664-1687). — Ordonnance de M. Lafond, intendant du comté de Bourgogne, qui déclare que les quatre journaux de terres du sieur Monnot, à Chevanny, font partie du territoire de Chaumercenne (1686). — Généalogies de plusieurs branches de la famille des Guyotte, originaire de Chaumercenne, et des familles qui lui sont alliées (1698). — Mémoire qui constate que la maison des Jacquin à Chaumercenne dépend de la seigneurie et mainmorte de l'abbaye d'Acey (vers 1750). — Copie d'une transaction entre M. de Vercel, abbé d'Acey, et messire Benoît Richard, marquis de Villersvaudey et seigneur en partie de Chaumercenne, au sujet de la succession de Jean-Baptiste Jacquin, sujet mainmortable de ladite abbaye (1753).

H. 38. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 6 sceaux.

1219-1699. — *Chevigney*. — Traité entre frère Gautier, abbé d'Acey, et Girard, prêtre, par lequel ce dernier renonce en faveur de l'abbaye à ce qu'il prétendait dans les dîmes de Chevigney, en considération de quoi l'abbé le reçoit pour fidèle et pour clerc et lui accorde sa vie durant la jouissance du tiers des grosses dîmes et de la moitié des petites (1219). — *Malans*. — L'officialité de Besançon vidime (1350) l'acte par lequel Gilles et Guy, fils de feu Aymon de Malans, donnent à l'abbaye d'Acey où s'était retiré leur frère Amédée la troisième partie des oblations et revenus de l'église de Malans (1262). — Guy, fils de feu Aymon de Malans, vend au curé et à l'église dudit lieu tout ce qui lui appartenait dans les dîmes de Malans : « hanc autem venditionem fecit dictus Guido pro remedio anime sue pariter et salute, presertim cum sibi videretur tenere et habere in detrimentum et periculum anime sue predictam decimam et contra canonum instituta. » La vente est passée devant Hugues, abbé d'Acey (1270). — Étienne, fils de Pierre de Montmirey, chevalier, donne à l'abbaye d'Acey la troisième partie des grosses dîmes de Malans (1274). — L'abbaye d'Acey amodie à Girard, vicaire de Malans, les droits appartenant à l'abbaye en vertu du droit de patronage dans l'église dudit lieu (1281). — Compte rendu par Étienne, curé de Malans, aux abbé et religieux d'Acey de tout ce qui leur revenait dans les oblations et autres droits de l'église de Malans (1293). — Pierre, curé de Malans, reconnait que l'abbaye d'Acey a droit de prendre pour raison de patronage la troisième partie des offrandes et aumônes qui viennent à l'église de Malans « sauf le droit de l'ospital c'est à savoir la moitié de ses homes censables, et sauf le mien droit, c'est à savoir le mex Hayn et le mex Bolier qui sunt propremant et quitemant de la cure de Mallant » (1301). — Mandement de nouvelleté obtenu au bailliage d'Amont par l'abbaye d'Acey contre les seigneurs de Valay au sujet des deux tiers d'un cens de deux livres de cire assigné sur une vigne au territoire de Malans (1473). — Jeannette Quasard donne un cens de cinq sous estévenans à l'abbaye d'Acey (1507). — *Montagney*. — Jean Bardey reconnaît devoir à l'abbaye d'Acey un cens d'une demi-livre de cire assigné sur un pré à Montagney (1315). — Reconnaissances de cens assignés sur des terres mouvantes de l'abbaye par : Jean Volotet (1317) ; — Jeannin Nivelle (1411) ; — Vienniot le Loup (1411) ; — Odet le Gay (1411) ; — Guillaume Belleney (1412) ; — Antoine Viennot (1511). — Particuliers de Montagney poursuivis par l'abbaye d'Acey en reconnaissance d'héritages (1518). — Jean Brésard reconnaît qu'en qualité de coéchevin de Mon-

tagney il remet annuellement quatre livres de cire à l'abbaye d'Acey (1657). — Acensements de terres et meix consentis entre : l'abbaye d'Acey et Nicolas Camus (1384) ; — id. et Monnin Cornillet (1415) ; — id. et Perrin Templenet (1449) ; — id. et Humbert Belleney (1486); — Hugues Belleney et Claude Breton (1520). — Copie des titres suivants (les originaux se trouvent aussi dans la liasse) : Étienne de Montagney, damoiseau, et ses fils donnent à l'abbaye d'Acey trois parties des grosses dîmes de Montagney (1269) ; — extrait du testament de Pierre Griffon contenant legs à l'abbaye d'Acey pour fonder son anniversaire de tout ce qu'il possède dans les dîmes de Montagney (1359) ; — Huges Bacchu vend à l'abbaye la seizième partie des dîmes de Montagney (1310) ; — Jeannette Gelobert donne à l'abbaye ce qu'elle possède dans les dîmes de Montagney (1305) ; — Jean Bacchu vend à l'abbaye sa part des dîmes de Montagney (1309) ; — Jacquette Richardot donne à l'abbaye une partie des dîmes en grain de Montagney (1303) ; — donations analogues par Guillaume Gelobert (1301) ; — Perrine Gelobert (1298) ; — Pierre de Montaguey, chevalier (1298). — Jacquot de Cresancey vend à l'abbaye d'Acey la moitié du port de Montagney (1274). — Perrin Girardin vend à Thibault, seigneur de Rye, les droits qu'il possède à Montagney (1368). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Huguenin Truchet et Huguenin Guesset (1438) ; — l'abbaye d'Acey et Jean Truchet (1450) ; — Guillaume Magnin et Huguenin Gaudey (1454) ; — Huguenin et Jean Page (1522) ; — François Fuin et Jean Guillemin (1688). — Les habitants de Montagney et de Chausey se désistent des contestations qu'ils avaient élevées contre l'abbaye d'Acey et déclarent que c'était injustement qu'ils avaient enlevé du bois dans la forêt appelée : la Vaivre de la Grange de Neuvelle (1225).— Transaction entre l'abbaye d'Acey et les habitants de Montagney et Motey par laquelle les habitants s'engagent à payer à l'abbaye un cens annuel de quatre livres de cire le vendredi-saint, et l'abbaye leur concède le champoyage dans le pré du Ronseny sur la rivière de l'Ognon après enlèvement des premiers fruits (1335).— Traité entre Thibault, seigneur de Rye et de Ruffey, et les habitants de Montagney, au sujet des tailles dues audit seigneur par lesdits habitants (1390). — Lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, adressées à son amé et féal chevalier et chambellan messire Girard du Fourt, bailli du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne, au sujet du procès que l'abbaye d'Acey avait contre les habitants de Montagey touchant un cens dû par la communauté dudit lieu appelé le cens des quatre seigneurs, lequel consistait en dix livres d'argent, quatre muids de vin, et huit bichots moitié froment et avoine (1403) ; l'abbaye d'Acey avait la moitié de cette redevance ; aux lettres patentes sont annexés quatre arrêts rendus par les réformateurs généraux commis par le duc de Bourgogne qui ordonnent le paiement de ladite redevance (1406). — Transaction entre Jean de Rouvre, abbé d'Acey, et Jean Glanot, au sujet de deux vignes situées sur le territoire de Montagney (1413). — Acte par lequel Jean et Jacques de Baignes, écuyers, déclarent à Laurent de Rancey, abbé d'Acey, avoir acheté les fruits d'herbe d'un pâquis communal à Montagney, desquels fruits ils ne pouvaient jouir sans le consentement de l'abbé, qui leur est accordé (1545). — Manuel des cens dus à l'abbaye d'Acey au village et sur le territoire de Montagney (1660). — Étienne de Montagney, damoiseau, et Jean, son fils, donnent à l'abbaye d'Acey la troisième partie des grosses dîmes de Montagney (1269). — Jean de Neublanc, chevalier, sire de Rye et de Tervay, donne à l'abbaye d'Acey tous les biens et droits qui lui appartiennent au village et sur le territoire de Montagney, prés, champs, vignes, tailles, cens, dîmes, droit de pêche, pâturages communaux, fiefs, arrière-fiefs, justice haute et basse, seigneurie, bois et usage des bois (1336). — Donation de meix et terres par : Jean Gaudey à Perrenot Seguin (1516) ; — id. par Huguenin Page à Jean, son frère (1522). — Sommation faite par l'abbaye d'Acey aux habitants de Montagney touchant le paiement des quatre livres de cire dues par lesdits habitants le jour du vendredi saint (1459). — A la requête des religieux d'Acey, saisie des biens de Jean Truchet et Jean Brisard qui ne payaient pas leurs cens (1490). — Procès entre l'abbaye d'Acey et les habitants de Montagney au sujet de la propriété d'un terrain (1494). — Sentence arbitrale entre l'abbaye d'Acey et les habitants de Montagney, par laquelle ces derniers sont maintenus dans le droit de faire pâturer leur bétail dans le bois de la Vaiverote sauf pendant la période qui commence le jour de la décollation de St-Jean Baptiste et finit le jour de St-André, ainsi que dans le droit de faire rouir leurs chanvres dans la rivière de l'Ognon à charge de retirer ensuite les piquets plantés pour cet office (1497) ; on a joint plusieurs mandements de garde confirmant aux habitants de Montagney le droit de rouir leurs chanvres dans l'Ognon (1682-1686). — Sommation de la part des habitants de Montagney aux religieux d'Acey d'avoir à restituer plusieurs pièces de bétail saisies dans un pré où les habitants prétendaient avoir droit de parcours et de vaine pâture (1533). – Sentence de la justice de l'abbaye d'Acey touchant le cens de quatre livres de cire dû par les habitants de Montagney le jour du vendredi saint (1597). — Procès touchant les dîmes dues à l'abbaye d'Acey sur le territoire de Montagney (1635). — Arrêt rendu au parlement de Besançon qui permet à M. de Santans, seigneur de Montagney, de procéder à l'arpentement du territoire (1699). — *Motey*. — L'abbaye d'Acey vend plusieurs pièces de terre à Huguenin Chifflet (1437). — Manuel des fonds sis à Motey mouvant de la seigneurie de l'abbaye d'Acey (vers 1600).

H. 39. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 52 pièces et 1 cahier, 45 feuillets, papier; 1 plan.

1419-1725. — *Neuvelle.* — Reconnaissance des fonds sis aux villages et sur les territoires de Bard et Neuvelle dans la seigneurie et mainmorte de l'abbaye d'Acey (1548). — Reconnaissance de biens mouvant de la seigneurie de l'abbaye

d'Acey par : Claude Barberet (1597); — Guillaume Clairot (1599); — Georgine Gillote (1599); — Hugues Crevoiseret (1681); — Claude Menetrey (1692); — Claude Beleney (1693); — Jeannette Beureau (1693); — Rose Bourdeau (1693). — Procès-verbaux d'arpentement du territoire de Neuvelle; demandes d'arpentements particuliers; plans de pièces de terre et de pré (1693-1706). — Plusieurs feuilles de tenues de justice par les officiers de l'abbaye d'Acey au village de Neuvelle pendant les années 1594 et 1600. S'occupent surtout des bestiaux qui pâturent dans les champs du voisin. — Procès-verbal de la levée du corps de Jean Chenard, assassiné sur le territoire de Neuvelle (1669). — Baux d'acensements consentis entre : l'abbaye d'Acey et Perrenet Quanal (1419); — Pierre de Salins, abbé d'Acey, et Jean Auxelle (1446); — l'abbaye d'Acey et Jean Fourain (1452); — id. et Jean Henriot (1456); — id. et Simonin Gaudel (1459); — id. et Jean Viennet (1462); — id. et Claude Grisot (1462); — id. et Richard Barberot (1468); — Jacques Arbet, abbé d'Acey, et Jean Jacquot (1468); — Vincent de Vers, abbé d'Acey, et Jean Bertrand (1484); — l'abbaye d'Acey et Désiré Turrey (1676); — id et Louis Belin (1710); — id. et Claude Boudrot (1712); — id. et Pierre Boudrot (1725). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Jean Gaudey et Laurent Barberet (1462); — Jean Gaudey et Jean Sermange (1491); — Jean Bongarçon et Jean Butin (1513); — Guillaume Penesset et Pierre Morel (1528); — Jean Thieboillet et Jeanne Bellyet (1561); — Jean Perron et Jean Fourcault (1579); — Ferjeux Convert et Jeanne Bernard (1581); — Étienne Sornay et Antoine Jacquot (1586). — Anatole Chevillet achète une partie des biens dépendant de la succession d'Étienne Troatin (1625).

H. 40. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 98 pièces, papier; 4 sceaux.

1220-1790. — *Neuvelle* (suite). — Ventes de terres, prés, vignes, maisons, entre : Pierre Monnot et Claude Chameraiche (1691); — l'abbaye d'Acey et Claude Beleney (1694); — Antoine Jacquot et François Bereur (1700); — l'abbaye d'Acey et Pierre Nivois (1704); — Pierre Nivois et Étienne Berau (1706). — Échange de terres entre Claude Guyotte et Perrenette Régnier (1606). — Sentence arbitrale rendue par Olivier, abbé de Luxeuil, entre l'abbaye d'Acey et Valon de Rigney, au sujet des droits de l'abbaye à Neuvelle, lesquels sont maintenus contre ledit Valon (vers 1220). — Sentence arbitrale entre l'abbaye d'Acey et les habitants de Montagney qui règle le droit de parcours de ces derniers sur les prés de Neuvelle (1497). — Procès entre Pierre de Louhans, abbé d'Acey, et noble Jean Desmoulins, seigneur de Cresancey, au sujet d'une vigne sur le territoire de Neuvelle dont ledit Desmoulins s'était emparé et que l'abbé prétendait lui appartenir tant par droit d'échute que comme étant de la seigneurie et mainmorte de son abbaye (1512). — Mandement de garde qui maintient Odot Thieboillet dans la jouissance d'une pièce de terre sur le territoire de Neuvelle (1584). — Procès entre noble Louis Maréchal, amodiateur des revenus de l'abbaye d'Acey, et Jean Bizot, ancien fermier de la grange de Neuvelle au sujet du restant du paiement du prix du bail et de certaine quantité de grains que le sieur Bizot devait encore au sieur Maréchal (1611). — Procès entre l'abbaye d'Acey et Jean-Baptiste Roussel, de Gray, au sujet de la propriété d'un certain nombre de fonds sur les territoires de Neuvelle et de Bresilley, que l'abbaye réclamait par droit d'échute et de commise et comme étant de sa seigneurie et mainmorte (1721). — *Pesmes.* — Procès entre Antoine Beaulieu, fermier des moulins de l'abbaye d'Acey à Pesmes, d'une part; Joseph Biget, fermier sortant, et ladite abbaye, d'autre part, au sujet du mauvais état des écluses et moulins (1790). — *Preigney.* — Charte par laquelle Ponsard de Rans, damoiseau, fils de Hugues de Rans, chevalier, a donné à l'abbaye d'Acey la rente annuelle de cent sous estévenans assignée sur le four de Preigney (1282). — *La Résie-Saint-Martin.* — Reconnaissances de biens mouvant de la seigneurie de l'abbé d'Acey par : Gérard Rossat (1521); — Antoine Clerc (1573). — Vente de terres par Claudine Émériot, veuve Goguet, à Claude Gyotte (1587). — Fixation du traitement de Claude Charles, vicaire de La Résie-Saint-Martin (1790). — *Sornay.* — Demonget de Sornay cède à l'abbaye d'Acey toutes les pièces de pré qu'il possédait en l'abbaye de Sornay (1281). — Robert de Sornay reconnaît devoir à l'abbaye d'Acey un cens de 30 deniers estévenans (1281). — Acensement de pièces de terre consenti par l'abbaye d'Acey à Huguenet Vidot (1382). — Guillaume de Motey donne à Aymon de Rochefort, abbé d'Acey, et à ses religieux deux pièces de vigne sises au territoire de Sornay (1383). — Acensement de vignes consenti par l'abbaye d'Acey à Perrin le Gariet (1386).

ABBAYE DE BELLEVAUX

H. 41. (Volume.) — 1 volume in-4°, 329 feuillets, papier.

1790. — Inventaire général des titres de l'abbaye. Cet inventaire a été rédigé en 1791 par les soins de l'administration du district de Vesoul; il signale dès lors l'absence d'un certain nombre de titres portés sur le dernier inventaire qui datait de 1780. Il est rédigé par ordre alphabétique de communes; il ne donne que des indications fort brèves et très insuffisantes.

H. 42. (Volume.) — 1 volume in-4°, 145 feuillets, papier.

Vers 1500. — Autre inventaire des titres de l'abbaye rédigé vers 1500; ne suit aucun ordre apparent; notices en général peu détaillées.

H. 43. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 4 bulles.

1131-1495. — *Bulles des Papes.* — Bulle du pape Innocent II adressée à Pons, abbé de Bellevaux, et aux religieux de cette abbaye par laquelle le pape en approuve l'établissement, confirme les dons qui lui ont été ou qui lui seront faits, interdit de leur réclamer aucune dîme, et excommunie ceux qui troubleront ou molesteront les religieux en leur exercice, biens et maisons (1131). — Vidimus par l'officialité de Besançon (1343) d'une bulle du pape Innocent II (1134) approuvant toutes les donations de biens meubles et immeubles faites à l'abbaye de Bellevaux, à l'exception des fiefs. — Bulle du pape Innocent II adressée à Pons, abbé de Bellevaux (1139): le pape approuve l'établissement du monastère de Bellevaux édifié avec l'agrément d'Ansérie, archevêque de Besançon; il autorise les religieux à recevoir des dons et à conserver ce qui leur a déjà été donné, savoir : la grange de Champoux, la grange de Vallerois, la grange du Mesnil, la grange de Baslières avec ses dépendances, la terre d'Arlens, celle de Bellechesne, celle de Bullantin, un meix donné par Guillaume de Vellefaux, la terre de Braillans, la terre de Rapigney, la justice dans la prévôté de Cirey donnée par Richard de Montfaucon et Guy de Traves, l'exemption de toutes dîmes sur les terres cultivées par les religieux ; le pape les exempte de la juridiction des évêques, accorde à l'abbé plein pouvoir et pleine juridiction sur les religieux, défend à toutes personnes de les molester ou inquiéter. — Bulle du pape Innocent II qui confirme l'abbaye de Bellevaux en toutes ses possessions, droits, privilèges et prérogatives (1141) ; les biens de l'abbaye y sont énumérés comme dans la bulle de 1139. — Bulle du pape Innocent II qui confirme l'abbaye de Bellevaux dans toutes ses possessions sans en exprimer aucune (1142). — Bulle du pape Eugène III qui confirme tous les dons faits à l'abbaye de Bellevaux par concession générale, et en particulier le don de la grange de Vallerois avec ses dépendances, des granges de Baslières, de Champoux, du Mesnil, les terres de Vallerois, de Marloz, d'Arlens, de Bullantin, de Rapigney, de Braillans, de Chasant, l'église de Cirey avec ses dépendances (1145).— Bulle d'Eugène III confirmant toutes les donations faites à l'abbaye de Bellevaux, en particulier celle du territoire de Cirey, du territoire de Mannens avec toutes ses dépendances ; tout ce que l'abbaye possédait à Chaudefontaine avec l'usage des bois et des pâturages ; deux mesures de sel à Groson, une perche de terre au Puitsmur avec deux manses donnés par Renaud, comte de Bourgogne (1147). — Bulle du pape Alexandre III, qui exempte l'abbaye de Bellevaux de payer aucune dîme, même les novales (1178). — Bulle du pape Alexandre III qui confirme les dons faits à l'ordre de Cîteaux établi sous la règle de Saint-Benoit, spécialement l'érection des abbayes de Lucelle, de Rosières, de la Charité, de Téla (Theuley ?), le don de la grange de Cirey avec ses dépendances, les terres de Bullantin, de Mello, de Rapigney, d'Arlens, etc., la grange de Vallerois, la grange de Champoux, et plusieurs autres ; la remise de la moitié du cens dû au chapitre Saint-Jean de Besançon sur la grange de Champoux ; deux monceaux de sel donnés par les comtes Étienne et Gérard ; une maison à Besançon donnée par l'archevêque de Besançon ; un meix à Perrouse, donné par Étienne de Cromary (1178). — Bulle du pape Alexandre III qui défend aux religieux Hospitaliers du Temple de bâtir des maisons aux lieux occupés par l'abbaye de Bellevaux (1178).— Bulle du pape Lucius III adressée à Bernard, abbé de Bellevaux, et à ses religieux (1184) ; le pape approuve qu'ils suivent la règle de Saint-Benoit selon le régime de Cîteaux, confirme tous les dons faits aux abbayes de Bellevaux, de Lucelle, de Rosières, de la Charité, de Theuley, et confirme tous les privilèges accordés à Bellevaux par ses prédécesseurs. — Bulle du pape Célestin III qui confirme l'abbaye de Bellevaux en toutes ses possessions dont on donne l'énumération (1191). — Autre de 1194. (Copie). — Le vicaire général de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, fulmine une bulle du pape Célestin III (1495).— Bulle du pape Innocent III, qui confirme tous les dons faits aux abbayes de Bellevaux, Lucelle, Rosières, la Charité ; les biens donnés à l'abbaye de Bellevaux sont énumérés ; le pape permet de recevoir en cette abbaye les prêtres et laïques qui voudront y prendre l'habit religieux ; il défend à tout religieux, ayant fait profession, de sortir du monastère sans la permission de l'abbé ; s'il sort sans cette autorisation, il est interdit à toute personne de le recevoir, et l'abbé peut prononcer une sentence régulière contre le moine ou convers qui aurait enfreint cette défense ; le pape défend de donner ou aliéner sans le consentement du chapitre aucun bénéfice dépendant de l'abbaye, et déclare nulles toutes aliénations faites contrairement à cette règle ; il défend à tout religieux de se porter caution sans l'autorisation de l'abbé et du chapitre, et d'emprunter de l'argent à un taux plus élevé que celui fixé par le chapitre, à moins qu'il n'y ait utilité réelle pour l'abbaye, et si un religieux viole cette défense, les autres moines ne seront pas tenus pour lui ; il autorise l'abbé à se servir du témoignage de ses religieux dans toute cause civile ou criminelle où l'abbaye est intéressée ; il défend à tous évêques ou autres personnes de contraindre les religieux d'assister aux synodes, de venir dans leurs maisons sous prétexte de traiter une affaire ou célébrer une ordination, de les appeler devant un tribunal séculier, d'empêcher l'élection régulière de l'abbé, de destituer ou d'éloigner l'abbé en exercice, de s'opposer à l'exécution des statuts de la règle de Cîteaux ; si l'évêque du diocèse dans lequel l'abbaye est située, requis avec l'humilité et la dévotion convenable de bénir un abbé nouvellement institué, refuse de se rendre à l'abbaye, le nouvel abbé, s'il est prêtre, pourra bénir lui-même ses novices et remplir le rôle de l'évêque, avec le droit désormais de s'adresser à un autre évêque que celui du diocèse ; tout ce qui a rapport aux sacrements ecclésiastiques, par exemple la consécration des autels, des églises, la bénédiction des huiles saintes, etc., doit être accompli par un évêque;

en plusieurs cas d'ailleurs, cet évêque peut être un autre que celui du diocèse ; enfin les peines de suspension ou d'excommunication prononcées contre les religieux ou même contre leurs mercenaires par un évêque pour n'avoir pas payé la dîme, seront déclarées nulles comme contraires aux décrets du Saint-Siège (1198). — Bulle du pape Innocent III adressée aux archevêques et évêques, leur enjoignant de prononcer l'excommunication contre des malfaiteurs qui volaient et dévastaient l'abbaye de Bellevaux (1199). — Bulle du pape Innocent III par laquelle il permet à l'abbaye de Bellevaux d'accepter et de posséder les biens de ceux qui seront reçus en cette abbaye et y feront profession, à l'exception des biens de fief (1201).

H. 44. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier; 2 sceaux ; 8 bulles.

1229-1696. — Bulle du pape Grégoire IX qui assure à l'abbaye de Bellevaux l'acquisition de la moitié du moulin de Noroy (1229). — Bulle du pape Grégoire IX adressée à l'archevêque de Besançon contre les malfaiteurs qui retenaient les biens de l'abbaye de Bellevaux (1233). — Bulles du pape Nicolas IV adressées au prieur de Saint-Vincent, à Besançon, qu'il charge de faire annuler toutes les aliénations perpétuelles ou à terme faites par les abbés de Bellevaux (1288-1290). — Bulle du pape Nicolas IV qui confirme l'abbaye de Bellevaux en toutes ses exemptions, privilèges et possessions (1288). — Copie d'une bulle du pape Innocent VIII adressée à l'abbé de Bellevaux qu'il établit juge pour connaître et punir les auteurs de vols commis sur les biens des parents du sieur Leblanc, citoyen de Besançon (1487). — Quatre bulles du pape Alexandre VI, qui nomme Antoine, abbé de Vaux-la-Douce, diocèse de Langres, en qualité d'abbé de Bellevaux, approuve l'élection dudit Antoine par les religieux de Bellevaux, le délie de toutes les excommunications et censures ecclésiastiques qu'il aurait pu encourir, et charge les évêques de Cha lon et de Mâcon de recevoir son serment (1493). — Deux bulles du pape Clément VII (l'une en double exemplaire) qui nomme Jean Reynaud de Maulette, évêque de Mégare, coadjuteur perpétuel d'Antoine de Nanthon, abbé de Bellevaux (1525). — Copie de deux bulles du pape Alexandre VII, qui nomme Guillaume Humbert de Précipiano abbé de Bellevaux (1657). — Bulle du pape Innocent XII qui nomme César de Marnais de la Bâtie abbé commendataire de Bellevaux ; fulmination desdites bulles par l'officialité de Besançon ; acte de prise de possession de l'abbaye par le sieur de la Bâtie (1695-1696). — Bulle du pape Innocent III adressée à l'ordre de Cîteaux pour lui permettre de lever les dîmes novales dans toutes les terres où cet ordre percevait déjà les dîmes ecclésiastiques et où personne ne prélevait les dîmes novales (1200). — Copie et fulmination, par l'archevêque de Besançon et l'évêque de Châlons, de six bulles du pape Grégoire IX, datées de la septième année de son pontificat (1233), en faveur de l'ordre de Cîteaux, lesquelles défendent à tous archevêques ou évêques d'excommunier aucun religieux de cet ordre ou de se mêler des élections des religieux, et à tous princes ou seigneurs laïques de s'emparer des biens de l'ordre. — Bulle non datée du pape Grégoire IX qui permet aux religieux de l'ordre de Cîteaux d'inhumer en leurs églises les fondateurs de leurs abbayes ou autres fidèles sur leur demande. — Bulle du pape Innocent V qui confirme toutes les indulgences et tous les privilèges accordés à l'ordre de Cîteaux, soit par ses prédécesseurs, soit par les rois, empereurs et autres princes souverains (1276). — Bulle du pape Nicolas IV, adressée aux abbés et religieux de l'ordre de Cîteaux (1289, en triple exemplaire) : les religieux avaient adressé au pape une requête exposant que par suite de la multitude de ceux à qui ils donnaient l'hospitalité, ils se trouvaient parfois dans la nécessité d'administrer à quelques-uns les sacrements de l'Église ; ils demandaient, par conséquent, l'autorisation de les conférer régulièrement, ce que le pape leur accorde. — Deux vidimus d'une bulle non datée du pape Benoît XI adressée à l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, qu'il charge de veiller à ce que les religieux de l'ordre de Cîteaux ne soient point molestés par les laïques.

H. 45. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 3 bulles ; 2 sceaux.

1178-1654. — Bulle du pape Clément V confirmant les privilèges de l'ordre de Cîteaux (1309) ; il reproduit une bulle du pape Lucius III. — Acte par lequel il appert que lecture a été demandée et faite en l'auditoire et en présence de l'official de Besançon de trois bulles du pape Clément V (1306 et 1309), dont copie exacte a été accordée aux abbés et religieux de l'ordre de Cîteaux (1313) : ces bulles confirment les privilèges de l'ordre de Cîteaux et son exemption de toute juridiction épiscopale, étant soumis seulement à celle du pape.— L'official de Besançon fulmine une bulle du pape Clément V (1314) accordée à l'ordre de Cîteaux contre tous détenteurs injustes, spoliateurs et usurpateurs desdits biens (1331) ; — autres fulminations desdites bulles par l'abbé de Saint-Paul de Besançon (1407 et 1425). — Copie d'une bulle du pape Clément VI qui lève la peine de suspension prononcée par Benoit XII, son prédécesseur, contre les religieux, préposés à recevoir les deniers dans les abbayes de l'ordre de Cîteaux, qui ne remettaient pas aux boursiers, dans les deux mois qui suivaient leur retour à l'abbaye, la somme qu'ils avaient perçue (1342). — L'officialité de Besançon fulmine (1347) deux bulles du pape Grégoire X (?) qui soumet l'ordre de Cîteaux à la seule juridiction du Saint-Siège, défend à tous clercs et laïques de le poursuivre en justice ; et une bulle du pape Clément VI (?) qui confirme les privilèges accordés à l'ordre de Cîteaux par ses prédécesseurs. — L'officialité de Besançon fulmine une bulle du pape Jean XXII (?) et une bulle d'un

pape Clément qui confirment les privilèges de l'ordre de Cîteaux (1449). — Copie d'une bulle du pape Alexandre VI confirmant les privilèges de l'ordre de Cîteaux (1500). — Bulles et autres pièces concernant saint Pierre de Tarantaise mort en 1175 dans l'abbaye de Bellevaux : — bulle du pape Alexandre III adressée à l'archevêque et au chapitre de Tarantaise : le pape, ayant appris que le vénérable Pierre, archevêque de Tarantaise, avait demandé à être inhumé dans un lieu sacré, s'il en existait à l'endroit où il décéderait, qu'étant décédé dans l'abbaye de Bellevaux il y avait été inhumé, défend à l'archevêque et au chapitre de faire aucune démarche pour recouvrer son corps (1178); — bulle du pape Alexandre III adressée à l'abbé et aux religieux de Bellevaux pour interdire l'enlèvement du corps de saint Pierre de Tarantaise (1178); — bulle du pape Célestin III adressée à tous les archevêques, contenant canonisation de saint Pierre de Tarantaise (1191); — deux bulles du pape Célestin III adressées, l'une aux archevêques de Besançon et Tarantaise, l'autre à l'évêque d'Arras et à l'abbé de Morimont, concernant la canonisation (1191); — copie des deux bulles du pape Alexandre III et de trois bulles du pape Célestin III susmentionnées (1654); — bulle du pape Nicolas IV qui accorde quarante jours d'indulgence aux fidèles pénitents et confessés qui visiteront l'église de Bellevaux à certains jours de fêtes, parmi lesquels le jour de fête de saint Pierre de Tarantaise (1289); — copie collationnée par deux notaires apostoliques de la fulmination par l'officialité de Besançon de trois bulles du pape Célestin III, une bulle du Pape Nicolas IV, une bulle d'un pape Clément, contenant canonisation de saint Pierre de Tarantaise et concession d'indulgences à ceux qui visiteront son tombeau et la chapelle dédiée à la Vierge Marie en l'église de Bellevaux (1445); — lettres patentes de frère Jean, abbé de Cîteaux, et du chapitre général de Cîteaux, par lesquelles, sur l'exposé des abbé et religieux de Bellevaux qu'ils avaient eu plusieurs procès au sujet de la dignité d'abbé, qu'ils manquaient de livres, de vases sacrés, d'ornements d'église, qu'ils étaient réduits à une extrême pauvreté, il leur est permis de porter et exposer à la vénération des fidèles les reliques de saint Pierre de Tarantaise (1495); — Jean de Chalon, prince d'Orange, gouverneur du Comté de Bourgogne, permet aux abbé et religieux de Bellevaux d'exposer à la vénération des fidèles les reliques conservées en ladite abbaye, particulièrement le chef de saint Pierre de Tarantaise, afin que les aumônes et offrandes des fidèles aident les religieux à réparer leur église et la fournir de calices, vases sacrés, ornements et autres objets nécessaires au service divin (1496).

H. 46. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 4 sceaux.

1131-1643. — *Titres émanés des empereurs d'Allemagne et rois de France.* — Diplôme de l'empereur Henri VI en faveur de Norbert, abbé de Bellevaux, de Martin, abbé de la Charité, et de Humbert, abbé de la Grâce-Dieu, par lequel ce souverain ratifie les donations faites auxdites abbayes par Renaud, comte de Bourgogne, père de Béatrix, impératrice des Romains, mère de l'empereur Henri VI ; l'empereur met ces abbés et leurs possessions sous sa sauvegarde impériale et sous celle de ses successeurs, en particulier l'abbaye de Bellevaux et ses possessions qui sont longuement énumérées (1196); — copie du diplôme susdit collationnée par Vital, archevêque de Besançon (1327). — Copies collationnées par Eudes, archevêque de Besançon : des lettres accordées par Renaud, comte de Bourgogne, à Pons, abbé de Bellevaux, confirmant les donations faites à l'abbaye (1131); — d'un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse (1156) ; — et d'un diplôme de l'empereur Henri VI (1196) contenant pareille confirmation (1280). — Copies authentiques : du diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse en faveur de l'abbaye de Bellevaux (1161); — de celui de l'empereur Henri VI (1196); — d'une bulle du pape Innocent III (1198) ; — de lettres patentes de Jean, duc-comte de Bourgogne (1406) ; ladite copie ordonnée par un arrêt du Parlement de Dôle rendu en l'instance entre les religieux de Bellevaux ayant pris fait et cause pour leurs sujets de Cirey et du Magny, et le seigneur de la Roche-sur-l'Ognon qui prétendait que lesdits hommes étaient tenus de faire guet et garde au château de la Roche (1432). — Bref du pape Innocent VIII à Charles, roi de France, par lequel il l'invite à interposer son autorité pour que Jean, abbé de Bellevaux, confirmé en cette qualité par le pape, jouisse paisiblement de son abbaye (vers 1490); — lettres patentes de Charles, roi de France, duc et comte de Bourgogne, qui, à la requête de son procureur général, expose que certain religieux de Bellevaux, muni d'une bulle du Pape, avait fait citer en cour de Rome frère Jean Vivien, pourvu par élection de l'abbaye de Bellevaux, ladite citation contraire aux ordonnances du comté de Bourgogne, lesquelles interdisent de mettre à exécution aucune bulle ou bref du pape sans qu'il ait été visé et interdisent également de citer hors de la province et du royaume les sujets du roi, et ordonne de maintenir Jean Vivien dans tous ses droits et fait défense d'exécuter sans autorisation aucune bulle ou bref (1490) ; — acte de la prestation du serment d'obéissance et de fidélité au pape Innocent VIII par Jean, abbé de Bellevaux (1491). — Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il prend sous sa sauvegarde et protection les abbayes de Rosières, de Bellevaux et d'Acey, et fait défense à ses gens d'armes d'y toucher et de s'y loger (1544). — Lettres patentes par lesquelles Louis XIV prend sous sa sauvegarde l'abbaye de Bellevaux, interdit d'y loger des officiers et des gens d'armes, interdit de nuire à ses propriétés et d'en enlever grains, vins, foins, pailles, etc., sans l'autorisation des religieux ou de leurs fermiers (1643). — *Titres émanés des comtes et ducs de Bourgogne.* — Renaud, comte de Bourgogne, concède à Pons, abbé de Bellevaux, de vendre, acheter et passer par son comté de Bourgogne, sans payer aucun des droits et redevances dus au souverain

(vers 1132, original et une copie de 1318). — Charte d'Othon, comte palatin de Bourgogne, réglant le paiement d'une somme due à l'abbaye de Bellevaux par Manegode, fils de Frédéric, chantre de Besançon (1189). — Othon, duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne, et Béatrix, duchesse de Méranie, comtesse palatine de Bourgogne, donnent à l'abbaye de Bellevaux le droit de pâturage sur leurs terres pour toutes sortes d'animaux et en tout temps (1217). — Copie des lettres patentes par lesquelles Othon, comte palatin de Bourgogne, confirme tous les droits et privilèges de l'abbaye de Bellevaux (1280). — Lettres patentes d'Othon, comte palatin de Bourgogne, qui confirme toutes les donations faites à l'abbaye de Bellevaux (1280). — Lettres patentes d'Othon, comte palatin de Bourgogne, concernant le différend qui s'était élevé entre lui et l'abbaye de Bellevaux au sujet de ses possessions à Romain, Mesandans, Avilley, Bouhans, Montbozon, Fontenoy, Roche, Sorans, Dampierre, Ollans, Authoison, Quenoche, Chambornay, Cromary, Venise; il confirme l'abbaye dans la propriété de tout ce qu'elle possédait auxdits lieux en hommes, champs, prés, bois, rivières, dîmes, rentes, cens, justice, qu'il exempte de fief envers lui et d'arrière fief; il confirme les donations et privilèges accordés à l'abbaye par Renaud, comte de Bourgogne, l'empereur Henri VI, Othon, comte de Bourgogne et duc de Méranie, Étienne, comte de Bourgogne, Jean, son fils, comte de Chalon (don de dix livres de sel à prendre en la saunerie de Salins), et plusieurs autres souverains; lui-même donne à l'abbaye cent sous à prendre chaque année sur les tailles de Montbozon (1280). — Hugues de Bourgogne ordonne de réparer la violation des franchises de Bellevaux commise par des gens de Cromary qui avaient saisi sur les terres de l'abbaye un homme accusé d'homicide et l'avaient conduit de force à Châtillon (1312 — vidimus de 1332). — Lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant de lever dans ses états l'imposition mise par l'abbé de Cîteaux sur tous les couvents de son ordre pour fournir aux frais du voyage que venaient de faire, en se rendant au concile de Pise, tous les abbés de l'ordre, docteurs en théologie (1409). — Lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne, qui prend l'abbaye de Bellevaux sous sa sauvegarde et protection spéciale (1415). — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, donné à la requête des religieux de Bellevaux, portant défense de les saisir pour gages en exécution de certaine sentence de laquelle ils avaient fait appel (1431). — Lettres patentes de Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgogne, qui confirme les privilèges accordés à l'abbaye de Bellevaux par ses prédécesseurs (1520). — *Titres émanés des comtes de Montbéliard, de Ferrette et de Saverne.* — Thierri, comte de Montbéliard, accorde à toutes les abbayes de l'ordre de Cîteaux, notamment aux abbayes de Bellevaux, La Charité, Cherlieu, Clairefontaine, Bithaine, Lieucroissant et Acey, l'exemption de tout droit de péage et du droit qui se prélevait sur les ventes dans son comté de Montbéliard (1160). — Charte d'Amédée, comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, qui déclare que Gaucher, seigneur d'Hurecourt, a renoncé à toutes les contestations qu'il avait avec Brocard, abbé de Bellevaux, et ses religieux, et qu'il leur a donné droit de pâturage sur toute sa terre (vers 1180). — Louis, comte de Ferrette, et *Lufridus* de Ferrette, chevalier, exemptent les abbayes de Bellevaux et de La Charité : 1° du péage spécial dû par ces abbayes pour le transport de ce qui leur appartenait de la ville de Bâle à Fesche-le-Châtel (?) ; 2° de tous droits de péage dans le comté de Ferrette (1187). — Charte de Louis, comte de Saverne, justicier de la cour impériale en Bourgogne, de laquelle il résulte que les religieux de Bellevaux s'étant plaints d'être inquiétés par les habitants de Quenoche, au sujet de la propriété du bois de Marloz, le comte de Saverne, après avoir pris l'avis de « maître Daniel », devant qui l'affaire avait été portée et discutée depuis longtemps déjà fixa jour aux deux parties pour se rendre à Vesoul et y trancher le différend ; qu'audit jour le comte proposa aux habitants de Quenoche de s'en rapporter au témoignage d'Aymon, gouverneur *(villicus)* de Quenoche, et de deux frères, Gislebert et Othon, clercs, et il promit de leur faire rendre par les religieux tout ce que lesdits arbitres déclareraient par serment appartenir au village de Quenoche ; mais les arbitres refusèrent de prêter ce serment et le clerc Gislebert ajouta même qu'il était trop jeune pour avoir vu les porcs de Quenoche aller dans les forêts contestées ; les religieux se déclarèrent prêts à accepter le jugement de la cour du comte de Saverne, mais les gens de Quenoche s'écrièrent qu'ils récusaient le jugement de la cour ; le comte de Saverne, d'accord avec les barons composant sa cour, jugea la cause terminée, et donna licence aux moines de se retirer (« sed illis de Conoschia ex adverso clamantibus judicumque curie nostre super hoc refugientibus, et ad interrogationem nostram si judicium vellent audire renuentibus, dedimus monachis abeundi licentiam, causam eorum judicantes expletam, majoribus curie baronibus hoc ipsum nobiscum sentientibus »). Voici les noms des barons de la cour : Thierri, archevêque de Besançon ; Guy, abbé de Cherlieu ; Guy, abbé de Rosières ; Louis, comte de Ferrette ; Amédée, comte de Montbéliard ; Gislebert, vicomte de Vesoul ; Lambert de Montbozon, prévôt de Vesoul ; Othon et Gislebert de Quenoche, frères (1188).

H. 47. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier ; 3 sceaux.

1131-1688. — *Titres émanés des archevêques de Besançon.* — Lettres d'Anséric, archevêque de Besançon, adressées à Pons, abbé de Bellevaux, par lesquelles l'archevêque confirme toutes les donations faites à ladite abbaye, qu'il dit avoir été nouvellement édifiée ; notamment la donation de la terre de Champoux, de la terre de Baslières, de la terre de Marloz, etc. (1131). — Charte d'Amédée, archevêque de Besançon, contenant reproduction et approbation d'une charte perdue par les religieux de Bellevaux et dont ils avaient solli-

cité la restitution, par laquelle Ansério, archevêque de Besançon, exempte lesdits religieux de l'impôt du tonlieu, qui se payait sur les ventes, et les autorise à vendre et acheter librement toutes sortes d'objets (1212). — Copie collationnée en 1645 par le greffier du bailliage d'Ornans d'une charte d'Amédée, archevêque de Besançon, par laquelle il donne aux religieux de Bellevaux l'église de Roche, près Fontenoy, avec ses dépendances, et déclare que les donations suivantes ont été faites entre ses mains à l'abbaye de Bellevaux : Guy de la Roche, « ad partes transmarinas profecturus », a donné à l'abbaye un moulin, avec un jardin, un verger, le terrain nécessaire pour construire une maison, un vivier et les poissons qu'il renferme, le droit de prendre du bois sur les terres dudit seigneur pour les réparations du moulin ; plus, un autre moulin avec les mêmes avantages, si par hasard les religieux se décident à exploiter, soit le moulin à foulon, soit un battoir (« sive fullorium sive batatorium »); le même seigneur de la Roche a approuvé la donation faite par la femme d'un habitant de Marchaux de ce qu'elle possédait sur les terres de l'église dudit lieu ; il a encore donné aux religieux ce qu'il possédait dans les dîmes de Palise et de Moncey, un four à Chaudefontaine et une mine de fer sur sa terre ; Élisabeth, femme dudit seigneur, et Guillaume, frère dudit seigneur, ont approuvé lesdites donations ; — Damathe de Thurey, veuve de Huon de Quenoche, chevalier, avec l'approbation de son fils Pierre et de sa fille Pontia, a donné aux religieux ce qu'il possédait dans les dîmes de Palise et de Moncey, un four à Chaudefontaine et une mine de fer sur sa terre ; Élisabeth, femme dudit seigneur, et Guillaume, frère dudit seigneur, ont approuvé lesdites donations ; — Damathe de Thurey, veuve de Huon de Quenoche, chevalier, avec l'approbation de son fils Pierre et de sa fille Pontia, a donné aux religieux le manse de Gislebert à Thurey, et la moitié d'un autre manse au même endroit ; — d'accord avec ses frères Hugues et Gérard, Étienne, fils de messire Pons de Bergougnon, a approuvé la donation faite par sa mère Guidenelle aux religieux de la moitié d'un manse et de sa part de dîmes à Montrichard ; luimême leur a donné ce qu'il possédait dans les dîmes de Verchamp, et le droit de pâturage sur toute sa terre ; — du consentement de ses fils, Hugues et Guy, et de ses filles, Guidenelle, Damathe et Marie, dame Félicie de Gésier a approuvé la donation faite aux religieux par messire Hugues, son mari, de la moitié d'un manse à Rayol, une fauchée de pré à Verchamp et le droit de pâturage sur toute sa terre ; — Guy d'Ollans, avec l'approbation de ses fils Gérard et Hugues, a donné aux religieux un manse à Ollans et un terrain convenable pour édifier un moulin ; — messire Hugues de Frostier, avec l'approbation de sa femme Nicolette, de sa fille Simonnette, de ses fils Pierre et Barthélemy, a donné tout ce qu'il possédait à Authoison ; — Jacques de Vellefaux, chevalier, avec l'approbation de sa femme Clémence, de sa fille Guidenelle, de ses frères Guillaume et Hugues, a donné quatre bichots de froment à percevoir annuellement sur ses dîmes d'Avrigney ; et si elles ne suffisaient pas à fournir les quatre bichots, le complément sera donné aux religieux en avoine ; et si le rendement en blé et avoine est insuffisant, on complètera les quatre bichots sur les dîmes de Courcuire ; — Guillaume de Vellefaux, avec l'approbation de Jacques et de Hugues, a donné la moitié de toutes les dîmes de Beaumotte-les-Pin ; — Othon de Quenoche, fils de Guillaume de Quenoche, chevalier, a donné trois manses à Authoison avec les hommes qui les habitent, tout ce qu'il possédait audit Authoison, et le droit de pâturage sur toute sa terre ; — Alard de Faucogney, chevalier, et Pontia, sa femme, avec l'approbation de leurs fils, Gérard et Pons, et de leurs filles, Mathie, Félicie, Agnès et Sibylle, ont approuvé le don fait aux religieux, par Bonne, mère de ladite Pontia, de tout ce qu'elle possédait à Mailley, et en général toutes les donations faites par Étienne de Traves, père de ladite Pontia, et par ses ancêtres ; Mathelie, sœur de ladite Pontia, et ses fils, ont donné également leur approbation ; — Pierre le Roux, de Savigny, et sa femme Ermengarde, avec l'approbation de leurs fils Hugues et Philibert, ont donné tout ce qu'ils possédaient dans la saline que les religieux ont à Lons-le-Saunier ; — Robert de Choye, avec l'approbation de ses fils, Guillaume, Guy, Jean, Gérard et Hugues, et de sa fille, Bonne, a donné tout ce qu'il possédait dans le manse Tesselin, à Authoison (1218). — Lettres par lesquelles Jean, archevêque de Besançon, atteste : — que Sibylle, de Besançon, de la rue appelée Battant, a donné à l'abbaye de Bellevaux sa maison dudit Battant, avec les dépendances et plusieurs vignes ; — que Hugues de Faucogney et son fils, Aymon, ont donné à ladite abbaye toute la grosse dîme d'Andelarrot et des droits de pâturage sur leur terre de Rougemont ; — qu'à la suite d'un différend entre Guy de la Roche et l'abbaye de Bellevaux, au sujet du bois et du territoire de Chetoyl, il a été convenu, par décision d'arbitres, que le tout resterait à l'abbaye de Bellevaux qui aurait de plus le pâturage sur toute la terre dudit seigneur et l'usage dans ses bois, avec interdiction audit seigneur de mettre aucune banalité dans ses bois sans avoir au préalable prévenu les religieux ; — qu'Étienne, curé *(presbyter)* de Thyl (They?), a donné à ladite abbaye deux bichots de froment à prendre annuellement sur les dîmes de Sorans ; si le froment fait défaut, on le remplacera par de l'avoine ou du millet ; — que Renaud de They, chevalier, frère dudit Étienne, du consentement de sa femme et de ses enfants, a donné à ladite abbaye, qu'il choisit pour lieu de sépulture, un bichot moitié froment, moitié avoine, à prendre annuellement sur les dîmes de Sorans ainsi que le droit de pâturage sur ses terres, et qu'il a approuvé les donations faites à l'abbaye par Guidenelle, femme de Pons, chevalier ; — que Guillaume de Cicon, chevalier, pour le repos de l'âme de sa mère, ensevelie à Bellevaux, a donné à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans les dîmes de Cuse ; — que Thibaud de Quenoche, chevalier, du consentement de ses frères, a donné à l'abbaye le droit de pâturage sur toute sa terre (1226). — Le doyen et le chapitre de Saint-

Étienne donnent à l'abbaye de Bellevaux une terre située dans la vallée de Bellevaux, sous condition de payer chaque année audit chapitre une livre de cire le jour du jeudi saint (1136). — Accord entre l'abbaye de Bellevaux, d'une part, *Cirricus et Garsilius*, seigneurs de Fougerolles, d'autre part par lequel il a été convenu que l'abbé ou ses religieux passant par Fougerolles seraient logés et nourris (« haberent hospitium et victualia ») dans le château desdits seigneurs; en retour lesdits seigneurs, leur mère et leurs épouses, devenaient frères et sœurs de l'église de Bellevaux, et à leur mort l'abbaye était tenue de célébrer les mêmes offices que pour un religieux (1206-cyrographe). — Pierre, fils de Hugues le Roux, de Fondremand, chevalier, donne à l'abbaye de Bellevaux, la quatrième partie des terres que les religieux tenaient de Guillaume de Bayenans (1212).— Léobald de Randevillers renonce à toutes les contestations qu'il avait avec l'abbaye de Bellevaux; les abbés de Clairefontaine et de Bithaine sont témoins (1216). — Pons et Othon, fils de Hugues le Roux, de Fondremand, chevalier, donnent aux religieux de Bellevaux, droit de pâturage sur toutes les terres qu'ils possèdent au delà de la rivière de l'Ognon, moyennant la somme de cinquante sous estévenans, avec cette clause que si au retour de Thierri de Soing, chevalier, oncle desdits Pons et Othon, « de transmarinis partibus », ou à l'annonce de son décès, les religieux peuvent prouver que ce droit de pâturage leur avait été concédé à titre gracieux par Pons de Soing, père de Thierri, lesdits Pons et Hugues rendront les cinquante sous et les religieux n'en jouiront pas moins de leur droit; sinon leur jouissance sera subordonnée au remboursement facultatif des cinquante sous (1229). — Guillaume, seigneur de Roulans, renonce à l'action qu'il avait intentée contre l'abbé et les religieux de Bellevaux pour dommages commis par eux dans son château d'Aigremont (1236). — Guillaume de la Roche reconnait devoir à l'abbaye de Bellevaux la somme de vingt livres tournois, de 120 livres et quatre sous estévenans, pour sûreté de quoi il leur a remis en gage ses terres de Neuvelle, Breurey, Cromary, etc. (1252). — Humbert, abbé de Bellevaux, reçoit Hugues d'Oiselay, chevalier, comme homme lige de l'abbaye et lui donne « en chasement » ce que l'abbaye possédait à Longevelle, à Mont, à Villerschemin, à la Chapelle; il est stipulé que ledit « chasement » ne pourra être démembré, mais sera tenu et desservi par un des fils du seigneur d'Oiselay (1260).—Thomas de Ronchamp, chevalier, donne à l'abbaye de Bellevaux les dîmes qu'il possédait à Genevreuille (1265); on a mis en note: « ce don fait pour le bien de la paix, ce qui dénote qu'il fut fait en exécution du concile de Latran qui avait défendu l'inféodation des dîmes aux laïcs et obligé de les restituer à l'église ». — Hugues de Vellefaux, damoiseau, fils de Jacques de Vellefaux, chevalier, donne à l'abbaye de Bellevaux tous les poissons que ses pêcheurs prendront pendant la semaine avant la fête de Saint-Nicolas dans ses rivières de Soing, de Montoille, de Moutiers, de Chavanne, et ce pour rétribution d'un anniversaire pour ses parents qui sera célébré la veille du jour de fête Saint-Nicolas; il approuve en outre la donation du moulin de la Rochelle faite aux religieux par son père (1265). — Liasse contenant les copies des titres suivants: exemption du droit de tonlieu sur les ventes, accordé à l'abbaye de Bellevaux par Renaud, comte palatin de Bourgogne (vers 1132); — Guillaume, archevêque de Besançon, donne à l'abbaye dix bichots de froment à prendre annuellement sur les dîmes de Recennay pour entretenir perpétuellement un cierge allumé devant le grand autel de l'église où repose le corps de saint Pierre de Tarantaise et prier pour le repos de son âme à chaque anniversaire de son décès (1265); — contestation au sujet de la propriété de terres dépendant de l'abbaye (1335); — Jean de Semoustier, seigneur de Sorans, fonde trois messes de requiem en l'abbaye de Bellevaux, lesquelles seront célébrées en la chapelle de la Vierge où le corps dudit seigneur devra être inhumé (1460); — bulle d'un pape Grégoire qui confirme les donations et privilèges accordés à l'abbaye;— testament de Jean Baptiste de Cusance, abbé de Bellevaux (1632); — déclaration du roi Louis XIV ordonnant que les cures unies à des chapitres ou communautés ecclésiastiques soient desservies à l'avenir par des vicaires perpétuels et non par des prêtres amovibles (1688). — Copie collationnée en 1323 : 1° de la donation des poissons de ses pêcheries faite à l'abbaye de Bellevaux par Othon de la Roche en 1217; — 2° de l'approbation donnée par Othenin, sire de Ray, à la donation d'Othon de la Roche d'abord, et à la donation faite par son père Jean de Ray, de cinq bichots de froment à prendre annuellement sur les dîmes de Membrey (1276). — Traité passé devant l'officialité de Besançon par lequel Pierre de Luegney, curé de Nancray, renonce à toutes les contestations qu'il avait avec l'abbaye de Bellevaux (1278). — Guy de Sombevaux « debilis corpore, sanus tamen et bene compos mente », donne à l'abbaye de Bellevaux tous ses biens présents et futurs dont il se réserve seulement l'usufruit (1283). — Aymé de Faucogney, seigneur de Villersexel donne à l'abbaye de Bellevaux à titre de réparation de dommages la somme de quarante sous estévenans, monnaie de l'archevêché de Besançon, à prendre chaque année sur ses rentes le jour de fête Sainte-Marie-Madeleine (1289). — Copie par extraits du testament de Jean de Rougemont, trésorier de l'église de Besançon (1306); il choisit l'église de Bellevaux pour sa sépulture, nomme exécuteur testamentaire Hugues, archevêque de Besançon, à qui il donne tout ce qui lui appartient en la ville et territoire de Montbozon (?), ainsi que deux vignes à Beynans, sous condition de payer chaque année sur les revenus soixante sous estévenans à l'abbaye de Bellevaux pour célébrer l'anniversaire du testateur. — Simon de Quincey, chevalier, donne quittance par testament de tout ce que lui devait l'abbaye de Bellevaux (1323). — Copie du testament d'Humbert de Montagney, curé d'Étrepigney, par lequel il lègue vingt livres à l'abbaye de Bellevaux pour célébrer annuellement son anniversaire (1327).

— Les officiers établis à Châtillon-le-Duc près Besançon par Eudes, comte duc d'Artois et de Bourgogne, confirment la déclaration de Jean de Nans, abbé de Bellevaux, de laquelle il résulte que l'abbaye a fourni auxdits officiers dans les années précédentes cent livres d'argent, quinze chevaux, des provisions de blé, de vin et d'avoine (1342). — Jean de Chalon, sire d'Arloy, en guerre avec le duc de Bourgogne, accorde une sauvegarde à l'abbaye de Bellevaux pour tous ses hommes et tous ses biens (1346). — Guy, abbé de Bellevaux, sur la prière de Hugues, archevêque de Besançon, et en considération de l'affection que ce prélat portait à l'abbaye, le rend participant, lui, ses prédécesseurs et ses successeurs, à tous les gains spirituels de l'abbaye (1355). — Les religieux de Bellevaux adressent une requête au chapitre général de l'ordre de Cîteaux pour obtenir l'autorisation de transformer en village deux granges dépendant de l'abbaye de Cîteaux (1360). — La pétition est présentée par frère Thomas, abbé de l'abbaye de Morimont, au diocèse de Langres, de laquelle relevait immédiatement Bellevaux. Elle renferme les noms et qualités des moines de Bellevaux qui sont : Guy, abbé ; Mathieu de Montmartin, prieur ; Besançon de Bouhans, trésorier (rentarius) ; Richard de Guinerolles ; Antoine de Besançon, portier ; Simon de Langres ; Richard de Cuyssey, sous-prieur ; Pierre de Montbozon, sacristain ; Jean de Gy, cellérier ; Pierre de Bouhans, grand celérier ; Guy de Chemilly, chantre ; Othon de la Loye, grainetier ; Jean de Melle, infirmier ; Humbert des Granges, pêcheur ; Renaud de Louve ; Jacques de Bellefort ; Jean de Vesoul ; Gilet de Lénecourt. — Guy, abbé de Bellevaux, concède certaines pièces de terres à Odon Rouhier, sa femme et son fils, en considération des bons offices rendus par eux à l'abbaye (1379). — État des objets de consommation que possédait l'abbaye de Bellevaux lors de l'élection de l'abbé Gérard de Bellefort, duquel il résulte que les religieux avaient : neuf... de blé (on a omis d'indiquer la mesure) ; point d'avoine ; trois muids de vin ; quatre-vingt-dix-sept bêtes à cornes, bœufs, vaches et veaux ; vingt chevaux et juments, ânes et ânesses ; cent vingt-quatre brebis ; dix-huit chèvres et un chevreau ; on devait au monastère dix-sept florins, mais il en était dû 707 à divers particuliers (1381). — Décret de l'abbé de Bellevaux et de l'abbé de la Charité, visiteurs de l'ordre de Cîteaux, portant règlement pour la célébration des offices et de la messe quotidienne en chaque monastère de cet ordre (1382). — Extrait du testament de Jacques de Rye, seigneur de Balançon, contenant legs d'une somme de quinze florins à l'abbaye de Bellevaux (1387). — Lettres exécutoriales de l'abbé de Saint-Paul de Besançon données à la requête de l'abbé de Bellevaux à l'effet de citer l'abbé de Luxeuil en paiement d'une somme qu'il devait à l'abbaye de Bellevaux (1393). On a joint des lettres de l'officialité de Besançon attestant l'authenticité des lettres de l'abbé de Saint-Paul. — Les abbés de Cîteaux, de la Ferté, de Clairvaux, de Morimont, de Pontigny, de Bonneval, de Bellevaux, de Hauterive, de Theuley, établissent une taxe de 1500 écus d'or à la couronne pour subvenir aux frais des députés que ledit ordre devait envoyer au concile qui devait s'assembler incessamment à Rome (1411) ; — répartition de ladite taxe sur les monastères de Bellevaux, d'Acey, de la Grâce-Dieu, de Lieucroissant, de Balerne, de Buillon (Billon), de Rosières, de Mont-Sainte-Marie, de Bonmont, de Theuley, d'Hauterive (Auberive), de la Charité, de Clairefontaine, de Cherlieu, de Bithaine, de Lucelle, de Paris, de Longart, de Maisières, de Saint-Urbain ; sur les abbayes de filles d'Onans, Battans, Courcelles, Rintaux, Brisach, Holspart (1411) ; — l'abbé de Cîteaux donne quittance à l'abbaye de Bellevaux de la somme de 105 florins dépensée en 1413 par ledit abbé pendant la tenue du concile de Constance auquel il assista (1415). — Érart du Four, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, bailli d'Amont au comté de Bourgogne, et Hugues de Lanthenne, chevalier, aussi chambellan, gruyer du comté de Bourgogne, « commissaires en ceste partie de la duchesse de Bourgogne », mandent à frère Étienne de Montbozon, abbé de Bellevaux, de convoquer immédiatement tous les sujets de l'abbaye, d'en faire la montrée d'armes, de s'assurer qu'ils sont convenablement équipés, de leur enjoindre de gagner aussitôt les châteaux et forteresses où ils ont coutume de faire guet et garde (1418). — Mandement de l'abbé de Saint-Paul de Besançon qui confie tous ses pouvoirs de juge à l'abbé de Saint-Pierre de Châlons, à l'official de Langres, etc., pour décider sur les contestations concernant les abbayes de l'ordre de Cîteaux (1435). — Les abbés de Rosières et de Buillon donnent quittance à l'abbaye de Bellevaux de la somme de cinquante florins et cinquante sols, quote-part de ladite abbaye, pour les frais du chapitre général (1447). — Hugues Martin, citoyen de Besançon, fermier des revenus de l'abbaye de Bellevaux, vend aux grangiers de la grange de Trevey le tiers par indivis des terres, bois, prés, etc., composant ladite grange ; la vente est ratifiée par Jean Robin, cardinal évêque d'Autun, abbé commendataire de Bellevaux (1467). — Commission donnée par l'abbé de Clairvaux, en vertu des pouvoirs qu'il tenait du chapitre général, à l'abbé de Bellevaux de faire dans tout l'ordre la collecte des tributs ordonnés et nécessaires pour subvenir aux besoins de l'ordre (1493). — Décret du chapitre général de Cîteaux pour envoyer des religieux de l'ordre faire leurs études au monastère Saint-Bernard, de Paris, du même ordre et règlement (1493). — Information faite par Antoine Perréal, lieutenant général du bailli d'Amont, sur les plaintes portées au prince d'Orange, gouverneur du comté de Bourgogne, par les religieux de Bellevaux à l'occasion d'une saisie et de l'arrestation du sieur Claude Guenard faite en leur monastère par le lieutenant du prévôt de la maréchaussée au mépris des privilèges et exemptions accordés à l'abbaye par les ducs et comtes de Bourgogne (1494) ; — procès-verbal de remise en l'abbaye de Bellevaux par Thibault de Gevigney, prévôt des maréchaux du Roi, de la personne de Claude Guenard, arrêté au préjudice des immunités de l'abbaye (1495).

H. 48. (Liasse.) — 48 pièces parchemin ; 54 pièces, papier ; 1 sceau.

1497-1675. — L'abbé et les religieux de Saint-Étienne de Dijon cèdent à Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, et à son monastère, un os de la tête de saint Étienne, premier martyr, conservé dans ledit monastère de Saint-Étienne ; — sentence rendue par l'official de Besançon dans l'instance entre Pierre Rebillot, procureur fiscal de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, et les religieux de Bellevaux, par laquelle l'official ordonne de restituer aux religieux les reliques de saint Étienne que ledit Rebillot avait fait saisir en mettant en doute leur authenticité (1497) ; les religieux de Bellevaux déchargent Jean Gambier, citoyen de Besançon, de la caution de 500 fr. qu'il avait fournie pour obtenir du procureur Rebillot et du chapitre cathédral de Besançon la restitution provisoire, en attendant sentence de l'official, des reliques de saint Étienne (1497). — Fulmination en 1499 d'une bulle d'un pape Benoît qui confirme les privilèges de l'ordre de Cîteaux. — Commission de l'archidiacre du chapitre de Besançon, juge délégué du pape, pour juger tous différends concernant l'ordre de Cîteaux et notamment l'abbaye de Bellevaux (1499). — Lettre circulaire de l'abbé de Morimont, à toutes les abbayes soumises à son autorité, recommandant de faire observer la règle avec soin pendant son absence (1499). — Revue et montrée d'armes des sujets de l'abbaye de Bellevaux (vers 1500) ; il en résulte qu'on trouve à Cirey trois mousquetaires, neuf arquebusiers, six hallebardiers, six brindescocs (?); à Chambornay, cinq mousquetaires, trois arquebusiers, quatre hallebardiers, huit brindescocs ; à Vallerois, deux mousquetaires, un arquebusier, deux hallebardiers, douze brindescocs; à Thurey, un mousquetaire, onze arquebusiers, deux hallebardiers, neuf brindescocs ; aux Neuves-Granges, cinq arquebusiers, cinq hallebardiers, huit brindescocs ; à Marlot, trois mousquetaires, deux arquebusiers, un hallebardier, dix brindescocs ; à Dournon, cinq arquebusiers, deux hallebardiers ; au Magny, un mousquetaire, cinq arquebusiers, trois hallebardiers, un brindescoc ; à Aubertans, dix arquebusiers, un hallebardier ; à Argirey, deux arquebusiers, un hallebardier, un mousquetaire, deux brindescocs ; au Montot, un arquebusier, un hallebardier, deux brindescocs ; à Venise, un mousquetaire, quatre arquebusiers ; à la Vernoye, deux mousquetaires, un hallebardier ; à Braillans, trois arquebusiers, un mousquetaire, trois hallebardiers; au Verjoulot, deux arquebusiers, deux hallebardiers ; à Vandelans, deux hommes ; l'abbaye fournit au total 193 hommes. — Fragment d'un état des reconnaissances de l'abbaye de Bellevaux (vers 1500). — Procédure au Parlement de Dôle par suite de l'arrestation dans l'enceinte de l'abbaye de Bellevaux du sieur Pierre Crusille au mépris des franchises et privilèges de ladite abbaye (1506). — Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, refuse de payer une taxe imposée par Antoine de Vergy, nouvel archevêque de Besançon, à l'occasion de la visite de son diocèse, sous prétexte que l'ordre de Cîteaux était exempt de toutes taxes de cette nature (1518). — Plusieurs revues et montrées d'armes des sujets de l'abbaye de Bellevaux (1519-1675). — L'abbé de Cîteaux et le chapitre général de l'ordre répartissent sur leurs abbayes la somme de 61 livres, contingent de l'Ordre dans la subvention que l'archevêque de Besançon avait demandée à son clergé séculier et régulier à l'effet de réprimer les progrès que l'erreur naissante de Martin Luther faisait en la ville de Montbéliard et aux frontières du diocèse de Besançon ; il est spécifié que le don de cette somme ne préjudicie en rien aux privilèges de l'Ordre (1524). — Jean Renaud de Moulette, évêque de Mégare, prête serment pour la coadjutorerie de l'abbaye de Bellevaux (1526). — Copie de lettres d'absolution pour un religieux de Lucelle, qui, étant à la chasse, avait tué par accident un particulier (1527). — Titres concernant le différend de préséance élevé entre les abbayes de Lucelle et de Bellevaux (1532-1546) ; rescrit de dom Jean, abbé de Cîteaux, et du chapitre général de l'Ordre, adressé à l'abbaye de Bellevaux, où ils déclarent que les biens de l'abbaye de Lucelle ayant été pour la plus grande partie pris et envahis par les villageois qui avaient embrassé les opinions de Luther, ils veulent que nonobstant l'union déjà faite à l'abbaye de Lucelle du prieuré de Rismaille (*alias* Remualle), cette abbaye soit secourue des ressources de l'Ordre (1532) ; — dom Marc Cusemenet, abbé de Bellevaux, nomme Guillaume de Salins, son religieux, abbé de Lucelle; dans lesdites lettres de nomination, l'abbé de Bellevaux prétend qu'à lui seul appartient ce droit de nomination à l'abbaye de Lucelle en cas de vacances (1541) ; — rescrit de l'abbé de Cîteaux pour citer devant lui les religieux de Lucelle à l'occasion de l'élection qu'ils avaient faite d'un abbé, nonobstant leur subordination à l'abbaye de Bellevaux (1542) ; — mandement de l'abbé de Cîteaux pour citer devant lui frère Nicolas Rousselle, religieux élu abbé de Lucelle (1542), et plusieurs pièces de la procédure entre les deux abbayes de Lucelle et de Bellevaux (1542-1546) ; — décret de l'abbé de Cîteaux et du chapitre général de l'Ordre qui confirme l'abbé de Lucelle élu par ses religieux, nonobstant la dépendance de l'abbaye de Lucelle vis-à-vis de l'abbaye de Bellevaux dont elle était la fille (1546) ; lettre des religieux de Lucelle à l'abbé de Bellevaux, tant en cette qualité qu'en celle de visiteur de l'ordre de Cîteaux, par laquelle les religieux annoncent le décès de leur abbé (il n'est pas nommé), et invitent l'abbé de Bellevaux à venir en personne ou déléguer un religieux pour assister à l'élection de son successeur (s. d.).

H. 49. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 35 pièces et 2 cahiers, 70 et 90 feuillets, papier.

1528-1651. — Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, choisit pour son vicaire, tant au spirituel qu'au temporel,

Marc Cusemenet, coadjuteur de l'abbaye (1528). — Mandement du bailli d'Amont pour obliger les sujets de l'abbaye de Bellevanx à faire leurs reconnaissances devant certains notaires que le bailli désigne (1529). — L'abbé de Cîteaux et le chapitre général de l'Ordre confirment l'élection de dom Marc Cusemenet en qualité d'abbé de Bellevaux (1529). — Commission donnée par le chapitre général de l'Ordre de Cîteaux aux abbés de Bellevaux et de Bithaine pour informer sur des désordres commis par des religieux de l'abbaye de Cherlieu (1538). — Commission donnée par dom Jean, abbé de Cîteaux, au nom du chapitre général de l'Ordre, à l'abbé de Bellevaux, pour faire dans toutes les maisons de l'Ordre la collecte des tributs imposés sur elles (1541). — Procuration donnée par dom Marc Cusemenet pour lui élire un coadjuteur en l'abbaye de Bellevaux (1541). — Acte de prise de possession de l'abbaye de Moyenmoûtier ordre de Saint-Benoît, diocèse de Toul, par Jean de Mazières, sur la résignation faite en cour de Rome par Jacques de Mazières, son oncle (patruus). Le prieur et le prieur claustral de Bellevaux sont au nombre des témoins (1568). — Les habitants de Marlot, du Magny, de Cirey, de Neuves-Granges, de Vallerois, appellent d'une sentence rendue par le juge de la Roche qui les condamnait en qualité de « retrahans » au château dudit lieu à y refaire une muraille et en garnir le sommet de piquets et palissades en bois 1580). — Quittances données par dom Louis du Tartre, abbé de Bellevaux, à Guillaume Gollut, et par dom Pierre d'Albaney, aussi abbé de Bellevaux, aux héritiers de Jean Gollut, de certaines reconnaissances faites au profit de l'abbaye (1579 et 1589). — Lettres de coadjutorerie de l'abbaye de Bellevaux conférées à dom Pierre d'Albaney sur la demande de dom Louis du Tartre (1584). — Dom Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, donne sa bénédiction à dom Pierre d'Albaney en l'église de Cîteaux (1593). — Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, expose que les troubles de la France l'ayant empêché de toucher intégralement les revenus de l'Ordre, il a été obligé de faire plusieurs emprunts, et comme, d'autre part, il est obligé de partir pour visiter les monastères de l'Ordre en Allemagne, il charge Pierre d'Albaney, abbé de Bellevaux, et Jacques de Montrichard, abbé de Buillon, d'administrer en son absence l'abbaye de Cîteaux; il leur donne pleins pouvoirs d'aliéner et employer tous autres moyens quelconques pour acquitter les dettes susdites (1595). — Lettres de l'abbé de Lucelle à l'abbé de Bellevaux où il reconnaît sa dépendance (1597). — Rescrit de dom Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, qui ordonne à l'abbé de Bellevaux de visiter l'abbaye de Lucelle (1599). — Enchères des droits de pêche sur la rivière de l'Ognon appartenant à l'abbaye de Bellevaux (1617). — États des contrats d'aliénation de biens dépendant de la seigneurie de l'abbaye de Bellevaux et présentés à son consentement (1620-1633). — Livre de mémoire de noble Louis Maréchal, de Valay (1628-1648); contient : constitutions de rentes faites par Louis Maréchal et dame Marie de Vard, sa femme (fos 1-6); lettres et conditions de rachats (fos 11-12); — lettres d'achats (fos 17-21); — état des propriétés de Louis Maréchal (fos 22-34); « ce que j'ai payé depuis mon retour de Flandre »; gages de domestiques (fos 35-36); note des biens venus par héritage au sieur Maréchal sur le territoire de Valay ou achetés de sa sœur Claude (fos 37-43) ; « mémoire de ce que j'ay négocié en l'an 1646 » ; il mentionne toutes ses affaires, domestiques et autres (fos 44-47) ; « mémoire de ce que j'ai fourny pour les deux enfants de mon neveu François Chaudey en l'an 1648 » : ces enfants se nomment Étienne et Jeanne; il y a pour Étienne des tablettes, un sac à mettre ses livres, et des habits ; le compte de Jeanne mentionne un ressemelage de souliers, des bas, deux purges, deux sous à la servante de l'apothicaire pour un lavement, dix sous au chirurgien pour lui avoir tiré du sang, une bouteille d'huile pour lui frotter l'estomac, etc. (f° 48) ; (à partir du f° 51, le cahier est écrit en sens inverse des cinquante premiers feuillets) ; mémoire de ce qui est dû au sieur Maréchal pour frais de tenues de la gruerie en 1645 et 1648 (f° 51, v°) ; le sieur Maréchal était procureur de la gruerie de Dôle ; sièges de la gruerie au comté de Bourgogne (fos 53-54) ; notes sur ses voyages, ses occupations, les gages de ses domestiques (fs 54-58) ; mémoire des créances de Louis Maréchal (fos 58-81) ; gages de domestiques (fos 82-83); mémoire de ce qui est dû à Louis Maréchal en qualité d'amodiateur de l'abbaye d'Acey (84-90). — Procès-verbal de la visite de l'abbaye de Bellevaux faite par M. Garnier, conseiller au Parlement de Dôle, contenant inventaire du mobilier et des archives (1632); — autre procès-verbal de visite de l'abbaye par Simon Froissard, seigneur de Broissia, procureur général du Parlement de Dôle, et Jean-Jacques Bonvalot, avocat fiscal audit Parlement, contenant inventaire du mobilier et des archives lors du décès de Louis de Latour, abbé de Bellevaux (1649). — Mandement de terrier obtenu par les religieux de Bellevaux pour faire procéder à la reconnaissance de leurs droits et propriétés; le Parlement de Dôle commit à ce soin Claude Pauthier, de Cromary, notaire (1647). — Procès-verbal de la visite de l'abbaye de Bellevaux faite sur la commission de l'abbé de Morimont par Gaspard Bastien, prieur de Droitteval, en compagnie de Guillaume Nardin, religieux de Theuley, duquel il résulte que, par suite des malheurs de la guerre, il n'est resté à Bellevaux qu'un seul religieux profès appelé Jean-Baptiste Blampignon ; les propriétés de l'abbaye ont été dévastées, les villages qui en dépendaient ont été détruits et il n'y est resté qu'un petit nombre d'habitants (1650). — Compte que rend dom Jean Durand, religieux profès du Mont-Sainte-Marie, proviseur du séminaire de l'ordre de Cîteaux établi à Dôle, de l'administration qu'il a eue du monastère de Bellevaux pendant l'année 1649, depuis le décès du sieur de Latour, dernier abbé, pardevant et à la requête d'Humbert de Précipiano, baron de Soye, abbé nommé par Sa Majesté à l'abbaye de Bellevaux (1651).

H. 50. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 60 pièces et 1 cahier, 82 feuillets, papier.

1585-1788. — Contestation entre l'abbaye de Bellevaux et les habitants du Magny, de Cirey, des Neuves-Granges, qui soutenaient que le produit des regains du canton de pré appelé Pré-d'Avant devait leur appartenir et être employé aux réparations du pont de Cirey (1680). — Copie du brevet d'abbé de Bellevaux donné par Louis XIV à César Marnaix de la Bastie (1682); avec un arrêt du Parlement de Besançon qui envoie ledit César en possession de l'abbaye (1682) et sa bulle d'institution en cour de Rome (1684); le précédent abbé, Humbert de Précipiano, avait donné sa démission. — État des échutes adjugées à l'abbaye de Bellevaux aux villages de Lagny, Marlot, Cirey, Dournon, Neuves-Granges (1687). — Inventaire des ornements d'église, des meubles, de la batterie de cuisine de l'abbaye de Bellevaux, fait à la sortie de dom François Durand, prieur (1690). — Arrêt du Parlement de Besançon rendu à la requête de dom Edme Prévot, religieux de Cîteaux et syndic général de l'Ordre, par lequel toutes les abbayes qui en dépendent sont condamnées à payer conformément aux statuts les contributions destinées à subvenir aux frais des chapitres généraux et autres dépenses communes (1693). — Constitution de rente au profit de Jeanne Liébault, de Marnay (1706). — Contestation entre les religieux de Bellevaux et les directeurs de l'hôpital (1737). — Acte de prestation de serment en la maîtrise des Eaux et Forêts de Besançon d'un garde forestier nommé par l'abbaye de Bellevaux (1738). — Plusieurs traités entre l'abbé et les religieux de Bellevaux concernant les charges claustrales et l'administration de l'abbaye (1689-1717). — Baux des revenus de l'abbaye de Bellevaux pour les années 1585, 1635, 1673, 1679, 1683, 1697, 1703, 1708, 1715, 1736. — Cahier contenant les baptêmes, mariages et décès de l'abbaye de Bellevaux (1711-1788) : ce cahier ne concerne guère que les gens de service qui habitaient les dépendances de l'abbaye; à peine y trouve-t-on quelques mentions de décès des religieux.

H. 51. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier ; 3 plans.

1741-1790. — Pièces concernant la reconstruction du quartier abbatial de l'abbaye de Bellevaux : en 1739, un arrêt du Conseil d'État avait autorisé les religieux à faire dans leurs bois la coupe du quart en réserve pour en affecter le produit à la reconstruction du quartier abbatial; — accord entre les religieux au sujet des ouvrages à faire (1741); — procès-verbal de la visite des bâtiments par le Grand-Maître des Eaux et Forêts qui reconnaît l'utilité d'une reconstruction (1743); — arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'adjudication au rabais des travaux à faire (1743); — procès-verbaux d'adjudication et devis estimatifs (1744); — visite et reconnaissance des travaux terminés (1760). — Les religieux de Bellevaux exposent qu'un violent orage arrivé le 3 juillet 1761 a complètement dévasté leurs propriétés, notamment leurs vignes et celles des villages qui leur paient la dîme; ils demandent à être exemptés du don gratuit et des vingtièmes (1761). — Autre requête en décharge d'impôts formulée par les religieux de Bellevaux, les habitants de Marlot, Dournon, Neuves-Granges, à cause d'une grêle qui a tout détruit sur leur territoire (1775). — Plans de plusieurs pièces de terre et de prés appartenant à l'abbaye de Bellevaux (1790).

H. 52. (Volume.) — 1 volume in-folio, 604 feuillets, papier.

1557. — Terrier général de l'abbaye de Bellevaux. Le mandement de terrier est accordé sur la requête de dom Pierre d'Andelot, abbé de Bellevaux. Les religieux de Bellevaux possèdent à Cirey : la haute, moyenne et basse justice, avec droit d'instituer des officiers pour l'exercer, connaissance de tous les crimes et délits commis sur le territoire (les condamnés à mort seront livrés pour subir leur peine à la justice séculière), et droit à toutes les amendes et autres profits de ladite justice ; les habitants de Cirey sont taillables et mainmortables ; les religieux possèdent le droit exclusif « d'armoyer et eschantillonner » les mesures de vin et de graines dont on use sur le territoire, et il est interdit d'en employer d'autres; les religieux ou leurs officiers reçoivent le serment des échevins, messiers et banvers nommés par les habitants, et ces agents ne peuvent entrer en charge qu'après la prestation de serment ; les habitants ne peuvent s'assembler pour traiter de leurs affaires sans le congé et consentement du sieur abbé; nul ne peut vendre du vin en détail si ce n'est avec l'autorisation de l'abbé, en se servant de mesures « armoyées » aux armes de l'abbé et en vendant du vin de l'abbé, s'il juge à propos d'en fournir, ou du vin provenant des vignes de l'abbaye; en outre, les taverniers sont tenus de présenter leurs mesures à toute réquisition ; toute épave trouvée sur le territoire appartient aux religieux si elle n'est réclamée dans le délai prescrit par la coutume ; tout habitant de Cirey doit aux religieux une « geline » le jour de Carême-entrant, trois corvées de fenaison par an, et les jours de corvées, le corvéable est nourri par les religieux ; les religieux possèdent le droit exclusif de pêche dans la rivière, four banal et moulin banal ; dans ce dernier on prélève une coupe par quarte de blé, ladite coupe vaut la vingt-quatrième partie de la quarte; les habitants sont tenus de charrier les vendanges des religieux et ne peuvent vendanger eux-mêmes que lorsque les vendanges de l'abbaye sont terminées ; ils paient la dîme du vin et de toutes espèces de graines ; — pour la commune de Neuves-Granges (f° 187), le terrier se borne à enregistrer les déclarations des tenanciers ; — dans la commune de Magny (f° 255), l'abbaye possède la haute, moyenne et basse justice,

avec droit d'instituer des officiers, de percevoir les amendes, d'exercer la justice en tout endroit du territoire, « tant hors toit que soubs toit, » etc.; comme à Cirey, les habitants sont mainmortables, reçoivent des mesures marquées par les religieux, ne s'assemblent pas, ne vendent pas du vin au détail sans autorisation, etc., en un mot possèdent exactement les mêmes droits qu'à Cirey; — il en est de même dans la commune de Vallerois (f° 309); — le reste du terrier ne contient que les déclarations des tenanciers.

H. 53. (Liasse.) — 6 pièces et 4 cahiers, 48, 101, 71, 159 feuillets, papier.

1441-1603. — Rôles des tailles et cens dus à l'abbaye de Bellevaux. — Rôle des cens dus à l'abbaye de Bellevaux (1499). Autre rôle des cens pour 1505. — Rôle des cens dus à Besançon à l'abbaye de Bellevaux avec mention des paiements opérés par les censitaires (1441-1548). — On a joint une table par ordre de feuillets de tous les censitaires portés au rôle ; après leur nom vient l'indication de la maison ou de la pièce de terre sur laquelle le cens est assis. — Rôle de quelques tailles dues à l'abbaye de Bellevaux en ses terres et seigneuries de Bouhans, Villers-Pater, Roche-sur-Linotte, Fontenoy, Trevey, Senans, Ollans, Maussans, Verchamp, Rougemontot, Flaigey, Aubertans, Germondans, Dampierre (1567-72). — Autre rôle des tailles dues à l'abbaye avec une table par ordre de feuillets où l'on indique seulement le nom du censitaire et le montant du cens (1585-1603).

H. 54 (Liasse.) — 16 pièces et 2 cahiers, 76 et 54 feuillets, papier.

1592-1617. — Rôle de quelques tailles dues à l'abbaye de Bellevaux (1592-1600). — Rôle de quelques cens en argent et en nature (s. d.). — Rôle des tailles dues à l'abbaye de Bellevaux dans le ressort de Vesoul (s. d.) avec une table des noms. — Rôle des tailles dues à l'abbaye de Bellevaux dans le village de Cirey (1600-1604). — Rôle des tailles et cens dus à l'abbaye de Bellevaux (1600-20). — Rôle de tailles dues à l'abbaye surtout à Thurey et Chaudefontaine (1610). — Rôle des cens dus à l'abbaye de Bellevaux (1607-1619) avec une table des villages. — Rôles des cens dus à l'abbaye à Vesoul et quelques villages voisins (1611-20). — Rôle des dîmes de l'abbaye de Bellevaux avec une table des villages (1617). A Vallerois, la dîme consiste en quinze quartes de seigle, quinze quartes d'orge, 190 quartes moitié froment et avoine, deux voitures de regain, trois livres de cire; au Magny, dix quartes de seigle, dix quartes d'orge, 140 quartes moitié froment et avoine, deux voitures de regain, deux livres de cire, etc. A la fin se trouve un rôle des sujets de l'abbaye qui lui doivent corvées, poules ou fournages.

H. 55 (Liasse.) — 6 pièces et 2 cahiers, 47 et 64 feuillets, papier.

1609-1677. — Rôle des tailles dues à l'abbaye de Bellevaux (1609-1637). — Rôle des tailles dues à l'abbaye au lieu de Cirey (1637). — Rôle des tailles dues à l'abbaye (1671). — Rôle des tailles et cens en grain et en argent dus à l'abbaye (1677). — Tous ces rôles sont accompagnés d'une table par ordre de feuillets.

H. 56. (Liasse.) — 3 pièces et 4 cahiers, 47, 54, 133 et 137 feuillets, papier.

1611-1615. — Comptes généraux de l'abbaye. — Compte rendu par Philibert Chappuis, curé de Mont, à dom Philippe Boytouset, abbé de Bellevaux, des revenus de son abbaye pour l'année 1611. Ces revenus comprennent : produit des tailles dans les villages de la seigneurie de Bellevaux (f°s 1-10); produit des cens en argent et en grain toujours dans les mêmes villages (f°s 10-42); produit des cens en cire dans quelques villages (f° 42); cens en poules, tuiles, chaux, bois, foin, paille (f°s 42-43); patronage des cures de Quenoche, Cirey, Roche, Rigney, Chambornay, Marchaux (f° 43, v°); domaine propre de l'abbaye de Bellevaux (f° 44); droit de lods et ventes, produit des moulins, pêche des rivières (f° 45-46); produit des corvées de bras, produit des justices, pêche des étangs, baux des herbes (f°s 47-54). — Deux comptes rendus par Jacques Gollut, de Chambornay, notaire, à dom Philippe Boytousel, des revenus de son abbaye (1612 et 1615). En 1612, le revenu des tailles est estimé à 253 livres; celui des cens en argent à 116 livres; celui des amodiations à 1389 livres; les granges et moulins donnent 760 mesures de froment, 49 d'avoine, 160 de seigle, 90 d'orge, 151 en argent, 100 livres de chanvre, deux oisons, vingt chapons, 51 livres de cire; les dîmes donnent 911 mesures de froment, 833 mesures d'avoine, 28 livres de cire, un baril de pois, un baril de fèves, trois voitures de paille, 4 mesures de pois et de vesces, 624 livres de chanvre; le domaine de l'abbaye donne 28 mesures de froment, 32 mesures d'avoine; les fours et quartes de four donnent 380 mesures de froment; au total, il y a de revenu 2079 mesures de froment, 914 d'avoine, 160 de seigle, 90 d'orge; en outre, le village de Cirey doit 41 poules, celui de Vallerois 19, celui de Champoux 8, etc., et quelques autres menues redevances.

H. 57. (Liasse.) — 2 pièces et 3 cahiers, 142, 112 et 124 feuillets, papier.

1616-1619. — Trois comptes rendus par Jacques Gollut à dom Philippe Boytouset des revenus de l'abbaye de Bellevaux (1616, 1618 et 1619). La recette de 1616 donne comme produit total : en argent, 2904 livres ; en froment, 1977 me-

sures ; en avoine, 1403 mesures ; en seigle, 371 mesures ; en orge, 89 mesures ; 28 livres de cire, 17 voitures de paille, 4 voitures de foin, 110 poules, 20 chapons, deux oisons, 924 livres de chanvre, six pains blancs, un gâteau, une mesure de vesces, une mesure de fèves, trois veaux ou moutons, deux chevreaux, huit lièvres, 24 carpes, 11 brochets, un millier de tuiles, deux queues de chaux, vingt voitures de bois, trois queues de vin.

H. 58. (Liasse.) — 8 pièces et 7 cahiers, 99, 39, 24, 46, 21, 68 et 176 feuillets, papier.

1620-1694. — Compte rendu par Pierre Loye, de Cirey, à Jean-Baptiste de Cusance, abbé de Bellevaux, des revenus de son abbaye (1620). — Projet de compte des revenus de Bellevaux (sans date ni nom de receveur). — Autre projet de compte desdits revenus (1632). — État des contrats d'acquisition de fonds sur les terres de la seigneurie de Bellevaux présentés au consentement de l'abbé pendant que Guillaume Loye, de Cirey, était receveur des revenus de ladite abbaye (1632). — Compte rendu par le religieux cellérier de l'abbaye de Bellevaux des revenus de ladite abbaye (1679, 1681, 1691 et 1693). Le compte de 1691 renferme en outre le rôle des cochons mis à la glandée dans les bois de l'abbaye de Bellevaux par les communes de Cirey, Magny, Neuves-Granges, Marlot, Dournon.

H. 59. (Liasse.) — 3 pièces et 3 cahiers, 217, 53 et 44 feuillets, papier.

1694-1750. — Compte rendu par le religieux cellérier de l'abbaye de Bellevaux (1705-1713). — Le compte de 1694 renferme en outre l'enregistrement d'un certain nombre de contrats d'acquisition présentés au consentement de l'abbé (1742-1750).

H. 60. (Volume.) — 1 volume in-folio, 294 feuillets, papier.

1771-1788. — Compte général des recettes et dépenses faites dans l'abbaye de Bellevaux de 1771 à 1788. Voici le résumé du compte de 1788 : « Nous, prieur et religieux de l'abbaye de Bellevaux, capitulairement assemblés... pour examiner les comptes de recette et dépense rendus par dom Daviol, procureur en icelle, avons reconnu et vérifié que la recette des revenus ordinaires en argent pour l'année 1788 selon les baux reçus de notaire montait à 13,169 livres 8 sols 11 deniers ; que la recette extraordinaire faite par ledit comptable provenante de la vente des grains, du produit des lods, des écheuttes, assiettes annuelles, thuilleries, remboursements et autres depuis le 1er novembre 1788 jusqu'au 31 octobre 1789 étoit de 11,993 livres 17 sols; que les reprises laissées et reconnues dans le dernier arresté de compte en date du 1er septembre 1788 étoient de 1,535 livres 8 sols 7 deniers; lesquelles trois sommes réunies formoient celle en recette pour l'année 1788 de 26,698 livres 14 sols 6 deniers ; ayant ensuite examiné et calculé la dépense en argent faite par ledit comptable depuis le 1er novembre 1788 jusqu'à pareil jour 1789 nous avons reconnu qu'elle étoit de 23,334 livres 18 sols 5 deniers, y compris 2,850 livres en acquittement de dettes occasionnées par la reconstruction de notre maison.... ; ayant ensuite passé à l'examen de la recette et dépense générale des grains, nous avons trouvé que la recette en bled étoit de 865 mesures, lesquelles réunies à 396 mesures laissées en reprises dans le précédent arresté de compte, faisoient une recette totale de 1,261 mesures ; toutes les livraisons particulières, tant pour le pain du réfectoire, la cuisine, l'aumône journalière, l honoraire du chirurgien, le gage du chasseur, que la vente en détail qui en a été faite et qui a été de 684 mesures et demie, nous avons reconnu que tous ces articles de dépense en bled se portoient à 910 mesures et demie.....; nous avons de même calculé la recette du seigle, nous avons vu qu'elle avoit été de 302 mesures qui réunies à 31 mesures laissées en reprises dans le dernier arresté de compte font la quantité de 333 mesures ; ayant ensuite vu la vente et la consommation, nous avons trouvé qu'on en avoit vendu 100 mesures et demie et consommé pour le pain de la cuisine et des pauvres 232 mesures ce qui fait une consommation totale de 332 mesures et demie.. ; la recette de l'orge a été de 21 mesures qui toutes ont été consommées dans le pain de la cuisine, en gruau et à l'écurie; la recette de l'orge a été de 124 mesures, on a vendu neuf mesures et demie et consommé pour les pigeons, volailles et cochons 89 mesures et demie, en tout 99 mesures,..; nous avons ensuite vérifié le compte des avoines dont la recette, y comprises les reprises du dernier arresté de compte, est de 464 mesures; on en a vendu 32 mesures et demie, la consommation pour les chevaux, bœufs, chiens et cochons, a été de 286 mesures; ces deux quantités forment celle en consommation de 318 mesures et demie....; nous étant aussi fait rendre compte de menues redevances qui toutes ont été consommées à la maison, nous avons vu que le comptable avoit fait recette de vingt pintes d'huile, deux mesures de navette, dix mesures de turquie, deux mesures de pois, deux mesures d'aricots, de toutes les volailles dont une partie a été vendue et des cochons dus par les meuniers; que le terrage sur les chenevières de Cirey, les Granges, Marlot, notre part dans celle de la ferme au devant de l'abbaye, le produit de la chenevière et de la ribe du moulin de Cirey que nous faisons valoir, avoit rendu cette année 327 livres de filasse; que nous avons hébergé cette année 44 voitures de foin et huit de regains; que le produit de nos vignes tant celles que nous faisons valoir par nous-mêmes que le terrage que nous percevons aussi nous-mêmes dans celles acensées autour de l'abbaye, avoit

rendu cette année 70 pièces de vin qui réunies à 72 pièces et demie qui restoient dans les caves lors du dernier arresté de compte font 142 pièces et demie; nous avons reconnu que l'on en avoit vendu huit pièces quatre sextiers et consommé à la maison 46 pièces dont 11 pièces avoient été distribuées dans le courant des mois de juillet, août et septembre 1789, lors de l'insurrection des sujets contre les châteaux et les abbayes, ayant reçu et nourri ici 25 communautés, les unes après les autres, et pendant deux jours 300 hommes de troupe envoyés par M. le commandant de la province pour nous donner secours et nous défendre, d'où il s'ensuit qu'il en reste dans les caves 88 pièces. » Voici le détail des dépenses : 1° Dépenses de bouche : viande de boucherie = 690 livres (on néglige les fractions); beurre, laitage et fromages = 389 livres; œufs = 106 livres; légumes = 35 livres; volailles, gibier et frais de chasse = 62 livres; sel et épicerie = 130 livres; sucre et café = 162 livres; huile d'olive = 25 livres; poisson, marée, grenouilles, écrevisses = 113 livres; fruits = 23 livres; bière, liqueurs et vendange achetée = 355 livres; — 2° office et cuisine : batterie de cuisine et ustensiles = 23 livres; étain, faïence, verres et bouteilles = 81 livres; façon de fil et toile = 190 livres; lessive indigo = 70 livres; menue dépense = 25 livres; chandelles, huiles pour les lampes = 255 livres; entretien des caves, bouchons = 33 livres; — 3° vestiaire, viatique, entretien de la communauté : dom prieur = 75 livres; dom procureur = 120 livres; 264 livres pour trois autres religieux; viatique = 30 livres; extraordinaire = 145 livres; journées de tailleur = 9 livres; — 4° entretien des bâtiments, reconstruction de notre maison : payé 1,024 livres au sieur Faivre, maître sculpteur à Besançon, pour ouvrages de menuiserie, parquet, sculptures pour le salon; payé 750 livres au sieur Noël, tapissier à Besançon, pour lits, tapisseries, et objets d'ameublement; payé 267 livres à un miroitier pour une glace avec sa garniture de cheminée placée dans le petit salon; payé 353 livres pour mémoire du sieur Cuchot, architecte de Besançon, journées d'ouvriers, fournitures de pierres, de chaux, de couleur, etc.; payé 63 livres pour deux fusils, dont l'un à deux coups, cinq livres de poudre, et avoir fait réparer tous les fusils de la maison; — 5° réparations à l'église, aux vitraux, etc. = 712 livres; — 6° charges de l'abbaye : charité = 208 livres; gratification = 12 livres ; infirmerie = 43 livres; église, sacristie = 96 livres; voyage = 316 livres; messages = 81 livres; frais de procédure = 656 livres; renouvellement de terriers = 703 livres; frais de justice = 507 livres; frais de maîtrise = 70 livres; etc.; — 7° ouvrage de la campagne, travaux des vignes, frais de récolte, coupe de bois, etc.; — 8° entretien de l'écurie : sous ce titre on comprend non seulement les chevaux, mais aussi les bœufs, cochons, etc.; — 9° gages des domestiques : un cuisinier = 200 livres; deux jardiniers = 123 livres; deux garçons d'écurie = 165 livres; deux servantes = 96 livres; un domestique pour les hôtes = 96 livres; entretien du serviteur de messe = 38 livres.

H. 61. (Liasse.) — 5 pièces et 5 cahiers, 53, 116, 54, 99 et 107 feuillets, papier.

1606-1611. — États des revenus de l'abbaye de Bellevaux. — État qui contient le produit des moulins affermés de l'abbaye de Bellevaux, le produit des baux de ses prés et des dîmes de quelques villages (1606). — Ferme et amodiation des revenus de l'abbaye de Bellevaux pour l'année 1606; contient plusieurs baux de prés, le bail du four banal de Rioz, des dîmes de Montbozon, de Thiénans, etc.; — id. pour l'année 1607 (en double exemplaire); contient les baux des moulins de Gordepain, de Quenoche, de Gondenans, d'Authoison, de Marlot, de Baslières; le bail de pêche de la rivière de l'Ognon; plusieurs baux de prés, de terres, de dîmes; — id. pour les années 1608 à 1611.

H. 62. (Liasse.) — 6 pièces et 5 cahiers, 55, 43, 56, 62 feuillets, papier.

1612-1622. — État des amodiations de dîmes en grain dues à l'abbaye de Bellevaux dans quelques villages (1612). — Ferme et amodiation des revenus de l'abbaye de Bellevaux pour l'année 1614; — id. pour les années 1617, 1618, 1619, 1622.

H. 63. (Liasse.) — 10 pièces et 3 cahiers, 31, 30, 32 feuillets, papier.

1632-1661. — Ferme et amodiation des prés de l'abbaye de Bellevaux pour 1632. — Amodiation des revenus de l'abbaye de Bellevaux pour 1652, pour 1653, pour 1654, pour 1655, 1656, 1657, 1659, 1661.

H. 64. (Liasse.) — 4 pièces et 8 cahiers, 36, 32, 44, 48, 28, 32, 40 et 26 feuillets, papier.

1663-1681. — Ferme et amodiation des revenus de l'abbaye de Bellevaux pour les années 1663, 1674, 1676 à 1681.

H. 65. (Liasse.) — 7 pièces et 6 cahiers, 34, 26, 22, 75, 14 feuillets, papier.

1605-1741. — Amodiation des revenus de l'abbaye de Bellevaux pour les années 1682, 1683, 1686, 1698. — Extrait des carnets de recette de l'abbaye (1605-1733). — Enregistrement d'un certain nombre de contrats de vente soumis à l'approbation de l'abbé (1741). — Ces cahiers d'amodiation des revenus indiquent la chose amodiée, pré, terre, dîme, four banal, etc., le taux de l'amodiation et le nom de l'amodiateur.

H. 66 (Liasse.) — 11 pièces et 5 cahiers, 255, 47, 34, 60 et 94 feuillets, papier.

1556-1659 — Tenues de justice de l'abbaye de Bellevaux. — Extrait d'une tenue de justice à Germondans par le sieur Claude Chucquet, notaire (1556). Ne renferme que les noms des accusés sans indication des faits qui leur sont reprochés. — Extrait des tenues de justice de l'abbaye de Bellevaux contenant condamnation de plusieurs particuliers de Marlot pour avoir gâté ou coupé des arbres et volé du bois dans les forêts de l'abbaye (1626-1632). — Autre extrait des tenues de justice (1636). Ne contient que les noms des parties poursuivies et la brève indication du fait qui motive la poursuite, contravention à l'édit de guet et garde, refus de payer la dîme, « compaignie de bouc », dommage dans les champs, vol de bois, de glands, etc. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1646-1652) : particuliers condamnés à présenter déclaration et dénombrement de biens nouvellement acquis par héritage ou autrement (f° 11); refus de payer la dîme (f° 13); refus d'acquitter une corvée (f° 65), etc.; le registre ne contient guère qu'une longue et fastidieuse énumération de délits forestiers, de délits ruraux, de vols minimes; en outre, les causes ne sont développées que dans une partie du registre, tout au plus la moitié; pour le surplus, on indique comme plus haut le nom des délinquants, le fait qui motive la poursuite, et on renvoie à d'autres registres. — Extrait des tenues de justice de Bellevaux (1649-1653) : indique seulement le nom des parties et le motif de la poursuite. — Autres extraits desdites tenues de justice (1655-1659).

H. 67 (Liasse.) — 7 pièces et 3 cahiers, 70, 43 et 185 feuillets, papier.

1657-1672. — Fragment des tenues de justice de Bellevaux (1657-58) : demande du procureur de M. l'abbé de Bellevaux contre Jean, comte de Thurey, pour s'être mis indûment en possession depuis quatre ans de quatre journaux de terre arrivés par échute à l'abbaye et provenant de l'hoirie de Jean Jouffroy et d'autres particuliers (f° 14); Claude Dupals cité pour avoir depuis un an moulu ses grains ailleurs qu'au moulin de Cirey, bien que résidant à Thurey en une maison de l'abbaye de Bellevaux (f° 27, v°); anticipations au territoire de Champoux (f° 28). — Autres fragments de tenues de justice (1658-1657) : ne renferment que des « mésus ».— Fragment de tenues de justice (1660-1661) : particuliers de Marlot poursuivis pour contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° numéroté 88 qui est le premier du cahier); Claude Morel condamné à l'amende pour avoir par sa faute et négligence causé l'incendie de sa maison (f° 95); échute arrivée à l'abbaye par le décès des frères Clément, de Dournon, sujets originels mainmortables de ladite abbaye (f° 109); contestation touchant l'échute de Jeanne Loye, de Cirey (f° 111). — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1671-72) : mésus sur le territoire de Bellevaux (f° 17); usurpation d'une pièce de terre par Denis Clerget (f° 18); Claude Gebillier poursuivi pour n'avoir pas présenté au consentement de l'abbé le contrat d'acquisition d'un pré (f° 18, v°); particuliers de Vallerois poursuivis pour avoir refusé de payer la dîme (f° 37); habitants de Braillans poursuivis pour n'avoir pas élu un messier (f° 40, v°); Claude Mathey, de Cirey, poursuivi pour n'avoir pas payé la dîme (f° 41); usurpation d'un pré par Léonard Blénemaille, de Rigney (f° 48, v°); contraventions à la banalité du moulin de Cirey (f° 93) ; etc.

H. 68. (Liasse.) — 3 pièces et 3 cahiers, 126, 56 et 193 feuillets, papier.

1672-1675. — Registre des tenues de justice de l'abbaye de Bellevaux pour 1672 : renvois à des causes contenues dans le précédent registre (f°s 1-14); usurpations de terres par plusieurs particuliers de Cirey; la communauté dudit lieu condamnée à réparer un pont de manière à ce que le chemin de Cirey à Rigney fût praticable même par les grandes eaux (f°s 14-18) ; mésus sur le territoire de l'abbaye ; pêche prohibée (f° 59) ; Hugues Musson condamné pour avoir tiré de la pierre sur le territoire du Magny sans l'autorisation de l'abbé (f° 60) ; pommiers et poiriers coupés sans autorisation par le sieur Laprend (f° 79) ; Hugues Crétin, maçon à Cirey, condamné pour avoir désobéi à l'édit qui ordonnait à tout maçon de la province d'aller travailler aux fortificattons de la ville de Dôle (f° 83). — Registre des tenues de justice de Bellevaux (1672-1673) : le sieur Blanchard, de Thurey poursuivi pour usurpation de terrain (f° 15); plusieurs autres poursuites pour le même fait (f°s 16-19) ; habitants du Magny condamnés pour contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 20); le reste du cahier ne contient que les noms des parties avec indication du motif de la poursuite. — Registre des tenues de justice de Bellevaux (1673-1675) : contravention à la banalité du moulin de Cirey (folio 17); contestation entre l'abbaye de Bellevaux et la communauté de Vallerois au sujet de la propriété d'une île (f° 18); mésus sur les territoires de Bellevaux, Chambornay, Dournon, etc ; usurpation de terrains (f° 51); particuliers poursuivis pour avoir refusé de faire les corvées dues à l'abbaye (f° 53) ; contestation entre les habitants de Marlot et ceux de Dournon au sujet du parcours réciproque sur leur territoire (f° 70) ; les habitants de Chambornay, poursuivis pour s'être assemblés sans le consentement de l'abbé (f° 70, v°) ; particuliers de Vallerois poursuivis pour avoir vendangé leurs vignes avant celles de l'abbaye et enfermé leur vendange sans en payer la dîme (f° 79) ; particuliers poursuivis pour avoir conduit leurs porcs à la glandée sur les terres de l'abbaye (f° 80); Antoine Péla, condamné pour n'avoir pas fourni une corvée de

fenaison (f° 83); vente de vin en détail sans l'autorisation de l'abbé (f° 97, v°); gardes messiers du Magny, de Champoux, de Marlot, de Dournon, de Neuves-Granges, poursuivis pour leur négligence et n'avoir fait aucun rapport; échevins de Cirey, de Marlot, de Neuves-Granges, poursuivis pour n'avoir point produit le registre des enfants baptisés dans leur paroisse pendant l'année (f° 99); pêche prohibée (f° 114); échevins de plusieurs communes poursuivis pour n'avoir point produit le registre des enfants baptisés (f° 146); pêche dans les rivières de l'abbaye (f° 150); habitants de Cirey condamnés à l'amende pour s'être assemblés sans le consentement de l'abbé (f° 157, v°); etc.

H. 69. (Liasse.) — 3 pièces et 3 cahiers, 202, 91 et 166 feuillets, papier.

1675-1683. — Registre des tenues de justice de Bellevaux (1675-1678): Blaise Tournot, de Cendrey, poursuivi en paiement d'un cens de huit livres de cire (f° 205; le 1er feuillet du cahier est numéroté 192); contestation au sujet de la dîme du chanvre à Cirey (f° 220); François Prudhon, condamné à fournir déclaration des biens qu'il possédait sur le territoire de Verchamp (f° 241); procès entre les habitants de Dournon et ceux de Marlot au sujet du parcours du bétail sur leurs territoires respectifs (f° 2 d'un second cahier broché à la suite du premier); les habitants de Vallerois condamnés pour usurpation de l'île de Gourdepain (f° 48); contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 76). — Registre des tenues de justice de Bellevaux (1678-1680): Claude Pequignot, poursuivi pour avoir vendangé avant l'ouverture du ban de vendanges (f° 7); échevins de plusieurs villages poursuivis en production du registre des enfants baptisés (f° 25); usurpations de terrains (f° 59); les habitants de Dournon poursuivis pour s'être assemblés sans la permission de l'abbé (f° 74). — Registre des tenues de justice de Bellevaux (1680-1683): contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 116: le premier feuillet est numéroté 92); particuliers de Maussans condamnés à payer la dîme des légumes à l'abbaye de Bellevaux (f° 136); échevins poursuivis en production du registre des enfants baptisés (f° 191); communautés poursuivies pour s'être assemblées sans l'autorisation de l'abbé (f° 237).

H. 70. (Liasse.) — 10 pièces et 2 cahiers, 188 et 63 feuillets, papier.

1683-1690 — Registre des tenues de justice de Bellevaux (1683-1684): poursuites contre Clériadus l'*Apostole*, pour vol de deux chariots de foin (f° 6); contre les habitants de Vallerois, pour les obliger de mettre en état le chemin de leur village auprès de la Reculée (f° 16); contre Pierre Blanchard, pour usurpation de vignes (f° 43); contre Pierre Robin, en nouvelle reconnaissance des prestations auxquelles il est tenu pour les fonds qu'il tient à Germondans (f° 147, v°.) — Fragment des tenues de justice de l'abbaye de Bellevaux (1684). — Registre des tenues de justice de l'abbaye de Bellevaux (1685-1686): ne contient que des délits ruraux sans importance. — Trois fragments des tenues de justice de Bellevaux (1686-1690).

H. 71. (Liasse.) — 11 pièces et 5 cahiers, 40, 43, 58, 41, 40 feuillets, papier.

1690-1702. — Fragment des tenues de justice de Bellevaux (1690). — Autre fragment de tenues de justice (1692): contient des poursuites contre diverses communautés pour avoir négligé d'élire des gardes messiers, contre des particuliers pour refus de payer la dîme, contravention à la banalité du moulin de Cirey, anticipation de terrains, etc. — Autres fragments de tenues de justice (1694-1696): ne contiennent que des délits ruraux. — Registre des tenues de justice de Bellevaux (1697): échevins poursuivis pour rendre compte de leur administration (f° 27); particuliers poursuivis pour acquitter leurs corvées (f° 35, v°); particuliers poursuivis pour délits de bois (f° 48). — Registre de la justice de Bellevaux (1698-1700): poursuites contre les habitants de Dournon pour n'avoir pas élu un garde messier (f° 63); contre Léonard Breton, pour n'avoir pas présenté au consentement de l'abbé un contrat d'acquisition (f° 73); contre Jacques Robert pour usurpation de terrains (f° 74, v°). — Registre de la justice de Bellevaux (1701-1702): poursuites contre les échevins de Cirey pour n'avoir pas rendu leurs comptes d'administration (f° 70, v°); usurpation de terrains, délits ruraux, etc.

H. 72. (Liasse.) — 6 pièces et 4 cahiers, 115, 128, 45 et 49 feuillets, papier.

1700-1714. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1700-1704): gardes messiers poursuivis pour n'avoir pas rempli les devoirs de leur charge (f° 17); dégâts dans les bois (f° 35); échevins de Chambornay poursuivis pour n'avoir pas élu de gardes messiers (f° 71). — Registre de la justice de Bellevaux (1706-1708): les religieux de Bellevaux demandent aux habitants de Vallerois le paiement d'un cens de cinquante francs (f° 80); ordonnance aux habitants de Champoux et d'Argirey d'élire immédiatement des gardes messiers (f° 102); usurpation de terrains (f° 127); contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 187); communautés poursuivies pour acquittement de corvées envers l'abbaye de Bellevaux (f° 217).

— Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1706-1707) : usurpation de terrains (f° 142) ; Claude Bernardot, de Cirey, poursuivi pour avoir vendu du vin en détail sans en avoir fait marquer la mesure (f° 153). — Cahier contenant les rapports des gardes messiers sur les délits et mésus commis dans le territoire de la seigneurie de Bellevaux (1708). — Fragment des tenues de justice de Bellevaux (1709-1714).

H. 73. (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier, 222 feuillets, papier.

1709-1715. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1709-1715) : poursuites contre divers particuliers de Vallerois au sujet de l'arpentement d'un canton de pré (f° 21) ; contre Jean-Baptiste Bailly, en paiement de la dîme (f° 25) ; contre des particuliers de Cirey pour cueillette de glands dans les forêts de l'abbaye de Bellevaux (f° 42) ; contre le sieur Mouchoux, curé de Dampierre, pour usurpation de prés (f° 104) ; contestation entre les religieux de Bellevaux et la communauté de Vallerois au sujet de la propriété de l'ancien lit de l'Ognon (f° 129) ; poursuites contre Michel Lambourt pour avoir transporté du bétail crevé dans le bois de l'abbaye à Argirey, ce qui avait occasionné une maladie contagieuse sur le bétail (f° 145) ; contre le sieur Petitperrin, de Champoux, en paiement de la dîme de blé (f° 167) ; contre divers particuliers pour avoir mis leurs cochons à la glandée dans les bois de l'abbaye (f° 171) ; contre Michel Lambourt, pour usurpation de prés (f° 200).

H. 74. (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier, 370 feuillets, papier.

1715-1722. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1715-1722) : contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 62) ; poursuites contre divers particuliers en paiement de créances dues à l'abbaye de Bellevaux (f° 72) ; délits forestiers (f° 107) ; contravention à l'édit des regains dans la prairie de Chambornay (f° 140) ; défense d'allumer des feux avec de la paille de chanvre devant les maisons de la seigneurie de Bellevaux (f° 172) ; contre les échevins de Cirey et Dournon, pour n'avoir pas rendu compte de leur administration (f° 230); etc.

H. 75. (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier, 397 feuillets, papier.

1722-1727. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1722-1727) : délit de chasse au territoire de Neuves-Granges ; délits forestiers ; délimitation d'un terrain sur le territoire de Marlot ; délits ruraux (f°s 1-18) ; — délits forestiers ; demande des religieux de Bellevaux contre Guillaume Laprend, de Cirey, en désistance d'une île qui s'était formée en la rivière de l'Ognon ; id., contre les habitants de Cirey en désistance d'un canton de pré ; id., contre Jeanne Baudot, en désistance d'une autre île sur l'Ognon ; Claude Ticquet poursuivi pour anticipation de terrains (f°s 32-54) ; — particuliers poursuivis pour avoir mis leurs porcs à la glandée dans les bois de l'abbaye de Bellevaux ; la communauté de Thurey condamnée à payer la dîme du blé ; poursuites contre un particulier qui avait défriché un canton de bois sans autorisation (f°s 88-95); etc.

H. 76. (Registre.) — 1 pièce et 1 registre in-f°, 309 feuillets, papier.

1728-1734. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux (1728-34) : Humbert Thomas condamné à fournir nouvelle reconnaissance d'une pièce de terre (f° 122) ; les religieux de Bellevaux affranchissent une pièce de terre de la macule de mainmorte au profit du sieur Chardin (f° 126) ; vente d'une pièce de terre par les héritiers d'Albin Marle (f° 127) ; anticipations sur le bois de Braillans (f° 168) ; poursuites contre les habitants de Braillans pour n'avoir pas marqué leurs cochons mis à la glandée (f° 230) ; poursuites contre les cabaretiers de Marlot et du Magny pour avoir vendu d'autre vin que celui de l'abbaye (f° 272).

H. 77. (Registre.) — 1 registre in-f°, 315 feuillets ; une pièce intercalée, papier.

1734-1745. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux : Françoise Caillot vend à Michel Laprend tout ce qu'elle possède sur le territoire de Vallerois (f° 27, v°) ; vente d'une maison par Claude Gaisnet à Victor Crétin (f° 29, v°) ; les habitants de Neuves-Granges poursuivis pour vente de vin au détail (f° 43) ; contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 166) ; les échevins de Vallerois condamnés à l'amende pour n'avoir pas établi la taxe du pain et du vin (f° 179) ; délits de pêche (f° 255); etc.

H. 78. (Registre.) — 1 pièce et 1 registre in-f°, 183 feuillets, papier.

1745-1750. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux : délits de pêche sur la rivière de l'Ognon (f° 23) ; réparation des chemins sur le territoire de Bellevaux (f° 92) ; Claude Foillenot condamné à payer la taille (f° 139) ; contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 156, v°) ; René Bochet condamné à payer la dîme (f° 163) ; etc.

H. 79. (Registre.) — 1 pièce et 1 registre in-f°, 270 feuillets, papier.

1750-1757. — Registre de la justice de l'abbaye de Bellevaux : contravention à la banalité du moulin de Cirey (f° 7, v°) ; Nicolas Tinson condamné à l'amende pour avoir vendu pain, vin et viande sans l'autorisation des religieux de Bellevaux (f° 15, v°) ; poursuites contre François Lupillard pour avoir détourné l'eau d'une fontaine (f° 17) ; contre Jean Pescheur pour n'avoir pas fait les corvées qu'il devait à l'abbaye de Bellevaux (f° 26) ; Pierre Millot vend un pré à Guillaume Laurens (f° 171, v°); Joseph Thévenin condamné à l'amende pour n'avoir pas payé la dîme des vendanges (f° 227); etc.

H. 80, (Liasse.) — 7 cahiers, 28, 243, 24, 46, 47, 43, 46 feuillets, papier.

1729-1761. — Fragment des tenues de justice de l'abbaye de Bellevaux (1756). — Registre des rapports faits au greffe de la justice de Bellevaux par les gardes forestiers de l'abbaye (1729-1751) : contient des délits de chasse et de pêche, arbres dégradés, bois volé, etc. — Registre contenant les rapports des gardes messiers de la communauté de Trevey au sujet des mésus commis sur le territoire pendant l'année 1751. — Registres des rapports concernant les mésus commis sur les territoires de Vallerois, Cirey, Chambornay, Neuves-Granges, Marlot, Dournon, Argirey, le Magny, pendant les années 1756, 1758, 1759, 1761.

H. 81. (Registre.) — 1 registre in-f°, 283 feuillets, papier.

1751-1776. — Registre des rapports concernant les mésus commis sur le territoire de la seigneurie de Bellevaux.

H. 82. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 54 pièces et 1 cahier, 46 feuillets, papier ; 3 sceaux.

1225-1689. — *Communes.* — *Andelarrot.* — Fragment d'inventaire des titres concernant les communes d'Andelarre, Andelarrot, Avilley (XVIIIe siècle). — Hugues, sire de Faucogney, père d'Aymon de Faucogney, donne à l'abbaye de Bellevaux les grosses dîmes d'Andelarrot, un meix à Vandelans, le pâturage pour tout le bétail de l'abbaye de Bellevaux sur la terre que possédait ledit Hugues à Rougemont (1225). — Aymon de Faucogney, vicomte de Vesoul, du consentement d'Élisabeth, son épouse, de Jean, Aymon, Thibaud, Hugues et Élisabeth, ses enfants, donne à l'abbaye de Bellevaux le meix de Hugues d'Andelarre, sis à Andelarrot, avec toutes les terres qui en dépendent (1240). — Élisabeth de Villersexel, veuve d'Aymon de Faucogney, du consentement de ses fils, donne à l'abbaye de Bellevaux un meix sis à Andelarrot qu'elle déclare avoir peu de dépendances, et pour ce elle y ajoute deux journaux de terre à Andelarre (1247). — Jean, abbé de Bellevaux, donne à Huguenin Gouney, d'Andelarrot, un meix avec ses dépendances qui avait fait échute à l'abbaye (1342). — Philippe de Longeaul, écuyer, Étienne le Vigney, écuyer, tant pour eux que pour Lamberte, fille de feu Huguenin de Longeaul, sœur dudit Philippe, femme dudit Étienne, et Simonnette, sœur de Lamberte, affranchissent les frères Colombat, d'Andelarrot, et leur sœur Marguerite (1396); — les mêmes vendent à l'abbaye de Bellevaux leur droit de seigneurie sur le meix tenu par les frères Colombat (1399). — Déclaration faite par Pierre Gouverney des biens par lui possédés audit lieu, taillables envers l'abbaye de Bellevaux (1533) ; — id. par Jean Gouverney (1533) ; — id. par Jeanne Lavay (1534). — Mandement de nouvelleté obtenu par les religieux de Bellevaux contre Hugues Morel, curé d'Andelarrot, au sujet des dîmes (1512) ; on a joint trois baux consentis par les religieux des dîmes qui leur appartenaient à Andelarrot, lesquelles furent abandonnées au curé en 1689 comme supplément de sa portion congrue (1524, 1653 et 1670). — Contestation entre dom Louis du Tartre, abbé de Bellevaux, et la famille Gouverney, d'Andelarrot, au sujet de l'échute de Nicolas Gouverney, que réclamait ledit abbé (1577). — Transaction sur procès passée entre M. de Précipiano, abbé de Bellevaux, et la communauté d'Andelarrot, par laquelle il est convenu que la grosse dîme dudit lieu qui appartenait à l'abbaye se lèvera d'une gerbe par journal de froment, orge, avoine, sur les champs ou dans les maisons, au choix de l'abbé (1653). — Transaction sur procès passée entre les religieux de Bellevaux et Antoine Duchetel, curé d'Andelarre et Andelarrot, par laquelle les religieux abandonnent au curé les dîmes qu'ils possédaient sur le territoire d'Andelarrot (1689).

Arbois. — Vente faite à Bellevaux par Humbert dit de Cromary, d'Arbois, de deux vignes sises sur le territoire de ladite ville, au lieu dit *Changin* (1334).

H. 83. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 2 sceaux ; 4 plans et 1 cahier de 52 feuillets.

1160-1754. — *Argirey.* — Humbert, archevêque de Besançon, ratifie les dons faits à l'abbaye de Bellevaux sur les territoires de Villers, Argirey et Authoison, par Thibaud, chevalier, et son frère Hugues de Rosey, religieux de Bellevaux ; par Étienne, clerc, Étienne de Guiseuil et Manassès, clerc de Til ; par Aymon, Hugues, Gilbert et Guillaume de Quenoche (1160). — Henri d'Authoison donne à l'abbaye tout ce qui lui appartient au territoire d'Argirey (1174). — Charte d'Ébrard, archevêque de Besançon, par laquelle il atteste avoir

mis fin au différend élevé entre Wichard, abbé de Saint-Vincent de Besançon, et Bernard, abbé de Bellevaux, au sujet de possessions et dîmes de Cirey, Villers et Argirey (1178). — Hugues d'Avilley donne à l'abbaye la tierce partie des dîmes de Maniton, commune d'Authoison (1185). — Accord entre l'abbaye et les religieux Templiers de Laine : cession de terres à Laine et Rioz, et convention touchant la forêt du Maniton (cyrographe) (1211). — Autre accord entre les parties sur le même sujet (1232). — Jean, abbé de Bellevaux, donne à Guillaume, homme de l'abbaye, trois journaux de terre sis à Argirey (1389). — Jean, abbé de Bellevaux, donne à Perrin, dit Jobardet, d'Authoison, la grange d'Argirey appartenant à ladite abbaye (1398-1399). — Accord entre Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, pour l'abbaye et les habitants et communauté d'Argirey, au sujet de la grange que ladite abbaye possédait à Argirey (1494). — Deux baux des terres et prés dépendant de la grange d'Argirey qui appartiennent à l'abbaye (1501-1530). Acte par lequel les habitants d'Argirey reconnaissent que l'abbaye de Bellevaux possède, à l'exclusion de tous autres, sur ledit village d'Argirey, droit de haute, moyenne et basse justice, droit de cens et rentes sur les maisons, et déclarent qu'ils sont obligés de payer annuellement à ladite abbaye certains droits énoncés par ledit acte (1559). — Bail des bâtiments, grange et terre d'Argirey appartenant à l'abbaye (1607). — Acte par lequel plusieurs habitants d'Argirey se reconnaissent « subjectz originels et hommes de condition mainmortable de ladite abbaye » et font la déclaration des terres qu'ils tiennent de ladite abbaye audit lieu (1608). — Accord intervenu entre l'abbé de Bellevaux et les habitants d'Argirey et Authoison, pour terminer un procès de délimitation de territoire de ces deux localités (1616). — Reconnaissance et dénombrement des terres de l'abbaye de Bellevaux (1650). — Déclaration des biens de mainmorte appartenant à Gaspard Durond, du chef d'Anne Bataillard, sa femme (1656). — Reconnaissance générale des droits de l'abbaye aux territoires de Bellevaux, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey, Vallerois, les Neuves-Granges, Marloz, Dournon, le Magny, Champoux, la Grange-de-la-Vernoye, Braillans, Trevey, Argirey, grange de Montot, Baslières, Authoison, Avilley, Aulx, La Barre, Beaumotte-les-Montbozon, Cendrey, Chaudefontaine, Échenoz-le-Sec, etc. (1747). — Quatre plans des bois d'Argirey (1724-1754).

H. 84. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1431-1789. — *Argirey* (suite). — Sentence arbitrale rendue pour l'abbaye de Bellevaux contre l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, au sujet d'un pré sis à Argirey (1431). — Vente de bois et terres sis à Argirey (1535). — Divers acensements des terres de l'abbaye. — Contestations entre l'abbaye et la communauté d'Authoison, au sujet des limites du territoire d'Argirey et Authoison ; procès-verbal de l'arbitre choisi par les deux parties (1562). — Ventes et acensements divers (1601-1789).

H. 85. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1576-1765. — *Argirey* (suite). — Procès en revendication de propriété du bois de Maniton, entre l'abbaye de Bellevaux et les habitants d'Argirey, d'une part, et les habitants d'Authoison, d'autre part. — Grosse d'enquête, dans laquelle dix témoins déposent que ledit bois dépend de la grange d'Argirey et appartient à l'abbaye de Bellevaux ; — requêtes présentées au parlement de Dôle par messire Louis du Tartre, abbé commendataire de l'abbaye de Bellevaux, contre la sentence du bailliage de Vesoul attribuant à la communauté d'Authoison la propriété dudit bois. — Autre requête dudit sieur abbé, dans laquelle il expose que « pour dangiers de guerre et crainte éminente de la descente des reistres passez dernièrement en France, et ceulx que l'on disoit y debvoir aller d'abondance, ledit suppliant a faict retirer en lieu fort et seur les tiltres dudiz Bellevaulx, qu'il n'a encore osé pour son debvoir descouvrir ny faire transporter en laditte abbaye, et par ainsy il n'a peu satisfaire a la conclusion des escriptures qu'il a exhibées de laditte cause » (1576). — Procès entre Jacques Bassot, d'Argirey, et l'abbaye, à propos du moulin d'Authoison, que ledit Bassot tenait à ferme de ladite abbaye (1601). — Henry Boichy, d'Authoison, vend à Jacques Bassot une place sise au finage d'Authoison, derrière le moulin, appelée les Prés-Guyod-Goguel ; — procès au sujet de ces prés contre l'abbaye ; — enquêtes pour en découvrir le véritable propriétaire ; — inventaire des pièces que messire Jacques Bassot exhibe pour lui servir en ladite cause ; — sentence rendue au bailliage de Vesoul par laquelle ladite abbaye est maintenue en la possession desdits prés (1605). — Mandement en matière de nouvelleté obtenu par dom Philippe Boitouset, abbé de Bellevaux, contre messire Monnot, maître de forges, pour avoir coupé 12 arpents de bois, d'une valeur de douze cents francs, de la forêt appartenant à l'abbaye, au territoire d'Argirey (1614). — Nouveau procès entre l'abbaye et les habitants d'Authoison, à propos du bois de Maniton (1625). — Sentences condamnant divers particuliers à une amende de cinq livres pour avoir fait amasser et emporter des plans de la forêt d'Argirey, appartenant à l'abbaye. Arrêts sur procès-verbaux de délits dans ladite forêt (1684-1748). — Arrêts du Conseil d'État donné à la requête de l'abbaye contre les habitants d'Argirey, Champoux et autres lieux qui prétendaient avoir droit d'usage dans les bois de ladite abbaye, renvoyant les parties devant le grand-maître des Eaux et Forêts du comté de Bourgogne pour s'entendre juger définitivement (1752), avec le procès verbal de cantonnement et de partage, le procès-verbal de reconnaissance et le jugement définitif de

messire Claude-François de Renouard, grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts (1752-1765).

H. 86. (Registre.) — 1 registre in-4°, 538 feuillets, papier.

1592-1608. — *Aubertans.* — Registre terrier des biens de l'abbaye. Ce registre contient des déclarations de terres à Aubertans, par les familles Brigand, Championnet, Combatte, Flotot, Fressilley, Gardel, Hurepeau, Lapotret, Mataillet, Picquet et Rousson ; — La Barre, par la famille Roussel ; — Blarians, par la même ; — Cenans, par la famille Tribouley ; — Cendrey, par les familles Droussel et Lairdet ; — Dampierre-sur-Linotte, par les familles Pathin, Vautherin et Vuillequez ; — Flagey, par les familles Henryot, Taroly, Vigelet et Vigoureux ; — Fresne, par les familles Amyot, Bigot et Borrey ; Germondans, par les familles Bardel, Chuet, Collet, Gormand, Jamperrin, Mion, Perryot, Ponceotte et Suand ; — Larians, par les familles Beuthenot et Vuillebauld ; — Maussans, par les familles Dusset, Graindamour, Hugot, Jacquemard, Jan, Lime, Mion, Perrin, Raisin, Vichot et Vigelet ; — Mignans, par les familles Bardel, Briffaul, Darras et Girard ; — Montbozon, par les familles Clerevaulx ; — Montot, par les familes Bordière, Duhaulx, Mareschal et Villegnard ; — Ollans, par les familles Bardel, Dumont, Mussot et Rapigney ; — Rougemontot, par les familles Guyod et Treullot ; — Verchamp, par les familles Bardel, Chaillet, Darras et Haulbert.

H. 87. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 7 cahiers in 4°, 94 feuillets, papier ; 35 cahiers in f°, 251 feuillets, papier.

1259-1787. — *Aubertans* (suite). — Bovon, seigneur d'Aubertans, reconnaît devoir à Bellevaux un cens annuel de 2 sols, pour les terres qu'il avait achetées de Pierre de la Barre, damoiseau (1259). — Eudes, fils de Gilbert d'Authoison, et sa femme Jeannette, reconnaissent tenir de l'abbaye un meix sis à Aubertans, au prix de 3 sous le cens (1300). — Reconnaissances diverses formant terrier des biens de Bellevaux à Aubertans (1548-1787).

H. 88. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 11 plans ; 2 sceaux.

1231-XVIII° siècle. — *Aubertans* (suite). — Gilbert, forestier de Franois, vend à Bellevaux le meix de Pierre Marchand, au prix de 10 livres estévenins (1231). — Étienne, damoiseau de Lusans, vend un moix à l'abbaye au prix de 8 livres estévenins (1242). — Guy d'Authoison, dit *Saillate*, donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait au finage d'Aubertans, excepté le fief de Sorans (1254). — Pierre et Lambert des Magny, cèdent à leur frère Jean de « Cyssa » leurs droits et biens aux territoires d'Authoison et d'Aubertans (1265). — Charte d'Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, permettant aux habitants d'Aubertans, hommes et sujets mainmortables de l'abbaye, de s'assembler « touchant les faits de leur communauté, afin d'élire messier, bergers, pâtres, prud'hommes et vachers » pour faire garder leurs bois, pâturages, finage et bestiaux (XVI° siècle). — Pierre Gaillard, abbé de Bellevaux, ratifie une vente faite par Étienne et Jean des Roches, à Étienne Championnet, d'Aubertans, de six maisons, jardins et dépendances, qu'ils tenaient sous la seigneurie et mainmorte de l'abbaye (1587). — Réclamation des droits de lods et ventes faite par l'abbaye à Pierre Gardel, d'Aubertans (1608). — Ratifications des ventes et échanges de terres consentis entre divers sujets mainmortables de l'abbaye (1290-1671). — Procédures entre l'abbaye et divers habitants d'Aubertans (1623-1764). — Plans des biens de mainmorte appartenant à l'abbaye sur le territoire d'Aubertans (XVIII° siècle).

H. 89. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1229-1782. — *Aulx-les-Cromary.* — Simon de La Neuvelle et Lambert de Fondremand, clercs, cèdent à Bellevaux la moitié des petites dîmes et le tiers des grosses dîmes qu'ils possédaient à la « Maluce » (1229). — Sentence rendue par le lieutenant-général du bailliage de Vesoul, confirmant à l'abbaye la propriété du pré de Gage, près d'Aulx-les-Cromary (1417). — Acensement fait à perpétuité par Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, et par les religieux dudit monastère, à René de Beaumotte, écuyer, sieur de La Vaivre, de deux pièces de terre à la « Maluce » (1496). — Mandement du roi prescrivant l'ajournement d'une saisie opérée à la demande de l'abbé de Bellevaux sur les biens du sieur Claude-Pierre Maire, d'Aulx-les-Cromary (1685). — Procédures au sujet d'un pré sis sur le ruisseau de la Maluce, près d'Aulx-les-Cromary. — Ventes, échanges, acensements, baux et reconnaissances, pour servir dans un procès de l'abbaye de Bellevaux (originaux et copies) (1558-1782).

H. 90. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 157 pièces, papier ; 1 plan ; 10 sceaux ; 1 cachet.

1175-1792. — *Authoison.* — Pierre et Gérard de Saulx cèdent à l'abbaye de Bellevaux tous les droits qu'ils possédaient sur les serfs d'Authoison (1175). — Michelle, femme de

Pierre de Bonnay, cède à l'abbaye tout ce qu'elle possède à titre d'héritage à Authoison (1197). — Brutinus et Pierre de Bonnay cèdent à l'abbaye leur part de droits sur un homme d'Authoison nommé Lecelinus (1198). — Henri d'Authoison cède à l'abbaye tout ce qu'il possède à Authoison (1226). — Bellevaux donne à l'abbaye Saint-Vincent de Besançon son fief d'Authoison en échange de divers meix et terres (1243). — Étiennette, fille de Guillemin d'Éguilley, dit *Baychet*, vend à Humbert, doyen de Rougemont et curé de Rigney, et à ses hoirs, tout son héritage, avec l'autorisation de ses parents et l'approbation de l'abbé de Bellevaux (1274). — Vidimus de la donation d'un meix à Authoison faite à Bellevaux par Othon de Quenoche (1280). — Othon IV, comte de Bourgogne, ordonne à A., maire d'Authoison, de prêter main-forte à l'abbé de Bellevaux contre les hommes d'Authoison toutes les fois qu'il en sera requis (1281). — Amodiation perpétuelle faite par l'abbé Jourdain, à Jean Maire, de Montbozon, de meix et de terres à Authoison pour trois livres de cire payables annuellement avant la Saint-Michel (1299). — Aymon de Vesoul cède à l'abbaye le fief que les héritiers de Gilbert d'Authoison tenaient de lui (XIIIe siècle). — Copie d'un acte par lequel Jean sans Peur, duc et comte de Bourgogne, mande au lieutenant-général du bailliage de Vesoul d'examiner les prétentions des abbayes de Saint-Vincent de Besançon et de Bellevaux sur les habitants du village d'Authoison qui appartenaient au Domaine (1410). — Permission accordée par l'abbé Guillaume de Moustier à Jean Bourge, d'Authoison, sujet mainmortable de l'abbaye, de quitter le lieu de sa mainmorte et d'aller résider où bon lui semblera, à condition que l'abbaye jouira, tant qu'il sera en vie, de son héritage (1451). — Procédures de l'abbaye contre Jean Malmet d'Authoison, au sujet de corvées dues par ce dernier (1468). — Traité entre l'abbé Antoine de Nanton et Jean de Roche, d'Authoison, au sujet des redevances de ce dernier envers l'abbaye (1498). — Mandement du bailli d'Amont décerné à la requête des habitants d'Authoison pour citer l'abbé et les religieux de Bellevaux (1534). — Procédures entre l'abbaye et les habitants d'Authoison (1560). — Vente d'un pré par Claude Viard, d'Authoison, à Guillaume d'Anvers, seigneur de Bellefleur (1570). — Baux faits par l'abbé de Bellevaux à Jean Chayot, Étienne Viard, Jacques Paccaud et François Zédet (1529-1675). — Procédures entre l'abbaye et Marc Ferry, curé d'Authoison, au sujet d'un supplément de 300 livres sur sa portion congrue, suivies d'une sentence rendue au bailliage de Vesoul, condamnant l'abbaye de Bellevaux (1688-1690). — Déclaration des maisons et héritages à Authoison, dont l'abbaye de Bellevaux prétend posséder la seigneurie (1690). — Sentence du bailliage de Vesoul condamnant Joseph Polard, meunier au moulin d'Authoison, à évacuer ledit moulin, l'acensement qui lui en avait été fait par l'abbaye ayant été déclaré nul (1754). — Pièces de procédure. — Déclaration des revenus dont jouissait la cure d'Authoison à titre de dotations ou de fondations (1790). — Délibérations du directoire du département attribuant au sieur Barbaud, curé d'Authoison, un traitement de 1200 livres et au sieur Viennet, ancien curé dudit lieu, une pension de 300 livres; mémoires et suppliques des intéressés (1791-1792).

H. 91. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier ; 9 sceaux.

1210-1766. — *Avilley.* — Renaud et Pierre, chevaliers, seigneurs de Montbozon, engagent à l'abbaye de Bellevaux trois fauchées de terre sises à Avilley (1210). — Renaud, seigneur de Montbozon, donne à l'abbaye un pré qu'il possédait à Avilley (1224). — Pierre d'Avilley, surnommé « li coutre », donne à l'abbaye des terres sises audit lieu (1239). — Le même donne la part qu'il possédait de dîmes d'Avilley (1242). — Accord entre Othon de Ruffey et les religieux de Bellevaux au sujet des dîmes d'Avilley (1239). — Guillaume, archevêque de Besançon, donne à l'abbaye deux portions des dîmes d'Avilley qui lui avaient été remises par Guillaume, chevalier de Larians (1250). — Jean, chevalier de Montot, cède à l'abbaye les terres, les cens et les droits de justice qu'il possédait à Avilley (1266). — Accord entre Pierre de Cendrey et l'abbaye au sujet d'un meix dont ladite abbaye s'était emparée au détriment dudit Pierre (1274). — Reprise de fief faite à l'abbé et au monastère par Guillaume de Longeville de six meix de terre qu'il tenait en foi et hommage de ladite abbaye (1298). — Comptes de Jean Denance, receveur de l'abbaye, au sujet des dîmes d'Avilley 1539). — Reconnaissances de Claude Barbusset, de Cendrey, notaire, et de Batton, de Rougemontot, des meix et héritages qu'ils possédaient à Avilley, Battenans, Rougemontot et Verchamp, « mouvans de la justice, seigneurie et mainmorte de Bellevaulx » (1602). — Reconnaissances diverses (1651-1679). — Procédures (1680-1697). — Ventes et acquisitions (1703-1766). — *Avrigney.* — Vente faite par Gérard Guilleret, d'Avrigney, à Étienne, dit Perruche, notaire, d'Avrigney, de terres sises au susdit Avrigney (1439). — Rôle des tailles dues à Bellevaux par divers habitants d'Avrigney. — Acensement perpétuel de terres abbatiales à Vienot Pansard, d'Avrigney (1506). — Pièces d'un procès de l'abbé de Bellevaux contre Jean Grand, dit Gindret, et Jean Satageon, d'Avrigney, au sujet de rentes dues à l'abbaye (1518). — Pièces d'un procès intenté par l'abbé de Bellevaux aux enfants et héritiers d'Étienne Matheron au sujet d'une rente (1577). — Ventes diverses à Avrigney (1535-1597). — Tenue de justice à Avrigney par l'abbé de Bellevaux, à l'effet d'obliger quelques tenanciers à faire leur déclaration de biens (1626). — Autre tenue de justice au même lieu (1657). — Monitoire en faveur de Bellevaux contre les habitants d'Avrigney, qui avaient usurpé des terres dépendant de l'abbaye en mainmorte, en basse et en moyenne justice (1661). — Arrêt du parlement de Dôle autorisant l'abbé de Bellevaux à assigner Nicolas Bocqué, d'Avrigney, pour être reconnu comme

sujet originel mainmortable de l'abbaye (1664-1665). — Autres arrêts du même parlement en faveur des religieux de Bellevaux (1666-1667).

H. 92. (Liasse.) — 142 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier; 26 cahiers in-f°, 338 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — *Baslières.* — Inventaire des titres et papiers concernant des possessions de l'abbaye à Baslières : 36 numéros (XVIII° siècle). — Terrier des biens de Bellevaux à Baslières; reconnaissances d'habitants dudit village; pièees diverses relatives auxdites reconnaissances; acensements (1782).

H. 93. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier; 32 cahiers in-f°, 354 feuillets, papier.

1547-1782. — *Baslières* (suite). — Reconnaissances faites à l'abbaye par : Huguenin Gaichot, de Vallerois-le-Bois (1547); — Jean Gaichot le vieux, de Vallerois-le-Bois (1547); — Nicolas Chaudinet, de Baslières (1549); — Aimé Duhaut, de Baslières (1560); — Guillaume Boillon, de Vallerois-le-Bois (1608). — Reconnaissances diverses (1559). — Reconnaissances générales faites à l'abbaye par les habitants de Baslières (1559 et 1747). — Rôles des habitants de Baslières sujets aux corvées (1717). — Reconnaissances générales des habitants de Baslières (1782).

H. 94. (Liasse.) — 11 plans.

XVIII° siècle. — *Baslières* (suite). — Plans du territoire de Baslières.

H. 95. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 169 pièces, papier.

Vers **1120-1788.** — *Baslières* (suite). — Richard de Calmoutier, sa femme Ève et son jeune fils Guillaume donnent à Bellevaux la terre qu'ils tenaient à Baslières en fief d'Ansério, archevêque de Besançon (sans date, XII° siècle). — Guy de Calmoutier et Humbert, surnommé « li bejures », donnent à Bellevaux la terre qu'ils tenaient à Baslières en fief de l'archevêque Ansério (sans date, XII° siècle). — Geoffroy, Humbert et Aymon, fils de Henri de Pierret, cèdent à l'abbaye le meix dit d'Avilley, à Baslières (sans date, XII° siècle). — Traité entre Amédée, archevêque de Besançon, et l'abbé de Bellevaux, stipulant que la terre de Baslières resterait à l'abbaye (1197). — Hugues de Cicon, chevalier, donne à l'abbaye un meix à Vallerois-le-Bois (1231). — Barthélemy, fils de Guy de Cicon, donne à l'abbaye un meix à Vallerois-le-Bois (1231). — L'abbé et le chapitre général de Cîteaux autorisent Bellevaux à établir des villages aux endroits où se trouvaient les granges de Valleroy, de Champoux et de Baslières, appartenant à ladite abbaye (1360). — Pièces d'un procès entre Florent de Vaudrey et l'abbaye, d'une part, et les habitants de Baslières, de l'autre (1517). — Traité conclu entre Bellevaux et les habitants de Baslières au sujet d'une redevance de quatre livres de cire que ces derniers devaient à l'abbaye (1660). — Acensements divers (1550-1765). — Copies d'actes de vente (1644-1788).

H. 96. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1657-1789. — *Baslières* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye à Baslières : baux (1657-1732); — copies d'actes d'échange (1756-1787); — copies d'actes de vente (1733-1789).

H. 97. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 57 pièces, papier; 2 cahiers contenant 216 feuillets; 2 cachets.

1164-1782. — *Baslières* (suite). — Sentence par laquelle Humbert, archevêque de Besançon, en présence des prétentions des habitants de Noroy, attribue la grange de Baslières à l'abbaye de Bellevaux (1164). — Sentence arbitrale rendue par Jacques Paris, décidant que les habitants de Vallerois-le-Bois auraient le droit de mener leur bétail au parcours sur le territoire de la grange de Baslières (1377). — Pièces d'un procès entre Bellevaux et M. de Vaudrey, seigneur de Vallerois-le-Bois, au sujet de la haute justice à Baslières (1548-1555). — Sentences rendues contre Léonard Gaichot, Guillaume Cardinal et Jean Pique, de Vallerois-le-Bois, pour mésus commis par leur bétail sur le territoire de Baslières (1554). — Pièces d'un procès de l'abbaye et les habitants de Baslières contre ceux de Vallerois-le-Bois au sujet du droit de pâture réclamé simultanément par ces deux villages (1557-1562). — Reconnaissance générale des habitants de Baslières (1782).

H. 98. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 133 pièces, papier.

1392-1782. — *Baslières* (suite). — Enquête contre Martin Trepain, Humbert Guichon, Jacques Dubois et Gervais Guerdon, de Vallerois-le-Bois, pour avoir enlevé de l'herbe

dans un pré de Baslières appartenant à l'abbaye (1563). — Arrêt du parlement de Dôle ordonnant à Jean Dubois, Martin Gaichot et consorts, de Vallerois-le-Bois, de rendre à l'abbaye 250 journaux de terre qu'ils détenaient (1563). — Diverses sentences rendues contre les habitants de Vallerois-le-Bois, les obligeant à faire le guet au château de Vallerois (1570). — Pièces de procédures ; procès de l'abbaye contre : Martin Sellier et Jean Doillenot, de Baslières (1606); — la dame de Laubespin (1629) ; — le sieur Tranchant, seigneur de Borey (1676); — Jean Morisot, de Vallerois (1689-1690) ; — Pierre Bevalot et sa femme, de Servigney (1765) ; — Claudine Carrey et Madeleine Saron, de Baslières, et Barnabé Lemol, de Presle (1780). — Affranchissement par désaveu de François, Jean-François et Jeanne Vivier, de Baslières (1781-1782).

Baulay. — Constitutions de rente (1657-1774). — Reconnaissances d'immeubles (1772).

Baume. — Cession faite à Bellevaux, par Pierre, dit Badey, de Baume, et sa femme, d'un cens annuel de douze deniers sur sa maison et sa grange sises à Baume.

H. 99. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 5 sceaux.

1215-1789. — *Beaumotte*. — Ponce de Cicon fait don à l'abbaye d'un homme à Flagey ; Étienne de Nancray et Guy lui cèdent tout ce qu'ils possèdent à Marlot et à Beaumotte (1215). — Othon de Vaîte reconnait que son père Pierre a donné à Bellevaux tout ce que Henri de Rigney possédait à Beaumotte et ailleurs (1243). — Cécile de Rignosot, fille de Henri, clerc de Rigney, engage à l'abbaye pour 6 livres estevenans ce qui lui appartenait du sixième des grosses dîmes de Beaumotte (1245). — Donation faite à l'abbaye par Jean Estevenin et Guillaume, son frère, de Rignosot, de tout ce qui leur appartenait à Beaumotte (1290). — Humbert de Mollans cède à l'abbaye la sixième partie des grosses et menues dîmes de Beaumotte, et confirmation de cette donation par son fils Jean (1291-1296). — Bail fait pour six années par l'abbé de Bellevaux à l'abbé de Saint-Paul de Besançon de la sixième partie des grosses dîmes de Beaumotte et de deux journaux de terre au territoire dudit lieu (1292) ; — acensement perpétuel à ce sujet (1304) ; — copie d'une bulle de Grégoire XII ordonnant de terminer un procès élevé au sujet de cet acensement (1406). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Beaumotte (1335-1338). — Pierre, dit Novet, clerc, cède à l'abbaye le cens d'une vigne qu'il possédait à Beaumotte (1338). — Pierre, curé de Beaumotte, donne à l'abbaye deux portions de prés à Cenans (1393). — Actes de vente de terrains à Bellevaux par Guillaume, curé de Rigney (1333), Jean Legrand, de Rigney (1337), Claude Bassot, du Magny (1549), Claude Huguenot, du Magny (1550), Nicolas Thiellier, du Magny (1603). — Acensements perpétuels faits par l'abbaye à Pierre Robin, de Germondans, et Claude Gaulard, du Magny (1663-1666) ; — ventes de terres par l'abbaye aux précédents (1666 et 1667). — Pièces relatives à l'arpentement des terres de Beaumotte appartenant à l'abbaye (1681). — Pièces d'un procès entre Bellevaux et le sieur Meutre, curé de Beaumotte, au sujet du droit de terrage que possédait l'abbaye en ce lieu (1697-1698). — Pièces d'un procès entre Bellevaux et le sieur Altemer, curé de Beaumotte, au sujet de sa portion congrue (1770). — Transaction entre l'abbaye et les habitants de Beaumotte (1779). — Vente de terrain de Casimir Riche, de Cirey, à Claude Chevarrut, dudit lieu (1789).

H. 100. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 9 plans, dont 2 collés sur toile.

1551-XVIIIe siècle. — *Bellevaux*. — Inventaire de titres concernant les possessions de l'abbaye : 65 n^os (XVIIIe siècle). — État contenant le détail et les limites des forêts appartenant à l'abbaye (1551). — Procès-verbal de la visite par experts, d'une vigne de l'abbaye à Bellevaux (1584). — Divers plans du territoire du village de Bellevaux et des possessions de l'abbaye en ce lieu (XVIIIe siècle).

H. 101. (Liasse.) — 1 grand plan collé sur toile.

1776. — *Bellevaux* (suite). — Plan géométrique de la descente faite sur le territoire de Champoux au mois de septembre 1776, dressé par le sieur Magnin, arpenteur (1776).

H. 102. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1473-1787. — *Bellevaux* (suite). — Testament d'Antoine d'Arguel, par lequel il donne cent sous de rente à l'abbaye (1524). — Deux attestations de guérisons miraculeuses opérées par l'intervention de Saint-Pierre de Tarentaise, dont les restes se trouvaient à Bellevaux (1721 et 1722). — Titres de propriété : Actes de vente par Aymon, clerc de la Neuve-Grange, à Huguenin Vitasse, de Cirey (1473); etc. (1473-1787) ; — acensements (1494-1765); — amodiations et baux (1580-1755); — procès-verbaux de délimitation des forêts appartenant à l'abbaye (1723-1755).

H. 103. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier ; 1 cachet.

1529-1785. — *Bellevaux* (suite). — Exécution par huissier du mandement de garde obtenu par Bellevaux contre

Jean Colinot, châtelain de la Roche, au sujet des bois appartenant à l'abbaye (1532). — Enquête au sujet de la banalité du moulin de Gourdepain (1631). — Arrêt du parlement de Besançon condamnant l'abbé de Bellevaux à faire certaines réparations aux bâtiments de l'abbaye (1714). — Autre arrêt de la même cour prononçant la confiscation des vignes du territoire de Bellevaux au profit de l'abbaye (1731). — Pièces d'une instance pendante à la maîtrise des Eaux et Forêts de Besançon contre les gardes forestiers de l'abbaye (1738). — Arrêt du conseil d'État au sujet d'une coupe de 208 arpents de bois appartenant à l'abbaye (1739). — Titres de propriété : baux (1529-1732); — amodiations de la grange de Bellevaux (1683-1755); — acte de vente et d'échange (1743-1785).

H. 104. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 4 sceaux.

1171-1751. — *Besançon.* — Évrard, archevêque de Besançon, confirme à l'abbé de Bellevaux la donation que lui avait faite Hugues, dit « Bysche, » d'un terrain sis à Besançon, dans la rue Battant, pour y construire une maison (1171). — Hugues de Sçay cède à Bellevaux tous ses droits sur deux vignes sises à Besançon (1223). — Brune de Battant, de Besançon, cède à Bellevaux des maisons sises en cette ville (1234). — Cession par Jean, prévôt de Burgille, à Eudes de Montferrand, chanoine de Besançon, des tierces et des droits qu'il avait sur une vigne sise à Plainechaux (1235). — Donation par Ansélise, veuve de Renaud de Burgille, à Eudes de la Chapelle, bourgeois de Besançon, d'une vigne sise à Plainechaux (1244). — Pierre, dit le Brémondans, et Sibille, sa femme, vendent à Richard, dit « Cam, » bourgeois de Besançon, une maison sise au bourg de Battant, avec un puits, pour 27 livres estevenans (1247). — Traité entre l'abbé de Bellevaux et Guillemette, veuve de Guillaume Boudesac, et sa fille, au sujet de deux terrains sis dans la rue Poitune (1252).— Les bourgeois de Besançon concèdent à Pierre Salat un terrain près de la porte Battant, au-delà des murs, afin d'y bâtir une maison, à charge par lui de garder les clefs de ladite porte (1259). — Donations faites à Bellevaux par : Amédée de Thurey, chevalier, de douze deniers de cens, des lods et de la justice qui lui appartenait sur une vigne sise au lieu de Chamuse, territoire de Besançon (1261); — Eudes de la Chapelle, d'une vigne sise au même endroit (1284); — Béatrix, veuve de Vibert, dit « Espingne », d'une vigne sise près de la porte de Chartres (1285). — Constitution d'un cens annuel de 30 sols estevenans en faveur de l'abbaye par Guy de Chalèze et sa femme Jacquette sur deux maisons sises à Besançon (1290). — Vente à l'abbaye par : Perrenet de Vaux et sa femme Jeannette, d'une maison avec jardin, sise dans la rue du Petit-Battant, à Besançon (1282); — Pierre de Battant et sa femme Bonnette, d'une maison sise au même endroit (1285) ; — Guillaume Canel et sa femme Berchonnette, du cens de 20 sols estevenans sur deux maisons, au même endroit (1286); — Pierre, seigneur de Vay, d'une maison sise au même endroit (1291); — Parretons, sœur de Pierre de Bellevaux, d'une maison sise au même endroit (1291); — Guy Guillard, de Besançon, d'un champ sis au lieu dit la Vaîte, territoire de Besançon (1293); — Jeannette, veuve de Pierre de Vaux, d'une maison sise dans la rue du Petit-Battant (1296); — Ermengarde, dite de Bellevaux, de Besançon, d'une maison sise au même endroit (1297); — divers habitants de Besançon, d'une portion de vigne sise au lieu dit Beauregard, territoire de Besançon (1298). — Constitution d'une rente de cinq sols estevenans faite au profit de l'abbaye par Simon, gendre de Pierre de Vaux, et sa femme Sibille, sur une maison sise au bourg du Petit-Battant, à Besançon (1300). — Échange de terrains sis à Besançon, entre l'abbaye de Bellevaux et Sibille, veuve de Viennot de Choye, et Jacques, son fils (1481). — Donation faite à Bellevaux, par Guy, fils d'Étienne de Vielley, d'une maison sise en la rue de Chamars, à Besançon, et de deux vignes et trois journaux de terre sis à Vielley (1490). — Cession à Bellevaux, par la veuve d'Étienne Theuret et son fils, de tous leurs droits sur les maisons qui leur appartiennent dans la rue du Petit-Battant (1492). — Ventes diverses de maisons, vignes ou champs sis sur le territoire de Besançon (1275-1721).— Acensements de terres, vignes et maisons sises sur le territoire de Besançon faits par l'abbaye de Bellevaux à divers habitants de cette ville (1364-1719). — Baux faits par l'abbaye à divers habitants de Besançon de vignes sises sur le territoire de cette ville (1345-1751). — État des cens dus à l'abbaye à Besançon et sur le territoire de cette ville en 1683 pour les vignes chargées de la quarte grappe.

H. 105. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 6 cahiers, 72, 94, 164, 150, 40 et 43 feuillets, papier ; 1 sceau

1250-1786. — *Besançon* (suite). — Reconnaissance faite à Bellevaux par Barthélemy et sa femme Pétronille, de Besançon, de la moitié d'une maison sise en cette ville, moyennant un cens annuel de 5 sols estevenans (1250) (copie collationnée de l'année 1743). — Reconnaissances de vignes par : Gauthier, archidiacre de Luxeuil (1305) ; — Gérard, dit de Rougemont, de Besançon (1306). — Reconnaissance par Étienne, dit La Roche, de la somme de 60 florins qu'il avait reçue de sa femme Jacquette (1365). — Reconnaissances faites à l'abbaye de Bellevaux pour des maisons et héritages sis en la ville de Besançon et sur son territoire, ainsi que de vignes chargées de la quarte grappe et sises dans le vignoble de Besançon (1549-1786).

H. 106. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 17 cahiers, 332 feuillets, papier.

1531-XVIIIe siècle. — *Besançon* (suite). — Carnet des cens dus à l'abbaye, à Besançon, et sur son territoire (1531-1548). — Fragment d'un manuel des cens dus à l'abbaye de Besançon et sur son territoire (1639). — Comptes des revenus de l'abbaye à Besançon (1551-1623). — État des vignes sises sur le territoire de Besançon et appartenant à Bellevaux en toute propriété ou chargées de la quarte grappe envers ladite abbaye (1759). — Mémoire sur l'état des vignes appartenant à l'abbaye sur le territoire de Besançon (XVIIIe siècle).

H. 107. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 34 plans.

1682-1776. — *Besançon* (suite). — Plans partiels d'une partie du territoire de Besançon (1682-1743). — Plans de l'hôpital de la mendicité de Besançon, appartenant à l'abbaye de Bellevaux; — droits et adjudications d'ouvrages à faire audit hôpital (1765-1776).

H. 108. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 86 pièces, papier; 5 cahiers, 14, 44, 112, 158 et 102 feuillets, papier.

1300-1598. — *Besançon* (suite). — Deux sentences de l'officialité de Besançon au sujet d'une vigne sise à Plainechaux et grevée de redevances envers l'abbaye (1300-1370). — Sentence arbitrale rendue par l'abbé de Saint-Vincent de Besançon à l'occasion d'un différend entre l'abbé de Bellevaux et Guillaume Guyet, de Besançon, au sujet d'une maison sise en cette ville (1520). — Sentence de l'officialité de Besançon, qui grève d'un cens annuel de douze deniers, au profit de l'abbaye, une maison sise à Brégille (1547). — Pièces de procès entre l'abbaye et: Jean Hastot, de la Ferté-sur-Aube (1543); — Louis Sauget, apothicaire, de Besançon (1554-1555); — Étienne Fusier, de Besançon, et les enfants de Louis Barbeau, de ladite ville (1566); — les enfants d'Étienne Poire et d'Élisabeth Ballyet (1575); — Nicolas Lorgier, receveur des cens et revenus de l'abbaye à Besançon (1587); — Rose Joliot, de Besançon (1588); — noble François Delaborde, docteur ès droits (1589); — Thévenin Piétrequin et Jean Montaigu, vignerons (1590); — noble Pierre Millotet, gouverneur de la ville de Besançon (1591); — Gérard Riottet (1591); — Pierre Magrot, vigneron, de Besançon (1592); — les enfants et héritiers de Jean Naime, dit Cabet, menuisier, de Besançon (1594); — Étienne Hugier, de Burgille, et noble Pierre Sauget (1598).

H. 109. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier; 1 cahier, 184 feuillets, papier.

1641-1758. — *Besançon* (suite). — Pièces de procès de l'abbaye contre: Jeannette Finot, femme de Jean Martin, vigneron, de Besançon (1641); — Barbe Chauverdot, veuve de Pierre Clerc, orfèvre, de Besançon (1661); — Claude Grosperrin, vigneron, de Besançon (1686); — Antoine Cavois, de Besançon (1740-1742); — Jean-Baptiste, cultivateur, de Montmahoux (1752). — Pièces de procédure au sujet de réparations devant être faites au bâtiment de l'aumône générale de Besançon (1709-1758).

H. 110. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 3 cahiers, 26, 28 et 32 feuillets, papier; 1 plan.

1669-1775. — *Besançon* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Bellevaux, d'un côté, et le chapitre de Sainte-Marie-Madeleine, de Besançon, et Étienne Melet, de ladite ville, de l'autre (1743-1747). — Assignations, sommations, arrêts (1669-1775). — Double du titre de pension annuelle de 133 livres 6 sols 8 deniers, accordée au sieur Pierre-Ignace Ardin, clerc tonsuré (1772).

H. 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 registres, 154, 244 et 218 feuillets, papier.

1264-1597. — *Beure*. — Confirmation, par Jacques et Aymery d'Arguel, de la dotation faite à l'abbaye par Pierre d'Arguel, leur aïeul, d'une vigne sise au territoire de Beure (1264).

Borey. — Registre de la justice seigneuriale de Borey, tenu par François Prévost, de Noroy-l'Archevêque, notaire et juge-châtelain pour les sieurs et demoiselle Garnier et Grégoire, co-seigneurs. Personnel de la justice: juge, François Prévost; procureur, Jean Fleuriet; greffier, Étienne Coillenot; sergent, Jean Laney. Sentence contre Jean Sire, dit Caloune, clerc, Perrenot, dit Grahaut, Antoine Chay, etc., sujets en la haute, moyenne et basse justice de Borey, se prétendant être sujets en haute justice du seigneur de Dampierre et du Tartre; — poursuites pour viol contre Nicolas Belot, de Borey; — contre Servois Trancheret, du même lieu, pour « efforts, baptures, blasphèmes et exécrables serments »; — procédures pour « champoy », etc. (10 mai 1590-4 février 1592). — Autre registre de la justice seigneuriale de Borey, tenu par le même. Procès: pour « larrecin, abus et parjure-

ment » ; — pour « champoy de chevaulx » dans les terres d'autrui ; — pour coups et blessures ; — etc. (23 juin 1594-28 juillet 1594). — Autre registre de la justice seigneuriale de Borey, tenu par le même : procès pour coups et blessures ; — pour champois de chevaux ; — pour blasphèmes ; — etc. (25 août 1594-29 septembre 1597).

H. 112. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 6 sceaux.

1246-1653. — *Bouhans-les-Montbozon.* — Donations ou cessions faites à l'abbaye par : Pierre de Dampierre, de toutes ses possessions à Bouhans (1247) ; — Raymond de Dampierre, de toutes ses possessions à Bouhans (1255) ; — Étienne de Bouhans, de plusieurs terres sises audit lieu (1283). — Ventes faites à l'abbaye par : Guillemette de Montussaint, de Bouhans (1304-1323) ; — l'abbé du Lieu-Croissant (1325). — Échange de terres entre l'abbaye et Jean et Étienne, de Cognières (1324). — Baux (1511-1653). — Reconnaissances et déclarations de biens faites à l'abbaye par : Perrenet Boyletout, de Montbozon (1291) ; — Colin, dudit lieu (1306) ; — Alix, femme de Jacques Lefèvre, dudit lieu (1307) ; — Gérard, Jean et Étienne de Bouhans (1328) ; — Jean de Vaillant, écuyer (1339) ; — Humbert Richardet, de Bouhans (1362) ; — Vienot Jajehan, de Montbozon (1435) ; — Guillaume de Gevigney, écuyer (1494) ; — Nicolas Guillain, de Boubans (1508); Jean Moyet, dudit lieu (1508) ; — Humbert Monin et Agnès, sa femme, dudit lieu (1516). — Reprises de fief faites à l'abbaye par : Euvrard et Guillaume Faivre, de Montbozon (1338); — Jean dit *Jaigeanz,* de Montbozon (1390) ; — Perrenot Boyletout, dudit lieu (1291) ; — Perrin, de Vougécourt (1396) ; — Jean de Myon, écuyer (1437) ; — Girard de Bovines, écuyer (1438) ; — Jeanne, veuve d'Étienne de Cussey, écuyer (1438). — Sentences (1333-1434). — Requêtes (1529-1627). — Pièces de procédures (1580). — Etc.

H. 113. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

XIIe siècle-1788. — *Braillant.* — Chartes non datées de Humbert, archevêque de Besançon (1134-1161), approuvant ou confirmant des donations faites à l'abbaye par : Guillaume de Cromary, des dîmes de Braillant ; — Narduin et Guy, fils de Humbert le Maréchal, d'un pré et d'autres immeubles audit lieu ; — Guillaume de Durnes, Hugues de Cureney, Richard de Thise, Jérôme de Marchaux, de terres sises au même lieu ; — diverses personnes, sous le pontificat d'Ansérie (1117-1134). — Charte non datée de Gauthier II, archevêque de Besançon (1162-1163), concernant un procès au sujet des dîmes de Champoux et de Marchaux intenté à l'abbaye par « Barradus » et Herenfroid et leur neveu Étienne. — Charte non datée de Thierry II, archevêque de Besançon (1180-1191), concernant les difficultés qui se sont élevées entre les habitants de cette ville et l'abbaye de Bellevaux au sujet de la terre de Braillant. — Donation à l'abbaye par Bernard d'Amagney de tous ses biens sis sur le territoire de Braillant (1211). — Pons, seigneur de Brotte, reconnaît que Clémence, femme de Pons, seigneur de la Neuvelle, possède quatre meix à Braillant (1282). — Amodiation de la grange de Braillant faite par l'abbaye à Jean, marquis de Curey (1516). — Constitutions de rentes (1527-1554). — Claude Ballard, de Besnans, reconnaît avoir reçu de l'abbaye une pièce de terre audit Besnans, au lieudit la Chapelle (1561). — Plainte de l'abbé de Bellevaux à M. de Villeneuve, président du parlement de Dôle, au sujet des anticipations commises par les gouverneurs de Besançon sur le bois de l'abbaye à Braillant (1589). — Acensements divers (1438-1733). — Ventes et échanges (1742-1788).

H. 114. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 14 cahiers contenant 224 feuillets, papier ; 5 plans.

XVIIIe siècle. — *Braillant* (suite). — Reconnaissances d'immeubles faites à l'abbaye par : Beau (Claude-François), Bachin (Claude, François et Pierre), Coiteux (Philippe), Clément (Jean-Baptiste), Dorey (Jean, Joseph, Pierre-Antoine et les héritiers de Jean), Jeanperrin (Claude-François et Claude-Pierre), Laurent (Thiébaud), Mauvillard (le sieur), Odiot (Denis), Petitperrin (Joseph, Maurice et les héritiers de Nicolas), Receveur (les héritiers de Joseph), Vernerey (Georges) et Virot (Antoine), tous de Braillant (XVIIIe siècle). — Reconnaissance générale des habitants d'Argirey, de Braillant et de Champoux (1744-1747). — Procès-verbal du cantonnement des bois de l'abbaye à Braillant et à Champoux (1755). — Copie d'un plan des bois sis sur le territoire de Braillant (1704). — Plans du territoire de Braillant (XVIIIe siècle).

H. 115. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1346-1778. — *Braillant* (suite). — Arrêts, jugements, sentences arbitrales, enquêtes, assignations, saisies, etc. (1428-1735). — Pièces de procès entre l'abbaye et les habitants de Braillant au sujet des cens (1654-1778).

Burgille. — Reconnaissance faite par Robert de Burgille et sa femme à Geoffroy de Nods du cens annuel de 6 sols estevenans sur une maison à Burgille (1347).

H. 116. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 sceau.

1189-1769. — *Cenans.* — Concession faite par Thierry, archevêque de Besançon, à l'abbaye du droit de parcours sur

le territoire de Cenans (1189). — Ventes de terres sises à Cenans par : Valère Boichet, de Cenans, à Hugues Boichet, dudit lieu (1625) ; — Richard Bouchut, de Vesoul, avocat et lieutenant en la maîtrise des Eaux et Forêts dudit lieu, à Jean-Baptiste Tribouley, de Villersexel (1707). — Reconnaissances de biens sis à Cenans faites à l'abbaye par : Léonard Sergent, de Cenans (1559) ; — Gérard Tribouley, dudit lieu (1601) ; — Anatole Tribouley, dudit lieu (1613). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les sieurs Claude Simon et Claude-Antoine Perrin, de Besançon, au sujet de l'arpentement général du territoire de Cenans (1688-1690).

Cendrey. — Confirmation par Béatrix, femme de Pons de Flagey, de la donation faite par son père à Bellevaux, des grosses dîmes de Cendrey (1244). — Jean, sire de Montfaucon, pour dédommager l'abbé de Bellevaux des dommages faits sur les terres de l'abbaye par Pierre de Courcelles, lui cède tous les droits qui lui appartenaient à Thurey, près Cendrey (1285). — Mandement de garde obtenu par l'abbaye contre Léonard Dresset, de Cendrey, pour défaut de paiement d'un cens annuel de quatre livres de cire (1575).— Reconnaissances à l'abbaye par : Vuillemin Chat, de Cendrey, d'un cens annuel de six sols (1283) ; — Guillaume, dit Juglerez de Cendrey, de plusieurs terres sises sur le territoire de Cendrey (1331) ; — Jeannin, dit Nablat, de Rigney, et Vuillemin, son fils, de la seizième partie des grosses dîmes de Cendrey (1339) ; — Vuillemin, de Rigney, du même objet (1341) ; — Étienne, de Rigney, d'une partie des dîmes de Cendrey (1391) ; — Jean Dresset, de Cendrey, d'un cens annuel de quatre livres de cire (1549) ; — Jacquette Carteron, veuve de Jean Drousset, de Cendrey, de terres sises sur le territoire de Rougemontot (1608) ; — François Drousset, de Cendrey, d'une pièce de terre sise audit lieu (1608). — Vente faite à l'abbaye par Perrenin, clerc de Rigney, de la sixième partie des grosses dîmes de Cendrey (1283). — Ventes et baux (1663-1684). — Sentences et arrêts (1654-1709).

Cerre-les-Noroy. — Guillaume de Maîche cède à Bellevaux tous les biens qu'il possédait sur le territoire de Cerre (1240).

H. 117. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4° contenant 18 feuillets, papier ; 10 sceaux.

XIIe siècle-1748 — *Chambornay*. — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Chambornay (XVIIIe siècle). — Échange entre Humbert, archevêque de Besançon, et Pons, abbé de Bellevaux, de l'église de Chambornay contre un domaine sis au même lieu (XIIe siècle). — Pacification faite sous l'autorité du pape Célestin III par Gérard, abbé de Corneux, Étienne, prieur du chapitre de Saint-Paul, et Guillaume, prêtre de Sales, d'un différend entre l'abbaye de Bellevaux et les frères Renaud et Étienne de Chambornay (1196). — Traité entre l'abbaye, d'un côté, et Renaud, prévôt de Burgille, et Étienne, prévôt de Palise, de l'autre, au sujet de la propriété de l'église de Chambornay (1205). — Jean, fils de Renaud, prévôt de Burgille, confirme les aumônes que son père avait faites à Bellevaux et reconnaît qu'il tient en fief de cette abbaye la moitié de ses biens sis à Chambornay (1234). — Jean et Étienne de la Roche engagent à prix d'argent à l'abbaye leur grange de Chambornay (1238). — Traité entre Othon, habitant de Quenoche, et Sibille, veuve de Guillemin, chevalier, au sujet des grosses dîmes de Chambornay (1255). — Ordonnance de l'official de Besançon aux chapelains de Chambornay de desservir les nouveaux habitants de Cirey, que l'abbaye de Bellevaux avait établis en ce lieu (1305). — Donation de Humbert, seigneur de Rougemont, à Jean Marie, d'Authoison, de sa motte à Chambornay (1334). — Jean, damoiseau de Chambornay, cède à l'abbaye, contre la somme de cent livres, tout ce qu'il possède à Chambornay (1364). — Donation de Béatrix, fille de Pons Brisechoux, des Neuves-Granges, à Étienne et Thibaud Vulat, de Chambornay, de tous ses biens (1405). — Jean, abbé de Bellevaux, autorise ses sujets mainmortables de Chambornay à s'assembler en vue de délibérer sur les affaires de leur communauté (1441). — Procès-verbaux de visites de l'abbé Antoine de Nanthon, aux églises de Chambornay et de Cirey, des vases sacrés et de tous les objets servant au culte (1502). — Jeanne de Moncley cède à Jean et Étienne de Merceret les droits qui lui appartiennent sur des meix, maisons, etc., sis au territoire de Chambornay (1504). — Nomination par l'abbé Antoine de Nanthon, d'Étienne de Crézilles en qualité de curé de Chambornay ; — procès-verbal de prise de possession (1524). — Autorisation accordée aux habitants de Chambornay par l'abbé Pierre d'Andelot d'élire leurs justiciers, messiers et échevins (1560). — Procès-verbal de la délimitation des finages des Neuves-Granges, de Traitiéfontaine et de Chambornay par le bailli de Fondremand, conjointement avec le procureur de l'abbaye de Bellevaux (1580). — Égalements de la taille due à l'abbaye (1592-1594).— Traités entre l'abbaye et : les maimortables de Chambornay au sujet de la banalité du moulin dudit village (1652); — Jean Maréchal, de Chambornay, au sujet de meix acquis par lui audit village (1656) ; — Gervais Bon, d'Aulx-les-Cromary, au sujet d'un pré sis à Chambornay (1748). — Donations faites à l'abbaye de Bellevaux par : Pierre de Traves, doyen de Saint-Étienne de Besançon, de l'écluse du moulin de Chambornay, qu'il possédait à titre d'aleu (1140) ; — le même, de tous les droits d'usage qu'il possédait dans son aleu de Chambornay (1140) ; — Étienne, prêtre de Palise, d'un meix et de ses dépendances sis à Chambornay (1232) ; — Étienne, damoiseau de Chambornay, fils de Guillaume de Roche, chevalier, de tout ce qui lui appartenait au lieu dit Viseney (1238) ; — Pierre, fils de Robert, dit « Brutchyn », la moitié d'une fauchée de pré à Chambornay, et son fils Pierre, du pré de la fontaine Jean et d'une pièce de terre dans le lieu appelé *Le Dos-d'Ane* (1262) ; — Guillaume, fils de Lambelin, d'une che-

nevière sise à Chambornay (1270) ; — Jean, dit *Maires*, de tout ce qu'il possédait à Chambornay (1351).

H. 118. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 11 sceaux.

1247-1556. — *Chambornay* (suite). — Vente des meix, terres, prés, etc., sis à Chambornay, faites à l'abbaye par : Sibille, veuve de Guillaume de Lachacle (1247) ; — Alasaz, forestier (1250) ; — Belette, fille de Pons de Châtenois, et Hugues, fils de Hugues, comte de Vienne (1305) ; — Jean, fils de Renaud de Vercel (1336) ; — Jeannet, dit *Maires*, d'Authoison (1344) ; — Girard Boisset, de Chambornay (1529) ; — Étienne Valot, de Chambornay (1529), — Guillemin, Odiot, de Chambornay (1549) ; — les habitants et la communauté de Chambornay (1551). — Ventes de maisons, terres, prés et vignes sis au territoire de Chambornay par : Pons Lasney à Simonin, de Chaudefontaine (1412) ; — Guyot Magnelet, de Chambornay, à Thiébaud Coquart, dudit lieu (1412) ; — Henri, dit Groshenry, de Chambornay, à Simonin, de Chaudefontaine (1416) ; — Jean Rolin, cardinal et évêque d'Autun, abbé commendataire de Bellevaux, à Barthélemy, dit *Pantat*, de Chambornay (1465) ; — Humbert Estiennot, dudit lieu, à Perrin Bonard, de Valeroy (1470) ; — le même à Thibaud, dit *Riffilaudet* (1479) ; — Jean et Guillemin Magnelet, de Chambornay, à Jean Saiget, de Valeroy (1500) ; — Simon Vitasse, de Cirey-les-Bellevaux, à Jean Odiot, de Chambornay (1505) ; — Antoine de Nanthon, abbé de Bellevaux, à Étienne Lesquey, de Chambornay (1506) ; — le même à Jean Gaudard, du même lieu (1506) ; — Jean Magnenet, de Chambornay, à Jean et à Jacques Odiot, du même lieu (1526) ; — Guillemin Odiot, de Chambornay, à Claude Guyon, dudit lieu (1528) ; — Jean Blanchard, de Chambornay, à Étienne Valot, dudit lieu (1529) ; — Jean Magnenet, du même lieu, au même (1529) ; — Huguenin et Guillaume Magnenet, de Chambornay, à Jacques et à Jean Odiot, dudit lieu (1529); — Jeannette, veuve d'Étienne Gaulard, de Chambornay, à Claude Valot, dudit lieu (1529) ; — Hugues et Jean Estiennot, à Étienne Valot (1530) ; — Jean Blanchard, au même (1530) ; — Hugues Estiennot, au même (1531) ; — Jean Blanchard, à Jacques Odiot (1531) ; — le même, à Jean et à Jacques Odiot (1531) ; — Jean Magnenet, à Étienne et à Claude Valot (1532) ; — Jean-Estiennot, à Étienne Valot (1539). — Ventes faites à Guillaume Velliet, procureur d'office de l'abbaye, par : Bordont (Claude), Bossy (Jean), Chancey (Thevenotte, femme de Pierre), Frizel (Jeannette, femme d'Antoine), Henry (Guillaume et Jean), Ladmirault (Humbert), Magnenet (Jean), Morel (Christophe), Soitot (Guillemin), tous de Chambornay (1547-1556).

H. 119. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 3 sceaux.

1560-1746. — *Chambornay* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye à Chambornay : actes et copies d'actes de vente et d'échange des années 1560 à 1746.

H. 120. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1750-1789. — *Chambornay* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye à Chambornay : copie d'actes de vente des années 1750 à 1789.

H. 121. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1722-1785. — *Chambornay* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye à Chambornay : copies d'actes d'achat ou d'acquisition des années 1722 à 1785.

H. 122. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 44 pièces, papier ; 1 registre in-f°, 225 feuillets, papier.

1377-1784. — *Chambornay* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye à Chambornay : baux (1535-1732) et acensements (1660-1714) faits par l'abbaye à : Crusille (Étienne de, prêtre), Dubourg (Pierre), Gervais (Jean et Richard), Humbert (Claude-François), et Pierre-François), Robert (Jacques et Jean-Claude), tous de Chambornay. — Registre contenant des minutes d'aliénation de maisons, jardins, vergers, terres, prés, chenevières et vignes, sis au territoire de Chambornay (1573-1629). — Copie d'actes d'échanges concernant des biens sis au territoire de Chambornay (1377-1784).

H. 123. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 13 pièces, papier ; 2 registres in-f°, 144 et 97 feuillets, papier ; 1 sceau.

1245-1774. — *Chambornay* (suite). — Reconnaissance faite par Étienne des Combes, de Chambornay, à Jannin, maire d'Authoison, d'une terre sise à Chambornay (1304). — Reconnaissances de terres sises à Chambornay faites à l'abbaye de Bellevaux par : Autheville (Jean-François), marchand, de Chambornay ; — Briottet (Claude et Étienne), de Chambornay; — Chambornay (Guy de) ; — Chambornay (Pons de), chevalier ; — Élisabeth, sœur de Jean, prévôt de Burgille; Guyon (Claude), de Chambornay ; — Jacquard (Claude), de Chambornay; — Neuvelle (Guillaume de) ; — Parme (Guillaume de) ; — Vaudot (Étienne), de Chambornay ; — Zédet (Mathieu), de Chambornay (1245-1774). — Extrait des reconnaissances faites à l'abbaye de Bellevaux de terres et de meix sis au village et territoire de Chambornay (1557-1646). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habi-

tants et communauté de Chambornay, formant terrier dudit village (1650).

H. 124. (Registre.) — 1 registre in-f°, 560 feuillets, papier.

1650. — *Chambornay* (suite). — Registre terrier des biens de l'abbaye. Ce registre contient des déclarations de terres à : La Barre, par Jean Roussel ; — Beaumotte (hameau de Magny-les-Cirey), par Claude et Pierre Bassand, Vuillemin Prevet, Pierre Rathelot, etc. ; — Chambornay, par Pierre Chancey, Huguenin Gaulard, Guillaume Henry, Jean Maigneret, etc. ; — Cirey-les-Bellevaux (hameaux de Marloz et des Neuves-Granges), par Antoine Châlet, Claude Neuxey, Jean Oudot, Mathieu Villeur, etc. ; — Corcelle (et le hameau de Miélot), par Huguenin Brabant, Jean Gouguel, Nicolas Lavalan, Jean Roussel, etc. ; — Mailley (et le hameau de Chazelot), par Nicolas Boissenot, Thomas Laloi, Georges et Pierre Pagot, etc. ; — Poligny, par Jean Bauldot, Étienne et Vuillemin Comtot, Antoine Grosfétu, etc. ; — Rignosot, par Claude Trullot ; — Rioz (hameaux d'Anthon et Dournon), par Claude Bargeron, Marie, veuve de Pierre Danrichard, Mathelin Mouguillon, etc ; — Roche-sur-Linotte, par Claude et Denis Petitot ; — Vaudelans, par Renaud Oudot, Jean Pilletet, Guyot Proudhon, etc.

H. 125. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 4 cahiers (3 in-4° et 1 in-f°), contenant 341 feuillets, papier.

1698-XVIII° siècle. — *Chambornay* (suite). — Copie de l'arpentement des prés de Chambornay (1698). — Copie de l'arpentement général du territoire de Chambornay par la communauté dudit lieu aux sieurs Félix Drouhard et Guillaume Barraud, arpenteurs (1768). — Manuel des cens en argent dus à l'abbaye de Bellevaux à Chambornay, suivi de la copie de l'arpentement du territoire de Valleroy-les-Bellevaux (XVIII° siècle).

H. 126. (Liasse.) — 10 plans.

XVIII° siècle.— *Chambornay* (suite).— Plans du territoire de Chambornay.

H. 127. (Liasse.) —10 plans.

XVIII° siècle. — *Chambornay* (suite). — Plans du territoire de Chambornay.

H. 128. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier ; 3 cahiers contenant 40, 38 et 40 feuillets, papier ; 1 sceau.

1335-1776. — *Chambornay* (suite). — Sentence du bailli d'Amont entre le procureur du roi audit bailliage et l'abbaye de Bellevaux au sujet des droits de justice à Chambornay (1335). — Sentence du bailli d'Amont contre Jean Einecourt, de Chambornay, au sujet des droits de justice de l'abbaye à Chambornay (1427). — Exécution de décret sur les biens de Guillaume Valiet, régisseur de la forge de Cirey (1563). — Arrêts, jugements, sentences, assignations (1622-1776). — Pièces de procès entre l'abbaye de Bellevaux et : Quentin Ménard, archevêque de Besançon (1442) ; — Étienne de Crusille, curé de Chambornay (1529-1530) ; — messire Léonor Chabot, comte de Charny (1582) ; — le sieur Virenaux, curé de Chambornay (1717) ; — etc.

H. 129. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1748-1750. — *Chambornay* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Bellevaux et le sieur Faitout, curé de Chambornay.

H. 130. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 62 pièces, papier.

1746-1749. — *Chambornay* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Bellevaux et les habitants de Chambornay au sujet des droits de justice de l'abbaye audit lieu.

H. 131. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier

1748-1750. — *Chambornay* (suite). — Suite du même procès.

H. 132. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 registre, 240 feuillets, papier ; 1 cachet.

1750-1752. — *Chambornay* (suite). — Suite du même procès.

H. 133. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier ; 8 sceaux

1162-1789. — *Champoux.* — Donation faite à Bellevaux avec l'autorisation de Herbert, archevêque de Besançon, par



Hugues Vinian et Bernard, frères, de tout ce que ladite abbaye pouvait leur contester (1163). — Traité fait en présence d'Évrard, archevêque de Besançon, entre l'abbaye et Étienne Renaud de Neuvelle au sujet d'un fief que Guillaume de Vellefaux avait donné à Pierre de Cirey (1172). — Traité fait en présence d'Évrard, archevêque de Besançon, entre l'abbaye et Nicolas de Varay, concernant un échange de biens (1172). — Le chapitre de Saint-Jean de Besançon, avec l'approbation de l'archevêque Évrard, remet à l'abbaye la moitié du cens d'un bichot, moitié froment et moitié avoine, dû audit chapitre sur la grange de Champoux (1177). — Othon de Roche cède pour quarante ans, à partir de 1183, à l'abbaye ce qu'il possède dans le domaine de Chasault (1181). — Confirmation par Daniel, légat de l'empereur au comté de Bourgogne, du traité conclu, par la médiation d'Évrard, archevêque de Besançon, entre l'abbaye de Bellevaux et le prieuré de Chasault (1183). — Thierry, archevêque de Besançon, approuve la donation faite à Bellevaux, par Othon de Roche, de ses possessions à Chasault, possessions qu'il avait cédées précédemment pour quarante ans à ladite abbaye (1184). — Traité entre Bellevaux et Pierre Maréchal, de Besançon, au sujet du cens de Cirey (1209).— Renaud, dit Amagney, de Chaudefontaine, vend à l'abbaye tous les droits qu'il a sur le territoire de Chasault (1282). — Girard, dit Sales, fils d'Eudes, vend à Gautherin, dit de Marchaux, tous ses droits sur un meix sis au territoire de Chasault (1285). — Donation faite à Pierre de Pierrefontaine par Simon de Laissey, de tout ce qui lui appartenait en la Grange de Champoux, tenue par l'abbaye de Bellevaux (1359). — Ancel de Salins, seigneur de Montferrand et de Marchaux, donne son consentement à un échange fait entre l'abbaye et Ponsant de Marchaux (1359). — Amodiation faite par le prieuré de Morteau à l'abbaye de Bellevaux du cens de vingt mesures de froment et d'avoine (1360). — Cession par l'abbaye à Étienne et Jean Courtot, de Chaudefontaine, de tout ce que tenait à Champoux Jeannot de Chaudefontaine, et Jean Barbier, de Pont (1399). — Constitutions de rente (1545-1621). — Ventes (1473-1787), — Acquisitions (1750-1788) et échanges (1766-1789).

H. 134. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier ;
2 cahiers in-f°, 160 et 108 feuillets, papier.

1438-1747. — *Champoux* (suite). — Reconnaissances faites à Bellevaux par : Jean, dit Jacquet, d'Amagney, sa femme et ses enfants (1438) ; — Girard Perrier et Henri Pochard (1520) ; — divers possesseurs d'héritages à Champoux (1558-1672) ; — les héritiers de Claude-François Chapuis, de Champvans (1700) ; — François Bœuf et son frère Claude (1733) ; — les habitants et communauté de Champoux (1747). — État des terres et des fonds sis sur le territoire de Champoux et de leurs possesseurs soumis à la taille (1582).— Égalements de cens et de tailles (1582-1601).

H. 135. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ;
5 plans.

1366-1754. — *Champoux* (suite). — Acensements (1502-1667) et baux (1366-1705). — Procès-verbal d'arpentement des bois de Champoux (1754). — Plans du territoire de Champoux (1700-1754). — Mandement de nouvelleté obtenu au Parlement de Dôle par l'abbaye de Bellevaux contre Jean et Pierre Maitrot de Chaudefontaine (1561). — Arrêts, sentences, enquêtes, etc. (1560-1749).

H. 136. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier ;
3 cahiers in-f°, 46 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-f°, 26 feuillets,
papier.

1412-1780.—*Champoux* (suite).—Pièces de procès entre l'abbaye de Bellevaux, d'une part, et : Jean Chuet, dit Curie, et Alexandre Bœuf, de Chaudefontaine (1560) ; — Hilaire Hugueniot, de Venisey, messier, et les habitants dudit lieu, au sujet d'une coupe de bois non autorisée (1564) ; — les habitannts de Champoux, de Braillant et d'Argirey, au sujet d'un cantonnement de bois (1754-1780) ; — les habitants de Champoux, au sujet des vignes sises sur le territoire dudit village (1779-1780). — Pièces de procédures diverses.

Chariez. — Acensement fait à perpétuité par l'abbaye de Bellevaux à Michel Rancennet, de Chariez, d'une pièce de terre sise sur le territoire dudit village (1412).

H. 137. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier ;
2 sceaux.

1170-1789. — *Chaudefontaine.* — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Braillant, Champoux, Chaudefontaine et La Vernoye (XVIIIe siècle). — Traité sur procès entre Étiennette, abbesse de Baume-les-Dames, et Bernard, abbé de Bellevaux, au sujet de la seigneurie que ladite abbaye de Bellevaux possédait à Chaudefontaine (1170). — Donation faite à Bellevaux par Jean de Roche, du consentement de sa femme Isabelle, de deux meix à Chaudefontaine, avec leurs dépendances (1254). — Traité conclu en présence de Mahaut, dame de Montfaucon, entre l'abbaye et Poncet, dit Boissal, au sujet des revenus des moulin, étang, four et dîmes de Chaudefontaine (1263). — Confirmation faite par Jean, seigneur de Roche, de la vente qu'il a faite à l'abbaye de tout ce qu'il possédait à Chaudefontaine (1269). — Jean de Verchamp, fils de Pierre de Rigney, déclare qu'il poursuivra l'abbaye au sujet du don que Humbert, doyen de Rougemont, son oncle, lui avait fait de

ce qu'il possédait des dîmes de Chaudefontaine (1291). — Extrait du testament de Guillaume, curé de Marchaux, par lequel il cède à l'abbaye la moitié des dîmes de Chaudefontaine (1311). — Aveu fait à l'abbé de Bellevaux par Jean Jussien, de Chaudefontaine, homme du seigneur de Châtillon, d'avoir commis excès et délits dans les bois de l'abbaye (1340). — Compromis entre l'abbé de Bellevaux et le chanoine prébendier de Chaudefontaine au sujet du droit de pâturage que ledit prébendier avait sur les bois dudit village (1342). — Aveu de Girard, dit Tabardey, de Chaudefontaine, homme du chapitre de Besançon, d'avoir été trouvé par le forestier des bois de Chaudefontaine chargeant un chêne sur un chariot (1342). — Déclaration de Guy, abbé de Bellevaux, que l'héritage tenu par Girard, dit Simonin, de Chaudefontaine, tient de son abbaye (1367). — Cession faite par l'abbé de Bellevaux à Girard Fournier, de Chaudefontaine, de meix, terres et vignes sis sur le territoire de Chaudefontaine par : Simonette, au nom de ses filles Jeannette et Jacquette, à Henri, dit Vignier, de Champoux (1419); — Françoise Beuf, de Chaudefontaine, et Viénot Courtot, son mari, à Verdot, dit Bossot, de Châtillon-Guyette (1581); — Jeanne Maistrot, veuve de François Praudon, de Rigney, à Guillemette Morel, femme de Henri Maistrot, de Chaudefontaine (1596); — Lazare Vuillerot, de Chaudefontaine, à Henri Chuet, dudit lieu (1630); — Gaspard Chuet, de Chaudefontaine, à Pierre Simon, dudit lieu (1665); — Claude-François Lasibelle, de Champoux, à Jean-Nicolas Caillot, dudit lieu (1761); — les frères Poignand, de Chaudefontaine, à dame Marie-Anne-Claude de Rochechouart, douairière de M. le marquis du Cheylar (1779). — Affranchissement de fonds de mainmorte par l'abbaye de Bellevaux au profit de la marquise douairière du Cheylar (1779). — Titres de propriété de l'abbaye de Bellevaux à Chaudefontaine : actes et copies d'actes de ventes (1751-1789), d'acquisitions (1751-1785) et d'échanges (1753-1776); — acensements (1514-1721).

H. 138. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 48, 42 et 89 feuillets, papier; 1 registre in-f°, 81 feuillets, papier.

1278-1760. — *Chaudefontaine* (suite). — Reconnaissances faites à l'abbaye de Bellevaux de meix, terres et vignes sis au territoire de Chaudefontaine par : Perrenet de Chaudefontaine (1278); — maître Jean Questin, clerc, dudit lieu (1314); — divers habitants dudit lieu (1646-1653); — Ferréol Maillet, dudit lieu (1720). — Reconnaissances particulières de Chaudefontaine en 1760. — Rentier de Braillant, Champoux et Chaudefontaine (1557 et années suivantes). — Copie d'un traité passé entre Jean de Grammont, seigneur de Châtillon et les habitants de Châtillon et de Chaudefontaine, d'une part, et l'abbaye de Bellevaux, de l'autre, au sujet des droits du seigneur de Châtillon dans les bois de Champoux et de Chasault (1560-1569).— Arrêts et sentences (1754-1755). — Pièces de procédure (1554-1611).

H. 139. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 22 pièces, papier; 5 sceaux; 1 cachet.

1130-1730. — *Cirey*. — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Cirey (XVIIIe siècle). — Inventaire de plusieurs titres concernant les possessions de l'abbaye à Cirey, la Neuve-Grange, Marloz et Dournan (1791). — Richard de Montfaucon, en présence de l'archevêque Anséric de Besançon, donne à Bellevaux tout ce qu'il possède à Cirey, et Regnaud de Traves donne à ladite abbaye le tiers de la juridiction de Cirey, cette dernière donation faite sous les auspices dudit Richard en qualité de suzerain (1130). — Hugues, abbé de Baume, cède à Bellevaux la dîme de ses possessions à Cirey, moyennant le cens annuel d'un bichot de pois (vers 1143 ou 1144). — Humbert, archevêque de Besançon, cède à Bellevaux l'église de Cirey avec ses dépendances (entre 1134 et 1145); — confirmation de ladite donation par bulle du pape Lucien II (1144-1145). — Pons, fils de Richard de Cirey, institue l'abbaye de Bellevaux héritière de tous ses terres, alleux et fiefs (1141). — Humbert, archevêque de Besançon, atteste que Richard de Montfaucon a cédé en aumône à Bellevaux la juridiction, que Bernard de Rosières a cédé à ladite abbaye le tiers de la juridiction dudit village et que Pons de Cirey et Renaud de Traves ont fait la même donation (1143). — Pierre, abbé de Saint-Vincent de Besançon, cède à Bellevaux l'église de Cirey (1145). — Amédée, comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, confirme les donations que son père Richard a faites à l'abbaye de Bellevaux (1167). — Étiennette, abbesse de Baume, cède à Bernard, abbé de Bellevaux, un pré sis sur le territoire de Cirey, moyennant la redevance annuelle d'une livre de cire (1182). — Othon de Larians, chevalier, confirme la donation faite à Bellevaux par son père Guillaume du quart de la forêt de Venère (1189). — Richard, comte de Montbéliard, confirme à Bellevaux les donations de son grand-père Richard et de son père Amédée (1218). — Jean, damoiseau de Saône, et Marguerite, sa sœur, cèdent à l'abbaye tout ce qui leur appartient à la grange de Cirey (1245). — Copie de l'acte d'établissement à Cirey, de Huguenin, dit Druot, de Vandelans, par Nicolas, abbé de Bellevaux (1307). — Hugues V, comte de Bourgogne, remet pour toujours aux habitants de Cirey, hommes de l'abbaye de Bellevaux, la prestation annuelle de dix livres de cire qu'il lui doivent (1311). — L'abbaye cède à plusieurs habitants de Cirey une partie d'une vigne sise à Cirey, à condition de lui abandonner le tiers des fruits de ladite vigne (1379). — Jean, dit *Marenct*, donne à sa femme Guillemette, femme de Henri Oudet, de Cirey, une chenevière et un jardin sis audit Cirey (1464). — Constitutions de rentes (1521-1539). — Marc

Cusemenet, abbé de Bellevaux, autorise Léonard Niquet, de Cirey, à vendre du vin à Didier Haslot et à ses serviteurs (1540). — Égalements de tailles (1600-1630). — Réquisition aux habitants de Cirey, à la requête de l'abbé de Bellevaux, du bail que lesdits habitants avaient fait des paquis dudit Cirey (1670). — L'abbé de Bellevaux autorise Jean-Baptiste Cupillard, de Cirey, à transformer en verger une chenevière qu'il possédait audit Cirey (1719). — Traités passés entre l'abbaye de Bellevaux et : Wichard, abbé de Saint-Vincent de Besançon (1178); — René de Vandelans, fils d'Étienne de Cromary (1261); — Champion de Châtillon (1339); — Jean Jannin, de Cirey (1418); — Perrin, dit Auvellet, de Fontenoy (1435); — les habitants de Cirey (1439); — plusieurs habitants de Cirey (1444); — les habitants de Cirey (1539); — Nicolas Flagey, de Lescouvotte (1543); — Claude Deschien, amodiateur des forges et fourneaux de Cirey (1561); — les habitants de Cirey (1652); — Jacques Loye, de Cirey (1662); — Jean Gaulut, de Valay (1673); — Michel Briollet, de Chambornay (1697); — Jean-Baptiste Pescheur, de Cirey (1710); — Antoine Chardin et Anatoile Jannin, sa femme (1730). — Traité passé entre les habitants de Cirey et ceux de Rigney, au sujet de la délimitation du territoire de leurs villages (1349).

H. 140. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 3 cahiers in-4° contenant 46, 38 et 24 feuillets, papier ; 6 sceaux.

1275-1690. — *Cirey* (suite). — Ventes de meix, prés, champs, vergers, etc., sis sur le territoire de Cirey, faites à l'abbaye de Bellevaux par : Gautherin, de Maîche (1275); — Garnier-Boichaut de Cirey (1522) ; — Pierrette Breffant, femme de Pierre Flaon et Guillemette, sa sœur, du même lieu (1522) ; — Jean-Henri Bosse, du même lieu (1522) ; — Richarde, veuve de Simon Vitasse, et Vuillemin, son fils, du même lieu (1522) ; — Guillaume Musy, dit Bosse, du même lieu (1523) ; — Vuillemin Vitasse, du même lieu (1528) ; — Jean Theuiller, du Magny (1532) ; — Antoine Noirot, de la Neuve-Grange (1538) ; — Claude Charmet, de Cirey (1544) ; — Vuillemin Vitasse, du même lieu (1545) ; — Pierre Hastot, du même lieu (1545) ; — Jean Roussel et sa femme, du même lieu (1546) ; — Étienne et Nicolas Pescheur, du même lieu (1549); — Jacques Loye, du même lieu (1654). — Ventes de meix, prés, champs, vergers, etc., sis sur le territoire de Cirey, faites par : Huguette Foudart, de Cirey, à Jean Letrelle, de la tuilerie de Bellevaux (1406) ; — Pierre de Nox, de Braillant, et Étiennette Micholet, sa femme, à Étienne Berchelier, de Vandelans (1440) ; — Guillaume de Moustier, abbé de Bellevaux, à Viénot Maillot, de Montcey (1444) ; — Jean Trellier, dit Oiselot, du Magny, à Huguenot Tillier, dudit lieu (1449) ; — Pierre Clerc, de la Neuve-Grange, à Huguenin Vitasse et à Jean Vauchot, de Cirey (1471) ; — Jean Magnenet le jeune, de Chambornay, à Aimé Bosse, de Cirey (1514) ; — Jeannin Brissant, de Cirey, à Jean, Pierre et Étienne Morel, du Puys (1523) ; — Adrienne Bosse, veuve de Pierre Guyot, de Cirey, à Michel Baidet, de Chambornay (1537) ; — Huguenin Charmet et Pierre Bussot, de Cirey, à Antoine Ponssot, du Puys (1538) ; — Vuillemin Vitasse, de Cirey, à M. Guyllenet-Cusemenet, de Salins (1544) ; — Jean Maignenet à Guillaume Valeret, de Bellevaux (1549) ; — Sibille, femme de François Guyon, de Valleroy, à Jean Gras le vieil et Jean Gras le jeune (1556) ; — Germain-Jean et Pierre-Claude Nardin, de Cirey, à Guillaume Villiet, dudit lieu (1556) ; — l'abbé de Bellevaux à Mathieu, fils de Jean Charmet, de Cirey (1566) ; — Claude Lançot, de Cirey, à Mathieu Charmet, dudit lieu (1570) ; — Jean Michel, de Cirey à Henri Perrenot, du Magny (1580) ; — Françoise Boillet, veuve de Claude Gobillot, de Venisey, à Claude Loye, de Cirey (1583) ; — Christophe Guyon, de Valleroy, à Jean Lanternot, dudit lieu (1607) ; — Philippe Boitouset, abbé de Bellevaux, à Pierre Goussier, notaire, et à Léonard Thiellier, de Cirey (1610) ; — Claudine Gauthier, femme de Ligier Blanchot, de Rochefort, à Jean Pescheur, de Cirey (1628) ; — Germain Thiellier, de Cirey, à Perrin Clerc, dudit lieu (1630) ; — Claude Jouffroy le jeune, de Valleroy, à Pierre Catelin, de Cirey (1630) ; — M. de la Tour, abbé de Bellevaux, à Léonard Pescheur de Cirey (1647) ; — M. de Précipiano, abbé de Bellevaux, à Claude Nicolin, de Saône, et Pierrette Bressaud, sa femme (1659) ; — Jean-Simon Mulet, de Rioz, à Pierre-Joseph Chapitey, de Fondremand (1673) ; — l'abbaye de Bellevaux au sieur Pierre Courtot, châtelain de Cromary (1690). — Minutes de contrats de ventes et d'aliénations de fonds mouvant de la seigneurie et mainmorte de l'abbaye de Bellevaux aux lieux d'Aubertans, Baslières, Chambornay, Chaudefontaine, Cirey, Dournon, Gesans, Magny, Marloz, Moncey, les Neuves-Granges, Thurey, Trevey, Valleroy et Verjoulot (1628-1630 et années suivantes).

H. 141. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1705-1774. — *Cirey* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye de Bellevaux à Cirey : actes et copies d'actes de vente des années 1705 à 1774.

H. 142. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1545-1789. — *Cirey* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye de Bellevaux à Cirey : actes et copies d'actes de vente des années 1545 à 1788.

H. 143. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1751-1787. — *Cirey* (suite). — Titres de propriété de

l'abbaye de Bellevaux à Cirey : actes et copies d'actes d'achat ou d'acquisition des années 1751 à 1787.

H. 143 bis. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 sceau.

1500-1755. — *Cirey* (suite). — Acensements (1500-1740) et baux (1656-1755).

H. 144. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier ; 1 sceau.

1300-1714. — *Cirey* (suite). — Reconnaissances de maisons et terres sises à Cirey, faites à l'abbaye de Bellevaux par : Girard, dit *Cabecous*, de Cirey, et Henriette, sa femme (1301) ; — plusieurs habitants de Cirey (1305) ; — Geoffroy, fils de Perrin, dit *Bratte*, de Thurey (1310) ; — Henri et Isabelle, mainmortables de l'abbaye à Cirey (1313) ; — Jean Maitrejean, de Cirey, et sa femme (1325) ; — Hugues, dit *Druaz*, de Cirey, et Anicet, son fils (1328) ; — Jeannin, dit *Baillis*, de Cirey (1332) ; — Marguerite Rousselot, de Cirey, veuve de Henri Bordy, dudit lieu (1529) ; — Pierre Pescheur, de Cirey (1529) ; — Anatole Meteret, du Magny (1529) ; — Jean Morel, dit Vaudrey, de Cirey (1529) ; — Vuillemin Vitasse, dudit lieu (1529) ; — Jean Bassand, dudit lieu (1529) ; — Jean Bosse, dudit lieu (1529) ; — Jean Chappuis et autres, du Magny (1532) ; — Léonard Marquis, de Cirey (1533) ; — Jean Morel le Vieux et Vuillemin Morel, dudit lieu (1533) ; — Jean Marmet, dudit lieu (1533) ; — Guillemette Vaugoulet, de Miélot (1533) ; — Jean Crauney, de Villers-Greslot (1533-1534) ; — Léonard Bernard, de Lusans (1538) ; — Jacques Soufflot, de Villers-Greslot (1538) ; — André Nardin, de Cirey (1550) ; — Jeanne Bethaut, dudit lieu (1550) ; — Jeanne, veuve de Maurice de Roche (1556) ; — Léonard Marquis, de Cirey (1557) ; — Antoinette, veuve de Claude Bassand, dudit lieu (1558) ; — Jean Cratetin, dudit lieu (1558) ; — Pierre Guillon, de Pouligney (1558) ; — Étienne Cret, de Cirey (1558) ; — Huguenin Briffaut, dudit lieu (1558) ; — Pierre Bassot, dudit lieu (1558) ; — Guillaume Morey, du Puys (1559) ; — Claude Soufflot, de Lecouvotte (1559) ; — Guillaume Ferrand, de Neuvelle (1596). — Reconnaissances diverses (1649-1714). — Minutes d'actes concernant des biens sis à Cirey, Cenans, Chambornay et Trevey et dépendant de l'abbaye en mainmorte (XVIIe siècle).

H. 145. (Liasse.) — 2 registres in-f° ; 182 et 140 feuillets, papier ; 1 cahier in-f°, 64 feuillets, papier.

1555-1731. — *Cirey* (suite). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants et communauté de Cirey (1555-1559). — Reconnaissances générales et particulières des habitants et communauté de Cirey (1614). — Reconnaissances générales et particulières des habitants et communauté de Cirey (1651).

H. 145 bis. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 72, 30, 34 et 46 feuillets, papier ; 4 plans ; 2 sceaux.

1539-1751. — *Cirey* (suite). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants et communauté de Cirey, précédées d'une assignation et d'une sentence après procès rendue au bailliage de Vesoul, au sujet de ces reconnaissances (1748-1751). — Projet d'une reconnaissance générale pour les habitants et communauté de Cirey (1651). — Notes concernant divers biens sis à Cirey, prises en vue de l'arpentement du territoire dudit lieu (1688). — Arpentement d'une partie des terres en culture du territoire de Cirey (1688). — Copie de l'arpentement des terres labourables et chenevières du territoire de Cirey (1688). — Plans partiels du territoire de Cirey (XVIIIe siècle). — Constitutions de cens et de rentes en faveur de l'abbaye par : Garnier Berchaud, de Cirey (1539) ; — Henri Bosse, dudit lieu (1539) ; — Aimé Bosse, dudit lieu (1539) ; — Huguenin Charmet, dudit lieu (1539) ; — Garnier Berchaud, dudit lieu (1560) ; — Jean Bassand, dudit lieu (1560) ; — Thierry Lambert, dudit lieu (1560).

H. 146. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier ; 2 cahiers in-f° contenant 48 et 96 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1537-1773. — *Cirey* (suite). — Fragments d'un registre de tenues de justice de l'abbaye de Bellevaux des années 1654 et 1655, contenant des causes intentées à des habitants de Chambornay pour mésus commis sur le territoire de Cirey. — Arrêts, sentences, jugements, enquêtes, etc. (1537-1773). — Pièces de procès entre l'abbaye de Bellevaux et : Didier Hastot, de la Ferté-sur-Aube (1543) ; — Noël Clément, de Dournon (1592-1594) ; — le sieur Loye, de Cirey (1688) ; — Annette Ladroitte, de Cirey (1694-1710). — Pièces d'un procès soutenu par l'abbaye au sujet des forges de Cirey (XVIe siècle).

H. 147. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 108 pièces, papier ; 3 cachets.

1750-1787. — *Cirey* (suite). — Pièces d'un procès pendant en la maîtrise des Eaux et Forêts entre l'abbaye de Bellevaux et les habitants et communauté de Cirey, Dournon, Marloz et les Neuves-Granges, au sujet du cantonnement des

bois (1750). — Pièces d'un procès entre les habitants de Cirey et de Valleroy contre le sieur Biéliot, curé de Chambornay, et les habitants dudit village (1784-1787).

H. 148. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1266-XVIIIe siècle. — *Courcuire.* — Promesse sous seing privé par le nommé Menestrier de payer à l'abbaye de Bellevaux sept mesures, moitié froment et moitié avoine, comme produit de la dîme de Courcuire pendant les années 1616 et 1618. — Transaction entre l'abbaye et les habitants de Courcuire au sujet des dîmes dudit village (1656). — Baux de dîmes de Courcuire consentis par l'abbaye à : Nicolas Amyot, d'Avrigney (1589) ; — Pierre Menestrier, de Courcuire (1676 et 1680); — Mathieu Pailleur, de Marnay (1696). — Arrêts et jugements (1692-1709).

Cromary. — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Cromary, la Maluce et Merrey (XVIIIe siècle). — Ordonnance de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à Simon Millotet, receveur général de ses terres au comté de Bourgogne, de payer aux moines de Montaillant 50 sols estevenans de cens (1377). — Ventes faites à l'abbaye par : Hugenin, dit *Brigeney*, et Antoine Chapoillet, de Cromary, d'une maison sise audit lieu (1418) ; — Guillemette, femme de Perrin Boudot, de Moyon, d'une maison sise à Cromary (1421). — Arrêt du Parlement de Dôle approuvant le traité conclu entre Bellevaux et Jean Petit, de Vieilley (1436). — Reconnaissances (1557-1694). — Procès-verbal de l'arpentement du territoire de Cromary (1680). — Arrêts et jugements (1666-1749). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Jacques Passeret, de Voray, au sujet d'un cens de 50 sols estevenans dû à ladite abbaye (1695).

Cuse. — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Cuse, Gondenans, Hyèvre et Roche sur le Doubs (XVIIIe siècle). — Donation faite à Bellevaux par Guillaume de Cuse de la neuvième partie des dîmes dudit lieu (1266). — Reconnaissance à Bellevaux par Pierre, doyen des Granges et curé de Rougemont, du quart des grosses dîmes de froment et d'avoine à Cuse (1322).

H. 149. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 136 pièces papier.

1358-1788. — *Dampierre.* — Reconnaissances des maisons, terres, etc., sises à Dampierre, faites à l'abbaye de Bellevaux par : Othenin de Dampierre, fils de Renaud, dit *Vaillandet* (1358) ; — Jacques, Huguenin et Maimbeuf Feuillebol, de Dampierre (1516) ; — Pierre Morel, dudit lieu (1530) ; — Huguenin Feuillebol, dudit lieu (1530-1538) ; — Jean Barelot, dudit lieu (1559) ; — François Patin, dudit lieu (1559) ; — Nicole et Martin Patin (1590) ; — Louis Legrand (1730). — Mandement de garde obtenu par l'abbé de Bellevaux contre les officiers du seigneur de Rougemont au sujet de la justice de Dampierre (1556). — Vente faite à l'abbaye par Claude Favenet, de Dampierre, de deux héritages sis audit lieu (1697). — Traité concernant l'affranchissement de la mainmorte des habitants et communauté de Dampierre (1781-1782). — *Dournon.* — Titres de propriété de l'abbaye de Bellevaux à Dournon : actes et copies d'actes de ventes (1613-1788), d'échanges (1617-1782) et d'acquisitions (1751-1780). — Extrait de l'arpentement général du territoire de Dournon (1687). — Procès-verbal de la délimitation du canton dit *Dessous-les-Boulot*, du territoire de Dournon (1706). — Projet de reconnaissance générale des habitants et communauté de Dournon (XVIIIe siècle). — Pièces de procédures entre l'abbaye de Bellevaux et : Noël Clément, de Dournon, pour blasphèmes (1577 et 1578) ; — Nicolas Thomas, d'Anthon, pour parcours de porcs sur un lieu planté de chênes (1658 et 1659) ; — Charles Bernard, de Dournon, au sujet des dîmes dudit lieu (1748 et 1749).

H. 150. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1244-1760. — *Échenoz-le-Sec.* — Copie de la donation faite à Bellevaux par Jacques de Vellefaux, de deux bichots de froment à recevoir chaque année sur les dîmes de *Villacastrum*, à la mesure de Vesoul (1244). — Le bailli d'Amont fait mainlevée à l'abbaye de la mainmise sur les biens de Jean dit de Monget, d'Échenoz-le-Sec, homme de ladite abbaye (1378). — Ventes des meix et terres sis à Échenoz-le-Sec par : Jacquot Thurey à Pierre Thurey, d'Échenoz (1565) ; — Toussaint Thurey à Marc Pequegnet, dudit lieu (1572) ; — Nicolas Rossel, à Annette, femme de Marc Pequegnet, dudit lieu (1580) ; — Jean Gouseret à Claudine Gouseret, veuve d'Antoine Boillot, dudit lieu (1630) ; — l'abbé de Bellevaux à François Pouthier, dudit lieu (1662) ; — Pierre Vougnon, du même lieu, à Claude Roux, de Quenoche (1729) ; — le même à Simon Bonamy, d'Échenoz (1730). — Échanges de meix et terres entre : l'abbaye de Bellevaux et l'abbaye de La Charité (1299) ; — Julien Boillet, de Vellefaux, et Blaise Bosselot et Marc Pequegnet, dudit lieu (1575) ; — Antoine Cointot et Pierre Vougnon, d'Échenoz-le-Sec (1719) ; — Messire Jean Adrien de La Rochelle, seigneur d'Échenoz-le-Sec, et Simon Bonamy, dudit Échenoz (1760). — Reconnaissances de meix et terres sis a Échenoz-le-Sec, faites en l'abbaye de Bellevaux par : Jacquot Thurey, d'Échenoz-le-Sec (1533) ; — plusieurs habitants dudit lieu (1707-1708). — Extrait des distributions faites à l'arpentement général du territoire d'Échenoz-le-Sec (1706). — Rôles des tailles dues à l'abbaye (1604-1623). — Arrêts et sentences (1472-1709).

H. 151. (Registre.) — 1 registre in-f°, 238 feuillets, papier.

1710. — *Échenoz-le-Sec* (suite). — Registre terrier des biens de l'abbaye sis à Échenoz-le-Sec. Ce registre contient les reconnaissances d'habitants dudit Échenoz, à savoir : Beuvet (Antoine); — Bigaud (Antoine); — Bertet (Jeanne-Marguerite); — Bonamy (Anne et Simon); — Bernard (Claudine, Jean-Claude et Nicolas); — Brocard (François, Ferdinand et Jeanne); — Borrey (Simonne); — Boutesson (Claude-Étienne et François); — Chaboz (Antoine, Claude, Ferdinand et Marguerite); — Didier (Simon et Philibert); — Fauvet (Claudine); — Guillaume (Claude); — Guillaumin (Gaspard); — Guyot (Étienne); — Henry (François); — Jusley (Claude, Gabriel et Noël); — Jolle (Antoine); — Lallemand (Claude et Pierre); — Marmet (Claude-François, Étiennette et François); — Marquis (Ferdinand, François, Jacques et Luc); — Mauvoge (Anne-Claude, François, Jeanne et Simonne) ; — Morel (Claude-François, Étienne, François, Jean, Maimbœuf, Marie, Philibert et Pierre); — Perret (Antoine, Benoît, Élisabeth, François, Jeanne et Simon); — Quivongne (Pierre); — Robert (Ferdinand et Joseph); — Tisserand (Antoine, Claudinette, Marguerite et Simonne); — Vougnon (Claude et François); — etc.

H. 152 (Liasse.) — 7 cahiers in-f° contenant 320 feuillets, papier.

1776. — *Échenoz-le-Sec* (suite). — Dénombrement de la directe de l'abbaye de Bellevaux à Échenoz-le-Sec.

H. 153. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 13 cahiers in-f° contenant 218 feuillets, papier; 3 plans.

1776. — *Échenoz-le-Sec* (suite). — Dénombrement de la directe de l'abbaye de Bellevaux à Échenoz-le-Sec (suite).

H. 154. (Liasse.) — 18 cahiers in-f° contenant 290 feuillets, papier.

1776. — *Échenoz-le-Sec* (suite). — Dénombrement de la directe de l'abbaye de Bellevaux à Échenoz-le-Sec (suite).

H. 155. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 15 cahiers in-f° contenant 256 feuillets, papier; 3 plans.

1776. — *Échenoz-le-Sec* (suite). — Dénombrement de la directe de l'abbaye de Bellevaux à Échenoz-le-Sec (suite).

H. 156. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 5 sceaux ; 1 cachet.

1159-1765. — *Faucogney.* — Donation faite à Bellevaux par Jean, seigneur de Faucogney, de ses droits sur diverses terres et de deux parties de la dîme sur les dîmes ; — attestation de ladite donation par l'official de Besançon (1247-1270). — *Filain.* — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Argirey et à Filain (XVIIIe siècle). — Donation faite à Bellevaux par Humbert, prieur du Marteroy, et ses chanoines, de tout ce qu'ils possèdent à Filain (1159). — Sentence de Lambert, évêque de Maurienne, délégué du Saint-Siège, dans un procès entre l'abbaye de Bellevaux et le prieur de Chaux au sujet de la terre de Filain (1178). — Traité entre l'abbaye et Guy et Gilbert de Filain, au sujet de la possession de divers héritages à Filain (1190) (deux cirographes). — Donations faites à Bellevaux par : Renaud, seigneur de Gouhelans, sa femme et ses enfants de tous leurs droits sur deux meix à Filain (1240); — Renaud de Cheurot, de tout ce qu'il possède en hommes, terres, prés et autres biens à Filain (1270). — Reconnaissance faite à l'abbaye de meix et terres sis à Filain par Jean Leuillard, de Filain (1570). — Pièces d'un procès entre Pierre de Sacqueney, de Filain, et divers habitants dudit lieu (1570). — Baux (1698-1731). — Jugement du bailliage de Vesoul entre l'abbaye et Jean-Baptiste Guillameney, fermier de la terre et seigneurie de Laine (1747). — *Flagey.* — Reconnaissances de biens sis à Flagey faites à l'abbaye par : Jean Henriot, de Flagey (1559) ; — Simon Myon, dudit lieu (1651). — Actes d'acquisitions de maisons et terres sises à Flagey (1752-1765). — *Fontenois-les-Montbozon.* — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Battenans, Cendrey, Fontenois, Luzans, Montbozon, Soing et Thiénans (XVIIIe siècle). — Le cellérier de Bellevaux prétend, devant le bailli de Montbozon, à la mainmorte sur les hommes et sujets de ladite abbaye à Fontenois (1287). — Prorogation du compromis fait entre l'abbé de Saint-Vincent de Besançon et l'abbé de Bellevaux au sujet de la moitié des grosses dîmes de Fontenois (1297-1302). — Béatrix de Maussans déclare avoir engagé à l'abbaye pour la somme de 37 livres de dîmes de Fontenois et avoir cédé à sa fille Gélatte, lors de son mariage avec Vincent de Montflour, bourgeois de Montbozon, le droit de percevoir lesdites dîmes en payant la susdite somme (1299). — Extrait du testament de Thibaut, dit Ferrey, de Montbozon, damoiseau, par lequel il fonde une chapelle à Fontenois en l'honneur de la Vierge ; il cède aux chapelains tout ce qu'il possède audit village et donne à l'abbé de Bellevaux le droit de collation (1375). — Donations faites à Bellevaux par : Étienne de Vesoul, chanoine de l'église cathédrale de Besançon et doyen de Faverney, de tout ce qui lui appartient à Mailley (1262); — Villiers de Chariez, et Mabile, sa

femme, d'un pré à Fontenois (1270); — Mabile de Fontenois, fille de Guy de Maizières, d'une chenevière à Fontenois (1295). — Ventes faites à l'abbaye par : Joseph, dit *Noise*, de Montbozon, de la moitié des grosses dîmes de Fontenois pour 15 livres viennoises (1270). — Jeannette de Fontenoy, du cens et des redevances de huit bichots, moitié froment et moitié avoine (1347). — Reconnaissances de meix et de terres sis à Fontenois faites à Bellevaux par : Jean Vincent, de Fontenois (1392); — Jean, dit Pescheux, dudit lieu (1402). — Reprises de fief faites à l'abbaye de Bellevaux par : Perrin Vincent, de Fontenois (1405); — Girard, fils de Jean Vincent, dudit lieu (1412); — Jacquot Vincent, dudit lieu (1416); — Perrin Vincent, dudit lieu (1434); — Étiennette, fille de Jean Vincent, dudit lieu (1436); — Viennot de Moustier, écuyer (1515). — Baux (1400-1747). — Pièces de procédure entre l'abbaye et les habitants de Fontenois, au sujet des dîmes de Fontenois (1764).

H. 157. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 2 sceaux.

1268-1691. — *Frotey-les-Vesoul.* — Quittance de 25 livres 10 sols viennois donnée à l'abbaye par Étienne, dit *Buvarz*, bourgeois de Vesoul, pour laquelle somme le quart du moulin de Frotey était engagé envers lui (1268). — Donation à l'abbaye par Béatrix, dame de Vandelans, du meix dit Bataillard, près de Frotey (1298). — Guy, abbé de Bellevaux, donne à Viennot, dit le *Fou*, de Valleroy, son sujet mainmortable, les fonds possédés à Frotey par Jean, dit *Thinet*, de Frotey (1380). — Ventes de meix et terres sis à Frotey par : Lambert, de Frotey, à Bellevaux (1271); — Jacquot, de Vesoul, à Jeannette Buard (1336); — Girard, dit *Cuderelx*, de Frotey, à Jean Niotet, dudit lieu (1414); — Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, à Jean Goubelot, de Frotey (1494). — Échange entre Vuillemin, dit *Gonans*, de Frotey, et Jeannette, fille de Girard, fils de Perrin, dudit lieu (1327). — Marché fait par le fermier des biens de l'abbaye en la prévôté de Vesoul pour faire plusieurs réparations aux moulins de ladite abbaye à Frotey (1596). — Acensements (1517-1691) et baux (1482-1660). — Reconnaissances générales des habitants de Frotey (1536-1566). — Reconnaissances de meix et terres sis à Frotey faites à l'abbaye par : divers habitants dudit lieu (1327); — Henri Guillaume, de Navenne (1405); — Jeannette, veuve de Jacquot Petit, de Frotey (1533); — Jeannette Goubelat, femme d'Étienne-Jean jeune, de Noroy-l'Archevêque (1535); — Jean Dardet, de Villersexel (1560). — Mémoire non daté contenant l'état des fonds dépendant à Frotey de la seigneurie en mainmorte de l'abbaye de Bellevaux (XVIIe siècle). — Pièces d'un procès entre Bellevaux et Nicolas Lordière, de Frotey, au sujet du paiement du prix du bail fait par ladite abbaye au susdit Lordière (1598).

H. 158. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 128 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 80 feuillets, papier.

1298-1785. — *Germondans.* — Donation faite à l'abbaye de Bellevaux par Jeanne, fille de Jean, seigneur de Roche-sur-l'Ognon, de son four banal de Germondans (1298). — Traité entre Bellevaux et les habitants de Germondans par lequel lesdits habitants reconnaissent que le four banal dudit Germondans appartient à l'abbaye (1649). — Vente faite à Bellevaux par : Renaud, dit *Effernons*, damoiseau, d'un meix à Germondans (1302); — Étienne, fils d'Amiot le Mol, de la Roche-sur-l'Ognon, de la moitié par indivis des grosses et menues dîmes de Germondans (1422). — Ventes diverses, acquisitions et échanges (1590-1785). — Baux et acensements (1694-1754). — Reconnaissances faites à Bellevaux par : Huguenin Marin, de Germondans (1559); — Humbert Siraud, de Germondans (1607); — Benoît Myon, de Flagey (1651); — Vuillemet Jeanperrin, de Germondans (1707); — Joseph Revillard, de Germondans (1716). — Arrêts et sentences (1624-1695). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Nicolas Broch, de Vesoul, au sujet de la réparation du four banal de Germondans (1585); — plusieurs habitants de Germondans au sujet du four banal dudit village (1779). — *Gondenans.* — Ordonnance de l'official de Besançon pour obliger Pierre Dieu, de Gondenans, de payer ou livrer 68 mesures de froment à l'abbaye, à quoi il était tenu par acte obligatoire (1543). — Traité entre l'abbaye et Jacques Brien, censitaire du moulin de Gondenans (1689). — Vente par Jacques Brien et ses enfants à Convers, de Gondenans, de l'acensement du moulin dudit lieu, à charge de payer annuellement à l'abbaye de Bellevaux 80 francs, prix dudit acensement (1697). — Baux et acensements (1543-1753). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et dame Guillemette de Mandre, veuve d'Antoine de Précipiano, baron de Soye et seigneur de Gondenans, au sujet du moulin dudit Gondenans (1630-1632).

H. 159. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 5 sceaux.

1226-XVIIIe siècle. — *Guiseuil.* — Copie d'une charte de Nicolas, archevêque de Besançon, par laquelle il certifie qu'Étienne de Verchamp a cédé à l'abbaye pour 25 livres tout ce qui lui appartenait à Guiseuil (1226). — Déclaration de Thibaud, chanoine et archidiacre du chapitre de Besançon, reconnaissant tenir de l'abbaye les grosses et menues dîmes de la paroisse de Guiseuil (1270). — Jean de Montot, damoiseau, déclare que les prés possédés par l'abbaye à Guiseuil sont de son fief, mais qu'il leur en laisse la libre jouissance (1285). — *Gy.* — Inventaire non daté des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Gy (XVIIIe siècle).

— Jean, archevêque de Besançon, atteste que Gérard Ier, son prédécesseur, a cédé à l'abbaye la moitié d'un moulin sis à Noroy-l'Archevêque (1226). — Traités entre l'abbaye de Bellevaux et : Guillaume, archevêque de Besançon, au sujet des dîmes de froment et d'avoine de Gy (1381) ; — Vienot de Rougemont, damoiseau, résidant à Gy, au sujet d'un échange entre ce dernier et l'abbaye de Montarlot, de vignes sises à Gy (1407) ; — Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, au sujet des dîmes de Gy (1537). — Visites et reconnaissances faites par experts de vignes sises à Gy et appartenant à Bellevaux (1628). — Cession faite par Claude Vuillemot, de Gy, à Claude Vielet, dudit lieu, du retrait qu'il pouvait exercer sur Claude Bourelier, dudit Gy (1654). — Abandon fait par François Baumont, de Gy, à l'abbaye d'une pièce de vigne du vignoble de Gy (1711). — Ventes de meix et terres sises à Gy par : Nicolas de Diesbach, prieur de Grandson, à Marc Cusemenet, abbé de Bellevaux (1548) ; — Claude Vuillemot, de Gy, à Claude Bourelier, dudit lieu (1649-1654) ; — François Brulard, de Gy, à Joseph Sergent, vigneron, dudit lieu (1750) ; — Cécile Gavillet, femme de Claude Bouchard, laboureur, de Gy, à Claude Varichon, vigneron dudit lieu (1754). — Échanges entre : Gérard II, archevêque de Besançon, et Jean, abbé de Bellevaux, de la moitié d'un moulin à Noroy-l'Archevêque, contre un cens annuel et perpétuel de deux bichots de froment, livrables à Avrigney à la Saint-Martin d'hiver (1401) ; — Nicolas Gavillet, laboureur, de Gy, et Éloy Perrot, laboureur dudit lieu, de vignes sises audit Gy (1754).

H. 160. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 cahiers in-4° contenant 18 et 38 feuillets, papier.

1487-1781. — *Gy* (suite). — Acensements (1487-1773) et baux (1530-1765). — Reconnaissances faites à Bellevaux par : Jeannette, veuve de Jean Gonot, au nom de ses filles, d'un cens annuel et perpétuel de quatre sols estevenans pour l'acensement d'un meix à Gy (1559) ; — Claude Velliet, de Gy, d'un cens de quatre sols estevenans sur une maison à Gy (1656) ; — Henri Bouchard, de Gy, d'une maison et d'un jardin sis à Gy (1706). — Cahier contenant des reconnaissances de divers habitants de Gy à l'abbaye de Bellevaux (1781). — Mémoire contenant le détail des maisons, vignes et prés sis à Gy appartenant à Bellevaux (1537). — Jugements, enquêtes, sommations, etc. (1500-1704).

H. 161. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier ; 4 sceaux.

1178-1788. — *Hyet.* — Reconnaissance d'un cens de trois sols estevenans dû à l'abbaye par Nicolas Saint, de Pennesières, et Guillaume Monnot, d'Hyet, assigné sur des terres sises à Hyet (1559). — *Hyèvre.* — Donation faite à Bellevaux par Thibaut, chevalier, seigneur de Rougemont, de toutes ses possessions à Hyèvre (1284) ; — vidimus de 1307 par Thierry, évêque de Sude, en Crète, et attestation de 1413 par Thibaut de Rougemont, archevêque de Besançon. — Cession faite en 1523 par Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, à Guillemette, femme de François Bergeret d'Hyèvre, du tiers des biens meubles et immeubles de Jean Favet, dudit lieu, décédé sujet mainmortable de l'abbaye (1523). — Ventes (1533-1685). — Reconnaissances faites à Bellevaux par : Pierre Pegeot, d'Hyèvre (1536) ; — Adrien Favet, dudit lieu (1560). — Déclaration des biens saisis par décret à Hyèvre sur François Charbon et sa femme (1654). — Mandement de garde obtenu par François Esranney, Nicolas Boillot et Claude Charbon, d'Hyèvre, par lequel ils se sont fait maintenir en la possession d'une cheminée à Hyèvre (1656-1657). — *La Barre.* — Donation faite à Bellevaux par Guillaume de la Roche de toutes ses possessions dans le bois de Bellevaux et du Magny, ainsi que de la sixième partie des dîmes de La Barre et de Blarians (1244). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le marquis de Grammont, seigneur de la Roche et de la Barre (1722). — *Laine.* — Traité entre Bernard, abbé de Bellevaux, et les Templiers de Laine, au sujet d'un champ sis à côté de la grange desdits Templiers (1178) (cyrographe). — *Larians.* — Copies d'actes d'achat (1759-1788). — *La Vernoye.* — Traité entre l'abbaye et Jean Pochard, au sujet de la validité d'un acensement antérieurement fait de la grange de la Vernoye (1594). — Acensements (1649-1662). — Ventes (1659-1785). — Achats (1764-1788) et échanges (1778-1788). — Mémoires, quittances et comptes des revenus de l'abbaye de Bellevaux à la Vernoye (1758). — Pièces de procédure (1751-1752). — *Levrecey.* — Attestation par Henri, chevalier de l'Ordre Teutonique, bailli, duc de Méranie, palatin de Bourgogne, qu'un certain Humbelin, d'Échenoz, dit *Benoyre*, a intenté un procès par-devant lui à l'abbaye de Bellevaux au sujet du don fait à ladite abbaye par Humbert de Choye des dîmes et des hommes qu'il avait à Levrecey (1214). — *Lons-le-Saulnier.* — Amédée Ier, archevêque de Besançon, atteste qu'Étienne, frère de Gérard, comte de Mâcon, a donné à Bellevaux deux *montées* de sel de sa saunerie de Lons-le-Saulnier (1195). — Jean, comte de Bourgogne, seigneur de Salins, approuve la donation faite par Étienne, son père, à l'abbaye de Bellevaux, de deux *montées* de sel de sa saunerie de Lons-le-Saulnier (1234). — *Loulans.* — Reconnaissance faite à Bellevaux par Pierre de Montmartin de la somme de seize sols estevenans qu'il devait à ladite abbaye pour les dîmes de Loulans et d'Ormenans (1231). — Titres concernant les dîmes de Loulans et d'Ormenans (1667-1680).

H. 162. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier

1244-1789. — *Magny (Le).* — Inventaire des titres et

papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux au Magny (XVIIIe siècle). — Donation faite à l'abbaye par Vuillemin de la Roche de tous ses droits sur les bois de Bellevaux et du Magny (1244). — Guy, abbé de Bellevaux, cède à Huguenaz, du Magny, un verger et une pièce de terre sis sur le territoire dudit lieu (1379). — Donation faite à l'abbaye par Viénot, dit Vytasse, de Moncey, de tout ce qui lui appartenait au Magny (1436). — Ventes de maisons, terres, prés et vignes sis au Magny, faites par : Jean Trelier à Garnier Oiselot (1447) ; — Jean Lomant et Girardot Bosse, de Cirey, à Girault Gruhier (1460) ; — Étienne et Jean du Bret à Viénot Thullier (1471) ; — Antoine de Nanton, abbé de Bellevaux, à Claude, Léonard et Pierre Cuthelet (1525) ; — Jean-Henri Vuillemin à Louis Cuthelet (1578) ; — Nicolas Thiellier à Denis Maire, de Cirey (1605) ; — Chrétienne Blenemaille, de Vandelans, à Étienne Nardin (1605) ; — Anne Jauvinet, de Champoux, au même (1605) ; — Nicolas Limasset à Marguerite Oiselot, d'Aubertans (1606) ; — le même, à Jean Oudot, de Marloz (1606) ; — Jeanne Cuthelet à Pierre Gaussier (1608) ; — Nicolas Thiellier à Germain Thiellier (1608) ; — Jeanne et Barbe Montguillon, de Loulans, à Étienne Nardin (1608) ; — les mêmes, à Guillaume Bassot, de Cirey (1608) ; — Jeanne Cuthelet à Étiennette Garneret (1609) ; — Pierre Goussier, de Cirey, notaire, à Pierre Thiellier (1609) ; — Jeanne Cuthelet à Pierre Gaussier (1609-1610) ; — Jean Oudot au même (1610) ; — Marguerite Brisson, de Rigney, à Germain Thiellier (1612-1616) ; — Jean Cuthelet à Étienne Nardin (1612) ; — Jeanne Montguillon à Pierre Thiellier (1613) ; — Jean Oudot à Pierre Gaussier (1613) ; — Jean Cuthelet à Pierre Gaussier (1613) ; — Henriette Tresilley à Étienne Bardel, de Beaumotte (1614) ; — Jean Oudot à Léonard Picquet, d'Aubertans (1615, 1616, 1617) ; — Barbe Thiellier, de Valay, à Étienne Nardin (1615) ; — Jean Cuthelet à Ferry Picquet, d'Aubertans (1616) ; — Jeanne Cuthelet à Étienne Nardin (1617) ; — Étienne Bouvier, de Valleroy, à Claude Thiellier (1618) ; — Jean Thiellier à Pierre Thiellier (1619) ; — Claude Vuillemin à Léonard Picquet (1619) ; — Jean Choz à Thévenin Garnier (1620-1621) ; — Germaine Gurnel à Étienne Nardin (1620) ; — Léonard Vaudrimey à Claude Choz (1620) ; — Anne Thiellier à Léonard Vaudrimey (1621) ; — Nicolas Limasset à Claude Choz (1621) ; — Claude et Jean Choz à Étienne Nardin (1623) ; — Marguerite Oiselot à Claude Choz (1624) ; — Pierre Thiellier à Pierre Loye, de Cirey (1625) ; — Gaspard Choz à Pierre Loye (1625) ; — Jacques Jacquet à Pierre Thiellier (1628) ; — l'abbaye à Benoîte Leures (1692). — Ventes diverses (1757-1789).

H. 163. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 18 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-f°, 100 feuillets, papier.

1460-1788. — *Magny (Le)* (suite). — Titres de propriété : actes et copies d'actes d'acquisition de maisons, terres, prés et vignes sis sur le territoire de Magny entre : Claude Baulard et Germain Nardin (1505) ; — Germain Thiellier et Marguerite Brissot (1616) ; — Claude Choz et Étienne Nardin (1618) ; — Jean Thiellier et Pierre Thiellier (1619) ; — Germain Thiellier et Claude Choz (1621) ; — Germain Thiellier et Étienne Nardin (1624) ; — Joseph Bauchet et Bernard Thelonnier (1721). — Actes d'échanges divers (1751-1788). — Permission accordée par Jean Rollin, évêque d'Autun, cardinal, administrateur de l'abbaye de Bellevaux, à Viénot et Étienne Thiellier, du Magny, ainsi qu'à leurs femmes, d'hériter l'un de l'autre (1461). — Partage de biens entre Jean Thiellier le vieux et Adam Thiellier (1631). — Baux (1687-1747). — Marché pour la reconstruction du four banal du Magny (1570). — Copie de l'arpentement général du territoire du Magny (1687). — Assignations, sentences, etc. (1460-1731). — Pièces d'un procès entre les habitants du Magny et ceux de Beaumotte au sujet des droits d'usage dans un bois sis sur la limite des deux finages (1560 et 1561).

H. 164. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 32 feuillets, papier ; 1 sceau.

1165-1768. — *Mailley*. — Donations faites à l'abbaye de Bellevaux par : Jacques de Velle-le-Châtel de douze deniers de cens à prendre sur le meix de Varescons (1253) ; — Humbert, abbé de Bellevaux, à Étienne de Vesoul, archidiacre de Flavigny, sa vie durant de tout ce que l'abbaye possédait à Mailley, Chazelot et Andelarrot (1260) ; — Étiennette, veuve d'Étienne Mayre, de Mailley, à son fils, d'une maison, avec ses dépendances, sise audit lieu (1514). — Ventes de maisons, terres, prés et vignes sis à Mailley, par : Pierre Bolin à Jean Bony, de Mailley (1434) ; — l'abbaye à Simon Crétin, de Mailley (1592) ; — Pierre de Harbarney, abbé de Bellevaux, à Jean Jacques, de Quenoche (1596) ; — l'abbaye à François Mercier, dit Grantot, de Mailley (1606) ; — le fermier de l'abbaye à Claude Mercier, de Mailley (1611) ; — Claude Mercier à son frère Pierre (1611) ; — Claudine Pagot, de Fontenois, à Claude Cartot et Claude Parisot, de Mailley (1615) ; — François Bony à Rollet Rousselot, du Magny (1620) ; — Claude Pagot, dit Grichon, à Claude Cartot, de Mailley (1620) ; — Blaise Gabotte à Nicolas Gabotte, son frère (1636) ; — M. de Précipiano, abbé de Bellevaux, à Sébastien Proudhon, de Chazelot (1651) ; — l'abbaye à Antoine Langrognet, de Mailley (1682) ; — Jean Myon, à Pierre-François et Pierre-Antoine Barisey, de Chazelot (1768). — Reconnaissances de biens faites à l'abbaye par : Thomas, Jacques et Jean Barcenet, de Chazelot (1561) ; — Jean Janroy, de Mailley (1592) ; — Sébastien Proudhon, de Chazelot (1682). — Reconnaissance générale des habitants de Mailley (1760) ; on y remarque les noms suivants : Bardeau (Joseph), Breney (Antoine), Chapusot (Pierre), Geurey (Jean-

Claude), Gousset (Nicolas), Jacquemard (Claude), Lacroix (François), Macherey (Claude), Maréchal (Jean-Claude), Moine (Jean-Baptiste), Noël (Denis), Parrot (François), Pegrenet (Nicolas), Santot (Claude-François), etc. — Rôle des tailles dues à l'abbaye par les habitants de Mailley (1606). — *Marchaux.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Marchaux (XVIIe siècle). — Donations faites à Bellevaux par : Hugues, clerc de Marchaux, des dîmes qu'il possédait en ce lieu (1165) ; — Bernard de Marchaux, de ce qu'il possédait en dîmes audit lieu (1171) ; — Humbert, clerc de Voray, de deux bichots de froment et d'avoine sur les dîmes de Marchaux (1173); — Bertin Granger de ce qu'il possédait en ce lieu (1165) ; — Bernard de Marchaux de ce qu'il possédait en dîmes audit lieu (1171); — Humbert, clerc de Voray, de deux bichots de froment et d'avoine sur les dîmes de Marchaux (1173) ; — Bertin Granger, de ce qu'il possédait de droit sur l'église de Marchaux (1236) ; — Hugues et Raymond de Dampierre, de tout ce qu'ils possédaient à Marchaux (1239) ; — Gautherin, de Marchaux, de tous ses biens (1272) ; — Guillaume, curé de Marchaux, des dîmes qu'il possédait à Marchaux (1291, avec copie collationnée de l'année 1301). — Copie de quatre donations et ventes faites à l'abbaye par Gautherin, de Marchaux, et Guillaume, curé dududit lieu, des années 1286, 1287, 1291 et 1308. — Ventes faites à l'abbaye par Gautherin, de Marchaux, de diverses possessions audit lieu (1270 et 1287). — Anselme et Simon de Salins, seigneurs de Châtillon, convaincus d'assassinat sur la personne d'un frère convers de l'abbaye, s'engagent à payer à perpétuité à ladite abbaye une rente de 4 livres estevenans à prendre sur les dîmes de Marchaux (1346). — Pièces relatives au patronage par l'abbaye sur l'église de Marchaux : amodiation du droit de patronage à Nicolas, curé de Marchaux, pour la somme de 27 sols, 6 deniers, à payer deux fois par an (1325) ; — reconnaissances par Jean de Cressier, curé de Marchaux, du droit de patronage de l'abbaye sur l'église dudit lieu (1545) ; — pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Pierre Pahouet, curé de Marchaux, au sujet du susdit droit de patronage (1647) ; — reconnaissance du sieur Fournier, curé de Marchaux, du droit de patronage exercé par l'abbaye sur l'église dudit lieu (1680). — Pièces d'un procès pendant au bailliage de Besançon entre le curé de Marchaux et des particuliers de Braillant et de Champoux au sujet de la dîme novale prétendue par ledit curé sur plusieurs propriétés desdits lieux (1745-1754).

H. 165. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier ; 2 sceaux.

1189-1788. — *Marloz.* — Lettres patentes d'Othon, comte palatin de Bourgogne, par lesquelles il prend sous sa sauvegarde et protection l'abbaye de Bellevaux et ses possessions contre les agissements des habitants de Quenoche (1189) avec copie du XVIIe siècle). — Guy de Fondremand approuve les donations faites à l'abbaye par sa femme, fille de Thierry de Vellefaux (1222). — Échange entre l'abbaye et les chanoines de l'église Saint-Paul de Besançon d'une partie des droits sur le moulin d'Aubertans contre les redevances à prendre sur le territoire de Marloz (1275). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis sur le territoire de Marloz par : Jean Jeudy à Henry Tétard (1549) ; — Hugues Chéronnier et Jean Ollivier à Françoise Blandeau (1607) ; — Jean Odot à Étiennette Odot (1608) ; — le même à Jean Pastureau (1608) ; — le même à Jean Sarrasin (1613) ; — le même à Denis et Nicolas Clément 1613); — Catherine Cugnot à sa sœur Claudine (1613) ; — etc. (1549-1630). — Ventes diverses (1749-1788).

H. 166. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1556-1789. — *Marloz* (suite). — Actes et copies d'actes d'achat de maisons, de terres, de vignes et de prés sis sur le territoire de Marloz (1754-1783). — Échanges (1621-1773). — Baux et acensements (1556-1789). — Reconnaissances faites à l'abbaye par divers habitants de Marloz, de maisons, jardins, terres et chenevières sis audit Marloz (1557-1758). — Projet de reconnaissance générale des habitants de Marloz des droits, cens et redevances possédés par l'abbaye audit lieu (XVIIIe siècle). — États des fonds et héritages appartenant à l'abbaye sur le territoire de Marloz (1689-1724). — Copie de l'arpentement général du territoire de Marloz (1687). — Arpentement de deux cantons du territoire de Marloz appartenant à l'abbaye (1721). — Copie de l'acte de mariage entre Claude Chapuis, de Beaumotte-les-Montbozon, et Denise Santot, de Marloz, reçu par le notaire Noirot, de Cenans (1748).

H. 167. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier ; 2 sceaux.

1177-1740. — *Marloz* (suite). — Sentence arbitrale rendue par les abbés de Beaupré et de Rangeval, commis à cet effet par l'évêque de Toul, délégué du pape, entre l'abbaye de Bellevaux et les religieux hospitaliers de La Villedieu et les habitants dudit lieu, au sujet du village de Marloz et de son territoire dont la possession était contestée à l'abbaye de Bellevaux (1177). — Arrêt du Parlement de Besançon confirmant à l'abbaye le droit d'exiger tous les ans un mouton ou un veau de chacun de ses sujets de Marloz qui vendrait du vin publiquement soit à Marloz, soit ailleurs (1624). — Pièces d'un procès entre les habitants de Marloz et ceux de Dournon au sujet du droit de parcours (1675). — Pièces d'un procès entre Bellevaux et les habitants de Marloz au sujet des dîmes et de leur mode de perception (1738-1740).

H. 168. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 1 sceau.

1186-1762. — *Marnay.* — Inventaire des titres et papiers concernant des possessions de l'abbaye à Marnay (XVIIIe siècle). — Donations faites à l'abbaye par : Mathieu, damoiseau de Cromary, et son frère Guy, des meix de Boissière (1236) ; — Jean de Marnay, prêtre, des dîmes de Marnay-la-Ville et de Marnay-le-Château (1237) ; — confirmation de cette donation par Béatrice de Marnay, mère dudit Jean (1251). — Béatrice, dame de Vaucouleurs et de Marnay, cède au chapelain de sa chapelle de Marnay le four de ce lieu, avec ses droits de banalité (1241) ; — confirmation de ladite donation par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins (1255). — Baux (1696-1762).

Maussans. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Maussans (XVIIIe siècle). — Donations faites à Bellevaux par : Hugues de Montmartin, de la moitié d'un meix à Maussans (1186) ; — Renaud de Recologne, de ses droits sur le tiers des terres et prés sis à Maussans, que les religieux avaient reçus de Guillaume de Besnans (1212) ; — Pierre de Montmartin, du meix des Archies, sis à Maussans (1231) ; — Barthélemy, fils de Hugues Barderel, de tous ses droits sur les dîmes de Maussans (1237) ; — Hugues de Thise, d'un pré à Maussans (1273) ; — Thibaud de Faucogney, d'une partie des dîmes de Maussans (1301). — Renaud de Bouhans engage à l'abbaye un meix avec ses dépendances, sis à Maussans, pour 8 livres estevenans (1239). — Vente de maisons, terres, vignes et prés sis à Maussans, par : Pierre Boileau aux religieux de Bellevaux (1514) ; — Antoine Chaillet, de Munans, à Jean Vigelet, de Maussans (1619) ; — Isabelle Trésilley, de Montbozon, à Humbert Myon, de Maussans (1654) ; — Marguerite Trésilley, de Besnans, à Jacques Perrey, de Maussans (1661) ; — Claudine Vichot, de Maussans, au même (1667). — Acensement perpétuel de plusieurs fonds sis sur le territoire de Maussans fait par l'abbaye à Jean Tresilley, de Besnans (1542). — Reconnaissances de biens sis à Maussans faites à l'abbaye par : Guillaume Bardel, d'Ollans (1505) ; — Jean Grandamour, de Maussans (1559) ; — Léonard Vigoureux, dudit lieu (1581) ; — Antoine Chailles, de Verchamp (1607) ; — Jean Bigadet, de Maussans (1608) ; — Étienne Myon, dudit lieu, et Étienne Bertrand, de Montbozon (1657) ; — Humbert Myon, de Maussans (1657) ; — Guillaume Prudon et Claude Peney, de Maussans (1765). — Arrêts et sentences au sujet des dîmes de Maussans (1624-1667).

Membrey. — Confirmation par Othenin, seigneur de Ray, de la donation que son père Jean avait faite à Bellevaux de cinq bichots de froment à prendre tous les ans sur les dîmes de Membrey (1266). — Arrêt sur requête du Parlement de Dôle ordonnant à Marc de Ray, seigneur de Membrey, de fournir à l'abbaye les cinq bichots de froment à prendre sur les dîmes de Membrey appartenant audit seigneur (1518).

Merey. — Acensement perpétuel fait par l'abbé de Bellevaux à Perrin Paiget, de Merey, d'une vigne sise sur le territoire dudit lieu (1541). — Reconnaissances de biens sis sur le territoire de Mercy faites à l'abbaye par : Anatole Paiget, de Merey (1558) ; — Jean Pajoux, dudit lieu (1598) ; — Humbert Paris, dudit lieu (1655 et 1674). — Fragment d'un arpentement du territoire de Merey (XVIIIe siècle). — Sentence du bailliage de Vesoul maintenant l'abbaye dans la possession d'une pièce de vigne sise à Merey (1438). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean Paiget, de Mercy, au sujet d'une rente due aux religieux par ledit Paiget (XVIIe siècle).

H. 169. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 4 sceaux.

1226-1783. — *Moncey.* — Traité entre Anselme, abbé de Bellevaux, et Guillaume de Thise et Pierre, fils de Huon de Quenoche, par lequel ceux-ci abandonnent à l'abbaye tous leurs droits sur les pâturages de Moncey moyennant la somme de 8 livres (1226). — Donations de maisons, terres, vignes et prés sis à Moncey, faites à l'abbaye par : Étienne de Chambornay (1235) ; — Agnès de Moncey (1237 et 1254) ; — Jeanne, veuve de Guillaume de Cromary (1255) ; — Étiennette, dame de Sorans 1256) ; — Étienne, dit *Frelat* de Thurey (1325). — Jean, seigneur de la Roche, engage à l'abbaye tous ses droits sur les dîmes de Moncey (1267). — Guy, abbé de Bellevaux, donne à Jean, mainmortable de l'abbaye à Moncey, une chenevière sise audit lieu (1360). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Moncey par : Gérard de Sorans à l'abbaye (1231) ; — l'abbesse de Montarlot à l'abbaye de Bellevaux (1296) ; — Jean, abbé de Bellevaux, à Jean, dit *la Geaurre*, de Moncey (1387) ; — Guillemin, dit *Mignot*, de Venère, à Gérard Lobet, de Moncey (1387) ; — le tuteur d'Othenin Droz, de Thurey, à Chrétienne, veuve de Henri Jannot (1424) ; — Étienne Raingnet, de Moncey, à Viénot Bercel, de Thurey (1459) ; — Chrétienne Monin, de Moncey, à Viénot Jeannet, de Moncey (1505) ; — la même à Jean Maillot, de Moncey, (1507) ; — Jean Ruet, de Thurey, à Viénot Jeannot (1513) ; — Huguette Boucard, de Moncey, à Jean Maillot, dudit lieu (1514) ; — Marguerite, veuve de Perrin Bray, de Thurey, à Jeannette Mignot, de Venère (1515) ; — Jean Droz, dit *Gaillard*, de Thurey, à Jean Maillot, de Moncey (1515) ; — Jean Maillot à Nicolas Jannet, dudit lieu (1518) ; — Étienne, seigneur de Moncey, à l'abbaye (1527). — Ventes et acquisitions diverses (1562-1783). — Échanges (1571-1573). — Constitutions de cens et rentes à l'abbaye par : Richard Lamy, de Moncey (1535) ; — le même et Henri Maillot, dudit lieu (1544) ; — Guillemin Jacquet, dudit lieu (1548) ; — Étienne Hardy et Jacques Paradis, dudit lieu (1555). — Nicolas Marie, dudit lieu (1594). — Également de la taille sur l'héritage de Jean Lamy, de Moncey (1585).

H. 170. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 124 et 40 feuillets, papier ; 3 cahiers in-f°, 14, 12, et 102 feuillets, papier ; 10 plans.

XVIIIe siècle. — *Moncey* (suite). — Répertoires des hameaux, sections, lieux dits, fermes, etc., sis sur le territoire des villages de Moncey et de Thurey, extraits d'un terrier de l'abbaye (sans date ni signature). On y a ajouté les noms des tenanciers demeurant dans chacun de ces lieux dits (XVIIIe siècle). — État et description des fonds acquis par le sieur Nicolas-Benoît Millot et Marguerite Guillaume, sa femme, sur le sieur Simon Voisin et Marguerite Baudot, sa femme (1745). On y a ajouté la situation de ces fonds par rapport aux cens, dîmes, etc., à payer à l'abbaye. — État et description des terres, vignes, prés, etc., sis à Moncey et appartenant à l'abbaye ou soumis à des redevances envers elle (XVIIIe siècle). Cet état est rédigé sous forme de dépouillement des titres de l'abbaye pour ledit Moncey (XVIIIe siècle). — Reconnaissances générales et particulières de maisons, terres, vignes et prés sis à Moncey formant terrier de l'abbaye audit Moncey (XVIIIe siècle). On y remarque les noms suivants : Baudot (Jean-Antoine), Cugnot (Pierre-Antoine), Gillon (Claude), Jannot (Pierre), Marey (Jean-Claude), Milley (Jacques-Philippe), Monnot (maître particulier des Eaux et Forêts), Plantamour (les héritiers de Jacques-Joseph), Quégain (le sieur), Roussel (Julien), Surmont (François), Vuillemin (Claude), etc. — Plans du territoire de Moncey (XVIIIe siècle).

H. 171. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier ; 5 sceaux.

1228-1773. — *Moncey* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Claude Marey et sa femme, de Moncey, au sujet d'une propriété audit Moncey (1734-1735). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et François et Jean-Antoine Baudot, de Moncey, au sujet des redevances de mainmorte que l'abbaye prétendait exiger d'eux (1771-1773).

Montigny-les-Arsures. — Donations et cessions faites à Bellevaux de maisons, terres, vignes et prés sis à Montigny par : Silvestre, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon (1228); — Humbert de Montigny, curé d'Étrepigney (1326) ; — Gérard, dit d'*Étraige* (1343) ; — Jeanne, fille d'Othenin Fromont, de Montigny (1385). — Actes d'acquisitions faites par Humbert, prévôt de Montigny et d'Arbois, de maisons et terres sises audit Montigny (1289-1348). — Ventes de maisons et terres sises à Montigny faites à l'abbaye par : Humbert de Montigny (1327) ; — Aymonet, dit *Nonet*, d'Arbois (1335) ; — Hugues, dit *Picquardet*, de Montigny (1339) ; — Renaud, dit *de Puppelhin* (1339) ; — Guillaume, dit *de Chaffoy*, d'Arbois (1344) ; — Perrin, fils de Jean Jacquin, de Marnoz (1348) ; — Étienne, dit *Vaudrey*, de Montigny (1348). — Échanges de maisons et terres sises à Montigny faits entre l'abbaye et : Humbert dit *Chapuset*, de Montigny (1329) ; — Jean dit *de Chaffoy*, écuyer, d'Arbois ; — l'abbaye de Mont-Sainte-Marie (1361) ; — Guillemin, dit *Megniers*, de Mesnay (1374). — Acensement par l'abbaye à Étienne, dit *Boillet*, d'une vigne sise à Montigny (1379). — Baux faits par l'abbaye à : Guillaume, dit *Moçon*, de Changey, d'une maison avec dépendances, sise à Montigny (1434) ; — Jean Comte, de Montigny, de toutes les vignes et terres labourables sises audit Montigny et dépendant de l'abbaye (1485). — Mémoire des cens et des biens sis à Montigny et dépendant de Bellevaux, dressé par Guillaume Richard, notaire (1446).

Mont-le-Vernois. — Othon de Ray approuve la donation faite à l'abbaye par Guillaume de Cicon de quatre bichots, moitié froment et moitié avoine, à prendre annuellement sur les dîmes de Mont-le-Vernois (1247). — Jacques de Citey fait don à l'abbaye d'un homme mainmortable de Mont, nommé Eudes, avec un meix et ses dépendances (1267).

H. 172. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier ; 1 sceau.

1217-1777. — *Montbozon.* — Donations et cessions faites à l'abbaye de Bellevaux par : Othon, duc de Méranie et comte palatin de Bourgogne, de tous les pâturages compris dans sa terre de Montbozon (1217) ; — Renaud de Montbozon, d'une maison sise audit lieu et d'une portion des dîmes dudit village (1236) ; — Étienne, curé d'Authoison, de tout ce qui lui appartenait dans les dîmes de Montbozon, de Montot et de Thiénans (1259). — Humbert, abbé de Bellevaux, cède à Étienne de Montbozon, doyen de Granges, la jouissance des dîmes appartenant à l'abbaye à Montbozon et à Thiénans (1265); — remise à l'abbaye, par ledit Étienne, de la jouissance desdites dîmes (1293). — Othon, comte de Bourgogne, ordonne à Jeannenat, son maire à Montbozon, de payer à l'abbaye cent sols sur les tailles dudit village, laquelle somme sa mère Alix avait léguée en aumône à ladite abbaye (1280) ; — confirmation dudit legs par Hugues, frère d'Othon (1293) ; — par Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne (1361); — par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne (1399) ; — quittance d'Antoine de Nanthon, abbé de Bellevaux, aux héritiers de Jean Carondelet, chancelier de Bourgogne, des termes dus à l'abbaye de la susdite redevance (1513). — Reconnaissances de maisons, terres, vignes et prés sis sur le territoire de Montbozon faites à l'abbaye par : Étienne de Montbozon, curé d'Authoison (1291) ; — Jean Dornans, de Montbozon (1358) ; — Pierre Meilienet et Nicolas Bonnoz, dudit lieu (1660). — Gauthier de Marchaux vend à l'abbaye ses possessions à Montbozon (1265). — Baux et acensements (1382-1758). — Devis pour la reconstruction de l'église paroissiale de Montbozon, et pièces

annexes (1775-1776). — Arrêts et sentences (1614-1777). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Étiennette Richotey, de Fontenois-les-Montbozon, au sujet de la propriété d'une maison audit lieu (1515) — Pièces d'un procès entre l'abbaye et François Clervault, de Montbozon, au sujet d'une maison sise audit lieu (1588).

H. 173. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 150 pièces, papier; 2 sceaux.

1174-1788. — *Morchamps.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Morchamps (XVIIIe siècle). — Sentence arbitrale rendue par Henri, abbé de Morimont, entre les abbayes de Bellevaux et de la Charité concernant les difficultés survenues au sujet de leurs propriétés à Fondremand, Magny, Mailley, Maizières, Noidans, Quenoche et Velleguindry, et notamment au sujet de la grange de Morchamps (1174). — Donation faite en 1196 à l'abbaye de la Grâce-Dieu par Jacques, damoiseau, et ses frères et sœurs, de tous leurs biens à Morchamps (copie du XVe siècle). — Actes et copies d'actes de vente et d'acquisition de maisons, terres, vignes et prés sis à Morchamps (1750-1788). — Échanges faits entre l'abbaye et : Renaud et Jacques Mailley, de Puessans, d'une pièce de terre à Morchamps contre un pré sis audit lieu (1423) ; — Henri de Neufchâtel, prêtre, de terres mainmortables à Arc, contre le cens annuel de trois bichots de froment dus sur la grange de Morchamps (1486). — Actes et copies d'actes déchange (1751-1760).

H. 174. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 164, 18 et 40 feuillets, papier; 3 plans ; 1 sceau.

1299-XVIIIe siècle. — *Morchamps* (suite). — Acensements et baux (1424-1670). — Reconnaissance d'un prêt de 40 livres fait à l'abbé de la Grâce-Dieu par l'abbé de Bellevaux, lesquelles 40 livres seront remboursées par les revenus de la grange de Morchamps (1299). — Reconnaissances d'immeubles sis à Morchamps faites à Bellevaux par : Othenin Guerres, de Rougnon (1333) ; — Christophe Hugonard, de Morchamps (1677) ; — Nicolas Carisey, de Mésandans (1747). — Reconnaissances générales et particulières des habitants de Morchamps formant terrier de l'abbaye audit lieu (XVIIIe siècle). On y remarque les noms suivants : Billet (Claude), Brechotte (Xavier), Brenot (Maurice), Carisey (Jean-Baptiste), Clavy (Jean-Claude), Girardot (Louis), Granchard (Jean-Baptiste), Guerrin (Pierre-François), Lamboley (Pierre-François), Lambert (Claude-François), Martin (Gabriel), Molle (Joseph), Munnier (Antide), Nicod (Jean-Claude), Pillard (Alexis), Poignand (Charlotte), Simonin (Jean-Claude), Truchot (Nicolas), notaire, etc. — Procès-verbal d'arpentement du territoire de Morchamps dressé en faveur de l'abbaye de la Grâce-Dieu (1691). — Plan de la grange de Morchamps et de ses dépendances (1716). — Plans du territoire de Morchamps (XVIIIe siècle).

H. 175. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1290-XVIIIe siècle. — *Morchamps* (suite). — Comptes rendus par : Jacques Leullard, de Filain, résidant à Villers-Pater, à messire Jean-Baptiste d'Andelot, chevalier, des revenus de la grange de Morchamps, qu'il tenait en acensement de l'abbaye de Bellevaux (années 1564, 1565, 1566, 1567 et 1568) ; — Henri Dubois, notaire, au même, des revenus de ladite grange (1569). — Extrait d'un rentier de la seigneurie d'Ollans, de l'année 1594, relatif à la grange de Morchamps et ses dépendances, qui relevaient de ladite seigneurie (1708). — Répartement de l'imposition royale sur tous les habitants de Rougemont, y compris le fermier de la grange de Morchamps, sise sur le territoire dudit lieu (1676). — Traités passés entre : Hugues, abbé de la Grâce-Dieu, et l'abbé de Morimont, au sujet d'une somme de cent livres due par le premier à l'abbaye de Morimont et payable sur les revenus de la grange de Morchamps. Guy, abbé de Bellevaux, propriétaire de ladite grange, se reconnaît débiteur de l'abbaye de Morimont de ladite somme de cent livres (1290 et 1353) ; — les abbayes de Bellevaux et de la Grâce-Dieu au sujet de la grange de Morchamps (1349); — l'abbaye de la Grâce-Dieu et Thierry de Duon, apothicaire à Besançon, au sujet d'une somme de 60 livres due par l'abbaye audit Thierry (1403) ; — les abbayes de Bellevaux et de la Grâce-Dieu, au sujet d'un pré sis sur le territoire de Morchamps (1541) ; — l'abbaye de Bellevaux et messire Jean-Baptiste d'Andelot, seigneur d'Ollans, au sujet de l'acensement de la grange de Morchamps, fait par l'abbaye audit seigneur (1578) ; — ladite abbaye et Ferdinand-François-Juste de Rye, marquis de Varambon et seigneur de Rougemont, au sujet de l'acensement de la grange de Morchamps (1654) ; — les habitants de Gouhelans et ceux de Rougemont, au sujet du droit de parcours sur la terre de Morchamps (1677). — Analyse des titres relatifs aux droits de justice de Bellevaux sur la grange de Morchamps et ses dépendances (XVIIIe siècle). — Mandement de nouvelleté obtenu par Bellevaux du Parlement de Dôle au sujet des droits de justice de ladite abbaye sur le territoire de Morchamps (1556).

H. 176. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 48, 32 et 148 feuillets, papier.

1562-1784. — *Morchamps* (suite). — Enquêtes (1562-1565), arrêts (1646-1710) et sentences (1633-1784). — Pièces

d'un procès entre l'abbaye et plusieurs habitants de Puessans au sujet de deux pièces de vignes sises audit lieu (1775-1783).

H. 177. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1285-1789. — *Nans.* — Perrin, fils de Thiébaud de Cicon, cède à l'église de Bellevaux le tiers des dîmes de Nans et le quart des dîmes de Thurey (1297) ; — *vidimus* du testament de Perrin de Cicon par l'official de Besançon, confirmant la donation ci-dessus mentionnée (1449).

Neuves-Granges. — Donation faite à Bellevaux par Guy, dit *Cheveillate*, de Chambornay, d'un champ sis sur le territoire de Neuves-Granges (1285). — Requête présentée au chapitre général de Cîteaux par l'abbaye de Bellevaux, tendant à obtenir l'autorisation d'acenser aux mainmortables des terres sises sur le territoires de Neuves-Granges, afin de pouvoir payer un emprunt par un temps de disette (1352). — Jean Ribet, père et fils, constituent en faveur de l'abbaye une rente perpétuelle de douze sols, payable chaque année à la Saint-Martin d'hiver (1533). — Titres de propriété de l'abbaye aux Neuves-Granges : Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis sur le territoire de Neuves-Granges par : Pierre Gonin, de They, à Huguenin Maillot (1600); — Pierre Clerc, de Senans, à Sébastien Clerc, des Neuves-Granges (1602) ; — Grégoire Guarguille, des Neuves-Granges, à Jean Sidon, dudit lieu (1605) ; — Germain Clerc, à Claude Pichet, dudit lieu (1610) ; — les sœurs Clerc à Pierre Clerc, dudit lieu (1611) ; — Jean Sidon à Huguenin Maillot, dudit lieu (1614-1616) ; — Claude Bresset à Pierre Monin, dudit lieu (1616); — Sébastien Guargille à Pernette Jeanroussel, dudit lieu (1616 et 1617) ; — Denis Noirot, de Thiénans, à Jean Noirot, des Neuves-Granges (1616); — Claude Pichet à Pierre Monin, dudit lieu (1616) ; — Germain Clerc à Pierre Clerc, dudit lieu (1617) ; — Germain Clerc à Jean Monin, dudit lieu (1617) ; — Claudine Clerc à Germain Noirot (1617) ; — Claude Barbier, de Champoux, à Pierre Monin, des Neuves-Granges (1618) ; — Jeanne Chapuis, de Champoux, à Jeanne Barthoz, des Neuves-Granges (1618) ; — Pierre Loye, de Cirey, à Huguenin Maillot, des Neuves-Granges (1626) ; — l'abbaye à François Lapierre, des Neuves-Granges (1689 et 1692) ; — l'abbaye à François Cadet, de Bellevaux (1690) ; — l'abbaye à Pierre Natais, des Neuves-Granges (1692) ; — Jean-Baptiste Bourdon, des Neuves-Granges, à Joseph Miredoudey, de Bellevaux (1728). — Actes et copies d'actes de vente (1748-1789).

H. 178. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1557-1789. — *Neuves-Granges* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye aux Neuves-Granges (suite) : Actes et copies d'actes d'acquisition (1728-1789). — Actes et copies d'acte d'échange (1698-1789). — Acensements et baux (1683-1748). — Reconnaissances de biens sis aux Neuves-Granges faites à l'abbaye par : Guillaume Noirot (1650) ; — Jean Maillot (1650) ; — Jean Noirot (1657) ; — Nicolas Guillaume (1657) ; — Louis Lachiche (1733), tous des Neuves-Granges. — Extrait de reconnaissances particulières des Neuves-Granges des années 1557 et 1559 (1690). — Projet de reconnaissance générale des habitants des Neuves-Granges à l'abbaye (XVIIIe siècle). — Procès-verbal de l'arpentement du champ dit *Tournefaux*, sis au territoire des Neuves-Granges (1619). — Arrêts et sentences (1666-1753). — Pièces de procès entre : les habitants de Cirey et ceux des Neuves-Granges au sujet des réparations à faire au pont de Cirey (1613) ; — l'abbaye et les habitants des Neuves-Granges au sujet du droit de parcours (1678) ; — les habitants des Neuves-Granges et François Cadet, au sujet de l'acensement du champ dit *Tournefaux* (1691) ; — l'abbaye et Jean Noirot, des Neuves Granges, au sujet de l'héritage recueilli par Barbe Billerey, sa femme (1699) ; — les habitants des Neuves-Granges et l'abbaye, au sujet du droit de parcours (1753).

H. 179. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier ; 1 plan.

1526-1765. — *Neuvelle-les-Cromary.* — Constitution de cens annuel et perpétuel de 9 gros faite au profit de l'abbaye par Anatole Clerc, de Neuvelle-les-Cromary (1526). — Bail fait pour neuf ans par l'abbaye à Jean Benessy, de Rioz, du domaine du Verjoulot, près dudit Rioz (1677). — Déclaration des terres composant le domaine du Verjoulot, appartenant à Bellevaux (1709). — Plan des bois de Neuvelle-les-Cromary dressé par Étienne Rougemont, géomètre (1733). — Pièces de procédure entre : l'abbaye et les habitants de Neuvelle au sujet du *pré Baussey* (1602); — l'abbaye et les mêmes, au sujet du droit de parcours sur le territoire de Neuvelle, contesté par les habitants dudit lieu au fermier du Verjoulot (1666); — l'abbaye et les mêmes, au sujet des dîmes dues par les habitants de Neuvelle au seigneur prébendier de Chambornay et à ladite abbaye (1680-1685); — les fermiers du Verjoulot et des habitants de Neuvelle, au sujet des droits dudit fermier dans le bois de Neuvelle (1706-1759).

H. 180. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 90 feuillets, papier ; 3 sceaux.

1189-1781. — *Noidans-les-Vesoul.* — Attestation par l'official de Besançon de la donation à Bellevaux par Catherine, fille d'Étienne dit *Griffon*, de Mailley, en 1343, d'une chapelle fondée par ladite Catherine à Noidans (1470). — Let-

tres d'institution par les abbés de Bellevaux de desservants de la chapelle de Noidans en faveur de : Richard, fils de Jean, dit *le Rouge*, de Courcelles (1397); — Jean, fils de Guillaume, dit *Gurnel*, de Fontenois (1419); — Claude Tournier, de Saint-Maurice (1470): — Gabriel Buretel (1708); — Pierre-Paul Gaillard, curé d'Autoreille (1771). — Bail de terres sises à Noidans, concédé par Ambroise-Désiré Sarragoz, chapelain de la chapelle Sainte-Anne, audit Noidans, à Étienne Bassand, tanneur, de Vesoul (1705).

Noroy-le-Bourg. — Amodiation par l'abbaye de la moitié du moulin Dubreuille, à Noroy-le-Bourg (1366).

Ollans. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Ollans (XVIIIe siècle). — Reconnaissances de maisons, terres, vignes et prés sis à Ollans faites à l'abbaye par : Guy d'Ollans, chanoine de Saint-Paul de Besançon (1275 et 1309); — Pierre Bardel, d'Ollans (1530); — Guillaume Coillot, de Larians (1657); — Jean Bardel, d'Ollans (1657). — Ventes de biens sis à Larians et à Ollans par : l'abbaye à Pierre Jobin, de Germondans (1660); — Pierre Pillot, de Besnans, à Gérard Maillot, de Verchamp (1661); — Claude Vuillier, fermier de la seigneurie d'Ollans, à Jean Mignet, de Scey-sur-Saône (1662); — Guillaume Coillot, de Larians, à Jean Bardel, dit *Frigoley*, d'Ollans (1663).

Pelousey.— Confirmation par Marguerite, dame de Marnay et d'Andelot, de la donation faite à Bellevaux par sa mère, Agnès de Châtillon, de deux bichots de froment à prendre sur les revenus du moulin de Pelousey (1298).

Pirey.— Donations faites à Bellevaux par: Guy de la Roche de trois meix à Ray avec leurs dépendances (1266); — Pierre de Bonnay, de plusieurs pièces de terre sises à Pirey et à École (1286). — Ventes faites à l'abbaye par : Perrin, fils d'Aymon, dit *Badeillot*, de Pirey, d'une vigne sise audit lieu (1344); — Jean Rotelier, de Besançon, d'une vigne sise audit Pirey (1347). — Comptes rendus à Bellevaux par Nicolas Loigier, notaire, des cens dus à ladite abbaye à Besançon et au village de Pirey (1552-1554). — Mandement de garde maintenant l'abbaye en possession d'une vigne sise à Pirey, contre les prétentions du sieur Faivre, de Besançon (1595).

Pouligney. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye, à Pouligney (XVIIIe siècle). — Sentence arbitrale de l'abbé de Rosières, maintenant l'abbaye de Bellevaux dans la possession de deux journaux de terre sis à Pouligney (sans date : XIIe siècle). — Fondation, dans l'église de Bellevaux, d'une messe basse de *requiem* à célébrer le lundi de chaque semaine pour le repos de l'âme de Jean de Semoustier, de ses ancêtres et de ses successeurs (1449). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés, sis à Pouligney, faites par : Thiébaud de Laissey, écuyer, à Jean de Semoustier, seigneur de Sorans (1438); — Pierre de Moffans, écuyer, au même (1446); — l'abbaye à Henri Guilin, de Pouligney (1498); — Claude Cortot, dit *Gardet*, de Pouligney, à Claude Cordier, dudit lieu (1571 et 1572); — Marguerite Grosjean, de Pouligney, à Louis et Antoine Perrey, dudit lieu (1607); — l'abbaye à Adrien Coulon, de Châtillon-Guyotte (1665); — Jacques Cranney, de Saint-Hilaire, à Catherine Coulon, de Pouligney (1754); — Jean et Gaspard Vallenet, de Pouligney, à Jean-Baptiste Bruand, de Besançon (1781). — Reconnaissances de biens sis à Pouligney faites à l'abbaye par : Gérard et Étienne Guillin, de Pouligney (1561); — Hyacinthe-Maurice Perreciot, de Besançon (1729).

Pusey et *Pusy*. — Abandon fait à Bellevaux par Gilbert, vicomte de Vesoul, du droit de parcours, pour le bétail appartenant à ladite abbaye, sur les terres dudit Gilbert à Auxon, Pusey et Pusy (1189).

H. 181. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 2 sceaux et 4 fragments de sceaux.

1184-1768. — *Quenoche*. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Quenoche (XVIIIe siècle). — Sentence arbitrale de Daniel, légat de l'empereur Frédéric Ier dans le comté de Bourgogne, entre l'abbaye de Bellevaux et les habitants de Quenoche au sujet des droits d'usage de l'abbaye dans les bois dudit lieu (1184); — sentence arbitrale de Thierry II, archevêque de Besançon, sur le même objet, le légat ayant renvoyé la décision à l'archevêque (1184). — Donations faites à l'abbaye par : Othon, clerc de Quenoche, de tous ses biens sis en ce lieu (1189); — Thierry II, archevêque de Besançon, de la moitié de l'église de Quenoche tenue en fief par Henri, clerc dudit lieu (1189); — Amédée, archevêque de Besançon, de l'autre moitié de ladite église de Quenoche (1194) ; — Richard, comte de Montbéliard, de la terre de Cirey avec ses dépendances (1219); — Othon, duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne, et Béatrix, sa femme, de deux moulins près de Quenoche (1226); — Étienne, fils de Richard de Fondremand, de tout ce qui lui appartenait à Quenoche (1231); — Pierre de Thurey, damoiseau, d'un pré et d'un champ sis à Quenoche (1234); — Pierre de Lavoncourt, d'un meix à Quenoche (1234); — Aymon, clerc de Quenoche, d'une chenevière audit lieu (1239); — Alexandre de Quenoche, de ses droits sur les moulins de l'abbaye audit lieu (1271); — Othon de Quenoche, chevalier, de tout ce qu'il possédait audit Quenoche (1283); — Hugues de Thise, de tous ses biens sis à Quenoche (1295); — Guillaume de Larians, du cens annuel de 15 deniers estevenans que lui devaient ses hommes de Quenoche (1327); — Jean de Quenoche, curé de Fondremand, de tout ce qui lui appartenait audit Quenoche (1332). — Testament d'Othon de Quenoche, par lequel il cède entre autre, à l'abbaye, la prestation annuelle de 6 mesures de froment (1304). — Engagements faits à l'abbaye par : Hugues, fils d'Othon, forestier de Quenoche, pour 50 sols estevenans, de ses droits sur plusieurs prés sis audit Quenoche

(1263); — Pierre de Quenoche, pour 30 sols estevenans, de ses droits sur plusieurs prés sis audit lieu (1264); — Henri de Quenoche, pour la même somme, d'une portion du pré de la Malachère (1276); — Vuillemin, dit *Aguseboix*, de Quenoche, pour 40 sols estevenans, d'un pré sis audit lieu (1381). — Ventes de maisons et terres sises à Quenoche, faites à l'abbaye par : Guy, fils de Gilbert d'Authoison (1224); — Pierre, fils d'Othon, forestier de Quenoche (1261); — Agnès, veuve de Pierre de Thurey (1271): — Isabelle de Quenoche (1371); — Philibert Jacques, notaire à Quenoche (1658). — Amodiation par l'abbaye à Jean Maire, d'Authoison, des revenus de l'église de Quenoche, moyennant le paiement annuel de 8 livres estevenans (1337). — Acensements (1678-1729) et baux (1521-1768).

H. 182. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier ; 1 cachet.

1296-1786. — *Quenoche* (suite). — Reconnaissances faites à l'abbaye de biens sis à Quenoche par : Hugues, curé dudit lieu (1307) ; — Pierre de Quenoche (1339) ;— Pierre Son, de Chariez, curé de Quenoche (1420) ; — Claude Rollet, curé de La Demie ; — Jean Flusin, curé, et Claude Jacquemot, vicaire de Quenoche (1559) ; — Jean Flusin, curé, et d'autres habitants de Quenoche (1559). — Lettres d'acquittement de rentes ou dîmes dues à l'abbaye par : Barthélemy, dit *Juenes*, de Quenoche (1296) ; — Hugues, Gérard, Vuillemin et Jeanne, enfants de Jeannot, dit *Quagnot*, de Quenoche (1347) ; — Vuillemin Sain, de Pennesières, clerc notaire (1511). — Mémoire sur les dîmes appartenant à l'abbaye à Quenoche (XVIIIe siècle). — Réquisitions, arrêts, sentences (1574-1689). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et Louis Fromageot, curé, et Hugues Jacques, vicaire de Quenoche, de l'autre, au sujet du droit de patronage de l'abbaye sur l'église dudit Quenoche (1575-1777). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Gaspard de Grammont, seigneur de Châtillon, au sujet des droits de banalité des moulins de Montarlot et de Qnenoche (1591-1594). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Quenoche, au sujet des droits d'usage dans les forêts dudit lieu (1608-1614).

H. 183. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 65 pièces, papier ; 2 plans ; 2 sceaux ; 1 cachet.

1182-1783. — *Rigney*. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye, à Rigney et au Moulin Martin (XVIIIe siècle). — Donations faites à l'abbaye par : Henri et Hugues de Rigney, de tout ce qu'ils possédaient audit lieu (1182); — Guy de Roche, d'un moulin appelé Moulin Martin, avec ses dépendances (1218) ; — Jean de Roche, d'un moulin sis en aval du moulin Martin (1246); — Pons de Cicon, seigneur de Châtillon, de son droit de patronage sur l'église de Rigney (1248) ; — Pierre de Rigney, de ce qui lui appartenait dans les dîmes de Rigney (1255) ; — Odette, veuve d'Étienne de Rigney, de ses droits sur l'église de Rigney et sur les dîmes dudit lieu (1256); — le curé de Rigney, de la somme de 11 livres estevenans (1266) ; Sibille, veuve de Pierre de Sçay, de ses droits sur les dîmes de Rigney (1392). — Copie du testament d'Étienne de Châtillon, contenant un legs dudit seigneur à l'abbaye de 6 livres viennoises à percevoir annuellement sur les revenus du moulin de Miélot et de 20 livres viennoises pour dédommager l'abbaye des dommages que ledit Étienne et ses ancêtres lui avaient causés (1269). — Fondation, par Jean de Vienne, amiral de France, et Jeanne d'Oiselay, sa femme, de trois messes à célébrer annuellement dans la chapelle de l'abbaye (1386). — Ventes de maisons et terres sises à Rigney, faites à l'abbaye par : Jean, seigneur de Roche (1253) ; — Humbert Cippet, de Rigney (1544); — Vuillemin Faucogney, de Rigney (1546). — Amodiation par l'abbaye à Guillaume, curé de Rigney, du quart des revenus de l'église dudit lieu (1317).— Baux (1472-1624). — Constitution d'une rente annuelle de 25 francs en faveur de l'abbaye par Antoine de Montmartin (1525). — Jeanne Bouquey, veuve de Luc Monnot, de Filain, cède à Simon Tare, de Riaucourt, en Bassigny, l'acensement du moulin Martin et de ses dépendances, qu'elle tenait de l'abbaye de Bellevaux (1624). — Description du moulin Martin et de l'usine et des bâtiments qui en dépendent, avec l'inventaire des objets, outils, etc., qui s'y trouvent (1768). — Procès-verbal de reconnaissance et de clôture d'un pré sis sur le territoire de Rigney et appartenant à l'abbaye (1783). — Plan en perspective du moulin et de ses dépendances dressé par l'arpenteur Bruslé (1647). — Plan du même moulin (XVIIIe siècle).

H. 184. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 4 sceaux.

1372-1529. — *Rigney* (suite). — Sentence de l'official de Besançon, condamnant Hugues de Colombier, curé de Rigney, à payer à l'abbaye de Bellevaux 23 sols estevenans pour le droit de patronage de ladite abbaye sur sa cure (1372). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Antoine Prévost, dit *Amye*, curé de Rigney, au sujet du patronage exercé par l'abbaye sur la cure dudit Rigney (1502-1529).

H. 185. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 76 et 58 feuillets, papier.

1625-1661. — *Rigney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Marguerite du Hautois, dame de Roche, veuve de M. de Grammont, au sujet de la possession de l'usine atte

nant au moulin Martin (1635-1661). — Pièces d'un procès entre Jean-Claude de Chaffoy, seigneur de Munans, et Denis Maire, fermier du moulin Martin, au sujet du payement du prix de trois années du bail du pré Poussot (1659).

H. 186. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 3 sceaux.

1200-1771. — *Rioz.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Rioz (XVIIIe siècle). — Reprise de fief faite à l'abbaye par Guy de Fondremand, de tout ce qu'il possédait à Rioz (1243). — Hugues, dit *Legrand*, seigneur d'Équevilley, après avoir été condamné par une sentence du doyen de Rougemont, reconnaît avoir construit un moulin sur le territoire de Rioz sur un terrain appartenant à l'abbaye de Bellevaux, promet de ne plus faire d'entreprise contraire aux droits de ladite abbaye et prête à celle-ci le serment de fidélité (1278-1280). — Donations faites à Bellevaux par : Renaud de Traves, dit de Sorans, de toutes ses possessions à Rioz (1200) ; — Listuyt, femme d'Aymon de Fontenay, de toutes ses possessions à Rioz (1213) ; — Guy de Fondremand, de son droit de parcours à Rioz (1230) ; — Guillaume et Jean de Fondremand, de la moitié de leurs possessions à Rioz (1238) ; — Étienne de Fondremand, d'un homme mainmortable à Rioz (1253) ; — Henri de Granges, d'un bichot de froment à percevoir chaque année sur les revenus d'un moulin sis sur le territoire dudit Granges (1282). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Rioz faites à l'abbaye de Bellevaux par : Ulric et Pons de Fontenay (1224) ; — Hugues de Champlitte et Humbelin d'Échenoz (1237) ; — Hugues de Maupré (1238) ; — Hugues de Quincey (1245) ; — Élisabeth, fille de Hugues de Maupré (1249) ; — Pierre de Rioz (1259) ; — Étienne de Mailley, fils de Guy de Fondremand (1270-1282). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Rioz par : Huguenin *Granconteis*, d'Aubertans, à Jean, dit *Rouheret*, de Rioz (1376) ; — l'abbaye à Jeanne Fleurey, de Rioz (1506) ; — Claude Billot, de Rioz, à Gérard Bailloz, dudit lieu (1543) ; — Henri Lhoste, de Rioz, à Jean Secousse, dudit lieu (1543) ; — Jean Mourelot, dit *Pescheur*, de Rioz, à Claude Coquillard, dudit lieu (1555) ; — Jean Coquillard, de Rioz, à Antoine Rongebois, dudit lieu (1556) ; — Henri et Guillaume Lhoste, de Rioz, à Jean Aymonnot, châtelain de la seigneurie de Fondremand (1589-1593) ; — Jeanne, fille de Léonard Damalix, à Pernette Damalix, de Rioz (1596) ; — Claude Mourelot, notaire, de Besançon, à Claude Damalix, de Rioz (1603) ; — Simonne, fille de Guillaume Coquillard, de Rioz, à ladite communauté (1623) ; — le même à Léonard Caillet, de Rioz (1633). — Actes et copies d'actes de vente divers (1645-1771). — Échange entre l'abbé de Saint-Vincent et l'abbé de Bellevaux de toutes les possessions de Saint-Vincent à Rioz contre deux meix dont la situation n'est pas définie (1277). — Échange de maisons et terres sises à Rioz entre : Aimé de la Malachère et Jacques Lhoste, de Rioz (1591) ; — Claude et Pierre Lhoste, de Rioz, d'une part, et Pernette Bouvot, femme de Léonard Clerget, dudit lieu, de l'autre (1592).

H. 187. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 33 pièces papier ; 2 cahiers in-f°, 44 et 156 feuillets, papier.

1248-1771. — *Rioz* (suite). — Acensements et baux (1542-1771). — Reconnaissances de biens sis à Rioz faites à l'abbaye par : Étienne de Rioz (1248) ; — Jean de Rioz, prêtre (1293) ; — les habitants de Rioz (1533) ; — Gérard Roussel, de Rioz (1545) ; — Desle Coquillard, dudit lieu (1559) ; — Claude Valot, Claude Pillot et Claude Boursailles, dudit lieu (1588) ; — l'abbaye de Saint-Paul de Besançon (1592) ; — Jacques Damedix, Guyot Marquis, de Rioz, et Étienne Fresier, de Traitiéfontaine (1660) ; — Humbert Juhel, de Rioz (1666) ; — les habitants dudit lieu (1769). — Reconnaissances particulières faites à l'abbaye de Bellevaux par divers habitants de Rioz (1548 et années suivantes). On y remarque les noms suivants : Boillot (Marguerite), Boujailles (Guillaume), Bouvot (Georges), Capitenet (Étienne), Christin (Aimé), Clerget (François), Coquillard (Christophe), Damalix (Bernard), Deslos (Antoine), Després (Claude), Develle (Claude), Juenot (Henri), Lasnes (Jean), Lhoste (Jean), Pescheur (Claude), Pillot (Claude), Rahel (Humbert), Roussel (Gérard), Secousse (Jecques), Vallery (Jacques), Vaulot (Huguenin), Voillard (Jean), etc. — Extrait de reconnaissances particulières de fonds dépendant de l'abbaye de Bellevaux à Rioz (1659).

H. 188. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 56 et 88 feuillets, papier ; 5 plans ; 1 sceau.

1548-1788. — *Rioz* (suite). — Terrier de l'abbaye à Rioz, fait et reçu par le sieur Quignet, notaire (1548). Ce terrier contient presque exclusivement les mêmes noms que le cahier des reconnaissances de la même année mentionné plus haut. — Terrier de l'abbaye à Rioz dressé par les sieurs Crevoiseret et Gollut, notaires, en 1559. Même observation que ci-dessus. — Répertoire des hameaux, sections, lieux dits, fermes, etc., sis sur le territoire de Rioz, avec des plans du territoire dudit lieu et la mention des mutations survenues depuis l'établissement du terrier de 1548 (XVIIIe siècle). — Constitution du cens annuel de trois quarts de froment faite au profit de l'abbaye par Claude Damalix (1533). — Convention entre le fermier de l'abbaye à Rioz et divers maçons et charpentiers pour le rétablissement du four banal dudit lieu (1694). — Marché conclu entre le cellérier de l'abbaye et Jacques Rogot, en-

trepreneur, au sujet des réparations à faire au moulin de Rapigney (1749). — Monitoires lus dans l'église paroissiale de Rioz au sujet des droits de l'abbaye audit lieu (1624-1673). — Mémoire sur la haute, moyenne et basse justice prétendue par l'abbaye de Bellevaux sur le moulin de Rapigney et ses dépendances (1783).

H. 189. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 128 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 58 feuillets, papier.

1404-1758. — *Rioz* (suite). — Arrêts et sentences (1559-1666). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le seigneur de Fondremand au sujet de la banalité du four de Rioz (1404). — Pièces de procédure entre l'abbaye et : Gaspard de Grammont, seigneur de Fondremand, qui prétend que le moulin dudit lieu était banal pour tous les sujets de ladite seigneurie habitant Trésilley, la Malachère et Rioz (1592-1617) ; — les habitants et communauté de Rioz, au sujet de la banalité du moulin dudit lieu (1602-1631) ; — Claude-Jean, Claude-Philippe et Barbe Valery, au sujet d'une rente due par leur père à l'abbaye (1620) ; — plusieurs habitants de Rioz (Jean Nivois, Jean Roussel, Jacques Secousse, Richard Valot, et d'autres), au sujet de maisons, terres et prés dont ils prétendaient être possesseurs (1617-1667) ; — les héritiers de Jean Valot, décédé mainmortable de l'abbaye, au sujet de la validité du testament dudit Valot (1664-1667) ; — Madeleine Maillot, veuve de Humbert Develle, de Rioz, au sujet de la succession de son mari, décédé mainmortable de l'abbaye (1745-1747) ; — le seigneur de Fondremand, au sujet d'un délit de pêche commis par le meunier du moulin de Rapigney (1758).

H. 190. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 140 pièces, papier ; 4 sceaux.

1225-1737. — *Roche-sur-le-Doubs.* — Les enfants de Martin de Blussans remettent, par l'entremise de Guichard de Bourbonne, bailli de Bourgogne, à l'abbaye de Bellevaux le quart des grosses dîmes de Roche-sur-le-Doubs moyennant la somme de 7 livres estévenans ; — reçu de ladite somme par Guillaume de Clerval, fils dudit Martin de Blussans (1287). — Réconnaissance par plusieurs habitants de Roche à l'abbaye du quart des dîmes dudit lieu (1561). — Amodiations et baux (1613-1704). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur François Croslet, curé de Roche-sur-le-Doubs, au sujet du supplément de sa portion congrue à lui payable par ladite abbaye (1693) ; — traité entre les deux parties fixant ledit supplément à la somme de 34 livres 13 sols 4 deniers (1694) ; — quittances de ce supplément par ledit sieur Croslet (1694-1704) et le sieur Petitot (1706).

Roche-sur-Linotte. — Donations et cessions faites à Bellevaux par : Amédée Ier, archevêque de Besançon, de l'église de Roche-sur-Linotte, avec toutes ses dépendances (vidimus par l'archevêque Guillaume II) (1255) ; — Guillaume de Rosey, de tous ses droits sur l'église de Roche (1256) ; — Hugues de Roche, d'un sujet mainmortable nommé Perrenet et de toute sa famille et ses biens (1324) ; — Guillaume de Roche cède à l'abbaye, pour la somme de 80 livres estévenans, les dîmes de Roche (1246). — Guillaume de Rosey cède à l'abbaye, moyennant 20 livres estévenans, tout ce qui lui appartient dans les dîmes de Roche (1336). — Ventes faites à l'abbaye par : Guillaume de Rosey, des pâturages qui lui appartenaient à Roche et à Ormenans (1225) ; — Jannin dit *Servey*, d'Authoison, d'un pré sis près de Roche (1339). — Acensements et baux (1700-1706). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le curé et les habitants de Roche au sujet d'un supplément de la portion congrue et des dîmes à payer à l'abbaye (1710-1737).

H. 191. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 9 sceaux.

1190-1787. — *Roche-sur-l'Ognon.* — Eudes, abbé de Bellevaux, atteste qu'Othon, seigneur de la Roche et duc d'Athènes, fonda dans l'église dudit Bellevaux un anniversaire pour lui et sa famille (1221). — Traité entre l'abbaye et Pons de Cicon, seigneur de la Roche, par lequel le susdit Pons renonce, moyennant la somme de 40 livres estévenans, à toutes actions et prétentions qu'il pourrait exercer contre l'abbaye au sujet de diverses terres sises sur le territoire de la Roche (1236-1238). — Othon, sire de Ray, approuve la donation en fief faite par l'abbaye à Hugues de Gy, chevalier, du péage de la chapelle de la Roche et d'un meix donné à l'abbaye par le père du susdit seigneur de Ray (1281). — Copie du testament de Pons de la Roche, prêtre, par lequel il institue l'abbaye héritière de ses biens (1306). — Donations faites à Bellevaux par : Louis, fils de Humbert d'Abbans, du péage sur l'Ognon près de la Roche (1190) ; — Othon de la Roche, seigneur d'Athènes, de la pêche et des poissons des châtellenies de Roche et de Ray, à charge de célébrer chaque année l'anniversaire du donateur (1217) ; — Guy, chapelain de la Roche, de leurs droits sur l'église de la Roche et de deux fauchées de pré sur le territoire dudit lieu (1223) ; — Humbert de Lusans, d'un chasal sis audit lieu (1247) ; — Étienne de Buthiers, d'un pré sis sur le territoire dudit Buthiers et de 18 deniers estévenans à prendre sur les dîmes de Corcelles (1248) ; — Jean, seigneur de la Roche, du droit de pêche dans ses rivières (1253) ; — le même, de huit bichots de froment (1255) ; — le même, d'un meix sis à Lusans, avec toutes ses dépendances (1257) ; — Étienne de Châtillon, de quatre bichots de froment à prendre annuellement sur les revenus du moulin de Miélot (1277) ; — Hugues, sire de Châtillon, de tous ses droits sur le moulin de Miélot (1283) ; — Gérard de Corcelles, d'une livre de cire payable annuelle-

ment (1291); — Ferry de la Roche, d'un bichot, moitié froment et moitié avoine, à prendre annuellement sur les dîmes de Miélot et de Corcelles (1329). — Ferry de la Roche confirme toutes les donations faites à l'abbaye par ses ancêtres (1345). — Thibaud de la Roche ratifie toutes les donations et concessions faites à l'abbaye par ses ancêtres, et ce moyennant paiement de la somme de 200 écus d'or (1347). — Vente par Gérard, dit *Payges*, à Jean, seigneur de la Roche, de tout ce qui lui appartenait dans les dîmes de Corcelles (1248). — Baux (1688-1750). — Reconnaissance de biens sis sur le territoire de la Roche, faite à l'abbaye par: Jacquette, fille d'Othon de la Roche (1328); — Jean, fils d'Étienne dit *Graindamour*, de Miélot (1345); — Claude Baulier, de Rigney (1731). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et dame Anne de Ray, usufruitière de la seigneurie de la Roche, au sujet du droit de pêche dans l'Ognon (1543).

Rougemont. — Grosse d'acquisition au profit de Léonard Baudy, de Rougemont, sur Joseph Prévotet, dudit lieu (1776). — Ventes (1782-1787).

Rougemontot. — Reconnaissances de biens sis à Rougemontot faites à l'abbaye par: Servois Guyot, de Rougemontot (1608); — Jean Guyot, dudit lieu (1619); — Guillaume Barbuset, de Cendrey (1625).

Ruhans. — Reconnaissances de biens sis à Ruhans, faites à l'abbaye par Jean Bergerot, Jean Cassier, Claude Jacques et Jacques Vausset, tous de Ruhans (1559).

H. 192. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 30 feuillets, papier; 6 sceaux.

1213-1764. — *Salins.* — Inventaire des titres et papiers concernant les privilèges et possessions de l'abbaye de Bellevaux à Salins (XVIIIe siècle). — Pierre, abbé de Bellevaux, déclare avoir reçu de Jeanne, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, la somme de 60 sols de rente affectée à la célébration annuelle d'une messe du Saint-Esprit pour ladite comtesse, le lundi après la Saint-Michel (1322). — Ordonnance de Marguerite, comtesse de Flandre, à l'abbé de Bellevaux d'avoir à payer à Hugues de Salins, son châtelain, 40 florins pour les dépenses de l'abbaye sur les terres de ladite comtesse (1363). — Pièces relatives aux droits et rentes de l'abbaye de Bellevaux sur les sauneries de Salins: Fromont de Balerne concède à l'abbaye 18 bichots de sel (1213); — Jean, comte de Bourgogne, seigneur de Salins, fait don à l'abbaye de 10 livres de revenu et de 2 bullions de sel à prendre annuellement sur sa saunerie de Salins, à charge par ladite abbaye de célébrer annuellement l'anniversaire du comte Jean (1243-1257); — copie collationnée et ratification par Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, de la précédente donation ainsi que d'une vente pour la somme de 600 livres dudit comte Jean à l'abbaye de six bullions de sel à prélever chaque année sur la saunerie de Salins, de l'année 1257 (1280); — ordonnance d'Othon V, comte palatin de Bourgogne, sire de Salins, concédant à l'abbaye trois cents livres de sel à prendre annuellement à la saunerie de Salins (1289); — Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, concède à l'abbaye 100 sols de rente annuelle à prendre sur les revenus de la saunerie de Salins (1289) et confirmation de ladite donation par Othon, frère de Renaud (1299); — Mathilde, comtesse de Bourgogne et dame de Salins, concède à l'abbaye 160 sols de rente annuelle à prendre sur les revenus de ladite saunerie (1320); — Jean de Chalon autorise l'abbaye à convertir en argent la redevance annuelle de 8 bullions de sel sur la saunerie de Salins auxquels ladite abbaye avait droit (1313-1338); — Philippe, duc et comte de Bourgogne, fait don à l'abbaye de Montarlot de 100 sols de rente annuelle à prendre sur les revenus de la saunerie de Salins (1385); — copie de lettres patentes de Marguerite de Bourgogne ordonnant de payer exactement à l'abbaye la rente de 100 sols estévenans sur les revenus de la saunerie de Salins, auxquels elle avait droit (1392); — Philippe, duc de Bourgogne, confirme par lettres patentes diverses concessions de rentes faites à l'abbaye et ordonne à la Chambre des comptes de Dijon de payer exactement à ladite abbaye les 20 livres de rente sur les revenus de ladite saunerie auxquelles elle avait droit en vertu d'une concession de la mère dudit duc (1399); — copie collationnée des lettres patentes de Marguerite, duchesse de Flandre, par lesquelles elle confirme à l'abbaye le don de 8 bullions à prendre annuellement à la saunerie de Salins (1419); — Richard Bancenel, de Salins, atteste avoir vu un bail fait pour sept ans par l'abbaye à Jean Vigoureux et Guyénot Ensuynot, de Salins, de 8 bullions de sel (1497); — bail de 8 bullions de sel à prendre à la saunerie de Salins fait par l'abbaye à Nicolas Cusemenet, écuyer, de Salins (1551); — trois arrêts du Parlement de Dôle, ordonnant le payement à l'abbaye des rentes qui lui appartiennent sur la saunerie de Salins (1575-1577). — État des rentes appartenant à l'abbaye sur la saunerie de Salins (1764).

H. 193. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 114 pièces, papier.

1248-1783. — *Sçay (la Tour de).* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à la Tour de Sçay (XVIIIe siècle). — Donation faite à l'abbaye par Barthélemy, damoiseau de Sçay, de ce qui lui appartenait dans les dîmes de ce lieu (1248). — Reconnaissance faite à Bellevaux par Claudine Jacquot, femme de Claude Minary, de Sçay, des biens qu'elle tenait de ladite abbaye en ce lieu (1696-1699). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, Madame de Constable, dame de la Tour de Sçay, et les sieurs Buffard et Minary, de l'autre, au sujet des droits de l'abbaye à la Tour de Sçay et à Flagey (1762-1783).

H. 194. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 48 et 150 feuillets, papier ; 1 sceau.

1244-XVIIIe siècle. — *Sorans (et They).* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Sorans et They (XVIIIe siècle). — Jean Rollin, cardinal-évêque d'Autun et abbé commendataire de Bellevaux, reconnaît que Jean de Formentier, seigneur de Sorans, a fondé dans l'église dudit Sorans une messe de *requiem* devant être célébrée le lundi de chaque semaine pour son anniversaire (1460). — François Bason, de They, associe à tous ses biens Jean Pusel, de Fondremand, vicaire de They, conjointement à quelques-uns de ses parents (1515). — Concession faite à Bellevaux par demoiselle Bourgogne de Cyes, de soixante sols de rente annuelle à prendre sur les revenus de Sorans (1315). — Lettres patentes de Hugues de Bourgogne par lesquelles il confirme les dons faits à l'abbaye par Hugues de Roche-sur-Linotte (1336). — Étienne de Mostellot, écuyer, et Marguerite de Voisey, sa femme, vendent à l'abbaye leurs biens sis à They et à Cromary (1526). — Acensement perpétuel fait par l'abbaye à Étienne de Neuvelle, d'une maison sise à They, avec toutes ses dépendances, pour un cens annuel de 2 sols (1305). — Reconnaissances de biens sis à Sorans faites à l'abbaye par : Guy de Boult (1244) ; — Étienne, dit *le Feures*, de la Neuvelle-les-Cromary (1304) ; — Simonne, veuve de Pierre de la Motte, et ses enfants (1309) ; — Nicolas, curé de They (1333) ; — François Besson, de They (1559) ; — Gérard Roussel, de Rioz (1560). — Sentences et traités sur procès (1487-1689). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean Palluet, de Sorans, au sujet de la dîme qu'il devait à l'abbaye pour ses possessions audit Sorans (1558). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Sorans au sujet du paiement de la dîme (1593).

Thieffrans. — Donation faite à l'abbaye par Pons de Dampierre et ses sœurs de tous leurs biens à Thieffrans (1246).

H. 195. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 7 sceaux.

1186-XVIIIe siècle. — *Thurey.* — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Bellevaux à Thurey (1632 XVIIIe siècle). — Sentence arbitrale rendue par les abbés d'Acey, de la Charité et de Cherlieu au sujet d'une difficulté qui s'était élévée entre les abbayes de Saint-Vincent de Besançon et de Bellevaux concernant des terres sises à Linières (1186). — Traité entre l'abbaye et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem au sujet d'une succession à Thurey (XIIIe siècle). — Extrait du testament d'Agnès, femme de Gaucher de Châtillon, contenant plusieurs legs en faveur de Bellevaux (1265). — Traité entre l'abbaye et Guyotte, dame de Châtillon, au sujet des terres sises à Thurey et à Moncey (1271). — Traité entre l'abbaye et Béatrix de Vandelans, au sujet d'un pré sis à Thise (1290). — Jourdain, abbé de Bellevaux, reçoit parmi ses hommes taillables et justiciables de Thurey Perrin, Jeannin et Huguenin et leur accorde diverses terres dépendant de l'abbaye (1297). — Reprise de fief par l'abbaye à Étiennette de Chalise, d'une terre sise à Thurey (1297). — Reprise de fief de Guyotte, dame de Châtillon, à Thibaud de Neufchâtel, de biens, redevances, prestations qui lui appartenaient à Thurey, Rougemont, Cendrey, Rigney et autres lieux (1398). — Donations faites à l'abbaye par : les frères Robert, Pierre, Hugues et Guy, de Chalise, de trois fauchées de pré sises à Thise (1198) ; — Étienne, comte de Bourgogne, d'une chaudière de sel et de terres sises à Thurey et à Moncey (1199) ; — Pierre et Jean de Filain, de toutes leurs possessions à Thurey, Moncey, Filain et Cendrey (1218) ; — Pons, fils de Hugues de Fondremand, de toutes ses possessions à Thurey, Moncey et Venise (1244) ; — Pons de Cicon, du droit de pâturage qu'il possédait à Thurey, Moncey et Venise (1248) ; — Guy de Roulans, d'un fief à Thurey (1252) ; — Lambert de Thise, de la moitié d'un meix à Thurey et de 2 sous de rente à Moncey (1253) ; — Henri de Thiénans, de 5 sols estévenans de cens sur des meix sis à Thurey (1256) ; — Pierre de Thise, de toutes ses possessions à Thise, Aubertans et La Barre (1275) ; — Sibille, veuve de Pierre de Scey, du quart des grosses dîmes de Thurey (1277) ; — Jean d'Amagney, de deux hommes qui lui appartenaient à Aubertans et d'un pré à Thise (1278) ; — Viénot de Thise, de plusieurs biens sis audit lieu (1297) ; — Étiennette de Chalise, de toutes ses possessions à Thurey et à Moncey (1300) ; — Maurette, veuve de Jean de Thise, de tous ses droits sur les prés dudit lieu (1313) ; — Guillaume, fils de ladite Maurette, de plusieurs prés sis à Thise (1314) ; — Guillaume de Vienne, du quart des dîmes de Thurey (1348). — Confirmation par Jean de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France, de tous les dons faits à l'abbaye par lui et ses ancêtres à Thurey, à Moncey et à Chaudefontaine (1386). — Agnès, femme de Guillemin de Bonay, et Sibille, femme de Perrin de Scey, confirment l'engagement, fait moyennant 10 livres estévenans par an, des dîmes de Thurey à Humbert, doyen de Rougemont (1275). — Engagements de biens faits à l'abbaye par : Jean et Étienne de Chambornay (1232) ; — Étienne, fils de Guillaume de Chalise (1332).

H. 195 bis. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 3 sceaux.

1225-1789. — *Thurey* (suite). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Thurey faites à l'abbaye par : Hugues de Cicon, dit *Franceys* (1230) ; — Lambert de Hayse (1232) ; — Othon de Soing (1245) ; — Agnès, veuve de Guillaume de Bonnay (1276) ; — Pierre et Agnès de Rigney (1315) ;

— Jean de Chalezeule (1321); — Claude et Étienne Gaillard, de Thurey (1544); — Jean Girardet, de Thurey (1544); — Jean Perrin et Nicolas Viénot, de Thurey (1545); — Étienne Gilenet, de Thurey (1554). — Ventes de biens sis à Thurey par: l'abbaye à Jean dit *Bergier*, de Thurey (1405); – l'abbaye à Simon de Cléron, écuyer (1486-1491); — Hûguenin et Perrenot Jusserand, de Thurey, à Richard Marey, dudit lieu (1493); — Henri Baret, de Valleroy, à Richard Boillet, de Thurey (1498); — Jean-Denis Baillet, de Thurey, à Jean Paiget, dudit lieu (1502); — Jean Guyon et Étienne Vuillemot, de Valleroy, à Jean Mailloz, de Moncey (1506); — Jean Guyardet, du Puys, à Jean Paiget, de Thurey (1507); — Jean Paiget, de Thurey, à Viénot Saunot, de Moncey (1513); — le même à Viénot Jannot et à Guillaume Masson, dudit lieu (1514); — Huguenette, veuve de Jean Perrin, de Moncey, à Guillaume Masson, de Thurey (1515); — Pierre Bouvert, de Valleroy, à Sébastienne, femme de Léonard Jehan, dudit lieu (1541); — Jean Lamy, de Moncey, à Claude Baudot, dudit lieu (1565); — Barbe Jannot, de Dammartin, à Claude Baudot, de Moncey (1591). — Ventes diverses (1615-1789). — Échanges de biens sis à Thurey entre: les abbayes de Bellevaux et de Saint-Vincent de Besançon (1243); — Huguette, dit *Frainche*, de Valleroy, et Jean, dit *Genre*, de Moncey (1388); — Étienne Loigerot, de Thurey, et Pons Briffaut, de Cirey (1460); — l'abbaye et Oudot de Monstellot, seigneur de Bellevaux et de They (1485). — Acensements (1316-1701) et baux (1697-1732). — Reconnaissances de biens sis à Thurey, faites à l'abbaye par: Pierre, dit *Donzel*, de Thurey (1316); — Étienne, dit *Dorex*, de Chalise (1317); — Huet de Thise, damoiseau (1397); — Antoine de Thurey, seigneur de Mamirolle (1533); — Léonard Vuillemin, de Valleroy (1557); — les habitants de Thurey (1557); — Jean Jay, dudit lieu (1609); — Claude Guillin, dudit lieu (1753); — Pierre Martey, Antoine Lambert, Jean-Baptiste Pichon, Pierre-François Roussey, de Thurey, et Claude-François Vuillemin, de Thurey (1789). — Constitutions de rentes en faveur de l'abbaye par: Jean Camus, de Thurey (1225); — Antoine Deviller, dudit lieu (1544); — François de Pierrefontaine, seigneur de Thurey (1576). — Mandement de terrier obtenu par l'abbaye de Bellevaux du Parlement de Dôle à l'effet de pouvoir procéder à une reconnaissance générale des biens de ladite abbaye (1557).

H. 196. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 46 feuillets, papier; 13 plans.

XVIe siècle-1779. — *Thurey* (suite). — Rentier de la seigneurie de Bellevaux à Thurey (XVIe siècle). — Fragments d'un terrier de l'abbaye à Thurey et d'un rôle des tailles pour ledit lieu (XVIIIe siècle). — Plan d'un pré appartenant à l'abbaye, dans la prairie de Thise (1684). — Plans du territoire de Thurey levés par le sieur Saillard, pour servir à la réfection du terrier de l'abbaye (1779).

H. 197. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1422-1773. — *Thurey* (suite). — Mandement de nouvelleté obtenu par l'abbaye de Bellevaux, concernant la haute, moyenne et basse justice et les droits seigneuriaux de ladite abbaye à Thurey (1486); — exécution dudit mandement contre les sujets de l'abbaye audit Thurey (1489). — Mandement de nouvelleté obtenu par l'abbaye contre Jean Cany, de Thurey, au sujet d'un pré appartenant à l'abbaye audit lieu (1553). — Assignations, sommations, arrêts, sentences, etc. (1559-1773). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Girard de la Barre, au sujet du droit de retrait lignager dudit Girard sur le territoire de Thurey (1422). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Aymon Joliat, vigneron, au sujet d'un pré appartenant à l'abbaye, dans la prairie de Thise (1473).

H. 198. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1499-1702. — *Thurey* (suite). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye de Bellevaux et Jean et Guillaume de Grammont, seigneurs de Châtillon-Guyotte, au sujet des droits de justice sur les territoires de Theurey, Moncey et Chaudefontaine, du four banal de Chaudefontaine et d'un pré sis dans la prairie de Thise (1499-1545). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean Viénot, dit *Morel*, de Thurey, au sujet du droit de mainmorte (1573). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Paris Gillebert, de Baume, au sujet de la succession de Jean de Crusille, procureur fiscal au bailliage d'Amont, et d'Étienne de Crusille (1578). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et noble Claude-François d'Orival, docteur en droit, citoyen de Besançon, au sujet de la délimitation d'un pré sis en la prairie de Thise (1683-1684). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Antoine Mouton, vigneron de Besançon, au sujet d'une maison appartenant à la seigneurie de Bellevaux (1693-1702).

H. 199. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 89 pièces, papier.

1706-1755. — *Thurey* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, le curé de Palise et Madame de Cléron, dame de la Vaivre, d'un côté, et Claude de Lassau, seigneur de Verchamp et coseigneur de Thurey, de l'autre, au sujet du payement de la dîme sur les héritages possédés par ledit Claude de Lassau à Thurey (1706-1710). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Thurey, au sujet des droits seigneuriaux de l'abbaye audit lieu (1753-1755).

H. 200. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier ; 5 sceaux.

1143-1789. — *Trevey*. — Sentence arbitrale rendue par Lanfrey, vicomte de Vesoul, entre l'abbaye de Bellevaux et Eudes, chevalier, au sujet de la propriété de la grange de Trevey (1199). — Sentence arbitrale rendue par Pierre, doyen de Granges, et Adon, curé de Dampierre, condamnant l'abbaye à payer au prieur de Presles deux bichots de froment blanc pour la grange de Trevey (1257). — Donations faites à l'abbaye par : Humbert *Piper*, de la terre de Trevey avec toutes ses dépendances (1143) ; — le même, d'un cens de cinq bichots de froment et de cinq bichots d'avoine, à prendre sur les revenus de la terre de Trevey (1147) ; — Aymon d'Avilley, de tout ce qui lui appartenait dans les dîmes de Trevey (1163) ; — Étienne, fils de Guy, de Trevey, de l'usage des pâturages dudit lieu (1167) ; — Aymon d'Esprels, de tous ses droits sur la grange de Trevey (1214) ; — Gérard, archevêque de Besançon, de la moitié des moulins de Trevey (1224) ; — frère Damas, prêtre, de Presles, de ses droits sur les dîmes de Trevey ; — Renaud de Dampierre, de tous ses droits sur la grange de Trevey et un meix à Dampierre (1268) ; — Thibaud, de Rougemont, vicomte de Besançon, de tous ses droits sur la grange de Trevey et les bois et pâturages de Dampierre (1285). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Trevey par : Pierre Roussel, de Trevey, à Maimbœuf Morel, de Dampierre (1541) ; — Antoine Morel, de Dampierre, à Mathelin Friedeberg, marchand, de Vesoul (1570) ; — l'abbaye à Gérard Henriot, de Flagey (1579) ; — Jean Chaudey, de Dampierre, à François Villeguet, dudit lieu (1630) ; — Claude Feulleboz, de Dampierre, à Guillemette Ponssot, de Trevey (1631) ; — l'abbaye, à Thomas Crestin, de Fretigney (1638) ; — Sébastien Favent, de Dampierre, à Claude Corne, le jeune, dudit lieu (1700). — Actes et copies d'actes de ventes diverses (1750-1788). — Actes et copies d'actes d'échanges (1697-1789).

H. 201. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1742-1789. — *Trevey* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye de Bellevaux, à Trevey : actes et copies d'actes d'acquisitions (1742-1789).

H. 202. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 42, 106 et 94 feuillets, papier.

1402-1785. — *Trevey* (suite). — Acensements (1402-1631) et baux (1698-1785). — Reconnaissances de biens sis à Trevey, faites à l'abbaye par : Maimbœuf Laudet, de Dampierre (1548) ; — Pierre Court, de Trevey (1548) ; — Antoine Morel, dudit lieu (1548) ; — les habitants dudit lieu (1559) ; — Pierre Gaudelot, dudit lieu (1559) ; — Étienne Claudet, de Dampierre (1559) ; — Julien Beuchant, de Trevey (1559) ; — les habitants dudit lieu (1657) ; — François Mouchoux, curé de Dampierre (1693) ; — Barbe Billequey (1782). — Minutes des reconnaissances particulières faites à l'abbaye par : Borey (André), Dussaut (Claude), le Muot (François), Platte (Jean), Saradin (Noël) et Sebille (Pierre), tous de Trevey (1557). — Reconnaissances particulières faites à l'abbaye par divers habitants de Trevey, à savoir : Bardon (Jean), Borillot (Louise et Nicolas), Camery (Jean), Delaine (Pierre), Feulleboz (Jean), Guillemeney (François), Hurepeau (Éloi), Marie (Jeanne et Philiberte), le Muot (Étienne, Jean et Florentin), Naudey (Jacques), Quenot (Barbe), Triolet (Jacques) et Vigoureux (Servois) (1592). — Reconnaissances particulières faites à l'abbaye par divers habitants de Trevey, à savoir : Beunechet (Jean, Noël et Pierre), Barrey (Jean et Michel), Carrot (Antoinette), Dussault (Étienne, Louis et Pernette), Fillon (Claude), Guillegaut (Jacques), Monniaux (Pierre), Nicolas (Claude), Peton (Marie), Rousseau (François), Saradin (Claude, Michel et Pierre) et Thevenot (Jean et Marguerite) (1711-1713).

H. 203. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 62 et 76 feuillets, papier ; 9 plans.

XVIIIe siècle. — *Trevey* (suite). — Manuel des cens dus à l'abbaye par les habitants de Trevey (1782). — Liste alphabétique des habitants de Trevey, avec leurs possessions réparties par cantons, se rapportant aux plans du village (XVIIIe siècle). — Plans du territoire de Trevey (XVIIIe siècle).

H. 204. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 115 feuilles, papier ; 1 cachet.

1562-1776. — *Trevey* (suite). — Sommations, arrêts, sentences, etc. (1600-1776). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Trevey, d'un côté, et le seigneur de Rougemont et ses officiers, de l'autre, au sujet du droit de haute, moyenne et basse justice à Trevey (1562). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les héritiers de Jacques Gaudillon, de Trevey, au sujet de la succession de ce dernier (1576). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Trevey et de Dampierre, au sujet de la propriété de plusieurs bois sis sur le territoire de ces deux villages (1581). — Pièces d'un procès entre le fermier du moulin de Trevey, qui relevait de l'abbaye, et le sieur Maigrot, curé de Dampierre, au sujet de la construction d'une chaussée sur un pré appartenant audit fermier (1745-1748). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Barbe Guillegoz, femme de Jean Sebille, de Trevey, au sujet

de la succession du frère de ladite Barbe, décédé sujet mainmortable de l'abbaye (1739-1754).

H. 205. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 2 sceaux ; 1 cachet.

1159-XVIIIe siècle. — *Uzelle.* — Extrait du testament de Thibaud de Rougemont, chanoine de Besançon, par lequel il lègue à l'abbaye tout ce qui lui appartenait à Uzelle (1333).

Vaivre. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Vaivre, Pusey, Pusy, Échenoz-le-Sec et Frotey (XVIIIe siècle). — Ventes de biens sis à Vaivre par : François de la Villeneuve, écuyer, à l'abbaye (1496) ; — le même à Guillemette de Bar, femme de Jean de Merey (1513) ; — Guillemette de Bar à l'abbaye (1516).— Acensements (1407-1563) et baux (1660-1747). — Reconnaissance faite au roi par les habitants de Vaivre des droits qu'il possédait en ce lieu en qualité de seul seigneur haut, moyen et bas justicier, ainsi qu'à l'abbaye pour quelques droits particuliers (1580). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et plusieurs habitants de Vaivre au sujet des dîmes dudit lieu (1646).

Vallerois-Lorioz. — Donation à l'abbaye par Hugues de Vellefaux, chevalier, d'un meix avec ses dépendances sis à Vallerois-Lorioz (1268). — Vente par Jeannette, femme de Richard *le Sarlier,* de Vesoul, à Jean Boutrey, de Vallerois-Lorioz, de divers fonds sis sur le territoire dudit Vallerois (1416).

Valleroy. — Copie d'une bulle d'Eugène III blâmant le chapitre de Saint-Étienne de Besançon de s'être emparé des pâturages de Valleroy, appartenant à l'abbaye de Bellevaux (XIIe siècle). — Sentence arbitrale d'Évrard, archevêque de Besançon, dans une difficulté entre l'abbaye et l'église Saint-Étienne, de Besançon, au sujet du droit de pêche dans l'Ognon (1174). — Daniel, légat de l'empereur dans le comté de Bourgogne, atteste qu'Étienne de Neuvelle s'est réconcilié avec Bernard, abbé de Bellevaux, au sujet du droit de parcours sur le territoire de Valleroy (1174). — Sentence arbitrale de Gérard, archevêque de Besançon, dans une difficulté entre l'abbaye et Gérard de Saint-Hilaire, au sujet du droit de parcours sur le territoire de la grange de Valleroy (1224). — L'abbé de Bellevaux permet à Renaud, dit *Novate,* de Chambornay, son serf, de tester en faveur du dernier survivant de sa famille (1412). — Compromis entre l'abbaye et les habitants de Valleroy au sujet des bois dudit lieu (1507). — Compromis entre les mêmes au sujet d'un pré sis audit Valleroy (1624).— Donations faites à l'abbaye par : Hugues de Roche, Pons et Eudes, ses frères, de toutes leurs possessions à Valleroy et au Magny (1159) ; — Hugues, clerc, de Chambornay, du tiers des dîmes de Valleroy (XIIe siècle).

H. 206. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier ; 3 sceaux.

XIIe siècle-1788. — *Valleroy* (suite). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Valleroy par : Guillaume, prêtre, du Magny, à l'abbaye (XIIe siècle) ; — Richard de Baume, fils de Pierre de Montbéliard, à l'abbaye (1240) ; — Jean, dit *Magniers,* de Valleroy, à Jean, dit *le Geaurre,* de Moncey (1362) ; — Perrin, dit *Grandvillars,* de Valleroy, au même (1376) ; — Viénot, dit *le Louet,* de Valleroy, au même (1387) ; — Perrette, dite *Pophile,* de Valleroy, à Vuillemin, fils d'Étienne, dit *le Coin,* de Thurey (1393) ; — l'abbaye à Jean Guyon, de Chambornay (1462) ; — Jean Lanternet, de Valleroy, à Viénot Jaunet, de Moncey (1511) ; — Thibaud et Jean Vuillemin, de Valleroy, au même (1511) ; — Jacquot Lanternet, de Valleroy, à l'abbaye (1532) ; — Étienne Guyon, de Valleroy, à l'abbaye (1532); — Huguenin Viénot, de Thurey, à l'abbaye (1533) ; — François, Catherine et Jeannette Guyon, de Valleroy, à Pierre et Jean Jannot, de Moncey (1539) ; — Jean Paradis, de Thurey, à Guillaume Gaule, de Valleroy (1546) ; — Claude et Jean Lanternet, de Valleroy, à Guillaume Voillot, notaire (1552) ; — Symphorien Rouhier, de Valleroy, à Guillaume et Martin Vuillemin, dudit lieu (1570) ; François Lanternet, de Valleroy, à Claude Paradis, dudit lieu (1613) ; — le même à Claude Viénot, dudit lieu (1613) ; — Guillaume Lanternet, de Thurey, à Germaine Bouverie, de Valleroy (1613) ; — Claude Ferrand, de Neuvelle, à Pierre Cathelin, de Valleroy (1629) ; — André Garnier, de Valleroy, à Claude Jouffroy, dudit lieu (1630) ; — Guillaume Jouffroy, de Valleroy, à Guillaume Roussel, de Rioz (1631) ; — Hugues Jacquot, de Valleroy, à Étienne Bouverie, dudit lieu (1632). — Ventes diverses (1651-1693). — Actes et copies d'actes de ventes diverses (1720-1788).

H. 207. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 119 pièces, papier ; 1 plan ; 1 cahier in-f° contenant 14 plans.

1433-1772. — *Valleroy* (suite). — Actes et copies d'actes d'acquisition (1744-1783). — Actes et copies d'actes d'échange (1677-1788). — Acensements (1659-1672) et baux (1682-1734). — Reconnaissances de biens sis à Valleroy faites à l'abbaye par : les habitants de Valleroy (1433) ; — Étienne Bailly, de Besançon (1651) ; — divers habitants de Valleroy (1651) ; — Antoine Mourel, dudit lieu (1653) ; — Étienne Laprent, dudit lieu (1678) ; — Jacques Morel, dudit lieu (1679) ; — divers habitants dudit lieu (1706). — Projets de reconnaissance géné-

rale à faire à l'abbaye par les habitants de Valleroy (1664 et 1769). — Déclaration des fonds appartenant au sieur François Guyot, prêtre, de Besançon, et plans desdits biens (1772).

H. 208. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 206 feuillets, papier, et 3 pièces en parchemin encadrées.

1558-1777. — *Valleroy* (suite). — Enquêtes, arrêts et sentences (1558-1708). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean-Étienne Jacquey, de Chambornay, au sujet de la succession de leur père, Jean Jacquey (1566). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Valleroy, au sujet de la possession d'une île dans l'Ognon, en face du pré dit *pré des Planches* (1673). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et le sieur Léonard Rousselot, avocat au Parlement de Besançon, ses sœurs Hélène et Thérèse, et les habitants de Valleroy, de l'autre, au sujet de la directe de l'abbaye audit Valleroy (1762-1777).

H. 209. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 130 feuillets, papier.

1762-1779. — *Valleroy* (suite). — Suite d'un procès entre l'abbaye et les sieur et demoiselles Rousselot.

H. 210. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier.

1762-1779. — *Valleroy* (suite). — Suite du même procès.

H. 211. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1762-1779. — *Valleroy* (suite). — Suite du même procès.

H. 212. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier ; 7 sceaux.

1239-1788. — *Vandelans.* — Sentence arbitrale rendue dans un différend entre l'abbaye et Pierre de Vandelans, damoiseau, au sujet des droits d'usage dans les bois de Vandelans et de Cirey (1273). — Extrait du testament de Jean de Ville, chevalier, seigneur de Roche-sur-l'Ognon, par lequel il cède à l'abbaye tout ce qu'il possède dans les dîmes de Vandelans et de Rigney (1405). — Donations faites à l'abbaye par : Eudes de Vandelans, de toutes ses possessions audit lieu (1239) ; — le même, d'un meix, sis à Vandelans (1244) ; — Sara de Vandelans, d'un pré sis audit lieu (1246) ; — Guy de Maizières, d'un meix sis à Vandelans (1250) ; — Eudes de Vandelans, du tiers des grosses dîmes dudit lieu (1256) et confirmation par l'official de Besançon (1308). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Vandelans par : Jean, seigneur de Roche, à l'abbaye (1246) ; — l'abbaye à Jean, dit *Choquelin*, de Cirey (1416) ; — Étiennette, veuve d'Étienne, dit *Frottemalvais*, de Vandelans, à Jean Oudot, de Cirey (1437) ; — Pierrette, femme de Guillaume Noirot, des Neuves-Granges, à Perrin Oudot, de Vandelans (1478) ; — Mammès Colard, de Courcelles, à Claude Faucogney, de Rignosot (1580). — Actes et copies d'actes de vente divers (1660-1785). — Actes et copies d'actes d'achat (1754-1783) — Reconnaissances de biens sis à Vandelans faites à l'abbaye par : Gérard de Vandelans, chevalier (1273) ; — plusieurs habitants de Vandelans et de la Barre (1652) ; — Jean-Claude Boitteux, de la Barre (1775). — Arrêts et sentences (1574-1781). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Paul Moussard, de Vandelans, au sujet du payement des prestations seigneuriales (1663).

Vanne — Donation à l'abbaye par Fromond de Vanne, de tout ce qui lui appartenait audit lieu (1327).

Vellefaux. — Traité entre l'abbaye et Pierre de Vellefaux au sujet du droit de mouture au moulin de la Rochotte, à Vellefaux (1260). — Engagements faits à l'abbaye par : Pons, de Vellefaux, prêtre, et Thierry son frère, d'une quarte de mouture (1271) ; — Barthélemy *de Baceres*, de Vellefaux, du moulin de la Rochotte (1271). — Vente faite à l'abbaye par Marguerite, fille de Guillaume de Vellefaûx, du cens annuel de 18 quartes de froment à prendre au moulin de la Rochotte (1376). — Donation faite à l'abbaye par Viénot, dit *Guerrelles*, de Maizières, écuyer, du cens annuel de 9 quartes de froment à prendre au moulin de la Rochotte (1383). — Cession faite par l'abbaye à Guillaume de Vellefaux de tous ses droits sur le moulin et l'étang de la Rochotte moyennant la remise des cens en grains dus par l'abbaye audit Guillaume (1388). — État des tailles dues à l'abbaye sur des fonds de la seigneurie sis à Vellefaux (1614).

Vergranne. — Donation faite à l'abbaye par Gérard, bourgeois de Baume, d'une maison sise en ladite ville et d'un pré sis à Vergranne (1380).

H. 213. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 2 sceaux.

1288-1764. — *Venise.* — Pierre de Scey, chevalier, dit *Polains*, promet de remettre à l'abbaye les chartes scellées du sceau de l'archevêque de Besançon, contenant la donation à l'abbaye du village de Venise (1288). — Guillaume, archevêque de Besançon, ratifie les donations faites à l'abbaye par : Urric, seigneur de *Chemeylle*, de 4 hommes à Avilley, avec les meix qu'ils occupent ; — Félicie de Vandelans, du quart des dîmes de Venise, tant grosses que menues ; — Ponce, sœur de Maurice de Scey, de la douzième partie des grosses dîmes de Cendrey ; — Guillaume, Pierre et Pons, fils de Gérard de So-

rans, de tout ce qui leur appartenait à Villers-le-Sec (1249, avec copie de la fin du XIIIe siècle). — Donations faites à l'abbaye par : Étiennette, femme d'Étienne de Merrey, de la moitié d'un bichot de blé, à prendre chaque année sur les dîmes de Venise (1252) ; — Sibille, fille de Henri de Rigney et femme de Pierre de Scey, de la moitié des grosses et menues dîmes de Venise (1284, avec copie de 1344); — Jeannette, veuve de Renaud de Venise, citoyen de Besançon, de tout ce que ledit Renaud lui avait laissé à Venise (1310). — Échange entre l'abbaye et Pons de Chambornay de deux meix à Chambornay contre deux à Venise (1250). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Venise faites à l'abbaye par : Guy, fils de Pierre de Roche (1223); — Henri, fils de Jean de Venise (1308); — Guillemette et Pons de Geneuille (1328), et ratifications de ladite vente (1331 et 1344). — Ventes diverses (1504-1619). — Actes et copies d'actes d'acquisition (1744-1764). — Baux (1733-1764). — Reconnaissances de biens sis à Venise faites à l'abbaye par : Jeannet, prêtre, de Venise (1408) ; — Sébastien Bernard, de Cromary (1529) ; — Gérard Gurnaud, de Châtillon-Guyotte (1540) ; — Jean Bernard, de Cromary (1582) ; — Adrien Mourelot, dudit lieu (1588) ; — François Perrin, de Venise (1657) ; — Pierre Deseurre, de Venise (1675) ; — Claude Gobillot, dudit lieu (1675); — Jean Fauvel, dudit lieu (1675); — Claude Archeret, dudit lieu (1676) ; — Claude Petitperrin, de Champoux (1716). — Constitution de rente en faveur de l'abbaye par Guillaume Mignot, de Venise (1546). — Arrêts et sentences (1592-1691). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Pierre Sain, de Venise, au sujet d'une constitution de rente (1544).

H. 214. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier ; 6 sceaux.

1263-1769. — *Verchamp.* — Donations faites à l'abbaye par : Évrard, fils d'Étienne de Guiseuil, de tous ses droits sur un pré sis en la prairie de Verchamp (1263) ; — Guillaume de Flaigey, damoiseau, du meix de Gérard, dit *Chedenier*, de Verchamp (1276) ; — Étienne, Othon, Robert, Simon et Jean, dit *Boviers*, fils de Pierre, seigneur de Montmartin, de tous leurs droits à Cenans, Cendrey et Verchamp (1279). — Actes et copies d'actes de ventes (1619-1768). — Copies d'actes d'acquisition (1752-1757). — Baux (1704-1769). — Reconnaissances de biens sis à Verchamp faites à l'abbaye par : Thibaud de Faucogney (1300) ; — Pierre Malmissant, licencié en droit, et Étienne, son frère, citoyen de Besançon (1410) ; — Huguenin Bardel, de Verchamp (1549) ; — Thibaud Jeangirard, de Munans (1559) ; — Marc Jeangirard, de Munans (1559) ; — Claude Bardel, de Verchamp (1559); — Richard Chaillet, dudit lieu (1559) ; — Pierre Bardel, de Munans (1559) ; — Léonard Coudet, de Larians (1608) ; — Guillaume Coillot, dudit lieu (1676) ; — Claude Saunier, de Verchamp (1682) ; — François Daras, de Munans (1682) ; — Jean-Claude Daras, dudit lieu (1682) ; — Claude Lieutenant, de Verchamp (1683). — Procès-verbal de l'arpentement du territoire de Verchamp (1703). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Guillaume Chaillet, de Verchamp, au sujet du droit de lods et ventes sur une vente faite audit Chaillet (1688).

H. 215. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 3 sceaux.

1254-1738. — *Vesoul.* — Constitution par Jean Dyenez, seigneur de Vesoul, d'une rente annuelle de 5 sols au profit de l'abbaye, à prendre sur une vigne sise près des fossés du château dudit Vesoul (1362).

Vieilley. — Donations faites à l'abbaye par : Guy de Vieilley, dit *Loys*, de deux mines de froment à percevoir annuellement et devant servir à la confection des hosties (1256); — Jean, fils de Hugues, dit *Raydat*, de Vieilley, de deux sols de cens annuel, à prendre sur les possessions du donateur audit Vieilley (1284). — Constitution d'une rente au capital de 44 fr. au profit de l'abbaye par Gérard Ligier, Jean Deporte et Claude Martin, de Vieilley (1546).

Villedieu (La). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Besançon, au sujet de la coupe de 8 arpents de bois dans la forêt de la Defrousse, sur le territoire de La Villedieu (1738).

Villerschemin. — Reconnaissance faite à l'abbaye par Jean de Villerschemin, du tiers des grosses et menues dîmes dudit lieu, et d'autres fiefs qu'il tenait de ladite abbaye (1333).

Villerspater. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Villerspater, Aubertans et Authoison (XVIIIe siècle). — Traité entre les abbayes de Saint-Vincent de Besançon et de Bellevaux au sujet des droits de Bellevaux au territoire de Villerspater (1275). — Donation faite à l'abbaye par Gérard de Villerspater de tout ce qu'il possédait audit lieu (1327). — Ventes de biens sis à Villerspater par : Guillaume *de Assomo, dictus Scabrosus* (1254) ; — l'abbaye à Oudot Salin, de Villerspater (1433) ; — Oudot Jobard, d'Argirey, à Jean Martin, de Villerspater (1617). — Sentence rendue dans une difficulté survenue entre les abbayes de Saint-Vincent de Besançon et de Bellevaux, au sujet du payement de l'impôt par Oudot Salin, de Villerspater (1437).

ABBAYE DE BITHAINE

H. 216. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 5 cahiers in-f° ; 56, 54, 68, 48 et 20 feuillets, papier ; 1 cachet.

XIIe siècle-1791. — Confirmation, par Humbert, archevêque de Besançon, d'un accord entre l'abbaye de Bithaine et Gilbert de Faucogney, vicomte de Vesoul, au sujet de la déli-

mitation de leurs possessions respectives (XIIe siècle). — Étienne, comte de Bourgogne, exempte l'abbaye de toutes impositions aux foires et marchés de Port-sur-Saône, Traves et autres lieux (1169 ; copie du XVIIIe siècle). — Accord entre les abbés de Bithaine et de Luxeuil, par lequel ce dernier approuve les donations faites à l'abbaye de Bithaine par ses prédécesseurs Pierre et Geoffroy (cyrographe) (1179). — Confirmation par Thierry II, archevêque de Besançon, de diverses donations faites à Bithaine par Guillaume de Calmoutier, Lambert de Bouhans, et Simon, clerc de Varogne (1189 ; copie de 1736). — Copie (XVIIIe siècle) d'une bulle de Clément III, confirmant les donations et privilèges de l'abbaye (1187-1191). — Copie (1736) d'une bulle d'Innocent IV, confirmant à l'abbaye la dispense de la juridiction de l'ordinaire dans toutes les circonstances (1247). — Copie (1706) d'une bulle d'Alexandre IV, confirmant les privilèges de l'abbaye en ce qui concerne l'administration des sacrements (1257). — Indulgence plénière accordée par Clément IX aux personnes qui visiteront les monastères de l'ordre de Cîteaux le jour de la fête de saint Bernard (1669). — Copies de lettres patentes de Louis XV, confirmant les privilèges accordés à l'ordre de Cîteaux par divers papes (1736). — Mémoire sur les privilèges de l'ordre de Cîteaux pour l'administration des sacrements (XVIIIe siècle). — Rentier de l'abbaye comprenant des reconnaissances d'héritages sis à Amblans, Genevreuille et le Mouliney (1577-1580). — Minutes d'actes d'achat, d'échange et d'acensement de fonds dépendant de l'abbaye (1612-1613). — État des biens composant la mense abbatiale de Bithaine, avec le relevé des estimations de chaque article (1782). — Procès-verbal de partage des biens de l'abbaye et convention entre Charles Tinseau, abbé commandataire, et les religieux de Bithaine (1782). — Journal de vente et consommation de grains et de blé pendant les années 1789 et 1790. — Déclarations faites par l'abbé et les religieux de Bithaine de l'état de leur maison, de leurs dettes, etc., par devant les officiers municipaux de Luxeuil (1790-1791).

H. 217. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 46 et 144 feuillets, papier.

1544-1764. — Minutes d'actes d'achat et de vente de fonds dépendant de la seigneurie de Bithaine et sis à Adelans, Amblans, Bouhans-les-Lure, Citers, Colombe-les-Bithaine, La Creuse, Dambenoît, Genevreuille, Le Mouliney, Pomoy et Le Val-Saint-Éloy ; — insinuations desdits actes.

H. 218. (Liasse.) — 2 registres in-f°, 196 et 87 feuillets, papier.

1764-1787. — Registre contenant les minutes d'actes d'achat, de vente et d'échange de fonds dépendant en mainmorte de la seigneurie de Bithaine (1764-1778). — Registre faisant suite au précédent (1778-1787).

H. 219. (Registre.) — 1 registre in-f°, 263 feuillets, papier.

1773-1790. — « Registre de recette et de dépense faites à l'abbaye royalle Notre-Dame de Bithaine, à commencer le 1er novembre 1773 ». On voit que, par exemple, pour l'année 1778 (1er novembre 1777 au 31 octobre 1778), le total des recettes s'est monté à 18,009 livres, 19 sous, 8 deniers ; la vente des blés a produit 2,385 l. 14 s.; celle de la vente des avoines 405 l. 14 s.; le produit des amendes a été de 30 l. Les dépenses, dont le total se monte à 20,437 l. 10 s. 6 d., se décomposent ainsi : dépense alimentaire : 765 l. 7 s. 6 d.; « épisseries, desserts, chandelles, sucre, etc. » : 1,047 l. 11 s.; dépense de boucherie : 786 l. 12 s. 6 d.; dépense pour le sel : 140 l. 5 s.; charges de la maison : 6,338 l. 6 s. 6 d.; réparations : 3,333 l. 11 s.; aumônes en argent : 9 l. 10 s.; ports de lettres, gazettes, papier, livres, etc. : 87 l. 19 s.; dépenses de voyage : 159 l. 9 s. 6 d.; infirmerie, médecins : 7 l. 14 s.; vestiaire commun : 85 l. 19 s.; vestiaire de D. Grignet, prieur : 164 l. 9 s. 9 d.; vestiaire des six autres religieux, D. Cornier, D. Belot, D. Pheulpin, D. Bigand, D. Lamoureux et D. Daviot, ensemble : 642 l. 15 s. 3 d.; gages des domestiques (cuisinier, garçon d'office, trois garçons d'écurie, jardinier, valet, blanchisseuse, couturière, boulangère et « grosse fille ») : 753 l. 5 s.; journées d'ouvriers et de manœuvres : 457 l. 5 s.; dépenses d'église et de sacristie : 1,085 l. 10 s.; frais de procédure : 84 l. 11 s.; dépenses d'écurie, de maréchalerie, etc. : 259 l. 10 s.; gages des gardes et fourniture de gibier : 343 l. 1 s.; gages des vignerons : 194 l. 10 s.; fil de toile : 195 l. 5 s.; acquisition de meubles : 256 l. 13 s.; dépenses de messagers et charrois : 37 l. 14 s.; dépenses extraordinaires, non spécifiées : 3,000 l. 16 s. 6 d.

H. 220. (Registre.) — 1 registre in-f°, 273 feuillets, papier.

1780-1790. — Journal des recettes et dépenses de l'abbaye de Bithaine.

H. 221. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier ; 1 sceau.

1391-1791. — *Communes : Adelans.* — Humbert d'Adelans promet de payer à l'abbaye dix florins d'or, pour une maison qu'il possédait audit Adelans (1391). — Actes et copies d'actes d'achat, de vente et d'échange (1411-1770). — Reconnaissances de maisons et terres faites à l'abbaye par : Pierre Gein (1659) ; — Jean-Baptiste Mourelot (1683) ; — Ni-

colas Jeanroy (1685); — Claude Battant (1760), tous d'Adelans, au sujet de meix et maisons dépendant de la seigneurie mainmortable de Bithaine (1654).

Amblans et Velotte — Actes d'achat, de vente et d'échange (1555-1685). — Amodiations et baux des prés dits *Converts*, sis à Amblans (1562-1724). — Amodiations des dîmes d'Amblans et Velotte (1616-1738). — Transaction entre l'abbaye et les frères Roy, au sujet d'un passage à ouvrir à travers les possessions de ces derniers pour pouvoir défruiter les prés dits *Converts* (1719). — Sentence arbitrale de l'official de Besançon entre l'abbaye et les habitants d'Amblans, dans une difficulté au sujet de la vaine pâture (1453). — Sentence arbitrale entre l'abbaye et Jean Roussel, d'Amblans, au sujet de la possession d'un pré (1557).

Barthélemy (Saint). — Rôle des quartes de millet dues à l'abbaye par la communauté de Saint-Barthélemy (1570). — Pièces de plusieurs procès (enquêtes, requêtes, sentences, etc.) entre l'abbaye et divers habitants de Saint-Barthélemy, au sujet des quartes de grains (1628-1754).

Betoncourt-Saint-Pancras. — Contrat de mariage de Claude Michelin et de Marguerite Bachiet (1669). — Actes d'achat, de vente et d'échange (1681-1698). — Donation à l'abbaye par Claude-Adrien Tripart, prêtre de Betoncourt, d'une vigne sise audit lieu (1734). — Pétition des habitants de Betoncourt à Monseigneur de Grammont, archevêque de Besançon, et décret de ce dernier au sujet de la desserte dudit Betoncourt par le curé de Mailleroncourt et une donation faite en 1688 à l'église dudit lieu par Claude Michelin, de Betoncourt.

Beulotte-Saint-Laurent. — Inventaire des titres de fondation concernant l'église de Beulotte-Saint-Laurent (1791). — État estimatif des revenus de la cure de Beulotte et déclaration desdits revenus par le sieur Deschamps, vicaire de Beulotte (1791). — Donations et fondations faites en faveur de l'église de Beulotte-Saint-Laurent par : les paroissiens de ladite église (1625); — Pierre Menetrey (1683); — Nicolas Lamboley (1690 et 1707); — plusieurs habitants dudit lieu (1705); — Jean-Claude Lamboley (1706 et 1725); — Nicolas Menetrey (1717); — Noële Menetrey, veuve de Claude Hayotte (1718); — Jean-Joseph Daval (1728); — Claude Grangirard (1728); — Jacques Tisserand (1731). — Actes et copies d'actes d'achat, de vente et d'échange (1706-1731).

H. 222. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 107 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier; 1 sceau.

XIIe siècle-1778. — *Bithaine*. — Vente de vin par l'abbaye de Bithaine à celle de Luxeuil pour la somme de 7 livres estevenans (XIIe siècle). — Donation à l'abbaye par Hugues, chevalier de Pomoy, de toutes ses possessions au val de Bithaine (XIIe siècle). — Confirmation par Thierry II, archevêque de Besançon, de plusieurs donations faites à l'abbaye par Guerri de Gouhenans, Richard de Vauconcourt, Guillaume de Bouhans et Philippe d'Acey (1186, copie collationnée de 1765). — Olivier, abbé de Luxeuil, engage à l'abbaye de Bithaine ses possessions sises au val de Bithaine, moyennant la somme de 89 livres estevenans (1195, cyrographe). — Aymon de Faucogney cède à l'abbaye tout ce qu'il possède au val de Bithaine (1211, copie collationnée de 1236). — Confirmation par ledit Aymon des donations faites à l'abbaye par ses ancêtres et lui accordant le droit de justice sur tous les sujets de l'abbaye résidant sur le territoire de la seigneurie de Faucogney (1228, copie collationnée de 1577). — Richard de Belmont donne à l'abbaye tout ce qu'il possède aux environs de Bithaine (1228); — copie collationnée de 1736. — Sentence arbitrale rendue par Thiébaud, abbé de Luxeuil, et Hugues, doyen de Traves, dans un différend entre l'abbaye de Bithaine et Narduin, chevalier d'Annegray, au sujet de la possession d'un pré sis audit Annegray (1230). — Traité entre les abbayes de Bithaine et de Luxeuil, au sujet de la possession de serfs et de terres à Pomoy et dans le val de Bithaine (1254, copie collationnée de 1765). — Fondations pieuses faites en l'église de Bithaine par : Héloïse de Vy (1338); — Pierre Minson, bourgeois de Faucogney (1541); — Claude-Antoine Nobis, bourgeois de Besançon (1631); — Thomas Rance, de Luxeuil (1722). — Ventes de maisons et terres faites par l'abbaye à : Jean, dit *Nicol*, de Saulx (1437); — Jean Joly, de la Creuse (1488). — Minutes d'actes de vente de maisons et terres dépendant de la seigneurie de Bithaine (1654-1656). — Actes et copies d'actes de vente (1714-1773). — Reconnaissances faites à l'abbaye par les habitants de Bithaine (1507 et 1564). — Amodiations de terres, vignes et prés sis à Bithaine (1559-1733). — Acensements (1694-1726).

H. 223. (Liasse.) — 141 pièces, papier; 1 cachet.

1589-1780. — *Bithaine* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye à Bithaine : baux de terres, vignes et prés sis audit lieu.

H. 224. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 33 pièces, papier; 3 cahiers in-f°, 28, 24 et 44 feuillets, papier; 39 plans et dessins; 1 cachet.

1508-1789. — *Bithaine* (suite). — Carnet des cens, rentes, tailles et revenus de l'abbaye de Bithaine (1610-1611). — Mémoire d'arpenteur au sujet de l'arpentement des bois de Bithaine (1663). — Fragment d'un arpentement du territoire de Bithaine (XVIIIe siècle). — Plans géométriques du territoire et des bois de Bithaine (1636-1764). — Plans et dessins de diverses parties de l'abbaye et de l'église de Bithaine (XVIIIe siècle). — Mandement de garde pour l'abbaye au sujet des bois du val de Bithaine (1508). — Compromis entre l'abbaye et les

habitants de Bithaine et de Châtenois pour remettre à la décision d'un arbitre un différend au sujet de la propriété du *bois dessus les Vignottes* (1513). — Mandement de terrier autorisant l'abbaye à procéder aux reconnaissances dans la seigneurie de Bithaine (1552). — Enquêtes concernant les différends entre l'abbaye et plusieurs habitants de Saulx, au sujet des bois de Bithaine (1555-1577). — Enquêtes, sommations, arrêts, sentences, etc. (1724-1789).

H. 225. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier ; 4 plans ; 1 cachet.

1218-1791. — *Bouhans-les-Lure.* — Donation faite à l'abbaye par Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, d'un meix sis à Bouhans (1668). — Fondations pieuses faites en l'église de Bouhans par : Claude et Thomas Magny, de Bouhans (1697) ; — Claude-Nicolas Loyon, d'Amblans (1711) ; — Valentin Mouchaux, d'Adelans (1714). — Actes et copies d'actes d'achat, de vente et d'échange (1545-1746).— Reconnaissances de maisons et terres sises à Bouhans faites à l'abbaye par : Jean-François Pataillot, de Bouhans (1558) ; — Nicolas et Jeanne-Marie Drapier, d'Amblans (1754) — Mandement de garde en faveur des habitants de Bouhans, qui prétendaient au droit de dîmes sur leur territoire (1675). — État des biens, revenus et droits de l'abbaye sur le territoire de Bouhans (1791).

Bouligney. — Fondations pieuses faites en l'église de Bouligney par : Jean-Baptiste Brocard, de Dampvalley (1729) ; — François Brocard, dudit lieu (1743) ; — François Clément, dudit lieu (1743) ; — Étienne Aubry, de Bouligney (1744). — État des revenus de l'église de Bouligney ; compte rendu des revenus de la cure par Jean-Baptiste Formegot, curé (1790-1791).

Bresson (Saint-). — Achat, par Jean Petit, curé de Saint-Bresson, d'un étang sis audit lieu (1686). — Requêtes du curé et des habitants de Saint-Bresson à l'archevêque de Besançon, au sujet de diverses fondations faites en l'église dudit lieu par les membres de la confrérie du Rosaire (1724). — Manuel des rentes au profit de la confrérie du Rosaire, à Saint-Bresson (1759-1764). — Pièces de comptabilité relatives aux droits d'amortissement, etc., provenant de fondations faites en l'église de Saint-Bresson (1732-1770). — État des sommes dues à la fabrique de l'église de Saint-Bresson (1778). — État des fondations pieuses et donations faites à l'église de Saint-Bresson (1791).

Châtenois. — Procès-verbal de l'abonnement des bois du marquis de Saint-Mauris (1775).

Citers. — Actes et copies d'actes d'achat et de vente (1648-1787). — Minutes d'actes d'achat, de vente et d'échange de fonds dépendant de l'abbaye de Bithaine (1659-1680). — État des terres sises à Citers et dépendant de l'abbaye (1725). — Arpentement des terres dépendant de l'abbaye, à Citers (1725-1737). — Plan du bois communal de Citers (1702).

Colombe-les-Bithaine — Guy, de Neuvelle, concède à l'abbaye les pâturages de Colombe et de Montcey (1218). — Actes et copies d'actes d'achat, de vente et d'échange (1626-1775). — Minutes d'actes d'achat, de vente et d'échange de fonds dépendant de l'abbaye (1629-1705). — Constitution de rente au profit de Nicolas Breton, de Bouhans, par Jean Moingeard, de Colombe (1622). — Pièces relatives aux bois de Colombe : procès-verbal de visite (1732) ; — procès-verbal de limitation des bois (1748) ; — plans (1740-1748). — Mandement de garde obtenu du bailli d'Amont par Julien et Jean Rance, de Luxeuil, au sujet de leurs droits dans les bois de Colombe (1574). — Inventaire des pièces produites dans un procès entre les habitants de Colombe et ceux de Dambenoît, au sujet des droits d'usage dans les bois dudit Colombe (1678).

H. 226. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier ; 2 sceaux ; 7 cachets.

1462-1806. — *Corravillers.* — Procès-verbal de l'arpentement du bois communal de Corravillers (1705). — Transaction entre le sieur Camille Bolat, curé de Corravillers, et les habitants dudit lieu, au sujet des droits curiaux (1731). — Délibération des habitants de Corravillers au sujet du droit de lever la dîme prétendu par le prince de Bauffremont, seigneur de Faucogney (1756). — Inventaire des titres de fondation, tant en argent qu'en biens-fonds, appartenant à la cure de Corravillers (1791) ; — état des revenus des susdites fondations pour les années 1790 et 1791. — État, par feux et ménages, des habitants de la paroisse de Corravillers, se composant des quatre municipalités de la Longine, la Montagne, la Rosière et le Plain (1791). — État des contrats de rente faits au profit de la cure de Corravillers (1806).

Côte (La). — Sentence arbitrale de Guillaume Nicolin, curé de Villersexel, chanoine de Calmoutier, au sujet d'un pré sis à la Côte et dont la possession était revendiquée par l'abbaye de Bithaine (1462).

Creuse (La). — Donation entre vifs faite par Jean Pinson à Richard Saige, de la Creuse, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1466). — Titres de propriété de l'abbaye à la Creuse : actes et copies d'actes d'achat (1530-1754), de vente (1487-1784) et d'échange (1476-1728). — Minutes d'actes d'achat, de vente et d'échange de fonds dépendant de l'abbaye à la Creuse (1529-1710).

H. 227. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 56 feuillets, papier ; 1 plan ; 2 sceaux.

1401-1778. — *Creuse (La)* (suite). — Acensements (1504-1656), amodiations (1608-1771) et baux (1623-1774). —

Actes et copies d'actes de partage de biens (1689-1753). — Reconnaissance faite à l'abbaye d'une dîme par Jean-Baptiste Jamey et consorts (1756). — Plan des bois de la Creuse, (1772). — Deux traités entre l'abbaye et les habitants de la Creuse, au sujet des bois dudit lieu, appelés *le Fay* et *Les Brousses* (1401 et 1509).

H. 228. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1443-1791. — *Dambenoit.* — Fondations pieuses faites en l'église de Dambenoit par : Humbert Martin, de Mollans (1507) ; — Thomas Thévenin, de Citers (1548) ; — Jean Charbon, de Dambenoit (1631) ; — Jeanne Joram, de Citers (1695); Pierre Lardier, d'Adelans (1706) ; — Anne Chevillot, dudit lieu (1711) ; — André Musnier, de Dambenoit (1717); — Nicolas Jeanroy, d'Adelans (1717) ; — les habitants de Dambenoit (1736). — Actes et copies d'actes d'achat, de vente et d'échange (1443-1776). — Acensement d'un terrain en friche sis à Dambenoit par la marquise de Montmain, baronne de Faucogney, à Jean Magnerey, de Dambenoit (1741). — Pièces relatives à l'amodiation du four banal de Dambenoit (1546-1755). — Déclaration des biens, cens, revenus, etc., de la cure de Dambenoit (1790-1791). — Extrait de l'inventaire pupillaire des enfants de feu Jean Joram, de Dambenoit (1657). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye et les habitants de Dambenoit au sujet des droits des deux parties dans les bois dudit lieu (1554-1608).

H. 229. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 160 feuillets, papier.

1583-1790. — *Dampierre-les-Conflans.* — Donations et fondations faites en faveur de l'église de Dampierre-les-Conflans par : Lazare de Lacquis, seigneur de Châteney (1609) ; — Martine Huguet, de Dampierre (1656) ; — Jean Colson, dudit lieu (1709) ; — Jeanne Juillien, dudit lieu (1724). — Joseph Boilland, dudit lieu (1748) ; — Jean-Claude Boilland, dudit lieu (1748). — Testament d'Anne-Françoise Cachot, de Dampierre (1714). — Échange de terres entre le sieur Claude-François Brocard, curé de Dampierre, et Jean Marie, dudit lieu (1704). — Baux (1783-1787). — Déclarations des revenus de la cure de Dampierre (1790). — État de la population de la paroisse de Dampierre, avec ses deux annexes de Bourguignon et de Bassigney (1790).

Faucogney. — Lettres patentes d'Albert, archiduc d'Autriche et d'Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, affranchissant de la mainmorte les habitants de la ville et seigneurie de Faucogney (1607). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants de Faucogney (1583). On y remarque les noms suivants : Amey (Pierre), Boullard (Nicolas), Camus (Antoine), Chaney (Adrien), Cordier (Jean), Grosjean (Gaspard), Guly (Pierre), Hue (Claude), Loigerot (Nicolas), Marchand (Jean), Millot (Jean), Parisot (Étienne), Raillard (Jean), etc. — Acensements (1702-1724). — Comptes rendus aux administrateurs de la fabrique de l'église de Dampierre des revenus et rentes de la cure dudit lieu (1731-1786).

H. 230. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier ; 1 plan ; 2 sceaux.

1207-1791. — *Genevreuille.* — Donation faite à l'abbaye par Aymon de Faucogney de toutes ses possessions à Genevreuille et à Quers (1211). — Actes et copies d'actes d'achat et de vente (1722-1787). — Extrait des reconnaissances particulières de maisons et terres sises à Genevreuille faites à l'abbaye par divers habitants dudit lieu (XVIIe siècle). — Amodiation du champ *Notre-Dame*, sis à Genevreuille (1774). — Plan d'une partie du village de Genevreuille (1774). — Arrêt du Parlement de Dôle, au sujet des prés de Genevreuille (1526).

Germain (Saint-). — Actes et copies d'actes de vente (1516-1773). — Amodiation de terres (1682). — Dénombrement et publication des fonds appartenant à Jean Cartin, de Saint-Germain, pour être vendus à la requête des religieux de Bithaine (1515).

Lieucourt. — Traité entre l'abbaye et Narduin, seigneur d'Annegray, au sujet des terres sises à Lieucourt (cyrographe, 1207).

Loup (Saint-). — Fondations et donations faites au profit de l'église de Saint-Loup par : Simonin, Nicolas, de Magnoncourt (1704) ; — Caland, Jeanne, de Saint-Loup (1705) ; — Caland, Nicolas, dudit lieu (1706) ; — le même (1723). — Titres de propriété (1735-1749). — État des revenus et charges de la cure de Saint-Loup et déclaration desdits revenus par le sieur Claude Descharières, curé (1791). — Tableau des chefs de feux des villages de Saint-Loup, Magnoncourt et Fleurey-les-Saint-Loup (1791).

Malbouhans. — Donation faite à l'abbaye par Renaud de Faucogney, de la terre de Malbouhans (1209) ; — copie du XVIe siècle ; — *vidimus* de ladite donation par Philippe II, roi d'Espagne (1559). — Actes et copies d'actes d'achat et de vente (1506-1713). — Acensements (1511-1522). — Déclaration des habitants de Malbouhans, reconnaissant qu'ils n'avaient aucun droit de vive et morte pâture dans les bois de Belmont (1396). — Reconnaissances de maisons et terres sises à Malbouhans faites à l'abbaye par : Joseph Jobelin (1750) ; — Claude-Antoine Didier (1752). — Requête des moines de Bithaine au roi, à l'effet d'obtenir l'autorisation de transformer en étang une place sise près de Malbouhans, et ce pour se dédommager des pertes que ladite abbaye avait essuyées pen-

dant la guerre (1558). — Sommations (1743-1747). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye et les habitants de Malbouhans et de La Neuvelle au sujet des droits que ces derniers prétendaient avoir dans les bois de Belmont (1499-1729). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le marquis de Bauffremont, au sujet de la justice de Malbouhans (1750).

H. 231. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 76 pièces, papier; 2 plans; 1 sceau.

XIIe siècle-1791. — *Marie-en-Chaux* (*Sainte-*). — Fondations pieuses faites en l'église de Sainte-Marie-en-Chaux par : Catherine Guyod (1705); — Claude-François Faivre (1706); — Roch Laurent (1743). — Règlement des droits curiaux (1698). — État des fonds de la cure de Sainte-Marie (1762). — Rôle de la population de Sainte-Marie et de Breuches (1791).

Mersuay. — Acquisition, par Claude Dorey, d'une terre sise à Mersuay (1571). — Déclaration par les habitants de Mersuay, qu'ils n'ont aucun droit de pâturage dans les prés de la Glère, sis audit lieu (1518). — Mandement de garde pour l'abbaye au sujet de la jouissance des prés de la Glère (1532). — Partage desdits prés (1692).

Miélin. — Vente, par Henri Vuillemin et ses frères, d'un chasal sis à Miélin (1447). — Reconnaissances faites à l'abbaye par divers habitants de Miélin (1593). — Acensement de divers meix sis à Miélin fait par l'abbaye à Jean, dit de Miélin, et à Henri et Jean Charcaut, ses enfants (1440). — Ratification, par l'abbé de Bithaine de tous les acensements de la grange de Miélin faits par ses prédécesseurs (1755). — Plans du territoire de Miélin (XVIIIe siècle). — Institution et prise de possession de la chapelle de Miélin (1755).

Mollans. — Actes de ventes (1661-1682).

Mouliney (Le). — Vente faite à l'abbaye par Nicolas Pelletier d'un fonds sis au Mouliney (1503). — Reconnaissances de maisons et terres sises au Mouliney faites à l'abbaye par Nicolas Costin, du Mouliney (1577); — Desle Monnier et François Joram, de Dambenoit (1689).

Navenne et Noidans. — Donation faite à l'abbaye par Jean Larate et Jean Argent, de Vesoul, de toutes leurs possessions à Navenne (1491). — Vente d'un terrain sis à Navenne (1552). — Amodiation des dîmes et rentes de Navenne, Noidans et Échenoz-la-Meline (1333). — Copies des dénombrements donnés à l'abbaye par plusieurs habitants de Navenne et de Noidans (1536-1555).

Neuvelle (La). — Donation du moulin de La Neuvelle faite à l'abbaye par Renaud, seigneur de Faucogney (XIIe siècle). — Actes et copies d'actes de vente (1532-1749) et d'échange (1741-1749). — Acensements et baux (1653-1777). — Partage des biens de la famille Jandel, de La Neuvelle (1685). — Procès-verbal de visite du moulin de La Neuvelle, appartenant à Bithaine (1753). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye et les habitants de La Neuvelle, au sujet du paiement des cens et des quartes de blé (1500-1628). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le seigneur de Lomont, au sujet de la possession du moulin de La Neuvelle (1553-1556). — Information par le juge de Bithaine contre le sieur Baudolier, meunier du moulin Lorme, près de La Neuvelle, pour avoir blasphémé le nom de Dieu et être venu dans le moulin de La Neuvelle, appartenant à l'abbaye, afin d'empêcher les habitants dudit lieu d'y faire moudre leur blé (1605).

H. 232. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 79 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 52 et 24 feuillets, papier; 2 sceaux.

1511-1791. — *Pomoy*. — Antoine Clerc, de Pomoy, vend à l'abbaye dix sols de rente annuelle, payable à la Saint-Étienne (1511). — Minutes d'actes d'achat, de vente et d'échange de fonds sis à Pomoy et dépendant de Bithaine (1616-1678). — Arpentement du territoire de Pomoy par Pierre et Claude Py, de Creveney, arpenteurs jurés (1697). — Autre arpentement, dressé par Antoine Ledeur, de Pomoy (1755). A la fin du cahier, se trouve, sur cinq feuillets, un « abrégé d'arithmétique », comprenant l'explication des quatre règles. — Acte de tutelle et curatelle des enfants d'Étienne Poirrey, de Pomoy (1732). — Assignations (1729-1734).

Sauveur (Saint-). — Donations et fondations pieuses faites en faveur de l'église de Saint-Sauveur par : Gérard Henrizet, ermite à Saint-Valbert (1610); — les héritiers de Pierre Cazelot (1670); — François Calletey (1680); — Jean Gastel (1681); — Claude Lahaye (1685); — la famille Bavard (1685); — Jean Beurgez (1690); — Nicolas Barbaut (1690); — Desle Simon (1693); — Vincent Follez (1693); — Martin Galmiche (1697); — Jean Delhostal (1705); — Eusèbe Mathiet (1710); — Jean Cartier (1713); — Claude Valet (1725); — Camille Jurain, docteur en médecine et maire de Luxeuil (1726). — Actes et copies d'actes d'achat, de vente et d'échange (1689-1730). — Extrait du testament du sieur Jean-Georges Flavigny, curé de Luxeuil (1700). — Plusieurs reconnaissances d'héritages appartenant au curé de Saint-Sauveur (XVIIIe siècle). — « État des feux, ménages et citoyens » des villages de Baudoncourt, de La Chapelle-les-Luxeuil, d'Esboz, de Froideconche, de Saint-Sauveur et de Saint-Valbert (1791).

H. 233. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 108 pièces, papier; 3 plans; 5 sceaux.

1217-1790. — *Saulx*. — Donations faites à l'abbaye par : Renaud, seigneur de Faucogney, et Émery, chevalier, de Saulx, des dîmes qu'ils possédaient audit Saulx et d'un emplacement pour y construire une maison (1217); — Gilbert,

prévôt de Saulx, d'un pré sis audit lieu, d'un sujet mainmortable, avec sa famille et son meix, de sa part dans les dîmes dudit Saulx et de quatre deniers de cens (1220); — le même, d'un serf nommé Robert, avec son meix et ses dépendances (1224); — Walon de Saulx, de sa part dans l'héritage de Walon de Pomoy, et du quart des dîmes dudit Saulx (1226); — Pierre, seigneur de Montmartin, de tout ce qu'il possédait à Pomoy, et Gilbert, prévôt de Saulx, d'un meix sis audit lieu (1230); — Guillaume d'Oiselay, seigneur de La Villeneuve, d'un meix avec ses dépendances, sis à Saulx, ainsi que le droit de haute, moyenne et basse justice sur les habitants dudit meix (1460). — Confirmation, par Aymon de Faucogney, des donations faites à l'abbaye par ses prédécesseurs et permission à ladite abbaye d'acquérir les possessions de Thiébaud de Neufchâtel à Saulx (1228; copie du XVIIe siècle). — Confirmation, par Aymon de Faucogney, des donations faites à l'abbaye par son père à Saulx, et donation de 260 brebis à ladite abbaye, à charge de dire une messe tous les jours à la chapelle de Faucogney (1296). — Confirmation, par Jean d'Auxelles, écuyer, de la donation faite à l'abbaye par son père, de 30 sols de rente à prendre sur les revenus du four banal de Saulx (1395). — Donations et fondations pieuses faites à l'église de Saulx par : Étienne Voly (1623); — les héritiers du sieur Droz, curé de Saulx (1629); — Martin Poirey (1670); — Pierre Raillard (1673); — Étiennette Clavey (1676); — François Dunand (1681); — Claude Guillemin (1686); — Étienne Gagin (1686); — Pierre Ferrière (1690); — Glaude Bertrand (1693); — Louis Trouffet (1695); — Jeanne Jandy (1698); — Ève Fillet (1711); — Pierre Croixdessus (1714). — Actes et copies d'actes d'achat (1506-1783), de vente (1690-1767) et d'échange (1687-1692). — Minutes d'actes d'achat, de vente et d'échange de fonds dépendant de la seigneurie de Bithaine (1626-1686). — Pièces concernant les amodiations des dîmes de Saulx (1611-1726). — Manuel des rentes et cens à percevoir à Saulx au profit de l'abbaye (XVIIe siècle). — Plans partiels du territoire de Saulx (XVIIIe siècle). — États des fonds et revenus de la cure de Saulx et des fondations faites à son profit (1739 et 1790). — Transactions entre le sieur Buchet, curé de Saulx, et les habitants dudit lieu, au sujet des droits curiaux (1776-1785). — Pièces d'un procès entre Guillaume d'Oiselay, seigneur de La Villeneuve, et plusieurs habitants de Saulx au sujet des droits de justice auxquels prétendait ledit seigneur (1460).

H. 234. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1381-1791. — *Selles*. — Testament de Laurence Pierrot, veuve de Roch Amyot (1682). — Donations et fondations pieuses faites en faveur de l'église de Selles par : Jeanne Forniet (1660); — Anne Anthoine (1667); — Marguerite Champion (1681); — Edme Guillemin (1681); — Antoine Nobys, curé de Selles (1705); — Jean Tournier (1705); — Claude et Hubert Quenisset (1711); — François Garnier (1720); — Jean et Louis Thiau (1720); — Pierre Nobys (1721); — les héritiers de François Massey (1721); — François Odinot (1722); — Anne Thiébaud (1724); — Jeanne Quenisset (1725); — Anne Jacquet (1725); — François Hériot (1725); — Jean Roussel (1729); — M. de Massey de Beaupré (1731); — Jean Lavaux (1735); — Jacques Bourrelier (1745); — Simon Pidanet (1747); — Marie Petit (1771); — Antoine Roussel (1777). — Actes et copies d'actes d'achat, de vente et d'échange (1612-1747). — Baux (1733-1736). — Déclaration des biens, revenus et charges de la cure de Selles (1791).

Val-Saint-Éloy (Le). — Actes et copies d'actes de vente (1656-1767). — Partage des terres de la seigneurie d'Équevilley (1745). — Reconnaissances de maisons et terres sises au Val-Saint-Éloy faites à l'abbaye par : Jean Petithugot, d'Équevilley (1501); — Étienne Viennot, dudit lieu (1501). — Les habitants de Mersuay déclarent n'avoir aucun droit de morte et vaine pâture dans les bois du Val-Saint-Éloy (1504). — Amodiations (1381-1695), acensements (1467-1531) et baux (1737-1775). — Mémoire des fonds et dépendances de la cure du Val-Saint-Éloy (fin du XVe siècle). — Compte rendu à l'abbé de Bithaine du revenu de la grange de Planoy (1674). — Compromis entre les habitants de Breurey-les-Faverney et ceux du Val-Saint-Éloy, au sujet de la délimitation du bois de la Greuse, au territoire du Val, avec les bois de Breurey (1536). — Transaction entre l'abbaye et les habitants du Val-Saint-Éloy, au sujet du four banal (1685).

ABBAYE DE LA CHARITÉ

H. 235. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 7 cahiers in-f°, ensemble 76 feuillets, papier; 2 cahiers in-4°, 82 et 64 feuillets, papier.

1230-1764. — « Inventaire des titres et papiers que le sieur Paris, notaire royal, commis pour la confection du terrier de l'abbaye de la Charité, a remis aux archives de ladite abbaye le........ mil sept cent soixante-deux » [La mention du jour et du mois a été laissée en blanc]. — « Mémoire des titres et papiers de l'abbaye de la Charité, qui sont chez le sieur Mathey, à Gray, procureur de ladite abbaye, et ailleurs » (1762). — Étienne, comte d'Auxonne, cède à l'abbaye une chaudière de sel à prendre aux salines de Lons-le-Saulnier (1230). — Jean, abbé de Saint-Vincent de Besançon, certifie le payement à l'abbaye de la Charité, d'un cens de trois sous (1272). — Acquisition au profit de l'abbaye de deux rentes annuelles, de 31 et de 10 livres, sur Charles de Vergy, seigneur d'Autrey et de Fouvent (1460-1461). — Vente par l'abbaye d'une maison sise à Besançon, rue de Battant (1507).

— Sentence arbitrale de Jean-Baptiste de Jouffroy, et Thomas de Chauvirey, chanoines de Besançon, entre l'abbaye et le seigneur de Manoncourt, su sujet de plusieurs héritages (1647). — Partages de biens entre l'abbé de la Charité, d'un côté, et le prieur et les religieux de ladite abbaye, de l'autre (1708-1730). — Partages de biens entre : Anne Broz, femme de François la Ruppe, Claude, Jeanne-Françoise et Marguerite Broz (1748); — Nicolas, Jacques et Jean-Claude Maubert, frères (1764). — Observations sur les reconnaissances faites à l'abbaye par les habitants de divers villages, formant le terrier de l'abbaye, rédigé par Humbert Draux de 1584 à 1586 (1764).

H. 236. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 58 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 32 feuillets, papier.

1556-1790. — Acensement du moulin du Pont-de-Planches par l'abbaye au sieur Guyot, seigneur de Neuvelle et du Pont-de-Planches (1767). — Baux (1780-1786). — Déclarations des terres appartenant aux héritiers de Claude Toulongeon (1701). — Rôles des tailles (1710). — Manuel des revenus de la mense abbatiale pour l'année 1790. — Compte des dépenses du prieur de la Charité pour différentes réparations et améliorations (1704-1705). — Compte rendu par le sieur Girardot à Charles-François d'Hallencourt de Drosménil, évêque de Verdun et abbé de la Charité (1728). — Pièces d'un procès au sujet de la délimitation d'un canton de bois appelé *la Verne* (1556-1702).

H. 237. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 12 cahiers in-f°, ensemble 246 feuillets, papier.

1731-1757. — Terrier de l'abbaye : reconnaissances particulières d'habitants d'Angirey, Avrigney, Bourguignon, La Charité, Chantes, Confracourt, Fédry, Fretigney, Greucourt, Lieffrans, Membrey, Mercey, Neuvelle, Noidans-le-Ferroux, les Prés-Chapelot, Raze, Soing, Vallerois, Vanne, Velloreille, Villerschemin et Vy-le-Ferroux, reçues par Jean-Baptiste Regnaudin, notaire royal à Rosey (1731). On y remarque les noms suivants : Amyot (Antoine), Boley (Jean-Claude), Briet (Claude-François), prêtre, Cheviet (Jean-Antoine), Ferrière (Jean-François), avocat au Parlement, Grand, (Jean), Martin (Jean-François), Monnoyeur (Anne-Claude), Pariset (Emmanuel), Riduit (Charles-Philippe), Vatageot (Jean-François), etc. — Terrier de l'abbaye : reconnaissances générales et particulières d'habitants des lieux ci-dessus énumérés, reçues par Jean-Baptiste Paris et François-Ignace Parisey, notaires royaux à Lure (1756-1757). On y remarque les noms suivants : Burtey (Gérard), Courgey (Jacques), Dumont (Claude-François), Faivre (Joseph), Fleutiaux (Jean-Claude), Grand (Claude), Lambelin (Claude-François), Langroignet (Jean-Claude), échevin de Raze, Menetrey (Claude), Normand (Claude), Petit (Jeanne), Renard (Jean-François), Thierry (Joseph), Valeur (Jean-François), Vastre (Ignace), Villet (Hugues), etc — État sommaire des personnes qui doivent le cens à l'abbaye (XVIII° siècle).

H. 237 *bis*. (Registre.) — 1 registre in-f°, 240 feuillets, papier.

1756-1757. — Terrier de l'abbaye : reconnaissances générales et particulières des habitants de Chazelot, Levrecey, le Magnoray, Mailley, le Pont-de-Planches, Soing, Vallerois, Vezet et autres lieux, reçues par Jean-Baptiste Paris et Ignace Parisey, notaires royaux à Lure (1756-1757). Les noms sont presque tous les mêmes que ceux mentionnés à l'article précédent.

H. 238. (Liasse.) — 7 cahiers grand in-f°, ensemble 136 feuillets, papier.

1777-1785. — Comptes des recettes et dépenses de l'abbaye pour les années 1777 à 1786.

H. 239. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 3 cahiers grand in-f°, ensemble 64 feuillets, papier; 12 cahiers in-8°, ensemble 156 feuillets, papier; 2 cachets.

1737-1790. — Comptes des recettes et dépenses de l'abbaye pour les années 1787 à 1790. — État de ce qui est dû à l'abbaye par ses fermiers et des dettes qu'elle a contractées (1790). — Registre des baptêmes, mariages et décès des commensaux dépendant de l'abbaye (1737-1752). Seules mentions intéressantes : Jean-Charles Itas, chirurgien de l'abbaye, mort le 3 février 1741 ; — Pierrette, fille de Lubin Fournier, chirurgien de l'abbaye, et d'Anne-Françoise Hymet, baptisée le 17 avril 1744 ; parrain : Nicolas-Richard de Bourges, curé de Fretigney. — Extrait des registres des sépultures des religieux et des baptêmes, mariages et décès des commensaux de l'abbaye (1745-1772). Seules mentions intéressantes : Charles-François de Droménil d'Hallencourt, évêque de Verdun, abbé de la Charité, âgé de 80 ans, mort le 16 mars 1754 ; — Étienne Poncet, chirurgien, mort le 30 mars 1755 ; — Antoine-Hugues Chevillet, avocat au Parlement, ancien maire de Gray, enterré le 30 novembre 1771, en présence de messire Damandre, seigneur de Soing, et du sieur Kolman, avocat au Parlement, ancien maire de Gray.

H. 240. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 68 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 46 et 42 feuillets, papier.

1200-1779. — *Communes. — Échenoz-le-Sec et le Magnoray.* — Copie d'un accord intervenu par la médiation

d'Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, entre l'abbaye et les habitants d'Échenoz-le-Sec, au sujet de la possession du pré Chapelot (1290, copie de 1406). — Traités passés entre l'abbaye, les seigneurs d'Échenoz-le-Sec, les habitants dudit lieu et ceux du Magnoray, au sujet de divers terres, prés, étangs, etc., sis sur le territoire des susdits villages (1562-1779). — Partage de biens entre divers habitants d'Échenoz (1682-1703). — Actes et copies d'actes d'achat et de vente de maisons et terres sises à Échenoz et au Magnoray par : l'abbaye à Guillemin et Marc Jacquoulet (1511) ; — la même à divers habitants d'Échenoz (1649) ; — François Borrey à Simon Didier (1690) ; — l'abbaye à Balthasar Guyottet (1700) ; — Caroline Lenoir à Jean Rouhier et Jean Franchet (1702) ; — Mathieu Marquis à François Marquis (1703) ; — François Cuchet à Claude Cornibert (1711) ; — Pierre et Jean Vougnon à Cécile, Jeanne-Claude et Marie Vougnon (1719) ; — l'abbaye à Claude et à François Jolle (1737) ; — Claude Amiot à Claude Perret (1741) ; — Jean-Claude Bernard à Pierre-Antoine Bassand (XVIIIe siècle). — État abrégé des actes d'achat de biens sis à Échenoz et présentés au consentement de l'abbaye (1717). — Registre des actes d'achat présentés à l'approbation de l'abbaye (1730). — Amodiations du four banal d'Échenoz et des dîmes du Magnoray (1662-1729). — Acensement par l'abbaye du moulin d'Échenoz à François Reuille (1725). — Copie d'un partage des bois d'Échenoz fait en 1562 (XVIIIe siècle). — Déclarations des héritages arrivés en revenants-bons à l'abbaye (XVIIIe siècle). — État des revenants-bons de l'abbaye sur le territoire d'Échenoz (1706). — Reconnaissances de maisons et terres sises à Échenoz, faites à l'abbaye par : François Vougnon (1710) ; — Antoine Charrière (1747) ; — plusieurs habitants d'Échenoz (1766).

H. 241. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 6 cahiers in-f° et in-4°, 106, 156, 120, 16, 28 et 38 feuillets, papier.

1630-1700. — *Échenoz-le-Sec et le Magnoray* (suite). — Livre des reconnaissances et dénombrements des maisons, terres et prés sis à Échenoz-le-Sec et au Magnoray, faits à l'abbaye par : Bailly (Jean), docteur en droit, Bonvalot (Jean), Charriot (Guillaume), Donzelet (Claude), Ginard (Antoine), prêtre, Hudelot (Jean), Lallemand (Jean), Lange (Claude), Micaude (Louis), maire d'Échenoz, Pecquenet (François), Semyon (Jean), Tavernel (Thomas), Thévenin (Pierre), procureur, Vergeron (Guillaume), Vircondel (Nicolas), etc. (1630) ; — copie du précédent registre (1630). — Arpentement des territoires d'Échenoz-le-Sec et du Magnoray par Pierre Martel, de Rupt (1700) ; — extrait dudit arpentement (1700).

H. 242. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier ; 5 cahiers in-4°, 32, 54, 41, 40 et 54 feuillets, papier.

1698-1793. — *Échenoz-le-Sec et le Magnoray* (suite). — Extraits de l'arpentement et distribution du territoire d'Échenoz-le-Sec (1705). — Rôles des cens dûs à l'abbaye sur le territoire d'Échenoz (1706). — Rôle des tailles d'Échenoz-le-Sec et du Magnoray (1712). — Rôles des quartes du four banal d'Échenoz (1698-1736). — Enquêtes, arrêts, sentences, etc. (1686-1759). — Pièces de procès entre l'abbaye et : les frères Jean-François et Noël Lairon, au sujet de biens indûment détenus par lesdits Lairon (1710-1723) ; — François Brenot, au sujet de l'acensement du four banal d'Échenoz (1728-1729) ; — Denit Picquet et Jacques Martin, au sujet de dettes par lesdits Martin et Picquet en leur qualité de fermiers de l'abbaye (1781-1793) ; — les habitants d'Échenoz, au sujet du droit d'affouage (1721-1793). — Pièces de procédure diverses (1687-1783).

H. 243. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 74 et 38 feuillets, papier.

1577-1763. — *Fretigney*. — Constitution de rente par Antoine Radet, de Fretigney, au profit de Claude Mourelot, dudit lieu (1690). — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Pourcelot, de Fretigney, et de Marie Raffe, dudit lieu (1726). — Transaction entre l'abbaye et les habitants de Fretigney, au sujet des droits de l'abbaye sur le territoire dudit lieu (1728).

Hurecourt. — Reconnaissance générale faite à l'abbaye par les habitants de Francourt, Raucourt et Pisseloup, des droits de ladite abbaye sur le territoire d'Hurecourt (1631). — Reconnaissances particulières faites à l'abbaye par plusieurs habitants de Francourt, Raucourt et Pisseloup, des fonds qu'ils possèdent au territoire d'Hurecourt (1631). Noms : Jean Amyot, Nicolas Bellonel, Claude Boband, Jean Braconnier, Pierre Coignet, Étienne Destaulle, Marguerite Duhaut, Thiébaud Freby, Étiennette Genin, Charles Gyottet, François Humbert, Nicolas Jauret, Claudine Laurençot, Henri Longin, Christophe Marchiset, Pernette Mougin, Georges Mugnier, Pierre Patraud, Hugues Piquard, Martin Poisot, Denise Richard, Guillaume Simonnot, Henri Tortel, Noël Valot, etc. — Également des cens, tant en argent qu'en cire, dus à l'abbaye par divers particuliers de Francourt, Raucourt et Pisseloup, possesseurs de fonds sis sur le territoire de la seigneurie d'Hurecourt (1631).

Mailley. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Antoine Chaboz, de Mailley, au sujet d'un héritage recueilli par ledit Chaboz (1740-1763).

Montbozon. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les membres de la confrérie de Saint-Sébastien, à Montbozon, au sujet des droits de ladite abbaye audit Montbozon (1577).

H. 244. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 40, 36 et 142 feuillets, papier ; 1 plan.

1630-1768. — *Neuvelle (La)*. — Partage des biens de Claudine et de Marguerite Gousset, de La Neuvelle (1711).

Raze. — Rôles des tailles et cens dus à l'abbaye à Raze pour les années 1695-1697 et 1758-1762.

Ruhans. — Plan des bois communaux de Ruhans, dressé par Charles-Joseph Paris, de Lure, arpenteur (1753).

Traves. — Traité entre l'abbaye et le sieur Piaget, doyen de Traves, au sujet des revenants-bons de l'arpentement des granges de Vallerois (1699).

Vellexon. — Reconnaissance d'un bien sis sur le territoire de Vellexon faite à l'abbaye par Jeanne Cartier, veuve de Sébastien Broz, de Vougeot (1722). — Reconnaissance générale des droits de l'abbaye sur la grange de la Verne, sise sur le territoire de Vellexon (1731).

Velloreille. — Extrait de reconnaissances particulières faites à l'abbaye par divers habitants de Velloreille (1630). Noms : Claude Barberot, Nicolas Bel, Oudette Beurret, Michel Boillot, Claude Bregille, Jean Brullard, Antoinette Courbet, Jean Escarandet, Nicole Grosjean, Sébastien Gueuyot, Jean Guyernot, Antoine Layron, Jean Mouchet, Claude Vienney, notaire à Fretigney, etc.

Vezet. — « Nottes pour servir au terrier de Vezet, tirées des livres des meilleurs autheurs » (1764). — Procès-verbaux de la réception de l'arpentement du territoire de Vezet, exécuté par le sieur Charles Rougemont, géomètre-arpenteur, de Besançon (1768).

H. 245. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 28 feuillets, papier ; 4 cahiers in-4°, 78, 26, 26 et 68 feuillets, papier ; 21 plans.

1448-XVIII° siècle. — *Vallerois (les granges de).* — Acte d'achat au profit de Nicolas Gely, de Raze, de 75 journaux de terre, constituant la moitié des revenants-bons de l'arpentement du territoire de Vallerois, sur le sieur Sébastien Piaget, doyen de Traves (1704). — Reconnaissances particulières de terres sises à Vallerois, faites à l'abbaye par : Didier Brûlart, Oudot Cornu, Pierre Flamand, Louis Goulotte, Charles Lombard, Claude Morel, Catherine Raillard, Claude Rossel, Charles Sarrien, Antoine Voillard, etc. (1630). — Cantonnement des terres dépendant de la seigneurie de Vallerois (1699). — Divers arpentements du territoire de Vallerois et de ses dépendances (1699-1768). — Fragments d'arpentements du territoire dudit Vallerois (XVIII° siècle). — Procès-verbal de la plantation des bornes fixant la limite des territoires de Vallerois et de Raze (1705). — Plan figuré du territoire des granges de Vallerois et de ses dépendances, dressé par Nicolas Maubert, de Bourguignon-les-La Charité, arpenteur (1704). — Plans partiels du territoire dudit Vallerois (XVIII° siècle). — Copie d'une sentence confirmant à l'abbaye la possession de divers fonds sis sur le territoire de Vallerois (1448, copie du XVIII° siècle). — Assignations et enquêtes (1704).

ABBAYE DE CHERLIEU

H. 246. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, 6 cahiers in-f° et in-4°, 52, 50, 46, 45, 26 et 42 feuillets, papier.

1106-1791. — Inventaire des titres de l'abbaye de Cherlieu ; notices très brèves (s. d., fin du XVI° siècle). — Autre inventaire, ne contenant que les noms des donateurs (s. d. XVII° siècle). — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Cherlieu dressé en 1791 par les soins du district de Jussey. Cet inventaire est rédigé par ordre alphabétique des communes et contient des notices assez détaillées. — Guy, abbé de Cîteaux, règle un accord entre les abbayes de Cherlieu et de Clairefontaine, au sujet des limites de leurs possessions respectives (1196). — Pierre, abbé de Faverney, notifie un accord survenu entre l'abbaye de Faverney et celle de Cherlieu au sujet du droit de pêche (1209). — Cartulaire de l'abbaye de Cherlieu (s. d. XVII° siècle) ; il contient la transcription ou l'analyse des 92 titres des années 1127 à 1209. — Notes sur les privilèges accordés par les papes à l'abbaye (s. d. XVII° siècle) ; analyse de bulles papales en faveur de Cherlieu depuis Lucius III (1181-1185), jusqu'à Pie IV (1559-1566). A la suite se trouve une série de brèves analyses de bulles en faveur de l'ordre de Cîteaux, depuis Pascal (1099-1118) jusqu'à Sixte-Quint (1585-1590). — Transactions passées entre l'abbaye et divers particuliers (1596-1706).

H. 247. (Liasse.) — 241 pièces, 1 registre in-f°, 152 feuillets, papier.

1591-1768. — Inventaires analytiques des actes d'achat, de vente et d'échange faits dans les terres dépendant de l'abbaye (1591-1706). — Registre contenant les minutes des actes d'achat, de vente et d'échange de fonds sis sur les territoires de Montigny-les-Cherlieu, Gourgeon, Purgerot, Jussey et Gevigney et dépendant de l'abbaye (1753-1768).

H. 248. (Liasse.) — 14 cahiers in-f° et in-4°, contenant ensemble 424 feuillets, papier.

1587-1604. — Cahiers des minutes des montes et appréciations des dîmes et revenus des prés, vignes, grains, vive paisson, fours banaux, etc., dans les villages dépendant de l'abbaye (1587-1604). — Notes sur les montes des biens échus à l'abbaye par droit de mainmorte (1596).

H. 249. (Liasse.) — 82 pièces ; 1 cahier in-8°, 30 feuillets, 1 registre in-f°, 166 feuillets, papier ; 1 cachet.

1594-1790. — Notes sur plusieurs amodiations et acensements de biens dépendant de l'abbaye (1672). — Baux (1700-1752). — État non signé et sans date des tailles seigneuriales dues aux « seigneurs et dames dans le comté de Bourgogne pour les terres, prels et vignes » (XVIIe siècle). — Procès-verbaux de visite et reconnaissance des bâtiments et dépendances de l'abbaye (1667-1781). — Procès-verbal de visite et reconnaissance des bâtiments dépendant de l'abbaye, accompagné d'un inventaire des titres, papiers, meubles, ornements, etc., fait à la mort de M. Poncet de la Rivière, abbé de Cherlieu (1780). — Devis estimatifs des réparations à faire aux bâtiments et dépendances de l'abbaye (1701-1764). — Inventaires des meubles, de l'argenterie, des linges et des ornements de l'église et de la sacristie de l'abbaye (1594-1715). — Déclaration de l'abbé de Cherlieu au sujet d'une crosse d'argent déposée dans la sacristie (1762). — Déclaration des biens possédés par les religieux (1790)

H. 250. (Liasse.) — 58 plans et dessins.

1669-1782. — Plans de terres, forêts, etc., dépendant de l'abbaye ; — plans, coupes et élévations de parties d'édifices, murs, clôtures, charpentes, etc.

H. 251. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces et 8 cahiers, ensemble 300 feuillets, papier ; 1 sceau.

1591-1790. — Procès-verbaux d'arpentement de divers cantons de terre dépendant de Cherlieu (1702-1721). — Procès-verbaux d'abornement (1719-1733). — Mandement de terrier par toutes les dépendances de l'abbaye (1705). — Compte des revenus de l'abbaye pour l'année 1591. — Carnets des revenus de l'abbaye pour les années 1666, 1668 et 1676 — État des villages, granges, bourgs, moulins, fonds, seigneuries, droits et revenus appartenant à l'abbaye (1702). — Journaux des recettes et des dépenses de l'abbaye pour les années 1789 et 1790. Dans le courant de l'année 1790, la recette totale a été de 48,255 l., 19 s., 1 d. et la dépense, de 8,495 l., 1 s., 6 d.

H. 252. (Registre.) — 1 registre in-f°, de 186 feuillets, papier.

1730-1738. — Journal des dépenses de l'abbaye pendant les années 1730 à 1738. Les dépenses se montaient en 1730 à 7,969 l. 2 s. 3 d. ; en 1731, à 7,934 l. 7 s. 5 d. ; en 1732, à 9,812 l. 13 s. 5 d. ; en 1733, à 9,300 l. 9. s. 1 d. ; en 1734, à 11,660 l. 8 s. 8 d. ; en 1735, à 12,367 l. 19 s. 2 d. ; en 1736, à 10,275 l. 14 s. 8 d. ; en 1737, à 8,936 l. 7 s. 4 d. ; en 1738, à 16,539 l. 8 s. 6 d.

H. 252 *bis*. (Registre.) — 1 registre in-f° de 149 feuillets, papier.

1783-1790. — Journal des dépenses de l'abbaye pendant les années 1783 à 1790. Les dépenses se montaient en 1783 à 20,147 l. 19 s. 11 d. ; en 1784, à 21,888 l. 15 s. 3 d. ; en 1785, à 26,131 l. 15 s. ; en 1786, à 26,083 l. 12 s. ; en 1787, à 26,991 l. 10 s. ; en 1788, à 24,099 l. 14 s. 7 d. ; en 1789, à 20,487 l. 17 s. 3 d. On lit à la date du 23 juillet 1790 : « Le « même jour, le sieur Lécubetot nous a forcé à lui donner « une quittance de tout ce qu'il pouvoit nous redevoir par un « billet qu'il avoit fait au profit de la maison ; et le sieur pro« cureur...... qui l'a fait payer a fait contribuer M. le prieur « de six livres en nous menaçant avec son bâton en l'air et en « disant qu'ils étoient en force, et on lui a accordé tout ce « qu'il a demandé. »

H. 253. (Liasse.) — 45 pièces, 2 cahiers in-4°, 50 et 43 feuillets, papier.

1595-1755. — Carnets des tenues de justice de Cherlieu (1662, 1663, 1679-1689) ; ne contiennent guère que des délits ruraux et des mésus dans les bois. — Note des amendes infligées au profit de l'abbaye le 31 août 1662. — L'abbé de Cherlieu maintenu dans son droit de préséance aux assemblées du clergé contre les prétentions de l'abbé de Rozières (1666). — Arrêt du Parlement de Besançon contre les moines de Cherlieu permettant à l'abbé commandataire de s'entremettre dans la jouissance de leurs biens (1700). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le procureur général au Parlement de Besançon, au sujet d'une décision de l'abbé de Clairvaux en ce qui concerne diverses modifications apportées au régime intérieur de l'abbaye de Cherlieu (1596). — Pièces de procédures diverses (1663-1755).

H. 254. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 22 feuillets, parchemin ; 1 sceau.

1165-1770. — *Aboncourt.* — Sentence arbitrale entre Guy de Lambrey et l'abbaye de Cherlieu au sujet de divers biens sis à Aboncourt, Godelincourt, Gircourt et autres lieux et réclamés par ledit Guy (1165). — Confirmation par Renaud, fils de Guillaume de Lambrey, des donations faites par son

père à Cherlieu (1247). — Donations à l'abbaye par Renaud de Lambrey, de plusieurs mainmortables résidant à Aboncourt, avec leurs meix et dépendances (1251-1257). — Renaud de Lambrey engage à l'abbaye la maison de Bernard d'Aboncourt, ainsi que douze journaux de terre et trois faux et demie de prés que ledit Bernard tenait de lui, plus quatre journaux de terre tenus par Girard, curé d'Aboncourt (1258). — Donations faites à l'abbaye par : Jacques de Velle-le-Châtel, d'un mainmortable à Aboncourt, de cinq journaux de terre et d'un pré sis audit lieu (1277); — Renaud de Lambrey, de plusieurs meix, et pièces de terre à Aboncourt (1279-1282). — Échange entre l'abbaye et Guillemin, fils de Guy de Grenant, du quart des dîmes de Gésincourt contre les dîmes d'Aboncourt et de Saint-Martin (1321). — Minutes de contrats de vente de maisons, jardins, terres et prés sis à Aboncourt, entre l'abbaye et Georges Vaillant, dudit lieu (1714). — Montes et délivrances de biens sis à Aboncourt (1585-1714). — Minute de l'acte de tutelle et curatelle des enfants de feu Frédéric Vandrezone, d'Aboncourt, et inventaire des meubles et effets du défunt (1691). — Assignations, sentences, etc. (1686-1721). — Pièces d'un procès entre Simon Vadot et les habitants d'Aboncourt au sujet des rôles des tailles dudit lieu (1767-1770).

Amance. — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Cherlieu et les amodiateurs de la seigneurie d'Amance au sujet d'une redevance par eux due à ladite abbaye (1655-1659).

H. 255. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 26 feuillets, papier ; 4 sceaux.

1172-1716. — *Anchenoncourt.* — Richard de Vauconcourt et son fils Guy concèdent à l'abbaye la huitième partie des dîmes d'Anchenoncourt ainsi qu'un journal de terre sis au même lieu (1172). — Henri de Purgerot, chevalier, donne à l'abbaye tout ce qu'il possède à Anchenoncourt, à savoir la huitième partie du territoire dudit lieu, ainsi qu'un journal de terre dans le lieu dit *Belcul* (1195). — Transaction entre Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau, et l'abbaye de Cherlieu au sujet des bois d'Anchenoncourt dans lesquels ledit Henri de Vergy prétendait posséder des droits d'usage (1256).

Anrosey. — Bernard de Port, chevalier, cède à l'abbaye ses droits sur deux faux de pré et sur un journal de terre sis à Anrosey (1232). — Farques de Purgerot, chevalier, sa femme et ses enfants, ainsi que Marguerite, femme de Guillaume de Purgerot, son frère, confirment la donation faite à Cherlieu par ledit Guillaume, des dîmes d'Anrosey (1235). — Thiételin, dit *Clergous*, prévôt de Conflandey, donne à l'abbaye treize journaux de terre et trois faux de prés sis à Anrosey (1258).

Augicourt. — Hugues d'Augicourt, dit *Borda*, donne à l'abbaye un meix sis audit lieu (1238). — Orric d'Augicourt, chevalier, du consentement d'Élisabeth, sa femme, et de ses enfants Richard et Marguerite, donne à l'abbaye un homme mainmortable, résidant à Augicourt, avec le meix qu'il habite (1248). — Guillaume et Jacques d'Augicourt, fils d'Aymon, cèdent à Cherlieu un pré sis à Augicourt (1249). — Henri de Purgerot, fils de Girard, cède à l'abbaye, moyennant 40 sous estevenans et quatre émines de froment, tous ses droits sur les dîmes d'Augicourt (1256). — Guillaume, dit *de Grail*, bourgeois de Jussey, fils de Guillaume, dit *Sautembien*, confirme la donation faite par son père à l'abbaye du quart des grandes dîmes d'Augicourt (1276). — Jeannette de Blondefontaine fait don à l'abbaye de trois mainmortables résidant à Aboncourt, et de toutes les dîmes de Lambrey (1350). — Jeannette, femme de Jean Jeannel, vend à Jean Giloit, d'Augicourt un pré sis audit lieu, et chargé de six deniers estevenans de cens envers l'abbaye (1419). — Jean de l'Estang, écuyer, cède à l'abbaye, la huitième partie des dîmes d'Augicourt (1433). — Perrin Faves, dit *Dorgain*, cède à l'abbaye tous ses droits sur les dîmes d'Augicourt (1435). — Dénombrement et reprise de fief concernant les terres de la grange de la Grande-Brosse (1588). — Amodiation par les habitants d'Augicourt, à Jean Baguerey, dudit lieu, du droit de vendre et de débiter du vin et de loger les passants (1695). — Rôle des tailles pour l'année 1618. — Rôles des tailles pour la rétribution du sel (1682). — Devis et conditions pour la réparation des trois granges d'Augicourt (XVIIe siècle). — Minutes des actes de tutelle et curatelle des enfants de : Étienne Martin, chirurgien (1694) ; — Jean Tisserand (1714) ; — Jean Morey (1716) ; — Étienne Morelle (1716). — Cahier des causes tenues en la justice d'Augicourt pour François Maréchal, seigneur de Bougey et d'Augicourt (1680-1681). — Assignations et sommations (1692-1716).

H. 256. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 50 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 3 cachets.

1192-1770. — *Baulay.* — Philippe d'Achey concède à l'abbaye tout ce qu'il possédait en terres, prés, vignes et bois dans la châtellenie de Jussey, et spécialement ses possessions à Baulay et à Purgerot (1192). — Transaction entre les abbayes de Cherlieu et de Faverney au sujet de la délimitation des bois appelés *Liérans* et *le Grand-Essart*, près de Baulay (charte vidimée) (1264). — Philippe, sire de Chauvirey, chevalier, cède à l'abbaye tout ce qu'il possédait sur le territoire de Baulay (1329). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et Claude Marchand de Purgerot et Anne Charpiot, veuve de Nicolas Testevuide, de Baulay, de l'autre, au sujet de la somme de 300 francs due pour l'amodiation du moulin d'Effondray (1730-1731). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Baulay, au sujet des droits à percevoir dans les prés dudit lieu (1762-1770).

Beaujeu. — Titres honorifiques et autres concernant Jean-Claude de Guerche, comte de Beaujeu, chevalier de Saint-Georges, seigneur d'Achey, d'Aroz, de Montot de Vuillafans, et d'autres lieux, à savoir : lettres de bourgeoisie délivrées par le gouverneur de Besançon (1665); — lettres de bourgeoisie délivrées par les officiers municipaux de Salins (1666); — expédition du serment de fidélité prêté au roi par le comte de Beaujeu (1679); — lettres patentes de Louis XIV à l'effet de suspendre pendant huit mois tous les procès intentés au comte de Beaujeu (1703). — « Extraict des croniques de Sainct « François de la province de Sainct Bonaventure, et principal-« lement de nostre couvent de Villefranche et des fondateurs « d'iceluy » (XVIIe siècle). — Notice sur les épitaphes des tombes de la famille de Beaujeu dans l'église dudit lieu (XVIIe siècle).

H. 257. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 224 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1228-1751. — *Besançon.* — Lambert de Mougeloie, citoyen de Besançon, et Blanche, sa femme, cèdent à Cherlieu leur maison sise devant l'église Saint-Pierre, à Besançon, avec toutes ses dépendances (1228). — Transaction entre Étienne et Lambert de Mougeloie, frères, par suite de laquelle Étienne ratifie la cession faite à Cherlieu par son frère Lambert, d'une maison sise à Besançon (1231). — L'abbé de Cherlieu cède à Blanche, femme de Lambert de Mougeloie, l'usufruit d'une vigne que ledit Lambert avait donnée à l'abbaye, à condition d'une redevance annuelle de trois muids de vin, mesure de Besançon (1239). — Jean, dit *Michelet*, de Vesoul, vend à Étienne de Salins, citoyen de Besançon, une maison sise audit Besançon (1377). — Bonnette, femme de Roland, de Besançon, vend à Jean de Bougey, curé d'Orselles, une maison sise à Besançon dans la rue de Chartres (1401). — Procès-verbal de la visite de l'abbaye de Cherlieu et de ses dépendances et possessions faite au mois de novembre 1734 par Jean-François Besancenot, conseiller du roi et lieutenant général du bailliage et présidial de Vesoul, à l'occasion de la mort d'Antoine-François de Bliterswick de Moncley, archevêque de Besançon et abbé de Cherlieu. — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Cherlieu, d'un côté, et Antoine Jaccottin, de de Jussey, et Pierre Protin, de Fouchécourt, de l'autre, au sujet de l'acensement du moulin de Bossey, près Montureux-les-Baulay, appartenant à ladite abbaye (1718-1751).

H. 258. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1739-1741. — *Besançon* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Cherlieu, d'un côté, les religieuses de Notre-Dame du Refuge, de Besançon, héritières de feu Antoine-François de Bliterswick de Moncley, archevêque de Besançon te abbé de Cherlieu, et Jean Vorget et Françoise Chavassine, sa femme, de Cherlieu, et d'autres, d'autre part, au sujet de réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye et spécialement à la ferme habitée par lesdits époux Vorget.

H. 259. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 84 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 50 et 66 feuillets, papier.

1739-1741. — *Besançon* (suite). — Suite du même procès.

H. 260. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 8 cahiers in-4° et in-f° 116, 24, 16, 18, 40, 32, 18 et 24 feuillets, papier.

1739-1741. — *Besançon* (suite). — Suite du même procès.

H. 261. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 48 feuillets, papier.

1739-1741. — *Besançon* (suite). — Suite du même procès.

H. 262. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 132 feuillets, papier.

1739-1741. — *Besançon.* (suite). — Suite du même procès.

H. 263. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 140 et 82 feuillets, papier.

1739-1741. — *Besançon* (suite). — Suite du même procès.

H. 264. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 5 sceaux.

1265-1760. — *Betaucourt* et *Briaucourt.* — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Betaucourt et à Briaucourt (1760). — Titres de propriété de l'abbaye à Betaucourt : Donations faites à l'abbaye par : Liébaud de Bourbévelle, chevalier, de la moitié des grosses dîmes de Betaucourt (1267) ; — le même, de deux familles de serfs à

Betaucourt et à Briaucourt, avec leurs meix et dépendances, ainsi que du four banal de Briaucourt, de l'étang de Sauterupt et du moulin sis sur ledit étang (1268); — Simon de Brosses, chevalier, et Béatrice, sa femme, d'un pré sis entre le bois de Betaucourt et le bois de Jussey, dit *Thioley* (1280); — Girard et Nicolette, enfants de Martin de Raincourt, de tous les droits qu'ils possédaient à Betaucourt (1293); — Simonin, dit *le Blanc* d'Aisey, de la grange, dite *de Poperes*, près de Betaucourt, avec toutes ses dépendances (1337); — Alix, fille de Perrin de Raincourt, Jeannin de Damblain, écuyer, son mari, et Isabelle, veuve de Jacques Favey, de Gevigney, sœur de ladite Alix, de tout ce qu'ils possédaient à Betaucourt et à Briaucourt (1639, copie du XVIIIe siècle); — Liébaud de la Grange, écuyer, de tout ce qu'il possédait à Betaucourt (1379); — Belin, dit *Babon*, et Simonette, sa femme, de tous les droits qu'ils possédaient dans les villages de Betaucourt et de Briaucourt (1395); — Jeannette, veuve de Renaud, dit *le Cordier*, de Blondefontaine, de tous les héritages sis à Betaucourt, que son second mari Jean le Maire lui avait assignés (1420); — Nicole Mahault, fille de Girard Treuillatte, de Corre, de tout ce qu'elle possédait à Briaucourt (1429); — Gérard de Cendrecourt, de tout ce qui lui avait été donné à Betaucourt par le duc de Bourgogne (1485). — L'abbaye cède à Alix de Raincourt et à Jeannin de Damblain, son mari, et à Isabelle, sœur de ladite Alix, pour leur vie durant, plusieurs héritages sis à Betaucourt et à Briaucourt (1369-1392). — Engagères faites à l'abyaye par : Giraud de Bourbévelle, pour la somme de 40 livres viennoises, du tiers du bois du Fay, sis au finage de Betaucourt, de la moitié du moulin Belin, de deux meix, de 60 journaux de terres et de six fauchées et demie de prés (1267); — Alix, fille de Jean de Betaucourt, écuyer, pour la somme de 105 livres estevenans, de toutes ses possessions audit Betaucourt (1345); — Liébaud de la Grange, pour la somme de soixante florins de Florence, de tout ce qu'il possédait à Betaucourt (1355). — Acquisitions faites par l'abbaye de maisons, terres, vignes et prés sis à Betaucourt sur: Gauthier de Bourbévelle (1265); — Girard de Bourbévelle (1282); — Guillaume de Bourbévelle (1286); — Guichard de Passavant (1335); — Jean de Cornot, écuyer (1337); — Huguenin et Jean Aufant, Guillaume, dit *Marquis*, écuyer, et Huguette, fille de Jean, fils de Huguenin (1347); — Humbert de Poussons, écuyer, (1419). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis à Betaucourt par : Nicolas Chevalier, de Vilory, à Nicolas Liffaux, de Cendrecourt, et à Marguerite, sa femme (1415); — Étienne Menjeu et Antoinette Penoillot, sa femme, à Huguenin Parizel (1537); — Antoinette, femme de Didier Estiennel, à Demange Lancet, de Betaucourt (1537); — Jean Chardin, de Betaucourt, prêtre, à Mathieu Vogien et à Marguerite, sa femme (1538); — Alix, femme de Henri Marterot, à Noël Drouel, de Betaucourt (1540); — Nicolas Masson, de Betaucourt, à Laurent Noblot et Jacques Humbelot, dudit lieu (1676); — Pierre Fougère, de Betaucourt, à Jean Pernel, dudit lieu (1693); — Hugues Potiot, de Betaucourt, à Nicolas Devillers et à Jacquette Frison, sa femme (1724). — Échanges entre : l'abbaye de Cherlieu et celle de Clairefontaine, des possessions de Clairefontaine à Betaucourt et Purgerot contre celles de Cherlieu à Anchenoncourt (1274); — l'abbaye de Cherlieu et Guichard de Bourbonne, du four banal de Betaucourt, appartenant audit Guichard, contre un étang sis à Betaucourt, appartenant à Cherlieu (1290); — l'abbaye et Philippe de Chassard, de Montjustin, écuyer, des possessions dudit Philippe à Betaucourt contre plusieurs pièces de tere appartenant à Cherlieu (1400); — Jacquot et Claude Perrenel, de Betaucourt, et Jean Lancet, dudit lieu, de deux pièces de terres sises audit Betaucourt (1538).

H. 205. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 2 sceaux.

1267-1753. — *Betaucourt* et *Briaucourt* (suite). — Titres de propriété de l'abbaye à Betaucourt (suite) : Accords et transactions entre l'abbaye et : Guillaume de Raincourt, au sujet d'un pré sis entre le village de Betaucourt et le bois de Thioley, appartenant à Jussey (1281); — Jeannin, de Damblain, au sujet de plusieurs héritages et notamment du moulin près de Betaucourt (1358); — Thiébaud, de Jussey, au sujet d'un four par lui construit à Betaucourt (1413); — Érard du Châtelet, seigneur de Deuilly, au sujet d'un domestique dudit Érard, qui avait été tué par les habitants de Betaucourt (1437); — Jean de Montureux, seigneur d'Aisey, au sujet de divers héritages sis à Betaucourt (1491) — Acensement de deux fauchées de pré sises au finage de Betaucourt, moyennant un cens annuel de deux sols (1432). — Acensement d'un moulin sis sur la Saône, près de Betaucourt, moyennant un cens annuel de 50 sols estevenans et un bichot de froment, mesure de Cherlieu (1481). — Amodiations (1543-1712) et baux (1713-1753). — Reconnaissances de maisons, terres, vignes et prés sis aux finages de Betaucourt et de Briaucourt, faites à l'abbaye par : Liébaud, de Bourbévelle (1267-1269), avec copie du XIVe siècle; — Orry, de Bourbévelle (1271); — Jean, de Betaucourt, dit *Dourni* (1298); — Perrin, de Bourbonne (1322), avec copie du XIVe siècle; — Gérard, de la Grange, fils de Vichard, de Bourbonne (1323); — Marguerite et Alix, filles de feu Jean de Betaucourt (1343); — Henri, d'Aisey, écuyer (1379); — Étienne, de la Grange (1396); — Marguerite, de Monstellot (1405), avec copie de 1491; — Jean Bulleau, de Betaucourt (1421). — Reconnaissance générale faite à l'abbaye de Cherlieu par les habitants de Betaucourt des droits seigneuriaux appartenant à ladite abbaye (1714). — Dénombrement donné à la Chambre des comptes de Dôle par Charlotte d'Anglure, douairière de Louis, marquis de Beauvau, maréchal de Lorraine et Barrois, pour les seigneuries de Betaucourt, Raincourt et dépendances (1751).

H. 266. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 2 sceaux.

1207-1759. — *Betaucourt* et *Briaucourt* (suite). — Abornement du bois du Roi d'avec celui des habitants de Betaucourt (1345). — Fragments d'un terrier des biens et droits de l'abbaye à Betaucourt (1604). — Plan du moulin de Betaucourt (XVIIIe siècle). — Plan d'un canton de bois sis au finage de Betaucourt et en litige entre les habitants dudit lieu et l'abbaye de Cherlieu (1759). — Visites et reconnaissances du moulin Belin, sis sur le territoire de Betaucourt (1667-1713). — Reprise de fief faite à l'abbaye par : Lambert de Tilchâtel, de ce qu'il possédait à Betaucourt (1207); — Regnier de Champagnolle, de ce qu'il possédait à Betaucourt (1353) ; — Thiébaud et Huguenin de la Grange, pour leurs biens sis à Betaucourt et à Briaucourt (1409). — Mainmise par l'abbaye sur plusieurs héritages sis à Betaucourt, provenant de la succession de Marguerite, fille de feu Guillemin de Betaucourt (1343). — Sommation faite par l'abbaye à Régnier de Raincourt, écuyer, d'avoir à rendre une femme nommé Regnaude, demeurant à Betaucourt et justiciable de ladite abbaye (1352). — Mandement du bailli du Comté de Bourgogne, maintenant l'abbaye en possession des biens à elle cédée par Girard d'Aisey (1416). — Minutes d'inventaires des biens et d'actes de tutelle et curatelle des enfants de divers habitants de Briaucourt, à savoir : Nicolas Pernel (1659) ; — Jean Fougère (1689) ; — François Noblot (1692) ; — Pierre Fougère (1693) ; — Pierre Thary (1700) ; — Pierre Devillers (1701) ; — Pierre Foy (1709); — Anne Parisel, veuve de Nicolas Grodot (1711); — Nicolas Jacquinot (1713) ; — Claude Trissot (1713) ; — Jean Devillers (1713); – Louis Menestraux (1714); — Nicolas Febvre (1714) ; — Nicolas Parisel (1717) ; — Louis Corus (1725) ; — François Josse (1729) ; — Claude Rigollot (1729).

H. 267. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 5 cahiers in-f° et in-4°, contenant ensemble 96 feuillets, papier.

1404-1741. – *Betaucourt* et *Briaucourt* (suite). — Sentence arbitrale entre l'abbaye, d'un côté, et Didier et Hugues de Cicon, de l'autre, au sujet des biens laissés par Liébaud et Huguenin de la Grange (1404). — Extrait de plusieurs sentences rendues en la justice de Betaucourt dans les les années 1652, 1653, 1654, 1655 et 1660, en matière de blasphèmes, vols de poissons contre François et Jean Marchand, de Betaucourt (1652-1660). — Enquêtes, requêtes, sentences, etc. (1686-1741). — Cahier des causes civiles tenues en la justice de Betaucourt (1699-1716). Juge châtelain : Jean Carnissel, de Vesoul ; procureur fiscal : Claude Vissey. — Pièces d'un procès criminel intenté par Jean-Claude et Nicolas Parisel à Jacques Humbelot, Jacques Poirier et Jean Seure, pour coups et blessures (1708-1709). — Pièces d'un procès criminel intenté par le procureur fiscal de la justice de Cherlieu à Pierre Labrune, meunier du moulin de Betaucourt, et Claude Clerc, de Raincourt, au sujet du meurtre par eux commis sur la personne de Jean-Marie Grandmarin, chirurgien (1728-1729).

H. 268. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 34 feuillets, papier.

1660-1763. — *Betaucourt* et *Briaucourt* (suite). — Pièces de procès entre l'abbaye de Cherlieu et : Françoise Sénéchal, veuve de Claude Jacquotet et remariée à Nicolas Ruault, de Vauvillers, au sujet des échutes des biens de Claude et Pierre Drouhel, de Betaucourt (1660-1663) ; — Jacques Humbelot, Claude Duport et d'autres au sujet des réparations à faire au moulin Belin, sis sur le territoire de Betaucourt (1722-1723) ; — les habitants de Betaucourt, au sujet des réparations à faire à l'église dudit lieu, ainsi que du chauffage des fours banaux (1738-1739) ; — Claude Chardin, de Betaucourt, au sujet d'un mésus commis dans les bois de l'abbaye (1741) ; — les héritiers de M. de Novillars et Madame d'Anglure, au sujet du droit de justice et de chasse à Betaucourt (1742-1743) ; — les habitants de Betaucourt, au sujet des droits dans le bois Lejus, sis près dudit Betaucourt (1729-1763).

H. 269. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1238-1736. — *Betoncourt-sur-Mance.* — Donations faites à l'abbaye par : Guichard, seigneur de Betoncourt, devant partir pour la croisade, de la moitié des revenus dudit lieu, et d'un pré dit *Lesterpuz* (1239) ; — Gauthier, seigneur de la Ferté-sur-Mance, d'un muid moitié blé et moitié avoine, à prendre sur les revenus de Betoncourt (1271) ; — Guyot de Betoncourt, de plusieurs rentes annuelles à prendre sur les revenus dudit lieu (1428-1436). — Donation faite par Guyot de Betoncourt à Guy de Fouvent, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1436). — Cession faite par Guy de Fouvent à Jean Hendelle et à sa femme, de divers héritages sis au finage de Betoncourt (1449). — Engagères faites à l'abbaye par : Richard, seigneur de Betoncourt, pour 75 livres estevenans de tout ce qu'il possédait audit Betoncourt (1238) ; — Aymon de Betoncourt, et Alix, sa femme, pour 72 livres, de tous leurs biens sis audit lieu (1271, vidimus de 1340 par Aymon, prieur de Saint-Marcel, et Jacques, curé de Rosières-sur-Mance). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés, sis à Betoncourt (1538-1590). — Transactions (1682-1711). — Acensement perpétuel fait par l'abbaye à Petitjean Hendelle et à sa femme, de cinq journaux de terre sis au finage de Betoncourt, à

charge de payer à l'abbaye un cens annuel de six deniers par journal et un septième denier pour droit de dîme (1534). — Amodiations et baux (1685-1736). — Reprises de fief faites à l'abbaye par : Aymon de Betoncourt, de tout ce qu'il tenait de l'abbaye audit lieu (1311) ; — Renaud du Chastelet, de tout ce qu'il tenait à Betoncourt et à Vitrey (1423) ; — Jeanne de Chauffour, veuve de Renaud du Châtelet (1431) ; — Claude du Chastelet, de tout ce qu'il tenait de l'abbaye à Betoncourt (1584) ; — Marguerite de Sarnay, veuve de Nicolas de Chauvirey, de tout ce qu'elle tenait à Betoncourt (1590) ; — Guillaume Lullier, de Vesoul, docteur en droit, seigneur de Chauvirey, des terres et droits qu'il avait acquis de Marguerite du Chastelet (1590) ; — Henri-Marc de Gauffier, seigneur de Fougerolles, Betoncourt et autres lieux (1622) ; — Henri de Roncourt, de la quatrième partie de la seigneurie de Betoncourt (1628) ; — Jean de Choiseul, baron d'Aigremont, de la quatrième partie de la seigneurie de Betoncourt (1631) ; — l'abbaye de Vaux-la-Douce, d'une partie de la seigneurie de Betoncourt (1718-1719) ; — Jacques Baudot, seigneur de Pisseloup, d'une partie de la seigneurie de Betoncourt (1719).

H. 270. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 sceau.

1317-1759.— *Betoncourt-sur-Mance* (suite).— Reconnaissances de maisons, terres, vignes et prés sis au finage de Betoncourt et près la grange de Bichecourt, faites à l'abbaye par : Gauthier et Richard, fils d'Aymon de Betoncourt (1317); — Humbert de Poinson, écuyer (1400) ; — Renaud du Chastelet, chevalier (1400-1423); — Guyot de Betoncourt (1403); — Philippe de Betoncourt (1437) ; — Guy de Fouvent (1446) ; — Claude du Chastelet (1584) ; — René d'Anglure, seigneur de Ligneville (1584) ; — Nicolas Hudel le jeune, de Betoncourt (1587) ; — Guillaume Lullier, de Vesoul, docteur en droit, seigneur de Chauvirey, Vitrey, Ouge, Vaivre, etc. (1591) ; — Henri de Roncourt, seigneur d'Aingeville et de Betoncourt (1665) ; — l'abbaye de Vaux-la-Douce (1719) ; — François Salomon, baron de Montessus (1759).

H. 271. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier ; 3 cahiers in-fol. et in-4°, 22, 34 et 26 feuillets, papier ; 5 sceaux.

1317-1744. — *Betoncourt-sur-Mance* (suite). — Sentence arbitrale rendue par l'abbé de Morimont et Simon de Sahure, curé de Bourbonne, entre l'abbaye de Cherlieu et Geoffroy, sire d'Ombroz, chevalier, au sujet des arrérages d'un muid de blé dûs à ladite abbaye par le sire d'Ombroz (1317).— Sentence rendue entre l'abbaye de Cherlieu et Jacques de Buxières, chevalier, au sujet des droits de pêche prétendus par ladite abbaye sur la rivière dite *l'Aigue* près de la grange de Bichecourt (1348). — Mandement du bailli d'Amont obtenu par l'abbaye de Cherlieu au sujet des fiefs et droits possédés par ladite abbaye sur le territoire de Betoncourt (1412). — Arrêts et sentences (1687-1718). — Cahier des sentences rendues en la justice de Betoncourt dans les années 1662, 1679 et 1684. — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Cherlieu et les habitants de Betoncourt au sujet du droit de champois et de pâturage que ladite abbaye prétendait avoir pour les bestiaux de son fermier et meunier du moulin de Bichecourt sur le territoire de Betoncourt (1574-1575). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Cherlieu et François Lindet, de Cherlieu, au sujet d'un délit de chasse, commis par ledit Lindet (1742-1744).

H. 272. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 6 sceaux.

1235-1638. — *Betoncourt-les-Ménétriers.* — Transaction entre l'abbaye et le curé de Betoncourt-les-Ménétriers au sujet des revenus en avoine et en froment dudit village ; l'abbaye en percevra les deux tiers et le curé le troisième tiers (1304). — Remise faite par l'abbaye au curé de Betoncourt-les-Ménétriers, pendant sa vie seulement, des deux tiers des grosses dîmes dudit village et de son territoire (1343). — Eudes de Ray, chevalier, donne à l'abbaye trois bichots de froment, mesure de Fouvent, comme arrérages de dix-huit *penaulx* de froment, même mesure, qu'il avait à fournir annuellement, comme rente perpétuelle, à ladite abbaye sur les revenus de la grange de Betoncourt-les-Ménétriers (1343).

Bougey. — Donations faites à l'abbaye par : Guillaume, seigneur de Pesmes, d'un bichot de blé à percevoir annuellement sur le moulin de Bougey (1235) ; — Jacques, seigneur de Rye, du fief du moulin de la Perrière (1239) ; — Béatrice et Élisabeth, filles de feu Hugues, seigneur de Bougey, du droit de glandée dans les bois dudit lieu (1271) ; — Poinçard de Pesmes, sire de Valay, du patronage de la cure de Bougey et de la moitié des possessions de l'église dudit lieu (1283) ; — Jean de Bougey, écuyer, de ce qu'il possédait en dîmes audit lieu (1335). — Accord entre l'abbaye et Poinçard de Pesmes, chevalier, au sujet du droit de parcours dans les bois de l'abbaye limitrophes de ceux de Bougey (1270). — Amodiations : du patronage de la cure de Bougey et des droits en dépendant (1338) ; — du moulin de la Perrière sis au finage de Bougey (1638). — Étienne, sire de Bougey, chevalier, reconnaît n'avoir aucun droit sur les terres qui bordent la chaussée d'Agnaucourt (1356). — Pièces relatives au patronage de la cure de Bougey (1308-1506). — Rôle des habitants de Bougey (1636).

Buffignécourt. — Donation faite à l'abbaye par Robert de Buffignécourt des droits de parcours et de glandée qu'il possédait dans les bois dudit lieu ainsi que du droit de pâturage sur tout le territoire dudit Buffignécourt (1237).

H. 273. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 32 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1232-1760. — *Cendrecourt.* — Donations faites à l'abbaye par: Barthélemy de Bourbévelle, chevalier, de tous ses droits sur Cendrecourt et la grange de Miévillers (1236) ; — Pierre de Lomont, chevalier, de quatre fauchées de pré, sises près de la grange de Miévillers (1272). — Ventes de maisons, terres, vignes et prés sis au finage de Cendrecourt (1538-1628). — Reprise de fief faite à l'abbaye par Thomassin, fils de Girard de Cendrecourt, de différents héritages sis audit Cendrecourt (1290). — Acensement d'un étang et d'un puits à Cendrecourt fait par l'abbaye à Jean Maire, de Betaucourt, prêtre, contre une redevance annuelle de 18 deniers (1431). — Amodiations (1534-1712) et baux (1736-1750). — Reconnaissances de maisons, de terres, vignes, prés et droits utiles concernant Cendrecourt, faites à l'abbaye par: Eudes de Cendrecourt (1306) ; — Étienne, Perrenet et Jean, fils de Huguenin, dit *Baitellart*, de Cendrecourt (1430-1436) ; — Étienne le Pécheur, dudit lieu (1435) ; — Étienne Godiot, dudit lieu (1435). — Reconnaissance des droits seigneuriaux que possède l'abbaye sur la grange de Miévillers (1725). — Rôle des tailles dues à l'abbaye à Cendrecourt pour l'année 1652. — Copie des devis et conditions des ouvrages de maçonnerie à exécuter à la grange de Miévillers (1701). — Minute des actes de tutelle et curatelle des enfants de François Courty, co-fermier des revenus de la grange de Miévillers (1728). — Arrêt du Parlement du Comté de Bourgogne au sujet d'une contestation entre l'abbaye et les pêcheurs de Jussey (1324) ; — sentence arbitrale rendue au sujet de la susdite contestation (1360). — Sentence permettant le pâturage des bêtes de Miévillers dans les bois de Jussey (1465). — Enquêtes, arrêts, sentences, etc. (1657-1726).

H. 274. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 46 et 36 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1257-1783. — *Cendrecourt* (suite). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Guillaume Treulotte, curé de Cendrecourt, au sujet des dîmes dudit lieu (1503-1504) ; — Jean Lavisey, marchand, au sujet de l'abornement des biens dudit Lavisey sis à la grange de Miévillers et dépendant de l'abbaye (1715-1722) ; — les habitants de Cendrecourt et de Betaucourt, au sujet de la reconstruction du clocher de l'église ainsi que du presbytère de Cendrecourt (1783).

Chargey-les-Port. — Donation faite à l'abbaye par Guillemin de Corre, écuyer, d'une femme mainmortable demeurant à Chargey-les-Port, avec son meix dit le *meix à la Chèvre*, audit Chargey (1257).

Chariez. — Donations faites à l'abbaye par : Adeline de Chariez, d'une pièce de vigne sise audit lieu (1265) ; — la même, d'une maison sise à Chariez, avec ses dépendances et plusieurs pièces de vignes (1268). — Achat de plusieurs pièces de vignes sises à Chariez, par l'abbaye de Cherlieu à l'abbaye de la Charité (1475). — Vente par l'abbaye de Cherlieu à l'abbaye de la Charité, de plusieurs pièces de terre et de vignes sises à Chariez (1624).

H. 275. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 90 feuillets, papier ; 1 sceau.

1461-1782. — *Chauvirey.* — Acte de foi et d'hommage de Girard de Haraucourt, chevalier, seigneur de Chauvirey, envers l'abbaye de Cherlieu et reconnaissance à ladite abbaye de tout ce qu'il tenait d'elle à Chauvirey du chef de sa femme, Catherine de Chauffour (1461). — Reprise de fief faite à l'abbaye par Pierre et Philippe de Haraucourt, de tout ce qu'ils possédaient à Jussey (1473). — Reconnaissance faite à l'abbaye par Adrien de Salives, docteur en droit, seigneur de Colombe, d'une rente de 64 francs à prendre sur les revenus des seigneuries de Chauvirey et de Vitrey (1545). — Reprise de fief faite à l'abbaye par Hubert-Claude de Faulquier, seigneur de Chauvirey, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1584). — Minute de l'acte de mariage d'Antoine Breuron, de Chauvirey, et de Claudine Loigerot, dudit lieu (1638). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Claude Belin, huissier à Chauvirey, au sujet d'une somme de 40 livres 7 sols et deux quartes de blé, mesure de Port-sur-Saône, dues par ledit Belin à l'abbaye (1726-1733) ; — Simon Dorey, meunier au moulin de Bossey, et sa femme, au sujet des réparations à faire audit moulin (1766-1770) ; — Simon Oudot, négociant à Chauvirey, fermier des terres et seigneuries dépendant de l'abbaye à Chauvirey, et d'autres, au sujet des dîmes dues à ladite abbaye (1731-1782).

H. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 87 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 50 feuillets, papier.

1731-1782. — *Chauvirey* (suite). — Suite du procès entre l'abbaye et le sieur Simon Oudot et consorts.

H. 277. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 46 et 64 feuillets, papier ; 1 sceau.

1731-1782. — *Chauvirey* (suite). — Suite du même procès.

H. 278. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 92 et 56 feuillets, papier ; 5 sceaux.

1198-1762. — *Cintrey.* — Donations faites à l'abbaye par : Aymon, seigneur de Melin, d'une fauchée de pré près de la grange de Villers et du droit de pâturage sur le territoire de Melin (1218) ; — Jacques de Vellefaux, seigneur de Rupelle, du droit de pêche dans l'étang de Villers, possédé par lui et ses hommes de Cintrey (1240). — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, déclare avoir reçu de l'abbaye, pour sa vie durant, la propriété de l'étang de la grange de Villers, mais qu'il n'avait rien à réclamer des revenus des cours d'eau aboutissant audit étang, ni du moulin sis auprès (1306).

Combeaufontaine. — Accord entre l'abbaye et Philibert, prieur de Traves, au sujet des pâturages de Combeaufontaine et de la grange de Courcelles (1201). — Achat par l'abbaye des pâturages de Combeaufontaine et de Contréglise à Renaud, dit *Malecharz*, chevalier, pour la somme de douze livres estevenans (1237). — Sentence arbitrale entre l'abbaye et divers particuliers de Combeaufontaine, au sujet de la délimitation des bois dudit Combeaufontaine d'avec ceux de la grange de Courcelles (1256).

Conflandey. — Confirmation par Guillaume de Conflandey de toutes les donations faites à l'abbaye par Girard de Conflandey, son oncle, sur les territoires de Conflandey et d'Anchenoncourt (1265).

Confracourt. — Sentence arbitrale entre l'abbaye et le prieur de Port-sur-Saône, au sujet des pâturages de Confracourt et de Melin (1198). — Donation faite à l'abbaye par Étienne de Cerc et Agnès, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient à Confracourt (12..) ; — confirmation de ladite donation par Guillaume de Cerc (1251). — Reconnaissances faites à l'abbaye par plusieurs particuliers de ce qu'ils possédaient sur le territoire de Confracourt (1521). — Vente d'une pièce de terre sise à Confracourt par Jacques et Étienne Truchet à Jean Jacquard (1539).

Cornot. — Guillaume, archevêque de Besançon, autorise la dédicace d'une église bâtie par l'abbaye à Cornot (1257). — Baux (1736-1762). — Pièces d'un procès pendant au bailliage de Vesoul entre l'abbaye et Philippe Lorillard, Jacquot Grosperrin et consorts, au sujet de la possession de l'étang de Cornot (1537-1544).

H. 279. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1591-1774. — *Cornot* (suite). — Pièces de procès entre : l'abbaye et Étienne Barbier, de Cornot, au sujet d'une main-mise de l'abbaye sur les biens dudit Barbier et sa femme (1591) ; — Claude Cordienne, curé de Cornot, et Claude Chaudey, Claude Richard et autres, dudit Cornot, au sujet d'une quarte de froment due annuellement au curé de Cornot par chacun desdits défendeurs (1700-1701) ; — Sébastien Laboissière et Alexandre Seignemorte, au sujet du bail d'un champ sis à Cornot (1760-1761) ; — l'abbaye et les habitants de Cornot, au sujet des dîmes dues à ladite abbaye (1757-1774).

H. 280. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier ; 1 sceau.

XIIe siècle-1792. — *Demangevelle.* — Guy de Vil, seigneur de Demangevelle reçoit de l'abbé de Cherlieu la somme de 200 francs d'or « de poix au coing du roy de France », par laquelle somme il se reconnaît, lui et ses hoirs, être l'homme féal dudit abbé et de ses successeurs (1400). — Reprise de fief faite par Didier de Cicon, seigneur de Gevigney et de Demangevelle, à l'abbaye de Cherlieu (1422).

Fleurey-les-Lavoncourt. — Échange fait entre l'abbaye et Eudes de Roche, seigneur de Ray, de la part des dîmes de Fleurey possédées par ledit Eudes contre tout ce que l'abbaye possédait à Betoncourt (1234). — Donation faite à l'abbaye par Orroy de Scye, de deux biohots de froment à prendre annuellement sur les dîmes de Fleurey (1272). — Mandement de nouvelleté obtenu par l'abbaye contre Pierre Richardot, chanoine de Besançon, au sujet des dîmes de Fleurey (1540).

Fontaine. — Bernard Cholez, fils de Bertin, cède à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Fontaine (XIIe siècle). — Jacques de Vellefaux, seigneur de La Rochelle, confirme la donation faite à l'abbaye par Lambert de Cicon, son aïeul, de tout ce qu'il possédait dans les dîmes de Fontaine et de Viévillers (1260).

Fontenoy-sur Moselle. — Ferry, comte de Toul, donne à l'abbaye un homme de Fontenoy, nommé Gerbert *Pelliparius*, avec le meix qu'il occupe (1209) ; — donation du même d'un autre homme de Fontenoy, nommé Pierre, dit *de Porta* (1212).

Fouchécourt. — Pièces d'un procès entre Claude-François Marichal, de Fouchécourt, d'un côté, l'abbaye de Cherlieu, la douairière de Montlezun, Claude-François Joblot et d'autres, de l'autre côté, au sujet d'une maison sise à Montureux-les-Baulay (1770-1792).

H. 281. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier ; 2 registres in-f°, 108 et 80 feuillets, papier.

1207-1777. — *Fouvent.* — Donation faite à l'abbaye par Henri, seigneur de Fouvent, d'un homme demeurant à Prei-

gney, ainsi que de divers biens sis à Fouvent (1207).— Donation faite à l'abbaye par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, du droit d'éminage des foires établies ou à établir audit Fouvent (1278). — Confirmation faite à l'abbaye par Henri de Vergy, seigneur de Fouvent, des donations faites à ladite abbaye par ses prédécesseurs (1316).

Francourt. — Échange entre l'abbaye et Philippe, seigneur de Chauvirey, de sa part dans les dîmes de Francourt contre le droit de pêche dans la Mance et vingt sous à prendre sur les revenus du four de Preigney (1270).

Frotey-les-Vesoul. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Pierre Joly, de Frotey, au sujet du bail d'une maison sise audit Frotey et des réparations à faire à cette dernière (1760-1776).

Gésincourt. — Donation faite à l'abbaye par Guichard de Vile, de 34 émines, moitié froment et avoine, à prendre annuellement sur les dîmes de Gésincourt (1230). — Confirmation par Alix de Choiseul de la donation faite à l'abbaye par Guillaume de Chevigney des dîmes de Gésincourt et d'Aboncourt (1239).

Grattery. — Donation faite à l'abbaye par Bonne, fille de Thierry, seigneur de Port-sur-Saône, de tous ses biens meubles et d'un homme mainmortable, demeurant à Grattery, avec le meix qu'il occupe (1234); — donation par ladite Bonne à l'abbaye d'un autre homme mainmortable demeurant également à Grattery (1235).

Gourgeon. — Acensements et baux des deux moulins de Gourgeon (1748-1774). — Copie d'un terrier de la communauté de Gourgeon (XVIIIe sicèle).

H. 282. (Liasse.) — 1 plan collé sur toile; 80 plans, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — *Gourgeon* (suite). — Plans des bois communaux de Gourgeon dressés par Claude-Joseph Clerc, de Vesoul, géomètre arpenteur (1728). — Plans du territoire de Gourgeon (XVIIe-XVIIIe siècles).

H. 283. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1699-1737. — *Gourgeon* (suite). — Plumitif des causes civiles tenues en la justice de Gourgeon dépendant de la châtellenie de Cherlieu (1699-1737). Il ne s'agit guère que de délits ruraux commis au préjudice de l'abbaye ou d'habitants de Gourgeon.

H. 284. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

1746-1774. — *Gourgeon* (suite). — Extraits des amendes prononcées aux tenues de justice de Gourgeon au profit de l'abbaye (1746-1749). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Nicole Cugnardey, de Gourgeon, et ses héritiers, au sujet de divers biens sis audit Cugney (1763-1774) ; — Jeanne Moreaux et ses enfants, de Gourgeon, au sujet de l'acensement d'un moulin sis audit lieu (1772-1774).

H. 285. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 15 sceaux.

1169-1453. — *Jonvelle.* — Confirmation par Guy, seigneur de Jonvelle, de toutes les donations faites à l'abbaye par Kales de Deuilly (1198).

Jussey et *les granges de Craie.* — Donations faites à Cherlieu par : Étienne, comte de Bourgogne, du droit de pêche à Jussey (1169) ; — Humbert, seigneur d'Abbans, de ce qu'il possédait aux granges de Craie et de Miévillers (1182) ; — Aymon, seigneur de Moulins, de deux fauchées de pré sises à Jussey (1218) ; — Huon de Bourbonne, de sa part des dîmes de Jussey (1235) ; — Eudes, comte palatin de Bourgogne, de vingt livres de rente annuelle à prendre sur les taillis de Jussey (1284) ; — Kales de Gevigney et Jean, son frère, de tous leurs droits sur les dîmes de Jussey (1305) ; — Druon de Jussey, prêtre, d'une maison sise audit lieu ainsi que de différents autres héritages (1334-1336) ; — Jean de Cemboing, d'un étang avec ses dépendances sis près de la grange de Craie (1349) ; — Nicolas Loventerie d'un tènement sis à Jussey (confirmation par Marguerite, comtesse de Bourgogne et de Flandre (1374) ; — Girard de Serouhel, de Jussey, d'une rente de cinq sols estevenans à prendre sur les revenus d'une vigne sise audit lieu (1384) ; — Marguerite, fille de *le Trassorel*, de Montigny, de deux fauchées de pré sises au finage de Jussey (1427) ; — Simonin dit *Penessot*, de Jussey, de divers héritages sis audit lieu, ainsi que du droit de pêche dans la Mance (1436) ; — Jean, dit *Lequin*, de Jussey, d'une rente annuelle de douze deniers estevenans à prendre sur les revenus d'une maison sise audit Jussey (1443) ; — Jean Coingnien, de Vesoul, de divers biens sis à Jussey (1453). — Ventes faites à l'abbaye de maisons, terres, vignes et prés sis à Jussey et sur le finage dudit lieu par : Guillaume de Jussey, dit *Gruez* (1279) ; — Lambelin le Cordier, de Jussey (1295) ; — Bénigne, fille de Bernard le Barbier, dudit lieu (1298) ; — Perrin Poiret, dudit lieu (1326) ; — Perrenot Mouchoux, dudit lieu (1352) ; — Jean Badière, dudit lieu (1352) ; — Jean de Selongey, dit de la Chambre (1398) ; — Jean Borrelier, de Jussey (1406) ; — Henri de Dele, dudit lieu (1418) ; — Jean Petit, dudit lieu (1418) ; — Jean Gauthier, dudit lieu, prêtre (1433). — Ventes de biens sis au finage de Jussey par : Gilbert dit *Clerc*, de Jussey, à André, dit *Coillenat*, de Gésincourt (1300). — Richard, fils de Jean de Cemboing, à Lambelin le Cordier, de Jussey

(1303) ; — les enfants de Jean dit *Tempoutel*, de Jussey, à Jean dit Templier, de Cendrecourt (1322). — Échanges de biens sis au finage de Jussey entre l'abbaye et : Pierre de Jussey, prêtre (1273) ; — Girardot, dit *Bannong*, bourgeois de Jussey (1302) ; — Girardin, dit *Estourmel*, clerc, dudit lieu (1326) ; — Perrenot, dit *Ventruz*, dudit lieu (1331) ; — Jeannette, veuve de Jean de la Chambre (1395) ; — Guillemotte, veuve de Henriot Drapier, bourgeois de Jussey (1402) ; — Besançon Larent, dudit lieu (1407) ; — Jean de Baignes (1432) ; — Oudot Dovenches, de Jussey, barbier (1443).

H. 286. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 7 sceaux.

1404-1746. — *Jussey* et *la grange de Craie* (suite). — Acensements (1404-1636), amodiations (1596-1703) et baux (1711-1746) de biens sis au finage de Jussey et dépendant de l'abbaye.

H. 287. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 2 sceaux.

1269-1734. — *Jussey* et *la grange de Craie* (suite). — Demoingin, de Venisey, et Béatrix, sa femme, engagent à Demoingin, fils de feu Drouin, de Cendrecourt, deux pièces de terre sises au finage de Jussey (1311). — Transaction entre l'abbaye et le curé de Melin au sujet de la succession de Druon, de Jussey, prêtre, oncle dudit curé (1336). — Reconnaissances de biens sis au finage de Jussey faites à l'abbaye par : Philippe de Savoie, comte de Bourgogne (1269) ; — Jean Manière, de Noroy-les-Jussey (1404) ; — Bernard, seigneur de Ray (1440) ; — les fermiers de la grange de Craie (1708). — Procès-verbaux de la visite des bâtiments de la ferme de Craie et de ses dépendances (1709-1732). — *Vidimus* d'un mandement de Philippe, duc de Bourgogne, pour faire réparer le château de Jussey et le mettre en état de défense (1358). — Mandements de garde en faveur de l'abbaye au sujet : d'une maison sise à Jussey (1400) ; — des dîmes dudit lieu (1422). — Sentences rendues en faveur de l'abbaye au sujet de divers droits à Jussey (1349-1402). — Minute de l'acte de tutelle et curatelle des enfants de : Antoine Duport, co-fermier de la grange de Craie (1727) ; — Pierre Faivre, de la grange de Craie (1729). — Assignations, enquêtes et sentences diverses (1690-1729).

H. 288. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

1517-1734. — *Jussey* et *la grange de Craie* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Antoine-François Pelletier, procureur de la prévôté de Jussey, au sujet des droits de haute, moyenne et basse justice prétendus par l'abbaye audit Jussey (1722-1727). Des pièces annexées remontent à 1517. (Cadavre d'un homme trouvé à Jussey, etc.). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, Jacques Coulon et Pierre Renardet, de Jussey, de l'autre, au sujet de l'enlèvement, par ces derniers, d'une grande quantité de chanvre dans une chenevière appartenant à l'abbaye (1718-1726). — Pièces d'un procès entre Jean Tisserand, fermier de la grange de Craie, et Nicolas Bourgeois, marchand à Jussey, au sujet de l'enlèvement par Tisserand, de deux milliers de foin dans un pré appartenant audit Bourgeois (1723-1734).

H. 289. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 82, 32 et 46 feuillets, papier ; 1 cachet.

1718-1733. — *Jussey* et *la grange de Craie* (suite) — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Jussey au sujet de la possession du moulin Bossey sis sur le finage dudit Jussey (1718-1733).

H. 290. (Liasse.) — 76 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 42, 36 et 64 feuillets, papier.

1718-1733. — *Jussey* et *la grange de Craie* (suite). — Suite du même procès (1718-1733).

H. 291. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 2 sceaux.

1238-1768. — *Lambrey.* — Donations faites à l'abbaye par : Renaud, fils de Girard de Port, Guy, fils de Damotte de Port, Simon, fils de Guy *Loberel*, et Richard de Cemboing, de divers biens sis à Lambrey et à Morey (1238) ; — Guillaume de Gevigney, de la huitième partie de deux meix sis à Lambrey, avec les hommes qui les habitent (1239) ; — Guillaume, fils d'Aymon *Chaboudrel*, et Viennin, fils de feu Guy de la Ferté, de trente-quatre mesures, moitié froment et moitié avoine, à prendre sur les dîmes de Lambrey (1248). — Achat fait par l'abbaye à Orroy de Lambrey, du quart de quatre meix sis à Lambrey, pour la somme de 19 livres (1249). — Jeannette, fille de feu Gilois de Lambrey, cède à Perrenot Doireloit, dudit Lambrey, tout ce qu'elle possède audit lieu (1431). — Actes de ventes de biens sis à Lambrey et dépendant de l'abbaye (1644-1681). — Reconnaissances faites à Cherlieu par : Perrenot Coley, de Lambrey, de sa condition de mainmortable de l'abbaye (1406) ; — Gauthier, dit *Frydel*, de sa condition de mainmortable de l'abbaye (1466) ; — Antoine Poutot, de Lambrey, des héritages par lui acquis audit Lambrey (1692). — Minutes des montes faites en 1681,

des biens sis à Lambrey et arrivés à l'abbaye par échute. — Pièces concernant le guet et la garde du château de Lambrey (1416-1427). — Traité entre l'abbaye, le prieur de Jussey et Jean de Percey, co-seigneurs de Lambrey, d'une part, et les habitants dudit lieu, de l'autre, au sujet des bois dudit Lambrey (1449, copie de 1681). — Minutes de l'acte de tutelle et curatelle des enfants de Paul-François Masson (1694-1712). — Cahier des tenues de justice de Lambrey de l'année 1723. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et François-André Baulay, au sujet de l'échute des biens de Nicolas Richardey et Anne Girard, sa femme, de Lambrey (1681-1682).

H. 292. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1664-1667 — *Lambrey* (suite). — Arpentement général de la seigneurie de Lambrey dépendant de l'abbaye de Cherlieu, du prieuré de Jussey et de Paul-François de Saint-Mauris, dressé par Edme Guenin, de Raze, notaire et arpenteur, dans les années 1664 à 1667.

H. 293. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 24 feuillets, papier ; 1 sceau ; 3 cachets.

1207-1776. — *Lavigney.* — Bail du four de Lavigney fait par l'abbaye à Gabriel Étienney et Pierre-François Lambert, dudit Lavigney (1767). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Pierre Pitois, de Lavigney, au sujet de la banalité du four dudit lieu (1768-1773).

Magny-les-Jussey. — Engagère faite à l'abbaye par Aufulse de Jonvelle de ce qui lui appartenait au bois de Montrenard (1207, et copie de 1229). — Donations faites à l'abbaye par : Renaud de Saint-Julien, du bois de Montrenard (1232) ; — Pierre Paris, curé du Magny, d'une pièce de terre sise audit lieu (1321). — Vente à l'abbaye par Perrenot, prévôt d'Ormoy, d'une pièce de terre sise au Magny (1296). — Reconnaissance d'un cens de 18 deniers dus à l'abbaye par Girard de Jussey, curé du Magny (1379). — Acensement perpétuel fait par l'abbaye à Viennot Mugnerot, du Magny, de six ouvrées de vignes et de deux fauchées de prés sis au finage dudit lieu (1463).

Malvillers. — Fondations faites en l'église de l'abbaye par Claude Régent, de Chauvirey, payables avec divers revenus des cens de Malvillers (1677). — Baux (1736-1752).

Saint-Marcel. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Nicolas Cressonnier, de Saint-Marcel, au sujet du bail de la ferme de Gicourt (1762 1764).

Marsal et Vic. — Lettre de Bertrand, évêque de Metz, concernant les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et l'abbaye de Cherlieu au sujet des possessions de ladite abbaye à Marsal et à Vic (1208). — Vente par l'abbaye à Jean Thierry, de Saint-Martin, près Marsal, d'une maison sise audit Marsal (1298).

Melin. — Donation faite à l'abbaye par Eudes de Jussey, doyen de Faverney, de toutes ses possessions à Melin et à Semmadon (1264). — *Vidimus* par le doyen de Traves de plusieurs donations de biens sis à Semmadon, faites au profit de l'abbaye (1268). — Vente d'une pièce de terre sise au finage de Semmadon (1544). — Copie des reconnaissances faites à l'abbaye par plusieurs habitants de Melin (1612-1614). — Dénombrement de la terre de Melin (1727).

Morey. — Baux (1753-1767). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean de la Berne, au sujet d'une somme de 160 francs due à l'abbaye par ledit Jean (1630).

H. 294. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 sceau.

1167-1789. — *Montigny-les Cherlieu.* — Traité entre l'abbaye et Hugues, comte de Vaudémont, au sujet de divers possessions et droits réclamés par chacune des deux parties (1211). — Donations faites à Cherlieu par : Guy de Pesmes, de tout ce qu'il possédait à Agnaucourt (1167) ; — Pierre, dit *Aber*, de Jussey, d'un champ sis à Montigny (1276). — Donation faite par Pierre de Cléron, abbé de Bellevaux, à Jacques Bourchet, son domestique, de l'hoirie et la succession d'Eudes Gillot, de Montigny (1657). — Actes et copies d'actes d'acquisition (1644-1789), de vente (1530-1762) et d'échange (1632-1789). — Inventaires de lettres d'achat, de vente et d'échange (1624-1629). — Reconnaissances de biens sis à Montigny faite à l'abbaye par : plusieurs particuliers dudit lieu (1339) ; — Claude Vembert, dudit lieu (1700) ; — Denise Renaud, dudit lieu (1720) — Visites du four et moulin de Montigny (1629) ; — du moulin d'Agnaucourt (1690) ; — du moulin de Montigny (1745).

H. 295. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 117 pièces, papier.

1251-1763. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Acensement d'un champ sis à Montigny fait par l'abbaye au prieur de Saint-Marcel (1251). — Acensement du moulin de Montigny fait par l'abbaye à Michel Faivre, de Cemboing (1718). — Amodiation par l'abbaye au curé de Montigny, du patronage de la cure dudit lieu (1371). — Amodiations et baux de la tuilerie de Marlay (1527-1754). — Amodiations (1534-1760) et baux (1714-1763) de biens sis à Montigny et dépendant de Cherlieu.

H. 296. (Registre.) — In-4°, 634 feuillets, papier.

1612. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Terrier des

biens de l'abbaye à Montigny, avec des déclarations particulières des habitants dudit lieu. On y remarque les noms suivants : Blanchard (Hugues), de Noroy-les-Jussey, notaire ; Cordienne (Simon), notaire ; Foyot (Ligier), avocat ; Gousset (Marc), de Boussey ; de Lange (Pierre), etc.

H. 297. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — *Montigny-les Cherlieu* (suite). — Arpentement général du territoire de Montigny, contenant le plan chaque canton avec les noms des propriétaires ou fermiers au verso (sans date).

H. 298. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Arpentement général du territoire de Montigny. Ce registre semble être la copie du premier, sans les plans ; il indique, par contre, la superficie du terrain occupé par chaque propriétaire ou fermier.

H. 299. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 48 et 46 feuillets, papier ; 2 plans.

1629-1786. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Procès-verbal de l'arpentement du territoire de Montigny par Pierre Maclet, géomètre-arpenteur ; procès-verbal de la nomination de ce dernier, prestation de serment, etc. (1723). — — Vérification de l'arpentement général du territoire de Montigny par Jean-Claude Leblond, d'Amance, géomètre-arpenteur (1787). — Devis pour la construction du pont Agnaucourt (1699). — Plans des bois communaux de Montigny (1739). — Rôle des tailles et corvées dues à l'abbaye à Montigny (1661-1786). — Partages de biens entre : les enfants de François Goudelet, de Montigny (1680) ; — Nicolas Fourier et les enfants de Jacques Goudelet (1684) ; — les enfants de Hugues Mairot, de Montigny (1686) ; — les enfants Jacquin, dudit lieu (1689) ; — les enfants de Jean Goudelet, dudit lieu (1734). — Contrats de mariage entre : Pierre Couldriet, de Montigny, et Jeanne Daguet, de Voisey (1629) ; — Antoine Vauflard, de Raincourt et Antoinette Jacquin, de Montigny (1634) ; — Léger Jacquin, de Montigny, et Barbe de Lange, veuve d'Antoine Bonnet, dudit lieu (1637) ; — Étienne Berthauld, de Montigny, et Françoise Bernardin, dudit lieu (1637) ; — Pierre Mugnier, de Montigny, et Bénigne Renauld, dudit lieu (1703) ; — Jean Mugnier, de Montigny, et Gabrielle Laget, dudit lieu (1703) ; — Pierre-Joseph Bréchet, de Montigny, et Alice de Lange, dudit lieu (1740). — Testament de Claude Noirot, de Montigny (1631).

H. 300. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1669-1749 — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). Inventaire des biens et actes de tutelle et curatelle des enfants de : Jacques Goudelet (1669) ; — Zacharie Richard (1689) ; — René Renard (1689) ; — Pierre Silvestre (1691) ; — Jacques Munier, (1691) ; — Jacques Froissard (1693) ; — Jean-Baptiste Bossu (1703) ; — Jacques Richard (1705) ; — Dominique Janot (1709) ; — Pierre Emond (1710) ; — Jean-Claude Faveret (1715) ; — Sébastien Baroiche (1719) ; — Jacques Gousset (1720) ; — Jean Munier (1721) ; — Pierre Guillaume (1722) ; — Claude Goudelet (1722) ; — Nicolas Goudelet (1723) ; — Jean Goudelet (1725) ; — Antoine Richard (1727) ; — Sébastien Richard (1728) ; — Sébastien Petitot (1728) ; — Claude Vambert (1729) ; — Pierre Bretet (1729) ; — Symphorien Catel (1729) ; — Jacques-Philippe Roy (1729) ; — Claude-Hubert Richard (1732) ; — Jacques de Lange (1732) ; — Michel Richard (1733) ; — Pierre Rougeux (1733) ; — Toussaint Barbier (1733) ; — Claude Morelot (1734) ; — Luc Multon (1734) ; — François Gruyer (1735) ; — Hugues Hérard (1749), tous de Montigny ; — etc.

H. 301. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 36 feuillets, papier

1335-1751. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Fragment d'un cahier des tenues de justice à Montigny, du 21 août 1657 au 19 août 1659. — Cahier des tenues de justice à Montigny, du 8 janvier 1692 au 15 mai 1693 ; Jean Caillet, notaire et procureur à Jussey, commis juge au lieu et place d'Antoine Delespine, juge ordinaire ; Claude-François Regnaudin, greffier ; Sébastien Choberney, de Vitrey, procureur d'office. Ce cahier ne contient que des causes de peu d'importance, tels que mésus et délits ruraux et forestiers. — Jugement rendu par Philippe, sire de Chauvirey et bailli de Mâcon, déchargeant l'abbaye de la responsabilité d'un meurtre commis sur le territoire de Montigny (1335). — Sentence arbitrale entre l'abbaye et les habitants de Montigny, maintenant à l'abbaye le droit d'imposer lesdits habitants deux fois par an (1357). — Sentence arbitrale entre Rolet de Montigny et Jean dit *Lalement*, au sujet de la succession des biens de Simonette, fille d'Alix de Montigny (1392). — Enquêtes et sentences diverses (1611-1736). — Relevés des amendes infligées par la justice de Montigny dans les années 1631 à 1639, 1699, 1701, 1736 et 1751.

H. 302. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 97 pièces, papier.

1585-1712. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). —

Pièces de procès entre l'abbaye et : Odot Geoffroy et sa femme, au sujet d'un crime commis sur le territoire de Montigny (1585-1587); — Jacquette Caullet, veuve de Claude Vaulbert, et ses filles, au sujet de l'héritage dudit Vaulbert (1629); — Nicolas Richard, de Montigny, au sujet de la succession de Denis Gillot (1662-1665) — Pièces d'un procès entre Nicolas Delestre et les habitants de Montigny, au sujet de dégradations faites dans les bois dudit Delestre (1704). — Pièces d'un procès entre François Pillot, meunier au moulin d'Agnaucourt, et Humbert Beuretey, de Montigny, « au sujet que ce dernier avoit coupé les deux pastes de derrière d'un cochon appartenant audit Pillot » (1708). — Pièces d'un procès entre Nicolas de Comteuille, ancien greffier, de Montigny, et d'autres, et Simon Gérard dudit lieu, au sujet de coups et blessures (1702-1712). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Nicole Pelletier, veuve de Jacques Mugnier, et ses filles, au sujet de la succession dudit Mugnier (1706-1710).

H. 303. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1710-1716. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Pièces d'un procès entre M. de Blictersvick, abbé de Cherlieu, et les religieux dudit monastère, au sujet d'une porte donnant accès dans la nef de l'église de Cherlieu (1710-1716). — Pièces d'un procès entre Simon et Claude-Antoine Faveret, au sujet de coups et blessures (1713). — Pièces d'un procès entre la maîtrise des Eaux et Forêts et les habitants de Montigny, au sujet d'un *trac* que lesdits habitants auraient fait dans les bois communaux de Montigny pour tuer les loups (1714). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les frères Jean-Charles et Jacques Foyot, au sujet de l'amodiation des revenus de ladite abbaye et des réparations à faire à ses dépendances (1712-1716).

H. 304. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 106 pièces, papier.

1718-1739. — *Montigny-les Cherlieu* (suite). — Pièces d'un procès entre Jean et Claude Sol et Jacques Jacquin, de Vitrey, d'un côté, et Claude Chevalier et Pierre Martin, dudit lieu, de l'autre, au sujet de coups et blessures (1718). — Pièces d'un procès entre Jean-Baptiste Delorme, blanchisseur à Cherlieu, et Hugues Hérard, de Montigny, au sujet de coups et blessures (1730-1733). — Pièces de procès entre l'abbaye et : les dames du refuge à Besançon et le sieur Verget, au sujet de l'héritage de feu M. de Blictersvick, ancien abbé de Cherlieu (1736-1739); — les habitants de Purgerot, au sujet de la possession d'un jardin potager et d'une chenevière sis à côté du moulin d'Effondrey (1738); — Anne-Marie Munnier, veuve de Jacques Chevilley, de l'autre, au sujet de l'héritage de Marguerite Mourelot (1739).

H. 305. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 151 pièces, papier.

1721-1772. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et : Reynold-Charles, comte de Rozen, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, et Béatrice-Octavie de Grammont, sa femme, au sujet de la possession du moulin de Baulay (1736-1738); — le sieur Bonnot, huissier de la Chambre des Comptes de Dôle, au sujet des honoraires dus audit Bonnot (1745); — Simon Dorey, meunier au moulin Bossey, et consorts, au sujet de l'acensement dudit moulin (1721-1772).

H. 306. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 189 pièces, papier; 3 cachets.

1719-1752. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Montigny, au sujet du droit de pêche dans l'Ougeotte (1719-1752).

H. 307. (Liasse.) — 175 pièces, papier; 1 cachet.

1748-1781. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et le sieur Charles Jeanroy, curé de Montigny, Claude Châtel, fabricien de l'église dudit lieu, Charles Faveret, Noël Gousset et autres, de l'autre, au sujet de la possession de plusieurs prés sis sur le territoire dudit Montigny (1748-1781).

H. 308. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 188 pièces, papier; 7 cachets.

1748-1781. — *Montigny les-Cherlieu* (suite). — Suite du même procès.

H. 309. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 149 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 90 feuillets, papier; 1 sceau.

1748-1781. — *Montigny-les-Cherlieu* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et : Pierre-François Mignard et consorts, au sujet de l'héritage de Pierre Guillaume (1770); — les habitants de Montigny, au sujet des dégradations commises par divers particuliers dans les bois dudit lieu (1752-1773); — Desle Poirot, de Gourgeon, au sujet d'un bail dont ledit Poirot se refusait à remplir les conditions (1773-1774);

— Claude Châtelet et Joseph Gousset, au sujet de la possession d'un pré (1759-1781). — Pièces d'un procès entre Robert Roy et Claude Belin, au sujet d'une somme de 30 livres due par ce dernier à Roy (1772-1775). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Montigny au sujet du droit de dîme de l'abbaye sur ledit lieu (1775).

H. 310. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 48 feuillets, papier ; 2 cahiers in-f°, 16 et 48 feuillets, papier ; 2 registres in-f°, 80 et 100 feuillets, papier.

1612-1788. — *Montureux-les-Baulay.* — Répertoires des cantons composant le territoire de Montureux (1612-1625). — Extraits du terrier de Montureux ; on y remarque les noms suivants : Billerey (Simon), Bourrelier (Jean), Curie (Jacques), Dupont (Nicolas), Janne (Michel), Mareschal (Dominique), Pariset (Claude), Perrin (Noël), Pouillet (Martin), Renoux (Pierre), Roche (Claude), Villeret (Claude), etc. (1625). — Cahier des reconnaissances de Montureux ; noms des principaux tenanciers : Barthélemy (Jacques), avocat au Parlement, Coudrier (Pierre), Fleuriot (Jean-Baptiste), Garnier (François), Gauthier (Antoine), Godard (Claude), Horiot (Nicolas), Hugard (Valbert), Martin (Claude), Masson (Jacques), Mourelot (Jean), Oudot (Jean-Baptiste), Vuillemin (Claude), etc. (XVIIIe siècle). — État des fonds dont la possession est disputée entre l'abbaye et M. de Montlezun (1747). — Extraits des reconnaissances particulières de Montureux ; noms des principaux tenanciers : Billerey (Gabriel et Jean-Baptiste), Chalmandre (Pierre), Curie (Claude), Faivre (Charles), Gaucheret (Élisabeth), Goliard (Jeanne), Guillaume (Charles et Jean-Baptiste), Jacquinot (Gabriel), Lainé (Charles), Lange (le sieur), Mareschal (François), Martin (Claude), Moulot (Félix), Noirot (les sieurs), Pariset (les héritiers de Claude), etc. (1747). — Cahier des reconnaissances de Montureux ; noms des principaux tenanciers : Armanne (Thiébaud), Billerey (Claude-François), greffier, Carteron (Jean-Baptiste), Chareton (Pierre), Claudinot (Athanase), Cordier (Charles), Dremon (Claude-François), Giraut (Bénigne), Joblot (Claude-François), Marion (Simon), Ménétrier (Jean-Claude), Mitaine (Claude), Mourelot (Antoine), Pariset (Pierre-François), Tabussot (Claude), Testevuide (Nicolas), Thomas (Louis), Tranchefeu (Nicolas), Vuillequey (Gaspard), etc. (1788).

H. 311. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1787-1788. — *Montureux-les-Baulay* (suite). — Terrier de l'abbaye à Montureux et à Venisey, contenant d'abord la reconnaissance générale des habitants de Montureux (Charles Cordier et François Huguin, échevins), avec l'énumération des droits possédés par l'abbaye audit lieu, puis les reconnaissances particulières des habitants de Montureux et de Venisey ; les tenanciers sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux cités à l'article précédent.

H. 312. (Liasse.) — 52 plans, papier.

1612-XVIIIe siècle. — *Montureux-les-Baulay* (suite). — Plans des cantons du territoire de Montureux, avec l'indication des propriétaires ou tenanciers, pour servir d'annexes aux divers terriers des biens de l'abbaye audit lieu (1612-1747). — Plans divers du territoire de Montureux (XVIIIe siècle).

H. 313. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 102 et 114 feuillets, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1723-1729. — *Montureux-les-Baulay* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Montureux, au sujet de la délimitation du territoire dudit Montureux avec celui de Miévillers (aujourd'hui commune de Cendrecourt).

H. 314. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1780. — *Montureux-les-Baulay* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et Ferdinande-Charlotte-Joséphine de Montrichier, douairière de Montlezun, Pierre-François Joblot, de Montureux, et Claude-François Marichal, de Vitrey, de l'autre, au sujet de la mouvance d'une maison sise à Montureux.

H. 315. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1780. — *Montureux-les-Baulay* (suite). — Suite du même procès.

H. 316. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 58 et 50 feuillets, papier.

1244-1774. — *Neuvelle-les-La Charité.* — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et Gabriel Toison, de Neuvelle-les-La Charité, Claude Robin dudit lieu, et Nicolas Lacordaire, de Port-sur-Saône, au sujet de l'accensement du moulin dudit Neuvelle (1774).

Oigney. — Clémence, dame de Fouvent, ratifie la donation faite à l'abbaye par Jacques de Rupt, des dîmes dues à Oigney par un homme dudit Jacques, nommé Foulques (1244). — Traité entre Jean de Rupt et l'abbaye au sujet de la possession du bois de Charlemagne et de la grange de Melay, réclamée par les habitants d'Oigney (1279). — Gauthier de Rupt ratifie la donation faite à l'abbaye par son père Jacques, de deux bichots de blé, à remettre annuellement et perpétuellement à ladite abbaye (1370).

Polaincourt. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Polaincourt au sujet de la possession d'un terrain sis audit lieu (1571-1786).

Port-sur-Saône. — *Vidimus* par Guillaume, prêtre à Jussey, d'une donation faite en 1200 par Guillaume de Port à l'abbaye du droit de péage et de parcours sur tout le territoire dudit Port (1355).

H. 317. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 21 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-4°, 140 feuillets, papier ; 4 sceaux.

1203-1785. — *Preigney*. — Donations faites à l'abbaye par : *G. Laticen. arch.*, de ses droits sur les bois et les pâturages de Preigney (1203) ; — Guy de Jonvelle, d'un muid de blé à prendre annuellement au four de Preigney (1287). — Acquisitions de biens sis à Preigney par l'abbaye, sur : Girard de Molay (1255) ; — Marguerite de Chauvirey (1430) ; — divers particuliers de Preigney (1657). — Vente de biens sis à Preigney par : Isabelle, femme de Jean Pelletier, de Preigney, à Claude Martel, de Malvillers (1604) ; — Jean Fricquet à Jean Vienney (1621) ; — Jean Cranney à Antoine Richard (1638) ; — Claudine Huot, femme de Hugues Merlin, à Claude Lambert (1638) ; — Marguerite Richard, veuve de Hubert Gardin, audit Lambert (1638) ; — Claude Lambert, greffier de la justice de Preigney, à François Baubras (1785). — Échange de biens sis à Preigney entre Jacquette, femme de Pierre Hudelot, et Nicolas Philippel (1537). — Acensement perpétuel fait par l'abbaye aux habitants de Preigney du bois de la Mange (1516). — Amodiations (1532-1716) et baux (1736-1752). — Jean de Noidans reconnaît être l'homme de l'abbaye et tenir d'elle en fief et hommage un bichot de blé et un bichot d'avoine assignés en rente sur la grange de Romains (1413). — Déclarations d'héritages relevant de l'abbaye par Marguerite et Jeannette Huot, Étienne Pelletier et Nicolas Peussin (XVIIe siècle). — Arpentement de différents cantons de terre du finage de Preigney dépendant de l'abbaye, fait par Claude Villiod et Jean-Baptiste Delacroix, notaires et arpenteurs royaux (1658).

H. 318. (Registre.) — In-folio, de 630 feuillets, papier.

1718-1722. — *Preigney* (suite). — Terrier des biens de l'abbaye à Preigney, contenant d'abord la reconnaissance générale des habitants de Preigney (Étienne Bergey et Joseph Remy, échevins), avec l'énumération détaillée des droits et privilèges de l'abbaye audit lieu, puis les reconnaissances particulières des habitants de Preigney. Noms des principaux tenanciers : Bergey (Étienne), échevin, Bonneret (Joseph), Chambrey (François), Chauchard (Étienne), Courtet (Guillaume), Delestre (Félix), notaire royal et juge en la justice de Chauvirey, Lepoix (Didier), Loyseau (Nicolas), Mesle (Claude), Naltet (François), Sœur (Claude), Testard (Frédéric), Valiton (André), Vigneron (Hubert), etc.

H. 319. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 sceau.

1232-1718. — *Preigney* (suite). — Affranchissement de la mainmorte des habitants de Preigney, moyennant une taille annuelle et perpétuelle de 26 francs (1518). — Extrait des droits seigneuriaux, prestations et redevances, etc., appartenant à l'abbaye au lieu de Preigney (1612). — Pièces concernant le four banal de Preigney et les droits de l'abbaye à ce sujet (1456-1697). — Cahier de tenues de justice à Preigney, comprenant surtout des délits et mésus commis sur les terres dépendant de l'abbaye (1696-1718). — Information judiciaire concernant le droit de pâturage possédé par l'abbaye au finage de Preigney (1420). — Mandement d'appel obtenu par l'abbaye au sujet d'une sentence concernant le droit de pâturage à la grange de Romains (1579). — Assignations, enquêtes et sentences diverses (1647-1713). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jacques Mathey, de Preigney, au sujet de dégradations commises par ledit Mathey dans les bois de Preigney (1632-1633).

Pressigny. — Donation faite à l'abbaye par Guy de la Ferté, d'un muid de froment et seigle à prendre chaque année sur les dîmes de Pressigny (1232).

H. 320. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 10 sceaux.

XIIe siècle-1718. — *Purgerot*. — Traité entre les abbayes de Cherlieu et de Faverney au sujet de la possession du bois de Liège (XVIIe siècle). — Donations faites à l'abbaye par : Eudes, archidiacre de Faverney, du droit de patronage sur les cures de Faverney et de Chargey-les-Port (XIIe siècle) ; — Girard de Fouvent, du droit de pêche à Conflans (1162) ; — Guy de Lambrey, de plusieurs terres sises à Faverney (1165) ; — le même, de six journaux de terre à Olencourt (1189) ; —

Étienne, comte de Bourgogne, d'une maison qu'il possédait à Purgerot (1216) ; — Pierre de Maizières, de tous ses droits sur une vigne sise à Purgerot (1238) ; — Henri de Purgerot, du champ Bedoz sis audit Purgerot (1241) ; — Guillaume de Purgerot, d'un homme à Bourguignon, avec son tènement (1249) ; — Aymon de Vil, du quart du canton de *Crouselex*, sis au finage de Purgerot (1280) ; — Guillaume d'Abbans, de tont ce qu'il possédait à Purgerot (1281) ; — Jean Guyot, de Purgerot, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1364) ; — Jean de Navenne, de bichots de froment et d'avoine à prendre annuellement sur les dîmes de Purgerot (1393);— Guillaume de Coiffy, seigneur de Purgerot, d'un cens annuel et perpétuel à prendre sur les revenus de Purgerot (1448) ; — Guillaume de Bretigney, de bichots de froment et d'avoine à prendre annuellement sur les revenus de Purgerot (1460);— plusieurs particuliers de Purgerot, des revenus du four banal dudit lieu (1536). — Donations par : l'abbaye à Foulques de Purgerot de trois muids de blés à prendre sur les dîmes dudit Purgerot (1240) ; — Marguerite, fille de feu Robert Gavoilon, de Port-sur-Saône, à Jean Varin, de deux pièces de vigne sises à Purgerot (1434) ; — François Callet à Jeanne Gabriel, sa fille, de la moitié de deux ouvrées de vignes sises à Purgerot (1679). — Acquisitions de maisons, terres, vignes et prés sis au finage de Purgerot faites par l'abbaye sur : Henri de Purgerot (1258) ; — Tesselin de Vergens, de Conflans (1258) ; — Alix, Étienne et Jean, enfants de Guyot de Purgerot (1336-1343) ; — Regnaud et Eudes de Montureux (1362) ; — le curé de Vesoul (1482). — Ventes de biens sis à Purgerot par : Henri, fils de Girard de Purgerot, à Étienne de Lambrey (1267) ; — Clémence de Negrey, dame de Conflandey, à Jean de Bougey (1330) ; — Nicolas Remy, de Purgerot, à Isabelle Bymer, veuve de Pierre Lambert, dudit lieu (1538) ; — Anne Lambert, femme de Jean Lallemand, à Jean Plaudey (1539) ; — l'abbaye à Antoine Jannot, de Jussey, docteur en droit (1645) ; — François Boudot, à Jean Grégoire (1713). — Échanges de biens sis au finage de Purgerot faits entre : l'abbaye de Cherlieu et celle de Faverney (1249) ; — Étienne, fils de Guyot de Purgerot, et Perrenet *la Piétété* (1340) ; — l'abbaye et Perrenot, fils de feu Jeannot *le Guellant* (1368). — Engagères de biens sis au finage de Purgerot faites à l'abbaye par : Guy de Purgerot (1279) ; — Jean, Étienne et Alix, enfants de feu Guy de Purgerot (1333-1347) ; — Jacquin, fils de Cordebillet d'Estreleix (1361) ; — Grégoire de Grenant (1422).

H. 321. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 2 sceaux.

1326-1764. — *Purgerot* (suite). — Reconnaissances de biens sis à Purgerot faites à l'abbaye par : Guyot de Purgerot (1326) ; — Jean de Bougey (1334) ; — Jean et Étienne, fils de Guy de Purgerot (1336-1342) ; — Jean dit *Grateriez* (1360) ; — Gillot, fils de feu Jacquin de Purgerot (1412) ; — Huguenin Fouchetel, de Purgerot (1417) ; — Jean Robert, de Chargey-les-Port (1421) ; — Jean Euvrard, Nicolas Hugot et Perrenot Mouschot, de Purgerot (1457) ; — Ève de Boigne, femme de Joan-Baptiste de Vy (1532) ; — Pierre Penessot. Jean Aubry et Simon Adelain, de Purgerot (1544) ; — le curé de Purgerot (1676) ; — les héritiers d'Alexandre Balson (XVIIe siècle) ; — Jean Lansard, du Port-d'Atelier (1764). — Extraits des reconnaissances générales des habitants de Purgerot (XVIIe siècle). — Attestation des principaux habitants de Purgerot que le moulin d'Effondray appartient à l'abbaye de Cherlieu (1737). — Acensements (1378-1452), amodiations (1345-1719) et baux (1736-1746). — État des cantons de terre du finage de Purgerot (1613-1614). — Rôle des habitants de Purgerot (1717). — Procès-verbal de plantation de bornes pour délimiter les possessions de l'abbaye à la grange Bedoz (1732).

H. 322. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 136 pièces, papier.

1242-1775 — *Purgerot* (suite). — Sentence arbitrale rendue entre l'abbaye et Guyot de Grenant, au sujet d'un muid de blé dû à la dite abbaye sur les dîmes de Purgerot (1360). — Citations, enquêtes et sentences diverses (1465-1727). — Pièces de procès entre : l'abbaye et Jean Chaumourcel, curé de Purgerot, au sujet du patronage de la cure dudit lieu (1466-1469) ; — Anne Bailly, dame de Purgerot, et Guyot Perrin, dudit lieu, au sujet de la dîme sur les vignes de Purgerot réclamée par ladite abbaye (1675-1676) ; — l'abbaye et Claude Cormisey, curé de Purgerot, au sujet de la portion congrue dudit curé (1687-1689) ; — l'abbaye et Jean-Claude Roblet, du Port-d'Atelier, au sujet du bail de la ferme de Bedoz (1757-1760) ; — l'abbaye, d'un côté, et Nicolas Cramponne, du Port-d'Atelier, et Claude Géant, de Chargey, de l'autre, au sujet du droit de parcours sur un terrain, sis au finage de Purgerot (1772-1775).

Rosoy-sur-Mance. — Donation faite à l'abbaye par Kales, fils de Girard Blaise, de Rosoy, d'une émine de froment à percevoir chaque année sur les revenus de Rosoy (1242).

H. 323. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1722-1723. — *Saponcourt.* — Terrier des biens de l'abbaye à Saponcourt. Après la reconnaissance générale des habitants, viennent les reconnaissances particulières ; noms des principaux tenanciers : Aupin (Jean), Bonnot (Françoise), Bugue (Jean), Destrier (Dominique), Fort (Gabriel), Genou (Claude), Huguin (Toussaint), Levol (Antoine), Mignand (Jean), Mougin (Jeanne), Payen (Claude), Ruelle (Antoine), Saccard (Jean), Thiébaud (Jean), Ténin (Marcel), etc.

H. 324. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 48 et 52 feuillets, papier.

1189-1753. — *Saponcourt* (suite). — Donation faite à l'abbaye par Orroy d'Aigremont, du bois de Saponcourt et des pâturages de Magny (1189) ; — confirmation de la dite donation par les frères Girard et Geoffroy de Blondefontaine (1214). — Confirmation par Béatrix, veuve de Simon d'Annegray, de la donation faite à l'abbaye par ledit Simon de tout ce qu'il possédait à Saponcourt et à Trémoncourt (1268). — Ventes de biens sis à Saponcourt (1539-1545). — Constitution de rente par Simon Girard, de Magny, au profit de Sébastien Valletet, de Saponcourt (1636). — Acensements (1538-1680), amodiations (1699-1706) et baux (1712-1736). — Cahiers des tenues de justice à Saponcourt (1686, 1687, 1711, 1713, 1715-1718, 1720, 1722-1724, 1726, 1727, 1730, 1732, 1733). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Claude, Jean et Étienne Genin, au sujet de l'acensement des droits et revenus de Saponcourt (1680-1684) ; — Pierre Morel, de Venisey, au sujet de dégradations commises dans les bois de Saponcourt (1697) ; — Pierre Brossard, pour ivresse, coups et blessures (1716) ; — François Collin, de Bougey, au sujet d'une somme de 179 livres, 10 sols, due à l'abbaye par ledit Collin (1753). — Pièces d'un procès entre Jean-Pierre Mignot, de Saponcourt, d'un côté, et Gabriel Fort et Antoine Brossard, de l'autre, pour coups et blessures (1718).

H. 325. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier ; 4 cahiers in-f°, 58, 62, 70 et 54 feuillets, papier.

1576-1579. — *Saponcourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Cherlieu et l'abbaye de Clairefontaine, au sujet de la propriété de la grange de Saponcourt et des bois et prés qui en dépendent (1576-1579).

H. 326. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 14 feuillets, papier ; 5 cahiers in-4°, 24, 94, 32, 22 et 30 feuillets, papier ; 1 cachet.

1740-1782. — *Saponcourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Saponcourt, au sujet de la possession des grands bois dudit Saponcourt (1740-1782 ; — certaines pièces justificatives remontent au XVI° siècle).

H. 327. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 122 feuillets, parchemin ; 5 cahiers in-4°, 22, 13, 22, 41 et 15 feuillets, papier ; 5 plans ; 1 cachet.

1740-1782. — *Saponcourt* (suite). — Suite du même procès.

H. 328. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 7 cahiers in-4°, 58, 36, 22, 22, 22, 22 et 41 feuillets, papier.

1740-1782. — *Saponcourt* (suite). — Suite du même procès.

H. 329. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 36 feuillets, papier.

1740-1782. — *Saponcourt* (suite). — Suite du même procès.

H. 330. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 58 et 130 feuillets, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1535-1767. — *Semmadon.* — Baux de la grange des Charmes (1736-1767). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et Marc de Rye et les habitants de Semmadon, de l'autre, au sujet de la terre et seigneurie des Charmes et des droits qui en dépendent (1535-1540).

H. 331. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 194 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier ; 6 cachets.

1241-1770. — *Scey-sur-Saône.* — Alix de Choiseuil, dame de Traves, concède à l'abbaye les droits qu'elle possédait sur un puits sis à Scey (1241).

Tartécourt. — Actes de vente (1538-1540), acensements et beaux (1652-1764). — Procès verbal de récolement de la coupe des bois de Tartécourt (1741). — Cahier des tenues de justice à Tartécourt (1664-1732). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Tartécourt, au sujet des droits de l'abbaye dans les bois dudit Tartécourt (1757-1770).

H. 332. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 38 feuillets, papier ; 1 cahier in-4°, 194 feuillets, papier ; 1 sceau.

1283-1767. — *Vernois-sur-Mance.* — Baux du moulin et de la grange de Bichecourt (1736-1759). — Visite du moulin de Bichecourt appartenant à l'abbaye (1767).

Vauconcourt. — Convention entre l'abbaye et Anselme de Fouvent, chanoine de Langres, au sujet des dîmes de Vauconcourt (1283). — Donations faites à l'abbaye par : Anselme de Fouvent, de la moitié des grosses dîmes de Vauconcourt (1301) ; — Mathieute de Queutrey, femme de Jean de Beaujeu, de deux bichots, moitié froment et avoine, à prélever annuel-

lement sur les moutures du moulin de Vauconcourt (1397). — Donation faite par l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon à Orroy de Vauconcourt, d'un meix sis audit Vauconcourt (1339). — Guyot Henryon, bourgeois de Jussey, donne pouvoir à l'abbaye de racheter pendant 40 ans de lui ou de ses hoirs les dîmes de Vauconcourt (1497-1499). — Actes d'achats et de ventes de biens sis à Vauconcourt (1316-1704). — Déclarations et reconnaissances faites à l'abbaye par les habitants de Vauconcourt (1666). Noms des principaux tenanciers : Amiot (François), Bardel (Nicolas), Billard (Claude), Courtalon (Étienne), Huguenin (Nicolas), Huvellin (Paul), Jacquard (Jean), Marsot (Guillaume), Milley (Jacques), Vautherin (Jean), etc. — Fragment d'un terrier de l'abbaye à Vauconcourt, contenant la reconnaissance générale des habitants dudit lieu (Gérard Clerc et Sébastien Ménestrier, échevins) et l'acensement du moulin de Vougécourt (1724). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et Charlotte Febvre, veuve de Jean Guyot, et Claude et Richard Guyot, ses fils, de l'autre, au sujet de l'amodiation du moulin de Vauconcourt (1705-1706). Une série d'amodiations dudit moulin, de 1543 à 1676, figurent parmi les pièces de ce procès.

H. 333. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1568-1700. — *Vauconcourt* (suite). — Pièces de divers procès entre l'abbaye et les habitants de Vauconcourt, au sujet des dîmes dudit lieu (1568-1700). Plusieurs pièces justificatives remontent au XIVe siècle.

H. 334. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 50 feuillets, papier.

1568-1700. — *Vauconcourt* (suite). — Suite du même procès.

H. 335. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1225-1786. — *Venisey* et *Trémoncourt*. — Donations faites à l'abbaye par : Humbert, dit *Barba*, fils d'Odilon Lombard, du Magny, de tout ce qu'il possédait à Trémoncourt (1225) ; — Tirroy de Fougerolles, de toutes ses possessions à Trémoncourt (1228) ; — Guillaume, *villicus* de Buffignécourt, de tous ses droits dans les bois de Trémoncourt, ainsi que d'un champ sis audit lieu (1237) ; — Guillaume et Renaud, fils de feu Guy de Traves, de toutes les possessions de leur père à Trémoncourt (1247) ; — Agnès, comtesse de Ferrette et dame de Bauffremont, et Liébaud, son fils, de tout ce qu'ils possédaient à Trémoncourt, à Tartécourt et à Magny (1250) ; — Aubert de Contréglise, de tous ses droits sur le champ Saint-Nicolas, sis à Trémoncourt (1307). — Engagère faite à l'abbaye par Eudes de Senoncourt, de deux parts des dîmes de Trémoncourt pour la somme de 15 livres (1253). — Échanges de biens sis à Trémoncourt entre l'abbaye et : Nerduin d'Annegray (1228) ; — Jacques Grandgirard, notaire royal à Venisey (1771). — État des ventes entre particuliers de biens sis sur le finage de Venisey (1625-1786). — Amodiation de la grange de Trémoncourt (1428-1662). — Baux (1752-1770). — Procès-verbaux de la visite de la grange de Trémoncourt (1718-1730). — Partage des biens entre les héritiers de Jean-Baptiste Billerey (1751). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Venisey, au sujet de l'arpentement du territoire dudit lieu (1709-1710).

H. 336. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1738-1758. — *Venisey* et *Trémoncourt* (suite). — Reconnaissances générales et particulières des habitants de Venisey et de Montureux au profit de l'abbaye (Jean-Claude Dormoy et Julien Culmet, échevins en 1738). Noms des principaux tenanciers: Billerey (Gabriel), Culmet (Nicolas), Dormoy (Jean-Claude), Faivre (Charles-François), Finel (Claude-François), docteur en médecine, Fournier (François), Gaucheret (Jean-Baptiste), Goliard (François), Huguin (François), Jacqueney (Claude), Martin (Claude), Morel (François), Noirot (Claude-Étienne), Parisey (Nicolas), Vincent (Nicolas), etc.

H. 337. (Registre.) — Grand in-folio, 360 feuillets, papier.

1788. — *Venisey* et *Trémoncourt* (suite). — Terrier de l'abbaye à Venisey. Ce registre contient : 1° l'énumération des droits possédés par l'abbaye de Cherlieu à Venisey ; 2° la reconnaissance générale des habitants de Venisey (Laurent Amien et Louis Fournier, échevins) ; 3° des reconnaissances particulières. Noms des principaux tenanciers : Amien (Laurent), Bailly (le sieur), avocat au Parlement, Bauvais (Jean-Blaise), Billerey (Claude-François), Buffe (François-Xavier), curé de Quenoche, Clerc (César), greffier de la maîtrise des Eaux et Forêts de Vesoul, Cordier (Laurent), Culmet (Pierre, Jean-Claude et François), Dormoy (Simon, Jean-François et Jean-Claude), Dremon (Claude-François), Échement (Donat), Fournier (Charles et Étienne), Gaucheret (Claude, Jean, Joseph et Sébastien), Goliard (Charles, Claude et Pierre), Grangirard (Charles), notaire royal, Grante (Claude-Antoine), lieutenant de cavalerie, Guidot (Anne-Claude), Guillaume (Charles), Jacqueney (Pierre-François), Lainé (Charles et Julien), Lorette (Claude), Mareschal (Claude-François), Martin (Claude-François), greffier de la justice de Faverney, Morel (Joseph), No-

blot (Jean-Claude et Pierre-Claude), Noirot, (Mathias), Raison (Jacques), Rochet (Claude-François), maître de forges, Thomas (Jacques), etc.

H. 338. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1788. — *Venisey* et *Trémoncourt* (suite). — Manuel des nouveaux possesseurs de biens dépendant de l'abbaye de Venisey et à Montureux. Les noms sont les mêmes qu'à l'article précédent.

H. 339. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 2 registres in-f°, 46 et 78 feuillets, papier ; 1 plan collé sur toile ; 20 plans, papier.

1612-1788. — *Venisey* et *Trémoncourt* (suite). — Répertoires et tables des matières des reconnaissances et terriers formant les articles 336 et 337 (1738 et 1788). — Manuel des cens dus à l'abbaye par les habitants de Venisey (1788). Les noms sont, à peu de chose près, les mêmes qu'à l'article 337. — Plans du territoire de Venisey (1612 — XVIII[e] siècle).

H. 340. (Liasse.) — 127 pièces, papier ; 2 cachets.

1674-1775. — *Venisey* et *Trémoncourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Cherlieu et l'abbaye de Faverney, au sujet de la seigneurie de Venisey (1774-1677). — Pièces d'un procès entre Charles Guillaume, fermier de la grange de Trémoncourt, et les habitants de Venisey, au sujet des droits desdits habitants dans les bois dudit Venisey (1737-1740). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les frères et sœurs de feu Claude Gaucheret, au sujet de la succession de ce dernier (1773-1775).

H. 341. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 195 pièces, papier ; 4 cachets.

1738-1749. — *Venisey* et *Trémoncourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Venisey, au sujet des quartes du four banal dudit lieu et des corvées dues à la dite abbaye (1738-1749).

ABBAYE DE CLAIREFONTAINE

H. 342. (Volume.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1768. — Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Clairefontaine dressé par François-Auguste Marquis, seigneur de Fallenay, conseiller au Parlement de Besançon. Cet inventaire est divisé en trois parties : la première comprend les titres de propriété, les privilèges, etc. (1370 n[os]) ; la seconde, les minutes et simples copies des montes et amodiations des biens et revenus de l'abbaye (419 n[os]) ; la troisième, les pièces de procédures et autres pièces judiciaires, enquêtes, arrêts, sentences, etc. (178 n[os]). Les notices sont, en général, assez développées, mais ne suivent, dans les trois subdivisions ci-dessus mentionnées, aucun ordre apparent.

H. 343. (Liasse.) — 6 cahiers in-f° et in-4°, 166, 10, 64, 38, 12 et 36 feuillets, papier.

XVI[e] siècle-1754. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye, dressé à la mort de l'abbé Laurent-Jean Brun par Richard d'Orival, conseiller au Parlement de Besançon, et Antoine Rend, procureur général audit Parlement ; notices, en général, assez développées (1673). — Inventaire des livres, amodiations, titres, etc., délivrés au sieur Humbert Ribillot, receveur des revenus de l'abbaye, à la mort de l'abbé Brun (1769). — Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye dressé par Nicolas-Hippolyte Marquis, conseiller au Parlement de Besançon ; notices très brèves (1754). — Inventaire des titres remis à Bonaventure Pourcheresse, abbé de Bellevaux, par Jean-Maurice, marquis de Camus, héritier d'Antoine-Ignace de Camus, de Filain, ancien abbé (1754). — Copies de plusieurs titres anciens conservés dans les archives de Clairefontaine, formant cartulaire de ladite abbaye ; les titres copiés, au nombre de huit, vont de 1150 à 1212, et sont rangés sans aucun ordre apparent (XVI[e] siècle). — Extrait des bulles et brefs des papes, en faveur de l'abbaye de Clairefontaine, depuis Innocent II jusqu'à Clément XIII (XVII[e] siècle).

H. 344. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 4 sceaux.

1151-1698. — *Bulles des papes.* — Eugène III confirme à l'abbaye de Clairefontaine toutes ses possessious, notamment ce qui lui appartenait à Chazel, à Saint-Remi, à Bassigney, à Anrosey, à Soyers, à Varigney, à Vaux-la-Douce, etc. ; il l'exempte de toute dîme et interdit de molester les religieux (1151). — Alexandre III prend Clairefontaine sous sa protection, décide que les religieux y observeront la règle de Citeaux, lui confirme ses possessions (Clairefontaine, Polaincourt, Senoncourt, les fermes de Champonnet et de Varigney, Plainemont, Amoncourt, Ainvelle, la terre de Saint-Berthaire, etc.) ; il l'exempte du paiement des dîmes, l'autorise à recevoir librement des clercs et des laïques et interdit de construire un monastère sans son autorisation, à moins d'une demi-lieue de ladite abbaye ; on ne pourra contraindre les religieux à se

rendre à un synode étranger, et si l'archevêque refuse de bénir un abbé nouvellement institué, celui-ci pourra bénir lui-même les novices et remplir le rôle de l'archevêque jusqu'à ce que ce dernier consente à le bénir (1179) ; — copie de ladite bulle (1570). — Bulle d'Alexandre III confirmant aux religieux de Clairefontaine, l'exemption des dîmes novales (sans date). — Innocent III renouvelle les prescriptions contenues dans la bulle d'Alexandre III, de 1179, et confirme à l'abbaye toutes les donations qui lui ont été faites (1206). — Innocent III prend Clairefontaine sous sa protection, ordonne, sous peine d'excommunication, de lui restituer les biens qui lui ont été enlevés et lui confirme ses possessions et privilèges (1207). — Confirmation, par Innocent III, de tous les privilèges et possessions de l'abbaye ; les possessions, qui sont énumérées, sont les mêmes que dans les bulles d'Eugène III, de 1151, et d'Alexandre III, de 1179; en plus : Corre, Ormoy et Blévincourt (1212) ; — copie de ladite bulle (1624). — Fulmination, en 1280, par l'official de Besançon, d'une bulle d'Innocent IV, exemptant les religieux de Clairefontaine de la juridiction de l'ordinaire (1254). — Grégoire X défend de lever des dîmes sur les religieux (1275). — Fulmination, en 1303, par l'official de Besançon, d'une bulle de Boniface VIII, exemptant les religieux de Clairefontaine du payement de toutes dîmes ou prémices (1302). — Bulle d'un pape Clément (VI ou VII) prescrivant de restituer à l'abbaye les biens qui lui avaient été enlevés (1343 ou 1380). — Fulmination, en 1382, par l'abbé de Saint-Paul de Besançon, d'une bulle de Clément VI, confirmant à Clairefontaine ses possessions et ses privilèges et ordonnant de lui restituer les biens qui lui avaient été enlevés (1350). L'abbé de Saint-Paul, nommé par le pape, en qualité d'exécuteur de ladite sentence, enjoint à tous de s'y conformer ; — autre copie de ladite bulle, vidimée par l'official de Besançon (XIVe siècle). — Expédition authentique d'une bulle de Calixte VIII confirmant les privilèges de l'ordre de Cîteaux (1458). — Copie d'une bulle de Sixte IV dispensant les abbés de Clairefontaine de se faire confirmer dans l'exercice de leur dignité dans l'espace de quatre mois (1458). — Grégoire XIII nomme Thiébaud Ponsot coadjuteur de Jean Lequien, abbé de Clairefontaine (1573). — Bref d'Urbain VIII accordant à Clairefontaine indulgences plénières pour le jour de l'Assomption (1634). — Innocent X ordonne à tous les détenteurs de biens de Clairefontaine de les restituer à ladite abbaye sous peine d'excommunication (1653) ; — fulmination de ladite bulle par Jean-Baptiste Buzon, prieur de Pesmes (XVIIe siècle). — Innocent XII nomme Étienne Renou, clerc tonsuré, abbé de Clairefontaine (1692) ; — lettres patentes de Louis XIV confirmant ladite nomination (1694). — Bref d'Innocent XII en faveur de l'ordre de Cîteaux (1698).

H. 345. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 100 feuillets, papier ; 4 sceaux ; 7 cachets.

1150-1762. — *Titres émanés des rois de France et d'Espagne.* — Lettres patentes de Charles-Quint, agréant Jean Lequien en qualité de coadjuteur de l'abbé de Clairefontaine (1536). — Lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, concernant la nomination de Thiébaud Ponsot en qualité de coadjuteur de l'abbé de Clairefontaine (1558) ; — pièces diverses relatives audit sieur Ponsot (1574-1581). — Copie des lettres patentes de Charles II, roi d'Espagne, pour la prise de possession de Clairefontaine par Philippe-Charles de Nouveau (1673). — Brevet de Louis XIV accordant l'abbaye de Clairefontaine à Étienne Renou, clerc du diocèse de Paris (1686). — Lettres patentes de Louis XV confirmant les privilèges accordés à l'ordre de Cîteaux par Innocent IV, Alexandre IV, Martin V, Pie II, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VII (1719). — Lettres patentes de Louis XV ordonnant au Parlement de Besançon d'enregistrer les bulles et lettres accordées à l'ordre de Cîteaux (1736). — *Titres émanés des comtes et ducs de Bourgogne.* — Étienne, comte de Bourgogne, confirme, sans les nommer, les biens que son père Étienne a donnés à Clairefontaine (1199). — Othon, duc de Méranie et comte palatin de Bourgogne, prend Clairefontaine sous sa protection et défend d'exercer aucune violence contre ladite abbaye (avant 1234). — Jean, comte de Bourgogne, donne à Clairefontaine 100 sous de rente à prendre sur les salines de Lons-le-Saunier (1243). — Hugues, comte palatin de Bourgogne, et sa femme Alix prennent Clairefontaine sous leur garde et protection (1251). — Lettres patentes d'Albert, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne, et Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, portant nomination de Guillaume Bardoz en qualité d'abbé de Clairefontaine (1614); — pièces diverses relatives à la nomination dudit sieur Bardoz (1612-1617). — Copie des lettres patentes accordées à Clairefontaine par Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, autorisant ladite abbaye à établir un notaire pour les terres et propriétés qui en dépendent (1616). — *Titres émanés des archevêques de Besançon.* — Humbert, archevêque de Besançon, confirme à Lambert, abbé de Clairefontaine, et à ses moines, toutes les donations faites à ladite abbaye, notamment ses possessions à Bourbévelle, Bezinvelle, Polaincourt, Ormoy, Jussey, Saint-Remy, Saint-Loup, Fougerolles, Vougécourt, etc. (1150). — L'archevêque Humbert confirme à l'abbaye toutes les donations qui lui ont été faites ; les biens énumérés sont les mêmes que dans la charte précédente (1151). — Autre diplôme du même portant confirmation à l'abbaye de toutes les donations à elle faites par divers seigneurs : les biens énumérés y sont les mêmes que dans les deux documents précédents ; en plus : Varigney et Dampierre-les-Conflans (1157). — Cahier contenant plusieurs copies de

cinq chartes de Humbert et de Thierry II, archevêques de Besançon, des années 1150 à 1176, concernant Clairefontaine (1576). — Roger, légat du Saint-Siège, confirme les donations faites à Clairefontaine par divers seigneurs des biens énumérés dans l'acte (1160). — Guillaume Braon, notaire de Jonvelle, vidime, en 1379, les actes suivants donnés en faveur de l'abbaye : Eugène III confirme à l'abbaye tous ses privilèges et possessions et la prend sous sa protection (1155); — l'empereur Frédéric Ier confirme à l'abbaye toutes ses possessions et la prend sous sa protection (1156); — Humbert, archevêque de Besançon, confirme la donation faite à Clairefontaine par Renaud, comte de Bourgogne, du droit de pâturage et de libre transit sur toutes ses terres (1158).—Copie (XVIIe siècle) des statuts de l'ordre de Cîteaux. — Jean, abbé de Cîteaux, intervient dans un différend entre les abbayes de Clairefontaine et de Morimont (1358). — Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, commet l'abbé de Bellevaux à l'effet de recevoir des diverses abbayes cisterciennes de Franche-Comté, une somme totale de 7.350 livres pour l'achat d'une maison sise à Dôle devant servir de séminaire audit ordre de Cîteaux (1617). — Permission donnée par ledit abbé Nicolas Boucherat à l'abbaye de Clairefontaine de couper et vendre un canton de leurs bois et d'affecter le produit de ladite vente à des réparations aux bâtiments du monastère et à la grange de Bezinvelle (1623). — Institution de Nicolas Cordier en qualité de greffier de la justice et seigneurie de Clairefontaine (1674). — Procès-verbaux de visites de l'abbaye (1565-1732). — Dépositions d'habitants d'Alaincourt, d'Amance et de Polaincourt au sujet de titres appartenant à l'abbaye et déposés dans leur domicile (1736). — Arrêt du Conseil d'État permettant à l'abbaye de faire couper 86 arpents de bois, composant le quart des réserves de la mense conventuelle (1762).

H. 346 (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 3 cahiers in-8°, 28, 36 et 50 feuillets, papier; 4 plans; 5 sceaux.

1200-1751. — Mandements de terrier en faveur de l'abbaye (1607-1751). — Arpentements des bois de l'abbaye (1699-1706). — Plan du territoire de Clairefontaine (1736). — Plan des bois de la mense abbatiale (1742). — Plan du grand escalier de l'abbaye (XVIIIe siècle). — Rentier de Clairefontaine pour l'année 1529. — État des revenus de l'abbaye en 1680. — Fermes des revenus de l'abbaye de 1709 à 1714. — Quittances de sommes dues à l'abbaye ou payées par elle (1200-1461).

H. 347. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 66, et 1 cahier in-4°, 40 feuilets, papier.

1573-1735. — Comptes des recettes et des dépenses de l'abbaye pour 1694, 1695, 1696, 1699. — Manuel des recettes et livrances en grains des années 1717 à 1719. — État des dépenses pour viande, poisson et œufs (1722). — Comptes des dépenses de l'abbaye pour les années 1729 à 1735. — Comptes rendus à l'abbaye par : Léonard Gousselet (1573-1575); — la veuve et les héritiers de René Grosjean, de Jonvelle (1614); — Jean Martinot (1668); — Jean-Baptiste Labourey, d'Anchenoncourt (1682, 1691-1698, 1700-1702); — Pierre Bavoin (1715).

H. 348. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 105 pièces, papier; 2 cachets.

1645-1743. — Arrêt du Conseil d'État au sujet de la mense conventuelle de Clairefontaine (1743). — Pièces d'un procès que soutint l'abbaye au sujet des fournitures faites aux troupes en 1645. — Pièces d'un procès entre Étienne Renou, abbé de Clairefontaine, d'un côté, et Humbert Rebillot, le doyen et les chanoines de Saint-Hippolyte, de Poligny, de l'autre, au sujet des comptes qu'avait à rendre à l'abbaye ledit Rebillot (1676-1681).

H. 349. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 39 pièces, papier; 2 cahiers in-8°, 96 et 120 feuillets, papier; 1 sceau.

1710-1748. — Pièces d'un procès entre M. de Camus, abbé de Clairefontaine, d'un côté, et le prieur et les religieux de ladite abbaye, de l'autre, au sujet du partage des revenus de l'abbaye (1711-1748).

H. 350. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 40 pièces, papier; 3 cahiers in-8°, 40, 54 et 40 feuillets, papier; 2 sceaux.

1666-1777. — Pièces de divers procès entre les abbés de Clairefontaine et les religieux de ladite abbaye au sujet des réparations à faire aux bâtiments du monastère et spécialement à la demeure abbatiale (1666-1777).

H. 351. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 115 pièces, papier 3 cachets.

1666-1777. — Suite du même procès.

H. 352. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 88 pièces, papier; 2 cachets; 1 sceau.

1216-1705. — *Communes. — Aisey et Richecourt.* — Donations faites à l'abbaye par : Guy et Guillaume de Roche, frères, d'un pré sis à Richecourt (1216); — Vincent d'Aisey,

du droit de pâturage sur toutes ses possessions à Aisey (1226); — Guillaume de Roche, chevalier, du tiers des grosses dîmes d'Ormoy, du pré Saint-Julien, à Richecourt, et d'un moulin à Vougécourt (1248). — Sentences (1588-1682). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Robert Delombard, seigneur de Richecourt, au sujet d'un pré appelé le Pré-aux-Moines, sis sur le territoire dudit Richecourt (1679).

Amance. — Confirmation, par Simon de Jonvelle, de la donation faite à Clairefontaine par divers seigneurs, de biens sis à Blévincourt, sur le territoire d'Amance (1224). — Confirmation par Albert, seigneur d'Arnay, de la donation faite à l'abbaye par Dreux de Viviers, de tout ce qu'il possédait à Blévincourt (1231). — Donation faite à l'abbaye par Pierre dit *Borleye*, d'Amance, d'un journal de terre à Blévincourt (1245). — Ventes de maisons et autres biens sis à Amance faites à l'abbaye par : Pierre dit *Borleye* (1245); — Étiennette, veuve de Henri, dit *Brouaudey* (1392); — Abraham Noé (1705). — Acensements (1367-1622). — Visite de la grange de Blévincourt (1659). — Sentences diverses au sujet du pâturage et du champoyage sur le territoire de la ferme de Blévincourt ou la Grangeotte (1591-1677).

Ambiévillers. — Clémence, femme de *Hourrion* de Bourbévelle, donne à Clairefontaine tout ce qu'elle possède à Ambiévillers (1261); — *vidimus* de ladite donation par l'official de Besançon (1462).

H. 353. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 119 pièces, papier; 4 sceaux; 3 cachets.

1156-1714. — *Anchenoncourt.* — Donations faites à l'abbaye par : Humbert de Vellefaux, des dîmes d'Anchenoncourt (1156); — Renaud de Torcenay, de tout ce qu'il possédait à Anchenoncourt (1189); — Philippe d'Achey, des dîmes d'Anchenoncourt (1193, cyrographe); — Guillaume et Orroy de Senoncourt, des dîmes et du droit de pâturage sur toutes les terres qu'ils possèdent à Anchenoncourt et à Senoncourt (1198, cyrographe); — G...... d'Achey, de ce qu'il possédait à Anchenoncourt, Chazel, Saint-Berthaire, Bezinvelle et Polaincourt (1214); — Renaud de Mont-Saint-Léger, d'un cens de six deniers à prendre également sur les revenus d'Anchenoncourt (1252); — Humbert le Roux, du meix Bousard, sis à Anchenoncourt (1265); — Guillaume de Gevigney, du quart des menues dîmes d'Anchenoncourt et de la sixième partie des grosses dîmes dudit lieu (1268); — Odon de Senoncourt, des droits d'usage dans les bois d'Anchenoncourt ainsi que d'un manse sis audit lieu (1272); — Geoffroy de Saint-Remy, de 50 sous estevenans à percevoir après sa mort sur les dîmes d'Anchenoncourt (1391); — Jacquette de Grenant, veuve d'Othenin de Saint-Remy, du quart des dîmes d'Anchenoncourt (1393); — etc. — Acquisition de maisons et terres sises sur le territoire d'Anchenoncourt par : l'abbaye sur la veuve d'Orroy de Senoncourt (1228); — Gérard Champaigne sur Brice Perrin, d'Anchenoncourt (1574); — Jacques Gillotte, d'Anchenoncourt, sur Nicole Jannin, dudit lieu (1585); — Étienne Tournier, de Saint-Remy, sur Jean Jacquin, de Vauvillers (1599); — Simon Jacquet, d'Anchenoncourt, sur Jean Favier, dudit lieu (1666); — Laurent-Jean Brun, protonotaire apostolique et archidiacre de Gray, sur Pierre Brocard, d'Anchenoncourt (1666); — Pierre Prévost, de Luxeuil, sur Dominique et Thomas Jandenesse (1667); — Martin Dontin, d'Anchenoncourt, sur Humbert Ribillot, receveur des revenus de l'abbaye (1670); — Jacques Poirelle et Pierre Prévost sur le même (1670); — Pierre Brocard, sur le même (1670); — Nicolas Jannin, d'Anchenoncourt, sur Claude Thomas, de Hurecourt (1703); — etc. — Ventes de maisons et terres sises sur le territoire d'Anchenoncourt par : Olivier, seigneur de Villars, à l'abbaye (1248); — Jean Bernard, de Melincourt, à Nicolas Mignard, d'Anchenoncourt (1616); — l'abbaye à Louis Alix, d'Anchenoncourt (1666); — la même à Jacques Mansuy, dudit lieu (1671); — Nicole Brocard, femme de Nicolas Rapinne, de Vauvillers, à Claude et Jean Goux, de Jasney (1686); — etc. — Échanges de maisons et terres sises sur le territoire d'Anchenoncourt entre : les abbayes de Cherlieu et de Clairefontaine (1274); — les abbayes de Clairefontaine et de Faverney (1313); — Pierre Jeannin, d'Anchenoncourt, et Jean Bricquot, d'Amance (1670); — les religieux de Clairefontaine et messire Étienne Renou, abbé (1714); — etc. — Minutes d'actes d'achat, de vente et d'échange (1617-1619). — Traité entre André de Ville, seigneur de Saint-Remy et d'Anchenoncourt, et l'abbaye de Clairefontaine, au sujet des droits de justice à Anchenoncourt (1524); — résiliation dudit traité (1530). — Traité entre Clairefontaine et les habitants d'Anchenoncourt au sujet du rôle des tailles et le ban des vignes (1596). — Reconnaissance faite à l'abbaye par Geoffroy de Saint-Remy, d'un cens de quinze deniers et de seize boisseaux de blé (1387).

H. 354. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 54 pièces, papier; 1 cahier in-8°, 118 feuillets, papier.

1514-1699. — *Anchenoncourt* (suite.) — Acensements (1514-1697). — Rôles des cens des vignes (1593-1634). — Rôles des tailles (1620-1659). — Pièces concernant l'arpentement du territoire d'Anchenoncourt (1698-1699). — Cahier contenant la copie des dénombrements fournis à l'abbaye par ses tenanciers d'Anchenoncourt (1586-1591). Noms : Bailloz (Pierre), Brocard (Claude), Faibvre (Claude), Grangier (François), Hacquard (Jean), Jannin (Georges et François), Lauguet (Nicolas), Mignon (Nicolas), Oudart (Huguenin), Oudot (Martin), Parisel (Pierre), Parrenot (Nicolas), Parteret (Philibert), Pelletier (François), Perrin (Brice), Poisson (Jean), Robardet (Claude), Thévenot (Philippe), de la Tour (Claude), etc.

H. 355. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1570. — *Anchenoncourt* (suite). — Terrier de l'abbaye à Anchenoncourt. Noms des principaux tenanciers : Bailloz (Antoine), Bernard (Didier et Antoine), Blanc (Nicolas), Boban (André), Brocard (Pierre), Colin (Claude et Huguenin), Febvre (Jean), Gentil (Pierre), Gueux (Pierre), Henriquel (Remy), Henry (Martin), Hugot (Guillaume), Jannin (Antoine), Janel (Nicolas), Liébaud (Claude), Menestrier (Jean), Marelet (Jean), Mougin (Jean), Mougenot (Pierre et Georges), Noirot (Pierre et Antoine), Oudot (Nicolas), Parisel (Huguenin et Jean), Perrin (Hugues), Pierrot (Jean), Poisson (Noël), Thévenot (Jean), Urbain (François), etc.

H. 356. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 2 registres in-f°, 66 et 46 feuillets, papier ; 1 cachet.

1556-1732. — *Anchenoncourt* (suite). — Tenues de justice de l'abbaye à Anchenoncourt (1630-1634, 1674, 1678-1681, 1703). — Sentence au profit de l'abbaye concernant des droits de seigneurie à Anchenoncourt (1556). — Sentence au sujet d'un pré sis sur le territoire de Chazel (1615). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Nicolas Brune, d'Anchenoncourt, au sujet de la police dudit Anchenoncourt (1619-1626). — Pièces de plusieurs procès entre Clairefontaine et les habitants d'Anchenoncourt, au sujet des droits de justice de l'abbaye audit lieu (1624-1732).

H. 357. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 109 pièces, papier ; 3 cachets.

1685-1739. — *Anchenoncourt* (suite). — Pièces d'un procès entre Clairefontaine et Pierre Prévost, d'Anchenoncourt, au sujet des comptes qu'il avait à rendre de l'administration des revenus de ladite abbaye (1685-1687). — Procès entre l'abbaye et M. de Vaudrey, seigneur d'Anchenoncourt et de Saint-Remy, au sujet de l'arpentement général que ledit sieur de Vaudrey prétendait faire du territoire d'Anchenoncourt (1697-1699). — Pièces d'un procès entre le procureur d'office de Polaincourt, d'un côté, et Charles Morel, François Gérard et Paul Pichonet, gardes forestiers, de l'autre, au sujet de dégradations et délits commis dans les bois d'Anchenoncourt (1734-1736). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le procureur général de la Cour des Comptes et Aides de Dôle, au sujet du droit de haute, moyenne et basse justice appartenant au roi à Anchenoncourt et Polaincourt (1734-1739).

H. 358. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 34 et 46 feuillets, papier; 2 plans ; 1 sceau.

1155-1743. — *Arbecey.* — Donation faite à l'abbaye par Jean Maire, d'Arbecey, de trois pintes de vin, mesure de Faverney (1312).

Bassigney. — Accord entre Clairefontaine et Huot de Bassigney, au sujet d'une somme d'argent due à l'abbaye par ledit Huot (1284).

Betaucourt. — Marguerite, veuve de Guillemin, dit *Lardent*, donne à l'abbaye la tierce partie des grosses dîmes de Betaucourt (1265). — Copie d'une bulle de Paul V, concernant l'affranchissement des villages de Betaucourt et de Mailleroncourt (1618).

Bouhans-les-Lure. — Partage entre Jean et Perrin Garnerot, de Bouhans, des biens de Richard Garnerot, leur père (1432).

Bourbévelle. — Donation à l'abbaye par Orroy de Bourbévelle, de huit muids de blé, à prendre au moulin dudit lieu (1296). — Vente par Jean de Jonvelle à Jeannenot *le Fautrier*, d'une pièce de terre sise sur le territoire de Bourbévelle (1325).— Traités entre l'abbaye et les seigneurs de Bourbévelle, au sujet de la reconstruction du moulin dudit lieu (1325-1346). — Pièces diverses, transactions, etc., concernant le moulin de Bourbévelle (1616-1683).

Bousseraucourt. — Acensement perpétuel fait à Guillaume Aupiz, de Bousseraucourt, par les habitants dudit lieu, d'une terre sise audit village (1472).

Buffignécourt. — Gérard de Buffignécourt donne à l'abbaye tous les droits d'usage sur ses terres et ses bois audit lieu (1224).

Cendrecourt. — Huguenin de Cendrecourt se reconnaît homme mainmortable de l'abbaye (1378). — Sentences en faveur de l'abbaye contre des particuliers de Cendrecourt et de Mailleroncourt (1499).

Chassey. — Reconnaissances d'héritages (1682).

Conflans. — Inventaires des donations faites à Clairefontaine des biens sis sur le territoire de Conflans (XVIIIe siècle). — Confirmation par Humbert, archevêque de Besançon, de donations faites à l'abbaye par : Rambert, Richard et Geoffroi, frères, d'un pré sis au lieu dit *Corbel* ; — Henri, frère de Ferry, comte de Toul, des droits d'usage et de pâturage sur le territoire de Senoncourt ; — Bertrand, seigneur de Jonvelle, de divers droits, — Henri, fils du comte de Toul, de ses droits à *Escotelencort* ; — Thiébaud de Vaux, de ce qu'il possédait à Varigney, ainsi que des droits d'usage à Dampierre; — Girard et Guy, frères, de leur alleu de Blévincourt ; — etc. (1155). — Confirmation, par le même, de la donation faite à

Clairefontaine par Ralon de Dampierre, du quart du moulin de Varigney, ainsi que de son alleu d'Anchenoncourt (1155). — Thiébaud, seigneur de Jonvelle, donne à l'abbaye le moulin de Varigney et les droits de justice qui sont attachés à sa possession (1242). — Traité concernant les droits de l'abbaye sur les granges de Varigney et de Dampierre (1379). — Acensements (1564-1625). — Arpentement du territoire de Varigney (1708). — Plans de la grange de Varigney (XVIIIe siècle). — Enquête sur la qualité du sel dont on faisait usage à Varigney (1682). — Enquêtes, sententes, etc. (1578-1682). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Antoine-Joseph de Mussey, seigneur de Polaincourt, au sujet du haut-fourneau de Varigney (1722-1743).

H. 359. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 255 pièces, papier.

1722-1743. — *Conflans* (suite). — Suite du même procès (1722-1743.)

H. 360. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 5 sceaux.

1210-1769. — *Contréglise.* — Donations faites à l'abbaye par Odon, seigneur de Senoncourt : de huit émines de blé, mesure de Faverney, à percevoir annuellement sur les dîmes de Contréglise (1270); — d'un muid de blé dans les mêmes conditions (1277); — *vidimus* de cette dernière donation par Hugues IV, de Chalon, archevêque de Besançon (1303). — Procurations données par Jean Gros, curé de Contréglise, à plusieurs notaires de Besançon et à des particuliers de Vesoul (1491); le motif de ces procurations n'est pas énoncé dans l'acte.

Corre. — Donations faites à Clairefontaine par : Guy de Jonvelle, du moulin de Bousserinvelle, sis près d'Ormoy (1210); — Gilon de Blondefontaine, de quatre sous de cens à Corre (1217); — Guy de Jonvelle, d'un moulin sis entre Corre et Ormoy (XIIIe siècle); — Simon de Jonvelle, du moulin de Corre (1238). — Confirmation, en 1356, par Philippe, sire de Jonvelle, des donations à l'abbaye des moulins et du four de Corre par Simon et Nicolette de Jonvelle (1218 et 1238). — Confirmation par le même d'autres actes de donation à l'abbaye des moulins de Corre, de la Grange-Rouge et de biens sis à Jonvelle (1356). — Expédition d'une donation faite à l'abbaye par Henri d'Aisey, écuyer, de diverses rentes et terres à Corre et à Raincourt (1378). — Copie collationnée de plusieurs donations faites à l'abbaye par les sires de Jonvelle des moulins de Corre, des fours de Corre et d'Ormoy, des droits d'usage dans les bois desdits villages, des années 1152, 1182, 1210, 1218, 1238, 1258 et 1356 (1603). — Transaction entre l'abbaye et Guillaume, seigneur de Senoncourt, au sujet d'un pré sis à Corre (1261). — Acquisition de maisons et de terre sises à Corre par l'abbaye sur : Étienne de Marquelon, écuyer (1520); — Brice Morelot, d'Ormoy (1577); — Étienne Morelot, dudit lieu (1585). — Ventes faites à l'abbaye par : Jean, seigneur en partie de Corre et de Bourbévelle (1520); — Nicolas Mathiot, de Corre (1587). — Acensements (1500-1588) et baux (1744-1769). — Assignations, sentences, etc. (1408-1695). — Titres divers concernant les fours banaux de Corre, requêtes, arrêts, sentences, etc. (1499-1627). — Titres divers concernant le moulin de la Minelle, sis sur le territoire de Corre (1465-1690).

H. 361. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 1 plan; 2 sceaux; 2 cachets.

1176-1758. — *Cubry-les-Faverney.* — Vente faite à l'abbaye par *Faguelenne*, femme de Renaud de Cubry, de six émines de froment pour dix livres estevenans (1212).

Cuve. — Hugues, prieur de Fleurey, reconnaît les droits que possédait Clairefontaine sur les moulins de Cuve (1317).

Dampierre-les-Conflans. — Sentence arbitrale d'Étienne, comte de Bourgogne, dans un différend entre Clairefontaine et Hugues de Flagy, au sujet d'un alleu sis à Dampierre (XIIe siècle). — Confirmation par Thierry II de Montfaucon, archevêque de Besançon, de donations faites à l'abbaye par : Gérard de Fougerolles, de tout ce qu'il possédait à Dampierre, Plainemont et Polaincourt; — Gérard de la Tour, des droits d'usage sur le territoire de Bourguignon; — Thierry de Vellefaux, de tout ce qu'il possédait à Meurcourt, ainsi que des droits d'usage sur le territoire de Dampierre; — Siffroi de Bouhans, de deux champs sis entre Anchenoncourt et de la grange de Nercourt; — etc. (1176). — Confirmation, par le même, de la donation faite à Clairefontaine par Pons *de Oschirs*, de tout ce qu'il possédait à Dampierre, Dampvalley, Nercourt et Champonnet (1177). — Donations faites à l'abbaye par : Humbert de Vellefaux, de tout ce qu'il possédait à la grange de Nercourt (1208); — Gérard de Bourbonne, d'un champ sis sur le territoire de la grange de Nercourt (1232); — Girardin *de la Mouche*, châtelain de Conflans, de tout ce qu'il possédait à Dampierre (1334); — Marguerite, veuve de Dominique Vaivelet, de Dampierre, de huit sous de cens (1490). — L'abbaye achète d'Eudes, seigneur de Demangevelle, tout ce qu'il possédait à Dampierre et à Bassigney (1257). — Acensements (1406-1704). — Procès-verbal d'épave d'une biche trouvée sur le territoire de la grange de Nercourt (1448). — Plan de la grange de Nercourt et de son territoire (XVIIIe siècle). — Rôles des tailles et des cens (1379-1618). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Dampierre au sujet des dîmes dudit lieu (1715-1758).

Dampvalley. — Élisabeth, femme de Lancelin, *villicus* de

Faverney, donne à l'abbaye la moitié de ses possessions en hommes et en terres à Dampvalley (XIIe siècle). — Gaymard de Champois traite avec Clairefontaine au sujet des dîmes de Dampvalley (1260).

Demangevelle. — Thomas de Demangevelle donne à l'abbaye une maison sise audit lieu avec toutes ses dépendances (1258). — Pièces diverses relatives aux dîmes de Demangevelle (1686-1730).

Faverney. — Traité entre les abbayes de Clairefontaine et de Faverney, au sujet de la possession des pâturages de Faverney et des droits d'usage audit lieu (1212).

Fontenoy-le-Château. — Donation faite à l'abbaye par Ferry, comte de Toul, de tout ce qui lui appartenait à Fontenoy (1247). — Lettres patentes de Charles III, duc de Lorraine, par lesquelles il prend sous sa protection les biens de Clairefontaine sis sur le territoire de Fontenoy (1632). — Lettres patentes du même, par lesquelles il exempte de toutes tailles, aides, corvées et autres prestations, plusieurs maisons sises à Fontenoy et appartenant à Clairefontaine (1632). — L'abbaye vend aux habitants de Fontenoy divers droits qu'elle possédait audit lieu (1616). — Vente à l'abbaye par Simon Vuaroz, seigneur de Magny-les-Jussey, d'une maison lui appartenant à Fontenoy (1631). — Acensements (1436-1678). — Rôles des cens (1635 et 1644). — Arrêts et sentences (1619-1758).

Genevrey. — Guillaume de Lomont fait don à l'abbaye de deux hommes à Genevrey, avec leurs tènements (1237).

Grattery. — Milon, frère d'Étienne, *villicus* de Vesoul, donne à l'abbaye un manse sis à Grattery, avec un homme, douze journaux de terre et deux fauchées de pré (1231).

Harville. — Donation faite à l'abbaye par Eudes, comte de Toul et seigneur de Fontenoy-le-Châtel, de 60 sous de rente à prendre sur les revenus d'Harville (1266).

H. 362. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 2 sceaux.

1167-1699. — *Hurecourt.* — Bouchard, prévôt de Fontaine-les-Luxeuil, reconnaît à Clairefontaine le droit de pâturage à Hurecourt, à l'exception du droit de glandée dans les bois (1167); — *vidimus* de ladite donation par Saffroy, abbé de Luxeuil (1168). — Actes d'achat et d'échange de biens sis sur le territoire d'Hurecourt (1503-1634). — Rôles des cens pour les années 1590, 1593, 1599 et 1628.

Jasney. — Déclarations des terres sises à Jasney qui doivent la dîme à Clairefontaine (1428). — Pièces d'un procès entre Clairefontaine et le curé de Jasney au sujet de la portion congrue dudit curé (1689).

Jonvelle. — Donations faites à l'abbaye par : le père de Humbert, prévôt de Jonvelle, de plusieurs biens sis audit lieu (1205); — Guy de Vougécourt, de tous les pâturages qu'il possédait dans la châtellenie de Jonvelle, ainsi que d'une fauchée de pré à Vougécourt (1214); — la comtesse de Jonvelle *(N. comitissa Juneiville)*, du moulin dudit lieu (1236); — Élisabeth de Jonvelle, d'une rente de 40 sous estevenans (1238); — *vidimus* de ladite donation par Étienne, curé de Conflans (1282); — Guy de Jonvelle, de 60 sous estevenans de rente (1284). — Philippe, sire de Jonvelle, confirme à l'abbaye les biens, droits et usages qu'elle possède à Jonvelle (1355). — Autre confirmation des possessions de l'abbaye par Georges de la Trémoille, seigneur de Jonvelle (1410). — Acquisitions (1305-1369) et ventes (1317-1374) faites par l'abbaye de biens sis à Jonvelle. — Échange de biens entre Félix Dubois et Jean Mareschal, de Jonvelle (1628). — Acensements (1327-1611). — Dénombrements des biens de l'abbaye à Jonvelle (1575-1696). — Lettres patentes de Louis XIV nommant Pierre Tatin, lieutenant de la justice de Jonvelle, bailli dudit lieu (1699). — Enquêtes, sentences, etc. (1543-1634).

Lons le-Saunier. — Étienne, comte de Bourgogne, concède à l'abbaye une mesure de sel à prendre dans les salines de Lons-le-Saunier (1197).

H. 363. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 33 pièces, papier; 1 plan; 6 sceaux; 1 cachet.

1172-1777. — *Magny-les-Jussey.* — Donations faites à l'abbaye par : Bertrand, curé d'Ormoy, des grosses et menues dîmes sur le territoire de Magny (1258); — Philippe de Jonvelle, de vingt livres estevenans, à prendre sur les revenus de Magny (1371). — Acquisitions et ventes de biens sis sur le territoire de Magny-les-Jussey (1485-1587). — Acensements (1545-1548). — Quittance de six francs donnée à l'abbaye par Thiébaud Demyot, écuyer (1500). — Traité entre l'abbaye et les habitants du Magny au sujet du fermage de la grange de Molanrupt (1557). — Accord entre l'abbaye et Richard-Philippe Foillenot, seigneur de Magny, au sujet de la délimitation des possessions de ladite abbaye (1777). — Plan de la grange de Molanrupt et de son territoire (1717). — Sentences (1499-1630). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les commis des tailles du Magny, au sujet des impositions des fermiers de la grange de Molanrupt (1710-1711).

Melincourt. — Donation faite à l'abbaye par Henri d'Anchenoncourt, chevalier, de ce qu'il possédait en hommes et en dîmes à Melincourt (1228). — Acensements (1480-1677). — Pièces diverses concernant le moulin Bertholet sis sur le territoire de Melincourt (1677).

Menoux. — Donations faites à l'abbaye par : Philippe de Senoncourt, chevalier, de 16 émines de blé et de divers droits sur les dîmes de Menoux (1312); — Jean de Menoux, de quatre émines de blé (1361). — Vente par l'abbaye du four banal de Menoux pour 800 francs, monnaie de Bourgogne, à

Barbe d'Aubonne, veuve d'Antoine de Malans, seigneur dudit Menoux (1589). — Acensements (1599-1625).

Meurcourt. — Confirmation par Thierry, archevêque de Besançon, des donations faites à l'abbaye par : Thierry de Vellefaux, de tout ce qu'il possédait à Meurcourt, ainsi que des droits d'usage audit lieu et à Dampierre; — Kalon de Dampierre, d'un manse sis à Bourguignon-les-Conflans; — Guillaume et Létard, de deux miex et d'un champ sis audit Bourguignon; — Henri de Mersuay, clerc, de deux meix sis audit Bourguignon (1172). — Donations faites à l'abbaye par : Gérard, seigneur de Chauvirey, de la moitié du moulin de Meurcourt (1257); — Foulques, seigneur de Meurcourt, et Élisabeth, sa femme, de plusieurs terres sises audit lieu (1271).

Molay. — Acquisition d'une pièce de terre sise à Molay, par Jean de Lassan, écuyer, sur Guillaume Janguyot, dudit Molay (1596).

H. 364. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 113 pièces, papier; 2 sceaux.

1271-1656. — *Montdoré.* — Donation faite à l'abbaye par Simon, seigneur d'Onormont (aujourd'hui Montdoré) de quatre émines de blé, mesure de Fontenoy-le-Château, à prendre sur les dîmes de Montdoré (1271); — confirmation de la donation susdite par André de Montdoré, écuyer, fils dudit Simon (1319). — Huart de Ruppes, seigneur de Montdoré, donne à l'abbaye deux émines de blé à prendre sur les dîmes dudit Montdoré (1383). — Enquête au sujet des charges de la seigneurie de Montdoré envers Clairefontaine (1592). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les seigneurs de Montdoré, au sujet d'un cens de six émines de blé dues à ladite abbaye sur les dîmes de Montdoré (1592-1656).

H. 365. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 83 pièces, papier; 5 sceaux.

1182-1745. — *Montmotier.* — Expédition d'une donation faite à Clairefontaine par Élisabeth, veuve de Garnier, chevalier, de la moitié des dîmes de Montmotier (1451). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et divers particuliers, au sujet des dîmes de Montmotier (1738-1745).

Ormoy. — Donations faites à l'abbaye par : Bertrand, seigneur de Jonvelle, et son fils Guy, d'un pré sis à Ormoy ainsi que d'un chemin pour leur permettre d'y accéder (1182); — Guy de Roche et Guillaume, son frère, des droits de pâturage et d'usage qu'ils possédaient à Ormoy (1213); — Nicolette, comtesse de Jonvelle, du four banal d'Ormoy, ainsi que de tous les droits y afférant (1218); — Huguenin Buthiez, d'Ormoy, de deux penaux de froment à prendre sur les revenus de la terre de Blanchemont (1474); — Antoine Dufourg, d'Ormoy, d'un canton de bois sis audit lieu (1508). — Achats faits par l'abbaye : de deux manses d'hommes à Ormoy, avec leurs biens (1317); — d'une partie du cours de la Saône depuis le moulin de la Minelle jusqu'à Richecourt (1590). — Ventes (1572-1624). — Traités entre l'abbaye et : divers particuliers d'Ormoy, au sujet des droits de four dudit lieu et du moulin de la Minelle (1290); — les habitants d'Ormoy, au sujet du droit do passage de ces derniers dans le bois de la Bouloye (1304); — les mêmes, au sujet du droit de faire passer leurs chevaux par un pré appartenant à l'abbaye (1354); — les mêmes, au sujet du droit de pâturage dans les bois de la Reppe (1399). — Mémoire concernant les dîmes d'Ormoy (1609). — Répartement des impositions de la communauté d'Ormoy pour l'année 1725. — Arrêt concernant la démolition des fours particuliers d'Ormoy (1621). — Copie de divers jugements rendus en faveur de l'abbaye, de 1283 à 1490 (xve siècle).

H. 366. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 80 feuillets, 1 cahier in-8°, 44 feuillets, papier.

1562-1614. — *Ormoy* (suite). — Dénombrements et reconnaissances de biens sis à Ormoy fournis à l'abbaye par divers habitants dudit lieu et de Ranzevelle (1562 et 1570). — Cahier des reconnaissances faites à l'abbaye par les habitants d'Ormoy (1603-1604). Noms des principaux tenanciers : Allemand (Valbert), Barbier (Claude), Belin (Pierre), Bourguignon (Pierre), Bouvier (Antoine), Cachemaille (Mathieu), Champagne (Antoine), Charreton (François), Colley (Jean), Collotte (François), Cuchet (Valentin), Garnier (Claude), Gillot (Claude), Gousset (Jean), Guillaume (Pierre), Guyot (Pierre), Horry (Charles), Jannot (Claude), Jacquinot (Claude), Jobert (Mathieu), Joffroy (Nicolas), Labourel (Pierre), Larmet (Nicolas), Malclerc François), Mareschal (Jean), Paroillet (Nicolas), Payen (Pierre), Perrin (Jean), Petiton (Nicolas), Platel (Antoine), Raulx (Jean), Robert (Claude), Rouhier (Étienne), Sarrurier (Nicolas), Sergent (Nicolas), Thomassin (Nicolas), Tillot (Toussaint), Vincenot (Pierre), Viretelle (Bastien), Volland (Nicolas), etc. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et divers habitants d'Ormoy, au sujet de la banalité du four dudit lieu (1613-1614).

H. 367. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 2 cahiers in-8°, 36 et 72 feuillets, papier.

1611-1734. — *Ormoy* (suite). — Pièces d'un procès entre François Malclerc et les frères Vincenot, d'Ormoy, au sujet de la possession de trois journaux de terre sis audit Ormoy (1611). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants d'Ormoy, au sujet du droit d'affouage prétendu par l'abbaye audit lieu (1709-1734).

H. 368. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 60 et 72 feuillets, papier.

1709-1734. — *Ormoy* (suite). — Suite du même procès (1709-1734).

H. 369. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 4 sceaux ; 2 cachets.

1152-1736. — *Plainemont.* — Humbert, archevêque de Besançon, confirme la donation faite à Clairefontaine par Girard de *Velascort*, de ce qu'il possédait à Meurcourt et à Plainemont (1159). — Herbert, archevêque de Besançon, confirme la donation faite à Clairefontaine par Girard de Fougerolles et ses fils, de tout ce qu'ils possédaient à Plainemont, ainsi que du droit de pâturage à Jasney (1164). — Confirmation, par Olivier, abbé de Luxeuil, à l'abbaye de Clairefontaine, de tout ce qu'elle possédait à Plainemont (1195). — Cahier contenant des copies de diverses donations faites à Clairefontaine (XVIe siècle).— Traité entre les abbayes de Clairefontaine et de Luxeuil, au sujet d'un champ et du pré de *la Bouloie,* sis sur le territoire de Plainemont (1271). — Actes de vente et d'échange (1653-1678). — Acensements (1592-1601). — Reconnaissances de biens sis à Plainemont faites à l'abbaye par divers habitants dudit lieu (1625). — Règlement concernant les droits curiaux entre le curé de Plainemont et les habitants dudit lieu (1627). — Sentences et jugements divers (1508-1677).

Polaincourt et la *Grange-Rouge* (appelée autrefois Damoncourt). — Guy, seigneur de Jonvelle, donne à Clairefontaine la grange de Damoncourt, avec toutes ses dépendances, ainsi qu'un pré sis sur le territoire d'Ormoy, et les droits d'usage audit lieu (1152) ; — *vidimus* de la susdite donation par : Étienne, curé de Conflans (1282) ; — Philippe, seigneur de Jonvelle (1356). — Confirmation, en 1154, par Humbert, archevêque de Besançon, des donations faites à Clairefontaine, par : Guy de Jonvelle, de la grange de Damoncourt et de ses dépendances et des droits d'usage audit lieu et à Saponcourt ; — Humbert d'Ormoy, d'un manse sis à Polaincourt ; — Eudes et Lambert, fils de Huon *Meygnet,* de tout ce qu'ils possédaient à Polaincourt et à Damoncourt; — Walon de Châtillon, de ses possessions à Damoncourt ; — Pierre, frère du vicomte Gilbert, de tout ce qu'il possédait à Bezinvelle et à Damoncourt ; — Girard et Guy, de plusieurs biens sis à Polaincourt. — Confirmation, en 1158, par Humbert, archevêque de Besançon, des donations faites à Clairefontaine par : Gilbert, vicomte de Vesoul, et seigneur de Faucogney, des dîmes de Polaincourt et de ce qu'il possédait sur le territoire de la grange de Bezinvelle ; — Philippe d'Achey, de terres, prés, dîmes et droits d'usage à Polaincourt. — Bertrand de Jonvelle confirme la donation faite à l'abbaye par Richard et Ulric de Blondefontaine de tout ce qu'ils possédaient à Polaincourt, Bezinvelle et la Grange-Rouge (1172). — Thierry II, archevêque de Besançon, confirme la donation faite à l'abbaye par Pierre et Guillaume de Lomont, de vingt journaux de terre à Polaincourt, ainsi que du droit de pâturage sur le territoire de Hurecourt (1185). — Confirmation par Amédée Ier, archevêque de Besançon, de la donation faite à l'abbaye par Philippe d'Achey, de tout ce qu'il possédait à Polaincourt et à Saint-Berthaire, plus un champ près de Nercourt et quatre journaux de terre à Anchenoncourt, ainsi que le droit de pâturage et de parcours audit lieu (1208). — Donations faites à Clairefontaine par : Pierre et Guillaume de Lomont, de trois journaux de terre à Polaincourt (commencement du XIIIe siècle ; cyrographe) ; — les mêmes, de quatre hommes, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs tènements, à Polaincourt (1239); — Pierre de Briaucourt, de tout ce qu'il possédait sur le territoire de la Grange-Rouge (1246) ; — Guillaume II, archevêque de Besançon, de l'église de Polaincourt avec ses dépendances (1256). — Donation faite par l'abbaye à Jeanne, sœur de Jean Ier, abbé de Clairefontaine, et à Huguenin, son mari, d'une maison avec ses dépendances sise à Polaincourt (1438). — Inventaire des contrats de vente et d'échange de biens sis sur le territoire de Polaincourt, entre les années 1693 et 1717. — Contrats de vente (1348-1726). — Contrats d'échange (1593-1707).

H. 370. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 22, 56 et 40 feuillets, papier; 3 sceaux; 5 cachets.

1263-1737. — *Polaincourt* (suite). — Confirmation par Philippe, sire de Chauvirey, de l'acquisition faite par l'abbaye, de diverses terres sises à Polaincourt pour le prix de soixante livres, plus un taureau et deux vaches (1263). — Acquisition d'un fief sis à Ormoy et de la moitié du four banal de Polaincourt faite par l'abbaye sur Pierre de Lomont, seigneur de Bourguignon (1274). — Acquisitions faites par l'abbaye : sur Pierre de Lomont, de plusieurs hommes, terres, dîmes à Polaincourt (1275); — sur Hugues de Gevigney, de plusieurs censes à Polaincourt (1282); — sur Perrenot, prévôt d'Ormoy, de deux hommes mainmortables demeurant à Polaincourt, avec leurs héritages (1295). — Contrats d'acquisitions par l'abbaye de biens sis sur le territoire de Polaincourt (1383-1737). — Minutes d'actes de vente et d'échange (1631-1635). — Copies d'actes d'acquisition et de vente des années 1263 à 1590.

H. 371. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 sceau.

1267-1771. — *Polaincourt* (suite). — Traités, transactions, accords, etc., entre : Bertrand, curé d'Ormoy, et

Regnier, curé d'Anchenoncourt, au sujet de plusieurs terres sises à Polaincourt (1267); — l'abbaye de Clairefontaine et celle de Morimond, au sujet des droits à percevoir sur la Grange-Rouge (1306-1356); — Clairefontaine et les habitants d'Ormoy, au sujet des bois de la Rièpe, dépendant de la Grange-Rouge et du droit de pâturage auquel prétendaient lesdits habitants (1386); — Clairefontaine et les habitants de Polaincourt, au sujet des dîmes (1387). — Transactions diverses (1625-1706). — Acensements et baux (1508-1771). — Déclarations d'héritages (1666-1763). — Marché au sujet des réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye (1722). — Contrats de mariage (1589-1641). — Traité d'affranchissement des habitants de Polaincourt (1714).

H. 372. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 116 et 58 feuillets, papier; 2 plans.

1556-1763. — *Polaincourt* (suite). — Délimitation du finage de Polaincourt et de la Grange-Rouge (1682). — Arpentement général des territoires de Polaincourt et de Hurecourt par Jean Marchand, arpenteur (1681-1703). — Arpentement de biens appartenant à l'abbaye et sis à Polaincourt (1751). — Plans des bois communaux de Polaincourt (1708). — Mandement de terrier délivré à l'abbaye pour ses possessions de Polaincourt (1763). — Manuel des cens dus à l'abbaye à Polaincourt (1556). — Rôles des tailles et cens (1610-1690). — Répartement de la taille pour les années 1713 et 1714.

H. 373. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 68 et 86 feuillets, papier; 3 cachets.

1340-1735. — *Polaincourt* (suite). — Tenues de la justice abbatiale à Polaincourt (1629-1634, 1677-1684, 1702-1703). — Sentences, arrêts, jugements, etc., concernant surtout les dîmes et tailles de Polaincourt (1340-1735).

H. 374. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 52 feuillets, papier; 3 cachets.

1623-1701. — *Polaincourt* (suite). — Pièces de procès entre l'abbaye et : le sieur Robert, au sujet du paiement de la taille (1624); — Jean Sénéchal, curé de Polaincourt, au sujet d'une pièce de terre sise au finage dudit lieu (1631-1633). — Pièces d'un procès entre les habitants de Polaincourt et François Patot, procureur fiscal de la justice dudit lieu, au sujet des tailles dues à l'abbaye (1699-1701).

H. 375. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 40 et 34 feuillets, papier.

1724-1726. — *Polaincourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Claude-François Lefebvre, curé de Polaincourt, au sujet des dîmes à payer par les habitants dudit lieu.

H. 376. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1730-1736. — *Polaincourt* (suite). — Pièces d'un procès entre Clairefontaine et les officiers de la justice de Jonvelle, au sujet des droits seigneuriaux de ladite abbaye à Polaincourt.

H. 377. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 61 pièces, papier; 1 cahier in-8°, 28 feuillets, papier; 1 sceau; 1 cachet.

1730-1742. — *Polaincourt* (suite). — Suite du même procès (1730-1736). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Antoine Philippe, de Polaincourt, au sujet de la propriété du pré de la Grangeotte (1734-1736). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Polaincourt, au sujet des gardes des bois seigueuriaux et des poursuites exercées par eux (1742).

H. 378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 50 et 48 feuillets, papier.

1732-1741. — *Polaincourt* (suite). — Pièces d'un procès entre les habitants de Polaincourt et Gaspard-Claude Maignien, au sujet de la possession de la Grange-Rouge et de plusieurs pièces de terres sises audit Polaincourt.

H. 379. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 60 et 31 feuillets, papier.

1741-1772. — *Polaincourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Polaincourt au sujet de la mainmorte, des dîmes et tailles dudit lieu.

H. 380. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 5 cahiers in-4°, 26, 34, 100, 46 et 46 feuillets, papier.

1741-1772. — *Polaincourt* (suite). — Suite du même procès.

H. 381. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 98 pièces, papier, 3 cahiers in-4°; 36, 26 et 36 feuillets, papier.

1741-1747. — *Polaincourt* (suite). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Jean-Claude Gérard et François Viney, de Polaincourt, au sujet du moulin de Clairefontaine (1741); — Jeanne-Claude Anney, veuve de Claude Gaudin, au sujet de l'échute des biens d'Adrienne Anney, femme de François Grandjean, de Polaincourt (1745-1747).

H. 382. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 24 et 22 feuillets, papier.

1751-1754. — *Polaincourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Claude-François Humbert, de Faverney, au sujet de l'échute des biens de Claude Vogien, de Polaincourt.

H. 383. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 80 pièces, papier; 1 cachet.

1756-1766. — *Polaincourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Hubert Courvoisier, curé de Polaincourt, au sujet de la dîme de grains.

H. 384. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 44 feuillets, papier; 2 cachets.

1764-1785. — *Polaincourt* (suite). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Claude-François Doyen, sergent au régiment royal de la Marine, au sujet de la succession de Jean-Claude Doyen, son frère (1764-1766); — Nicolas Bernard, de Polaincourt, recteur d'école à Montdoré, et Claude-François Arsonnet, curé de Noroy, au sujet d'une rente annuelle de dix-huit francs (1772-1776). — Pièces d'un procès entre les habitants de Polaincourt et les fermiers de la Grange-Rouge, au sujet de la dépendance de ladite grange du territoire de Polaincourt (1784-1785).

H. 385. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 86 et 66 feuillets, papier.

XII° siècle-1771. — *Ranzevelle* — Thiébaud, seigneur de Jonvelle, donne à l'abbaye le quart des grosses dîmes de Ranzevelle ainsi qu'un chemin carrossable, franc de toute redevance, sis sur le territoire dudit lieu (1257). — Liébaud de Ranzevelle donne à l'abbaye deux émines de blé à prendre sur les revenus de Ranzevelle et Montdoré (1320). — Mandement de garde contre Nicolas Guichardet, concernant le pré de la Vaivre, à Ranzevelle (1650). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Ranzevelle, au sujet du droit de pâturage et de champois sur les terrains sis entre Ranzevelle et le moulin de la Minelle (1625-1626).

Roche — Guy de Roche donne à Clairefontaine le droit de pâturage sur toute sa terre de Roche (commencement du XIII° siècle).

Saint-Remy. — Copie (XVII° siècle) de deux actes non datés de Humbert Ier, archevêque de Besançon (1134-1161), confirmant deux donations faites à l'abbaye par Philippe d'Achey, de tout ce qu'il possédait à Saint-Remy (XII° siècle). — Sentence arbitrale par Guy de Jonvelle entre l'abbaye et Philippe d'Achey, seigneur de Saint-Remy, au sujet des droits d'usage dans les bois de Clairefontaine (1205). — Foulques de Meurcourt, chevalier, donne à Clairefontaine tout ce qu'il possédait à Saint-Berthaire (1248). — Jean, seigneur de Faucogney, concède à l'abbaye un pré sis à Saint-Remy (1256). — Jean, seigneur de Saint-Remy, donne à Clairefontaine huit livres estevenans pour sa sépulture dans l'église de ladite abbaye (1356). — Accord entre l'abbaye et les habitants de Saint-Remy au sujet des impositions royales sur les prés dépendant de Clairefontaine et sis sur le territoire dudit Saint-Remy (1709). — Baux (1705-1771).

H. 386. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 14 et 18 feuillets, papier; 1 cachet.

1429-1729. — *Saint-Remy* (suite). — Sentence du bailliage de Vesoul au sujet des droits de l'abbaye sur les prés qui lui appartiennent à Saint-Remy (1429); — arrêt du parlement de Dôle confirmant ladite sentence (1435). — Sentence confirmant aux habitants de Saint-Remy le droit de champoyage sur le territoire d'Anchenoncourt (1662). — Pièces d'un procès entre Clairefontaine et les habitants de Saint-Remy, au sujet de la portion colonique des prés sis dans la prairie dudit Saint-Remy (1705-1709). — Pièces d'un procès entre Clairefontaine et les habitants de Saint-Remy au sujet des regains du pré Courbey et des autres prés appartenant à ladite abbaye sur le territoire de Saint-Remy (1705-1729).

H. 387. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1705-1729. — *Saint-Remy* (suite). — Suite du même procès au sujet des regains des prés de Saint-Remy.

H. 388. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 4 sceaux.

1150-1771. — *Saponcourt.* — Accord entre les abbayes de Cherlieu et de Clairefontaine au sujet des limites des pâturages entre Saponcourt et la Grange-Rouge (1220, cyrographe). — Déclaration des habitants de Saponcourt au sujet de la dîme (1628).

Selles. — Foulques de Meurcourt donne à l'abbaye la moitié du moulin de Selles, avec ses dépendances (1271). — Achat par l'abbaye d'une partie du moulin de Selles (1626). — Amodiation dudit moulin (1677) ; — bail dudit (1771).

Senoncourt. — Inventaire d'une série de donations faites à Clairefontaine (XVIIe siècle). — Humbert, archevêque de Besançon, confirme en 1150 les donations faites à l'abbaye par : Hugues de Beaumont, de tout ce qu'il possédait à Senoncourt ; — Hugues, vicomte de Vesoul, des dîmes et droits d'usage à Senoncourt, Polaincourt, Hurecourt et Montdoré, ainsi que le droit de pâturage sur le territoire de Demangevelle ; — Lambert, *villicus*, et son frère Robert, de tout ce qu'ils possédaient à Vernois-sur-Mance. — Accord fait sous les auspices de Humbert, archevêque de Besançon, et de Mathieu, duc de Lorraine, entre Clairefontaine et Philippe d'Achey, par lequel ledit seigneur d'Achey concède à l'abbaye plusieurs pièces de terre et le droit de pâturage à Senoncourt (1157, cyrographe). — Donations faites à Clairefontaine par : Guillaume et Orroy de Senoncourt, des dîmes et des pâturages dudit lieu (1198, cyrographe); — l'abbaye de Faverney, de plusieurs pièces de terre et de prés sis sur le territoire de Senoncourt et d'Amance (1213) ; — Hardouin d'Annegray, du droit de pâturage sur ses possessions à Senoncourt (1213); — Girard de Buffignécourt, de sa part du moulin sis entre Senoncourt et la ferme de Blévincourt (1231) ; — Étienne de Senoncourt, dit *li Reschez*, de deux hommes, ses sujets, demeurant à Senoncourt, ainsi que des droits d'usage et de pâturage audit Senoncourt (1231) ; — Bernard de Port, chevalier, d'un meix sis à Senoncourt, avec ses dépendances (1233) ; — Barthélemy de Senoncourt, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1275) ; — Jean Piercis, écuyer, de Senoncourt, de deux fauchées de pré sises audit lieu (1456) ; — etc. — Acquisition faite par l'abbaye sur Perrin de Senoncourt, d'une pièce de pré sise audit lieu (1318). — Actes et copies d'actes d'acquisition (1582-1688), de vente (1596-1698) et d'échange (1590-1628) de biens sis sur le territoire de Senoncourt. — Acensements (1566-1635).

H. 389. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 16 et 40 feuillets, papier.

1325-1748. — *Senoncourt* (suite). — Abornement du bois de Senoncourt fait par ordre de Henri de Bourgogne et de l'abbaye (1325). — Dénombrement donné à l'abbaye par plusieurs particuliers de Senoncourt et de Chazelles (1576). — Minutes des reconnaissances faites à l'abbaye par les habitants de Senoncourt (1583). — Reconnaissances faites à l'abbaye par les mêmes (1626). — Reconnaissance générale des habitants de Senoncourt au profit de François d'Argensol, seigneur dudit lieu (1748). — Rôle des tailles (1585). — Compte rendu à Anne Marmier par Claude Dart, notaire, par-devant Lucrèce d'Orsans, femme de Hébrard du Chastellet, seigneur de Senoncourt (1608). — Extrait du testament de Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu (1374). — Accords entre l'abbaye et : les habitants de Senoncourt, au sujet du droit de pâturage sur les possessions de ladite abbaye (1576) ; — les mêmes, au sujet des impositions royales (1711). — Contrat de mariage entre Jean-Claude Jeançon, de Senoncourt, et Anne-Françoise Hugot, de Polaincourt (1730).

H. 390. (Liasse.) — 2 registres in-4° et in-f°, 108 et 106 feuillets, papier.

1582-1620. — *Senoncourt* (suite). — Terrier de l'abbaye pour ses possessions de Senoncourt (1582). Noms des principaux tenanciers : Attalin (Pierre), notaire, Baulay (Antoine), Beley (François), Briffault (Nicolas), Bussière (Pierre), Champaigne (Antoine), Chappuis (Pierre), notaire, Croisier (Jacques), notaire, Cubry, (Nicolas), Dufourg (François), Fuzelot (François), Girardot (Nicolas), Goux (Gérard), Grégoire (Jean), Henry (Antoine), Jacquolot (Nicolas), Mariotte (Nicolas), Mérot (Étienne), Pattel (Nicolas), Perriot (Claude), Pillot (Pierre), Plumet (Guichard), Rebourg (Philippe), Roussel (Pierre), Thevenet (Sébastien), Velorcey (Étienne), Vynel (Jacques), etc. — Terrier de l'abbaye pour ses possessions de Senoncourt (1620). Une grande partie des noms sont les mêmes que dans le terrier de 1582.

H. 391. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 58, 60 et 70 feuillets, papier.

1237-1651. — *Senoncourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Senoncourt, au sujet du champois des bestiaux appartenant aux fermiers de la Grangeotte (1620-1625). On a joint à ce procès : Donation à l'abbaye de la ferme de Blévincourt, ou la Grangeotte par « Bisuntius » de Mersuay (1237) ; — arrêt contre les habitants de Senoncourt au sujet du champois sur le territoire de la Grangeotte (1623). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Antoine du Chastellet, seigneur de Senoncourt, au sujet des censes et redevances annuelles dues à ladite abbaye sur les dîmes de Senoncourt et de Contréglise (1648-1651).

H. 892. (Liasse.) — 111 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 80 et 26 feuillets, papier.

1629-1765. — *Senoncourt* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le marquis de Varamboz, au sujet d'un cens de dix livres dû audit marquis sur les tailles de Senoncourt (1629-1703). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Charles Jambart, de Senoncourt, et consorts, au sujet de l'héritage de Pierre Bernard, en son vivant notaire à Melincourt (1764-1765). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et François d'Argensol, seigneur de Senoncourt, au sujet des droits respectifs des parties sur ledit Senoncourt (1757-1758).

H. 893. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 34, 24 et 62 feuillets, papier.

1215-1758. — *Senoncourt* (suite). — Suite dudit procès avec le sieur d'Argensol (1757-1758).

Vaucouleurs. — Acensement du moulin Tarterey, sis à Vaucouleurs (1583) ; — reconnaissances dudit moulin (1685 et 1693).

Villars-le-Pautel. — Robert de Novillars confirme l'abbaye dans la possession de plusieurs pièces de terre sises à Villars-le-Pautel (1233).

Vougécourt. — Guy de Jonvelle confirme la donation faite à l'abbaye par Jean, son fils, du droit de pâturage sur le territoire de Vougécourt (1215) ; — Humbert « de Adom » confirme la donation faite à l'abbaye par son fils, de vingt émines de blé à prendre sur les dîmes de Vougécourt (1259).

PRIEURÉ DE MONTARLOT

H. 894. (Liasse.) — 3 plans.

1714-1781. — Plans du grand bois de Bellevaux (1714). — Plans des bois dépendant du prieuré de Montarlot (1781). — Plan du prieuré de Montarlot et de son territoire (1781).

ABBAYE DE THEULEY

H. 895. (Liasse.) — 1 registre in-f°, 160 feuillets, papier; 1 cahier in-f°, 53 feuillets, papier.

1734-1790. — Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Theuley, dressé par Jean-Baptiste Lobereau, notaire à Gray : contient 701 cotes, en général assez développées, et classées par ordre alphabétique des villages auxquels ont rapport les titres qu'elles mentionnent (1734). — Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Theuley dressé par ordre du district de Gray ; les titres sont classés par ordre alphabétique des villages qu'ils concernent (1790).

H. 896. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1198-1768. — *Bulles des papes.* — Bulle de Grégoire IX, confirmant les privilèges de Theuley, surtout en ce qui concerne les moulins et fours banaux (1228). — Grégoire IX enjoint à tous les détenteurs de biens de l'abbaye de les restituer à leurs propriétaires (1229). — Innocent IV dispense l'abbaye de l'obligation de recevoir ceux qu'on voudrait lui imposer, soit comme moines, soit comme titulaires de bénéfices, sans ordre spécial du Saint-Siège (4 août 1254) ; — fulmination de ladite bulle par Pierre de Jussey, notaire (1352). — Innocent IV renouvelle les privilèges de l'abbaye en ce qui concerne son immunité vis-à-vis des évêques (18 août 1254). — Innocent IV exempte l'abbaye du paiement de tous droits sur les animaux, le blé, le vin, la laine, le sel, les pierres et autres objets dont elle pourrait avoir besoin (5 septembre 1254) ; — fulmination de ladite bulle par Antoine Butaillet, prêtre et notaire impérial à Langres (XIVe siècle). — Innocent IV autorise Theuley à percevoir les novales dans les endroits où les vieilles dîmes étaient déjà perçues (11 septembre 1254). — Deux bulles d'Alexandre IV confirmant tous les privilèges de Theuley, spécialement en ce qui concerne le droit de visite (17 avril et 7 octobre 1255). — Clément IV enjoint au provincial de Bourgogne de désigner trois religieux en qualité d'inquisiteurs dans les diocèses de Lyon, de Vienne, de Belley, de Grenoble, de Maurienne, de Viviers, de Valence, de Tarentaise et d'Aoste (1268). — Confirmation, par Boniface VIII, de tous les privilèges et immunités de Theuley (1302). — Autre confirmation par Clément V (1309). — Garnier II, de Rochefort, évêque de Langres, confirme en 1198 les donations faites à Theuley par : Pons de Mont, de tout ce qu'il contestait précédemment à ladite abbaye à Bley, ainsi que de ce qu'il possédait au Bois-Rond ; — Renaud, dit *Sanctisiensis*, de deux mesures, moitié froment et moitié avoine ; — Eudes de Mirebeau, de quatre émines de blé à prendre sur les dîmes de Renève, moitié froment et moitié avoine ; — Thierry de Juvigny, de sa part dans les bois de Percey-le-Grand ; — Thierry, fils de Gérard de Fouvent, du droit de pâturage sur le territoire de Fouvent, ainsi que des dîmes de Pouilly ; — etc. — Lettres patentes de Charles-le-Téméraire portant amortissement de cent livres estevenans de rente en faveur de l'abbaye (1473). — Bail de la seigneurie de la Chape-

lotte fait par l'abbaye à Jean Garnier, notaire à Gray (1571). — Amodiations de terres dépendant de Theuley (1664-1726). — Adjudication de différents revenus de l'abbaye (1768).

H. 397. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 1 cachet.

1730-1775. — Baux de maisons et terres dépendant de l'abbaye de Theuley (1730-1775).

H. 398. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 27 plans.

1696-1787. — Plans partiels de la maison abbatiale (XVIIIe siècle). — Plan du territoire de Vars (1768). — Plans de diverses pièces de terre dépendant de l'abbaye (1747-1786). — Plans de divers cantons de bois appartenant à l'abbaye (1696-1787).

H. 399. (Liasse.) — 32 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 50 feuillets, et 2 cahiers in-8°, 112 et 110 feuillets, papier.

1647-1787. — Registre des baptêmes, mariages et décès des commensaux de l'abbaye (1723, 1768, 1773, 1774, 1784) ; aucune mention intéressante. — Liste des religieux décédés entre 1744 et 1772. — Adjudication des travaux à faire aux bâtiments de l'abbaye (1722). — Procès-verbaux de visite de l'abbaye (1647-1726). — Cahier contenant : 1° un inventaire des titres et papiers de l'abbaye, faisant suite à l'inventaire de 1734 (H. 395), contenant trente-cinq cotes nouvelles, en général assez développées ; — 2° un procès-verbal de visite dss bâtiments de l'abbaye ; — 3° un état des réparations à effectuer auxdits bâtiments avec l'estimation des dépenses à faire (1766). — Procès-verbal de rapport des experts chargés d'opérer le partage des revenus de l'abbaye entre l'abbé et les religieux (1787).

H. 400. (Registre.) — In-folio, 289 feuillets, papier ; 16 pièces intercalées, papier ; 4 cachets.

1753-1778. — Livre de recettes et de dépenses de l'abbaye. En 1754, les recettes étaient de 14,475 livres, 9 sous, 3 deniers ; les dépenses de 15,727 livres, 18 sous, 11 deniers. En 1772, les recettes étaient de 5050 livres, 6 sous, 6 deniers ; les dépenses de 5,463 livres, 2 sous, 7 deniers.

H. 401. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 4 sceaux ; 2 cachets.

1439-1768. — Règlement concernant les prébendes des religieux de Theuley (1616). — Prise de possession de l'abbaye par Bertrand-Baptiste-René du Guesclin, évêque de Cahors, en qualité d'abbé commandataire (1742). — Procès-verbal de la bénédiction de l'église abbatiale de Theuley par Pierre Thirion, abbé de Morimond (1758). — Mandement du parlement de Dôle pour contraindre Étienne de Longwy à payer à l'abbaye plusieurs sommes qu'il lui devait (1439). — Mandements de terrier en faveur de l'abbaye (1599-1690). — Requête contre Jacques Belin et Hilaire Collette, fermiers de la seigneurie de la Chapelotte (1592). — Arrêt du Conseil d'État concernant les ouvrages à faire dans les bâtiments de l'abbaye (1719). — Arrêts divers concernant la coupe de réserve de bois dans les bois dépendant de l'abbaye (1718-1768).

H. 402. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio, 39 et 26 feuillets, papier ; 1 plan ; 1 sceau.

XIIe siècle-1747. — *Communes.* — *Achey.* — Fragment d'un inventaire des titres et papiers de l'abbaye concernant Achey (XVIIIe siècle). — Eudes, comte de Champagne, donne à l'abbaye ce qu'il possédait à Achey (s. d., XIIe siècle). — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, donne à Gilles, seigneur d'Achey, ce qu'il possédait audit Achey (1312). — Hugues d'Achey donne à Guillaume, dit *Prestet*, d'Achey, et à sa femme, plusieurs héritages sis au dit lieu (1378). — Partage entre Milon d'Achey, chevalier, et Renaud de Chasint, de plusieurs terres sises à Achey (1291) ; — copies dudit partage (XVIe-XVIIIe siècles). — Ginote, fille de Jacques d'Achey, engage à la Gilette de Vienne, dame de Fouvent, tout ce qu'elle possède à Achey (1359). — Actes d'achat de biens sis à Achey (1364-1732). — Acte de foi et hommage fait à l'abbaye par Simon, co-seigneur d'Achey (1389) ; — id. de Hugues et Jacques d'Achey (1466). — Reconnaissance faite à l'abbaye par Hugues Valon, d'Achey, des redevances qu'il devait audit lieu (1601). — Acensements (1698-1738) et baux (1515-1702). — Rôles des tailles pour les années 1651 et 1698. — Copie du terrier des biens de l'abbaye à Achey (1655). — Abornement des terres dépendant du village d'Achey (1593). — Plan du territoire d'Achey (XVIIIe siècle). — Affranchissement d'un particulier de Mont-le-Frânois pour les biens qu'il possédait à Achey (1520). — Procès-verbal de la visite des forges et du moulin d'Achey (1747).

H. 403. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 12 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-4°, 39 feuillets, papier ; 6 sceaux.

1188-1784. — *Achey* (suite). — Traités entre l'abbaye et : M. de Vergy, au sujet de la possession d'un pré sis sur le territoire d'Achey (1508) ; — les habitants d'Achey, au sujet des corvées dues par ces derniers (1557). — Enquêtes, sentences, etc. (1361-1784).

Apremont. — Eudes, seigneur d'Apremont, donne à l'abbaye la moitié du pré du Tremblois, ainsi que les chemins qui y aboutissent (1188). — Guillaume d'Apremont confirme toutes les donations faites à l'abbaye par ses prédécesseurs et leurs vassaux (1268). — Reconnaissance faite à l'abbaye par les habitants d'Apremont, de Germigney et de la Loge du droit de champoyage, de morte et vaine pâture sur le territoire desdits villages (1632).

Arc-les-Gray. — Hugues, chevalier, dit *Belgrant*, donne à Theuley une émine de blé à prendre annuellement sur les dîmes d'Arc (1239). — Hugues *de Chuges*, chevalier, donne à Theuley deux émines de blé à prendre annuellement sur les dîmes d'Arc (1272). — Confirmation de la donation faite par la dame de Vergy à l'abbaye de trois émines, moitié froment et moitié avoine, à prendre sur les dîmes d'Arc (1467). — Confirmation de la donation faite à Theuley par Guillaume de Vergy de douze émines, moitié froment et moitié avoine, à prendre annuellement sur les dîmes d'Arc (1555).

Argillières. — Confirmation par Eudes et Guillaume de Ray de la donation faite à l'abbaye par Eudes de Roche, leur aïeul, de douze bichots de froment à prendre sur les dîmes d'Argillières (1292). — Jugement contre les fermiers de l'abbaye à Theuley (1701).

Aubigney. — Pierre dit *Mabregarz*, chevalier, donne à l'abbaye *ad usum infirmorum de Theoloco* une vigne sise à Aubigney (1207). — Aymon, curé de Percey-le-Grand, donne à l'abbaye une vigne sise à Aubigney (1248). — Euvrard *de Pecpeple*, chevalier, donne à l'abbaye une vigne sise à Aubigney (1261). — Reconnaissance faite à l'abbaye par Nicolas Carne, de Montseugny, d'un cens annuel de douze deniers hypothéqués sur une vigne sise à Aubigney (1315).

H. 404. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 8 sceaux.

1163-1764. — *Auvet et la Chapelotte.* — Godefroid, évêque de Langres, certifie la donation faite à Theuley par Renaud de Montfaucon, de tout ce qu'il possédait à Theuley (1163). — Hugues, duc de Bourgogne, confirme à l'abbaye la possession du village d'Auvet qu'elle avait acquis précédemment de Pierre, dit *Malus respectus*, et de Gérard, son frère (1175). — Richard, seigneur de Dampierre-sur-Salon, donne à l'abbaye une partie du village de la Chapelotte (1241). — Clémence, dame de Fouvent, donne à Theuley ce qu'elle possédait à la Chapelotte (1255). — Actes d'achats (1528-1689) et de ventes (1416-1632) de biens sis sur le territoire d'Auvet. — Acensements et baux (1582-1752). — Amodiations et baux du fourneau de Bley, sis sur le territoire d'Auvet (1530-1764). — Copie de la reconnaissance générale des habitants d'Auvet (1570). — Reconnaissances et dénombrements de biens sis à Auvet et de droits se rapportant audit lieu, fournis à l'abbaye par : Jeanne-Nicole Roussel (1699) ; — Blaise et Pierre François (1751) ; — Louis Gaudin et Nicolas Pigache (1751) ; — Mamès Pelteret et François Dina (1751) ; — Denis Métras et Jean Joyandet (1756) ; — les habitants d'Autet (1759). — Rôles de tailles et quartes de four à Autet (1732-1761). — Arpentement de deux terrains sis sur le territoire d'Auvet (1727-1730).

H. 405. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 88 et 32 feuillets, papier.

1414-1748. — *Auvet et la Chapelotte* (suite). — Traités entre l'abbaye et les habitants d'Auvet au sujet : des dîmes de la Chapelotte (1414) ; — de la condition mainmortable des habitants d'Autet (1446) ; — des prétentions des habitants de la Chapelotte sur les bois dudit lieu (1561) ; — des droits de justice de l'abbaye sur les habitants de la Chapelotte (1565) ; — de l'affranchissement des habitants d'Auvet et de la Chapelotte (1589) ; — de la vente des coupes de bois à Autet (1629 et 1653). — Actes de tutelle et curatelle (1736-1748). — Tenues de justice pour l'abbaye à Autet (1683-1706) : ne contient guère que des condamnations pour délits ruraux.

H. 406. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 18 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-4°, 32 feuillets, papier ; 6 sceaux.

1172-1759. — *Auvet et la Chapelotte* (suite). — Sentence du bailli d'Amont déclarant que Huguenin de la Chapelotte est homme mainmortable de Theuley (1405). — Arrêt du parlement de Dôle au sujet de corvées de charroi dues à l'abbaye par les habitants d'Auvet (1451). — Sentences diverses (1544-1743). — Pièces de procédure entre l'abbaye et les habitants d'Autet au sujet du règlement des bois communaux et de la banalité du four (1733-1752). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et François Grenetet, de la Chapelotte, au sujet de la propriété d'un terrain sis audit lieu (1748).

Baissey. — Jean de la Rochotte, seigneur de Baissey, reconnaît devoir à l'abbaye annuellement deux émines, moitié froment et avoine (1304).

Beaumont. — Gauthier, évêque de Langres, ratifie la donation faite à l'abbaye par Guy de Vergy et Alix, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient à Beaumont (1173). — Hugues, dit *Bruchelyure*, donne à l'abbaye une quarte d'huile à prendre annuellement sur les dîmes de Beaumont (1222). — Acensements (1471-1483).

Bourberain. — Accord entre les abbayes de Bèze et de Theuley au sujet des dîmes de Bourberain : Theuley percevra toutes ces dîmes, tandis que Bèze recevra annuellement trois émines, l'une de fèves ou de pois, l'autre de froment et la troisième d'avoine ; de plus, les moines de Theuley paient à ceux de Bèze 35 livres estévenans et dix émines de froment (1172). — Gautier, évêque de Langres, confirme la donation faite à l'abbaye par Richard et Hugues de Poyans, de toutes leurs possessions de Bourberain (s. d., XII[e] siècle) — Le même confirme la donation faite à Theuley par Guillaume de Marigny, connétable (*Willermus de Marregnei, conostabilis*), de toutes ses possessions à Bourberain (s. d., XII[e] siècle). — Martel, seigneur de Malley, donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Bourberain (1189). — Robert, évêque de Langres, ratifie la donation faite à l'abbaye par Hugues de Tilchâtel, son neveu, de dix émines, moitié froment et avoine, à prendre annuellement sur les dîmes de Bourberain (1202). — Pierre de Bèze, dit *Moreys*, vend à l'abbaye, pour dix livres estévenans, une émine de froment à prendre annuellement sur les dîmes de Bourberain (1237). — Arrêt concernant les droits de l'abbaye dans la forêt de Veloure, territoire de Bourberain (1601).

Champagne-sur-Vingeanne. — Wicher d'Autrey et Anne, sa femme, donnent à l'abbaye une émine, moitié froment et avoine, à prendre sur les dîmes de Champagne (1218). — Dénombrement donné à l'abbaye par Hugues Coquet, du fief de Pradigne, sis à Champagne (1653).

H. 407. (Liasse.) — 82 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 44 feuillets, papier ; 13 sceaux ; 2 cachets.

1218-1787. — *Champlitte.* — Mabile et son fils Jean donnent à l'abbaye une vigne sise à Champlitte (1218). — Raoul, doyen de Champlitte, donne à l'abbaye une vigne sise audit lieu près de Bellefontaine (1228). — Lambelin de Champlitte donne à l'abbaye une vigne sise près de Bellefontaine (1246). — Guy *Textor*, de Champlitte, et ses fils, donnent à l'abbaye une vigne sise audit lieu (1255). — Hugues de Saulieu, bailli de Champlitte, donne à l'abbaye une mesure de froment, vingt setiers de vin et vingt-six sous estévenans, en redevance annuelle, ainsi qu'une vigne sise à Champlitte au lieu dit *Beauregard* (1265). — Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, concède à l'abbaye les dîmes de toutes les vignes de Champlitte et renonce aux droits qu'il avait sur une maison sise audit lieu et appartenant à Theuley (1266). — Pierre, fils de Jacques Lefèvre, de Champlitte, renonce en faveur de l'abbaye à tous ses droits sur les dîmes des vignes de Champlitte, se montant à neuf sous, six deniers viennois par an (1270). — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, concède à l'abbaye une charrette de bois à prendre annuellement dans la forêt de Louches, sur le territoire de Champlitte (1290). — Renier, dit *Dansaque*, de Champlitte, donne à l'abbaye « un setier de bon vin puir » par an, à prendre sur une vigne sise au lieu dit *Mont de Charme* (1295). — Denisette, de Langres, donne à l'abbaye vingt sous tournois à prendre annuellement sur les revenus d'une vigne sise sur le territoire de Champlitte et appartenant à l'abbaye (1307). — Pierre Raconelle, de Champlitte, lègue à l'abbaye dix sous de rente annuelle (1320). — Henri Nuserey, de Champlitte, donne à l'abbaye cinq sous tournois de rente annuelle (1508). — Testaments en faveur de Theuley par : Henriette de Vergy, dame de Pagney (1427) ; — Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte (1443) ; — Marie de Vergy, veuve de Conrad, comte de Fribourg et de Neuchâtel (1443) ; — Marguerite de Vergy, dame d'Autrey et de Vaulgrenant (1472) ; — Jean Cambier, chirurgien, de Pagney (1514) ; — Guillaume de Vergy, seigneur de Champlitte, maréchal de Bourgogne (1520). — Actes d'acquisition (1253-1489) et de vente (1236-1300) de biens sis sur le territoire de Champlitte. — Acensements (1465-1744) et baux (1742-1787). — Reconnaissances de biens sis à Champlitte faites à l'abbaye par : André Drouaillet, de Champlitte (1502) ; — Jean Bayard, Pierre Boucher, Claude Courbon et autres (1698) ; — Jeanne Roussel (1699) ; — Jean Robinet, de Montaudon (1730) ; — Jean-Claude Naudot, de Champlitte (1738) ; — Jeanne Labignand, de Champlitte (1759). — Sentences et arrêts (1561-1740). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean Voillard, de Champlitte, au sujet de la possession du bois de *Montverrat* (1512).

H. 408. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 1 plan ; 1 sceau ; 7 cachets.

1235-1748. — *Chargey-les-Gray.* — Acquisition, par l'abbaye, sur Hugues de Dampierre, seigneur de Chargey, d'une pièce de terre sise à Chargey (1270). — Accord entre Hugues de Dampierre et l'abbaye au sujet de diverses pièces de terre et de vignes sises à Chargey (1270). — *Vidimus*, en 1349, par l'official de Langres, de cinq donations faites à l'abbaye par : Richard de Dampierre de six bichots de froment à prendre annuellement sur les dîmes de Dampierre, ainsi que du tiers des dîmes de Chargey (1235) ; — Hugues de Dampierre, de quatre muids de vin à prendre dans sa vigne de Delain (1286) ; — le même, de trois bichots de froment à prélever annuellement sur les dîmes de Chargey (1294) ; — Eudes, comte palatin de Bourgogne, de tous les droits et privilèges qu'il possédait dans les bois de Chargey (1294) ; — Jean de Chargey, de divers biens sis audit lieu (1321). —

Échange entre l'abbaye et Étienne de Mailley, chevalier (1379). — Pièces diverses relatives à la cure de Chargey : prise de possession de la cure, démissions de curés, etc. (1618-1748). — Pièces de procédures (1520-1730).

Chaume. — Traités et accords, acensements, pièces de procédure concernant le bois Brocard sis sur le territoire de Chaume (1566-1690).

H. 409. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 98 feuillets, papier ; 5 sceaux ; 1 cachet.

1179-1754. — *Courchamp.* — Constitution d'une rente de 40 livres à l'abbaye par Guillaume de Vergy, à prendre sur les dîmes de Courchamp (1354). — Testament de Jeanne de Vergy, dame d'Autrey, par lequel elle lègue à l'abbaye une rente annuelle de 25 livres tournois à prendre sur les dîmes de Courchamp (1428). — Acensements (1688-1736).

Dampierre-sur-Salon. — Donations faites à l'abbaye par : Étienne de Dampierre, dit *Cales*, d'un homme appelé Pierre Roux, de Renèvre, avec son ténement, ainsi qu'un bichot de froment, à prendre sur son moulin de Chaumes (1233) ; — Richard de Dampierre, de six bichots de froment, à prendre annuellement sur les dîmes de Dampierre, de 25 sous estévenans, à prendre annuellement sur les dîmes de Chargey, et de deux muids de vin, à prendre dans sa vigne de Delain (1235) ; — le même, de tous ses droits dans la forêt de Lambrecourt (1237) ; — Eudes de Dampierre, de deux mesures de froment, à prendre annuellement sur les revenus d'une de ses maisons de Dampierre, et de deux muids de vin, à prendre annuellement dans sa vigne de Delain (1259).

Delain. — Hugues de Dampierre, seigneur de Chargey, confirme à l'abbaye les donations à elle faites par ses ancêtres de quatre muids de vin à prendre annuellement sur sa vigne de Delain (1286). — Vente d'un bien sis à Delain (1299).

Ecuelle. — Compromis entre l'abbaye et les habitants d'Écuelle au sujet du droit de pâturage et des droits d'usage dans les bois (1404). — Acensements (1440-1687).

Fontaine-Française. — Humbert et Thierry de Fouvent donnent à l'abbaye un serf nommé *Amicus*, avec tout ce qu'il possède, ainsi que les pâturages du territoire de Fontaine et les chemins qui y aboutissent (1179). — Thierry de Fouvent concède à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans les pâturages de Fouvent (1196). — Alerin, prêtre, donne à l'abbaye quatre « thoyses » de pré sises à Fontaine-Française (1228). — Achat par l'abbaye sur Gautier, *villicus* de Baissey, d'un pré sis à Fontaine-Française, pour 100 sous estévenans (1237). — Acensements (1630-1631). — Procès-verbal de plantation de bornes dans le pré de l'Ormoy, appartenant à l'abbaye (1754). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Simon Minard, curé de Fontaine-Française, au sujet de la propriété du pré de l'Ormoy (1687-1688).

H. 410. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 90 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 66 et 54 feuillets, papier.

1750-1754. — *Fontaine-Française* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Fontaine-Française, au sujet de la propriété d'un chemin à travers le pré de l'Ormoy et du droit de passage sur ledit chemin (1750-1754).

H. 411. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 46 feuillets, papier.

1750-1754. — *Fontaine-Française* (suite). — Suite du même procès.

H. 412. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 8 sceaux.

XII° siècle-1760. — *Fontenelle.* — Gautier, évêque de Langres, approuve les donations faites à Theuley par : Guy, dit *Godes*, Renaud, dit *Urtica*, et Rufin, dit *Carruca*, de ce qu'ils possédaient au Bois-Rond, territoire de Champlitte ; — Hugues, dit *Francigena*, de ce qu'il possédait à Fontenelle (XII° siècle). — Alix, veuve de noble Pierre de Saint-Seine, chevalier, seigneur de Villefrancon, donne à l'abbaye trois émines, moitié froment et avoine, à percevoir annuellement sur les dîmes de Fontenelle (1249). — Accord entre Theuley et Guy de Villefrancon au sujet de terres sises sur le territoire de Fontenelle et dépendant de ladite abbaye (1270). — Guy de Villefrancon donne à l'abbaye un de ses serfs nommé *Forquenoit*, domicilié à Fontenelle (1274). — Guillaume de Vergy lègue à l'abbaye le moulin de Ravenez, avec ses dépendances (1308). — Reconnaissances de terres et de droits appartenant à l'abbaye sur le territoire de Fontenelle faites par : Jean Raceney, de Fontenelle (1421) ; — Guillaume Millin, dudit lieu (1421) ; — Jacques de Malans, seigneur de Fontenelle (1506). — Amodiation des dîmes de Fontenelle en faveur d'Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux (1487). — Amodiation du moulin Ravenez (1555). — Amodiations et baux divers (1721-1760). — Mandement de nouvelleté obtenu par l'abbaye de Theuley contre les seigneurs de Fontenelle au sujet du payement de quatre émines, moitié froment et avoine, par eux dues à ladite abbaye (1508). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et madame de Boligney, au sujet de la seigneurie de Fontenelle (1655).

Fouvent. — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, assigne

à l'abbaye une rente annuelle de dix livres tournois, à prendre sur les dîmes de Fouvent, en raison des dommages qu'il avait causés aux possessions de l'abbaye à Mantoche (1283). — Amodiation d'une terre sise à Fouvent et appartenant à l'abbaye (1301). — Acquisition par l'abbaye de divers biens sis à Fouvent (1303). — Acensements (1566-1656). — Reconnaissance de deux livres de cire jaune payables chaque année à l'abbaye par Étienne-Charles Dudion, greffier de la baronnie de Fouvent-le-Château (1741). — Provision pour l'abbaye contre la dame de Fouvent au sujet d'une rente due par elle (1462). – Pièces d'un procès entre Theuley et le baron de Tilchâtel, au sujet des droits de ladite abbaye sur la forêt de Veloure (1672).

Franois. — Bail d'une terre sise à Franois par l'abbaye à Simon, fils de Clément de Franois (1274).

Gray. — Inventaire des titres concernant les cens dus à l'abbaye à Gray (XVIII[e] siècle). — Guillaume, seigneur d'Ancier, accorde à l'abbaye l'autorisation de construire un pont à l'usage des religieux résidant à la grange de Chamard (1216). — Hugues de Gray, dit *dou Malcoinchet*, clerc, cède à l'abbaye ses droits sur le pont de Gray (1311). — Robert *li Cordiers*, de Gray, donne à l'abbaye une maison sise audit lieu (1322). — Acquisition de maisons et de biens sis à Gray faite par l'abbaye sur : Pernotte, veuve de Martin Clara, de Gray (1318); — Guillaume Bruley et Nicolas Varlin, dudit lieu (1474); — Jean Foillenot, de Rigney (1495) ; — Jean de Présentevillers, écuyer, docteur en droit (1505) ; — Pierre Bonnier, de Gray (1505) ; — Jean-François Mahuet, docteur en médecine, de Gray (1656) ; — Claude Martin, dudit lieu (1665).

H. 413. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 3 cahiers in-8°, 36, 82 et 38 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 1 cachet.

1327-1748. — *Gray* (suite). — Amodiation de la grange de Chamard (1327). — Acensements (1503-1565). — Procès-verbaux de la délimitation du bois de Gray appartenant au roi (1731). — Cahier contenant les recettes de l'abbaye pour les années 1635 à 1640. — Constitution de rente au profit de l'abbaye sur Joseph Dailly, procureur du roi au bailliage de Gray (1726). — Sentence du bailli d'Amont, exemptant du droit de toisé une maison sise à Gray et appartenant à l'abbaye (1442). — Sentences diverses (1527-1542). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et la maîtrise des Eaux et Forêts au sujet de la forêt dépendant de la grange de Chamard (1705-1748).

H. 414. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 18 feuillets, et 2 cahiers in-8°, 42 et 32 feuillets, papier ; 4 cachets.

1705-1748. — *Gray* (suite). — Suite du même procès au sujet de la forêt de la grange de Chamard (1705-1748).

H. 415. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 5 sceaux.

1209-1738. — *Langres*. — Pièces relatives aux cens dus à l'abbaye sur une maison sise à Langres, rue de la Croisotte (1518-1556).

Leffond. — Échange entre l'abbaye et Jean de Montsaugeon, donnant à ladite abbaye le droit d'usage perpétuel dans les bois de Louches (1311). — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et sire de Fouvent, cède à l'abbaye tous les droits d'usage dans la forêt de Louches (1328).

Lons-le-Saulnier. — Donation faite à l'abbaye par Étienne et Pons, fils d'Alard Gélin, de trente *celors* de muyre à prendre aux salines de Lons-le-Saulnier (1209).

Lux. — Thiébaud *Cecus*, de Lux, et son frère Pierre donnent à l'abbaye quatre sols estévenans à prendre annuellement sur leur maison sise à Lorme, près de Lux (1228).

Mantoche. — Mathelie, femme d'Aymon de Ruffey, approuve la donation faite à l'abbaye par ledit Aymon de tout ce qu'il possédait à Passirey (XIII[e] siècle).

Membrey. — Pierre dit *Cognatus*, chapelain de Fresne-Saint-Mamès, donne à l'abbaye un bichot de froment à prendre annuellement sur les revenus de Membrey (1211).

Mercey. — Provision du bailli d'Amont concernant un cens annuel de dix florins dû à l'abbaye par les habitants de Mercey et de Lamarche (1490). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Theuley et Robert Boinault, amodiateur de la seigneurie de Lamarche et Mercey, au sujet d'une rente de vingt livres tournois due à ladite abbaye (1489-1555).

H. 416. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 registre in-f°, 147 feuillets, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1155-1686. — *Mont-le-Frânois*. — Pierre de Frasne vend à Maurice, serf de Theuley, et à ses hoirs, une demi-fauchée de pré sis au bas du moulin de Mont (1234). — Richard de Dampierre vend à l'abbaye le moulin de Mont-le-Frânois (1274). — Sentence interdisant au curé de Mont de faire moudre son blé au moulin du Crochot (1280). — Acquisition par l'abbaye d'une pièce de terre près du moulin du Crochot (1311). — Amodiations et acensements du moulin du Crochot (1427-XVI[e] siècle).

Montagney. — Testament de Henri de Montagney par lequel il désire être enterré dans le cimetière de Theuley et donne à ladite abbaye quatre émines de froment et deux

muids de vin à prendre sur les revenus de la Villeneuve et de Montagney (XIIIe siècle).

Montarlot. — Donations faites à l'abbaye par : Pierre de Coulanges, de tout ce qu'il possédait à Montarlot (1222); — Hugues, prévot de Vesoul, d'un muid de froment à prendre sur les revenus de Montarlot (1262).

Montigny. — Godefroy, évêque de Langres, certifie que Gérard de Fouvent a donné à l'abbaye les dîmes de Montigny (1155, copie du XVIe siècle). — Robert de Montigny donne à l'abbaye deux émines de froment à prendre annuellement au moulin dudit lieu (1304). — Renonciation par l'abbaye d'accepter le legs de la demoiselle Parise, de Montigny (1438).

Montot. — Walon de Montot donne à l'abbaye le droit de pâturage sur toute sa terre de Montot (1208). — Richard de Montot donne à l'abbaye vingt sous de cens à prendre annuellement sur le four dudit lieu (1297). — Le seigneur de Montot accorde à l'abbaye une rente annuelle de cent livres (1450).

Marnay. — Traité entre l'abbaye et les habitants de Marnay au sujet de la grange de Montbarrey (1504). — Sentence arbitrale entre l'abbaye, le seigneur de Champlitte et les habitants de Marnay au sujet de la délimitation des bois dudit Marnay (1525).

Motey. — Hugues de Montreuil donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Motey (1238).

Orain. — Donations faites à l'abbaye par: Eudes dit *Beycheyr*, des droits d'usage de la seigneurie d'Orain et d'une partie de Marast (1177); — Galien de Saint-Seine, du droit de pâturage sur le territoire d'Orain (1181); — Eudes Bichier et Guillaume son frère, des droits d'usage sur le territoire d'Orain et Amy, prévôt de Champlitte, du tiers du moulin de Charmes et de ce qu'il possédait à Percey-le-Petit et Sacquenay (1210). — Confirmation des donations précitées par Raoul, doyen de Champlitte (1213). — Aymon, seigneur de Saint-Seine, donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Orain (1216). — Aymon, seigneur de Saint-Seine, lègue par testament à l'abbaye trois émines de blé à prendre annuellement sur les dîmes d'Orain (1269). — Vente par Guyot de Rouvres et Jeannette de Cresancey, de la seigneurie d'Orain à Philippe de Saint-Seine (1348). — Philippe de Saint-Seine donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Orain en biens, justice, etc. (1376). — Terrier de l'abbaye de Theuley pour la seigneurie d'Orain dressé par Hugues Bartholomey, notaire royal à Beaumont-sur-Vingeanne (1577-1578).

H. 417. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 11 sceaux.

1154-1787. — *Oyrières.* — Hugues d'Oyrières concède à l'abbaye le droit d'usage qu'il avait à Auvet (1182). — Simon d'Oyrières et Marguerite, sa femme, cèdent à l'abbaye tout ce qu'ils possédaient en droits d'usage sur les territoires d'Oyrières et de Chargey (1250). — Aymon d'Oyrières, chevalier, et ses frères Richard et Eudes, fils de Simon, dit *Chauderon*, seigneur d'Oyrières, cèdent à l'abbaye leurs droits d'usage audit Oyrières (1293). — L'abbaye fait remise à Aymon d'Oyrières de deux muids de froment qu'il lui devait annuellement, contre la cession d'un bois dit *le nid de la cigogne* (1306). — Échange de terres entre l'abbaye et Hugues, chevalier (1308). — Accord entre l'abbaye et Aymon d'Oyrières au sujet de la possession d'un pré dit *la Charme*, sis sur le territoire dudit Oyrières (1308). — Richard d'Oyrières, écuyer, cède à l'abbaye tout ce qu'il possède aux environs d'un étang appartenant aux religieux (1312). — Testament de Jean d'Oyrières, chevalier, par lequel il lègue à l'abbaye 40 sous de rente annuelle à prendre sur le revenu des tailles d'Oyrières (1361).

Percey-le-Grand. — Ratification en 1154 par Godefroi, évêque de Langres, des donations faites à Theuley par: Aubry de Percey, de ce qu'il possédait dans le *nemus Esembardi* et d'un champ sis à Montcierge; — Aveline d'Ysonne, de ce qu'elle possédait près de la grange de Montcierge; — *Bardonus*, chevalier, de ses possessions à Percey-le-Grand et de sa part du moulin de Chaumes; — Alard, clerc de Marnay, de ce qu'il possédait dans la forêt de Saint-Saturnin. — Hugues de Montlandon cède à l'abbaye sa part des dîmes de Montcierge (1155). — Godefroi, évêque de Langres, ratifie les donations faites à Theuley par : Albert de Montsaugeon, des droits d'usage et de pâturage qu'il possédait à Percey, ainsi que d'un champ sis à Montcierge; — Renaud de Montsaugeon, clerc, d'une terre sise derrière la grange de Montcierge; — Liébaud de Champlitte, d'une terre sise audit lieu; — Robert d'Aulay, forestier, et Alice, sa femme, de la moitié d'un manse sis à Percey; — Thierry, dit *Escoules*, de deux champs à Montcierge; — Wirricus, dit *Carruca*, d'une terre sise sur les bords de la Vingeanne (XIIe siècle). — Autre confimation par ledit Godefroi, des mêmes donations (XIIe siècle). — Confirmation, par le même, de la donation faite à l'abbaye par Hugues de Montlaudon, de deux manses sis à Percey (XIIe siècle). — Gauthier, évêque de Langres, ratifie en 1171 les donations faites à l'abbaye par : Milon *de Fossato*, du bois des Ormes sis entre Saint-Seine et Fontaine-Française, ainsi que de deux fauchées de pré dans la grande prairie dudit Fontaine; — Guillaume, fils dudit Milon, de sa part des dîmes du Bois-Rond; — Renier de Cheuges, de tout ce qu'il possédait à Percey; — Richard et Hugues de Poyans, de tout ce qu'ils possédaient à Bourberain et de leur alleu de Fontenelle. — Gauthier, évêque de Langres, ratifie la donation faite à l'abbaye par Renier de Bourbonne et Ferry, son fils, de leurs possessions à Percey (1172). — Le même ratifie la donation de Renaud, dit *Lisaintoisiensis*, à l'abbaye de la moitié des dîmes de la grange de Montcierge (1174). — Le même ratifie la donation faite par *Ascherius* de Montsaugeon, de sa part d'un alleu sis à Percey (1175). — Deux copies (XVIe et XVIIe

siècles) d'une charte de Guillaume II de Joinville, évêque de Langres, confirmant une série de donations faites à l'abbaye de Theuley (1211). — Amy, prévôt de Champlitte, donne à l'abbaye son serf de Percey, nommé Henri, meunier (1218). — Pons, clerc de Saint-Seine, donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Percey (1227). — Hugues de Beaumont vend à l'abbaye une grange sise à Percey (1232). — Humbert, Thierry et Eudes, frères, donnent à l'abbaye tout ce qu'ils possèdent à Percey (1246). — Henri de Percey et Pierre, dit *Gelinotey*, chevalier, de Sacquenay, donnent à l'abbaye tous les serfs qu'ils possédaient à Percey (1251). — Jean et Thiébaud, frères, donnent à l'abbaye trois éminottes, moitié froment et avoine, à prendre annuellement sur les revenus de Percey-le-Petit (1277). — Perrenin, fils de Huguenin, dit *Muelet*, confesse devoir à l'abbaye deux sous de cens annuel (1286). — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, cède à l'abbaye les droits d'usage et de pâturage qu'il possédait dans la forêt de Louches pour servir à leurs granges de Montcierge et des Essarts-Rouges (1290).— Le même cède à l'abbaye tous ses droits de justice à Percey-le-Grand (1302). — Henri de Vergy cède à l'abbaye le droit de mort bois et bois mort dans la forêt de Louches au profit du four banal de Percey (1328). — Marguerite, femme de Belin, dit *Matheret*, de Percey-le-Grand, donne à l'abbaye le tiers d'une fauchée de pré sis audit Percey à la condition, pour les religieux, d'un anniversaire à célébrer annuellement la semaine après la Toussaint (1390). — Traités et accords entre l'abbaye de Theuley et : l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, au sujet du moulin de Faz (1210) ; — Jacques de Bigorne, au sujet de la forêt de Charmes (1213-1218) ; — Benoît Alardet, de Percey-le-Grand, au sujet des cens et dîmes dudit Percey (1408) ; — Christophe Guillaume, curé de Sacquenay, au sujet des oblations de la chapelle de Faz (1526) ; — Jean Paillard, meunier au moulin de Percey-le-Petit, au sujet de la réparation du moulin de Faz (1735) ; — Pierre Millot et Jean-Frédéric Rochet, fermiers des revenus de l'abbaye, au sujet du bail de plusieurs moulins (1787).

H. 418. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 1 cachet.

1294-1790. — *Percey-le-Grand* (suite). — Actes d'acquisition par l'abbaye de maisons et terres sises sur le territoire de Percey-le-Grand (1294-1533). — Reconnaissances de biens sis à Percey-le-Grand faites à l'abbaye par : Benoît Alardet (1383) ; — Richard de Percey (1390). — Acensements (1306-1691) et baux (1632-1790).

H. 419. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 32 pièces, papier; 3 cahiers in-f° et in-8°, 28, 25 et 26 feuillets, papier; 2 plans; 4 sceaux; 3 cachets.

1228-1749. — *Percey-le Grand* (suite). — L'abbé de Cîteaux donne commission aux abbés de Bellevaux et de la Charité pour examiner les raisons alléguées par l'abbé de Theuley pour la vente du moulin de Faz (1580). — Reconnaissance des bornes du Bois-Rond du côté de Percey-le-Grand (1629). — Plans du moulin de Faz (1729). — Pièces concernant les visites du moulin de Faz, ainsi que les réparations dues par le meunier (1727-1749). — Comptes rendus à l'abbaye par Jean Paulet, receveur des droits de ladite abbaye à Percey-le-Grand (1540-1543). — Registre de la justice de Percey-le-Grand, dépendant de l'abbaye de Theuley (1519-1671). — Sentence de l'abbé de Corneux rétablissant Theuley dans la possession d'un alleu sis à Percey-le Grand et donné à ladite abbaye par *Ascherius* de Piépape (1228). — Arrêts et sentences (1376-1686). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les meuniers du moulin de Faz au sujet de l'acensement dudit moulin (1515-1585).

H. 420. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 14 feuillets, parchemin; 3 cahiers in-f°, 108, 93 et 80 feuillets, papier; 3 plans; 3 sceaux.

XII° siècle-1771. — *Percey-le-Grand* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Françoise de Longwy, comtesse de Buzançois et de Charny, dame de Fontaine, au sujet de la possession des bois de Faz, dits aussi de Saint-Aubin (1547-1548).

Pontailler-sur-Saône. — Donation faite à l'abbaye par Jean et Humbert Lejay, dits *Juif*, de Pontailler-sur-Saône, du droit de pêche en divers endroits des bords de la Saône, audit Pontailler, lesquels endroits appartiendront à l'abbaye en haute, moyenne et basse justice (1481).

Pouilly-sur-Vingeanne. — Pierre de Vaux donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait à *Lascheria*, entre Pouilly et Montigny (1220). — Milon, de Marnay, engage à l'abbaye toute sa part des dîmes de Pouilly (1233). — Accord entre les abbayes de Bèze et de Theuley au sujet des droits d'usage et de pâturage sur le territoire de Pouilly (1248). — Pierrette de Marnay, lègue à l'abbaye deux émines, moitié froment et avoine, à prendre annuellement sur les dîmes de Pouilly (1257). — Fondations de messes (1355-1442).

Poyans. — Simon de Poyans, chevalier, donne à l'abbaye deux émines de froment à prendre sur les revenus du moulin dudit Poyans (1243).

Sacquenay. — Rapport concernant le bornage des bois de Sacquenay (1544).

Saint-Seine. — Gauthier, évêque de Langres, confirme les donations faites à l'abbaye par : *Guilencus*, seigneur de Saint-Seine, de tout ce qu'il possédait à Bourberain ; — Humbert, chapelain d'Orain, de la terre qu'il possédait à côté de la ferme de Montcierge (XII° siècle).— Pons, clerc de Saint-Seine,

donne à l'abbaye un serf appelé Constantin, avec le meix qu'il occupe, dix journaux de terre, une fauchée de pré et un journal de vignes, le tout sis à Saint-Seine (1231). — La veuve de Garnier de Montigny et ses enfants donnent à l'abbaye un pré sis sur le territoire de Saint-Seine (1233). — Aymon de Saint-Seine, chanoine de Besançon, lègue par testament à l'abbaye trois émines, moitié froment et avoine, à prendre annuellement sur les dîmes d'Orain (1269, copie du XVIIIe siècle). — Renaud de Saint-Seine, chevalier, donne à l'abbaye trois émines de froment à prendre annuellement sur les dîmes dudit Saint-Seine (1281). — Fondation, par Renaud et Guillaume de Saint-Seine, pour 300 livres, d'une messe à dire journellement à leur intention (1311). — Guillaume de Saint-Seine, donne à l'abbaye le four banal dudit lieu, avec les droits d'usage qui y sont rattachés (1312-1313). — Échange entre l'abbaye et Guichard de Saint-Seine de la quatrième partie du four banal dudit lieu contre les dîmes de Percey-le-Petit (1401). — Acquisition, par l'abbaye, d'une fauchée de pré à Saint-Seine (1438). — Transactions entre l'abbaye et les habitants de Saint-Seine au sujet du four banal dudit lieu (1456 et 1581). — Plans des bois de Saint-Seine (1768-1771).

H. 421. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 24 feuillets, parchemin; 3 cahiers in-f° et in-4°, 30 40 et 84 feuillets, papier; 5 sceaux.

1525-1789. — *Saint-Seine* (suite). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye de Theuley et les habitants de Saint-Seine, au sujet de l'acensement du four banal dudit Saint-Seine, auquel acensement s'opposaient les habitants dudit lieu.

H. 422. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 5 cahiers in-8°, 42, 40, 24, 18 et 48 feuillets, papier; 4 sceaux.

1115-1780. — *Salins.* — Copie des titres concernant les droits de l'abbaye de Theuley sur la saunerie de Salins: copie de dix pièces de 1244 à 1698. — Renaud, comte de Montbéliard, donne à l'abbaye douze livres estévenans à prendre annuellement sur les revenus de la saunerie de Salins (1293). — Jean de Vergy assigne à l'abbaye une rente annuelle de cinquante sous à prendre sur les revenus de Salins (1432). — Fondations de messes (1474-1489). — Amodiations (1535-1718). — État des charges de l'abbaye sur les revenus des sauneries de Salins (1680). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean de Villers, receveur à Salins, au sujet des revenus de Theuley sur les sauneries dudit lieu (1460-1488).

Vars. — Copies des chartes concernant les propriétés de Theuley, formant cartulaire de ladite abbaye, contenant 29 pièces (1115-1311, copies du XVIIe siècle). — Copie de titres de propriétés de l'abbaye à Theuley (1519-1528). — Renaud, comte de Bourgogne, donne à l'abbaye un lieu désert appelé Montverrat, avec ses dépendances (1142). — Godefroi, évêque de Langres, confirme en 1155 les donations faites à l'abbaye par: Adeline de Champlitte, de tout ce qu'elle possédait à Montverrat; — Guillaume, fils de Barthélemy, de sa part de dîmes de Montverrat; — Eudes, Bernard, Gilbert et Wiard, frères, chevaliers, de Champlitte, de leur part de la terre de Montverrat, plus un pré sis audit lieu. — Gérard, seigneur de Fouvent, concède à l'abbaye toutes ses possessions à Champlitte et à Monverrat, avec leurs dépendances, ainsi que ce qu'il possédait à Bourberain (1168). — Confirmation, par Gauthier, évêque de Langres, de la donation sus-mentionnée et de celle de Hugues, dit *Porcellus*, de ce qu'il possédait aux environs de Dijon (1168). — Eudes de Mirebeau donne à l'abbaye ce qu'il possédait à Auvet et à Vars (1174). — Jean de Beaujeu, dit *Competes*, donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Beaujeu et à Saint-Maurice (1190). — Ventes (1388-1696) et acquisitions (1650-1788).

H. 423. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 1 cahier in-8°, 84 feuillets, papier.

1366-1788. — *Vars* (suite). — Traités entre l'abbaye et: François Huot, au sujet de la tuilerie de Vars (1366); — les habitants de Vars, au sujet du droit de pâturage de ces derniers sur le territoire de Theuley (1427-1431); — les mêmes, au sujet de l'abonnement du four banal dudit Vars (1718); — Jean Coisset, de Vars, au sujet du paiement de la dîme (1751). — Copie de la reconnaissance générale des habitants de Vars, de 1592. — Reconnaissances de biens sis à Vars, faites à l'abbaye par: Michel Baudet et Jean-Claude Naudot, de Champlitte (1730); — Antoine Fourcaut, d'Écuelle (1761). — Acensements et baux (1542-1788). — Délimitation du territoire de Vars et d'Auvet (1592). — Arpentement des prés de Vars (1693). — Arpentements du territoire de Vars (1686-1688). — Fragments d'un terrier de l'abbaye à Vars (XVIIe siècle).

H. 424. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 4 cahiers in-f° et in-8°, 74, 111, 96 et 130 feuillets, papier.

1683-1756. — *Vars* (suite). — Procès-verbaux de visite et reconnaissance des bâtiments de l'abbaye de Theuley (1683-1703). — Procès-verbal de reconnaissance d'un incendie survenu dans une partie du canton de bois de Montverrat, appartenant à l'abbaye (1748). — Procès-verbal du martelage des réserves de Montverrat et des Brosses par Clément Lautot, maître particulier des Eaux et Forêts (1753). — Procès-verbal de visite et reconnaissance des baliveaux et arbres fruitiers déracinés par le vent dans la réserve de Montverrat et des Brosses (1756).

H. 425. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 34 feuillets, papier.

1563-1758. — *Vars* (suite). — État des cens dus à l'abbaye à Vars (XVIIe siècle). — Rôles des cens, quartes de four, etc., dus à l'abbaye à Vars (1633-1758). — Actes et copies d'actes de tutelle et curatelle des enfants de : Claude Besancenot (1702) ; — Jean-Baptiste Huot, procureur fiscal à Theuley (1704) ; — Jean Caillet (1748) ; — François Besancenot (1748) ; — etc. — Cahiers contenant des tenues de justice à Vars des années 1563 à 1568. — Enquêtes et informations, arrêts, sentences, etc. (1672-1751). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Charles Baudry, maçon, de Vars, au sujet du paiement de la dîme et de l'anticipation faite par ledit Baudry sur la corvée due à l'abbaye (1751).

H. 426. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier ; 2 sceaux.

1228-1765. — *Vars* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Claude, Françoise, Hélène, Jean et Nicolas Coisset, de Vars, au sujet du paiement de la dîme du vin (1743-1759). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Vars, au sujet de l'abonnement du four banal dudit lieu et de la possession des bois de la Pissotte (1719-1765).

Véronnes. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Véronnes (1765). — Thiébaud *Caecus* et son frère Pierre donnent à l'abbaye une rente annuelle de quatre sols estévenans à prendre sur les revenus de leurs maisons sises à Lormes, près de Véronnes (1228, copie du XVIIIe siècle). — Aymon de Véronnes, chevalier, donne à l'abbaye un serf dudit Véronnes, nommé Hugues, avec le tènement qu'il occupe, ainsi qu'un meix sis audit lieu (1240). — Jean, fils de Gauthier de Véronnes, donne à l'abbaye un quartaut de blé, à la mesure de Tilchâtel, à prendre annuellement dans un champ sis audit Véronnes (1262). — Richard de Mantoche donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait en dîmes et tierces à Véronnes (1268, copie du XVIIIe siècle). — Pierre et Guyot, damoiseaux, donnent à l'abbaye cinq émines, moitié froment et avoine, à prendre sur les revenus de leur grange de Véronnes (1277). — Garnier, clerc, Pierre, son frère, et Ameline, veuve de Viénot, fils de Hugues de Véronnes, donnent à l'abbaye une maison avec ses dépendances sise à Véronnes (1277). — Dominique dit *Gavenes*, de Véronnes, donne à l'abbaye deux pièces de terre arable sises audit Véronnes (1278). — Ventes et acquisitions (1599-1609).

ABBAYE DE BÈZE

H. 427. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 sceaux.

1522-1767. — *Beaujeu.* — Donation entre vifs, entre Gérard Moffroyer, et Claudine Veiller, sa femme, de divers biens sis à Beaujeu (1631). — Actes et copies d'actes d'acquisitions de maisons et terres sises à Beaujeu par : Jean Chavirey (1522) ; — Pierre Gouvet (1536) ; — Claude Seurey (1584) ; — Jean Chasnet (1596) ; — François Champion (1618) ; — Toussaint Chevallier (1767) ; — etc. (1522-1767). — Actes d'échanges de maisons et terres, sises à Beaujeu, entre : Jean Chasnet et Antoine Seigneur (1597) ; — le même et Claude Bullet (1609) ; — le même et Nicolas Paillottet (1624) ; — Michel de la Marche et Claude Janoz (1655) ; — etc. (1597-1678).

H. 428. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier ; 2 plans ; 1 sceau.

1254-1786. — *Bouhans les-Autrey.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye, à Bouhans (XVIIIe siècle). — L'abbaye de Bèze fait l'acquisition à Jean, dit *Mala lingua*, et à sa femme Blanche, de trois familles habitant Bouhans (1254). — Acquisition, par l'abbaye, d'une maison et d'une grange sises à Bouhans (1276). — Donation faite par l'abbaye à Richard, dit *Mairey*, et à ses successeurs, de l'office de sergent de l'abbaye à Bouhans (1370). — Amodiations, par l'abbaye, de terres, prés, dîmes, cens, etc., sis à Bouhans (1355-1681). — Baux (1727-1777). — Accord entre l'abbaye et les habitants de Bouhans au sujet des dîmes et tierces dues par lesdits habitants (1525). — Affranchissement des habitants de Bouhans, de la mainmorte vis-à-vis de l'abbaye (1574) ; — copie dudit acte (1740). — Pièces de procès entre l'abbaye et les habitants de Bouhans au sujet de réparations à faire à l'église et à la cure dudit Bouhans, et au sujet de dîmes dues par le curé de Bouhans à ladite abbaye (1610-1786). — Pièces de procès entre l'abbaye et les habitants de Bouhans au sujet de la limite du bois des Essarts (1699). — Pièces de procès entre l'abbaye et les habitants de Bouhans au sujet de l'acensement des bois communaux et de la coupe desdits bois (1617-1770).

H. 429. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier ; 3 sceaux.

1228-1770. — *Chambornay-les-Pin.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Chambornay (XVIIIe siècle). — Sauvegarde du bailli d'Amont, qui maintient les religieux dans la possession d'une maison sise à Chambornay (1379). — Reconnaissances de maisons et terres sises à Chambornay, faites à l'abbaye par : Étienne Tournier, de Chambornay (1508) ; — Georges Curie, dudit lieu (1513) ; — Richard Chappuis, dudit lieu (1526). — Amodiation d'une terre sise à Chambornay (1608). — Fragments d'un terrier de l'abbaye à Chambornay (XVIIe siècle).

Nantilly. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Nantilly (XVIIIe siècle). — Transaction entre l'abbaye et le curé de Nantilly, au sujet de ses redevances à ladite abbaye (1228). — Henri, dit *Langnerut*, de Mirebeau, vend à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Nantilly, et en particulier les grosses et menues dîmes dudit lieu (1258). — L'abbaye Saint-Étienne de Dijon vend à celle de Bèze tout ce qu'elle possédait en fait de grosses et menues dîmes à Nantilly, moyennant une redevance annuelle de cinq bichots, moitié froment et moitié avoine à payer à la Noël de chaque année au prieur d'Autrey (1271). — Titres de propriété : ventes et échanges (1621-1770). — Amodiations, par l'abbaye, de terres, prés, cens et droits divers à Nantilly (1395-1711). — Amodiations des dîmes de Nantilly (1649-1681). — Acensement perpétuel de l'étang de Nantilly fait par l'abbaye aux habitants dudit lieu (1622). — Baux (1679-1763). — Transaction entre l'abbaye et Gérard, dit *Saint-Rigaul*, de Bouhans, au sujet de la mainmorte de ce dernier (1424). — Accord entre l'abbaye et les habitants de Nantilly, au sujet des dîmes et tierces dudit lieu (1585). — Lettres d'affranchissement de la mainmorte en faveur des habitants de Nantilly (1552). — Fragment d'un terrier de l'abbaye à Nantilly (XVIIe siècle). — Pièces relatives au moulin de Nantilly : quittance des religieux de Bèze au sujet de la perception du droit d'éminage sur ledit moulin (1399) ; — bail emphytéotique dudit moulin (1537) ; — accord entre l'abbaye et Richard Gauthier, au sujet des revenus dudit moulin (1558) ; — vente dudit moulin par Antoine Gauthier, à Jean Marlot (1579) ; — mémoire concernant les droits de l'abbaye sur ledit moulin (1726) ; — etc.

H. 430. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier ; 3 sceaux ; 1 cachet.

1379-1764. — *Nantilly* (suite). — Arrêt du Parlement de Dôle, condamnant les habitants de Nantilly dans une difficulté qui s'était élevée entre eux et l'abbaye, au sujet des dîmes dudit lieu (1536). — Enquêtes, sentences, jugements, etc. (1718-1723). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Nantilly, au sujet des tailles dues par ceux-ci à ladite abbaye : reconnaissance des habitants concernant le droit de tailles (1379) ; — lettres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, maintenant les religieux de Bèze en la possession du droit de taille (1407) ; — arrêts, jugements, sentences arbitrales, etc. (1379-1467). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et divers particuliers de Nantilly, au sujet du droit de lods (1626-1629). — Pièces d'un procès de l'abbaye contre le sieur Alexis Viard, d'Autrey, dragon au régiment de Bauffremont, pour le fait de coups et blessures (1745). A ce procès, sont annexées quatre nominations de gardes et procureurs d'office en la justice de Nantilly (1403, 1577, 1711 et 1763). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le vicaire de Nantilly, au sujet de la portion congrue (1762-1764).

H. 431. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier ; 6 plans.

1451-1750. — *Nantilly* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Nantilly au sujet du bois du Chanois : transaction entre l'abbaye et les habitants (1451) ; — requêtes, enquêtes, arrêts, sentences et pièces diverses (1700-1750).

H. 432. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier ; 1 bulle, plomb.

1261-1749. — *Poyans.* — Titres relatifs aux amodiations de la dîme de Poyans due à l'abbaye (1565-1689).

Saint-Vallier. — Inventaire des titres et papiers concernant les biens de l'abbaye à Saint-Vallier (XVIIIe siècle). — Bulle du pape Alexandre IV, confirmant à l'abbaye de Bèze la possession du prieuré de Saint-Vallier et déclarant ce bénéfice impétrable à l'égard de tout le monde, au profit de ladite abbaye (*Paci et tranquillitati.... Dat. Laterani V non. februar.* [sic], *pontificatus nostri anno septimo* = 1er février 1261) ; — deux copies contemporaines dudit acte. — Bulle du pape Martin V, adressée à l'official de Langres, confirmant à Simon, abbé de Bèze, les droits de son abbaye sur le prieuré de Saint-Vallier et prescrivant l'union dudit prieuré à la mense abbatiale de Bèze (*Universalis ecclesiæ.... Dat. Romæ, apud Sanctos Apostolos, V idus augusti, pontificatus nostri anno tercio decimo* = 9 août 1430). — Vidimus par l'archiofficial de l'évêché de Langres de la susdite bulle de Martin V ; l'official ordonne d'exécuter les dispositions contenues dans la bulle, à savoir l'union du prieuré de Saint-Vallier avec la

mense abbatiale de Bèze (1431) ; — copie dudit acte (xvIIe siècle). — Lettres de garde du duc de Bourgogne pour l'abbé de Bèze, lui assurant la possession du prieuré de Saint-Vallier (1457). — Claude de Rye, religieux de Bèze, se désiste du prieuré de Saint-Vallier en faveur d'Élyon de Lantenne, abbé dudit monastère (1458). — Informations faites au sujet de la réunion du prieuré de Saint-Vallier à l'abbaye de Bèze (xvIIe siècle). — Copie d'un abonnement de la taille, d'un affranchissement et d'un acensement d'héritage à Saint-Vallier, au profit du prieur dudit lieu (1405). — Renouvellement du bail à cens du moulin de Saint-Vallier (1488). — Amodiations des revenus de Saint-Vallier (1563-1694). — Marchés pour la façon des vignes appartenant à l'abbé de Bèze à Saint-Vallier et à Beaujeu (1651-1669). — Baux (1729-1749). — Manuels des cens et revenus du prieuré de Saint-Vallier (xvIe et xvIIe siècles). — Partage des biens de la famille Chasnet sis à Saint-Vallier et à Beaujeu (1575).

ABBAYE DE FAVERNEY

H. 483. (Liasse.) — 7 cahiers in-fo et in-4o, 34, 76, 13, 90, 70, 20 et 130 feuillets, papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Faverney, dressé sous l'administration de D. Claude de Boisset (1524-1546). — Inventaire dressé après la mort de D. Hidulphe Brenier (1662) : notices disposées sans aucun ordre apparent. — Inventaire du mobilier et des titres, dressé après la mort de D. Brenier par Claude-Ambroise Philippe, conseiller au Parlement de Dôle, en 1662 : notices en général assez détaillées, mais rangées sans ordre apparent. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye (xvIIe siècle) : comprend 159 cotes, en partie assez développées. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye (xvIIIe siècle) : mentions excessivement brèves. — Inventaire des titres concernant l'abbaye de Faverney conservés à l'abbaye de la Chaise-Dieu (1727). — Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye (xvIIIe siècle) : notices très brèves ; à la suite des titres généraux, viennent les titres particuliers rangés par ordre alphabétique des villages auxquels ils se rapportent.

H. 484. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 cahiers in-4o, 96 et 251 feuillets, papier.

1705-1771. — Inventaire des ornements, linges, argenterie, etc., contenus dans la sacristie de l'église abbatiale (1705). — Inventaire du mobilier, des titres et papiers de l'abbaye, dressé après la mort de D. Théodore Duclos (1734) : notices rangées sans ordre apparent. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye, dressé par François-Eugène Droz, conseiller au Parlement de Besançon, après la mort de D. Jérôme Coquelin (1771) : contient 448 cotes, en général assez développées ; à la suite se trouve un inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier avec indication des réparations à faire.

H. 485. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 2 cahiers in-4o, 14 et 14 feuillets, papier.

767-1450. — Cartulaire général de l'abbaye de Faverney. Ce cartulaire, rédigé au xvIIIe siècle, se compose de feuilles volantes et de petits cahiers. La provenance de chaque pièce est indiquée à la fin. On ne mentionne ici que les pièces offrant un certain intérêt. — 1. *Acta ss. Bertarii et Ataleni, ex ms. Tullensi* (767). — 2. Louis d'Outremer, à la prière de Hugues-le-Grand, donne à son fidèle Adalard les abbayes de Faverney et *d'Offonis villa* (Enfonvelle ?) sises dans le *pagus Portensis* (940, 14 février). — 3. L'évêque Henri de Toul, à l'occasion d'un synode tenu dans cette ville, restaure l'abbaye de femmes de Bleurville, fondée en l'honneur des saints Bertaire et Atalin par Frédéric, comte de Toul (1128). — 4. Ansérie, archevêque de Besançon, donne l'abbaye de Faverney à l'abbaye de la Grâce-Dieu (1132) ; — approbation de cette donation par Innocent II (1133). — 5. Liste des abbés de la Chaise-Dieu (1138-1747). — 6. Guy de Jonvelle, condamné par Renaud, comte de Bourgogne, à restituer les biens de Faverney (1140). — 7. Pierre, abbé de Faverney, ratifie une donation faite à Clairefontaine par Élisabeth, femme de Lécelin, *villicus* de Faverney (1149). — 10. Bulle d'Alexandre III en faveur de l'abbaye de Bithaine (1164). — 11. *Notitia fundationis abbatiæ Grandivallis* (1176). — 12. Witard, abbé de Faverney, donne à Cherlieu des biens et des dîmes à Trémoncourt (1184). — 13. L'abbé Herbert nomme Foulques de Chazelles son avoué (1185). — 14. Donation faite par le même au monastère de Mores, diocèse de Langres (1186). — 15. Accord entre Faverney et Cherlieu au sujet des pâturages et de la pêche (1209). — 16. L'abbé Pierre donne son consentement à une acquisition faite par Clairefontaine à Amance (1212). — 17. Le même cède à ladite abbaye, moyennant 15 livres estévenans, tous ses droits sur les pâturages à la possession desquels prétendaient les deux abbayes (1214). — 18. Gérard, archevêque de Besançon, approuve les donations faites à Clairefontaine par Olivier de Jussey, de terres sises à Senoncourt, et par Hugues, *villicus* d'Amance, de terres sises à Corre, ces terres étant grevées de redevances envers Faverney (1221). — 19 Étienne, comte de Bourgogne, échange avec l'abbaye ses possessions à Arbecey contre celles à Montigny (1223) ; — ratification par l'archevêque Gérard. — 20. Guillaume, chevalier, de Faverney, se réconcilie avec l'ab-

baye de Saint-Bénigne de Dijon (1226). — 21. Jean, comte de Bourgogne, fait à l'abbaye un don de sel et fonde un anniversaire pour ses parents et sa femme défunte (1244).— 22. *Cartha qua abbatia Grandivallis monasterio sancti Eugendi submittitur* (1244). — 23. Accord entre l'abbaye et Loiset de Charmes au sujet d'un manse sis à Buffignécourt (1258). — 24. L'abbé Pierre atteste que Luxeuil « est de la souveraine garde le comte et le seigneur de Bourgogne » (1258). — 25. Les habitants de Faverney se reconnaissent taillables et justiciables de l'abbaye (1260). — 26. L'abbaye reconnaît être dépendante de la Chaise-Dieu (1260). — 27. Renaud de Lambrey donne à l'abbaye ses possessions sises entre Arbecey et Purgerot (1260). — 28. Confirmation par Alexandre IV à l'abbaye de la Chaise-Dieu de son exemption de la juridiction de l'ordinaire (1260).— 29. L'abbé Pierre ménage un accord entre Clairefontaine et Guillaume de Cendrecourt au sujet de terres sises à Corre (1261). — 30. Donation de Guillaume de Colombe à l'abbaye, de ce qu'il possédait à Échenoz-la-Meline (1262). — 31. Accord entre l'abbaye et Jean Chevalier, forestier de Faverney, au sujet du four dudit lieu (1263).— 32. Les moines de Faverney demandent à la Chaise-Dieu la nomination d'un abbé (1266). — 34 Traité entre l'abbaye et Alice, comtesse palatine de Savoie et de Bourgogne (1276). — 36. Partage entre Eudes, comte palatin de Bourgogne, et son frère Jean, concernant leurs terres de Faverney et d'Amance (1293). — 37. Accord entre l'abbé et Jean de Bourgogne au sujet de la délimitation des territoires de Faverney, d'Amance et de Baulay (1295). — 40. Cession à Jean, de Vesoul, curé de *Bayne*, du diocèse de Toul, des dîmes d'Amance, moyennant une redevance annuelle de cent sous (1295). — 46. Philippe le Bel fait restituer à l'abbaye les biens qui lui avaient été enlevés par Jean de Faverney, chanoine de Verdun (1304). — 47. Règlement touchant la réception des novices (1305). — 49. Don fait à Pierre de Binvillars, sacristain de l'abbaye, de plusieurs offrandes faites à celle-ci (1309). — 50. L'abbaye en appelle au Saint-Siège contre les collecteurs de dîmes (1311). — 53. Nomination par l'abbé Jean de Bougey, de Richard de Vesoul, en qualité de procureur de l'abbaye (1335). — 55. Clément VI exempte la Chaise-Dieu et les monastères qui en dépendent, de la juridiction de l'ordinaire (1342). — 58. Grégoire XI confirme une bulle de Clément VI contre les détenteurs des biens de la Chaise-Dieu et des monastères en dépendant (1345). — 59. Fulmination de ladite bulle (1345). — 60. Accord entre l'abbaye et les habitants d'Arbecey touchant les tailles (1346). — 61. Aymon, dit *Fessiet*, bourgeois de Faverney, donne à l'abbaye toutes ses possessions audit Faverney (1346).— 63. Sentence contre les habitants de Faverney, qui refusaient l'obéissance à l'abbé (1355). — 64. Accord entre l'abbé Renaud de Belmont et Richard de Flagy, au sujet de la possession du moulin de Breurey (1362). — 65. Achat d'une maison pour loger le chapelain d'une chapelle fondée récemment dans l'église abbatiale (1366). — 66. Fondation de la chapelle Saint-Jean (1368). — 72. L'abbé Liébaud de Cusance cède à Jean de Cicon son droit d'usage dans le bois dit de *Moult Marcus* (1388). — 75. Fondation par Henri, dit *li Lesciviel*, de Faverney, d'une rente annuelle de 140 sous estévenans (1396). — — 76. Confirmation, par l'abbé Étienne de Lile, de l'affranchissement de plusieurs serfs de Faverney (1400). — 78. Lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, suspendant la perception des tailles et aides demandées à l'abbaye (1402). — 81. Sentence d'excommunication contre Jacques de Menoux, chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, pour avoir refusé de payer sa dîme de deux bichots de blé et d'avoine (1406). — 82. Soumission dudit Jacques de Menoux (1407). — 83. Procès-verbal de visite du prieuré de Hautevelle (1407). — 84. Union dudit prieuré à l'abbaye de Faverney (1407). — 86. L'abbaye remet aux habitants d'Arbecey les dîmes dudit lieu (1410). — 87. Jean le Clerc, de Villers-les-Luxeuil, donne à l'abbaye le quart des grosses dîmes d'Amance, à charge de dire deux messes par semaine à son intention (1410). — 88. Le pape Jean XXIII concède à l'abbé Étienne de Lile et à ses successeurs le droit de revêtir les ornements épiscopaux (1410). — 89. Sigismond, roi des Romains, exempte les citoyens de Besançon de la juridiction du vicaire impérial (1423).— 92. Jean de Perrecey, seigneur de Lambrey, renonce à ses prétentions sur les habitants d'Arbecey et reconnaît tenir de l'abbaye les droits d'usage dans les bois dudit lieu (1437). — 94. Guillaume, de Buffignécourt, achète de Horry, de Bavans, un moulin sis audit Buffignécourt et une vigne et un pré à Faverney (1438). — 96. Sentence arbitrale rendue par l'abbé de Luxeuil, dans un procès entre l'abbé de Faverney, Pierre de Buffignécourt, et ses religieux, touchant les prébendes (1442).— 98. Sentence du bailli de Jean de Neufchâtel, condamnant les habitants de Baulay, sujets de Faverney, à faire guet et garde, réparations, etc. aux château et bourg d'Amance (1444). — 101. Nicolas de Buffignécourt cède à Viénot, son frère, la moitié de la justice de Buffignécourt et de Venisey, dépendant de l'abbaye (1447). — 102. Sentence arbitrale touchant le refus de Jean Bilard, bourgeois de Faverney, à payer à l'abbaye quatre deniers pour la tenue d'un banc aux halles dudit Faverney pour la vente de denrées, etc. (1447). — 103. Sentence concernant les dîmes dues à l'abbaye par Jean Ternans, de Fleurey-les-Faverney (1450).

H. 436. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 18 et 21 feuillets, papier.

1451-1530. — Cartulaire général de l'abbaye (suite). — 3 et 4. Fondation d'un anniversaire par Marguerite de Castre, dame de Montaigu, pour le quart des dîmes d'Amance (1455). — 6. Hommage et dénombrement donné à l'abbaye par Gérard de la Villedieu pour ses possessions à Fleurey-les-Faverney. (1458). — 8. Aide levée sur les sujets de l'abbaye pour la bienvenue de l'abbé et le mariage de la fille aînée de Jean de Mon-

taigu, seigneur de Neufchâtel et d'Amance (1458). — 12. *Abbas Philippus Friant et conventus absolvuntur a censuris latis per judices ordinarios a quorum jurisdictione sunt exempti* (1470). — 13. Arrêt du Parlement de Dôle concernant la bienvenue de l'abbé en 1458 (1474). — 15. Accord de l'abbé avec les religieux touchant les prébendes (1476).— 16. Les religieux se déclarent francs du banvin (1478).— 17. Jean de Neufchâtel donne à l'abbaye 30 livres de rente annuelle à prendre sur les revenus de Mersuay (1479). — 20. Don par l'abbaye à Guillaume Gavivier, de Pontcey, prêtre, d'une maison sise à Faverney (1480). — 22. Le prieur claustral, Jean-Charles, invite les religieux à manger ensemble au quartier abbatial, vu la cherté des vivres (1482). — 27. Fondation de l'abbé de Saint-Seine en faveur de Faverney (1488). — 30. Accord avec les habitants d'Arbecey au sujet de la paisson dans les grands bois de l'abbé : ce dernier a le droit de prendre un porc sur dix (1489). — 32. *Statuta Jacobi, abbatis Casæ Dei, pro reformatione monasterii de Faverneyo* (1491). — 33 et 34. Lettres de relief accordées à l'abbaye par Charles VIII et mandement de garde contre Jean Friant (1491). — 38. Accord avec Pierre de Citel concernant le droit de four banal (1497). — 41. Sentence contre Jeannin Senille pour avoir construit une maison contre les murs de défense de l'abbaye (1500). — 42. Sentence contre Vuillemin Maignien « *alias* François », de Mersuay, pour refus de payer les tailles (1501). — 44. Transaction avec les habitants de Faverney au sujet du banvin (1501).— 45. Menace d'excommunication contre l'abbé Guy de Lambrey qui se refusait à ratifier son accord avec Pierre de Citel concernant le four banal de Faverney (1501). — 47. Confirmation du susdit accord par l'abbé de la Chaise-Dieu (1502). — 48. Fondation de messes, etc., par l'abbé Guy de Lambrey (1502). — 51. Dénombrement des terres dépendant de la fabrique de l'église de Buffignécourt (1511). — 52. Reprise de fief pour la mairie de Buffignécourt par Jean-Baptiste d'Aubonne (1512). — 53. *Ordinationes Guidonis de Lambreyo contra delinquentes* (1514).— 54. Reprise de fief par Nicolas de Frotey, pour la moitié de la seigneurie de Buffignécourt et de Venisey (1515). — 56. Assignation aux habitants de Faverney pour avoir à réparer les murailles dudit lieu (1515). — 58. Philiberte de Neufchâtel donne à l'abbaye une rente annuelle de 6 francs 8 gros, à prendre sur les tailles de Senoncourt (1523). — 60 et 62. Accord entre Nicolas de Frotey et les habitants de Buffignécourt concernant la construction d'un moulin, le droit de pêche, etc. (1524). — 63. Acensement du moulin de Charmont, près de Baulay (1525). — 64. Accord avec les habitants de Faverney au sujet du pré dit *le Breuil*, sis sur le territoire dudit lieu (1526). — 66. Accord avec Anne, dame de Neufchâtel et d'Amance, au sujet des seigneuries d'Amance, de Faverney et de Baulay (1529). — 67. Accord avec les habitants d'Arbecey au sujet des bois, des dîmes dans les essarts, etc. (1530). — 68. Accord avec Jean de Grammont, seigneur de Châtillon-Guyotte et de Conflandey, au sujet des droits sur la rivière la Lanterne (1530).

H. 487. (Liasse.) — 93 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 11, 20, 14 et 22 feuillets, papier.

1533-1615. — Cartulaire général de l'abbaye (suite). — 1 et 2. Acte du Parlement de Dôle déclarant que le meix Chassard dépend de l'abbaye (1542).— 4. L'abbé Claude de Boisset donne ledit meix Chassard en fief à son neveu Jean de Boisset (1533).— 5. Reprise de fief par Jean Decorbier pour son office de juge et maire de Fleurey-les-Faverney (1533). — 6. Accord entre les seigneurs et habitants de Faverney et d'Amance au sujet des limites des bois de Baslières (1534). — 10. Mandement de Charles-Quint, concernant les droits seigneuriaux de Faverney et de Baulay pour l'abbaye contre le seigneur d'Amance (1540). — 14. Accord avec Marc de Rye, seigneur de Montaigu et d'Amance, et Jeanne de Longvy, concernant les seigneuries d'Amance et de Faverney (1541). — 16. Mandement de garde de Charles-Quint en faveur des biens de l'abbaye (1542). — 18. Exécution dudit mandement contre le seigneur d'Amance (1543). — 22. Reprise de fief par Claude Joffriot pour le meix Chassard (1546). — 24 Mandement de garde en faveur de l'abbaye contre Antoine et Jean d'Aubonne, concernant la justice et la seigneurie de Buffignécourt et de Venisey (1549). — 25. Sentence contre Antoine Oudot, de Mersuay, pour refus de payer la taille (1554). — 26. L'abbé Charles Perrenot de Grandvelle, autorise les habitants de Menoux à s'assembler pour les affaires de leur communauté (1557). — 27. Accord entre les habitants de Mersuay et ceux de Breurey concernant l'usage dans les bois pour leurs moulin, étang et four (1559). — 33 et 34. Exécution d'un mandement contre Henri Bardot, de Breuches, concernant la dîme sur une pièce de terre sise au finage d'Ormoiche (1566). — 36 et 37. Mandements de garde maintenant l'abbaye dans son droit de banvin à Faverney, et de fournage à Buffignécourt (1566). — 42. Installation, par l'abbé Antoine, d'Achey, de Maximilien de Sevigny, en qualité de sacristain (1569). — 47 et 48. Reprise de fief par Jean Gauthiot, seigneur d'Ancier et de Lambrey, pour ses possessions d'Arbecey (1570-1571). — 49. Mandement concernant le droit de dîme de l'abbaye à Buffignécourt (1572). — 50. Accord entre les habitants de Breurey et ceux de Mersuay au sujet du droit de pêche dans la Lanterne (1572). — 54. Antoine Lasserois, bourgeois de Faverney, donne à l'abbaye un pré sis sur le territoire dudit lieu (1577). — 56. Sentence contre le procureur général du Bassigny concernant sa mainmise sur les revenus de l'abbaye à Hautevelle (1578). — 64. Mandement de garde maintenant l'abbaye dans son droit sur les habitants d'Ormoiche (1581). — 68. Permission aux habitants de Venisey de s'assembler pour les affaires de leur communauté (1583). — 70. Reprise de fief par Claude Guillet, veuve de Jean d'Aubonne, et dénombrement donné au roi pour les seigneuries de Buffignécourt et de Contréglise (1584). —

72. Exécution d'une sentence en faveur de l'abbaye concernant les dîmes et les corvées de Cubry-les-Faverney (1588). — 73. Accord entre Bénigne de Conflans, seigneur du Broy, et les habitants de Buffignécourt, au sujet du champoy et du droit de passage (1588). — 75. Reprise de fief par Bonaventure de Jacquelin, seigneur de Jasney, Monthureux-les-Baulay et Buffignécourt, et dénombrement donné au roi pour ses biens et droits à Buffignécourt (1596). — 77. Transaction avec les habitants d'Arbecey pour l'amodiation du four banal et les tailles (1592). — 80. Règlement de la prébende monastique que les abbés fournissaient aux religieux (vers 1600). — 81. Sentence concernant les droits de l'abbaye sur les habitants d'Ormoiche (1601). — 82-85. Transaction d'Antoine d'Aubonne avec les habitants au sujet d'un chemin passant devant le château, le meix dit *le Treuille*, les droits dans les bois communaux, les amendes, etc. (1602). — 87. Bulle d'indulgences de Clément VIII (1603). — 88. Accord entre le curé et les habitants de Buffignécourt au sujet du règlement des droits curiaux (1604). — 89. Reconnaissances par divers habitants de Buffignécourt des droits des seigneurs d'Amance audit lieu (1604). — 90. « Statuts et règles de la confrairie dressée en l'église Notre-Dame de Faverney en l'honneur de la Sainte Hostie miraculeuse » et approbation desdits statuts par l'archevêque de Besançon (1609). — 91. Bulle d'indulgences de Paul V en faveur de ladite confrérie (1610). — 92. L'abbaye est réunie à la congrégation des SS. Vit et Hydulphe (1613). — 94. *Instrumentum authenticum reformationis monasterii B. Mariæ de Faverneio, ord. S. Ben., anno 1613, primo novembris.* — 95. Érection et donation de la chapelle d'Amance par Simon Bresillet et Françoise Besancenot, sa femme, dudit lieu (1614).

H. 438. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 16, 12 et 14 feuillets, papier.

1616-1675. — Cartulaire général de l'abbaye (suite). — 2. Lettres patentes de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie approuvant la réforme de l'abbaye (1616). — 3. Fondation d'une messe par Mme de Chaboz de Varambon (1616). — 4. Confirmation par Paul V de la séparation de la mense abbatiale et de la mense conventuelle (1616). — 5. Prise de possession de la mense conventuelle à Menoux (1616). — 6. Requête contre Antoine d'Aubonne pour refus d'hommage de ses biens à Buffignécourt (1617). — 9. *Usus clavis benedictæ sancti Huberti concessus reverendo abbati et conventui de Faverneio* (1618). — 10. Donation d'un capital de 600 fr. par Philippine du Hautois, dame de Remiremont (1618). — 12. Achat des biens des doyens d'Amance à Faverney (1620). — 15. Fondation de quatre anniversaires en la chapelle d'Amance par les seigneurs de Rye (1621). — 16. Sentence de l'officialité adjugeant à l'abbaye la 40e gerbe de froment et d'avoine et lui refusant la dîme sur le seigle (1621). — 17 et 18. Transaction avec les habitants de Faverney touchant les dîmes de grain et de vin (1622). — 19. Sentence contre les habitants de Buffignécourt pour n'avoir pas réparé les grands chemins (1623). — 22. Fondation d'une chapelle en l'église d'Amance par Guillaume Dard et Marguerite Demongenet, sa femme, et donation d'une vigne (1626). — 24. Arrêt réglant les dîmes de Fleurey (1627). — 25. Accord avec Jean-Baptiste d'Aubonne concernant la seigneurie de Buffignécourt : le sieur d'Aubonne possédera la moyenne et la basse justice (1628). — 28. Accord avec les habitants d'Arbecey au sujet des mésus dans les bois, le droit de chasse, l'imposition des fermiers et grangers, etc. (1628). — 30. Accord entre Jean-Baptiste d'Aubonne et les habitants de Buffignécourt au sujet de plusieurs droits prétendus par ledit sieur d'Aubonne (1629). — 31 et 32. Reprise de fief de Jean-Baptiste d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt et de Hurecourt (1629). — 35. Mandement maintenant l'abbé dans la seigneurie de Fleurey (1632). — 37. Requête des habitants de Faverney se plaignant des fermiers de la dîme du vin (1632). — 39. Arrêt condamnant les habitants de Fleurey à payer la dîme des vignes, même closes (1633). — 44. Testament d'Anne Bresillet (1638). — 48. Arrêt en faveur de Pierre Billerey, curé d'Amance, contre Christine-Claire d'Avoncourt, veuve de François de Rye de la Palud, marquis de Varambon et seigneur d'Amance, concernant une donation de Jean de Bourgogne, de 1375 (1648). — 51. Accord avec le baron de Montrichier concernant une redevance annuelle de deux bichots d'avoine (1650). — 52. Accord avec les habitants de Venisey concernant leur redevance annuelle d'une livre de cire (1652). — 58. Achat de la seigneurie de Buffignécourt par Jean Racle, seigneur de la Roche, sur Jean-Baptiste d'Aubonne (1659). — 67. Achat par l'abbaye d'une partie de la seigneurie d'Hurecourt appartenant à Jean-Baptiste d'Aubonne (1661). — 71. Prise de possession par le prieur de Faverney de tous les biens que Jean-Baptiste d'Aubonne possédait à Faverney (1663). — 74. Accord avec les habitants de Lambrey concernant le champoyage (1666). — 75 et 76. Traité avec les habitants de Faverney concernant les dîmes, tailles et rentes dues par eux à l'abbaye (1666). — 80. Sentence contre les habitants de Mersuay au sujet d'un « navoy » que l'abbaye avait le droit de tenir sur la rivière la Lanterne (1671). — 81. Indulgence plénière accordée par Clément X (1671). — 82. Accord avec les habitants d'Arbecey concernant la coupe et la vente des bois communaux, l'établissement d'une bergerie, etc. (1671). — 84 et 86. Transaction avec les habitants de Faverney au sujet de leurs dettes, de l'exemption des vignerons de l'abbaye, etc. (1672). — 90. Accord avec les habitants de Mersuay au sujet du pont sur la Lanterne, le passage sur la chaussée de l'étang, l'exemption du meunier, etc. (1675).

H. 439. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 20 et 13 feuillets, papier.

1676-1786. — Cartulaire général de l'abbaye (suite). — 1. Accord avec les habitants de Buffignécourt concernant le droit d'exemption des charges et répartements de la communauté accordé aux religieux et à leurs fermiers (1676). — 3. Accord avec les habitants de Venisey, qui se soumettent à trois corvées de charrue, deux charrois, etc. (1676). — 4 et 5. Transaction avec les habitants d'Ormoiche concernant la portion congrue du curé de Hautevelle (1676). — 8. Jean-Georges Aymonnet, seigneur de Contréglise et de Bourbévelle, donne à l'abbaye tout ce qu'il a acquis à Buffignécourt de dame Bénigne de Thomassin et des seigneurs de Conflans (1677). — 10. Union de la chapelle d'Amance à la mense conventuelle (1678). — 11 et 12. Testament et fondation de Claudine Hugon, veuve de Gaspard Dard (1681). — 20. Transaction avec les habitants de Faverney concernant la déclaration des héritages, l'ancien domaine du monastère, etc. (1686). — 21. Arrêt contre Ferdinand-François de Rye, seigneur d'Amance, concernant les dîmes dudit lieu (1686).— 22. Prise de possession par l'abbaye de l'église d'Amance (1686). — 26. Accord avec Claude-François Salivet, seigneur de Fouchécourt, touchant un legs de 10,000 francs et l'administration des biens de Jeanne Hugon (1687). — 27. Déclaration et dénombrement donné par Louise de Montrichard, dame de Lambrey et Équevilley, femme d'Antoine de Vaudrey, seigneur de Saint-Remy, Anchenoncourt, Melincourt, etc., de ses droits sur le village d'Arbecey (1689). — 29. Délimitation des territoires d'Arbecey et de Lambrey (1690). — 30. Partage entre l'abbé et les religieux des terres ayant appartenu à Jean-Guillaume Doyen, ancien capitaine d'Amance (1692). — 34. Arrêt du Parlement maintenant l'abbaye en possession de la banalité du four de Faverney (1696). — 36. Accord avec les habitants d'Arbecey au sujet des impositions (1697). — 37 et 38. Accord avec les mêmes au sujet des coupes et ventes de leurs bois (1697). — 41. Sentence arbitrale maintenant l'abbaye en possession du droit de justice à Venisey, à l'exclusion de l'abbaye de Cherlieu (1700). — 49. Lettres de relief relevant les religieux d'un traité conclu en 1691 avec le vicaire de Hautevelle au sujet de sa portion congrue (1704). — 51. Transaction avec les habitants de Faverney, concernant les murailles de la ville, le chemin dans le champ des Oies et le pré Fallot (1704). — 52. Transaction avec les mêmes au sujet des regains du Breuil, des baraques du bois de Baslières, etc. (1705). — 53. Accord avec le curé de Menoux, concernant la portion congrue (1706). — 54. Reprise de fief par Claude-Louis de Saint-Mauris, seigneur de Lambrey, pour ses possessions d'Arbecey (1706). — 57. Accord avec Nicolas Massey, curé d'Hautevelle, au sujet d'un supplément de sa portion congrue (1709). — 58. Accord avec les habitants d'Arbecey au sujet d'une place devant le château (1709). — 60. Sentence du bailliage de Vesoul réglant la dîme due sur les céréales à Arbecey (1711). — 67. Lettres patentes concernant un terrain offert à l'abbaye par les habitants de Faverney (1715). — 70. Testament et fondation du sieur Vauthier, ancien vicaire de Faverney (1723). — 71. Arrêt du Parlement déclarant l'abbé de Faverney curé primitif dudit lieu et accordant au curé Dauxiron, des prééminences « qu'on a réformées dans la suite, et qui le méritoient bien » (1728). — 72. Transaction avec les habitants de Faverney concernant le four banal de Baulay (1729). — 73. Sentence maintenant l'abbaye dans le droit de percevoir la dîme sur tout le territoire d'Ormoiche (1729). — 74. Sentence condamnant les habitants de Venisey à dresser par-devant notaire un rôle des tailles dues annuellement à l'abbaye (1729). — 75. Transaction avec les fermiers des granges de Baslières concernant la banalité du four de Faverney (1730). — 80. Transaction avec le sieur Dauxiron, vicaire perpétuel de Faverney, au sujet des prééminences (1732). — 83. Homologation de ladite transaction par le Conseil d'État (1733). — 84. Arrêt adjugeant à l'abbaye la dixième partie des bois de chaque assiette des communaux d'Arbecey (1734). — 85. Transaction avec les habitants de Faverney au sujet d'une barque établie sur la Lanterne (1735). — 86. Sentence de la maîtrise des Eaux et Forêts de Vesoul au sujet de l'affouage pour le four banal de Fleurey (1739). — 88. Partage des bois de Menoux entre l'abbaye et Charles-François, comte de Montrichier (1742).— 90. Transaction avec les habitants de Faverney concernant les dîmes (1744). — 97. Convention entre le prieur de Faverney et le curé de Hautevelle au sujet des dîmes et de la portion congrue (1776). — 98. Sentence du bailliage de Vesoul confirmant la banalité du moulin de Cubry (1783). — 101. Sentence concernant l'inscription au rôle des impositions de Faverney des champs et prés dépendant de la mense conventuelle (1786).

H. 440. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 2 bulles; 3 sceaux; 7 cachets.

1132-1750. — *Vidimus*, en 1280, par Adhémar de Roussillon, archevêque de Lyon, d'une bulle d'Alexandre IV, confirmant à l'abbaye de la Chaise-Dieu l'exemption de la juridiction de l'ordinaire (1260). — *Vidimus*, en 1470, par Pierre Odin, chanoine et official du Puy, d'une bulle de Clément VI confirmant à l'abbaye de la Chaise-Dieu et aux monastères et prieurés qui en dépendent l'exemption de la juridiction de l'ordinaire qui leur avait été accordée par ses prédécesseurs (1342). — *Vidimus*, en 1470, par le même d'une bulle de Grégoire XI, confirmant celle de Clément VI et prononçant des pénalités contre ceux qui détenaient injustement des biens de l'abbaye (1376). — Jean XXIII concède à l'abbé

de Faverney le droit de porter la mitre et l'anneau épiscopal, et de donner la bénédiction à l'issue de la messe (1410). — Fulmination des bulles susmentionnées de Clément VI et de Grégoire XI par l'abbé de Saint-Allyre (diocèse de Clermont) (1510). — Bulle d'indulgence accordée par Paul V aux membres de la confrérie du Saint-Sacrement fondée en l'église abbatiale (1610). — Paul V confirme la séparation de la mense abbatiale d'avec la mense conventuelle (1616). — Brefs d'indulgences et de privilèges spéciaux du maître-autel de l'église abbatiale par Clément XI (1702, 1709, 1710 et 1717), Benoît XIII (1728), Clément XII (1737) et Benoît XIV (1750). — Ansérie, archevêque de Besançon, proclame l'union de l'abbaye de Faverney avec celle de la Chaise-Dieu et la subordonne à cette dernière, en réservant toutefois les droits épiscopaux à lui-même et à ses successeurs (1132, vidimus de l'official de Besançon en 1516). — Convention entre l'abbaye et Alice de Savoie, comtesse palatine de Bourgogne, par laquelle les deux parties contractantes décident de posséder et percevoir en commun les dîmes et redevances des villes et villages de : Faverney, Baulay, Amance, Buffignécourt, Venisey, Senoncourt, Menoux, Cubry, Breurey, Équevilley, Fleurey, Meurcourt et Mersuay, ainsi que les immeubles, droits de pêche, de chasse, etc. auxdits lieux (1276) ; — trois copies et une traduction française de ladite convention des XVIe et XVIIe siècles. — Jean de Bourgogne et l'abbé Olivier rompent, d'un commun accord, la convention conclue entre l'abbaye et la comtesse Alice, en 1276, et décident que la garde de l'abbaye sera remise audit Jean (1295) ; — deux vidimus de l'official de Besançon (1402 et 1507) ; — copie et traduction française du XVIe siècle. — L'abbé Olivier donne à Pierre de Binvillars, sacristain de l'abbaye, les offrandes reçues à l'Assomption et au Vendredi-Saint, et lui permet de fonder un anniversaire moyennant 40 sous de rente annuelle (1309); — confirmation de ladite donation par Hugues, abbé de la Chaise-Dieu (1312). — Le prieur et les religieux, *vacante abbate*, en appellent au Saint-Siège contre la prétention de l'archevêque de Besançon, Hugues IV de Chalon, de prélever un impôt sur l'abbaye (1311). — Lettres patentes de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, suspendant les aides et impôts demandés à l'abbaye (1402). — L'abbé Guy de Lambrey, vicaire général de Renaud, abbé de la Chaise-Dieu, donne sa procuration à Jean Charles, Étienne Guyot et Nicolas de Neufchâteau, religieux de Faverney (1486). — Guy de Lambrey confirme les donations faites aux sacristains de l'abbaye par l'abbé Olivier en 1309 (1520).

H. 441. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 3 sceaux ; 2 cachets.

1304-1743. — Lettres de relief de Philippe-le-Bel dans une querelle entre l'abbaye et Jean de Faverney, chanoine de Verdun (1304). — Testament d'Antoinette de Salins, veuve de Jean de Vergy (1434). — Lettres de relief de Charles VIII contre ceux qui empiéteraient sur les limites des possessions de l'abbaye, et notamment contre le sieur Jean Friand (1491). — Révocation, par l'abbé de la Chaise-Dieu, de ventes et aliénations faites au préjudice de l'abbaye de Faverney (1491). — Mandement de nouvelleté en faveur de l'abbaye contre Jean Parisey pour empiètements sur la mense abbatiale (1523). — Accord entre l'abbaye et Anne de Neufchâtel, dame d'Amance, au sujet des seigneuries d'Amance, de Baulay et de Faverney (1529). — Mandement de nouvelleté, maintenant l'abbaye dans son droit de justice à Faverney, Baulay et Fleurey contre le seigneur d'Amance, ce droit étant étendu même sur les grands chemins réunissant lesdits villages (1540). — Mandement de garde en faveur de l'abbaye contre le seigneur d'Amance au sujet de ses droits sur les habitants de Baulay (1542). — Lettres patentes de Louis XV, autorisant l'abbaye à acheter un terrain des habitants de Faverney (1716). — Lettres patentes de Louis XV confirmant l'abbaye dans la possession et jouissance des immeubles par elle acquis en 1696, 1704, 1715 et 1731 (1743).

H. 442 (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 9 cahiers in-4° et in-f°, 30, 34, 38, 36, 36, 30, 42, 40 et 40 feuillets, papier.

1580-1631. — Amodiation des biens et revenus de l'abbaye à Arbecey et à Buffignécourt (1580). — Amodiations générales des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1614, 1618, 1620, 1623, 1624, 1626, 1629, 1630 et 1631.

H. 443. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 14 cahiers in-4° et in-f°, 48, 34, 46, 34, 24, 24, 24, 22, 21, 22, 28, 36, 28 et 39 feuillets, papier.

1632-1670. — Amodiadions générales des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1632, 1634, 1635, 1636, 1656, 1657, 1658, 1660, 1662, 1663, 1665, 1668 et 1670.

H. 444. (Liasse.) — 17 cahiers in-4° et in-f°, 16, 46, 36, 48, 30, 28, 26, 12, 17, 38, 35, 26, 39, 33, 10 et 33 feuillets, papier.

1670-1689. — Ferme de la mense abbatiale pour les années 1675 à 1678 par les sieurs Cantor et Thierry, d'Amance. — Amodiations générales des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1670, 1679 à 1689.

H. 445. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 12 cahiers in-4°, 42, 12, 16, 32, 18, 23, 16, 26, 26, 28, 23 et 50 feuillets, papier.

1690-1699. — Amodiations générales des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1690 à 1699. — Amodiiatons partielles (1692-1697).

H. 446. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 28, 32, 36, 39, 38, 34, 32 et 31 feuillets, papier.

1700-1707. — Amodiations générales des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1700 à 1707.

H. 447. (Liasse.) — 11 cahiers in-4°, 50, 22, 36, 28, 41, 20, 33, 26, 32, 26 et 34 feuillets, papior.

1708-1719. — Amodiations générales des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1708, 1709, 1711 à 1719.

H. 448. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1720-1733. — Amodiations générales et partielles des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1720, 1721, 1722, 1724 à 1731 et 1733.

H. 449. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 20 feuillets, 1 cahier in-4°, 30 feuillets, papier ; 4 plans ; 1 cachet.

1260-1773. — *Reconnaissances :* Copie (XVIIIe siècle) d'une reconnaissance des habitants de Faverney, se déclarant taillables et justiciables envers l'abbaye (1260). — Reconnaissances des habitants dudit lieu des cens, tailles, droits et autres redevances dues à l'abbaye (1672). — Traité entre l'abbaye et les habitants de Faverney par lequel ces derniers se reconnaissent débiteurs envers l'abbaye d'une somme de 15,500 livres (1672). — Déclaration des biens de Jean Fert le Vieil, de Fleurey (1677). — Déclaration des terres appartenant à l'abbaye de Faverney (1697). — Dénombrement fourni à la chambre des comptes de Dôle par l'abbé François-Théodore Duclos, de tous les biens dépendant de l'abbaye (1726). — Montres d'armes faites par-devant les officiers de l'abbaye (1588-1668). — *Arpentements :* Délimitation des bois de Faverney, d'Amance et de Buffignécourt par traité entre Jean de Bourgogne et l'abbaye (1295). — Arpentements de divers prés sis au finage de Faverney (XVII[e] siècle). — Arpentement des prés dépendant de l'abbaye à Faverney(1726). — Plan géométrique des maisons et jardins renfermés dans l'enclos de l'abbaye (XVII[e] siècle). — Plan d'une maison de Faverney achetée par l'abbaye à Pierre Dard (XVII[e] siècle) — Plan et contenance des chènevières acquises par l'abbaye en 1713. — État des fondations pieuses faites à l'abbaye (messes conventuelles et messes privées), disposé dans l'ordre des mois et des jours de l'année (1773).

H. 450. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier ; 1 sceau ; 11 cachets.

1366-1730. — Pièces concernant la chapelle Notre-Dame-la-Blanche, érigée en l'église abbatiale de Faverney : Présentation du sieur Léonard Challon, en qualité de chapelain, par Charles Friant, écuyer, fondateur de ladite chapelle (1547). — Présentation de François Fauvernier, comme chapelain (1547). — Acensement d'une maison dépendant de ladite chapelle (1601). — Présentation de Georges Sagey, comme chapelain (1633); — idem de Bénigne de Thomassin (1635) ; — idem de Pierre Miredoudez (1662). — Liste des chapelains, de 1668 à 1730. — Mémoire des possessions de ladite chapelle (1710). — Pièces concernant la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, érigée audit lieu : vente à l'abbaye par Huguette, veuve de Huguenin, dit *Gébuin*, de Faverney, d'une maison sur l'emplacement de laquelle a été construite la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste (1366). — Fondation de ladite chapelle par l'abbé Renaud de Belmont (1336). — Reconnaissance à ladite chapelle, par Jacques de Menoux, de deux bichots de blé et d'avoine sur les dîmes dudit Menoux, (1407). — Cens de deux sols estevenans au profit de ladite chapelle, à prendre sur un jardin sis à Faverney (1496). — Cens de six francs sur le chasal sis audit lieu (1601). — Sentence autorisant la nomination d'un autre chapelain, « attendu l'absence du chapelain depuis environ seize ans, sans qu'on en ait de nouvelles » (1626). — Institution de Pierre Boulangier comme chapelain (1626); — idem de Pierre Garnier (1640) — Amodiations des biens et revenus des deux chapelles susdites (1633-1730). — Pièces concernant l'union à la mense conventuelle des chapelles de Notre-Dame-la-Blanche et de Saint-Jean-l'Évangéliste (1694-1695). — Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, prononce l'union à la mense conventuelle des chapelles et fondations d'Amance (1678). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Philippe-Charles Laroquand, de Besançon, chapelain des deux chapelles de l'Immaculée Conception et de Saint-Jean-l'Évangéliste, demandant à être maintenu dans ses fonctions (1694-1696).

H. 451. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 107 feuillets, papier ; 1 cachet.

1396-1638. — Pièces concernant la chapelle et la confrérie de la Conception de la Vierge, érigée en l'église abbatiale de Faverney : vente à ladite chapelle par Othenin, clerc, de Mersuay (1396).— Cens annuels assignés à ladite chapelle :

de 18 deniers, par Marguerite, fille de Villemin le Maire, de Mersuay (1396); — de 10 sols, par Jacquette, fille de feu Étienne, dit Chaudisey, de Faverney (1397); — de 9 sols, par Béatrice, fille de feu Vuillemin Huguenot, de Faverney (1411); — de 12 sols, par Marguerite, veuve de Liébaud Olivier, dit *le Bouchier*, de Faverney (1461); — de 12 deniers, par Jean Paigot, prévôt de Breurey (1488); — de 18 deniers, par Étienne Gaiset, de Mersuay (1492); — de 4 sols, par Guillaume Masson, de Faverney (1496); — de 17 sols et demi par Henri Colin, de Faverney (1526); — de 3 sols, par Marguerite Magnin, veuve de Jean Chappuis, de Faverney (1538); — de 3 gros, 2 deniers, par Guillaume Maussot, de Faverney, sur une fauchée de pré sise sur le territoire de Mersuay (1544), etc. — Reconnaissance des cens et revenus dus à la chapelle et à la confrérie de la Conception Notre-Dame (1523-1528). — Liste des cens dus à ladite chapelle d'un chasal sis à Faverney contre un pré à Mersuay, appartenant aux religieux (1628).

H. 452. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 3 bulles; 2 sceaux; 6 cachets.

1528-1697. — Pièces relatives à la nomination des abbés de Faverney. — Claude de Boisset (1524-1546) : mandement d'évocation au Parlement de difficultés pendantes entre l'abbé et la dame de Neufchâtel, au sujet des droits seigneuriaux de Faverney (1528). — Alphonse Doresmieux (1608-1630) : bulle d'investiture, par Paul IV (1611); — fulmination de ladite bulle par l'official de Besançon (1612); — envoi en possession par le Parlement de Dôle (1612); — prestation de serment (s. d.). — Claude-Hydulphe Brenier (1630-1662) : attestation des supérieurs de la congrégation de Lorraine en sa faveur (1622); — bulle d'Urbain VIII pour sa nomination de coadjuteur (1623); — lettres patentes de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, à ce sujet (1623); — prestation de serment (s. d.); — fulmination de la bulle de coadjutorerie par l'official de Besançon (1627); — Urbain VIII autorise D. Brenier à cumuler les fonctions de coadjuteur et de prieur (1627). — Antoine Doré (1663-1675) : copie de la lettre écrite au Parlement de Dôle par le marquis de Carcacena afin d'envoyer des commissaires à Faverney pour procéder à l'élection de l'abbé (1662); — réponse du Parlement (1663); — certificat des officiers de la justice de Faverney constatant que depuis le décès de D. Hydulphe Brenier, personne ne s'est présenté pour prendre possession de l'abbaye (1668); — prise de possession du temporel de l'abbaye par D. Antoine Doré et opposition des religieux (1671). — Théodore-François Gouret du Clos (1675-1734) : brevets de nomination (1675 et 1679) et enregistrement du brevet de 1675); — prise de possession du temporel de l'abbaye (1676); — bulle de nomination délivrée par Innocent XII (1699); — prestation de serment (s. d.).

H. 453. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 cahiers in-8°, ensemble 56 feuillets, papier; 2 bulles; 5 sceaux.

1720-1772. — Pièces relatives à la nomination des abbés de Faverney (suite). — Vincent Duchesne, coadjuteur (1720-1725) : lettres patentes de coadjutorerie (1720). — Jérôme Coquelin (1734-1771) : lettres patentes et bulle de Benoît XIII pour la coadjutorerie de D. Coquelin (1725 et 1726); — bulle d'absolution de Benoît XIII (1726); — présentation des bulles de coadjutorerie au chapitre (1727); — prise de possession des fonctions de coadjuteur (1727); — prise de possession de D. Coquelin en qualité d'abbé (1734). — D. Ambroise d'Audeux, coadjuteur (1741-1771) : lettres patentes et bulle de Benoît XIV pour la coadjutorerie de D. Ambroise d'Audeux (1741); — envoi en possession de l'abbaye (1741); — prise de possession en qualité de coadjuteur (1742). — Cahiers contenant les actes d'inhumation des religieux et des personnes enterrées dans l'église abbatiale (1738-1771). — Registre des professions de foi et des prises d'habit (1735-1743, 1752, 1767-1772).

H. 454. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

1594-1768. — Professions de foi des frères : Prudent Chalon (1594); — Jean Mariotte (1619); — Célestin Gabiot, Alphonse Gauthier (1624); — Colomban Boband (s. d.); — Anselme Guichemand (1625); — Sylvestre Perrecyot (s. d.); — Dorothée Pescheur, Marcellin Briseuf, Émilien Bouhelier (1626); — Simplicien Milesse, Romuald Savary, Boniface Belin, Daniel Martel (1627); — Constantin Lambert, Isidore Barberot, Timothée Bourgeois, Benoît Alviset, Robert Champion (1628); — Marcellin de Rozières, Albert Belin (s. d.); — Nicolas Jacquinot, Hydulphe Boillot (1630); — Victorin Regnauld, Théodule Volet, Séverin Morin, Maïeul Vornel, Donat Martin, Justin Renobert (1631); — Hilaire Godard, Innocent Prévost, Colomban Gachault (1632); — Paulin Poiset, Constantin Gravelle, Séraphin de la Goutte, Arsène Gachault (1633); — Hyacinthe Jacquinot, Martin Vuillemin, Anselme Buchet (1634); — Eustache Quintard, Désiré Panier, Jean Chrysostome Bernard, Augustin Millot, Odilon Bebin [1], Fulgence Rousselot (1635); — Ambroise Bourgeois, Athanase Millot (1636); — Léonard de Germigney, Anselme Perrenot (1646); — Daniel Mayrot, Placide Bonnald (1647); — Hilaire Luxeul, Célestin Saulnier (1648); — Timothée Bouhelier, Basile Billerey (1649); — Benoît Aygrot (1652); — Joseph Lombard, Ferdinand Bouhelier, Marcellin Tixerand,

(1) Plus tard prieur, auteur d'une Histoire du monastère de Faverney, encore inédite dont le ms. original se trouve à la bibliothèque de Vesoul.

Joseph de Vellecley, Modeste Vincent, Barnabé Domet, Félix Jacquemet, Colomban Vinot, Alexis Mercier (1655) ; — Augustin Laforge, Séraphin Camus (1656) ; — Sylvestre Lambert, Célestin Talbert, Albert Miotte (1658) ; — Daniel Martinot, Claude-Joseph Pillot, Humbert Bonvalot, Théodore Fréby, Anselme Racle (1659) ; — Désiré Vuyemot, Claude Michelot, Placide Clerc (1660) ; — Robert Javel, Odilon Dard, Bernard Hymette, Colomban Vaubeley (1661) ; — Nicolas Poirson (1662) ; — Romain Vernet (1663) ; — Taurin Leclerc (1667) ; — Georges Barrez, Norbert Deschamps, Philippe Boisseaut, Alphonse Deprez, Hugues Antoine, Eustache Thierry, Désiré Rance, Léon Boudret (1674) ; — Modeste Dubois (1675) ; — Théodore Pierrey, Malachie Briot, Grégoire Briot, Luc Couché, Laurent Rossignol, Benoît Gavoille, Sulpice Cainvey, Vincent Duchesne, Eugène Boudret (1678) ; — Blaise Dedin, Sébastien Hugonet, Benoît Monnot, Ambroise Rolet (1679) ; — Servoille Bilet (1680) ; — Simon Bouriot (1681) ; — Fabien Ratte (1685) ; — Honoré de Creuse (1697) ; — Blaise Durand (1702) ; — Alexandre Gambelin, Bernard Livremont (1703) ; — Gérard Fournier (1704) ; — Bonaventure Calot (1705) ; — Bernard Chrétien (1708) ; — Eustache Bouvet (1710) ; — Théodule Grenoton (1722) ; — Bénigne Clerc (1727) ; — Romain Fenouillot (1730) ; — Charles Favre, Timothée Gastel, Marc Bulla, Michel Pigeot, Colomban de la Brière, Étienne Dutruy, Georges Couderet (1731) ; — Louis Breney, Alphonse Richard, Théodore Mercier (1732) ; — Benoît Bourguignet, Martin Lanier, François Lambert, Jérôme Odoyer (1735) ; — Arsène Hugon (1736) ; — Claude Fenouillot (1737) ; — Maur Peseux, Désiré Robert (1742) ; — Bonaventure Duban (1745) ; — Bruno Daviot, Claude Huvelin, Placide Clerc, Odilon Lombard, Benoît Berthier, Charles Auger, Théodore Louvet, Ignace Rouhier, Urbain Michel, Anselme Berthaud (1752) ; — Pierre Dunand (1754) ; — Bonaventure Petit, Athanase Paliard, Jean-Baptiste Artus, Laurent Billerey, Martin Vautherot, Augustin Rousseaux, Joseph Fidon, Valbert Ballay, Colomban Daviot (1760) ; — Joseph Monniot, Bénigne Malcause (1761) ; — François Philippe (1768).

H. 455. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier ; 4 cachets.

1491-1749. — Pièces relatives au miracle de 1608 : lettre de l'archiduc Albert engageant les religieux à céder à la ville de Dôle une des deux hosties miraculeuses (1608) ; — traité à ce sujet entre l'abbaye et la ville de Dôle (1608) ; — statuts et règles de la confrérie du Saint-Sacrement (1609) ; — mémoire relatif à l'ordre des processions des paroisses lors de la fête de la Pentecôte (1632) ; — traité avec les magistrats de Dôle concernant l'érection d'une lampe devant la Sainte-Hostie (1649) ; — lettres des magistrats de Dôle pour inviter l'abbé de Faverney à assister à la procession de la Sainte-Hostie (1661-1749) ; — arrêt du Parlement de Besançon concernant la cérémonie de la Sainte-Hostie à Dôle (1744) ; — procès-verbal au sujet de ladite cérémonie (1749). — Pièces concernant la réforme de l'abbaye en 1613 : statuts de Jacques, abbé de la Chaise-Dieu, pour la réforme de l'abbaye de Faverney (1491) ; — bref de Paul V chargeant Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, abbé de Saint-Vincent de Besançon, d'opérer la réforme dans l'abbaye (1613) ; — procès-verbal de visite du monastère par Guillaume Simonin (1613) ; — statuts et règlements édictés par Guillaume Simonin pour ladite réforme (1613) ; — lettres patentes de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle Claire-Eugénie, approuvant la réforme et confirmant les privilèges de l'abbaye (1616) ; — copie de la bulle confirmant la séparation des menses abbatiale et conventuelle (1616) ; — acte et prise de possession des biens appartenant à la mense conventuelle de Menoux (1616). — Plusieurs des pièces ci-dessus mentionnées, notamment les statuts et règlements de 1613, sont accompagnées de plusieurs copies contemporaines ou très peu postérieures aux originaux.

H. 456. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 16 feuillets, papier ; 2 bulles ; 2 sceaux ; 1 cachet.

XIVe siècle-1771. — Pièces concernant les prébendes : ancien règlement sur les prébendes (XIVe siècle) ; — sentence portant que l'abbé ne pourra pas s'emparer des donations et fondations faites aux religieux (1442) ; — mémoire des religieux concernant les droits de l'abbé Pierre de Buffignécourt sur les prébendes (1455) ; — accord entre l'abbé et les religieux touchant les prébendes (1476). — Le prieur Jean Charles invite les religieux à manger à l'hôtel abbatial, eu égard à la cherté des vivres (1482). — « Roolle des enffans mornez qui ont reçu miraculeusement le saint baptesme par l'intervention de la glorieuse Vierge en l'église des pères bénédictins de l'abbaye de Faverney » (1560-1593). — Pièces relatives à la suppression de la mense abbatiale : requête au roi par l'abbé Jérôme Coquelin pour faire supprimer la mense abbatiale (1769) ; — brevet de Louis XV, autorisant cette suppression (1769) ; — états des biens dépendant de la mense abbatiale (s. d.) ; — bulle de Clément XIV, prononçant ladite suppression et créant une pension annuelle et perpétuelle de 4.500 livres en faveur de l'abbesse et des chanoinesses de Montigny (1770) ; — lettres patentes confirmant les susdites bulles (1771) ; — état des dépenses faites à l'occasion de la réunion de la mense abbatiale à la mense conventuelle (1771) ; — état des dépenses des bulles d'extinction (1771) : « pour avoir dressé le brevet de roi, projets d'actes et conférences : 240 l. ; pour les numéros des deux bulles : 6 l. ; pour le coût des deux bulles, payé à Rome : 16.307 l. 10 s. ; pour les ports de lettres,

paquets et des dites bulles : 120 l.; pour le droit de contrôle et pour celui de vérification, payé à Paris pour les deux bulles : 1.995 l.; pour les copies desdites bulles : 48 l.; pour l'impression des deux : 20 l.; honoraires : 6.000 l.; gratification au commis : 72 l. » Total : 24.808 l. 10 s. Il y a eu encore 646 l. 16 s. de frais supplémentaires : sceau des lettres d'attache (140 l.), port des bulles de Besançon à Faverney (33 l. 2 s.), port des bulles de Besançon à Paris par le coche (6 l.), honoraires et divers (467 l. 14 s.).— Fragment d'une histoire des abbés de Faverney de 1618 à 1733.— Procès-verbal de la réunion générale de la congrégation des saints Viton et Hydulphe à l'abbaye de Saint-Epvre de Toul, avec la liste des prieurs, supérieurs et doyens qui y ont assisté (1762).— Pièces concernant la reconstruction du quartier abbatial : visite du quartier abbatial et du moulin banal de Faverney (1668) ; — devis du nouveau quartier (1683) ; — prise de possession du nouveau quartier (1688) ; — arrêt du Parlement déchargeant les religieux des frais de la reconstruction (1688).

H. 457. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 4 cahiers in-f°, 26, 34, 23 et 24 feuillets, papier, 2 sceaux.

1470-1775.— Pièces concernant les murailles de la ville de Faverney : assignation des habitants à la requête de l'abbé pour avoir à réparer les murailles, fortifications, etc. (1515) ; — mandement de garde pour les habitants, concernant les murs de la ville (1543) ; — traité à ce sujet entre l'abbaye et les habitants (1615) ; — défense aux habitants de prendre des pierres aux murailles (1700) ; — répartement d'une imposition pour réparation des murailles (1703); – échange entre l'abbaye et les habitants du pré Faillot contre la partie des murailles longeant le jardin de l'abbaye (1704) ; — traité pour le déplacement d'une partie des murailles (1712) ; — transaction touchant un chemin près des murailles (1773). — Fournitures faites à l'abbaye en l'année 1670. — Mandements de terrier (1672-1739).— Répartement d'une somme de 1.100 livres sur les habitants de Faverney pour la fonte des cloches faite en 1747 (1748).— Coutumes locales de Faverney dites « usances » de l'année 1616 (existent en triple exemplaire). — Sentence de l'official de Besançon absolvant l'abbé Philippe Friand et ses religieux des censures prononcées entre eux et les exemptant de la juridiction de l'ordinaire (1470).— Arrêt du conseil d'État concernant la vente d'un quart de réserve contenant 36 arpents, vente dont le produit sera affecté aux payement des frais accasionnés par l'extinction de la mense abbatiale (1771).

H. 458. (Liasse.) — 1 cahier in-f°, 43 feuillets, parchemin; 1 cahier in-f°, 172 feuillets, papier.

1462-1524.— Manuel des cens et rentes pour l'année 1462 ; principaux censitaires : Billard (Aimé), Champy (Jean), Jean dit *de France*, de la Guiche (Isabelle), Jacoudez (Jean), Meignien (Jean), Moirel (Jean), Myredondel (Henri), Raignelet (Étienne), Salvoigeot (Guyot), Vogien (Thiébaud), de Vy (Guillaume), etc. — Manuel pour l'année 1524 ; noms des principaux tenanciers : Belguyot (Jean), Danisel (Claude), bourgeois de Faverney, Denizot (Guillaume), Dormoy (Jacob), Laflame (Étienne), Mathey (Nicolas), Perrin (Jean), Pingot, (Philippe), Vuillemin (Jean), chapelain de la chapelle érigée par le sieur Friant, écuyer, en l'église abbatiale, etc.

H. 459. (Liasse.) — 1 cahier in-f°, 28 feuillets, 2 cahiers in-4°, 120 et 94 feuillets, papier.

1571-1602. — Manuel des cens et rentes pour l'année 1571 ; — idem pour l'année 1592 ; — id. pour l'année 1602.

H. 460. (Registre.) — 1 registre in-f°, 244 feuillets, papier.

1734. — Registre des biens, droits et revenus dépendant de la mense conventuelle, dressé par D. Athanase Bolot, procureur et cellérier. Après un bref historique des possessions de l'abbaye, vient la description détaillée, village par village, de tous les droits, revenus et possessions. A Faverney, l'abbaye possède : moulin, four et pressoir banaux, le tiers des dîmes de froment et d'avoine, la dîme du vin, l'exemption de tous droits pour ses vignes, un revenu de 100 livres estévenans (soit 74 livres, 1 s., 4 d. en monnaie royale) provenant de la dîme des habitants, le droit d'amodiation des halles, les droits de rouage, de vente et d'éminage sur tous les étrangers, le droit de justice (réservé à l'abbé seul), le droit de cens sur plusieurs maisons, le droit de pêche sur la Lanterne depuis le pont de Conflandey jusqu'à celui de Faverney inclusivement, le droit de collation des cures de Faverney, d'Arbecey, de Hautevelle, de Fleurey et de deux chapelles érigées dans les églises de Faverney et de Buffignécourt ; elle possède, en outre, six maisons et plusieurs prés, vignes, chènevières, vergers, jardins, ainsi que l'étang de Chaffoy ou de Saint-Benoît. L'abbaye possède des droits analogues et des biens-fonds dans les villages d'Amance, Arbecey (haute, moyenne et basse justice et la seigneurie foncière de tout le territoire), Baulay, Breurey, Buffignécourt (haute, moyenne et basse justice, nomination du maire, corvées), Chariez, Cubry, Fleurey, Hautevelle (le prieuré avec toutes ses dépendances), Hurecourt, Lambrey, Menoux (haute, moyenne et basse justice, nomination du maire, corvées, tailles, droit de chasse), Mersuay, Ormoiche, Purgerot, Senoncourt et Venisey (haute, moyenne et basse justice, corvées, tailles).

H. 461. (Liasse.) — 4 cahiers in-f°, 48, 78, 144 et 181 feuillets, papier.

1498-1570. — Comptes rendus des recettes de l'abbaye par : Jacques Héraud, bachelier en théologie (1498) ; — Pierre Maillot, de Jonvelle, prêtre et gradué en droit (1524) : classé par villages et, pour chaque village, dans l'ordre des dates auxquelles étaient payés les cens, droits, etc. ; — Jacques Billard, de Faucogney, prêtre, receveur des terres et seigneuries de l'abbaye (1544) ; — Bartholomé Caboz, bourgeois de Faverney, receveur dudit lieu (1570) : classé par ordre alphabétique des villages d'où l'abbaye tirait ses revenus.

H. 462. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 158 et 148 feuillets, papier.

1588-1596. — Comptes rendus des recettes de l'abbaye par : Marc Noirot, de Fleurey-les Faverney, notaire, receveur des terres et seigneuries de l'abbaye (1588) ; — Nicolas Vivier, de Fleurey, notaire, receveur des terres et seigneuries (1596) : classé par ordre alphabétique des villages d'où l'abbaye tirait ses revenus.

H. 463. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 4 cahiers in-f°, 159, 80, 28 et 26 feuillets, papier.

1597-1687. — Compte rendu des recettes de l'abbaye par François Parisey, de Breurey, receveur des terres et seigneuries des religieux (1597) : rangé dans l'ordre alphabétique des villages d'où l'abbaye tirait ses revenus. — Comptes rendus des recettes de l'abbaye par Thiébaud Brenier (1612) et Claude Thiébault (1623 et 1624). — États des revenus en argent dus à l'abbaye pour les années 1630 à 1635. — Fragments de comptes (1630-1635). — Compte rendu par Thiébaud Fyard, de Faverney, à D. Odilon Bebin, prieur (1665). — Compte de l'avocat Dubois, de Besançon, à l'abbé Duclos (1673). — Comptes rendus à l'abbé par les héritiers d'Adrien Dénomé, de Menoux, et de Claude-Gabriel Guenard, de Faverney (1683-1687).

H. 464. (Liasse.)— 33 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 40 et 38 feuillets, papier.

1694-1789. — Compte rendu par Léonard Bouquet, amodiateur des revenus de l'abbaye pour les années 1692, 1693 et 1694 : le prix de la ferme est de 4.300 francs par an.— Compte et registre des biens, droits et revenus de l'abbaye pour 1697 par D. Mathieu Duchesne, cellérier. — Compte rendu à l'abbé par D. Placide Bonvalot des recettes et dépenses de la mense abbatiale (1698) ; — autre compte rendu par Pierre Thérion (1704).— États des revenus de l'abbaye (1700-1725).— État des dépenses sur les revenus de la mense abbatiale (1734-1765). Parmi les dépenses de l'année 1735, on remarque : « pour une chaise de poste : 430 l., voiage à Paris pour l'affaire de D. Athanase Bolot : 510 l., mitre brodée en or, chargée de perles et de pierreries, avec une autre mitre simple en or, des gants et des bas de soie, le tout acheté aud. voiage : 368 l. En 1737 : « pour un cheval : 93 l. ». En 1739 : « pour une crosse abbatiale : 910 l. » En 1742 : « achat de tous les Journaux des Sçavans jusqu'à l'année présente, y compris le port et l'emballage : 493 l. » En 1744 : « pour cocardes aux habitants de Faverney qui alloient à Vesoul pour le passage du Roi : 24 l. » En 1754 : « pour une épinette : 48 f. » En 1765 : « Les Bollandistes, 40 vol. in-f° et pour le transpont : 849 l. », etc.— On voit porté également une somme de 200 à 300 l. pour « livres, gazettes et médailles antiques »;— sont mentionnés également le don gratuit (variant entre 300 et 700 l. par an) et le contingent pour l'entretien des Invalides (environ 150 l.).— État général des biens, fonds, droits et revenus de la mense abbatiale pour l'année 1775 ; total des recettes : 12.278 l. 7 s. 5 d. ; total des dépenses : 7.864 l. 6 s. 4 d ; — idem du 1er avril 1788 au 1er avril 1789.— État général de la maison de Faverney le 1er avril 1789 ; total des recettes : 68.966 l. 5 s. 9 d.; total des dépenses : 62.171 l. 13 s. 9 d.

H. 465. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 48, 146, 36, 20, 8, 43 et 188 feuillets, papier.

1636-1686.— Livre des dépenses journalières de mars 1636 à novembre 1639.— Journal des dépenses et recettes d'avril 1674 à mars 1680 ; — recettes : « item le 13 (juin 1674) receu 2 pistoles et demie d'Espagne, 3 d'Italie et 13 écus blancs pour les habits de profession de fr. Norbert, le tout mis dans le coffre = 296 fr. 3 gros » ; « item le 23 (janvier 1679) 5 fr. 6 gros de M. Rabaron pour trois chauveaux (1) d'eau-de-vie et sept messes célébrées pour sa femme » ; « item 30 gros pour vente d'un veau = 2 fr. 6 gros » ; « item 17 fr. 6 gros pour 3 quartes de froment » (août 1679) ; « item 6 gros pour trois livres de pain blanc » (septembre 1679) ; — dépenses : « item le 5 apvril 1674 donné 6 fr. 9 gros à un soldat logé en notre maison à Amance, proche le pont, qui menaçoit de la destruire » ; « item 1 fr. 10 gros 2 blancs despensé par fr. Bénigne, pour avoir acheté à la foire de Faucogney du savon, du rigalis (réglisse), un petit entonnoir, un muscadier

(1) Mesure d'eau-de-vie valant environ un demi-litre.

et des lunettes » (juin 1674) ; « item 9 fr. pour avoir fait faire des confitures à Vesoul par Mad. la Lieutenande » (juillet 1677); « item 6 fr. pour despens faits par le R. P. prieur, allant et retournant de Dôle » (septembre 1677) ; « item 18 gros pour le souper et diner de fr Bénigne et fr. Modeste allant à la foire de Vesoul » (mai 1678) ; etc. — Double d'une partie du cahier précédent (octobre 1676-mars 1679). — Journaux de la vente de grain (1680 et 1683). — Journal des dépenses et recettes de mai 1680 à mars 1686 ; — recettes : « item 6 pistoles pour vente d'un cheval = 99 fr. » (octobre 1681) ; « reçu 12 fr. 9 gros pour vente de deux veaux de notre ménagerie » (février 1682) ; « item 54 fr. pour vente d'un bœuf au boucher » (mars 1685) ; — dépenses : « item 77 fr. 6 gros dépensés par D. Isidore et fr. Philippe beuvant les eaux à Luxeux » (juin 1680) ; « item le 9 (mars 1682) 22 fr. 6 gros à un maître organiste venu icy exprès de Langres pour prendre des mesures pour faire un orgue » ; « item 116 fr 3 gros tant pour un missionnaire paroissial en 8 tomes, deux tomes de la *Recherche de la vérité*, une rame de papier, pour 4 tomes des *Mémoires du clergé de France*, trois tomes de la *Discipline ecclésiastique*, plusieurs Vies de Saincts et trois rames de papier raisin, pour avoir fait relier un livre » (janvier 1683) ; « item 5 gros pour une poule » (février 1686) ; etc.

H. 466. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 47, 42, 46, 40, 49, 48, 60 et 94 feuillets, papier.

1685-1698. — Journaux des dépenses et recettes d'avril 1685 à mars 1695. — Journal de la vente de grain (1689-1698).

H. 467. (Liasse.)— 9 cahiers in-4°, 36, 22, 42, 46, 35, 47, 22, 26 et 94 feuillets, papier.

1695-1726. — Journaux des dépenses et recettes d'avril 1695 à mars 1701 et de novembre 1723 à novembre 1726.— Journaux des dépenses et recettes en argent et en nature de la mense abbatiale, de mars 1700 à octobre 1702.

H. 468. (Liasse.) — 1 cahier in-f°, 136 feuillets, 2 cahiers in-4°, 94 et 93 feuillets, papier.

1720-1790. — Journal des dépenses et recettes d'octobre 1720 à mars 1729 ; du 1er avril 1721 au 1er avril 1722, la dépense totale a été de 11.219 l. 11 s., et la recette totale de 11.561 l. 12 s. 8 d.—Journaux des dépenses et recettes de janvier 1785 à avril 1790.

H. 469. (Liasse.) — 8 cahiers in-f°, 28, 100, 50, 43, 27, 55, 14 et 18 feuillets, papier.

1578-1631. — Registre des tenues de la justice abbatiale, de 1578 à 1581, par Pierre Fournier, tabellion général du comté de Bourgogne et juge à Faverney; simple liste des parties avec quelques brèves mentions de sentences. — Registre pour les années 1588 à 1590; juge : Louis Thiébault, de Faverney ; ne contient guère que des jugements pour délits ruraux et pour coups et blessures. — Registre pour 1592 ; juge : Claude Perrin, de Menoux. — Registres pour les années 1593 et 1594 ; juge : Pierre Bouret, de Faverney. — Registre pour les années 1596 à 1599 ; juge : Claude Lesnoulay, de Faverney, notaire. — Cahiers contenant des extraits d'amendes infligées par la justice abbatiale (1627-1631).

H. 470. (Liasse.) — 5 cahiers in-f°, 49, 116, 227, 16 et 12 feuillets papier.

1642-1710. — Registre des tenues de la justice abbatiale, de 1642 à 1649 ; juge : Claude Thiébault, dit *Gousset*, de Faverney, notaire ; il s'agit presque exclusivement de mésus et délits ruraux, de violations des droits de l'abbaye (contraventions à la banalité du four, etc), de coups et blessures.— Registres pour les années 1655 à 1658 ; juge : Claude Thierry, de Menoux, notaire ; mésus, coups et blessures. — Registres pour les années 1659 à 1670; juges : Claude Thierry, de Menoux, et Pierre Caboz, de Faverney, notaires ; — Louis Fauldret, bourgeois de Luxeuil, « pour..... avoir tenté de baigner ung cuir à poil dans la grand fontaine dudit Faverney, ayant à ce moyen commis ung acte de salleté et villainie, pour raison que les bourgeois et habitans de la ville dudit Faverney se servent de l'eau de ladite fontaine, tant pour boire qu'à aultres usages..... » (fol. 42 verso); — Claude Vermot, de Faverney, « pour nuictamment et à heure indeue avoir porté fusil et pistolets par les rues de ladite ville » (fol. 126 recto) ; — Jacques Baratte, de Faverney, contre Jean Courtois, son fils et sa fille, « pour avoir battu la femme dudit Baratte et proféré plusieurs parolles injurieuses » (fol. 205 recto) ; — Jacques Charles, de Faverney, « pour blasphèmes proférés par iceluy et s'estre donné l'entrée nuictamment en la maison de Jean Courtois à dessein de le tuer » (fol. 233 recto), etc. — Registre pour les années 1671 et 1672 ; juge : Pierre Caboz. — Registre des audiences et actes de la justice de la gruerie de Faverney ; juge : Jean-Claude-Joseph Gaillard, de Vesoul, avocat au Parlement (1709-1710).

H. 471. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 25 pieces, papier; 1 cahier in-8°, 20 feuillets, parchemin.

1425-1719. — *Communes.* — *Amance.* — Donations faites à l'abbaye par : Marguerite de Castre, dame de Montagu, du quart des dîmes d'Amance (1455, copie); — Christophe de la Palud, marquis de Varambon, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, de la place des halles d'Amance et d'un jardin audit lieu (1621); — Antoine Renauld, d'Amance, de diverses petites sommes pour messes et anniversaires (1628); — Simon Bresillet et Françoise Besancenot. sa femme, de 94 quartes de terre et de 30 chariots de foin (1629); — Pierre Dard, de Baulay, de plusieurs champs et prés sis au finage d'Amance (1662); — Antoine Jolyet, de Jonvelle, chirurgien, du tiers d'un héritage qu'il avait recueilli (1662); — Jean-Baptiste Germigney, d'Amance, d'une chenevière sise audit lieu (1666); — Jeanne-Catherine et Gertrude Dard, d'Amance, d'une demi-fauchée de pré sise audit lieu (1676), etc. — Constitutions de cens et de rentes au profit de l'abbaye par : Simonne (1425); — Jean Bernard (1571); — Toussaint Merle (1609); — Barthélemy Goux et Élisabeth Bourgeois (1716); — Jean Écoffet (1718), tous d'Amance. — Constitutions de rentes par : Jacques Germiney pour Laurent Doyen (1602); — Simon Bresillet et Claude Darel pour Catherine Belin, veuve de François Besancenot (1622); — Claude Simonin et Charlotte Lebrun, sa femme, pour noble Gaspard Dard, de Vesoul (1632); — Antoine Rousselle pour Claude Dard (1636), etc. — Testaments de : Jean Bresillet, « père de Simon Bresillet, notre bienfaiteur » (1592). — Anne Oudot, femme d'Antoine Carrey (1616); — Antoine Carré, d'Amance (1620); — Claude Dard (1637); — Anne Bresillet (1638); — Jacques Peussot (1638); — Pierre Billerez, curé d'Amance (1649); — Jeanne Meule (1680). — Actes de ventes et d'achat (1627-1686). — Échanges de maisons et terres sises sur le territoire d'Amance (1569-1719).

H. 472. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1471-1692.— *Amance* (suite).— Actes et copies d'actes d'achat et de vente de maisons et terres sises sur le territoire d'Amance (1471-1692).

H. 473. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 26 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 16, 20 et 34 feuillets, papier; 1 cachet.

1471-1788. — *Amance* (suite). — Jean de Neufchâtel promet de vendre à l'abbaye le quart des dîmes d'Amance pour 100 florins d'or (1451). — Lettres patentes de Charles VIII conférant à l'abbaye le droit de patronage sur les cures d'Amance et de Fleurey ainsi que le droit de lever une taille de 50 livres sur les habitants de ces deux villages (1491). — Reconnaissances de biens sis sur le territoire d'Amance faites à l'abbaye par : les habitants dudit lieu (1603); — les héritiers de Claude et d'Anne Bresillet d'Amance (XVIIe siècle); — les héritiers de Jacques Dard, d'Amance (XVIIe siècle); — les fermiers du Magny d'Amance et de la grange de Beauregard (XVIIe siècle); — le fermier de la grange du Magny (1710). — Reconnaissance générale par les habitants d'Amance, des biens appartenant à l'abbaye audit lieu (1702). — Amodiations de terres sises à Amance à : Jean Guillot (1618); — Thiébaud Colletey et Claude Belin (1670); — Jean Vadot (1706); — Jean-Nicolas Girardot (1714). — Acensements (1513-1716). — Traité et accord entre l'abbaye et : Marc de Rye, seigneur de Montagu, Amance, Bourguignon, etc., et Jeanne de Longvy, sa femme, concernant les droits et seigneuries de Faverney et d'Amance et la gardienneté de ladite abbaye (1541); — Toussaint Lavoue, d'Amance, touchant une dette de l'abbaye pour l'achat d'une maison sise à côté de la chapelle (1706); — Charles Bruley, d'Amance, au sujet du droit de parcours dans le pré de la chapelle (1788). — Traités de mariage entre : Christophe Bidault et Denise Jeaufroy (1617); — François Dard et Isabelle Faivre (1625); — Claude le Chien, de Salins, et Gillette Lauget (1628); — Claude Nicolas et Jeanne Rigoullot (1634). — Partages entre : Catherine et Marguerite Bouvier et Simon Meule, de terres sises à Amance (1566-1579); — les enfants d'Étienne Dard. fermier de la grange de Beauregard (1631); — Nicolas et Simon Andrey et Alix Mignot, concernant la succession d'Alix Oudot (1631); — les religieux de Faverney, Antoine Jolyet, de Jonvelle, chirurgien, et Michel Jeannot, d'Amance, concernant la succession de Simon Bresse (1667); — l'abbé et les religieux, concernant les terres acquises de Guillaume Doyen (1692).

H. 474. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 95 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 42 et 30 feuillets, papier; 13 plans; 1 sceau; 7 cachets.

1395-1788. — *Amance* (suite). — Pièces concernant la chapelle d'Amance : copie de l'acte de fondation de la chapelle de Bourguignon-les-Morey (1400); — prise de possession de la chapelle d'Amance (1576); — fondation par Guillaume Dard (1613); — idem par Léonore Chaboz, marquise de Varambon (1616); — mémoire concernant un enfant pauvre à entretenir à l'école en conséquence de la fondation de la chapelle d'Amance (1618); — union des chapelles de Bourguignon-les-Morey, de Colombier et de Montaigu à celle d'Amance (1619); — transfert de la confrérie du Rosaire de

Faverney dans la chapelle d'Amance (1621) ; — permission accordée à Martin Barberot, chapelain à Amance, d'enseigner les enfants étrangers qu'il tiendrait en sa maison (1626) ; — institution de Sébastien Guillaume en qualité de chapelain (1628) ; — prise de possession de la chapelle de Colombier (1633) ; — mémoire des messes fondées en la chapelle d'Amance (s. d. XVIIe siècle) ; — D. Odilon Bebin, prieur, s'engage à faire desservir la chapelle d'Amance jusqu'à ce que le chapelain Benoît Bory ait reçu la prêtrise (1667) ; — prise de possession par ledit Bory (1667) ; — traités pour la desserte de la chapelle (1668, 1680, 1682, 1683, 1687, 1699 et 1702) ; — etc. — Pièces concernant les dîmes d'Amance : traité par lequel l'abbaye cède les dîmes d'Amance à Jean de Vesoul, pour sa vie durant pour 100 sous (1295) ; — traité avec Étienne *li coronné*, d'Amance, concernant des dîmes dudit lieu (1365) ; — copies de plusieurs traités entre l'abbaye et les seigneurs d'Amance concernant les dîmes (1295-1528) ; — mémoire sur les dîmes d'Amance (XVIIe siècle). — Arpentements des terres appartenant à l'abbaye à Amance (1692 et 1764). — Devis d'une maison sise à Amance et appartenant à l'abbaye (1788). — Plans de divers champs et prés appartenant à l'abbaye d'Amance (1694-1744). — Plan de la maison de Claude-François Maillot, dépendant de l'abbaye (XVIIIe siècle).

H. 475. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 32 feuillets, papier ; 2 cachets.

1223-1764. — *Amoncourt.* — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Faverney et Hélène de Montaigu, comtesse de Grammont et dame de Conflandey, d'un côté, et François-Joseph, baron de Reinach, seigneur d'Amoncourt et Jacques Étallon, de Conflandey, de l'autre, au sujet des droits sur la Lanterne et en particulier, de la construction d'un moulin et d'une écluse au bord de ladite rivière par le susdit Étallon (1700-1717).

Arbecey. — Inventaire des titres et papiers concernant les droits et possessions de l'abbaye à Arbecey (XVIIIe siècle). — Étienne, comte de Bourgogne, échange avec l'abbaye le village d'Arbecey, contre celui de Montigny (1223, *vidimus* de Guillaume, évêque de Chalon-sur-Saône, de 1279). — Constitutions de rente au profit de l'abbaye par : Étienne Perrot, d'Arbecey (1453) ; — François Rebillot, de Momberchon (1668) ; — Jean Bourgeois, de Mercey (1683). — Actes d'acquisition et de vente de maisons et terres sises sur le territoire d'Arbecey (1631-1735). — Actes d'échange (1696-1700). — Acensements (1564-1716) et baux (1721-1764). — Mémoire historique concernant les droits de l'abbaye sur Arbecey (XVIIIe siècle).

H. 476. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 9 cahiers in-f° et in-4°, 18, 31, 18, 43, 12, 34, 33, 14 et 20 feuillets, papier.

1564-1781. — *Arbecey* (suite). — Reconnaissances de biens appartenant à l'abbaye par les habitants d'Arbecey par-devant Pierre Beugnot, dudit lieu, procureur fiscal d'Arbecey (1564). — Reconnaissances des acensements des grands bois de Faverney (1622) ; noms : Baraut (Pierre), Bataillard (Claude), Briot (Claude), Chastillon (Étienne), Ferget (Didier), Grand (Guyot), Jacquot (Nicolas), Laignel (Jean), Michelot (Pierre), Mitaine (Jean), Pastey (Antoine), Roland (Jean), Roux (Jean), Sambin (Simon), etc. — Reconnaissance générale des droits de l'abbaye à Arbecey par-devant François Lambert, notaire (1627) : l'abbaye possède la seigneurie dudit lieu, avec la haute, moyenne et basse justice ; les habitants doivent : une taille de 10 livres estevenans payable annuellement à la Saint-Michel, une dîme d'une gerbe sur dix de tous les grains, trois corvées de charrue par an, le droit de four banal ; l'abbaye est propriétaire de l'emplacement du château, avec ses dépendances, des deux moulins avec deux étangs et de plusieurs maisons et terres audit lieu. — Autre reconnaissance générale de l'année 1679. — Instructions pour la rédaction du terrier et des reconnaissances d'Arbecey et de Lambrey (XVIIIe siècle). — Reconnaissance générale des habitants d'Arbecey (1740) : outre les droits et privilèges énumérés dans la reconnaissance de 1627 (notamment le droit de justice, les profits des amendes, etc.), on reconnaît encore à l'abbaye le droit d'épave et d'échute, de patronage de la cure, etc. ; les habitants ne peuvent s'assembler sans l'autorisation de l'abbé, ils doivent assister à toute exécution de jugements criminels, comparaître à toutes montres d'armes ordonnées par l'abbé, entretenir les bois communaux, etc. ; l'abbaye possède le droit de chasse et de pêche, de parcours, de coupe dans les bois, de vive, morte et vaine pâture ; les religieux, leurs fermiers, receveurs, amodiateurs et leurs familles sont exempts de toutes charges, logements de gens de guerre, milice provinciale, etc., à la réserve des droits curiaux. — Autre reconnaissance générale pour l'année 1743. — Reconnaissance d'Antoine Robin concernant le terrain sis autour du four banal (1781).

H. 477. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 3 cahiers in-f° et in-8°, 22, 12 et 46 feuillets, papier ; 3 plans.

1305-1718. — *Arbecey* (suite). — Pièces concernant les cens et dîmes : vente d'une maison à Arbecey sur laquelle l'abbaye touchait un cens de 6 deniers (1305) ; — réduction à une gerbe sur dix de la dîme d'Arbecey, qui se montait précédemment à une gerbe sur sept (1410) ; — tailles dues à

l'abbaye pour plusieurs pièces de terre sises sur le territoire d'Arbecey (1450) ; — manuel des tailles dues à l'abbaye à Arbecey (1560).— Institution de maire à Arbecey (1541).— Montre d'armes faites à Arbecey par-devant Jean Noirot, de Purgerot, procureur fiscal audit Arbecey (1542).— Arpentement des bois d'Arbecey (1709). — Plan du château d'Arbecey (1709). — Plans des bois d'Arbecey (XVIII[e] siècle). — Accords et transactions : au sujet de la fixation de la taille à 60 livres estevenans par an (1346) ; — avec Jean de Perrecey, seigneur de Lambrey, portant renonciation dudit Jean à ses droits sur les habitants d'Arbecey (1437) ;— concernant les bois d'Amance et les dîmes dans les essarts (1530) ; — au sujet de l'affouage, du four banal d'Arbecey et des dîmes (1592) ; — au sujet des mésus dans les bois d'Abecey, des impositions des fermiers et grangers, du droit de chasse et de la propriété du grand étang (1628) ; — au sujet de la coupe et de la vente des bois communaux, l'établissement d'une bergerie, etc. (1670); — confirmation du précédent traité (1676) ; — au sujet de la coupe et de la vente des bois d'Arbecey (1697) ; — avec Nicolas Perrin, d'Arbecey, au sujet de la dîme de foin (1718).

H. 478. (Liasse.) — 6 cahiers in-f°, 54, 148, 28, 48, 56 et 96 feuillets, papier.

1589-1600. — *Arbecey* (suite). — Registres des tenues de la justice abbatiale à Arbecey par Pierre Beugnot, dudit lieu, notaire, lieutenant de Prudent Chalon, de Vesoul, juge ordinaire (1589-1594) : délits ruraux, coups et blessures.— Registre pour l'année 1600 ; juge : Claude Lesnoulay, de Faverney, notaire : mésus, délits ruraux, coups et blessures.

H. 479. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 78, 90 et 182 feuillets, papier.

1604-1630. — *Arbecey* (suite).— Registre des tenues de justice pour les années 1604 et 1605 ; juge : Claude Lesnoulay; contre Marcelin Gaillard, Claude Faivre et Pierre Hugueney, de Faverney, « pour baptures et blasphèmes » (f° 2 v°) ; puis : délits ruraux et mésus, « larrecins », coups et blessures, blasphèmes, etc.— Registre pour l'année 1627 ; juge : Claude Thiébauld, dit *Gousset*, de Faverney, notaire ; contre Jacques Caillotet et Louis Mitaine, d'Arbecey, « pour avoir trop taxé le vin » (f° 2 v°) ; « en matières de mespris avec parolles malsentantes de notre saincte foy, et aultres crimes, contre François Meuret, de Bourguignon-les-Morey » (f° 2 v°) ; « en matières de baptures et efforts, contre Antoine Prevetier, d'Arbecey » (f° 30 r°) ; contre Jean Jeannet « pour entreprinse sur le grand chemin » (f° 68 v°), etc.— Registre pour les années 1628 à 1630 ; juge : Claude Thiébauld ; contre Antoine Roux, « pour n'avoir payé les dismes » (f° 5 v°) ; «...... en matières de baptures à coups de faulx, pougnard, insultes nocturnes, crimes et délicts, contre Jean, fils de François Franchon dudit lieu » (f° 30 r°) ; contre Jean le Héraulx, d'Arbecey, « pour avoir esté veu cueillant et abbatant quantité de poires sauvages » (f° 51 r°) ; etc. ; presque toutes les causes concernent des mésus et délits ruraux, tels que champoyage et coupage de bois sans autorisation, fauchage avant le ban, usurpation du droit de passage, etc.

H. 480. (Liasse.) — 6 cahiers in-f°, 170, 38, 38, 123, 33 et 108 feuillets, papier.

1630-1681. — *Arbecey* (suite).— Registre des tenues de justice des années 1630 à 1636 : juge : Claude Thiébauld ; contre Antoine Roux « pour avoir faict ung terreau du travers le chemin tirant à Gésincourt » (f° 39 v°) ; « en matières d'entrebaptures à sang, blasphèmes exécrables, crimes et délicts contre François Bichot et Jean Jacquemard, d'Arbecey » (f° 146 v°) ; etc. ; puis délits ruraux, mésus, etc. — Registre pour les années 1648 à 1660 ; juges : Claude Thiébauld, puis Pierre Caboz, de Faverney, notaire ; contre Claude Ferrand, d'Arbecey, « pour démolition de maison faicte audit Arbecey, et auctres crimes et délicts » (f° 7 r°) ; etc.; puis délits ruraux, mésus, coups et blessures. — Registre pour les années 1677 à 1681 ; juge : Pierre Caboz ; contre Denis Mailley et Jean Lanier d'Arbecey, « pour battures et oultrages inférés à coup de pierres à la personne d'Emmanuel Martin, d'Ormoy, recteur d'école audit Arbecey, estant en embûche en ung buisson dans la rue du moulin, environ les huit ou neuf heures du soir du dimanche seizième du présent mois de may, par telle violence et roideur qu'il fut atteint d'une d'icelles sur le nez et renversé par terre et grandement blessé à playe, rendant effusion de sang, avec de grandes meurtrissures et contusions..... » (f° 41 r°) ; contre Humbert Freschot, d'Arbecey, « pour avoir construict ung fourg dans sa maison au détriment de la bannalité du grand fourg dudit Arbecey » (f° 44 r°) ; etc.

H. 481. (Liasse.) — 5 cahiers in-f°, 50, 68, 57, 59 et 171 feuillets, papier.

1683-1696. — *Arbecey* (suite). — Registre des tenues de justice pour les années 1683 à 1692 et 1696 ; juge : Pierre Caboz ; contiennent presque uniquement des mésus, délits ruraux, accusations pour coups et blessures, etc.

H. 482. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 20 feuillets, parchemin; 6 cahiers in-4°, 64, 26, 18, 20, 50 et 94 feuillets, papier; 7 sceaux.

1454-1791. — *Arbecey* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants d'Arbecey concernant la dîme sur la coupe des bois que l'abbaye prétendait imposer auxdits habitants (1759 1791). Parmi les documents produits par l'abbaye, il se trouve entre autres : sentence en faveur de l'abbaye contre les habitants d'Arbecey (1454) ; — traité entre l'abbé Antoine d'Achey et Nicolas Morel, de Lambrey, au sujet de la réduction de la dîme que ce dernier avait à payer à Arbecey (1578) ; — extrait de la transaction de 1592 concernant le four banal (cf. H. 477) ; — sentence contre les habitants d'Arbecey au sujet de la corvée (1671) ; — sentence condamnant l'abbaye à payer la pension du curé d'Arbecey et déchargeant les habitants dudit lieu de cette obligation (1690) ; — etc.

H. 483. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 12 cahiers in-f° et in-4°, 20, 32, 14, 28, 40, 16, 40, 34, 66, 50, 22 et 18 feuillets, papier.

1454-1791. — *Arbecey* (suite). — Suite du même procès : contient les mémoires manuscrits et imprimés en faveur de l'une et de l'autre des deux parties.

H. 484. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 126 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 28, 18 et 54 feuillets, papier; 2 cachets.

1631-1786. — *Arbecey* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants d'Arbecey au sujet de l'arpentement du territoire dudit lieu (1631-1733). — Pièces d'un procès entre les mêmes, au sujet de la propriété de plusieurs champs sis audit Arbecey (1709-1786).

H. 485. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 3 cahiers in-f°, et in-4°, 28, 28 et 46 feuillets, papier; 1 cachet.

1696-1789. — *Arbecey* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants d'Arbecey au sujet de la propriété de plusieurs champs et prés sis audit Arbecey (1696-1788). — Pièces d'un procès entre les mêmes au sujet de la fauchaison des seconds fruits dans les prairies dudit village (1696-1789).

H. 486. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1438-1763. — *Baulay*. — Acquisitions de maisons et terres sises à Baulay sur : Jacques Violet (1450) ; — Jean Darelet, prêtre, de Faverney (1499) ; — Jean Clauderet (1581) ; — Richarde Lambelin, femme de Jean Lambert, de Gray-la-Ville (1582) ; — Jacques Camelin, de Senoncourt (1628) ; — Bartholomé Roiche, femme de Bénigne Durand (1634) ; — les habitants de Baulay (le pré de la Vaivre) (1658) ; — Joachim Jeoffroy, de Baulay (1672) ; — Bénigne Othenin, dudit lieu (1672) ; — Claude Noé, dudit lieu (1672) ; — Pierre Dard, de Faverney (1674) ; — etc. — Échanges de biens sis sur le territoire de Baulay (1582-1672). — Acensement du moulin de Charmont (1525). — Constitutions de rentes et cens par : Jean de Valeron, religieux de Faverney (1438) ; — Claude Rocher, de Baulay (1619) ; — Nicolas Thevenot, dudit lieu (1631) ; — Jean et Remy Bernard, dudit lieu (1632) ; — Jean-Baptiste Constant et Élisabeth Pioche, sa femme (1717) ; — Joseph Destrie et Marie Racine (1740) ; — Antoine Haury, de Baulay (1763) ; — etc. — Traités et conventions : extrait, en ce qui concerne Baulay, du traité conclu entre l'abbaye et Anne de Neufchâtel, dame d'Amance, au sujet des seigneuries d'Amance, de Baulay et de Faverney (1529) ; — extrait, en ce qui concerne Baulay, du traité entre l'abbaye et Marc de Rye, seigneur d'Amance, au sujet du droit de gardienneté (1541) ; — traité entre l'abbaye et les habitants de Faverney au sujet de l'affouage du four banal de Baulay (1729). — Partage de quelques pièces de pré entre les enfants de Claude Jouffroy, de Baulay (1625).

H. 487. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 6 cahiers in-f°, 24, 22, 38, 34 et 24 feuillets, papier; 1 cachet.

1458-1765. — *Baulay* (suite). — Levée d'une aide extraordinaire pour la bienvenue de l'abbé Philippe Friant et pour le mariage de la fille aînée de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu (1458) ; — *vidimus* par Charles-Quint (1545). — Acte de foi et hommage fait à l'abbé par Jean Noyrot, de Fleurey (1532). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants de Baulay (1627) ; noms des principaux tenanciers : Andrey (Nicolas), Blancpied (Suzanne), Bouvier (Toussaint), Brésot (Nicolas), Camus (Jean et François), Cervey (Jean), Foley (Jean et Nicolas), Goux (Jacques), Jannot (Blaise), Labourey (Isabelle), Legrappy (Nicolas), Louyot (Claude), Maréchal (Claude, Michel et Nicolas), Mathey (Guillaume et Jean), Meulle (Claude), Morel (Catherin), Oudot (Jean), Othenin (Chrétien), Perret (Jacques), Poissenot (Jean), Thévenot (Nicolas), Vernot (Claude), etc.; — deux copies desdites reconnaissances (fin du

XVIIe siècle). — Devis des ouvrages de taille, de maçonnerie et de crépissage de la ferme appartenant à l'abbaye à Baulay, par Pierre Fileux, maître maçon (1707). — Dénombrement des possessions de l'abbaye à Baulay (XVIIIe siècle). — Arpentements des terres appartenant à l'abbaye sur le territoire de Baulay (1692 et 1765). — Instructions pour la confection d'un terrier pour les possessions de l'abbaye à Baulay et Buffignécourt (XVIIe siècle). — Registres de la justice abbatiale à Baulay pour les années 1580 à 1594 ; juge : Dominique Mignot, de Baulay, notaire ; « contre Mre Dominique Mignot, de Baulay, nostre deffendeur, par Symon Jeannin, seigneur en ceste justice.... pour le vingtiesme jour du mois de may dernier passé avoir baptu et oultraigé Magdelaine Roussel, femme de Nicolas Favet, dudict Baulay, et Claudine Roussel, sœur de ladicte Magdelaine, elles estant au fourg bannal dudict Baulay.... quoy faisant, avoir ledict Mignot juré et blasphémé le sainct nom de Dieu.... » (fol. 16 ro) ; etc.; le surplus consiste en délits ruraux, mésus, coups et blessures, etc.

H. 488. (Liasse.) — 5 cahiers in-fo et in-4o, 47, 374, 34, 20 et 30 feuillets, papier.

1627-1710. — *Baulay* (suite). — Registre de la justice abbatiale de Baulay pour les années 1627 et 1628 ; juge : Claude Thiébauld, dit *Gousset*, de Faverney, notaire ; ne contient guère que des mésus, délits ruraux (champoyage, usurpation du droit de passage) coups et blessures, etc. — Registre pour les années 1664 à 1675 ; juges : Claude Thiébauld, de Faverney, Jean-Claude Thierry, de Menoux, et Pierre Caboz, de Faverney, notaires ; contre les habitants de Baulay « pour n'avoir aulcung cheval estalon » (fo 5 ro) ; contre Michel Delenom et Charles Claudenot, messiers à Baulay « pour n'avoir faut aulcung rapport des mésus quilz ont treuvé » (fo 13 vo) ; contre Bénigne Othenin, de Baulay « pour avoir fait refus de payer la dîme de grains » (fo 249 ro) ; contre les habitants de Baulay « pour n'avoir mis en ban leurs bois communaux » (fo 324 vo) ; etc. — Registre pour l'année 1682 ; juge : Pierre Maignien, notaire apostolique et royal ; aucune cause intéressante. — Registres pour les années 1708 à 1710 ; juge : Jean-Claude-Joseph Guillard, de Vesoul, avocat au Parlement ; ne contiennent guère que des condamnations pour mésus et délits ruraux.

H. 489. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1412-1722. — *Baulay* (suite). — Sentence au profit de Jean *l'Abonné*, concernant les biens de Marguerite, veuve de Jean Noirot, de Baulay, de famille mainmortable (1532). — Jugement du bailliage de Vesoul maintenant l'abbaye en possession de deux prés sis à Baulay (1686). — Arrêt concernant un différend entre l'abbaye et Gabrielle-Marie de Poictiers, marquise du Châtelet et dame de Baulay, au sujet du marteau servant à la marque des bois (1722). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Martin Mignot, concernant un enlèvement de pierres et de chaux opéré par ledit Martin sur le territoire de Baulay, ainsi qu'au sujet de la coupe de plusieurs arbres (1566). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Baulay au sujet de la propriété du pré de la Vaivre (1691).

Breuches et Breuchotte. — Sentence au profit de l'abbaye contre les habitants de Breuches au sujet du paiement des dîmes (1570). — Constitutions de rente par les habitants de Breuchotte au profit de : l'abbaye (1636) ; — Jeanne Magnien, femme de Hugues Vaubelet (1638) ; — François Girardin (1684).

Breurey-les-Faverney. — Actes d'acquisition et d'échange de maisons et terres sises sur le territoire de Breurey (1412-1652).

H. 490. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier ; 1 plan.

1338-1780. — *Breurey-les-Faverney* (suite). — Constitutions de rente faites au profit de : l'abbaye, par Vuillemin, fils de Perceval de Merquelom (?) (1338) ; — François Parisey, de Breurey, par Claude Parisey, de Faverney (1594) ; — Anthide Pynard par Pierre et Jean Pynard, dudit lieu (1603) ; — Guillaume Labranche, curé de Breurey, par Jean Poussot, dudit lieu (1629) ; — Nicole Daviot par François Monneret, dudit lieu (1629) ; — etc. — Acensements (1576-1780) et baux (1536-1753). — Traités entre l'abbaye et : Richard de Flagy, au sujet du bief du moulin de Breurey (1362) ; — Adrien de Thomassin, sieur de Marcey, conseiller au Parlement de Dôle, Claude Parisey et d'autres, propriétaires du grand moulin de Breurey, au sujet du droit de pêche dans la Lanterne (1603). — Accord entre les habitants de Breurey et Théodore de Custine, comte de Wiltz, baron de Chemilly, au sujet de l'arpentement du territoire de Breurey (1701). — Partages de biens entre divers habitants de Breurey (1592-1629). — Testaments de : Jean Daviot, de Breurey (1587) ; — Guillaume Labranche, curé de Breurey (1659). — Arpentements de plusieurs pièces de terre sises sur le territoire de Breurey et appartenant à l'abbaye (1704-1725). — Plan des prés dépendant du grand moulin de Breurey et appartenant à l'abbaye (1705).

H. 491. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier ; 1 cahier in-fo, 18 feuillets, papier ; 1 plan ; 1 sceau.

1603-1787. — *Breurey-les-Faverney* (suite) — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Faverney et le chapitre de

Remiremont au sujet du droit prétendu par ce dernier sur les fruits des terres appartenant à ladite abbaye et sises sur les territoires de Breurey et de Mersuay (1613-1728). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et plusieurs propriétaires du grand moulin de Breurey, au sujet du droit réclamé par ces derniers de se servir d'une barque sur la Lanterne pour réparer les éclusés dudit moulin (1602-1787).

H. 492. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 1 cachet.

1345-1768.— *Buffignécourt.* — Fragment d'un inventaire des titres et papiers de l'abbaye concernant Buffignécourt (XVIIIe siècle). — Donation faite par Nicolas de Buffignécourt à Vinot, son frère, de la moitié de la justice de Buffignécourt et de Venisey, ainsi que des émoluments qui y sont afférés, le tout mouvant de l'abbaye (1447). — Copie d'une donation réciproque entre vifs, entre Michel Jeannin, de Chariez, et Marie Bounier, de Buffignécourt, comme donation de ladite fondation (1660). – Donation faite à l'abbaye par Jean-Georges Aymonnet, seigneur, de Contréglise, de tout ce qu'il possédait à Buffignécourt (1677).— Actes de vente et d'acquisition (1438-1687) et d'échange (1488-1604) de maisons et terres sises sur le territoire de Buffignécourt. — Censes et rentes : ratification par l'abbé Étienne de Thile de l'exemption de tailles et autres servitudes faite par Liébaud de Cusance au profit de Pierre de Buffignécourt, de son frère Guillaume, prêtre, moyennant une redevance annuelle à l'abbaye d'une livre de cire et deux sous de cens (1400) ; — constitution de cens en faveur d'Antoine d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt et Hurecourt, et d'Anne de Chassey, sa femme, par Barthélemy Bonnier et Nicolas Petitgirard, de Baulay (1600) ; — idem au profit de Jean-Baptiste d'Aubonne, son fils, par Nicolas Pensot et Simon Mougenot, de Buffignécourt (1625). — Constitutions de rente au profit de l'abbaye par : Vincent Lhuillier et Anne Boulanger, sa femme (1677) ; — Pierre Delestang (1692) ; — Roch Janniot (1693) ; — Pierre Millerot et Jeanne Parisot, sa femme (1699); — Joseph Millerot et Marie Calland (1716) ; — Julien Héryot, Anne Millerot, sa femme, et André Millerot (1714) ; — Gaspard Perrin (1732) ; — Jean-François Millerot (1768), tous de Buffignécourt.—Acensements et amodiations : d'un journal de terre pour y bâtir une maison, pour un cens annuel d'une livre de cire (1345) ; — d'une fauchée de pré par Nicolas de Frotey, seigneur en partie de Buffignécourt, pour un cens annuel d'un sou tournois (1515) ; — par Jean d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt, d'un meix avec jardin, portant lods et retenue, pour un cens annuel d'une livre de cire (1554); — par Jean-Baptiste d'Aubonne, d'une broussaille de la valeur de 10 journaux pour 230 fr., plus 10 sous estevenans de rente annuelle et 2 gros de lods par franc (1627) ; — etc.

H. 493. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 22, 28 et 30 feuillets, papier.

1258-1738. — *Buffignécourt* (suite). — Reconnaissances des terres dépendant de la fabrique de l'église de Buffignécourt par Jacquot Boisseret, Jean Liébaud, Huguenin Chastion, Jean Roy, Vuillemin Bassenot et Nicolas Lombart, tous de Buffignécourt (1511). — Reconnaissances de biens sis sur le territoire de Buffignécourt faites à l'abbaye par : Jean de l'Estang, d'Amance, et Jean Favey, de Buffignécourt (1604) ; — Léonard Doussot (1607) ; — Étienne Outhenin (s. d.) ; — les héritiers de Nicolas Baussenot (1656) ; — etc. — Mémoires et reconnaissances concernant la seigneurie de la Trouillotte, sur le territoire de Buffignécourt (1633-1738).— Reconnaissances générales et particulières des habitants de Buffignécourt (1628): à l'abbaye appartient la haute, moyenne et basse justice audit lieu ; les habitants sont tenus de se rendre à Faverney pour les exécutions de haute justice, ainsi que la veille de l'Assomption à cause du grand nombre de personnes qui y sont rassemblées à cette occasion ; ils ne peuvent s'assembler sans l'autorisation de l'abbaye ; ils lui doivent une taille de 40 livres estevenans payable à l'Assomption ; ils doivent également tous les trois ans 18 livres de tailles « communément appelées reux » ; ils doivent des corvées de charrue, de faux et de faucille, une poule par habitant au jour de carême entrant, la dîme de froment, seigle et avoine; l'abbaye possède le droit de chasse ; les champs dépendant de la cure sont exempts de la dîme ; les habitants doivent en outre une tierce d'une gerbe sur sept ; tous les sujets de l'abbaye payent annuellement une gerbe de froment appelée « gerbe au prévost » ; etc.; — ces reconnaissances existent en triple exemplaire.— Pièces concernant la chapelle de Buffignécourt : amodiations état des lieux, etc. (1678-1718). — Traités et conventions entre : l'abbaye et Louis de Charmes, au sujet de la propriété d'un manse sis sur le territoire de Buffignécourt (1258) ; — Nicolas de Frotey, seigneur de Buffignécourt, et les habitants dudit lieu, au sujet de l'étang dudit village (1524) ; — Nicolas d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt, et Nicolas Othenin, dudit lieu, au sujet de la propriété d'un jardin sis audit Buffignécourt et dépendant de l'abbaye (1577); — le même et les habitants de Buffignécourt, au sujet du chemin passant devant le château dudit lieu (1601) ; — Jean-Baptiste d'Aubonne et l'abbaye, au sujet de la seigneurie de Buffignécourt (le sieur d'Aubonne n'aura que la moyenne et basse justice) (1628) ; — le même et les habitants de Buffignécourt concernant plusieurs droits prétendus par ledit sieur d'Aubonne (participation aux communaux, exemption de charges, etc.) (1629) ; — l'abbaye et les habitants de Buffignécourt, ces derniers reconnaissant à l'abbaye et à ses fermiers le droit d'exemption de toutes charges et réparte-

ments, à l'exception des droits curiaux (1676) ; — l'abbaye et Antoine Buffe, curé de Buffignécourt, au sujet du supplément de sa portion congrue (1702) ; — etc.— Reprises de fiefs faites à l'abbaye par : Jean d'Aubonne, de la mairie et autres droits à Buffignécourt (1512) ; — Bonaventure de Jacquelin, de la seigneurie de Buffignécourt (1596) ; — Jean-Baptiste d'Aubonne, de ladite seigneurie (1629).

H. 494. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ; 4 cahiers in-f° et in-4°, 24, 18, 26 et 76 feuillets, papier; 2 plans, 1 cachet.

1584-1788.— *Buffignécourt* (suite). — Imposition des habitants de Buffignécourt par le seigneur d'Amance à cause du mariage de sa fille aînée avec Charles de Lorraine, comte d'Elbœuf (1584).— Rôles des tailles de Buffignécourt (1614-1711).— Pièces concernant la dîme sur les seigles (1689-1714). — Répartements de la somme de 33 livres, 17 sous, 4 deniers, montant de la taille à payer annuellement à l'abbaye par les habitants de Buffignécourt (1729-1748). — Pièces concernant les redevances en poules des habitants de Buffignécourt à l'abbaye (1708-1788). — Arpentement du canton *des Brosses*, territoire de Buffignécourt, appartenant à l'abbaye (1695) ; — plan dudit canton (1760).— Procès-verbal de visite des meix, granges, moulins, four, vergers et jardins dépendant de l'abbaye à Buffignécourt (1593).— Montre d'armes générale faite à Buffignécourt devant la barrière du château dudit lieu (1632).— Testament de François Raguin, de Buffignécourt (1693).— Compte des revenus de l'abbaye à Buffignécourt pour l'année 1594.— Reconnaissances générales et particulières des habitants de Buffignécourt formant terrier de l'abbaye audit lieu ; noms des principaux tenanciers : Baud (Pierre), Cordier (Claude-Antoine, Gérard et Humbert), Gigoux (Charles et Ferdinand), Henry (Charles), Hutinet (François et Jacques), Lefroc (Claude et Nicolas), Millerot (Jean-François et Pierre), Parisot (Claude, Gérard et Marc), Perrin (Nicolas), Raison (François et Joseph), Simon (Joseph), Thyroüé (Nicolas), etc., tous de Buffignécourt (1738-1740).

H. 495. (Registre.) — 1 registre in-f°, 179 feuillets, papier.

1631-1691. — *Buffignécourt* (suite). — Terrier des possessions de l'abbaye à Buffignécourt. Noms des principaux tenanciers : Alexandre (Martin), Barbier (Nicolas), Beley (Étienne), Boigey (Jacquette), Charpiot (Gaspard), Chastron (Denise), Chevalot (Jean), Didelot (Marc), de l'Estang (Humbert), Fabray (Jean), Fornier (Claude), Forselier (Bartholomine), Garnault (Jean), Gaulthier (Marc), Jacquot (Simon), Jannin (Michel), Magnien (Thiébaut), Marende (Hugues, Jean et Simon), Mareschal (Dominique), Masson (François), Mougenot (Marc et Simon), Mougin (Nicolas), Mugnerot (Albin), Oudot (Jean), Perrin (Jean et Marc), Peussot (Nicolas), Richard (Hilaire), Rouhier (Jean et Nicolas), Simonnet (Pierre), Varnoz (Claude), etc., tous de Buffignécourt (1631-1691).

H 496. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 6 cahiers in-f°, 28, 46, 86, 36, 58 et 70 feuillets, papier.

1575-1648. — *Buffignécourt* (suite). — Papiers concernant la justice de Buffignécourt, nomination de maire, etc. (1575-1648).— Registre des tenues de la justice abbatiale de Buffignécourt pour 1589 ; juge : Gérard Goux, de Contréglise, notaire ; contre les habitants de Venisey et, en particulier Jean Jobard et Pierre-Marie Vouhier, échevins, pour s'être assemblés sans autorisation afin de délibérer sur les affaires de la communauté (f° 2 r°) ; le reste des causes ne concerne guère que des délits ruraux, mésus, coups et blessures. — Registre pour les années 1590 et 1591 ; juge : Gérard Goux ; « contre François Rompaut et François Regnauld, vouhiers et eschevins dudit lieu....., pour comme eschevins et ayans charge de la communaulté, n'avoir faict leur debvoir de taxer les pains et vins selon l'édict de Sa Majesté, contrevenant par ce a iceluy edict.....» etc. (amende de 60 sous) « (f° 50 v°); « contre Nicolas Perrin et Jacques Peussot, à présent eschevins de Buffignécourt, entrant au lieu et place de Blaise Marende et Marc de l'Estang, jadis vouhiers et eschevins dudit lieu,..... pour n'avoir fourny d'estallons suivant l'édict de Sa Majesté » (f° 57 v°) ; etc. — Registre pour l'année 1592 ; juge : Gérard Goux ; délits ruraux, mésus, coups et blessures, etc. — Registre pour les années 1596 et 1597; juge : Nicolas Masson, du Magny d'Amance ; contre les habitants de Venisey et de Tartécourt paur se voir condamner à remettre à neuf les palissades du château de Buffignécourt (f° 6 r°) ; contre Jean Martin, vicaire de Venisey, « pour n'avoir faict adjouster ses mesures à vendre vin, aussi n'avoir payé audict sieur demandeur une pinte de vin à la mesure de Faverney à première fois qu'il a commencé à vendre vin audict Venisey depuis environ trois mois....» etc. (6 sous d'amende) (f° 10 v°) ; etc. — Registre pour les années 1598 et 1599 ; juge : Nicolas Clerget, de Contréglise, notaire; délits ruraux, mésus, coups et blessures, etc.

H. 497. (Liasse.)— 4 cahiers in-f°, 96, 88, 96 et 64 feuillets, papier.

1605-1611.— *Buffignécourt* (suite). — Registre des tenues de la justice de Buffignécourt des années 1605 et 1606 ; juges : Georges Clerget, lieutenant de Nicolas Clerget, de Contréglise, notaire ; ne renferme guère que des causes concernant des mésus, délits ruraux, coups et blessures, etc. — Registre pour les années 1607 à 1619 ; juge : Nicolas

Clerget ; contre Jérôme Rouhier et Étienne Farnet, « pour port d'armes le jour de la feste du patron » (f° 21 r°) ; contre les habitants de Buffignécourt et en particulier contre Jérôme Rouhier et Jean Richard, comme échevins, « pour s'estre assemblés sans de ce avoir droict ny permission » (f° 24 r°) ; etc.— Registre pour l'année 1610 ; juge : Nicolas Clerget ; contre Nicolas Jacquot, Étienne Perrenet et Ambroise Hiver, de Contréglise, « pour baptures à sang, blasphèmes, force et violence commises à la personne d'ung particulier se disant soldat et revenant des pays en bas (Pays-Bas ?), nommé Michiel Rosier » (f° 24 v°) ; contre les habitants de Buffignécourt, « pour n'avoir présenté cheval estallon la présente année pour le fermier des fermes dudict Buffignécourt » (f° 39 v°) ; etc.— Registre pour l'année 1611 ; juge : Nicolas Clerget ; contre les habitants de Venisey « pour n'avoir mouthon bélier pour le fermier de la proye des berbis dudit Venisey » (f° 6 v°) ; contre Marc Perrin, de Buffignécourt, « pour avoir posé tonneau en place publique audict Buffignécourt et permis jouer sur iceluy » (f° 12 r°) ; contre Claude Rimet, de Venisey, « pour contravention aux édicts touchant le logement des estrangiers » (f° 44 r°) ; etc.

H. 498. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 4 cahiers in-f°, 142, 154, 99 et 115 feuillets, papier.

1612-1675. — *Buffignécourt* (suite). — Registre des tenues de la justice de Buffignécourt des années 1612 et 1613 ; juge : Nicolas Clerget ; contre Nicolas Baudunot, « pour avoir faict malicieusement mordre ung verrat » (f° 16 v°) ; etc.— Registre pour les années 1614 à 1616 ; juge : Nicolas Clerget ; ne renferme guère, comme le registre précédent, que des causes sans intérêt, mésus, délits ruraux, coups et blessures, etc.— Registre pour les années 1661 à 1668 ; juge : Pierre Caboz, de Faverney, notaire ; contre les habitants de Venisey, « pour n'avoir aulcung taureau », « pour n'avoir porc verrat », « pour n'avoir cheval estalon » et « pour n'avoir mis en estat leurs fontainnes » (f° 4 r°) ; contre les mêmes « pour n'avoir registre baptistaire » (f° 5 r°) ; contre les habitants de Venisey, « pour faire apparoir leur registre baptistaire, pour recognoistre s'il est en bonne forme, sinon se veoir condamnés à une amende de soixante sols » (f° 18 r°) ; contre les mêmes, « pour contravention aux édicts souverains, n'avoir establi ung hoste publicque audict lieu pour recepvoir les passants » (f° 18 v°) ; etc. — Registre pour les années 1668 à 1675 ; juge : Pierre Caboz ; contre les habitants de Venisey, « pour n'avoir relevé ny mis en estat les ruisseaux de leur prairie » (f° 2 r°) ; contre Humbert Ribillot, « pour avoir faict refus de payer la disme dehue à nos dits seigneurs » (f° 22 r°) ; etc.

H. 499. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier ; 1 plan ; 1 cachet.

1515-1721. — *Buffignécourt* (suite). — Pièces d'un procès entre Antoine d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt, et Jean-Baptiste d'Aubonne, son fils, d'un côté, et les habitants dudit Buffignécourt de l'autre, au sujet des droits de la famille d'Aubonne sur ledit village (1515–1632). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Buffignécourt, au sujet de la propriété des étangs dudit lieu (1524-1721). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean Lambert, de Buffignécourt, pour refus de payer le cens sur une chènevière sise audit lieu (1543-1563). — Pièces d'un procès entre Jean-Baptiste d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt, puis l'abbaye de Faverney, et les habitants dudit Buffignécourt, au sujet des droits sur les bois dudit lieu (1601-1718).

H. 500. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier ; 1 plan ; 3 cachets.

1516-1789. — *Chariez.* — Mandement de nouvelleté contre Martin Barroz, d'Amance, dans un procès avec l'abbaye au sujet de propriétés à Chariez (1516). — Achat d'une ouvrée de vigne à Chariez sur Claude Marnoz et Louise François, sa femme (1673). — Bail des vignes de Chariez appartenant à l'abbaye (1697). — Arpentement des biens de l'abbaye sis à Chariez (1763)

Chaux-les-Port. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Chaux-lès-Port au sujet du payement des intérêts d'une rente due à l'abbaye (1628-1672).

Cubry-les-Faverney. — Testament de René Noirot, de Cubry, en faveur de François Laurent, dudit lieu (1637). — Testament de Philippe Bouvier, de Cubry, en faveur de Nicolas Mougenot, de Mersuay (1648). — Donation faite à l'abbaye par Nicolas Mougenot et Pierrette Terry, sa femme (1664). — Actes d'acquisition et de vente de maisons et terres sises sur le territoire de Cubry (1616-1659). — Amodiations diverses et baux des propriétés de l'abbaye à Cubry (1659-1786). — Amodiations générales de la seigneurie de Cubry (1784 et 1789).

H. 501. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 46, 56 et 44 feuillets, papier ; 2 plans.

1459-1787. — *Cubry-les-Faverney* (suite). — Constitutions de cens et rentes en faveur de l'abbaye par : Jean Perrenot (1459) ; — Étienne Courvoillet (1468) ; — Claude Bonnier le vieil (1634) ; — plusieurs habitants de Cubry (1635

et 1660); — Bernard Jourdain (1688); — Claude Bouilleret et Nicolas Calley (1714); — Pierre Noblot (1737). — Constitutions de rente en faveur de : Claude Bonnier le jeune, sur Jacques Doyen (1616); — Jacques Croisier, sur Denis de Bran, seigneur d'Équevilley (1634); — Martin Vauthier, curé de Faverney, sur Françoise Braconnier (1720). — Déclaration de biens sis à Cubry et dépendant de l'abbaye (1619-1726). — Reprise de fief de biens sis à Cubry faite en faveur de l'abbaye par Charles-Emmanuel de Saint-Mauris, baron et seigneur de la Villeneuve (1709). — Plan d'un champ sis à côté du bois de Brémont, territoire de Cubry (1714). — Plan du moulin de Cubry (XVIIIe siècle). — Rôles des tailles de Cubry (1588-1710). — Registre des tenues de justice à Cubry pour les années 1589 à 1593; juge : Pierre Bonier, de Faverney, notaire; contre Jean Gaulthier et Jean Bonier, de Cubry, « vouhiers et eschevins,... pour selon le mandement de Sa Majesté, n'avoir faict leur debvoir de fournir ung étallon pour les jumens dudit Cubry » (fo 4 ro); contre vingt-trois habitants de Cubry, « pour s'estre assemblés en faict de communal, passés procurations et aultres affaires de leur communaulté, sans pour ce avoir requis et obtenu le consentement de mondit seigneur, encore qu'ils, et chacun d'eulx, en soient subjects et toute justice, ce que ne leur estoit permis faire sinon soubs le dangé de chacun d'eulx d'une amende de soixante sols estevenans, et pour chacune fois qu'ils ont faict ceste assemblée » (fo 4 vo et 5 ro); etc. — Registre pour les années 1606 et 1607; juge : Claude Lesnoulay, de Faverney, notaire; contient surtout des condamnations pour mésus et délits ruraux (champoyages, usurpations du droit de passage, contraventions à la banalité du moulin, etc.). — Registre pour les années 1630 à 1632; juge : Claude Thiébault dit *Gousset*, de Faverney, notaire; mêmes causes que dans le précédent registre.

H. 502. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 117 pièces, papier; 2 cahiers in-fo et in-4o, 48 et 46 feuillets, papier.

1574-1737. — *Cubry-les-Faverney* (suite). — Procès-verbaux des délits commis dans les bois de Cubry (1719-1737). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, et Jean Doyen et François Calley, de Cubry, de l'autre, au sujet des corvées et dîmes de gerbes dues à l'abbaye (1574-1588). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Cubry au sujet de l'arpentement dudit lieu (1665-1728); — parmi les pièces du procès figurent cinq arpentements des terres dépendant de l'abbaye à Cubry, des années 1693 à 1728, ainsi que des instructions pour la rédaction d'un terrier dudit lieu (XVIIe siècle).

H. 503. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 7 cahiers in-4o, 48, 28, 66, 26, 24, 28 et 20 feuillets, papier.

1735-1783. — *Cubry-les-Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Cubry au sujet de la banalité du moulin dudit lieu (1780-1783).

Équevilley. — Arpentement des biens du sieur Faire, capitaine de cavalerie, sises sur le territoire d'Équevilley (1735).

H. 504. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 1 cahier in-4o, 32 feuillets, papier; 1 cachet.

1260-1760. — *Faverney*. — Les habitants reconnaissent être taillables et justiciables de l'abbaye tant en leurs biens qu'en leurs personnes (1260). — Convention entre Jean, frère d'Othon, comte palatin de Bourgogne, et seigneur de Salins, au sujet de la délimitation des territoires d'Amance et de Faverney (1295). — Donations faites à l'abbaye par : Aymon, dit *Fessiet*, bourgeois de Faverney, de tout ce qui lui appartenait audit lieu (1346); — Guillaume de Buffignécourt, d'un bien sis à Contréglise, avec des sujets de mainmorte (1446); — Sibille, veuve de Guyot Falcougney, de Faverney, d'un boisseau de froment (1494); — François Dard, d'Amance, notaire, de la moitié de ses possessions sises audit lieu (1662); — Jean Durand, de Faverney, marchand drapier, d'une maison sise audit lieu (1666); — Pierre Noblot, de Faverney, d'une chenevière sise à l'endroit dit *Neuve-Rue* audit lieu (1666); — Barbe Lallemand, femme de Nicolas Cordier, de Faverney, d'un chasal sis audit Faverney, dans la rue Vannoise (1671); — Claudine Carnet, veuve de Claude Bourelier, de Faverney, d'un pré sis audit lieu (1672); — Marc Marende, de Faverney, d'un petit jardin sis rue Vannoise, audit Faverney (1672); — Pierre Caboz, de Faverney, de diverses pièces de terre et de vigne sises audit lieu (1676); — divers habitants de Faverney, de capitaux de rente (1699-1760); — etc. — Donations faites par : l'abbaye à messire Guillaume Gavivier, de Pontcey, prêtre, d'une maison sise à Faverney (1480); — Étiennette Daviot, à Guyot Belion, de Faverney, son mari, de plusieurs pièces de terre sises audit lieu (1637); — l'abbaye à François Panchard, de Faverney, d'un petit chasal sis à Menoux (1724); — Charles Maignien, receveur de la ville de Faverney, à Dominique Thomas, dudit Faverney, d'une maison sise audit lieu (1756); — etc.

H. 505. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 1 sceau.

1244-1723. — *Faverney* (suite). — Fondations de messes,

anniversaires, etc., faites en l'église abbatiale de Faverney par : Jean, comte de Bourgogne (1244, copie) ; — Henri, dit *li hescíriez*, de Faverney, écuyer (1396) ; — Marguerite de Castre, dame de Montaigu (1455, avec *vidimus* de 1507) ; — Jacquette, veuve de Jean Petit, de Baulay (1482) ; — Guyot Francy (1487) ; — Simon, abbé de Saint-Seine (1490) ; — Jean Friant (1493) ; — Guy de Lambrey, abbé de Faverney (1502) ; — Philiberte de Neufchâtel, veuve de Claude de Tonnerre (1523) ; — Marc de Vy, écuyer (1536) ; — D. Jean de la Croix, religieux de Faverney (1546) ; — Nicole Bonvalot, femme de Nicolas Perrenot de Grandvelle, conseiller d'État de Charles-Quint, en mémoire de son fils Charles, abbé commendataire de Faverney (1568); — Françoise de Rye (1576); — Antoine Lasserrois, bourgeois de Faverney (1577) ; — Adrienne Friant (1608) ; — D. Alphonse Doresmieux, abbé de Faverney (1619) ; — Martin Barberot de Gésincourt, chapelain d'Amance (1624) ; — Simon Richardot, de Morey (1631) ; — Pierre Billerey, curé d'Amance (1649); — Claudine de la Tour, veuve de Jean Champy, de Faverney (1657) ; — D. Ildefonse Gillot, religieux de Faverney (1659) ; — Nicole Robert, de Faverney (1680) ; — Jeanne de Faletans, veuve de Claude-François Cubier, seigneur de Chauvirey et de Preigney (1680) ; — Claudine Perrin, de Buffignécourt (1703) ; — Anne-Françoise Salins, de Faverney (1709) ; — Jean Demandre et Françoise Friquet, sa femme, de Faverney (1712) ; — Joseph Rebillot, bourgeois de Faverney (1718) ; — Martin Vauthier, curé de Faverney (1723) ; — etc.

H. 506. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 1 sceau.

1415-1649.— *Faverney* (suite).— Titres de propriété de l'abbaye : actes d'achat de maisons et de terres sises sur le territoire de Faverney, de 1455 à 1649.

H. 507. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 26 feuillets, parchemin.

1488-1783.— *Faverney* (suite).— Titres de propriété de l'abbaye : actes d'achat de maisons et terres sises sur le territoire de Faverney, de 1652 à 1783 ; — actes d'échange de biens, de 1488 à 1765.

H. 508. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier ; 2 cachets.

1514-1787.— *Faverney* (suite).— Titres de propriété de l'abbaye : actes de vente de maisons et terres sises sur le territoire de Faverney, de 1594 à 1767 ; — amodiations et baux (1514-1734) ; — amodiations et baux, procès-verbaux de visite, devis de réparations, etc., concernant spécialement le moulin de Faverney (1630-1787).

H. 509. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 74 feuillets, papier ; 10 plans.

1185-1778.— *Faverney* (suite). — Titres de propriétés de l'abbaye : acensements (1492-1770) — Confirmation, en 1277, par Jean, seigneur de Chazel, de la reconnaissance faite par Foulques de Chazel à l'abbé Humbert de tout ce qu'il possédait à Andelle et à *Poises* (1185). — Reconnaissances et déclarations des héritages appartenant à l'abbaye à Faverney (1588-1702). — Reconnaissances générales de biens sis à Faverney (1584) ; noms des principaux tenanciers : Barchier (Martin), Bourrelier (Jean), Cachot (Bénigne), Carney (Jacques), Cornu (Jean), Cuchelin (Antoine), Follet (Claude), Lambert (Jacques), Mathey (Jean), Noirot (Jacques), Pichelin (Jean), Quenon (Simon), Rebourcet (Simon), Robert (Nicolas), Rouhier (Pierre), Saulget (Pierre), Thiébault (Guyot), Vaulthier (Nicolas), Vyon (Martin), etc. — Accord concernant les limites des bois de Baslières (1534).— Procès-verbaux de l'arpentement des bois de Baslières, des Brosses et de la Raye (1699). — Arpentement du pré de la Champoyeure (XVIIIe siècle).— Plans des bois de Baslières (1699-1710).— Plans des bois de la Raye et des Brosses (1699). — Plan du petit bois Jourdain (1699). — Plan du pré dit « le pré de Prel », appartenant à l'abbaye, dressé par Joseph Renard, arpenteur juré à Amance (1743).

H. 510. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1306-1599. — *Faverney* (suite). — Constitutions de cens et rentes sur diverses propriétés sises à Faverney, faites en faveur de l'abbaye par : Villemin *le Mercier* (1306) ; — Guillaume, dit *Gébuin*, de Faverney (1333); — Jeanne, femme de Guillaume *le Gros*, bourgeois de Faverney (1350) ; — Thiébaud de Fleurey (1375) ; — Guillaume, dit *Chaidolloz*, de Faverney (1394) ; — Étienne de l'Isle, abbé de Faverney (1414) ; — les habitants de Faverney (1429) ; — Jeannette, femme de Nicolas Frère, prévôt de Fleurey (1470) ; — Jacques Martiney, de Faverney (1525) ; — Nicolas Noirot (1540) ; — Étienne Banard, de Faverney (1540) ; — Guyot Mougenot, dudit lieu (1551) ; — Jeanne, femme de Pierre Tanget, de Faverney (1591) ; — Pierre Daviot (1599) ; — etc. — Rôle des rentes et cens dus à la sacristie de l'église abbatiale de Faverney (1537).

H. 511. (Liasse.) — 87 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1600-1659. — *Faverney* (suite). — Constitutions de cens et rentes sur diverses propriétés sises à Faverney par : Catherine Bernard, veuve de Nicolas Daviot, en faveur de Pierre Daviot (1600) ; — Guillemette Cachot, femme de Jean Guichard le jeune, en faveur de François Bourgougne (1602); — Pierre Noblot, en faveur de Jean Galangiet (1614) ; — André Nardin, de Besançon, et Marguerite Prestet, sa femme, en faveur d'Étienne Duchasne, citoyen de Besançon (1620) ; — Claude Perrin, d'Équevilley, sur Adrienne et Béatrix Perreaulx, dudit lieu (1622) ; — Léonard Lhoste et Jeanne Maire, sa femme, en faveur de l'abbaye (1625) ; — Léonard Morand, au profit de l'abbaye (1626) ; — Guillaume de Faletans, seigneur de Melin, Gevigney, Mercey et Saint-Julien, et Françoise Lallemant, « sa femme et compaigne », en faveur de Nicolas Symonnel, juge royal en la prévôté de Jussey (1626); — Georges Balangier, de Faverney, en faveur de Bénigne Bonhomme, dudit lieu (1626) ; — Antoine et Étienne Patheret, en faveur de Jacques Terrier, de Vesoul, docteur en droit (1627) ; — Jacques Galtier, de Faverney, au profit de l'abbaye (1628) ; — Pierre Faivre et Pierrette Perrier, sa femme, en faveur d'Antoine Coulon, bourgeois de Vesoul (1629) ; — Julien Guenard, de Faverney, au profit de l'abbaye (1630) ; — Simon et Claude Vuillemot et Pierre de la Tour, au profit de l'abbaye (1631) ; — les habitants de Faverney, au profit de l'abbaye (1633) ; — Marguerite Aymé, au profit de l'abbaye (1634) ; — Pierre Picquet et Marguerite Claudenot, sa femme, de Faverney, au profit de l'abbaye (1634) ; — Martin Quibillot, de Baulay, au profit de Claude Lucot, procureur à Vesoul (1634); — Pierre Thévenin et Claudine Crevoiserot, sa femme, au profit de l'abbaye (1636) ; — les habitants de Faverney, au profit de l'abbaye (1637) ; — Humbert Roussel, de Fleurey, au profit de l'abbaye (1637) ; — Desle Chaussier, de Cubry, au profit d'Alphonse Caboz, de Faverney (1650) ; — Raymond Harpyot, de Faverney, et Guillemette Faivre, sa femme, de Faverney, au profit de l'abbaye (1657) ; — Jean Nonotte, de Besançon, au profit de Simon Marion, de Mersuay (1659) ; — Pierre Grandemouge, de Menoux, et Jeanne Bobant, sa femme, au profit de Joachim et Anne-Marguerite Imette, de Luxeuil (1659) ; — etc.

H. 512. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 1 cachet.

1600-1788. — *Faverney* (suite). — Constitutions de cens et rentes sur diverses propriétés sises à Faverney, au profit de l'abbaye par : Jean Pieneson, maire de Fleurey, Jean Pernot, François Dard, Jean Duvernoy, Marc de la Côte, etc., tous de Fleurey (1660) ; — D. Innocent la Vefve, administrateur du prieuré Notre-Dame de Neufchâteau (1661) ; — Antoine Baud, de Faverney (1662) ; — Étienne et François Dard, Jean-Charles, Claude-André et Jean Pyot, Jean Mieslin, Marc de la Coste, tous de Fleurey (1663) ; — Claude Goux, de Baulay, et Anne Gentilhomme, sa femme (1663) ; — Claude Mieslin, de Faverney, et Barbe Fleuret, sa femme (1670) ; — Nicolas Faucougney, de Faverney, et Claudine Boulangier (1670) ; — Blaise Desprel, dudit lieu (1670) ; — Nicolas Jacqueney, dudit lieu, et Marguerite Joly, sa femme (1672) ; — Jean Gérard, dudit lieu (1674) ; — Claude Marnot, de Chariez, et Louise François, sa femme (1674); — Jean-Claude Thierry, notaire, Claude Hanryot, Desle Noblot, Jean-Claude Denommé, Nicolas Bertrand et Pierre-François Aubry, tous de Menoux (1675) ; — Philippe Renard, d'Équevilley, et Louise Huet, sa femme (1675) ; — Jean-Claude Barthélemy, d'Amoncourt (1677) ; — Nicolas Jacqueney, de Faverney, et Marguerite Jolyet, sa femme (1681) ; — Nicolas Thiébaud, d'Amance, et Jeanne Menier, sa femme (1684) ; — Claude Choisney, de Faverney (1685) ; — Antoine Baud, de Faverney, et Nicolas Marande, sa femme (1688) ; — Isaac Ramelet, de Chargey-les-Port, et Françoise Labrune, sa femme (1692); — Françoise Mirbey, de Faverney, et Jean, son fils (1696) ; — Étienne Ducray, dudit lieu, et Françoise Froidevaux, sa femme (1697) ; — Nicolas Viard, de Vauvillers (1699) ; — Claude Cussignot, bourgeois de Faverney (1711) ; Jean Heubert, de Faverney, et Anne-Claude Marion, sa femme (1720) ; — Georges-Nicolas Girard et Pierre Perron, de Faverney (1726) ; — François Chambray, de Faverney, et Anne-Françoise Maugras, sa femme (1735) ; — Joseph Dubois, dudit lieu, et Marguerite Lansard, sa femme (1738) ; — Jean-Claude Jonnard, dudit lieu, et Marguerite Philippot, sa femme (1742) ; — Joseph Brûlé, de Mersuay (1748) ; — Jean Martin, de Faverney, et Anne Cordier, sa femme (1749) ; — Charles Naux, dudit lieu (1757) ; — François Cresson, dudit lieu (1760) ; — Jean-Claude Foissotte, dudit lieu (1786) ; — Jean Jourdan, dudit lieu (1787) ; — Charles Clerc, dudit lieu, et Louise Ferry, sa femme (1788) ; — etc. — Constitutions de cens et rentes au profit de : Philiberte Roullin, veuve d'Urbain Rousselet, par Jacques Charles (1668) ; — Jean Bobaud, de Menoux, par Antoine Baud et Nicole Marande (1671) ; — Jean Durand, de Faverney, par Nicolas Jacquenez, dudit lieu (1671) ; — François Lesnoulay, de Faverney, notaire, par Jacques Charles, dudit lieu (1672) ; — Jean Boband, par Pierre Robert et Étiennette Roussel, sa femme (1674) ; — François Jacquenez, curé de Gevigney, Jean et Pierre Jacquenez, ses frères, par Nicolas Jacquenez, de Faverney, et Benoît, son fils (1679) ; — Jean Girard, de Faverney, par Jean-Pierre Mugnier, dudit lieu (1703) ; — Pierre-François Thérion, notaire royal et procureur fiscal à Faverney, par Nicolas Boiteux (1711) ; — Léonard Thérion, ancien vicomte maïeur de Besançon, par l'abbaye (1715) ; — Martin Vauthier, curé de Faverney, par Charles Fijean et Paul Huot (1715) ; — Claude Oudot, chirugien, de Besançon, par l'abbaye (1715) ; — Jean-Frédéric-Ferréol

d'Orival, avocat au Parlement de Besançon, par l'abbaye (1717) ; — François-Étienne Philippe, écuyer, ancien vicomte maïeur, par l'abbaye (1718) ; — Nicolas Vyard, de Faverney, par Jean Hubert et Jeanne-Claude Maryon, sa femme (1718); — Martin Vauthier, ex-curé de Faverney, par Jean-Baptiste Juredey, de Faverney, et Élisabeth Mercier, sa femme (1720) ; — Henri-François Coquelin, conseiller au Parlement de Besançon, par l'abbaye (1741) ; — Jacques-François Mercier, de Faverney, par Claude-François Martin, dudit lieu (1748); - etc.

H. 513. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 sceau.

1355-1752. — *Faverney* (suite). — Traité entre l'abbaye et les habitants de Faverney, maintenant le droit de seigneurie de l'abbaye audit lieu à la suite d'une révolte des habitants (1355); — *vidimus* dudit traité par l'official de Besançon (1507).— Traité entre les mêmes concernant des poursuites intentées aux habitants de Faverney par Jean de Neufchâtel au sujet des libertés et franchises desdits habitants (1428) ; — idem au sujet du banvin (1501) ; — idem au sujet de la propriété du pré du Breuil sis auprès des murailles de Faverney (1526). — Traité entre l'abbaye et Jean de Grammont, seigneur de Châtillon-Guyotte et de Conflandey, au sujet de la pêche et d'autres droits sur la rivière de la Lanterne (1529).— Transaction entre les habitants de Faverney et Guillemette de Citey, veuve de Jean de Seroz, seigneur de Pontamoujard, concernant la franchise d'une maison sise à Faverney et appelée « Maison de l'Assyrie », lui appartenant (1603).— Traités entre l'abbaye et : les habitants de Faverney, concernant quelques parcelles de terrain sises rue des Moines et devant être cédées à l'abbaye en vue de l'élargissement de ladite rue (1615) ; — les mêmes, concernant la propriété d'une place sise sur les bords de la Lanterne (1617) ; — les mêmes, concernant les dîmes de vin et de grains (1622) ; — Pierre Buretel, de Vesoul, docteur en droit, au sujet d'un héritage (1646) ; — Jacques Charles, de Faverney, au sujet d'une construction élevée par ledit Charles (1671) ; — les habitants de Faverney, concernant les dettes desdits habitants, le ruisseau de la Vannoise, la rue des Moines, l'exemption de la taille des vignerons de l'abbaye, etc. (1672) ; — Pierre Salin, de Faverney, et Catherine Fyard, sa femme, au sujet de la possession d'une pièce de terre sise audit Faverney (1678) ; — les habitants de Faverney, concernant l'affouage du four banal et plusieurs impôts royaux (1686) ; — les mêmes, concernant les regains du pré du Breuil, les baraques du bois de Baslières et la grange de la Goulotte (1705) ; — le curé de Faverney, concernant les droits de l'abbaye sur l'église dudit lieu (1632) ; — les habitants de Faverney, concernant les dîmes de grains (1744). — Transaction entre les habitants de Faverney et Charles Maignien, dudit lieu, au sujet de l'office de receveur de la ville, précédemment possédé par Antoine Maignien, en son vivant seigneur de Mersuay et de Bourguignon-les Conflans (1752). — Manuel des rentes et cens dus à Jean Bobant, de Menoux (1644) ; — idem à Claudine Perrin (1696).— Rôles des dîmes de vin dues à l'abbaye (1634-1646).

H. 514. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 38 feuillets, parchemin ; 5 cahiers in-4°, 28, 50, 42, 52 et 90 feuillets, papier ; 2 cachets.

1610-1790.— *Faverney* (suite).— Pièces relatives à la chapelle de Betoncourt-les-Ménétriers : Guillaume Labranche, de Nozeroy, curé de Breurey-les-Faverney, nommé chapelain (1610) ; — pièces d'un procès entre le sieur Labranche et l'abbaye au sujet de la desserte de ladite chapelle (1643-1658) ; — etc.— Vérifications des comptes de l'abbaye en ce qui concerne ses propriétés à Faverney par les délégués du district de Vesoul (1790).— Partages des biens : d'Antoine Fournier et d'Isabelle Bourrelier (1665) ; — de Jean de la Tour et d'Elisabeth Mougin (1665) ; — de Claude et Georges Boulangier (1677) ; — de Jean Nonotte (1677) ; — de François Lesnoulay (1682) ; — de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Tressé (1756). — Décret sur les biens de feu Nicolas Mougenot, de Breurey-les-Faverney, rendu à la requête de l'abbaye (1677).— Inventaire bénéficiaire des biens de feue Claudine-Baptiste Hugon, femme de Gaspard Dard, avocat fiscal au bailliage d'Amont, dressé à la requête de l'abbaye (1684) ; — nantissement du décret sur les biens de ladite Claudine Hugon (1686).

H. 515. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 160 feuillets, papier ; 1 cachet.

1447-1789. — *Faverney* (suite).— Tenues de la justice abbatiale à Faverney ; juge : Claude Perrier, de Menoux ; ne contient guère que des mésus, délits ruraux, vols, coups et blessures (1591).— Mandements de nouvelleté : contre les habitants de Faverney, concernant le charroi au pré du Breuil (1523) ; — contre François Mougeot, de Mersuay, pour refus de dîmes à l'abbaye (1523) ; — contre les habitants de Faverney, concernant le banvin dudit lieu (1566) ; — etc.— Sentence concernant le droit de vente dans les halles de Faverney (1447).— Arrêt du Parlement concernant un impôt levé par l'abbaye sur les habitants de Faverney (1458).— Arrêt concernant les droits de l'abbaye pendant le banvin à Faverney (1478).— Sentence de l'official de Besançon, condamnant Jean Friant à payer à l'abbaye un cens annuel de 50 francs (1486). — Sentence au profit de l'abbaye contre Jean Senille pour avoir construit une maison adossée contre le rempart de l'abbaye (1500).— Sentences et jugements divers (1685-1703).— Exécutoires contre les officiers municipaux de Faverney en faveur de l'abbaye et de Joseph Batandier, procureur d'office de la justice abbatiale (1789).

H. 516. (Registre.) — 1 registre in-f°, 499 feuillets, papier.

1276-1621. — *Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Faverney au sujet des dîmes (1602-1621). Parmi les pièces de ce procès, qui sont toutes réunies en un registre, il se trouve des copies : du traité d'association entre l'abbaye et la comtesse Alice de Savoie (1276) ; — de l'accord entre l'abbaye et Jean de Bourgogne au sujet de la délimitation des territoires d'Amance, de Baulay et de Faverney (1295) ; — de l'accord entre l'abbaye et Anne de Neufchâtel, dame d'Amance, concernant la justice de Baulay (1529) ; — etc. (Voir les originaux sous les cotes H. 440 et 441.)

H. 517. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier ; 3 cahiers in-f° et in-4°, 74 42 et 40 feuillets, papier.

1546-1711. — *Faverney* (suite) — Pièces d'un procès entre les habitants de Faverney et le chapitre des dames nobles de Remiremont au sujet des pâquis sis entre la Lanterne et le territoire de Breurey et des limites des territoires de Faverney et de Breurey (1546-1561); — idem, entre l'abbaye, d'un côté, et Alexandre, baron de Wiltz, seigneur de Chemilly, et les habitants de Breurey, de l'autre, concernant les pâquis sis entre Faverney et Breurey (1632-1635) ; — idem, entre l'abbaye et les habitants de Faverney, au sujet des granges de Baslières et la propriété des bois qui en dépendent (1702-1705) ; — idem, entre l'abbaye et Antoine Caboz, de Faverney, pour avoir, de connivence avec le sieur Rybillot, échevin, coupé plusieurs pieds de chêne dans les bois dudit lieu (1709-1711).

H. 518. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 16 feuillets, parchemin ; 2 plans ; 2 sceaux.

1532-1705. — *Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Faverney concernant les droits de l'abbaye sur les halles dudit Faverney, la location des bancs et trétaux aux marchands, etc. (1701-1705). Parmi les pièces du procès se trouvent : arrêt du Parlement déclarant la commise à l'abbaye du meix Chassard, acheté par Nicolas Bailly, de Faverney (1532) ; — donation, par l'abbé Claude de Boisset, du meix Chassard à son neveu Jean de Boisset, écuyer (1533) ; — acte d'hommage à l'abbaye par ledit Jean de Boisset, pour le meix Chassard (1535) ; — reprise de fief des meix Navarrois et Chassard par Claude Joffriot, docteur en droit, et Anne de Boisset, sa femme (1546) ; — plusieurs accords entre l'abbaye et les habitants de Faverney touchant les droits de l'abbaye sur les halles (1697-1700) ; — etc.

H. 519. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 92, 38 et 126 feuillets, papier ; 1 sceau.

1526-1773. — *Faverney* (suite). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye et les habitants de Faverney concernant la propriété des bois dudit lieu, l'abbaye y prétendant au droit de glandée pour ses porcs et au droit d'affouage pour le four banal (1526-1773).

H. 520. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 7 cahiers in-4°, 14, 16, 22, 22, 22, 28 et 54 feuillets, papier ; 1 plan.

1526-1773. — *Faverney* (suite). — Suite des procès au sujet de la propriété des bois de Faverney (1526-1773). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Mersuay à l'effet d'autoriser l'abbaye à prendre du bois dans la forêt de Mersuay pour la construction d'une écluse à Faverney (1666-1749).

H. 521. (Liasse.) — 134 pièces, papier ; 4 sceaux ; 1 cachet.

1263-1770. — *Faverney* (suite). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye et les habitants de Faverney concernant la prétention de plusieurs habitants de faire cuire leur pain chez eux ou de se servir du four banal sans payer de redevance (1673-1770). Parmi les pièces du procès se trouvent : charte de Jean, abbé de Bithaine, (Thomas ?), abbé de Clairefontaine, et Eudes de Jussey, chanoine de Besançon et doyen de Faverney, tranchant une difficulté survenue entre l'abbaye de Faverney et Jean, seigneur dudit lieu, au sujet de l'emplacement et l'amodiation du four banal (1263) ; — accord entre l'abbaye et Pierre de Citey, autorisant ce dernier à cuire son pain à tel four qui lui plairait où à le faire cuire sans redevance au four banal (1497) ; — mandement à l'effet de contraindre l'abbé Guy de Lambrey à faire ratifier le susdit accord (1500) ; — sentence conditionnelle d'excommunication contre Guy de Lambrey qui se refusait à cette ratification (1501) ; — ratification du susdit accord par Jacques, abbé de la Chaise-Dieu et par le chapitre de ladite abbaye (1502) ; — etc — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Faverney au sujet du bac sur la Lanterne et le droit de passage de ladite rivière (1673-1744).

H. 522. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 119 pièces, papier 4 sceaux.

1700-1748. — *Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Faverney au sujet de l'arpentement du territoire dudit lieu (1700-1748).

H. 523. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 118 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 34, 50 et 66 feuillets, papier; 1 cachet.

1572-1781. — *Faverney* (suite). — Suite d'un procès concernant l'arpentement du territoire de Faverney (1700-1748); parmi les pièces de ce procès se trouvent trois arpentements du territoire de Faverney de 1702, 1703 et 1748. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et D. Ambroise d'Audeux, coadjuteur de l'abbé D. Jérôme Coquelin, au sujet d'une pension réclamée par D. d'Audeux qui avait été relevé de ses fonctions (1750-1756). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye et divers amodiateurs du moulin de Faverney, au sujet des réparations à faire audit moulin et à l'écluse qui en dépend (1572-1781).

H. 524. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 36, 18 et 28 feuillets, papier.

1572-1781. — *Faverney* (suite). — Suite du procès concernant les réparations à faire au moulin de Faverney et à l'écluse y annexée (1572-1781).

H. 525. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier; 7 cahiers in-4°, 48, 40, 38, 36, 40, 30 et 20 feuillets, papier; 1 sceau.

1700-1784. — *Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les officiers municipaux de Faverney au sujet des droits de l'abbaye sur le pré du Breuil, notamment le droit de passage et le droit de second fruit (1700-1784).

H. 526. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 138 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 30 et 20 feuillets, papier; 1 cachet.

1623-1789. — *Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les officiers municipaux de Faverney au sujet du droit prétendu par les habitants de prendre leur bois de chauffage dans les forêts communales (1784-1789). Parmi les pièces de ce procès on trouve : arrêt du Parlement de Dôle confirmant l'abbaye dans son droit de parcours et de champois dans les bois de Faverney et d'y prendre et couper du bois (1623); — copie des reconnaissances faites par les habitants de Faverney à l'abbaye concernant les droits seigneuriaux de celle-ci (1672); — transaction avec les habitants de Faverney concernant les reconnaissances de 1672 (1686); — etc.

H. 527. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 83 pièces, papier 1 cahier in-f°, 22 feuillets, parchemin; 2 cahiers in-4°, 42 et 60 feuillets, papier.

1782-1790. — *Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et le sieur Millerot, curé de Faverney, qui refusait de se conformer aux règlements concernant les prières publiques (1788). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye, d'un côté, et Pierre Pidoz, de Breurey, François Barrot, de Faverney, Nicolas Tisserand, dudit lieu, Julien Durand, d'Amance, Nicolas Lambert, de Faverney, etc., de l'autre, au sujet des impositions (1782-1790).

H. 528. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 35 pièces, papier; 7 cachets.

1340-1781. — *Fleurey-les-Faverney.* — Actes et copies d'actes d'achat (1598-1680), de vente (1555-1735) et d'échange (1567-1694) de biens sis sur le territoire de Fleurey. — Acensements et amodiations (1476-1680). — Constitutions de cens et rentes sur des propriétés à Fleurey, en faveur de : l'abbaye, par Guyotte, veuve d'Huguenin, dit *Char salée* (1340); — Jean de Baulay, prieur d'Hautevelle, par Simonot, dit *Priaours* (1352); — Guiot d'Andilley, clerc, par Huguenote, femme de Perrenot, de Baulay (1374); — Guiot Briffault, moine de Faverney, par Jean, dit *Redoubtey*, de Fleurey (1404); — l'abbaye, par Henri le Borgne, seigneur d'Amoncourt (1404); — Jean d'Aubonne, d'Amoncourt, par Guiot, Marie, prêtre, de Fleurey (1424); — Jean Quantin, par Jean Vivien, de Faverney (1530); — l'abbaye, par Claudin Cornu, de Fleurey (1547); — idem par Jean Aubryot, de Faverney (1552); — idem, par Claude Frochot le jeune (1628); — idem, par Jacques Charles, Claude Thévenot et Claude Fondrenier (1631); — Jacques Terrier, de Vesoul, docteur en droit, par les habitants de la seigneurie du bas de Fleurey (1632); — l'abbaye, par les habitants de Fleurey (1635); — idem, par Nicolas Callier (1636); — idem, par Étienne et François Dard, Jean Mieslin, Jean Pyot, Jean Charles et Claude Andrey, de Fleurey (1662 et 1663); — idem, par Jean Gérard, dudit lieu (1688); — Jean Gérard, par Jérôme Philipot, de Faverney (1708); — l'abbaye, par Antoine Ferry et Barbe Girard, sa femme (1714); — idem, par Claude Jacquinot, de Fleurey (1757); — idem, par Étienne Duvernoy, dudit lieu (1781). — Dénombrements fournis à l'abbaye par : Jean Perrard, de Faverney (1501); — Jacquot Calley (1533); — Jean Borne (1533); — Perrenot, Nicolas, dit *Loys* (1533); — Nicolas Perrard (1533); — Nicolas Roussel (1534); — Jean Huguenot, dit Bel (1564); — Antoine Garniot (1552); — etc. — Reprises

de fief faites envers l'abbaye par : Étienne Descorbier, de Fleurey, coadjuteur du bailliage d'Amont (1533) ; — Jean Fèvre, de Fleurey (1533) ; — Jean Belninot, dudit lieu (1561) ; — Nicolas Noirot, notaire, dudit lieu (1564) ; — Thiébaud Jacquelot, dudit lieu (1564) ; — Barthélemy Franc (1594) ; — Jean Pernet (1648) ; — etc.

H. 529. (Liasse.) — 1 piece, parchemin; 7 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 146 et 44 feuillets, papier ; 5 plans.

1450-1773. — *Fleurey-les-Faverney* (suite). — Instructions pour servir à la rédaction du terrier de Fleurey (XVIIe siècle). — Reconnaissances et déclarations des biens des habitants de Fleurey « estant faites par eux sans la participation de leur seigneur, à qui elles ne pourront nuire ny préjudicier, estant faites seulement pour faciliter l'imposition des tailles, le seigneur ayant protesté contre icelles » (1665). Noms des principaux déclarants : Andrez (Claude) ; Beurtel (Pierre), « conseiller et grand-juge pour Sa Majesté à Besançon et advocat fiscal d'Amont » ; Billerey (Georges) ; Caboz (Pierre), de Faverney, notaire ; Châtel (Étienne), de Vesoul, procureur ; Cordier (Nicolas), de Vesoul ; Courchon (Mathieu) « du pays d'Auvergne » ; Dard (François) ; Dauphin (Gabriel), maire d'Amoncourt ; Duvernois (Jean) ; Euvriard (Jean), de Saint-Ligier-en-Maurienne, « pays de Savoye » ; Faivre (Nicolas), d'Enfonvelle, « pays de France » ; Jaccoulet (Jean) ; Lallemand (Étienne), de Faverney ; Mandouillard (Bernard), dudit lieu ; Mierlin (Jean), dudit lieu : Mirebel (Claude), dudit lieu ; Mydy (François), de Vesoul, notaire et procureur postulant ; Pernet (Bénigne et Jean) ; Pierret (Jean-Baptiste) ; Poissenot (Antoine) ; Pyot (Jean) ; Thévenot (Louis et Pierre), d'Amoncourt ; etc. — Extrait des reconnaissances des habitants de Fleurey (1706). — Deux plans du village de Fleurey et de son territoire (XVIIIe siècle). — Plan d'un terrain sis au finage de Fleurey par Valbert Bretet, géomètre-arpenteur juré (1746). — Plan du village de Fleurey et de son territoire par Joseph Renard, géomètre-arpenteur (1746). — Plan d'une portion de pré dépendant du territoire de Fleurey, dite « la Noue de la Brèche », par L. Blond, géomètre-arpenteur (1773). — Sentence de l'official de Besançon concernant les dîmes de Fleurey (1450). — Rôle des tailles de Fleurey pour les années 1601 à 1606.

H. 530. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 56, 28, 88 et 72 feuillets, papier.

1589-1633. — *Fleurey-les-Faverney* (suite). — Registres des tenues de la justice abbatiale à Fleurey, pour les années 1589 à 1604 ; juges : Claude Périer, de Menoux, notaire, Claude Thiébault, dit *Gousset*, de Faverney, notaire, et Claude Lesnoulay, de Faverney, notaire. Ces registres ne renferment guère que des causes sans importance, telles que : mésus, délits ruraux, blasphèmes, coups et blessures, etc. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Fleurey concernant les dîmes dudit lieu (1627-1633).

H. 531. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier ; 4 cahiers in-f°, 66, 20, 42 et 24 feuillets, papier ; 1 sceau.

1401-1633. — *Fleurey-les-Faverney* (suite). — Suite du même procès concernant les dîmes de Fleurey (1401-1633). Parmi les pièces de ce procès il faut citer : mandement de comparution contre Jean Ternant, de Fleurey (1401) ; — Gérard de la Villedieu-en-Fontenette fait hommage à l'abbé pour ses biens de Fleurey (1458) ; — sentence en faveur de l'abbaye, condamnant Perrin Calouet, d'Amoncourt, à payer la dîme pour une pièce de terre sise sur le territoire de Fleurey (1462) ; — accord entre l'abbé de Faverney et Philippe de Genève, comme co-seigneur de Fleurey, au sujet du droit de chasse sur le territoire dudit Fleurey (1489) ; — etc.

H. 532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 111 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 72 feuillets, papier ; 1 plan ; 1 cachet.

1630-1736. — *Fleurey-les-Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Alexandre, baron de Wiltz, seigneur de Chemilly, Pusy, Breurey, Fleurey, etc., concernant le partage des bois de Fleurey et la seigneurie dudit lieu (1630-1736).

H. 533. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier ; 8 cahiers in-4°, 50, 24 et 20 feuillets, papier ; 1 plan ; 1 cachet.

1632-1746. — *Fleurey-les-Faverney* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Fleurey concernant l'affouage du four banal dudit lieu (1634-1746). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean Bonnefoy, conseiller au Parlement de Besançon, seigneur de Rosières, co-seigneur, avec l'abbaye, de Fleurey, concernant le droit de justice audit Fleurey (1685-1687).

Gésincourt. — Acquisition, par Henri Barberot, d'une terre sise à Gésincourt (1632).

Godoncourt. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean-George de Godoncourt, au sujet d'une saisie et vente de meubles, tant en son nom personnel qu'au nom des habitants dudit lieu (1698-1724).

H. 534. (Liasse.)— 12 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 20 feuillets, papier ; 1 sceau ; 3 cachets.

1407-1776. — *Hautevelle.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Hautevelle (XVIIIe siècle). — Déposition concernant l'état du prieuré d'Hautevelle (1407).— L'abbé André de la Chaise-Dieu prononce l'union du prieuré d'Hautevelle avec l'abbaye de Faverney (1407). — Prise de possession du prieuré par D. Jean Verbolet, procureur de l'abbaye de Faverney (1407).— Mandement de nouvelleté en faveur de l'abbaye contre Jean Febvre le vieux et Jean Febvre le jeune, de Breuches (1566).— Présentations de Michel Gantois et de Marc Sallet à la cure d'Hautevelle (1688) — Permutation entre Antoine Jacque, curé d'Hautevelle, et Nicolas Massey, curé de Bouligney (1704). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Nicolas Massey, curé d'Hautevelle, au sujet de la portion congrue (1578-1709). Parmi les pièces de ce procès il se trouve : sentence de mainmise sur les revenus de la cure d'Hautevelle (1578) ; — sentence condamnant les habitants d'Hautevelle et d'Ormoiche à payer au curé une pension annuelle de 150 livres (1665) ; — accords entre l'abbaye et le curé (1676-1689) ; — pièces concernant les prétentions de l'abbaye de Luxeuil, tendant à obliger l'abbaye de Faverney à contribuer au payement de la portion congrue du curé de Sainte-Marie-en-Chaux (1696) ; — etc.— Conventions concernant la portion congrue faites entre l'abbaye et Richard Bouchot (1749) et Jean-Antoine Regnaud (1776), curés d'Hautevelle.

Jonvelle.— Pièces concernant une rente de 1.100 francs sur les habitants de Jonvelle en faveur de l'abbaye (1660-1691).

Lambrey.— Reprises de fiefs par : Perrecey, seigneur de Lambrey (1443) ; — Jean Gauthiot (1570) ; — Claude-Louis de Saint-Mauris (1707).— Extrait du dénombrement des habitants de Lambrey (1563).— Traité entre l'abbaye et les habitants de Lambrey au sujet du champoyage des bestiaux dans certains cantons de terre appartenant à l'abbaye (1665).— Reconnaissances générales et particulières des habitants de Lambrey faites à l'abbaye (1684).— Abornement du pré de la Vaivre sis sur le territoire de Lambrey (1707).— Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitant de Lambrey concernant le four banal dudit lieu (1650-1761).

H. 535. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 28 feuillets, papier.

1299-1778. — *Menoux.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye (1744). — Quittance de Jean de Senoncourt, dit *Vaillans*, à l'abbé Olivier d'une engagère de biens sis à Menoux (1299). — Donations entre vifs au profit de : Jean Perrier, de Menoux, par Pierre, Nicolas, François, Claudine et Barbe Perrier (1589) ; — Jean Nonotte, de Faverney, par Catherine Gousset, sa femme (1639) ; — Catherine Tresse, par Jean Boband, de Menoux, son mari (1651) ; — l'abbaye, par Jean Boband (1663 et 1673). — Actes d'acquisition de maisons et terres sises sur le territoire de Menoux par : Simon Daisemain, prêtre (1547 et 1573) ; — Claude Gastel (1581) ; — Simonne Perrier, de Luxeuil (1595) ; — l'abbaye (1618) ; — Thiébaud Brenier, de Faverney (1620) ; — Mougin Boband, de Faverney, notaire (1623) ; — Grégoire Desgarroy (1630) ; — François Bonnier (1631) ; l'abbaye (1637), — Jean Nonotte (1638) ; — Jean Boband et Catherine Tresse, sa femme (1651 et 1672) ; — l'abbaye (1685) ; — Élisabeth Goguet (1699) ; — etc. — Actes de vente (1455-1723) et d'échange (1594-1681) de maisons et terres sises sur le territoire de Menoux. — Traité entre l'abbaye et Claude Oudot, de Vauvillers, maître de forges au Pont-du-Bois, autorisant ledit Oudot à exploiter pendant six ans les mines de fer sises sur le territoire de Menoux (1620). — Traité de mariage entre Jean Boband, de Menoux, et Catherine Tresse, d'Amance (1643). — Testaments de : Simon Daisemain, prêtre, de Menoux, résidant à l'abbaye de Saint-Amand (1664) ; — Jean Boband, de Menoux, instituant l'abbaye son héritière universelle (1694). — Partage de biens entre Jean Boband et Jeanne, sa sœur (1650). — Constitutions de cens et rentes au profit de : l'abbaye, par Henri, dit *Henriquey*, de Menoux (1410) ; — Claude Daisemain, par Claude Jacquemard (1531) ; — le même, par Jeanne, veuve de Jean Aubry (1551) ; — Simon Daisemain, prêtre, par Philippe Perrier (1574) ; — l'abbaye, par les habitants de Menoux (1636 et 1660) ; — Claude Raison, de Buffignécourt, par Jacques Charle et Claudine Lallemant, sa femme (1676) ; — Charles-François Joram, curé de Menoux et doyen rural de Faverney, par Claude Senille et Catherine Vauthier, sa femme (1682) ; — Antoine Jolyet, de Jonvelle, chirurgien, et Anne Collerey, sa femme, par les mêmes (1683) ; — Martin Vauthier, curé de Faverney, par Jean-Claude Monney et Jeanne-Françoise Passeret, sa femme (1719) ; — etc. — Acensement d'une place à Menoux pour Jean Dard, dudit lieu (1701). — Baux du four banal de Menoux (1693-1778).

H. 536. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 5 cahiers in-4°, 32, 34 36, 20 et 46 feuillets, papier.

1682-1744. —*Menoux* (suite).— Registre des biens, droits et revenus de la seigneurie de l'abbaye de Faverney à Menoux (1744). Il ressort de ce registre que l'abbaye possédait à Menoux : le droit de justice haute, moyenne et basse, avec le droit d'établir juge, procureur, greffier et sergent, ainsi que maire pour représenter l'abbaye ; le droit de lever une taille

de 40 livres estevenans (« faisant en monnoye de France 30 l. 7 s. 7 d. ») ; le droit de chasse ; la moitié des dîmes et du four banal ; « le droit d'emboucher dans tous les bois dudit Menoux deux fois autant de cochons que le meilleur habitant dudit lieu », et celui de percevoir un denier par cochon embouché dans lesdits bois ; le droit de réclamer trois corvées annuelles de charrue ou de faux. L'abbaye possédait également à Menoux trois cens d'ensemble 15 sous, le bois du Châtelard, le petit bois et une partie du grand bois ; cinquante maisons dépendaient en outre de la seigneurie de l'abbaye.— Mémoire des biens ayant appartenu à Simon Daisemain et à Simonne Perrier, sa nièce (XVII[e] siècle). — Instructions pour la rédaction d'un terrier à Menoux (XVII[e] siècle). — Reconnaissances particulières des habitants de Menoux (XVII[e] siècle). Noms des principaux déclarants : Aubry (Thomas), Bellot (Jean), Cheulet (Antoine), Crannel (Jean), Goux (Ligier), Hanriquel (Antoine), Hanryot (Claude), Jacquemard (Pierre), Marande (Nicolas), Meule (Hugues), Moingenot (François), Noyrot (Claude), Oudot (Pierre), Patenel (Jean), Perrier (Nicolas, Pierre et Simon), Raison (Claude et Jean), Richard (François), Thierry (Claude et Jacques), etc.— Déclarations d'héritage faites par les sujets de M. de Montrichier, co-seigneur de Menoux (XVII[e] siècle). — États des biens de l'abbaye à Menoux (1693-1695). — Arpentement de plusieurs cantons du finage de Menoux (1682-1684).— Arpentement du pré Guyot, dépendant du territoire de Menoux (1685). — Arpentement des possessions de l'abbaye à Menoux (1744).

H. 537. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier ; 6 plans ; 2 sceaux ; 1 cachet.

1375-1787.— *Menoux* (suite). — Plans du bois du Chatelard, dépendant du territoire de Menoux (1699). — Plan géométrique d'une partie du défrichement fait dans le petit bois de Menoux (1767).—Plan de plusieurs champs sis sur le territoire de Menoux (1783).— Rôles des tailles de Menoux (1633-1698).— Pièces relatives à la cure et à la chapelle de Menoux : institution de Nicolas Aubry en qualité de curé de Menoux (1599) ; — fondation au profit de la cure de Menoux par Nicolas Perrier (1609) ; — prise de possession de la chapelle de Menoux par Guillaume Maublant (1651) : — traité entre le curé et les habitants pour l'entretien de la cure (1651) ;— traité entre Charles-François Joram, curé de Menoux, et les habitants dudit lieu touchant la portion congrue (1658 et 1659); — fondation au profit de la cure par Anne Champaigne (1666); —déclaration des fonds dépendant de la cure (1688);—arrêt du Parlement concernant la portion congrue du curé (1694) ; — traité entre l'abbaye d'un côté, Charles-François Joram, ancien curé, et Joachim Hymette, curé en exercice, au sujet de la pension (1709) ; — évaluation des biens de la cure (XVIII[e] siècle) ; — traité entre l'abbaye et Jean-Pierre Doucoot, curé, concernant la portion congrue (1787) ; — etc. — Sentence obligeant Guy de Senoncourt, seigneur de Menoux, à payer à Eudes de Mailley, chapelain de la chapelle Saint-Jean en l'église abbatiale de Faverney, deux bichots moitié blé et avoine sur les dîmes dudit lieu (1375).— Sentence contre Jean, fils de Horric, de Menoux, en faveur de Renaud de Faverney, chapelain de la chapelle Saint-Jean (1404).— Sentence d'excommunication contre Jacques de Menoux, pour refus de payer deux bichots de grains à la chapelle Saint-Jean (1406). — Sentence de l'abbé Pierre de Buffignécourt, déclarant une pièce de terre sise sur le territoire de Menoux, passible de cens envers l'abbaye (1444).— Pierre Bovier, de Faverney, notaire et procureur de l'abbaye, autorise, au nom de l'abbé Charles Perrenot de Grandvelle, les habitants de Menoux à s'assembler pour délibérer sur les affaires de leur communauté (1557).— Sentences et arrêts divers (1648-1764).

H. 538. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 8 cahiers in-f°, 28, 28, 78, 48, 60, 38, 66 et 48 feuillets, papier.

1589-1681.— *Menoux* (suite).— Registre des terres de la justice abbatiale à Menoux pour les années 1589 à 1593. Juges : Louis Thiébaud, de Faverney, notaire, et Claude Perrier, de Menoux, notaire. Contre Nicolas Magnien et Pierre Perrier, « pour n'avoir fourny estallon audict Menoulx » (f° 3 v°) ; contre Claude Frérot, « pour n'avoir voullu assister à la prinse d'un sien cheval qu'avoit esté treuvé champoyant » (f°. 20 v°) ; etc.— Registre pour l'année 1594. Juge : Pierre Bovier, de Faverney, notaire. Poursuites contre Jean Moingenot et Claude Girard, échevins de Menoux, pour négligence dans l'exercice de leurs fonctions, et contre les messiers du village pour n'avoir pas rapporté les mésus qu'ils avaient constatés.— Registres pour les années 1607 et 1608. Juge : Claude Lesnoulay, de Faverney, notaire. Ne contient que des causes sans grand intérêt : mésus, délits ruraux, etc. — Registre pour l'année 1609. Juge : Claude Lesnoulay. Contre Nicolas et Simon Raison, pour refus d'obéissance à Claude Oudot, maire, et Pierre Girard, sergent (f°. 13 v°) ; contre Marie Vaulthier et Jacques Oudot, « pour entrebaptures » (f° 18 r°.) ; contre Pierre Cagnenet, « pour n'avoir cuict ses pains et pastes le jour de feste Pasques charnel au fourg bannal dudit Menoux » (f° 23 r°) ; etc. — Registre pour l'année 1610 (fragment). Ne renferme que des causes sans intérêt. — Registre pour l'année 1611. Juge : Nicolas Vivier le vieil, de Fleurey-les-Faverney, notaire. Contre Jean Vinot, « pour port de dague contre l'édict du roy » (f° 3 r°); contre Jean Henriquel et Nicolas Richard, « pour n'avoir pas voulu comparoir à une assemblée faicte par les habittans » (f° 4 r°) ; contre Jean Boucher, « pour avoir posé en lieu publicque ung tonneau pour jouer aux dez » (f° 5 r°) ; contre Thomas Selinier, « pour ...... avoir poussé Jeanne, fille de François Patheney

......en la grande fontaine dudict Menoulx, en laquelle icelle plongea plusieurs fois et elle fut esté neyée sans l'assistance de plusieurs qui accoururent et la retirarent d'icelle comme morte et toutte estendue » (f° 5 r°) ; etc. — Registre pour les années 1612 à 1614. Juge : Nicolas Vivier le vieil. Contre Claudine Richard, « pour n'avoir payé dismes » (f° 2 r°) ; contre Jacques Thierry et François Jeannin, « pour comme messiers n'avoir fait rapport des mésus par eulx trouvés suivant leur charge » (f° 5 r°) ; etc. Ne contient guère que des causes sans intérêt, telles que mésus, délits ruraux, rixes, etc.— Registre pour l'année 1615. Juge : Claude Thiébaud, dit *Gousset*, de Faverney, notaire. Ne contient que des causes sans importance.— Fragments de deux registres des années 1646 (juge : Thiébaud Gousset) et 1681 (juge : Nicolas Magnien de Faverney, notaire).

H. 539. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 179 pièces, papier; 1 cachet.

1441-1783. — *Menoux* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Menoux concernant l'arpentement du territoire dudit lieu (1616-1683). — Pièces d'un procès entre les mêmes au sujet des dîmes de grains et de vin (1731-1783). Parmi les pièces de ce procès se trouvent : sentence de l'abbé Pierre de Buffignécourt concernant les dîmes dues à l'abbaye par certaines terres sises sur le territoire de Menoux (1441) ; — accord entre Claude de Cicon, dame de Bourguignon, d'un côté, Jeanne le Bœuf, veuve du seigneur de Menoux, et Barbe d'Aubonne, femme d'Antoine de Frahin, de l'autre, concernant les dîmes de Menoux (1575); — etc.— Pièces d'un procès entre les mêmes, concernant les corvées de charrue dues par les habitants de Menoux (1729-1745).

H. 540. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 3 cahiers in-f°, 24, 52 et 70 feuillets, papier.

1333-1598.— *Menoux* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Menoux au sujet des bois dudit lieu. Cette liasse contient les pièces annexes du procès de 1333 à 1598, parmi lesquelles il faut mentionner : transaction entre Philippe de Senoncourt et Jean, dit *Bourgon*, fils d'Antoine de Contréglise, au sujet de la possession des bois de Menoux (1333, copie) ; — reconnaissance par Aimé de Villey à Didier de Cicon, seigneur de Gevigney et de Demangevelle, de ses possessions à Menoux (1437, copie) ; — pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants au sujet du bois du Châtelard (1572-1598) ; — etc.

H. 541. (Liasse.) — 2 pièces, pachemin ; 57 pièces, papier 1 cahier in-f°, 46 feuillets, papier ; 1 plan.

1609-1788. — *Menoux* (suite). — Suite du procès concernant les bois de Menoux. Cette liasse contient : suite des pièces du premier procès, de 1609 à 1621 ; — jugement contre l'abbaye au profit de l'hôpital de Vesoul et concernant le bois du Châtelard (1719) ; — dénombrement de la seigneurie de Menoux par Jean Noblot, maire dudit lieu (1730) ; — plan des bois de Menoux (XVIIIe siècle) ; — procès-verbal de délivrance d'arbres faite à l'abbaye par le garde-marteau de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Vesoul (1746) ; — procès-verbal de clôture du bois du Châtelard (1769) ; — état de l'assiette du bois du Châtelard (1787-1788) ; — etc.— Divers mémoires et factums concernant le susdit procès au sujet des bois de Menoux (XVIIIe siècle).

H. 542. (Liasse.) — 118 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 40, 22 et 30 feuillets, papier ; 2 cachets.

1735-1737.— *Menoux* (suite).— Suite du procès concernant les bois de Menoux. Pièces concernant directement le procès entre l'abbaye et les habitants de Menoux, plaidé de 1735 à 1737.

H. 543. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1479-1694.— *Mersuay*.— Donations par : Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, à l'abbaye, de tout ce qu'il possédait à Mersuay en dîmes, cens, tailles, etc. (1479) ; — Marguerite Faucougney à Nicolas et Barbe Faucougney, ses frère et sœur, d'une quarte de pré sise sur la *Vaivre Marzelle* à Mersuay (1589) ; — Catherine Mareschal, de Mersuay, à l'abbaye, de la moitié des biens provenant de la succession de Nicolas Vosgien et Barbe Faucougney, sa femme (1641) ; — etc.— Ventes de maisons et terres sises sur le territoire de Mersuay par : Jean Pâris, de Faverney, à Claude Quembelin, de Mersuay (1613) ; — Étienne Dard à Thiébaud Fyard (1645); — Nicolas Mougenot à Desle Oudel (1660) ; — Alexandre Oudey et Marguerite Lodier, sa femme, à l'abbaye (1694).— Échanges de maisons et terres sises à Mersuay entre : Perrin et Nicolas Patheret (1549) ; — Nicolas Patheret et Jean Davyot (1584) ; — Jean Davyot et Claudine Peutel (1586) ; — le même et Isabelle Doyen (1587) ; — Antoinette et Barbe Faucougney (1600) ; — Claude Gaitel (1621) ; — le même et Jean Odey le jeune (1630) ; — Étienne et Antoine Patheret (1630); — François Bonnier et Desle Odey (1635) ; — Claude Boullen-

gier et Barthélémy Dard (1639) ; – l'abbaye et Jean Lesnoulay (1639) ; — idem et Nicolas Cranney (1665) ; — idem et Jean-Baptiste Fricquet (1675) ; — idem et Pierre-François Thérion (1675) ; — idem et David Bigot (1676) ; — idem et Brice Choley (1676) ; — idem et Antoine Oudet (1676) ; — idem et Nicolas Larcher (1680) ; — idem et Jean-Baptiste Jucaud (1685) ; — etc. — Partages de biens entre : Nicolas et Simon Oudey (1580); — Jeanne et Deslotte Davyot (1603); — Thiébaud Lesnoulay et Nicole Davyot (1607) ; — Nicolas, Jeanne et Antoinette Vosgien (1627).

H. 544. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin.

1445-1619. — *Mersuay* (suite).— Titres de propriété de l'abbaye à Mersuay : actes et copies d'actes d'achats de maisons et terres sises sur le territoire dudit lieu par : Jean Maignier (1445) ; — Nicolas Faucougney (1561) ; — Jeannette Perdrizet (1577) ; — l'abbaye (1582) ; — Pierre Doyen (1582) ; — Jean Davyot (1585) ; — Antoinette Faucougney (1589) ; — Nicolas Vosgien (1593) ; — Claude Lesnoulay, notaire (1596) ; — Claude Guyot (1598) ; — Georges Boullengier (1599) ; — Nicole Gatez, veuve de Simon Vosgien (1605) ; — Jean Odet dit Gaulthier (1607) ; — Blaise Mougenot (1611) ; — Claude Oudel (1619) ; — Claude Gastel (1619) ; — etc.

H. 545 (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1620-1677. — *Mersuay* (suite). — Suite des titres de propriété de l'abbaye à Mersuay : actes et copies d'actes d'achats de maisons et terres sises sur le territoire dudit lieu par : Claude Gastel (1620) ; — Georges Humbert (1621) ; — Étienne Patheret (1624) ; — Toussaint Doyen (1629) ; — François Loquin (1630) ; — Barbe Lendy (1632) ; – Jean Gatey (1636) ; — Marc-Thierry Magnier (1636) ; — François Laurent (1637) ; — l'abbaye (1639) ; — Guillaume La Branche, curé de Breurey-les-Faverney (1639) ; — Guillaume Callet (1639) ; — Claude Tournebœuf (1639) ; — Simon Marion (1655) ; — Jean Boband (1676) ; — l'abbaye (1677) ; — etc.

H. 546. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 48 feuillets, papier.

1408-1749. — *Mersuay* (suite).— Constitutions de cens et rentes au profit de l'abbaye par : Nicole, fille d'André Blanchot, de Breurey-les-Faverney (1405) ; — Regnaud, fils de Jean Ragnel, de Mersuay (1408) ; — Jeanne Grivoisex, de Menoux (1410); — Outhenin Faucougney, de Mersuay (1489); Pierre Oudet (1542) ; — Simon Marion (1671) ; — etc. — Constitutions de cens et rentes au profit de : Nicolas Vosgien, par Jean Oudet (1624) ; — Guillaume La Branche, curé de Breurey, par Nicolas Mougenot (1628) ; — Thiébaud Fyard, par Claude Boullengier (1632) ; — Simon Euvrard, par Simon et Nicolas Marion (1667) ; — etc. — Amodiations de terres sises sur le territoire de Mersuay (1537-1749). — Accord entre l'abbaye et les habitants de Breurey et de Mersuay au sujet de la pêche dans la Lanterne (1572). — Testament de Jean Oudey le jeune, de Mersuay (1637). — Généalogie de la famille Vosgien, de Mersuay (XVIIe siècle).

H. 547. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 36 et 48 feuillets, papier.

1559-1754. — *Mersuay* (suite). — Pièces concernant le four banal de Mersuay (1559-1751) : amodiations, pièces de procédures, etc. — Déclarations des biens de Nicolas Raison, de Pierre Patheret et de Nicolas Mougenot (XVIIIe siècle). — Déclarations et partages de biens dépendant de l'abbaye à Mersuay (XVIIe siècle). — Table des reconnaissances dues à la chapelle Saint-Nicolas de Mersuay, dressée par Nicolas Magnien, notaire audit lieu (1636). — Instructions pour la rédaction d'un terrier concernant les possessions de l'abbaye à Mersuay (XVIIe siècle).

H. 548. (Liasse.) — 2 registres in-f°, 221 et 110 feuillets, papier.

XVIIe siècle-1760. — *Mersuay* (suite). — Rentier des biens de l'abbaye à Mersuay (XVIIe siècle). Parmi ceux qui doivent des rentes à l'abbaye, on remarque : Simon Billoz, lieutenant du bailliage de Jonvelle, et Anne Grosjean, sa femme (36 fr.) ; — Éric de Belrupt, gouverneur et grand-bailli d'Épinal, et Marie-Gasparine Prel, sa femme (42 fr.) ; — madame Philippe du Haultois, dame en l'église abbatiale Saint-Pierre de Remiremont (36 fr.) ; — Antoine Jolyet, d'Amance, chirurgien (30 fr.) ; — D. Innocent Lavefve, administrateur des prieurés de Notre-Dame de Neufchâtel et de Saint-Jacques au Mont (81 fr.) ; — Claude-François de Mâcon, seigneur d'Esboz (48 fr.) ; — Catherine de Mailly, dame grande aumônière de l'église de Remiremont, madame du Haultois et Nicolas Guérin, receveur des aumônes (210 fr., monnaie de Lorraine) ; — Anne de Linden, comtesse de Montrichier (85 fr.) ; — les dames de Remiremont (71 fr., monnaie de Lorraine) ; — le prieuré de Saint-Mont-les-Remiremont, ordre de Saint Benoît (120 fr., monnaie de Bourgogne) ; — etc. — Arpentement général du territoire de Mersuay par Claude Carrey, de Vesoul, géomètre-arpenteur royal, par ordre de l'abbaye de Faverney et du chapitre de Remiremont (1759-1760).

H. 549. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 22 feuillets, papier ; 5 plans ; 1 cachet.

1667-1784. — *Mersuay* (suite). — Arpentements des

possessions de l'abbaye à Mersuay (1728 et 1730). — Arpentements de diverses pièces de terre sises sur le territoire de Mersuay (1676-1784). — Plan figuré du moulin de Mersuay et de ses dépendances (1667). — Plan et arpentement du pré de la Presle et du rupt de Paulon par Joseph Renard, géomètre arpenteur (1738). — Plan du pré de *Charmoy* appartenant aux dames de Remiremont (1761). — Plan du bois de la Revereuge et du Chanois sis sur le territoire de Mersuay et dépendant des dames de Remiremont, par Claude Carrey, géomètre arpenteur (1762). — Procès-verbaux de visites de maisons sises à Mersuay et dépendant de l'abbaye (1689-1750).

H. 550. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; 1 sceau.

1479-1686. — *Mersuay* (suite). — Traités et accords entre : l'abbaye et Jean de Neufchâtel concernant la cession, par ce dernier, à l'abbaye du village de Mersuay, avec ses dépendances et les droits qui y étaient perçus (1479) ; — les dames de Remiremont et les habitants de Breurey-les-Faverney et de Mersuay concernant les droits d'usage dans les bois sis sur le territoire de ces deux villages (1559) ; — l'abbaye et les habitants de Breurey et de Mersuay, concernant les mêmes objets, ainsi que les droits sur le four banal, le moulin et l'étang desdits villages (1585) ; — l'abbaye et Catherine Oudel, femme de David Bigot, de Mersuay, touchant divers biens (1662 et 1673) ; — l'abbaye et les habitants de Mersuay, concernant le droit de passage sur la chaussée du moulin dudit lieu, l'exemption d'impositions à accorder au meunier et un pont à construire sur la Lanterne (1675) ; — l'abbaye et Pierre Maignien, de Mersuay, concernant les biens provenant de la succession d'Antoine Patheret (1685) ; — etc. — Traités de mariage entre : Claude Gaitel et Barbe Guyot (1597); — Jean Mareschal le jeune et Jeanne Oudel (1630) ; — Nicolas Mougenot et Françoise Oudey (1631) ; — Marc Thiéry et Françoise Oudot (1633) ; — Jean Gaitel et Jeanne Patheret (1634); — François Laurent et Jeanne Mougenot (1637). — Sentence du bailliage de Vesoul contre Nicolas Maignien, de Mersuay, pour refus de paiement des tailles (1501). — Sentence concernant le droit de pêche des habitants de Mersuay dans la Lanterne (1572). — Décret sur les biens de Claude Doyen, d'Amance (1626). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et divers habitants de Mersuay, concernant le payement des tailles dudit lieu (1554-1570). Parmi les pièces de ce procès se trouvent des rôles de tailles pour 1524, 1540, 1544, 1548 et 1551.

H. 551 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 108 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 22 feuillets, papier ; 3 cachets.

1636-1789. — *Mersuay* (suite). — Pièces de procès entre l'abbaye et : Desle Oudey, de Mersuay, et les habitants de ce village, concernant une rente sur André Oudot et consorts (1636-1767) ; — les dames de Remiremont, concernant le droit de tierce prétendu par lesdites chanoinesses sur les produits des biens de l'abbaye à Mersuay (1665-1725) ; — les habitants de Mersuay, au sujet des impositions de la portion colonique devant être payées par les fermiers de l'abbaye (1648-1763) ; — Jean-Baptiste et Jean-François Lesnoulay, de Mersuay, fermiers de l'abbaye, au sujet de la remise en état des maisons qu'ils avaient prises en bail (1783-1786) ; — Joseph-Julien Bigot, concernant l'héritage de Jean Charière, de Mersuay, ancien fermier de l'abbaye (1788-1789).

H. 552. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 28, 41 et 60 feuillets, papier.

1566-1790. — *Ormoiche.* — Rôles des dîmes d'Ormoiche (1675). — Sentence du bailli de Luxeuil obligeant les habitants d'Ormoiche à payer à l'abbaye une dîme d'une gerbe sur quatorze, de toutes espèces de grains, s'ils sèment sur le territoire dudit lieu, et d'une gerbe sur vingt-cinq, s'ils sèment sur le territoire d'autres villages (1601). — Sentence du bailliage de Luxeuil contre Joseph Pernel, meunier à Ormoiche, au sujet de la dîme ci-dessus mentionnée (1729). — Sentences du bailliage d'Amont contre les habitants d'Ormoiche, au sujet des dîmes dudit lieu (1789-1790). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants d'Ormoiche, en général, et les familles Bardot et Faivre, de Breuches, en particulier, au sujet des dîmes à payer à l'abbaye sur le territoire d'Ormoiche (1566-1783).

H. 553. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 52 et 84 feuillets, papier.

1566-1744. — *Ormoiche* (suite). — Suite du procès avec les habitants d'Ormoiche concernant les dîmes (1566-1583).

Purgerot. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Purgerot (1744). — Donations faites à l'abbaye par : Demouge d'Estrier et Marguerite Maulsire, d'Arbecey, d'une vigne sise à Purgerot, lieu dit *Sous-la-Chevanne* (1672) ; — Antoine Dart, de Vesoul, docteur en droit, d'une vigne sise à Purgerot, lieu dit *En-Courbot* (1674). — Traités entre l'abbaye et : Roch Faiguelin et Claire Louyot, sa femme, et Jean Louyot, curé de Pontcey, au sujet des biens laissés par feu Claude Louyot, de Baulay (1664) ; — Jean-Georges Aymonet, de Vesoul, seigneur de Contréglise, au sujet d'une vigne sise sur le territoire de Purgerot (1664) ; — l'abbé de Faverney, concernant deux vignes sises à Purgerot, lieux-dits *En-Courbot* et *Le-They* (1689).

H. 554. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier ; 3 plans.

1388-1773.— *Purgerot* (suite). — Actes d'achats de maisons et terres sises sur le territoire de Purgerot au profit de : Nicolas Roussel (1585) ; — Claude Aymonet, de Vesoul (1594);— Claude Joblot le vieil (1648 et 1651) ; — Jean Boband (1673); — l'abbaye (1699). — Actes de ventes de maisons et terres sises sur le territoire de Purgerot par : Desle d'Aubonne, dame de Buffignécourt (1597) ; — Claude Aymonet (1626) ;— Edme Jeoffroy (1694);— Jacques Pain (1715 et 1717) — François Durget (1748). — Actes d'échanges de maisons et terres sises sur le territoire de Purgerot, entre : Nicolas Vivien et François Thévenot (1633) ; — l'abbaye et Jean Louyot, curé de Pontcey (1664) ; — idem et Claude Jobert (1664); — idem et Nicolas Vivien (1669) ; — idem et Léonard Clerc (1673 et 1674);— idem et Claude Porchot (1673). — Constitutions de rentes au profit de l'abbaye sur : Jeannot, fils de Perrin Viard, de Purgerot (1388) ; — Antoine Ramelet (1669); — Jean Brûley (1673) ;— Jacques Pain(1690) ; — Edme Pourchot (1717). – Dénombrements des possessions de l'abbaye à Purgerot (XVIIe siècle).— Mémoire des maisons et « chasaux » sis à Purgerot et dépendant de la seigneurie de Gevigney (XVIIe siècle). — Mémoire des vignes de l'abbaye sises à Purgerot et dépendant de la seigneurie de Mercey (XVIIe siècle). — Plans de plusieurs maisons et vignes sises à Purgerot et dépendant de l'abbaye (XVIIIe siècle).— Arpentement et plans des possessions de l'abbaye à Purgerot (1773). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et François et Jean Jannot, de Purgerot, concernant la redevance annuelle d'une livre de cire due par eux à l'abbaye et l'obligation de loger la cuve de l'abbaye à l'époque des vendanges (1563-1567).— Pièces d'un procès entre l'abbaye et Antoine Estienney, de Gésincourt, et consorts, au sujet de la propriété d'une vigne sise sur le territoire de Purgerot (1688-1690).

H. 555. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 1 plan ; 1 sceau ; 1 cachet.

1453-1771.— *Rosières-sur-Mance*. — Didier de Montureux, chevalier, confirme la cession faite par Marguerite de Saint-Loup, sa femme, à Jean, bâtard de Vergy, seigneur de Richecourt, d'une rente annuelle de 36 francs à elle due par Jean d'Aigremont, seigneur de Rosières, et Marguerite de Chauvirey, sa femme, et assignée sur les vignes de Rosières et de Preigney (1453).— Accord entre Catherine de Haraucourt, femme de Guillaume de Cicon, seigneur de Demangevelle, d'un côté, et Isabelle et Guyonne, filles de ladite Catherine, et de Jean, bâtard de Vergy, son premier mari, de l'autre. concernant deux rentes annuelles, l'une de 350 florins d'or, et l'autre de 299 fr. 6 gros, sur les revenus de Rosières et de Villers-Vaudey (1467) ; ratification du susdit traité par Érard de Dinteville, mari de Guyonne de Vergy (1470). — Mandement de Louis Gauthier, lieutenant-général du bailliage d'Amont, maintenant Catherine de Haraucourt en possession de la rivière la Mance, sur le territoire de Rosières, dont elle est dame, et lui réservant le droit de pêche dans ladite rivière (1488).— Accord entre Catherine de Haraucourt et Guyonne de Vergy, sa fille, concernant les possessions de la dame de Haraucourt à Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel (1488).

Senoncourt. — Claude-François de Fouchier, seigneur de Senoncourt, Chargey-les-Port, Gésincourt, Savoyeux, etc., donne à Simon, Guillanme et Anne Bresilley, d'Amance, un meix et une cheneviére sis à Senoncourt (1583). — Simon Bresilley, fondateur de la chapelle d'Amance, donne à celle-ci le petit moulin de Senoncourt (1622).— Actes d'achat de maisons et terres sises sur le territoire de Senoncourt au profit de : Jean Bresilley (1578 et 1583) ; — Simon Bresilley, notaire (1587) ; — Jean François Attalin, notaire (1713 et 1714). — Échange de terres entre l'abbaye et Jeanne Beuffe, femme de Claude Drouhot, de Senoncourt (1672). — Constitutions de rente au profit de : Simon Bresilley, sur Guillaume Bolloz (1625) ; -- Claude Dart, sur Antoine Patheret (1634).— Acensement du moulin et de l'étang de Senoncourt et de leurs dépendances, à Simon Bresilley, capitaine d'Amance, pour 19 quartes de froment et deux carpes à remettre annuellement à l'abbaye (1611). — Déclarations de terres sises à Senoncourt et dépendant de l'abbaye (XVIIe siècle). — Plan de plusieurs terres sises à Senoncourt (XVIIe siècle). — Répartement des contributions de Senoncourt pour l'année 1697. — Partage des biens de Guillaume Bracherey, de Senoncourt (1602). — Pièces concernant l'approbation donnée par l'archevêque de Besançon au chapelain d'Amance pour procéder à l'échange du petit moulin de Senoncourt contre des terres arables appartenant à Claude Drouhot (1671-1674). — Mémoire sur la découverte de la fontaine du bois de Senoncourt (XVIIe siècle). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Nicolas Roussel, d'Amance, concernant les dîmes d'Amance et de Senoncourt (1765-1771).

H. 556. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 60 feuillets, papier.

1532-1702. — *Venisey*. — Actes d'achats de maisons et terres sises sur le territoire de Venisey au profit de : Claude Outhenin, de Buffignécourt (1592) ; — Nicolas Alexandre, de Venisey (1602 et 1606) ; — Pierre Curie, de Montureux (1609); — Ferjeux Billerey, dudit lieu (1612); — Jean Garnaud, de Betoncourt (1621) ; — Jean Chappuis, de Venisey (1623) ; — Hugues Marande, de Buffignécourt (1633) ; — Pierre François Billerey, de Cendrecourt (1681) ; — François Goliard et Nico-

las Huguin, de Venisey, (1682) ; — Charles Guillaume, maire de Montureux, et Claudine Aubert, sa femme (1700) ; — Paul Josse, de Magny-les-Jussey (1702) ; — etc. — Constitutions de rente en faveur de : Jean-François Gomard, de Jonvelle, sur Marguerite Bouton, veuve de Jean Chappuis, de Venisey (1631) ; — l'abbaye, sur Claude Sarra, de Venisey (1635). — Traités entre : l'abbaye et les habitants de Venisey au sujet des corvées dues à l'abbaye, et remplacées par une redevance annuelle d'une livre de cire (1652) ; — les mêmes, concernant la ratification du susdit traité (1670) ; — les mêmes, concernant l'obligation par lesdits habitants de faire les corvées de charrue ou de payer 20 sous à l'abbaye, au choix de cette dernière (1670). — Testament de Dominique Jobard, de Venisey, au profit de son frère Thomas (1632). — Reconnaissance des cens dus au sieur d'Aubonne par les habitants de Venisey (1532). — Déclaration de biens (1628-1672). — Instructions pour la rédaction d'un terrier des biens de l'abbaye à Venisey (XVIIe siècle). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants de Venisey (1619). — Permission accordée aux habitants de Venisey de s'assembler pour traiter des affaires de la communauté (1617). — Montre d'armes générale à Venisey (1632). — Amodiations de la mairie de Venisey (1623-1698).

H. 557 (Registre.) — 1 registre in-f°, 264 feuillets, papier.

1737-1740. — *Venisey* (suite). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants de Venisey (1737-1740). L'abbaye possède à Venisey : la haute, moyenne et basse justice, à l'exclusion de toute autre personne, avec le droit d'instituer juge, procureur, maire et sergent ; le droit d'amendes et confiscations ; le droit de taxer le pain, le vin et la viande et d'autoriser le débit du vin au détail ; le droit d'exiger trois corvées annuelles de charrue et de lever une taille annuelle et perpétuelle de 20 livres estevenans, payable à l'Assomption ; le droit de chasse et de pêche ; le droit d'exiger la redevance annuelle d'une poule par feu et ménage ; les habitants sont tenus de se rendre en armes à Faverney tous les ans, la veille de l'Assomption afin d'empêcher les troubles lors de la fête patronale ; etc. Noms des principaux déclarants : Attalin (Louis) ; Billerey (Gabriel) ; Charton (Nicolas) ; Culmet (Nicolas) ; Demandre (Pierre-François) ; Didier (Jacques) ; Domet (Claude-Hilaire) ; Dormoy (Jean-Claude) ; Faivre (Charles-François), procureur fiscal ; Faivre (Claude François), de Port-sur-Saône, avocat au parlement ; Finel (Claude-François), de Faverney, médecin ; Gaucheret (Michel) ; Girod (Claude-Humbert) ; Guignot (Paul-François) ; Guillaume (Charles et Jean-Baptiste) ; Huguin (François) ; Jacqueney (Claude) ; Martin (Gabriel et Paul-François) ; Morelle (Joseph) ; Parisey (Nicolas) ; Roussel (Charles) ; Vincent (Nicolas), recteur d'école à Magny-les-Jussey ; etc.

H. 558. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 100, 52 et 62 feuillets, papier ; 1 cachet.

1618-1750. — *Venisey* (suite). — Rôles des tailles dues à l'abbaye par les habitants de Venisey, pour les années 1667, 1682, 1686 et 1729. — Rôles des poules dues annuellement à l'abbaye (1633-1750). — Registre des tenues de la justice abbatiale à Venisey, pour les années 1650 à 1658. Juges : Claude Jolyot, de Venisey, notaire, et Jean-Claude Thierry, de Menoux, notaire. « En matière d'actes de sortilèges et maléfices dont s'en est ensuivy de grandes maladies et mort, menaces de tuer, efforts et violences,.... battues énormes jusqu'à effusion de sang, larrecin, blasphèmes exécrables et aultres crimes et délicts, contre Pierre Dravier et Suzanne Perrin, sa femme » (f° 14 r°) ; — contre les habitants de Venisey, pour ne tenir ni étalon, ni verrat, ni taureau (f° 17 v°) ; — contre les mêmes pour n'avoir établi ni échevins, ni messiers (f° 18 r°) ; — etc. — Registre pour les années 1676-1684. Juge : Pierre Caboz, de Faverney, notaire. Contre Félix Babonot et François Galyat, échevins, pour n'avoir pas publié de taxes de pains et de vins (f° 3 r°) ; — traité entre l'abbaye et les habitants de Venisey, par lequel ces derniers se soumettent à trois corvées annuelles de charrue et deux charrois (1676) (f° 4 r°) ; — contre les habitants de Venisey, pour n'avoir pas nettoyé le ruisseau venant du moulin de Tartécourt et coulant vers Montureux, pour n'avoir pas mis en état le chemin conduisant à la grange de Trémoncourt, pour ne tenir ni étalon, ni verrat (f°s 17 v° — 19 r°). — Registre pour l'année 1685. Juge : Desle-Pierre Magnien, de Faverney, notaire. Ne renferme que des causes sans grand intérêt. — Sentence ordonnant à Antoine Goux, notaire à Amance, de communiquer l'acte de la vente à M. de Saint-Martin, seigneur de Montureux, d'une maison sise à Venisey et dépendant de l'abbaye (1618). — Défense faite aux habitants de Venisey d'établir plus de deux messiers audit lieu (1630). — Décret sur les biens de la famille Bouton, de Venisey (1660). — Sentence au profit de l'abbaye contre les habitants de Venisey, concernant le paiement des tailles (1729). — Pièces d'un procès entre les habitants de Venisey et Jean-Baptiste d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt, concernant la seigneurie de Venisey (1615-1632).

H. 559. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 24, 48 et 30 feuillets, papier.

1626-1715. — *Venisey* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Venisey au sujet du triage

des bois dudit lieu (1711-1715). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Faverney, d'un côté, l'abbaye de Cherlieu, Bénigne, comte de Conflans, seigneur de Melincourt, et les habitants de Venisey, de l'autre, au sujet des droits de justice à Venisey, de l'arpentement du territoire dudit lieu, etc. (1636-1717).

H. 560. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 44 et 22 feuillets, papier ; 1 cachet.

1636-1713. — *Venisey* (suite). — Suite du procès entre les abbayes de Faverney et de Cherlieu, le comte de Conflans et les habitants de Venisey concernant l'arpentement de Venisey et le droit de justice audit lieu (1636-1715).

H. 561. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 42 feuillets, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1636-1713. — *Venisey* (suite). — Suite du même procès (1636-1713).

H. 562. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 34 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 32 et 100 feuillets, papier.

1636-1713. — *Venisey* (suite). — Suite du même procès (1636-1713) Parmi les pièces du procès se trouve un arpentement général préparatoire des terres et prés de franchise de Venisey, de l'année 1710.

H. 563 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 40 et 30 feuillets, papiers ; 1 sceau ; 1 cachet.

1636-1713. — *Venisey* (suite). — Suite du même procès (1636-1713).

H. 564 (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 6 cahiers in-4°, 46, 40, 46, 62, 118 et 44 feuillets, papier.

1636-1713. — *Venisey* (suite). — Suite du même procès (1636-1713). Parmi les pièces du procès se trouvent : arpentement des héritages des sieurs Billerey et Faivre, de Venisey, tant en terres de franchise qu'en terres dépendant de la seigneurie de Faverney (1702) ; — arpentement général du territoire de Venisey (1701) ; — extrait de l'arpentement général de Venisey (1709) ; — arpentement général du territoire de Venisey (1710-1711).

H. 565. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 8 cahiers in-4°, 24, 22, 24, 38, 30, 46, 36, et 22 feuillets, papier.

1636-1713. — *Venisey* (suite). — Suite du même procès (1636-1713). Cette liasse contient la suite de l'arpentement général du territoire de Venisey des années 1710 et 1711.

PRIEURÉ DE FONTAINE

(Dépendant de l'abbaye de Faverney)

H. 566. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier ; 3 cahiers in-4° et in-8°, 24, 52 et 42 feuillets, papier.

1258-1793. — Inventaire des titres et papiers concernant le prieuré de Fontaine, déposés aux archives du district (1793). — Fragment d'un inventaire des titres de Fontaine dressé par le notaire Guillemet, de Besançon (1751), avec une note concernant les titres manquants. — *Vidimus*, par Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, en 1505, d'un accord de gardienneté conclu en 1258 entre Thibault V, roi de Navarre et duc de Champagne, et l'abbaye de Luxeuil, cet accord vidimé par Philippe-le-Bel en 1305 (copie de 1688). — Traité entre le prieuré et les seigneurs de Saint-Loup concernant les droits de justice à Fontaine, Mailleroncourt et Betoncourt (1313, copie du XIIe siècle). — Mandement du bailli de Chaumont ordonnant de faire payer au prieur de Fontaine ce qui lui était dû (1329). — Les religieux de Fontaine sont maintenus en possession des dîmes appelées *tierces des charmes de Corbenay*, contre les prétentions de Jean de Saint-Loup (1337, copie du XVIIe siècle). — Délimitation des territoires de Fontaine et de Hautevelle (1362). — Transaction entre Jean de Bourbonne, prieur de Fontaine, et Étienne de Saint-Loup, seigneur dudit lieu, concernant les dommages causés au prieuré par ledit seigneur (1423). — Traité entre D. Maurice Nélaton, prieur de Fontaine, et les religieux dudit prieuré concernant le partage des manses et l'entretien des bâtiments (1651). — Traité entre D. Claude Villemenot, prieur commendataire, et les religieux, au sujet des constructions et réparations à faire aux bâtiments du prieuré (1679). — Traité entre Claude-François Franchet, chanoine, de Besançon et prieur commendataire de Fontaine, d'un côté, et les religieux dudit prieuré et les habitants de Fontaine, de l'autre, concernant les terres incultes sises sur le territoire dudit lieu (1705). — Traité entre D. Franchet et les religieux, concernant un nouveau partage des menses (1742). — Fondation de dix basses

messes par D. Joseph Brady (1712). — Acensements (1661-1737) et baux (1737-1785). — Quittances et reçus (1741-1791). Mémoire des livres fournis aux religieux par le sieur Charmet, libraire à Besançon (1752). — Mémoire des médicaments fournis aux religieux par D. Bernard Langrognet (1778). — Remarques sur les droits et revenus appartenant au prieuré sur les territoires de Betoncourt et de Mailleroncourt (1700). — Manuel des rentes (1722). — Fragment d'un rentier du prieuré (XVIIIe siècle).

H. 567. (Liasse.) — 12 cahiers in-f°, 28, 37, 30, 13, 16, 24, 20, 22, 22, 24, 32 et 61 feuillets, papier.

1600-1734. — Compte rendu des revenus et dépenses du prieuré par les sieurs Crestenet et Demaranche, fermiers, à Pierre Crelyot, procureur et receveur dudit prieuré (1601). — Compte général pour l'année 1600 de tous les revenus de l'abbaye par Jean Thiéry, receveur, à Jean Crestenet, chanoine de Besançon, en qualité de procureur des héritiers de feu Laurent Dublon, prieur (1601). — Compte rendu par Claude Urbain à D. François Baudouhin, chanoine de Champlitte et prieur de Fontaine (1608). — Compte non daté rendu à D. Chapuis, prieur. — Comptes des années 1627 à 1631. — Comptes pour l'année 1632 et 1634 rendus à D. François Baudouhin par Jean Jambedefer, prêtre, et Pierre Poutier, de Luxeuil, receveurs du prieuré (1634 et 1636). — Compte pour l'année 1635. — Comptes pour les années 1660 à 1663, rendus par D. Gérard Richardot, général du collège Saint-Jérôme de Dôle et administrateur du prieuré, au prieur D. Claude Vuillemenot (1664). — Compte pour l'année 1681, présenté, par D. Odilon Dard, procureur. — Livres des recettes et dépenses du prieuré du 1er avril 1731 au mois de septembre 1734.

H. 568. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 cahiers in-4°, 76 et 46 feuillets, papier ; 12 plans.

1710-1758. — Arpentement général du territoire de Fontaine-les-Luxeuil (1710). — Cahier contenant les plans géométriques et le bornage des terres dépendant du prieuré de Fontaine (1702). — Divers plans de terres et de bois dépendant de Faucogney, de Corbenay et de Corravillers (1705). — Plan géométrique des bois de Fontaine, dressé par Jean-Baptiste Paris, de Lure, géomètre-arpenteur (1742). — Plan des bois de Fontaine, dépendant du prieuré (1752). — Plans de plusieurs vignes sises sur le territoire de Betoncourt-Saint-Pancras et dépendant du prieuré (1755). — Plans des biens du prieuré sis à Aillevillers (1758).

H. 569. (Liasse.) — 4 pièces parchemin; 42 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 48, 48 et 36 feuillets, papier ; 11 plans ; 2 cachets.

1463-1785. — Procès-verbal de visite du prieuré, tant en ce qui concerne les bâtiments que les revenus, par Jacques Jannot, de Vesoul, commis à cet effet par le parlement de Dôle (1643). — Procès-verbaux de visite accompagnés d'inventaires de titres par : Balthasar Guyottet, conseiller au bailliage de Vesoul (1700) ; — Claude Frémont de Mongenet, lieutenant-général du bailliage de Vesoul, et Pierre-Claude Champion, procureur du roi audit bailliage, après la mort de Claude-Antoine-Albert Franchet de Rans, chanoine de Besançon et prieur commendataire de Fontaine (1731) ; — Alexandre Talbert, conseiller au Parlement, à la suite de la démission de Claude-François Franchet, chanoine de Besançon et prieur commendataire (1751). — Devis estimatif des constructions et réparations à faire aux bâtiments du prieuré (1753-1774). — Plan des bâtiments claustraux du prieuré (1774). — Répartement de l'imposition ordinaire du village de Corbenay pour l'année 1756. — Mandement de garde du bailli d'Amont en faveur du prieuré (1463). — Arrêt autorisant le prieur à nommer des commis-greffiers à Corbenay et à Fontaine (1785). — Pièces d'un procès entre le prieur Claude-François Franchet et les religieux au sujet des réparations à faire aux bâtiments du prieuré (1741).

H. 570. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 24 et 22 feuillets, papier ; 3 cachets.

1613-1776. — *Communes.* — *Belfahy.* — Constitution de rente par Jean Desmesues et Barbe Gillet, sa femme, au profit de Nicolas Jannin, de Belfahy (1631).

Belonchamp. — Constitution de rente sur Vauldrey Mercier, de Belonchamp (1636).

Bithaine. — Achat par Jacques Lucque, d'une portion de pré aux Charmois et du moulin du Lacquet (1686).

Breuches. — Exploit de saisie à la requête des religieux de Fontaine contre Nicolas Simon, de Breuches (1745).

Brotte-les-Luxeuil. — Ventes et amodiations de vignes appartenant au prieuré (1731-1776). — Pièces d'un procès entre le prieuré et : les habitants de Brotte au sujet d'un répartement d'impôts (1688) ; — lesdits habitants et Claude-François Jacquey, curé de Genevrey, concernant la propriété d'une vigne sise dans le vignoble d'Ailliers, dépendant du territoire dudit Brotte (1685-1743).

Corbenay. — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire de Corbenay par : Claude Duhault le jeune sur Germaine Rigault et Claude Parisel (1613) ; — le même, sur Julien Bigey, de Vauvillers (1632) ; — Claudine Jeanpetit, veuve de Claude Duhault, sur Nicolas Parisot (1639) ; — Edme Parisot sur Nicolas Annez, de Bourguignon (1648) ; — le même sur Nicole Duhault (1649) ; — Desle Colleville, dit *Godot*, d'Aillevillers, sur Claude Parisot, maire de Corbenay (1661) ; — Edme Parisot, sur Claudine Hacquard (1669) ; — Nicolas Grandjean, notaire et procureur fiscal au bailliage de Saint-Loup, sur Nicolas Aubry (1683) ; — Nicolas Tavernier, de Fougerolles, sur Philippe Bazard, de Raincourt (1686) ; — Jacques Thévenot dit *Belle-Amour*, maire de Corbenay, sur Nicolas Grandjean (1690) ; — le même, sur Antoine Pereau et Sébastien Destrie (1694) ; — Desle Robert, sur Antoine Soubre (1699) ; — le même, sur Catherine Aubry (1699) ; — Nicolas et Dominique Bigey, sur Dieudonné Bigey, leur oncle (1700) ; — François Jéchoux, de Fougerolles, sur Laurent Bigey, de Corbenay (1704) ; — Jean Bigey, sur Nicolas Gérard, recteur d'école à Aillevillers (1703) ; — Claude Mathieu, dit *Beaupré*, sur Claude Blanchot (1705) ; — Anne Thévenet, femme de Nicolas Cuchet, gendarme de la brigade de M. le marquis de Bauffremont, sur Jean Grandjean, de Fougerolles-le-Château (1708) ; — Desle Bigey, sur Claude Lemoine (1713); — André Célérier, sur Claude Duhault (1716) ; — Marguerite Ferron, femme de Claude-Sébastien Duhault, sur Jacques Chanet, de Saint-Loup (1716) ; — Dominique Bigey, sur Jean Dormoy (1720) ; — Claude Antoine Cuchet, sur Dominique Duroch (1724) ; — Jacques Ferry, sur Jeanne Grandjean, femme d'Étienne Colin (1729) ; — Claude Antoine Thévenet, maire de Corbenay, sur Claude-Antoine-Albert Franchet de Rans, prieur de Fontaine (1730) ; — Michel Desvoille, sur Jean-Georges Guiot, de Fougerolles (1733) ; — Pierre-Louis Chardin, sur Thiébaud Daval, de Magnoncourt (1736) ; — Étienne et Dominique Bardot, sur Antoinette Blanchot, de Magnoncourt (1737) ; — Nicolas Girard sur Nicolas Trouillot (1738) ; — Laurent et Michel Desvoille, sur Claude Aubry, de Magnoncourt (1739) ; — Joseph Choley, sur Joseph Blanchot (1741) ; — Jean-Farnçois Chaon, sur Antoinette Roussel (1741) ; — François Bigey, sur la même (1741) ; — Jean Ferry, recteur d'école à Corbenay, sur Joseph Simonin, de Magnoncourt (1741) ; — Pierre Doillon, sur Dominique Doillon, son frère (1762) ; — François Morel, sur Anne-Catherine Faivre, de Saint Loup (1769) ; — etc.

H. 571. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 26 et 22 feuillets, papier ; 1 cachet.

1453-1765. — *Corbenay* (suite). — Ventes de maisons et terres sises sur le territoire de Corbenay par : le prieuré à Simon Parisot (1638) ; — Marguerite Soubre à Nicolas Bigey (1709) ; — Françoise Duhault, veuve d'André Célérier, lieutenant de cavalerie, au même (1728) ; — Jean-Claude Thierry à Colomban Thierry, son frère (1729) ; — Desle Devoille et Jean Pusel à Dominique Aubry (1729) ; — Françoise Duhault à Nicolas Détrie (1730) ; — Joseph Bigey, à Claude-Antoine Thévenet, maire de Corbenay (1735) ; — Charles Drouillet, d'Aillevillers, à Sébastien Mourel (1738) ; — Nicolas Bigey à Agnès Galmiche, femme de Claude-Antoine Thévenet (1745) ; — le prieuré à Pierre Doillon (1749) ; — Nicolas Trouillet à Laurent Desvoille (1750) ; — Anne-Claudine Blanchot à Pierre et François Blanchot (1751) ; — Nicolas Faivre à Charles Clerc (1753) ; — Georges Guyot à Jean Claude Bigey (1754) ; — Dominique Marchand à Claude-Nicolas Bardot (1744) ; — Jean-Baptiste Azier, d'Aillevillers, à Gaspard Pétremand (1757) ; — Nicolas Destrie, de Fleurey-les-Saint-Loup, à Joseph Grosjean (1758) ; — François Bigey, à Charles Clerc (1761) ; — Jean-Nicolas Rogier à François Morel (1763); — le prieuré à Nicolas Pétremand (1765) ; — etc. — Échanges de maisons et terres sises sur le territoire de Corbenay entre : Perrenot Tardy et Huguenin Barray (1482) ; — Nicolas Duhault le vieil et Mougin Duhault (1600) ; — Sébastien Parisot et Claude Duhaut (1619) ; — Edme Parisot et Claude Parisot, maire de Corbenay (1657) ; — Edme Parisot et Claude et Desle Duhault (1669) ; — Nicolas Grandjean, notaire et procureur fiscal à Saint-Loup, et Anne Grandhaye (1699) ; — Claude Bigey et Jeanne Lamboley (1713) ; — Desle Bigey et Claude Chevalier (1720) ; — le prieuré et Thomas Rance, notaire et procureur au bailliage de Luxeuil (1720) ; — Claude-François Tardy, d'Aillevillers, et Nicolas Colin, dudit lieu (1733) ; — Joseph Bardot et Georges Bigey (1733) ; — Anne-Catherine Bardot, femme de Sébastien Gallet, et Anne-Catherine Fleurot, femme de Pierre Doillon (1764) ; — etc. — Note concernant les contrats reçus par les sieurs Rance, notaires, de 1730 à 1736. — Constitution de rente au profit de : François Simon, de Fougerolles, par Sébastien Devoille, maire de Corbenay (1680) ; — le prieuré par Jacques Thévenet (1705). — Montes et amodiations de la part des tierces dîmes de la grande charme de Corbenay appartenant au prieuré (1659-1717).

Faucogney. — Permission accordée à Jean Sambot, de Faucogney, de faire établir deux petits étangs sur le territoire dudit lieu moyennant une redevance annuelle de 8 sous (1452). — Acensement de la forêt de Saint-Hilaire. sise sur le territoire de Faucogney (1557, copie du XVIIIe siècle). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les héritiers de Nicolas Gavoille, au sujet de la possession des biens dudit Gavoille (1691-1764).

H. 572. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier; 3 plans ; 4 cachets.

1421-1775.— *Fontaine*. — Donations faites au prieuré

par : Blaise Taloz, veuve de Claude Picot, d'un champ sis au lieudit *Vers le Puslay* (1675) ; — Claude Parisot, curé de Fontaine, d'une chenevière et de la sixième partie de quatre étangs sis audit Fontaine (1677); — Jean Doyen, d'une fauchée de pré sise au-dessus du pré Boichez (1678); — Huberte Barrey, veuve de François Guenin, de cinq fauchées de pré sises audit lieu (1678). — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire de Fontaine au profit de : Jean Grandcolin et Jacques Collot, sur Martine, veuve de Jean Désestrain (1623) ; — Jean Grandcolin, sur Pierre Grandcolin, son frère (1624) ; — Claude Auberon, sur François Boichard (1631) ; — Aimé Jangey, sur Andrée Moine, veuve de Philippe Ceney (1636) ; — le prieuré, sur Jeanne Urbain, femme de Pierre Bépoil, de Vesoul (1650) ; — le prieuré, sur Remy Boban, de Mailleroncourt-Saint-Pancras (1653) ; — Jean Chardin, sur le prieuré (1656) ; — Aimée Palnot, femme de Pierre Drouhot, sur Nicolas Mondot, de Lambrey (1666) ; — Desle Chardin, sur le prieuré (1668) ; — le prieuré, sur Pierrette Luzet, femme de Jacques Hacquard (1695) ; — le prieuré, sur Dominique Chardin, Jean Jangey et Pierre Guenin (1709) ; — le prieuré, sur Jean-Baptiste Maire, de Vauvillers, docteur en droit et gouverneur dudit lieu (1716) ; — le prieuré, sur François Franc, de Brotte (1774) ; — etc. — Ventes de maisons et terres sises sur le territoire de Fontaine par : Catherine, femme de Simonin Maire, de La Chapelle-les-Luxeuil, à Jean de Bourbonne, prieur de Fontaine (1421, copie du XVIIIe siècle) ; — Claude Vuillaume, de Luxeuil, à Jean-Pierre Despoires et et Françoise Jeannin, sa femme (1680) ; — le prieuré, à Claude Grandjean, greffier au bailliage de Saint-Loup (1740) ; — le prieuré, à Claude-Antoine Thévenet, maire de Corbenay (1747). — Échanges de maisons et terres sises sur le territoire de Fontaine entre : Barbe Grandcolin et Baptiste la Girarde (1624) ; — le prieuré et François Mesnière (1645) ; — D. Maurice Nélaton et Ève Urbain (1652) ; — le prieuré et Jacques Charrière (1652) ; — le prieuré et Jean Doyen (1652) ; — le prieuré et Desle Grandcolin (1655) ; — le prieuré et Thomas Rance, notaire et procureur au bailliage de Luxeuil, et Anne-Françoise Vinot, sa femme (1723) ; — Pierre-Ambroise Mesnière et Pierre-Dominique Boichard (1749) ; — Anne-Marie Soubre et Jeanne-Barbe Durupt (1762) ; — etc. — Constitutions de rente au profit du prieuré par : Jean Marchand, de Ruaux, et Marguerite Hacquard, sa femme (1713) ; — Nicolas Rapenne, de Fougerolles (1713) ; — Jean-Nicolas Caland, de Fontaine (1728) ; — Joseph Perney, de Fougerolles (1779). — Constitutions de rente au profit de : Jean Gavoille, de Corravillers, tabellion, sur Henri Cornemand (1634) ; — Mathieu Gavoille, de Faucogney, notaire, sur Nicolas Poirot et Claudine Caritey, sa femme (1658) ; — Jean Mensier, sur Jean Dorin, de Lure (1671) ; — Claude Jacinthe, sur Jean Charmy et Anne Cadet, sa femme (1684) ; — Pierre Grandcolin, prêtre familier de l'église Saint-Sébastien de Lure, sur Claude Abbeney et Jacqueline Désestrain, sa femme (1686) ; — Nicolas Hacquard, sur Sébastien Richard et Claudine Duchamp, sa femme (1691) ; — etc. — Traités et accords entre le prieuré et : Jean, seigneur de Faucogney, concernant le partage par moitié de la seigneurie de Fontaine (1447) ; — François Guénin et Humberte Barey, sa femme, touchant la propriété d'un étang sis sur le territoire de Fontaine (1671) ; — Jean Marchand, touchant la propriété d'une pièce de terre sise audit lieu (1675) ; — Claude Boichard et Anne Cœugney, sa femme, pour le même objet (1693) ; — les seigneur et dame de Fougerolles, concernant la délimitation des bois du prieuré (1764). — Accord entre Jean Boichard et Jean-Claude Aubry, échevins de Fontaine, et le sieur Vivant, coupeur de bois, au sujet de l'amodiation d'un canton de bois appelé *la Corne du Charmoy* (1704). — Partages de biens (1635-1775). — Fondations pieuses faites en faveur du prieuré par : Claude Parisot, curé de Fontaine (1677) ; — Barbe la Gérarde (1677) ; — Dieudonné Grandcolin, veuve de Jean Calloy (1719). — Baux (1600-1743). — Déclarations de biens faites par le prieuré (1694-1727). — Arpentement des propriétés d'Antoine Boichard, de Fontaine, par Joseph Renard, géomètre-arpenteur à Amance (1738). — Plans des vignes appartenant au prieuré sises sur le territoire de Fontaine (XVIIIe siècle). — Répartement d'une imposition spéciale destinée à payer les dettes de la communauté de Fontaine (1634). — Redevances envers les seigneurs de Fontaine sur différents cantons de champs (1774).

H. 573. (Registre.) — 1 registre in-f°, 498 feuillets, papier.

1755. — *Fontaine* (suite). — Livre d'arpentement des biens dépendant du prieuré sur le territoire de Fontaine, Fougerolles, Aillevillers, Saint-Loup, Magnoncourt et la Vaivre (1755). Noms des principaux propriétaires : Aillevillers (le curé de), Bigey (François), Chaon (François), Chardin (Sébastien), Corbenay (les habitants de), Cuchet (Pierre-François), Descailloz (Claude), Devoille, dit Gendarme (Sébastien), Doillon (Pierre), Dormoy (Christophe), Fleurent (François), Fleurot (Jacques), Fougerolles (le seigneur de), Gaudard (Jean-François), Gentilhomme (Joseph), Hacquard (Desle), Lambert (Dominique), Le Roussel (Antoine), Magnoncourt (le seigneur de), Mauthrand (Joseph), Mathiot (Jean), Monet (Nicolas), Nardin (Camille), Pernot (Louis), Pétremand (Gaspard), Peureux (Adrien), Roumaris (Jean-Claude), Saint-Loup (le curé de), Saint-Loup (l'hôpital de), Thévenet (Claude-Antoine), Thirion (François), Tirvaudey (Dominique), Valley (Joseph), etc.

H. 574. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 24 et 34 feuillets, papier ; 4 cachets.

1563-1779. — *Fontaine* (suite). — Jugements et sentences (1667-1764). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les habitants de Fontaine au sujet de la propriété des bois dudit village (1563-1779). Parmi les pièces de ce procès, on peut mentionner : sentence adjugeant au prieuré la propriété pleine et entière des bois de Fontaine (1563) ; — arrêt du Parlement de Dôle maintenant le prieuré dans la propriété desdits bois contrairement aux prétentions des habitants de Fontaine (1667) ; — traité entre le prieuré et les habitants de Fontaine concernant les bois dudit lieu et obligeant les habitants à payer au prieuré 6 pistoles par cent arpents de bois vendus (1687) ; — transaction entre les mêmes au sujet de la vente de quelques cantons des bois de Fontaine (1705) ; — partage des bois de Fontaine entre le prieuré et les habitants dudit lieu (1752) ; — etc.

H. 575. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 16 feuillets, parchemin ; 2 cahiers in-f°, 22 et 60 feuillets, parchemin ; 5 cachets.

1302-1788. — *Fontaine* (suite). — Suite du procès concernant les bois de Fontaine : décisions et arrêts du Conseil d'État à ce sujet de 1751 à 1778.

Fougerolles. — Acquisition, par le prieuré, du pré de la Motte, sis sur le territoire de Fougerolles, sur Desle Petitjean, veuve d'Étienne Petit, Luc Aubry et Barbe Bernardin, sa femme (1700). — Constitutions de rentes au profit de : le prieuré, par Claude Gustin (1692) ; — Jean-Paul Villeminez, par Dominique, François et Nicolas Simon (1702) ; — Dominique Tisserand, par Dominique et François Simon (1706) ; — Pierre Gavoille, de Faucogney, prêtre, par Étienne Pernel le jeune (1708) ; — le même, par Joseph Crozeret (1709) ; — le prieuré, par Claude Bernardin (1710) ; — Étienne Aubry, par Pierre le Mercier (1713) ; — le même, par Laurent Tisserand (1713) ; — Étienne Durupt, par Dominique Simon (1715) ; — le prieuré, par Jean-Nicolas Girard, de Magnoncourt (1720) ; — le même, par Joseph Guyot (1728) ; — le même, par Claude Perreux (1728) ; — le même, par Desle-Melchior Pernel (1788) ; — etc. — Amodiations (1631-1763). — Cahier des réquisitions faites au profit du prieuré contre divers habitants de Fougerolles par Joseph Dacamont, huissier audit lieu (1728). — Sentence au profit du prieuré contre Humbert Paris, concernant la dîme des grains (1746).

Hurecourt. — Sentence maintenant le prieuré en possession des rentes et revenus de la seigneurie d'Hurecourt, contrairement aux prétentions du prévôt de Saint-Loup (1302, copie du XVIe siècle). — Convention entre le prieuré de Fontaine et les habitants de Hurecourt concernant le charroi des blés appartenant audit prieuré (1379). — Requête présentée à l'archevêque de Besançon par Claude Vuillemenot, prieur de Fontaine, tendant à faire déclarer que le bailliage d'Hurecourt dépend de la paroisse de Mailleroncourt-Saint-Pancras, et que les revenus de la cure dudit Hurecourt valent plus de 300 livres (1598). — Achat, au profit de l'abbaye de Faverney, d'une portion de la seigneurie d'Hurecourt (1661). — Amodiations (1690-1724) et baux (1741-1775). — État des recettes en grains provenant des dîmes d'Hurecourt (1692-1713). — Reconnaissances générales et particulières des possessions du prieuré à Hurecourt, dressé en présence de Guillaume Cabot, maire dudit lieu (1617). Noms des principaux propriétaires : Antoine (Claude), maire de Selles ; Bonnot (Claude) ; Cabot (Guillaume), maire de Vauvillers ; Caput (Claude et Simon) ; Devilliers (François), procureur de la terre et seigneurie de Vauvillers ; Dumarchef (Pierre), notaire à Demangevelle ; Dutartre (Claude) ; Euvrard (Simon) ; Masson (Jean) ; Philbert (Claude) ; Poinssot (Claude) ; Prévost (Jean) ; Robert (Simon), commis aux reconnaissances ; Saulcet (Desle) ; Thomassin (Mathieu) ; Vathin (Martin), etc. — Procès-verbal de visite du four banal d'Hurecourt (1698). — Devis des dépenses pour la reconstruction du four banal (1757).

H. 576. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier ; 3 cahiers in-4° et in-f°, 34, 24 et 26 feuillets, papier.

1238-1775. — *Saint-Loup.* — Accord entre : le prieuré et le curé de Saint-Loup, concernant le partage des oblations et des revenus de la cure de Saint-Loup (1238) ; — le prieuré et le seigneur de Saint-Loup, concernant la perception des amendes audit lieu (1374) ; — le curé de Saint-Loup et ses paroissiens, concernant les droits mortuaires (1505) ; — le prieuré et le curé de Saint-Loup, concernant les droits du prieuré sur les revenus de la cure dudit lieu (1681). — Donation par Françoise Thenney, veuve de Jean-François Gérard, de tous ses biens meubles et immeubles, à Joseph Vaulot (1750). — Achats de maisons et terres sises sur le territoire de Saint-Loup par : Jean Jacquottez, de Vauvillers, sur Thiébaud Bricolin (1638) ; — Nicolas Grandjean sur Jacques Blanchot (1685) ; — Jacques Ferry sur Jeanne-Françoise Sirmaire, femme de Nicolas Jacquey (1727) ; — le même sur Joseph Colas (1736). — Constitutions de rentes au profit de : Jacques Theveney, maire de Corbenay, par Nicolas Grandjean, notaire royal

et procureur fiscal du bailliage de Saint-Loup (1705); — le prieuré, par Joseph Fridoz (1712); — le même, par Jean-Claude Laloz (1713); — le même, par Jean Deferrière (1713); — le même, par Jean-Claude Guillemet (1714); — le même, par Nicolas Bard (1715); — Georges-François Bardoz, avocat, par Claude-François Pernel (1722); — le prieuré, par Dominique Juonet (1724); — le même, par Joseph Jacquerey (1767); — etc. — Déclaration des droits et revenus de la terre et baronnie de Saint-Loup (XVIIe siècle). — Pièces concernant le patronage de la cure de Saint-Loup par le prieuré (1657-1688). — Jugements et sentences (1657-1775). — Pièces de procès entre le prieuré et : Jean, sire de Saint-Loup, au sujet des droits et prérogatives du prieuré audit Saint-Loup, spécialement en ce qui concerne les tierces de la Charme de Corbenay (1302-1313); — Pierre Callet et ses héritiers, concernant la propriété du pré Barey, sis sur le territoire de Saint-Loup (1680-1697); — Joseph Laloz, de Saint-Loup, au sujet des droits du prieuré sur les biens dudit Laloz (1716-1735).

Luxeuil. — Fondations de messes en faveur du prieuré par : Françoise Aubry, de Luxeuil (1677); — François Breton, dudit lieu, notaire (1690); — la demoiselle Arbez, mère de D. Claude Michaud, prieur de Luxeuil (1712). — Pièces d'un procès entre l'administration, d'un côté, l'abbaye de Luxeuil et le prieuré de Fontaine, de l'autre, au sujet du payement des droits d'amortissement concernant la fondation de feue Étiennette Breney (1737-1743).

Magnoncourt. — Vente d'un champ sis sur le territoire de Magnoncourt, par Claude Barret à Joseph Grosjean (1739). — Procès-verbal de saisie sur réquisition du prieuré contre Claude-Gilles Aubry, de Magnoncourt (1764).

H. 577. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 68 pièces, papier; 5 cahiers in-4°, 24, 22, 16, 16 et 18 feuillets, papier; 2 sceaux.

1634-1793. — *Mailleroncourt-Saint-Pancras.* — Amodiations (1661-1700). — Bail de la seigneurie de Fontaine (1785); — demande en liquidation du susdit bail par Jean-Baptiste Jeanningros, de Mailleroncourt (1793). — Jugements et sentences (1693-1741). — Pièces d'un procès entre le prieuré et Claude-Adrien Lambert, curé de Mailleroncourt, concernant la portion congrue (1691-1699).

Raddon. — Vente de biens sis à Chapendu (dépendance de Raddon) et appartenant à la famille Doral, dudit lieu (1634).

Ruaux. — Traité entre le prieuré et Jean Janroy, de Ruaux, concernant les biens achetés par ledit Janroy au prieuré, moyennant une rente annuelle de 700 francs servant de fonds pour la fondation du Saint-Rosaire (1689). — Donations faites par : Pierre Colombain au prieuré, des biens qu'il avait acquis à Ruaux (1679); — Nicolas Hacquard à Nicolas Massey, de Saint-Loup, de biens sis à Ruaux (1691); — Jeanne-Françoise Massey, d'Hautevelle, au prieuré, d'une somme de 650 francs, monnaie de Bourgogne (1722). — Achat de 12 chariots de foin sur François Breton, notaire à Luxeuil, par Claude Marotez et Claude Hacquard, de Ruaux, pour la confrérie de la Conception Notre-Dame, audit lieu (1691). — Échange de prés entre le prieuré et les habitants de Ruaux (1691). — Constitutions de rente au profit de : Nicolas Mareschal, de Saint-Loup, sur Nicolas Hacquard et Marguerite Valentin, sa femme (1679); — le prieuré, sur Jean Janroy (1685); — Jeanne-Françoise Massey, d'Hautevelle, sur Nicolas Grandin (1711); — le prieuré, sur Nicolas Girardin (1722). — Pièces de procédure (1679-1691).

ABBAYE DE LURE

H. 578. (Registre.) — 1 registre in-f°, 333 feuillets, papier.

1756. — « Archives portatives ou inventaire général des titres et papiers concernans les biens, droits, privilèges et revenus de la noble abbaye princière de Lure fait en 1756 par le P. Eustache-Alexandre de Maubuisson, religieux dominicain, natif et du couvent de la ville de Chartres en Beauce, à la réquisition de messire Célestin baron d'Andlau et Hombourg, grand-prieur de laditte abbaye. » Cet inventaire est précédé d'une « préface pour servir d'instruction sur l'arrangement des titres composans cet inventaire et sur la manière de les conserver et maintenir dans le même ordre. » D'après cette préface, le P. de Maubuisson aurait été chargé de classer et d'inventorier les archives de l'abbaye; il explique sa manière de procéder, puis donne des conseils pour la conservation des pièces. L'inventaire lui-même débute par les titres concernant les élections et confirmations des abbés, puis continue par les privilèges des papes et des souverains, les titres concernant les droits seigneuriaux; à la suite viennent les titres concernant les droits de l'abbáye dans divers villages et enfin ceux concernant la seigneurie de Passavant[1], comprenant les villages de Champagney, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines, Frahier, Châlonvillars, Mandrevillars, Tavey, Saint-Dizier et Bure (Suisse). Les

(1) Aujourd'hui ferme sur le territoire de la commune de Champagney.



analyses sont, en général, très brèves, portant en regard la date et suivies d'un numéro d'ordre.

H. 579. (Liasse.) — 1 registre et 4 cahiers in-f°, 227, 51, 15 et 17 feuillets, papier.

1760-1790. — « Second volume de l'inventaire général des titres concernans les biens, droits et privilèges de la noble abbaye princière de Lure qui ont été recouvrés depuis l'inventaire de 1756 et mis dans le même ordre par le même archiviste en 1760 et à la même réquisition de Monsieur le baron d'Andlau, grand-prieur. » Les titres sont classés dans le même ordre que dans le volume précédent (1760). — Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye dressé par ordre du district de Lure par Claude-François Siblot, maire, et les autres officiers municipaux de la ville de Lure (1790). — « Inventaire et analyse succincte des chartes, titres et papiers de la ci-devant abbaye de Lure qui doivent être conservés sous le rapport du recouvrement, du maintien de propriété ou de la destination à l'instruction ou au progrès des sciences et des arts » (sans date).

H. 580. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 2 bulles ; 1 sceau.

1511-1624. — Bulle de Jules II à l'official de Besançon l'invitant à s'informer du mérite de Georges de Masmunster (ou Marmoutier), doyen de l'abbaye de Murbach, élu abbé de Lure (1511) ; — publication de ladite bulle par Bernardin Labouguet, archidiacre de Gray et official de l'archevêché (1511) ; — copie de ladite publication (XVIIe siècle). — Bulle de Léon X portant confirmation de l'élection de Georges de Masmunster en qualité d'abbé de Lure et de Murbach (1513) ; — copie du XVIIe siècle. — Bulle de Paul IV confirmant l'élection de Jean-Ulric de Raitnaw, abbé de Saint-Maximin de Trèves, comme coadjuteur de l'abbé Jean-Rodolphe Stoër (1560). — Bulle de Grégoire VIII confirmant l'élection de Wolfgang-Théodore de Raitnaw, prévôt de l'église de Bâle, en qualité de coadjuteur de son oncle, l'abbé Jean-Ulric de Raitnaw (1576) ; — copie de 1587. — Bulle de Sixte-Quint autorisant l'abbé Gabriel Gyet à résigner ses fonctions en faveur du cardinal André d'Autriche et le nommant administrateur des abbayes de Lure et de Murbach (1587). — Bref d'Urbain VIII à Léopold, archiduc d'Autriche, administrateur du diocèse de Strasbourg et abbé de Lure et de Murbach, approuvant la réforme de la discipline dans les susdites abbayes (1624).

H. 581. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 3 sceaux ; 5 cachets.

959-1664. — Otton Ier, roi des Allemands, concède à l'abbé Baltramn de Landsberg et à ses moines la terre de Lure qu'il avait reçue d'Évrard et Hugues, frères, afin qu'ils puissent s'y établir, le séjour de Landsberg étant trop incommode pour l'exercice de la profession monastique ; il leur donne également les terres de Wolfisheim et Rodisheim qu'il avait achetées à Boson (Quedlinbourg, 6 avril 959, original scellé) [1] ; — traduction allemande (1459) ; — copies de 1470 et de 1713 ; — copie par Bourquin « archiviste du département de la Haute-Saône », du 17 messidor an VII. — *Vidimus* par le roi Rodolphe Ier de Habsbourg, d'un diplôme de l'empereur Henri II, de l'année 1016, confirmant à Milon, abbé de Lure, les privilèges et l'immunité accordée à cette abbaye par Pépin le Bref et les empereurs Charles et Louis, ainsi que d'un diplôme de Frédéric Barberousse, de l'année 1157, confirmant à l'abbé Adalric les privilèges et immunités accordées à l'abbaye par ses prédécesseurs (1297 [2], copie du XVIIe siècle) ; — autre copie du susdit diplôme de l'empereur Henri II, de 1016 (XVIIe siècle). — Copie d'un mandement de Louis XI à Pétremand de Morimond, bailli de Ferrette et capitaine de Belfort et au bailli de Chaumont, soutenant l'élection de Jean de Montureux en qualité d'abbé de Lure contre les prétentions de Jean Stoër (sans date) ; — copie dudit mandement (1738). — Convention entre Ferdinand, roi des Romains, et l'abbé Jean-Rodolphe Stoër concernant les privilèges et l'immédiateté de l'abbaye ainsi que son contingent dans la guerre contre les Turcs (1539, copie du XVIIe siècle) ; — autre copie de 1713 ; — commentaire (en allemand) de ladite convention (1551). — Mandement de l'empereur Ferdinand II aux électeurs et princes du Saint-Empire concernant les menées de l'électeur de Saxe (1624). — L'empereur Léopold II accorde à Jean-Égon de Furstemberg, évêque de Strasbourg et administrateur des abbayes de Lure et de Murbach, le droit de régale pour la durée de quatre mois en ce qui concerne les biens des deux abbayes susdites (1664). — Hugues Ier de Salins, archevêque de Besançon, confirme à l'abbé Évrard de Murbach les privilèges de son abbaye et accorde aux religieux le droit d'élire librement leur

(1) Ce diplôme, le plus ancien document contenu dans les archives de la Haute-Saône, a été publié *in extenso* dans les *Diplomata regum et imperatorum Germaniæ* de Sickel (1884), t. 1er, n° 199.

(2) C'est la date mentionnée sur la copie ; mais comme Rodolphe de Habsbourg est mort dès 1291, il y a nécessairement une erreur qu'il est impossible de rectifier en l'absence de l'original ; à moins qu'il ne faille lire 1289, comme il est indiqué à la suite de l'acte, dans sa publication par Mathieu, abbé de Bithaine, et Henri, abbé de Lieu-Croissant.

abbé (1041). — Rodolphe IV, archiduc d'Autriche, déclare avoir reçu l'autorisation de transporter à Vienne, à la cathédrale Saint-Étienne, une partie des reliques de saint Colombin, déposées à l'abbaye de Lure (1361). — Léopold, archiduc d'Autriche, restitue à l'abbaye les revenus annuels des fruits du château de Belfort (1374). — Mandement de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, pour remettre à l'abbaye 48 quartes de sel de la saunerie de Saulnot (1413, copie du XVIIe siècle). — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, écrit à Sigismond, archiduc d'Autriche, pour le prier de retirer ses troupes de Lure afin que Jean de Montureux, élu abbé, puisse prendre possession de son abbaye (1458); — copie du XVIIe siècle.

H. 582. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 28 feuillets, papier.

1118-1782. — Procès-verbal de la translation à Lure du corps de saint Colombin (1118). — Acte d'union des abbayes de Lure et de Murbach (1230, copie du XVIIe siècle). — Jeannette et Simonne Bocquart, de Lure, donnent à l'abbaye la mairie de Lure avec tous les droits qui y sont rattachés, en se réservant toutefois la possession de plusieurs pièces de terre (1304, copie du XVIIe siècle). — Accord entre l'abbé et Étienne, comte de Montbéliard, concernant les dommages qui pourraient être causés en temps de guerre (1376). — Amodiations et extraits de comptes servant à justifier la propriété par l'abbaye, d'une tuilerie sise sur le territoire de Lure (1436-1511). — L'abbaye acquiert le droit de pâturage dans les bois de Moffans et de Frotey-les-Lure (1512). — Prise de possession des abbayes de Lure et de Murbach par le cardinal André d'Autriche (1522); — copie du XVIIe siècle. — Requête présentée au pape par Claude de Mugnans et Philibert de Varambon, religieux de Lure, protestant contre les violences du marquis de Varambon qui voulait faire élir abbé son frère Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon (1587). — L'archiduc Albert et l'infante Claire-Isabelle-Eugénie nomment Richardot, abbé commandataire de Morteau, en qualité d'abbé de Lure (1600); — copie du XVIIIe siècle. — Permission donnée aux Capucins par l'abbaye et les bourgeois de Lure de bâtir un couvent dans ladite ville (1665). — Fondations d'anniversaires dans l'église abbatiale et dans celle de Saint-Desle (XVIIe siècle). — Arpentement du quart de réserve et des assiettes des bois appartenant à l'abbaye (1730). — Abornement de plusieurs cantons de bois appartenant à l'abbaye par Jean Gruier, géomètre-arpenteur en la maîtrise des Eaux et Forêts de Vesoul (1782). — Pièces concernant les droits de l'abbaye sur les sauneries de Salins et de Saulnot : traité entre l'abbaye et Marguerite de France, portant donation de dix charges de sel à prendre annuellement en la saunerie de Salins (1379, copie du XVIIe siècle); — confirmation à l'abbaye du droit de ce prélèvement annuel (1576); — copie du XVIIIe siècle; — mémoire et requête présentée au roi par l'abbaye afin d'être maintenue dans le droit susdit (XVIIIe siècle); — enquête justifiant la perception par l'abbaye de 48 quartes de sel en la saunerie de Saulnot (1402, copie du XVIIe siècle); — lettres et quittance justifiant le susdit droit (1686-1738).

H. 583. (Liasse.) — 2 registres in-f°, 146 et 127 feuillets, papier.

1572. — Copie (XVIIIe siècle) des reconnaissances générales faites à l'abbaye par les habitants des villages de Champagney, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines, Frahier, Châlonvillars, Mandrevillars et Tavey, composant la seigneurie de Passavant. Pour chacun des villages ci-dessus mentionnés, on débute par donner la liste nominative de leurs habitants, puis une description détaillée de sa situation topographique; ensuite vient l'énumération des droits et privilèges de l'abbaye. L'abbé, « à cause de son église et abbaye de Lure et forte maison dudit Passavant, est prince et souverain seigneur sous le St Empire et sans moyens d'autres, ayant toutte authorité principalle, souverainneté, droits de régalie, dignités, prééminences et tout ce qui en dépend, tant de droit que de coutume, comme un autre prince sous le St Empire a en ses villes, villages..... terres et seigneuries. » L'abbaye possède : le droit d'aide pour l'impétration de la confirmation et des droits régaliens, le droit de péage, les trésors, mines et pierrières, le droit d'appel, le droit de succession sur les bâtards, le droit de chasse et de pêche, le droit de haute, moyenne et basse justice, le droit de tutelle, le droit de lever des amendes, d'établir poids et mesures, de lever des tailles, d'instituer des officiers municipaux, d'exiger le serment de fidélité, d'occuper les terrains communaux et d'y construire des maisons, le droit de collation des cures, etc.; — les habitants sont tenus de faire guet et garde, de prêter main-forte pour l'arrestation des malfaiteurs, de contribuer aux réparations du château de Passavant, de faire charrois et corvées (ces dernières transformées en une redevance annuelle de 8 fr. 4 gros par habitant); ils doivent la dîme des grains, une poule par an nommée « géline de caremantrant », etc. (1572). — Copie (XVIIIe siècle) des reconnaissances générales faites à l'abbaye par les habitants de Lure, Magny-Vernois, Vouhenans, Frotey-les-Lure, Palante, Lyoffans et Froideterre. Les droits et privilèges sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux ci-dessus mentionnés; il faut y ajouter : le droit de battre monnaie; le droit d'ériger un signe patibulaire à quatre colonnes sur la colline de Mon-

trandon, près Lure, à l'érection ou rétablissement duquel les bourgeois de Lure sont tenus d'assister en armes; droit de four banal et droits sur les halles et marchés; droit de banvin et monopole du sel, etc. (1572).

H. 584. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 32 feuillets, parchemin; 1 sceau; 4 cachets.

1483-1785. — Sentence par Rodolphe de Wattwiller, lieutenant d'Oswald, comte de Thierstein, en son tribunal à Ensisheim, en faveur de l'abbé de Lure contre Georges de Burtenbach, bailli d'Héricourt, concernant les droits de justice de l'abbaye à Tavey et à Mandrevillars (1483); — copie du XVII[e] siècle. — Sentence de la cour de Guebwiller dans un différend entre l'abbaye et Guillaume de Furstemberg, concernant le partage des amendes encourues par les habitants de Tavey et de Mandrevillars (1527). — Transactions entre le duc de Lorraine et le chapitre de dames de Remiremont concernant la délimitation de terres dépendant du village de Servance (1579 et 1596, copies du XVII[e] siècle). — Arrêt du Conseil d'État autorisant l'abbaye à exploiter une partie de ses bois (1785). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Lure concernant la propriété des bois du Mont-Latru, sis sur le territoire de Lure (1612-1736). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et plusieurs particuliers accusés d'avoir rompu les digues d'un étang sis sur le territoire de Lure et appartenant à l'abbaye (1703-1704).

H. 585. (Liasse.) — 44 pieces, papier; 6 cahiers in-f° et in-4°, 48, 40, 22, 24, 29 et 26 feuillets, papier; 1 plan; 8 cachets.

1613-1730. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants du hameau de Saint-Antoine (commune de Plancher-les-Mines), concernant la propriété des bois dudit lieu (1613-1730). Parmi les pièces de ce procès, il faut citer : copie collationnée des droits des habitants de Fresse sur les bois de la Chevetraye, limitrophes des bois de l'abbaye (1613); — état des bois coupés pour le service du roi dans la seigneurie de Passavant (1688-1689); — convention entre l'abbaye et les habitants de Plancher, concernant le bois de Saint-Antoine (1709); — arpentement et plan desdits bois (XVIII[e] siècle); — etc.

H. 586. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 26, 30 et 28 feuillets, papier; 4 cachets.

1559-1730. — Suite du procès concernant les bois de Saint-Antoine. Parmi les pièces on peut mentionner : copie de l'amodiation du château de Passavant et du ballon de Servance (1559); — extrait des reconnaissances générales des habitants de Servance concernant le droit de passage (1580 et 1656); — délimitation du bois de *la Raverre aux chiens* entre les territoires de Servance, de Fresse et de Ternuay (1618); — reconnaissance générale des habitants de Miélin (1620); — etc.

H. 587. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 95 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 28 feuillets, papier; 5 cachets.

1619-1730. — Suite du procès concernant les bois de Saint-Antoine. Parmi les pièces, on peut mentionner : copie de l'échange du bois de Cornu (1619); — convention avec le sieur Malbouhans, curé de Ronchamp, concernant ses droits sur la forêt de Saint-Antoine (1649); — extrait des reconnaissances des habitants de Servance concernant le pâturage des ballons (1656); — etc.

H. 588. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, 62, 72, 80 et 24 feuillets, papier.

1662-1734. — Suite du procès concernant les bois de Saint-Antoine (1710-1730). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Claude-Joseph Cupillard, de Lure, concernant la mainmise, par ce dernier, sur un terrain sis au bord des fossés des murailles, la municipalité de Lure étant appelée en cause (1727-1733). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Lure concernant la propriété des murailles, remparts et fossés de ladite ville (1703-1734).

H. 589. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 1 cachet.

1694-1778. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jean-François Raspiller, demeurant à la verrerie de Saint-Antoine, concernant l'accensement de ladite verrerie (1735-1739). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Châlonvillars concernant l'accensement du moulin dudit lieu (1737-1743). A ce procès est joint un extrait des reconnaissances des habitants de Châlonvillars prouvant la banalité du moulin dudit lieu (1694). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Guillaume Gousset, de Lure, concernant les impositions dues par l'abbaye en raison de ses possessions à Lure (1777-1778).

H. 590. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 5 cahiers in-4°, 24, 40, 22, 60 et 24 feuillets, papier; 2 plans.

1761-1792. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et

Nicolas Billerey, procureur du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Vesoul, concernant une coupe faite dans les bois de Champagney et un incendie qui est résulté à la suite de cette coupe (1761-1792).

H. 591. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 1 bulle; 8 sceaux.

1279-1742. — *Communes.* — *Adelans.* — Amodiations et pièces diverses servant à justifier la propriété par l'abbaye, d'un pré sis sur le territoire d'Adelans (1664-1698).

Borey. — Donation faite à l'abbaye par Antoine de Lugrin, seigneur de Borey, de tous les pièces de terre, meix, maisons, etc., lui appartenant audit Borey et acensés précédemment à Huguenin de Rans (1495).

Bouhans-les-Lure.—Échange entre les abbayes de Lure et de Bithaine des possessions de Bithaine à Malbouhans contre celles de Lure à Bouhans (1279); — copie du XVIIe siècle.

Châlonvillars. — Engagère par l'abbaye de tous ses droits et possessions à Châlonvillars et à Frahier, à l'exception du droit de patronage des cures, faite au profit de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard (1283); — copie du XVIIe siècle. — ledit comte de Montbéliard reconnaît ne posséder que sa vie durant les droits et terres sus-mentionnés, qui doivent faire retour à l'abbaye après sa mort (1295); — copie du XVIIe siècle. — Girard de Châlonvillars donne à l'abbaye les droits qu'il possédait à Châlonvillars, à savoir le droit d'amende et d'échute, ainsi que tous les droits de justice (1333). — Acquisitions par l'abbaye : sur Colin, maire de Châlonvillars, de la mairie de Châlonvillars, Frahier, Champagney et Mandrevillars, ainsi que de tous les droits qui en dépendent (1307); — sur Perrin de Châlonvillars, de tont ce qu'il possédait audit lieu, à l'exception de ses possessions de Châtebier (1307); — sur Girard, de Châlonvillars, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1333). — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Châlonvillars au profit de : Laurent Springaux, mineur à Plancher-les-Mines, sur Adam Besançon, dudit lieu (1656); — Abraham Lhomme, de Sermamagny, sur Claude Mougin, de Châlonvillars (1689); — Melchior Roy, de Châlonvillars, sur Blaise Piguet, dudit lieu (1742). — Ventes : par Girard de Châlonvillars à l'abbaye, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1334); — par André Steinleutner, grand-forestier de l'abbaye, aux sieurs Barbauld et Fatio, amodiateurs des forges de Belfort, du bois du Salbert et de Châlonvillars (1661); — l'abbaye à Jean Grosjean et Abraham Lhomme du revenu de la forêt abbatiale à Châlonvillars (1685). — Échanges de biens sis sur le territoire de Châlonvillars (1707-1712). — Constitutions de rente (1481-1537). — Reconnaissance par plusieurs particuliers de Châlonvillars de la propriété par l'abbaye de tout le finage de Châtebier (1323, copie du XVIIIe siècle). — Traité entre l'abbaye et Girard, maire de Châlonvillars, portant abandon à l'abbaye de son fief de Châtebier (1330). — Amodiations de divers cantons de bois dans la forêt de Châlonvillars (1690-1693). — Délimitation des bois de Châlonvillars (1667). — Procès-verbal de visite des étangs sis sur le territoire de Châlonvillars, constatant leur dépendance de l'abbaye (1688). — Bulle d'Innocent VIII concernant les offertes et oblations de la cure de Châlonvillars (1488). — Enquête par les habitants de Châlonvillars contre ceux de Mandrevillars concernant le pâturage des porcs dans la forêt abbatiale (1484).

H. 592. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier ; 4 sceaux ; 22 cachets.

1256-1759. — *Champagney.* — Vauthier, dit *Pogressé*, de Plancher, donne à l'abbaye tous ses droits sur la mairie de Champagney, en retour de quoi l'abbaye lui cède la grange de Plancher et lui accorde une redevance annuelle de trois bichots de blé (1256). — Actes et copies d'actes d'acquisition (1516-1718), de vente (1278-1560) et d'échange (1516-1668) de maisons et terres sises sur le territoire de Champagney. — Accord entre l'abbaye et les sieurs Barbauld et Fatio touchant les possessions de ces derniers à Champagney (1665). — Marché pour la coupe des bois de Champagney (1718). — Pièces concernant la délimitation des bois du Chérimont : délimitation des finages de Champagney et de Ronchamp, à l'occasion de l'érection, par les officiers du duc de Bourgogne, d'un gibet sur la terre de l'abbaye de Lure (1424); — instructions touchant la délimitation des bois du Chérimont (1629); — mémoire concernant les bois appartenant à l'abbaye (1701); — délimitation des territoires de Champagney, Étobon et le Magny-d'Anigon (1721); — délimitation des bois du Chérimont entre l'abbaye et le prince de Montbéliard (1721). — Protestation de l'abbaye contre les entreprises de M. de Brémont, directeur des domaines du duc de la Milleraye pour les forges et hauts-fourneaux de Belfort, dans les bois et forêts de Champagney, dépendant de l'abbaye (1701). — Sommation de la part de l'abbaye aux habitants de Champagney pour qu'ils aient à tenir compte de ce qui revient à l'abbé des coupes et ventes de bois (1715). — Arrêt du Conseil d'État autorisant Sigismond, baron de Reinach, seigneur de Ronchamp, à exploiter une mine de charbon sise sur le territoire dudit Ronchamp (1759).

H. 593. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 25 sceaux ; 7 cachets.

1282-1742. — *Frahier.* — Colin, de Châlonvillars,

engage à Besancenin, de Frahier, maire d'Héricourt, le meix dit *la Guete*, sis sur le territoire de Frahier (1282).— Donation entre vifs faite par Françoise Suchet, femme de Claude Lainé, charbonnier dans les bois de Chenebier, à Jean Rougeot et Marie Suchet, sa femme, de Frahier (1693). — Actes d'achat (1469-1735) et de vente (1517-1742) de maisons et terres sises sur le territoire de Frahier. — Requêtes adressées à l'abbé par divers habitants de Frahier pour obtenir l'autorisation de couper du bois dans la forêt dudit lieu (1685). — Accensement d'une pièce de terre sise à Châtebier au profit de Sébastien Brechin pour 29 ans, moyennant un cens annuel de 27 l. 10 s. (1718). — Partage de taillis dans le bois de Châtebier (1721). — Permission par l'abbé au grand-prieur de Lure de vendre divers cantons de bois sis sur le territoire de Frahier et de Châlonvillars (1728).

H. 594. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 82 pièces, papier; 1 sceau; 4 cachets.

1280-1766. — *Froideterre.* — Baux, amodiations, procès-verbaux de visite, requêtes, lettres, etc., concernant le moulin de l'Écluse sis sur le territoire de Froideterre (1660-1729). — Constitution de rente au profit de l'abbaye sur François Lombard et ses enfants, de Froideterre (1748).

Frotey-les-Lure. — Traité entre l'abbaye et les habitants de Frotey concernant la redevance annuelle de quatre bichots d'avoine dus par ces derniers à l'abbaye (1729); — sentence du bailliage de Lure au profit de l'abbaye contre les habitants de Frotey concernant le paiement des susdits quatre bichots d'avoine (1739).

Genevreuille. — Vente à l'abbaye par Agnès, dame de Montjustin, de tout ce qu'elle possédait à Genevreuille, Bouhans-les-Lure, Amblans et Velotte (1280); — copie du XVI[e] siècle. — Échange entre Vuillemin de Montjustin et l'abbaye des possessions dudit Vuillemin à Genevreuille contre le fief de Vy-les-Lure (1292); — copie du XVII[e] siècle. — Acte d'hommage et de reconnaissance fait au duc de Bourgogne par Girard Bracoillet, seigneur de Genevreuille, pour ce qu'il possède audit lieu (1406). — Vente par l'abbaye à François Damedor, seigneur de Mollans, de tout ce qu'elle possédait à Genevreuille en justice, mainmorte, cens, rentes, tailles, etc. (1633). — Prise de possession par l'abbé de la portion de la seigneurie de Genevreuille vendue en 1633 au seigneur de Mollans (1657).

Saint-Germain. — Vente par Jean de Courbessain à Jean Virot, sacristain de l'abbaye, d'un étang sis sur le territoire de Saint-Germain (1493 et 1501). — Acquisition par l'abbaye sur Antoine Servance, de Froideterre, de quatre quartes de terre sises au finage de Saint-Germain (1505).

Lure — Appel au Saint-Siège, par l'abbé Jean Stoër « *tanquam a judice male informato ad melius informandum* » contre Jean Bonnet, dit de Montureux, pour avoir obtenu subrepticement des bulles concernant son élection comme abbé de Lure (1459). — Partage des bois de Fresse entre les habitants de Servance et ceux de Ternuay (1614). — Actes de ventes et procès-verbaux de visite prouvant la propriété par l'abbaye du bois de Renans sis sur le territoire de Lure (1671-1730). — Procès-verbal de visite du bois communal de Lure (1726). — Constitutions de rente par l'abbaye au profit de : Nicolas Perrenet d'Aubigny, seigneur d'Athesans (1715); — Jeanne-Victoire Choullat, veuve de Joachim Huvelin, en son vivant conseiller du Roi à Belfort (1766).

H. 595. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 3 cahiers in-f°, 26, 24 et 22 feuillets, papier; 2 plans; 3 cachets.

1363-1775. — *Lyoffans.* — Traité entre l'abbaye et Jean Darcey, écuyer, portant cession à l'abbaye des chasaux, meix et héritages possédés par ledit Darcey sur le territoire de Lyoffans, moyennant 200 florins (1363, copie du XVIII[e] siècle). — Reconnaissances générales faites à l'abbaye par les habitants de Lyoffans en 1572 (copie du XVIII[e] siècle). — Quittances (1766-1771). — Plans des bois de Lyoffans (XVIII[e] siècle). — Procès-verbaux de visites du moulin de Lyoffans dans les années 1676, 1684, 1699, 1703 et 1710; — amodiations dudit moulin, et pièces concernant des réparations à y faire (1635-1712). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Lyoffans au sujet de la propriété de l'étang dudit lieu (1681-1734). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Charles, duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard et seigneur de Granges, au sujet de la propriété des bois de Lyoffans et des droits de justice prétendus par le duc audit lieu en sa qualité de seigneur de Granges (1735-1775).

H. 596. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 5 cahiers grand in-f°, 20, 72 124, 50 et 30 feuillets, papier.

1735-1775. — *Lyoffans* (suite). — Suite du même procès concernant les bois de Lyoffans et les droits de justice audit lieu : mémoires imprimés, reconnaissances générales et particulières des habitants de Lyoffans, Magny-Jobert et Palante, etc.

H. 597. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 282 feuillets, papier ; 1 plan ; 2 sceaux ; 13 cachets.

1229-1775. — *Lyoffans* (suite). — Suite du même procès (1735-1775).

Magny - Vernois. — Convention entre les habitants d'Amblans et ceux de Magny-Vernois pour clore le différend qui s'était élevé entre eux au sujet du droit de champoyage et de pâturage dans le pré de la Courbotte (1505); - copie du XVIIIe siècle; – autre convention concernant le même objet (1512). — L'abbaye concède aux habitants de Magny-Vernois, le droit de pâturage dans la forêt de Lure et dans le bois banal de Renans (1555).

Mandrevillars. — Donation à l'abbaye par Eudes, chevalier, de Montbéliard, d'un cens annuel de deux sous à prendre sur les revenus des terres et champs de Buc et de Mandrevillars (1229). – Actes d'acquisition (1426-1662) et d'échange (1379-1715) de maisons et terres sises sur le territoire de Mandrevillars.

Plancher-Bas. — Actes et copies d'actes de vente (1343-1548) et d'échange (1422-1719) de maisons et terres sises sur le territoire de Plancher-Bas. — Comptes, procès-verbaux de visite et autres pièces prouvant la possession par l'abbaye du moulin de Plancher-Bas et le devoir pour les habitants, de maintenir l'écluse en bon état ; si l'abbé devait construire un second moulin, les habitants seraient tenus de charroyer tous les matériaux destinés à cette construction, et il leur serait donné à chacun un morceau de pain par charrois (1678-1720). — Lettres patentes de Louis XV autorisant l'abbaye à réédifier une verrerie sur le territoire de Plancher-Bas (1731). — Plan du bois de Plancher-Bas dressé par Étienne Rougemont, géomètre-arpenteur (1730).

H. 598. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 26 feuillets, papier ; 11 cachets.

1472-1782 — *Plancher-les-Mines.* — Échange de biens entre Pancrace Gomard et Louis Colley, de Plancher (1742). — Amodiations : des bois de la Rasse, territoire de Plancher-les-Mines (1634-1737) ; — du moulin dudit lieu (1684-1718). — Requête de Jean Houebre pour avoir l'acensement d'une maison ruinée, dit *la Prison* et sise sur la place publique (1708) ; — id. de Jean Blondel, pour avoir l'acensement d'une maison avec fourneau de fer dite *la Maison du Sergent*, et sise sur la place publique (1709). — Pièces concernant la verrerie de Saint-Antoine appartenant à l'abbaye : baux de prés sis dans les dépendances de la verrerie (1731) ; — arrêts du Conseil d'État portant exécution des règlements concernant les bois et permission d'établir une verrerie (1731) ; — arrêt du Conseil d'État autorisant l'abbaye à établir une seconde verrerie à une demi-lieue de la première (1731) ; — requête des maîtres verriers pour qu'il leur soit accordé une pareille quantité de bois dans la forêt Saint-Antoine et de même essence que celle vendue au maître de forges de Belfort (1733) ; — acensement en faveur de Joseph-Ignace Raspiller, vicaire à Plancher-les-Mines, d'un terrain dépendant de la verrerie (1735) ; — convention entre l'abbaye et plusieurs maîtres verriers concernant les indemnités prétendues par eux sur les bois du quart en réserve, la forêt de Froidemont (1745) ; — etc. — Enquête concernant les limites du territoire de Plancher-les-Mines (1472) ; — copie du XVIe siècle. — Pièces concernant la délimitation du territoire de Plancher-les-Mines du côté de Château-Lambert (1617). — Procès-verbal de délimitation des bois de Plancher (1782). — Sommations faites à divers particuliers pour avoir coupé du bois dans des forêts dépendant de l'abbaye (1687).

H. 599. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 2 plans ; 10 sceaux ; 6 cachets.

1425-1768 — *Plancher-les-Mines* (suite). — Pièces concernant les mines de Plancher : convention entre l'abbaye et Oswald, comte de Thierstein, portant renonciation en faveur de l'abbaye par ledit Oswald de ses droits sur une mine sise sur le territoire de Plancher (1425; copie collationnée de 1736) ; — acte portant amodiation, par l'abbaye, des mines de Ronchamp (1469, copie) ; — mandement de Charles-le-Téméraire au Parlement de Dijon concernant les prétentions de l'abbaye sur les mines de Plancher (1470); — copie collationnée de 1735; — acceptation par l'abbé Jean Stoër de la donation faite à l'abbaye d'une partie des mines de Ronchamp (1470); — copie du XVIIIe siècle ;— mandement de Charles-le-Téméraire à Antoine, seigneur de Ray, bailli d'Amont, et Pierre de Hagenbach, bailli de Ferrette, leur ordonnant de mettre la main sur les mines de Plancher, dépendant de l'abbaye (1470); — copie du XVIIe siècle ; — requête de l'abbé Jean Stoër au duc de Bourgogne, concernant ladite mainmise (1470) ; — mandement du duc de Bourgogne ordonnant une enquête sur la propriété des mines de Plancher (1471); — arrêt du Conseil d'État du duc de Bourgogne permettant à l'abbaye de jouir provisoirement et moyennant caution suffisante des mines de Plancher (1472); — copie du XVIIIe siècle; — Aimé Febvre, de Plancher, fait don à l'abbaye d'une portion de mine sise audit lieu (1475); — copie

du XVIII[e] siècle); — donation par l'abbaye à Jean et Georges Stoër, neveux du défunt abbé, d'une portion des mines de Plancher et d'une maison sise audit lieu (1495); — traité concernant les mines d'argent et de plomb à Plancher (1515); — défense aux mineurs de couper du bois dans les forêts de Lure à l'insu des forestiers de l'abbaye (1589); — convention entre l'abbaye et le sieur Gerson-Werner Binminger, amodiateur des mines de Plancher, concernant l'exploitation desdites mines (1645); — plan des mines de Plancher (1654); — amodiation des mines (1661-1680); — proposition des fermiers de l'abbaye concernant le rétablissement des mines sises dans la vallée de Saint-Amarin (1690); — procès-verbal de l'information par Jean-François Lièvre, secrétaire de l'abbé, concernant le rétablissement de six mines d'argent, de cuivre et de plomb abandonnées depuis plus de quarante ans (1705); — mémoire concernant les mines de Plancher (XVIII[e] siècle).

Ronchamp. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les barons de Reinach, d'Andlau et de Ferrette, d'un côté; Louis, prince de Bauffremont, lieutenant-général, de l'autre, au sujet de la seigneurie de Ronchamp et du droit d'exploitation des mines audit lieu (1765-1768).

H. 600. — (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 22 feuillets, papier ; 2 plans ; 5 cachets.

880-1772. — *Servance.* — Lettre de Marie, reine de Hongrie et de Bohême, à l'abbaye au sujet de la propriété du ballon de Servance (1537); — amodiations dudit ballon (1559-1680). — Arrêt du parlement de Dôle contre les habitants de Servance déclarant possessions de l'abbaye, tous les bois, terres et montagnes sis sur le territoire dudit Servance (1614). — Vente de 1,000 arpents de bois sis dans les Froides-Montagnes, territoire de Servance, faite par l'abbaye au sieur Thierry, de Belfort (1723). — Plan des forêts sises sur les territoires de Servance, de Miélin et du Miélenot (XVIII[e] siècle). — Plan du ballon de Servance et de la forêt de Saint-Antoine, dressé par J.-M. Arthaud, géomètre-arpenteur (1772).

Tavey. — Le roi Lothaire donne à l'abbaye le village de Tavey (880, copie du XVII[e] siècle). — Hugues de Bourgogne restitue à l'abbaye le village de Tavey qui lui avait été enlevé (1323, copie du XVIII[e] siècle); confirmation de la susdite donation par l'official de Besançon (1525). — Les archiducs Albert et Léopold restituent à l'abbaye le village de Tavey dont ils estiment le revenu annuel à 25 florins (1373, copie du XV[e] siècle); — Mandement de l'archiduc Léopold à ses châtelains de Belfort, leur ordonnant de mettre l'abbaye en possession de la seigneurie de Tavey (1474). — Achat par Étienne-Joseph Busson, curé de Tavey, d'une pièce de terre joignant la cure dudit lieu (1718). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Georges Jacotey, maître de poste à Tavey, et consorts, concernant les droits de justice de l'abbaye audit Tavey (XVIII[e] siècle).

ABBAYE DE LUXEUIL

H. 601. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 122, 122 et 182 feuillets, papier.

1564-1672. — « Inventaire des tiltres vieux et anciens apportés de Bauldoncourt, fait au lieu de Besançon le quatriesme de janvier mil cinq cens soixante et quatre. » — « Inventaire des tiltres concernans les auctorités, privilèges, immunités, exemptions et revenus de messieurs les vénérables religieux de Luxeul (XVI[e] siècle). » — Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye dressé par François Le Maire, seigneur de Faletans, conseiller au Parlement de Besançon, et Claude-Charles Rend, procureur général en Bourgogne, en 1671. Cet inventaire, très détaillé, donne un sommaire de chaque pièce, avec la date, mais sans aucun ordre apparent; il contient, en tout, 550 cotes; — copie dudit inventaire (1742). — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye (1672); les pièces analysées avec assez de développement, sont rangées dans l'ordre alphabétique des villages auxquels elles se rapportent.

H. 602. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 6 cahiers in-4° et in-f°, 64, 57, 50, 20, 74 et 56 feuillets, papier.

XVII[e] siècle-1792. — Inventaire chronologique des titres et papiers de l'abbaye; les titres analysés sont des années 1259 à 1450; à la fin se trouvent les listes des prieurs des divers prieurés dépendant de Luxeuil (XVII[e] siècle). — Inventaire succinct des pièces concernant l'hôpital de Saint-Romaric, dépendant de l'abbaye de Luxeuil (XVIII[e] siècle). — Deux inventaires des titres et papiers de l'abbaye (XVIII siècle); les notices, très brèves, sont rangées dans l'ordre alphabétique des villages auxquels se rapportent les titres qu'elles concernent. — « Arrangement des titres des archives par paquets, distribués par liettes (layettes) et cédules, fait en 1746 ». — Inventaire des titres et papiers de la mense abbatiale remis aux religieux à la suite du bail à eux fait du revenu de l'abbaye (1778). — Inventaire des titres et papiers de

l'abbaye dressé par ordre du district de Luxeuil (juillet-novembre 1791); contient en tout 809 cotes. — « Inventaire des chartes, titres et papiers de la ci-devant abbaye de Luxeuil » (sans date) : simples mentions avec date. — Procès-verbal de récolement des archives abbatiales par Étienne Boizot, archiviste du département de la Haute-Saône, le 6 avril 1793.

H. 603. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 24, 12, 28 et 16 feuillets, papier; 3 sceaux 1 cachet.

950-1772. — Notice historique concernant l'abbaye de Luxeuil, la canonisation des saints issus de ladite abbaye et les droits de l'abbé relativement aux bénéfices dépendant de l'abbaye (XVIIe siècle). — Échanges de biens sis dans le Mâconnais entre : Aymard, abbé de Cluny, et Guy, abbé de Luxeuil (950); — Mayeul, abbé de Cluny, et Aalongus, abbé de Luxeuil (984), (copies du XVIIIe siècle). — Charles VI, roi de France, fait remise, pour une année, à l'abbaye d'une somme de 300 francs que cette dernière lui devait annuellement sur ses revenus, remise motivée par les charges extraordinaires que l'abbaye a eu à supporter à la suite de la guerre contre les Anglais (1384). — Jean, duc de Berry, prend l'abbaye sous sa protection et la garantit contre les violences des gens de guerre, moyennant quoi il acquiert le droit de participer à ses revenus (1416). — Bulle de Martin V confiant à l'abbé Étienne, de Luxeuil, l'administration de l'hôpital de Saint-Romaric, audit Luxeuil (1423, copie du XVIIIe siècle). — Bulle de Clément VII commettant aux abbés de Bithaine et des Trois-Rois le soin de rechercher les spoliations dont Jean de la Palud s'était rendu coupable envers les abbayes de Luxeuil et Saint-Pierre de Besançon (1529). — *Traités et transactions* entre : les abbayes de Luxeuil et Saint-Bénigne de Dijon, concernant divers biens en litige (1129, copie du XVIIe siècle); — l'abbaye de Luxeuil et Thibaud V, comte de Champagne, concernant la garde et protection de ladite abbaye et le partage de ses revenus (1258, copies des XIV-XVIIIe siècles); — l'abbaye et l'empereur Charles-Quint, confirmant à l'abbaye tous ses droits et privilèges dans le comté de Bourgogne (1534, 29 octobre, avec diverses copies dudit acte); — ratification dudit traité et prestation de serment des maire et échevins de Luxeuil (1535, 5 novembre); — l'abbaye et le magistrat de Luxeuil, au sujet de l'établissement d'un collège dans ladite ville (1713-1717); — l'abbaye et le maréchal de Soubise, seigneur de Fougerolles, concernant l'utilisation, par le meunier du moulin dudit Fougerolles, de l'eau du ruisseau de Roye (1772). — *Donations* faites à l'abbaye par : Étienne, comte de Bourgogne, d'une chaudière de sel (1200); — Sybille, fille de feu Henri, dit *Lempereur*, bourgeois de Luxeuil, de quatre sous estevenans de cens pour son anniversaire (1400). — *Acquisitions* par : l'abbaye sur Jean Chevalier, prêtre (1512); — Jean Bichampt, bourgeois de Luxeuil, sur le même (1522); — Nicolas Soyèvre sur Pierre Magetet (1565); — Philippe Broischot sur Jean Maire (1572); — l'abbaye sur Girard Henrisel, ermite à l'ermitage de Saint-Valbert (1611); — Étienne Dubard, bourgeois d'Épinal, sur David Duval, dudit lieu (1624); — etc. — *Ventes :* Geoffroy, sire de Dombray, chevalier, vend à l'abbaye tous ses droits sur la terre et le village de la Pisseure (1332). — Ventes de maisons et terres par : Marguerite Saint-Père, femme de Mathieu Henrion, à Toussaint Lullier (1605); — Pierre Lorin, bourgeois de Luxeuil, fondé de pouvoir de Pierre Barge, chapelain de la chapelle du château de Gray, au même (1606); — Claude-François Boulanger, bourgeois de Luxeuil, à Claude Lavey (1648); — Jean-Baptiste Henrion, bourgeois de Luxeuil, à Marguerite Clerc, veuve de Jean Gravelle (1655); — l'abbaye à Camille Prévôt, de Luxeuil (1680); — etc. — *Échanges* de biens entre : l'abbaye et Étienne Brusset (1607); — Jacqueline, femme d'Alexandre Lombard, et Antoine Mathey (1626); — Ève Parizot, veuve de Jean Lombard, et Hugues Fournier (1667); — l'abbaye et Guillaume Colletey (1704); — D. Claude Michaud, prieur, et Claudine Caland, veuve d'Urbain Brenet (1715); — etc.

H. 604. (Registre.) — In-f°, 140 feuillets, papier.

1763-1790. — « Registre général dans lequel sont inscrits tous les consentemens à des aliénations de particuliers à particuliers, les affranchissements personnels ou réels et les ventes de fonds en cas d'échutte ou de commise dans différents endroits où les Religieux de l'abbaie de Luxeu ont quelque seigneurie ou directe » (1763-1790). A l'avant-dernière page, on lit la note suivante : « En comparant les revenus casuels de la mainmorte du produit des dix dernières années suivant ce manuel, nous avons trouvé qu'elle peut donner actuellement la somme de 569 livres 12 sols, sauf toutes erreurs de calcul ou d'omissions. Le 5 mai 1790. D. Vautherot, prieur et visiteur. »

H. 605. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 70 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 36 feuillets, papier; 2 plans; 1 cachet.

1402-1772. — Déclaration des propriétés appartenant à l'abbaye (1709). — Reconnaissances de biens et de cens appartenant à l'abbaye par : Étienne, dit *Clerc* (1402); — Henri Mamelins, bourgeois de Luxeuil (XVe

siècle); — Pierre Prévost, *alias* Garnier (1513); — Françoise, fille de feu Denis Garnier, bourgeois de Luxeuil (1513); — Étienne Sellier (1542); — Nicolas Bourcet, de Villersexel (1548); — divers habitants de Luxeuil, Baudoncourt et Éhuns (1552); — Pierre Haru, bourgeois de Luxeuil (1553); — Jeanne Gay et Thiébaud Marchand, son fils (1585); — Marguerite Pusel, femme de Chrétien Petitot (1587); — Antoine Vinot (1588); — Claude Verrin (1588); — Dominique Brenet (1589); — Nicolas Ladvocat le jeune, de Luxeuil (1589); — Jean Greffier, bourgeois de Luxeuil (1591). — Reconnaissances des prés de la Chapelle-les-Luxeuil, dépendant de l'abbaye (1708). — Accensements (1436-1772) et amodiations (1585-1680). — Amodiations : des bois de l'hôpital dépendant de la chapelle, Saint-Romaric (1670-1703); — des fours banaux de Bassigney (1684); — des fours banaux et de l'éminage à Luxeuil (1687-1689); — de deux maisons sises à la Voivre (1741-1761).

H. 606. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 100, 50 et 186 feuillets, et 6 cahiers in-8°, 30, 54, 52, 48, 22 et 26 feuillets, papier.

1575-1715. — Carnets des amodiations reçues devant notaires (1575 et 1586). — Carnets des montes des prés, des fours et des dîmes appartenant à l'abbaye (1587, 1592 et 1594). — Amodiations des dîmes de divers villages dépendant de l'abbaye (1650-1659). — Livres des amodiations générales (1672 et 1682). — État des grains à recevoir pour l'année 1715.

H. 607. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1567-1771. — Amodiations générales et particulières de biens dépendant de l'abbaye (1567-1771).

H. 608. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 16 cahiers in-f° et in-4°, ensemble 312 feuillets, papier.

1560-1670. — Amodiation de la terre de Luxeuil par le cardinal de Grandvelle en 1560, moyennant 9,700 livres. — Cahiers contenant les montes et amodiations des biens, dîmes et autres revenus de l'abbaye pour les années 1585, 1650, 1658-1670.

H. 609. (Liasse.) — 24 cahiers in-f° et in-4°, ensemble 452 feuillets, papier; 1 cachet.

1672-1690. — Cahiers des amodiations des dîmes pour les années 1672 à 1690.

H. 610. (Liasse.) — 24 cahiers in-f° et in-8°, ensemble 408 feuillets, papier; 1 cachet.

1691-1705. — Cahiers des amodiations des dîmes pour les années 1691 à 1701, 1703 à 1705. — État des baux et amodiations des dîmes pour les années 1703 et 1705.

H. 611. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 17 cahiers in-f° et in-4°, ensemble 256 feuillets, papier.

1706-1787. — Cahiers des amodiations des dîmes pour les années 1706, 1709 à 1714, 1725, 1727, 1732, 1733, 1752, 1754 et 1758. — État des baux et amodiations des dîmes pour l'année 1707. — Baux divers (1734-1787).

H. 612. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 50 et 172 feuillets et 1 cahier in-8°, 152 feuillets, papier.

1512-1533. — Manuel des tailles pour l'année 1512. — Répertoire général des rentes, acquisitions, etc. rédigé par D. Jacques Colhasson, licencié en décret et grand-prieur de l'abbaye, suivi de l'inventaire des titres concernant le prieuré de Saint-Valbert (1533). — Livre des rentes et cens de l'église abbatiale pour la terre de Luxeuil (XVI[e] siècle).

H. 613. (Registre.) — In-f°, 234 feuillets, papier.

1555. — Livre des rentes et cens de l'église abbatiale de Luxeuil (1555).

H. 614 (Liasse.) — 3 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 22, 42, 40 et 90 feuillets, et 2 cahiers in-4°, 44 et 96 feuillets, papier.

1642-1769. — « État des biens, droits, facultés et revenus de l'abbaye de Luxeuil, dressé par le sieur Jannot, de Vesoul » (1642). — Manuels des droits, privilèges, cens, rentes, dîmes, biens, immeubles, etc., appartenant à la mense conventuelle de l'abbaye (1647-1679). — Livre des redevances dues à l'abbaye par les habitants de Luxeuil, Baudoncourt, Breuches, Briaucourt, Esboz-Brest, Ormoiche, Velleminfroy, etc. (1769).

H. 615. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 6 cahiers, grand in-f°, 16, 20, 28, 34, 16 et 22 feuillets, papier.

1745-1771. — États des revenus des menses abbatiale et conventuelle de Luxeuil (XVIIIe siècle). — Registres des droits et revenus de la mense conventuelle de Luxeuil pour les années 1745-1746, 1763-1765 et 1767-1771.

H. 616. (Registre.) — Grand in-f°, 286 feuillets, papier.

1770-1790. — Manuel général des rentes et revenus de la mense conventuelle de Luxeuil, de 1770 à 1790. Ce registre contient, en outre, une série de renseignements sur les obligations réciproques des menses abbatiale et conventuelle en ce qui concerne les diverses dépenses incombant à l'abbaye, ainsi que sur les traités et partages de menses entre l'abbé et les religieux.

H. 617. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 4 cachets.

XVe siècle-1720. — *Pièces concernant la séparation des menses faite entre l'abbé et les religieux* : Mémoire de ce que l'abbé devait donner à chaque religieux pour sa pitance (XVe siècle). — Traité entre l'abbé Jérôme Coquelin et les religieux, concernant le partage de la mense abbatiale d'avec la mense conventuelle, conclu à la suite de la réforme de la congrégation de Saint-Vanne opérée dans l'abbaye en 1634 ; mémoire des redevances dues par l'abbé aux religieux sur les revenus de la mense abbatiale (1636). — Procès-verbal de l'état des biens, droits et revenus de l'abbaye dressé en vue du susdit partage (1636). — Arrêt du parlement de Dôle ordonnant l'enregistrement du traité de mense (1636), — Bulle d'Innocent X, confirmant le susdit traité de partage (1644). — Sentence arbitrale rendue sur les différends survenus entre l'abbé et les religieux concernant la séparation des menses (1663). — Ratification par l'abbé Jean-Baptiste Clerc du traité de partage conclu en 1636 (1663). — Convention entre l'abbé J.-B. Clerc et les religieux au sujet d'une modification du traité de partage (1669). — Arrêt du Conseil d'État servant de règlement pour les partages entre les abbés commendataires et les religieux (1692). — Déclaration du roi autorisant les ecclésiastiques à rentrer pendant deux mois en possession de leurs biens usurpés (1720). — Etc.

H. 618. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 40 et 24 feuillets, papier ; 64 plans et dessins ; 1 sceau.

1674-1770. — *Pièces concernant la séparation des menses* (suite) : Pièces d'un procès entre les abbés Joseph-Hyacinthe de Bauffremont et Louis-Aynard de Clermont-Tonnerre, d'un côté, et le prieur et les religieux de Luxeuil, de l'autre, au sujet de la séparation des menses abbatiale et conventuelle (1674-1770). — Plans et dessins concernant les bâtiments de l'abbaye et les annexes (XVIIIe siècle).

H. 619. (Liasse.) — 1 cahier in-f°, 20 feuillets, papier ; 76 plans et dessins.

XVIIIe siècle. — Plans et dessins concernant l'ensemble ou des parties de l'église abbatiale (XVIIIe siècle). — Plans de maisons, moulins, terres et prés appartenant à l'abbaye (XVIIIe siècle). — Cahier contenant une série de plans de bois appartenant à l'abbaye (1716-1717). — Plans de bois dépendant de l'abbaye (XVIIIe siècle). — Deux plans des bois de Fontaine-les-Luxeuil (1752).

H. 620. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 32, 14, 16, 12, 8, 32, 30, 238 et 28 feuillets, papier.

1684-1733. — Procès-verbaux de visite des bâtiments et annexes de l'abbaye, des années 1684, 1685, 1712, 1721, 1726, 1727 et 1733. Le procès-verbal de 1733, très développé, contient également un inventaire détaillé des titres et papiers, meubles, livres, ornements d'église, etc., trouvés dans l'abbaye lors du décès de l'abbé Charles-Emmanuel de Bauffremont.

H. 621. (Liasse.) — 11 cahiers in-f° et in-4°, 20, 56, 34, 8, 18, 122, 6, 32, 46, 32 et 10 feuillets, papier.

1733-1757. — Procès-verbaux de visite des bâtiments et annexes de l'abbaye des années 1733, 1735, 1742, 1743, 1754 et 1757.

H. 622. (Liasse.) — 128 pièces, papier ; 2 plans.

1601-1790. — *Pièces concernant les réparations à*

faire aux bâtiments de l'abbaye : Commission donnée par le parlement de Dôle à Me Jacques Jannot, de Vesoul, à l'effet de reconnaître les revenus de l'abbaye et les réparations à faire aux bâtiments à la suite des guerres qui avaient ruiné le pays ; — procès-verbal de la susdite reconnaissance (1642). — Devis de réparations (1757-1758). — Devis estimatif et plans concernant les réparations à exécuter en vue de l'appropriation des bâtiments de l'abbaye au logement de l'administration du district, du tribunal et de la justice de paix (1790). — Extrait du procès-verbal de la séance de l'assemblée nationale du 18 janvier 1790, constatant que les religieux de Luxeuil ont envoyé à la Monnaie de Paris l'argenterie la plus précieuse de leur église, d'une valeur de 12,416 livres, 17 sols, 1 denier (1790). — Etc.

H. 623. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier ; 5 cachets.

1601-1734. — *Actes des chapitres généraux de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe* des années 1662 à 1734 ; ces actes consistent presque exclusivement en procès-verbaux d'élection de visitateurs, prieurs, sous-prieurs, doyens, etc., plus des mesures disciplinaires à prendre contre des religieux ; on y trouve également la liste des religieux décédés depuis la réunion précédente. — *Pièces concernant divers abbés.* — Antoine de la Baume (1601-1620) : Acte de réception dudit abbé par les religieux (1601); — acte de prise de possession (1605). — Philippe de la Baume (1622-1631) : lettres de nomination à lui accordées par les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie (1620). — Jérôme Coquelin (1633-1639) : lettres de nomination des susdits archiducs (1633); — procès-verbal d'élection par les religieux (1634) ; — acte de prise de possession (1634). — J.-B. Clerc (1641-1670) : lettres de nomination par Philippe IV, roi d'Espagne (1642). — Emmanuel Privey (1673-1675) : lettres de nomination par Charles II, roi d'Espagne (1673) ; — procès-verbal d'élection par les religieux (1673) ; — de prise de possession (1673). — J.-B.-Joseph de Bauffremont (1670-1680) : copies des bulles de Clément X en faveur dudit abbé (1670) ; — acte de prise de possession (1674).

H. 624. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier ; 3 cahier in-4°, 18, 14 et 32 feuillets, papier ; 4 sceaux ; 8 cachets.

640-1732. — *Pièces concernant l'exemption de la juridiction de l'ordinaire.* — Copie des bulles de Jean IV, exemptant l'abbaye de la juridiction de l'archevêque de Besançon (640-642, copie du XVIIIe siècle). — Copie du privilège d'exemption accodé à l'abbaye de Montierender, par Bertrand, évêque de Châlons, à la demande de Clovis II et du maire du palais Pépin (641, copie du XVIIIe siècle). — Copies de déclarations d'archevêques de Besançon exemptant l'abbaye de leur juridiction (sans date). — Fulmination des bulles de Léon IX exemptant l'abbaye de toute juridiction, sauf de celle de Rome (1282). — Vital, archevêque de Besançon, déclare ne posséder aucun droit de visite à Luxeuil, quoiqu'il y ait soupé et couché (1326). — Jean de Vienne, archevêque de Besançon, demande à célébrer les offices en l'église abbatiale de Luxeuil, sans entendre porter préjudice aux droits de ladite abbaye (1357). — Actes de non préjudice par plusieurs archevêques qui avaient célébré les offices à Luxeuil et y avaient conféré les ordres (1408-1464). — Acte d'opposition, de la part des religieux, à la visite de l'abbaye que se proposait de faire l'évêque de Sydoine, coadjuteur de l'archevêque de Besançon (1450). — Bulle de Nicolas V exemptant l'abbaye de la juridiction de l'ordinaire (1452) ; — plusieurs copies de ladite bulle. — Nicolas Guérin, coadjuteur de l'archevêque, déclare qu'il n'a pas entendu porter préjudice aux droits de l'abbaye en venant tonsurer et donner la confirmation en la chapelle Saint-Martin (1558). — Les archevêques de Besançon, Claude d'Achey et François-Joseph de Grammont, déclarent vouloir respecter les droits et prérogatives de l'abbaye (1713 et 1716). — Transaction entre François de Blicterswick, archevêque de Besançon et les religieux de Luxeuil concernant les droits respectifs de l'archevêque et de l'abbaye sur la chapelle de Saint-Martin, à Luxeuil (1732). — Pièces concernant les droits de l'abbaye sur la mairie de Luxeuil : rapports des maires (XVIIe siècles); — correspondance au sujet de la mairie entre les bénédictins et les capucins de Luxeuil (1691-1695) ; — traité entre l'abbé Charles-Emmanuel de Bauffremont et les religieux concernant la suppression de la mairie (1694) ; — etc.

H. 625. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 116 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 20 et 50 feuillets, papier.

1634-1764. — *Pièces concernant les droits de l'abbaye sur la cure de Saint-Sauveur.* — Joachim de Dartain, sacristain de l'église abbatiale, est maintenu dans ses droits au sujet des sépultures contre Quentin Cuenot, curé de Saint-Sauveur (1634). — Henri Valot, curé de Saint-Sauveur « ne « pouvant faire les fonctions dans l'église dudit Saint-Sau- « veur en raison des courses continuelles des ennemis qui « ont occasionné même les bourgeois de Luxeux de faire « un corps de garde dans ladite église », prie le prieur de

l'abbaye de l'autoriser à célébrer les offices dans une des églises de la ville appartenant à l'abbaye (1639). — Protestation du prieur de l'abbaye contre le curé de Saint-Sauveur pour n'être pas venu au-devant des religieux et les avoir reconduits lors de la procession des Rogations (1655). — Henri Valot, curé de Saint-Sauveur, atteste que s'il a administré le baptême dans quelque église de Luxeuil, ce n'est qu'avec l'autorisation des religieux (1661). — Mandement de garde maintenant l'abbaye dans ses droits de préséance dans les enterrements sur le curé de Saint-Sauveur (1682 et 1684). — Traité entre les religieux de Luxeuil et Jean-Georges de Flamigney, curé de Saint-Sauveur, concernant les droits de l'abbaye sur la cure dudit Saint-Sauveur (1696). — Sommation adressée au curé de Saint-Sauveur, pour avoir donné la communion pascale dans l'église Saint-Martin sans l'autorisation du recteur de ladite église (1712). — Transaction entre les religieux de Luxeuil, d'un côté, Claude-Joseph Maistrot, curé de Saint-Sauveur et les bourgeois de Luxeuil, de l'autre, concernant l'enterrement des personnes décédées sur le territoire de la Grange-Barrau (1715). — Sentence du bailliage de Luxeuil maintenant les religieux de Luxeuil dans le droit de faire des bénédictions de maisons et de premières pierres de bâtiments à l'exclusisn du curé de Saint-Sauveur (1764). — Mémoires, lettres, enquêtes, etc., prouvant les droits et prééminences du recteur de Saint-Martin sur le curé de Saint-Sauveur (XVIIIe siècle). — Etc.

H. 626. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1657-1780. — Professions de foi des religieux de Luxeuil. On peut mentionner les professions de : Emmanuel Privey, plus tard abbé (1657) ; — François d'Orival (1665) ; — Philippe de la Grange (1676) ; — Théodore Gourret du Clos (1699) ; — Joseph d'Orival (1730) ; – etc.

H. 627. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier.

1610-1788. — Cahier contenant les professions de foi des nouveaux religieux, de 1733 à 1780. — Mémoire nécrologique des religieux de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, des années 1610 à 1733. — Registres de vêtures et sépultures des religieux de Luxeuil de 1743 à 1788. Mentions de décès : Louis Poincelet, prieur de Montiéramey (1744). — Alexis Damey, prieur claustral de Luxeuil (1747) ; — Ferdinand Bouhelier, prieur de Luxeuil (1776) ; — etc. — Registres mortuaires de l'église Saint-Martin de Luxeuil (1745-1750). Mentions de décès : Louis Sayère, dragon au régiment de Bauffremont, exécuté pour désertion (1745) ; — Pierre-François Vitel, chirurgien (1745) ; — Henri-Joseph Perrinot, seigneur de Longevelle, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis (1747) ; — Jean-Benoît Gay, avocat au Parlement, ancien bailli de Luxeuil (1747) ; — Françoise-Élisabeth de la Porte, femme de Pierre de Bernon (1750) ; — Pierre-Colomban Lanier et Pierre-Benoît Degrange, prêtres familiers de l'église Saint-Martin (1750) ; — etc.

H. 628. (Liasse.) — 21 cahiers in-4°, ensemble 484 feuillets, papier.

1751-1770. — Registres mortuaires de l'église Saint-Martin de Luxeuil (suite) (1751-1770). Mentions de décès : Claude, fils de Claude-Charles de Mazière, capitaine, et de Prudence-Catherine d'Amblans (1753) ; — Étienne-François Prinet, notaire royal (1753) ; — Jeanne-Baptiste-Constance de Bonnafos, veuve de Pierre-César de Saint-Germain, officier (1754) ; — Charles de Chambeau-Montyon, de Clermont-Ferrand, capitaine de cavalerie (1754) ; — Claude-François Fubert, docteur en médecine et premier échevin de Luxeuil (1757) ; — Nicolas-François, fils de François-Alexandre Poithevin du Limon et de Marie-Claude de la Bastide (1757) ; — Louis-Philibert, fils de Charles, comte de Ferté, et de Charlotte de Bernon (1758) ; — Constance-Marguerite, fille de Claude-Joseph Desgranges, avocat au Parlement (1758) ; — Étiennette Richardot, femme de Pierre-Joseph Jurain, avocat au Parlement (1759) ; — Antoine Haussard, lieutenant de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (1759) ; — Pierre Allard, de Lille, contrôleur ambulant des fermes du roi (1759) ; — Gabrielle-Françoise-Josèphe, fille de Pierre-François-Xavier Gastel, avocat au Parlement (1761) ; — Sébastien Magny, procureur au bailliage de Luxeuil (1761) ; — Antoine Vautherin, avocat au Parlement, conseiller du roi, prévôt et lieutenant de police à Jussey, subdélégué de l'intendant à Luxeuil (1762) ; — Pierre-François Vinot, avocat au Parlement (1762) ; — Pierre-Antoine Gastel, chirurgien (1763) ; — Jean-Claude Nicot, greffier au bailliage de Luxeuil (1764) ; — Claude-Antoine Pothé, procureur au Parlement de Besançon (1764) ; — Marianne Duparc, femme de Charles de Broux, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp (1765) ; — Alexis-François Rance, auditeur à la Chambre des comptes de Dôle (1765) ; — Jean-Louis-Marie, fils de Pierre Mirabel, chirurgien-major du régiment de Clermont-Cavalerie (1766) ; — Élisabeth Rochet, veuve de Claude-Nicolas Boulangier, avocat au Parlement (1768) ; — Barbe de la Porte, veuve de Thomas de Micaux, major général (1769) ; — Jean-Baptiste Pigeot, prêtre familier de l'église Saint-Martin (1769) ; — Pierre-Claude Belot, procureur au bailliage de Luxeuil (1770) ; — Jacques-Pierre,

fils de Pierre de Réméon de Longuevaux, capitaine en retraite (1770); — Jeanne, fille d'Antoine-Joachim Gentil, greffier du bailliage de Luxeuil (1770); — etc.

H. 629. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, ensemble 366 feuillets, papier.

1771-1785. — Registres mortuaires de l'église Saint-Martin de Luxeuil (suite) (1771-1785). Mentions de décès : Claude-Marguerite, fille de Pierre-Benoît Magney, notaire royal (1771); — Jeanne-Marie-Adélaïde, fille de Nicolas Grosjean, avocat au Parlement et procureur fiscal du bailliage de Luxeuil (1772); — Dominique Baffard, chirurgien (1773); — Jean Milton, curé de Noroy (1773); — François Brenot, de Besançon, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et inspecteur des haras de Franche-Comté (1773); — François Olivier, recteur d'école (1774); — François-Joseph, fils de Claude-François-Barnabé Besse, procureur au bailliage de Luxeuil (1775); — Joseph Reyff, de Fribourg (Suisse), lieutenant aux gardes suisses, chevalier de Saint-Louis (1775); — Barbe-Françoise de Moranville, douairière de Camille de Senbertye, comte de Tournielle et marquis de Gerbéville (1776); — Jacques-François de Dampierre, capitaine au régiment de Royal-Cavalerie, chevalier de Saint-Louis (1778); — Colette-Aimée, fille de Charles-François Boulangier, conseiller du roi, président de la juridiction royale des gabelles et traites de Luxeuil (1780); — Jeanne-Marguerite Daval, femme de Jean-Claude Galmiche, procureur et notaire au bailliage de Faucogney (1781); — Françoise-Antoinette-Gabrielle-Rose, baronne de Ferrette, femme de Joseph-Fidèle-Antoine, baron de Thurn, colonel au service de l'Espagne (1781); — Jean-Claude Boulangier, ancien maire de Luxeuil (1782); — Jacques, fils de Sébastien-Benoît Maison, procureur à la juridiction royale de Luxeuil (1783)); — Charles-Joseph-Benoît, fils de Claude-Nicolas Leclerc, maître en chirurgie et apothicaire (1783); — Marie-Josèphe Jeannot de Courchaton, douairière de feu Jean-Pierre de Ferrières du Châtelet, seigneur des Serres et de Bavilley (1783); — Catherine-Françoise de Blaye, femme de Nicolas-Antoine Éloph, procureur au bailliage de Luxeuil (1784); — Josèphe-Justine, fille de Marie-Joseph-François, duc de Surville, chevalier, capitaine à la suite du régiment d'infanterie de la marine, et de Louise-Claude-Catherine Maillard (1784); — Françoise-Josèphe Malbouand, veuve de Pierre-Ferdinand-Joseph Vinot, avocat au Parlement (1785); — etc.

H. 630. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 54 pièces, papier; 6 cahiers in-4°, ensemble 148 feuillets, papier; 8 cachets.

1456-1791. — Registres mortuaires de l'église Saint-Martin de Luxeuil (suite) (1786-1791). Mentions de décès : Anne-Claude Renaud, femme de Jean-François Bouchey, « chirurgien-major des eaux de Luxeuil » (1786); — Julienne Clément, veuve de Charles-Antoine Ébaudy, seigneur de Fresne (1786); — Claude-François Lyautey, ancien procureur fiscal de la justice de Mailley, notaire royal (1786); — Claude-François, fils de Louis Dénicourt, avocat au Parlement et ancien maire de Luxeuil (1787); — Rose-Gabrielle, fille de Jean-François de Larmina, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie (1788); — Pierre-François Bressand, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment de Conti-Infanterie (1788); — Léopold, fils de Charles-François Boulangier, seigneur de Château-Lambert, conseiller à la Chambre des comptes et Cour des aides de Metz (1788); — Marcellin Jacquot, curé d'Avanne (1789); — Anne Calignon, ancienne supérieure de l'hôpital d'Auxonne (1789); — Philippe Rochet, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis aux gardes du corps (1790); — Jean-Baptiste Maire, prêtre capucin (1791); — Claude Trémolet, de Dijon, homme de loi (1791); — D. Valbert Picard, ancien religieux bénédictin de Luxeuil (1791); — Laurent d'Arance de Navarrot, chevalier de Saint-Louis, major commandant à Huningue (1791); — etc. — *Pièces concernant les diverses chapelles dépendant des églises de Luxeuil :* institution du chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité, sur la présentation d'Antoine de Neufchâtel, administrateur de l'abbaye (1494); — collation de la chapelle Saint-Jacques fondée par l'abbé Jean de la Palud (1531); — prise de possession de ladite chapelle par Simon d'Amblans (1544); — institution et prises de possession de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et Saint-Nicolas (1571-1695). — Pièces concernant diverses reliques conservées en l'église abbatiale, notamment celle de saint Hermenfroid (1456-1742).

H. 631. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1643-1777. — États des recettes et dépenses de l'abbaye pour les années 1643, 1650-1741 et 1777. En 1650, la recette en argent de la mense conventuelle était de 2. 153 fr., 8 s., 8 d., et la dépense, de 2.274 fr., 19 s., 7 d. La recette en froment se montait à 203 quartes et demie; en avoine, à 224 quartes et demie; en seigle, à 53 quartes; en « grise » (sarrazin), à 32 quartes et demie. La situation de l'abbaye devait être lamentable, car on lit à la suite : « Les fourgs de Bassigney, de La Chapelle et de Breuches sont ruinés (celui de Villers est en état); les moulins de Bassigney, d'Abelcourt, de Breuches et de Froideconche sont ruinés (celui de Briaucourt est en état); les trois granges d'Anjeux, les deux de Briaucourt, celle de Bassignex et celle de Saint-Sauveur sont ruinées; mais nous

avons amodié quelques terres d'icelles pour l'an prochain. Toutes nos vignes sont désertes et aussi celles auxquelles nous avons les dismes. Nous sommes sans bastiments et sans argent et toutefois nous debvons presque 900 francs tant aux serviteurs...... qu'aux autres; sans y comprendre une scédule de 1.950 francs », etc. — En 1740, les rentes de la mense conventuelle se montaient à 17.591 l., 9 s., 3 d.; les dépenses à 17.619 l., 10 s., 5 d.

H. 632. (Liasse.) — 7 cahiers grand in-f°, 54, 35, 68, 30, 50, 35 et 18 feuillets, papier.

1708-1711. — Registre des comptes des recettes et dépenses de la mense abbatiale pour les années 1708 à 1711 par Nicolas Bolot, procureur au bailliage de Luxeuil. En 1708, les recettes étaient de 8.629 l., 6 s., 10 d., et les dépenses, de 8,664 l., 7 s., 2 d.

H. 633. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 90 feuillets, et 2 cahiers in-f°, 98 et 50 feuillets, papier.

1714-1752. — Registres des cens ordinaires au bailliage de Luxeuil (1714-1716) : ne contiennent que des procès entre particuliers ou entre villages concernant des questions de propriétés ou d'intérêts. — Registre contenant les inscriptions des formalités d'écrou pour les individus détenus dans la prison de Luxeuil (1740-1752).

H. 634. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1586-1733. — Protocole du tabellionage de la terre de Luxeuil (1586-1733). Les pièces sont classées dans l'ordre alphabétique des communes auxquelles elles se rapportent. — Abelcourt : transaction entre les habitants et l'abbaye concernant l'acensement de la grange de Meule (1683); — Aboncourt ; — Adelans ; — Ailloncourt : vente d'un terrain par la communauté à Étienne Monnot (1731); — Ainvelle ; — Amage; — Anjeux : acensement d'un terrain par l'abbaye à Antoine Guillaume (1603) ; — Bassigney ; — Baudoncourt : vente d'une maison avec grange et étable, dépendant de la seigneurie mainmortable de l'abbaye (1621) ; bail du château (1663); réparations au four du château (1664) ; — Belmont ; — Betoncourt-les-Brotte ; — Bouhans-les-Lure ; — Breuches : rôles des corvées (1627) ; vente d'un champ dépendant de la seigneurie de M. Regnaud, de Sainte-Marie-en-Chaux (1633) ; le pré de la Praux est déclaré dépendre du fief de l'abbé (1658) ; — Breuchotte : rôles des dîmes (1626-1629).

H. 635. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1586-1733. — Protocole du tabellionage de la terre de Luxeuil (1586-1733) (suite). — Breurey-les-Faverney ; — Briaucourt : ventes de communaux (1731) ; — Brotte-les-Luxeuil : vente d'un champ dépendant de la seigneurie de Faucogney (1623) ; Philibert de Monterby, seigneur de Levrecey et de Brotte en partie, témoin dans le contrat de mariage entre Claude Jannel et Madeleine Theveney (1630) ; — Chantes ; — Chapelle-les-Luxeuil (La) : réception d'habitant (1655) ; acensement par l'abbaye du pré des Étrapoux, autrement dit *le nid des Airons* (1658) ; — Colombier ; — Colombotte ; — Conflans-sur-Lanterne ; — La Corbière ; — Corravillers ; — Creveney ; — Éhuns : vente d'un pré dépendant de l'abbaye (1623) ; — Esboz-Brest : vente d'étangs dépendant de la mainmorte de l'abbaye (1613) ; — Faucogney ; — Faverney : fondation en faveur de l'abbaye par Jean Clerc, bailli de Luxeuil (1625) ; — Fesches (Haut-Rhin) ; — Fontaine-les-Luxeuil : amodiation de la prairie de Fontaine (1663) ; — Fougerolles ; — Froideconche : délibération des habitants concernant un procès avec ceux de Fesches (1601) ; vente de champs « de franche condition et de même nature que les autres francs héritages de la ville de Luxeuil » (1658) ; — Jasney : vente par l'abbaye au sieur Voilley, procureur des terre et seigneurie de Saint-Loup, de biens dépendant de leur seigneurie de Jasney et chargés de cens envers eux (1657).

H. 636. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1586-1733. — Protocole du tabellionage de la terre de Luxeuil (1586-1733) (suite). — Luxeuil : vente d'une maison, rue des Ramasses, touchant les murailles de la ville (1586) ; — vente de trois prés (1598) ; — construction d'une « franche ramure » au château de la Roche (1599) ; — testament de Henri Thiadot (1613) ; — amodiation du banvin de la Toussaint (1617) ; — affranchissement personnel par l'abbé de Jean Jéchoux, de Luxeuil (1618) ; — vente aux Capucins, admis à Luxeuil, d'un terrain pour l'édification de leur maison (1620) ; — vente du vignoble d'Aillier à Pierre Boulangier, prêtre familier (1638) ; — transaction entre la ville et Desle Loyot pour dégâts commis dans les forêts communales (1652) ; — constitution de rente au profit de la ville par Pierre Petot et Pierre Stevance pour leur réception comme bourgeois de Luxeuil (1653) ; — achat d'une maison par M. de Saint-Mauris-Chatenois (1654) ; — transaction entre les « co-quatre » [1] de Luxeuil

(1) C'était le nom porté par le magistrat de la ville.

et Jean-Baptiste Pigeot concernant une rente de 200 francs (1655); — transaction entre l'abbé Jean Baptiste Clerc et le sieur Jean Pigeot concernant l'administration, par ledit Pigeot, des revenus de l'abbaye (1656); — testament de Pierre Racle, bailli de Luxeuil (XVIIe siècle); — ordonnance des « co-quatre » et du conseil de la ville concernant la réduction des monnaies (XVIIe siècle); — etc.

H. 637. (Liasse.) — 162 pièces, papier; 1 cachet.

1586-1733. — Protocole du tabellionage de la terre de Luxeuil (1586-1733) (suite). — Magnivray : autorisation de vente d'un étang par le prieur D. Claude Ladvocat (1598); — Magnoncourt; — Mailley; — Mailleroncourt; — Melisey; — Meurcourt : Meurcourt menacé d'être brûlé par les gens de guerre du chevalier de Clanchamp, établi à Conflans (1653); — Mollans; — Montureux-les-Baulay; — Morey; — Neurey-en-Vaux : amodiation des fours de Neurey (1621); — Ormoiche : statut pour les habitants d'Ormoiche (1610); — La Pisseure; — Plainemont; — Polaincourt; — Pomoy; — La Proiselière; — Quers; — Raddon : emprunt imposé à Raddon pour contribuer aux frais d'un procès concernant le relèvement de l'imposition du don gratuit dans le bailliage d'Armont (XVIIe siècle); — Saint-Bresson; — Saint-Loup; — Sainte-Marie-en-Chânois; — Sainte-Marie-en-Chaux; — Saint-Sauveur : vente d'étangs dépendant de la mainmorte de l'abbaye (1611); les prés des Oisons, Doyen, des Planches, la Morte Loyon, vers le Rond et Buisson sont déclarés appartenir au finage de Saint-Sauveur et être cependant de franche condition (1659); — Saint-Valbert : constitution de rente (1628); — Saulx : amodiation (1623); — Villers-les-Luxeuil : acensements (1608-1624); statuts pour les habitants de Villers (1628); un étang dans les bois communaux est déclaré dépendre de la mainmorte de l'abbaye (1672); — ventes d'immeubles (1725); — Visoncourt : acensement d'un canton de bois (1702); vente d'un champ (1733).

H. 638. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 86 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 38 et 146 feuillets, papier; 1 cachet.

1392-1787. — Sentence de Guillaume de Bussul, abbé de Luxeuil, commissaire du roi de France, dans un procès entre Garnier, fils de Barthel, et Renaudin des Aynans concernant la possession de divers biens en litige (1393). — Sentence de l'officialité de Besançon condamnant la ville de Luxeuil à payer à l'avènement de chaque nouvel abbé une somme, dont la moitié appartiendra au roi pour droit de gardienneté (1450). — Information contre Étienne Bailland, barbier, prévenu d'avoir empoisonné les plaies de Jean de Neufchâtel, évêque de Toul et abbé de Luxeuil, à l'instigation de frère Jean Joffroy, qui espérait, par ce moyen, obtenir la succession du susdit abbé, et ce pour une somme de 200 florins d'or (1493). — Sentence entre l'abbaye et Thiébaud Rouhier au sujet de la possession des bois de Fontaine (1543). — Sentence contre divers habitants de Luxeuil pour non payement de cens dus à l'abbaye (1560-1579). — Requêtes, sentences et arrêts divers (1609-1787). — Inventaire de lettres écrites au sujet de divers procès soutenus par l'abbaye (1527). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Melchior Lambelin, curé de Saint-Sauveur, au sujet d'un repas dû par ledit curé aux religieux le lundi après les Rogations (1627).

H. 639. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier; 1 cahier grand in-f°, 44 feuillets, papier.

1601-1631. — Pièces d'un procès entre Philippe de la Baume-Saint-Amour, abbé de Luxeuil, contre Nicolas de Visemal, au sujet de la propriété du prieuré de Vaux-sous-Poligny (1601-1631). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Étienne Copey, de Cuve, concernant les droits de mainmorte possédés par ladite abbaye sur la terre de Luxeuil (1628).

H. 640. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 130 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 26 feuillets, papier; 1 sceau; 2 cachets.

1694-1783. — Pièces de procès entre l'abbaye et : Nicolas Hain, bourgeois de Paris, messager juré de l'Université de ladite ville, au sujet de l'échute d'un mainmortable (1694-1715); — le nommé Prieur, salpêtrier à Villers-les-Luxeuil, au sujet de diverses dégradations commises par lui dans un bâtiment appartenant aux religieux (1759); — Jean-François Rochet, maître de forges à Grandvelle, au sujet du droit de chasse dans les bois de Mailley (1771); — les habitants d'Ailloncourt, au sujet du droit de parcours dans les bois dudit village (1781); — le grand-maître des Eaux-et-Forêts, au sujet de diverses coupes pratiquées dans les bois dépendant de l'abbaye (1777-1783).

H. 641. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 73 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 158 feuillets, papier; 3 sceaux

1223-1785. — *Communes.* — *Abelcourt.* — Vente par Jeannette, femme de Huguenin Lavesquant, bourgeois de Luxeuil, au sieur Loyel dudit lieu (1337). — Interpellation

faite aux habitants de Luxeuil concernant un charroi de bois et de pierres pour le moulin d'Abelcourt (1650). — Acensements par l'abbaye : à François Gardaire (1680); — aux habitants d'Abelcourt (1685). — Contrat de mariage entre Joseph Meslot, d'Abelcourt, et Anne-Françoise Bernard, de Breuches (1722). — Déclaration des biens de Jean-François Compain, d'Abelcourt (1757).

Ailloncourt.— Donations faites à l'abbaye par : Hugues de Faucogney, de plusieurs hommes mainmortables (1223); — Philippe, comtesse palatine de Bourgogne et dame de Salins, du bois de Vaucluse, sis sur le territoire d'Ailloncourt (1282). — Donation faite par l'abbaye à Richard, fils de Jean le Maire, de Quers, de plusieurs dîmes établies sur des propriétés sises sur le territoire d'Ailloncourt (1336). — Achats de vignes par l'abbaye à Henri Joly, de la Chapelle-les-Luxeuil, et Vaudrey Charton le jeune, de Brotte (1630). — Ventes par : l'abbaye de Bithaine à celle de Luxeuil, de toutes ses possessions à Ailloncourt (1257); — Jeannette et Félix à l'abbaye, du moulin d'Ailloncourt (1359); — Léonard Tendant, d'Ailloncourt, à l'abbaye, d'un jardin sis autour du moulin dudit lieu (1604).— Ventes diverses (1694-1785). — Acensements et amodiations (1685-1700). — Baux des dîmes d'Ailloncourt pour les années 1746 à 1751. — Déclarations et reconnaissances de biens sis sur le territoire d'Ailloncourt fait par-devant Jean-Antoine Chappuis, de Luxeuil, « notaire et tabellion général aux baillage, ressort et terre de Faucogney », par André Rousselot, co-échevin juré de la communauté d'Ailloncourt (1708).

H. 642. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier ; 1 plan ; 2 sceaux.

1287-1768.— *Ailloncourt* (suite). — Arpentement des héritages dépendant de l'abbaye et sis à Ailloncourt (1697-1702). — Plan du moulin d'Ailloncourt et devis des réparations qui doivent y être exécutées (1745-1747). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et divers habitants d'Ailloncourt au sujet du droit prétendu par l'abbé d'exiger annuellement, à la Saint-Martin d'hiver, un boisseau de froment et un boisseau d'orge, mesure de Luxeuil, par feu (1747-1765).

Ainvelle. — Pièces concernant le guet et la garde à fournir à l'abbaye par les habitants d'Ainvelle (1548-1566).

Amblans. — Traité de pariage entre l'abbaye et Othon, comte palatin de Bourgogne, concernant la seigneurie d'Amblans (1287, copie du XVIIIe siècle). — Vente par l'abbaye à Marguerite, comtesse de Flandre, de tous ses droits sur les villages d'Amblans, Bouhans et Velotte et sur la châtellenie de Montjustin, moyennant une rente annuelle de quinze livres estevenans (1374). — Philippe, duc de Bourgogne, reconnaît qu'Amblans, Bouhans et Velotte font partie de la seigneurie de Luxeuil et défend à ses officiers de Vesoul et de Faucogney toute entreprise contre les sujets de l'abbaye (1423).— Vente de la seigneurie d'Amblans par l'abbaye à Jean-Charles-Alexis Bretton (1708). — Acensement du moulin et de l'usine Grattot, par l'abbaye, à Pierre-François Frayer et consorts (1753). — Traité entre l'abbaye et le sieur Chappuis, concernant la seigneurie d'Amblans (1768). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants d'Amblans, concernant l'arpentement du territoire dudit village (1686-1722).

H. 643. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 3 cahiers in-4°, 92, 90 et 106 feuillets, papier ; 3 plans.

1620-1732. — *Anjeux.* — Acensement du moulin d'Anjeux (1620) ; — vente dudit moulin (1651). — Contrat de rente par les habitants d'Anjeux au profit du curé dudit lieu (1638). — Acte de vente de terres par l'abbaye à divers particuliers d'Anjeux (1705). — Arpentement général du territoire d'Anjeux et pièces annexes (1687-1702). — Plans des bois communaux d'Anjeux arpentés par Jean Marchand, de Fontaine-les-Luxeuil (1700). — Arpentement d'une partie des champs du territoire d'Anjeux arpentés par le sieur Lallemand (1702). — État des champs et des prés appartenant à l'abbaye et sis sur le territoire d'Anjeux (1732).

H. 644. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 66, 90 et 135 feuillets, et 2 cahiers in-4°, 17 et 36 feuillets, papier ; 1 sceau.

1295-1765. — *Bassigney.* — Donations faites à l'abbaye par : Besancenal, fils de Richard de Bassigney, de la mairie d'Ainvelle et des tierces de Bassigney (1295) ; — Geoffroy de Dembrat, chevalier, de tout ce qui lui appartenait à Bassigney (1312).— Ventes par : l'abbaye à Prenins, bourgeois de Conflans, de tout ce qu'elle possédait à Bassigney (1297) ; — Lyonne Dumont, veuve de Dominique Baudoncourt, à l'abbaye, d'une vigne sise sur le territoire de Bassigney (1680) ; — Arnoux Baudoncourt à l'abbaye, d'un champ à Bassigney (1709). — Acensements (1592-1765).— Traités entre : les habitants de Bassigney et ceux de Bourguignon-les-Conflans, concernant la délimitation des territoires des deux villages (1336) ; — les mêmes au sujet des pâturages sis sur les territoires des deux villages (1379) ; — l'abbaye et Charles Richard, de Bassigney, au

sujet de l'établissement d'un bief au moulin dudit Bassigney (1676); — l'abbaye et Jean Constant et Élisabeth de la Pergie, sa femme, au sujet d'un ruisseau fait par les religieux à travers les prés appartenant audit Constant (1678); — l'abbaye et les habitants de Bassigney, au sujet du moulin dudit lieu (1681). — Reconnaisances générales et particulières faites par les habitants de Bassigney à l'abbaye en 1611, 1612 et 1613; — idem en 1659; — idem en 1670; — idem en 1693; — idem en 1705, reçues pardevant Jean Jaudel, de Luxeuil, notaire « garde-nottes général du bailliage dudit Luxeul », et présentées par Claude-François Gay, maire, Sébastien Chardin et Charles Jacquot, échevins.

H. 645. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 57 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 26, 44, 30 et 45 feuillets, papier; 1 plan.

1564-1786. — *Bassigney* (suite). — Traité pour l'arpentement du territoire de Bassigney et procédures faites à ce sujet entre l'abbaye et les habitants dudit Bassigney (1697-1700). — Plan des maisons composant le village de Bassigney dressé par le sieur Galmiche, arpenteur juré à Équevilley (1770).

Baudoncourt. — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire de Baudoncourt par : l'abbaye, sur Henri Simard (1564-1570); — l'abbaye, sur Jeanne et Claudine Simard et Nicolas Balay (1567-1588). — Pierre Sarrazin sur l'abbaye (1786). — Partage de biens entre l'abbaye et Nicolas Balay et Marguerite Simard, sa femme (1568). — Transaction entre l'abbaye et les habitants de Baudoncourt concernant une redevance en bois due par ces derniers (1765). — Extrait de l'arpentement du territoire de Baudoncourt (1703). — Procès-verbal de plantation de bornes dans la forêt de Charmoy (1746). — Manuel des cens et tailles pour l'année 1661. — Enquête et information par Jean-Baptiste Clerc, prieur de Luxeuil, au sujet de la reddition par surprise du château de Baudoncourt à plusieurs soldats français habillés en femmes (1640).

Betoncourt-les-Brotte. — Compte présenté à la Chambre des comptes de Dôle par Daniel de Pouilly, seigneur de Betoncourt, Taillancourt et Debamont, capitaine et prévôt de Conflans (1610).

Boulot. — Reprise de fief pour la terre de Boulot par Alexandre Courlet, avocat au parlement de Besançon, à l'abbaye (1684).

H. 646. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 2 registres in-f°, 52 et 52 feuillets, et 1 registre in-4°, 142 feuillets, papier; 2 sceaux.

1265-1750. — *Breuches*. — Ventes : à l'abbaye par *Poins* de Châtenois, chevalier, sire de Breuches, de tout ce qu'il possédait audit Breuches (1265); — à Jean Bignon, de Gouhenans, chevalier, par Jacquette, femme de Guyot Prévost, de Montjustin, d'un pré sis sur le territoire de Breuches (1348). — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire de Breuches par l'abbaye sur : Didier Pelletier (1544); — Antoine Febvre (1549); — Antoine Rossigneux (1580); — Nicolas Varnel, Bastien Graveret et Jeanne Maire (1583); — Claude Jossin (1585); — Claude Simon, dit *Bahey* (1586); — Desle de Rupt, femme de Nicolas Duhaut, de Froideconche (1586); — Nicolas Graveret et Georges Prévost (1587-1588); — Michel France (1610); — Sébastien Saltre (1615); — Michel Mougeot, maire de Breuches, et Pierre la Noye (1639); — Jean-Georges Pusel, de Luxeuil (1709). — Reconnaissances générales et particulières des habitants de Breuches (1676); — idem en 1750, à la suite d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Breuches concernant l'arpentement dudit village.

H. 647. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 11 cahiers in-4° et in-f°, 24, 24, 12, 48, 44, 18, 38, 51, 70, 62 et 32 feuillets, papier.

1687-1712. — *Breuches* (suite). — Ventes de maisons et terres sises sur le territoire de Breuches, par l'abbaye à : Jean-Georges Pusel, de Luxeuil, avocat au Parlement, bailli de Faucogney et seigneur de Lantenot (1700); — Dominique Gain, de Breuches (1712). — Plusieurs extraits d'arpentements du territoire de Breuches (1687-1700). — Arpentement et reconnaissances générales des habitants de Breuches, dressé en présence de Claude Simon, notaire à Luxeuil (1688). Noms des principaux propriétaires : Agnus (Demouge), Bardoz (Nicolas), Charton (Claude), Febvre (Pierre), France (Thiébauld), Gain (Jean), Jurain (Thiébauld), Meslot (Claude), Mougeot (Claude), maire, Perney (Noël), Quency (Claude), Simon (Sébastien), Verpillot (Jean), etc.

H. 648. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 59 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, 46, 64, 30 et 42 feuillets, papier; 4 plans; 1 sceau.

1394-1785. — *Breuches* (suite). — Livres d'arpentement du territoire de Breuches (1698-1700). — Plan figuré des bois communaux de Breuches dressé par Jacques Lallemand, arpenteur juré à Luxeuil (1700). — Jugement de M. Salivet, subdélégué, donnant mainlevée des gerbes que les habitants de Breuches avaient prises dans les champs dépendant de l'abbaye (1694). — Pièces de procédure concernant l'arpentement du territoire de Breuches (1698-1704).

Briaucourt. — Achats de maisons et terres sises sur le territoire de Briaucourt par : Jean Chanoine (1394) ; — Claude Galmiche de Saint-Bresson (1708) ; — Claude-Antoine Davoy, de Briaucourt (1728) ; — etc. — Délimitation du terrain ayant servi à l'emplacement de l'ancienne forge sise au bas du village de Briaucourt (1747). — Plan du moulin de Briaucourt appartenant à l'abbaye (1747). — Assignations (1748-1751).

Brotte-les-Luxeuil. — Donations faites à l'abbaye par : Jeanne et Clémence Bon, de Luxeuil, de la moitié d'une vigne sise au vignoble d'Aillier (1650) ; — Mathieu Beuffe, de Luxeuil, d'une vigne sise à Aillier (1681). — Actes et copies d'actes de vente de maisons et terres sises sur le territoire de Brotte (1725-1785). — Délimitations de plusieurs héritages sis sur le territoire de Brotte (1602). — Plans de plusieurs vignes dans le vignoble d'Aillier et appartenant à l'abbaye (1700-1771).

Byans. — Mémoire relatif à un procès entre l'abbaye et Éléonore Cremet, veuve du sieur Meguillet, ministre à Chagey, concernant des biens sis sur le territoire de Byans (1740).

H. 649. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 163 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 42 feuillets, papier.

1301-1767. — *Chapelle-les-Luxeuil (La).* — Amodiations diverses (1685-1701). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, Claude-Joseph Rochet, fermier de l'abbaye, et Nicolas Simette, meunier au moulin de la Chapelle, de l'autre, concernant le droit de propriété de l'abbaye sur ledit moulin (1759-1761).

Charmes-Saint-Valbert. — Amodiations et baux des revenus de Charmes-Saint-Valbert (1584-1601).

Conflans. — Constitution de rente par Dominique Rondot, de Conflans, en faveur de Pierre-François Charpentier, dudit lieu (1704). — Vente d'un jardin potager sis à Conflans, par François-Étienne Gebert, bourgeois de Conflans, à Claude-Nicolas Hausteste, aussi bourgeois audit lieu (1755).

Cuve. — Vente par Alix, fille de Gueymart de Champey, à l'abbaye de toutes ses propriétés sises à Cuve (1301). — Traité entre l'abbaye et les habitants de Cuve au sujet de l'arpentement du territoire dudit lieu (1703). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Simon-Gabriel Huot, seigneur de Cuve et de Charmoille, d'une part, et les habitants de Cuve, de l'autre, au sujet du partage des bois dudit Cuve (1754-1767).

H. 650. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier, 1 sceau ; 1 cachet.

1512-1742. — *Échenoz-la-Meline.* — Constitution de rente par Jean et Étienne Vaucherin, de Baignes, en faveur de Simon de Champagne, seigneur de Vellefaux, à prendre sur les revenus de deux moulins sis à Échenoz (1512).

Éhuns. — Rôles de redevances en avoines du village d'Éhuns (XVIIe siècle).

Équevilley. — Donation à l'abbaye par François Chassard d'un pré sis dans le lieu dit *ès Estrapeux*, territoire d'Équevilley (1623). — Amodiations (1693-1738).

Esboz-Brest. — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire d'Esboz-Brest par : Thiébaud Colletey (1581) ; — Nicolas Frostel (1581) ; — Blaise et Jeanne Champenet (1602) ; — Claude et Thiébaud Maire (1605-1609). — Amodiations (1571-1742). — Arpentement de l'étang de Brest dépendant de l'abbaye (1736).

Fontenois-la-Ville. — Acquisition de maisons et terres sises sur le territoire de Fontenois-la-Ville par : Claude Girard à Pierre Durand (1566) ; — Michel Bresson à Nicolas Thomassie (1570) ; — Nicolas du Cray à Claude Thomassie (1593) ; — Bastien Mouret à l'abbaye (1604) ; — Demouge Breton à Nicolas Thevenin (1608) ; — Pierre Millerot à Jean Denisot (1609) ; — Claude Mourel, maire de Fontenois, à Claude Moirel, notaire (1628) ; — Claude Mathis à Claude Moirel (1633) ; — Roch Paris à Jean Lombard (1657) ; — Anne Thomas, femme de Jean Gault, bourgeois de Fontenois, à Jean Lombard (1659) ; — François Honoré à Jean Lombard (1659) ; — Pierre Millerot à Jean Lombard (1665) ; — Charles de Pouilly, seigneur de Jasney à Jean Lombard (1665) ; — Ève Parisot, veuve de Jean Lombard, à Étienne Lesage, procureur fiscal (1673) ; — Françoise Henry, femme d'Aymon Jevenot, à Barthélemy Lombard, curé de Fontenois (1676) ; — etc. — Échanges de biens sis sur le territoire de Fontenois entre : Roch Paris et Jean Lombard (1659) ; — Ève Parizot et Pierre Maire (1661) ; — Pierre Millerot et Barthélemy Lombard, curé de Fontenois (1693) ; — etc. — Amodiations (1688-1712).

Fouchécourt. — Acquisition, par le prieur de Froideconche, d'une pièce de terre sise audit lieu (1713). — Amodiations et baux des biens du prieuré de Fouchécourt (1624-1736). — Traités entre le prieur de Fouchécourt et : les habitants dudit lieu concernant la redevance annuelle

d'un fromage dû par le prieur auxdits habitants (1559); — Sébastien Bailly, concernant la propriété d'un ruisseau sis sur le territoire de Fouchécourt (1627).

H. 651. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 18 feuillets, parchemin; 4 cahiers in-f° et in-4°, 37, 54, 54 et 34 feuillets, papier; 4 plans; 3 sceaux.

1251-1756. — *Fouchécourt* (suite). — États des revenus du prieuré de Fouchécourt pour les années 1600 et 1706. — Reconnaissance des droits et redevances dûs au prieuré de Fouchécourt dans le Barrois mouvant (1614). — Sommation pour anticipation de pré faite de la part du prieur de Fouchécourt à Vincent Froveau (1735).

Froideconche. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Froideconche par : frère Jean Deschenol, religieux de Luxeuil, sur Simonin Vertel (1323); — le prieur claustral, sur Jacquette Loyel (1358); — Regnier de Malans, écuyer, sur le sieur Vairon, bourgeois de Luxeuil (1380); — Pierre de Cusance, infirmier de l'abbaye, sur Antoine Richard (1538); — l'abbaye, sur Mougin Rouhier, de Saint-Sauveur (1566); — l'abbaye, sur Léonard Jéchoux, dudit lieu (1586); — etc. — Ventes et échanges (1378-1730). — Amodiations (1738-1742). — Arpentement du territoire de Froideconche (1701 et 1703) et pièces annexes. — Arpentements de plusieurs pièces de terre sises sur le territoire de Froideconche (1738-1756).

Frotey-les-Lure. — Sentence rendue par Hugues de *Ceys*, chanoine de Besançon, déboutant Hugues de Frotey de ses prétentions sur la cure dudit lieu (1251). — Pièces de procédure entre l'abbaye et Marguerite Galand concernant une rente de 30 francs et le patronage de la cure de Frotey appartenant à l'abbé de Luxeuil (1487).

H. 652. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 113 pièces, papier; 6 cahiers in-4°, 32, 32, 36, 16, 30 et 32 feuillets, papier.

1140-1788. — *Godoncourt*. — Sentence sur accord entre les abbayes de Luxeuil et de Saint-Epvre au sujet des dîmes de Godoncourt (1140, copie du XVIIIe siècle). — Amodiations diverses concernant les possessions de l'abbaye de Luxeuil à Godoncourt (1580-1751). — Procès-verbaux d'arpentements du territoire de Godoncourt, et pièces annexes (1628-1767). — Accords et sentences (1651-1652). — Pièces d'un procès entre les administrateurs du domaine royal, d'un côté, l'abbaye, le curé de Godoncourt, Joseph Empereur, Ignace Gallot et consorts dudit lieu, de l'autre, concernant la part du roi dans les dîmes de Godoncourt (1785-1788).

Jasney. — Vente par l'abbaye au châtelain de Conflans de toutes ses possessions à Jasney (1322). — Constitutions de rente et cens au profit de l'abbaye par : Pierre Jacquelin, écuyer, seigneur de Jasney (1539 et 1540); — Claude de Voisel, écuyer, seigneur de Jasney (1562). — Sentence rendue au bailliage de Vesoul contre Bonaventure Jacquelin, de Jasney, pour payement de deux rentes annuelles dues à l'abbaye (1583).

H. 653. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 71 pièces, papier; 1 plan; 12 sceaux.

1256-1743. — *Luxeuil*. — Donations faites à l'abbaye par : Gérard et Barthélémy, de Luxeuil, de tout ce qu'ils possédaient dans l'étendue du finage dudit Luxeuil (1256); — Humbert, fils de feu Simon le Ventier, de Luxeuil, de tous ses biens (1279); — Jeannette Vuillenon, de cinq sous de cens annuel à prendre sur les revenus de sa maison à Luxeuil (1368); — Ydotte, veuve de Guyot le Noir, en son vivant bourgeois de Luxeuil, d'une maison avec jardin sise audit Luxeuil (1437); — Marguerite, femme de Perrin Landrinney, d'une pièce de pré sise à Luxeuil, lieu dit *En la longue roye* (1439); — Huguenin Piégay, d'un cens de quatre sous à prendre sur des biens sis à Amblans (1454); — Jacques de Châtillon, prieur de Saint-Valbert-les-Héricourt, d'une maison sise à Luxeuil, rue Saint-Pierre (1510); — Clémence et Jeanne Bon de tous leurs biens ainsi que d'un capital de 200 francs (1653); — Jean Redoutey, bourgeois de Luxeuil, et Claudine Grimmaud, sa femme, de tous leurs biens meubles et immeubles (1663); — Léonard Thiadot, d'un verger sis derrière les maisons de la Courvée (1669); — Jean-Baptiste Racle, bourgeois de Luxeuil, de la moitié du pré dit *le pré du Chaillot* (1671); — Claude-Antoine Hymette, bourgeois de Luxeuil, et Guillemette Callet, sa femme, d'une chenevière sise sur le territoire dudit Luxeuil (1675); — Nicolas Clerc, docteur en droit, bailli de Faucogney, de trois étangs sis au lieu dit *les Chesaux* (1676); — Françoise Valot, veuve de Desle Bourgogne, de tous ses biens meubles et immeubles (1699); — etc. — Échanges de biens sis sur le territoire de Luxeuil entre : l'abbaye et Thierry de Sainte-Marie (1334); — l'abbaye et Catherine, veuve de Jean de Saulbourg, de Luxeuil (1349); — Pierre, dit *l'Orfèvre*, de Luxeuil, curé de Saint-Loup, et Remy, dit *Varion* ou *Boyléal* (1391); — Jean Guérin et Claude Bon (1583); — l'abbaye et Clémence, fille de feu Jacques Lambelin (1659); — l'abbaye et Sébastien Gaget, échevin de Luxeuil (1705); — l'abbaye et Claude Cartier, de Briaucourt (1725); — l'abbaye et les officiers municipaux de Luxeuil (1743); — etc. — Actes d'achats de biens sis sur le territoire de Luxeuil faits par l'abbaye sur : Huguenin Mesquerez

(1316); — Simonin Pougest, bourgeois de Luxeuil (1328); — Jeannin Viennez (1334); — Béatrix, veuve de François de Luxeuil (1336); — Richard Milin (1336); — etc.

H. 654. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier ; 9 sceaux.

1357-1500. — *Luxeuil* (suite). — Actes d'achat de biens sis sur le territoire de Luxeuil par l'abbaye sur : Jean fils d'Étienne *le Doyen*, de Luxeuil (1357) ; — les enfants de Vuillemin *le Grammairien* (1357) ; — Jacquette, femme de Perrin, dit *Lallemand* (1359); — les héritiers de Jacquin de Cons (1362) ; — Jean *le Furtey*, de Luxeuil (1374) ; — Mathieu Bonas, bourgeois de Luxeuil (1384); — Jacquot, dit *Quarriat*, de Quers (1395) ; — Jacatz, dit *Paponsat*, bourgeois de Luxeuil (1399) ; — Jean de Montfort, de Saint-Loup (1399) ; — Perrin Marchandet (1403) ; — Thévenin Chaffourney, de Moffans (1405) ; — Jean *le Tisserand* (1407) ; — Villemin de Morey, bourgeois de Luxeuil (1411) ; — Henri-Simon Carpet (1423) ; — Marguerite, femme de Gérard Giral, de Breuches (1426) ; — Jean Bullin, dit *de la Trouvée* (1445) ; — Jean Chardon, bourgeois de Luxeuil (1454) ; — Simon Piégay (1478) ; — Renaud Thyadot, bourgeois de Luxeuil (1487) ; — etc.

H. 655. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier ; 7 sceaux.

1263-1728. — *Luxeuil* (suite). — Actes d'achat de biens sis sur le territoire de Luxeuil par : Thiébaud Thiadot, sacristain de l'église abbatiale, sur Antoine Thiadot (1518) ; — Pierre de Cusance, infirmier de l'abbaye, sur Claude de Mathay, écuyer, seigneur de Mandeure (1536 ; — l'abbaye, sur Pierre de Cusance (1537) ; — l'abbaye, sur Girard Redoutey (1543) ; — l'abbaye, sur Anne Foley, femme de Nicolas Crestenet (1553) ; — Antoine Marchand, de Luxeuil, sur Claude Maire, de Baudoncourt (1613) ; — l'abbaye, sur Girard Cartier, maire de Froideconche (1652) ; — l'abbaye, sur Claude Quassey, procureur au bailliage de Luxeuil (1696) ; — l'abbaye, sur Claudine Chiquard (1722); — etc. — Actes de vente de biens sis sur le territoire de Luxeuil par : Girardin, dit *le Loir*, fils de feu Thierry, seigneur de Noidans, à Pierre, dit *Resquenel*, bourgeois de Luxeuil (1263) ; — Mabile, dame converse de Luxeuil, à Louis et à Marguerite, sa femme, de Luxeuil (1319) ; — Perrin, de Luxeuil, à l'abbaye (1349) ; — Bartholomette, sœur de Colin, dit *Maupetit* ou *Gallas*, à Jean, dit *Maupetit* (1361) ; — Jean, dit *Lesuels*, à Perrenin Colin (1364) ; — l'abbaye à Marguerite, fille de feu Jean le *Brantet*, en son vivant bourgeois de Luxeuil (1409) ; — l'abbaye à Jacquin de Saint-Loup, bourgeois de Luxeuil (1429) ; — Étienne *le Gruantans* à Jeannenin de Bourbonne (1476) ; — l'abbaye de Bithaine à Nicolas Racle, bourgeois de Luxeuil (1497) ; — Renaud Damedor, de Vesoul, à Nicolas Racle (1504) ; — Arnoul Colley, de Servigney, à Perrin Baille, bourgeois de Luxeuil (1526) ; — Nicolas de Mailleroncourt, chapelain de la chapelle Saint-Martin à Luxeuil, à l'abbaye (1541) ; — Jean Émonin, à Nicolas Crestenot (1560) ; — Guillemette Gallet, veuve d'Antoine Baumont, à Simonne Perrier, femme de Jean Le Marteleur (1577) ; — Jean-Guillaume Huguenin, dit *Bridatte*, à Jean Sellier, bourgeois de Luxeuil (1593) ; — frère Gérard Henrisel, ermite à Saint-Valbert, à l'abbaye (1611) ; — l'abbaye à Jean-Baptiste Bécard (1679) ; — Pierre Pouthier, de Briaucourt, à l'abbaye (1717) ; — Pierre Mairey, de Froideconche, à l'abbaye (1725) ; — Laurent Gigot, de Saint-Sauveur, à l'abbaye (1728) ; — etc.

H. 656. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 52 feuillets, papier.

1357-1717. — *Luxeuil* (suite). — Testaments de : François de la Palud, abbé de Luxeuil, par lequel il lègue à l'abbaye une somme de 500 fr. pour fonder huit anniversaires (1542) ; — Jean-Baptiste Thiadot, par lequel il lègue 30 fr. pour la fondation d'une messe annuelle (1632) ; — D. Maur Marchand, par lequel il lègue tous ses biens à l'abbaye (1644) ; — Barbe Marchand, par lequel elle lègue à l'abbaye la moitié d'une maison sise à Luxeuil, avec grange, écurie, jardin et verger (1647) ; — Françoise Lurot, par lequel elle lègue tous ses biens à l'abbaye (1659) ; — frère Georges Guyottet, novice, par lequel il lègue à l'abbaye 12 pistoles, plus divers de ses biens (1677). — Fondations de messes, anniversaires, etc., faites en l'église abbatiale de Luxeuil par : l'abbé Guillaume II de Saint-Martin (1359) ; — Simonette, veuve de Jean Pusel (1409) ; — Pierre de Quoquina, prêtre (1494) ; — Mougin Cheval, bourgeois de Luxeuil (1499) ; — D. Thiébaud Thiadot, sacristain de l'abbaye (1518) ; — Jean Martin le Vieux et Isabelle, sa femme (1521) ; — Perrin Thevenin, Nicolas Doux et d'autres (1525) ; — Nicolas Racle, bourgeois de Luxeuil et Pancrace, son fils (1527) ; — Jacqueline de Vy, dame de Brotte, veuve d'Adrien de Petite-Pierre (1590) ; — D. François de Gueuve, cellérier de l'abbaye (1606) ; — D. Étienne Martin, religieux de Luxeuil (1610) ; — les religieux de Luxeuil, pour l'instruction de vingt-quatre écoliers pauvres (1616) ; — Guillaume Mirodier, curé de Villers-les-Luxeuil (1618) ; — l'abbé Antoine de la Baume (1622) ; — Guillaume Farinel, docteur en droit, bourgeois de Luxeuil (1628) ; — Henriette Villemot, veuve de Camille Prévost (1717). — États des fondations faites en

l'église Saint-Martin de Luxeuil (1624-1693); en 1624, les fondations consistaient en un total de 271 messes basses et 40 grand'messes, indépendamment de la messe quotidienne et des fondations concernant spécialement le prieuré d'Annegray.

H. 657. (Liasse.) — 31 pièces parchemin; 83 pièces, papier; 5 sceaux.

1265-1786. — *Luxeuil* (suite). — Traités et conventions entre : l'abbaye et les habitants de Luxeuil concernant les droits de l'abbaye sur la justice, la police, les assemblées de ville, etc., de ladite ville (1547); — le cardinal de Granvelle, abbé de Luxeuil, et les bourgeois de Luxeuil au sujet de l'acensement de leurs communaux (1585); — l'abbaye et Jean de Vaudrey, seigneur de Valleroy, au sujet d'une fondation de huit messes annuelles faite par Aymon de Saint-Aubin, seigneur d'Amoncourt (1611); — Paul-Bernard Séruffin, curé d'Auxon, et l'abbaye, au sujet de fondations faites par ledit Séruffin (1679); — l'abbé Charles-Emmanuel de Bauffremont et les religieux de Luxeuil, au sujet du partage des bois (1724); — l'abbaye et les mayeurs et échevins de Luxeuil, au sujet des réparations à faire à la Tour Marchand (1734); — — l'abbaye et les habitants de Saint-Valbert, au sujet de la délimitation des bois dudit Saint-Valbert (1756); — Constitutions de cens en faveur de l'abbaye par : Guillemin de Dampierre (1265); — Thomassin, dit *Covoillotte,* bourgeois de Luxeuil (1287); — Isabelle, bourgeoise de Luxeuil, veuve de Guarel dit *Chandolle* (1304). — Acensements (1334-1786).

H. 658. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 53 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 28 et 87 feuillets, papier; 10 plans.

1622-1747. — *Luxeuil* (suite). — Reconnaissances de cens et redevances dues par la ville à l'abbaye (1625). — Montes des revenus de l'abbaye (1666). — Extrait de l'arpentement des territoires de Luxeuil, Breuches, Froideconche et Saint-Valbert (1622). — Divers plans des bois communaux de Luxeuil (1700-1705). — Pièces concernant la glandée et la vive pâture dans les bois de Luxeuil (1689-1747).

H. 659. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 118 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 56 feuillets, papier.

1503-1786. — *Luxeuil* (suite). — Pièces concernant les boucheries de Luxeuil, leur réglementation par l'abbaye, les difficultés à leur sujet entre l'abbaye et les habitants de Luxeuil, etc. (1503-1769). — Pièces concernant les bois appartenant à l'abbaye : enquêtes au sujet de la forêt des Chataigniers, d'une contenance d'environ 100 journaux (1591); — procès-verbaux de visites des bois de l'abbaye (1723-1763); — procès-verbaux d'apposition d'assiette dans les bois, et particulièrement dans ceux dépendant de la mense conventuelle (1729-1760); — procès-verbaux d'aménagement des forêts dépendant de la mense conventuelle (1738-1786).

H. 660. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 80 pièces, papier; 2 sceaux.

1569-1758. — *Luxeuil* (suite). — Pièces concernant les bois appartenant à l'abbaye (suite) : arrêts, sentences, etc., concernant les forêts dépendant de la mense conventuelle (1701-1758). — Traité entre l'abbé et les religieux concernant le partage des bois et pièces annexes (1725-1755). — Décrets sur les biens de : Girard Narjoz (1569); — Pierre Pusel (1768). — Sentences, arrêts, sommations, etc. (1583-1740).

H. 661. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 63 pièces, papier; 3 cahiers in-f° et in-4°, 24, 58 et 32 feuillets, papier.

1543-1766. — *Luxeuil* (suite). — État des causes dues au sieur Claude-François Chaucouvert, procureur fiscal des bailliages de Luxeuil et Raddon et de la gruerie et prévôté dudit Luxeuil, pendant son exercice et à l'époque de la nomination de M. de Clermont-Tonnerre comme abbé de Luxeuil (1743-1766). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Luxeuil concernant les droits de l'abbaye audit lieu, et particulièrement en ce qui concerne l'arpentement du territoire de Luxeuil (1543-1691).

H. 662. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 103 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, 32, 34, 20 et 38 feuillets, papier; 1 plan.

1585-1711. — *Luxeuil* (suite). — Pièces d'un procès entre les habitants de Luxeuil, d'un côté, les officiers du bailliage dudit lieu et de l'abbaye, de l'autre, au sujet du logement de gens de guerre à fournir par lesdits officiers (1589-1597). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les bourgeois de Luxeuil et le curé de Saint-Sauveur concernant l'érection d'une chapelle en l'honneur de saint Roch à l'hôtel de ville de Luxeuil (1645-1692). — Pièces d'un procès

entre l'abbé Charles-Emmanuel de Bauffremont et les religieux de Luxeuil concernant le droit prétendu par l'abbé de faire passer l'eau qui vient du moulin de Saint-Sauveur dans un fossé conduisant à un pré appartenant à l'abbé (1676-1711).

H. 663. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 135 pièces, papier; 1 plan; 1 sceau; 4 cachets.

1734-1778. — *Luxeuil* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les meuniers du moulin de la Poche concernant les droits de l'abbaye sur ledit moulin et particulièrement sur le canal aboutissant audit moulin (1734-1768).

H. 664. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 103 pièces, papier; 4 cachets.

1377-1772. — *Mailley*. — Donation par Étienne de Mailley à Philippe de Chariez, d'une vigne sise au lieu dit *en Charbenis* territoire de Mailley (1377). — Acquisitions, par l'abbaye, d'une maison, d'un moulin, d'une vigne et d'un jardin sis sur le territoire de Mailley (1380-1405). — Vente d'une vigne sise sur le territoire de Mailley par Renaud de Noidans à l'abbaye (1458). — Ventes de bois à Mailley par l'abbaye (1740-1742). — Acensements (1700-1769). — Transaction entre l'abbaye et les habitants de Mailley et Chazelot au sujet du triage des bois communaux dudit Mailley (1717). — Procès-verbal du bornage du quart en réserve des bois de Mailley (1722). — Procès-verbaux de visite des bois de Mailley (1746-1756). — Pièces de procédure entre l'abbaye et : Simon, Toussaint et Jean Millardet, de Mailley, concernant le droit de passage de l'abbaye pour se rendre à ses vignes (1630-1631); — les habitants de Mailley et Chazelot, concernant les bois communaux de Mailley (1719-1721, 1735-1736 et 1765-1766).

H. 665. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 112 pièces, papier; 7 sceaux.

1209-1767. — *Mailleroncourt-Charette*. — Marguerite, fille d'Eudes de Port, dit *Gerbe*, chevalier, reconnaît tenir de l'abbaye toutes ses possessions à Mailleroncourt (1292). — Reconnaissance faite à l'abbaye par Pierre dit *Charette*, seigneur de Mailleroncourt (1292). — Acquisition par l'abbaye d'une redevance annuelle de deux bichots moitié froment et seigle à prendre au moulin de Mailleroncourt (1371). — Reprise de fief faite à l'abbaye par Ferdinand de Cointes, seigneur de Filain, à cause de ses possessions à Mailleroncourt (1660). — Procuration donnée à Claude Prinet, notaire à Luxeuil, par Étiennette Rousselet, veuve de Claude-François Terrier, en son vivant conseiller au parlement de Dôle, pour reprise de fief envers l'abbaye à cause de la moitié de la terre et seigneurie de Mailleroncourt acquise par la demoiselle Rousselet de Jean-Georges Aymonnet, seigneur de Contréglise (1670). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Mailleroncourt et de Neurey-en-Vaux au sujet de la portion congrue du curé de Mailleroncourt (1699-1700). — Procès-verbal de la visite de l'église de Mailleroncourt (1761).

Melisey. — Confirmation, par Amédée Ier de Tramelay, archevêque de Besançon, des donations faites à l'abbaye par Aymon de Faucogney de biens sis à Melisey (1209). — Rôle des redevances dues par les habitants de Melisey à cause des étangs dudit village (1678). — Déclaration de l'abbaye concernant la propriété des étangs de Melisey (1740).

Montureux-sur-Saône. — Acquisition par l'abbaye de cinq peneaux de blé à prendre aux moulins de Montureux (1317). — Achat par l'abbé de maisons et de prés sis sur le territoire de Montureux (1396-1400). — Reprise de fief fait à l'abbaye par Warin dit *Champion*, écuyer, à cause d'une maison avec dépendances sise à Melisey (1420). — Traités entre l'abbaye et : Érard du Chastellet, chevalier, concernant la propriété des moulins de Montureux (1321); — Nicole de Senoncourt, dame de Vauvillers et co-seigneur de Montureux, par lequel l'abbaye lui abandonne le moulin de Montureux et plusieurs terrains contre la cession de divers droits de taille audit Montureux (1547). — Acensements et baux (1613-1742). — Mémoires concernant les droits de la seigneurie de Montureux dépendant de l'abbaye de Luxeuil (XVIIe et XVIIIe siècles). — Arrêts et sentences (1470-1531). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Montureux concernant les bois communaux (1619-1767).

H. 666. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 83 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 66 feuillets, papier; 2 plans.

1333-1787. — *Neurey-en-Vaux*. — Ventes entre particuliers (1610-1787). — Acensements (1765-1771). — Reconnaissances de cens et redevances faites à l'abbaye par plusieurs particuliers de Neurey (1572 et 1695). — Arpentement d'une vigne sise sur le territoire de Neurey et appartenant à l'abbaye (1727); — plans de la susdite vigne (1748-1771). — Sentence arbitrale rendue dans un différend entre les abbayes de Luxeuil et de Bithaine au

sujet des bois de Neurey (1460). — Sentence du bailliage d'Amont maintenant Jean Ruaux en la possession d'une pièce de terre sise sur le territoire de Neurey-en-Vaux et reconnue être dépendante de la seigneurie de Luxeuil (1556). — Arrêt au profit de l'abbaye contre les habitants de Neurey-en-Vaux, concernant les rentes et cens dus par eux à l'abbaye (1593). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Neurey, concernant l'échantillon de la mesure dont lesdits habitants devaient se servir pour payer leurs redevances en grains (1593).

Ormoiche. — Constitution d'une rente annuelle de 20 sols en faveur de l'abbaye (1333). — Amodiations et baux (1693-1760). — Procès-verbaux de visites des bois d'Ormoiche (1755-1756).

H. 667. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier ; 5 plans ; 1 cachet.

1537-1785. — *Pisseure (La).* — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants de La Pisseure (1604). — Amodiation des revenus de La Pisseure pour les années 1690 à 1694. — Acensement perpétuel fait au profit de l'abbaye sur une huilerie appartenant à Étienne Marchand, de La Pisseure, moyennant une redevance annuelle de 4 pintes d'huile (1697). — Plans des bois communaux de La Pisseure (1704).

Pomoy. — Actes d'acquisition (1537-1581) et de vente (1541-1785) de biens sis sur le territoire de Pomoy. — Amodiations (1633-1768). — Déclarations de biens sis à Pomoy et relevant de la seigneurie de Luxeuil (XVIIe siècle). — État des habitants de Pomoy au mois de décembre 1745. — Arpentement du territoire de Pomoy, dressé par le sieur Py (XVIIIe siècle). — Plan du territoire de Pomoy (XVIIIe siècle). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Nicolas Henry, de Pomoy, au sujet du droit de la onzième gerbe prétendu par l'abbaye sur les biens sis à Pomoy et sous sa dépendance (1685). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et divers habitants de Pomoy, concernant les droits dans la forêt dite des Sept-Chevaux, dépendant de l'abbaye (1738-1747).

H. 668. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1265-1770. — *Pomoy* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye de Luxeuil, d'un côté, l'abbaye de Bithaine et les habitants de Pomoy, de l'autre, au sujet de l'arpentement du territoire de Pomoy (1687-1753).

Provenchère. — Donation faite à l'abbaye par « Parrenes de Davilley » de toutes ses possessions à Provenchère (1265). — Pièce concernant le patronage de la cure de Provenchère, dont la collation appartient à l'abbé de Luxeuil (1628). — Amodiation des dîmes de Provenchère (1648). — Dénombrement des cens, droits et rentes dus à l'abbaye par les habitants de Provenchère (1664). — Pièces de procédure entre l'abbaye et : les habitants de Provenchère concernant les dîmes dudit lieu (1692-1694) ; — le curé de Provenchère, concernant sa portion congrue (1702).

Raddon et Chapendu. — Déclarations produites devant les officiers de la gruerie de Luxeuil, concernant la propriété de plusieurs cantons de bois sis sur le territoire de Raddon (1510). — Les habitants de Raddon et ceux de Chapendu divisent entre eux un canton de leurs bois communaux (1580). — Mandement de garde du bailli de Raddon maintenant Jean Géchoux, de Raddon, dans la possession de ses biens et droits (1608). — Enquête faite à la demande des habitants de Raddon, contre plusieurs particuliers de Sainte-Marie-en-Chaux pour coupage de bois dans les bois communaux dudit Raddon (1670).

Rignovelle. — Actes d'acquisition (1705-1759) et d'échange (1708-1753) de biens sis sur le territoire de Rignovelle.

Saint-Bresson. — Abornement de quelques terres sises sur le territoire de Saint-Bresson (XVIIe siècle). — Échange de biens entre Marguerite Bellefleur, de Saint-Bresson, et Claudine Leclerc, femme de Desle Charmoy (1655). — Partage des bois dépendant de la seigneurie de Saint-Bresson entre l'abbaye et Barbe-Désirée Pusel, veuve de Jean-Baptiste Bourguinet et dame de Saint-Bresson (1735). — Convention entre l'abbaye et les échevins de Saint-Bresson au sujet des biens du Charmois sis sur le territoire de Saint-Bresson (1770).

H. 669. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 92 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 2 cachets.

1255-1742. — *Saint-Germain.* — Institution, sur la présentation de l'abbé de Luxeuil, de Jacques Simard en qualité de curé de Saint-Germain (1581). — Reconnaissance, par Claude Fleurey, de Saint-Germain, du cens annuel de deux blancs dû à l'abbaye et assigné sur une pièce de pré sise au lieu dit *Ès Noyes*, territoire de Saint-Germain (1652). — Mémoire des possessions de l'abbaye à Saint-Germain (XVIIe siècle).

Sainte-Marie-en-Chânois. — Pièces concernant l'ermitage de Saint-Colomban sis sur le territoire de Sainte-Marie-en-Chânois (1714-1732).

Saint-Sauveur. — Donation à l'abbaye par Winet de Saint-Sauveur, de tout ce qu'il possédait audit lieu (1255). — Donation par l'abbaye à Jean Géchoux, de Saint-Sauveur, et ses fils, de ses droits sur les biens appartenant audit Géchoux (1529). — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Saint-Sauveur par l'abbaye, sur : Catherine, veuve de Guyot Morellet, bourgeois de Luxeuil (1362) ; — Jacquot, dit *Breveche* (1382) ; — Odot Remy, bourgeois de Luxeuil (1382) ; — Huguenin et Jean Perrel, de Saint-Sauveur (1536) ; — Thiébaude Rouhier, femme d'Antoine Perrel (1566 et 1567) ; — Mougin Rouhier, de Saint-Sauveur (1572) ; — Nicolas Petit, dudit lieu (1581) ; — Jean Bressot, de Froideconche, et Jeanne Gossin, sa femme (1582) ; — Blaise Quartier (1586) ; — Guillaume de Lhostal, de Saint-Sauveur (1615) ; — Pierre Quartier, de Froideconche (1642) ; — l'abbé Charles-Emmanuel de Bauffremont (1702) ; — Élisabeth Guyot, femme de Claude Marion (1728). — Contrats d'acquisition par divers particuliers de biens en mainmorte sis sur le territoire de Saint-Sauveur (1620-1630). — Ventes de biens sis sur le territoire de Saint-Sauveur, par : Nicolas Perrel à Jean de Montrochier, écuyer, gruyer des terres et seigneurie de Luxeuil (1565) ; — Barbe Henrion, veuve de Jean Ribillot, de Luxeuil, à Françoise Boffy, femme de Claude Colletet (1635) ; — etc. — Échange de biens entre D. Romain Larquand, procureur cellerier de l'abbaye, et Jean de Lhostal, de Saint-Sauveur (1679). — Traités et conventions entre l'abbaye et : Jeanne, veuve de Nicolas Mesflard de Saint-Sauveur, concernant la propriété d'un pré sis au lieu dit *Ès longues royes*, territoire de Saint-Sauveur (1541) ; — Perrenot et Nicole Géchoux, concernant le droit exigé par l'abbaye à cause du formariage de feu Jean Géchoux, leur grand-père (1551) ; — Jean Maire, au sujet de la succession de son père (1677) ; — les habitants de Saint-Sauveur, au sujet des droits d'usage dans les bois communaux dudit Saint-Sauveur (1682). — Amodiations du moulin et du four banal de Saint-Sauveur (1657-1742). — Déclarations et reconnaissances des habitants de Saint-Sauveur pour les biens possédés par eux et dépendant de l'abbaye (1628).

H. 670. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 5 cahiers in-4°, 72, 80, 52, 86 et 44 feuillets, papier ; 2 plans ; 3 sceaux ; 3 cachets.

1670-1791. — *Saint-Sauveur* (suite). — Pièces concernant la cure de Saint-Sauveur dépendant de l'abbaye de Luxeuil (1673-1791) : traité entre Jean Valot, curé de Saint-Sauveur, et les habitants de la Chapelle-les-Luxeuil, dans lequel traité ledit sieur Valot prend le titre de curé de Luxeuil (1673) ; — extrait des règlements curiaux de Luxeuil (1680 et 1692) ; — arrêt du Parlement concernant les prétentions de l'abbaye sur la cure de Luxeuil, contrairement aux droits du curé de Saint-Sauveur (1714) ; — institution de Nicolas Mouton en qualité de curé de Saint-Sauveur (1764) ; — bulle de Clément XIV en faveur du sieur Bessand nommé curé de Saint-Sauveur et de Luxeuil (1771) ; — mémoire de Jean-Georges Flavigny, curé de Saint-Sauveur et de Luxeuil, contre les prétentions de l'abbaye sur la cure desdits lieux (XVIIIe siècle) ; — etc. — Arpentement du territoire de Saint-Sauveur, et pièces annexes (1701). — Plans des bois de Saint-Sauveur (1700). — Manuel des redevances en avoine dues par les habitants de Saint-Sauveur (1670).

H. 671. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 22, 28, 26 et 38 feuillets, papier ; 8 cachets.

1215-1737. — *Saint-Sauveur* (suite). — Sentence condamnant les habitants de Saint-Sauveur et d'Esboz à réparer le pont et les chemins qui relient ces deux villages (1579). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Saint-Sauveur au sujet de l'aliénation que ces derniers se proposaient de faire de leurs communaux (1638). — Pièces d'un procès entre les habitants de Saint-Sauveur et ceux de Betoncourt-les-Brotte au sujet de la propriété d'un étang sis au lieu dit *Ès Noies Henry* (1676 et 1677).

Saint-Sulpice. — Actes de prise de possession du prieuré de Saint Sulpice près Villersexel, par : D. Louis Biny, prieur de Luxeuil (1540) ; — D. Étienne Fenoux (1567) ; — D. Jean Thierry (1602) ; — D. Bernard Dorothée (1604). — Amodiations des revenus du prieuré (1592).

Saint-Valbert. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Saint-Valbert par l'abbaye, sur : Antoine Thierry le vieux, de Froideconche (1564) ; — Thiébaud Prévost et Jeanne Vygan, femme de Germain Bécard (1573) ; — Jean-Baptiste Valot, maire de Saint-Valbert (1724). — Acensements et amodiations (1633-1724). — Pièces d'un procès entre le sacristain de l'abbaye et les habitants de Luxeuil, au sujet de la propriété d'une pièce de terre sise sur le territoire de Saint-Valbert (XVIe siècle).

Saulx. — Acte de fondation du prieuré de Saint-Urbain à Saulx, par Renaud, seigneur de Faucogney, et Clémence, sa femme, à la sollicitation de Hugues II, abbé de Luxeuil (1215, copie de 1502). — Déclaration des biens et droits du prieuré de Saint-Urbain par le sieur Thomassin, amodiateur des revenus dudit prieuré (1565). — Extrait de l'arpentement du territoire de Saulx (1689). — Amodiation de biens dépendant du prieuré de Saint-Urbain (1737).

Thann. — Nicolas Wolsach, prieur de la collégiale de Saint-Thibaut de Thann, reconnaît devoir à l'abbaye de Luxeuil une rente annuelle de six florins d'or, équivalant à 15 livres, « au cours de France », pour le patronage de la cure d'Aspach-le-Bas (1478).— Traité entre l'abbaye et les chanoines de Saint-Thibaut, concernant la susdite redevance (1664). — Correspondance entre les religieux de Luxeuil et les chanoines de Thann au sujet de la susdite redevance de six florins d'or (1609-1671).

H. 672. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 128 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 26 et 22 feuillets, papier; 1 plan; 1 sceau.

1375-1788. — *Ternuay.* — Actes de vente de biens sis sur le territoire de Ternuay (1590-1742). — Transactions entre le prieuré d'Annegray, dépendant de Luxeuil, et : Thiébaud Fol, de Ternuay, par laquelle il se déclare sujet mainmortable dudit prieuré (1661); — Claude Vincent, de Ternuay, au sujet des biens acquis par lui et dépendant de la seigneurie mainmortable dudit prieuré (1665); — les habitants de Ternuay, au sujet du droit prétendu par le prieur de percevoir les cens, rentes et prestations seigneuriales (1683); — Claude Vincent, de Ternuay, concernant la succession de Nicolas Caritey (1701); — Claude-Joseph Tisserand, seigneur de Belmont, au sujet du paiement d'une somme de 250 livres (1750). — Reconnaissances de biens sis sur le territoire de Ternuay, faites au prieuré d'Annegray, par : Jean et Claude du Chasnoy (1591); — Desle Clerc (1612); — Nicolas et Claude Juif (1624); — Jean Juif le vieux (1660); — Adam Caritey et Valentin Juif (1661); — Antoine Caritey (1662); — Sébastien et Claude Richardin (1690); — Nicolas Lallemand (1692); — Claude et Valentin Duchanois (1694); — Claude Vincent (1701); — Antide Beurier (1714); — Nicolas Lambert (1745); — etc. — Affranchissement de Xavier Juif, sujet mainmortable du prieuré d'Annegray (1743). — Rôle des rentes des quartes d'avoine dues au prieuré d'Annegray par les habitants de Ternuay (1580). — Assignations, requêtes, etc. (1659-1703).

Vaivre. — Donations faites à l'abbaye par : Jean Debonay, d'une vigne à Vaivre (1375); — Jacques de la Ville, d'une maison sise proche l'église de Vaivre (1441); — Jean Bonnefoy, seigneur de Rosière, et Jeanne-Françoise de Mougenet, sa femme, de l'usufruit et jouissance d'une vigne sise au lieu dit *La Frostère*, territoire de Vaivre (1679); — Claude-François de Mougenet, de Vesoul, bailli de Jonvelle, de la maison dite *chez Beuillot*, avec cour, jardin et verger (1684). — Acquisitions de biens sis à Vaivre par l'abbaye, sur : Étienne et Jean Levret (1439); — Jacques de la Ville (1441); — Claude-François Talbert, conseiller au parlement de Besançon (1706). — Traité entre l'abbé de Luxeuil et les religieux par lequel l'abbé leur abandonne une vigne sise à Vaivre d'une contenance de 64 ouvrées (1769). — Amodiations de vignes dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (1633-1760).— Plan des prés sis à Vaivre et à Chariez, échangés par M. d'Andelarre contre divers droits que possédait l'abbaye aux dits lieux, dressé par Joseph Guenin, de Rupt, arpenteur juré (1788). — Requêtes, arrêts, etc. (1586-1731).

H. 673. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 63 pièces, papier; 2 plans; 2 sceaux.

1296-1785. — *Vaudoncourt.* — Arrêt du parlement de Lorraine dans un procès entre l'abbaye et Nicolas Thabourin, de Vaudoncourt, au sujet de la possession d'une terre sise audit Vaudoncourt (1706). — Plan d'une partie du territoire de Vaudoncourt (1761).

Vellefaux. — Actes d'échanges de biens sis sur le territoire de Vellefaux entre l'abbaye et divers particuliers (1765).

Velleminfroy. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Velleminfroy, par : l'abbaye, sur Jean des Grandschamps et Jeanne Monnin, sa femme (1723); — Jacques Mourey, sur l'abbaye (1785).

Vesoul. — Le prieur du prieuré du Marteroy reconnaît être redevable à l'abbaye d'un cens annuel de 60 sols estevenans (1296). — Testament de Thierry de Vesoul, chevalier, par lequel il lègue au prieur du Marteroy trois fauchées de pré (1311). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et plusieurs particuliers de Vesoul au sujet de déprédations commises sur des saules bordant la rivière (1548). — Sentence condamnant Claude Choupot à livrer à l'abbaye dix-huit quartes de froment (1642). — Pièces concernant les trois moulins de Vesoul : moulin des Prés, moulin Saint-Martin et moulin de Pont : donation par Marguerite, comtesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois, des moulins et fours banaux de Vesoul aux religieux de Luxeuil (1365); — confirmation de ladite donation par Philippe II, roi d'Espagne (1565); — actes d'achat de prés et de droits de parcours sur des prés pour servir à la construction du canal du déchargeoir du moulin des Prés (1605-1607); — actes d'échange de prés sis à proximité du moulin des Prés (1605-1623); — etc.

H. 674. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 90 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 44 et 38 feuillets, papier; 6 plans.

1438-1781. — *Vesoul* (suite). — Pièces concernant les moulins de Vesoul (suite) : projets de conventions

entre l'abbaye et les habitants de Vesoul concernant les moulins de ladite ville (1622); — amodiations des moulins de Vesoul (1612-1654); — acensement par le prieur du Marteroy à M. de Salives de la portion qui lui appartenait du moulin Saint-Martin (1450); — acensement du moulin des Prés fait à l'abbaye (1451); — acensement par l'abbaye au magistrat de Vesoul de deux moulins de ladite ville (moulin des Prés et moulin Saint-Martin) (1699); — baux des moulins de Vesoul (1742-1756); — devis de réparations et plans du moulin des Prés (1770-1781); — etc.

H. 675. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 244 pièces, papier.

1554-1767. — *Vesoul* (suite). — Pièces concernant les moulins de Vesoul (suite) : comptes des revenus du moulin des Prés et pièces annexes (1763-1767); — mandement de garde en faveur de l'abbaye contre les habitants de Vesoul la maintenant en la jouissance et possession du moulin des Prés et de ses dépendances (1554-1571); — requêtes, arrêts, sentences et jugement concernant les droits de l'abbaye sur les moulins de Vesoul (1593-1741); — pièces de procès entre l'abbaye et les sieurs Jean Lallemand, Jean Courbon et Pierre Piguenet, au sujet des réparations à effectuer aux moulins des Prés et de Pont (1605-1607); — pièces de procès entre l'abbaye et Jacques Viénot et consorts, meuniers des moulins de Vesoul, au sujet du paiement de leur amodiation (1623-1641); — etc.

H. 676. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 160 pièces, papier; 1 plan; 2 sceaux; 4 cachets.

1264-1785. — *Vesoul* (suite). — Pièces concernant les moulins de Vesoul (suite) : pièces d'un procès entre l'abbaye et Isaïe Pouthier, meunier des moulins de Vesoul, au sujet des frais de réparation desdits moulins (1631); — pièces d'un procès entre l'abbaye et François Vuillemot et Simon Monneret, au sujet des réparations effectuées aux moulins de Vesoul (1763); — pièces diverses de procédures et correspondances au sujet de ces procès (1566-1769); — etc.

Villeparois. — Donation faite à l'abbaye du village de Villeparois par Jean, dit Ayrosch, chevalier (1264).

Villers-les-Luxeuil. — Ventes (1646-1722). — Convention entre les habitants de Sainte-Marie-en-Chaux, d'une part, et ceux de Villers-les-Luxeuil, Breuches, Éhuns, Abelcourt et Baudoncourt, de l'autre, portant règlement pour le pâturage et les droits d'usage dans les bois de Sainte-Marie (XIVe siècle). — Traité entre l'abbaye et les habitants de Villers au sujet de l'arpentement et la délimitation d'une portion du territoire dudit village (1746). — Procès-verbal de martelage et balivage dans les bois de Villers (1739). — Pièces d'un procès entre les habitants de Villers et d'Éhuns et Philippe Séguin, au sujet d'une anticipation commise par ledit Séguin sur des bois communaux desdits villages (1692-1696).

Visoncourt. — Amodiations des dîmes de Visoncourt (1623-1737). — Traité entre l'abbaye et les habitants de Visoncourt au sujet de l'acensement d'un terrain joignant la forêt de Millery (1742). — Vente par l'abbaye à Jean Bussemey, de Visoncourt, de la moitié de deux prés sis audit lieu (1785).

H. 677. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 67 pièces, parchemin; 3 cahiers in-f°, 28, 38 et 96 feuillets, papier; 2 plans; 1 sceau.

1532-1773. — *Voivre (La). (Prieuré d'Annegray).* — Inventaires des titres et papiers du prieuré Saint-Jean-Baptiste d'Annegray (1613). — Donation faite par D. Lyénard de Champrenard, prieur d'Annegray, à D. Constant Durand, religieux de Luxeuil, d'une maison sise près du clos de ladite abbaye et dépendant du prieuré (1532). — Donation d'un étang sis à Annegray, faite au prieuré par Marguerite Henrion, de Faucogney (1667). — Acquisitions de biens faites au profit du prieuré d'Annegray, sur: Desle Perrenot (1623); — les habitants d'Annegray (1623); — le sieur Henrion, de Faucogney (1625); — Pierre Bernard (1630); — Claude Ferrey (1676); — François-Guillaume Grand (1716). — Ventes de biens dépendant d'Annegray (1678-1766). — Actes d'échange (1653-1766). — Registre des actes d'achat, de vente et d'échange de biens dépendant de la mainmorte du prieuré d'Annegray (1738-1773). — Fondation de deux messes dans l'église du prieuré, par Antoine Ringuel, bourgeois de Faucogney (1714). — Constitutions de rentes au profit du prieuré, par : Jean et Renaud Chaon, d'Annegray (1715); — Jean-Claude Singlin, bourgeois de Lure (1731). — Traités et transactions entre le prieuré et : Pierre des Combes, de Faucogney, concernant la propriété d'un pré sis à Annegray (1657); — Claude Petitjean, concernant un passage d'eau à travers une propriété du prieuré (1681); — Clément Henrion, de Faucogney, seigneur de Magnoncourt, concernant les droits du prieuré sur diverses propriétés appartenant audit sieur Henrion (1708); — Antoine-Aymon Grosjean, bailli et gruyer de Faucogney, au sujet des droits du prieuré sur un pré sis au lieu dit *le Clos Loyer*, territoire d'Annegray, appartenant audit sieur Grosjean (1753); — Jean-Baptiste Lamboley, portant reconnaissance d'un fonds de mainmorte (1771); — François Pheulpin, concernant l'arpente-



ment du pré Parrey (1788). — Mandement de terrier en faveur du prieuré (1700-1701). — Plan du cimetière d'Annegray (1760).

H. 678. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 82 pièces, papier; 6 cahiers in-4°, 38, 92, 46, 48, 32 et 26 feuillets, papier.

1659-1777. — *Voivre (La). (Prieuré d'Annegray)* (suite).— Reconnaissances générales et particulières faites au prieuré par les habitants d'Annegray, Belonchamp, Corravillers, Faucogney, La Neuvelle-les-Lure, Saint-Germain, Servance et Ternuay (1659). — Manuel des tailles, redevances et prestations seigneuriales, dues au prieuré par les habitants des villages ci-dessus mentionnés, conformément aux reconnaissances générales faites par-devant Claude Lanoir, de Faucogney, notaire (1701). — Procès-verbal de visites des bâtiments et dépendances du prieuré d'Annegray avec l'indication des réparations à y effectuer (1777). — Pièces de procès entre le prieuré et : Sébastien Poirot, de la Mer, au sujet de la redevance d'une quarte d'avoine due au prieuré par ledit Poirot (1677-1707); — les habitants du hameau d'Oroz, près de Faucogney, au sujet d'une redevance de chanvre due au prieuré par chaque habitant (1704-1705).

H. 679. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 95 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 95 feuillets, papier; 1 sceau.

1726-1752. — *Voivre (La). (Prieuré d'Annegray)* (suite). — Pièces de procès entre le prieuré et : Louis-Quentin Lequeux, bachelier en théologie, concernant la nomination dudit sieur Lequeux en qualité de prieur d'Annegray (1726-1727); — les habitants de Corravillers, concernant une redevance de deux quartes de seigle due par ces derniers au prieuré (1751-1752). — Pièces de divers procès entre le prieuré, d'un côté; Louis de Bauffremont et Marie-Suzanne de Tenarre-Montmain, sa femme, Anne-Josèphe-Ferdinande de Grammont, veuve de Henri-François de Tenarre, marquis de Montmain, Madeleine, Suzanne et Louise-Suzanne, marquise du Chatelet et dame de La Neuvelle-les-Lure, les habitants d'Écromagny, La Lanterne, Magnivray, Belmont, La Corbière, Rignovelle, Lantenot, Malbouhans, Belonchamp, Saint-Barthélemy, La Neuvelle-les-Lure, Fresse, etc., de l'autre, au sujet des bois dépendant du prieuré d'Annegray (1742-1749).

PRIEURÉ DE MOREY

H. 680. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 52 feuillets, et 1 registre in-4°, 140 feuillets, papier.

1693-1731. — État et inventaire des principaux titres et papiers du monastère des religieux bénédictins de Morey (1693) : analyses succinctes; les pièces sont classées par villages. — État et inventaire des principaux titres et papiers du monastère de Saint-Servule de Morey (1731) : les pièces, rangées dans l'ordre des villages auxquels elles se rapportent, sont analysées avec assez de détails.

H. 681. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 20 feuillets parchemin; 3 cahiers in-4°, 25, 92 et 26 feuillets, papier; 3 sceaux.

1577-1674.— Testament de noble Barthod Lulier, de Morey (1577). — Partage de biens entre Jean et Claude-François Lulier (1601). — Constitution de rente au profit de Claude-François Lulier sur Barthod Merceret, de Morey (1629). — Achat de meix, maisons et terres par Claude-François Lulier, conseiller au parlement de Dôle, sur noble Jean Matherot, de Dôle, docteur en droit (1634). — Copie de l'acte de fondation du monastère de Morey par Claude-François Lulier, président au parlement de Dôle, du 19 mai 1657; — autorisation de ladite fondation par le parlement de Dôle (1657); — autorisation de ladite fondation par Béatrix de Cuisance, marquise de Berghe et dame de Morey (1657); — diverses lettres de Claude de Bauffremont, baron de Scey et gouverneur du comté de Bourgogne, de l'abbé de Faverney, du curé et des échevins de Morey, etc., au président Lulier au sujet de la susdite fondation (1657-1658). — Testament du président Lulier (1660). — Sauvegarde, exemptions de logement etc., en faveur du prieuré et du village de Morey (1641-1674).

H. 682. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 137, 30 et 72 feuillets, papier; 33 pièces intercalées, parchemin; 3 sceaux.

1570-1762. — Registres d'actes d'achat, de vente et d'échange de biens dépendant du monastère de Morey et sis à Argillières, Bougey, Bourguignon-les-Morey, Chauvirey, Cintrey, Lambrey, Malvillers, Molay, Oigney, Ovanches, La Rochelle, Volon, etc. (1570-1762).

H. 683 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 123 pièces, papier.

1662-1779. — Actes des chapitres généraux de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe des années 1662 à 1768; ces actes consistent presque exclusivement en procès-verbaux d'élections de visitateurs ,prieurs, sous-prieurs, doyens, etc., ainsi que dans l'énumération des religieux décédés depuis la dernière réunion; on y trouve également des mentions de mesures disciplinaires à prendre contre des religieux.—Professions de foi des religieux de Morey (1669-1779). — On peut mentionner les professions de foi de : Claude-François Beleney, de Besançon (1693); — Claude Guillaume de Crosey (1711); etc. — Consécration de l'église Saint-Servule de Morey par François-Gaspard de Grammont, évêque *in partibus* d'Aréthuse et coadjuteur de l'archevêque de Besançon (1708).

H. 684. (Liasse.)— 2 registres in-f°, 97 et 138 feuillets, papier.

1590-1691.— « Carnet ou manuel des rentes viagères. pensions, meix, maisons, prelzs, vignes, terres et aultres redevances appartenant à noble sieur Jean Delassaut, écuyer, capitaine de Jussey, pour Sa Majesté, et de Morey pour Mgr le comte de Champlitte, dans les territoires de Molay, Cintrey et La Rochelle ès années 1590 et suivantes. » Ces biens ont été acquis par le prieuré de Morey en 1672 de Pierre-Guillaume Delassaut. — État des biens et revenus du prieuré en 1684. A cet état sont jointes les copies des principaux titres du prieuré : acte de fondation et pièces annexes, dons et legs, achats, testaments, acte d'union des prieurés de Morey et d'Écuelle (1668), acte d'union de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, de Jussey, avec le prieuré (1679), etc.

H. 685. (Liasse.) — 1 cahier grand in-f°, 80 feuillets, et 1 cahier in-4°, 107 feuillets, papier.

1686. — Déclarations des terres ayant appartenu au président Lulier et sises à Morey, Ougney, Arbecey, Saint-Julien, Volon, Molay, etc. (1686).

H. 686. (Registre.) — Grand in-f°, 241 feuillets, papier.

1709. — Manuel général des cens et rentes dus au prieuré de Morey (1709). — Ces mentions sont rangées dans l'ordre des villages habités par les débiteurs du prieuré; parmi ces derniers, on peut citer : le roi de France (une rente annuelle de 425 francs); Christine Bouvet, veuve d'Antoine de Choiseux, seigneur d'Hyche; Claude-François de Grammont, coadjuteur de l'archevêque de Besançon; Claude-Antoine Aillet, architecte à Besançon; Ferdinand Bonvalot, seigneur de Percey; les bourgeois de Jussey; Pierre Vinot, docteur en médecine à Luxeuil; François Robert, notaire royal à Morey; Claude-Joseph de Bonnay, seigneur de Villars-Saint-Marcellin, et Pierre Billoz, curé dudit lieu; etc. — A la fin de ce registre, se trouve un relevé des rentes dues par le prieuré à divers établissements ou particuliers : les abbayes de Faverney et de Saint Vincent de Besançon; M. de Saint-Mauris; M. de Moutessus, seigneur de Chauvirey-le-Châtel; la fabrique de la cathédrale de Besançon; les curés de Rupt-sur-Saône et de Laître; etc.

H. 687. (Registre.) — In-f°, 227 feuillets, papier.

1725. — Manuel des rentes et cens dus au prieuré (1725). Dans ce registre, les divers cens et rentes sont classés dans l'ordre des mois de leurs échéances.

H. 688. (Liasse.) — 6 cahiers grand in-f°, ensemble 74 feuillets; 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier.

1767-1790. — Livre de compte des vignerons, ouvriers et domestiques du prieuré de 1767 à 1788 : « Par arrangement avec Jean-Baptiste Gasser, il est chargé, outre de toucher de l'orgue et du service de la chambre des hôtes, de faire la barbe aux religieux deux fois par semaine..... on lui a promis par an 69 livres »; etc. — État des biens, fonds et revenus du prieuré du 1er avril 1785 au 31 mars 1786. — Comptes des revenus du prieuré en 1789 et 1790. Total des recettes en 1789 : 21,599 livres, 8 sous, 4 deniers; total des dépenses : 6,208 livres, 8 sous, 8 deniers.

H. 689. (Registre.) — In f°, 294 feuillets, papier.

1776-1790. — Livre des recettes et dépenses du prieuré de Morey de 1776 à 1790.

H. 690. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1547-1767. — *Communes.* — *Arbecey.* — Donation au prieuré par Claude-François Talbert, avocat au parlement de Besançon, de ses biens sis à Arbecey (1685). —



Acquisitions de maisons et de terres sises sur le territoire d'Arbecey par : Barthod Lulier, de Morey, sur Nicolas Malvoillier, d'Arbecey (1547) ; — Guillaume Lulier, de Vesoul, docteur en droit, seigneur de Chauvirey, Vitrey, Ouge, etc., sur Jean Converset, de Preigney (1551) ; — Nicolas Miredondet, de Rupt, sur Simon Caillotelet (1559) ; — Guillemette, femme de Nicolas Miredondet, sur Guillaume Doyen, d'Arbecey, diacre (1560) ; — Guillaume Lulier, sur Jean Rouhier (1587) ; — le même, sur Marguerite Bargierre, veuve de Nicolas Bernard (1592) ; — Claude Groz, de Vesoul, docteur en droit, sur Claude Caillotelet, d'Arbecey (1611) ; — Sébastien Gerbaine et Françoise Cauchois, sa femme, sur Guillaume Matherot, seigneur de Preigney et conseiller au parlement de Besançon (1682) ; — etc. — Ventes de biens sis sur le territoire d'Arbecey par : Antoinette, veuve de Claude Barbier, à Hugues de Liège, d'Arbecey (1561) ; — Jean Doyen à Jean Estienne (1626) ; — Simon et François Richardot à Jean Debienne (1632) ; — etc. — Échanges de biens sis sur le territoire d'Arbecey entre : Guillaume Lulier et Jacquette Ruault (1581) ; — Humbert Beugnot et Jeanne Cler, sa femme (1586) ; — Guillaume Lulier et Léonard Champion, curé d'Arbecey (1589) ; — Claude Carteron et Antoine Guyot (1767) ; — le même et Élisabeth Durget (1767) ; — etc.

H. 691. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier ; 1 cachet.

1577-1739. — *Arbecey* (suite). — Constitutions de rente au profit de : Claude François Lulier (1616) ; — Humbert Millot, d'Arbecey (1623) ; — Jean Doyen (1626) ; — Claude-François Lulier (1632) ; — Claude-Philippe Vautherin (1674) ; — etc. — Amodiations (1577-1739). — Acte concernant le droit de four du prieuré à Arbecey (1603). — Mandement de terrier en faveur du prieuré (1627). — Décrets sur les biens de : Jean Doyen (1654) ; — Antoine Jacquemard (1685).

H. 692. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 18 cahiers, ensemble 312 feuillets, papier ; 1 cachet.

1685-1743. — *Arbecey* (suite). — Déclaration générale des terres d'Arbecey appartenant au prieuré (1685-1705). — Rôles du dixième pour les années 1742 et 1743.

H. 693. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier ; 1 cachet.

1524-1762. — *Arbecey* (suite). — Pièces de procédures diverses : enquêtes, sommations, sentences, etc. (1594-1744).

Bourguignon-les-Morey. — Constitutions de rente au profit de : Simon Richardot, de Morey (1629 et 1632) ; — Jean Petitjean, de Bourguignon-les-Morey (1679).

Cemboing. — Affranchissement des habitants de la taille (1594). — Quittances diverses (1608-1680). — Amodiations (1682-1710). — Transaction entre le marquis de Bologne, seigneur de Cemboing, et les habitants dudit lieu au sujet des droits dudit seigneur (1753).

Chauvirey-le-Chatel et Chauvirey-le-Vieil. — Donations de prés sis sur le territoire de Chauvirey, faites au prieuré par Humbert-François-Nicolas de la Fontaine, comte de Vertom et seigneur de Chauvirey (1682 et 1690). — Fondation de messes dans l'église du prieuré par Jeanne-Philiberte Gauthier, de Chauvirey (1685). — Traités et transactions entre : le prieuré et Jean Courcier, dit *Barberot*, de Chauvirey, au sujet de la propriété d'une maison sise audit lieu (1524) ; — Desle-Claudine Corcier, femme de Louis Alix, citoyen de Besançon, et Guillemette-Angélique Paige, veuve de Jacques Corcier, au sujet de diverses questions d'intérêt et de propriétés (1593 et 1594) ; — Anne-Françoise de Malain, veuve de Claude-François de Foulquier, en son vivant seigneur de Vitrey, Ouge, Chauvirey et la Quarte, et le seigneur de la Fontaine, au sujet de la propriété d'une maison avec dépendances sise à Chauvirey (1599) ; — Jacques Humblot, curé de Chauvirey-le-Vieil, et les habitants dudit lieu, au sujet du paiement de la dîme (1735) ; — le prieuré et Michel Richard, de Chauvirey, au sujet d'un empiètement sur un terrain appartenant audit prieuré (1762). — Constitutions de rente au profit de : Jean Lulier, de Chauvirey (1613) ; — Catherine Paige, de Chauvirey (1620) ; — Claude-François Lulier, conseiller au parlement de Dôle (1624, 1626, 1632, 1634) ; — Jean Paige, sieur de Saint-Germain (1636) ; — Bénigne Bricard, de Chauvirey (1661) ; — Jean Seguin, de Vaivre (1670) ; — le prieuré (1734) ; — etc.

H. 694. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 22 et 41 feuillets, papier ; 15 cachets.

1554-1759. — *Chauvirey* (suite). — Actes d'acquisition de maison et terres sises sur le territoire de Chauvirey, par : Antoine Paige (1577) ; — Jean Rynet (1596) ; — Pierre Paige, écuyer, seigneur de la Fontaine (1602, 1609, 1612-1623) ; — Hugues Rosselet (1614) ; — Jean Paige, seigneur de Saint-Germain (1635) ; — le prieuré (1658, 1681 et 1759) ; — etc. — Échanges de biens entre Pierre Paige, seigneur de la Fontaine, et divers particuliers (1609-1616). — Manuel

des terres ayant appartenu au seigneur de Saint-Germain et possédées par le prieuré (1554). — Déclaration des biens de Pierre Paige (1609). — Divers dénombrements et déclarations de terres dépendant du prieuré (1630-1734).

H. 695. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 75 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 28 feuillets, papier; 1 cachet.

1449-1742. — *Chauvirey* (suite). — Baux (1564-1742). — Affranchissement de la famille Barberot de Chauvirey et de leur maison possédée plus tard par le sieur Paige (1449). — Autre exemption de la maison Paige à Chauvirey (1551). — Répartement des impositions de la terre de Chauvirey-le-Châtel (1700). — Extrait d'un abornement entre le prieuré et plusieurs particuliers de Chauvirey (1731). — Fragments des tenues de justice de la terre de Chauvirey (1679-1682).

Cintrey. — Actes d'achats de maisons et terres sises sur le territoire de Cintrey, par: Jean Delassaut, capitaine de la ville de Jussey (1566 et 1580); — Pierrette, veuve de Huguenin Hudelot, de Molay (1579); — Simon Richardot, de Morey (1607); — Pierre Grattepillet, de La Rochelle (1630); — Michel Mouget, de La Rochelle (1655); — le prieuré (1661); — Jean Champonnois, de Molay (1693); — etc. — Cahier contenant la transcription d'une série d'actes d'acquisitions de biens à Cintrey (1661).

H. 696. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 83 pièces, papier; 7 cahiers in-f° et in-4°, ensemble 92 feuillets, papier; 1 cachet.

1581-1780. — *Cintrey* (suite). — Donations entre vifs faites au profit du prieuré par Michel Mouget (1661) et François Mouget (1714) de biens sis sur le territoire de Cintrey. — Échanges de biens entre: le prieuré et Pierre Meure (1660 et 1661); — Jean-Baptiste Regnaud et Claude-François Goubelet (1780). — Constitutions de rente au profit de: Guillaume Lulier, de Vesoul, docteur en droit (1581); — Jean Coudryet (1681). — Baux (1652-1764). — Déclarations de terres sises à Cintrey et dépendant du prieuré (1664-1701). — Arpentement des territoires de Cintrey, Preigney et La Rochelle (1714).

H. 697. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 80 pièces, papier; 5 cahiers in-f°, 26, 24, 62, 24 et 60 feuillets, papier.

1613-1767. — *Cintrey* (suite). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les habitants de Morey concernant le droit prétendu par le prieuré sur le quart des dîmes dudit lieu (1725-1729).

Combeaufontaine. — Constitution de rente au profit de Claude-François Lulier, conseiller au parlement de Dôle, sur Jean Poignault, de Combeaufontaine (1632). — Achats de biens sis sur le territoire de Combeaufontaine au profit de: Jean Grandmaître, dit Balland (1739); — Madeleine Baudot, veuve de Claude Camuset (1767). — Extrait de la reconnaissance générale des habitants de Combeaufontaine pour les biens dépendant du prieuré, reçue par Nicolas Grandmaître, notaire royal (1732). — Dénombrement de la seigneurie de Combeaufontaine fourni au prieuré (1613); — avec un extrait du rôle des tailles pour 1613. — Rôle des tailles pour 1711. — Fragment de registre des tenues de la justice de Combeaufontaine (1677).

H. 698. (Registre.) — In-f°, 138 feuillets, papier.

1732. — *Combeaufontaine* (suite). — Reconnaissances générales et particulières fournies au prieuré par les habitants de Combeaufontaine (1732). Appartient au prieuré une partie de la seigneurie de Combeaufontaine, avec les droits de haute, moyenne et basse justice sur les hommes et les terres; le droit d'instituer juge, procureur, greffier et sergent ou maire pour l'exercice dudit droit de justice; le droit, pour ces officiers, de connaître de tous mésus et délits commis sur les fonds dépendant du prieuré, avec le droit de les réprimer par amendes; le droit de percevoir une taille annuelle et perpétuelle de trois francs, « ancienne monnoye du comté de Bourgogne, faisant deux livres à la monnoye de France », payable à la Saint-Michel. Les habitants avouent et reconnaissent les trois premiers articles; mais répondent qu'en ce qui concerne la taille, elle « ne les regarde en aucune façon, étant l'affaire des particuliers ayant reconnu des fonds taillables ou censables envers lesdits révérends religieux. » Noms des principaux tenanciers: Andrey (Joseph), Bartholomin (Antoine), Boisot (Hubert), Carney (Agnus), Catton (Jeanne), Chassey (Sébastien), Chaudey (Claude), Grandmaître (Antoine), procureur fiscal de la justice de Combeaufontaine, Huguency (Claude et Pierre), Multon (Jean), Tortey (Jacquette), etc.

H. 699. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 4 cahiers in-f° et in-4°, 24, 28, 29 et 21 feuillets, papier; 1 cachet.

1320-1779. — *Écuelle*. — Inventaire des titres et papiers du prieuré d'Écuelle, concernant surtout son union avec le prieuré de Morey (XVIIe siècle). — Inventaire des titres et papiers provenant du prieuré d'Écuelle (XVIIe siècle). Cet inventaire, très détaillé, comprend 102 cotes

classées par layettes et paquets, mais sans ordre apparent. — Jean, abbé de Theuley, reconnaît que son abbaye doit au prieuré d'Écuelle une rente annuelle de douze émines de froment (1320, copie du XVIIIe siècle). — Bulle de Grégoire XIII, constituant provision du prieuré d'Écuelle en faveur de Marc Monnot (1574); — id. de Clément VIII, en faveur de François Baudouin, prévôt de l'église paroissiale de Champlitte (1602); — id. d'Alexandre VII, en faveur de D. Augustin Millot, prieur de Morey (1661). — Bulle d'Alexandre VII ordonnant l'union du prieuré Saint-Aignan d'Écuelle avec le prieuré Saint-Servule de Morey (1664); — fulmination desdites bulles par Claude Perrenelle, chanoine de l'église collégiale de Saint-Christophe de Champlitte et official de Langres (1667). — Achat et échange d'une maison sise à Écuelle (1598). — Cens de deux blancs et d'un tiers de poule, payables annuellement au prieuré d'Écuelle par la confrérie de la Conception Notre-Dame (1620). — Baux (1716-1727). — Affranchissement des habitants et des terres dépendant du prieuré d'Écuelle (1599). — Déclarations des terres et droits du prieuré d'Écuelle et arpentements desdites terres (1610-1779). — Mandement de terrier en faveur du prieuré d'Écuelle (1731).

H. 700. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 91 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 26, 24, 21 et 28 feuillets, papier; 2 cachets.

1603-1716. — *Écuelle* (suite). — Pièces d'un procès entre le prieuré de Morey et : Jean-Humbert Guyot, curé d'Écuelle, au sujet de la pension de ce dernier (1679-1687); — id., et Ferdinand Huot, procureur du roi au bailliage de Gray, au sujet de diverses réparations à effectuer aux bâtiments du prieuré d'Écuelle (1700-1716).

H. 701. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 36, 28, 41 et 45 feuillets, papier; 2 cachets.

1516-1781. — *Francourt.* — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire de Francourt par : Guillaume Lulier, docteur en droit (1587); — Jacquot Menestrier, de Mont Saint-Léger (1608); — François et Marguerite Duc (1628); — Hugues Marsot (1633); — Claude Drouaillet, de Fédry (1660); — le prieuré (1684); — Gérard Richard (1696); — Edmée Cartot (1697); — etc. — Actes de vente (1722-1764). — Constitutions de rente au profit de : Jean Carthod, de Morey (1573); — le prieuré (1682); — etc. — Traités et transactions entre le prieuré et : Bruand et ses enfants, concernant le paiement au prieuré d'un cens annuel de 5 francs 12 sols (1683); — Jean Périer, Laurent Guichard et Pierre Guichard, au sujet d'une obligation de 400 francs payable en cinq termes (1684); — Claude-François de Lassault, seigneur de Guiseuil, Verchamp, etc., concernant les prétentions de ce dernier sur l'héritage de Guillaume de Lassault (1689); — François Jolivet, fermier, au sujet de la possession de divers héritages dépendant du prieuré (1762). — Traité de mariage entre Claude Guéryot et Jeanne Mugnier, de Francourt (1666). — Reconnaissances de la seigneurie de Francourt, appartenant au prieuré (1516-1746). En 1615, les habitants de Francourt déclaraient être de condition mainmortable, eux et leurs biens; le prieuré avait le droit de haute, moyenne et basse justice; les acquéreurs d'héritages étaient tenus de demander le consentement des religieux dans les quarante jours, faute de quoi, lesdits héritages appartenaient de droit au seigneur; pour chaque échange de biens, les habitants payaient cinq sols pour le consentement, etc.

H. 702. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 136 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 20 et 32 feuillets, papier.

1681-1781. — *Francourt* (suite). — Fragments d'un terrier des biens du prieuré, à Francourt (XVIIIe siècle). — Manuel des tailles de Francourt (1702-1744). — Pièces d'un procès entre le prieuré et : François de Lorraine, prince de Lislebonne, et son fermier, concernant la seigneurie de Francourt (1681-1720); — Jean-Baptiste Perrier, de Francourt, et Nicolas et Claude Jolivet, de Pisseloup, à propos de la vente, par lesdits défendeurs, d'une maison dépendant du prieuré (1767-1781).

H. 703. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 59 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 32 feuillets, parchemin; 1 cachet.

1603-1771. — *Jussey.* — Pièces concernant la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Jussey : union de ladite chapelle au prieuré de Morey et acte de prise de possession (1679); — donation au prieuré par Caroline de la Baulme, baronne d'Oiselay, de son droit de patronage sur la chapelle (1679); — mémoires, notes, etc., concernant cette chapelle (XVIIe siècle). — Achat d'une pièce de terre sise sur le territoire de Jussey par Claude Gros, de Vesoul, docteur en droit (1611). — Constitutions de rente au profit de : Claude-François Lulier, conseiller au parlement de Dôle (1636); — le prieuré (1667 et 1693); — Jean Grillet, de Jussey (1709). — Enquêtes, assignations, requêtes, etc. (1721-1722).

Lavigney. — Achat, par François Messager, de Malvillers, d'une maison avec dépendances appartenant au prieuré (1679). — Constitutions de rente au profit du prieuré sur : Jean Chevillet, de Lavoncourt (1649); —

François Messager, de Malvillers (1679). — Fragments de tenues de justice (1666).

Melin. — Achats de maisons et terres sises sur le territoire de Melin au profit de : Jean Goillet, de Melin (1603) ; — Nicole Tairette, femme de Jacques Marquet (1611) ; — Marie Butel (1650) ; — Nicolas Caillet (1657) ; — Toussaint Parisot (1662) ; — le prieuré (acquisition de la seigneurie de Melin) (1671) ; — le même (1680 et 1686) ; — Claude Bernard (1689) ; — Claude Robert (1693) ; — Étienne Ligny, meunier (1726) ; — Pierre Cerson (1730) ; — Antoine Dupont (1732) ; — Michel Fauche (1745) ; — Étienne Grapin (1759) ; — François Mutel (1771) ; — etc.

H. 704. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 5 cachets.

1610-1775. — *Melin* (suite). — Donation entre vifs faite par Nicolas Caillet, de Melin, au prieuré de tout ce qu'il possédait (1676). — Ventes de biens sis à Melin par : Claude-François de Faletans, seigneur de Melin et de Saint-Julien (1653) ; — Nicolas Caillet (1664) ; — Henri Grosperrin (1686) ; — Quentin Lube (1704) ; — le prieuré (1732) ; — Jacques Bonclerc (1733) ; — etc. — Échanges de biens sis à Melin entre : François Rognet et Jean Verdel (1610) ; — Françoise Lallemand, veuve de Guillaume de Faletans, et Jean Gudy (1631) ; — le prieuré et Nicolas Millot, de Molay (1675) ; — le même et Claude-François Drouhin (1686) ; — le même et Antoine Bardel (1690) ; — etc. — Constitutions de rente au profit de : Simon Richardot, de Morey (1621) ; — le prieuré (1676-1699) ; — Claude Audinet, de Melin (1712) ; — Jean Grillet, de Melin (1714) ; — etc. — Traités et conventions entre le prieuré et : Pierre Guillaume de Lassault, seigneur de Melin, concernant la seigneurie dudit Melin, de Francourt et de Molay (1670) ; — le prince d'Aremberg, gouverneur du comté de Bourgogne, concernant l'acquisition et l'affranchissement de la terre de Melin (1672) ; — Jean Goillot, de Melin, au sujet de la cession, par le prieuré, de plusieurs biens audit Goillot (1690) ; — Jean-Baptiste Marquelet, de Melin, portant vente de biens au profit du prieuré (1745). — Partage de biens entre Antoine Caytel et Nicolas et François Olivier, de Melin (1742). — Institutions, par le prieuré, de maires, procureurs, etc., à Melin (1693-1768). — Copie des lettres patentes de Charles II, roi d'Espagne, pour l'amortissement du fief de Melin (1672).

H. 705. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 3 cachets.

1592-1760.— *Melin* (suite). — Baux de terres dépendant du prieuré de Morey (1592-1760).

H. 706. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 130, 122 et 178 feuillets, papier.

1537-1612. — *Melin* (suite). — Déclarations et reconnaissances des biens appartenant à Jean d'Aigremont, chevalier, seigneur de Melin, et sis audit lieu (1537). Noms des principaux tenanciers : Ancel (Jacquot), Boquet (Clément), Caresmentrant (Jean), Chappusot (Jean), Charetton (Huguenin), Colin (Pierre), Cugnardey (Pierre), Estienney (Huguenin), Jacquin (Denis), Jehannin (Antoine et Jacquot), Maire (Jean), Malange (Guillemin), Olivier (Jacques et Pierre), Patey (Jean), Peletier (Jean, Michel, Nicolas et Perrenot), Pourcherot (Simon), Richard (Jean), etc. — Reconnaissances des habitants de Melin fournies à Jean de Faletans, seigneur de Melin, Genevrey, Combeaufontaine, Saint-Julien, etc. (1584). Au seigneur appartient la justice haute et moyenne, la basse justice étant entre les mains du commandeur de la Villedieu-en-Fontenette ; les habitants et leurs biens sont de condition mainmortable ; les habitants doivent au seigneur le droit de lods et vente et ils lui doivent chacun une poule au jour de carême prenant ; etc. — Déclarations et reconnaissances fournies à Guillaume de Faletans (1612).

H. 707. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 12 cahiers in-f° et in-4°, ensemble 394 feuillets, papier.

1612-1763. — *Melin* (suite). — Déclarations des héritages sis à Melin et dépendant de la mainmorte de l'abbaye de Cherlieu (1612) et de celle de la commanderie de la Villedieu-en-Fontenette (1617). — Déclarations et reconnaissances fournies par les habitants de Melin au prieuré de Morey (1680). Au prieuré appartient la justice haute, moyenne et basse ; les habitants et leurs biens sont de condition mainmortable ; ils doivent chacun une poule tous les ans au carême prenant ; ils doivent les droits de lods et vente, de retenue sur tous les achats et divers droits sur les échanges ; ils doivent la taille deux fois par an ; le prieuré a le droit d'établir un signe patibulaire, le droit de chasse, de pêche, de pâturage et d'épave ; les habitants ne peuvent s'assembler sans la permission expresse du prieuré ; etc. Noms des principaux tenanciers : Aubry (Étienne), Bardel (Antoine et Nicolas), Bricardel (Nicolas), Drouhin (Claude-François), Dupont (Jean), Grosperrin (Claude), Guichard (Joseph), Guignot (Antoine et Jean), Messager (François), Parisot (Jean), Vauvilliet (Jean), etc. — Reconnaissances des habitants de Melin en 1685 et 1686. — Reconnaissances générales et particulières des droits seigneuriaux du prieuré à Melin reçues par Jean-

François Ménetrier, notaire royal à Morey (1763). Les droits du prieuré sont les mêmes que ceux énumérés dans la reconnaissance de 1680. Noms des principaux tenanciers : Berger (Étienne), Bricardel (Nicolas et Pierre), Carteret (François), Cersoy (Claude), Dannois (Jean-Baptiste), Faivre (Claude), Flajollot (Claude et François), Grappin (Étienne et Louis), Lignier (François), Marquelet (Jean-Baptiste), Mercier (Jean), Olivier (Henri), Régent (Jean-Baptiste), Vallory (Jean), etc.

H. 708. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 104, 138 et 47 feuillets, papier ; 4 plans.

1682-1757. — *Melin* (suite). — Arpentement général du territoire de Melin par Camille Pascotte, de Vesoul (1699) ; — copie du précédent arpentement (1702). — Délimitation des dépendances des étangs de Melin (1682). — Plans partiels de terres et de bois sis sur le territoire de Melin (XVIIIe siècle). — Procès-verbaux de visite des maisons et moulins de Melin (1740 et 1757). — Manuel des rentes dues au prieuré par les habitants de Melin (1712).

H. 709. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 12 cahiers in-f° et in-4°, ensemble 363 feuillets, papier.

1606-1707. — *Melin* (suite). — Cahiers des tenues de la justice seigneuriale de Melin de 1606 à 1707. En 1663, Guillaume de Lassault a nommé juge Sébastien Cortot, de Chauvirey, notaire ; la même année, Antoine Baudey est mentionné en qualité de procureur. En 1672, juge : Jean Pernel, de Morey. Ces cahiers ne contiennent guère que des condamnations pour mésus et délits ruraux (violations du droit de champoyage et pâturage du seigneur), pour vente illicite de vin, contre les habitants de Melin pour n'avoir pas élu maire et échevins, pour s'être assemblés sans la permission du seigneur, pour n'avoir pas effectué de réparations aux chemins, etc.

H. 710. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 99 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1618-1775. — *Melin* (suite). — Pièces judiciaires : assignations, sommations, informations et enquêtes (1618-1774) ; — sentences et jugements (1620-1775) ; — amendes infligées par la justice de Melin (1688-1735).

H. 711. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1669-1773. — *Melin* (suite). — Actes de tutelle et curatelle des enfants de : Henri Olivier (1669 et 1675) ; — François Huot (1677) ; — François Henry (1681). — Pièces d'un procès entre le prieuré et Charles Lange, conseiller substitut honoraire à la Cour des Comptes de Dôle, au sujet des droits seigneuriaux dudit Lange à Melin et à Ferrières-les-Scey (1748-1773).

H. 712. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 90 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 1 cachet.

1610-1776. — *Melin* (suite). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les habitants de Melin au sujet du partage des bois dudit lieu (1610-1776).

H. 713. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 110 pièces, papier ; 4 cahiers in-f°, 56, 48, 38 et 82 feuillets, papier ; 2 plans.

1680-1774. — *Melin* (suite). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les habitants de Melin au sujet de l'arpentement du territoire dudit Melin (1680-1774).

H. 714. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 34 feuillets, papier ; 1 sceau.

1680-1774. — *Melin* (suite). — Suite du procès concernant l'arpentement de Melin.

H. 715. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 28 feuillets, papier.

1680-1774.— *Melin* (suite).— Suite du même procès.

H. 716. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier ; 1 sceau.

1532-1774.— *Melin* (suite).— Suite du même procès (1680-1774).

Molay. — Ventes de biens sis sur le territoire de Molay par : plusieurs habitants de Molay à noble Jean Delassaut,

écuyer, capitaine de Jussey (1538); — Isabelle Bard à Pierre Bard (1634); — Claude-François Drouhin, au prieuré (1694). — Échanges de biens sis sur le territoire de Molay entre : Anne de Pavyot, et Jean Vezain (1532); — noble Jean Delassaut, et Jacques Vibert (1570); — le même, et Étiennette, femme de Nicolas Régent (1574); — le même, et Didier Baissey (1574); — le même, et Claude Parisot (1578); — le même, et Pierre Regnaud (1585); — messire Guillaume Lulier, et Antoine Oudon (1588); — noble Jean Delassaut, et Antoine Oudon (1591); — noble Jean Lulier, et Jean Janguyod (1599); — Simon Richardot, et Jean Vibert (1635); — Antoine Richardot, prêtre, et Claude de la Ruotte (1651); — le même, et Joachim Regnauld (1655); — le prieuré, et Hugues Carrez (1662); — le même, et Claude Gollin (1662); — le même, et Nicolas Peussier (1662); — Paul Demoujot, et Michel Hérard (1670); — le prieuré, et François de la Ruotte (1679); — Jean et Michel Champonnois (1685); — le prieuré, et Paul Demoujot (1688); — etc.

H. 717. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 sceaux.

1520-1585 — *Molay* (suite). — Actes d'acquisition de maisons et terres sises sur le territoire de Molay par : Louis Delassaut, capitaine de Morey, sur Simonette, femme de Claude Boband (1520); — Barthod Lulier, sur Michelette, fille de Renaud Mardiot (1529); — Anne Pavyot, veuve de Louis Delassaut, sur Nicolas Matheret (1530); — la même, sur François Naudin (1532); — la même, sur Jacques Friquet (1535); — François Delassaut, sur Perrenot Gardien (1546); — le même, sur Perrenot Gautherot (1560); — noble Barthod Lulier, sur Jean Buisson (1567); — Jean Delassaut, sur Eustache Grosperrin, curé de Betoncourt-les-Ménétriers (1570); — le même, sur Jacques Vibert (1570); — le même, sur Adrienne, femme de Pierre Caullet (1571); — le même, sur François de Vergy, chevalier, baron de Champlitte (1571); — le même, sur Léonard Chouard (1571); — le même, sur Jacques Delaistre (1574); — le même, sur Simon Hudelot (1577); — le même, sur Jean Friquet (1577); — le même, sur Bathod Lulier (1578); — le même, sur Jacquette, femme de Georges Meuret (1579); — noble Guillaume Lulier, sur Jean Regnaud (1581); — Jean Delassaut, sur Claudine de Montfort, femme de Pierre de Monsaugeon, seigneur de Valleroy (1581); — le même, sur Isabelle, femme de Viénot Perrinot (1581); — le même, sur Jacques Grossetestc (1581); — le même, sur Nicole, femme de Pierre Hudelot (1582); — le même, sur Didier Baissey (1585); — le même, sur Simonnet Hudelot (1585); — le même, sur Nicolas Barrot, notaire à Cintrey (1585); — etc.

H. 718. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1586-1712. — *Molay* (suite). — Actes d'acquisition de maisons et terres sises sur le territoire de Molay par : noble Guillaume Lulier, sur Antoine Delaistre (1586); — Jean Delaistre, sur Antoine Menu (1586); — noble Jean Delassaut, sur François Hudelot (1587); — le même, sur Renaud Bienfaict (1587); — le même, sur Jacquot Matelet (1587); — le même, sur Jean Janguyod (1588); — le même, sur François Friquet (1589); — le même, sur Ligier Gallyon (1589); — le même, sur Pierre Bouveret (1589); — le même, sur Perrenet Gardien (1589); — le même, sur Gérard Bourgeois (1593); — le même, sur Huguenin Geay (1595); — le même, sur Nicolas Cabasset (1597); — le même, sur Claude Gardien (1597); — Jean Lulier, docteur en droit, bailli de Morey, sur Nicolas Hudelot (1597); — Nicolas Bollot, sur François Alexandre (1611); — Claude-François Lulier, sur Nicolas Bollot (1612); — Simon Richardot, sur Pierre Caullet (1615); — le même, sur Antoine Oudon (1627); — le même, sur François Tortel (1630); — Claude Janguyot, sur Pierre Janguyot (1631); — Pierre Poissenot sur Marguerite Parisot (1631); — Antoine Richardot, prêtre, sur Claude de la Ruotte (1647); — le même, sur Nicolas Gougeon (1652); — le même, sur Guillaume Faivre (1657); — le prieuré, sur Nicolas Peussier (1658); — le même, sur Anne Godard (1658); — le même, sur Étienne Frochot (1662); — le même, sur Nicolas Lefort (1677); — le même, sur Nicole Mariez, femme de Michel Richardet (1686); — Jean Champonnois, sur Denis Frochot (1690); — le même, sur Françoise Hudelot, femme de Jean-Claude Gardien (1691); — Pierre Champonnois, sur Jean Friquet (1692); — le prieuré, sur Jean Champonnois (1698); — Jean Champonnois, sur Claude Charvey (1705); — Louis-François Mignot, sur François Vallot (1712); — etc.

H. 719. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1584-1750. — *Molay* (suite). — Constitutions de rente au profit de : Jean Turgier, citoyen de Besançon, sur Jean de Faletans, seigneur de Genevrey (1584); — noble Antoine Besancenot, de Dôle, docteur en droit, sur noble Claude-François Delassaut (1614); — noble Claude-François Lulier, docteur en droit et avocat au parlement de Dôle, sur Nicolas Petin (1616); — le même, sur Didier Fauveret (1619); — le même, sur Hubert Malange (1619); — le même, sur Claude Rouhier (1626); — Claude Gardien, vicaire de Molay, sur Jean Delaistre (1626); — Simon Richardot, sur Nicolas Geay (1627); — Guillaume Richardot, docteur en

droit et avocat au parlement de Dôle, sur Antoine Thévenin (1629); — les Annonciades de Champlitte, sur Dorothée de Morey, veuve d'Adrien Delassaut, seigneur de Verchamp (1656); — le prieuré de Morey, sur Guillaume Delassaut (1672); — le même, sur Nicolas Damedor, seigneur de Mollans (1681); — Jean Grillet, sur François Joly (1709); — le prieuré, sur François-Nicolas Demolay (1711); — etc. — Baux (1590-1750).

H. 720. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 46 et 44 feuillets, papier; 4 plans.

1602-1782. — *Molay* (suite). — Copie du dénombrement des biens de la famille Delassaut (1602). — Déclarations de biens de François Delassaut pour la ferme du bas de Molay (XVIIe siècle). — Déclarations de biens dépendant du prieuré (XVIIe siècle-1708). — Déclarations des vignes sises sur le territoire de Molay et dépendant du prieuré (1685-1762). — Dénombrement fourni par le prieuré de ses fiefs de Molay, Cintrey et La Rochelle à Jean-Anatole Favière et Claude-Joseph Lyautey, en leurs qualités d'époux de Marie-Ignace et de Jeanne-Françoise Bavoux, dames desdits lieux (1782). — Arpentement des terres et prés dépendant de la ferme de Semmadon (1714). — Plans (1749-1779).

H. 721. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 22, 34, 24 et 8 feuillets, papier.

1535-1723. — *Molay* (suite). — Affranchissement, par Claude de Vergy, seigneur de Champlitte, Morey, La Rochelle, etc., en faveur de Marguerite de Chailly, veuve de François Delassaut, et de ses enfants (1559). — Traités et conventions concernant des questions de propriétés et de successions entre le prieuré et : Jean Mignot (1660); — Nicolas Besancenot (1660); — Jean Petitot et Pierre Fricquet (1678); — Pierre Hudelot (1689); — Claude-François Delassaut (1689); — Nicolas Champonnois (1704); — les habitants de Molay (1709); — etc. — Partages de biens entre : Anne Pavyot, veuve de Louis Delassaut, et Adeline, veuve de Jacques Petit (1535); — les membres de la famille Lulier (1601); — le prieuré et les héritiers de Jean Gaudard (1625); — les membres de la famille Friquet (1626); — le prieuré et Nicolas Besancenot (1677); — le même, et Claude Besancenot (1692). — Publication du testament d'Antoine Richardot, prêtre, en faveur du prieuré (1657). — Décrets sur les biens de : Jean et Guillaume Caulet (1571); — Pierre Delassaut (1622-1632). — Répartements des contributions de la communauté de Molay pour les années 1690, 1692 et 1700. — Enquêtes, informations, assignations, mémoires, etc. (1661-1723).

H. 722. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1618-1689. — *Molay* (suite). — Pièces d'un procès entre le prieuré et Nicole Estienne, femme de Jean Marsol, de Nervezain, notaire, concernant la propriété de divers biens sis à Molay (1650-1659). — Pièces d'un procès entre le prieuré et Pierre et Claude-François Delassaut, au sujet de divers traités concernant les partages de biens appartenant auxdits Delassaut (1618-1689).

H. 723. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 77 pièces, papier; 1 cachet.

1618-1754 — *Molay* (suite). — Suite du procès avec les Delassaut (1618-1689). — Pièces de procès entre le prieuré et : Toussaint Huguenin, de Molay, au sujet de la possession du Pré-Rond, sis sur le territoire de Cintrey (1691-1693); — Divers habitants de Molay, au sujet de la propriété d'une vigne sise audit lieu (1669-1754).

H. 724. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 115 pièces, papier; 3 cachets.

1662-1765. — *Molay* (suite). — Pièces de procédures entre le prieuré et divers habitants de Molay, de Cintrey et de La Rochelle au sujet des droits et biens du prieuré auxdits lieux (1718-1756). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les héritiers de Louis Nicolas, de Molay, au sujet des biens dudit Nicolas (1662-1765).

H. 725. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 1 sceau.

1550-1746. — *Morey.* — Actes d'acquisition de maisons et terres sises sur le territoire de Morey par : Barthod Lulier, sur Guillaume Doyen, prêtre (1550); — Guillaume Lulier, de Vesoul, docteur en droit, sur Aubert Prévostet (1583); — Barthod Lulier, sur Pierre Lambert (1585); — Jean Lulier, docteur en droit et bailli de Morey, sur Pierre Bard (1596); — le même, sur Nicolas Fromont (1599); — Claude-François Lulier, sur Jean Fauvel (1617); — Jean Jancenel, sur Guillaume Bonnotte (1623); — Nicolas Richardot, procureur d'office à Morey, sur Nicolas Richar-

dot, curé de Molay (1624); — Simon Richardot, sur Pierre Fauvel (1624); — Nicolas Richardot, procureur, sur Pierre Lambelin (1627); — Alexandrine Foissotte, femme de Nicolas Richardot, procureur, sur Jacques Maudinet (1628); — Claude Prévost et, sur noble Pierre d'Augicourt, seigneur dudit lieu, Preigney, Vitrey, Chauvirey, etc. (1630); — Simon Richardot, sur Guillaume Resillot (1631); — le même, sur François Courtot (1631); — Nicolas Richardot, procureur, sur Nicolas Baissey (1638); — Antoine Richardot, prêtre, sur noble Antoine Mulot, de Vesoul, docteur en droit (1652); — Didier Maloire, sur Didier et Étienne Frochot (1654); — le même, sur Guillaume Matheret (1657); — le même, sur Jean-Claude Boudoz (1658); — le prieuré, sur Anne Alexandre, femme de Georges Roussel (1658); — le même, sur Guillaume Bonnotte (1659); — le même, sur Jean-François Richardot, diacre (1663); — le même, sur François de la Ruotte (1694); — le même, sur Jean Cabasset (1705); — le même, sur Jacques Millet (1707); — Étienne Chaussard, sur Barbe Mazette, femme de Paul Vaillant (1715); — Jean Camuset, sur Claude Mougin (1727); — le prieuré et François-Désiré Maréchal, seigneur de Longeville, conseiller à la Cour des Comptes de Dôle (1746); — etc.

H. 726. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 1 sceau.

1582-1756. — *Morey* (suite). — Donations de biens sis sur le territoire de Morey faites au prieuré par : les Annonciades de Champlitte (1676); — Nicolas Lambert (1676); — noble Claude Bonvalot, seigneur de Percey (1685); — Nicolas Gaudard, lieutenant de cavalerie (1685); — François et Geneviève Lamy (1685); — Françoise et Jacquette Maloire (1694); — Antoine Gillot (1713); — François Mouget (1714); — Jean Grillet (1727); — etc. — Ventes de biens sis sur le territoire de Morey par : François de Vergy, baron de Champlitte, à Barthod Lulier (1614); — Guillaume Gerbault, à Jean Gaudard (1630); — Clément Jourdan, à François Richardot (1656); — le prieuré, à Nicolas Aubert (1664); — Jean Gauthier, à Geneviève Lamy (1683); — François Lemol, à Antoine Gillot (1700 ; — Philippe Dubuisson, au prieuré (1709); — Nicolas Faivre, au prieuré (1710); — le prieuré, à Étienne Fattet (1713); — le même, au curé et aux familiers de l'église Saint-Maurice, de Besançon (1744); — Claude-Antoine Lefebvre, chirurgien à Morey, au prieuré (1756); — le prieuré, à François Berthod (1756); — le même, à Claude Lèbe (1756); — etc. — Échanges de biens sis sur le territoire de Morey entre : Guillaume Lulier et Nicolas Lamy (1582); — le même, et Claude Symonnot (1582); — le même, et Nicolas Guguenel (1583); — le même, et Simon Paulard (1589); — Jean Delassaut et Guillaume Pautheret (1589); — Guillaume Lulier et Nicolas Morel (1589); — le même, et Jean Penel (1594); — le même, et Simon Richardot (1636); — le prieuré, et André Richardot (1659); — le même, et David Roussel (1661); — le même, et Michel Jacquot (1662); — le même, et André Richardot, procureur d'office à Morey (1663); — le même, et François Rousseau (1663); — le même, et Nicolas Lambert (1665); — le même, et Antoine Barberot (1670); — le même, et Pierre Lamy (1685); — le même, et Nicolas Lecouvreur (1686); — le même, et Jean Guillaume (1703); — le même, et Jacques Millot (1709); — le même, et Jeanne-Marguerite Mathieu, veuve de Jean-Claude Bavoux, seigneur de La Rochelle, Molay, Cintrey, Charmes-Saint-Valbert, etc. (1745); — etc.

H. 727. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 88 pièces, papier; 1 sceau.

1512-1731. — *Morey* (suite). — Constitutions de rentes en faveur de Barthod Lulier, sur Jean Humbert (1570); — Jean Lulier, sur Étienne Vallaut (1596); — Simon Richardot, sur Nicolas Malange (1622); — le même, sur Jacquot Carteret et Nicolas Peletier (1623); — François Guignard, sur Guillaume Jannot (1625); — Simon Richardot, sur Antoine Jacquin (1626); — Claude-François Lulier, sur Claude Froschot (1626); — Simon Richardot, sur Jean Mige (1626); — le même, sur Guillaume Febvre (1627); — le prieuré, sur Nicolas Alexandre (1628); — Simon Richardot, sur Pierre Grattepillet (1629); — le même, sur François Guignard (1631); — Jean Bonnefoy, sur Nicolas Bienfaict (1660); — le prieuré, sur Nicolas Aillet (1660); — le même, sur Nicolas Aubertin (1661); — le même, sur Aubry Grosteste (1676); — Claude-Françoise Rend, veuve de noble François Bonnotte, « secrétaire d'estat en la cité royalle de Besançon », sur le prieuré de Morey et l'abbaye Saint-Vincent de Besançon (1676); — le prieuré, sur Claude Grosperrin (1680); — le même, sur Jean Coste (1699); — le même, sur Étienne Amyot (1699); — le même, sur Gillette Degrey (1717); — le même, sur Pierre Cersoy (1731); — etc. — Traités et accords entre : Marguerite Janniot et Jeanne Béroing (1512); — François de Vergy, baron de Champlitte, et les habitants de Morey (1563); — Guillaume Lulier et les héritiers de François Richardot (1586); — le président Lulier, et Antoine Guillegard (1646); — le prieuré, et Guillaume Thiéry (1671); — le même, et les héritiers de Françoise Ogier (1678); — le prieuré, et les Ursulines de Gray (1681); — etc. — Partages de biens entre : Guillaume et Barthod Lulier (1582); — Albert, Élisabeth et Claudine Febvre (1631); — le prieuré, et Christine Gillot, femme de noble Antoine Barberot, de Gray, docteur en droit (1663); — etc.

H. 728. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 38 et 94 feuillets, papier.

1636-1755. — *Morey* (suite). — Testaments de : Dorothée du Châtelet, femme de Claude-François de Grandmont, bailli de Dôle (1658) ; — Jean Page, de Saint-Germain (1674) ; — Joachim Vanesson, citoyen de Besançon (1683) ; — Claude-Ignace-Joseph Lefebvre, président à mortier au parlement de Besançon (1709). — Fondations de messes (1636-1680). — Baux (1683-1754). — Pièces concernant les impositions et tailles de Morey (1636-1755).

H. 729. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 7 cahiers in-4°, 26, 18, 50, 14, 16, 20 et 43 feuillets, papier ; 2 cachets.

1635-1788. — *Morey* (suite). — Déclarations et reconnaissances de biens de : M[lle] d'Essertenne (1635) ; — Pierre Richardot (1656) ; — Sœur Marie-Célestine, annonciade à Champlitte (XVII[e] siècle) ; — Claude Goulard (XVII[e] siècle) ; — Jean-Baptiste Ducamp et Jean-François Toulouse (XVIII[e] siècle) ; — Jean Courcier (XVIII[e] siècle) ; — Françoise et Jacquette Maloire (1732) ; — Louis Nicolas (1743). — État des biens ayant appartenu à Claude-François Lulier, chevalier, président au parlement de Dôle (XVII[e] siècle). — Déclarations de biens possédés par le prieuré et fragments de terriers (1679-1734). — Enquêtes, jugements, sentences, etc. (1778-1788).

H. 730. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 158 pièces, papier ; 1 sceau.

1656-1691. — *Morey* (suite). — Pièces de procédures entre le prieuré et : divers habitants de Morey concernant la succession de Jean Rousselot, de Denis Maître, Claude Goulard, Alexandrine Foissotte et autres (1656-1663) ; — D. Gérard, D. Bernardin et Jean Richardot, concernant la succession d'Antoine Richardot, leur père (1659-1660) ; — François Damedor, seigneur de Mollans, concernant la condition mainmortable de divers biens sis à Morey et à Bourguignon-les-Morey (1669-1676) ; — Claude Chevillet, concernant une saisie de biens (1685-1691).

H. 731. (Liasse.) — 118 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 52 feuillets, papier.

1680-1715. — *Morey* (suite). — Pièces d'un procès entre le prieuré et Henriette Dubuisson, concernant la succession de Nicolas Gaudard (1680-1715). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les habitants de Morey et de Molay, concernant la franchise d'impôts des fondations faites auxdits lieux (1698-1700).

H. 732. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier ; 2 sceaux ; 2 cachets.

1660-1753. — *Morey* (suite). — Pièces de procès entre le prieuré et Jean-Claude Dessirier, curé de Morey, au sujet du droit de dîme du prieuré à Morey (1660-1738) ; — Jean-Claude Bavoux, seigneur de La Rochelle, au sujet des dîmes à percevoir sur les fonds curiaux de Laître (1660-1745) ; — Simon Laurent, de Melin, et Marguerite Grosseteste, sa femme, au sujet du droit de vente d'une maison dû au prieuré par ledit Laurent (1698-1699) ; — Jeanne, Marie et Marguerite Mathey, de Morey, au sujet de la propriété d'un pré sis audit Morey et dépendant de la succession de Claude-François Mathey (1751-1753).

H. 733. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 159 pièces, papier ; 1 sceau ; 2 cachets.

1676-1790. — *Morey* (suite). — Pièces d'un procès entre le prieuré et les habitants de Morey au sujet de la fontaine du Burier (1676-1790).

H. 734. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier ; 5 sceaux ; 1 bulle ;

1396-1761. — *Oigney.* — Partage des biens provenant de la succession de Jean Guichard et de Françoise Dumay (1761).

Ouge. — Constitution de rente au profit du prieuré sur Louis Huot (1720).

Preigney. — Vente de biens par Jean Richard (1593). — Constitution de rente au profit de François Chambrey sur Hubert Magnier (1728).

Purgerot. — Pièces concernant la chapelle Saint-Jean d'Arosey : acensement de biens dépendant de la chapelle Saint-Jean (1396) ; — dénombrement des biens de Saint-Jean d'Arosey adjugés à D. Gaspard Darge, chapelain (1547) ; — déclarations de biens (1579-1698) ; — arpentements des terres dépendant de la chapelle (1712) ; — baux (1707-1765) ; — bulles d'Innocent XII en faveur d'Antoine

Langroignet, prêtre, docteur en théologie (1697); — id. en faveur de D. Eugène Boudret (1698); — actes de prise de possession (1698); — pièces concernant l'union de la chapelle Saint-Jean avec le prieuré de Morey (1650-1699); — pièces d'un procès entre le prieuré et Antoine Langroignet au sujet de la possession de la chapelle Saint-Jean (1671-1717).

H. 735. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 34 feuillets, parchemin ; 2 cahiers in-f° et in-4°, 64 et 28 feuillets, papier ; 2 plans.

1425-1769. — *La Rochelle.* — Acquisition par le prieuré des dîmes de La Rochelle et de Cintrey (1568) ; — actes d'acquisition de biens sis sur le territoire de La Rochelle par : Jacques Vibert, sur François Richardot (1570) ; — Michel Mouget, sur Claude Petitot (1649) ; — le prieuré, sur Pierre Lambert (1661) ; — le même, sur Pierre-Guillaume Delassaut (1672) ; — le même, sur Nicolas Faveret et Albine Buret (1679) ; — le même, sur Humbert-François-Nicolas de la Fontaine, comte de Vertom, seigneur de Chauvirey (1682). — Constitution de rente en faveur de Dominique Aillet, curé de Vy-le-Ferroux, sur Nicolas Perrenel et Françoise Gougeon, sa femme (1628). — Partages de biens entre : Adrien et Claude-François Delassaut (1603) ; — Antoine Richardot et les héritiers de Jean Gaudard (1627) ; — Jean et Pierre Baissey (1725) ; — Acensement et baux (1580-1747). — Dénombrement des terres de La Rochelle, Cintrey et Molay donné par Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, à Philippe, duc de Bourgogne (1425). — Dénombrements et déclarations de biens dépendant de la terre de La Rochelle (1590-1747). — Arpentement des terres dépendant de la ferme de La Rochelle (1716). — Plans de plusieurs pièces de terre sises sur le territoire de La Rochelle (1769). — Rôle des tailles de La Rochelle pour l'année 1700.

H. 736. (Registre.) — In-f°, 239 feuillets, papier.

1611. — *La Rochelle* (suite). — Dénombrement général de la terre de La Rochelle fourni à Clériadus de Vergy, comte de Champlitte et gouverneur de Bourgogne, et reçu par Jean Gaudard et Jean de la Benne, de Morey, Toussaint Bertrand, de Preigney, et Nicolas Pautheret, de Cintrey, notaires. Noms des principaux tenanciers : Aillet (Pierre), curé de Magny-les-Jussey ; de Bellemanière (Antoine) ; Besancenot (Antoine), de Dôle, docteur en droit ; Bienfait (François), notaire à Cintrey ; Bouveret (Jean), prêtre ; Champlitte (les chanoines de, curés de Laître); Goudard (Jean), notaire ; Grisard (Pierre), notaire ; Gros (François), vicaire à Preigney ; Hudelot (Claude), prêtre ; de Laistre (Pierre) ; de Lassault (Adrien et Claude-François) ; Lambert (Sébastien), prêtre ; Ligier (Pierre), curé d'Ainvelle ; Richardot (François), procureur d'office à Morey, etc.

H. 737. (Liasse.) — 72 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 3 sceaux.

1526-1765. — *Rupt-sur-Saône.* — Donation faite au prieuré par Alphonse Gillot du tiers de ses biens (1662). — Achats de biens sis à Rupt par : Jean Delassaut, sur Nicolas Hudelot (1577) ; — le prieuré, sur Claude Grujard (1686). — Traité entre le prieuré et : Christine Gilot, veuve du docteur Barberot, de Gray, au sujet de la succession dudit Barberot (1673) ; — Simon Paris, concernant une dette de ce dernier envers le prieuré (1688). — Acensements et baux (1677-1757).

Saint-Julien-les-Morey. — Donations de biens sis à Saint-Julien, faites par : Barthod Lulier au prieuré (1566) ; — Pierrette Hudelot à Adrien Delassaut (1618). — Donation faite au prieuré par Marie de Color de Linden, veuve de Guillaume Delassaut, seigneur de Verchamp, de tous ses droits sur la succession de son mari (1679). — Actes d'acquisition de maisons et terres sises sur le territoire de Saint-Julien par : Barthod Lulier, sur le sieur Chapuis, curé de Saint-Julien (1526) ; — le même, sur Pierre Euvrard (1527) ; — le même, sur Claude Goux (1530) ; — le même, sur Michel Bourguignon (1530) ; — le même, sur Marc Meutel (1531) ; — Pierre Carteret, sur Claude du Bief (1547) ; — Barthod Lulier, sur Pierre Jacob (1549) ; — le même, sur Charles de Beaujeu, seigneur de Montot (1565); — Jean Pouget, sur Antoine Oudin (1594) ; — le prieuré, sur Clériadus de Vergy (1614) ; — Françoise Lallemand, femme de Guillaume de Faletans, seigneur de Melin, sur Anne Dorssan, femme d'Ermenfroid-François d'Oiselay, seigneur de Saint-Julien (1621) ; — Nicolas Jacob, sur Ève Oudon, femme de Luc Mereeret (1626) ; — Nicolas Couveret, sur Anne Goudard, femme d'Antoine Barberot, de Gray, docteur en droit (1628) ; — Pierre Poissenot, sur Philippe Dubief (1630) ; — Dominique Aillet, curé de Vy-le-Ferroux, sur Jean Bienfaict (1631) ; — Jean Lecouvreur, sur Antoine Mariotte (1650) ; — le prieuré, sur Simon Mille (1658) ; — Guillaume Delassaut, seigneur de Verchamp, Francourt, etc., sur Jean Lecouvreur (1665) ; — le prieuré, sur Marie-Célestine de Ray, baronne dudit lieu et marquise de Trélon (1671) ; — Louis Millerot, sur le prieuré (1679) ; — Pierre Pioche, sur Viénot Roignet (1682) ; — Jean Guichard, sur Nicolas et Maurice Carteret (1691) ; — Jean Lemugnier, sur Claude Vernot (1702) ; — Simon Aubertin, sur François Vuillemot (1705) ; — Jean Joyandet, sur Claude

Brouhot (1724); — Michel Carteret, sur Nicolas Cherrey (1758); — François Michel, sur Claude-François Mennetrey (1765); — etc. — Actes de ventes de maisons et terres sises sur le territoire de Saint-Julien, par : Pierre Maltrejean à Barthod Lulier (1545); — Claude-François de Faletans, seigneur de Melin et de Saint-Julien, à Marguerite Carteret (1653); — Guillaume Delassaut, à Viénot Carteret (1667); — le prieuré, à Nicolas Carteret (1676); — le même, à Didier Foissotte (1679); — le même, à Louis Millerot (1679); — Nicolas Carteret à Pierre Madiot (1681); — le prieuré, à Michel Horry (1686); — Hugues Garnier, de Suaucourt, chirurgien, à Antoine Aubry (1702); — Jean Morel à François Morel (1740); — le prieuré, à Claude-Nicolas Bourgueneux, greffier de la justice de Suaucourt (1744); — etc.

H. 738. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 103 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 40 feuillets, parchemin.

1498-1760.— *Saint-Julien* (suite).— Actes d'échange de maisons et terres sises sur le territoire de Saint-Julien, entre : François Richardot et Jacques Ribert (1570); — Guillaume Lulier et Jacques Foissotte (1588); — le même, et Huguenin Richard (1588); — Adrien Delassaut et Antoine Friquet (1617); — Thomasse, femme de Guillaume Febvre, et Jean Menu (1630); — Jean Lecouvreur, sur Étienne Pernel (1659); — le prieuré, et Joachim Regnaud (1659); — Michel Chaudey et Humbert Cathon (1685); — le prieuré, et Pierre Mathiot (1693); — le même, et Nicolas Bourgueneux (1709); — Agathe Millerot, femme de Pierre Cornevin, et Jean Millerot (1750); — etc. — Constitutions de rente (1626-1683). — Amodiations et baux (1498-1748). — Traités et accords entre : Antoine Richardot et Pierre Hory, au sujet de la propriété d'une vigne à Saint-Julien (1653); — Jean Tabourot, curé de Saint-Julien, et les habitants dudit lieu, au sujet des droits curiaux (1664); — le prieuré, et Michel Chaudey, au sujet de la maison habitée par ce dernier à Saint-Julien (1672); — le même, Jean Carteret et Jean Guichard, concernant les droits du prieuré sur un pré sis à Saint-Julien (1692); — le même, et Nicolas Bourgueneux, concernant un pré à Saint-Julien (1722); — le même, Anne-Françoise de Courcelle, dame de Saint-Julien, et Jeanne-Françoise Friquet, veuve de Nicolas Bourgueneux, au sujet de la reconnaissance due au prieuré pour un pré sis à Saint-Julien (1745). — Traité de partage de biens entre Guillaume Madiot, ancien garde du corps, et Claudine Madiot, femme de Nicolas Pioche, et ses frères et sœurs (1760). — Traité de mariage de Jean de Faletans, écuyer, fils de Hugues de Faletans et d'Étiennette Dumay, et Catherine, fille de Jean d'Aigremont, chevalier, et d'Isabelle Prevost (1564). — Testaments de : Ève de Meligny, veuve de noble Nicolas Lallemand, seigneur de Crissey (1586); — Claude-François Lulier, conseiller au parlement de Dôle, par lequel il cède tous ses biens au prieuré de Morey (1644).

H. 739. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 11 cahiers in-4° et in-f°, 30, 40, 58, 42, 26, 51, 22, 26, 34, 48 et 61 feuillets, papier.

1572-1771. — *Saint-Julien* (suite). — Déclaration de plusieurs héritages acquis par la famille Lulier au finage de Saint-Julien (1572). — Reconnaissances de la seigneurie de Saint-Julien (1601). — Reconnaissances et dénombrements des biens possédés à Saint-Julien par Guillaume de Faletans, seigneur de Melin, Gevigney, Mercey, Combeaufontaine et Saint-Julien (1624-1626). — Déclaration des biens sis à Saint-Julien et dépendant du prieuré (1690). — Terrier et reconnaissances générales et particulières de la seigneurie de Faletans appartenant au prieuré sur le territoire de Saint-Julien (1771).

H. 740. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier; 4 cahiers in-f° et in-4°, 33, 28, 32 et 44 feuillets, papier ; 1 sceau.

1573-1771. — *Saint-Julien* (suite). — Arpentements du territoire de Saint-Julien (1684-1697). — Rôles des impositions et tailles de Saint-Julien (1712-1771). — Fragments des tenues de la justice seigneuriale de Saint-Julien (1673-1676). — Arrêt du parlement de Besançon dans un procès entre le prieuré et Jacques Chapuis, curé de Saint-Julien, concernant la propriété de la dîme du vin audit Saint-Julien (1744).

H. 741. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 24, 26, et 42 feuillets, papier ; 2 sceaux.

XVIe siècle-1784. — *Salins.* — Pièces concernant les chapelles de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean l'Évangéliste en l'église Notre-Dame de Salins : donations, fondations, etc. (XVIe siècle-1784).

Semmadon. — Traité d'échange de biens sis à Semmadon entre le prieuré et Guillaume Matheret, seigneur de Preigney, conseiller au parlement de Besançon (1686). — Constitution de rente en faveur de Jean Grillet par François Delestre, de Semmadon (1718). — Fondation faite au profit du prieuré par Jean Grillet (1727). — Amodiations et baux (1685-1756). — Déclarations des biens sis à Semmadon et appartenant au prieuré (1592-1695). Ces biens

provenaient tant d'une donation de Claude-François Lulier, fondateur du prieuré, que de l'échange de biens fait en 1686 avec Guillaume Matheret. — Arpentement des possessions du prieuré à Semmadon par le géomètre F. Durget (1761). — Manuels des cens et redevances dus au prieuré pour ses biens de Semmadon (XVII[e] siècle-1722). — Fragments de tenues de la justice seigneuriale de Semmadon (1610-1634).

H. 742. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier ; 2 cachets.

1596-1701. — *Vauconcourt.* — Constitution de rente au profit du prieuré par Jean Coudriet et Antoine Oudot (1701).

Verchamp. — Vente de biens sis à Verchamp par Guillaume Delassaut à François Dagrat (1667). — Constitutions de rente au profit de : Claude Fournans, sur Adrien Delassaut (1610) ; — Claude Coudry, sur Nicolas de Celle (1624) ; — Guillaume Delassaut, seigneur de Verchamp, sur M. de Chailly (1648) ; — le même, sur Clériadus de Vergy, baron de Saint-Vandelin (1652) ; — le prieuré, sur Claude Monnet et Claude Merlin (1685) ; — etc. — Pièces concernant la famille Delassaut : Testament de Jean Delassaut (1596) ; — id. de Marie de Color de Linden, veuve de Guillaume Delassaut (1679) ; — Donations entre vifs de Pierrette Hudelot, veuve de Jean Delassaut, à Adrien et Jeanne Delassaut, ses enfants (1618) ; — inventaire des biens meubles de M. Delassaut (1638) ; — extraits baptistaires des enfants de Claude-François Delassaut (1658-1661) ; — traité de mariage de Guillaume Delassaut avec Marie de Color de Linden, veuve d'Alexandre de Faletans (1648) ; — mémoire des prétentions de Marie de Color de Linden, veuve de Guillaume Delassaut, sur Christine de Bouvet, veuve d'Antoine de Choiseul, baron d'Iche, et sur Louis de Stainville et Henri de Choiseul, ses enfants (1687) ; — etc. — Pièces d'un procès entre le prieuré et plusieurs membres de la famille Delassaut au sujet des droits des deux parties sur plusieurs propriétés sises à Verchamp (1680-1686).

H. 743. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 2 sceaux.

1559-1750. — *Vesoul.* — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Vesoul par : Claude Gros, de Vesoul, docteur en droit, sur Lucie Pusel, veuve de Jean Thierry, procureur général au bailliage de Luxeuil (1625) ; — le même, sur Pierre Clerc (1640) ; — le prieuré, sur l'abbaye de Saint-Vincent, à Besançon (1666). — Constitution de rente au profit de : Pierre Millotet, sur Guillaume Lulier (1595) ; — Abraham Courtallon, sur Claude-François Lulier (1613). — Amodiations et baux (1673-1758).

Vitrey. — Achats de biens sis à Vitrey par : noble Pierre Paige, écuyer, sur Laurent Endelot (1628) ; — Nicolas Damisel, sur Nicolas Brésot et Jeannette Gattin, sa femme (1659). — Amodiations et baux (1629-1750).

Volon. — Actes d'acquisition de maisons et terres sises à Volon par : Claude Bertrand, sur Marguerite Chevillet (1592) ; — Jean Bitel, notaire, sur Claudine Jeannet (1607) ; — Étienne Mayre, sur Jean Petit (1611) ; — Jean Bitel, sur Nicolas Guillaume, notaire (1616) ; — le même, sur Nicolas Petit (1618) ; — le même, sur Jean Villemot (1622) ; — le même, sur Didier Geoffroy (1626) ; — le même, sur Perrenon Dufour (1628) ; — le même, sur Pierre Mouget (1634) ; — Michel Michelot et Étiennette Clément, sur Nicolas Bitel (1659) ; — etc. — Échanges de maisons et terres sises à Volon entre : Jean Bitel et Jean Faletet (1559) ; — le même et Didier Chevillet, curé de Lavoncourt (1586) ; — le même, François Monnot et Ambroise Guillaume (1616) ; — Nicolas Bitel et Guillaume Peletheret (1621) ; — le même, et Jean Dufour, prêtre (1631) ; — le même, et Jean Maire (1645) ; — le prieuré, et Didier Vuillemot (1676) ; — le même, et Louis Robert, notaire (1683) ; — etc. — Constitutions de rente au profit de : Jean Dufour, prêtre, sur Jean Petit (1626) ; — le même, sur les habitants de Volon (1636) ; — le prieuré, sur Nicolas Quesol et Marguerite Bourelier (1680) ; — etc. — Partage de biens entre Nicolas Bitel, Jean Maire et Nicolas Guillaume (1628). — Amodiations et baux (1652-1749).

H. 744. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 32 feuillets, parchemin ; 4 cahiers in-f°, 21, 20, 26 et 26 feuillets, papier.

1557-1774. — *Volon* (suite). — Décret sur les biens de Humbert et Claude Frère, Nicolas et Pierre Petit, Nicolas Bitel, Jean Mayre, et autres (1659). — Déclarations d'héritages sis à Volon (1613-1726). — Arpentements du territoire de Volon (1731-1759). — Rôle des impositions de la communauté de Volon pour les années 1557 et 1696. — Pièces de procédures entre le prieuré et plusieurs habitants de Volon concernant les droits de succession (1669-1748). — Pièces d'un procès entre le prieuré, Claude Amiot, Denise Sibaud, et Jean-Baptiste Perrier, au sujet d'une rente par eux due au prieuré (1768-1774).

ABBAYE DE CORNEUX.

H. 745. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 18 cahiers in-f°, ensemble 208 feuillets, papier.

1552-XVIIIe siècle. — Inventaires des titres et papiers de l'abbaye de Corneux (1552-XVIIIe siècle) : répertoires très brefs, contenant des analyses se suivant sans aucun ordre apparent. — Inventaires des privilèges et donations accordés à l'abbaye (XVIIe-XVIIIe siècles) : contenant des analyses quelquefois assez développées, des bulles des papes et des chartes des archevêques de Besançon en faveur de Corneux, rangées par ordre chronologique. — Inventaires des accensements de l'abbaye (XVIIe siècle).

H. 746. (Registre.) — In-8°, 550 feuillets, papier.

1778. — Inventaire général des bâtiments, meubles et effets, ornements, livres, titres et papiers de l'abbaye, dressé à la mort de l'abbé Jean-Tranquille de Belloy. Chaque document y est analysé assez longuement et porte la mention de sa date ; mais ces analyses se suivent sans aucun ordre apparent.

H. 747. (Registre.) — In-f°, 149 feuillets, papier.

1133-1746. — Cartulaire de l'abbaye de Corneux. Ce cartulaire, rédigé au XVIIIe siècle, contient la copie de 171 pièces ; quelques feuillets manquent au commencement.— En tête viennent les titres généraux : 1 et 2. Confirmation par Herbert, archevêque de Besançon, des possessions et privilèges de Corneux (13 et 15 octobre 1169).— 3. Confirmation par Ansèric, archevêque de Besançon, de la fondation de l'abbaye de Corneux (1133). — 4. Renaud III, comte de Bourgogne, approuve la fondation de Corneux et confirme les donations faites à l'abbaye (1133). — 5. Nouvelle confirmation des biens et privilèges de Corneux par l'archevêque Ansèric (1134). — 6 et 7. Confirmation, par l'archevêque Humbert, des biens et privilèges de Corneux (1146 et 1151). — 8. Les quatre fils de Narduin renoncent aux réclamations qu'ils avaient élevées contre les donations faites par leur père à l'abbaye (1er février 1152). — 9. Confirmation, par l'archevêque Humbert, des biens et privilèges de Corneux (1153). — 10. Sauvegarde en faveur de l'abbaye par Eudes IV, duc de Bourgogne (1332). — 11. Nouvelle confirmation des biens et privilèges de Corneux par l'archevêque Humbert (1153). — 12. Autre confirmation par l'archevêque Thierry II (1190). — 13. Attestation par Guy, abbé de Bèze, d'une donation faite par Gilbert de *Balanaura* (1164). — 14. Sentence de Renaud III, comte de Bourgogne, concernant le partage de la terre de Magny (XIIe siècle). — 15. Sentence de l'archevêque Humbert concernant le même partage et l'attribution à l'abbaye de la terre d'*Ugit* (Hugier?) (1169). — 16. Confirmation des biens et privilèges de l'abbaye par l'archevêque Herbert (la même que le n° 2) (1169). — 17-19. Autres confirmations par l'archevêque Thierry II (1185, 1188, 1189). — 20. *Vidimus* par les abbés de la Charité et de Theuley, de la confirmation en 1195, par Othon II, comte de Bourgogne, de la fondation de Corneux (1283). — 21-27. Diverses confirmations, par l'archevêque Amédée Ier, de donations et de cessions de droits et privilèges faites à Corneux (1197, 1200, 1204, 1207, 1208, 1211, 1213). — 28. Confirmation, par l'archevêque Gérard Ier, du droit de patronage de l'abbaye sur les cures de Champtonnay et de Venère (1223). — 29. Confirmation, par Hugues de Beaujeu, des donations faites à Corneux par ses ancêtres (1275). — 30. Donation à Corneux par Hugues d'Ancier des droits d'usage dans la carrière dudit Ancier (1290). — 31. Confirmation, par Othon V, comte de Bourgogne, de toutes les donations faites à l'abbaye par ses ancêtres (1294). — 32. Sauvegarde en faveur de l'abbaye par Eudes IV, comte de Bourgogne (la même que le n° 10) (1332). — 33. *Vidimus* et renouvellement, par Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, d'une confirmation, en 1195, d'Othon II, comte de Bourgogne, concernant les biens et privilèges de l'abbaye (1410). — 34-40. Bulles des papes confirmant les possessions et privilèges de l'abbaye de Corneux : Honorius III (1217), Grégoire IX (1227), Alexandre IV (1255), Urbain IV (1262) (trois bulles) et Clément IV (1265). — 41. *Vidimus* de deux convocations (1286 et 1332) adressées à l'abbé de Corneux pour se rendre au chapitre général de l'ordre de Prémontré (1530). — 42. Confirmation, par Thierry II, archevêque de Besançon, des biens et privilèges de Corneux (1185). — 43. Autre confirmation par l'archevêque Humbert (1151). — 44. Autre confirmation par Othon V, comte de Bourgogne (la même que le n° 31) (1294). — Viennent ensuite les pièces concernant le patronage des cures de : Bucey-les-Gy (1189-1660) (nos 45-50), Gray (1228-1470) (nos 51-63), Gy (1230-1317) (nos 64-70), Pesmes (1232-1621) (nos 71-74), Sauvigney-les-Pesmes (1303-1638) (nos 74-77), Vadans (1617-1728) (nos 78-79), Velesmes (1235-1274) (nos 80-81), Battrans (1240-1617) (nos 82-85), Cresancey (1282-1617) (nos 86-90), Motey-sur-Saône (1298-1718) (nos 91-93), Champtonnay (1329-1674) (nos 94-95), Venère (1617) (n° 96), Saint-Broing (1192-1725) (nos 97-125), Sornay (1314-1746) (nos 126-129). — Pièces concernant les dîmes de : Gray, Gray-la-Ville, Velet et Esmoulins (1262-1530) (nos 130-134),

Velesmes (1255-1635) (nos 135-144), Sauvigney les-Angirey (1401) (n° 145), Échevanne (1257-1303) (nos 146-149), Ancier et Battrans (1220-1650) (nos 150-156), Champtonnay, Cresancey, Onay, Saint-Broing et Venère (1256-1682) (nos 157-162), Chargey-les-Gray (1280) (n° 163), Hugier (1242-1244) (nos 164-165). — 166. Échange du fief de Valay contre le droit d'usage dans le bois de la Rieppe (1324). — 167. *Vidimus* de l'acte de fondation d'une chapelle dans l'église paroissiale de Bucey-les-Gy (1357). — 168. Procuration donnée à l'abbaye de Corneux par l'ordre de Prémontré pour défendre les privilèges dudit ordre (1352). — 169. Mandement du doyen de Laon pour défendre les privilèges de l'ordre de Prémontré contre les prétentions des archevêques de Besançon (1270). — 170 et 171 Requête au Saint-Siège par l'abbé de Corneux contre Guillaume III, archevêque de Besançon (1381-1382).

H. 748. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 cahier in-f°, 29 feuillets, papier; 4 bulles ; 2 sceaux.

1141-1436. — Cahier de transcription des bulles des papes en faveur de Corneux (xve siècle); contient les copies de neuf bulles d'Innocent IV, d'Alexandre IV, d'Urbain IV et de Clément IV. — *Bulles des papes :* Innocent II prend l'abbaye sous sa protection et lui confirme les biens à elle données par Hugues de Beaujeu, Pierre de Traves et d'autres (30 décembre 1141). — Adrien IV confirme les possessions de Corneux sises à Battrans, Bay, Vadans (?) et autres lieux (19 décembre 1154). — Alexandre III confirme les possessions de Corneux sises à Ancier (un étang), Beaujeu, Cresancey, Saint-Maurice (près de Bucey-les-Gy), Noiron, Arsans, Valay, la Résie, Sornay, Bay, Bonboillon, Morogne (près de Sornay), et autres lieux (20 avril 1178). — Confirmation, par Honorius III, de tous les privilèges de l'ordre de Prémontré : l'abbé de Prémontré est proclamé supérieur aux abbés des autres monastères du même ordre ; tous les abbés de l'ordre se réuniront une fois par an en chapitre général, et ceux qui ne pourront assister au chapitre devront s'y faire représenter; l'abbé de Prémontré est juge des différends et des querelles qui s'élèveront au sein de l'ordre et il a le droit de déposer un abbé dont la conduite serait indigne, après toutefois l'avoir exhorté à s'amender ; les abbés nouvellement élus devront se faire installer par l'évêque de leur diocèse, et si celui-ci refuse de le faire, l'abbé sera installé par les soins de l'abbé de Prémontré ou du Saint-Siège ; les monastères de l'ordre sont soustraits à la juridiction de l'ordinaire ; il est défendu à toute personne, tant laïque qu'ecclésiastique, de manger de la viande dans les monastères, sauf en cas de maladie; il est également interdit aux membres de l'ordre de faire appel à la justice séculière ; il est défendu, en outre, aux moines de tenir bêtes féroces, oiseaux, chiens. « *sive cetera huiusmodi curiositatis animalia* », etc. (11 mai 1217). — Interdiction aux évêques, par Honorius III, d'exercer le droit de gîte dans les granges et fermes de l'ordre de Prémontré, soit en personne, soit par leurs procureurs ou agents, sauf en cas d'absolue nécessité (24 juillet 1225). — Alexandre IV prend l'abbaye sous sa protection et lui confirme toutes ses possessions (24 avril 1255). — Autre confirmation, par le même pape (23 juillet 1256). — Alexandre IV ordonne aux évêques de s'opposer aux atteintes qu'on pourrait vouloir porter aux privilèges de l'ordre de Prémontré et d'excommunier les récalcitrants (25 juillet 1256); — deux copies contemporaines de la même bulle. — Alexandre IV déclare nulles et non avenues les atteintes que voudraient porter ses successeurs aux privilèges de l'ordre de Prémontré (4 août 1256). — *Vidimus* de plusieurs des bulles précédentes par Henri de Keppel, docteur en droit, chanoine et vice-doyen de l'église de Munich, et Henri Steckel, docteur en droit, prévôt de Saint-André de Frisingue (Bavière) (1436).

H. 749. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 20 et 14 feuillets, papier ; 2 sceaux; 1 bulle.

1261-1661. — *Bulles des papes* (suite). — Fulmination, par l'official de Besançon, d'une bulle d'Urbain IV confirmant les privilèges, droits et biens accordés à l'ordre de Prémontré par ses prédécesseurs ; le pape oblige notamment les abbés des divers monastères de l'ordre à assister régulièrement aux chapitres généraux et interdit de s'emparer des criminels qui se seraient réfugiés à l'intérieur des abbayes (11 mars 1262); — deux autres copies de la même bulle (xiiie et xive siècles). — Quatre bulles d'Urbain IV, confirmant les biens et les privilèges de l'abbaye de Corneux et la prenant sous sa protection (mars et avril 1263); ce ne sont que des confirmations générales ; le mauvais état de ces quatre pièces empêche de les dater d'une manière plus précise. — Bulle de Clément IV, confirmant tous les biens et privilèges de l'abbaye, notamment : le droit de patronage des cures de Battrans, Bay, Champtonnay, Cresancey, Gray, Gy, Sauvigney, Sornay, Vadans, Venère, etc.; toutes les terres, dîmes et rentes possédées à Ancier, Battrans, Bay, Bonboillon, Chancey, Charcenne, Cresancey, Gray, Montagney, Nantouard, Noiron, Onay, La Résie, Sornay, Valay, Vadans, Velesmes, etc.; le droit de pêche dans l'Ognon ; le droit de dîmes à Champvans et au Tremblois ; des redevances en sel à Salins et une grange à Gray, etc. (13 novembre 1265); — copie de ladite bulle (1630). — Copie d'une bulle de Clément IV, confirmant à l'abbaye la possession de l'église de Bucey-les-Gy, ainsi que les dona-

tions qui lui avaient été faites par Hubert de Bucey, Valon de Chaumercenne, Valon de Rigny, Hugues de Mantoche, Hugues de Sornay et d'autres (28 juillet 1266).— Confirmation, par Grégoire X, des droits et privilèges de l'ordre de Prémontré (1270). — Confirmation par les pères du concile de Bâle des privilèges de l'ordre de Prémontré (26 novembre 1434 et 1er octobre 1435).— Bulle de Sixte IV, approuvant un accord passé entre l'abbé et les moines de Corneux concernant l'enterrement des religieux dans l'enceinte du monastère (1475).— Copie d'une bulle de Paul V, portant réformation de l'ordre de Prémontré (1617); — y est joint le procès-verbal du chapitre général de l'ordre tenu en janvier 1624. — *Privilèges des rois et reines de France :* Lettres patentes de Jeanne de Bourgogne, reine de France, confirmant les possessions et privilèges de l'ordre de Prémontré (1324). — Lettres patentes de la même, confirmant la donation faite à l'abbaye par Jean, sire d'Ancier, de divers biens sis sur le territoire de Nantouard (1327). — Lettres patentes de Louis XIV confirmant les privilèges de l'ordre de Prémontré (1661).

H. 750. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 21 pièces, papier; 8 sceaux.

1133-1773. — *Chartes des archevêques de Besançon :* Ansérie, archevêque de Besançon, confirme les donations faites à Corneux par Sigismond et son frère Hugues, chevaliers, et Guy, *villicus* de Gray, ainsi que la concession des droits d'usage dans les bois de Gray par Pons de Sornay (1133). — L'archevêque Ansérie, à l'instigation de Gautier, abbé de Saint-Martin de Laon, approuve le rattachement du monastère de Corneux à l'ordre de Prémontré, et ce du consentement de Raimbaud, prieur de Corneux (1134); — deux copies de ladite charte (XVIIe siècle). — Humbert, archevêque de Besançon, prend l'abbaye sous sa protection et confirme diverses donations à elle faites à Arsans, Beaujeu, Bonboillon et autres lieux (1146). — Confirmation, par Thierry II, archevêque de Besançon, de diverses donations faites à l'abbaye à Ancier, Arsans, Bay, Beaujeau, Cresancey, Gray, Morogne, Noiron, La Résie, Saint-Maurice, Sornay, Valay, Velesmes et autres lieux (1188); — deux copies de ladite charte (XVIIe siècle). — Charte de Gérard Ier, archevêque de Besançon, confirmant à l'abbaye toutes ses possessions (1223); — copie du XVIIe siècle. — Renaud III, comte de Bourgogne, et son fils Guillaume confirment tous les biens et privilèges de l'abbaye (1133). — *Vidimus*, par Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, à la suite d'excès commis par ses gens d'armes lors du siège de Vellexon, d'une charte d'Otton II, comte palatin de Bourgogne, de l'année 1195, confirmant à l'abbaye tous ses biens, et notamment la possession d'un étang à Ancier, les granges de Bourey, de Bonvillars, du Mesnil, d'Arsans, de Valay, un alleu avec un moulin à Noiron, diverses terres à Sornay, à Morogne et à Bay, le moulin de Banne, avec le droit de pêche dans l'Ognon, la grange de Saint-Maurice, des cens et des dîmes à Dôle et à Salins, des biens à Venère et à Bonboillon, etc., (24 mai 1410); — deux copies de ladite charte (XVe et XVIIe siècles). — Confirmation, par Otton V, comte de Bourgogne, de tous les biens et privilèges de Corneux (1294). — Eudes IV, duc de Bourgogne, institue Richard des Bans, son trésorier au comté de Bourgogne, en qualité de gardien et défenseur des biens et privilèges de l'abbaye (1332). — Procuration donnée à Corneux par l'abbé de Prémontré pour défendre les privilèges de l'ordre (1340). — Procuration donnée par l'abbé de Corneux à Pons de Pierrejux pour défendre devant le pape les privilèges de l'abbaye contre les prétentions de l'archevêque de Besançon (1381). — Renonciation, par l'archevêque de Besançon, à ses prétentions à l'égard de Corneux (1382). — Mandement de terrier en faveur de Corneux (1715). — Pièces concernant les élections des abbés de Corneux : confirmation, par l'abbé de Saint-Martin de Laon, de l'élection de Jean Joffroy (1460); — élection de Claude de Sauset, docteur en théologie, religieux à Saint-André de Clermont (1718); — élection de Jacques-Tranquille de Belloy, prieur de l'abbaye de Bellosane, diocèse de Rouen (1757); — élection d'Antoine Querenet, abbé de Moncet, diocèse de Châlons-sur-Marne (1773).

H. 751. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 33, 59, 24 et 97 feuillets, papier; 3 plans.

1593-1783. — Reconnaissance de biens dépendant de l'abbaye (1664). — Déclaration des biens, meubles et immeubles de l'abbaye (XVIIIe siècle). — Acquisition d'un terrain joignant le jardin de l'abbaye (1773). — Constitution d'une rente annuelle et viagère de 600 fr. en faveur de Charles-Marie de Belloy, chanoine régulier, par l'abbé et les religieux de Corneux (1774). — Pièces concernant les bois de l'abbaye : procès-verbal de délimitation du quart en réserve (1703); — arrêt du Conseil d'État autorisant l'abbaye à couper les vieilles écorces (1750); — règlement des coupes et délimitation du quart en réserve (1783). — Registre des professions de foi des religieux (1692-1781); on y remarque les professions de : Charles-Florimond d'Avennes (1729), Louis de Guérin de Fauville (1732), Jacques-Tranquille de Belloy, abbé de Corneux (renouvelle ses vœux après 50 ans) (1763), Armand-Frédéric-Amédée de Renouard de Fleury (1763), etc. — Prestation de serment du P. Sozel, prieur de Joyenval, en qualité d'administrateur de l'abbaye de Corneux (1718). — Devis

pour la reconstruction de l'église abbatiale (1757). — Devis pour la construction d'un pont (1765). — Plans et devis pour la construction d'un orgue dans l'église abbatiale (1764-1766). — Plan du bois des Planches de Myon (1654). — Plan des bois appartenant à Corneux (1783).

H. 752. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 4 cahiers in-f°, 17, 56, 22 et 290 feuillets, papier.

1552-1718. — État des redevances dues à l'abbaye par les églises sous son patronage (1615-1617) ; sont mentionnés les curés de : Battrans (20 gros), Cresancey (16 gros, 8 engroignes), Champtonnay (16 gros, 8 engroignes), Venère (16 gros, 8 engroignes), Vadans (16 gros, 8 engroignes), Bay (20 gros), Gy (8 francs, 4 gros), Bucey-les-Gy (8 francs, 4 gros), Pesmes (5 francs), Sauvigney-les-Pesmes (16 gros, 8 engroignes) et Motey-sur-Saône (22 gros). Sont mentionnés également, mais sans indication du montant de leur redevance, les curés de : Sornay, Velesmes, Angirey, Sauvigney-les-Angirey, Gray et Saint-Broing. — Manuel des tailles dues à l'abbaye par les habitants de Savoyeux, Salins, Vereux, Rigny, Chargey-les-Gray, Arsans, Morogne, Noiron, Nantouard, Saint-Broing, Beaujeu, Saint-Vallier, Sauvigney et les Essarts-Guyot (1618-1628). — Autre manuel des tailles pour 1711. — Mémoire des revenus de l'abbaye pour 1718, tant en nature qu'en espèces. — Terrier des biens de l'abbaye (1552).

H. 753. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 130, 88 et 104 feuillets, papier.

1584-1654. — Compte rendu par Pierre Jehanneret, prêtre, receveur des biens et revenus de l'abbaye, pour les années 1584 à 1586, présenté à D. Arnould Jannet, abbé. Ne contient que l'énumération des tailles et cens dus à l'abbaye ; la somme totale, pour ces trois années, se monte à 367 francs, 9 gros, 1 engroigne. Viennent ensuite les dépenses, qui se montent, en tout, à 298 francs, 2 blancs, 4 deniers. — Compte rendu de François Boulle, prêtre, procureur et receveur de l'abbaye, pour les années 1590 à 1592, présenté au même. — Livre des recettes en grains pour les années à 1629 à 1654.

H. 754. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

1773-1784. — Livre des dépenses de l'abbaye. Du 28 octobre 1773 au commencement de juin 1783, la dépense totale a été de 293.386 livres, 5 sous, 9 deniers ; autre état de dépenses du 11 juin au 23 décembre 1783 : 29.186 livres, 4 sous, 9 deniers ; autre état « depuis que M. l'abbé a jugé « à propos de faire un changement dans l'administration « de ses finances » ; du 25 décembre 1783 au 13 juillet 1784.

H 755. (Registre.) — In-f°, 89 feuillets, papier.

1779-1787. — État général des revenus de l'abbaye, de mars 1779 à janvier 1787, comptes des fermiers, etc. Le total des revenus annuels se montait à 20.662 livres, 5 sols ; à cela il faut ajouter comme revenus en grains : 837 mesures de blé et 639 mesures d'avoine. Le prince de Montbéliard devait une rente annuelle de 520 livres payable à la Saint-Georges ; l'abbaye de Theuley, une rente de 450 livres ; le trésorier des États de Bourgogne, une rente de 64 livres ; le receveur des domaines à Salins, une rente sur les salines de 96 livres, 3 sous, 3 deniers, et pour l'indemnité des droits d'usage dans les bois du roi, une rente de 140 livres ; les habitants de Morogne en taille 9 livres, 6 sous, 8 deniers, et ceux de Saint-Maurice, un cens de 4 livres. Droits de patronage : doivent les curés de Bucey-les-Gy, 3 l., 11 s., 9 d. ; de Pesmes, 3 l., 6 s., 8 d ; de Motey-sur-Saône, 1 l., 4 s., 6 d. ; de Vadans, de Sauvigney-les-Pesmes, de Cresancey, de Champtonnay et de Venère, chacun 18 s. 6 d. La valeur de la coupe annuelle de bois, déduction faite de la consommation de l'abbaye, peut s'estimer à 2.000 livres et les 666 ouvrées de vignes rapportaient annuellement, déduction faite de la consommation de l'abbaye et des frais de culture, 1.200 livres.

H. 756. (Registre.) — In-f°, 225 feuillets, papier.

1781-1790. — Livre des dépenses et recettes de l'abbaye. Le registre débute par une énumération des revenus de chaque ferme dépendant de l'abbaye (Corneux, la Tuilerie, Battrans, Cugney, Cresancey, Magney, Nantouard, Saint-Laurent, Velesmes, Saint-Broing et Onay) ; puis viennent les revenus en rentes et dîmes, les revenus des moulins de Corneux, de Saint-Broing et de Banne, ceux tirés de la vente du froment, de l'avoine, du vin, des fruits du jardin, des pigeons, du laitage, de l'eau-de-vie. Viennent ensuite les dépenses : pensions, don gratuit, honoraires d'avocat, impositions sur les ci-devant privilégiés (en 1790), ainsi que des diverses dépenses d'administration de l'abbaye. Les recettes et les dépenses sont inscrites au fur et à mesure, aux dates où elles ont été effectuées, mais sans qu'on ait totalisé le montant des divers articles.

H. 757. (Registre.) — In-f°, 190 feuillets, papier.

1782-1785. — Livre des comptes ouverts avec les fermiers, ouvriers, domestiques à gages et fournisseurs de l'abbaye pendant les années 1782 à 1785. Le maréchal « doit ferrer et entretenir les chevaux de la maison moyen- « nant la somme de dix livres par cheval » (il y avait, en 1782, huit chevaux à l'abbaye); le sellier reçoit 20 livres par cheval ; Jean Simonnet, garde, a 240 livres de gages, deux paires de souliers par an et la jouissance d'un jardin et d'un demi-journal de terre ; le perruquier « doit venir « deux fois par semaine accommoder M. l'abbé moyennant « la somme de 72 livres pour son année » ; etc. Gages des domestiques : cuisinier, 150 l.; boulanger, 140 l.; jardinier, 150 l.; charretier, 120 l., plus une paire de souliers ; fille de cuisine, 48 l.; blanchisseuse, 48 l.; femme de ménage, 54 l.; vacher, 72 l.; aide-jardinier, 48 l.; « maître-valet », 180 l.; cocher, 120 l.; maître-vigneron, 150 l.; messagère, 48 l., plus l'entretien des souliers ; « gouvernante », 84 l., « et doit répondre de 66 draps, de 36 tabliers de cuisine, « d'une serviette, de 4 torchons et 33 nappes, le tout ser- « vant à l'usage des domestiques » ; etc.

H. 758. (Registre.) — In-f°, 196 feuillets, papier.

1784-1787. — Journal des recettes et dépenses de l'abbaye, du 15 juillet 1784 au 28 février 1787. Depuis le 16 mai 1786 jusqu'au 28 février 1787, la recette totale en argent a été de 25.976 l., 10 s., 4 d., et la dépense, de 25.711 l., 17 s., 3 d.; il est dû, en outre, à l'abbaye, 3.013 l., 13 s. La recette en nature a été de 1.548 mesures de blé, 672 mesures d'avoine, 1.000 bottes de paille, 3.700 bottes de foin, 488 pièces de vin, 20 pièces d'eau-de-vie, 220 cordes de bois et 11.200 fagots. On a dépensé, par contre, 868 mesures de blé, 311 mesures d'avoine, 850 bottes de paille, 2.100 bottes de foin, 308 pièces de vin, 3 pièces d'eau-de-vie, 128 cordes de bois et 17.100 fagots.

H. 759. (Registre.) — In-f°, 195 feuillets, papier.

1787. — Livre des recettes et dépenses en mars 1787 : distribué par matières.

H. 760. (Registre.) — In-f°, 99 feuillets, papier.

1787-1790. — Journal des recettes et dépenses du 1er mars 1787 au 28 avril 1790. « Par compte arrêté le présent « jour..... il a été vérifié et reconnu que la recette faite « par M. de Fleury, faisant les fonctions de procureur et « régisseur de la maison, depuis la date de son dernier « compte, qui est du 18 novembre dernier, jusqu'à ce jour, « y compris la somme de 1847 l. 4 s. qui restoit dans sa « caisse, se monte à la somme de 13268 l., 17 s., 6 d., et « que la dépense depuis ledit jour 18 novembre est de « la somme de 9448 l., 15 s., 9 d., partant que la recette « excède la dépense de la somme de 3820 l., 1 s., 9 d., « laquelle somme ledit sieur de Fleury, procureur, a remis « instamment et compté réellement entre les mains de « mondit sieur de Querenet, abbé de ladite abbaye, ainsi « que tous titres, papiers, baux et pièces justificatives du « présent compte, en déclarant que son intention étant de « sortir des maisons de son ordre pour jouir de la liberté « accordée aux religieux par les décrets de l'Assemblée « nationale, sanctionnés par le Roi, il entend dès ce « moment cesser toute administration et régie, laquelle « rentre naturellement dans les mains de mondit sieur « abbé, administrateur né.. .. Fait et arrêté à Corneux le « 28 avril 1790. »

H. 761. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 58, 128 et 97 feuillets, papier.

1507-1523. — Registre des tenues de la justice de l'abbaye à Saint-Laurent (1) (1507-1508). Juge : Isabé Martel, notaire ; procureur : Blaise Lavigney. Ne contient que des délits ruraux, mésus, violations des droits de l'abbaye, etc. ; à noter : condamnation de Jacquot, fils de Thévenin Jacquard, pour injures adressées au procureur de l'abbaye. On conclut à double amende, honorable et profitable : « honorable qu'il soit tenu, par trois diman- « ches continus, à tenir une torche pesant trois livres, lui « criant merci ». — Registre, idem (1515-1517). Juges : Isabé Martel et Pierre Mathieu ; procureur : Isabé Barbier. Causes : affaires d'héritages de tutelles et curatelles, mésus commis dans les bois, etc. Contre Jean Daulphin, domestique « deffendeur au fait d'avoir furieusement, le « soir des Rois dernier passé, levé un bâton sur Antoine « Jeannin, lequel il eût outragé n'eussent été les ici pré- « sents » ; contre « Jeannot Jehannin, de Velesmes, au « plaintif d'Érard Pleiget, admoniateur du pontenage de « Saint-Beroing, au fait d'avoir passé à tous ses chevaux « par-dessus ledit pont et non avoir voulu paier le droit « de passage » ; contre Nicolas Jeannin, de Saint-Broing, « au fait d'avoir, nuitamment et furieusement, battu et « mutilé, jusqu'à grande effusion de sang, Jean Seignerre, « dudit Saint-Broing, et lui avoir donné d'un bâton en

(1) Aujourd'hui la Rente Saint-Laurent, ferme dépendant de la commune de Chargey-lès-Gray.

« intention de l'occir, ce qu'il eût fait, n'eussent été ceux « qui illec survinrent », etc. — Registre, idem (1521-1523). Mayeur : Érard Pleiget ; procureur : André Colier. Mêmes causes que ci-dessus ; aucune cause intéressante.

H. 762. (Liasse.) — 9 cahiers in-f°, 39, 16, 35, 20, 7, 27, 36, 76 et 83 feuillets, papier.

1510-1560. — Tenues de la justice abbatiale à Ancier, Nantouard et Saint-Broing. Registre des tenues des années 1510 à 1513 : juge, Jean Nicolin, lieutenant du maire de Saint-Broing. Causes : délits ruraux, mésus, violation du droit de pêche de l'abbaye, refus de payer le cens, etc. ; aucune cause intéressante. — Fragments de tenues de justice en 1517. — Registre pour l'année 1543 : juge, Ysabé Martel ; lieutenant, Jean Caly ; Michel Beuchey accusé d'effraction et de vol au préjudice de Nicolas Beuchey (f° 14 v°) ; puis mésus, délits ruraux etc., sans importance. — Registre pour l'année 1547 ; juge, Jean Millier, de Gray, notaire ; aucune cause intéressante, sauf un acte de tutelle et curatelle de Jeannette, fille de feu Antoine Guillaume (f° 1 r°). — Fragments de tenues de justice en 1548, 1549 et 1550. — Registre pour les années 1556 à 1558. Juge, François Mathieu, de Gray, notaire ; ne contient guère que des mésus, délits ruraux, etc.— Registre pour les années 1558 à 1560 : juge, François Mathieu ; procès-verbal de la levée du cadavre d'Aubriot Bourdot, de Battrans, trouvé noyé dans le ruisseau de la Morthe, institution d'une tutelle pour les enfants dudit Bourdot, et réclamation de la prévôté de Gray au nom du Roi à qui appartient la justice sur le territoire de Battrans (f°s 13 à 15) ; ne contient guère, au surplus, que des causes sans grande importance.

H. 763. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 114 et 181 feuillets, papier.

1560-1563. — Tenues de la justice abbatiale à Ancier, Nantouard et Saint-Broing (suite). — Registre pour les années 1561 et 1562. Juge : Pierre Mathieu, docteur en droit. Guyot Blanchot de Montureux, accusé d'avoir joué des instruments à la fête de Saint-Georges sans l'autorisation de l'abbaye (f° 17 v°) ; Claude Lanney, de Sauvigney, pour coups et blessures sur la personne de Huguenin Mouchey (f° 53 r°) ; etc. Ne contient, guère, que des causes sans intérêt concernant mésus, fauchaisons de prés, coupages de bois, pêches illicites, etc. — Registre pour les années 1562 et 1563. Juge : Pierre Mathieu. François Galliot, Jacques Maillard et autres, accusés d'avoir dérobé plusieurs pièces de vin blanc d'Arbois à des charretiers de passage (f° 10 r°) ; Jean Balu, de Saint-Broing, pour coups, blessures et blasphèmes lors de la fête de Saint-Loup (f° 31 v°) ; Jacques Maillard et autres, pour dégâts commis au déversoir de l'étang de Saint-Broing (f° 51 v°) ; etc. Beaucoup de causes concernant la pêche illicite dans la Morthe ; ne contient, au surplus, que des causes sans grand intérêt.

H. 764. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 160, 125 et 100 feuillets, papier.

1563-1566. — Tenues de la justice abbatiale à Ancier, Battrans, Nantouard, Noiron et Venère (suite). — Registre pour l'année 1564. Juge : Pierre Mathieu, docteur en droit ; procureur : Sulpice Hébert, prêtre, religieux de Corneux. Guillemin Poignier, de Nantouard, « pour avoir contrevenu « au commandement à luy faict de faulcher pour les mois- « sons des corvées des frères révérends » (f° 19 v°) ; Claudine Forquenot, pour assurer la tuelle de Jean et Jeanne, enfants de feu Jacques Vigne (f° 67 v°) ; etc. — Registre pour les années 1564 et 1565 ; mêmes officiers de justice. Thévenin Labre, de Noiron, accusé de coups et blessures sur la personne de Pierre Paise (f° 36 v°) ; etc. : aucune cause intéressante. — Registre pour les années 1565 et 1566. Juge : Pierre Mathieu ; procureur : François Marlot, prêtre, religieux à Corneux. Nicolas Foillenot, de la tuilerie de Corneux, poursuivi pour vol de bois et « pour les irrévé- « rends propos et voyes de faict par luy faicte sur la per- « sonne du sieur abbé de Corneul » (f° 8 r°) ; acte de tutelle de Huguenin et Odot Garnier (f° 14 r°) ; Marguerite et Anne Lucot et Jeannette Chauvirey, « pour baptures et voyes de « faict et alarme par elles faictes au four bannal de Saint- « Broing......... et jusques à effusion de sang » (f° 48 v°) ; Jean Balu, Thiébaud Clarotet et Barthod Vienot, de Saint-Broing, pour avoir fait moudre leurs grains ailleurs qu'au moulin banal dudit lieu (f° 74 v°, 79 r° et 90 v°) ; etc.

H. 765. (Liasse.) — 6 cahiers in-f°, 48, 28, 11, 112, 187 et 47 feuillets, papier.

1566-1668. — Tenues de la justice abbatiale à Angirey, Nantouard, Saint-Loup, Sauvigney et Velesmes (suite). — Fragments de tenues de justice de 1566 à 1568, 1592 et 1599. — Registre pour l'année 1602. Juge : Jean Clerc, de Choye. Les habitants de Sauvigney, poursuivis pour s'être assemblés sans l'autorisation de l'abbaye (f° 7 r°) ; plusieurs habitants de Sauvigney, « pour conspiration contre mondict seigneur « de Champaigney et de leurs auctorités avoir rempli un « tarrauld (?) faict par ledict » (f° 36 r°) ; contre les messiers de Sauvigney, pour les contraindre à déposer leurs rapports (f° 66 r°) ; etc. — Registre pour les années 1603 et

1604. Juge : Jean Clerc. Ne contient guère que des causes sans intérêt ; on y relève beaucoup de condamnations pour coups et blessures et pour abatage illicite de bois. — Registre pour l'année 1668. Juge : François Arbeloy. On y relève (f[os] 21 à 29) une série de citations de débiteurs de l'abbaye pour le paiement de la taille. Le registre se termine par un mémoire des dépenses faites par Claude Mitaine, administrateur du temporel de l'abbaye, pendant l'année 1668.

H. 766. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 230 feuillets, papier.

1784-1791. — Pièces d'un procès au sujet de la succession d'Antoine Querenet, abbé de Corneux, entre Marie-Geneviève Querenet, femme de Jean-Baptiste Berger de la Villardière, d'un côté, et les créanciers dudit abbé, ainsi que les religieux de Gray, le commissaire du Roi, les administrateurs du district et les officiers municipaux de Gray, de l'autre (1784-1791).

H. 767. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 42 feuillets, papier ; 2 plans ; 2 sceaux.

1218-1775. — *Communes.* — *Ancier.* — Donations faites à l'abbaye par : Hugues d'Ancier, chevalier, de sa part de droits sur une carrière à Ancier, ainsi que d'un meix sis audit lieu (1218) ; — Pierre de Silley, chevalier, de quinze sols estevenans de cens, ainsi que du droit de justice, haute, moyenne et basse, qui lui appartenait à Ancier (1380). — Actes d'aquisitions de biens sis sur le territoire d'Ancier par : Antoine Guillaume, sur Aimé Chambard (1555) ; — Thiébaude l'Espagnole, veuve de Jean Simonnot, sur Antoine Simonnot (1587) ; — Étienne Jandain, sur Pierre Buretel (1609) ; — Antoine Jandain, sur Antoine Simonnot (1611) ; — Antoine Quenabre, sur Odot Quenabre, son frère (1620). — Échanges de biens sis à Ancier entre : Odot Ponsot et Antoine Simonnot (1608) ; — Antoine Simonnot et Étienne Jandain (1611) ; — l'abbaye et Jean-Claude Poncelin (1723). — Reconnaissance d'un cens annuel de 12 sols dû à l'abbaye par Jannot, fils de Besançon, dit *Renegart* (1364). — Accensements (1381-1734). — Traités et accords entre l'abbaye et : Pierre de Silley, concernant des biens et des droits possédés par ledit Pierre, à Ancier (1370) ; — les habitants d'Ancier, au sujet des droits d'usage dans les bois de la Vauvoille (1440) ; — Guillaume Larcenerre, au sujet des droits seigneuriaux de l'abbaye, à Ancier (1506 et 1508) ; — les habitants d'Ancier, concernant le même objet (1701) ; — les mêmes, au sujet des bois de la Vauvoille (1775) ; — etc. — Partages de biens entre : les enfants de Guyot d'Ancier, écuyer (1323) ; — Jean et Jeannette Larcenerre (1542) ; — Françoise et Jacqueline Loderet (1676). — Fragment d'un terrier des biens de l'abbaye à Ancier (XVII[e] siècle). — Plans des bois d'Ancier (1701-1707).

H. 768. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 73 feuillets, papier ; 4 sceaux.

1357-1685. — *Ancier* (suite). — Pièces concernant la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, à Ancier : acte de fondation (1357) ; — actes de prise de possession (1464-1685) ; — etc. — Mandement de nouvelleté, concernant le champoy dans les bois d'Ancier (1551) ; — idem, concernant la succession de Henri Maulferet, d'Ancier (1550). — Exécution d'un décret du bailliage de Gray sur les biens de Jeanne Breuchot, veuve de Viénot Guillaume (1602). — Sentences : concernant les dîmes d'Ancier (1542-1557) ; — concernant les droits de seigneurie et de mainmorte possédés par l'abbaye à Ancier (1549-1600). — Pièces d'un procès entre l'abbaye d'un côté, Jean Ponceot, Jean et Odot Poussière, et consorts, de l'autre, concernant des successions échues auxdits défendeurs (1525-1565).

H. 769. (Registre.) — In-f°, 533 feuillets, papier.

1525-1565. — *Ancier* (suite). — Suite du même procès (les pièces ont été reliées en un volume).

H. 770. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier ; 5 cahiers in-f° et in-4°, 59, 71, 42, 42 et 20 feuillets, papier ; 1 sceau.

1525-1730. — *Ancier* (suite). — Suite du même procès (1525-1565). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants d'Ancier concernant les droits seigneuriaux de l'abbaye audit lieu (1635-1636). — Pièces d'un procès entre les mêmes concernant la propriété du bois de la Vauvoille (1721-1730).

H. 771. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 1 cachet.

1558-1770. — *Ancier* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et l'hôpital de Gray au sujet d'un testament fait en faveur dudit hôpital par Joseph Fauvelet, d'Ancier (concernant les droits seigneuriaux de l'abbaye à Ancier).

H. 772. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1337-1771. — *Arsans.* — Reconnaissance de biens mainmortables sis à Arsans faite à l'abbaye par Jean d'Arsans, Nicolette, sa femme, et Huguenet Pahin (1337).— Acquisitions de biens à Arsans par : Guillaume et Toussaint Buchey, sur Odot Buchey (1628); — Jean Page, sur Nicolas Garnier (1637). — Échanges de biens à Arsans entre : Jacques Buchey et Louis Bouchet (1625); — Jean et Louis Buchey (1629); — Jean Buchey et Jean Page (1637). — Acensement de terre fait par l'abbaye à Jean Buchey (1571). — Amodiations (1487-1771) et baux (1738-1759). — Extrait du rôle des impositions d'Arsans (1768). — Enquêtes et procédures contre Mathieu Lambert accusé d'avoir incendié la maison de Claude Viénot (1713). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants censitaires d'Arsans au sujet des droits d'usage dans les bois dudit lieu (1768-1771).

H. 773. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 48 feuillets, papier; 2 plans; 1 sceau; 2 cachets.

1220-1777. — *Battrans.* — Inventaires des titres et papiers de l'abbaye concernant ses possessions à Battrans (XVIe-XVIIIe siècles). — Lettres patentes de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, interdisant au gruyer du comté de Bourgogne d'empêcher l'abbé de Corneux de faire essarter les arbres de sa terre de Battrans (1390).— Dîmes de Battrans : vente des dîmes de Battrans à l'abbaye par Pierre, curé dudit lieu (1220); — donation, par Pierre de Velesmes, à l'abbaye, de sa part dans les dîmes de Battrans ainsi que d'un meix sis audit lieu (1229); — donation à l'abbaye, par Milon de Battrans, de sa part dans les dîmes dudit lieu et d'Ancier (1252); — vente à l'abbaye, par Hugues de « Moneyres », de sa part dans les dîmes de Battrans (1261). — Acquisition de biens sis sur le territoire de Battrans par : l'abbaye, sur Viénot Gruyet (1438); — la même, sur Jean « la Daule » (1475); — Perrenot Pothey, sur Claude Lorain (1545); — Jean Jacquot, sur Hilaire Jacquot (1548); — Claude Lespaignol, sur Georgine Amyon, femme de Claude Faultremet (1549); — Étienne Langault et Thiébaud Lecot, sur l'abbaye (1551); — Claude Martin, sur Gérard Liénard (1567); — François Fournier, curé de Battrans, sur Jeanne Saguin, veuve de Jacques Daguet (1711); — etc. — Ventes de biens sis sur le territoire de Battrans par : Géliate, femme d'Aubel, de Gray, et Vuillemette et Vuillemin, ses enfants, à Étienne, de Gray, curé de Battrans (1295); — Vuillemin, de Cresancey, au même (1296); — Borsois, de Villers, au même (1303); — Jeannette, de Battrans, au même (1305); — Étienne Laugnet à Claude Lespaignol (1551); — etc. — Acensements (1401-1677). — Amodiations (1464-1714) et baux (1769-1777). — Convention entre l'abbaye et les habitants de Battrans concernant la dîme dudit lieu (1650). — Traité de mariage entre Ferdinand Jomarin et Anne Macherey (1755). — Reconnaissance de biens faite à l'abbaye par Jacques Pothey, curé de Battrans (1590). — Reconnaissances générales des habitants de Battrans (1589-1590); — autres de 1597.— Manuel des cens et redevances de Battrans (1546). — Liste de plusieurs particuliers de Battrans qui doivent un cens à l'abbaye (1575). — Rôle des tailles dues à l'abbaye à Battrans (XVIe siècle). — Débornement de la grange du Magny et des bois appartenant au Roi sur le territoire de Battrans (XVIe siècle). — Arpentement des terres et prés dépendant de la cure de Battrans (1722). — Plan des bois dépendant de la grange du Magny (XVIIIe siècle). — Adjudication des ouvrages à faire en la maison curiale de Battrans et ses dépendances (1738).

H. 774. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 4 cahiers in-f°, 49, 70, 43 et 66 feuillets, papier.

1530-1668. — *Battrans* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Battrans au sujet des droits de l'abbaye sur la grange du Magny, territoire de Battrans.

H. 775. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 5 cahiers in-f°, 77, 60, 77, 56 et 70 feuillets, papier.

1530-1668. — *Battrans* (suite). — Suite du même procès.

H. 776. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 175 pièces, papier; 2 cachets.

1567-1747. — *Battrans* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, les héritiers de Jean-François Fournier, ancien curé de Battrans, et Jean-Baptiste Verrier, son successeur, de l'autre, au sujet des droits de l'abbaye sur la cure de Battrans.

H. 777. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 6 sceaux.

1214-1667. — *Bay et le Magney.* — Inventaires des

titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Bay (xvii[e] siècle). — Donations faites à Corneux par : Othon III, duc de Méranie et comte de Bourgogne, du droit d'usage dans les bois de Bay (1214) ; — le chapitre de Saint-Paul de Besançon, de la dîme d'une vigne sise au Magney (1232) ; — Herbelin de Bay, de ses droits sur les moulins de la Rochette (contre une redevance annuelle, par l'abbaye, d'un demi-bichet de froment, mesure de Marnay) (1242) ; — Huon de Marnay, de sa part du moulin du Magney (1255) ; — Guillaume de Sornay, de la moitié des moulins de Marnay (1266) ; — Othon V, comte palatin de Bourgogne, du droit de parcours dans un pré sis au Magney (1293) ; — Abriès de Chenevrey, d'une mesure et demie de froment (1314). — Jean, sire de Châteauvillain, lieutenant du duc de Bourgogne, ordonne à Philippe de Pagney de restituer à l'abbaye deux chevaux qu'il avait enlevés de la grange du Magney, appartenant à ladite abbaye (1348). — Acquisition de biens sis à Bay et au Magney par l'abbaye sur : Guillaume Bauldin (1563) ; — Louis Garnier (1569) ; — Guillaume Moussard (1585) ; — Étienne Pitholet (1586); — Huguette Fettot, femme d'André Chevanney (1587) ; — Barbe, femme de Claude Lambert (1587) ; — Sébastien Garnier (1587) ; — Huguenin Cusey (1587) ; — Jeannette Martin, femme de Jean Turryet (1636). — Traités entre l'abbaye et : Jean de Bauffremont, chevalier, seigneur de Mirebeau et de Hugier, concernant les droits de justice au Magney (1456) ; — les habitants de Hugier, concernant la possession du pré de l'Étang, sis près du Magney (1536). — Acensements de vignes sises au Magney (1477-1615) ; — idem du moulin du Magney (1667).

H. 778. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 2 cachets.

1300-1771. — *Bay et le Magney* (suite). — Amodiations (1548-1714) et baux (1724-1768). — Pièces concernant la cure de Bay : institution de la cure de Bay à la demande de l'abbé de Corneux (1300) ; — reconnaissances du droit de patronage de Corneux sur la cure de Bay, par Guy (1325) et Thiébaud Destreux (1350), curés de Bay ; — donation de la maison curiale de Bay par Antoine Despotoz, écuyer (1511) ; — présentations à la cure de Bay (1568-1639) ; — visite de l'église de Bay par François-Joseph de Grammont, archevêque de Besançon (1704) ; — confirmation du décret d'union des cures de Bay et de Sornay (1717) ; — répartement d'imposition pour l'église de Bay (1771) ; — etc. — Mandements de garde en faveur de l'abbaye concernant : une pièce de terre appelée les Planches de Magney (1535) ; — le droit de haute justice au Magney, contre le conseiller Chaillot (1573). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Bay, au sujet du droit d'usage de l'abbaye de prendre annuellement quatre moules de bois dans les bois dudit Bay pour les besoins de la ferme du Magney (1380-1558).

H. 779. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 24, 24, 32 et 24 feuillets, papier ; 2 plans ; 2 sceaux.

1346-1769. — *Bay et le Magney* (suite). — Pièces de procédures entre Corneux et divers habitants de Bay concernant les droits de l'abbaye audit lieu (1718-1769).

Beaujeu. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Beaujeu (1682). — Amodiation d'un domaine sis à Beaujeu (1346). — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Beaujeu par l'abbaye sur : Girard Genot (1473) ; — Huguenin Tourneret (1476) ; — Robert Guyot (1592) ; — etc. — Échange de biens entre Jeannette Goillard et Jeannette Telluet (1582) ; — Acensement d'un pré à Beaujeu (1535). — Accord entre Corneux et : le seigneur de Beaujeu, concernant les droits de parcours de l'abbaye et des habitants de Saint-Broing dans la forêt de Bellevaivre, territoire de Beaujeu (1463) ; — les habitants de Beaujeu, au sujet de leur droit de champoyage (1464). — Mandement de garde en faveur de l'abbaye concernant ses droits de prendre du bois dans la forêt de Bellevaivre (1531). — Deux plans de la forêt de Belle-Vaivre (xviii[e] siècle).

II. 780. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 5 cahiers in-f°, 68, 34, 22, 28 et 168 feuillets, papier.

1459-1603. — *Beaujeu* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Beaujeu au sujet des droits de l'abbaye dans la forêt de Bellevaivre.

H. 781. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 22 et 30 feuillets, papier ; 1 sceau.

1379-1748. — *Beaujeu* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et le comte d'Hennezel, seigneur de Beaujeu, concernant la propriété de la portion de la forêt de Bellevaivre comprise dans l'ancienne seigneurie de Dandisier (entre Saint-Broing et Nantouard). Parmi les pièces de ce procès il y a à signaler : sentence arbitrale de Philippe de Montjustin, seigneur de Beaujeu, dans un conflit entre Corneux et les habitants de Dandisier au sujet des droits d'usage de ces derniers dans la forêt de Bellevaivre (1379) ;

— sentences maintenant l'abbaye dans ses droits en la forêt de Bellevaivre contre le seigneur de Sauvigney (1462 et 1571) ; — confirmation des droits de morte et vive pâture possédés sur le territoire de Beaujeu par les fermiers de la bergerie de Corneux (1553) ; — etc.

H. 782. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 85 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 28 et 32 feuillets, papier.

1713-1779. — *Beaujeu* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et Marie-Marguerite Boudret, dame de Beaujeu, au sujet des droits d'usage de l'abbaye dans la forêt de Bellevaivre, dépendant de la seigneurie de Beaujeu, et dans le canton de bois appelé *la Vendue*, dépendant du territoire de Sauvigney.

H. 783. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier ; 2 sceaux ; 2 cachets.

1189-1781. — *Bucey-les-Gy.* — Thierry II, archevêque de Besançon, confirme la donation faite à l'abbaye par Humbert de Bucey, clerc, de tout ce qu'il possédait audit Bucey (1189). — Vente d'une maison sise à Bucey par Jean de Flenchebouche, écuyer, à Estevenin, dit *Muignier* (1325). — Échanges de fonds sis à Bucey entre l'abbaye et Thiébaud Simon, curé de Bucey (1781). — Acensements (1611-1713) et baux (1686-1767). — Pièces concernant la cure de Bucey : Gérard, curé de Bucey, reconnaît tenir en fief de l'abbaye la cure dudit Bucey, plus le tiers du moulin de Vellefrange et divers biens et cens audit lieu (XIIIe siècle); — pacification entre Corneux et Guillaume II, archevêque de Besançon, concernant les droits de l'abbaye sur la cure de Bucey (1252) ; — idem, et Hugues IV, archevêque de Besançon, concernant le même objet (1302) ; — *vidimus*, par l'official de Besançon, de trois chartes de Jean III, archevêque de Besançon, l'official du diocèse et l'archevêque Amédée II, de 1357, 1362 et 1363, concernant l'édification d'une chapelle dans le cimetière de Bucey (1371) ; — copie du XVIIIe siècle ; — institution de Jacques Garnier, de Gy, en qualité de curé de Bucey (1432).

Champvans. — Pièces d'un procès entre Corneux et plusieurs habitants de Champvans, au sujet des droits de l'abbaye sur le four banal dudit lieu (1692-1767). — Parmi les pièces de ce procès se trouvent : copie (XVIIIe siècle) de la donation faite à Corneux par Guillaume d'Apremont de la moitié du four de Champvans (1227); — copies (XVIe et XVIIIe siècles) d'une bulle de Clément IV, confirmant les biens et privilèges de l'abbaye (1265) [1]; — marchés pour la réparation du four de Champvans (1602 et 1631); — etc.

Champtonnay. — Inventaire des titres et papiers concernant les biens de l'abbaye à Champtonnay et Onay (1683). — Donation à l'abbaye par Gérard de Grachaut, chevalier, d'un bichot, moitié froment et avoine, payable annuellement sur les revenus de la grange de Champtonnay (1360) ; — *vidimus* de ladite donation par Gillaume de Beaumont, bailli du comte de Bourgogne (1370). — Convention entre Corneux et les habitants de Champtonnay et d'Onay au sujet d'une rente annuelle due à l'abbaye par ces derniers (1650). — Amodiations et baux (1628-1740).

H. 784. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-4°, 28 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 3 cachets.

1329-1721. — *Champtonnay* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Champtonnay concernant le droit de patronage de l'abbaye sur la cure dudit lieu. A remarquer parmi les pièces du procès : amodiation pour trois ans du droit de patronage de la cure de Champtonnay au profit de l'abbaye, moyennant une redevance annuelle de 20 sous estevenans (1329) ; — lettres de provision de la cure de Champtonnay en faveur de Jean Boncordier (1418) ; — etc.

H. 785. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 registre in-4°, 421 feuillets, papier.

XVIIe siècle-1721. — *Champtonnay* (suite).— Suite du procès concernant la cure de Champtonnay.

H. 786. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 32 et 45 feuillets, papier ; 3 cachets.

1280-1683. — *Chargey-les-Gray.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Chargey (1683). — Convention entre les abbayes de Corneux et de Theuley concernant le partage entre elles du revenu des dîmes de Chargey (1280). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants de Chargey (1600). — Pièces d'un procès entre Corneux et plusieurs habitants de Chargey au sujet de cens dus à l'abbaye (1606-1683).

Chaumercenne. — Traité de mariage entre Thévenin Nardin et Jeannette Grand (1590).

(1) Voir l'original, H. 749.

Chèvremont. — Présentations de Claude Perchet (1563), Jean Rigney (1584) et Séverin Leuchaux (1632), religieux de Corneux, en qualité de curés de Chèvremont. — Requête des habitants de Chèvremont à l'abbé de Corneux pour leur nommer sans délai un curé après la mort de Nicolas Martel (1584). — Jean Gerbet, curé de Chèvremont, est suspendu de ses fonctions par sentence de l'official de Bâle et l'abbaye est invitée à présenter un autre sujet (1606).

Choye. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Choye (XVIIe siècle). — Donation à l'abbaye par Hugues de Choye, prêtre, de sa maison et de plusieurs vignes sises audit lieu (1300). — Échanges de vignes sises à Choye entre l'abbaye et Pierre Chanoine (1606).

H 787. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 67 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 50 feuillets, papier; 1 plan; 4 sceaux; 1 cachet.

1282-1775. — *Cresancey.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Cresancey (XVIIe siècle). — Convention entre Corneux et le curé de Pesmes, par laquelle ils chargent Thiébaud de *Nex*, clerc de Besançon, de trancher, en qualité d'arbitre, leur différend au sujet des dîmes de Cresancey, de Charentenay et d'Onay (1282). — Donations faites à l'abbaye par : Guy de Roure, écuyer, de cinq sols de cens à Cresancey (1336); — Perrenot, dit *Beaugars*, d'un meix et d'une maison à Cresancey (1341). — Donation, par l'abbaye, à Jean, dit *Espagnol*, d'un héritage sis à Cresancey (1404). — Vente au profit de l'abbaye de plusieurs biens sis à Cresancey (1412). — Pierre *Beaugars*, de Cresancey, reconnaît dépendre de la mainmorte de l'abbaye (1329). — Amodiation au profit de l'abbaye d'une maison sise à Cresancey (1324). — Baux (1775). — Plan d'un pré sis à Cresancey et appartenant à l'abbaye (1743). — Pièces concernant la cure de Cresancey : mandement de l'archevêque de Besançon au doyen de Gray pour installer Pierre de Tromarey en qualité de curé de Cresancey (1282); — idem, en faveur d'Étienne de Visoncourt (1296); — idem, en faveur de Besançon de Marnay (1314); — acte d'union des cures de Cresancey et de Noiron; les abbayes de Corneux et de Saint-Paul de Besançon auront alternativement le droit de présentation du curé (1369); — mandement archiépiscopal pour l'installation de Jean Hugard (1617); — etc. — Sentence confirmant le droit de mainmorte de l'abbaye sur Vuillemin Lespaignol, de Cresancey (1437). — Pièces de procédures entre Corneux et le curé de Cresancey concernant l'obligation dudit curé à remettre à l'abbaye les deux tiers des oblations (1391). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Cresancey, Charentenay et Onay au sujet des droits de l'abbaye sur la cure de Cresancey (XVIe siècle-1602).

Cugney. — Achats de biens sis à Cugney par : Pierre Sarragoz, de Besançon, sur Jean Fidon le Vieux (1560); — Claude Bertrand, sur le même (1564); — l'abbaye, sur le même (1566); — etc. — Échange de biens sis à Cugney entre l'abbaye et : Étienne Laberterie (1726); — Étienne Joly (1774); — etc.

H. 788. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 58 feuillets, papier; 7 sceaux, 1 cachet.

1257-1751. — *Cugney* (suite). — Acensements (1366-1565). — Convention entre Corneux et Anne de Poligny, dame de Betoncourt, Cugney et Gatey, au sujet des droits prétendus réciproquement par les deux parties sur la seigneurie de Cugney (1581). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Cugney au sujet des dîmes que l'abbaye prétendait percevoir audit lieu (1570.)

Echevanne. — Donation à l'abbaye par Humbert de Velesmes, « du tiers de la quatrième partie » des dîmes d'Échevanne (1257). — Aymon, de Velesmes, frère d'Aubry, curé de Saint-Broing, donne à l'abbaye la huitième partie des grosses et menues dîmes d'Échevanne (1298). — Transaction entre Corneux, d'une part, les seigneurs et les habitants d'Échevanne, de l'autre, au sujet du droit de parcours prétendu par l'abbaye et ses fermiers sur les terres dudit lieu (1554).

Esmoulins. — Vente par Huon Lerautey et Pierre Bellins à Étienne de Gray, curé de Battrans, d'une rente annuelle de quatre sols estevenans et de plusieurs biens sis sur le territoire d'Esmoulins (1303).

Exincourt. — Constitution d'une rente annuelle de 70 sols estevenans au profit du curé d'Exincourt (1530).

H. 789. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 7 sceaux.

1228-1714. — *Gray.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Gray et Gray-la-Ville (XVIe siècle-1684). — Donations faites à Corneux par : Huon de Gray et ses enfants, de tous ses droits sur les chapelles de Gray-le-Château et Gray-la-Ville (1228); — Barthélemy de Gray, du quart de dix pieds de terre sis audit Gray (1260); — Lorette, veuve de Pierre de Gray, de tous ses droits sur les dîmes de Gray et de Gray-la-Ville (1269); — Jeannette de Velesmes, fille de

Henri Fradin, de Gray, de divers biens sis à Gray (1306); — Étienne, tabellion à Gray, de plusieurs biens sis audit Gray et à Battrans (1308); — Thiébaud, dit *Ragoz*, de Mercey, d'une maison sise à Gray, rue Vanoise (1329); — Pierre Chevillot, de Gray, d'une maison sise audit Gray (1435); — etc. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Gray par : Valot Bucex, de Gray, sur Benoît Yver, dudit lieu (1306); — l'abbaye sur Jean, dit *Currioz*, d'Apremont (1370); — la même, sur Étienne Nerdin, de Gray, prêtre (1404); — la même, sur Huguette, veuve de Jeannot le Roy (1436); — la même, sur Jeannette, femme de Guyot Proudon (1475); — la même, sur Othenin Boujaille (1476); — la même, sur Jean Noiron (1476); — Didier Gaulthier, sur Gérard et Étienne Jacquot (1552); — l'abbaye, sur Pierre Normandet (1571); — Nicolas Petet, sur Odot Forestier, procureur postulant à Gray (1605); — l'abbaye, sur Jeanne Contet (1643); — Guillaume Forestier, sur Jean-Antoine Louiset (1653); — etc. — Ventes de biens sis sur le territoire de Gray par : Jeannette, veuve d'Aubel, à Étienne de Gray, curé de Battrans (1284); — Bertrand, de Gray, au même (1295); — Jeanne, veuve de Girard *au Moillart*, de Gray, au même (1302); — Simonette, veuve de Vuillemin Peletier, au même (1304); — Jean Robert, prêtre, à Belot le Mercier (1324); — Viénot Sarruriers, à Jeannette Bouchardot (1335); — Perrenin, dit *Thiébaudelx*, à Jacques, dit *dou Val*, chanoine (1347); — Jean Besançon, curé de Pesmes et chanoine de Gray, à Benoît Relat, curé de Beaujeu (1418); — Laurent Jobelot, de Gray, notaire, à Claude Petitot (1592); — l'abbaye, à Jean-Baptiste Mougin (1665); — Guillaume-Joseph Favelet, conseiller du Roi et lieutenant particulier au bailliage de Gray, à Hugues Cornu, procureur audit bailliage (1714); — etc. — Échanges de biens sis sur le territoire de Gray entre : l'abbaye et Jean-Antoine Loyse (1581); — la même et Étienne Jodinne (1599); — la même et Louis de Mandre, seigneur de Savoyeux, capitaine et gouverneur de Besançon (1667); — etc.

H. 790. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 9 sceaux.

1328-1779. — *Gray* (suite). — Reconnaissances de biens sis sur le territoire de Gray faites à l'abbaye par plusieurs particuliers de cette ville (xvie siècle). — Accensements (1337-1639). — Baux (1732-1779). — Traités et conventions entre l'abbaye et : Nicolas de Gy, curé de Gray, concernant les droits dudit curé à Gray (1378) ; — le Magistrat de Gray, concernant le droit de propriété de l'abbaye sur la rivière du Drugeon jusqu'à la Saône (1555). — Mandement de terrier en faveur des propriétés de l'abbaye sises sur le territoire de Gray et les villages environnants (1716). — Testaments de : Hugues de Gy, curé de Gray (1297) ; — Jeannette, femme de Perrenet, dit *Fainrit* (1360) ; — Henri Rollot, de Gray, curé de Beaujeu (1427) ; — Pierre Mathieu, de Gray, docteur en droit (1593). — Constitutions de cens et rentes en faveur du chapelain du cimetière de Gray par : Damete, fille d'Othenin Lauvillars (1328) ; — Clairette, fille de Jean de *Jarenat* (1338) ; — Huguette, femme de Jeannot le Maçon (1340) ; — Jacquot de Gray (1346) ; — Jeannette, veuve de Huguenin, dit *Taclet* (1349) ; — Perrinot Poncet (1353) ; — Jeannette, dite *Bonnecôte* (1353) ; — Jean, dit *Curteliers* (1357).

H. 791. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 13 sceaux.

1260-1665. — *Gray* (suite). — Constitutions de cens et rentes en faveur de : l'abbaye, sur Huguette, fille de Henri, dit *Verrier*, de Gray (1260) ; — la même, sur Jeannette, fille de Gérard, dit *dou Chastel* (1292) ; — Étienne de Gray, curé de Battrans, sur Bertrand, fils de Viénot, dit *des Chaus* (1295) ; — le même, sur Renaud, fils d'Annat, dit *dou Pont* (1302) ; — le même, sur Adelenate, femme de Jacquot Aumaunin (1304) ; — l'abbaye sur Floroz, dite *Norrice*, et Jeannette, sa fille (1323) ; — le même, sur Guyot, dit *Baurguerelx* (1325) ; — le même, sur Jeannette, fille de Jean Laurent (1327) ; — Henri, dit *Berberex*, de Gray, prêtre, sur Regnaud, dit *Furbis* (1340) ; — l'abbaye, sur Huguenotte, femme de Huguenin de Mailley (1356) ; — la même, sur Jacquot Gauthioz (1375) ; — la même, sur Huguenin, dit *Melerez* (1377) ; — Villemin des Charmottes, sur Regnaud, fils de Lambelin, dit *Racenote* (1381) ; — l'abbaye, sur Regnaud Bourdot (1391) ; — la même, sur Humbert de Talmay (1402) ; — la même, sur Nicolas Huillat (1403) ; — la même, sur Jeannette, veuve de Jacquot le Grainier (1406) ; — la même, sur Simon, dit *Flatans* (1415) ; — Regnaulde, fille de Jean Viéton, sur Henri Rollot, curé de Beaujeu (1425) ; — l'abbaye, sur Jeannette, veuve de Jean de Membrey (1436) ; — la même, sur Martin Gauthiot (1445) ; — la même, sur Guillemette, veuve de Regnaud Pourgeon (1474) ; — la même, sur Viénot Paillot (1474) ; — Jean Bizot, sur Claudine Matherot (1579) ; — l'abbaye, sur Guillaume Voillard (1665) ; — etc.

H. 792. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 3 sceaux ; 1 bulle ; 1 cachet.

1275-1763. — *Gray* (suite). — *Pièces concernant la cure de Gray.* — Eudes, de Rougemont, archevêque de Besançon, confirme les droits de l'abbaye sur la cure de Gray et lui en concède d'autres (1275) ; — ratification de

cette donation par le doyen et le chapitre métropolitain (1275). — Traité entre Corneux, les Cordeliers de Gray et le curé de cette ville concernant les droits de l'abbaye et du curé sur les sépultures de paroissiens de Gray dans le cimetière des Cordeliers (1288). — Convention entre l'abbaye et le curé de Gray au sujet du partage des offrandes (1293). — Amodiation des revenus de la cure de Gray (1377). — Commission apostolique à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon pour ouvrir une enquête concernant l'union de la cure de Gray à l'abbaye de Corneux, puis pour procéder à cette union (1391).— Bulle de Clément VII, prescrivant l'union de la cure de Gray à l'abbaye (1392) ; — plusieurs copies des XVe et XVIIe siècles. — Prise de possession de la cure de Gray par l'abbé de Corneux (1393). — Mandement de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, concernant les droits curiaux attribués à l'abbé de Corneux à la suite de l'union de la cure de Gray à l'abbaye (1394). — Bail des revenus de la cure de Gray fait au curé par l'abbé de Corneux (1447). — Sentence de l'official de Besançon, condamnant le vicaire perpétuel de Gray à renoncer à recueillir à son profit les offrandes de cire et d'argent dans les fêtes solennelles et les funérailles, et l'obligeant à restituer celles qu'il avait perçues depuis son installation ; ce droit est restitué à l'abbaye (1470). — Comptes rendus à l'abbé de Corneux des droits de baptême, de mariage et de sépulture perçus par la cure de Gray (1557-1592). — Acte constatant le droit de l'abbé de percevoir une partie des offrandes faites à l'occasion de la première messe d'un nouveau prêtre célébrée dans l'église paroissiale de Gray (1619). — Requête présentée au parlement de Dôle par l'abbé de Corneux tendant à être maintenu dans son droit de présentation à la cure de Gray (1664). — Présentations par l'abbé de Corneux pour la cure de Gray de : Pierre Marmier (1534) ; — Jean Mathieu (1557) ; — Laurent Martin (1580) ; — François Bleigné (1603) ; — Christophe d'Arc (1613) ; — Pierre Cadot, curé de Scey-sur-Saône (1664). — Consultations d'avocats concernant les droits de l'abbé de Corneux sur la cure de Gray (1719-1763).

H. 793. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 11 sceaux ; 1 cachet.

1342-1696. — *Gray* (suite). — *Pièces concernant la chapelle Saint-Nicolas dans l'église paroissiale de Gray :* présentations en qualité de chapelains de : Jean Saiget (1368) ; — Henri Rolet, curé de Gray (1393) ; — Étienne Laugard (XVe siècle) ; — Claude Contet, vicaire d'Angirey (1556) ; — Pierre Cadot (1657) ; etc. — *Pièces concernant la chapelle Sainte-Catherine au cimetière de Gray :* dotation de la chapelle du cimetière de Gray, par Humbelot, dit *Motoillox*, Gérard, dit *Bellandiers*, et Odon, dit *Merciers*, bourgeois de Gray (1342) ; — union de la chapelle du cimetière avec l'abbaye (1417) ; — requête tendant à obtenir l'union de la chapelle du cimetière avec la mense des familiers de l'église paroissiale (1594) ; — etc. — Mandements de nouvelleté en faveur de Corneux et concernant : les obstacles que divers habitants de Gray prétendaient mettre aux droits de l'abbé dans l'église paroissiale de Gray (1507) ; — une dissension entre l'abbé et les familiers de l'église de Gray (1569). — Sentences (1530-1613). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Gray au sujet du droit de l'abbé de nommer et d'instituer le principal et les régents du collège de Gray, ainsi que des recteurs d'école dans ladite ville (1450-1639).

H. 794. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 54 feuillets, papier ; 2 cachets.

1450-1639. — *Gray* (suite). — Suite du procès concernant le droit de nomination de principal, régents et recteurs d'école.

H. 795. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 149 feuillets, papier.

1527-1572. — *Gray* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et Philippe de Saint-Seigne, de Gray, et consorts, au sujet de droits sur la succession de Claude de Saint-Seigne à lui réclamés par l'abbaye.

H. 796. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 140 et 34 feuillets, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1453-1716. — *Gray* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Gray, au sujet des droits de l'abbaye sur la rivière l'Ognon et auxquels prétendaient lesdits habitants (1534-1558). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Gray au sujet de la propriété du pré de la Profondière, sis sur le territoire de Gray (1453-1716).

H. 797. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 40 et 28 feuillets, papier.

1564-1778. — *Gray* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Gray au sujet des droits

prétendus par lesdits habitants sur le bois de la Rieppe et spécialement le droit de glandée.

H. 798. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 67 pièces, papier; 1 sceau; 1 cachet.

1261-1778. — *Gray* (suite). — Suite du procès concernant les droits de l'abbaye dans le bois de la Rieppe (1564-1778).

Gray-la-Ville.—Vente à l'abbaye par Perrenin, dit *Cayns,* d'un champ sis à Gray-la-Ville (1261). — Donations faites à l'abbaye par : Huguette, veuve de Pierre, dit *du Château,* de Gray, de ce qu'elle possédait en dîmes à Gray-la-Ville (1262); — Lorette, fille de Pierre *du Château*, de ce qu'elle possédait à Gray-la-Ville et Velet (1266). — Achat, par l'abbaye à Perrenin de Gray, de vingt émines de blé et quarante émines d'avoine provenant des dîmes de Gray-la-Ville (1281). — Acensement d'une maison sise à Gray-la-Ville (1304). — Donation à l'abbaye par Guillemette, fille d'Abel, de Gray, d'un journal de terre sis à Gray-la-Ville (1329). — Vente de biens sis à Gray-la-Ville par Étienne, dit *Morellez,* de Gray, à Perrin de Governe, bourgeois de Gray (1339). — Constitution de rente en faveur de l'abbaye par Nicole, fille de Girardet, dit *Truichetet,* bourgeois de Gray, sur ses biens sis à Gray-la-Ville (1375); — idem, par Guillot Robiney, de Gray-la-Ville (1397). — Résignation, par Ferdinand-Louis Baulard, de Fleury, entre les mains de l'abbé de Corneux, de son titre de chapelain de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, en l'église de Gray-la-Ville (1723).

Gy. — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de Corneux à Gy (XVIIe siècle). — Copie (XVIIe siècle) de la bulle de Paul III, proclamant l'union de la cure de Gy au chapitre de la cathédrale de Besançon (1546).

H. 799. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 119 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 50 et 30 feuillets, papier; 2 cachets.

1242-1729. — *Hugier.* — Donations faites à Corneux par : Hugues de Beaujeu, archidiacre de Gray, avec l'assentiment d'Étienne d'Oiselay, de tout ce que ledit Hugues avait acquis en dîmes et en terres à Hugier, provenant de Milon de Sornay (1242); — Étienne, dit *Menaignis*, de Hugier, de trois sous de cens sur des biens sis audit Hugier (1350). — Vente à l'abbaye par Robert de Hugier des grosses dîmes dudit lieu (1244). — Achat de cinq ouvrées de vignes sises à Hugier, par Thiébaud Laborey sur Jean Fidon (1560). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Hugier au sujet des droits prétendus par l'abbaye sur la grange du Magney et ses dépendances (1541-1729).

H. 800. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 5 cahiers in-f°, 29, 20, 68, 26 et 40 feuillets, papier.

1541-1729. — *Hugier* (suite). — Suite du même procès concernant la ferme du Magney.

H. 801. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 59 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 22 feuillets, papier; 1 sceau.

1279-1784. — *Jallerange.* — Convention entre Corneux et les habitants de Jallerange, concernant le droit de pêche dans l'Ognon (1526).

Morogne. — Inventaires des titres et papiers concernant les droits de l'abbaye à Morogne et au moulin de Banne (XVIIe siècle). — Acquisitions de biens sis à Morogne par: Jean Guyot, sur l'abbaye (1504); — Thiébaud et Jacquot Bugnon, sur l'abbaye (1569); — Jean Chardot, sur Claudine Jannel (1625); — Jean Bartholomot, sur l'abbaye (1661). — Inventaire des contrats d'acquisitions faits de 1505 à 1669. — Actes et copies d'actes de vente de biens sis sur le territoire de Morogne par : l'abbaye à Jean Vautrin (1446); — Jean Galliot, citoyen de Besançon, à Claude Bartholomot (1614); — Jacques Fourcault au même (1622); — Claude Jannel à Jean Chardet (1625); — l'abbaye à Jean Bartholomot (1645); — Claude et Denis Clerget à François Sauvageot (1651); — Jean Bartholomot à Étienne Cretin (1667); — Étienne Manon à Claude-François Guillaume et Jean Bartholomot (1684); — Joseph Hugottet à Jean Bartholomot (1716); — Françoise Bolu à Jacques Bartholomot (1769); — etc. — État des ventes et échanges de fonds sis à Morogne (1773-1784). — Fragments de reconnaissances faites à l'abbaye par les habitants de Morogne (1553-1675). — Amodiations et baux (1710-1758). — Conventions entre : les abbayes de Corneux et d'Acey, au sujet du droit de pêche dans l'Ognon (1279); — les habitants de Bay et ceux de Morogne, concernant les droits de pâturage dans un communal appelé *les Breuillets* (1554). — Mandement de garde en faveur de l'abbaye, concernant son droit de haute justice à Morogne (1641). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Morogne au sujet du droit de pêche dans l'Ognon (1518-1599).

H. 802. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets, papier.

1605-1608. — *Morogne* (suite). — Terrier des biens de l'abbaye à Morogne, contenant les reconnaissances générales et particulières des habitants. L'abbaye de Corneux possède à Morogne la justice haute, moyenne et basse et le droit de mainmorte ; les habitants doivent acquitter une imposition foncière et seigneuriale de 9 livres, 13 sols, 3 deniers, plus le droit de lods et ventes, le douzième du prix de toute acquisition faite par eux sur le territoire de Morogne ; le tout à l'exception des terrains communaux sur lesquels le marquis de Marnay prétendait avoir le droit de justice conjointement avec l'abbaye. Noms des principaux propriétaires : Bartholomot (Claude), Boudrot (Guyot), Chardot (Jean), Chaultemps (Jean et Nicolas), Clerc (Jean), Clerget (Claude), Demougeot (Jean), Dupont (Jean, Laurent et Louis), Fourain (Guillaume), Fourcault (Claude), Fribourg (Hugues), Fuyn (Claude), Goutheret (Antoine), Guyod (Claude), Merceret (Jacques), notaire, Monnot (Nicolas), Moutot (Jean), Murgeotte (Jean), Paris (Jean), Philippe (Hugues), Pleureux (Antoine, Guillaume et Jacques), Quédam (Vuillemin), Tardevet (Claude), Vyénot (Jean), etc.

H. 803. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1264-1790. — *Motey-sur-Saône*. — Convention entre les abbayes de Bèze et de Corneux, stipulant que le droit de présentation à la cure de Motey-sur-Saône appartenait aux deux abbayes et serait exercé alternativement par elles (1264). — Donations faites à l'abbaye par : Simonette, femme de Guyard de Champtonnay, de tout ce qu'elle possédait à Motey (1283) ; — Huguenin, fils dudit Guyard, de six bichots de blé à prendre sur les dîmes de Motey (1309). — Constitution de cens en faveur de l'abbaye par Jeannot de Motey (1358). — Reconnaissance, par Claude-Antoine Vuillemot, curé de Motey, du droit de patronage de l'abbaye sur ladite cure (1718) ; — idem, par Daniel Maréchal (1735). — Déclaration des revenus de la cure de Motey (1790).

Nantouard. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Nantouard (XVIIe siècle-1725). — Donations faites à l'abbaye par : Guillaume de Saint-Vit, de tout ce qu'il possédait à Nantouard (1268) ; — Jean, sire d'Ancier, d'un meix sis à Nantouard (1326) ; — Simon d'Ancier, de ses droits sur la rivière du Drujeon (1328). — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Nantouard par : Antoine Jacquard, sur Étienne Guyotte (1577) ; — Thierry Jacquin, sur Guillemin Tisserand (1606) ; — Claude Jacquard, sur Marguerite Jacquard, veuve de Denis Pillegrin (1609) ; — Pierre Boudet, de Gray, chirurgien, sur Claude Tisserand et Toussaint Cudrey (1611) ; — Henri Plotey, sur Claude Pillegrin (1620) ; — Claude Barbey, sur Mamès Cudrey (1636) ; — Claude Reneux, curé de Velesmes, sur Claude Jacquard (1641) ; — Claude Jacquard, sur l'abbaye (1649) ; — Pierre Vuillemin, sur Jean Vuillemin (1662) ; — Gaspard et Marguerite Boussot, sur François Boussot (1692) ; — Médard Maire, sur François Barbey (1723) ; — Jean-Claude Pelot, sur Jacques Barbey (1739) ; — etc. — Ventes de biens sis sur le territoire de Nantouard par Jeannette de Velesmes et Girard de Mantoche à l'abbaye (1312) ; — Thiébaud Jacquard à l'abbaye (1491) ; — l'abbaye à Richard Bernard (1653) ; — Claudine Jacquard, femme de Jean-Pierre Ruchet, à Claude Guyotte (1687) ; — Claude Carolet, à Simon Chapuis (1729) ; — Claude Bernard à Claude Nardot (1770) ; — Grégoire Vaconnet, à Claude Lapeltière (1772) ; — etc. — État des ventes faites par l'abbaye à Nantouard et reçues par Adrien Desbois, notaire à Cromary (1650-1657). — Échanges de biens sis sur le territoire de Nantouard entre : l'abbaye et Alix, comtesse de Savoie et de Bourgogne (1270) ; — Claude Jacquard et Jeanne Lavenue, veuve de Claude Febvre (1590) ; — Martin Jacquad et Mathieu de Velotte (1602) ; — le même et Guillaume Jacquard (1608) ; — Claude Jacquard et Nicolas Boussot (1619) ; — Claude Guyotte et Claude Bernard (1670) ; — Jeanne Gérardey, veuve de Simon Courtot, et Grégoire Carolet (1728) ; — etc. — Bail du four banal de Nantouard fait par l'abbaye à Pierre-François Springaux (1749). — Convention entre l'abbaye et les habitants de Nantouard concernant le paiement des dîmes (1635). — Traités de mariage entre : Claude Jacquard et François Tisserand (1590) ; — Guillemin Tisserand et Françoise Gaymel (1595) ; — Claude Guyotte et Guillemette Boussot (1598). — Partage des biens des héritiers de Jean Jacquart, notaire, entre les Jésuites du collège de Besançon et les Boussot de Nantouard (1648). — Extrait du testament de Claude Marmier, seigneur d'Échevannes (1535).

H. 804. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 6 cahiers in-f° et in-4°, 18, 34, 62, 28, 40 et 90 feuillets, papier.

1359-1721. — *Nantouard* (suite). — Huguenin *li Fusiers*, de Fondremand, se reconnaît mainmortable de l'abbaye pour ses possessions de Nantouard (1359). — Affranchissements de : plusieurs habitants de Nantouard par Joachim de Marmier, seigneur de Nantouard, Hugier, Cugney, Échevannes, Bay et Sornay (1652) ; — Nicolas Rennevier, de Nantouard, par le même (1653) ; — une maison sise à Nantouard, avec ses dépendances, habitée par Claude Guyotte, notaire, par les Jésuites du collège de

Besançon (1656). — Reconnaissances générales et particulières faites à l'abbaye par les habitants de Nantouard (1510, 1587-1591 et 1599). — Reconnaissances de : Richard Bernard et Grégoire Carolet, Jean et Colin Jacquard, etc. (XVIIe siècle). — Reconnaissances des habitants de Nantouard pour l'année 1724. — Sentence arbitrale concernant le droit de pâturage de l'abbaye dans la forêt de Bellevaivre, sur le territoire de Nantouard (1563). — Arrêt contre les habitants de Nantouard qui contestaient le droit de l'abbaye de leur imposer des charrois à la ferme du Magny (1602).

H. 805. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 72 pièces, papier ; 7 cahiers in-f° et in-4°, 48, 40, 32, 42, 40, 32 et 24 feuillets, papier ; 1 cachet.

1453-1772. — *Nantouard* (suite). — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Nantouard au sujet du four banal en particulier et de la seigneurie dudit Nantouard en général (1510-1634). — Pièces d'un procès entre Corneux, d'un côté, Claude et Gaspard Guyotte, seigneur de Velloreille-les-Choye, et leurs héritiers, de l'autre, au sujet des droits seigneuriaux de l'abbaye à Nantouard, spécialement du droit de mainmorte (1724-1772). Les pièces annexées, concernant les droits de Corneux, remontent à l'année 1453.

H. 806. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier ; 6 cahiers in-f° et in-4°, 28, 26, 42, 22, 43 et 29 feuillets, papier ; 1 plan.

1453-1772. — *Nantouard* (suite). — Suite du même procès avec les Guyotte.

H. 807. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 178 pièces papier ; 2 cahiers in-4°, 22 et 32 feuillets, papier ; 1 plan.

1453-1772. — *Nantouard* (suite). — Suite du même procès.

H. 808. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier ; 7 cahiers in-f° et in-4°, 38, 40, 24, 34, 32, 44 et 50 feuillets, papier ; 2 plans.

1414-1772. — *Nantouard* (suite). — Suite du même procès ; les pièces de cette liasse consistent surtout en actes d'acquisition, de vente ou d'échange de fonds sis à Nantouard, et remontent à 1414. — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Nantouard au sujet des droits de l'abbaye sur plusieurs terres sises sur le territoire dudit Nantouard (1746-1755).

H. 809. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 22 feuillets, parchemin ; 2 plans.

1346-1771. — *Noiron.* — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Noiron (XVIIe siècle). — Achats de biens sis à Noiron par : Claude Labre, sur l'abbaye (1566) ; — le même, sur Jean Grand (1569) ; — Odot Agnus, de Gray, sur Nicolas Barbier, notaire (1600) ; — Pierrette Carnel, sur Martin Labre (1629). — Ventes de biens sis à Noiron par : Vuillemin Labre à Aubry Labre (1541) ; — l'abbaye à Blaise Renuot (1668). — Constitution de rente au profit de l'abbaye par Besançon Barthier (1473). — Accusements (1486-1655). — Plans de deux cantons de bois sis sur le territoire de Noiron (1654-1658). — Mandement de garde en faveur de l'abbaye, concernant ses droits de justice à Noiron (1551).

Onay. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Onay et Champtonnay (1683). — Vente d'une redevance annuelle d'un demi-bichot de froment par Hubert Ponceot, dit *Tavain*, à Odot Aubriot (1346). — Achats par l'abbaye à : Odot Mugneret, de six sous de cens annuel sur une maison à Noiron et payables à l'Annonciation (1437) ; — Aymon Bollot, de dix sous de cens annuel sur les biens dudit Bollot et payables à la Saint-Martin d'hiver (1438). — Reconnaissance faite à l'abbaye, par Vuillemin Lespaignol et Étienne Martel, d'un cens annuel de trois pennaux de froment, mesure de Gy, payable le lendemain de la Toussaint (1427). — Amodiations et baux (1582-1756). — Divers arpentements des possessions de l'abbaye à Onay (1700-1771). — Mandements du bailli d'Amont en faveur de l'abbaye, concernant : la saisie des biens de la succession de Barthélemy Lespaignol, sis à Onay, Cresancey et Cugney (1405) ; — la saisie de divers biens sis à Onay (1425).

Pesmes. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de la cure de Pesmes (XVIIe siècle).

H. 810. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 48 et 28 feuillets, papier ; 3 plans ; 1 sceau ; 1 cachet.

1288-1775. — *Quitteur.* — Donation à l'abbaye de ses biens et droits seigneuriaux à Quitteur par Isabelle, fille de Foulques, sire de Rigny (1321). — Achats de biens sis à Quitteur par : Jean Pintoy, sur Philippe et Claude

Fol (1541); — Étienne Jeanneret, sur l'abbaye (1563); — Pierre Pyollet, sur Claude Guillemin (1563); — Jean Saulceotte, sur Guyette Petit (1631); — Léger Marchant, sur Barthélemy Janot (1633). — Ventes de biens sis à Quitteur par : Jean Thielleret à l'abbaye (1563); — Claude Billard à Jean Gilot (1635); — l'abbaye à Jean Baraut (1656). — Échange de biens entre Jean Camus et Perrenot Janot (1475). — Accensement perpétuel des échutes appartenant à l'abbaye fait à Huguenin, fils de Jacquot Blandin (1421). — Simon, fils de Regnaud, de Quitteur, reconnaît être homme de l'abbaye, « de serve condicion et morte mayn » (1327). — Reconnaissances d'héritages (1558-1602). — Traité de mariage entre Étienne Jehannenot et Jeannette Janot (1536). — Sentences (1570-1594).

Ray. — Isabelle, femme de Hugues, sire de Beaujeu, donne à l'abbaye une rente annuelle de six sols estevenans à prendre sur les revenus des fours banaux de Ray et de Villers-Vaudey (1288). — Constitution d'un cens annuel de dix sous sur une maison à Ray faite en faveur de l'abbaye par Nicolas Pichard (1477).

Rigny. — Baux (1724-1770). — Plan de la grange de Saint-Laurent, autrement dite de Bonvillers, territoire de Rigny, par Simon Fournier, géomètre-arpenteur à Gray (1739). — Deux plans de la grange Saint-Laurent et de ses dépendances par Claude Dausse, géomètre-arpenteur à Gray (1762). — Pièces d'un procès entre Corneux, d'un côté, les habitants de Rigny, en général, et, en particulier, Jean-Baptiste Baulard, conseiller à la chambre des comptes de de Dole, et Anne-Thérèse Duban, veuve de Pierre-François Baulard, écuyer, seigneur de Rigny, comme tutrice de Pierre Baulard, son fils, de l'autre, concernant les droits seigneuriaux de l'abbaye sur la grange de Saint-Laurent (1723-1775).

H. 811. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 112 pièces, papier; 3 cachets.

1153-1775. — *Rigny* (suite). — Suite du procès concernant la seigneurie de la grange de Saint-Laurent. Cette liasse comprend parmi les pièces à l'appui de ce procès : copie (XVIIe siècle) d'une confirmation de tous les biens et possessions de l'abbaye par Humbert, archevêque de Besançon (1153); — copie (XVIIIe siècle) de la ratification par Jean de Ray, seigneur de Beaujeu, de la donation à l'abbaye par Jean de Dandisier de la terre de ce nom et de ses dépendances (1390); — requêtes, enquêtes, mémoires et autres pièces de procédures (XVIe-XVIIIe siècle); — etc.

H. 812. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 63 pièces, papier; 3 sceaux.

1294-1775. — *Rigny* (suite). — Suite du même procès. Cette liasse comprend parmi les pièces à l'appui : copie (XVIIe siècle) de la confirmation, par Otton V, comte de Bourgogne, des donations faites à l'abbaye par ses parents (1294); — défense faite aux grangiers de Saint-Laurent d'héberger qui que ce soit dans ladite grange (1340); — amodiation par l'abbaye de la grange de Saint-Laurent (1446); — monitoire obtenu par l'abbaye à l'occasion d'un vol de meubles, papiers et argenterie à la grange de Saint-Laurent (1489); — mandement de nouvelleté au sujet du droit de haute, moyenne et basse justice de l'abbaye à la grange de Saint-Laurent et sur son territoire (1502); — sentences (1519-1527); — dénombrement de la grange de Saint-Laurent et du bois de la Bouloye (1553); — etc.

H. 813. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 72 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 36 et 36 feuillets, papier; 1 plan; 1 sceau; 1 cachet

1406-1775. — *Rigny* (suite). — Suite du même procès. Cette liasse contient parmi les pièces à l'appui : copie (XVIIIe siècle) du dénombrement de la seigneurie de Chargey-les-Gray (1406); — enquête contre Martin de Saint-Andoche et Jean *le Byaul*, concernant le droit de pâturage du bétail de la grange de Saint-Laurent dans le bois de Chargey (1488); — plan géométrique du domaine de Saint-Laurent par Claude Dausse, géomètre-arpenteur à Gray (1762); — etc.

H. 814. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 3 cahiers in-f°, 165, 67 et 38 feuillets, papier.

1728-1775. — *Rigny* (suite). — Suite du même procès : aucune pièce intéressante.

H. 815. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 7 cahiers in-f°, 52, 64, 44, 26, 28, 24 et 34 feuillets, papier; 1 sceau.

1723-1775. — *Rigny* (suite). — Suite du même procès. Cette liasse ne contient guère que des mémoires adressés au Roi dans le procès en question.

H. 816. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 1 sceau.

1192-1787. — *Saint-Broing et Corneux.* — Inventaires des titres et papiers concernant les droits de l'abbaye à Saint-Broing et à Corneux (1678-1717). — Otton II, comte de Bourgogne, certifie que le chambrier de l'abbaye Sainte-Bénigne de Dijon lui a cédé la moitié des revenus de Saint-Broing et l'a mis sous sa garde (1192). — Donations faites à Corneux par : l'abbaye de Sainte-Bénigne de Dijon, du village de Saint-Broing avec toutes ses dépendances (1210) ; — ratification de cette donation par Marguerite, femme du comte Otton (1210). — Guillaume de Frasne et ses sœurs Béatrice et Marguerite, de tout ce qu'ils possédaient à Saint-Broing (1265) ; — Thiébaud, sire de Beaujeu, de tous ses droits à Saint-Broing, particulièrement tailles, corvées, cens, dîmes et mainmorte (1316). — Acte d'achats de biens sis sur le territoire de Saint-Broing par : l'abbaye, sur Étienne de Mailley, dit *Chardons* (1255) ; — l'abbaye, sur Jean Ravet (1474) ; — Jean Nicolin, sur l'abbaye (1499) ; — Lambert Viennot, à Robert Bethol (1534) ; — l'abbaye, sur Viénot et Jean Nicolin (1560) ; — Claude Nicolin, sur Jean Bahu (1570) ; — l'abbaye, sur Claude Favre (1582) ; — Antoine Lurot et ses frères, sur l'abbaye (1589) ; — Renaud Barillon, sur l'abbaye (1603) ; — Georges Nicolin, sur Claude Cudrey (1618) ; — François Bœuf, sur Jean Bourdot le jeune (1621) ; — Noël Cudrey, sur Jean Mourey (1622) ; — Antoine Verney, sur Martin Foillenot (1623) ; — l'abbaye, sur Charlotte Raveney (1623) ; — Claude Barbier, sur Jean Prestot (1627) ; — l'abbaye, sur Jean Maldiney (1631) ; — Claude Febvre, sur Claude Viénot (1633) ; — l'abbaye, sur François Matard (1654) ; — Nicolas Poignot, sur l'abbaye (1672) ; — Grégoire Grappin, sur Antoine Roussel (1684) ; — Paul Boisot, huissier, sur Marguerite Pilley (1684) ; — Pierre Mergeret, sur Georges Poignot (1690) ; — l'abbaye, sur les héritiers d'Antoine Chenevard (1699) ; — l'abbaye, sur François Nicolin (1708) ; — l'abbaye, sur Sébastien Cogniet (1711) ; — l'abbaye, sur Étienne Vuillemin (1712) ; — Claude Ruchet, sur François Bernard (1724) ; — Nicolas Bourguinat, sur Claude Olanier (1728) ; — François Coulonge, sur Nicolas Olanier (1734) ; — Claude Lurot, sur Jean-Claude Poignot (1759) ; — Jacques Brie, sur l'abbaye (1760) ; — Pierre Paquet, sur Pierre Roland (1787) ; — etc.

H. 817. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1265-1787. — *Saint-Broing* (suite). — Ventes de biens sis sur le territoire de Saint-Broing, faites à l'abbaye par : Perrenin *lou Janre Gouant* (1265) ; — Odot, fils de Gouand de Velesmes (1296) ; — Jean de Beaujeu, écuyer (1390) ; — Jeanne, fille de Jean Amyot (1476). — Actes de vente de biens sis à Saint-Broing par : Jeanne de Roussillon, dame de Beaujeu, à François Fleiget (1522) ; — Georgine, femme de Jean Perchet, à Claude Vuillemenot (1558) ; — l'abbaye à Léonard Clarotet (1571) ; — Jean Nicolin à Guillemette Lièvre (1610) ; — Pierre Cornuet à l'abbaye (1632) ; — l'abbaye à Oudot Nicolin (1645) ; — l'abbaye à François Golliard (1696) ; — Pierre-François Bernard à Claude Ruchet (1724) ; — l'abbaye à Didier Rany (1741) ; — Jean-Baptiste Carnet à Simon-Thomas Maréchal (1754) ; — l'abbaye à Luc Bernard (1759) ; — l'abbaye à Jean-Baptiste Springaux (1760) ; — l'abbaye à Jean-Baptiste Lurot (1761) ; — Jean-Baptiste Brié à François Bague (1787) ; — etc. — Cahiers contenant tant des copies que des états de ventes de biens à Saint-Broing au profit de l'abbaye (1628-1785). — Actes d'échange de biens sis sur le territoire de Saint-Broing entre : l'abbaye et Perrenin *lou Janre Gouant* (1265) ; — Gillette, femme de Jean Ravenel, et Blaisotte, veuve de Jean Lurot (1544) ; — Perrenot Pigoret et Martin Jeannin (1561) ; — Jean Viénot et Claude Nicolin (1580) ; — Gillette Nicolin, Odot Viénot et Étiennette Maulsernet, femme de Claude Bussy (1614) ; — Marguerite Clairotet, veuve de Jean Barbier, et Toussaint Nicolin (1622) ; — Jean Febvret et François Bœuf (1631) ; — l'abbaye et François Lurot (1665) ; — l'abbaye et Jacques Cuderez (1665) ; — l'abbaye et Antoine Boizot (1678) ; — l'abbaye et Catherine Clémenceot, femme de Sébastien Bersaut (1696) ; — Joseph Boizot et Henri Lurot (1730) ; — etc. — Échanges de biens sis à Corneux entre l'abbaye et plusieurs particuliers audit lieu (1774-1776).

H. 818. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 50 feuillets, papier ; 1 sceau.

1454-1761. — *Saint-Broing* (suite). — Registre des actes de vente et d'échange au profit de l'abbaye (1728-1743). — Constitutions de rentes au profit de l'abbaye sur : Jean du Vay (1461) ; — Perrenot Gauthier (1461) ; — Guillaume et Perrenin Chasnel (1461) ; — Jean Buliet (1461) ; — Simonne Ravet (1461) ; — Jean Cournal (1464) ; — Étienne Barbe (1478) ; — Claude Malsalvel (1558) ; — Jean Sainguyeret (1558) ; — Viénot Nicolin (1558) ; — Perrenot Pygoret et Jean Babin (1568) ; — Pierre Convers (1639) ; — Martin Viénot, Jean et Simon Bourdet, et Gilette Nicolin (1639) ; — Nicolas Bergeret (1728) ; — Jeanne-Claudine-Brigitte Séguin, femme de Pierre Bague (1761) ; — etc. — Constitution de rentes au profit de : Barbe Viénot, sur Odot et Claudine Viénot (1613) ; — Joachim Brice, sur Jacques Guérinot (1635) ; — Philippe de la Baume, mar-

quis d'Hyenne, gouverneur de la Bourgogne, sur Jean Renoy et Oudot Nicolas (1664) ; — etc. — Acensements au profit de l'abbaye de terres sises sur le finage de Saint-Broing (1454-1581).

H. 819. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1456-1767. — *Saint-Broing* (suite). — Acensements (suite) (1614-1767). — Amodiations du moulin de Saint-Broing (1456-1474) ; — idem, du four banal dudit lieu (1586). — Amodiations diverses (1591-1767).

H. 820. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1340-1786. — *Saint-Broing* (suite). — Baux (1665-1786). — Traités, accords, etc., entre l'abbaye et : Geoffroy, seigneur de Beaujeu, et Philippe de Beaujeu, chanoine de Langres, au sujet des droits de seigneurie à Saint-Broing (1340) ; — les habitants de Saint-Broing, concernant le droit de pâture des bestiaux sur le territoire de Velesmes (1381) ; — le seigneur de Beaujeu et les habitants de Saint-Broing, concernant les droits réciproques des contractants dans la forêt de Bellevaivre (1383) ; — Bernard, seigneur de Ray, Seveux et Beaujeu, concernant les droits d'usage et de parcours de l'abbaye et des habitants de Saint-Broing dans la forêt de Bellevaivre (1428) ; — les habitants de Beaujeu et de Saint-Broing, concernant le même objet (1463) ; — les habitants de Saint-Broing, concernant les charrois de vins de Bucey-les-Gy (1463-1464) ; — les mêmes, concernant les droits de l'abbaye audit lieu (1562) ; — Léonard Nicolin, dit *Morot*, et Jeannette Gauliard, sa femme, concernant la succession des enfants de Jean Viénot (1596) ; — les habitants de Saint-Broing, concernant les réparations à faire au pont du chemin de Velesmes (1607) ; — les mêmes, concernant les droits de l'abbaye sur la tuilerie de Corneux (1613) ; — Antoine Lescot et Sébastien Springaux, amodiateurs de la terre de Saint-Broing, concernant la succession de Barbe Cuderey (1699) ; — les habitants de Saint-Broing, concernant l'usage du four banal dudit lieu (1713) ; — les mêmes, concernant les droits d'usage et de parcours dans la forêt de Bellevaivre (1725) ; — Anne Vauvillers, concernant la succession de sa sœur, femme de Nicolas Jannin (1774) ; — Thérèse-Éléonore de Mignot de la Balme, douairière de Rodrigue-François-César de Manou, seigneur d'Éclans, concernant le droit de pêche dans la Morthe (1780) ; — etc. — Traité de mariage entre : Claude Barbier et Denise Lurot (1617) ; — Odot Lurot et Jeanne Convers (1627) ; — Claude Foillenot et Michelle Bugotey (1632) ; — Jean Pierrotte et Anne Lurot (1633) ; — François Laurenceot et Jeannette Garnier (1634).

H. 821. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 62 et 38 feuillets, papier.

1542-1727. — *Saint-Broing* (suite). — Partages de biens entre : Simon Jehannin et Claude Lespaignol (1542) ; — Jean Febvret et Nicolas Clémenceot (1605) ; — Jean Barbier et Jeannette Clerget (1610) ; — François, Georges, Anne et Jeannette Lurot (1630) ; — les filles d'Odot Nicolin (1676) ; — Jean-Claude et Pierre Mergeret (1682) ; — Joseph et Michelle Boizot (1719) ; — les héritiers de Jean Carnet (1725) ; — Henri Poliain et Antoine Lescol (1727) ; — etc. — Manuel des corvées de bras dues à l'abbaye à Saint-Broing (1598-1602). — Mandement de terrier en faveur de Corneux (1667) ; — Déclaration de la grange et de la bergerie de Corneux (1552). — Fragments de reconnaissances d'héritages faites par divers habitants de Saint-Broing (1552-1601).

H. 822. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 52 feuillets, papier.

1606-1758. — *Saint-Broing* (suite). — Fragments de reconnaissances d'héritages faites à l'abbaye par : Barberet (Claude), Belle (Claudine), Boizot (Joseph et Michelle), Carney (les héritiers de Jean), Clémenceot (Nicolas), Clerget (Martin), Grenot (Nicolas), Lurot (Henri), Monnin (Viénot), Nicolin (Jean, Marie et Odot), Pillet (Jean-Baptiste), Poignon (Nicolas), Poliain (Henri), Valletet (les héritiers de Claude), etc. (1606-1758). La plupart de ces pièces ne sont pas datées. — État des maisons et ménages de Saing-Broing (1710).

H. 823. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 146 et 144 feuillets, papier ; 3 plans.

1665-1729. — *Saint-Broing* (suite). — Terrier et arpentement général des biens de l'abbaye à Saint-Broing par Denis Fournier, géomètre-arpenteur (1668). Noms des principaux propriétaires : Barberet (Claude), Bavelier (le procureur), Belle (Claude), Bernard (Pierre-François), Boizot (Paul), Clémenceot (Claude), Clerget (Martin), Carnet (Gaspard), Cudrey (Jacques), Dunan (Jean), Gouenet (Jean), Lescot (Antoine), Lurot (Henri), Marion (Bénigne), Matta (François), Mergeret (Pierre), Nicolin (François, Hilaire, Jean, Odot et Paul), Pille (Denis),

Springaux (Sébastien), Valletet (Jean), Vuillemot (Claude), etc. — Copie du précédent arpentement (1668). — Fragments de plusieurs arpentements du territoire de Saint Broing, mémoires à l'appui, états des frais, etc. (1665-1729). — Plans des bois de la Grande-Basse ; de la Vaivre et du Vernoy dressés par le géomètre Fournier (1701).

H. 824. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 19 cahiers in-4°, ensemble 250 feuillets, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1340-1791. — *Saint-Broing* (suite). — Pièces diverses concernant les droits et privilèges de l'abbaye : quittance de Geoffroy, sire de Beaujeu, et Philippe de Beaujeu, chanoine de Langres, du prix d'acquisition (60 florins) de leurs sujets à Saint-Broing (1340, copie du XVII[e] siècle); — requête des habitants de Saint-Broing pour être exempts de contribuer aux réparations des murailles de Gray (1415) ; — retrait lignager de biens vendus à l'abbaye (1460) ; — concession à l'abbaye par Philippe I[er], roi d'Espagne, du droit de construire un pont sur la Morthe et d'y exiger un droit de péage (1505) ; — confirmation des droits d'usage de l'abbaye et de ses fermiers et pâtres dans le bois de la Rièpe (1543-1564). — Affranchissement des habitants de Beaujeu (1775) ; — ratification dudit affranchissement (1777). — Réception des travaux du pont de Corneux sur la route de Gray (1764-1768). — Registre des baptêmes, bénédictions nuptiales et sépultures dans la paroisse de l'abbaye de Corneux, ainsi que des vêtures, noviciats et professions de foi des religieux, de 1727 à 1791. Il y a à mentionner, en 1736, deux abjurations de soldats luthériens, auxquels leurs officiers ont servi de parrains, puis, en 1738, celle d'une famille d'origine allemande ; — le 10 juillet 1759, pose de la première pierre de la nouvelle église abbatiale ; — le 8 mai 1763, consécration de l'église abbatiale par Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille ; — le 26 mars 1773, obsèques de l'abbé Jacques-Tranquille de Belloy ; — etc.

H. 825. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 38 et 42 feuillets, papier ; 6 sceaux.

1339-1775. — *Saint-Broing* (suite). — Pièces concernant les impositions : rôle des tailles, cens et corvées de bras et de charrue pour 1628 ; — abonnement à deux mesures de blé par ménage, pour la banalité du four (1713) ; — imposition royale pour 362 livres 10 deniers (1745) ; — délibération de l'assemblée capitulaire concernant l'établissement d'une dîme générale sur le territoire de Saint-Broing (1775). — Testaments de : Gérard Febvre, curé de Saint-Loup-les-Gray (1426) ; — Gaspard de Saint-Giroud, seigneur de Villefrancon (1500) ; — Henriette Vernerey, veuve d'Étienne Frouchard (1638). — Mandement de garde d'Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, en faveur de Corneux (1339). — Enquêtes, arrêts, sentences, etc. (1495-1758). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Claude et Pierre Dunan, concernant des questions de succession (1543-1692). — Mémoire pour les habitants de Saint-Broing contre l'abbaye au sujet du droit de pâturage dans la prairie du Vernoy (XVIII[e] siècle).

H. 826. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1550-1776. — *Saint-Broing* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Saint-Broing, au sujet du répartement des impositions.

H. 827. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 1 cachet.

1550-1776. — *Saint-Broing* (suite). — Suite du procès concernant les impositions.

H. 828. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 28 et 30 feuillets, papier ; 2 plans.

1550-1776. — *Saint-Broing* (suite). — Suite du même procès.

H. 829. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier ; 5 cahiers in-f°, 26, 34, 24, 24 et 28 feuillets, papier.

1550-1776. — *Saint-Broing* (suite). — Suite du même procès.

H. 830. (Liasse.) — 111 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 22 et 24 feuillets, papier.

1550-1776. — *Saint-Broing* (suite). — Suite du même procès.

H. 831. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 5 sceaux.

1197-1770. — *Saint-Loup-les-Gray*. — Bail à ferme au profit de l'abbaye (1753). — Pièces d'un procès entre

Corneux et les habitants de Saint-Loup et de Sauvigney, au sujet des droits de propriété de l'abbaye sur la rivière de la Morthe (1716-1736).

Salins. — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Salins (XVII[e] siècle). — Donations faites à l'abbaye par : Udart de Salins, d'une chaudière de sel audit Salins (1197) ; — *Debbonetus* et Sibylle, sa femme, de tous leurs droits à Salins (1217) ; — Amédée et son fils Étienne, prêtre, d'une vigne à Salins (XIII[e] siècle) ; — Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, de 100 sols de rente à prendre sur les salines de Salins (1243) ; — Pierre, fils d'Ami de Salins, d'une maison sise audit lieu (1250, copie du XVIII[e] siècle) ; — Mahaut, comtesse d'Artois, veuve d'Othon V, comte de Bourgogne, d'une rente de 40 sols tournois à prendre sur les salines de Salins, et provenant d'une rente de 300 livres tournois assignée à ladite comtesse par sa fille Jeanne, femme de Philippe V, roi de France (1320) ; — copies de ladite donation (XVII[e]-XVIII[e] siècle) ; — Charles de la Lye, seigneur de Pisseloup, d'une rente de six livres estevenans à prendre sur les revenus de vignes sises à Salins (XV[e] siècle). — Vente d'une terre sise à Salins par l'abbaye à Pierre, fils de Raymond, bourgeois de Salins (1264). — Constitutions de rente au profit de l'abbaye sur : Richard, prieur de Châtel-les-Salins (1324) ; — Guyot, fils de Jean de Chicy (1327) ; — Guillemin, dit *Malpartus* (1354) ; — Jacquet Dangey (1380) ; — Guillaume de Myon (1385) ; — Étienne Dangey (1418) ; — Guillaume Barbier (1488) ; — Jean Faivre, chantre de l'église collégiale Saint-Mars de Salins (1529) ; — etc. — Amodiations des revenus des salines à Salins (1318-1474). — Lettres patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, homologuant un traité passé entre l'abbaye et Antoine Brun, conseiller et procureur général au parlement de Dole, concernant le rachat d'une partie des salines de Salins (1634). — Pièces de comptes concernant les revenus de l'abbaye à Salins (XVII[e] siècle). — Rôle du sel pour 1770. — Sentence concernant une dette de quatre charges de sel dues à l'abbaye par Jean Cartanet, de Salins (1443). — Arrêt maintenant l'abbaye en possession de plusieurs rentes sur les salines de Salins (1717).

H. 832. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 78 et 43 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1312-1769. — *Sauvigney-les-Angirey.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Sauvigney-les-Angirey (1683). — Donations faites à l'abbaye par : Huon de Sauvigney de biens sis audit lieu et à Igny (1312) ; — Jean d'Ancier, du droit de pêche dans la Morthe (1410). — Ventes de biens sis à Sauvigney par : Jean et Simonnot Nicolin, à Guillaume Franchet (1522) ; — l'abbaye à Jean et Simonnot Nicolin (1522) ; — Adrienne Gauliart à Mathieu Alardet, curé d'Igny (1690). — Déclaration de biens faite à l'abbaye par les habitants de Sauvigney (1663). — Arpentement du bois de Dandisier, ou bois Charton (1687). — Deux sentences contre les habitants de Sauvigney concernant le droit de pâturage dans les bois de Corneux (1507 et 1539). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Sauvigney au sujet du champoy sur le territoire de Corneux (1421-1563).

Sauvigney-les-Pesmes. — Pièces d'un procès entre Corneux et les habitants de Sauvigney-les-Pesmes au sujet du droit de patronage de l'abbaye sur la cure dudit lieu (1540-1769). Les pièces de ce procès consistent surtout en présentations de postulants à la cure.

H. 833. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 36 feuillets, papier.

1281-1793. — *Sornay.* — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Sornay (1682-1793). — Donations faites à l'abbaye par : Othon V, comte palatin de Bourgogne, des moulins de Banne, territoire de Sauvigney (1281) ; — Jean de Sornay, chanoine de Corneux et curé de Saint-Broing, de ses droits sur l'héritage de Richard, fils de Viénot, dit *Engignart*, de Sornay (1366). — Huguenin, dit *Umbre*, d'un meix sis à Sornay, appelé la Maison-Rouge (1384). — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Sornay par : Pierre de Cult, seigneur de Chevigney, sur André Lièpvre (1546) ; — l'abbaye, sur Claude Courdier (1565) ; — la même, sur Jacques Despain (1565) ; — Pierre Despain, sur l'abbaye (1569) ; — Claude et Aimé Belvalot, sur Renaud Renard (1574) ; — l'abbaye, sur Antoine Garnier (1587) ; — la même, sur Claude Barbe (1587) ; — Antoine Mougeot, sur Mathieu Hudelot (1636) ; — etc. — Échange de biens sis sur le territoire de Sornay entre : l'abbaye et Odot Fargeot (1535) ; — Pierre de Cult, le vieil, et Jean, Nicolas et Guillaume Lièpvre (1544) ; — l'abbaye et Pierre Mottot (1598) ; — Nicolas et Jean Cusey (1625). — Acensements : des îles de Banne, avec leurs moulins (1458) ; — du meix de la Maison-Rouge et de ses dépendances (1488). — Acensements divers (1563-1770).

H. 834. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 34 feuillets, parchemin ; 5 sceaux.

1360-1758. — *Sornay* (suite). — Constitutions de rentes au profit de : Huguette, veuve de Jean Desbordes (1455) ; — l'abbaye, sur Aimé de Mermay, écuyer (1471) ;

— la même, sur Jeanne Desbordes (1499) ; — Huguette, femme d'André Lièpvre, sur son mari (1547). — Amodiations (1468-1758). — Partage de biens entre Antoine, Guillaume et Françoise Cusey (1621). — Traité entre l'abbaye et Jean-François Maistre, seigneur de Sornay et Hugier, concernant la propriété d'un fourneau de forge sis sur l'Ognon, le droit de barque sur ladite rivière, ainsi que le droit de justice sur les moulins de Banne (1690). — Déclarations de biens sis à Sornay (XVIe siècle-1605). — Sentence au profit de l'abbaye contre les prétentions des habitants de Sornay sur les granges de la Maison-Rouge (1360) ; — idem, contre Simonne Fauchon concernant le même objet (1530) ; — idem, contre Jean-François Clerc, seigneur de Mazerolle et de Champagney, conseiller au parlement de Besançon, concernant la propriété des moulins et fourneaux de Banne (1710) ; — idem, contre les habitants de Sornay, concernant le même objet (1725-1728).

H. 835. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 106, 60 et 26 feuillets, papier ; 8 sceaux ; 2 cachets.

1233-1759. — *Sornay* (suite). — Pièces concernant les droits de l'abbaye sur la cure de Sornay : enquête de l'abbé de la Charité et de l'archidiacre de Gray au sujet des droits à Sornay, en litige entre l'abbaye de Corneux et Guillaume de Pesmes (1233) ; — sentence de l'official de Besançon déclarant que la cure de Sornay n'était pas desservie par des prêtres séculiers (1314) ; — institutions de curés à Sornay : Jacques de Corneux (1304) ; — Othon, chanoine de Corneux (1321) ; — Jean Mathieu (1511) ; — Étienne Champion (1521) ; — Antoine Vitot (1608) ; — Vincent Bouchet (1627) ; — François Bousson (1674) ; — Julien Delafaux (1746) ; — etc. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Sornay au sujet des droits prétendus par les deux parties sur les moulins de Banne (XVIIe siècle-1759). A mentionner parmi les pièces de ce procès : copie (XVIIe siècle) de l'acte d'acquisition par l'abbaye des moulins de Banne (1278) ; — copie (XVIIe siècle) de l'acensement desdits moulins (1478) ; — etc.

H. 836. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 135 pièces, papier ; 4 cachets.

1492-1759. — *Sornay* (suite). — Suite du procès concernant les moulins de Banne. A mentionner : diverses amodiations des moulins de Banne par l'abbaye (1492-1707) ; — Acensement du fourneau de Banne (1678) ; — etc.

H. 837. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 156 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 26 et 34 feuillets, papier ; 3 cachets.

XVIIe siècle-1759. — *Sornay* (suite). — Suite du même procès ; aucune pièce intéressante.

H. 838. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 3 sceaux.

1188-1706. — *Vadans.* — Présentation à la cure de Vadans de Laurent de Gray (1303). — Reconnaissance du droit de patronage de la cure attribué à Corneux (1617).

Valay. — Donations faites à l'abbaye par : Guy, abbé de Bèze, d'un meix sis à Valay (XIIe siècle) ; — Jean, fils de Narduin *Berboous*, de ses droits sur le moulin des Planches, sis sur le territoire de Valay (1220) ; — Guy, seigneur de Pesmes, de tout ce qu'il possédait à Valay (1232). — Hugues de Bourgogne, de ses droits sur le fief de Valay (1317) ; — Jean de Saint-Hilaire, d'une vigne sise à Valay (1328). — Déclarations d'héritages sis à Valay (1521). — Ventes de biens sis à Valay par Viton Paraud à Louis Marchand (1626 et 1629).

Velesmes. — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Velesmes (XVIIe siècle). — Thierry II, archevêque de Besançon, confirme les donations faites à l'abbaye par : Guillaume de Velesmes, de plusieurs biens sis à Velesmes et à Nantouard ; — Aubry, chapelain de Velesmes, d'un bien audit lieu ; — Hugues, villicus de Velesmes, d'un serf de son alleu de Noiron ; — Hubert, vicomte de Besançon, de ses droits sur les tierces de Choye ; — Pierre de Noiron, du quart du moulin dudit Noiron (1188). — Clémence de Vienne, dame d'Onay, donne à Odinat, fils de Jean de Velesmes, divers biens sis audit Velesmes (1297). — Donations faites à l'abbaye par : Jean, dit *Ponçot*, d'un moulin sis sur le territoire de Velesmes (1366) ; — Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, du droit de prendre du bois dans ses forêts de Gray et de Velesmes (1377) ; — Oudot, sire de Saint-Loup, de la moitié du moulin de Velesmes (1386). — Achats et ventes des dîmes de Velesmes (1250-1461). — Actes d'acquisition de biens sis sur le territoire de Velesmes par l'abbaye sur : Jean Chalon (1461) ;—Viénot Mailley (1466) ; — Jeannette, femme de Jean Dubois (1533) ; — Claude Potelet (1533) ; — Jacquot Pasquotte (1534) ; — Cathelin Viénot (1536) ; — Antoine Gaymel (1536) ; — Nicolas Hariquot (1540) ; — Pierre Magistel (1556) ; — Huguenot Chalon et Humbert Favre (1556) ; — Huguenot Magistel (1563) ; — Guillemin Favre (1582) ; — Henri Maire (1706) ; — etc.

H. 839. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 3 sceaux.

1313-1629. — *Velesmes* (suite). — Échanges de biens sis sur le territoire de Velesmes entre : l'abbaye et Perrinote, fille de Perrinot dit *Malcourrent* (1365) ; — la même et Jean Breulé (1469) ; — Guillaume Frognard et Jean Regnaud (1474) ; — Guillemin Chèvres et Simon Maiestres (1331) ; — Simon Faivre et Jean et Antoine Roussel (1619) ; — l'abbaye et Antoine Febvre (1629) ; — etc. — Constitutions de rente au profit de l'abbaye, sur : Odinet, de Velesmes (1313) ; — Perrinotte, dite *Maulpahue* (1318) ; — Simonotte, femme de Gérard, de Velesmes (1346) ; — Guillemin, dit *Petitpas* (1355) ; — Bertoud, fils de Jean, dit *Malestey* (1387) ; — Amiot, dit *Gruecez* (1392) ; — Nicolas Morelet (1398) ; — Jean Beurey (1434) ; — Étienne et Jean Ponier (1470) ; — Pierre Magistel et Arnoul Myal (1544) ; — Thévenin Favre (1546) ; — Garnier Thomas (1551) ; — etc. — Accensements (1410-1513).

H. 840. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 50 feuillets, papier ; 11 sceaux ; 2 cachets.

1274-1775. — *Velesmes* (suite). — Amodiations (1369-1715) et baux (1692-1775). — Contrats de mariage entre : Girard, fils de Pierre, dit *Tartarins*, et Jeannette, fille de Henri Fradin (1278) ; — Nicolas Pasquotte et Jeannette Revenne (1589). — Déclaration, par l'abbaye, du moulin de Bèse, sis sur le territoire de Velesmes (1367). — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, autorise les religieux de Corneux à couper du bois dans sa forêt de Velesmes pour alimenter le four banal de Nantouard (1442). — Déclarations de biens sis à Velesmes (XVII° siècle). — Fragment d'un arpentement du territoire de Velesmes (1679). — Pièces concernant la chapelle Saint-Nicolas à Velesmes et la cure dudit lieu : sentence confirmant à l'abbaye le droit de présentation à la cure de Velesmes et lui imposant l'obligation de faire assister le curé par un autre religieux (1274) ; — fondation de la chapelle Saint-Nicolas (1353) ; — donation à la chapelle Saint-Nicolas par Oudot Malcourant de plusieurs pièces de terres sises à Velesmes (1443) ; — sentence adjugeant à la chapelle Saint-Nicolas la propriété de deux journaux de terre sis à Velesmes (1456) ; — prise de possession de la chapelle par : Thomas Guyot (1594) ; — Claude Thouverey (1685) ; — Augustin Lambert (1710) ; — Norbert Doré (1718) ; — rôles des dîmes dues à la cure de Velesmes en 1699 et 1719 ; — etc.

H. 841. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 28, 22 et 30 feuillets, parchemin ; 6 sceaux.

1504-1565. — *Velesmes* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'une part, Philippe de Mairey, seigneur d'Échevannes, et les habitants de Velesmes, de l'autre, au sujet du droit de pêche dans la Morthe et du droit de champois dans les îlots formés par ladite rivière.

H. 842. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 11 feuillets, papier ; 2 sceaux.

1504-1565. — *Velesmes* (suite). — Suite du même procès.

H. 843. (Liasse). — 5 cahiers in-f°, 92, 72, 56, 82 et 62 feuillets, papier.

1504-1565. — *Velesmes* (suite). — Suite du même procès.

H. 844. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 6 cahiers in-f°, 28, 38, 84, 26 80 et 76 feuillets, papier ; 1 sceau.

1539-1571. — *Velesmes* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, Jacques-Bonaventure de Salives, écuyer, et les habitants de Velesmes, de l'autre, au sujet des droits prétendus par les deux parties sur le moulin et la grange de Velesmes.

H. 845. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 66, 48 et 42 feuillets, papier ; 1 sceau.

1556-1767. — *Velesmes* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye, d'un côté, les curés Prouteau et Valot et les habitants de Velesmes, de l'autre, au sujet des droits de l'abbaye sur la cure dudit lieu (1556-1625) ; — id., entre l'abbaye et les habitants de Velesmes, au sujet des dîmes dudit lieu (1628-1767).

H. 846. (Liasse.) — 110 pièces, papier ; 2 cahiers in 4°, 30 et 25 feuillets, papier.

1628-1767. — *Velesmes* (suite). — Suite du procès entre l'abbaye et les habitants de Velesmes concernant les dîmes.

H. 847. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 7 cahiers in-f° et in-4°, 15, 52, 36, 34, 24, 20 et 52 feuillets, papier ; 1 sceau.

1295-1770. — *Velet.* — Constitutions de rente au profit d'Étienne, de Gray, curé de Battrans, sur : Guyot et Huguenin, de Gray (1295) ; — Belle, fille de Borgat, de Velet (1296); — Bonate, veuve de Bovetet, de Velet (1302); — Sibille, femme de Jacot, de Velet (1303) ; — Jean, fils de Perrinot, de Velet (1308) ; — etc. — Donations de terres sises sur le finage de Velet par : Guyotte, fille de Girardot, dit *Cullerier*, de Gray, à Pernotte, sa nièce, à l'occasion du mariage de cette dernière avec Huguenin, fils de feu Thiébaud, de Chargey (1334) ; — Huguenin, dit *Melliez*, bourgeois de Gray, au chapelain de la chapelle du cimetière de Gray (1375).

Velloreille-les-Choye. — Pièces d'un procès entre Corneux et Charles Guyotte, seigneur de Velloreille, au sujet de l'héritage de Claude Guyotte, son père, que l'abbaye prétendait avoir été son sujet mainmortable (1752-1770).

Venère. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Venère (XVIII[e] siècle). — Chrétien Bichet et sa femme reconnaissent être sujets mainmortables de l'abbaye (1504).

H. 848. (Liasse.) — 48 pièces parchemin ; 40 pièces, papier ; 12 sceaux ; 5 cachets.

1261-1752. — *Vereux.* — Inventaires des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye à Vereux (XVII[e] siècle-1752). — Donation à l'abbaye par Guillaume d'Igny, dit de Vereux, d'une rente annuelle de deux bichots de froment à prendre sur les revenus de la grange de Vereux (1292). — Guillaume de Vereux et Simonne de Montrevel, sa femme, reconnaissent que l'abbaye possède des droits sur la grange de Vereux (1313). — Acensement par l'abbaye de la grange de Vereux (1421). — Acquisitions de biens sis à Vereux, par : Claude et Jean Grand, sur Perrenot Mugney (1570); — Jean Pescheur, sur l'abbaye (1617) ; — Dominique Jordeuil, sur Antoine Meillardet (1707). — Constitution de rente par Marc Grand au profit d'Antoine Rollot (1635). — Reconnaissances de terres faites à l'abbaye par divers habitants de Vereux (XVI[e] siècle-1606).

Vougeaucourt. — (*Abbaye de Belchamp*) (1). — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions de l'abbaye de Belchamp et son union avec celle de Corneux (XVII[e] siècle). — Constitutions de rente sur les revenus des salines de Salins, faites à l'abbaye de Belchamp par : Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins (1261); — Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne et dame de Salins (1320); — Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne (1398); — Guillaume VII de Chalon, prince d'Orange (1466). — Pétition adressée au roi d'Espagne à l'effet de faire payer à l'abbaye une rente à elle assignée en 1388 par Marguerite de Chalon, comtesse de Montbéliard, sur les revenus des salines de Salins (1587). — Démission de Guillaume Fallet, abbé de Belchamp, entre les mains de l'abbé de Corneux (1411). — Provision de l'abbaye de Belchamp en faveur de Nicolas Avenue (1547); — id. en faveur de Renaud Mailley, chanoine de Corneux (1554). — Lettres patentes de Charles-Quint, autorisant Nicolas Avenue à prendre possession de l'abbaye de Belchamp (1548). — L'abbé de Corneux est autorisé à régir les biens de l'abbaye de Belchamp sis en Franche-Comté et à en percevoir les revenus (1557). — Lettre du P. La Chaize à l'abbé de Corneux pour connaître les droits de l'abbé sur Belchamp (1680). — Traités entre : Nicolas Avenue religieux de Corneux, et Pierre Vourron, religieux de Belchamp, se disant tous les deux abbés de Belchamp (1548); — l'abbaye de Corneux et Louis-Frédéric, duc de Wurtemberg et prince de Montbéliard, concernant l'abbaye de Belchamp (1630) ; — les mêmes, réglant les droits de Corneux sur Belchamp (1630). — Mandement de terrier en faveur de l'abbaye de Belchamp (1509). — Pièces de plusieurs procès entre l'abbaye de Corneux et les comtes et princes de Montbéliard, concernant les droits de Corneux sur l'abbaye de Belchamp (1638-1706). A mentionner parmi les pièces de ces procès : procès-verbal de la visite de Belchamp par l'abbé de Corneux « tanquam patrem abbatem ejusdem Bellicampi » (1415) ; — reconnaissance de cens appartenant à Belchamp (1471) ; — etc.

(1) La petite abbaye de Belchamp, dans la principauté de Montbéliard, dépendait de l'abbaye de Corneux.

H. 849. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 32 feuillets, parchemin ; 8 cahiers in-4° et in-f°, 25, 24, 28, 31, 38, 22, 24 et 24 feuillets, papier ; 5 sceaux ; 1 cachet.

1528-1706. — *Vougeaucourt* (*abbaye de Belchamp*) (suite). — Suite des procès concernant les droits de Corneux sur l'abbaye de Belchamp. A mentionner: comptes-rendus à l'abbé de Belchamp par les receveurs de l'abbaye (1543-1639) ; — mémoires concernant les droits de l'abbaye de Corneux sur celle de Belchamp (vers 1700) ; — etc.

AUGUSTINS DE CHAMPLITTE

H. 850. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 10 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-8°, 18 feuillets, papier ; 1 bulle ; 8 cachets.

1282-1772. — *Bulles des Papes.* — Bulle d'Alexandre VI, ordonnant aux Augustins de Champlitte de tenir leur église fermée pendant les offices de la paroisse (1498). — Copie d'un bref d'Urbain VIII adressé au prieur général de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin et décrétant la séparation de la province de Franche-Comté d'avec la province de France (1625). — Copie d'un bref d'Innocent X défendant que deux Augustins, consanguins au premier ou au second degré, puissent assister aux chapitres provinciaux (1647). — Copie d'un bref d'Alexandre VII autorisant les Augustins à célébrer l'anniversaire de St Thomas de Villeneuve et accordant indulgence plénière aux personnes qui visiteraient les églises desdits Augustins le jour dudit anniversaire (1658). — Indulgence plénière accordée par Alexandre VII à tous ceux qui visiteraient tous les ans les églises des Augustins les jours de fêtes de St-Augustin, de Ste-Monique, de St-Nicolas de Tolentino et de St-Thomas de Villeneuve (1666); — renouvellement de la dite indulgence par Clément X (1671). — Copie d'un bref d'Alexandre VIII décrétant la canonisation de St-Jean de Sahagun, de l'ordre des Ermites de St-Augustin, et accordant indulgence plénière à ceux qui visiteront les églises desdits Augustins le jour de la fête du nouveau saint (1690). — Confirmation par Benoît XIV d'un autel privilégié dans chaque église d'Augustins (1749). — Philippe, duc de Bourgogne, accorde à Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Champlitte, l'autorisation de faire construire un couvent pour des Augustins (1398). — Copie du contrat de réception de Charles Febvre en qualité de religieux (1700). — Registre des prises d'habit, noviciats et professions de foi des Augustins de Champlitte (1737-1772). — Permission accordée par François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, d'exposer le Saint-Sacrement le quatrième dimanche de chaque mois (1717). — Quittances de droits d'amortissement (1701-1742). — *Confréries* : permission du prieur général des Carmes pour l'établissement, dans l'église de Champlitte, de la confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1506) ; — autorisation de l'évêque de Langres y relative (1606) ; — ordonnances et statuts de la confrérie de St Sébastien, dans l'église des Augustins de Champlitte (1616) ; — notes historiques sur la confrérie de St Sébastien (1779). — Donations faites aux Augustins de Champlitte par : Hugues, prieur de Vesoul, d'un muid de vin à prendre sur les dîmes de Theuley (1282) ; — Jean de Vergy, du lieu dit *La Tour de Velegies*, pour y édifier un monastère, de vingt ouvrées de vignes et du blé et du vin pour la valeur de 1.000 livres, le tout à condition, pour les douze religieux, de célébrer l'office divin et de dire tous les jours une messe basse pour le repos de l'âme du fondateur (1399) ; — Jean de Servey, notaire à Langres, de trois journaux de terre sis au lieu dit *le Chastelot* (1438) ; — Jean Guillaume, de dix sols de rente annuelle à prendre sur une fauchée de pré à Champlitte, à condition de dire une grande messe le jour de la mort du donateur (1497) ; — Catherine-Louise Devuille, de la somme de 30 livres à prendre sur une maison sise à Champlitte (1563) ; — Jean Bouquet, de la somme de 30 livres (1637) ; — Madeleine Chevilley, de la somme de 40 sols (1638).

H. 851. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 110 feuillets, papier ; 1 cachet.

1470-XVIIIe siècle. — Fondations de messes faites en l'église des Augustins de Champlitte par : Humbert de la Villeneuve (1470) ; — Jean Paumier et Jeanne Ferrier, sa femme (1498) ; — Étienne Guyot (1522) ; — Jean de Vergy, dit *de Richecourt* (1526) ; — Bonne de Melligny, femme de Claude de l'Estang (1534) ; — Henri Nagcotte (1552) ; — Hugues Bidault (1552) ; — Catherine Bichenet (1559) ; — Jeannette Maistret, veuve de Claude Aubryot (1565) ; — Jeannette Lixcrandet (1582) ; — Claude Grusset, huissier au parlement de Dôle, et Barbe Boquette, sa femme (1593) ; — Guillemette Arvisenet (1593) ; — messire Guillaume de Plaine, prieur de Champlitte-la-Ville (1605) ; — Jeanne Maîtrejean (1606) ; — Françoise Mignet (1615) ; — Jean Fricard (1625) ; — Nicolas Bavelier et Madeleine Odinot, sa femme (1631) ; — Madeleine Chevilley (1637) ; — Jean Bouquet (1637) ; — Didier Drouaillet (1656) ; — Dominique Gilbert (1657) ; — Claude Arvisenet (1657) ; — François Denoit et Renée Bressand, sa femme (1663) ; — Pierre Madiet (1671) ; — Nicolas Bouchier (1674) ; — François Gourdan, chirurgien (1683) ; — Anatole Bacquet, de Gray, médecin (1685) ; — le sieur Bavoux, chanoine de Champlitte (1685) ; — Charles Demantinecour (1690) ; — Antoinette Guérin (1691) ; — Gérard Pernot et Anne Normand, sa femme (1690) ; — Nicolas Laurent, curé de Leffond (1693) ; — Guillaume Lefebvre, « secrétaire général des troupes du comté de Bourgogne » (1696) ; — Didier Boyard et Catherine Gavin, sa femme (1738) ; — Anne-Agnès Henriot, femme de François-Ferdinand Rebilley (1738) ; — les membres de la confrérie des Sts Crépin et Crépinien (1741). — Livre des fondations faites dans le couvent des Augustins de Champlitte (XVIIIe siècle).

H. 852. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1441-1787. — *Titres de propriété.* Actes et copies d'actes d'achat de maisons, terres et rentes par les Augustins de Champlitte sur : Odot Boudier (1454) ; — Lucot Picardet (1459) ; — Huot Mocauldet (1474) ; — Étienne Beuchenet (1494) ; — François Trottinot (1506) ; — Guillemette, femme d'Étienne Fort (1544) ; — Germaine Delamarche, veuve de Pierre Borcault (1585) ; — Jean Quenin (1606) ; — Perrenot Mouret (1606) ; — Pierre Lambeniot (1612) ; — Mathieu Rebilier (1619) ; — Claude Garnier (1649); — Pierre Arvisenet, docteur en droit et lieutenant au bailliage de Champlitte (1650) ; — Antoine Perdix (1650) ; — Jean Pautheleret (1651) ; — Marguerite Violet, veuve de Nicolas Fonnerey (1652) ; — Jean Gourdan (1653) ; — Jean-Guyot Dorière (1655) ; — Henri Genly (1660) ; — Nicolas Chevilley (1660) ; — Nicolas Bavelier (1662); — Odot Rouget (1671) ; — les héritiers de François Violet (1671) ; — Dominique Maillard (1675) ; — François Nancey (1692) ; — Nicolas Gillebert (1693). — Actes et copies d'actes de ventes de biens dépendant des Augustins par : Lucot Bonjour à Odot Boudier (1441) ; — Antoine Barbier à Antoine Rebilier (1545) ; — Perrenot Mouret à Thibaut de Montmecourt (1573) ; — Guillaume Barbier à Marc de Salives (1594) ; — Pierre Cailler à Claudine, femme de Hugues Tixerandet (1597) ; — Claude Chappuis à Robert Magnien (1612) ; — Jean Pelletier à Jeanne, femme de Guillaume Mathieu (1622) ; — Jean Tixerandet à Didier Jolyet (1624) ; — Didier Drouaillet à Pierre de Martinecourt (1629) ; — Jean Rebilier à Jean Drouaillet (1631) ; — Pierre Breuillard à Antoinette de Martinecourt (1635); — François Magnien à Jacques Chappuis (1644) ; — Françoise, femme de Nicolas Bavelier, aux Augustins (1673) ; — Léon-Joseph Langlois, procureur au bailliage de Champlitte, à Antoine et François Theurel (1739) ; — Didier Petitjean et François Delamarche, sa femme, à Philibert Despy (1747) ; — Antoine Roussel et Gabrielle Lauret, sa femme, à François-André Drapier (1759); — Pierre Despy à François Marmot (1760) ; — Jean Dautrun à Antoine Gruyer (1778). — Actes et copies d'actes de vente de biens dépendant des Augustins par : Catherine-Louise Drouaillet à Nicolas Bouchard (1563) ; — les membres de la confrérie de l'Assomption aux Augustins (1651); — Nicolas Chevilley, aux mêmes (1660); — Guillaume Lefebvre, aux mêmes (1692); — François Laffond et Nicolas Brussand à Claude Lavoignet (1772) ; — Anatole Maillard, ancien procureur à Gray, et Marie-Anne Pelletier, sa femme, à Nicolas Thiéry, chanoine et official du chapitre de Champlitte (1772) ; — Christophe Gourdan, avocat au Parlement, aux Augustins (1772) ; — Nicolas Thiéry, aux habitants de Champlitte (1777). — Actes et copies d'actes d'échange de biens entre les Augustins et : les habitants de Champlitte (1650) ; — Claude Caillé (1653) ; — Chrétienne Cornu (1655) ; — Anne Cretenet, veuve de Guillaume Nageotte (1656) ; — Claude Segret (1657) ; — Jean Lebeuf (1659) ; — François Gourdan, chirurgien (1670) ; — Claude de Vergy, baron de Champlitte (1670) ; — Nicolas Bavelier (1671) ; — Nicolas Contet (1693) ; — Jean Delamarche (1695) ; — Nicolas Guenin (1695) ; — Marie-Justine de Clermont d'Amboise, comtesse de Champlitte, veuve de Jean-Baptiste de Toulongeon (1707) ; — Joseph Roux (1777) ; — François Delorme (1780) ; — le marquis de Toulongeon, comte de Champlitte, maréchal de camp (1787).

H. 853. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1497-1768. — Amodiations de la cure de Membrey au profit des Augustins de Champlitte (1522-1529). — Amodiation d'une fauchée de pré par les Augustins à François Gourdan, de Champlitte (1689). — Acensement, par les Augustins, d'une fauchée de pré sise à Champlitte-la-Ville, à Gérard Beschenel (1497). — Acensement, par les mêmes, de deux ouvrées de vignes à Jean Mairet et à Huguot Cornu (1499). — Acensements divers (1652-1768). — Baux (1681-1740).

H. 854. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1741-1787. — Suite des baux (1741-1787).

H. 855. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 20, 25 et 28 feuillets, papier.

1492-1781. — Constitutions et reconnaissances de cens et de rentes faites au profit des Augustins de Champlitte par : Odot Bavelier (1619) ; — Jean Rebillier (1624) ; — Claude Pautheleret (1634) ; — Guillaume Martin (1662) ; — Claude Meneillet (1675) ; — Thomas Badel (1677) ; — Louis Laveret (1731) ; — Claude-Bénigne Baillet (1734) ; — Antoine Cretenet (1754) ; — François Gras (1771) ; — Louis Cheviron (1771) ; — François Gellequin (1771) ; — Antoine Roussel (1771) ; — Claude Maillard, bourgeois de Gray (1771) ; — Jean-Baptiste Henry, chanoine du chapitre de Champlitte (1771) ; — Didier Petitjean et Pierre Despy (1771) ; — François Chamarande (1781). — Constitutions de cens et de rentes au profit de : Louise Boutechoux, par Thibaud Marie (1492) ; — Alophe Boutechoux, par Huguette, veuve de Jean Chapusot (1534) ; — François Bacquet, par Guillaume Tarbouchier (1619) ; — Nicolas Laurent, curé de Leffond, par Claude Baillet (1680-1690) ;

— Gérard Pernot, par Jean-Chrysostome Villeminot (1682) ; — Jeanne Poissenot, veuve de Jean Chamarande, par François Henryot (1687) ; — Pierre Dupuis, par Pierre Chastel (1693) ; — les Annonciades de Champlitte, par les Augustins dudit lieu (1699 et 1725) ; — François Oudeau, prévôt du chapitre de Champlitte, par les mêmes (1712) ; — Nicolas Grand, chirurgien et apothicaire, par les mêmes (1716) ; — Claude-François Gourdan, par les mêmes (1717) ; — Cécile Pernot, veuve dudit sieur Gourdan, par les mêmes (1718); — Christophe Gourdan, notaire, par François Gourdan, maire de Champlitte (1748). — Traités et transactions au sujet de diverses questions, surtout de propriété, passés entre les Augustins de Champlitte et : Claude de Plaine (1553); — les chanoines dudit lieu (1573-1579) ; — les membres de la confrérie de Saint-Claude (1615) ; — le sieur Demougin, avocat à Gray (1651); — Jeanne Gravillet (1663) ; — les membres de la confrérie de Saint-Sébastien (1663) ; — Pierre Gourdan (1677); — Antoine Pautheleret (1680) ; — les échevins de Champlitte (1688); — Claude Gamard, frère oblat (1703); — Jean-Baptiste et Pierre-François Burel (1741) ; — Michel Viardot (1762) ; — Henri, Denis et François Vendeur (1766) ; — Pierre Belin (1767) ; — les échevins de Champlitte (1777). — Déclarations des biens et héritages possédés par les Augustins, soumis aux droits d'enregistrement (1690 et 1696). — Déclaration des biens faite à la chambre épiscopale du comté de Bourgogne (1780). — Abornement du pré *Besace* (1689). — Arpentement des terres produisant du blé, sises à Champlitte, par le sieur Cheuzy, arpenteur (1723). — État des prés dépendant de la seigneurie de Montarlot (1737).

H. 856. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 22 cahiers in-f°, ensemble 408 feuillets, papier.

1623-1700. — Comptes rendus par les receveurs et administrateurs des biens de la confrérie de Saint-Sébastien en l'église du couvent des Augustins de Champlitte, des années 1623 à 1700 ; manquent les années 1624 à 1638, 1639 à 1643, 1660 à 1662, 1674 à 1678, 1682 à 1686, 1688 à 1690 et 1692 à 1694.

H. 857. (Liasse.) — 27 cahiers in-f°, ensemble 314 feuillets, papier.

1700-1790. — Comptes rendus par les receveurs et administrateurs des biens de la confrérie de Saint-Sébastien en l'église du couvent des Augustins de Champlitte, des années 1700 à 1790 ; manquent les années 1704 à 1706, 1738 à 1740 et 1764 à 1788.

H. 858. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1526-1780. — Jugements rendus par le lieutenant du bailliage de Gray en faveur des Augustins au sujet : d'une fondation et d'une rente faites auxdits religieux par Jean de Vergy (1526-1548) ; — de l'adjudication des biens de Guillaume et Antoinette Tarbouchier (1650). — Sentences au sujet de : rentes dues par Jean Gudon, comme possesseur de six ouvrées de vignes à Champlitte (1629) ; — la réparation d'une maison sise à côté du couvent, appartenant à Jeanne Chevilley (1653) ; — l'adjudication des biens de François et d'Anne Magnien (1661) ; — etc. — Pièces de procès entre les Augustins et : le sieur Dujard, de Montarlot (1675) ; — le procureur d'office du bailliage de Champlitte, au sujet d'une fondation pieuse (1750) ; — les échevins de Champlitte, au sujet du rôle des futaies (1768) ; — Cécile Maltrejean, veuve de Michel Viardot, et ses enfants, au sujet de l'accensement d'un terrain (1780).

PRIEURÉ DE MARAST.

(dépendant du couvent de Champlitte).

H. 859. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1704. — Terrier des possessions du prieuré de Marast à Melecey et Villargent. Les habitants de Melecey étaient de condition mainmortable ; ils ne pouvaient vendre ou aliéner leurs biens sans l'autorisation du prieuré, ni, de même, s'assembler pour délibérer sur les affaires de la communauté; ils devaient une taille annuelle et perpétuelle de 42 fr. 7 gros, vieille monnaie de Bourgogne, plus la dîme (une gerbe sur treize), une poule par an et par ménage, des corvées et charrois ; le prieuré avait le droit d'instituer à Melecey juge, procureur, tabellion, maire et sergents et les habitants étaient tenus de comparoir en armes pour prêter main-forte à la justice ; etc. S'ensuivent les noms des tenanciers de biens dépendant du prieuré : aucun nom intéressant à mentionner.

CAPUCINS DE GRAY.

H. 860. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1757-1784. — Registres mortuaires des Capucins de 1757 à 1784 ; aucun nom intéressant à mentionner.

CAPUCINS DE GY.

H. 861. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 60 pièces, papier; 5 cachets.

1607-1786. — Donation, par Clémence Dard, de tous ses biens au profit de sœur Agnès, de Gray, et convention, au sujet de cette donation, entre les Capucins et les héritiers de ladite sœur (1654). — Actes d'achats de biens par : les Capucins sur Claude Petitjannin (1652); — Claude Vuillemot, sur Charlette Doyen (1652); — le même, sur Christophe Richardot (1653); — les Capucins, sur Geneviève Championnet (1654); — les mêmes, sur Sulpice Rapaux (1654); — Claude Vuillemot, sur Vincent Goubot (1656). — Échange de biens entre les Capucins et Claude Arnoux, de Gy (1653). — Constitution de rente par Claude Charryot au profit de François Rouhier (1607). — Traité entre les Capucins et les habitants de Gy concernant les offices religieux dudit lieu, et avec le consentement de l'archevêque de Besançon, seigneur de Gy (1650). — Certificats d'authenticité des reliques de plusieurs saints envoyées de Rome aux Capucins (1675-1754). — Pièces concernant des constructions ou réparations effectuées dans les bâtiments du couvent des Capucins (1658-1786). — Marché pour la livraison d'une horloge au prix de 204 livres (1741). — Comptes rendus aux Capucins par Claude Vuillemot, vigneron de Gy, leur « syndic apostolique » (1669). — Enquête concernant le procès entre Claude Vuillemot, au nom des Capucins, et la dame de Saint-Vandelin, au sujet de la validité d'un testament fait en faveur desdits Capucins (XVIIe siècle).

CAPUCINS DE LUXEUIL.

H. 862. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 50 feuillets, papier; 1 plan.

1576-1790. — Lettres patentes de Henri III, autorisant l'établissement, dans le royaume, des frères de l'ordre de saint François (1576, copie du XVIIe siècle); — id., de Louis XIV, confirmant les autorisations accordées par ses prédécesseurs aux Franciscains de s'établir en France (1664, copie). — Donations de biens faites aux Capucins de Luxeuil par : Françoise Grancolin, veuve d'Antoine Pusel, avocat fiscal au bailliage de Luxeuil (1620); — Claude Humblot (1623); — Claude Royot (1646). — Actes d'achats de biens par les Capucins sur : Jacques Saltrot (1620); — Nicolas Prévost (1620); — Claude Humblot (1623); — Clémence Hutency (1623); — etc. — Actes de décès des Capucins pour les années 1753 à 1756 et 1784; aucun nom à mentionner. — Acte de plantation de la croix du couvent des Capucins (1619). — Publication du testament d'Anne Thierry, de Luxeuil (1636). — Pièces d'un procès entre les Capucins de Luxeuil, représentés par Jacques-Étienne Laborey, bailli dudit lieu, et Jean-Claude Richard, négociant, concernant la propriété d'un terrain réclamé par lesdits Capucins (1738-1790).

CAPUCINS DE VESOUL.

H. 863. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1762-1788. — Registres des sépultures dans le couvent des Capucins de 1762 à 1788. A mentionner les actes de sépulture de : François-Alexis Henrion de Franchevelle, conseiller à la Cour des comptes de Dôle, « père temporel » des Capucins de Vesoul (26 mars 1770); — Marie-Augustine de Gland, femme de Nicolas de Jouve, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (15 avril 1781); — Alexandre-Pierre le Norman de Bussy, capitaine de cavalerie (27 juin 1781); — Marie-Sophie-Adélaïde, fille de Claude-Donat Bureaux de Pusy, lieutenant-général criminel au bailliage de Vesoul (27 septembre 1781); — etc.

CORDELIERS DE CHARIEZ.

H. 864. (Liasse.) — 2 registres in-4°, 194 et 63 feuillets, papier.

1515-1754. — Inventaire des titres et revenus de la familiarité de Chariez (1515-1754). Ce registre renferme surtout l'énumération des donations, fondations et rentes faites à l'église des Cordeliers de Chariez par divers particuliers et contient l'analyse de 370 pièces, de 1368 à 1754. L'inventaire est précédé des statuts et règlements de la familiarité donnés le 8 novembre 1515 par Antoine de Vergy, archevêque de Besançon; à la suite, se trouvent des additions faites auxdits statuts le 25 janvier 1613 et leur confirmation, en 1688, par Antoine-Pierre de Gram-

mont. — Livre des cens et redevances et arpentement des biens sis à Chariez et dépendant des Cordeliers dudit lieu (1694-1695).

H. 865. (Registre.) — 1 registre in-folio, 209 feuillets, papier.

1785-1791. — Livre des recettes et dépenses du couvent des Cordeliers de Chariez, de 1785 à 1791.

H. 866. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; 3 plans.

1550-1787. — Donations faites aux Cordeliers de Chariez par : Guillaume de Vellefaux, chevalier, de deux mesures de vin et de six quartes de froment à payer annuellement pendant six ans (1550) ; — Blaise Coybel, veuve de Claude Simonin, de Chariez, de la somme de 100 francs (1629) ; — Jean de Grattery, de deux quartiers de blé (1637) ; — Claude Simonin, curé de Montigny, d'une portion de bois (1656) ; — François Mydy, de Vesoul, d'une pièce de terre (1668) ; — Jean Carteron, de Montigny, du pré appelé *Gouliron* (1685) ; — Jean-François Sauthier, de Vesoul, de deux ouvrées et demi de vignes, sises à Chariez (1729). — Fondations faites au profit de l'église des Cordeliers par : François Damedor, de Vesoul (1581) ; — la dame de Franois (1600) ; — Claudine Sarazin (1611) ; — Antoine Clerc, de Vesoul, procureur postulant au bailliage d'Amont (1618) ; — Pierre Fleury, curé de Velle-le-Châtel (1620-1626) ; — la demoiselle de Byans (1625) ; — Béatrix de Bauffremont (1628) ; — Jean-Simon de Menoux, seigneur de Villeparois (1632) ; — Anne d'Orsans, femme de François d'Oiselay (1632) ; — Simonne Vivien (1638) ; — Anne Fleury, veuve de Pierre Langroignet, de Vesoul (1638) ; — Antoine Rondot et Marguerite Othenin, sa femme (1641) ; — François Séguin, protonotaire apostolique (1643) ; — Jeanne Dorez (1655) ; — Hugues-Antoine Aymonnet, de Vesoul (1662) ; — Jean Simart, de Vesoul, et Françoise Papay, sa femme (1665) ; — Claude Moine (1665) ; — Nicolas Gradoz (1665) ; — Nicolas Barre (1667) ; — Louis Rondot (1667) ; — Jean Carteron (1668) ; — Nicolas Bouche (1682) ; — Martine Mendre, veuve de Jean Carmentrand, notaire, de Pontcey (1683) ; — Pierre Carré (1684) ; — Oudot Paroz (1688) ; — Claude Michel (1697) ; — Anne Millot (1710-1712) ; — Claude Poulard et Jeanne Courtot, sa femme (1714). — Liste des fondations faites en l'église des Cordeliers de Chariez (XVIIIe siècle). — Actes et copies d'actes d'achats (1584-1750), de ventes (1740-1775) et d'échanges (1713-1722). — Constitutions de rente en faveur de : Jean d'Auxon, curé de Chariez, par Jean Senot (1654) ; — les Cordeliers, par François Brèvevaux (1659) ; — Jean-Claude Vivien, par Guy Fillon et Claude Sautot (1678) ; — Jacques Guignard et Jeanne Gradoz, par Marguerite Chicardet (1694) ; — les Cordeliers, par Claude Maussire (1711). — Baux (1786-1787). — Transaction entre Jean-François Sautier et Anne-Claude Dufourg, au sujet du partage des biens de feu André Dufourg (1718). — Fragment de l'arpentement de Chariez (1763). — Deux plans de prés et de bois appartenant aux Cordeliers (XVIIIe siècle). — Actes de décès de François Mirdonde, de Vesoul, capitaine de cavalerie, mort le 14 mai 1774, et de Marie-Suzanne le Blanc, sa femme, morte le 15 juin 1778, enterrés les deux dans l'église des Cordeliers. — Extrait des registres mortuaires des Cordeliers de Chariez (1781-1782).

CORDELIERS DE GRAY.

H. 867. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 1 bulle ; 5 sceaux.

1252-1576. — *Bulles des Papes.* — Innocent IV autorise Jean, comte de Bourgogne, à faire donner annuellement, par l'intermédiaire des Frères mineurs de Salins, 100 francs estevenans aux pauvres honteux, à prendre sur les revenus de la saunerie dudit Salins (1252). — Alexandre IV autorise les Cordeliers à administrer les sacrements à leurs serviteurs et exempte de la dîme les produits de leurs jardins et enclos (1259). — Le même révoque une bulle d'Innocent IV qui plaçait les Cordeliers sous la juridiction spirituelle des évêques et curés (1260). — Publication, par Alexandre IV, de la règle des Franciscains (1261). — Nicolas IV exempte les Cordeliers de la juridiction de l'ordinaire et prend leurs biens sous sa sauvegarde (1288). — Benoît XI autorise les Cordeliers à prêcher et à confesser, sous réserve de l'approbation de l'ordinaire (1304). — Martin V autorise les Cordeliers à élire un syndic dans chaque couvent (1418). — Sixte IV confirme l'accord passé entre l'abbé de Corneux, en qualité de curé de Gray, et le couvent des Cordeliers, au sujet de la bénédiction du cimetière de Gray et le droit d'enterrement audit lieu (1475). — Léon X confirme les immunités et indulgences accordées par ses prédécesseurs aux Cordeliers de Gray (1514). — Indulgences accordées aux personnes qui feraient des dons et fondations à l'église des Cordeliers de Gray (1522-1576).

H. 868. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 6 sceaux.

1282-1676. — Otton V, comte palatin de Bourgogne, cède aux Frères mineurs une maison sise à Gray, avec ses

dépendances, afin de servir de résidence à seize religieux (1283). — Le même donne aux Cordeliers une somme de 1,000 livres pour la construction du couvent (1285). — Fondation, par le même, d'une université *(studium generale)* à Gray ; il exempte de tailles, droits de garde, etc., tous les maîtres, élèves, apothicaires, écrivains, relieurs, marchands de parchemin, bedeaux et leurs domestiques, qui s'établiront à Gray (1287, copie du XVIIe siècle). — Marguerite Ire, comtesse d'Artois et de Bourgogne, autorise les Cordeliers à prendre tous les jours une charretée de bois dans sa forêt de Gray, ainsi que l'avait déjà fait sa mère Jeanne, reine de France, en 1323 (1363). — Donation, par la même aux Cordeliers d'un terrain sis à Gray, avec les chemins qui y accèdent (1374). — Ordonnance de Charles VIII, roi de France, en qualité de comte de Bourgogne, prescrivant de laisser jouir paisiblement les Cordeliers de Gray, de Salins et de Lons-le-Saunier de leurs cens, rentes et deniers, et les exemptant du paiement de la gabelle (1491). — Maximilien Ier, roi des Romains et comte de Bourgogne, octroie aux Cordeliers de Gray une rente annuelle de 28 livres (1507). — Marguerite, archiduchesse d'Autriche, prend les couvents de Cordeliers du comté de Bourgognne sous sa sauvegarde et protection et institue le premier président du parlement de Dôle gardien et protecteur desdits couvents (1509). — Lettres patentes de Charles-Quint portant confirmation des privilèges accordés par ses prédécesseurs aux couvents de Cordeliers de Besançon, Gray et Salins (1544). — Philippe II, roi d'Espagne, prend le couvent des Cordeliers de Gray sous sa protection et confirme les privilèges accordés à ce dernier par l'archiduchesse Marguerite (1556 et 1583). — Autre sauvegarde de Philippe IV, roi d'Espagne (1644). — Donations faites aux Cordeliers de Gray, par : Humbert d'Auxonne, dit de Mailley, d'un meix et d'un verger sis à Gray, rue du Mignot (1295) ; — Béatrix de Saint-Chiron, femme de Guillaume de Richefort, au nom de sa mère, Jeanne de Vergy, d'une somme de 100 livres à percevoir annuellement pendant onze ans, à la condition de faire construire un jubé dans leur église (1455) ; — etc. — Pièces concernant diverses confréries établies par les Cordeliers de Gray : érection de la confrérie de Saint-Bernardin (1453) ; — fondation faite en l'église des Cordeliers de Gray par les membres de la confrérie des bouchers, placée sous l'invocation de saint Antoine (1515); — statuts de la confrérie des Morts (1645) ; — fondation faite en l'église des Cordeliers par la confrérie des médecins et apothicaires, placée sous l'invocation de saint Cosme et de saint Damien (1676).

H. 869. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 136 et 76 feuillets, papier ; 1 cachet.

1650-1772. — Registre des professions de foi, prises d'habits et décès des Cordeliers (1737-1772). A mentionner les professions de foi et prises d'habits de : Jean-Baptiste, fils de Pierre Viénot, procureur au bailliage de Gray (1740) ; — Louis, fils de Louis Chevillet, procureur au bailliage de Gray (1748) ; — Jean-Claude, fils de Claude Agnus, vicomte-mayeur de Gray et subdélégué du bailliage (1748) ; — Claude-Antoine, fils de Thomas-Charles Noirpoudre, seigneur de Lieucourt, avocat au Parlement (1748) ; — Ferdinand, fils d'Antoine Gattey, notaire royal à Gray (1771) ; — etc. — A mentionner les sépultures de : Claude-François Michaud, huissier royal à Gray (1739) ; — Jeanne-Antoinette Louvot, femme du sieur Baufrée, procureur au bailliage de Gray (1740) ; — Joseph Baulard, écuyer, seigneur d'Augicourt (1741) ; — Marie, fille de M. de Vanneau, lieutenant criminel au bailliage de Pontarlier (1742) ; — François Richardot, avocat au Parlement (1742) ; — Prudence, fille de M. de Soissons, seigneur d'Arc et conseiller d'honneur au bailliage de Gray (1744) ; — Paul-François Crevoisier, ancien greffier au bailliage de Gray (1768) ; — Jeanne-Françoise Balin, femme de Jean-François Mugnier, seigneur d'Ancier et premier président au bailliage de Gray (1768) ; — Jeanne-Catherine-Thérèse, fille de François Belland, ancien officier d'infanterie et contrôleur des fermes du Roi (1772) ; — etc. — Traités et conventions entre les Cordeliers et les familles des novices concernant des apports de ces derniers (1664-1771). — Inventaire du mobilier du couvent des Cordeliers, ainsi que de l'église et de la sacristie (1650).

H. 870. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 58 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 2 cachets.

1288-1760. — Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, autorise les Cordeliers à percevoir les droits de sépulture et les dons à eux faits à cette occasion par les habitants de Gray, contrairement aux prétentions de l'abbé de Corneux, curé de Gray (1288). — Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne défend aux échevins de Gray, qui avaient établi les fossés de la ville sous les murs du couvent des Cordeliers, de molester ces derniers et de vouloir les forcer à boucher les fenêtres de leur église et de leur dortoir (1358). — Règlement concernant les quêtes dans la ville de Gray (1449). — Les Cordeliers de Gray sont exempts de la contribution pour les frais du voyage en Terre-Sainte projeté par le duc de Bourgogne (1455). —

Autorisation accordée aux Cordeliers de porter processionellement leurs reliques le long du port de Gray (1483). — Le gardien du couvent des Cordeliers en appelle au Saint-Siège des prétentions de l'official de Besançon qui avait cité des religieux devant lui pour des excès que ces derniers auraient commis dans leur église et qui, sur leur refus de comparoir, les avait excommuniés (1500). — Actes du chapitre des frères mineurs tenu à Bourg (1503). — Requête des Cordeliers pour obtenir la gratuité du sel et l'exemption des droits d'octroi (1639). — Confirmation, par le Roi, de l'exemption des droits d'octroi accordée aux Cordeliers (1717). — Accord entre les Cordeliers et les échevins de Gray donnant à ces derniers le droit de faire inhumer les corps des pauvres dans le cimetière des Cordeliers moyennant une redevance annuelle de 30 livres (1733). — Déclaration des Cordeliers concernant leur conduite à l'occasion de la visite de l'archevêque de Besançon à Gray (1760). — Fragment d'un registre des délibérations des Cordeliers de 1556 à 1587.

H. 871. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier; 10 plans; 1 cachet.

1560-1791. — Mandement de terrier accordé aux Cordeliers de Gray par Philippe II, roi d'Espagne (1560); — autre des archiducs Albert et Isabelle (1606). — Déclarations des biens appartenant aux Cordeliers, tant à Gray que dans les villages environnants (1608-1679). — Plans de prés, pièces de terres, etc., appartenant aux Cordeliers (XVIIIe siècle). — Plan de l'église, du couvent et de ses dépendances (1791). — Grand plan de l'église, du couvent et des bâtiments d'exploitation des Cordeliers, dressé par ordre de l'administration du district de Gray (1791).

H. 872. (Registre.) — In-f°, 141 feuillets, papier.

1607. — « Dénombrement et recougnoissance des meix, « maisons, jardins, vergiers, prels, terres et vignes com« pétans et appertenans aux vénérables gardiain et reli« gieux du couvent Sainct-François fondé à Gray, ensemble « la déclaration et inventaire des tiltres contenans les « fondations dudit couvent, drois, previléges et exemptions « d'icelluy, avec les lettres d'accensissement, fondations « et constitutions de rentes et aultres papiers servans « audit couvent, par nous Claude Thibaulot, tabellion « général en Bourgogne, et Humbert Alteriet, notaires et « coadjuteurs au bailliage d'Amont. » Ce registre débute par l'énumération des messes fondées en l'église des Cordeliers; s'ensuit l'énumération des rentes et cens dus au couvent, rangés dans l'ordre des mois où ils devaient être acquittés. Viennent ensuite : l'énumération et analyse des titres de propriétés (donations, achats, constitutions de rentes, etc.) du couvent, rangés sans ordre apparent, ainsi que l'analyse des titres concernant particulièrement les possessions du couvent à Ancier, Apremont et Velesmes; une série de plans de terres, prés, vignes, etc., appartenant au couvent ou donnés à cens par lui; enfin une brève énumération des titres et papiers, déposés dans le « coffret des privilèges » du couvent.

H. 873. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1364-1774. — *Communes*. — *Ancier*. — Constitution par Renauld de Noiron, prêtre, d'une rente de 10 sous estevenans en faveur des Cordeliers de Gray, à prendre sur les revenus d'un pré sis à Ancier (1364). — Donation aux Cordeliers par Catherine, veuve de Roger, d'Autrey-les-Gray, d'un demi-journal de vigne, sis à Ancier (1477).

Apremont. — Donations faites aux Cordeliers de Gray par : Marguerite, veuve d'Antoine Cadot, notaire à Apremont, de quatre journaux de terre et deux fauchées de prés audit lieu (1542); — les héritiers de Gilles Baland, d'une demi-fauchée de pré à Apremont (1617). — Achats de biens sis sur le territoire d'Apremont par : Jean Balahu sur Claude et Pierre Remillet (1517); — le même, sur Guillemote et Perrenote, femmes de Jean Perchet et de Jean Girard (1529); — François Fourcaut, sur Claude-Antoine Chavonnet (1714). — Constitutions de rente au profit des Cordeliers par : François Charles (1634); — Jean Perrenot (1696). — Amodiations et baux (1604-1751). — Arpentement des prés d'Apremont (1608). — Déclarations des terres et prés sis à Apremont et appartenant aux Cordeliers, faite par Nicolas Leblanc, leur fermier (1774).

Arc-les-Gray. — Donation aux Cordeliers par Guillemote, fille de feu Lucot, dit *Peigneret*, de Gray, de trois sous de cens, assignés sur une fauchée de pré sise à Arc (1387). — Les Cordeliers reconnaissent devoir célébrer l'anniversaire d'Isabelle, fille de Jean Moniotte, de Gray (1518).

Attricourt. — Pièces d'un procès entre les Cordeliers et Arnould de Saint-Seigne, seigneur d'Attricourt, au sujet d'une fondation de messes à eux faite par ledit seigneur (1567-1706).

Chaumercenne. — Testament de Simon de Tromarey, curé de Chaumercenne, instituant pour héritier le couvent des Cordeliers (1376).

H. 874. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 9 sceaux.

1265-1784. — *Gray*. — Donations faites aux Cordeliers de Gray par : Humbert d'Auxonne, dit de Mailly, d'un meix sis à Gray, « en la rue que om dit le Mignot » (1265) ; — Jeannette « li Belladière », d'une pièce de terre sise à côté de l'église des Cordeliers (1326); — Perrenette, dite *Belle*, d'un jardin proche l'église des Cordeliers (1329) ; — Jean de Membrey, d'une maison sise à Gray, rue du Mignot (1332) ; — Hugues *le Tiellier*, d'une pièce de terre près de la fontaine de Gray (1345) ; — Perrenot Nonnin, de Gray, et Huguette, sa femme, d'une maison sise à Gray, rue du Mignot (1402) ; — Monnin Joly, meunier du Moulin Neuf, d'un bichot de froment à prendre annuellement audit moulin (1475) ; — Jean Desbordes, d'une maison à Gray, près de la porte Haute (1497) ; — Pernette, fille de Perrin Hugard, d'une maison à Gray, rue de Glapigny (1510) ; — Ferdinand Bouttechoux et Anne-Antoinette Pagnelle, sa femme, d'une fauchée de pré dans la prairie de Gray, lieu dit *à la Grosse-Pierre* (1678) ; — etc. — Achats de maison et terres sises sur le territoire de Gray par : Joye, de Champlitte, dite *la Béguine*, sur Vernerez, de Gray (1285) ; — Jean, dit *Boillant*, de Gray-la-Ville, sur Villemot, dit *Revoiset*, dudit lieu (1364) ; — les Cordeliers, sur Guillaume Drue (1445) ; — les mêmes, sur les chapelains de Gray (1460) ; — les mêmes, sur Jean Desbordes (1506); — Jacquette Bouttechoux, sur Huguette, femme de Rolin Marmier (1531) ; — Jeanne Verney, femme de Pierre Boissenot, notaire, sur Claude Gannuchon (1581) ; — Bénigne Balahu, sur Claude et Marc-Antoine Bouttechoux (1621) ; — Gaspard Noirot, praticien à Rigny, sur Clériadus Noirot, son frère (1631) ; — Antoine Noblot, sur Antoinette Gaillard (1634) ; — Jean Viénot, sur Claude Georges (1644) ; — Claude Pichard, sur Jean-Baptiste Masson, de Salins, docteur en droit et lieutenant général au bailliage d'Arbois (1653); — Humbert Boucheron et Jeanne Chicheret, sa femme, sur Blaise Guyet (1654) ; — les mêmes, sur Claude Perrenot (1666) ; — les Cordeliers, sur Jean Febvre (1680) ; — Jean Devif et Marguerite Jobelot, sa femme, sur Jean Testard (1681); — les Cordeliers, sur Étienne Verly (1699); — les mêmes, sur Valentine Chasney, veuve de Noël Alin (1709); — Jean Davard, sur François Moine (1726); — Joseph Patel, procureur au bailliage de Gray, sur Claude-Pierre Gachot (1741); — Nicolas Matherot, chanoine de Gray, sur Jeanne Lucot, veuve de Jean-Baptiste Charpillet, avocat du Roi au bailliage de Gray (1776); — le même, sur Claude-François Poncelin, seigneur d'Échevannes, avocat au Parlement (1777); — Jean-François Monnot, sur Nicolas Raillard (1784); — etc.

H. 875. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 3 sceaux.

1260-1779. — *Gray* (suite). — Ventes de maisons et terres sises sur le territoire de Gray par : Girard Daveres, dit *Gascoinney*, à Simon de Champagne et Pierre de Mailley, bourgeois d'Auxonne (1260); — Aymonnet de Torcenay, à Lambert, dit *Fouchier* (1271); — Nicole, fille de Jeannot, dit *Rignemel*, à Michelle, fille de Viennot, de Beaujeu (1314); — Claude et Thévenin Thomas, à Antoine Rollet (1631); — Bonne Barbier, veuve d'Étienne Braudot, à François Varnier, prêtre, docteur en droit (1646); — les Cordeliers, à Jean-François Deroche (1675); — les mêmes, à Charles Gaullard (1696); — Catherine Tricornot, femme de Jean-Claude-Henri Dujard, seigneur de Montarlot (1725); — Jean-Baptiste Jourdain, ancien vicomte mayeur de Gray, conseiller du Roi et bailli d'Apremont, à Claude Robinet (1739); — Antoine Chevillot, aux Cordeliers (1765); — Jean-Baptiste Mortier, à Nicolas Perchet (1774); — Ferdinand Husson, au même (1779); — etc. — Échanges de maisons et terres sises sur le territoire de Gray entre : Pierre du Vief et Jean Viellet (1456); — les Cordeliers et Jean Chassignet (1467); — Guyon Maréchal et Claudine, fille de Marc Biget (1541); — les Cordeliers et Pierre Martin, docteur en médecine (1556); — les mêmes et Poncet Faivre (1624); — David Montagney et Antoine Drouhot (1656); — Claude Noirot et Marguerite Fallenet (1663); — Étienne Tintignard et Claude Tintignard, son fils (1777); — etc. — Fondations de messes, etc., faites à l'église des Cordeliers par : Jeannette, dite *Paignerez* (1337); — Jean de Tromarey (1350); — Marguerite de Beaujeu (1430); — Huguenin de Chancey (1449); — Jean Gauthiet (1480); — François de Saint-Seigne (1556); — Antoinette Foillenot (1582); — Renée de Ray, dame de Vaudrey, veuve de François de Vergy, comte de Champlitte (1592); — Étienne Mathey (1606); — Henriette Guillampoz (1611); — Claude Goillot (1616); — Jean Thierry, docteur en théologie (1619); — Claude Bichet (1631); — Claudine Guillemet, veuve d'André Gaumichon (1639); — Anne Busquin, veuve de Claude Bouttechoux, docteur en droit (1644); — Guillemette Rousseau, veuve de François Dumeix (1656); — Claude-Alexandre La Ratte (1681); — Marc Robot (1686); — Louis Masson et Jeanne Briselaine (1728); — etc. — Mémoire des fondations faites dans l'église des Cordeliers de Gray (XVIIe siècle).

H. 876. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 23 pieces, papier; 7 sceaux.

1332-1708. — *Gray* (suite). — Testaments, publications de testaments ou de clauses de testaments en faveur

des Cordeliers de Gray de : Richard, dit *Vacaire*, chevalier (1332) ; — Guillemin Thiébaud (1401) ; — Guy de Pontailler, seigneur de Talmay (1438) ; — Huguenin Chifflet (1481) ; — Catherine, veuve de Nicolas Bouvier, de Gray (1496) ; — Guy Gauthiot (1508) ; — Guillaume Boutte-choux, docteur en droit (1530) ; — Claudine Bonnier, femme de Nicolas Morel (1544) ; — Jean Petit, prêtre (1546) ; — Jean Champvans (1552) ; — Jacques Boutte-choux, docteur en droit (1555) ; — Jean Collette (1562) ; — Claudine Baresot (1574) ; — Pierre Agnus (1583) ; — Jeanne Davadam (1586) ; — Charles Gauthier, docteur en droit (1587) ; — Jean Froment, docteur en droit, et Barbe Garnier, sa femme (1590) ; — Pierre Arnoult (1595) ; — Louis Sauget, docteur en droit, avocat fiscal au bailliage d'Amont, et Catherine Desmoulins, sa femme (1595) ; — Guillemette Menaud, femme de Denis Faivre (1595) ; — Isabelle Janot, femme de Guillaume Fongarnaud (1605) ; — Jean Merlot (1612) ; — Henri de Saint-Seigne (1612) ; — Jean Rolat (1634) ; — François Chauldey (1638) ; — Audette Martin, veuve de Lionel d'Andelot, seigneur de Montarlot (1651) ; — François Rousselot (1654) ; — Claude Chauvey et Jeanne Faivre, sa femme (1663) ; — Ferdinand Pagnelle, docteur en droit (1664) ; — Bonaventure Baudouin (1690) ; — Didier Paris (1708) ; — etc.

H. 877. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1344-1751. — *Gray* (suite). — Constitutions de rente au profit des Cordeliers par : Jean le Verrier, maître des verreries des bois de Poyans (1344) ; — Jean Labiet (1382) ; — Marguerite de Cusance, veuve de Guillaume de Pontailler, seigneur de Talmay (1467) ; — Louis Guillampol (1546) ; — Marguerite Vuillin, veuve de Jean Caillet, notaire (1554) ; — Charles Guillampol (1562) ; — Jean Moley (1582) ; — Thiébaud Arvisenet (1596) ; — François Sebillotte (1616) ; — Pierre Simonnot (1655) ; — Claude-François Laborey, procureur postulant au bailliage de Gray (1657) ; — Pierre Crey (1686) ; — Antoine Paillotet (1692) ; — Prudent, Charles et Pierre Rouhier, frères (1707) ; — Vincent Escarnot (1720) ; — Claude-Antoine Laborey, praticien (1721) ; — Claude-Antoine Cluny, procureur au bailliage de Gray (1725) ; — Nicolas Guittot, dit Chavarin (1731) ; — Claude-Antoine Barberot, conseiller honoraire à la Chambre des comptes de Dôle, seigneur d'Autet (1751) ; — etc. — Traités et accords entre les Cordeliers et : Claude Gavyot, au sujet de la propriété d'une maison sise à Gray (1549) ; — Hubert Gaugy, au sujet de la propriété de jardins et vergers sis près de la fontaine de Gray (1620) ; — les héritiers de Humbert Gaugy, au sujet de la succession de ce dernier (1655) ; — Étienne Paget, au sujet de l'entretien de la muraille longeant le verger du couvent (1698) ; — Jean-Denis Couturier, dit Petitjean, au sujet des revenus d'une maison à Gray, sise au bas du grand tertre (1731) ; — Claude-Étienne de Belfort, prêtre, qui avait quitté l'habit monastique et réclamé aux Cordeliers son apport de 1,500 fr., fait en entrant au couvent (1748) ; — etc.

H. 878. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 11 sceaux.

1293-1399. — *Gray* (suite). — Acensements, par les Cordeliers, de maisons et terres sises sur le territoire de Gray à : Jeannette, de Gray, femme de Girard, et Jeannette, dite de Marnay, béguine (1293) ; — Guyotte, béguine, fille de Prot le Savetier (1306) ; — Oudette, veuve de Jacquot Courvate (1318) ; — Jean, dit de Saint-Broing (1335) ; — Guillemote, veuve de Willemot, dit *Magnaderat* (1337) ; — Guillemote, fille de Viénot Deschamps, béguine (1348) ; — Jacquot Robot (1357) ; — Girard Sébillotte (1358) ; — Oudette, sœur de Perrenot, dit *Pourgon* (1363) ; — Perrenote, femme de Jean, dit *Meignien* (1365) ; — Jean, dit *Singein* (1371) ; — Damotte, dite *Piquarde* (1378) ; — Jean Froment (1381) ; — Guyotte, veuve de Jeannot le Ménestrel (1387) ; — Jeannette, fille de Perrenot, du Tremblois (1390) ; — Perrenot, fils de Jacquot, dit *Maulferey* (1390) ; — Jean et Étiennette, enfants de Perrenot, dit *Gabiot* (1391) ; — Huguenin, fils d'Étienne Chappuis, d'Arc (1398) ; — Jean de Montagney, prêtre (1399) ; — etc.

H. 879. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1402-1762. — *Gray* (suite). — Acensements, par les Cordeliers, de maisons et terres sises sur le territoire de Gray à : Jean, dit *Paignet* (1402) ; — Jean Posticier (1411) ; — Étienne Godard (1417) ; — Jean Joffroy (1424) ; — Huguenin Dormet (1434) ; — Huguette, femme de Remy Senot (1453) ; — Renaude, fille de Perrenot Pillart (1459) ; — Jean Champvans (1470) ; — Jean-Antoine Perrier (1485) ; — Guillaume Dormet (1494) ; — Perrenot Gabiot (1501) ; — Guillaume Regnaud (1530) ; — Barbe, veuve d'Antoine Raubert (1556) ; — Hugues Pagnelle et François Masson (1560) ; — Guillaume de Ribière (1570) ; — Pierre Prostel et Denise Mehu, sa femme (1655) ; — Pierre-Antoine Robelin (1684) ; — Gilles Paillotte et Rose Ponsot, sa femme (1700) ; — Jean Petit (1709) ; — François Moine (1723) ; — Jean-Claude Didier et Christine Raize, sa femme (1741) ; — etc. — Amodiations des prés de Gray au profit des Cordeliers (1601-1762).

H. 880. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1480-1767. — *Gray* (suite). — Baux de terres et de prés au profit des Cordeliers (1734-1767). — Tutelle et curatelle de Henri Bergeret (1480). — Arrêts, sentences, etc. (1600-1732). — Pièces de procès entre les Cordeliers et : Anne Simonot, concernant le partage des biens de son père (1629-1632) ; — Claude-Françoise, Jeanne-Françoise et Charlotte Cusamenet, concernant l'acquit des fondations faites au couvent par Bertine Pierrot (1684-1689).

H. 881. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1632-1716. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre les Cordeliers et : les héritiers de Clériadus de Marmier, seigneur de Talmay, concernant l'acquit d'une fondation faite au couvent par ledit sieur de Marmier (1632-1676) ; — Claude-François Viénot, concernant la propriété de plusieurs pièces de terre sises sur la côte dite des Cordeliers, territoire de Gray (1693-1716).

H. 882. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1692-1733. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre les Cordeliers et : les héritiers de Claude Vannet, concernant la fondation faite par ce dernier au couvent des Cordeliers (1692-1717) ; — Claude Beaufrey, concernant la succession d'Edme Martinet (1703-1716) ; — les membres de la confrérie de Saint-Antoine, à Gray, concernant une fondation faite par ces derniers au couvent des Cordeliers (1718-1733). — Pièces d'un procès entre Jacques Pouvelle, docteur en médecine, Pierre-Charles Gascon, maître chirurgien, Pierre Babillon et Denis Provin, ancien procureur au bailliage de Gray, concernant les honoraires dus aux susdits Pouvelle et Gascon, médecin et chirurgien (1700-1701). — Pièces d'un procès entre Jean-François Deroche et Edme Dangy, fermier des aides, à Langres, concernant une saisie pour fraude pratiquée sur les biens dudit Deroche (1701-1702).

H. 883. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 90 feuillets, papier ; 2 plans.

1730-1759. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre les Cordeliers et : les héritiers de François Jouy, concernant la succession de ce dernier (1730-1736) ; — Jean-Baptiste Charpillet, avocat du Roi, concernant la propriété d'un terrain sis rue du Tertre, à Gray (1754-1759).

H. 884. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier ; 1 plan.

1501-1775. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre les Cordeliers et : les officiers municipaux de Gray, concernant le droit des Cordeliers à l'affouage dans les bois de Gray (1501-1766) ; — Antoine Guy, concernant la propriété d'un terrain sis au lieu-dit *à la Grosse-Pierre* (1756-1768) ; — Étienne Goux et les frères Courbon, concernant une dette due aux Cordeliers (1701-1775) ; — les héritiers de Claude Nigon, concernant la validité d'un bail passé entre ce dernier et les Cordeliers (1765-1775).

H. 885. (Liasse.) — 54 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 56 et 82 feuillets, papier.

1761-1772. — *Gray* (suite). — Pièces d'un procès entre les Cordeliers et les héritiers de Jean-Philippe Boissenot, concernant la succession de ce dernier (1761-1772).

H. 886. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 67 feuillets, papier ; 6 sceaux.

1281-1726. — *Gy*. — Acensements : d'une maison sise à Gy par Viénot Menuoz à Willemote, béguine (1281) ; — d'une vigne sise à Gy par les prêtres familiers dudit lieu à Étienne Faivre (1652). — Constitution de rente au profit de Marguerite Benoist sur Humbert Gret (1666). — Achat, par les Cordeliers, d'une vigne à Gy à Jeanne Perreaux (1670).

Lœuilley. — Donation aux Cordeliers par Girard de la Chaume, écuyer, de tous ses biens sis à Lœuilley (1420).

Rigny. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Rigny par : les Cordeliers sur Viénot Bérard (1631) ; — Étienne Périer sur Maurice Lavaytte (1632) ; — Gaspard Noirot, praticien, sur Guillaume Robez (1633) ; — Pierre Cornu sur Pierre Lavaytte (1639) ; — les Cordeliers sur Jeanne Chicheret (1676) ; — Claude Courdier, greffier au bailliage de Gray, sur Claudine Pernot (1696) ; — François Richardot, avocat au Parlement, sur Jean Perrenot (1701) ; — les Cordeliers sur François Richardot (1717) ; — etc. — Échange de biens entre les Cordeliers et Remy Grisard, ancien bailli de Rigny (1720). — Constitutions de rente au profit de : Gaspard Noirot, sur Lancelot Monnot

(xviie siècle) ; — Paul Gruet, sur Pierre Lavaytte (1625) ; — les Cordeliers, sur Claude Gillet (1701). — Traité entre les Cordeliers et Jean Noirpoudre, marchand, au sujet de la propriété d'un terrain sis à Rigny (1724). — Déclarations d'héritages et arpentements du territoire de Rigny (1659-1703). — État des terres sises à Rigny appartenant aux Cordeliers ; ces biens consistaient en 102 journaux de terre, 13 fauchées de pré et 51 ouvrées de vigne (1659). — Pièces d'un procès entre les Cordeliers et Jean-Baptiste Baulard, conseiller du Roi et avocat au bailliage de Gray, seigneur de Rigny, concernant l'acquittement des droits féodaux audit Rigny (1719-1720).

Vellefrey. — Acensement d'une terre sise à Vellefrey fait à Jean d'Achey, écuyer, par Nicolas Pernin (1509).

Velesmes.— Constitution de rente pour les Cordeliers par Jean et François Poirey (1726).

Velet. — Donations faites aux Cordeliers par : Marguerite Froment, d'un pré sis à Velet (1341) ; — Girard, dit *Bontellos*, d'une pinte d'huile à fournir annuellement (1393) ; — Henriot Clerget, également d'une pinte d'huile de noix par an (1399) ; — Girard, dit *Sébillotte*, d'une fauchée de pré sise à Velet (1403).

CORDELIERS DE PROVENCHÈRES.

H. 887. (Liasse.)— 25 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1590-1790. — Donations faites aux Cordeliers de Provenchères par : Jean Fert, de trois quartes de terre sises à Fleurey-les-Faverney (1638); — Jean Pierresson, maire de Fleurey, d'une pièce de terre audit lieu (1650) ; — Claude Bigot, de trois ouvrées de vigne à Mersuay (1661); — Nicolas Febvre, d'une pièce de terre à Fleurey (1665) ; — Sébastien Vadot, d'une vigne à Fleurey (1673) ; — Nicolas Regnaudot, d'une somme de 200 francs, ancienne monnaie de Franche-Comté (1689) ; — Jacques Cordier, notaire à Port-sur-Saône, de deux fauchées de pré sises audit lieu (1692) ; — Nicolas-Alexandre et Louise Roussel, de Conflandey, de tous leurs biens (1699) ; — François-Ignace Poncelin, écuyer, seigneur de Raucourt, d'une vigne à Fleurey (1739) ; — etc. — Acquisitions de biens pour : Gérard Bridard, châtelain et capitaine de Fontenoy-le-Château (1590) ; — Jean Martin (1617 et 1629) ; — les Cordeliers (1737) ; — etc. — Fondations de messes dans l'église des Cordeliers par : Marguerite Jacques, de Faverney (1637) ; — les habitants de Fleurey-les-Faverney (1738). — Traités entre les Cordeliers et : les héritiers de Pierre Damien, concernant une fondation faite par ce dernier (1702) ; — les habitants de Fleurey-les-Faverney, concernant une anticipation commise par les religieux sur les terrains communaux (1736) ; — les habitants de Provenchères, concernant la propriété des bois dudit lieu (1753). — Reconnaissance de biens faite aux Cordeliers par Nicolas Cordier, de Vesoul, de ses biens sis à Fleurey (1665). — Arpentements et plans de diverses pièces de terre appartenant aux Cordeliers à Baulay, Faverney et Fleurey (1723-1758). — État des revenus, rentes et fondations du couvent des Cordeliers de Provenchères, ainsi que les noms et âges des religieux (1790).

MINIMES DE RUPT.

H. 888. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1537-1788. — Lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle autorisant l'introduction en Franche-Comté des religieux Minimes (1610). — Fondation d'un couvent de Minimes à Rupt par Hardouin de Clermont, baron et seigneur de Rupt, Chantes, Cubry-les-Soing, Oigney, Ovanches, Soing, Vauconcourt, Vy-le-Ferroux et Vy-les-Rupt, et Jeanne de Harlay, sa femme (1610) ; — plusieurs copies dudit acte (xviie et xviiie siècles). — Donation de biens faite à Jacques Demandre, curé de Rupt, par Jean Aymonnet (1537). — Donations faites aux Minimes de Rupt par : François du Houx de Vioménil et Claude d'Arbois, sa femme, d'une portion de verger sise à Rupt (1682) ; — François Febvre, de ses biens sis à Morey (1706) ; — Marguerite Lecomte, femme de Nicolas Gérard, d'une somme de 200 livres (1720) ; — etc. — Acquisitions de biens par : les chapelains de l'église de Rupt, sur Jean Joly (1570) ; — Jean Caillet, sur Antoine Viney (1630) ; — les Minimes, sur Michel Tabarin et André Jacquot (1662) ; — Damien Febvre, sur Simon et Antoine Delaistre (1693) ; — les Minimes, sur Claude, Jean et Jeanne Berthaud (1700) ; — les mêmes, sur Claude Fournier (1700) ; — les mêmes, sur Nicolas Febvre et Nicole Charpiot, sa femme (1701) ; — etc. — Ventes de biens par : Marguerite Monnoyeur, veuve de Claude Faveret, à François du Houx de Vioménil (1716) ; — François et Constance Servet à Charles Lange, avocat au Parlement et bailli de Traves (1729).— Échanges de biens entre : Damien et Nicolas Febvre, frères (1689) ; — les Minimes et Pierre Baubrat (1700) ; — les mêmes et Claude Lambelin (1700) ; — les mêmes et Pierre Maclet, arpenteur juré (1701) ; — etc. — Testaments de : Jean Grattepillet (1636) ; — Claudine Robert (1651) ; — François Grattepillet (1658) ; — Victor de Clermont, baron de Rupt (1682). — Partage de biens entre les enfants de François Martin et Claudine Humbert, de Morey (1686). — Acensements et baux (1660-1788).

H. 889. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1496-1763. — Constitutions de rente au profit des chapelains de la chapelle de Rupt par : Antoine Morel (1496) ; — Claude Boucher (1499) ; — Nicolas Michiel (1505) ; — etc. — Constitutions de rente au profit de : Claude Pouthier, de Salins, par Antoine Monneret, notaire (1618) ; — Anne Peussier, de Morey, par Jean Menestrier, dudit lieu (1688) ; — Jean Cortot, de Bourguignon-les-Morey, par Damien Febvre, de Morey (1692) ; — Antoine et Simon Delaistre, de Morey, par Damien Febvre (1693) ; — Jérôme-Antoine Barberot, docteur en théologie et chanoine de Champlitte, par Louis de Clermont, comte de Cheverny et de Provins, marquis de Montglas et baron de Rupt (1702) ; — Pierre-Ignace Goffinet, procureur fiscal du bailliage de Luxeuil, par les Minimes (1703) ; — Jean-Claude Tixerand, ancien curé de Mollans, par les Minimes (1703) ; — le chapitre de Ray, par les Minimes (1750) ; — etc. — Fondations de messes etc. dans l'église des Minimes de Rupt par : Claudine Hugon, veuve de François Malbohan, de Vesoul (1618) ; — Henri Febvre, de Rupt (1634) ; — Jean Fumerel, de Rupt, chirurgien (1658) ; — Françoise de Villiers, veuve de Claude Cudey, maître de forges à Vauvillers (1663) ; — Antoine Estienney, curé de Rupt (1668) ; — Jacques Liébaud, de Vesoul (1672) ; — Samuel Viret, procureur de la baronnie de Scey-sur-Saône (1675) ; — Anne-Marie Nugaud, veuve de Pompée d'Arnoux, écuyer, seigneur de La Chapelle (1695) ; — Étiennette Baubras, veuve de Claude Béguin (1700) ; — Claude-François Ménigaud, notaire royal à Scey-sur-Saône (1704) ; — Sébastien Piaget, doyen rural de Traves (1707) ; — Marie-Jeanne de Saumery, femme de Louis de Clermont, comte de Cheverny (1709) ; — Claude Aubin, ancien curé de Lavoncourt (1718) ; — Gabriel Garnier, notaire royal et intendant de Mme la duchesse d'Holstein (1719) ; — Pierre Fleuvet, de Rupt (1758) ; — etc. — Traités et accords entre les Minimes et : Jacques Thézey, chapelain de Rupt, concernant le logement dudit chapelain (1612) ; — Hardouin de Clermont, baron de Rupt, concernant diverses fondations par lui faites en l'église des Minimes (1631) ; — Louis-René Lefert, curé de Rupt et de Chantes, concernant les oblations dans ces deux églises (1692) ; — Louis de Clermont, comte de Cheverny, concernant les constructions et réparations à faire aux bâtiments du couvent (1699) ; — le même, concernant une rente de 450 livres due aux Minimes (1700) ; — Claude-Françoise Peussier, de Morey, concernant l'apport de son fils, Joachim Tourny, postulant de l'ordre de Saint-François (1707) ; — Nicolas Bideau, de Vauconcourt, concernant un acensement fait par le seigneur de Rupt audit Bideau (1749) ; — François Lambelin, de Rupt, et consorts, concernant la propriété d'un terrain et d'un chemin longeant le mur de clôture du couvent (1763) ; — etc.

H. 890. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 34 feuillets, papier, 23 plans et dessins ; 1 sceau 8 cachets.

1467-1790. — Pièces concernant l'église de Rupt et les chapelles annexes : Jean de Rupt, chevalier, chambellan et conseiller du duc de Bourgogne, et Marguerite de Ray, sa femme, fondent quatre chapelles, dont trois dans l'église paroissiale de Rupt et une au château dudit lieu (1467, copie de 1779) ; — lettre de Guy, archevêque de Rhodes et nonce apostolique, adressée aux archiducs Albert et Isabelle et prononçant la réunion de l'église de Rupt et de ses chapelles au couvent des Minimes (1612) ; — prise de possession de ladite église par les Minimes (1612) ; — prise de possession de l'emplacement destiné à la construction d'un couvent et d'une église pour les Minimes (1700) ; — consécration de l'église des Minimes par François-Gaspard de Grammont, évêque d'Aréthuse (1708). — Profession de foi des Minimes (1742-1780). — Tableau des religieux de la communauté de Rupt (1790). — Dénombrement d'un fief à Rupt donné à Thomas de Clermont, seigneur de Saint-Georges et de Rupt, par Pierre de Thon, seigneur de Bourguignon et de Mailley (1584, copie du XVIIIe siècle). — Déclarations des biens dépendant du couvent des Minimes de Rupt et sis à Chantes, Ovanches et Rupt (1669-1709) ; — idem des biens sis à Morey (1760-1780). — Arpentement des terrains sur lesquels a été construit le couvent des Minimes, par l'arpenteur Maclet (1699). — Devis pour la construction du couvent des Minimes (1702). — Arpentement général de tous les biens possédés à Rupt par les Minimes, par Joseph Guénin, géomètre-arpenteur à Rupt (1780-1781). — Dessins de détails de construction du couvent (XVIIIe siècle). — Plans du couvent et de ses dépendances (XVIIIe siècle). — Plan d'une vigne joignant le cimetière de Rupt et appartenant aux Minimes (1763).

H. 891. (Registre.) — In-f°, 295 feuillets, papier.

1774. — Terrier des biens appartenant aux Minimes à Chantes, Cubry-les-Soing, Morey, Rupt et Vauconcourt. En tête du registre se trouvent les copies des divers traités et conventions passés entre les Minimes et le fondateur du couvent de Rupt, Hardouin de Clermont, et son fils Louis, en 1610, 1631, 1647, 1699 et 1700 ; puis vient une copie de l'arpentement du territoire de Cubry-les-Soing, avec la reconnaissance générale des habitants dudit lieu ;

suit le relevé des redevances de divers habitants de Cubry. Viennent ensuite les mentions des acensements et baux passés avec les habitants de Chantes, Morey, Rupt et Vauconcourt (1774).

H. 892. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier ; 7 sceaux ; 2 cachets.

1481-1791. — Compte rendu aux Minimes par Philippe Gabriel, amodiateur des terre et seigneurie de Rupt (1549). — Recettes et dépenses du 26 juillet 1789 à la fin de 1790. — Procès-verbal de liquidation des comptes des Minimes par le directoire du district de Vesoul (1791). — Sentence de l'official de Besançon en faveur du curé de Rupt, concernant le payement d'une rente due à l'église dudit lieu (1481). — Mandement de contrainte portant permission aux Minimes de faire saisir les revenus de la seigneurie de Rupt, pour payement d'une partie de leur pension (1686). — Décret sur les biens de Jean Viney, de Rupt (1691). — Pièces de procès entre les Minimes et : René-Louis Lefert, curé de Rupt, concernant le partage du casuel de l'église de Rupt, à cause de la desserte des chapelles par les Minimes (1690-1695) ; — la communauté d'Ovanches, concernant les droits des Minimes audit lieu (1654-1722) ; — les fermiers du droit d'amortissement, concernant le payement des droits pour une fondation faite au couvent par Adam Pinguet (1684-1743).

TIERCELINS DE CHEMILLY.

H. 893. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 2 plans ; 9 cachets.

1411-1791. — Affranchissement, par Jean de Neufchâtel, seigneur de Chemilly, de Jean, dit *Richard*, dudit lieu, et approbation dudit affranchissement par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne (1411, copie de 1732). — Acte de fondation du couvent des Tiercelins par Alexandre, baron de Wiltz, seigneur de Chemilly, et Louise d'Andelot, sa femme (1627). Le nombre des religieux est fixé à quatre, dont deux au moins devront être prêtres ; ils recevront annuellement ensemble 40 quartes de froment, six poinçons de vin et 120 francs ; l'église de Chemilly leur appartiendra avec toutes ses dépendances et les seigneurs dudit lieu y auront leur sépulture ; les religieux posséderont le droit de franche mouture au moulin de Chemilly et le droit de pêche dans la Saône ; il leur est permis d'acquérir des biens, mais le seigneur du lieu conservera son droit de justice sur les biens concédés, sauf les exemptions et immunités qui auront été accordées ; etc. — Objections de l'archevêché contre l'érection d'un couvent à Chemilly et réponses auxdites objections (1628). — Correspondance entre l'infante Isabelle-Claire-Eugénie et le baron et la baronne de Wiltz, d'un côté, et l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, de l'autre, au sujet de la fondation du couvent de Chemilly (1628-1629). — Lettre de l'Infante au parlement de Dôle autorisant la fondation dudit couvent (1629). — Pièces concernant le projet formé par Caroline de la Baulme, baronne d'Oiselay, de fonder à Salins un couvent du Tiers-Ordre de Saint-François (1653-1657). — Pièces concernant les titres et papiers enlevés à Françoise Varin, de Scey-sur-Saône, pendant la guerre de Dix ans (1654-1663). — Déclaration du R. P. Charles de Nancy au sujet de la sépulture de Nicolas Tridet, mort de maladie contagieuse (1656). — Contrats de mariage entre : Nicolas Charton et Adrienne Partiot (1581) ; — Claude Charreton et Françoise Varin (1609) ; — Jacques Pelletier et Marguerite Melley (1637) ; — Jean Varin et Antoinette Dredot (1697) ; — Georges-François Bardot et Ursule Fayot (1711). — Toisé du bâtiment neuf du couvent de Chemilly (1677). — Plans du bois du couvent (1736). — Comptes des religieux avec le seigneur de Chemilly (1639-1677). — Comptes des recettes et dépenses pour les années 1789 à 1791. — Liquidation des biens des Tiercelins et fixation de leurs traitements par le directoire du département (1791).

H. 894. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 28 feuillets, papier ; 1 cachet.

1522-1696. — Titres de propriété du couvent. Cessions et donations de maisons et terres faites par : Viénot Autrousset à Guillaume Varin (1618) ; — Anne Gremy aux Tiercelins (1629) ; — Claude Charreton et Françoise Varin, sa femme, aux mêmes (1632) ; — François Cognus aux mêmes (1637) ; — Marc Charreton à Françoise Varin, sa mère (1643) ; — Françoise Varin aux Tiercelins (1648) ; — Marguerite Milley à Nicolas Huguet (1678) ; — Étienne Milley à Marguerite Millet (1678) ; — François Gautier aux Tiercelins (1679) ; — les habitants de Chemilly aux mêmes (1681) ; — Claude Foyot, procureur et notaire royal au bailliage de Vesoul aux mêmes (1696) ; — etc. — Fondations pieuses faites en l'église des Tiercelins par : Antoinette de Mongenet, de Vesoul (1592) ; — la baronne d'Oiselay (1653) ; — Jean Carmentrand, notaire à Chemilly (1663) ; — Jean Bonnefoy, de Vesoul, bailli de Jonvelle (1669) ; — Ève Mathieu, veuve de Didier Renard (1684) ; — Jeanne Quet, veuve d'Adrien Gauthier (1690) ; — Anne de Bergue, comtesse de Wiltz, douairière de Chemilly (1691) ; — etc. — Actes et copies d'actes d'achats (1522-1685) et de ventes (1589-1657).

H. 895. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 24 feuillets, papier ; 2 cachets.

1583-1788. — Titres de propriété du couvent (suite) : actes et copies d'actes d'échanges (1597-1788). — Partage de biens entre Claude Gros et ses frères et sœur Antoine, Georges, Marc et Huguette (1583). — Constitutions de rente (1610-1771). — Mémoire et description des biens appartenant à Françoise Varin, veuve de Claude Charreton, et à Marc Charreton, son fils (XVIIe siècle). — Reconnaissances de maisons et terres sises à Chemilly faites aux Tiercelins par : Françoise Varin (1690) ; — Jean Berger (1740). — Visite et reconnaissance des maisons sises à Chemilly et appartenant aux Tiercelins (1786). — Amodiations et baux (1681-1693). — Traités et accords entre les Tiercelins et divers habitants de Chemilly, au sujet de la possession de maisons et terres (1631-1769).

H. 896. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 170 pièces, papier.

1672-1782. — Pièces de procédures entre les Tiercelins et : le sieur François Abrant, chirurgien à Port-sur-Saône, au sujet de ses honoraires pour le traitement des religieux (1765) ; — Jacques-Antoine Aymonnet, seigneur d'Aigrevaux, au sujet d'une purge d'hypothèque (1703-1723) ; — le prince de Bauffremont, au sujet des réparations par lui faites à une écluse à Scey-sur-Saône (1772-1782) ; — Jean Berger et Jean-Baptiste Guerrin, de Chemilly, au sujet de la possession et la délimitation d'un terrain (1736-1769) ; — Jean Besancenot, de Noidans-le-Ferroux, et consorts, au sujet du paiement d'une rente (1672-1773).

H. 897. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 165 pièces, papier.

1637-1771. — Pièces de procédures entre les Tiercelins et : le sieur François Charlet, de Gy, avocat au Parlement, Charles et François Maire, de Noidans-le-Ferroux, au sujet d'une créance due auxdits religieux (1650-1771) ; — les habitants de Chemilly et leur seigneur, au sujet de la livraison de deux voitures de bois à faire chaque semaine aux religieux par les habitants dudit lieu (1637-1760).

H. 898. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 164 pièces, papier.

1632-1772. — Pièces de procédures entre les Tiercelins et : Jean Drouhet, de Chemilly, et consorts, pour avoir vendu du vin pendant les offices (1685) ; — Jean-François Gautheron, de Chemilly, au sujet d'une fondation pieuse (1692-1742) ; — Jean-Claude Gourard, de Poligny, au sujet d'une fondation pieuse (1632-1684) ; — André Guillemin, de Senoncourt, au sujet d'une rente due aux religieux par ledit Guillemin (1764-1765) ; — Daniel Huguenin, huissier royal à Vesoul, au sujet du paiement d'une rente (1771-1772) ; — Jean Jacquot, de Port-sur-Saône, au sujet du paiement d'une rente due sur l'héritage de feu Nicolas Dridel (1652-1661).

H. 899. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier ; 1 cachet.

1670-1788. — Pièces de procédures entre les Tiercelins et : le sieur Claude Normand, de Clans, procureur d'office de la justice de Chemilly, au sujet d'une coupe de bois effectuée induement par lesdits religieux (1682-1685) ; — Claude Ployer, meunier à Chemilly, au sujet de la banalité du moulin dudit lieu et de la possession d'un pré (1787-1788) ; — des soldats lorrains, qui avaient brisé une barque appartenant auxdits religieux (1670) ; — le baron et la baronne de Wiltz, seigneurs de Chemilly, au sujet des droits et privilèges desdits religieux (1670-1686). — Pièces de procédures diverses (1670-1773).

Carmes déchaussés de Gray.

H. 900. (Registre.) — In-f°, 280 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire général des titres et papiers concernant les biens des Carmes. Les analyses des titres, généralement assez développées, sont classées dans l'ordre alphabétique des villages dans lesquels les Carmes possédaient des biens, à l'exception des constitutions de rentes et des fondations, placées en tête de l'inventaire. A la fin du volume, se trouvent de brèves annales du couvent, depuis sa fondation, en 1645, jusqu'en 1658.

H. 901. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 1 sceau.

1226-1712. — Pièces concernant l'établissement à Gray de Carmes déchaussés venus de Dôle : traité entre les Carmes et les magistrats de Gray pour leur réception dans cette ville (1645) ; — nouveaux accords avec la ville de Gray et délibérations du conseil de ville à ce sujet

(1702-1703); — lettres-patentes de Louis XIV confirmant les Carmes dans la propriété des biens par eux acquis à la suite des traités avec la ville en 1701 (1708); — autres lettres autorisant les Carmes à recevoir ou à acquérir des biens fonds jusqu'à 1,000 livres de revenu (1712). — Annales du couvent des Carmes de 1638 à 1658. — Pièces concernant le droit d'éminage à Gray, ayant appartenu d'abord au chapitre de ladite ville, puis ayant été acquis par les Carmes : Othon III, comte de Bourgogne et duc de Méranie, et Béatrix, de Souabe, sa femme, cèdent à Robert de Fouvent, prévôt de Gray, une redevance de dix bichots de blé à prendre annuellement sur l'éminage dudit Gray (1226); — fondation, par Jean Robert, chanoine de Gray, d'une redevance annuelle, en faveur du chapitre, de 80 mesures de blé à prendre sur l'éminage dépendant de la prévôté de Gray (1323); — mandement d'Eudes IV, duc de Bourgogne, au châtelain d'Apremont pour faire payer aux chanoines de Gray le blé qui leur est dû sur l'éminage dudit Gray (1340); — mandement de Jeanne d'Auvergne, reine de France et comtesse de Bourgogne, défendant à ceux qui ont droit sur l'éminage de Gray de prélever leur portion de blé avant le chapitre de cette ville (1351); — arrêt de la chambre des comptes de Dôle confirmant les chanoines de Gray dans leurs droits sur l'éminage (1671); — etc.

H. 902. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 9 cachets.

1563-1790. — Constitutions de rente par : Eudes Seigneize, à Huguette Vergeret (1563); — Vuillemin Cureuillot, à Guillemette Bavoulx (1613); — Louis Mareschal, à Jean Ozanne (1619); — François Vauchard, de Dôle, docteur en droit, à Jean Simon, seigneur de Noironte et de Mamirolle (1622); — Jean Vion, à Nicolas Jaillard, de Champlitte, notaire (1632); — Antoine Viénot, à Antoine Rollot, de Montureux-les-Gray, notaire (1636); — Denis de Sainte-Marie, supérieur des Carmes, à Oudette Mathey (1650); — les Carmes, aux curé et familiers de l'église de Gray (1655); — les mêmes, à Jeanne-Baptiste Torvand (1658); — les mêmes, à Pierre Tarin, de Besançon (1658); — Jacques Vyard, à Pierre Mareschal, procureur général au comté de Bourgogne (1660); — Jacques Cave, à Philippine Mathirot, dame de Malans (1673); — les Carmes, à François Viénot (1682); — les mêmes, à François Baulart, docteur en droit (1702); — les mêmes, à Claude-Ambroise-Bruno Philippe, président à mortier honoraire au parlement de Besançon (1713); — les mêmes, aux chapelains de la chapelle érigée en l'église paroissiale de Gray par M. Grimod d'Orçay, seigneur d'Autrey (1765); — etc. — Registres des prises d'habits, noviciats, professions de foi et enterrements des Carmes (1725-1790).

H. 903. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 cahier in-8°, 180 feuillets, papier; 15 plans et dessins; 2 cachets.

1652-1785. — Brefs d'Innocent X, Clément X et Innocent XII portant confirmation des privilèges de l'autel du Rosaire érigé dans l'église des Carmes (1653-1691). — Traité entre les Carmes et les membres de la confrérie de la Sainte-Trinité, portant fondation de deux prédications annuelles à faire par les Carmes (1686). — Registre des messes fondées en l'église des Carmes de 1658 à 1687. — Lettres-patentes de Louis XIV et de Louis XV, confirmant les Carmes déchaussés du comté de Bourgogne dans le droit de *committimus* qui leur avait été accordé par lettres-patentes de 1635 (1709 et 1745). — Déclarations de biens des Carmes (1700-1702). — Mémoire des revenus des biens appartenant aux Carmes à Fignévelle, Godoncourt et Martinvelle (1707). — Plans et élévations des bâtiments composant le couvent des Carmes à Gray (XVIII° siècle). — Plans des vergers et jardins des Carmes (XVIII° siècle).

H. 904. (Registre.) — In-f°, 120 feuillets, papier.

1698-1721. — Rentier des Carmes déchaussés de Gray.

H. 905. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 71 pièces, papier; 2 cachets.

1457-1789. — *Communes.* — *Autoreille.* — Acensement de terre fait à Hugues Gachot par Antoine-Joseph Petit, curé d'Autoreille (1690).

Autrey-les-Gray. — Acquisitions de biens sis sur le territoire d'Autrey par : Pierre Arnoult, sur Ancelline Fyot (1587); — Claude Perrenelle, official de Langres, sur Colette Lescournel (1651); — le même, sur Nicolas Cuisenier (1653); — Guillemette Arvisenet, sur Simon Beulet (1662); — Christophe Aufert, sur Jean-François Barberot, seigneur d'Autet et conseiller à la Chambre des comptes (1700); — Gabriel Jannisson, sur François Vauderet, chanoine de l'église de Gray (1739); — etc. — Baux (1633-1675). — Déclaration des biens appartenant à Claude Perrenelle, chanoine de Champlitte et official de Langres (1655). — Pièces d'un procès entre les Carmes et Pierre-Odon Farrière, seigneur de Saint-Loup et président honoraire au présidial de Vesoul, concernant la propriété d'un champ sis à Autrey et provenant de son frère Paul-Bernard Farrière, ancien prieur dudit Autrey (1723-1724).

Champvans-les-Gray. — Contrats de mariage entre : Sébastien Roux et Anne-Bénigne Convert (XVIIe siècle) ; — François Maistre et la même (1667).

Chancey. — Traité entre les Carmes de Dôle et les héritiers de frère Huguenin de Chancey, concernant les biens apportés par ce dernier aux Carmes (1457). — Constitutions de rente au profit des Carmes sur Pierre, Jean et Claude Berreur (1655-1687).

Chargey-les-Gray. — Achat d'une maison dépendant de la seigneurie de Champvans par Pierre Larousse (1610).— Achats de biens sis sur le territoire de Chargey par Christophe Aufert sur : Jean-François Gelin (1697) ; — Jacques Desnouhiers (1698) ; — François Rochefrete (1698) ; — Nicolas Gally (1699) ; — etc. — Amodiations (1698-1711).

H. 906. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 46 feuillets, papier ; 1 sceau ; 2 cachets.

1607-1717. — *Chaumercenne.* — Achat par les Carmes de maisons sises à Chaumercenne à François Grisard (1700).

Courcuire. — Achats de biens sis à Courcuire par Hugues Gachot (1683-1692). — Jugement sur les biens de François Gachot (1701).

Cugney. — Constitution de rente au profit des Carmes par Claude et Jacques Petitjean (1688).

Dampierre-sur-Salon. — Amodiation du prieuré de Dampierre par Jules Chifflet, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, chanoine de Besançon et prieur de Dampierre, à Claude Guybaudet (1652). — Comptes du chanoine Chifflet, depuis abbé de Balerne (1648-1659). — Extraits de l'arpentement du finage de Dampierre (1703).

Godoncourt. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Godoncourt par Nicolas Jean, sur : Anne Chalon (1653) ; — Jeanne Baron (1654) ; — Claude Houy (1656) ; — Claude Richard (1661) ; — etc. — Achats de biens par : Françoise Demarche, sur Noël Bourgeois (1680) ; — les Carmes, sur François Mougniot (1711). — Partages de biens entre Antoine et François Jean et Jean-François Leblanc (1681). — Extrait de l'arpentement du territoire de Godoncourt (XVIIe siècle). — Pièces d'un procès entre les Carmes et Sébastien Leblanc au sujet de l'héritage de Jean François Leblanc, en son vivant curé de Martinvelle (1607-1717).

H. 907. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 44 feuillets, papier.

1607-1717. — *Godoncourt* (suite). — Suite du procès concernant l'héritage de Jean-François Leblanc.

H. 908. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 1 plan ; 1 sceau ; 2 cachets.

1545-1739. — *Gray.* — Donations faites par : Claudine Bonnotte à Jacques Berson, de tous ses biens (1636) ; — Jeanne de Rée, veuve de Nicolas du Rolet, au sieur Alexandre, d'une maison sise à Gray, rue des Béguines (1641) ; — Jean-Claude Laborey, docteur en droit, seigneur de Cult et de Virey, aux Carmes, de tous ses droits sur la succession de Henri Maigrot, de Champvans (1660) ; — Nicolas Raillard, de Champlitte, notaire à Gray, à Antoine Raillard, son fils, de plusieurs biens et droits audit Gray (1673) ; — le marquis de Lulin, fils de Philibert-Emmanuel de Fouchier, baron de Savoyeux et gouverneur de Gray, aux Carmes, de tout ce qui lui était dû par le comte de Lembech et le comte de Gamarage (1682). — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire de Gray par : Jean Gaillard, de Gray, docteur en médecine, sur noble Pierre de Butte (1583) ; — Jean Métayer, sur Perrenette Roussot (1587) ; — noble Jean Brullard, docteur en médecine, sur Pierrette Chastel (1591) ; — Jeanne Brullard, sur noble Martin de Villers, de Gray (1597) ; — etc. — Acquisitions de biens faites par les Carmes sur : François Oudot (1651) ; — Jeanne Brizelaine (1659) ; — François Baulard l'aîné, avocat au Parlement (1702) ; — Claude Costy (1706) ; — etc. — Acquisitions, par les Carmes, de plusieurs terrains vagues sis près des fortifications de Gray et autorisation, par le Conseil d'État, de cette acquisition (1699-1704). — Lettres patentes de Louis XIV et de Louis XV portant confirmation de diverses acquisitions de biens faites par les Carmes (1707 et 1740).— Ventes (1700-1729) et échanges (1600-1704) de biens entre les Carmes et divers particuliers de Gray. — Testaments de : Pierre Boutechoux, prêtre familier de Gray (1545) ; — Thiébaud Vyot (1638) ; — Jean, Constance et Pierrette Bauny (1639) ; — Philibert-Emmanuel de Fouchier, baron de Savoyeux (1683) ; — Catherine Baudot (1695) ; — Jeanne-Baptiste Masson (1739).

H. 909. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; 2 cachets.

1455-1788. — *Gray* (suite). — Traités comportant partages de biens ou d'héritages passés entre les Carmes

et : Catherine Micard (1661) ; — les enfants de Pierre Monnot (1680) ; — Claude-Joseph Bertrand (1688) ; — le comte de Montcaud, gouverneur de la citadelle de Besançon (1701) ; — le magistrat de Gray (1703) ; — Henri de Fabry, baron d'Autrey, colonel d'infanterie (1718) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit de : Georges Varlin, par Jean Grenet (1455) ; — Jean Blanchet, par Philibert Gerot (1521) ; — Jean, Nicolas, Anselme et Anne Verey, par Claude Lyon (1592) ; — Jean Renard, notaire, par Claude Barbier (1662) ; — les Carmes, par Jeanne Sordet (1639) ; — Étiennette Capitain, par les Carmes (1656) ; — la marquise de Lulin, par Claude de Richardot, comte de Gamarge et de Lembech (1660) ; — Guillemette Bailly, par Agathe Guigon (1677) ; — Catherine Baudot, par Denis Plançon (1688) ; — les Annonciades de Besançon, par les Carmes de Gray (1695) ; — etc. — Acensements (1636-1703). — Amodiations et baux (1673-1788).

H. 910. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 106 pièces, papier ; 1 sceau.

1405-1723. — *Gray* (suite). — Pièces concernant le four banal de Gray : lettres-patentes de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, tranchant un conflit qui s'était élevé entre les chanoines de Gray et les Cordeliers dudit lieu au sujet du four banal (1405) ; — déclaration du droit de four accordé au couvent des Cordeliers (XVe siècle) ; — mémoire pour les Carmes, qui ont succédé aux Cordeliers dans leurs prétentions au sujet du four banal, contre les chanoines de Gray (XVIIe siècle). — Extrait des reconnaissances de l'ancien terrier de la ville de Gray (1584). — Copie de la déclaration de biens donnés par les Carmes aux députés du clergé (1695). — Pièces d'un procès entre le sieur Inglois et plusieurs tenanciers de la ferme de la Grange-au-Médecin, au sujet du paiement des cens dus par ces derniers (1591-1594). — Pièces de procès entre les Carmes et : les habitants de Velet concernant l'imposition royale de la ferme de la Grange-au-Médecin (1670-1689) ; — les Tiercelines de Gray, au sujet d'un mur d'un des bâtiments desdites religieuses bouchant le jour de plusieurs fenêtres d'un bâtiment appartenant aux Carmes (1701-1718) ; — Charles Pauthenet, de Gray, seigneur de Vereux, ancien procureur du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Gray, concernant une restitution de biens (1713-1723).

H. 911. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 80 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 92 feuillets, papier.

1663-1747. — *Gy*. — Acensements (1713-1742). — Amodiations et baux (1697-1747). — Pièces d'un procès entre les Carmes de Gray et Laurent Pinguenet, au sujet de la propriété de plusieurs héritages dévolus audit Pinguenet (1663-1669).

H. 912. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 3 cachets.

1531-1744. — *Rigny*. — Donations de biens faites aux Carmes par : Jean Ponceot (1663) ; — Antoine Brossier (1676) ; — Thérèse Joly, femme de Claude-Joseph Huguenet, procureur du Roi au bailliage et présidial de Besançon (1743). — Actes d'acquisitions de maisons et de terres sises sur le territoire de Rigny par : Jean de Cafertey, écuyer capitaine de Rigny, sur Thomas de Remilly, écuyer, seigneur de Moncley (1531) ; — Jean Métayer, sur Pierre Gotheret (1586) ; — Jean Brullard, docteur en médecine, sur Guillaume Clarotel (1586) ; — le même, sur François Drouhot (1588) ; — le même, sur Antoine Denisot (1591) ; — le même, sur Claude Baillyet (1593) ; — le même, sur François Gillet (1593) ; — le même, sur Jean Prévost (1593) ; — le même, sur François Caiselet (1594) ; — Jean Métayer, sur Jean Ganneret (1604) ; — Léonard Vyot, sur Claude Tatoillet (1625) ; — Jean Ponceot, sur Antoinette Fourcault (1639) ; — le même, sur Gaspard Noirot, praticien (1643) ; — Claude Odillet, sur Pierre Mareschal, procureur général de la gruerie au comté de Bourgogne (1650) ; — les Carmes, sur Antoinette Fourcault (1653) ; — les mêmes, sur Claude Caillet, docteur en droit (1654) ; — les mêmes, sur Françoise Tallemas (1700) ; — les mêmes, sur Poncelin Savary (1725) ; — les mêmes, sur Jean-Baptiste Savary, curé de Gray, et Ferdinand Savary, conseiller au bailliage de Gray (1736) ; — etc.

H. 913. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 26 feuillets, papier ; 2 cachets.

1271-1729. — *Rigny* (suite). — Échanges de biens sis sur le territoire de Rigny entre : les héritiers de François Boileau et Marc Viardet (1583) ; — Jean Métayer et Jean Goguel (1605) ; — Jean Lefèvre et Antoine Anzelin (1606) ; — Jean Métayer et Humbert Fromond (1610) ; — les Carmes et Pierre Vieilley, curé de Rigny (1662) ; — les mêmes et Symphorien Raclot (1662) ; — les mêmes et Martin Colley (1662) ; — les mêmes et Laurent Goux (1662) ; — les mêmes et André Bernard, procureur postulant à Gray (1665) ; — etc. — Pièces concernant les franchises des habitants de Rigny : copie d'un *vidimus* de Charles IV, roi de France, de 1311, ratifiant l'affranchissement, en 1271, des habitants de Rigny par Foulques, seigneur de Rigny et sénéchal de Bourgogne ; — confir-

mation de cet affranchissement par Antoine de Vergy, seigneur de Rigny (1405) ; — cahier contenant des copies de pièces concernant les franchises des habitants de Rigny : on y trouve, entre autres, des confirmations de ces franchises par Charles IX (1569), Henri III (1579), Louis XIII (1612), Louis XIV (1656) et Louis XV (1716), avec les actes d'enregistrement desdites lettres-patentes, et diverses sentences confirmant ces franchises (XVIII[e] siècle). — Traités et transactions entre : Jeanne Brullard, veuve de Léonard Vyot, et Jean-Jacques de Longueval, chevalier, seigneur d'Asnières, Villiers et Rigny, concernant divers droits par elle prétendus audit Rigny (1634) ; — les Carmes et Pierre Duval, écuyer, concernant la propriété des vignes de Rigny (1655) ; — Jean-Baptiste Baulard, seigneur de Rigny, conseiller du Roi et avocat au bailliage de Gray, et les habitants dudit Rigny, concernant divers droits et redevances sur le territoire dudit lieu (1728-1729). — Titres concernant la chapelle de Rigny, dont la nomination du titulaire appartenait autrefois aux Carmes : déclaration des revenus, prise de possession, présentations de chapelains, etc. (1624-1704).

H. 914. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 82 feuillets, papier ; 1 cachet.

1596-1787. — *Rigny* (suite). — Acensements et baux (1620-1787). — Déclarations de biens et arpentements du territoire de Rigny (1600-1759). — Jugement concernant la tutelle et curatelle de Claude Clercelier, avec inventaire des meubles, titres et papiers provenant de la succession de Jean Clercelier, son père (1596).

H. 915. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1521-1765. — *Rigny* (suite). — Pièces de procès entre les Carmes et : Jacques Descoraux, concernant la possession d'un héritage dévolu à la femme de ce dernier (1636-1696) ; — le sieur Pâris, concernant la franchise des terres de Rigny (1660-1697) ; — Joseph Lécurel, avocat au Parlement de Besançon, concernant le droit de passage sur un sentier dans les vignes de Rigny (1613-1765).

Sancey. — Partage de biens entre Georges Michel et Jeannette, femme de Nicolas Gentil (1521). — Achats de biens par : Pierre Cardot, de Jeannette Thiébaud et de Claude Guedel (1603).

Tromarey. — Achats de biens par : Claude Grand, sur Jeanne de Baley, veuve de Jean d'Andelot, seigneur de Tromarey et d'Avrigney (1606) ; — Antoinette Boissenot, sur Jacques Ponceot (1624). — Donation de biens par Nicolas Bonnotte à Claude Bonnotte, son fils (1648).

H. 916. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 78 feuillets, papier ; 1 cachet.

1565-1685. — *Valay.* — Actes d'acquisition de biens sis sur le territoire de Valay par : Pierre Mareschal, sur Claude Saignin (1565) ; — Jean Brullard, docteur en médecine, sur Claude Bailly (1567) ; — Louis Mareschal, notaire, sur Claude Folz (1596) ; — le même, sur Pierre Poisse (1597) ; — André Baalin, sur Michel Huot (1598) ; — Claude Métayer, sur Étienne Guyotte, dit *Mourel* (1616) ; — Jean Mérand et Pierre Mareschal, sur François Orillard de Faulquier, seigneur d'Aboncourt (1626) ; — Pierre Mareschal, sur Claude Chaudey, notaire (1636) ; — Pierre Janguyot, sur Pierre Mareschal (1650) ; — etc. — Échanges de biens entre Louis Mareschal, notaire, et Claude Belpois (1587) ; — le même et Pierre Gastel (1596) ; — le même et Jean Costand (1597) ; — le même et Antoine Brullesfert (1600) ; — Jean Berson et Henri Mairot, seigneur de Valay et de Chaumercenne (1630) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit de : François Capitain, grand trésorier du chapitre métropolitain de Besançon et conseiller au Parlement de Dôle, sur Jean Morand, notaire (1622) ; — Étienne Roussel, sur Jean-Baptiste Barberot, vicomte-mayeur de Gray, et les échevins (1637) ; — etc. — Traités et transactions entre : les Carmes et Jeanne-Baptiste Monnot, concernant la possession d'héritages (1670) ; — Joseph-François et Denis-Grégoire Pétremand, seigneurs de Valay, et Étiennette Tourny, concernant la propriété de divers biens (1683) ; — les Carmes, et les frères Pétremand, concernant la succession de Pierre Mareschal (1685) ; — etc. — Testament de Pierre Mareschal, procureur fiscal de la gruerie du comté de Bourgogne, instituant pour héritiers les Carmes de Gray (1664). — Dénombrement des biens et manuel des rentes des Carmes à Valay (XVII[e] siècle). — Décret sur les biens de François Estevenin (1614) ; — id., de Claude et Jean Bougelet (1659).

H. 917. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier ; 1 cahier in-folio, 40 feuillets, papier ; 1 sceau ; 5 cachets.

1584-1698. — *Valay* (suite). — Pièces d'un procès entre les Carmes, en qualité d'héritiers de Pierre Mareschal, et Jacques Perrenot de Grandvelle, dit de la Baume, comte de Saint-Amour, et son fils, concernant la succession dudit sieur Mareschal (1584-1698).

CARMES DÉCHAUSSÉS DE MARNAY.

H. 918. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 1 registre in-f°, 76 feuillets, papier.

XVIIe siècle-1771. — Inventaire des titres et papiers du couvent des Carmes de Marnay (1771). Cet inventaire, très détaillé, se compose d'une série de petits cahiers contenant chacun les analyses d'un groupe de documents : arrêts et ordonnances du Roi et du Parlement, rentes, titres de propriété, pièces concernant l'établissement des Carmes à Marnay, etc. — Inventaire général des titres et papiers des Carmes (XVIIIe siècle). Dans cet inventaire, également très détaillé, les analyses sont rangées selon la nature des documents : établissement des Carmes à Marnay et procès qu'ils ont soutenus à cette occasion, fondations, acquisitions de biens à Marnay, Montagney et Motey-Besuche. — Fragment d'une histoire du couvent des Carmes de Marnay (XVIIe siècle).

H. 919. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1661-1787. — Donations de biens faites par : Pierre Roussel, chapelain de la chapelle royale du château de Gray, aux Carmes de Marnay (1700) ; — Jean-Pierre Daloval, novice chez les Carmes, à Nicolas Petitsire (1779). — Testament d'Antoine Raillard, en faveur des Carmes (1672). — Acquisitions de biens par les Carmes sur : Claude Buzenot, notaire royal (1707) ; — François Renevier (1712) ; — Étienne Fourcault (1715) ; — Jeanne-Marie de Brun, femme de Claude-Marc de Montagu, marquis de Boutavant, grand-bailli de Besançon (1716) ; — Pierre-François Mourey (1719) ; — Ignace Matherot, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon (1729) ; — etc. — Échanges de biens entre les Carmes et : Claude Charles (1697) ; — Renobert Pourey, maître de forges à Quingey (1718) ; — Claude-Françoise de Santans, femme de François-Bernard d'Espiard, président à mortier au parlement de Besançon et seigneur de Montagney (1724). — Constitutions de rentes au profit de : Claude-François Mairot, docteur en droit, seigneur de Mutigney, sur Pierre Roussel, chapelain à Gray (1661) ; — Léonard Tharin, sur les Carmes (1681) ; — Marie Jouffroy, sur les mêmes (1697) ; — Simonne et Claudine Henriot, sur les mêmes (1705) ; — Jean-Philippe Estevenard, dit de la Seigne, maître sculpteur à Besançon, sur les mêmes (1713) ; — les Carmes de Besançon, sur les mêmes (1757) ; — etc. — Fondations de messes (1717-1773). — Partages de biens entre les Carmes et : noble Claude Joseph Bertrand (1688) ; — Jean-François Faivre (1772). — Baux de biens appartenant aux Carmes (1725-1787).

H. 920. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 1 registre in-f°, 138 feuillets, papier ; 13 cachets.

1653-1790. — Livre des dépenses pour la fabrique de l'église des Carmes en 1680. — Affranchissement, par le Roi, du droit d'amortissement de tous les biens possédés par les prêtres, tant séculiers que réguliers (1695). — Attestations d'authenticité des reliques déposées dans l'église des Carmes (1653-1694). — Actes du chapitre du couvent de Marnay (1676-1790). — Registres des prises d'habits, noviciats et professions de foi de : Denis, fils de Denis Drugue, avocat au Parlement (1764) ; — Jean-Odo, fils de Jean-Baptiste Dormoy, avocat au Parlement (1777) ; — Jean-Edme, fils d'Edme Maucourt, notaire royal (1781) ; — Claude-François, fils de Justin-Joseph Perrey, lieutenant général au bailliage de Salins (1786) ; — etc.

H. 921. (Liasse.) — 2 registres in-f°, 130 et 126 feuillets, papier.

1695-1771. — Manuel des rentes dues aux Carmes de 1695 à 1771. — Rentier du couvent, de 1722 à 1771.

H. 922. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 48, 50 et 32 feuillets, papier ; 2 sceaux ; 3 cachets.

1354-1771. — Manuels des rentes dues aux Carmes de 1736 à 1771. — Procès-verbal de visite d'experts dans la maison des Carmes (1689). — Traité pour l'établissement d'un retable dans l'église des Carmes (1692).

Communes. — Marnay. — Règlement des droits du seigneur et des habitants de Marnay par devant Jean de Châlon, sire d'Arlay (1354, copie du XVIe siècle). — Pièces d'un procès entre les Carmes et les chapelains de l'église de Marnay au sujet de la banalité du four dudit lieu (1679-1693).

H. 923. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 117 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 46 et 80 feuillets, papier ; 2 plans ; 1 cachet.

1625-1678. — *Marnay* (suite). — Pièces d'un procès entre les Carmes et Philippe de Gorrevod, seigneur de

Pont-de-Vaux, concernant les legs faits auxdits Carmes par Emmanuel de Gorrevod, seigneur de Pont-de Vaux et marquis de Marnay, en 1625.

H. 924. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 42 et 24 feuillets, papier.

1625-1678. — *Marnay* (suite). — Suite du même procès concernant les legs d'Emmanuel de Gorrevod.

H. 925. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 46 feuillets, papier ; 1 cachet.

1656-1782. — *Marnay* (suite). — Pièces de procès entre les Carmes et : Henri de Champagne, seigneur de Citey, au sujet du paiement d'une rente annuelle de 320 francs (1705-1715) ; — Lionel Petiet, garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de Gray, et Antoinette Roussel, au sujet de l'héritage de Pierre Roussel, chapelain à Gray (1656-1715) ; — Claude Maigrot et consorts, au sujet de l'amodiation de plusieurs propriétés (1763) ; — Jacques Mairot et consorts, au sujet du paiement d'une créance de 203 livres due au couvent par ledit Mairot (1782).

H. 926. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1609-1783. — *Pagney*. — Inventaires des titres et papiers concernant les propriétés des Carmes à Pagney (1669 et 1771). — Reconnaissance des droits seigneuriaux à Pagney dépendant de la baronnie de Corcondray et appartenant au duc de Pont-de-Vaux (1670). — Cession aux Carmes d'une vigne à Pagney par Philippe de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux et marquis de Marnay (1678). — Baux (1726-1759).

Velesmes. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Velesmes par : Étienne Brusset, notaire, sur Mammès Renevier (1609) ; — le même, sur Antoine Maucourant (1610) ; — le même, sur Étienne Myalle (1613) ; — le même, sur Guillemin Lanternier (1614) ; — Claudine Brusset, sur Claudine Guyot (1629) ; — la même, sur Pierre Pasquotte (1630) ; — Christophe Aufert, sur Grégoire Jacquin (1700) ; — le même, sur Jean-Claude Renevier (1700) ; — les Carmes de Marnay, sur ceux de Gray (1702) ; — etc. — Échanges de biens entre : Étienne Brusset et Pierre Faure (1609) ; — les Carmes et Sylvain Boigey (1691) ; — les mêmes et Henri Jacquin (1701) ; — les mêmes et Antoine Roussel (1727) ; — etc. — Partage de biens entre Claude Brusset, apothicaire à Gray, et Claudine Jacquinot (1661). — Amodiations et baux (1706-1783).

H. 927. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier ; 1 cachet.

1606-1792. — *Velesmes* (suite). — Déclarations des biens possédés par les Carmes à Velesmes (XVII[e] siècle-1752). — Arpentements du territoire de Velesmes (1726-1752). — Décret sur les biens de Guillemin et Nicolas Febvre (1606). — Jugement contre Gaspard Jacquin, prescrivant la restitution d'un champ à la veuve de Christophe Aufert (1706).— Pièces de procès entre les Carmes et : Claude Brusset et Claudine Jacquinot, au sujet de la succession de Jean-Toussaint Courcot (1659-1663) ; — Pierre Bourdin, au sujet d'une créance de 107 livres due audit Bourdin par les Carmes (1785-1792).

DOMINICAINS DE MONTBOZON.

H. 928. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier ; 1 plan.

1498-1780. — Copie de divers privilèges accordés aux Dominicains : Maximilien, roi des Romains, les prend sous sa protection et les autorise à porter la châsse de Saint-Sébastien par les villages afin de récolter des aumônes et à prêcher publiquement (1498) ; — Urbain VIII les autorise à prêcher par tout le pays, à confesser, à donner la communion et à travailler à la conversion des hérétiques (1630) ; — les archevêques de Besançon Antoine I[er] de Vergy et Antoine-Pierre de Grammont leur confirment ce privilège et exhortent les populations à subvenir à leur besoin par de nombreuses aumônes (1503, 1540, 1741). — Acquisition de biens par Jean Cavernon, sur Claude Pertuiset (1621) ; — les héritiers de Jean Millerin sur Anatole Chaboz (1628) ; — Bernard Coillot, maître chirurgien, sur les Dominicains (1738) ; — Nicolas Coillot, docteur en médecine, sur les mêmes (1780) ; — etc. — Traité entre les Dominicains et les habitants de Montbozon concernant la possession de l'hôpital dudit lieu et de son clocher (1653). — Constitutions de rente au profit de : Françoise Porcelet, sur Jean Porcelet, son père (1564) ; — Catherine Semette, sur Anne-Marguerite Devillers (1703) ; — les Dominicains, sur Pierre Vuillier (1720) ; — les mêmes, sur Claude-François de Jacquot, marquis d'Andelarre et sei-

gneur de Rosey (1765); — etc. — Acensements (1623-1750), amodiations et baux (1689-1774). — Érection de la confrérie du Saint-Rosaire à Lyoffans (1658-1684). — Traités de réception de novices et postulants (1732-1741). — État général des bois du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Gray (1726). — Plan d'une portion du territoire de Montbozon (XVIIIe siècle). — Manuel des cens et rentes dues au prince d'Orange pour la terre et seigneurie de la Rivière (XVIIe siècle). — Répartement des rôles particuliers de Besnans, Fontenois-les-Montbozon et Montbozon (1600-1739).

H. 929. (Registre.) — In-f°, 294 feuillets, papier.

1767-1791. — Livres de recettes et dépenses du couvent, de 1767 à 1791. Aucune mention intéressante; il n'existe pas non plus de récapitulation générale par année, permettant d'établir l'ensemble des recettes et des dépenses.

H. 930. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

1553-1791. — Comptes d'arrérages de rentes (1634). — Compte rendu par Claude Devillers, notaire, à Marguerite-Ursule Petit, veuve de noble Étienne Bergeret, « capitaine pour Sa Majesté » (1666-1669). — Extrait des registres de recette et dépense des Dominicains, du 11 novembre 1789 au 28 janvier 1791. — Pièces de procès entre les Dominicains et : les habitants de Fontenois-les-Montbozon, au sujet de la banalité du four dudit lieu (1553); — Claude et François Racle, au sujet d'une rente due au couvent (1627-1628); — Pierre Poitcret, curé de Montbozon, au sujet de divers droits curiaux (1633); — Nicolas Guilleur, pour homicide sur la personne d'André Longet (1683); — Claude-Antoine Guyot, de Fontenois-les-Montbozon, au sujet de la banalité du four dudit lieu (1713-1734).

H. 931. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 105 pièces, papier; 1 sceau.

1693-1740. — Pièces de procès entre les Dominicains et : François Varin, avocat au Parlement, au sujet d'une créance due au couvent par Hyacinthe Racle, prêtre (1693-1717); — Flore-Joseph Mignot, au sujet du paiement d'une rente due au couvent (1724-1727); — les religieuses Bénédictines de Besançon, au sujet du paiement annuel de 30 mesures de blé, léguées au couvent de Montbozon par Barbe-Thérèse Thiébaud, veuve d'Ignace Lefebvre, président à mortier au parlement de Besançon (1734-1740).

H. 932. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 74 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 34 et 52 feuillets, papier.

1722-1771. — Pièces de procès entre les Dominicains et : plusieurs habitants de Fontenois-les-Montbozon, au sujet de la banalité du four dudit lieu (1750-1756); — Jean-Pierre Vuillier, curé de Besnans, et consorts, au sujet d'une rente due au couvent (1722-1767); — Joseph Vuillier, au sujet d'une redevance en blé due au couvent (1667-1770); — Jacques Besson, au sujet de l'exécution d'un bail conclu avec les religieux (1770-1771).

ABBAYES DE FEMMES.

ABBAYE DE COLONGE.

H. 933. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 68 pièces, papier; 2 cahiers in-f°, 48 et 56 feuillets, papier; 1 sceau; 2 cachets.

1195-1758. — Jean Ier de Rochefort, évêque de Langres, charge l'official de son diocèse de fulminer une bulle de Boniface VIII ordonnant de mettre Pierre Chardin, de Dijon, en possession d'un bénéfice à la nomination de l'abbesse de Colonge (1296). — Manuels des censes et rentes dues à l'abbaye (XVIe siècle et 1632). — Requête des dames de Colonge au parlement de Dijon à l'effet d'être maintenues dans le droit de faire vendre du vin à Colonge et d'y faire distribuer des images de saint Denis le jour de la fête dudit saint (1659). — Arrêt du parlement de Dijon, maintenant l'abbaye dans son droit de moyenne et basse justice au lieu dit *le grand Vallon*, territoire de Champagne-sur-Vingeanne (1681). — Pièces d'un procès entre les dames de Colonge et Pierre Pointeau, fermier général des domaines du Roi, concernant le droit de traites foraines sur les fruits cueillis sur le territoire du duché de Bourgogne et hébergés dans les bâtiments de l'abbaye (1624-1697).

Communes. — *Bèze.* — Donation à l'abbaye par : le seigneur de Beaumont, d'une émine de froment à Bèze (1222); — Robert de Bèze, de deux émines de froment audit lieu (1255); — Alix, dame de Beaumont, de tous ses biens à Bèze (1269). — Le seigneur de Talmay exempte les dames de Colonge du paiement de la dîme pour leurs biens sis à Bèze (1295).

Brognon. — Pièces concernant la cure de Brognon : Robert II de Chatillon, évêque de Langres, concède à l'abbaye l'église de Brognon et lui accorde le droit de présentation à la cure (1195, copie du XVIIIe siècle) ; — nomination de Raoul de Chateauvillain à la cure de Brognon (1240) ; — nomination et démission de Hugues Garnier (1555 et 1562) ; — prise de possession de la cure par Claude Midaut, prêtre (1592) ; — nomination de Jean Paturet et de Jacques Brammand et difficultés au sujet de cette double nomination (1693) ; — prises de possession de la cure par Jean Legros (1716) et Antoine Tournier (1726) ; — nomination de Jean-Claude Girardin (1758) ; — etc.

Buxey. — Copie de la donation du droit de pâturage sur le territoire de Buxey faite à l'abbaye par Guillaume, seigneur de Tilchâtel (1225).

Champagne-sur-Vingeanne. — Donations à l'abbaye par : *La Douce*, veuve de Lambelin, de Champagne, d'un quartaut de blé à prendre annuellement sur les dîmes dudit Champagne (1296) ; — Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, d'un cens annuel de 7 livres tournois sur la terre de Champagne (1348). — Extrait des reconnaissances des habitants de Champagne : ceux qui possèdent des biens au Grand-Vallon doivent à l'abbaye un cens annuel de 2 blancs et d'une gerbe de blé par journal de terre (1462). — Acensement d'une pièce de terre à Champagne par l'abbaye à Jean Blaigney (1464).

Champvans — Amodiation par l'abbaye des dîmes de Champvans, de Germigney et du Tremblois (1338).

Cheuge. — Donations à l'abbaye par : Guy Colet de tous ses droits sur les dîmes de Cheuge (1217). — Huon de Belgrant, seigneur de Cheuge, de trois quartauts de froment à prendre sur les dîmes de Cheuge (1226). — Amodiation, par l'abbaye, des dîmes de Cheuge (1604).

H. 934. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1693-1697. — *Cheuge* (suite). — Pièces d'un procès entre les dames de Colonge et Pierre-Armand de la Fosse, curé de Cheuge, concernant le paiement de sa portion congrue après l'abandon par lui de tout le patrimoine de son bénéfice.

H. 935. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier ; 7 sceaux.

1217-1701. — *Courcelles.* — Donations faites à l'abbaye par : Guillaume de Champagne de la moitié du moulin Plantenay (1233) ; — Étienne de Gèvre de tous ses droits sur le moulin de Quincampoix (1233). — Traité entre l'abbaye et le seigneur de Beaumont-sur-Vingeanne au sujet de la propriété du moulin de Quincampoix (1236) et amodiation dudit moulin (1237).

Essertenne. — Donation à l'abbaye par Jean d'Apremont de ses droits de pâturage et d'affouage dans les bois d'Échalonge, territoire d'Essertenne (1247). — Séparation de la cure d'Essertenne d'avec celle de Renève et nomination de Michel Quaire en qualité de curé d'Essertenne (1629). — Prise de possession de la cure d'Essertenne par Jean Boiteux (1673). — Institution de Jean Robelet en qualité de juge et de François Ménestrier en qualité de greffier à Colonge, territoire d'Essertenne (1659). — Fragments de tenues de la justice abbatiale à Colonge (1633 et 1638). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants d'Autrey au sujet du droit de justice et de gardienneté sur le territoire de Colonge (1583-1661).

Fontaine-Française. — Sentence en faveur de l'abbaye dans un procès avec Girard Rosset, chevalier, de Dijon, au sujet des dîmes de Fontaine (1217). — Confirmation de la donation à l'abbaye par Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, de dix émines, moitié froment et avoine, à prendre sur les dîmes de Fontaine (1241) ; — même donation par Jean de Vergy (1276). — Traité entre l'abbaye et Jean de Longvy, seigneur de Fontaine Française, par lequel ce dernier s'oblige à payer à l'abbaye une rente annuelle de douze émines, moitié froment et avoine (1461). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les seigneurs de Fontaine-Française concernant le paiement de la susdite redevance annuelle de douze émines (1508-1588). — Traité entre l'abbaye et Charles Morlet, prieur de Fontaine-Française, concernant les dîmes dudit lieu (1701).

H. 936. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier ; 2 sceaux.

1686-1701. — *Fontenelle.* — Pièces d'un procès entre les dames de Colonge et le sieur Brunet, de Serrigny, concernant les dîmes de Fontenelle.

H. 937. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 32 et 44 feuillets, papier ; 1 cachet.

1191-1787. — *Fontenelle* (suite). — Suite du même procès. Parmi les pièces se trouvent : vente par Aymon, dit *Barret*, à l'abbaye de tous ses droits sur les dîmes de Fontenelle et d'une maison audit lieu (1245) ; — enquêtes concernant les droits de l'abbaye à Fontenelle (1460 et

1509); — amodiations des dîmes de Fontenelle (1632 et 1700); — etc.

Mirebeau. — Donation à l'abbaye par Eudes, fils de Hugues III, duc de Bourgogne, de six setiers de blé à prendre sur les dîmes de Mirebeau (1191).

Mutigney. — Vente d'un demi-journal de terre chargé d'une redevance de deux blancs envers l'abbaye (1560).

Poyans. — Donations à l'abbaye par : Guillemette, dame d'Autrey, d'une terre sise à Poyans, à charge d'un anniversaire (1226) ; — Guillemin de Poyans, d'un cens annuel de 10 sous (1310). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Antoine Testevuide, curé de Poyans, au sujet de la perception de la dîme sur le territoire dudit lieu (1761-1787).

H. 938. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 10 sceaux ; 3 cachets.

1214-1751. — *Renève.* — Donations faites à l'abbaye par : Milon, dit *Elles*, seigneur de Renève, du tiers des dîmes de *Belleres* (1240) ; — Jean, seigneur de Beaujeu, de la moitié du four de Renève (1260) ; — Jean, dit *Grifones*, seigneur de Renève, d'un cens annuel de dix émines de froment, mesure de Mirebeau (1289). — Acquisition, par l'abbaye, sur Agnès, femme de Humbelot, dit *Chevellot*, de Renève, de sa part des dîmes dudit lieu (1318). — Acquisitions, par l'abbaye, d'une maison et de deux journaux de terre sur le territoire de Renève (1382 et 1489). — Reconnaissances de dîmes dues à l'abbaye par : Milon, seigneur de Cheuges (1221) ; — Huguenin, dit *Quilletet*, de Renève (1340). — Traité entre l'abbaye et les habitants de Renève, concernant la propriété d'un buisson sis sur la limite du territoire de Champagne (1485). — Bail des dîmes de Renève au profit de Jean-Baptiste Jollyot (1751). — Pièces concernant la cure : requête de l'abbesse de Colonge à l'official de Langres à l'effet d'obtenir la reconnaissance des droits de l'abbaye sur l'église de Renève (1301) ; — Isabelle d'Arc-sur-Tille, abbesse de Colonge, donne son consentement à la permutation faite entre Barthélémy de Clivy, chanoine de Dijon, et Pierre Chartin, au sujet de la cure de Renève (1311) ; — nomination de curé par l'abbesse Antoinette de Trestondans (1419) ; — traité entre l'abbaye et Guillaume de Menant, curé de Renève, au sujet de redevances dues à l'abbaye (1507) ; — nomination, par l'abbesse Bonaventure de Maranche, de Zacharie Boiteux en qualité de curé de Renève (1653) ; — procuration par l'abbaye pour poursuivre le paiement de la somme de 5 fr. tournois, due par le curé de Renève pour droit de patronage (1682) ; — etc. — Sentences en faveur de l'abbaye au sujet de : un cens annuel d'une émine de froment sur les dîmes de Renève (1229) ; — le droit de percevoir des dîmes à Renève (1568) ; — le droit de percevoir annuellement une livre de cire à Renève (1597).

Sacquenay. — Legs fait à l'abbaye par Pierre Masson, de Sacquenay, prêtre, de tous ses biens (1549). — Acquisitions (1528-1560) et ventes (1529-1553) de maisons et de terres sises sur le territoire de Sacquenay. — Acensements et amodiations (1545-1667). — Déclarations des biens appartenant à l'abbaye sur le finage de Sacquenay (XVII[e] siècle).

Talmay. — Donation d'un pré faite à l'abbaye par Guillaume, *villicus* de Talmay (1214). — Ventes à l'abbaye par : Simon de Talmay, prêtre, d'un pré dit *Choley* (1234) ; — Thibaud *li Cloirs*, de Talmay, d'un pré sis audit lieu (1262) ; — Huguenet, dit *Mores*, de Talmay, d'un pré sis audit lieu (1272). — Donations faites à l'abbaye par Perrenin, de Pontailler, et Marguerite, dudit lieu, de tous leurs droits et rentes sur le moulin de Talmay (1270 et 1271). — Traité entre l'abbaye et Guy de Pontailler, seigneur de Talmay, au sujet des possessions de l'abbaye audit Talmay (1288). — Procédures entre l'abbaye et divers particuliers de Talmay au sujet du cens d'une livre de cire dû à l'abbaye par les habitants dudit lieu (1542).

ABBAYE DE DAMES NOBLES DE MONTIGNY.

H. 939. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 110, 24 et 38 feuillets, papier ; 4 sceaux.

1286-1790. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Montigny (1713-1767). L'inventaire dressé en 1732 comprend la description détaillée d'environ 430 pièces ou registres ; mais ces pièces sont inventoriées sans aucun ordre apparent. — Inventaire des titres et papiers, meubles, effets, etc., dressé par ordre de la municipalité de Montigny (1790). — Lettres patentes de Louis XV portant autorisation et confirmation du règlement général de l'abbaye (1732). Les dames Urbanistes reconnaîtront pour leur supérieur au spirituel le provincial des Frères mineurs de la province de Saint-Bonaventure ; le nombre des religieuses est fixé à dix-huit qui, pour entrer dans l'abbaye, devront faire preuve de seize quartiers de noblesse ; les religieuses pourront se choisir des « nièces » pour leur succéder dans leurs prébendes et les présenter aux suffrages du chapitre ; toute personne reçue dans l'abbaye devra, en entrant, verser une dot de 1333 l. 13 s. 4 d., des revenus de laquelle elle jouira sa vie durant, mais qui, après sa mort, sera versée à la mense capitulaire ; le chapitre se réunira tous les quinze jours pour traiter des af-

faires de la communauté ; — etc.— Héloïse de Jonvelle, vicomtesse de Vesoul et veuve de Jean, sire de Faucogney, fonde le couvent de Montigny, le place sous l'invocation de Sainte Claire et lui donne plusieurs propriétés afin de pourvoir à la subsistance des religieuses (1286); — confirmation de cet acte par Otton V, comte de Bourgogne et sire de Salins, neveu de ladite vicomtesse (1286). — Vente de la terre de Montagney par Héloïse de Jonvelle à Jean, sire de Faucogney, son petit-fils (1299).— Extrait du testament d'Héloïse de Jonvelle, en date de 1302 par lequel elle affecte une maison à Montigny au logement d'un frère mineur devant servir de chapelain aux religieuses de Montigny (1334). — Pouvoir donné par l'abbesse à deux religieuses pour quêter par le pays (1482). — Quittance d'une somme de 12 l. estevenans prises par l'abbesse Béatrix de Précipiano sur un legs de 300 l. fait à l'abbaye par Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne (1630). — Cession par François Henry à Jean Tuaillon du bail du moulin de Montigny faite par l'abbaye audit Henry (1782).

H. 940. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 81 pièces, papier; 31 sceaux.

1266-1793. — Amodiations (1650-1759) et baux (1728-1774). — Permission accordée à l'abbaye par Philippe II, roi d'Espagne, de réunir les revenus de la chapelle de la Vierge, à Montigny, à ceux de leur couvent (1584). — Nomination de Hélène de Visemal en qualité d'abbesse (1653). — Monitoires contre des voleurs (1653-1656). — Traités entre l'abbesse Anne-Françoise de Culz et les religieuses concernant les rapports entre abbesse et religieuses (1699 et 1703). — Acte d'association pour les prières entre les dames de Montigny et les RR. PP. Conventuels de Salins (1705). — Prise de possession de l'abbaye par l'abbesse Élisabeth-Charlotte de Guyot de Mancenans (1788). — Pétition au directoire du département par Anne-Ignace Benoît de Chaillot contre le projet de vente de l'abbaye au profit de la nation (1793).

H. 941. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1422-1785. — Dénombrement de plusieurs biens légués à l'abbaye par Isabelle de Cye, veuve de Guillaume Lansart, d'Amance, écuyer (1422). — Reconnaissance des meubles d'Élisabeth-Agnès le Brun de Bligny et Marie-Élisabeth le Brun d'Inteville, chanoinesses de Montigny (1743). — Procès-verbal de la vente des meubles et effets provenant de la succession de M[me] de Biane d'Aguet, chanoinesse (1761). — Traités de réception à l'abbaye et professions de foi de: Anne-Alexandrine-Thérèse de Guyot (1703) ; — Jeanne-Thérèse Tricornot du Tremblois (1708) ; — Anne-Reine de Grivel (1716) ; — Jeanne-Baptiste Ignace de Pétremand de Valay (1717) ; — Madeleine de Choiseul (1721); — Claude-Marie-Gabrielle de Bereur de Malans (1742) ; — Anne-Benoîte-Ignace de Chaillot (1754) ; — Éléonore-Antide-Gasparine de Montjustin (1764) ; — Marguerite-Antoinette-Gabrielle de Mougenet (1768) ; — Pierrette-Thérèse Brocard de Lavernay (1775) ; — Marie-Antoinette et Marie Andrée Chifflet (1785) ; — etc.

H. 942. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 7 cahiers in-4° et in-f°, 66, 20, 30, 120, 28, 32 et 72 feuillets, papier.

1712-1790. — Procès-verbaux de visite des bâtiments de l'abbaye et de leurs dépendances (four, moulin, etc.), avec inventaires du mobilier, des effets, du linge, de l'argenterie, etc., en 1712, 1720, 1756, 1767, 1769, 1788 et 1790.

H. 943. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 78 feuillets, papier; 2 plans.

1664-1783. — Projet de reconstruction de l'église abbatiale (1729). — Devis et toisés divers concernant la reconstruction du quartier abbatial (1769-1770). — Plan de la nouvelle église abbatiale (1727). — Plan d'un pré sis à Charicz et appartenant à l'abbesse (XVIII[e] siècle). — Pièces concernant la réparation du pont sur le Durgeon entre Montigny et Vaivre (1766-1783). — Défenses présentées au parlement de Dole par Ardouin de Rahon, seigneur de Fretigney et grand-bailli du Charolais, concernant la vente de la terre de Villeneuve-Château (1664).

H. 944. (Registre.) — In-f°, 124 feuillets, papier.

1721-1726. — Manuel des rentes de l'abbaye pour l'année 1726. Le registre contient également un relevé des revenus des amodiations faites au profit de l'abbaye à Montigny ; il y est dit que le moulin de Montigny, dit moulin de *Chanteraine*, doit une redevance annuelle de 40 quartes de blé, un cochon gras, trois chapons, trois pintes d'huile et un boisseau d'orge.

H. 945. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 3 cahiers in-f°, 70, 78 et 106 feuillets, papier.

1738-1790. — Manuels des rentes de l'abbaye pour les années 1738, 1748 et 1770. Parmi les débiteurs de l'ab-

baye vers 1770, on remarque : MM. d'Agay de Biarne ; le chevalier de Broissia ; Clerc, seigneur de Francalmont ; Damedor, comte de Mollans ; Fert, avocat au Parlement et conseiller au magistrat de Vesoul ; Gay de Marnoz, président à la Chambre des comptes de Dole ; de Jacquot d'Andelarre ; le chevalier de Saint-Mauris, lieutenant-général ; le baron de Montjustin ; de Rosey ; le comte de Rouvroy ; de Sonnet ; le marquis de Villers-Vaudey ; etc.

H 946. (Registre.) — In-f°, 196 feuillets, papier.

1740-1755. — Registre des tenues de la justice abbatiale de Montigny. Ne contient que des condamnations pour mésus et délits ruraux, ainsi que des procès-verbaux de nominations et de prestations de serment de messiers et de gardes des bois. On y trouve également quelques délibérations des habitants de Montigny concernant la coupe des bois, la pâture du bétail, etc., et (p. 155) une ordonnance du juge enjoignant aux habitants d'avoir à se munir de seaux, échelles, haches et lanternes pour les cas d'incendies et à faire ramoner et nettoyer leurs cheminées régulièrement tous les mois, le tout à peine de 10 livres d'amende.

H. 947. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier ; 5 sceaux.

1302-1766. — Pièces d'un procès entre les dames de Montigny et la maîtrise des Eaux et Forêts des duché et comté de Bourgogne, concernant le droit accordé à l'abbaye par Philippe II, roi d'Espagne, en 1587, de prendre le bois nécessaire au chauffage de leur four banal dans les bois du Roi à Montigny et à Port-sur-Saône (1704-1766). L'original de la donation est joint aux pièces du procès.

Communes. — *Chargey-lez Port.* — Affranchissement d'une maison appartenant à Nicolas Chaland (1623). — Donation entre vifs d'une tour dite *Tour du Moulin à Vent*, à Chargey, par Jeanne Marcey et Françoise Contet, sa fille, à Jean Contet (1630).

Chariez. — Ventes de biens sis à Chariez, faites à l'abbaye par : Jeannette, femme de Jean, dit *Hesley*, écuyer (1314 et 1317) ; — Girard, dit *Journe* (1354 et 1355) ; — Hugues Outhenin (1584). — Échange de biens entre Béatrix, femme de Richard Goillet, et Guillemette, fille de Huguenin Legarondelet (1368).

Charmoille. — Donation à l'abbaye par Huguenin et Guillemin, petits-fils de Hugues de Vesoul, d'un meix sis à Charmoille (1319).

Cuse. — Donation à l'abbaye par Hélisende, fille de feu Jean de Cicon, seigneur de Nant, d'une rente annuelle de 4 livres estevenans ou petit tournois à prendre sur les tailles et autres revenus de Cuse (1310).

Équevilley. — Vente d'une terre à Équevilley, par Clément Soye à Antoine Lambert (1606).

Flagy. — Donation à l'abbaye par Jean de Montigny, seigneur de Flagy, d'une rente annuelle de 20 sols estevenans à prendre sur les tailles de ladite seigneurie (1302). — Donation entre vifs du moulin de Flagy par Jacques Friandet à Jean du Magny (1522).

Mont-le-Vernois. — Vente à l'abbaye par Viénot, dit *Maîtrejean*, d'une rente annuelle de 10 sols estevenans à prendre sur les revenus d'une vigne sise au lieu dit *à la Palisse*, territoire de Mont (1421).

H. 948. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 2 cachets.

1264-1732. — *Montigny-lez-Vesoul.* — Donations faites à l'abbaye par : Héloïse de Jonvelle, vicomtesse de Vesoul, de tous ses meubles et de toutes les sommes qu'elle devait (1309) ; — Henri de Faucogney, doyen de Besançon, et Aymon, sire de Ray, de leurs biens sis à Montigny (1319) ; — Geoffroy, sire de Beaujeu, et Agnès de Faucogney, sa femme, d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sols de petits tournois, assignés sur leurs biens de Montigny (1331) ; — Jean d'Annegray, chevalier, du quart du four et des dîmes de Scye et de Montigny (1334). — Ventes de biens sis sur le territoire de Montigny par : Mathieu Clémencet, de Saint-Loup, à Héloïse de Faucogney (1264) ; — Jean de Vy, écuyer, à la même (1280) ; — Catherine de Scye, abbesse de Montigny, à Henri de Bougnon, châtelain de Chemilly (1421) ; — Jacques Parat à l'abbaye (1438) ; — Génin Aubriot à la même (1507) ; — Guillemette Jacquinot à la même (1565) ; — Nicolas Labet et consorts à Claude Collabas (1566) ; — Guyot Rondot à l'abbaye (1573) ; — l'abbaye à Jean Bertrand (1578) ; — Claudine Chapusot à Richard Bleuchot (1634) ; — Jean Miellin à l'abbaye (1636) ; — les habitants de Montigny à l'abbaye (1649) ; — les RR. PP. Conventuels de Besançon à la même (1705) ; — etc. — Échanges de biens entre l'abbaye et : François Maugras (1624) ; — Humbert Gauthier (1659). — Constitutions de rentes au profit de : Béatrix de Précipiano sur ses parents, Ambroise de Précipiano, baron et seigneur de Lambrey, Roye, etc., et Guillemette Demandre (1600) ; — Philibert de Charmoille, seigneur dudit lieu, sur Jean Menestrey (1619) ; — l'abbaye, sur Laurent Carmet (1629) ; — la même, sur Pierre Grangeret (1632) ; — la même, sur Benoît Faibvre (1655) ; — Jean-Claude

Vivien, sur Jean Barberot (1665); — le prieuré de Morey, sur Alexandre Garnier (1699); — Jeanne Freschot, sur l'abbaye (1712); — l'abbaye, sur François Verrier (1716); — Philippe de Petremand d'Amondans, capitaine au régiment de Champagne, sur François Bleuchot (1720); — Claude Varenne « secrétaire du Roi honoraire en la chancellerie près le parlement de Dijon », sur Éléonore de Thibot, veuve de François-Éléonor de Choiseul, comte d'Éguilley (1732); — etc.

H. 949. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 60 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 28 feuillets, papier; 1 sceau.

1533-1772. — *Montigny* (suite). — Accensements et amodiations (1632-1755). — Traités et transactions entre : Anne de Thom, veuve d'Antoine d'Aroz, Béatrix et Marguerite d'Aroz, ses filles, d'un côté, Jeanne-Claude et Anne-Louise de Byans, de l'autre, au sujet d'une dette de 315 écus « au soleil », due aux demoiselles de Byans (1621); — l'abbaye et Paul-François, marquis de Saint-Mauris et baron de Châtenois, concernant une rente de 240 livres due à l'abbaye (1734); — l'abbesse et les religieuses, au sujet des prébendes (1748). — Transactions entre l'abbaye et les habitants de Montigny concernant : les dîmes (1590); — les regains des prés de l'abbaye (1681); — le four banal (1698); — le droit de percevoir la dîme d'une gerbe par journal de terre sur le territoire de Montigny (1772). — Pièces concernant le moulin de Chanteraine, à Montigny : lettres-patentes de Charles-Quint confirmant la possession du moulin à Jacqueline du Magny (1533); — vente du moulin par Claude Guichet et consorts à Claude Collaboz pour 666 fr. 8 gros (1560); — autre vente du moulin par ledit Collaboz à Étienne du Magny (1561) et vente par ce dernier à Anne Perrenot, dame d'Aroz et de Frotey (1565); — reconnaissance d'un cens de 31 quartes de froment, mesure de Vesoul, due au Roi par le propriétaire du moulin, moyennant quoi il a le droit de prendre dans les bois royaux de Port-sur-Saône les matériaux nécessaires pour l'entretien et les réparations de son moulin (1582); — donations entre vifs par Anne Perrenot à Anne d'Achey, sa mère, d'une somme de 1000 fr. à prendre sur les revenus du moulin (1587); — vente du moulin aux dames de Montigny par Anne d'Orssan, femme d'Hermenfroy-François, baron d'Oiselay, seigneur de Frétigney, Grachault, Montarlot, Oricourt et Velleclaire (1622); — visite des réparations faites au moulin (1652); — jugement déboutant l'amodiateur de la seigneurie de Faucogney de sa demande de paiement par l'abbaye, de la rente de 31 mesures de froment due au Roi par les propriétaires du moulin (1690).

H. 950. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 68 pièces, papier; 5 cahiers in-f° et in-4°, 28, 94, 58, 58 et 22 feuillets, papier; 2 plans.

1440-1767. — *Montigny* (suite). — Extrait de l'arpentement du finage de Montigny (1731). — Plans du pré de la Forêt, appartenant à l'abbaye (1689 et 1725). — Attestation par les officiers de la justice de Montigny des revenus de l'abbaye audit lieu (1659). — Le Roi accorde à l'abbaye une rente annuelle de 300 fr. pour lui tenir lieu du droit d'usage qu'elle possédait précédemment dans les bois royaux de Port sur-Saône (1772). — Mandements de garde obtenus par l'abbaye concernant: la construction d'un four au détriment du four banal (1440); — la possession et jouissance des biens légués à l'abbaye par Antoine Demesy (1564); — la jouissance des grosses dîmes de Montigny (1589); — la régularisation du cours de l'eau du moulin de Montigny (1633). — Décret sur les biens de Claude-François de la Jonchère, seigneur d'Authoison (1606). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Jeanne-Catherine de Monnier de Courvière, chanoinesse de Montigny, concernant l'administration du temporel de l'abbaye pendant la maladie de l'abbesse (1756-1761).

H. 951. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 85 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, 26, 32, 60 et 28 feuillets, papier.

1666-1734. — *Montigny* (suite). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Charles-Emmanuel de Saint-Mauris, baron de La Villeneuve, concernant les rentes dues audit seigneur par le fermier du moulin Grattot, territoire de Saulx (1666-1734).

H. 952. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 62 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, 44, 40 et 98 feuillets, papier; 1 sceau; 1 cachet.

1314-1726. — *Navenne.* — Extrait du testament de Jean Ribodin, léguant à l'abbaye ses droits sur les dîmes de Navenne (1506).

Noidans-lez-Vesoul. — Donations faites à l'abbaye par: Jean de Faucogney, sire de Villersexel, d'une rente de 5 livres assignée sur les revenus du four banal de Noidans (1314); — le même, d'une rente de 25 livres assignée sur les tailles de Noidans (1318).

Ovanches. — Échange de biens entre l'abbaye et Ardouin de Clermont, seigneur de Rupt, Saint-Georges, etc.

(1619). — Amodiation du pré d'Ovanches au profit de l'abbaye (1622). — Traité entre l'abbaye et plusieurs particuliers d'Ovanches concernant l'arpentement du territoire de ce lieu (1677). — Abornement du pré d'Ovanches (1686).

Pontcey. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et François Colard, curé de Pontcey, et d'autres habitants, concernant le paiement des dîmes (1678-1726).

H. 953. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 65 pièces, papier; 4 sceaux.

1308-1768. — *Port-sur-Saône*. — Actes d'achat de biens sis sur le territoire de Port-sur Saône au profit de : noble Jean Denoyers, sur Nicolas Bonange (1580) et Jean Pénelet (1590); — Jean Penon, sur Thévenin Petit (1596).

Pusey. — Héloïse de Jonvelle, vicomtesse de Vesoul, donne à l'abbaye une rente annuelle de 50 livres estevenans, à prendre sur les dîmes de Pusey (1308). — Requête à l'archevêque de Besançon pour obtenir un monitoire contre les usurpateurs d'un pré sis à Pusey et appartenant à l'abbaye (1655). — Accord entre l'abbaye et le curé de Pusey concernant les dîmes dudit lieu (1685). — Amodiations des dîmes de Pusey (1634-1763).

Salins. — Mandement du conseil du comté de Flandre à Perrin de Laule, directeur des salines de Salins, lui enjoignant de payer à l'abbaye les rentes qui lui étaient dues sur lesdites salines (1381). — Maximilien, roi des Romains, confirme à l'abbaye ses titres de rente sur les salines de Salins (1494). — Ordonnance des commissaires à la liquidation des rentes, dettes, pensions, etc., prescrivant de payer à l'abbaye la rente annuelle de 12 livres estevenans qui lui était due sur les revenus des salines de Salins (1719).

Saulx. — Donation à l'abbaye par Jeanne de Negrey, dame de Choiseul, des seigneuries de Saulx, Dambenoît et Citers, qu'elle tenait en fief du sire de Faucogney (1338). — Ventes de biens sis sur le territoire de Saulx par : Jean Taiche à Jacquot Jeanjean (1491); — l'abbaye à Jean Cardey (1494); — Jean Tremembrey à Pierre Clerc (1634); — l'abbaye à Étienne Mourey (1650). — Échange de biens entre Julienne Gebert et Jean Véjux (1732). — Traités entre l'abbaye et : Guillaume Porcherot, au sujet de la propriété d'une maison sise à Saulx et grevée de mainmorte envers l'abbaye (1514); — Charles-Emmanuel de Saint-Mauris, au sujet de la propriété du moulin Grattot (1703). — Transaction entre l'abbesse Anne Catherine d'Ormesson et les religieuses concernant les revenus du moulin et du four de Saulx à répartir entre les dix dames prébendées (1768). — Acensement du moulin de Saulx (1693). — Minute des reconnaissances particulières faites à l'abbaye par ses sujets à Saulx (1691). — Mandement de terrier pour les biens de l'abbaye à Saulx (1678-1691). — Copie du rôle des impositions de Saulx pour l'année 1702. — Sentence adjugeant à l'abbaye le quart des biens de Jean Bel (1522). — Sentence contre Thevenin Dumet, déboutant ce dernier de ses prétentions sur une maison sise à Saulx et dépendant de la mainmorte de l'abbaye (1565). — Sentence adjugeant le moulin Grattot à Charles-Emmanuel de Saint-Mauris (1700).

H. 954. (Liasse.) — 4 cahiers in-f° et in-4°, 54, 58, 88 et 114 feuillets, papier.

1617-1680. — *Saulx* (suite). — Reconnaissances générales et particulières des habitants de Saulx et de Dambenoît, formant terrier des propriétés de l'abbaye audit lieu (1617); — deux copies contemporaines. — Autre terrier, dressé par Étienne Mourey, notaire à Saulx (1680) : aucun nom intéressant.

H. 955. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 98 feuillets, papier.

1315-1776. — *Saulx* (suite). — Terrier de l'abbaye à Saulx (1691); aucun nom intéressant. — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Desle Jannot, concernant l'héritage de Nicolas Carlin et de Marie Thiadot (1734-1736).

Vaivre. — Donation à l'abbaye par Jacquot de Vellefaux, fils de Jean, dit *Teste*, chevalier, de deux fauchées au pré de la Rosière, sis dans la prairie de Vaivre (1315). — Vente à l'abbaye, par Huguenin et Vuillemin de Vesoul, frères, d'un pré sis dans la prairie de Vaivre (1319). — Donation à l'abbaye par Isabelle de Cye, femme de Guillaume Lansart, écuyer, de deux fauchées de pré sises dans la prairie de Vaivre, lieudit *en Charretain* (1399). — Arpentement du pré du Verger, en la prairie de Vaivre, appartenant à l'abbaye (1718). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et les habitants de Vaivre, et en particulier la veuve de Claude Guillemin, en son vivant professeur de droit à l'université de Besançon, au sujet de travaux entrepris sur les bords du Durgeon, et qui empêchaient le bon fonctionnement du moulin de Vaivre (1774-1776).

ANNONCIADES DE CHAMPLITTE.

H. 956. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier ; 2 sceaux ; 15 cachets.

1613-1748. — Pièces concernant la fondation du couvent : requêtes adressées par les Annonciades à l'évêque de Langres, au comte de Vergy, comte de Champlitte et gouverneur du comté de Bourgogne, et aux échevins de Champlitte pour l'érection d'un couvent dans ladite ville de Champlitte et pour l'octroi d'un lieu propice à ladite construction (1619); — conditions auxquelles le conseil de ville de Champlitte permet l'établissement des Annonciades (s d.); — donation au profit des Annonciades par sœur Marie-Anne Rebillier, religieuse audit couvent (1620). — Pièces concernant la fondation des couvents d'Annonciades à Turin (1626) et à Sens (1647). — Liste des reliques conservées dans l'église des Annonciades et certificats de leur authenticité (1676-1680). — Indulgences accordées par Innocent XII (1696) et Clément XII (1738) pour les visiteurs des églises des Annonciades. — Bulle de Benoît XIV autorisant la fondation de la confrérie des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie dans l'église des Annonciades (1747). — Fondation de messes (1748). — Sauve-garde royale en faveur des Annonciades de Champlitte (1633).— Reconnaissances de biens dépendant du couvent (1661-1689). — Correspondances des Annonciades avec divers personnages : le cardinal Bellarmin ; le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon; Sébastien Zamet, évêque de Langres (1613-1688); etc.

H. 957. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 1 cachet.

1620-1787. — Registres des actes de profession, prises d'habits et sépultures des Annonciades (1737-1787) : prise d'habit de Charlotte-Françoise, fille de Jean-Baptiste Buretel, seigneur de Vaivre et de Chaux-lez-Port (1737); — id. de Marguerite, fille de Jacques-Antoine Chichet, d'Aroz, médecin (1739) ; — id. de Jeanne-Antoinette, fille d'Hyacinthe Rolland, procureur du Roi à Vesoul, seigneur d'Ainvelle (1742) ; — id. d'Anne-Claude, fille de Jean Thiébaud, notaire et procureur fiscal à Étrabonne (1749) ; — id. de Marguerite-Adrienne, fille de Jean-François Monin de Solnay, lieutenant-criminel honoraire au bailliage de Besançon (1751) ; — id. d'Anne-Marie, fille de Jean-Baptiste Viellemot, notaire royal (1772) ; — etc. — Constitutions de dot et traités de réception de religieuses (1620-1719) : Jeanne de Villiers (1621) ; — Marie-Agnès Rebillier (1625) ; — Anne Pautheret (1632) ; — Perronne de Choiseul (1635) ; — Jeanne-Baptiste Jacquelin (1656) ; — Charlotte Jantot (1663) ; — Anne Roydet (1681) ; — Jeanne-Claude Guyottet (1719) ; — etc. — Marchés et devis pour la construction du couvent (1619) ; — id. de l'escalier du parloir (1760). — Délimitation et arpentement de plusieurs cantons de bois appartenant aux Annonciades (1757-1769).

H. 958. (Liasse.) — 117 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 40 feuillets, papier ; 1 cachet.

1712-1718. — Pièces d'un procès entre les Annonciades et sœur Marie-Jeanne-Catherine Thierry, religieuse du couvent, concernant la dot apportée par cette dernière et réclamée par elle à sa sortie du couvent; les Annonciades poursuivent la sœur Thierry comme d'abus pour s'être adressée directement à Rome dans le but de se faire relever de ses vœux.

H. 959. (Liasse.) — 90 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 cachet.

1526-1725. — *Communes. — Champlitte* — Donations faites aux Annonciades de Champlitte par Ferdinand Guyot, prêtre (1626) ; — Jeanne Monneret (1626). — Acquisitions de maisons et terres sises sur le territoire de Champlitte par : le chapitre de Champlitte, sur Nicolas Broillard (1526) ; — Augustin Arvisenet, sur François Durand (1565); — Jean et Pierre Morel, sur Claudine Morel (1580) ; — Jean Morel, sur Claude Cusenier (1593) ; — Nicolas Varney, sur Simon Mairet (1610) ; — Hugues Damoiseau, sur Jeannette Peillemeille (1620) ; — Claude Rebillier, sur Henri Boutechoux, official de Langres pour le comté de Bourgogne (1620) ; — les Annonciades, sur Antoine Barbier (1621); — les mêmes, sur Claude Cusenier, conseiller à la Chambre des comptes de Dole (1622) ; — Ferdinand Guyot, prêtre, sur Simonne Maillet (1624); — Claude Flamenchet, sur Nicolas Bourderet (1628) ; — les Annonciades, sur les frères Roussel (1634) ; — Nicolas Lacordaire, sur Élisabeth Besancenot (1634); — Jean Travelet, de Courtesoult, notaire, sur François Contet (1635) ; — les Annonciades, sur Jean Guimelet (1636); — Ferdinand Guyot, prêtre, sur noble Simon Arvisenet, docteur en droit (1644); — les Annonciades, sur Didier Raillard, de Champlitte, notaire (1654) ; — les mêmes, sur Nicolas Mahuet (1655) ; — les mêmes, sur Claude Thomas (1657) ; — les mêmes, sur Claudine Chevilley (1670) ; — les mêmes, sur Nicolas Ti-

rand (1681); — les mêmes, sur Jean Martin (1687); — les mêmes, sur Étienne Vallot (1692); — Desle de Mâcon, seigneur d'Esboz, sur Nicolas Laffond (1725); — etc. — Vente de biens sis à Champlitte par Pierre Arvisenet, docteur en droit et lieutenant au bailliage de Champlitte, à Nicolas Tirand (1663). — Échanges de biens sis sur le territoire de Champlitte entre : Olivier Flamenchet et Nicolas Parisot (1618); — Antoine Barbier, apothicaire, et Jean Bouvier (1619); — les Annonciades et Guillaume Gosset (1621); — les mêmes et Étienne Guyot (1654); — les mêmes et noble Claude Pautheret, docteur en droit et bailli de Leffond (1662); — etc.

H. 960. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 50 feuillets, parchemin; 2 cachets.

1529-1784. — *Champlitte* (suite). — Constitutions de rentes en faveur de : Marc Roz, sur Ponsotte Pillot (1529); — Jean Gototte, curé de Broye-les-Loup et chanoine de Champlitte, sur Nicolas Jambedefer (1533); — Odot Arvisenet, sur Nicolas Gototte (1601); — Pernette Gototte, sur Nicolas Boyard (1619); — Ferdinand Guyot, chapelain des Annonciades, sur Olivier Flamenchet (1626); — le même, sur Jeannette Thomas (1632); — noble Antoine-Gabriel Gillot, de Gray, docteur en droit, sur Antoine Berthold (1655); — Pierre Beleney, d'Arc, sur le même (1661); — les Annonciades, sur le même (1665); — les mêmes, sur Claude et Bénigne Baillet (1714); — etc. — Acensement d'un pré par Thomas Pautheleret à Humbert Guibauldet (1548). — Baux (1718-1784). — Partage de biens entre Jean Laurent et Hugues Damoiseau (1615). — Testament du P. Antoine Pautheleret, jésuite (1636). — Exécutions de décrets sur les biens de : Olivier Flamenchet et Suzanne Maillet (1633); — Antoine Bocquenot (1651); — Jean Mougin et Annette Caillet (1659); — François Rolland et Philiberte Planchot (1660); — Gérard Gourmet et Gillette Gourdant (1663); — Hugues Damoiseau et Claudine Vallotet (1663); — Jean Cany (1699).

H. 961. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 18 feuillets, parchemin; 1 cahier in-f°, 32 feuillets, papier.

1503-1772. — *Courtesoult.* — Amodiation à Jean Camus des terres appartenant aux Annonciades à Courtesoult (1679). — Exécution de décret sur les biens d'Antoine Berthold (1679). — Déclarations et reconnaissances de biens sis à Courtesoult et appartenant aux Annonciades (1679-1729). — Échange de biens entre Pierre Pelletier, curé de Courtesoult, et Françoise Lecour (1734). — Vente de biens par Françoise Lecour à François Barbier (1743).

Larret. — Pièces d'un procès entre les Annonciades, Henri Dujard et Nicolas Petit, au sujet du paiement d'une dette de ces derniers due au couvent (1716-1744).

Leffond. — Achats de biens sis sur le territoire de Leffond par les Annonciades sur : Guillemette Pidaunier (1624); — Nicolas Thevenot (1681); — François Baudrier (1733). — Partage de biens appartenant aux Annonciades (1730). — Échange de biens entre les Annonciades et Jacques Jolliot (1744). — Amodiations et baux (1619-1772).

Rigny. — Reprise de fief de la châtellerie et seigneurie de Rigny, mouvant du Roi de France, par Claude de Vergy, au nom et par procuration de Guillaume de Vergy, chevalier (1503).

ANNONCIADES DE GRAY.

H. 962. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 119 pièces, papier; 2 cachets.

1625-1789. — Pièces concernant l'établissement des Annonciades à Gray : permission accordée aux Annonciades par le magistrat de Gray de s'établir dans cette ville, et conditions sous lesquelles cet établissement pourra avoir lieu (1625-1627); — autre traité avec le vicomte-mayeur et les échevins de Gray (1631); — autre traité concernant l'acquisition de quelques propriétés (1729-1730). — Enregistrement des armoiries du couvent (1698). — Échange de biens entre Claude-Emmanuel Demougin, docteur en droit, et Philibert Camus (1692). — Cahier contenant des copies d'actes d'acquisition, de 1709 à 1733. — Constitutions de rentes au profit des Annonciades sur : Jean Grivelet (1677); — Perrin Guillaume (1699); — Simon Gautier (1733); — Anne Cubille (1746); — Jean-François Maillot (1762); — Jean-Baptiste Baigne (1775); — etc. — Amodiations (1661-1768) et baux (1733-1786). — Procès-verbal de visite des bâtiments des Annonciades par les officiers du Roi (1681). — Quittances du droit d'amortissement (1727-1731). — Délibération de l'assemblée capitulaire pour désigner un délégué devant représenter la congrégation à l'assemblée générale des trois États du bailliage d'Amont (1789). — Registres des professions de foi; prises d'habit et sépultures des Annonciades (1736-1772); — prise d'habit de Gabrielle, fille de noble Cajétan-François Broch, lieutenant-criminel au bailliage de Vesoul (1745); — id. de Jeanne, fille d'Alexandre Madvoux, ancien capitaine d'infanterie (1746); — id. de Jeanne-Christine,

fille de Pierre-Ignace Salin, docteur en médecine à Gray (1747); — id de Marie-Louise-Henriette, fille d'Alexandre Crestin, conseiller au bailliage de Gray et maire de cette ville (1770); — id d'Anne-Marie-Charlotte, fille de François-Joseph Mathey, procureur au bailliage de Gray (1771); — etc.

H. 963. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 136 pièces, papier.

1632-1788. — Constitution de dot et traités de réception de : Anne-Claire Cordier (1632); — Étiennette Bassand (1634); — Anne Semard (1638); — Anne Barberot (1646); — Claire Coquillot (1652); — Désirée, fille de noble Charles Laborey, co-échevin de Gray et seigneur de Chaumercenne (1658); — Guillemette Daclin (1667); — Jeanne-Baptiste, fille de Pierre Régis, docteur en droit et avocat au bailliage de Gray (1668); — Anne-Madeleine Flavigny, de Vesoul (1670); — Benoîte Mugnier (1675); — Ursule, fille de noble Adrien Desprez, seigneur de Goubelans (1676); — Anne, fille de Pierre Menestrier, notaire (1678); — Pierrette et Charlotte, filles de noble Pierre-Oudot Hugon, docteur en droit, ancien vicomte-mayeur de Gray (1684 et 1688); — Claudine, fille de noble François Bergeret, professeur de médecine à l'université de Besançon (1695); — Anne-Marie, fille de Nicolas Folin, chevalier, de Fleurey, second président de la Chambre des comptes de Dole (1715); — Marie-Catherine-Rodrigue, fille de Rodrigue de Dorsan, chevalier de Saint-Louis et major au régiment de Maine-Infanterie (1723); — Claudine-Antoinette, fille de Hugues-François Fariney, lieutenant criminel au bailliage de Gray (1727); — Catherine, fille de Pierre-Joseph Thérion, notaire royal à Faverney (1733); — Jeanne-Antoinette, fille de Claude Durget, procureur au parlement de Besançon (1760); — Jeanne-Marie-Séraphine, fille de Nicolas-Vincent Berthod, avocat au Parlement de Besançon (1778); — etc.

H. 964. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 152 pièces, papier ; 2 cachets.

1617-1783. — Devis, marchés, quittances, etc., concernant les bâtiments du couvent et procédures à ce sujet avec divers entrepreneurs et fournisseurs (1617-1781); — Pièces de divers procès entre les Annonciades et Claude Cussey, Jean-Claude Desnarvaux, Claude Thiéry, etc., fermiers du couvent, pour non paiement de leurs fermages (1733-1783).

H. 965. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 30 feuillets, parchemin.

1525-1775. — *Communes.* — *Arc-lez-Gray.* — Actes d'achats de biens à Arc par : Philippe Tisserand, sur Jeannette Barbier (1525); — Viénot Postert, sur Claude Amyot (1551); — Jean Tisserand, sur Louise Clerget (1553); — le même, sur Odo Guillaume (1555); — etc. — Échange de biens entre Pernette Tisserand et Louise Clerget (1545).

Autrey-lez Gray. — Constitution de rente en faveur des Annonciades par Claude-Ignace Roydet, bourgeois de Gray (1722).

Avrigney. — Achats de biens à Avrigney par : Marie Gardien, sur Nicolas Massot (1661); — la même, sur Pierre Lami et Jean Grand, dit *Gindre* (1663). — Échange de biens entre Jean-Baptiste Balin, prêtre familier de l'église de Gray, et Jacques Martin (1712). — Baux (1705-1775). — Déclaration des biens sis à Avrigney et appartenant aux Annonciades (XVII° siècle). — Décret sur les biens de feu Guillaume Lamy (1650).

Battrans. — Pièces d'un procès entre les Annonciades, Nicolas Tiercelier et Claude-François Paillotet, au sujet d'un cens du au couvent par ceux-ci (1734-1774).

H. 966. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 1 cachet.

1528-1777. — *Chargey-lez-Gray.* — Actes d'acquisitions de maisons et de terres sises sur le territoire de Chargey par : Chrétiennot Dénouhier, sur Jean Genevois, dit *Grisot* (1528); — Philippe Croisiot, sur Pierre Chambellan (1540); — Jean Genevois, sur Adrien Martin (1555); — Antoine Roux, sur Vuillemin Roux (1565); — Jean Croisiot, sur Benoît Boudin (1570); — le même, sur Étienne Monnin (1576); — Jean Personney, sur Huguenin Mugney (1583); — les frères Sébillet, sur Claude Godenard (1589); — Jacquette Sébillet, sur Antoine Devars (1616); — Jean Sébillet, sur Antoine Croisiot (1623); — Claude Petit, sur Jean Dedoz (1627); — Renaud Sébillet, sur Antoine Croisiot (1633); — Claude Thibouillet, sur Vallier Croisiot (1639); — le même, sur Jean Mathey et Hugues Brenot (1649); — Jean-Nicolas, sur le marquis de Listenois, seigneur de Chargey (1650); — Claude Thibouillet, sur Martin Picquet (1663); — le même, sur Richarde Guyot (1664); — Louis Fleurey, sur Jean-Claude Laratte (1709); — les Annonciades, sur Jean-François Gelin (1715); — les mêmes, sur Claude Gentilhomme (1732); — etc. — Échanges

de biens sis à Chargey, entre : Jeannette Genevois et Étienne Clarotet, tabellion général au comté de Bourgogne (1547) ; — les fils Croisiot et Bonne Voisin (1562) ; — Gilles Dénouhier et Jean Croisiot (1599) ; — Antoine Croisiot et Jean Mugney (1612); — le même et François Sébillet (1626) ; — Claude Thibouillet et Vallier Croisiot (1649) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit de : Jean Morelet, par Jean Rameau (1660) ; — Jean-François Mahuet, docteur en médecine, par Jean Nicolin (1661) ; — Didier Jacqueney, par le même (1667) ; — Claude Thibouillet, par le même (1672) ; — le même, par Jacques Vittu (1676) ; — les Annonciades, par Nicolas Gros (1683) ; — les mêmes, par Jean-François Gélin (1692) ; — Denise Major, par Louis Fleurey (1715) ; — etc. — Extrait d'actes d'achat, de vente et d'échange de biens appartenant aux Annonciades et de constitutions de rentes à leur profit (1649-1777).

H. 967. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 1 plan; 1 cachet.

1537-1787. — *Chargey-lez-Gray* (suite). — Traités et transactions entre : Jeannette Croisiot, Catherine Roux et les frères Viennot, au sujet de l'héritage de Claude Viennot (1537, copie) ; — Jean et Claudine Genevois, au sujet des frais d'un procès pour maintenir leurs droits d'usage dans les bois de la seigneurie de Chargey (1562) ; — Jean et Jeanne Croisiot, au sujet de la succession de Claudine Genevois (1587) ; — Marguerite Thiébaud et Jeanne Petit, au sujet d'un achat de biens (1675) ; — les Annonciades et Maximilien-Emmanuel, comte de Watteville, baron et seigneur de Chargey, Châteauvillain, Dampierre, etc., au sujet de l'affranchissement des biens des Annonciades sis à Chargey (1734) ; — les mêmes et Pierre Perron, curé de Chargey, au sujet des droits du couvent sur la cure dudit Chargey (1735) ; — etc. — Partages de biens entre : Antoine Roux et Barbe Lambert (1568) ; — Martin Lambert et Jean Genevois (1572) ; — Jean et Jeanne Croisiot (1587) ; — Jeanne et Vallier Croisiot (1649) ; — etc. — Amodiation d'une maison à Chargey pour Claude Maltet (1717). — Baux (1725-1769). — Déclarations d'héritages appartenant aux Annonciades (1687-1781). — Fragment d'un arpentement du territoire de Chargey (XVIIe siècle). — Sentence arbitrale entre Charles Lambert, de Chargey, notaire, et Jeannette, veuve de Jean Genevois, au sujet d'un achat de biens fait par ledit Lambert de Genevois (1543).

H. 968. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1677-1791. — *Chargey-lez-Gray* (suite). — Pièces de procès entre les Annonciades et : les héritiers de Nicolas Lanée, concernant la succession dudit Lanée (1677-1721) ; — Claudine Pacot, veuve de Joseph Mortier, et ses enfants, concernant la propriété d'une terre sise à Chargey (1734-1739) ; — Jean-Baptiste Rondot et ses héritiers, au sujet de la propriété d'une chènevière sise à Chargey (1777-1791).

Cugney. — Constitution de rente en faveur de Henriette Vuillet, veuve de noble Jean-Baptiste Huot, docteur en droit et lieutenant au bailliage de Gray, sur Claude Blanchard (1685). — Vente d'une terre sise à Cugney par Claude Blanchard à Guillemin Matheret (1717).

H. 969. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 55 pièces, papier; 1 sceau; 1 cachet.

1553-1786. — *Échevanne.* — Donations entre vifs de biens sis à Échevanne par : Jean Loyset, notaire à Échevanne, à ses filles Jeanne-Baptiste et Charlotte (1623) ; — Jacques Drouet, à Joachim de Marmier, seigneur d'Échevanne (1658) ; — Christine Grapet, aux Annonciades (1718). — Achats de biens sis sur le territoire d'Échevanne par : Lambert et Antoine Guillaumey, sur Jean Carnet (1553) ; — Antoine Simon et Humbert Regnauld, sur Bénigne Mantrand (1579) ; — Jeannette Fauchiot, sur Jacquette Chambellan (1587) ; — Jean Loyset, notaire, sur Claude Cunebrey (1598, copie) ; — le même, sur Jean Bourret (1601) ; — Laurent Lopin, sur Étienne Cornu (1659). — Échanges de biens sis sur le territoire d'Échevanne entre : Jean-Claude Delivernois et François Maillet (1615) ; — Laurent Lopin et Marie Gardien (1657) ; — les Annonciades et les frères Charles et Pierre Maire (1727). — Constitutions de rentes en faveur de : les Annonciades, par Claudine Monyotte (1650) ; — Remy Dujard, sur Nicolas Febvre (1665). — Transaction entre les Annonciades et Anatole Poncelin, seigneur d'Échevanne, conseiller doyen au bailliage de Gray, au sujet de l'héritage de Françoise Lopin (1745). — Déclarations de biens appartenant aux Annonciades (1676-1774). — Baux (1671-1786). — Testament de Jeanne Fluchot, veuve de Jean Loyset, notaire (1628). — Lettre d'amortissement des biens cédés aux Annonciades par Françoise Lopin (1712).

H. 970. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 103 pièces, papier

1634-1772. — *Échevanne* (suite). — Pièces de procès entre les Annonciades et : Pierre Brenot, au sujet de la propriété de divers biens à lui apportés par Françoise Lopin, sa femme (1664-1687) ; — les seigneurs d'Échevanne

et leurs fermiers, au sujet de la propriété de plusieurs terres sises audit Échevanne (1712-1772).

Gray. — Donations entre vifs de biens sis à Gray par : Anne-Marie Maire, aux Annonciades (1634) ; — Étienne Oudot, à Nicolas Tisserandet (1651) ; — les Annonciades de Gray, aux Minimes de Besançon (1677) ; — Antoine Sébillet, à Colombe Drouaillet (1723) ; — Albine Pollenot, aux Annonciades (1732) ; — Jean-Claude Chassignole, avocat au Parlement, aux mêmes (1741). — Ventes de biens sis à Gray par : les Annonciades, à Charles-François Inglois, seigneur de Champrougier, conseiller au bailliage de Gray (1729) ; — Claude Blanchot, aux Annonciades (1735). — Échanges de biens entre les Annonciades et : Pierre Chapuis (1729) ; — Jean-Baptiste Duban, seigneur de Cressia, conseiller au bailliage de Gray (1729). — Fondations de messes en l'église des Annonciades (1661-1726).

H. 971. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 5 plans ; 1 sceau ; 4 cachets.

1540-1789. — *Gray* (suite). — Achats de biens sis sur le territoire de Gray par : Michel de Vauldrey, sur Jean-Fernand de Vauldrey, seigneur d'Accolans, son frère (1566) ; — Jean Troisyot, sur Marc Labrut (1586) ; — Paule de Pontaillier, veuve de Jean de Marmier, seigneur de Gâtey, sur Charles-Emmanuel de Marmier, comte de Sallenoux, seigneur de Moissey, Gâtey, Argillières, etc. (1601) ; — Claude Thibouillet, sur Hugues Thibouillet, son frère (1639) ; — Jean-Baptiste Bernard, prêtre, sur les Annonciades (1649) ; — Claude Thibouillet, sur Huguenin Barberet (1652) ; — le même, sur Didière Maignien (1653) ; — Nicolas Tixerandet, sur Pierre Colin (1659) ; — Claude Thibouillet, sur Claude Pignier, procureur postulant au bailliage de Gray (1666) ; — Christine Grappet, sur Henri Frotey (1709) ; — André Gaignier, sur Anne-Alexandrine Caisel (1711) ; — les Annonciades, sur Charles-François Inglois, seigneur de Champrougier, conseiller au bailliage de Gray (1729) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit de : Arvisenet, par Claude Barberet (1602) ; — Guillaume Humbert, par Anne Tourneret (1609) ; — Anne Maire, par Denis Maire (1625) ; — Simonne Grosjean, par Humbert Boullard (1627) ; — Claudine Henrion, par Claude Bernard (1631) ; — la confrérie de Saint-Sébastien, érigée dans le couvent des Augustins de Champlitte, par Ferdinand Guyot, prêtre (1634) ; — Guillaume Guidar, par Mathieu Œuvrard (1637) ; — les prêtres familiers de l'église paroissiale de Gray, par les Annonciades (1639) ; — Claude Sébillet, par Jean Nicolin (1650) ; — les pauvres de l'Hôtel-Dieu, par les Annonciades (1760) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit des Annonciades par : Mammès Graillot (1663) ; — François Simonnot (1673) ; — Maurice Paulliain (1680) ; — Hugues Garnier, chirurgien à Suaucourt (1698) ; — Anne Dartre (1731) ; — Paul Pyot et Nicolas Tiercelier (1778) ; — etc. — Traités et transactions entre : Pierre Dumoustier et Jean Belfort, au sujet des droits d'usage sur un terrain sis à Gray (1549) ; — les Annonciades et noble Claude Rocca, au sujet de divers droits d'usage (1632) ; — les mêmes et Claude de Marmier, seigneur de Gâtey, au sujet de la propriété de plusieurs maisons et meix sis sur le territoire de Gray (1634) ; — Claude Thibouillet et Jean Croisiot, au sujet d'un partage de biens (1637) ; — les Annonciades de Gray et celles de Champlitte, au sujet de quelques rentes (1654) ; — noble Antoine Tinseau, docteur en droit et secrétaire de la ville de Besançon, et Nicolas Coquillot, notaire à Besançon, au sujet d'un legs fait aux Annonciades par Anne-Denise Tinseau, filleule dudit Antoine (1669) ; — les Annonciades et Marie-Barbe Tugnot, au sujet d'une délimitation de propriétés (1729) ; — les mêmes et les demoiselles Garnier, au sujet de la succession de Philippe Garnier, leur frère (1734) ; — les mêmes et Antoine-François, comte d'Hennezel, seigneur de Vereux, au sujet de la propriété d'un terrain appelé le Désert (1783) ; — les mêmes et Xavier Barthélemy, au sujet d'une délimitation de propriétés (1789) ; — etc. — Baux (1771-1773). — Plans de plusieurs prés sis sur le territoire de Gray et appartenant aux Annonciades (1705-1768).

H. 972. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 119 pièces, papier ; 1 cachet.

1634-1734. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre : Antoine Inglois, seigneur de Champrougier, Louise Villeneuve, veuve de noble Claude Rocca, et Paule de Pontailler, comme tutrice de ses enfants Clériadus et Alexandre de Marmier, au sujet de la possession d'un « treige » ou passage, sis à Gray (1634) ; — les Annonciades et Étiennette-Françoise Chaudey, veuve de Claude Pignier, procureur au bailliage de Gray, au sujet d'un empiétement sur les propriétés des Annonciades (1660-1700) ; — les mêmes et Claude-François Venin, de Besançon, au sujet de la succession de Pierre Brenot, marchand tailleur à Gray, et Françoise Lopin, sa femme (1662-1734).

H. 973. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 34 et 38 feuillets, papier.

1662-1734. — *Gray* (suite). — Suite du procès avec Claude-François Venin.

H. 974. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 70 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 58 feuillets, papier; 2 cachets.

1616-1639. — *Gray* (suite). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Claudine Baquet, au sujet des biens de sœur Reine Gillon, religieuse professe.

H. 975. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 138 pièces, papier.

1700-1768. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre les Annonciades et : Claude Blanchard, au sujet du paiement d'une rente annuelle de 12 francs due au couvent (1700-1724); — Joseph Clerc et Xavier Barthélemy, au sujet de divers travaux par eux exécutés (1724-1730); — Jean-Claude Chassignole et son fils, au sujet du paiement d'une rente (1721-1737); — Claude Bouveret et Antoine Matton, fermiers du couvent, pour non exécution des clauses de leur bail (1751-1768).

H. 976. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 62 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 52 feuillets, papier; 2 plans.

1603-1790. — *Gray* (suite). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et les frères Mielle, entrepreneurs, au sujet d'un refus de paiement, par les Annonciades, de travaux exécutés dans les bâtiments du couvent (1789-1790). — Procédures diverses (1727-1789).

Gray-la-Ville. — Déclarations des biens du couvent sis sur le territoire de Gray-la-Ville (XVIIIe siècle). — Baux (1730-1752).

Gy. — Contrat de mariage entre Jean Thibouillet et Clémence Thourneret (1603). — Achat de biens, par Claude Decoste, d'Antoine Beuchey (1667).

Mantoche. — Déclarations des biens du couvent sis sur le territoire de Mantoche (1665-1686). — Plans de terres appartenant aux Annonciades (1754-1789). — Baux (1739-1780).

H. 977. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 66 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 30 feuillets, papier; 1 cachet.

1550-1784. — *Mantoche* (suite). — Pièces de procès entre les Annonciades et : Jean-Claude Desnarnaux, au sujet de la non-exécution d'un bail (1588-1739); — Claude Calame et François Jacquerot, pour le même objet (1783-1784).

Mont-le-Frânois. — Baux (1728-1776).

Velesmes. — Acensement perpétuel d'une terre fait à Lambert Guillaumey, par Hugues Marmier, chevalier, seigneur d'Échevanne et de Gâtey (1550). — Achat d'une maison à Velesmes, par Nicolas Tirvaudey, de Pierre Collin (1669). — Constitutions de rentes au profit de : les Annonciades, par Nicolas Clémenceot (1663); — Jean Febvre, par Simon Chapuis (1669); — Jean-Baptiste Bernard, prêtre, par Jean Febvre (1672). — Baux (1750-1773).

ANNONCIADES DE VESOUL.

H. 978. (Registre.) — Grand in-4°, 302 feuillets, papier.

1710. — Inventaire des titres et papiers concernant les droits, privilèges et possessions du couvent. Les analyses, assez développées, des titres généraux, sont rangées sans ordre apparent; celles des titres particuliers à diverses communes concernent les villes ou villages de Chariez, Charmoille, Colombier, Conflandey, Échenoz-la-Meline, Frotey, Montcey, Navenne, Port-sur-Saône, Vaivre et Vesoul. A côté des analyses de titres, se trouve également un relevé des terres, vignes, bois, etc., possédés par les Annonciades dans chacun de ces endroits.

H. 979. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 95 pièces, papier; 11 plans; 5 sceaux; 1 cachet.

1610-1790. — Inventaire des titres et papiers du couvent : simples indications du contenu de chaque liasse (1790). — Pièces concernant l'établissement des Annonciades à Vesoul : requêtes présentées par les Annonciades à l'archevêque de Besançon, aux archiducs Albert et Isabelle et au magistrat de Vesoul pour obtenir l'autorisation de s'établir dans cette dernière ville (1610-1612); — conditions sous lesquelles le magistrat de Vesoul autorise l'établissement des Annonciades (1616); — traité entre les Annonciades et le magistrat de Vesoul concernant la cession d'un terrain longeant les murs de la ville (1723); — traité avec Pierre-Aimé Labourot, capitaine d'infanterie, concernant les murs de clôture des terrains appartenant au couvent (1768); — etc. — Constitutions de rentes au profit des Annonciades par : Jean Jeannency (1692); — Nicolas Mougin (1716). — Traités de réceptions et constitutions de dots de religieuses : Marie-Jeanne Cousin (1618); — Marie-Anne-Catherine Rousselet (1620); — Béatrice Grégoire (1623); — Françoise Terrier (1628); —

Pierrette Janvier (1642); — Marie-Jeanne-Baptiste Durand (1646); — Guyonne-Françoise Demougenet (1647); — Jacqueline Roland (1651); — Odette Salivet (1653); — Guillemette Huot (1671); — etc. — Registre des prises d'habits, professions de foi et décès des Annonciades, de 1737 à 1741 : prise d'habit de Marie-Gabrielle, fille de Claude Pegaux, prévôt royal de Montbozon (1737); — id. de Marguerite-Élisabeth, fille de Claude-Étienne Calf, docteur en droit (1738); — id. de Gabrielle, fille de Gaétan-François Broch, lieutenant criminel au bailliage de Vesoul (1739); — id. de Claire, fille de Claude-Gabriel Miroudot, docteur en droit (1740); — id. de Marguerite, fille de Jean-Antoine Villequey, docteur en droit (1741); — etc. — Pièces concernant le choix et la nomination d'un confesseur des religieuses et énumération des obligations de ce dernier (1700-1712). — Déclarations de biens appartenant aux Annonciades (1695-1727). — Plans partiels des bâtiments, cours et jardins du monastère (XVIIIe siècle). — Plans de divers prés, terres ou vignes appartenant aux Annonciades (XVIIIe siècle). — État des rentes perpétuelles dues au couvent (1727). — État des recettes du couvent, de novembre 1789 à décembre 1790. — Monitoires des archevêques de Besançon en faveur des Annonciades (1650-1684). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et le sieur de la Roche au sujet d'une délimitation de terrain (1695).

H. 980. (Registre.) — Grand in-4°, 310 feuillets, papier.

1710. — Déclaration générale et arpentement des maisons et terres appartenant au couvent, dressés par Claude Bourgoing, de Port-sur-Saône, ancien notaire et arpenteur. Ces biens sont situés sur les territoires de Chariez, Charmoille, Colombier, Comberjon, Conflandey, Coulevon, Échenoz-la-Meline, Frotey, Montcey, Navenne, Port-sur-Saône (y compris Cuclos, le Magny et Saint-Valère), Quincey, Vaivre et Vesoul.

H. 981. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1613-1670. — Comptes des recettes et des dépenses avec mémoires justificatifs, quittances et autres pièces à l'appui, de 1613 à 1670.

H. 982. (Registre.) — Grand in-4°, 450 feuillets, papier.

1760-1790. — Registre des recettes et dépenses du monastère, dressé mois par mois, de janvier 1760 à octobre 1790. Les dépenses sont réparties sous les rubriques suivantes : église, vêture et chaussure, blé, « chair » (c.-à-d. viande grasse), viande maigre, beurre, « choses nécessaires au monastère », infirmerie, filles du tour, aumône, bois, huile et chandelles, salaires des ouvriers et ouvrières, réparations, frais de justice, façon des vignes et impositions. Les comptes sont arrêtés par trimestre et par année pour chaque rubrique ; puis on donne le total des recettes et des dépenses pour chaque année. En 1760, les recettes ont été de 1424 l., 3 s., 8 d., et les dépenses, de 3291 l., 7 s. ; en 1789, les recettes se sont montées à 7810 l., 12 s., et les dépenses, à 4601 l., 17 s., 6 d.

H. 983. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 52 feuillets, papier ; 1 plan.

1531-1781. — *Communes.* — *Chariez.* — Achats de biens sis sur le territoire de Chariez par : Antoine Perrenot, sur Adrienne d'Andelot, femme d'Antoine de Grammont, seigneur de Fallon (1604) ; — Antoine Gygnard, sur François Gygnard (1628) ; — François Clerc et Claude Gygnard, sur François Marchand (1633); — Antoine Barrot, sur Nicolas Barret (1633) ; — les Annonciades, sur Éléonore Othenin (1688) ; — les mêmes, sur Claude de Bauffremont, marquis de Listenois (1711). — Constitutions de rentes au profit des Annonciades par : Claude Gouvichon (1664) ; — Claude Charreton (1678). — Baux (1658-1720). — Arpentement des vignes appartenant aux Annonciades sur le territoire de Chariez (1763).

Charmoille. — Achats de biens sis sur le territoire de Charmoille par : Étienne Martin, docteur en médecine, sur Guillaume Ruel (1531) ; — Étienne Durand, sur Jean Vaullot (1536) ; — le même, sur Jean Martel (1547) ; — Gaspard Durand, sur Nicolas Marchand (1550) ; — le même, sur Nicolas Fert (1564) ; — noble Gaspard Durand, de Vesoul, docteur en droit, sur Étienne Airotte (1622) ; — le même, sur Guillaume Gibert (1650) ; — les Annonciades, sur Odette Fert (1656) ; — Jean Bonnefoy, de Vesoul, docteur en droit, sur Claude Faivre (1662) ; — etc. — Échange de biens entre les Annonciades et Nicolas Naudenot (1711). — Amodiations et baux (1634-1781). — Déclarations des biens appartenant aux Annonciades sur le territoire de Charmoille (1710). — Arpentements des biens des Annonciades à Charmoille (1675-1710).

Colombier. — Ventes de biens sis sur le territoire de Colombier par : Guillaume Maréchal à Nicolas Jeanguyot (1547) ; — Étienne Goujon à Nicolas Gouhenans (1615) ; — François Breuillin à Jean Guyod (1615) ; — Hugues Crestiennon au même (1626); — etc. — Échanges de biens entre les Annonciades et : Jean-François Chappoutot, notaire à Colombier (1680) ; — Jean-Baptiste de Raiscle, seigneur de la Roche (1683) ; — Claude-Étienne Greuillard (1711) ; — etc.

H. 984. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 56 feuillets, papier.

1519-1790. — *Colombier* (suite). — Actes d'achats de biens sis sur le territoire de Colombier par : Jean Guyod, sur Simon Goisaud (1519) ; — Antide Bernard, sur Henri Claurey (1531) ; — Nicolas Jeanguyot, sur Antoine et Luc Maréchal (1551) ; — le même, sur Étienne Gouhenans (1561) ; — Nicolas Breullin, sur Charles Rechoilley (1565) ; — Nicolas Jeanguyot, sur Huguenin Rechoilley (1576) ; — Jean Huiscard, sur Vuillemin Broullin (1583) ; — Nicolas Bel, sur Jean Jeanguyot (1601) ; — Antoine Martin, sur Marguerite Rousselet (1604) ; — Jacques Guyot, de Vesoul, docteur en droit, sur Isabelle Jeanguyot (1623) ; — les Annonciades, sur Nicolas Gourgeon (1658) ; — Oudot Mercier, de Vesoul, docteur en droit, sur Étienne Morisot (1660) ; — Humbert Jacquey, sur les Annonciades (1708) ; — etc. — Constitutions de rentes pour : Guyonne Racle, veuve de noble Philibert de Munans, par Guillaume Chapuisot (1603) ; — Jean et Nicolas Bel, par le même (1609) ; — Nicolas Froment, par le même (1626). — Partage de biens entre Oudot Mercier et : Jeannette Guyot, sa femme (1658) ; — les Annonciades (1660). — Acensements (1712-1770). — Amodiations et baux (1630-1790).

H. 985. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 148 feuillets, papier.

1591-1715. — *Colombier* (suite). — Déclarations de biens appartenant aux Annonciades sur le territoire de Colombier (1669-XVIII° siècle). — Inventaire pupillaire des biens laissés par feu Jacques Guyot, docteur en droit (1638).

Conflandey. — Achats de biens sis sur le territoire de Conflandey par les Annonciades, sur : Pierre Lavey, bourgeois de Gray (1615) ; — Vaubert Mouchot (1629) ; — Nicolas Reuchet (1629) ; — etc.— Constitutions de rentes pour : Antoinette Demongenet, par Nicolas Reuchet (1594) ; — noble Jacques Terrier, docteur en droit, par Vaubert Mouchot (1614) ; — Antoine Durget, sur Nicolas Reuchet (1619) ; — les Annonciades, par le même (1626) ; — les mêmes, par Pierre Regnaud (1677) ; — etc.— Amodiations et baux (1612-1692). — Déclarations de biens appartenant aux Annonciades sur le territoire de Conflandey (1628-1722).— Extrait de l'arpentement du territoire de Conflandey pour le compte de Grammont, seigneur dudit lieu (1669). — Arpentement des terres appartenant aux Annonciades à Conflandey, par les arpenteurs Claude Bourgoing, de Port-sur-Saône, ancien notaire (1710), et Joseph Renard, d'Amance (1742).

H. 986. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier ; 1 cachet.

1580-1786. — *Conflandey* (suite). — Décret sur les biens de Pierre Lavey, de Gray, et procédures à ce sujet entre les Annonciades et les héritiers dudit Lavey (1617-1618). — Requête des Annonciades pour être exemptées du paiement de la dîme pour leurs biens de Conflandey (1746).

Coulevon. — Baux (1651-1764). — Déclarations des biens des Annonciades sis à Coulevon (1642-1650). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et François Orsat, au sujet du paiement d'une rente due au couvent (1702-1712).

Dampierre-les-Montbozon. — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Desle-Catherine Coudret, au sujet d'une rente due au couvent (1621-1786).

Dampvalley. — Achats de biens à Dampvalley par : Jacques Chalon, à Jean Burey (1607) ; — Guillaume Gachon, de Jacques Chalon (1608) ; — Jacques Chalon, à Claude Prudon (1611).— Constitution d'une rente de 8 francs au profit des Annonciades, par Jean Pingaut et Étienne Chardot (1614).

Échenoz-la Meline. — Achats de biens sis sur le territoire d'Échenoz-la-Meline par : Jacques Rosselet, à Jeannette Cresley (1580) ; — Hugues Rosselet, à Claude Cresley (1581) ; — Simon Mercier, notaire à Port-sur-Saône, à Pierre Chalon, de Vesoul, docteur en droit (1630) ; — Jean-Simon Roland, docteur en droit, à Jean Joly (1630) ; — Étienne Chastel, à Claude Gilot (1683). — Échange de vignes entre François Faivre et Thomas Patenaille (1695). — Amodiations de vignes (1642-1693). — Décret sur les biens de Claude, Jean et Marguerite Henry (1646).

Faverney. — Constitutions de rentes au profit des Bénédictins de Faverney par les habitants dudit lieu (1635-1636).

H. 987. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier ; 2 sceaux.

1598-1759. — *Faucogney.* — Testament d'Anne Jannot (1598). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Claude Courtois, amodiateurs de la baronnie de Faucogney, au sujet d'une rente due au couvent (1707-1719).

Filain.— Constitution d'une rente annuelle de 18 fr., par Jean Huret, en faveur de Léonard Debout et Claudine Bel-

lenet, sa femme (1680). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Claude Lomont, au sujet d'une délimitation de propriétés (1709-1759).

H. 988. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier.

1624-1792. — *Fouchécourt.* — Déclarations des biens des Annonciades à Fouchécourt (XVIIe siècle). — Extrait de l'arpentement du territoire de Fouchécourt (1668). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Jacques Gérard, au sujet de la propriété d'un pré sis à Fouchécourt (1784-1792).

Fresne-Saint-Mamès. — Échange de biens entre Barbe Alizon et Claude Roy (1624). — Achat de terre par Marguerite Rosselet, de Jean Bardet (1677).— Amodiation de terres à Fresne (1652). — Déclarations des biens des Annonciades à Fresne (XVIIe siècle).

Frotey-lez-Vesoul. — Amodiations (1629-1688).

H. 989. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 155 pièces, papier.

1669-1697. — *Melecey.* — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Pierre Regnaud, au sujet d'une dette due par ledit Regnaud au couvent.

H. 990. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier ; 3 sceaux.

1552-1767. — *Montcey.* — Achats de biens sis sur le territoire de Montcey par : Louis Alizon, à Adrien Simon (1552) ; — Élisabeth Pahon, à Laurence Bonvalot (1566) ; — Thiébaud Gardien, à Jacquot et Nicolas Becque (1570) ; — Simon Alizon, à Jacques Boubier (1570) ; — Guillaume Alizon, à Antoine Perron (1570) ; — le même, à Pierre Coulon (1570) ; — le même, à Pierre Richardey (1571) ; — Guillaume Alizon, à noble Antoine Collaboz (1573) ; — Jean Thomas, à Simon Martin (1573) ; — Nicolas Jeanguyot, à Nicolas Froment (1585) ; — Guillaume Alizon, à Pierre Bertrand, curé de Montcey (1587) ; — Jeanne Œuvrard, à Jacques Bonnier (1588) ; — Philippe Rousselet, à Claude Parsenault (1615) ; — Barbe Alizon, à Claude Œuvrard (1633) ; — Jeanne Gouhélier, à Jean Bertet (1661) ; — etc. — Échanges de biens sis à Montcey entre : Guillaume Alizon et Pierre Cordier (1570) ; — le même et Jean Vivien (1577) ; — le même et Jacquot Becque (1577) ; — Louis Alizon et Jean Gally (1580) ; — Guillaume Alizon et François Becque (1599) ; — Barbe Alizon et Hugues Jolyet (1617) ; — la même et Pierre Delacorvée (1635) ; — les Annonciades et Marguerite Savarin (1686) ; — les mêmes et Jean-Nicolas Bonnet (1709) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit de : Jacques de Mesmay, conseiller au parlement de Dole, par Adrien Becque (1666) ; — les Annonciades par le même (1666) ; — les mêmes, par Jean Savarin (1667). — Partages de biens entre : Guillaume Alizon et Jean Collinet (1597) ; — les enfants de Guillaume Alizon (1620). — Baux (1686-1767).

H. 991. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 30, 86, 44 et 70 feuillets, papier.

1566-1781. — *Montcey* (suite). — Déclarations et dénombrements des biens possédés par les Annonciades sur le territoire de Montcey (1600-1710). — Mémoire des biens possédés par feu Guillaume Alizon, négociant à Vesoul, et appartenant aux Annonciades, avec l'indication des titres de propriété les concernant (1698).

Navenne — Achats de biens sis sur le territoire de Navenne par : Antoine Regnauld, à Jean Gelenet et Pierre Lonneret (1566) ; — Guillaume Alizon, à Jacques Desrosières (1580) ; — noble Claude Caresmentrand, de Vesoul, docteur en droit, à Nicolas Rousselet (1599) ; — Jean Grosdemange, à Simon Bresson (1603). — Échange de biens entre Antoine Regnauld et Jean Lonneret (1566). — Constitutions de rentes au profit de : les Annonciades, par Claude Henry (1691) ; — Marie Cordier, par Antoine Cornuey et Claude Henry (1720).— Amodiations et baux (1626-1766).

Noidans-le-Ferroux. — Décret sur les biens de Jean Gradet (1666). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Pierre Quenebaix, au sujet d'une succession (1780-1781).

Port-sur-Saône. — Échanges de biens sis à Port-sur-Saône entre : Claude et Balthasar Petitjean (1583) ; — Claude Burgenet et Adrienne, fille de Simon Lavey, notaire à Port-sur-Saône (1607) ; — Pierre Chalon, de Vesoul, docteur en droit, et Henri Costotte (1622) ; — les Annonciades et Jean Bonnefoy, bailli de Jonvelle (1658) ; — les mêmes et Claude Bourgueneuf (1698) ; — les mêmes et Jacques Petitjean (1709) ; — etc. — Amodiations et baux (1582-1761).

H. 992. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 2 sceaux.

1554-1691. — *Port-sur-Saône* (suite). — Actes d'achats de maisons et terres sises sur le territoire de

Port-sur-Saône par : Jean Lavey, de Jacques Monneret (1554) ; — le même, d'Urbain Caillet (1559) ; — Étiennette Bareillot, à Odette Tricotel (1562) ; — Jean Desnouhiers, notaire, à Étienne Cordier (1566) ; — le même, à Jean Escarnot (1566) ; — François Proudant, à Barbe Pescheur (1569) ; — Simon Lavey, notaire, à Léonard Chazappelet (1570) ; — Jean Desnouhiers, à Jeanne Cabasseur (1577) ; — le même, à Pierre Cordier (1580) ; — Claudine Noirot, à Claude Quiclet (1580) ; — Simon Lavey, à Étiennette Labonne (1582) ; — le même, à Jacqueline Vuilley (1583) ; — le même, à François Monnin (1583) ; — Jean Desnouhiers, à Jean Perrenot (1585) ; — le même, à Philippe Prévostet (1585) ; — Simon Lavey, à Nicolas Goillot (1586) ; — le même, à Nicolas Cortot (1586) ; — Jean Desnouhiers, à Vuillemin Charreton et consorts (1589) ; — Étienne Horri, à Jeannette Horri, sa sœur (1592) ; — Simon Lavey, à François et Nicolas Monnin (1594) ; — Jean Desnouhiers, à Étienne Pelletier (1597) ; — le même, à Christophe Cortot (1598) ; — Simon Lavey, à Guillaume Jarnot (1604) ; — le même, à Claude Charpelet (1607) ; — les Annonciades, à Jean et Antoine Cordier (1614) ; — les mêmes, à Claude Vuilley (1615) ; — les mêmes, à Claude Pirolley (1621) ; — les mêmes, à Jean Chastillon (1621) ; — Pierre Chalon, à Étienne Pelletier (1622) ; — les Annonciades, à Claude Petitjean (1625) ; — Pierre Chalon, à Simon Mercier (1630) ; — Jean Bonnefoy, docteur en droit et bailli de Jonvelle, aux Annonciades (1659). — Jean Doyen, à Aimé Maison (1691) ; — etc. — Vente aux Jésuites de Vesoul, par les Annonciades, des moulins de Port-sur-Saône précédemment acquis par elles de Pierre Chalon, de Vesoul, docteur en droit, et de Catherine, fille de Jean Desnouhiers, notaire à Port-sur-Saône (1660).

H. 993. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 30 feuillets, papier ; 3 sceaux.

1597-1773. — *Port-sur-Saône* (suite). — Traités entre les Annonciades et : Jean-Claude Vivien, au sujet de la dot de sa sœur, religieuse du couvent (1671) ; — Claude Doyen, au sujet de la propriété d'un pré dans la prairie de Port-sur-Saône (1691). — Déclarations et reconnaissances des biens appartenant aux Annonciades sur le territoire de Port-sur-Saône (1612-1772). — Abornement des biens ayant appartenu à Pierre Chalon, de Vesoul, et à Catherine Desnouhiers (1622). — Exécution de décrets sur les biens de : Claudine Pourcherot (1628) ; — Claude Pirolley (1660). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et les habitants de Port-sur-Saône, au sujet de la propriété de deux terres audit lieu (1710-1773).

Rupt-sur-Saône. — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Marc-Antoine Corcol, notaire à Rupt, et ses héritiers, au sujet du paiement de deux rentes faites au couvent par ledit Corcol (1597-1698).

H. 994. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier ; 1 sceau.

1537-1788. — *Vaivre.* — Achats de biens sis sur le territoire de Vaivre par : Thiébaud Jeannin, notaire à Vesoul, à Jean Joffroy (1540) ; — Georges Fredeborg, à Antoine Maire (1558) ; — Guillaume Joffroy, notaire à Vaivre, à Jeanne Bauban (1560) ; — le même, à Jeanne Rejamet (1561) ; — Antoine Perchot, à Melchior Mercier (1617). — Échanges de biens sis sur le territoire de Vaivre entre les Annonciades et : noble Georges Demougenet, docteur en droit (1651) ; — Anne Chastel (1662) ; — Louis Séguin (1675) ; — Jean Séguin (1700). — Constitutions de rentes au profit de : Louis Malbouhans, par Jean Joffroy (1537) ; — les Annonciades, par Jeanne Joffroy (1629 et 1632). — Traités entre les Annonciades et : Jean Henry, au sujet de la propriété d'un pré (1686) ; — Étienne Boudot, au sujet d'une délimitation de propriétés (1704). — Partage de biens entre les enfants et héritiers de Guillaume Joffroy (1592). — Amodiations et baux (1632-1788). — Déclarations de divers biens acquis par les Annonciades sur le territoire de Vaivre (1639-1646). — Arpentements de plusieurs prés sis dans la prairie de Vaivre et appartenant aux Annonciades (1760-1764). — Acte d'émancipation de Guillaume Joffroy (1557). — Traité de mariage entre Pierre Simonin et Jeanne Joffroy (1599). — Décret sur les biens de feu Jeanne Joffroy (1649). — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Jeanne Henry, veuve de Didier Bouvot, au sujet de la succession de Jeanne Joffroy (1683-1684).

Venisey. — Pièces d'un procès entre les Annonciades et Jean-François Billerey, au sujet de l'héritage d'Antoine Grante (1765-1769).

H. 995. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 2 sceaux ; 2 cachets.

1533-1720. — *Vesoul.* — Donations entre vifs de biens sis sur le territoire de Vesoul par : Jeanne Martin, à Jean Rousselet (1561) ; — Jean Guyod, à Claudine Guyod, sa nièce (1592) ; — Simon Regnauld, prêtre familier de l'église paroissiale de Vesoul, à Marguerite Besard (1596) ; — Anne-Catherine Rousselet, aux Annonciades (1631) ; — Alix Cabesseur, aux mêmes (1631) ; — Bonne-Françoise et Anne-Louise Pernot, aux mêmes (1637). — Achats de biens sis sur le territoire de Vesoul par : Jean Rosselet, à François Ledouble (1533) ; — Louis Alizon, à Adrien Simon

(1553); — le même, à Jean Œuvrard (1556); — Jean Viney, à Antoine Cordier (1570); — les frères Rousselet, à Claudine Petit (1575); — Claude Carmentrand, docteur en droit, à Nicolas Garmot (1589); — Simon Thiébaud, à Odette Broch (1590); — Nicolas Bonvalot, à Hugues Parceval (1591); — Guillaume Alizon, à Jean et Claude Coulon (1599); — Jean Rousselet, à Jean Balin « escolier » (1600); — Henri Camus, à François Balland, procureur postulant au bailliage de Vesoul (1604); — Antoine Perchot, à Claude Broch (1608); — Jean Guyot, à Louis Chappusot (1616); — Marc-Antoine Dornier, docteur en droit, aux Annonciades (1621); — Didier de la Forge, à Jean-Claude Jacollet (1675); — Charles-Ignace Demougenet, chanoine du chapitre de Vesoul, à Charlotte Salivet, dame de Contréglise, veuve de noble Jean-Georges Aymonnet (1688); — le même, à Denise-Françoise Richardot (1693); — Didier Moussu, conseiller du Roi et receveur des amendes au bailliage de Vesoul, à Claude Vaucheret (1699); — Charles-Ignace Demougenet, à Georges Vuilleret, conseiller au bailliage de Vesoul (1712); — Claude-François de Lespine, conseiller au bailliage de Vesoul, à Anne-Françoise Jacqueney (1720); — etc. — Achats de maisons et terres sises sur le territoire de Vesoul, par les Annonciades, de : Pierre Chalon, docteur en droit (1580); — Claude Borlot, docteur en droit (1611); — François-Claude Cordemoy, docteur en droit (1613); — Charles de Saulx, baron de Tavannes et comte de Brancion (1614); — Sébastienne Bartet (1644); — Barbe Bourguignet (1654); — Jeán-François Camus, docteur en droit, et Jean-Georges Aymonnet (1659); — Dominique Chappuis, docteur en droit (1660); — Barthélemy Pouilley (1686); — les Ursulines de Vesoul (1695); — Étiennette Cardoz (1697); — Didier Moussu (1701); — etc. — Achats, par Henri Camus, pour les Annonciades, de la maison occupée par le collège de Vesoul, précédemment cédé par la ville à Claude Terrier et Nicolas Demougenet, docteurs en droit, pour y installer les Jésuites (1611) (1).

H. 996. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 51 pièces, papier; 1 sceau.

1508-1783. — *Vesoul* (suite). — Échanges de biens sis sur le territoire de Vesoul entre : Adrien et Denise Guyot (1583); — Philippe Rousselet et Étienne Michel (1609); — Charles-Ignace Demougenet, prêtre familier de l'église paroissiale de Vesoul, et Joseph Fillon, huissier à la maîtrise des Eaux et Forêts (1724). — Échanges de biens entre les Annonciades et : Jean-Baptiste Mareschal (1697); — Pierre-Dominique Chapuis, seigneur de Rosières-sur-Mance, conseiller au parlement de Besançon (1697); — François Lampinet, docteur en théologie et doyen du chapitre de Vesoul (1711); — André Pellecier (1720); — Antoine Patenaille (1722); — Jacques Cocquard (1724); — Pierre-François Réal (1727); — etc. — Constitutions de rentes au profit de : Jean Lochard, par Guillaume Foley (1508); — Jean du Magny, par Claude Descourbes, prêtre (1530); — Blaise Broch, par Jean Cartier (1546); — Jacques Chalon, par Claude Boichot (1601); — noble Ferjeux Belin, par Charles Chappoutot (1609); — Antoine Perrenot, procureur postulant au bailliage de Vesoul, par André Tribouley (1618); — noble Jean Broch, docteur en droit, par Claude Gaudinet (1630); — noble Gaspard Demougenet, docteur en droit et seigneur de Montcourt, par Hugues Fyard (1632); — les membres de la confrérie de l'Immaculée Conception, par les habitants de Vesoul (1635); — Nicolas Bonnot, par Claude Jacquey (1665); — Nicolas Gradoz, par Étienne Barberot (1667); — Nicolas Carlin, par Jacques Thomas (1690); — Denise-Françoise Richardot, par Pierre-Ignace Demougenet, chanoine du chapitre de Vesoul (1693); — François Tisserand, par Jean Mathey (1704); — Antoine Barret, par Étienne Momy (1714); — noble Jean-François Salivet, seigneur de La Demie, subdélégué à Vesoul, par les Annonciades (1733); — etc. — Constitutions de rentes au profit des Annonciades par : Abraham Chevillon (1626); — Marin Charriot (1630); — André Vuillemey (1635); — Antoine Cardot, notaire à Melisey (1635); — Desle Molle (1636); — Adrien Becque (1666); — Dominique Moreau (1667); — Jacques Valdajoz (1684); — Étienne Cradet (1687); — Jacques Poirier (1726); — etc. — Amodiations et baux (1616-1783).

H. 997. — (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 39 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 26 feuillets, parchemin.

1581-1720. — *Vesoul* (suite). — Traités et conventions entre : les chanoines du chapitre de Calmoutier et Guillaume Alizon, concernant la propriété d'un pré (1581); — Antoine Mercier et Hugues Rousselet, concernant la succession de Marguerite Collaboz (1612); — Barbe et Catherine Alizon, concernant la succession de Guillaume Alizon, leur père (1621); — Pierre Chalon, docteur en droit, et André Parisey, concernant la propriété de plusieurs biens par Marie-Prudente-Catherine Chalon (1622); — etc.— Traités et conventions entre les Annonciades et : Jeanne Guyod, concernant la succession de Jacques Guyod, avocat (1647); — Jacques Terrier, conseiller au parlement de Dôle, concernant une dette à lui due par les Annonciades (1654); — Claude-François Tallebert et Oudot Mercier, concernant une rente annuelle de 290 fr. due au couvent (1667); — Jacques Valdajoz, concernant la propriété d'une vigne à la Motte (1688); — le même, con-

(1) La construction des bâtiments définitifs destinés à abriter le collège des Jésuites (aujourd'hui lycée) n'a commencé que vers 1616.

cernant une délimitation de propriétés (1707); — Jacques Cocquard, concernant les droits d'usage sur une fontaine (1712); — etc. — Partages de biens entre : les héritiers de Henri Camuz (1622); — Antoine Bonne et Françoise Perrenot (1641); — les Annonciades et Jeannette Guyod (1690); — etc. — Déclarations de biens appartenant aux Annonciades sur le territoire de Vesoul (1594-1720).— Testaments de : Hugues Caresmentrand (1593); — Marguerite Collaboz (1611); — Henri Camuz (1619); — Philippe Rousselet (1620); — Pierre Martel, notaire (1622); — Catherine-Prudente Chalon (1628); — Barbe Alizon (1637); — Simonne Vivien (1638); — sœur Françoise de la Passion, carmélite à Dole (1646).

H. 998. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 76 pièces, papier; 2 cahiers in-4°, 84 et 40 feuillets, papier; 2 plans.

1562-1746. — *Vesoul* (suite). — Arpentement du pré du Breuil, appartenant aux Annonciades, dressé par l'arpenteur Carrey (1750). — Quittances (1562-1746). — Inventaires des biens de : Philippe Rousselet (1620); — Pierre Chalon (1653). — Pièces de procès entre les Annonciades et : les enfants de Guillaume Alizon, au sujet de la succession de leur père (1597-1639); — Jean Sonnet, au sujet d'une vente de biens (1663-1681).

H. 999. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 131 pièces, papier; 4 cachets.

1587-1790. — *Vesoul* (suite). — Pièces de procès entre les Annonciades et : Françoise Pousset, veuve de Sébastien Caresmentrand, et Humbert Caresmentrand, son fils, au sujet de la succession de Marie-Françoise Caresmentrand, religieuse Annonciade (1619-1628); — noble Claude-Étienne Tranchant, lieutenant local du bailliage d'Amont, au sujet de la propriété d'une vigne à la Motte (1655-1686); — le magistrat de Vesoul, au sujet de diverses conventions faites entre la ville et les religieuses (1718-1737); — Claudine Munier, femme de Pierre Lemoine, au sujet d'une rente due au couvent (1767); — Claude-François Roland, seigneur de Dampvalley, au sujet de la propriété de divers biens sis à Calmoutier, Colombotte et autres lieux (1786-1790); — etc.

CARMÉLITES DE GRAY.

H. 1000. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 3 cachets.

1445-1774. — Achats de biens par : les Carmélites, de Henri de Choigney (1445); — Antoinette Hugon, de Guillemette Bleigney (1613). — Échange de biens entre Françoise Hérard et Ferry Blanc (1657). — Copies d'actes d'achats, de ventes et d'échanges au profit des Carmélites (1717-1730). — Constitutions de rentes au profit de : Charlotte Verney, par les habitants de Gray-la-Ville (1617); — Jeanne-Françoise Terrier, par Léger Peget et Pierre Aubriot, échevins de Nantilly (1626); — Jeanne Robelet, par les habitants d'Autrey-lez-Gray (1635); — noble Jean-Baptiste Busquin, docteur en droit, par les habitants de Gray-la-Ville (1635); — Jean Mathey, par Claude Villerey et Jean Jouardet, échevins de Gray-la-Ville (1636); — les Carmélites, par les habitants d'Autrey-lez-Gray (1661); — les mêmes, par les Cordeliers de Gray (1662); — Simon Billaud, par les habitants de Gray-la-Ville (1668); — Jean-Baptiste Savary, apothicaire à Gray, par plusieurs habitants de Gray-la-Ville (1676); — le curé et les prêtres familiers de la paroisse de Gray, par Claude Galyon et Pierre Jouardet (1677); — Jeanne Huot, par Jean-François Gelin (1688); — Pierre-Michel Laurent, par Pierre Bergeret (1698); — Claude-Étienne de Belfort, prêtre, par les Cordeliers de Gray (1759); — etc. — Registre des prises d'habits, professions de foi et décès des Carmélites, de 1736 à 1774: profession de foi d'Élisabeth, fille de Claude Aubertot, notaire royal et procureur au bailliage de Gray (1742); — id. de Jeanne-Baptiste, fille de Guillaume Bichot, avocat au Parlement (1748); — id. de Marie-Madeleine, fille de Christophe-André Nessel, de Soultzmatt, avocat au Conseil souverain d'Alsace et bailli de la seigneurie d'Auxelles (1752); — id. de Thérèse, fille de Charles Sauvageot, avocat au Parlement (1756); — id. de Thérèse, fille de Charles Noirot, de Port-sur-Saône, « conseiller du change du Roi » (1760); — id. de Pauline, fille de François-Alexandre Crestin, conseiller au bailliage de Gray (1769); — id. de Marie, fille de Jean-Claude Billardet, conseiller au bailliage de Gray (1771); — le 30 avril 1756, le cœur de Pierre-François Hugon, évêque de Philadelphie, suffragant de l'archevêque de Besançon, a été déposé dans le mur du sanctuaire, près de la porte de la sacristie; — etc.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE CONFLANS-EN-BASSIGNY.

H. 1001. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier ; 1 sceau ; 2 cachets.

1677-1792. — « Inventaire des biens mobiliers, titres et papiers des dames religieuses de Conflans » (1790). — Pièces concernant l'établissement du couvent de Conflans : requête à l'archevêque de Besançon par les dames « de « l'institut du vénérable Pierre Fourrier, de la congréga- « tion de Notre-Dame, établie à Épinal, en Lorraine, et « approuvée par le Saint-Siège », à l'effet d'être autorisées à s'établir à Conflans-en-Bassigny à la suite d'une donation entre vifs de biens-fonds à elles faite par Barthélémy Lombard, curé de Conflans et doyen rural de Faverney (1721) ; — autorisation de cet établissement par l'archevêque Honoré-François de Grimaldi (1721) ; — autre autorisation de 1727 ; — autorisation, par l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, de la clôture du couvent et indication des mesures à prendre pour la rendre efficace (1732) ; — confirmation, par Stanislas, duc de Lorraine, de l'établissement, à Conflans, de religieuses de la congrégation de Notre-Dame, établie à Épinal (1758). — Donations au couvent de divers biens sis à Conflans et à Fontenoy-la-Ville, par Barthélémy Lombard, curé de Conflans (1721 et 1727). — Acquisitions de biens par : Ève Parisot, à Jean Lombard (1677) ; — Dominique Rondot, à Pierre Charpentier (1704) ; — Barthélémy Lombard, curé de Conflans, à Philippe Chevigny (1705) ; — Jacques Roully, à Claude Girardot (1717) ; — les religieuses, à Claude-Antoine Vuilley, prévôt de Conflans (1728) ; — les mêmes, à Nicolas Moynon (1733) ; — les mêmes, à Pierre Mirlin, greffier à Fleurey (1759) ; — les mêmes, à Charles-François Coursier, curé de Bonvillet (1759) ; — etc. — Échanges de biens entre les religieuses et : Jeanne-Marguerite Guillot (1739) ; — Claude-Nicolas Haustête (1755) ; — Joseph Charpentier (1757). — Baux (1765-1792). — Constitutions de dots des religieuses pour : Barbe Guillot (1731) ; — Marie-Claire Charpentier (1732).

H. 1002. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier ; 4 sceaux.

1632-1791. — Déclarations de biens et arpentements des biens des religieuses de Conflans (1632-1759). — Correspondance, quittances, devis, marchés pour la fourniture de matériaux, etc., concernant les réparations à effectuer à la tuilerie de Conflans (1770). — Lettres-patentes du roi de France et du duc de Lorraine, quittances, etc., concernant le droit de nouvel acquêt payé par les religieuses (1759-1776). – Déclarations des biens et revenus du couvent fournis par les religieuses à l'administration départementale (1790-1792).

H. 1003. (Registre.) — In-f°, 294 feuillets, papier.

1771-1790. — Registre des recettes et dépenses des religieuses, à partir du 1[er] juillet 1771. On voit par ce registre que les religieuses de Conflans, dont l'ordre avait été fondé par le bienheureux Pierre Fourrier de Mattaincourt pour l'instruction et l'éducation des filles pauvres, s'occupaient d'un commerce assez considérable portant sur une quantité d'objets divers, même de médicaments ; on trouve, en effet, mentionnés pêle-mêle parmi les recettes : « pour du crayon », « pour deux paires de mitaines », « pour deux couronnes et deux bouquets », « pour deux paires de mules de dames », « pour de la pommade pour la gale », « pour une médecine », « pour raccommodage de carreaux de fenêtre et de la faïence cassée », « pour des biscuits et autre dessert », « pour une bourse de filoselle », « pour de la chaux », « pour des peaux de lièvres », « pour deux bols de liqueur », etc. — Les recettes et dépenses sont groupées sous diverses rubriques et inscrites par mois ; chaque rubrique est totalisée à la fin de juin, pour les douze mois écoulés.

H. 1004. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 30 feuillets, papier ; 1 sceau.

1733-1760. — Pièces de procès entre les religieuses de Conflans et : François de la Romagne, commandeur de La Villedieu-en-Fontenette et seigneur de Fontenoy-la-Ville, concernant les droits que ce dernier prétendait faire payer aux religieuses pour leurs biens sis sur le territoire de Fontenoy (1733-1741) ; — Nicolas Grosjean, lieutenant en la prévôté de Conflans, qui s'opposait à diverses acquisitions de terrains par les religieuses dans le but d'agrandir leur monastère (1755-1760).

H. 1005. (Liasse.) — 147 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 52 feuillets, papier.

1738-1773. — Pièces de procès entre les religieuses de Conflans et : Jean-François Thirion et Jacques Delemontey, de Fontenoy-la-Ville, concernant le paiement

d'une rente annuelle de 700 fr. due au couvent par ces derniers (1760-1762); — Joseph Hoyet, fermier de la grange des Essarts, territoire de Régnevelle, et Dominique Cœurdacier, entrepreneur en tuilerie, concernant des réparations à faire à ladite grange (1733-1773).

H. 1006. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 90 pièces, papier.

1766-1790. — Pièces de procès entre les religieuses de Conflans et : les héritiers de Jean-Claude Olivier, de Fontenoy-la-Ville, concernant la succession de ce dernier (1766-1773); — Claude-Antoine Chappuis, gruyer en la gruerie royale de Château-Lambert, concernant la succession d'Antoine-Louis Rainguey (1787-1790).

TIERCELINES DE GRAY.

H. 1007. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 28 feuillets, papier; 2 plans; 2 sceaux; 4 cachets.

1607-1785. — Pièces concernant l'établissement des Tiercelines à Gray : requête des religieuses au magistrat de Gray pour être admises à résider dans cette ville (1607); — autorisation de l'établissement (1607); — procès-verbal de visite et reconnaissance de l'emplacement sur lequel les Tiercelines se proposent de faire construire leur monastère, et autorisation de cette construction par Clériadus de Vergy, comte de Champlitte et gouverneur du comté de Bourgogne (1611); — procès-verbal de la clôture du jardin des Tiercelines (1614). — Donation aux Tiercelines, par Philippe Broch, prévôt du chapitre de Gray, d'un terrain destiné à la construction de l'église du couvent (1699). — Autorisation par le Roi de l'acquisition d'une maison à Gray (1707). — Copie collationnée des contrats d'acquisition des Tiercelines, de 1695 à 1733. — Quittances des droits d'amortissement pour des acquisitions de biens (1703-1748). — Traités et conventions entre les Tiercelines de Gray et : les Tiercelines de Salins, au sujet de la réception, au couvent de Gray, de quelques religieuses de Salins (1626); — les Carmes de Gray, au sujet de délimitations de propriétés (1658-1711); — Zacharie Nédard, négociant à Gray, au sujet d'une délimitation de propriété (1785). — Déclarations des biens des Tiercelines (1695-1758). — Arpentement (avec plans partiels) des biens possédés par les Tiercelines sur les territoires de Gray, Gray-la-Ville et Velet (1777). — Plans du couvent (1665-XVIII° siècle).

H. 1008. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier; 1 registre in-4°, 146 feuillets, papier.

1625-1792. — Traités de réception de religieuses (1625-1723). — Cahiers des professions de foi, prises d'habit et sépultures des Tiercelines (1742-1792) : on y remarque notamment les prises d'habit des filles de : François-Joseph d'Ailly, procureur du Roi à Gray (1742); — Jean-Baptiste Jourdain, trésorier du Roi à Gray (1744); — Claude-Louis Champy, seigneur d'Aigrevaux, receveur des amendes à la maîtrise des Eaux et forêts de Gray (1754); — Clément Lautal, maître particulier des Eaux et forêts à Gray (1767); — Thomas-Joseph Rousselet, premier échevin de la ville de Gray (1775); — Didier Grossetête, maître de poste à Cintrey (1781); — etc. — Registre des délibérations de la communauté des Tiercelines, de 1690 à 1788 : refus de recevoir Jeanne Baptiste Boutechoux en qualité de religieuse, à cause de sa vue basse (1691, 11 avril); — le chanoine du Tremblois désigné pour assister aux élections (1693, 12 avril); — refus d'accueillir comme religieuse la tante de M. Petitjean, parce que ce dernier ne proposait que 1000 livres pour sa dot au lieu des 1200 demandées (1694, 30 janvier); — le P. Cardot, jésuite, désigné pour assister aux élections (1701, 19 avril); — visite de l'archevêque de Besançon au couvent (1704, 22 octobre); — approbation d'un projet de reconstruction de la maison des Tiercelines à Vellefrie, détruite par un incendie (1708, 25 mars); — pose de la première pierre de l'église des Tiercelines (1710, 3 octobre); — le sieur Drouaillet, prêtre, désigné pour assister aux élections (1717, 19 avril); — vote d'un emprunt « parce que l'on ne pouvait plus vivre sur les revenus » (1725, 27 juillet); — nomination du sieur Vinet en qualité de chirurgien ; on lui donnera 6 sous par saignée et 10 sous pour les caustiques, poses de ventouses et de sangsues (1732, 20 juillet); — consécration de l'église des Tiercelines (1736, 19 novembre); — le gardien des capucins désigné pour assister aux élections (1740, 4 mai); — échange de vignes avec le sieur Cherpillet (1755, 12 novembre); — incendie du four du couvent (1762, 22 janvier); — emprisonnement de sœur Colette, atteinte de folie (1766, 30 août); — acceptation de la proposition de la municipalité de Gray de diriger l'école des filles de cette ville en remplacement des Ursulines (1792, 28 juin); — etc. — Ce registre contient en majeure partie des présentations de religieuses et des mentions concernant les examens qu'elles ont subis; on y trouve également une série de nominations de confesseurs, pour des « confessions extraordinaires »; ces fonctions ont presque toujours été confiées aux jésuites du collège. — États des recettes et des dépenses du couvent du 1er novembre

1789 au 31 décembre 1790, afin d'obtenir la fixation du traitement des religieuses (1791).

H. 1009. (Registre.) — In-f°, 378 feuillets, papier.

1720-1792. — Registre des dépenses du couvent, de 1720 à 1792. Les dépenses sont subdivisées par rubriques: église, infirmerie, « roberie », « ménagerie » (comprend également les menues réparations aux bâtiments et les impositions) et cuisine. Les dépenses sont inscrites trimestre par trimestre; les totaux par trimestre ou par année ne sont pas indiqués.

H. 1010. (Registre.) — Grand in-f°, 194 feuillets, papier.

1782-1792. — Registre des dépenses du couvent, de 1782 à 1792. Les dépenses sont indiquées avec plus de détails ; elles sont subdivisées en dix-huit rubriques : aumônes et église ; bibliothèque (et papeterie) ; bois et charbon ; bâtiments et bétail ; chair et volaille ; « couturerie »; cordonnerie ; dettes et impositions ; prêts ; procès et affaires ; meubles et ustensiles ; viande maigre et infirmerie ; petits ouvrages ; vin et vignes ; fruits, dessert et jardin ; huile et chandelle ; granges, terres et prés ; mélanges. A la fin du registre, sont indiquées les dépenses totales par mois. En juin 1782, la dépense totale a été de 53 livres, 15 sous, 6 deniers ; il restait en caisse à la fin de mai, 1538 livres, 17 sous, 10 deniers, et la recette du mois de juin avait été de 83 livres, 16 sous. En août 1792 (date de la clôture du registre), la dépense totale a été de 892 livres, 18 sous, 6 deniers ; il restait en caisse, à la fin de juillet, 1462 livres, 1 sou, 5 deniers, et la recette du mois d'août avait été de 45 livres.

H. 1011. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 48 feuillets, papier.

1517-1787. — *Communes.* — *Arc-lez-Gray.* — Inventaire des titres et papiers concernant les biens des Tiercelines à Arc (XVIIe siècle). — Achats de biens sis sur le territoire d'Arc par : Jean Balahu, de Jean Aubry (1517); — le même, de Mougeot Calard (1517) ; — le même, de Huguenin Berthier et Guillemin Gautherot (1518) ; — le même, de Jean Godard (1519) ; — Thiébaud Chebaulot, notaire, de Nicolas Bosset (1558) ; — Pierre Vaudel, de Hilaire Collette (1634) ; — etc. — Constitution de rente au profit d'Antoine Grosdidier par Claudine Maire (1720). — Amodiations et baux (1626-1784). — Déclaration des biens possédés par les Tiercelines sur le territoire d'Arc (1627-1787).

Auvet. — Pièces d'un procès entre les Tiercelines et Jean Joyandet, recteur d'école à Vereux, et ses enfants, au sujet du paiment d'une rente due au couvent (1756-1764).

H. 1012. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 36 feuillets, papier ; 2 cachets.

1550-1780. — *Battrans.* — Constitution d'une rente annuelle de 12 francs par Claude Daguet au profit des Tiercelines (1672).

Champlitte. — Vente de maison par Étienne Gaulmichon, apothicaire à Champlitte, à Didier Maignien, notaire et procureur postulant au bailliage d'Amont (1592). — Constitution de rente par Jean Mousseron au profit de Marguerite Thiéry (1740). — Achat de biens par Claude Gy à Jean-François Mousseron (1777).

Champvans. — Vente de biens par Anne-Claude Maillard à Anne Vuillemot et Françoise Febvre (1710).

Chargey-lez-Gray. — Achat de biens par Jean Genevois à Jean Marcout et Jean-Claude Travelet (1677). — Bail d'un pré appartenant aux Tiercelines (1780).

Dampierre-sur-Salon. — Échange de biens entre Pierre Hugard et Hugues Maudinet (1615). — Vente de maison par Pierre Maudinet à Léonard Besançon (1652). — Donation entre vifs par Claude Joseph Besançon à Anne Grignet (1698). — Accensements de biens appartenant aux Tiercelines (1731-1733). — Exécution de décret sur les biens de Jean Boniface (1649).

Gray. — Donations de biens faites aux Tiercelines par : Michelle Vevry (1611) ; — Claudine Charton (1616) ; — Jeanne Goudard (1632) ; — Nicolas-François Duban, avocat au Parlement (1657); — Pierre Corbet (1671) ; — Jean-François Barberot, docteur en droit (1683) ; — Jean-Baptiste Bernard, prêtre (1685) ; — Lambert Leslut, chirurgien, et ses enfants (1700) ; — etc. — Testaments de : Claudine Tranchet (1550) ; — Guillemette Tranchet (1554) ; — Jean Magnin, docteur en médecine (1586) ; — François Aveine (1661) ; — Claude-Joseph Besançon (1721). — Ventes de biens par : Étienne Charmoy à Jean Bernard (1577) ; — Jean Benuot, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, aux Tiercelines (1613) ; — Nicolas Sermage à Jean Mathey (1649) ; — noble François Verney aux Tiercelines (1656) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit de : Jeannette Berthod, par Jean Ponceot (1627) ; — noble Jean Sourdet, de Dole, docteur en droit, par Michel Voillard (1630) ; — les Tiercelines, par Claude Daguet (1664) ; — les prêtres familiers de

l'église collégiale de Dole, par François de la Fontaine, chevalier, seigneur et comte de Vertom, Alaincourt, etc., et Béatrice-Françoise de Buffignécourt, sa femme (1667); — etc.

H. 1013. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1566-1707. — *Gray* (suite). — Achats de maisons et terres sises sur le territoire de Gray par : Jean Berthod, à Girard Ponceot (1566); — le même, à Jean Dedol, dit *Brodel* (1575); — Claudine Matherot, à Jean Laubert (1582); — la même, à Nicolas Jacquot (1586); — Pierre Arnerel, à Ferdinand Boutechoux, seigneur d'Ancier (1592); — Claude Thibaulot, tabellion général au comté de Bourgogne, à Laurent Baudouin, notaire (1602); — les Tiercelines, à Jeanne Boutechoux, veuve de Claude de Montfort, seigneur de Velleguindry (1611); — Claude Page, à Huguenin Jannot (1631); — Claude Perrenelle, à Bertholle Meillardet (1634); — les Tiercelines, aux Jésuites du collège (1639); — noble Ferdinand Pagnelle, docteur en droit, à Claude Febvre (1649); — noble Étienne-Bernard Barberot, docteur en droit, premier échevin de la ville de Gray, à Pierre Galion (1661); — les Tiercelines, à Béatrix de Buffignécourt, veuve de François de la Fontaine, comte de Vertom (1674); — les mêmes, aux Jésuites (1681); — Jean-Baptiste Bernard, prêtre, à Léonard Petit, procureur général de la gruerie du comté de Bourgogne (1685); — Philippe Broch, prévôt de la chapelle royale de Gray, à noble François Verney (1696); — les Tiercelines, à noble Guillaume Demougin, conseiller au présidial de Gray (1699); — les mêmes, à Hubert Bossu (1707); — etc.

H. 1014. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; 1 cahier in-8°, 32 feuillets, parchemin; 1 cahier in-8°, 36 feuillets, papier; 1 sceau; 1 cachet.

1518-1785. — *Gray* (suite). — Traités et conventions entre les Tiercelines et : noble Jean Bancenel de Salins, capitaine d'infanterie (1634); — les enfants de noble Samson Hugon (1650); — Christophe Baulard, docteur en droit (1675); — François de la Fontaine, comte de Vertom (1685); — Zacharie Redard, négociant (1785); — etc. — Partages de biens entre : Claude Thibaulot et Anne-Claude Bauldouin (1602); — Jeannette et Oudette Berthod (1620); — Jean-Claude, Claude, Nicolas et Françoise Travelet (1683); — Claude Maillard et les héritiers de Françoise Maillard, sa tante (1710); — etc. — Acensement d'un meix fait par les Tiercelines pour 20 ans à François Laurent (1662). — Amodiations et baux (1600-1777). — Déclarations des biens des Tiercelines sur le territoire de Gray (1518-1716). — Mandement de terrier en faveur de François Avenne, notaire à Gray (1555). — Arrêt du parlement de Besançon tendant à réformer les abus qui se commettaient dans les arpentements (1692). — Traité de mariage entre Thiébaud Thibaulot, notaire, et Anne, fille de François Avenne, aussi notaire (1559). — Exécutions de décrets sur les biens de : François-Henri Crenet (1576); — — Jean Thibaulot, greffier (1650); — le comte de Vertom (1682).

H. 1015. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 105 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 68 feuillets, papier; 2 sceaux.

1566-1730. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre les Tiercelines et : Jean Gauthier, écuyer, seigneur d'Ancier, au sujet de la propriété d'un pré sis dans la prairie de Gray, lieudit *En-la-Goutte-d'Or* (1566-1649); — les chanoines de la chapelle royale du château de Gray, qui prétendaient interdire aux Tiercelines de cuire leur pain à l'intérieur de leur couvent (1634-1646); — Claude-Paul Rousselot, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Gray, au sujet du droit prétendu par les religieuses de faucher de l'herbe dans la prairie de Gray (1701-1703); — Jean-Baptiste Savary, curé de Gray, au sujet du droit que possédaient les Tiercelines d'inhumer des morts dans l'enceinte de leur couvent (1729-1730).

H. 1016. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 1 cachet.

1557-1780. — *Mantoche*. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Tiercelines à Mantoche (1614). — Donations de biens aux Tiercelines par : Gillette Thiébaud (1649); — Jean-Baptiste Pagnelle (1704). — Achats de biens sis sur le territoire de Mantoche par : Thiébaud Thiébaulot, notaire, à François Berthier (1557); — le même, à Catherine Hugard (1566); — noble Claude Maignien, docteur en droit, à Jacquette Balahu (1584); — Claude Thiébaulot, notaire, à Jean Ferry (1596); — le même à Claude Carret (1598); — le même, à Pascal Monnot (1606); — Claudine Mathiot, à Pierre Paney (1613); — Claude Gilloy, à Étienne Bourdeney (1617); — François Richardot, notaire, à Henri Villot (1634); — Louis Grosvuillemin, à Claude Raclot et Jean Coquillon (1666); — les Tiercelines, à Brice Moutot (1677); — Jean-Baptiste Menetrey, à François Gurry, notaire (1686); — les Tiercelines, à Geneviève Matherot (1704); — Claude-Antoine Poncelin, conseiller au bailliage de Gray, à Pierre-Fran-

çois de Besançon (1705) ; — etc. — Échanges de biens entre : Claude Thiébaulot et Claude Davadan (1598) ; — le même, et Jeanne Thiébaulot (1600) ; — les Tiercelines et Claude-Antoine Regnauld (1702). — Partages de biens entre : les enfants de feu Claude Maignien (1596) ; — les frères Jean et Louis Thiébaulot (1632) ; — les Tiercelines et Jean Clément (1694) ; — les enfants de feu Jean Reverchon (1713). — Acensement perpétuel du domaine de Dampierre-sur-Salon fait par les Tiercelines à François Poinsel (1733). — Amodiations et baux (1661-1780). — Déclarations des biens possédés par les Tiercelines sur le territoire de Mantoche (1575-1758).

H. 1017 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 40 et 72 feuillets, papier ; 1 sceau.

1580-1749. — *Mantoche* (suite). — Arpentements des biens des Tiercelines à Mantoche (XVII° siècle). — Devis et marchés pour réparations à la maison des Tiercelines à Mantoche (1645-1749). — Mandement de garde pour les possessions du couvent à Mantoche (1634). — Compte de tutelle et curatelle des biens meubles et immeubles de Jean Thiébaulot (1652). — Traités de mariage entre : Claude Thiébaulot, notaire, et Anne Maignien (1598) ; — Nicolas Thiébaulot, apothicaire, et Claudine Chassignet (1620) ; — Louis Thiébaulot, notaire, et Anne Lurot (1658). — Testaments de : Jean Maignien, notaire (1580) ; — Claude Maignien, notaire (1604). — Exécutions de décrets sur les biens de : Humbert Monnot (1596) ; — Luc Bugnot (1599) ; — Jean Belin (1618) ; — Jacques Pasnel (1618). — Inventaire des biens de feu Antoine Lucot, chirurgien (1616).

H. 1018. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1576-1770. — *Rigny*. — Achats de vignes par : Claude Hugot, aux Tiercelines (1708 et 1714).

Velesmes. — Acquisitions de biens sis sur le territoire de Velesmes par : Jean Berthod, à Guillemin Guillaumey (1576) ; — le même, à François Boissenot (1576) ; — le même, à Marguerite Fabre (1578) ; — Jean Boissenot, à Antoine Boissenot (1582) ; — Claudine Matherot, à Claude Frostey (1596) ; — la même, à Noël Plotey (1616) ; — Louis Thibaulot, notaire, à Jeannette Cuderel (1634) ; — les Tiercelines, à Pierre Jacquin (1723) ; — etc. — Échange de biens entre Grégoire Morelet et Jeannette Berthod (1630). — Amodiations et baux (1620-1770). — Partages de biens entre : François et Henri Crenet et Jean Noirout (1577) ; — Odette et Jeanne Berthod (1628) ; — Anne Lurot et Claudine Noublot (1632) ; — etc. — Déclarations des biens possédés par les Tiercelines sur le territoire de Velesmes (1633-1675). — Inventaire des biens provenant de la succession de Jeannette Berthod (XVII° siècle).

Velet. — Achat de vignes par Jean-Baptiste Caisel à noble Georges Maudinet, de Gray, docteur en droit (1650). — Amodiations, par les Tiercelines, de divers biens sis à Velet à Antoine et Maurice Bergeret (1713-1728).

Vellefrey. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Tiercelines à Vellefrey (XVIII° siècle). — Achats de biens sis sur le territoire de Vellefrey, faits par les Tiercelines à : Humbert Baudié (1700) ; — Jean Mignet (1706) ; — Pierre et Geneviève Benoist (1708) ; — Pierre Barret (1723) ; — Anne-Nicole Moureau (1727). — Échanges de vignes entre les Tiercelines et : Pierre Barret (s. d.) ; — Claude-Vincent Charpillet et Claude-Joseph Gousset (1765). — Partage de biens entre Pierre et Claudine Barret (1698). — Déclaration de terres et prés appartenant aux Tiercelines sur les territoires de Vellefrey et Charcenne (XVII° siècle). — Arpentement des vignes des Tiercelines à Velesmes (1763). — Compte rendu par Jean Mignet de sa tutelle et curatelle de Pierre et Claudine Barrey (1715).

URSULINES DE GRAY.

H. 1019. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 2 sceaux ; 3 cachets.

1633-1787. — Acquisitions de biens par : Claude Tupin, aux Ursulines (1762) ; — les Ursulines, à Clément Lautal, avocat au Parlement et maître particulier en la maîtrise des Eaux et Forêts de Gray (1762). — Lettres patentes de Louis XV confirmant l'acquisition, par les Ursulines, d'un terrain contigu à leur enclos (1764). — Autorisations d'acquérir, délivrées par le Roi aux Ursulines (1734-1764). — Quittances des droits d'amortissement pour des acquisitions de biens (1721-1734). — Déclarations des biens possédés par les Ursulines (1685-1772). — Attestation de la municipalité de Gray que les Ursulines, depuis leur établissement dans cette ville, ont été chargées de l'instruction des filles et de la direction de plusieurs confréries de femmes (1739). — Traités de réception des religieuses (1633-1711) : Anatoile, fille de Christophe Baulart, docteur en droit (1674) ; — Pierrette-Béatrice, fille de noble François Hugon, docteur en droit (1682) ; — Anne-Philippe, fille d'Antoine Grignet, de Pesmes, docteur en médecine et co-seigneur à Champagnolot (1692) ; — Jeanne-

Françoise, fille de Nicolas de Moissey, lieutenant de cavalerie (1693); — etc. — Cahiers des professions de foi, prises d'habits et sépultures des Ursulines (1737-1787) ; on y remarque les prises d'habits et réceptions de : Catherine, fille de Claude Buchet, avocat au Parlement (1737) ; — Claude-Josèphe, fille de François-Joseph Dailly, procureur du Roi au bailliage de Gray (1738) ; — Éléonore, fille de Charles-Henri Maire, conseiller à la chambre des comptes de Dole, seigneur de Bouligney et Montdoré (1741) ; — Jeanne-Marguerite, fille de Charles Daubert, seigneur de La Résie (1748) ; — Anne-Françoise, fille d'Anatole Poncelin, conseiller-doyen au bailliage de Gray, seigneur d'Échevanne (1750) ; — Thérèse, fille d'Anatole-Joseph Farilley, conseiller à la chambre des comptes de Dôle (1758) ; — Anne-Françoise-Claire, fille de Claude-Ignace Passeret, avocat au Parlement (1768) ; — Marie, fille de Pierre-Gabriel Courtot, seigneur de Saint-Gand (1774) ; — Françoise-Josèphe, fille d'Antoine Locquin, avocat au Parlement (1777) ; — etc.

H. 1020. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier ; 8 plans ; 6 cachets.

1559-1785. — Arpentements des prés possédés par les Ursulines dans la prairie de Gray (1751-1768). — Plan de la maison des Ursulines et de ses dépendances (jardins, vergers, etc.) (XVIII[e] siècle). — Plan de plusieurs pièces de terre appartenant aux Ursulines (1767). — Livres de recettes et dépenses des fermiers du couvent (1746-1770). — Donation entre vifs de Jean Varin, de Besançon, demeurant à Gray, à Claudine Saumichon, sa femme (1643), et procédures à ce sujet entre les Ursulines et leurs héritiers (1648-1652).

Communes. — Apremont. — Vente d'une fauchée de pré sise à Apremont, par Jean Pavouhot à François Cadot, notaire (1603).

Arc-lez-Gray. — Vente de biens par Claude Fauvel aux Ursulines (1725). — Amodiations et baux (1723-1785). — Copie (XVII[e] siècle) de la déclaration des biens provenant de la succession de M[lle] Loizeau (1559). — Pièces d'un procès entre les Ursulines et Claudine-Françoise Laurent, concernant le paiement d'une rente (1720-1740).

Autrey-lez Gray. — Pièces d'un procès entre Louis de Fabry, comte de Montcault, seigneur d'Autrey, et les habitants dudit lieu, au sujet du cantonnement des bois d'Autrey (1686-1750). Plusieurs plans des bois d'Autrey sont annexés aux pièces de ce procès.

H. 1021. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 5 cahiers in-4° et in-8°, 114, 38, 72, 42 et 62 feuillets, papier.

1686-1750. — *Autrey* (suite). — Suite du procès concernant le cantonnement des bois d'Autrey.

H. 1022. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 34 feuillets, parchemin ; 1 plan ; 3 cachets.

1513-1786. — *Bouhans-lez-Autrey.* — Constitutions de rentes au profit de : Albin Pautheleret, notaire, par Nicolas Durget (1631) ; — Claudine Grusse, par Benoît Genin (1664) ; — Françoise Maillard, par Claude Genin (1697) ; — Philippe Broch, prévôt du chapitre de Gray, par Claude et Antoine Genin (1720) ; — les Ursulines, par les mêmes (1720) ; — etc. — Jugement dans un procès entre Claude Aubertot, notaire royal et procureur au bailliage de Gray, et Claude Genin, vigneron, au sujet du prix d'une feuillette de vin (1710).

Chargey-lez-Gray. — Ventes de biens par : Charles Agnus, à Charles Chevalier (1665) ; — les Ursulines, à Claude Thévenot (1716). — Constitutions de rentes au profit de : Jean Lambert, notaire, par Louis Chevillon (1635) ; — les Ursulines, par Pierrette Goussard (1681) ; — les mêmes, par Claude Petit (1683) ; — les mêmes, par Claude Thévenot (1716) ; — les mêmes, par Jean et Jean-François Petit (1735). — Amodiations et baux (1713-1786). — Déclarations des biens des Ursulines à Chargey (XVII[e] siècle). — Plan de la maison et des terres appartenant au couvent (1734). — Pièces d'un procès entre les Ursulines et Pierre Nicolin, au sujet d'une engagère sur les biens de ce dernier (1710).

Fédry. — Fondation, par Jean Béthenet le Vieil et ses frères d'une chapelle à Fédry, dite *Chapelle des cinq plaies* (1513). — Vente d'une pièce de terre, par Philippe Gillot à Jean Lescornel (1625). — Constitution de rente au profit de Jean et Jeanne-Françoise Lescornel, par Jacques Gillot (1629). — Déclaration des biens des Ursulines à Fédry (1662). — Décret sur les biens de Jean Roussel, de Fédry (1662). — Pièces d'un procès entre les Ursulines et Jacques Gabriel, au sujet de la propriété de divers biens à Fédry (1685).

Fresne-Saint-Mamès. — Pièces de procès entre les Ursulines et : Thomas Goutheret, au sujet du paiement de plusieurs dettes de ce dernier envers les religieuses (1672-1691) ; — Claude-François Gomichon, conseiller du Roi et maître particulier des Eaux et Forêts à Vesoul, et consorts, au sujet de la propriété de divers biens à Fédry et du paiement de rentes et arrérages dus au couvent (1720-1739).

H. 1023. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1566-1762. — *Gray.* — Donations entre vifs par : Anne-Jeanne Mennechet aux Ursulines (1632) ; — Anne-Marie Chassignet aux mêmes (1681) ; — Colombe Pagnelle à Jeanne-Françoise de Moissey (1690). — Fondations de messes dans l'église des Ursulines par : Bonne Lagnet (1631) ; — Perrenette et Jeanne Loyseau (1667) ; — Pierre-François Cadet, curé de Gray (1694) ; — Jeanne-Louise Brullard (1719) ; — Jeanne-Claude Bergeret (1736) ; — Jeanne-Françoise de Lannoy (1754) ; — etc. — Testaments en faveur des Ursulines par : Pierre Pagnelle, prêtre familier de l'église paroissiale de Gray (1596) ; — Guillaume Voillard, procureur fiscal au bailliage de Gray (1666). — Achats de maisons et terres sises sur le territoire de Gray par : Jean Sergent, à Philibert Ponsot (1586) ; — Georges Sergent, à Jean et Pierre Champoy (1596) ; — Nicolas Lescornel, à Nicolas Martin (1603) ; — Toussaint Lestaulet, à Jacquette Froment (1617) ; — Jean Sergent, à Jean Sirebon (1624) ; — Poncette Maignenet, à Rose Lurot (1635) ; — noble Henri Bourbault, docteur en médecine, à noble Antoine Barberot, docteur en droit (1652) ; — Jean-François Rousselot à Maurice Gaudenard (1707) ; — Jean-Baptiste Devault, à Jean-Claude Mugnier (1713) ; — Odot Sarrey, à Jeanne-Claudine Petiet (1723) ; — etc. — Achats de biens par les Ursulines à : Anne Noirot (1661) ; — Barbe Gaudot (1677) ; —Guillaume de Villeneuve, seigneur de Champvans (1684) ; — noble Claude-Emmanuel Demougin, avocat au Parlement et ancien vicomte mayeur de Gray (1689) ; — Antoine Lecoin de Montigny, seigneur de Velloreille-les-Choye (1725) ; — Odot Sarrey (1731) ; — Claude-Antoine Barberot, seigneur d'Autet (1734) ; — etc. — Copies des contrats d'acquisition pour lesquels les Ursulines sollicitent l'approbation royale (1704-1731). — Ventes de biens : par Philippe Loys, greffier civil en chef au bailliage de Gray, à Jean-François Charret, brigadier des archers de cette ville (1716) ; — Clément Lautal, avocat au Parlement, aux Ursulines (1762). — Échanges de biens entre : Odette Champoy et Jeannette Roux (1566) ; — Jeanne et Perrenette Loyseau et Balthazar Gaidot (1675) ; — les Ursulines et Philippe Loys (1711).

H. 1024. (Liasse). — 6 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 2 cahiers in 4°, 20 et 22 feuillets, papier.

1613-1786. — *Gray* (suite). — Constitutions de rentes au profit de : noble Pierre Pagnelle, docteur en droit, par Claude Tataillet (1613) — Jean Lescornel, par Odot Suguenyot, Odot et François Courtot (1623) ; — Antoine Goudard, par Étienne Seigne (1624) ; — Pierre Pagnelle, par Maurice Dedoz (1632) ; — Jean Bonnier, maître chirurgien à Gray, par Ferdinand Bourbault, chapelain de la chapelle royale au château de Gray (1663) ; — le curé et les familiers de l'église de Gray, par Jean-François-Gabriel Barberot, seigneur d'Autet, lieutenant général au bailliage de Gray, et Marguerite de Trestondans, sa femme (1757) ; — etc. — Acensements (1699-1710). — Amodiation d'un meix, avec jardin, fait aux Ursulines par les Jésuites de Besançon (1632). — Amodiations et baux (1674-1786).

H. 1025. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier ; 1 cahier in-f°, 30 feuillets, parchemin.

1559-1765. — *Gray* (suite). — Traités et conventions entre : Ferdinand Pagnelle, avocat, et Henri Bourbault, docteur en médecine, concernant la succession de Pierre Pagnelle, docteur en droit et avocat au bailliage de Gray (1637) ; — les Ursulines, Claude-Henri et Léon de Rocca, concernant la succession de Claude de Rocca, écuyer (1660) ; — Anne Pagnelle, veuve de Henri Bourbault, et Nicolas Peussier, de Morey, au sujet du partage de la succession d'Antoine Godard (1660) ; — les Ursulines et Jean Galet, de Besançon, concernant la succession de Perrenette Perrin, femme de ce dernier (1671) ; — les mêmes et Jean-Baptiste Pagnelle, ancien vicomte mayeur de Gray, portant décharge d'hypothèque des biens de feu le chanoine Bourbault (1701) ; — les mêmes et Jean-Baptiste Maillard, au sujet des bancs réservés aux Ursulines à l'église de Gray (1765). — Partages de biens entre : Jean Garnier et Laurent Loyseau (1559) ; — les enfants de Jean Barberot, docteur en droit (1620) ; — Charles Pauthenet, procureur postulant au bailliage de Gray, et Jean-Baptiste Perrin, greffier audit siège (1687) ; — le chanoine Bourbault et les frères Régis (1697). — Déclarations des biens possédés par les Ursulines à Gray (1687). — Traités de mariage entre : Henri Bourbault, docteur en médecine, et Anne Pagnelle (1632) ; — Charles Agnus et Jeanne-Antoine, fille de Henri Bourbault (1655) ; — noble Jean-Michel Desprels, lieutenant de cavalerie, et Jeanne-Antoine Bourbault, veuve de Charles Agnus (1671). — Pièces de procès entre les Ursulines et : Pierre Jacquinot, concernant le paiement d'une rente due aux religieuses (1721-1723) ; — Élisabeth Renauld et Claudine Ponsot, concernant la propriété de plusieurs biens sis sur les territoires de Gray et d'Arc (1723-1733) ; — Charles Sauvageot, avocat au Parlement, au sujet d'une délimitation de propriété (1736-1755).

H. 1026. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier ; 2 cahiers in-8°, 73 et 69 feuillets, papier ; 1 cachet.

1628-1747. — *Gy.* — Donation aux Ursulines, par Claudine Simon, de quatre ouvrées de vignes (1677). — Achats de biens sis sur le territoire de Gy par : Claude Chevial, à Françoise Mairot (1639); — le même, à Jean Veillet (1641); — les Ursulines, à Claude Sergent (1696); — Jean-François-Antoine Duban, avocat au Parlement, à Claude-François Barrey (1708); — le même, à Marguerite Boisselet (1710) ; — les Ursulines, à l'avocat Duban (1713); — etc. — Échange de biens entre Claude Sergent et Béatrix Pichard (1677). — Constitutions de rentes au profit de : Adam Coulon, par Marguerite Lambert (1628); — les Ursulines, par Jacques Guillard (1674); — les mêmes, par Claude François Barrey (1704); — etc. — Amodiation d'une maison par les Ursulines à Pierre-Gabriel Febvre (1679). — Déclarations des vignes possédées par les Ursulines à Gy (1718). — Procès-verbal de délimitation d'un pré appartenant aux religieuses (1747). — Traité de mariage entre Marin Guillard et Marguerite Chaillot (1668). — Pièces de plusieurs procès entre les Ursulines et divers habitants de Gy au sujet de comptes de tutelle et curatelle (1658-1743).

H. 1027. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier ; 3 cachets.

1555-1792. — *Hugier.* — Échange de biens entre les Ursulines et Étienne Febvre (1687). — Amodiations et baux (1699-1792).

Longevelle. — Constitutions de rentes au profit de : les Ursulines, par Jacques Martin (1711 et 1714); — Jeanne-Françoise Simonin, par Georges Mortier (1711).

Mantoche. — Vente d'une vigne par les Ursulines à Jean Bœuf (1718).

Margilley. — Déclaration des biens possédés par les Ursulines sur le territoire de Margilley (XVIIe siècle).

Mersuay. — Échange de biens entre Georges Boullangier et Deslotte Daviot (1603).

Nervezain. — Constitutions de rentes au profit des Ursulines par : Jean et Nicolas Cossinet (1674) ; — Jean Marcecot (1676).

Poyans. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Poyans (1629). — Inventaire des titres concernant la cure de Poyans (1792). — Achats de biens sis sur le territoire de Poyans par : Huguette Lotallet, à Viénot Chevillet (1555) ; — Guillaume Lotallet, à Georges Mailley (1659) ; — Huguette Lotallet, à Georges Boisart (1569) ; — Georges Sergent, à Sébastien Partyot (1586) ; — Toussaint Lotallet, à Claude Billaud (1598) ; — le même, à Claude Guenyot (1603) ; — les Ursulines, à Jean Pognier (1609) ; — Renobert Decusey, à Guillemette Lotallet (1615) ; — Claude Mairet, à Jean Monnet (1630) ; — les Ursulines, à Renobert Decusey (1652) ; — Étienne Dupré, amodiateur du fourneau d'Échalonge, aux Ursulines (1659) ; — les Ursulines, à Didier Morelet (1680); — les mêmes, à Jean-Claude Pognier (1681) ; — les mêmes, à Louis de Fabry, comte de Montcault et baron de Flagy, lieutenant-général (1705) ; — les mêmes, à Françoise Dupré (1711) ; — les mêmes, aux habitants de Poyans (1720) ; — etc. — Constitutions de rentes au profit de : Jean Lambelin, par les frères Lotallet (1576) ; — Pierre Simonin, par Jean Noirot, dit *Saulney* (1624); — les Ursulines, par Étienne Dupré (1659) ; — les mêmes, par Jean Crussard (1681) ; — les mêmes, par Pierre Bousselin (1711) ; — etc. — Transaction entre les Ursulines et Thérèse Bourgeois, au sujet de la propriété de divers biens à Poyans (1731).

H. 1028. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 34 feuillets, papier.

1619-1787. — *Poyans* (suite) — Amodiations et baux (1701-1787). — Déclarations des biens possédés par les Ursulines sur le territoire de Poyans (1628-XVIIIe siècle). — Arpentements de tout ou partie du territoire de Poyans et particulièrement des propriétés des Ursulines (1702-1746). — Rôle des porcs embouchés dans le bois dit *le Vergerot*, territoire de Poyans (1619).

H. 1029. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier ; 2 cahiers in-8°, 38 et 40 feuillets, parchemin ; 7 cachets.

1557-1769. — *Poyans* (suite). — Traités de mariage entre : Toussaint Lotallet et Guyotte Brissaud (1557) ; — Thomas Layet et Guyotte, veuve de Pierre Millet (1579) ; — Toussaint Lotallet, bourgeois de Gray, et Rose Verne (1607). — Décrets sur les biens de : Claude Noirot (1557) ; — Jean Pognier (1682). — Pièces de procédure entre les Ursulines et divers habitants de Poyans, au sujet de propriété de biens, paiements de rentes, etc. (1656-1765).

Ray. — Échange de biens entre noble Francisque de Rocca et Humbert Albérier (1604). — Bail de vignes par les Ursulines à Joseph Lambert (1769).

Rigny. — Achats de biens par Francisque de Rocca, à : Guillaume Lurot (1585) ; — Antoine Humbert (1590) ; —

Jean Georges (1596). — Constitution de rente au profit de Nicolas Cossinet par François Saffret (1684). — Sentence condamnant Jean Ladellenet à payer aux Ursulines une dette qui leur était due (1726).

Saint-Baraing. — Pièces d'un procès entre les Ursulines et François de France, écuyer, seigneur de Cherchillat, au sujet d'un legs de 2.000 livres fait aux religieuses par Huguette Dézier, mère dudit seigneur (1746-1751).

H. 1030. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1583-1751. — *Saint-Baraing* (suite). — Suite du procès entre les Ursulines et François de France (1746-1751).

Tincey. — Déclaration des biens de Jean Thémelin (1723).

Velet. — Achats de biens sis sur le territoire de Velet par : Odot Sarey, à Jean-Baptiste Devaux (1724) ; — les Ursulines, à Antoine Lecoin de Montigny, seigneur de Velloreille-les-Choye (1725) ; — les mêmes, à Odot Sarey (1731). — Échange de biens entre Jean-Baptiste Dusert et Jeanne-Antoine Bourbault (1665). — Amodiation de terre par les Ursulines à Odot Huot (1731).

Voray. — Donation entre vifs par Antoinette Sergent à Cécile Sergent (1637). — Achats de biens sis sur le territoire de Voray par : Georges Sergent, à Didier Pecquegnot (1583) ; — le même à Jean Collard, dit *Grosjean* (1583) ; — le même, de Pierre Sergent (1593) ; — Jean Sergent, à Jean Guyot, le jeune (1630) ; — le même, à Perrenette Sirebon (1638). — Échange de biens entre Jean Sergent et Jean Morel, dit Guillin (1618). — Constitution de rente au profit d'Étienne Marguet, notaire, par Étienne Leblanc (1637).

URSULINES DE VESOUL.

H. 1031. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 3 sceaux.

1615-1745. — Inventaire des titres et papiers concernant le monastère des Ursulines de Vesoul (XVIIIe siècle): fragment d'inventaire ne comptant que dix-neuf articles, des années 1581 à 1656, et rangés sans ordre apparent. — Traité concernant l'établissement, à Vesoul, de religieuses Ursulines venues de Dôle et leur réception par le magistrat (1615, 20 novembre). — Bulle de Paul V approuvant l'introduction des Ursulines dans les diocèses de Lyon et de Bordeaux (1619, 10 avril, copie) : les religieuses devront s'occuper de l'éducation et de l'instruction des jeunes filles ; les postulantes devront avoir au moins quinze ans ; elles feront deux années de noviciat et apporteront, comme dot, 500 écus en argent et 100 écus pour les meubles ; elles seront soumises à la juridiction des évêques ; elles sont tenues « gratuitement, et sans espoir « de récompense, d'instruire elles-mêmes... les jeunes « filles, premièrement en la dévotion et vertu chrétienne, « leur enseignant les choses dignes des vierges, le som- « maire de la doctrine chrétienne, la façon d'examiner sa « conscience, de confesser ses péchés, de recevoir le Saint- « Sacrement de l'Eucharistie, d'entendre la messe, de prier « Dieu, de réciter le rosaire, de lire et méditer les livres « de dévotion, de chanter des chants spirituels, d'éviter les « vices et leurs occasions, d'exercer les vertus chrétiennes « et les œuvres de miséricorde, de gouverner la maison, « enfin de vivre d'une vie chrétienne. Et afin qu'elles soient « attirées à cette institution et retirées des écoles héré- « tiques et impures, qu'on leur montre à lire, écrire et « travailler de l'aiguille en plusieurs manières, enfin qu'on « les exerce dans tous les arts qui conviennent aux vierges « honnêtes ». — Bulle d'Urbain VIII, en faveur des Ursulines de Poligny (1633, 23 août, copie). — Bref d'Urbain VIII, autorisant les Ursulines de Vesoul à recevoir des religieuses après un an seulement de noviciat (1633). — Vente aux Ursulines, par Claude-Étienne Fournier, prêtre familier de Vesoul, d'une maison destinée à servir de classe pour les jeunes filles de Vesoul dont l'instruction a été confiée aux religieuses (1715) ; — lettres-patentes de Louis XV autorisant cette acquisition (1717). — Lettres-patentes confirmant les religieuses dans la possession de diverses maisons par elles acquises en 1695, 1700, 1708 et 1727 (1745) ; — ordonnance d'enregistrement desdites lettres par le parlement de Besançon (1745).

H. 1032. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 4 plans ; 3 cachets.

1590-1780. — Constitution de rente au profit des Ursulines par les habitants de Chariez (1672). — Autorisation, par le Roi, du paiement aux Jésuites et aux Ursulines de Vesoul d'une rente de 70 livres sur les revenus des salines et domaines royaux en Franche-Comté, ainsi que les arrérages depuis le traité de Rysevick (1764). — Traités de réception de religieuses (1628-1681). — Cahiers des réceptions, professions de foi et sépultures des religieuses (1737-1780). Profession de foi de : Jeanne-Ursule, fille de noble Jean-Claude Clerc, écuyer (1737) ; — Agnès, fille de Nicolas Huot, seigneur de Bousseraucourt, avocat général à la chambre des comptes de Dôle (1737) ; —

Jeanne-Claude, fille d'Anatole Poncelin, seigneur d'Échevanne (1746); — Jeanne-Baptiste, fille de Humbert de la Rochelle, seigneur de Gondenans, Nans et Cubrial (1748); — Charlotte, fille de Louis-Ferdinand de Poinctes, seigneur de Bourguignon les-Conflans (1751); — Gabrielle, fille d'Antoine Salivet, seigneur de Fouchécourt (1751); — Anne, fille de César Barbier, docteur en médecine (1751); — Claude-Françoise, fille de M. Foillenot, seigneur d'Autricourt (1702); — Marie-Thérèse, fille de Jacques Prévost, conseiller au bailliage de Vesoul (1774); — etc. — Acte de clôture du couvent des Ursulines par D. Claude-Hydulphe Brenier, coadjuteur de l'abbé de Faverney (1629). — Consécration de l'église et de l'autel des Ursulines par Philippe Patorney, évêque *in partibus* d'Andravida (1632). — Brevet d'armoiries délivré aux Ursulines par Charles d'Hozier, garde de l'armorial général de France (1698). — Pièces concernant la démolition d'une partie des murailles de la ville, demandée par les Ursulines dans le but d'agrandir l'enceinte de leur monastère (1590-1695). — Devis et marchés concernant des réparations à faire aux bâtiments du couvent (1680-1715). — Plans des bâtiments du couvent (1745). — Plan d'ensemble des bâtiments et jardins (XVIIIe siècle).

H. 1033. (Registre.) — In-f°, 143 feuillets, papier.

1763-1784. — Manuel des cens et rentes dus aux Ursulines à Coulevon, Fouchécourt, Pusy, Traves et Vaivre, ainsi qu'à Besançon (hôpital du Saint-Esprit).

H. 1034. (Registre.) — In-f°, 201 feuillets, papier.

1773-1790. — Livre des dépenses du monastère, de février 1773 à décembre 1790. Les dépenses sont groupées selon leur nature et totalisées à la fin de chaque mois; en outre, il y a tous les ans, à la fin de mai ou de juin, une récapitulation générale des dépenses de l'année écoulée, groupée par nature de dépenses. Du 1er juillet 1773 au 30 juin 1774, la dépense totale a été de 4,456 l. 9 s. 2 d.; du 1er juin 1788 au 31 mai 1789, elle s'est élevée à 6,768 l. 17 s. 10 d.

H. 1035. (Registre.) — In-f°, 159 feuillets, papier.

1747-1790. — Livre des recettes du monastère, d'août 1747 à décembre 1790. Comme dans le registre précédent, les recettes sont totalisées à la fin de chaque mois Le compte de la « sœur procureuse » est arrêté, en général, au 1er août de chaque année. Du 1er août 1749 au 31 juillet 1750, les recettes ont été de 8,244 l. 5 s. 4 d., et les dépenses, de 8,230 l. 9 s. 11 d.; du 1er juin 1788 au 31 mai 1789, les recettes ont été de 6,252 l. 12 s., et les dépenses, de 6,768 l. 17 s. 10 d.

H. 1036. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 51 pièces, papier; 4 cahiers in-f° et in-4°, 43, 48, 72 et 32 feuillets, papier.

1604-1792. — Déclarations des biens des Ursulines (XVIIIe siècle). — Manuels des cens et rentes dus au couvent (1604). — Livre de recettes et dépenses de la sœur du Sauveur (1650-1666). — Cahier contenant le décompte des honoraires dus aux médecins et chirurgiens (6 sous par visite), des aumônes faites par les religieuses, ainsi que les gages des servantes; y sont inscrits également le produit des vignes appartenant au couvent et celui des peaux de bêtes vendues par les religieuses (1765-1781). Les Ursulines possédaient des vignes sur les territoires de Vesoul, d'Échenoz-la-Meline, de Chariez, de Navenne, de Vaivre et de Frotey. — Requêtes, placets, etc., adressés au Parlement, à l'official de Besançon et au magistrat de Vesoul (1646-1669). — État des procès soutenus par les Ursulines, tant au parlement de Dôle qu'au bailliage de Vesoul (1652-1654). — Pièces concernant la suppression du couvent (1790-1792): déclarations des biens, traitement des religieuses, requêtes concernant les contributions, etc.

H. 1037. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 55 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 30 feuillets, papier.

XVIe Siècle-1770. — *Communes.* — *Amance.* — Cession faite par le magistrat de Vesoul à noble Jean-Claude Clerc, seigneur de Neurey, Gésincourt et Aboncourt, d'une rente annuelle de 58 fr. sur les habitants d'Amance et du Magny (1670).

Authoison. — Déclaration des biens appartenant à Jean Marquis, de Vesoul (XVIe siècle).

Auxon. — Achat d'un bois sis à Gressoux, territoire d'Auxon, par Claude Petit, d'Épenoux, de Guillaume de Thomassin, co-seigneur d'Auxon et de Gressoux, « sergent en la garnison de la ville de Dôle » (1593, copie).

Chariez. — Pièces d'un procès entre les Ursulines et Claude Milley, au sujet de la propriété du bois de Vergy (1622-1757). — Vente du bois de Vergy par Guillaume Roussel à Claude-Antoine-François de Jacquot, marquis d'Andelarre (1770).

Clerval. — Inventaire des titres et papiers concernant

les possessions des Ursulines à Clerval (XVIII[e] siècle). — Compte de tutelle et curatelle des enfants de Nicolas Marsault (1648). — Constitution de rente au profit des Ursulines par Jean-Baptiste Tissot (1673).

Colombier. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Colombier (1745). — Achats de biens sis à Colombier par : Jean Regnauld, à Perrette Séguin (1609) ; — Louis Lavey, aux enfants de Jean Guibard (1641). — Constitution de rente au profit d'Adrien Marnoz, docteur en droit, par Anne Chappuis (1634). — Partages de biens entre les enfants de Henri Guibard (1619). — Pièces d'un procès entre Claude-François Guibard, curé de Colombier, les habitants d'Arpenans et Caroline de la Baume, baronne d'Oiselay, au sujet d'une rente due audit curé (1638-1680).

H. 1038. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier ; 1 plan.

1592-1789. — *Combeaufontaine.* — Pièces d'un procès entre les Ursulines et les héritiers de Françoise Huguenet, au sujet de la propriété des biens laissés par celle-ci (1631-1685).

Coulevon. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Coulevon (1745). — Achats de biens sis sur le territoire de Coulevon par : Pierre Baguenet, de Vesoul, notaire, à Guillemette Besard (1592); — les Ursulines, à Ignace Broch, docteur en médecine (1658) ; — les mêmes, à Louis Duvent (1727). — Échange de biens entre les Ursulines et Nicolas Broch, docteur en médecine (1700). — Partage de biens entre les Ursulines et les héritiers du sieur Broch, de Vesoul (1652). — Amodiations et baux de biens appartenant aux Ursulines (1667-1789). — Déclarations de biens (1745). — Arpentement et plan de deux champs sis sur le territoire de Coulevon et appartenant aux Ursulines (1731).

Échenoz-la-Meline. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Échenoz (XVIII[e] siècle). — Legs de 1,000 fr. fait aux Ursulines par Adrienne Challon (1631). — Achats de biens sis sur le territoire d'Échenoz par : Martin Aubriot, à Antoine Jacoullet (1658) ; — Nicolas Lambelin, chanoine à Vesoul, à Jean Aymonnet (1664) ; — Martin Aubriot, à Françoise Rebillet (1665) ; — le même, à Claude-Étienne Tranchant, seigneur de Borey et lieutenant local au bailliage d'Amont (1665) ; — Claude Costin, à Martin Aubriot (1670) ; — le même, à François Page (1671) ; — etc. — Constitution de rente au profit de Nicolas Demongenet, docteur en droit, par Thomas Fleury (1618). — Traités et accord entre : les Ursulines et Pierre Clerc (1656) ; — les mêmes et Charlotte Aymonnet (1659) ; — Georges Demongenet, docteur en droit, et Claude Costin (1665).

H. 1039. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier ; 2 cahiers in-f°, 36 et 38 feuillets, papier ; 1 sceau.

1622-1731. — *Échenoz-la-Meline* (suite). — Amodiations et baux (1656-1731). — Traité de mariage entre Claude Costin et Claudine Saurey (1655). — Décrets sur les biens de : Simonne Henry (1622) ; — Claude Costin (1680).

Faucogney. — Pièces d'un procès entre les Ursulines et les héritiers de Jean Chardon, au sujet de la propriété des biens de ce dernier (1640-1651).

Faverney. — Pièces d'un procès entre les Ursulines et Barthélemy Caboz et ses héritiers, au sujet de la propriété de divers biens ayant appartenu audit Caboz (1635-1663).

H. 1040. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier ; 1 sceau.

1529-1746. — *Flagy.* — Partage de biens entre Claude et Pierre Regnaudin (1634).

Fontaine-les-Luxeuil. — Achats de biens par : Henri Barbier, à Étienne Greslé (1529) ; — Pierre Magnien, notaire à Luxeuil, à Pierre Lorin (1627). — Constitution de rente au profit de Claudine Poutier, par Nicolas Morfault, de Clerval (1643). — Traités de mariage entre : François-Urbain, notaire à Fontaine, et Anne Challet (1633) ; — Nicolas Morfault et Claudine Poutier (1642). — Pièces de procès entre les Ursulines et : Jeanne et Catherine Urbain, au sujet de la succession de Nicolas Urbain, leur père (1659-1661) ; — Pierre Joram, curé de Fontaine, et les habitants dudit lieu, au sujet du paiement d'un rente due aux Ursulines (1681-1701) ; — Nicolas Thévenot et consorts, au sujet du paiement d'une dette contractée envers les Ursulines (1743-1746).

H. 1041. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier ; 1 plan.

1603-1788. — *Fouchécourt.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Fouchécourt (1745). — Achats de biens à Fouchécourt par : Toussaint Ferrière, d'Aboncourt, notaire, à Claude Clerc (1656) ; — le même, à Jean Courtaillon et Nicole Clerget

(1660); — Léonard Poulet, aux Ursulines (1686). — Échange de biens entre les Ursulines et les frères Vincent (1688). — Constitutions de rente au profit de : Humbert Rondot, « maistre de la monnoye de Dôle », par Bernard Sacquetot (1619); — Philippe Marnoz, notaire à Vesoul, par Jean Bollebel (1623); — les Ursulines, par Claudine Bonenfant (1626); — les mêmes, par Toussaint Ferrière (1661); — les mêmes, par Joachim Parcheminey (1678); — etc. — Déclarations et reconnaissances des terres appartenant aux Ursulines à Fouchécourt (XVIII[e] siècle). — Divers arpentements de tout ou partie du territoire de Fouchécourt (1667-1765). — Établissement, par la communauté de Fouchécourt, d'une imposition extraordinaire, pour se libérer de ses dettes (1686). — Pièces d'un procès entre les Ursulines, Toussaint Ferrière, notaire, et les enfants de Claude Clerc le Vieux, au sujet de la succession de ce dernier (1652-1658).

Gevigney. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Gevigney (1745). — Échange de biens entre les Ursulines et Nicolas Lamy, notaire à Vesoul (1603). — Donation de terres par Étiennette Desmolins à François, Nicolas et Jeannette Lamy (1606). — Constitution de rente au profit de Nicolas Lamy, par Claude Mailley (1619). — Partage de biens entre Nicolas Lamy et Jeannette Lamy, sa sœur, religieuse Ursuline (1632). — Sentence obligeant Françoise Camus, veuve de Jean-Baptiste Tranchant, lieutenant local au bailliage de Vesoul, de se désister en faveur des Ursulines d'une maison acquise par ledit sieur Tranchant à la suite du décret sur les biens de feu Nicolas Lamy (1657). — Pièces d'un procès entre les Ursulines et Béatrix Faivre, au sujet de la succession de son père (1650-1656). — Emprunt de 12,000 livres par la communauté de Gevigney à Jean Catton, greffier au parlement de Besançon (1786-1787); — id. de 2,000 livres au sieur Cordienne, curé de Montbéliard (1788).

H. 1042. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1375-1788. — *Magny-les-Jussey*. — Constitution de rente au profit des Ursulines par Nicolas Broutechoux (1626).

Montcey. — Échange de biens entre messire Goudin de Sacqueney, chevalier, et Jean, son fils (1375).

Navenne. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Navenne (XVIII[e] siècle). — Achats de biens sis sur le territoire de Navenne par : Jean Guillemet, à Catherine Peuldey (1610); — le même, aux enfants de Jean Courdier (1610); — Georges Aymonnet, par François Sonnet (1610); — Macaire Comte, par François Lomeret (1617); — etc. — Échange de biens entre les Ursulines et Béatrix Comte (1660). — Amodiations (1654-1687). — Testament de Jean François, de Chariez, notaire (1627).

Noidans-les-Vesoul. — Donation de biens aux Ursulines par Oudot Mercier, de Vesoul, docteur en droit (1662). — Achats de biens par : Toussaint Ferrière, notaire, à Balthasar Clément (1660); — Claude Challemey, dit *Fillon*, par Claude Cartiron (1675).

Pennesières. — Constitution de rente au profit des Ursulines par François Flusin (1700).

Port-sur-Saône. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Port sur-Saône (XVIII[e] siècle). — Pièces concernant les possessions de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon à Port-sur-Saône et le cens foncier dû par cet établissement aux Ursulines de Vesoul : achat de biens par les Ursulines à noble François Damedor, seigneur de Mollans (1635); — reconnaissance des biens appartenant à l'hôpital du Saint-Esprit (1625); — arrêts et sentences du parlement de Dôle (1611-1651); — procédures entre les Ursulines de Vesoul, Claude Pécaud, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, et François Damedor (XVII[e] siècle); — correspondances diverses; — etc.

H. 1043. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1521-1765. — *Pusy*. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Pusy (XVII[e] siècle-1746). — Achats de biens sis sur le territoire de Pusy par : Léonard Clerc, de Vesoul, à Claude Fleurey (1639); — le même, à François Damedor, seigneur de Mollans (1651); — le même, à Antoine Bardenet (1652); — Pierre Cardot, notaire, à Étienne et Jeanne Leroux (1655); — Desle Dumont, à Jean Petit (1659); — Léonard Clerc, à noble Claude-François Terrier, seigneur du Montciel et de Valay, conseiller au parlement de Dôle (1660); — le même, à Anne de Salives, femme de Claude Antoine de Vaudrey, seigneur de Betoncourt et Vellechevreux (1661); — etc. — Donation aux Ursulines, par Marguerite Fyard, d'une terre par elle acquise de noble Claude-François Salivet (1680). — Échanges de biens entre : Léonard Clerc et Pierre Guerriot (1652); — le même et Jean Petit (1657); — le même et Anne de Salives (1659); — les Ursulines et Jean-Claude Regnaudin (1681); — les mêmes et Jean-Claude Marchand (1686); — les mêmes, et Pierre Vinot, de Luxeuil, docteur en médecine (1686). — Traités et conventions entre les Ursulines et : Odo Démassue, concer-

nant la propriété d'une maison sise à Épenoux, territoire de Pusy (1739); — Marguerite-Élisabeth de Sonnet, femme de Hubert-Joseph de la Rochelle, seigneur de Gondenans, concernant la propriété du bois des Brosses, à Épenoux (1750); — M. Bureau de Pusy, concernant les terres de mainmorte possédées par les Ursulines audit Pusy (1756); — etc. — Partages de biens entre : les enfants de Pierre Petit (1656); — Simonne Petit et Simonne Grangeret (1657); — Léonard Clerc et Jean-Claude Marchand (1662); — les Ursulines, et Pierre-François-Ferdinand Vinot, de Luxeuil, avocat au Parlement (1745). — Amodiations et baux (1636-1765). — Affranchissement des biens de Jacquot le Capenet par François de Cicon, chevalier, seigneur de Richecourt et de Gevigney (1521). — Affranchissements de la mainmorte de maisons et de terres sises à Épenoux (1659-1662). — Déclarations et reconnaissances de biens appartenant aux Ursulines ou acquis dans la suite par elles sur le territoire de Pusy et d'Épenoux (1693-1748).

H. 1044. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1593-1777. — *Traves.* — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Traves (1746). — Donation entre vifs faite aux Ursulines par noble Pierre Buretel, conseiller et « grand-juge pour Sa Majesté » à Besançon, avocat fiscal au bailliage d'Amont (1673). — Achats de biens sis sur le territoire de Traves par : Guyot Lulier, à Henri Lochard (1593); — François Grand, notaire à Traves, à Claude Truchot (1594); — le même, à Claude Millin (1597); — le même, à Claude Bourdot, notaire à Ray (1608); — Pierre Buretel, à Jean-Claude et Simon Verrier (1673); — Claude Gredin, à Éléonor Chevillet (1735); — etc. — Baux (1737-1777). — Déclarations des biens appartenant aux Ursulines à Traves (1618-1687). — Pièces d'un procès entre les Ursulines et Éléonor Chevillet, au sujet du paiement d'une dette contractée envers le couvent (1692-1744).

Vaivre. — Donations de biens faites par : noble Gaspard Othenin à Philippe Marnoz, notaire à Vaivre (1612); — Odette Grand, femme de Philippe Marnoz, à Adrien Marnoz, docteur en droit (1630); — Claudine-Françoise Marnoz aux Ursulines (1651). — Achats de maisons et terres sises sur le territoire de Vaivre par : Henri Guibert, à Christophe Andrey (1597); — Thévenine Rondot, à Jean Fournier (1598); — Philippe Marnoz, à Claudine Henry (1601); — le même, à Jacques Tisserand (1604); — le même, à Adrien de Thomassin, seigneur de Mercey et de Crissey, président au parlement de Dôle, et Jean de Thomassin, seigneur de Montboillon, Torpes et Villeparois, conseiller d'État du duc de Lorraine et gouverneur du comté de Blamont (1607); — le même, à Vuillemin Poirel (1611); — le même, à Nicolas Gauvain (1617); — Jean et François Poirel, à Jean Thévenin (1621); — Philippe Marnoz, à Jean-Baptiste Vauderet de Besançon (1622); — le même, à Jean Andrey (1630); — le même, à Gaspard Jacoulot (1639); — Desle Petitmaître, à noble Jean Froment, de Vesoul, docteur en droit (1679); — noble Claude-Étienne Tranchant, de Vesoul, docteur en droit, à Anne et Marguerite Terrier (1680); — Anatole Lyautey, notaire royal à Vesoul, à Jean Simonnin (1705); — les Ursulines, à Claude-Antoine Lyautey, avocat au Parlement (1706); — les mêmes, à Étienne Petitmaître (1708); — etc.

H. 1045. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1603-1764. — *Vaivre* (suite). — Échanges de biens entre : Philippe Marnoz, notaire à Vesoul, et Jean Aymonnet (1610); — le même et Louis Dubaillieu (1624); — le même et Jean Morel (1630); — les Ursulines et Jean Henry (1636); — Philippe Marnoz, et Jeanne Chicardet (1643); — les Ursulines et Jean Seguin (1656); — les mêmes, et Jean Henry (1683); — etc. — Transaction entre les Ursulines et les frères Vougnon, concernant les droits d'usage dans la prairie de Vaivre (1748). — Déclaration des biens possédés par les Ursulines sur le territoire de Vaivre (1672-1745). — Arpentement et abornement de plusieurs prés appartenant aux Ursulines et sis dans la prairie de Vaivre (1764). — Traité de mariage entre Philippe Marnoz, de Vaivre, notaire à Vesoul, et Odette Grand, de Traves (1603).

Vesoul. — Inventaire des titres et papiers concernant les possessions des Ursulines à Vesoul (XVIIIe siècle). — Donations de biens faites aux Ursulines par : Denise Lochard (1631); — Claudine Pouthier (1659); — noble Pierre Buretel, avocat fiscal au bailliage d'Amont (1673); — Simonne Clerc (1678); — Claude-Sébastien Foyot, prêtre familier de l'église paroissiale de Vesoul (1680); — Claude-François Damedor, seigneur de Bourguignon (1695); — Claude-François Demongenet, avocat au Parlement, seigneur de la Montoillotte (1695); — Étienne de Bernard de Montessus, seigneur de Vitrey, Ouge, La Quarte et Aigrevaux (1727); — etc. — Achats de biens sis sur le territoire de Vesoul par les Ursulines à : Catherine Broch (1604); — Claude Bagurnet, docteur en droit (1622); — Prudent Millot, prêtre familier (1628); — Ève Urbain (1659); — le magistrat de Vesoul (1680); — Pierre Lyautey, avocat au Parlement (1695); — les Annonciades de Vesoul (1695); — Nicolas Damedor, seigneur de Mollans et de Bourguignon (1696); — Claude-Étienne Fournier, vicaire à Vesoul (1715); — Louis Duvent (1727); — etc. — Achats de biens par : Philippe Marnoz, à Bonne Rousselet (1628);

— Gérard et Louis de Baslières, à Antoine de Salives, seigneur de Villersvaudey, Betoncourt et Épenoux (1631); — Claude Costin, à Jeanne Grosperrin (1671); — Pierre Buretel, avocat fiscal au bailliage d'Amont, à Pierre Millot, procureur postulant (1673); — Claude-François Demongenet, avocat au Parlement, à Antoine Bailly, chirurgien juré royal (1695); — etc. — Échanges de biens entre les Ursulines et : Jean Clerc (1672); — Étienne Chastel, procureur postulant (1680); — Jacques Guéritot, notaire à Vesoul (1695); — les Jésuites de Vesoul (1695); — Nicolas Broch, docteur en médecine (1700); — Étiennette-Françoise Damedor, femme de Jacques-Edme, comte de Trestondans (1700); — etc. — Constitutions de rente au profit de : les prêtres familiers de l'église de Vesoul, par Pierre Millot, procureur postulant (1638); — noble Pierre Buretel, lieutenant au bailliage de Luxeuil, par les mêmes (1644); — Bonaventure Foyot, par les mêmes (1664); — les Ursulines, par Pierre Chevillet (1693); — les pauvres honteux de la ville de Vesoul, par Nicolas Bailly, chirurgien (1718); — les Ursulines, par Pierre Clément (1746); — les prêtres familiers de Vesoul, par les Ursulines (1747); — etc.

H. 1046. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 22 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-f°, 34 feuillets, papier,

1628-1780. — *Vesoul* (suite). — Acensement d'une vigne sise à la Motte (1709). — Amodiations et baux (1672-1747). — Traités et conventions entre les Ursulines et : Sébastien Penesseux, procureur postulant au bailliage de Vesoul, concernant une délimitation de propriétés (1628); — Anne Broch, concernant les comptes de tutelle de Claudine-Françoise Marnoz, religieuse Ursuline (1652); — Pierre Roland, procureur postulant, concernant la succession de Jean Marnoz, de Vaivre (1655); — Balthazar Clément, concernant la succession de Pierre Clerc (1669); — Nicolas Damedor, seigneur de Mollans, concernant une délimitation de propriétés (1680); — Antoine Jacquot, seigneur de Rosey, pour le même objet (1681); — les Annonciades de Vesoul, concernant la propriété de deux pièces de vignes au vignoble de la Motte (1695); — le magistrat de Vesoul, concernant un déplacement des murailles de la ville (1696); — id., concernant l'acquisition de la maison de Mme de Trestondans (1700); — etc. — Partages de biens entre : les Ursulines et Georgine Marnoz, femme de Pierre Roland (1651); — Simon Godard, prêtre, et Nicolas Peussier (1667). — Traité de mariage entre Adrien Marnoz, docteur en droit, et Claudine-Françoise Broch (1632). — Compte de la tutelle et curatelle de Claudine-Françoise Marnoz (1646). — Testament d'Anne-Françoise Marquis (1665). — Décrets sur les biens de : Louis Henry (1635); — Jean Marnoz (1651). — Sentences (1731-1780).

VISITANDINES DE CHAMPLITTE.

H. 1047. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 1 registre in-f°, 198 feuillets, papier.

1631-1687. — Donations à cause de mort faites aux Visitandines par : sœur Denise Baigue, religieuse (1634); — Reine Altériet, religieuse (1635). — Constitutions de rente au profit de : noble Claude Arvisenet, conseiller à la Chambre des comptes de Dôle, par les habitants de Champlitte (1631); — Jeanne-Baptiste de Pontaillier, femme de Guillaume de Saulx, comte de Tavannes, par les Visitandines (1634); — les Visitandines, par Antoinette et Claudine, filles de feu Louis de Scey (1635). — Testament de Reine Altériet, religieuse Visitandine (1636). — Traités de réception de : Jeanne Altériet (1635); — Desle, fille de feu Claude de Cusance, baron de Belvois (1637). — Amodiations des revenus du comté de Champlitte (1663 et 1667). — Prise de possession du comté de Champlitte par le marquis de Renel (1674). — Requêtes présentées au Parlement par les Visitandines, touchant une rente due aux religieuses par les habitants de Champlitte (1653-1660). — Manuel des cens et rentes du monastère (1636-1687). Les principaux débiteurs du couvent sont : les Annonciades de Gray; — Ardouin-Gaspard de Beaujeu, seigneur de Montot; — Melchior de Grachault, seigneur de Raucourt; — Claude-François de Lassaut, co-seigneur à Molay; — Adrien de Moffans, seigneur de Guiseuil; — Jean-François Pérignel, huissier royal à Vy-les-Rupt; — Claude de Poligny, baron de Traves; — François Rouget, chirurgien à Gray; — Jean-Baptiste Savary, apothicaire à Gray; — etc., ainsi que les habitants de Gray, la Maison-du-Bois (territoire d'Arc-les-Gray), Montureux-les-Gray, Neurey-les-La Demie, Suaucourt, Tromarey et Velesmes. — Ce registre contient, en outre, des copies de donations, de constitutions de rente, de conventions, de traités de réceptions de religieuses, etc.

VISITANDINES DE GRAY.

H. 1048. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 plan ; 4 sceaux.

1568-1741. — Inventaires des titres et papiers des Visitandines (XVIIIe siècle). — Pièces concernant l'établissement des Visitandines à Gray : traité entre les Visitandi-

nes et le magistrat de Gray (1631) ; — lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement des Visitandines à Besançon, Dôle, Gray, Salins et Saint-Amour (1700) ; — etc. — Copie de plusieurs contrats d'acquisition faits au profit des Visitandines (1706-1728). — Approbation, par le Roi, d'acquisitions faites par les religieuses et arrêts d'enregistrement desdits actes (1723-1741). — Titres concernant la propriété des Visitandines à Gray : partage de biens entre Claude et François Bleigney (1568) ; — permission accordée au couvent par le magistrat de Gray d'acheter la maison Varney (1645) ; — échange de biens entre les Visitandines et Anatole Petit, chanoine de la collégiale de Ray, et ses frères (1665) ; — accord entre les Visitandines et le magistrat de Gray, au sujet d'un souterrain conduisant dans la propriété des religieuses (1707) ; — etc. — Plan de la maison des Visitandines à Gray et de l'enclos qui en dépendait (XVIIIe siècle).

H. 1049. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier ; 2 sceaux ; 5 cachets.

1634-1788. — Constitutions de rente au profit de Claude Garnier, conseiller au parlement de Dôle, par Louis de Guzeche de Grozon, seigneur d'Andelot, Chevigney, Vuillafans, etc. (1634). — Constitutions de rentes au profit des Visitandines par : Marie-Françoise, fille de feu Claude de Cuisance, baron de Beauvoir (1637) ; — Claude Barcaille (1663) ; — Henri de Fabry de Montcault, comte d'Autrey, colonel du régiment de la Sarre-Infanterie (1718) ; — Rose Chaumont (1726) ; — etc. — Cahiers des réceptions, professions de foi et sépultures des religieuses (1736-1788). Professions de foi de : Louise, fille de noble Bénigne Girard de Chambrulard, ancien capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis (1740) ; — Thérèse, fille de Jean-Claude Courdier, notaire royal (1744) ; — Françoise-Gabrielle, fille de Clément Boyer, avocat au Parlement (1746) ; — Françoise, fille de Pierre Bernard, seigneur de Neulieux (1751) ; — Marie-Claire, fille de Christophe Nessel, bailli de Soultzmatt (1754) ; — Toussaine, fille de François Baudot, procureur au bailliage de Gray (1759) ; — Anne-Éléonore, fille de Claude-Élie de la Terrade du Montet (1764) ; — Catherine, fille de Clément Lautal, maître particulier en la maîtrise des Eaux et Forêts de Gray (1775) ; — etc.

H. 1050. (Registre.) — Grand in-f°, 100 feuillets, papier.

1741-1792. — Registre des prises d'habits, professions de foi et décès des Visitandines, de 1741 à 1792. Ce registre n'est qu'une copie des cahiers mentionnés à l'article précédent.

H. 1051. (Registre.) — In-f°, 242 feuillets, papier.

1710-1791. — Registre contenant les renouvellements des vœux prononcés par les religieuses, de 1710 à 1791. Les Visitandines renouvelaient leurs vœux par écrit tous les ans, le jour de la Présentation Notre-Dame (21 novembre). A chaque religieuse sont affectées trois ou quatre pages du registre, sur lesquelles elle inscrivait, chaque année, le renouvellement de ses vœux et le signait ; à la suite de ces actes, se trouve, pour les religieuses mortes avant la clôture de ce registre, un « abrégé des vertus de notre très chère sœur X », assez développé et signé de la supérieure en fonctions au moment de leur décès.

H. 1052. (Registre.) — In-f°, 279 feuillets, papier.

1643-1790. — Manuel des cens et rentes du couvent de la Visitation, de 1744 à 1790. On y remarque les constitutions de rentes au profit du monastère par : Madeleine de Grammont, veuve d'Élyon d'Andelot, seigneur de Tromarey et de Suaucourt (1643) ; — les habitants de Margilley (1670) ; — les habitants d'Autrey-les-Gray (1672) ; — Claude Bavelier, procureur postulant au bailliage de Gray (1680) ; — François Baulard, docteur en droit (1689) ; — Anne de la Rochette, veuve de François de Clermont d'Amboise, comte de Renel (1702) ; — Pierre-Oudot Bavoux, chanoine du chapitre de Gray (1705) ; — Jean-Claude comte d'Hennezel et de Beaujeu (1719) ; — Anne Arvisenet, dame de Cresancey (1720) ; — Claude Lamiral, notaire royal à Gray (1720) ; — les Jésuites du collège de Gray (1720, 1738 et 1761) ; — François Pagnelle, avocat au Parlement (1722) ; — François de Vissec, comte de Grange, lieutenant du Roi en Languedoc (1727) ; — Jean-Baptiste Darche, seigneur de Cuve (1731) ; — Jean-Baptiste Baulard, seigneur de Rigny (1732) ; — les Carmes déchaussés de Gray (1735) ; — les Ursulines de Gray (1754) ; — les Carmélites de Gray (1756) ; — le chapitre de la chapelle royale du château de Gray (1757) ; — les directeurs de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon (1766) ; — etc. — A la suite de chaque mention sont inscrites les dates auxquelles ont été payées, chaque année, les rentes susdites.

H. 1053. (Registre.) — Grand in-f°, 173 feuillets, papier.

1776-1791. — Livre des recettes et dépenses du monastère, de 1776 à 1791. Les recettes et les dépenses sont totalisées au 15 décembre de chaque année. Du 15 décem-

bre 1776 au 15 décembre 1777, la recette a été de 10,239 l. 16 s. 10 d., et la dépense, de 9,906 l. 4 s. 3 d.; du 15 décembre 1789 au 30 octobre 1790, la recette a été de 11,416 l. 12 s. 10 d., et la dépense, de 13,472 l. 6 s. 4 d.

H. 1054. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 79 pièces, papier; 1 cahier in-8°, 54 feuillets, papier; 8 cachets.

1432-1774. — *Communes. — Arc-les-Gray.* — Pièces concernant les prés et les vignes d'Arc appartenant aux Visitandines : achats, baux, constitutions de rentes, conventions, arpentements, procédures, etc. (1662-1774).

Champlitte. — Constitutions de rentes au profit de : Toussaint Roussel, par Nicolas Simonne (1668); — Nicolas Bavelier, tabellion général du comté de Bourgogne, par le même (1672); — les Visitandines, par Pierre Guimelet (1679); — les mêmes, par Nicolas Simonne (1680); — etc. — Partage de biens entre les enfants de feu Toussaint Roussel (1688). — Sentence concernant le décret sur les biens de Pierre Guimelet et de Nicolas Simonne (1687). — Pièces d'un procès entre les Visitandines et Pierre Guimelet le jeune, au sujet de la succession de son père et de Nicolas Simonne (1684-1689).

Germigney. — Affranchissement des habitants de Germigney par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (1432, copie du XVI° siècle).

H 1055. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 3 cachets.

1561-1780. — *Gray.* — Donations faites aux Visitandines par : Ernestine de Vitthen, marquise de Berghes et comtesse de Valhain (1634); — Jeanne d'Orchamp, religieuse (1669). — Achats de maisons et de biens sis sur le territoire de Gray par : Desle Noirot, à Françoise Barberot (1637); — Claude le Seurre, à Anne Arvisenet (1639); — les Visitandines, à noble Claude Verney (1645); — Daniel Bouchard, à Jeanne Berthier (1646); — les Visitandines, à Barbe Molet (1647); — les mêmes, à Françoise Crécerey (1647); — les mêmes, à Denis Huot (1647); — Didier Gimbret, à Toussaint Vernier (1703); — noble François Hugon, vicomte mayeur et lieutenant général de police à Gray, à Pierre Marcelier (1706); — le même, à Éloy Mailley (1706); — Joseph Aspoux, à Pierre Slaugue (1718); — les Visitandines, à Joseph Aspoux (1729); — les mêmes, à Rose Chaumont (1730); — etc. — Échanges de biens entre Louis Terteux et Claude Bergeret (1561). — Constitutions de rentes au profit de : Jean Rebillier, par les habitants de Champlitte (1622); — noble Guillaume Demougin, par Philippe Dargent (1624); — Bonne Lasuet, par Françoise Gentil (1630); — Bénigne Simonnin, par Jean Dargent (1634); — noble François Tixerandet, docteur en médecine, par les Visitandines (1646); — Jeanne-Baptiste Bernard, par les mêmes (1647); — les Cordeliers de Gray, par les mêmes (1650); — les PP. Jésuites de Gray, par les mêmes (1653); — Jeanne Prinet, veuve de Frédéric de Valimbert, conseiller au parlement de Dôle, par les mêmes (1654); — les Annonciades de Champlitte, par les mêmes (1655); — les Carmélites de Gray, par les mêmes (1658); — le curé et les familiers de la paroisse de Gray, par les mêmes (1659); — Pierre Tarin, par les mêmes (1665); — Didier Jacqueney, par Jean Rabe (1673); — les Visitandines, par Henri Gelin (1677); — Claude Tarin, par les Visitandines (1685); — Jean-Baptiste Savary, maître apothicaire à Gray, par les mêmes (1687); — le chanoine Balin, confesseur des Visitandines, par les mêmes (1697); — etc.

H. 1056. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 76 pièces, papier; 1 sceau; 1 cachet.

1469-1785. — *Gray* (suite). — Testament de Jean Robre (1469). — Traités et accords entre les Visitandines et : noble François Tixerandet, docteur en médecine à Gray, au sujet du droit de passage dans une ruelle qui séparait leurs propriétés (1647); — noble François Demongenet, docteur en droit, au sujet du cens assigné sur une maison occupée par les religieuses (1662); — Claude-Alexandre Maudinel, docteur en droit, au sujet d'une délimitation de propriétés (1681); — le même, au sujet de la pension de ses deux filles (1695); — Didier Gimbret, au sujet du paiement d'une rente due au couvent (1707); — François Delangres, au sujet de servitudes dont était grevé le mur de leur enclos (1749); — etc. — Amodiations et baux (1677-1785). — Exécution du décret sur les biens des filles de Pierre Boyer et pièces annexes (1686-1751). — Enquêtes, arrêts, sentences, etc. (1727-1737). — Pièces de procès entre les Visitandines et : Claude-Emmanuel Demougin, docteur en droit, au sujet d'une délimitation des vignobles des deux parties (1679-1680); — divers particuliers de Gray, pour dépôt de matériaux contre le mur de clôture du jardin du couvent (1660-1680).

H. 1057. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 84 feuillets, parchemin; 1 sceau.

1685-1759. — *Gray* (suite). — Pièces de procès entre : les Visitandines et Charles Jobard, au sujet du paiement de travaux exécutés dans les bâtiments du couvent (1685-1686); — Étienne de Ferrand, seigneur d'Échevanne, et Françoise Lopin, au sujet de l'arpentement du territoire d'Échevanne ordonné par ledit de Ferrand (1695-1696); —

les Visitandines et Claude-François Violet, maître particulier des Eaux et Forêts à Gray, au sujet d'un mur de séparation entre les propriétés des deux parties (1685-1759); — les Visitandines et Joseph Brahon, meunier du moulin de Brussey, au sujet d'une somme de 400 livres due aux religieuses (1750-1752).

H. 1058. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier ; 1 cachet.

1626-1783. — *Larret*. — Décret sur les biens de Jean-Claude de Scey, seigneur de Chevroz, et pièces annexes (1653-1662).

Marnay. — Pièces d'un procès entre les Visitandines et Guillaume Poncelin, de Besançon, au sujet du paiement d'une rente due aux religieuses (1730-1783).

Membrey. — Pièces de procès entre les Visitandines et les habitants de Membrey, au sujet du paiement de plusieurs rentes dues aux religieuses (1626-1734).

Vars. — Achats de biens sis à Vars par : Léger Maignien, à Jeanne Drouaillet (1626) ; — Théodore Marnoz, à noble Pierre Mareschal, de Besançon (1662) ; — Antoine Frostey, à Anne Petit (1665). — Constitutions de rentes au profit de : Charles Pierson, chanoine à Champlitte, par Laurent Jobard (1671) ; — les Visitandines, par Edme Blanchet (1680).

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX.

COMMANDERIES DE SALES ET DE MONTSEUGNY.

H. 1059. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 3 cahiers in-f°, 106, 70 et 67 feuillets, papier.

1450-1790. — Inventaire général des titres et papiers concernant les possessions et privilèges des commanderies de Sales et de Montseugny (vers 1780). Inventaire très détaillé comprenant 65 articles rangés sans ordre apparent; les pièces analysées sont des années 1078 à 1778. — Inventaire des titres de la cure de Montseugny (1790.) — Livre de comptes de la commanderie de Sales de 1450 à 1460 : contient surtout les décomptes des tailles et cens dus à la commanderie. — Fragment d'un terrier et reconnaissance des biens dépendant des commanderies de Sales et de Montseugny sur le territoire de Chantes (1508).

H. 1060. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1578. — Copie (1706) du terrier des biens des commanderies à Avrigney, Broye-les-Pesmes, Charcenne, Chaumercenne, Chevigney, Cugney, La Résie-Saint-Martin, Sauvigney-les-Pesmes, Valay et Virey, dressé par Simon de Carmeville, de Germigney, notaire. Commandeur : frère Antoine Crissin, prieur de Malte et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Aucun nom intéressant.

H. 1061. (Registre.) — In-f°, 484 feuillets, papier.

1629. — Terrier des biens dépendant des commanderies sur les territoires d'Aubigney, Bresilley, Broye-les-Pesmes, Chaumercenne, Chevigney, Cresancey, Heuilley-sur-Saône, Lieucourt, Malans, Montseugny, La Résie-Saint-Martin, Sauvigney les Pesmes, Thervay et Valay. Principaux tenanciers : les habitants d'Aubigney ; Claude Chaudey, notaire à Valay ; Suzanne Guyotte, femme de noble Jean-Baptiste Rebilley ; nobles Louis et Pierre Mareschal, de Valay ; Étienne de Montureux, coseigneur de Chevigney ; Françoise Perrère, veuve de noble Étienne Amjean, de Besançon, docteur en médecine ; les habitants de Valay ; etc.

H. 1062. (Registre.) — In-f°, 138 feuillets, papier.

1655. — Terrier des biens dépendant des commanderies, dressé par les notaires Chapuis et Poncelin. — Ier volume, concernant les biens sis sur les territoires d'Avrigney, Charcenne, Cugney, Germigney et Montseugny. Noms des principaux tenanciers : Jacques Arragon, notaire ; Jacques Bourdot, procureur au bailliage de Gray ; François Fluyot, notaire ; Claude Marquet, notaire ; etc. — Ce registre contient également les reconnaissances générales des habitants de Montseugny : le commandeur y possède le droit de collation de la cure, le droit de couper du bois dans les forêts royales aux environs de Montseugny, le droit de four banal, de corvées de charrue et de bras, de colombier, etc. ; il est dû, en outre, une redevance annuelle de 4 blancs par maison, de 2 blancs par journal de terre et de 16 engroignes par fauchée de pré.

H. 1063. (Registre.) — In-f°, 230 feuillets, papier.

1656. — Terrier des biens dépendant des commanderies, dressé par les notaires Chapuis et Poncelin. —

IIe volume, concernant les biens sis sur les territoires d'Aubigney, Bresilley, Broye-les-Pesmes, Champtonnay, Chaumercenne, Chevigney, Cresancey, Malans, La Résie-Saint-Martin, Sauvigney-les-Pesmes et Valay. Principaux tenanciers : Claude Belin, notaire à Valay ; Claudine Guyotte, veuve de Gaspard Faivre, procureur d'office à Velesmes ; noble Pierre Mareschal, de Valay, procureur général de la gruerie du comté de Bourgogne ; François Maudinet, amodiateur de la terre de Balançon ; Jean-Baptiste Monnot, chirurgien à Bresilley ; Étienne de Montureux, coseigneur à Chevigney ; noble Nicolas Polonot, de Marnay ; Antoine Tinseau, de Besançon, docteur en médecine ; etc.

H. 1064. (Registre.) — Grand in-f°, 388 feuillets, papier.

1712-1726. — Terrier des biens des commanderies à Autoreille, Avrigney, Bresilley, Broye-les-Pesmes, Charcenne, Chaumercenne, Chevigney, Cugney, Germigney et la Loge, Malans, Montseugny, Onay, Pesmes, La Grande-Résie, La Résie-Saint-Martin, Sauvigney-les-Pesmes, Vadans, Valay et Virey, dressé par Claude et Claude-François Chemillet, Gabriel Garnier et Jean-Baptiste Gueunin, notaires royaux. Après les reconnaissances générales des droits des commanderies à Autoreille, Broye-les-Pesmes, Malans et Montseugny, viennent les déclarations particulières des habitants de toutes les localités ci-dessus mentionnées. Les commanderies possèdent, en outre, quelques droits honorifiques (dîmes, four banal, collation de la cure) à Bard-les-Pesmes, Germigney, Vadans et Valay.

H. 1065. (Registre.) — In-f°, 450 feuillets, papier.

1738. — Terrier des possessions des commanderies à Autoreille, Bresilley, Broye-les-Pesmes, Charcenne, Chaumercenne, Chevigney, Cugney, Germigney, Malans, Montseugny, Onay, Pesmes, La Résie-Saint-Martin, Sauvigney-les-Pesmes, Thervay, Vadans et Valay, dressé par Jean-Nicolas Derriey et André Vuillemot, notaires royaux à Pesmes et à Venère. Commandeur : Bertrand de Morton, marquis de Chabrillan. Principaux tenanciers : les habitants d'Autoreille, de Broye-les-Pesmes, de Malans et de Montseugny ; Hugues Bonaventure, prêtre ; Pierre-François Dupaigne, curé de Montseugny ; Philibert Gros, notaire royal à Choye ; Claude-François Mathieu, curé de Valay ; Jacques-François Pourtois, recteur d'école à Charcenne ; etc.

H. 1066. (Registre.) — Grand in-f°, 280 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies faites à frère Antoine Chauvet de la Villatte, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur des commanderies de Sales et de Montseugny, et reçues par les notaires royaux Cournot et Gatey, de Gray, Lescornet et Fourneau, de Rupt-sur-Saône, Riduet, d'Avrigney, Villemot, de Venère, Cazeau, de Traves, et Chevillet de Velle-le-Châtel, de 1777 à 1784. Les villages ou hameaux dans lesquels les commanderies possèdent des droits ou des biens sont : Andelarre, Apremont, Aroz, Aubigney-les-Pesmes, Autoreille, Avrigney, Beaujeu, Broye-les-Pesmes, Bucey-les-Traves, Cenans, Chantes, Champtonnay, Charcenne, Charentenay, Chargey-les-Gray, Chariez, Chassey-les-Scey, Châtenois, Cubry-les Soing, Cugney, Échenoz-le-Sec, Épenoux, Fleurey-les-Lavoncourt, Germigney, La Grange du Vau, Lieucourt, La Loge, Malans, Montseugny, Munans, Oiselay, Ovanches, Pennesières, Pesmes, Pontcey, Pusey, Raze, La Résie-Saint-Martin, Rupt-sur-Saône, Sales, Sauvigney-les-Pesmes, Traves, Le Tremblois, Vadans, Vaivre, Valay, Vanne, Vaux-le-Moncelot, Velet, Vellefaux, Venère, Virey et Vy-les-Rupt. — Ier volume, comprend : reconnaissance du domaine de Sales (territoire de Chantes) et dépendances (château, moulin, étang et bois) ; — reconnaissance de la cure d'Andelarre ; — reconnaissance générale des droits seigneuriaux, des commanderies à Chantes (haute, moyenne et basse justice, mainmorte, deux corvées de bras, une poule par habitant à chaque jour de carnaval, pêche, etc.) ; — reconnaissances particulières des habitants de Chantes : le sieur Lange, seigneur de Ferrières ; Jean Luquet de Chantrans, seigneur d'Ovanches ; Pierre Maréchal, greffier en chef de la commanderie de Sales ; Jean-Claude Mathieu, recteur d'école à Chantes ; Claude-Pierre Petiet, fermier de la commanderie ; etc.

H. 1067. (Registre.) — Grand in-f°, 144 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies (suite). — IIe volume, comprend : reconnaissances générales des droits seigneuriaux à Montseugny (haute, moyenne et basse justice, patronage de la cure et nomination du curé, coupe du bois dans les bois royaux près d'Apremont, four banal, trois corvées de charrue ou une corvée de bras, pêche, une poule par habitant, etc.) ; — déclaration du domaine utile appartenant au commandeur ; — reconnaissances particulières des habitants de Montseugny, parmi

lesquelles celles d'Antoine Darche, seigneur de Vadans, et d'Étienne Chavériat, curé de Montseugny ; — baux consentis à divers habitants de Montseugny par l'intermédiaire de Nicolas Lépine, fermier général des revenus et terres des commanderies ; — reconnaissance générale des droits seigneuriaux à Germigney, La Loge et Vadans (four banal, dîme, etc.) ; — reconnaissances particulières des habitants de Sauvigney-les-Pesmes : aucun nom intéressant.

H. 1068. (Registre.)— Grand in-f°, 93 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies (suite). — IIIe volume, comprend : reconnaissances générales des droits seigneuriaux à Malans (four banal, pêche, etc.) ; — reconnaissances particulières des habitants de Malans et de Bresilley : Pierre Barberet, greffier de la seigneurie de Malans ; Denis Morel, greffier de la seigneurie d'Acey ; Louis-Joseph Odille, chanoine du chapitre de Gray ; Alexandre-Jacques Vincent d'Écremant, garde du corps du Roi ; etc.

H. 1069. (Registre.) — Grand in-f°, 170 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies (suite). — IVe volume, comprend : reconnaissances particulières des habitants d'Avrigney et de Charcenne : Félix Fallard, recteur d'école à Charcenne ; Charles-François Rousset, procureur au bailliage de Gray ; Anne-Claudine Rousset, veuve de Pierre Mourgeon, en son vivant notaire royal à Avrigney ; etc.

H. 1070. (Registre.) — Grand in-f°, 298 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies (suite). — Ve volume, comprend : reconnaissances générales des droits seigneuriaux à Vanne (haute, moyenne et basse justice, taille de 14 livres, deux corvées de bras, etc.) ; — reconnaissances particulières des habitants de Vanne, de Charentenay et de Vy-les-Rupt, parmi lesquelles celles de M. Fyard, seigneur de Gevigney ; Jean-Baptiste Lancelot, recteur d'école à Vanne, et Charles Noirot, ancien officier d'infanterie, à Port-sur-Saône.

H. 1071. (Registre.) — Grand in-f°, 287 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies (suite). — VIe volume, comprend : reconnaissances particulières des habitants d'Aroz, de Bucey-les-Traves, de Chassey-les-Scey, de Châtenois, de Raze et de Traves : Charles-Antoine Bavouzet, chirurgien-juré à Traves ; Nicolas Bressand, avocat au Parlement, à Raze ; Françoise-Christine Lange, femme de Claude-Alexis Cochard, avocat au Parlement, à Vesoul ; Gabriel Lange, professeur de médecine à l'université de Besançon ; Jean Luquet de Chantrans, seigneur d'Ovanches ; Jean Mathieu, ancien recteur d'école à Traves ; Éléonor Nobis, maître chirurgien à Traves ; Claude-Pierre Petiet, fermier de la commanderie ; Louis-Bonaventure Pusel, seigneur de Boursières ; Jean-Ferdinand Renaudin, notaire royal à Vesoul ; Jean-François Rochet, maître de forges à Grandvelle ; Jacques Vivier, maître chirurgien à Chariez ; etc.

H. 1072. (Registre.) — Grand in-f°, 200 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies (suite). — VIIe volume, contient : sentence du bailliage de Gray dans un procès entre le commandeur de Sales et de Montseugny et les habitants de Broye-les-Pesmes, condamnant ces derniers à payer à leur seigneur la dîme et les redevances pour le four et le moulin banal (1782) ; — reconnaissance particulière des habitants de Broye-les-Pesmes : Jean-François Aucey, receveur des deniers royaux et patrimoniaux à Pesmes ; Louis-Joseph Odille, chanoine du chapitre de Gray ; François Roussel, conseiller du Roi, contrôleur du grenier à sel d'Auxonne ; etc.

H. 1073. (Registre.) — Grand in-f°, 122 feuillets, papier.

1777-1784. — Reconnaissances générales et particulières des droits et biens des commanderies (suite). — VIIIe volume, contient : reconnaissances particulières des habitants d'Autoreille et de Valay : Jacques Bard, notaire royal à Valay ; Charles Gagnemaille, commis au fourneau de Montureux-les-Gray ; Claude-François Mathieu, curé de Valay ; Claude-Antoine Noirpoudre, président au grenier à sel d'Auxonne ; Claude-Yves Poncelin, avocat au Parlement, à Gray ; Nicolas Suty, fermier du moulin de Sainte-Cécile, à Autoreille ; etc.

COMMANDERIE DE LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE.

H. 1074. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1681. — Dénombrement des terres et droits seigneuriaux appartenant à la commanderie de La Villedieu-en-Fontenette à La Villedieu et Meurcourt, dressé par Claude Guichard, notaire à La Villedieu, et Jean-Baptiste Fricquet, notaire à Melisey. Commandeur : frère Antoine de Fougerolles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. La commanderie possède le droit de haute, moyenne et basse justice, le droit de mainmorte, le droit de collation de la cure de La Villedieu, le droit d'épave, de four banal, de pressoir et de moulin banal ; les habitants doivent annuellement une poule à la Saint-Martin d'hiver, ainsi qu'un sou, valant huit engroignes, deux sous par cheval ou autre bête de trait, la dîme pour le four banal et les fruits, une corvée de faux ainsi que trois corvées de charrue des personnes qui possèdent des charrues, chevaux ou autres animaux servant à la culture ; ils doivent également un droit de vente de 10 deniers pour chaque aliénation de bien, quatre gerbes de froment et quatre gerbes d'avoine à livrer annuellement à la Saint-Michel, etc. Suivent les noms des déclarants, parmi lesquels : Claude-Étienne Devilliers, de Vesoul, docteur en droit ; Étienne Midy, curé de Meurcourt ; Georges Pusel, docteur en droit ; etc.

HOSPICES ET MALADRERIES.

HOPITAL DE CHAMPLITTE.

H. 1075. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 5 cahiers in-8° et in-4°, ensemble 92 feuillets, papier.

1750-1789. — Registres mortuaires de l'hôpital royal de Saint-Joseph de Champlitte, de 1750 à 1789. Aucune mention intéressante, sauf la sépulture de deux supérieures de l'établissement, Jeanne-Baptiste Vermillet (1786) et Jeanne-Claudine Parquet (1787).

HOPITAL DE GRAY.

H. 1076. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 7 cahiers in-f° et in-4°, ensemble 108 feuillets, papier.

1715-1777. — Copie des lettres patentes de la fondation de l'hôpital de Gray par Louis XIV (6 juin 1715). — Registres mortuaires de l'hôpital, de 1736 à 1777. Aucune mention intéressante.

HOPITAL DE SAINT-LOUP.

H. 1077. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 1 cachet.

1301-1772. — Pièces concernant le prieuré d'Hérival (Vosges) appartenant à l'hôpital Saint-Nicolas de Saint-Loup. Donations de biens par : Héloïse de Joinville, dame de Montigny-les-Vesoul (1301) ; — Jeanne Dormey, de Corbenay (1682). — Quittance des droits d'amortissement des biens dépendant de la chapelle de l'hôpital (1694). — Acquisitions de biens par l'hôpital de : Claudine Laporte (1575) ; — Guillaume Courne (1685) ; — Deslotte Grandjean (1685) ; — Laurent Bourgeois (1610) ; — Hugues Ballin (1618) ; — etc. — Échanges de biens entre l'hôpital et : Deslot Bricolin (1591) ; — Arnould-Saladin d'Anglure, marquis de Coublans, et « gardien de la souveraineté de Saint-Loup » (1670) ; — François-Joseph Boully (1772). — Baux des droits et revenus de l'hôpital (1692-1734). — Consécration de la chapelle de l'hôpital et de l'autel érigé dans ladite chapelle (1619). — Traités, conventions, etc., entre les seigneurs d'Anglure et les religieux desservant l'hôpital, au sujet du four banal de Saint-Loup (1585-1629). — Déclarations d'héritages et dénombrements des biens dépendant de l'hôpital (1625-1749). — Requête au bailli de Luxeuil par le prieur d'Hérival, à l'effet de recouvrer les titres et papiers concernant les droits de l'hôpital (1636).

HOPITAL DE VESOUL.

H. 1078. (Liasse.) — 29 cahiers in-4°, ensemble 234 feuillets, papier.

1737-1765. — Registres mortuaires de l'hôpital de Vesoul, de 1737 à 1765. Actes de décès de : Georges

Kessely, de Schaffhouse (Suisse), le 22 février 1737, après avoir abjuré la religion réformée ; — Alexis Gauvois, sergent de ville, le 26 février 1740 ; — Jean Deschamps, sergent à la « compagnie lieutenant colonelle » au régiment de la Marche, le 25 août 1741 ; — la mère Claire Barbier, supérieure de l'hôpital, le 27 avril 1743 ; — Claude-Étienne Courtot, frère Auxence, ermite de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, le 12 décembre 1747 ; — Gabrielle Richardot, ancienne supérieure de l'hôpital, le 4 juillet 1754 ; — Jean-Claude Bolle, aumônier de l'hôpital, le 21 avril 1760 ; — Joseph-Joachim Esserna, âgé de 109 ans, le 22 février 1765 ; — Louise Chauvet, veuve de Nicolas Vouge, chirurgien, le 26 décembre 1765 ; — etc. — Ces cahiers contiennent également des prises d'habits des religieuses de l'établissement, ainsi que des abjurations, notamment de soldats originaires du midi de la France, d'Allemagne ou de Suisse.

H. 1079. (Liasse.) — 22 cahiers in-4°, ensemble 318 feuillets, papier.

1766-1789. — Registres mortuaires de l'hôpital de Vesoul, de 1766 à 1789 Actes de décès de : Florentin Véjux, commissaire de police, le 1er octobre 1766 ; — Dominique Falque, commissaire à la subvention des invalides, le 4 janvier 1770 ; — Claude-François Cardot, aumônier de l'hôpital, le 16 mai 1770 ; — Jeanne-Claudine Gauthier, femme de Jean-Claude Munnier, recteur d'école à Vesoul, le 16 avril 1772 ; — Léger Sériot, dit Saint-Léger, bas officier invalide, le 8 janvier 1778 ; — Jean-Baptiste Casimello, matelot génois, le 13 avril 1779 ; — Étienne Ligney, invalide et commissaire des impôts royaux, le 29 mai 1780 ; — Cécile Ruffa, femme de Pierre-Baptiste Colard, recteur d'école à Vesoul, le 8 juin 1789 ; — etc. — Ces cahiers contiennent également des prises d'habits des religieuses de l'établissement.

CHARITÉ DE LUXEUIL.

H. 1080. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier ; 1 cachet.

1611-an IV. — Donations entre vifs par : Anne Petit, veuve de Jean Febvrier, notaire à Faucogney, à Françoise Febvrier (1648) ; — Mathieu Gavoille, notaire à Faucogney, à ses frères (1656). — Achats et ventes de biens par : Jean Gavoille le vieux, notaire à Corravillers, à Jean Gavoille le jeune, son frère (1623) ; — le même, à Antoine Loyot (1630) ; — le même, à Noël Cortot (1639) ; — le même, à Claude et Jean Huguenin (1648) ; — Mathieu Gavoille, à Jean Decombe, prêtre familier à Faucogney (1656) ; — Jean Febvrier, à Gérard Pathiot (1657) ; — Jean Pierrey, à Pierre Gavoille, prêtre familier à Faucogney (1690) ; — etc. — Échanges de biens entre : Adam et Mathieu Gavoille (1660) ; — Pierre Gavoille et André Terrible (1690). — Constitutions de rentes au profit de : Claude Normand, apothicaire à Vesoul, à Jean Febvrier (1634) ; — Jean du Martenot, à Desle Grandthiébault (1658) ; — Jean Baptiste Altériet, de Luxeuil, à Jean-Baptiste Perrenot, dudit lieu (1686) ; — les héritiers de Claude-François Guyot, aux pauvres de la Charité de Luxeuil (1700) ; — Jean Collilieux, à Pierre Gavoille (1713) ; — etc. — Partages de biens entre : Jean et Françoise Febvrier (1648) ; — les enfants de François Racle, de Genevrey (1781). — Amodiations et baux (1625-1789). — Inventaire du mobilier de la maison de la Charité (1788). — États des revenus et rentes de la Charité (1790). — Quittances et reçus, en particulier des fournisseurs du pain, de la viande, etc., de la Charité (1611-1783). — Procédures diverses (requêtes, sommations, jugements, etc.), notamment avec Henri-François de Tenarre, marquis de Montmain, concernant divers biens et droits des pauvres (XVIIe siècle-an IV).

H. 1081. (Liasse.) — 6 cahiers in-4° et in-8°, 76, 122, 74, 64, 48 et 84 feuillets, papier.

1669-1727. — Manuels des cens, rentes et revenus de la Charité dressés par Pierre Gavoille, prêtre, administrateur (1669-1727). Les débiteurs, parmi lesquels ne se trouve aucun nom intéressant à mentionner, sont rangés sans ordre apparent ; à la suite de chaque nom, du montant et de la nature des redevances, viennent diverses indications concernant les paiements successifs opérés par les débiteurs. Les indications postérieures à l'an 1700 environ, sont d'une autre main. — Livre de compte de la Charité pour les années 1691 à 1727. — Commentaire des Institutes de Justinien par l'abbé Gavoille (XVIIe siècle).

FIN DE LA SÉRIE H ET DU TOME CINQUIÈME.

ERRATA

H. 456, p. 228, saints *Viton* et Hydulphe, lire : *Vanne*.

H. 939, p. 346, Héloïse de *Jonvelle*, lire : de *Joinville*.

H. 948, p. 347, id.

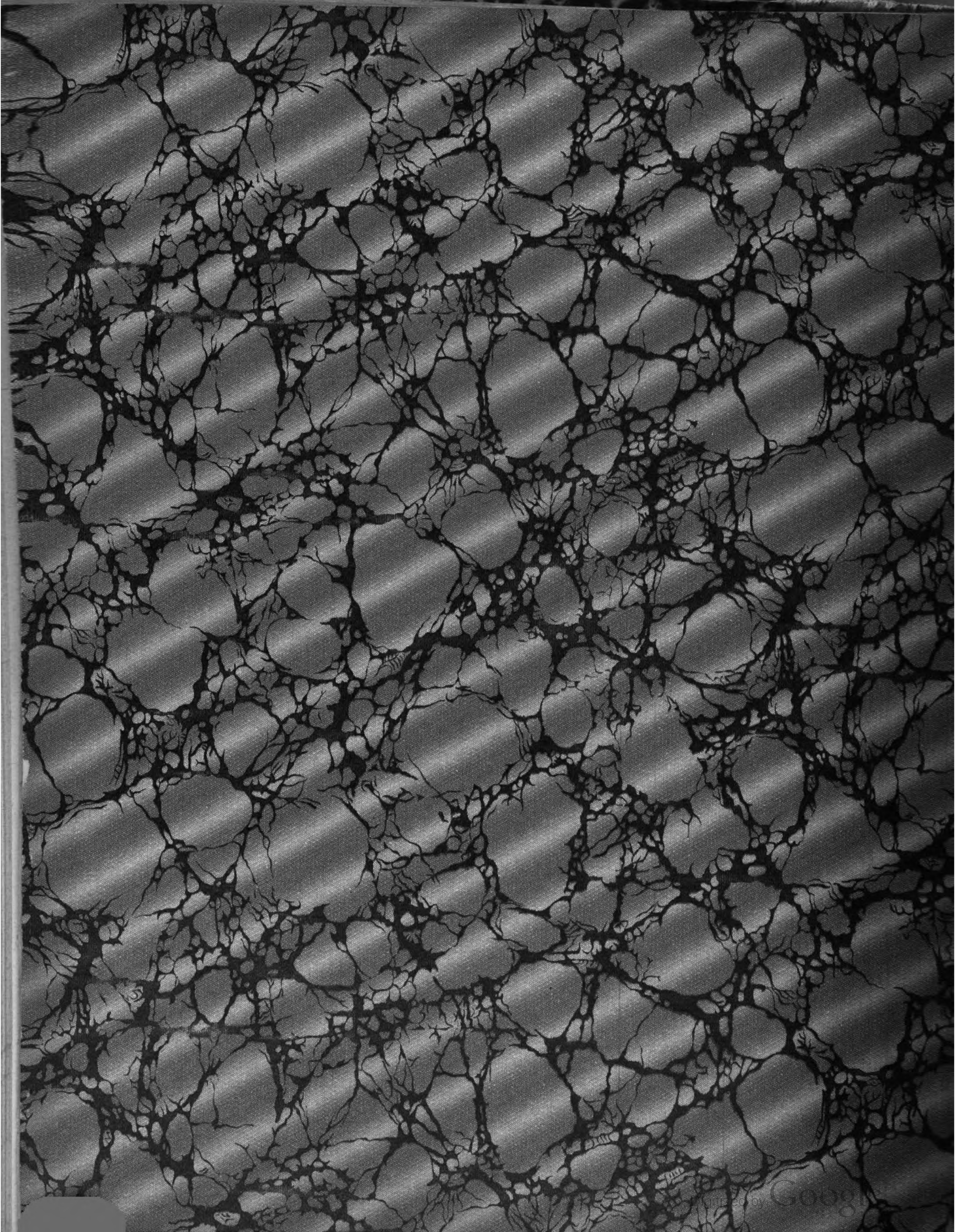
H. 953, p. 349, id.

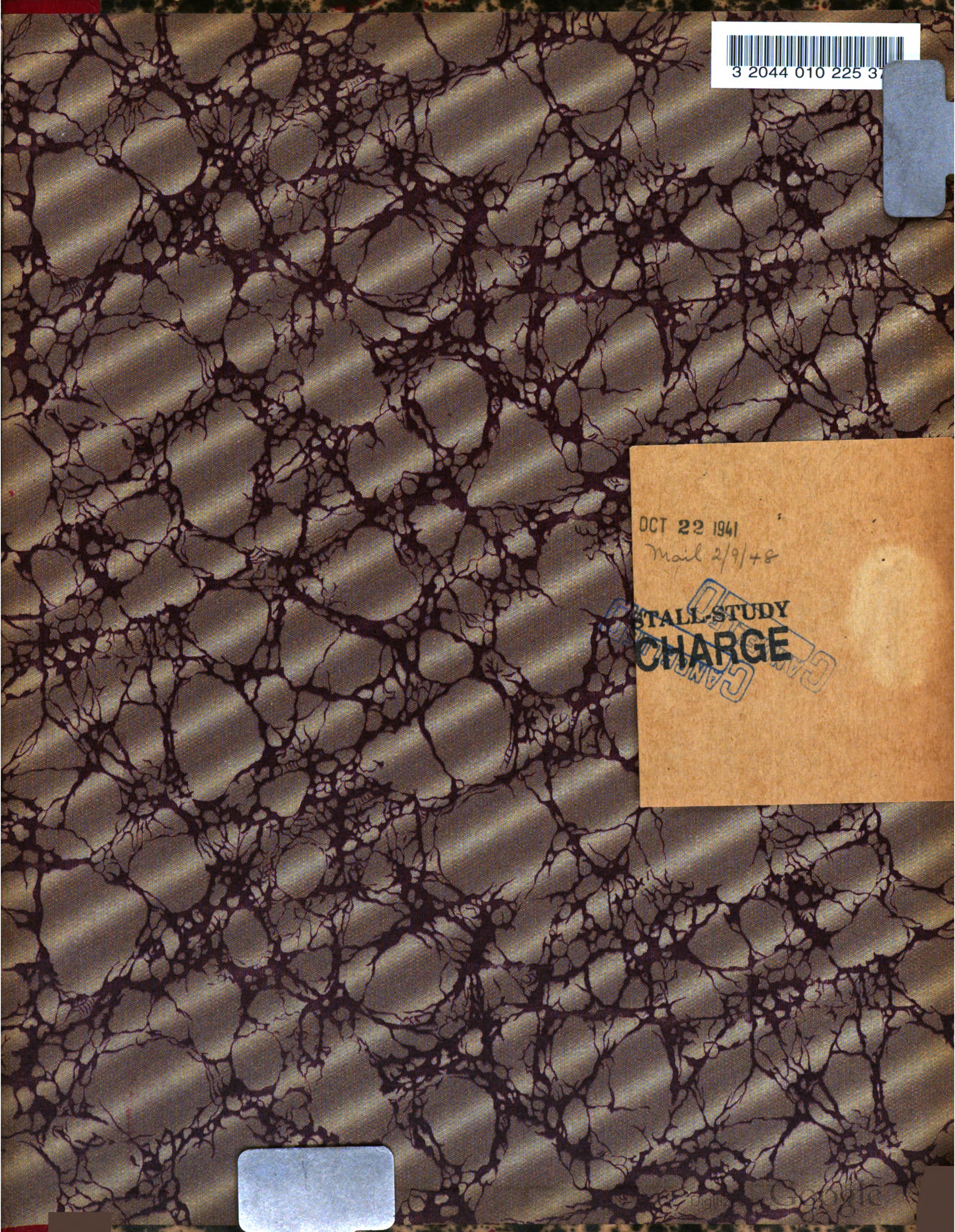
Ibid. Jeanne de *Negrey*, lire : de *Noyers*.

INDEX

DES FONDS ANALYSÉS

FIN DE L'INDEX DU TOME CINQUIÈME




3 2044 010 225 37
OCT 22 1941
Mail 2/9/48
STALL-STUDY
CHARGE
CANCELLED

